10=3 96=4

Rh-210
Nr. 62

Hecho Indice Monografia.

MÉMOIRES
DE LITTÉRATURE,
TIRÉS DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

Depuis l'année M. DCCLXIV, jusques & compris l'année M. DCCLXVI.

TOME TRENTE-CINQUIÈME.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXX.

MÉMOIRES

DE LITTÉRATURE,

TIRÉS DES REGISTRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES.

TOME TRENTE-CINQUIÈME.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCLXX.

TABLE
POUR
LES MÉMOIRES.

TOME TRENTE-CINQUIÈME.

— *Recherches sur l'origine & la nature de l'Helléniſme, ou de la Religion de la Grèce. Troiſième Mémoire.* Par M. l'Abbé FOUCHER. Page 1

— *Recherches ſur l'origine & la nature de l'Helléniſme, ou de la Religion de la Grèce. Quatrième Mémoire. Examen du ſyſtème d'Évhémère.* Par M. l'Abbé FOUCHER. 39

PREMIÈRE PARTIE. *Raiſons d'Évhémère & de ſes partiſans.* 40

SECONDE PARTIE. *Raiſons des adverſaires d'Évhémère.* 52

TROISIÈME PARTIE. *Jugement ſur les deux ſyſtèmes oppoſés.* 71

— *Mémoire ſur l'Oracle de Dodone.* Par M. le Préſident DE BROSSES. 89

— *Mémoire ſur l'année Grecque.* Par M. GIBERT. 133

— *Réflexions ſur l'utilité que l'on peut retirer de la lecture des écrivains Orientaux.* Par M. ANQUETIL. 150

— *Si les Païens ont jamais ignoré le vrai Dieu. Addition aux Mémoires ſur le Principe actif.* Par M. l'Abbé LE BATTEUX. 171

— *Onzième Mémoire ſur la Légion Romaine. Des qualités requiſes pour le ſervice Légionaire, & des cauſes qui en procuroient l'exemption.* Par M. LE BEAU. 189

Douzième Mémoire sur la Légion Romaine. Du ſerment militaire. Par M. LE BEAU. 224

Treizième Mémoire sur la Légion Romaine. Des Exercices militaires. Par M. LE BEAU. 246

Quatorzième Mémoire sur la Légion Romaine. Des Enſeignes. Par M. LE BEAU. 277

Mémoire ſur les Paradoxes philoſophiques. Par M. l'Abbé GARNIER. 309

ART. I. *De l'origine des Paradoxes.* 311

ART. II. *Pourquoi n'a-t-on jamais reproché les Paradoxes à Socrate & à Platon, pendant qu'on les a ſi ſouvent & ſi vivement reprochés aux Stoïciens.* 315

ART. III. *De l'uſage de Paradoxes dans la morale.* 322

Premier Mémoire ſur les eſclaves Romains; dans lequel on examine quel étoit leur état avant qu'ils obtinſſent l'affranchiſſement. Par M. DE BURIGNY. 328

Conjectures ſur l'introduction des accords dans la Muſique des Anciens. Par M. DE CHABANON. 360

Quatrième Ode Pythique de Pindare. Par M. DE CHABANON. 364

Cinquième Ode Pythique de Pindare. Par M. DE CHABANON. 386

Mémoire ſur la manière dont les Anciens rallumoient le Feu ſacré, lorſqu'il étoit éteint. Par M. DUPUY. 395

ART. I. *Récit de Plutarque ſur la manière de rallumer le Feu ſacré, & idée qu'on en a conçue.* 396

ART. II. *Forme de ces Vaſes, ſuivant la deſcription de Plutarque.* 401

ART. III. *Propriété des Vaſes coniques rectangles, & des coniques non rectangles, pour la réflexion des rayons ſolaires.* 402

Mémoire ſur les Nombres poëtiques & oratoires. Par M. l'Abbé LE BATTEUX. 413

ART. I. *Du Rhythme conſidéré en lui-même.* 414

ART. II. *Du Mètre conſidéré par rapport au Rhythme.* 419

ART. III. *De l'uſage du Rhythme & des Mètres dans la proſe oratoire ou ſoutenue.* 423

— *Mémoire sur les Tragiques Grecs.* Par M. LE BEAU le cadet. 432

PREMIÈRE PARTIE. *Allusions prouvées par l'histoire.* 433

SECONDE PARTIE. *Allusions fondées sur des conjectures.* 450

— *Le Périple de l'Euxin, tel qu'on peut présumer que Salluste l'avoit décrit, vers la fin du III.e livre de son Histoire, rétabli sur les fragmens qui nous en restent, à l'aide des anciens Écrivains que Salluste a pu consulter, & de ceux qui ont eu son ouvrage entre les mains.* SECONDE PARTIE. *La corde de l'Arc, formée par la côte méridionale, depuis le Bosphore de Thrace jusqu'à la Colchide.* Par M. le Président DE BROSSES. 475

— *Le Périple de l'Euxin, tel qu'on peut présumer que Salluste l'avoit décrit, vers la fin du III.e livre de son Histoire, rétabli sur les fragmens qui nous en restent, à l'aide des anciens Écrivains que Salluste a pu consulter, & de ceux qui ont eu son ouvrage entre les mains.* TROISIÈME PARTIE. *Le bois de l'Arc, formé par les côtes septentrionales de la Colchide, ou Bosphore de Thrace.* Par M. le Président DE BROSSES. 504

— *Mémoire dans lequel on entreprend de fixer la situation de quelques peuples Scythes, dont il est parlé dans Hérodote, & de rechercher si du temps de cet Historien on connoissoit la Chine.* Par M. DE GUIGNES. 539

— *Examen critique d'Hérodote, sur ce qu'il rapporte de la Scythie.* Par M. D'ANVILLE. 573

— *Mémoire sur la mer Érythrée.* Par M. D'ANVILLE. 591

— *Mémoire sur une médaille d'argent de M. Livius Drusus Libo.* Par M. DE LA NAUZE. 601

— *Observations sur les médailles & sur l'ère d'Antioche sur le Sarus, appelée aussi* Adana, *en Cilicie. Seizième supplement aux Dissertations du Cardinal Noris, sur les époques des Syro-Macédoniens.* Par M. l'Abbé BELLEY. 608

— *Observations sur la manière dont les habitans de Césarée, en*

Cappadoce, comptoient les années du règne des empereurs Romains. Par M. l'Abbé BELLEY. 624

Observations sur les médailles & sur l'ère d'Hyrgalée, ville de Phrygie. Par M. l'Abbé BELLEY. 640

Observations sur les médailles de la ville de Sébaste, en Phrygie. Par M. l'Abbé BELLEY. 648

Observations sur les médailles de la ville de Cidyessus, *en Phrygie.* Par M. l'Abbé BELLEY. 652

Observations sur le titre de Salutaris, *donné à plusieurs provinces de l'empire Romain.* Par M. l'Abbé BELLEY. 657

Observations sur l'Obélisque interprété par Hermapion. Par M. GIBERT. 665

Charte de l'an M. CLIII, *qui prouve qu'Adalbert, comte de Habspourg, bisaïeul de l'empereur Rodolphe Ier, étoit fils de Werner, comte de Habspourg; avec une Dissertation historique & critique.* Par M. le Baron DE ZUR-LAUBEN. 677

Éclaircissemens sur l'histoire de l'empereur Othon IV, auparavant duc d'Aquitaine & comte de Poitiers. Par M. BONAMY. 702

Mémoire sur l'étendue de Constantinople, comparée à celle de Paris. Par M. D'ANVILLE. 747

Réflexions sur la lecture des anciens Actes, & sur la nécessité de consulter les originaux. Par M. BONAMY. 758

Second Mémoire historique & critique sur les Lombards. Par M. GAILLARD. 769

BIBLIOTECA SEVILLA

MÉMOIRES

MÉMOIRES
DE
LITTÉRATURE,

Tirés des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE ET LA NATURE DE L'HELLÉNISME,
OU
DE LA RELIGION DE LA GRÈCE.

Troiſième Mémoire.

Par M. l'Abbé FOUCHER.

NOUS avons vu, dans le Mémoire précédent, que les étrangers qui vinrent civiliſer la Grèce, y changèrent l'état de la religion; qu'ils y firent adopter leurs Dieux, leurs myſtères & leurs

Lû le 12 Mars 1765.

fables; que les Grecs, ignorans & groſſiers, n'entendirent le plus ſouvent qu'à demi ce qu'on leur enſeignoit; qu'ils mêlèrent leurs propres idées à celles de leurs maîtres, & que dans cette communication, la doctrine égyptienne commentée par de tels diſciples dut éprouver des altérations conſidérables. Quel fut donc le nouveau ſyſtème de religion qui réſulta de ce mélange? c'eſt ce qu'il s'agit de découvrir.

Il n'eſt pas ſi facile qu'on le pourroit croire de déterminer l'eſſence de l'Helléniſme. Les Grecs ne s'accordoient ni ſur la généalogie des Dieux, ni ſur leur nombre, ni ſur leur rang: on en racontoit fort diverſement les aventures, & néanmoins cette diverſité ne cauſoit aucun ſchiſme; tout le monde étoit cenſé de la même croyance. Il y avoit donc quelques principes communs, quelques maximes générales qui réuniſſoient les eſprits diviſés, & qui formoient l'eſſence & le caractère de la religion nationale. Ce ſont ces maximes, admiſes uniformément par tous les Grecs, qu'il faudroit démêler, dans l'amas confus de récits contradictoires que les fables nous préſentent.

Mais où ſont conſignés ces dogmes, que l'on pourroit appeler fondamentaux? les chercherons-nous chez les poëtes, ou chez les hiſtoriens, ou chez les philoſophes? l'embarras eſt grand, car les Grecs n'ayant point de code religieux, point de livres qu'ils prétendiſſent inſpirés & divins, chacun ſe croyoit en droit de penſer & de parler des Dieux comme il lui plaiſoit.

La religion ne pouvoit avoir un autre ſort dans la Grèce. Formée dans un temps d'ignorance, adoptée par des gens crédules, ſans goût, ſans diſcernement, recevant des additions à chaque pas, comment auroit-elle pu ſe perpétuer la même dans tous les temps & dans tous les lieux? Lorſque le génie de la nation s'éleva, lorſque les ſciences & les arts diſtinguèrent avantageuſement les Grecs des autres peuples, on ſentit l'abſurdité des dogmes vulgaires; les Sages n'oſant les contredire ouvertement, eſſayèrent de les pallier ſous des ſyſtèmes ingénieux; & de ce mélange d'idées populaires & philoſophiques il ſe forma une religion unique en apparence, mais variable en effet & vraiment indéfiniſſable.

Laiſſons ces ruiſſeaux bâtards, ces doctrines imaginées par les

Grecs postérieurs, & remontons vers la source le plus qu'il nous sera possible: saisissons l'Hellénisme dans son berceau, pour démêler dans ses premiers traits ceux qu'il tenoit de la Nature & de ses auteurs. Cadmus fut le chef de la dernière colonie: la Grèce, après lui, n'eut plus de législateur étranger; la religion devoit alors avoir pris une certaine consistance: si nous venons à bout de fixer ce qu'elle étoit dans ce siècle, nous pourrons nous flatter de la voir, non dans une parure empruntée, non dans ses altérations subséquentes, mais dans sa première & sa plus grossière simplicité.

Nous n'avons, par malheur, aucun monument contemporain qui nous ait transmis la théologie des premiers temps héroïques; tous les écrits antérieurs aux poëmes d'Homère & d'Hésiode sont perdus *(a)*. Hérodote nous apprend que les hymnes que l'on débitoit de son temps, sous le nom de Linus & d'Orphée, étoient d'une date plus récente; on les croit du temps de Pisistrate. Celles que des écrivains plus modernes encore publièrent dans la suite, portoient tant de marques de supposition, que personne n'y fut trompé; les Savans doutoient même qu'Orphée eût jamais existé *(b)*.

Au reste, si l'on juge de ces hymnes par les fragmens qui nous en restent, on sentira bien qu'il n'y faut pas chercher la religion populaire. Leurs auteurs, espèce de Pythagoriciens connus sous le nom d'*Orphites*, confondoient les Dieux & leurs fonctions, & tournoient toutes les fables en allégories forcées.

Nous avons vu, dans le Mémoire précédent, que le culte d'Osiris ou de Dionysus trouva beaucoup d'opposition dans la Grèce. Les partisans du nouveau Dieu, piqués de la contradiction qu'il éprouvoit, n'en exaltèrent qu'avec plus de zèle sa grandeur & sa puissance; ils le mirent au-dessus de tous les Dieux: c'étoit en même temps le premier & le dernier, ou, pour mieux dire, son règne n'avoit jamais cessé. Ces enthousiastes s'aidèrent dans la suite des spéculations de Pythagore sur la monade & sur les nombres, &, par ce moyen, couvrirent leurs mysticités d'un vernis

(a) Ποίημα ἐδὲν πρεσβύτερον ἦκεν εἰς ἡμᾶς τῆς Ὁμήρου ποιήσεως. Sext. Empir. lib. 1, adv. mathem.

(b) *Orpheum poëtam Aristoteles docet nunquam fuisse.* Cic. de Nat. Deor. lib. 1, cap. 108.

philoſophique. Je n'en dirai pas davantage, pour ne pas répéter inutilement ce que M.rs Fréret & de la Barre ont établi dans leurs Mémoires, auxquels je renvoie le lecteur.

Mém. ſur le culte de Bacch. tome XXIII.
Mém. ſur la relig. de la Grèce, tome XVI.

Nous n'avons donc plus d'ouvrages grecs antérieurs à ceux d'Homère, mais on ne peut douter qu'il n'y en ait eu. Les arts ne débutent point par la perfection, & les premiers eſſais ne furent jamais des chef-d'œuvres. Les Muſes grecques ont dû balbutier long-temps avant de prendre le ton de l'Iliade. Homère nous apprend lui-même qu'il y avoit avant lui des Poëtes & des Muſiciens; ces deux profeſſions étoient réunies, & la muſique ne peut s'exercer que ſur des vers: chaque cour avoit, parmi ſes principaux Officiers, un Muſicien diſtingué, qui, dans les aſſemblées & dans les feſtins, chantoit les aventures des Dieux & les exploits des héros. Que ces chanſons fuſſent de lui ou de tout autre, peu importe; mais il paroît, par la conſidération dont ces Muſiciens jouiſſoient, que la plupart exécutoient leurs propres compoſitions, puiſqu'on les regardoit à peu près comme des hommes inſpirés: on ſe rappellera ce que dit Homère du chantre d'Alcinoüs, du chantre de Clytemneſtre & du chantre d'Itaque. Cicéron en tire la même concluſion: *Nec dubitari debet quin fuerint ante Homerum poëtæ: quod ex eis carminibus intelligi poteſt, quæ & apud illum, & in Phæacum, & in procorum epulis canuntur.*

In Brut.

Je dis plus, de tout temps on a chanté des hymnes dans les temples & dans les aſſemblées religieuſes; c'eſt même à ce noble uſage que la muſique & la poëſie doivent leur origine. Les vieilles hymnes, apparemment deſtituées de goût & d'harmonie, écrites dans un langage à demi-barbare, tombèrent peu à peu dans l'oubli; on en compoſa de meilleures, mais on n'auroit jamais publié celles-ci ſous des noms reſpectés, s'il n'eût pas été conſtant que les anciennes exiſtoient ou avoient exiſté.

Soupçons contre la véracité d'Homère & d'Héſiode.

Privés de ces vieilles odes théologiques, nous ſommes réduits aux ſeuls ouvrages d'Homère & d'Héſiode: c'eſt-là qu'il faut découvrir la religion du ſiècle de Cadmus, ou renoncer pour jamais à la connoître. Mais les deux Poëtes en ſont-ils des témoins admiſſibles? ils étoient poſtérieurs à la guerre de Troie de deux ſiècles au moins, & à Cadmus d'environ ſix cents ans; & il eſt

très-poſſible que dans un ſi long intervalle les idées religieuſes aient prodigieuſement varié. Ne peut-on pas même ſoupçonner Homère & Héſiode d'avoir beaucoup influé dans ce changement, en ſubſtituant à la théologie ſimple des premiers temps une théologie plus amuſante pour leurs lecteurs? Hérodote ne s'en tenoit pas au ſoupçon, & paroît accuſer les deux Poëtes de falſification: *D'où chacun de ces Dieux eſt-il venu*, dit-il? *ont-ils été de tout temps! enfin quelle eſt leur figure & comment ſont-ils faits! c'eſt ce qu'on a ignoré juſqu'à préſent, à moins qu'on ne l'ait appris, pour ainſi dire, d'aujourd'hui; car Héſiode & Homère, que je ne penſe pas avoir vécu plus de quatre cents ans avant moi, ont compoſé une théogonie pour les Grecs, ont donné des ſurnoms aux Dieux, leur ont aſſigné des fonctions & des honneurs, & les ont revêtus de leurs formes. Quant aux autres Poëtes, qui paroiſſent plus anciens, j'eſtime qu'ils ne ſont venus qu'après eux.* Lib. II, n.° 10.

Si l'on prenoit ces paroles à la rigueur, il faudroit en conclure qu'au jugement d'Hérodote, Homère & Héſiode, bien loin de nous avoir tranſmis la religion de Cadmus & des temps héroïques, ne ſont pas même des témoins fidèles de celle qui régnoit dans leur ſiècle: il faudroit dire que ces Poëtes ont voulu, de propos délibéré, changer la croyance de leurs contemporains, & dénaturer celle des anciens temps.

Mais j'ai peine à croire que notre hiſtorien leur impute un projet ſi peu vraiſemblable, & voici, ce me ſemble, à quoi ſe réduit ſa penſée: il voyoit avec quelque chagrin que l'égyptianiſme, tranſporté dans la Grèce, ne s'y étoit pas conſervé dans ſa pureté: il n'examine point ſi l'altération remontoit au-delà d'Homère & d'Héſiode. Comment en juger, dit-il, puiſque les poëſies qui courent ſous le nom d'auteurs plus anciens, ſont réellement plus modernes. Ainſi, dans la vérité, les Grecs ne peuvent puiſer leur croyance religieuſe que dans les poëmes d'Homère & d'Héſiode, leur unique code théologique & le premier monument littéraire de leur nation. Or l'autorité de ces deux poëtes eſt-elle aſſez grande pour fixer nos idées ſur la nature de la divinité? Croirons-nous, ſur leur parole, que les Dieux ont telle & telle figure, qu'ils aient fait telles & telles actions, qu'ils aient eu tels & tels pères, tels &

tels enfans? &c. D'où tenons-nous cette étrange doctrine? nous ne l'avons appriſe, pour ainſi dire, que d'aujourd'hui: car qu'eſt-ce qu'une antiquité de quatre cents ans, quand il s'agit de ſavoir quelle étoit la religion de nos pères & des fondateurs de nos Républiques? Voilà le raiſonnement caché dans le paſſage d'Hérodote; c'eſt à deſſein qu'il ne le développe pas davantage, parce qu'il ne vouloit pas manifeſter trop clairement combien la religion de ſon temps lui déplaiſoit.

Cette critique ne fait aucun tort à la véracité d'Homère & d'Héſiode: ces deux auteurs n'enſeignent que l'égyptianiſme corrompu, & en cela ils étoient ſans doute dignes de blâme: mais en étoient-ils les premiers corrupteurs? c'eſt ce qu'Hérodote ne dit point, & ce qu'il ne pouvoit dire ſans tomber en contradiction avec lui-même.

S'il y a quelque choſe d'abſurde & de ſcandaleux dans la mythologie grecque, c'eſt aſſurément l'hiſtoire de Dionyſus & d'Hercule; de Dionyſus, la grande divinité de l'Égypte, confondu avec un enfant de la fille de Cadmus; d'Hercule fils d'Ammon, & l'un des Dieux égyptiens de la ſeconde claſſe, réduit à l'état d'un fils d'Amphytrion. Ce ſont encore les orgyes inſtituées par Bacchus lui-même, & perfectionnées par Mélampus fils d'Amytaon. Qu'on ſe rappelle les détails où notre hiſtorien eſt entré ſur tous ces points: je les ai rapportés dans le Mémoire précédent; mais ce n'étoit pas d'Homère & d'Héſiode, qui n'en diſent qu'un mot en paſſant, qu'Hérodote tenoit tous ces traits; ils étoient conſignés dans les inſcriptions publiques, dans les archives des temples, dans les traditions immémoriales de la Grèce. L'égyptianiſme étoit donc déjà corrompu avant la guerre de Troie, il l'étoit donc dans le ſiècle même de Cadmus. Mais ſi, de l'aveu même d'Hérodote, nos Poëtes ne ſont pas coupables du traveſtiſſement de Dionyſus & d'Hercule, ſous quel prétexte les accuſeroit-il d'avoir traveſti les autres Dieux?

L'altération prenoit ſon origine de plus haut: il n'étoit pas poſſible que la doctrine égyptienne paſsât à des peuples ignorans & barbares ſans éprouver un déchet conſidérable. Les Grecs ne connurent jamais complètement le ſyſtème égyptien. Comme on

leur annonçoit tantôt un Dieu & tantôt un autre, ſans obſerver l'ordre qu'ils avoient entre eux, les Grecs fixèrent leur naiſſance au temps de leur admiſſion; &, par ce moyen, pluſieurs des plus anciens & des plus grands Dieux de l'Égypte, devinrent en Grèce les plus nouveaux & les plus petits: c'eſt ce qu'Hérodote explique très-bien, comme on l'a vu dans le Mémoire précédent. Il devoit donc reconnoître que l'altération de l'égyptianiſme étoit de toute ancienneté, & que les Grecs, en l'adoptant, l'avoient gâté.

L'accuſation qu'Hérodote ſemble intenter aux deux Poëtes, ne mériteroit pas un plus ſérieux examen, ſi l'importance de la matière ne l'exigeoit. Il s'agit de nous aſſurer que tout accès, dans les antiquités religieuſes de la Grèce, ne nous eſt pas fermé; car ſi les deux Poëtes ne nous les ont pas fidèlement tranſmiſes, ce ſeroit en vain qu'on les chercheroit ailleurs. Mais nous pouvons bannir cette crainte; Homère & Héſiode n'ont point fabriqué un nouveau ſyſtème de religion, ils n'ont fait que nous rendre exactement celle qu'ils ont trouvée établie dans la Grèce.

Apologie d'Héſiode & d'Homère.

Si l'on pouvoit ſuppoſer qu'ils euſſent voulu corriger la religion courante, lui donner une tournure plus raiſonnable, préſenter les Dieux ſous une forme plus noble & plus propre à leur concilier du reſpect, ce projet me paroîtroit digne de deux beaux génies; philoſophes pour leur ſiècle, ils auroient ouvert la carrière dans laquelle leurs ſucceſſeurs ſont entrés à l'envi. Homère étoit capable d'exécuter une ſi belle entrepriſe. On voit que de temps à autre il fait effort pour s'élever juſqu'à la majeſté du Dieu ſuprême; quelques-unes de ſes allégories ſont nobles & priſes dans la bonne philoſophie; par exemple, celle des deux tonneaux, où Jupiter puiſe continuellement les biens & les maux, pour les verſer ſur les mortels dans une juſte proportion; telle encore l'allégorie des prières boiteuſes, qui marchent, avec une humble contenance, ſur les pas de l'altière injuſtice: mais ces traits ſont rares, & s'il eſt vrai que nos Poëtes ont changé la religion de leur pays, il faut reconnoître de bonne foi qu'ils l'ont horriblement défigurée, & qu'ils ont de plus en plus expoſé au mépris les objets de l'adoration publique. Leur but étoit-il donc de pervertir leurs compatriotes, & de rompre toutes les barrières qui ſéparent le vice & la vertu,

en diviniſant, pour ainſi dire, tous les crimes dans la perſonne des Dieux les plus reſpectés? Mais, quelque mauvaiſe idée qu'on puiſſe avoir d'Homère & d'Héſiode, je doute qu'on les ſoupçonne de cet excès de ſcélérateſſe.

Ne ſavoient-ils pas que l'on court toujours de grands riſques, quand on oſe donner atteinte à la religion nationale, & ſur-tout lorſqu'on la déshonore? quel avantage prétendoient-ils tirer d'une ſi folle entrepriſe? Mais, en les ſuppoſant aſſez téméraires pour braver ce danger, étoit-il vraiſemblable qu'un projet ſi mal conçu ſeroit couronné du ſuccès, & que tous les Grecs ſans exception, ceux d'Europe comme ceux d'Aſie & des îles, ſi peu d'accord entre eux ſur beaucoup de points, abjureroient des opinions paſſablement raiſonnables, pour en épouſer d'évidemment folles? Si la religion de ces Poëtes n'eſt autre choſe que la religion des temps héroïques, on comprend que la nation l'aura reconnue avec plaiſir, car telle eſt la force de l'habitude & de l'autorité; mais quiconque connoît l'eſprit humain, ne ſe perſuadera jamais que ſi les Dieux d'Homère & d'Héſiode euſſent été ignorés juſqu'alors, les Grecs, plus civiliſés & plus inſtruits que dans les temps héroïques, les euſſent aveuglement adoptés. Tous les miniſtres des temples auroient-ils été muets? le ſimple peuple même n'auroit-il pas réclamé contre l'innovation? Tout le monde ſavoit par cœur les hymnes ſacrées, tout le monde les chantoit; & ces hymnes, dans l'hypothèſe que je combats, devoient peindre les Dieux en grand & en beau: c'étoit un préſervatif contre des nouveautés profanes, qui ne pouvoient manquer de ſoulever au moins les gens ſages, & de produire quelque oppoſition.

Mais ne ſeroit-il pas plus que ſingulier que nos deux Poëtes, qui vraiſemblablement ne ſe ſont jamais vus, & qui certainement n'ont point voulu ſe copier l'un l'autre, ſe ſoient ſi bien rencontrés dans l'exécution de leur projet chimérique, qu'à quelque différence près, leur mythologie eſt abſolument la même. Le concours de ces deux écrivains fait l'apologie de leur bonne foi. Les traits de diſſemblance montrent qu'il n'y a point eu de concert; & ceux de reſſemblance, que chacun d'eux n'a pas inventé au haſard.

Ils ont donc travaillé ſur un fond commun. Aveuglés par les préjugés

préjugés de la naissance & de l'éducation, ils ne se sont point défié des opinions reçues; ou s'ils ont eu quelque doute, ils n'ont osé se roidir contre le torrent, & n'ont pensé qu'à tirer le meilleur parti possible des fables accréditées.

Hésiode étoit plus obligé qu'un autre à ne pas s'en écarter, dans un ouvrage méthodique: *il composa sa Théogonie (c) pour les Grecs,* comme le dit Hérodote, mais il ne la fabriqua pas de son chef; autrement ses contemporains auroient été indignés d'y voir une généalogie de leurs Dieux toute différente de celle qu'ils avoient apprise dès leur bas âge. Au reste, ce n'étoit pas un médiocre travail, de réduire dans un ordre didactique une suite de générations & d'aventures des Dieux, qui ne subsistoient guère que dans la mémoire des hommes, dans des hymnes, dans des inscriptions, &c. Il falloit consulter les Prêtres des divers temples du même Dieu, rassembler des traditions qui ne s'accordoient pas toujours, & choisir les plus autorisées & celles qui s'adaptoient plus aisément au système général. D'autres Poëtes avoient peut-être déjà travaillé dans le même goût, mais la théogonie d'Hésiode, mieux faite & relevée par l'agrément des vers, prit le dessus & fit négliger toutes les autres: c'est le corps le plus complet que nous ayons de la mythologie grecque *(d)*.

Il ne seroit pas juste d'exiger d'Homère une exactitude aussi scrupuleuse. Son but n'étoit pas d'exposer dogmatiquement la croyance de son pays: il chante la colère d'Achille, il raconte les voyages d'Ulysse; mais comme les Dieux sont, dans ses poëmes, les principaux acteurs & le mobile des évènemens, il peint autant

(c) Pausanias a jeté quelques doutes sur la légitimité de cet ouvrage; mais l'autorité d'Hérodote & de plusieurs autres Anciens, qui l'attribuent à Hésiode sans soupçonner qu'il pût y avoir la moindre difficulté, doit l'emporter sur les raisonnètes de Pausanias. Ce point de critique est bien traité dans les Mémoires de feu M. de la Barre, sur la religion de la Grèce, *tome XVI;* j'y renvoie, pour ne pas répéter inutilement les mêmes choses.

(d) Feu M. de la Barre avoit pris la Théogonie pour texte, dans son grand ouvrage sur la religion de la Grèce; nous n'en avons que le commencement dans nos Mémoires. Quoique je m'écarte quelquefois des opinions de ce savant Académicien, je rends avec plaisir hommage à ses lumières, & je reconnois que j'ai souvent occasion d'en profiter.

les Dieux que les héros, & rappelle à ſon lecteur les traits les plus intéreſſans de la fable.

Hiſtorien fidèle, il décrit les mœurs & les uſages des temps antérieurs, auſſi-bien que les actions des perſonnages qui prirent part à la guerre de Troie. Il avoit recueilli tous ces détails dans le cours de ſes voyages, ayant parcouru dans ce deſſein preſque toutes les provinces de la Grèce, & même les pays voiſins. On a tout lieu de croire qu'il n'a proprement inventé aucun fait; car quoiqu'il ait inſéré dans ſes ouvrages des aventures qui choquent toute vraiſemblance, il avoit trop de jugement pour les haſarder s'il ne les eût pas entendu débiter quelque part. Je ne dis pas qu'il les crût, mais il parloit aux Grecs un langage qui leur étoit familier.

Il eſt vrai qu'il fait à tout propos intervenir les Dieux, & l'on ne peut nier qu'il ne dirige l'influence des Génies ſelon que les circonſtances le demandoient, & de la manière qu'il jugeoit le plus propre à ſon deſſein; mais le poëte ne s'écartoit point du vrai qui convient à la poëſie. Les Grecs, perſuadés que les Dieux avoient autrefois converſé familièrement avec les héros, devoient croire qu'ils avoient ſouvent fait cet honneur à ceux de la guerre de Troie.

La preuve qu'Homère même, dans ces occaſions, s'aſſujettiſſoit le plus qu'il étoit poſſible aux traditions locales, c'eſt que ſes poëmes ſont parſemés de traits qu'il n'avoit aucun intérêt de controuver. Auroit-il oſé faire mention de l'enlèvement de Ganymède, ſi le fait n'eût pas été reçu par les Aſiatiques? pourquoi donne-t-il Vénus pour mère à Énée, plutôt qu'à tout autre prince Troyen? pourquoi Jupiter pour père à Sarpédon, plutôt qu'aux autres Rois auxiliaires de Troie? pourquoi fait-il Achille fils de Thétis, Déeſſe maritime, plutôt que de toute autre Déeſſe? Pourquoi tel petit capitaine Grec ou Troyen, qu'il nomme à peine une ſeule fois, eſt-il immédiatement iſſu d'un Dieu, pendant que la plupart des héros des deux peuples n'ont qu'une naiſſance humaine? c'eſt qu'Homère étoit gêné par les traditions locales, qu'il conſervoit ſcrupuleuſement.

S'il s'étoit cru le maître de diſpoſer des Dieux à ſon gré, en

auroit-il mis en ſi grand nombre & de ſi qualifiés dans le parti des Troyens ? mais on le penſoit ainſi dans la baſſe Aſie. Les peuples de cette contrée, plus civiliſés, plus riches & plus voluptueux que les Grecs, étoient auſſi plus ſuperſtitieux : *De toutes les villes que le Soleil éclaire*, dit Jupiter, *il n'en eſt pas que j'aie pris tant de plaiſir à honorer que le ſacré Ilium, point de mortels qui m'aient été plus agréables que Priam & les peuples de ce Roi belliqueux : jamais à Troie mes autels n'ont manqué ni de ſacrifices, ni de libations, ni de parfums : avons-nous d'autres honneurs à deſirer ! n'eſt-ce pas là notre partage !* *Iliad. l. IV.*

Les Grecs en étoient également perſuadés, & leur vanité n'y perdoit rien. Les Troyens auroient-ils pu réſiſter pendant dix ans, la victoire auroit-elle été ſi ſouvent balancée, ſi leurs ennemis n'euſſent été ſoutenus par une puiſſante faction de Dieux ?

Parmi ces Dieux Troyens on eſt ſurpris de trouver Apollon, lui que le père de Priam avoit indignement traité, lui que le temple de Delphes ſembloit devoir attacher aux Grecs ; mais Délos étoit le lieu de ſa naiſſance, la métropole de ſon culte, & Délos étoit dans la dépendance de Troie.

Ce qui m'étonne le plus, c'eſt que Jupiter ſoit toujours favorable aux Troyens. S'il accorde enfin la victoire aux Grecs, c'eſt de mauvaiſe grâce ; il ne conſent à la ruine de Troie que forcé par les décrets ſuprêmes du Deſtin. Ce tableau ne devoit pas être agréable aux Grecs ; mais les Grecs eux-mêmes le croyoient tracé d'après nature. Jupiter, père de Dardanus, étoit ſingulièrement honoré ſur le mont Ida : on diſoit même qu'il le préféroit à l'Ida de Crète : jamais Homère ne contredit les opinions reçues.

Mais s'il étoit auſſi fidèle hiſtorien qu'un poëte peut l'être, aura-t-il infidèlement expoſé la religion de ſes héros & de ſes contemporains ? Ce ſoupçon ſe trouve démenti d'avance par les traits hiſtoriques que je viens de toucher ; car il eſt manifeſte que ceux dont il les tenoit n'avoient pas des idées plus nobles que lui de la divinité.

N'outrons rien néanmoins : lorſqu'Homère aſſemble le conſeil des Dieux, qu'il les fait diſcourir, qu'il les met aux mains, qu'il développe leurs intrigues, qu'il peint les mouvemens dont ils

étoient agités, il faut convenir qu'il eſt créateur de ces agréables fictions. Mais altéroit-il la religion nationale? nullement, pourvu qu'il fît agir & parler les Dieux dans le caractère que cette religion leur donnoit. Milton, dans ſes poëmes, introduit Dieu, le Meſſie, les Anges, les premiers hommes; ce ſont des fictions, mais qui ne dégradent point notre religion, parce que Milton (pour l'ordinaire) conſerve à Dieu, au Meſſie, aux Anges le caractère qui leur eſt approprié dans les ſaintes Écritures. C'eſt ſur cette loi qu'il faut juger Homère: s'il a rempli les conditions qu'il a dû ſe preſcrire, on trouvera la religion grecque dans ſes fictions, comme on trouve la religion Chrétienne dans celles de Milton.

Or qu'Homère ait ſuivi cette règle, l'Iliade & l'Odyſſée en fourniſſent une foule de preuves. Raconte-t-il une aventure bien choquante de quelqu'un de ſes Dieux? il ne manque pas de s'étayer d'aventures du même genre, que perſonne alors ne révoquoit en doute. Calypſo veut retenir Ulyſſe dans ſon île, & ſe l'attacher pour toujours; Mercure, envoyé par Jupiter, lui ordonne de laiſſer partir le héros; la Nymphe s'emporte contre le Dieu, & ſe juſtifie par l'exemple des plus grandes Déeſſes: *Que vous êtes injuſtes, Dieux de l'Olympe! l'envie la plus noire a placé ſon trône dans votre cœur. Vous ne pouvez voir ſans dépit que les Déeſſes ſe choiſiſſent des époux parmi les mortels. L'Aurore à peine avoit regardé favorablement le jeune Orion, qu'un feu jaloux brûla les Dieux, & ne s'éteignit que dans le ſang de cet amant déplorable, que Diane perça de ſes flèches. Dès que la blonde Cérès eut accordé des faveurs ſecrètes au ſage Jaſion, Jupiter auſſi-tôt perça le myſtère, & fit reſſentir au malheureux Prince les effets de ſon indignation.*

Odyſſ. l. v.

Vénus, bleſſée par Diomède, fait retentir l'Olympe de ſes cris. Pour la conſoler, Dioné ſa mère lui raconte les mauvais traitemens que les plus grands Dieux avoient éprouvés de la part des hommes.

Croira-t-on qu'Homère ait inventé l'aventure de Vénus ſurpriſe en adultère avec Mars, à la vue de tous les Dieux, que Vulcain avoit appelés à ce ridicule ſpectacle? auroit-il oſé verſifier ce conte licencieux, s'il n'eût pas été déjà célébré dans les chanſons de la Grèce? C'etoit à deſſein qu'il rappeloit ces hiſtoires ſcandaleuſes. Il ſemble que prévoyant les critiques futures, il ait dit d'avance

à ſes cenſeurs : *Pourquoi vous en prenez-vous à moi ! c'eſt ma nation qui, pour peindre ſes Dieux, m'a prêté ſes pinceaux & ſes couleurs.*

Il eſt vrai que les Dieux d'Homère ſont des êtres bien étranges. S'ils ont l'agilité, la ſubtilité, l'immortalité, la puiſſance & les apanages qui les diſtinguent phyſiquement des mortels, ils ſont le plus ſouvent bien au-deſſous des hommes qui ſe piquent de ſentimens & de vertu. Diviſés d'intérêts, livrés aux factions, agités par la haine, par la jalouſie & par des paſſions encore plus déshonorantes ; fiers & bas, dédaigneux & rampans, féroces & voluptueux. Jupiter, leur chef, ne vante que ſa force, & ne parle que d'ordres abſolus ; il menace, il punit & ne ſe fait point aimer. Si par un mouvement de ſes noirs ſourcils il ébranle le ciel, la terre & les enfers, ſes diſcours n'annoncent point la grandeur & la majeſté du roi des Dieux. Tyran brutal, qu'aucune loi ne retient, il ne met aucune borne à ſes deſirs effrénés. Les Grands de ſon empire, ſes frères ou ſes enfans le craignent, mais le déteſtent, & ne diſſimulent point, même en ſa préſence, ce qu'ils penſent de ſes injuſtes caprices. Minerve elle-même n'eſt guère plus ſage que les autres, & Vénus n'eſt qu'une infâme proſtituée. Eſt-il vraiſemblable, dira-t-on, que les Grecs, au temps d'Homère, adoraſſent des Dieux contre leſquels, malgré leur ſupériorité reconnue, les héros de l'Iliade & de l'Odyſſée vomiſſent impunément des imprécations ?

Et moi je dis, il eſt encore moins vraiſemblable qu'un beau génie, qui connoiſſoit ſi bien les décences & le prix de la vertu, eût produit de pareils Dieux ſur la ſcène, s'ils n'euſſent pas été les Dieux de la nation. Accordera-t-on plus de délicateſſe & d'honnêteté à un peuple ignorant & demi-barbare ? Je ſais que pluſieurs Savans ont voulu juſtifier le poëte par des explications allégoriques, & Dieu ſait quelles tortures ils ſe donnent pour trouver des myſtères auxquels il n'a peut-être jamais penſé. Je paſſerai dans ce moment-ci tout ce que l'on voudra ; mais au moins on conviendra que ſi la théologie d'Homère n'eſt qu'une longue allégorie, elle n'étoit pas telle pour un peuple incapable de s'élever à des abſtractions métaphyſiques. Je vais plus loin : jamais le poëte

n'auroit imaginé des voiles tissus d'indécences & d'impiétés, s'il n'eût eté contraint de les prendre dans la religion nationale. Encore une fois, il ne s'agit pas de ce que pensoit Homère. S'il n'expose pas sa propre croyance, il expose celle de ses contemporains, & c'est-là tout ce que je prétends.

Mais en le défendant contre les reproches qu'Hérodote paroît lui faire, aussi-bien qu'à l'auteur de la Théogonie, je ne prétends pas les soustraire entièrement à la censure. Pythagore disoit qu'il avoit vu l'ame d'Hésiode tourmentée dans les enfers, pour avoir déshonoré les Dieux; & Platon, en rendant toute justice aux talens d'Homère, le bannit impitoyablement de sa République. En effet, s'ils ont fidèlement rendu les idées religieuses qu'on avoit de leur temps, on ne peut nier qu'ils n'aient puissamment confirmé le délire général. Les fables n'ayant d'autre appui qu'une sotte crédulité, seroient insensiblement tombées dans le mépris, à mesure que la lumière de la philosophie se seroit élevée sur l'horizon de la Grèce: falloit-il leur donner de la consistance par les charmes de la plus belle poësie? falloit-il ajouter de nouvelles fictions aux anciennes, les consacrer toutes, en quelque sorte, en les liant à la religion publique, & les graver profondément dans la mémoire d'un peuple qui avoit tant besoin de les oublier? Voilà les vrais torts d'Homère & d'Hésiode: leur en imputer d'autres, c'est les calomnier.

Nous sommes donc assurés que la religion de la Grèce, dans le siècle d'Homère & d'Hésiode, est consignée dans les ouvrages de ces deux poëtes, & c'est déjà un point très-important; car une religion n'est point universellement adoptée en un jour par un grand peuple, partagé en plusieurs États indépendans, & sur-tout par un peuple ignorant, qui, bien loin de songer à rectifier sa croyance, s'en tenoit aveuglément aux traditions de ses ancêtres, & pour qui le merveilleux le plus absurde étoit un motif de crédibilité. Cette religion, telle qu'elle étoit dans le siècle d'Homère, étant donc déjà très-ancienne, devoit remonter jusqu'à son premier établissement: je vais essayer d'en fixer les principaux dogmes: nous nous convaincrons de plus en plus que la religion d'Homère & d'Hésiode étoit la même, pour l'essentiel, que celle du siècle de Cadmus.

Hérodote, dans le passage que nous avons discuté, ne dit pas ce qu'il trouvoit de répréhensible dans la théologie des deux poëtes; mais nous n'aurons aucune peine à comprendre sa pensée, si nous rapprochons de ce passage d'autres endroits où l'historien s'explique plus clairement.

Dogme fondamental de l'Helléniſme: Les Dieux ſont de même nature que les hommes. *L. I, n.° 25.*

Dans son premier livre, qui traite de la Perse, il dit que *les Perses ne croient pas qu'il soit permis d'ériger des statues aux Dieux & de leur bâtir des temples, & qu'ils traitent même cet usage de folie, parce qu'ils ne pensent pas, avec les Grecs, que les Dieux soient de la même nature que les hommes (e):* Ὅτι οὐκ ἀνθρωποφυέας ἐνόμισαν τοὺς Θεοὺς, καθάπερ Ἕλληνες, εἶναι.

Tel est, selon Hérodote, le dogme fondamental & caractéristique de l'Helléniſme. Tous les Grecs ne pensoient pas de la même façon sur le nombre, le rang & les fonctions des Dieux; on en racontoit diversement les aventures, & certainement les plus récentes étoient ignorées dans les siècles précédens. Mais ces particularités ne passoient pas pour essentielles; on étoit Helléniste dès qu'on croyoit les Dieux de même nature que les hommes, composés, comme nous, d'ame & de corps; non d'un corps tel quel, mais d'un corps absolument conformé comme le nôtre: car que ce corps fût subtil & non grossier, immortel & non sujet à la dissolution, c'est une différence accidentelle qui n'empêche pas l'identité de nature.

Deux conséquences de ce dogme.

Les Grecs, comme Hérodote le dit dans son second livre, tiroient de ce dogme deux conséquences remarquables.

La première, que les Dieux ayant conçu des passions violentes pour des femmes mortelles, & les Déesses pour des hommes, en avoient eu des enfans, qui, quoique héros, étoient sujets à la mort.

La seconde, que la différence des Dieux & des hommes étant si médiocre, ceux-ci, par leur vertu & leurs grandes actions, pouvoient devenir des Dieux.

(e) C'est ainsi qu'il faut traduire le mot ἀνθρωποφυέας, & non pas *issus des hommes*; je l'ai traduit de cette dernière manière dans le IV.e Mémoire sur la seconde époque de la religion des Perses *(tome XXIX de notre recueil)*, j'inclinois alors pour le système d'Évhémère, auquel cette version est très-favorable; mais tous les Savans reconnoissent qu'il faut traduire, *de la nature des hommes*.

Cette doctrine déplaisoit souverainement aux Perses, qui ne pouvoient souffrir qu'on partageât les Dieux en deux sexes: mais les Égyptiens étoient plus traitables, puisqu'ils admettoient formellement des Dieux & des Déesses. Ils faisoient de plus trois classes de divinités, dont la troisième venoit de la seconde & la seconde de la première. Ils expliquoient à leur manière cette espèce de génération: mais ils ne convenoient pas que les Dieux fussent de même nature que les hommes, & rejetoient avec encore plus d'indignation les deux conséquences que les Grecs tiroient de ce dogme absurde. C'est ce qu'Hérodote développe parfaitement dans son second livre, dont j'ai donné l'extrait dans le Mémoire précédent.

On voit à présent sur quel point précis les Grecs avoient altéré la doctrine égyptienne, & par conséquent quel est l'objet du reproche que notre historien fait aux deux poëtes: cette accusation fait naître deux questions qu'il ne faut pas confondre.

1.° Est-il vrai qu'Homère & Hésiode aient enseigné cette doctrine altérée?

2.° Sont-ils les auteurs de l'altération?

La première question, quoi qu'en disent les partisans enthousiastes d'Homère, ne souffre aucune difficulté raisonnable. Il seroit bien singulier que nous prétendissions entendre mieux la théologie de nos deux poëtes qu'Hérodote & tous les Grecs de son temps: car c'est au nom de la nation que l'historien s'explique. Par conséquent toute la Grèce, en humanisant les Dieux, voyoit ce dogme absurde dans les poëmes dont elle faisoit ses délices.

Eh! comment auroit-elle pu ne l'y pas voir? puisqu'il s'y trouve à chaque page. Je n'entreprendrai pas de le prouver en détail, il faudroit tout copier: un précis de la théologie des deux poëtes sur cet article, suffira pour convaincre ceux à qui la lecture de leurs ouvrages est un peu familière.

I. Les Dieux ont un corps semblable au nôtre, de la même forme & composé des mêmes membres: ils sont, comme les hommes, distingués en deux sexes & pour la même fin: la plupart des Dieux ont des Déesses pour femmes, & la plupart des Déesses ont

ont des Dieux pour maris, & de leur union ſont iſſus des Dieux de même nature *(f)*.

II. Leur corps eſt d'un tiſſu très-délié, ce qui les rend capables de ſe tranſporter en un inſtant d'un bout de l'Univers à l'autre: ce corps néanmoins, malgré ſa ſubtilité, a beſoin d'être réparé par le ſommeil *(g)* & par des alimens qui n'ont rien de groſſier; l'ambroiſie & le nectar ſont une eſſence pure & légère *(h)*: de-là leur immortalité.

III. Les Dieux peuvent ſe rendre viſibles, habiter ſur la terre, converſer avec les hommes & paroître de ſimples mortels; ils peuvent même être réduits à cet état pour quelque temps, & privés des prérogatives de la divinité, en punition de quelque crime, & ſur-tout pour avoir violé le ſerment par le Stix. Lorſqu'ils vivent ainſi ſur la terre, ils uſent des mêmes alimens que les hommes, ſont expoſés à leurs inſultes & peuvent recevoir des bleſſures, qui néanmoins ne ſont jamais mortelles *(i)*.

(f) Voyez, *dans le XIV.e livre de l'Iliade*, l'aventure de Jupiter & de Junon; & celle de Vénus & de Mars, *dans le VIII.e livre de l'Odyſſée.*

(g) Le Ciel éprouvoit, comme la Terre, la viciſſitude du jour & de la nuit: *l'Aurore annonçoit la lumière aux Dieux & aux hommes* (Iliad. l. XI & alibi paſſ.) *le Soleil fait part de ſa lumière aux uns & aux autres* également *(Odyſſ. lib. XIII, &c.) Pendant la nuit, les Dieux & les hommes dormoient* profondément, & Jupiter comme les autres, excepté lorſqu'agité par des ſoins importans, *il ne pouvoit goûter les douceurs du ſommeil (Iliad. l. II)*; Jupiter en étoit même quelquefois ſurpris en plein jour, & tant qu'il dormoit, il ne ſavoit rien de ce qui ſe paſſoit dans le monde (Voyez l'aventure de Jupiter & de Junon, *Iliad. l. XIV)*: il en étoit de même lorſque Jupiter quittoit l'Olympe, & Neptune la mer, pour aſſiſter aux feſtins que les Éthiopiens leur donnoient tous les ans; pendant leur abſence il arrivoit bien des choſes à leur inſu. *Iliad. l. I. — Odyſſ. l. V.*

(h) Dans le moment on vit couler le ſang immortel, ἰχὼρ (de Vénus bleſſée par Diomède), *mais un ſang tel que celui des Dieux, qui n'eſt qu'une roſée, une vapeur divine; car les Dieux ne ſe nourriſſant ni des dons de Cérès, ni des préſens de Bacchus, n'ont pas un ſang terreſtre & groſſier comme le nôtre, ἄιμα; auſſi jouiſſent-ils de l'immortalité, &c. (Iliad. l. V.)* Cependant ces bleſſures cauſoient aux Dieux des douleurs aiguës & même inſupportables, juſqu'à ce qu'elles fuſſent guéries par le médecin Pæon. *(Ibid.)*

(i) Voyez le combat de Diomède contre Vénus & contre Mars *(Iliad. l. V)*, & le combat d'Hercule contre ce dernier, dans Héſiode *(Scut. Hercul.)* M.me Dacier, elle-même, ne peut s'empêcher de convenir que ces bleſſures *étoient une ſuite naturelle de l'opinion qui régnoit alors, que ces Dieux étoient corporels.* Remarques ſur le V.e liv. de l'Iliade.

IV. Les Dieux paroiſſent ſur la terre pour faire du bien aux hommes, ſoit à des ſociétés entières, ſoit à des particuliers vertueux qu'ils protègent & conduiſent *(k)*: ils veulent auſſi quelquefois éprouver les méchans & les punir *(l)*; mais ces viſites ont ſouvent des motifs moins honnêtes: les Dieux ſe paſſionnent pour des femmes & les Déeſſes pour des hommes, & de ce commerce ſi diſparate ſont venus nombre de héros & de demi-dieux, dont pluſieurs ont mérité d'être élevés au rang des Dieux *(m)*.

Telle eſt en abrégé la doctrine d'Homère & d'Héſiode ſur la nature des Dieux: j'en indique les principales preuves dans les notes, & je l'éclaircirai encore dans la ſuite de ce Mémoire. Hérodote ne s'eſt donc point trompé ſur la première queſtion: nos poëtes ont véritablement enſeigné la doctrine altérée; mais en ſont-ils les premiers auteurs, comme Hérodote ſemble l'inſinuer? c'eſt la ſeconde queſtion que nous allons examiner. Pour ne rien dire de vague, je conſidérerai la doctrine d'Homère & d'Héſiode relativement aux deux conſéquences dont les prêtres d'Égypte étoient ſi choqués; car il eſt manifeſte que ceux qui penſent qu'un homme eſt né d'un Dieu ou d'une Déeſſe, ou qu'un homme peut devenir Dieu, ne regardent les Dieux que comme une eſpèce d'hommes diſtingués des autres ſeulement par certains apanages.

Examen de la première conſéquence: *Hommes nés des Dieux.*

On feroit une liſte bien ennuyeuſe, ſi l'on vouloit nommer tous ceux qui paſſoient pour fils ou deſcendans des Dieux ou des Déeſſes. Hécatée de Milet, au rapport d'Hérodote, eut la ſimplicité de ſe glorifier de cet avantage en préſence des prêtres Égyptiens, qui s'en moquèrent. Hérodote trouvoit auſſi cette chimère dans ſa généalogie, & preſque toutes les familles diſtinguées avoient la même prétention; tant l'ancienne opinion, qui faiſoit ſortir tous les héros du ſang des Dieux, étoit gravée profondément dans l'eſprit des Grecs.

Iliad. l. XVI.

Tels étoient pluſieurs des guerriers d'Homère: *Vous ſavez*, dit Junon à Jupiter, *que les Immortels ont un grand nombre d'enfans*

(k) Toute l'Odyſſée en eſt la preuve.

(l) Voyez le diſcours d'Antinoüs (*Odyſſ. l. XVII*), je le rapporterai plus bas.

(m) Iliad. & Odyſſ. paſſim. Voyez la ſuite de ce Mémoire.

qui combattent sous les murs de Troie. Si vous enlevez votre fils Sarpédon aux coups de Patrocle, tous les autres Dieux prétendront au même privilége, & vous les irriterez tous si vous vous arrogez un droit dont vous leur défendrez de jouir. Homère n'avoit pas inventé ces filiations, elles étoient reçues dans la Grèce depuis la guerre de Troie, & le poëte est un témoin d'autant plus recevable de cette tradition, qu'il est plus désintéressé: à l'exception de Sarpédon, d'Achille & d'Énée, les enfans des Dieux ne sont rien moins que les héros de l'Iliade & de l'Odyssée.

Mais sans nous arrêter à la seule autorité d'Homère, nous trouverons, en remontant plus haut dans les temps héroïques, une foule de ces filiations divines attestées par toute la Grèce. Point de héros de marque dont le père, l'aïeul ou le bisaïeul au moins ne fût un Dieu. Hélène & Pollux passoient pour enfans de Jupiter, & l'on donnoit à Tyndare Castor & Clytemnestre: on ne disputoit pas la qualité de fils de Jupiter à Persée, au premier Minos, à Dardanus, à Hercule: on croyoit Aristée fils d'Apollon, Halirrothius fils de Neptune. Il seroit inutile de citer tous les autres; mais Bacchus mérite une mention spéciale, tant pour sa célébrité, que parce qu'il tient au siècle de Cadmus son grand-père maternel. On sait que ce Prince, originaire de Thèbes d'Égypte, apporta dans la Grèce le culte d'Osiris, & que voyant Sémélé sa fille enceinte, quoiqu'elle ne fût pas mariée, il publia qu'elle n'avoit eu commerce qu'avec Jupiter: il nomma Dionysus l'enfant qu'elle mit au monde, voulant sans doute le faire passer pour une apparition d'Osiris, qui daignoit honorer la Grèce de sa présence, comme il en avoit autrefois honoré l'Égypte.

Voy. les textes d'Hérod. dans le Mém. précéd.

Les Anciens varient sur le sort de cet enfant, ils supposent, pour la plupart, qu'il vécut âge d'homme, qu'il fit de grands exploits, & qu'il soutint ses prétentions à main armée; car il eut dans la Grèce de puissans contradicteurs. Persée, roi de Mycènes, & Lycurgue fils de Dryas, roi d'une contrée de Thessalie qu'on appeloit Thrace, le combattirent & le mirent plusieurs fois à deux doigts de sa perte. Penthée, roi de Thèbes, quoique son cousin, s'opposoit à l'établissement de son culte.

Diodore de Sicile, suivant une autre tradition, prétend que

Lib. I, n.° 131

Sémélé, effrayée par un orage violent, accoucha avant terme d'un enfant qui mourut peu de jours après, & que Cadmus, pour sauver l'honneur de sa fille, le fit enfermer dans une statue dorée, qu'il fit adorer sous le nom de Dionysus ou d'Osiris. Si l'on adopte cette leçon, il faudra dire que Bacchus ne combattant pas en personne, sa statue servoit d'étendard aux partisans de son culte, ou que le Prêtre qui les conduisoit étoit décoré de son nom & pris pour le Dieu même. C'est peut-être un de ces Prêtres qui, blessé dans un combat contre Persée, alla mourir à Delphes, & fut enterré auprès de l'oracle: on montroit encore son tombeau & ses os du temps de Plutarque, & les Thyades lui offroient des sacrifices.

Decharm. poët. apud Eus. chron. p. 11.

Plut. de Isid. & Osirid.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable, par le témoignage de toute l'antiquité, qu'un Dionysus ou Bacchus, fils de Sémélé, passa pour le fils de Jupiter. Ainsi, dès le siècle de Cadmus, on étoit persuadé que les Dieux, & Jupiter plus qu'un autre, prenoient des corps humains pour jouir de la compagnie des femmes qui avoient le bonheur ou le malheur de leur plaire.

Il est vrai que la divinité du nouveau Dionysus souffrit de la contradiction. Ce n'est pas que l'on contestât la maxime générale; mais les gens sages étoient choqués de la licence effrénée qui régnoit dans les orgyes: peut-être aussi que quelques personnes voyoient plus clair que les autres dans l'aventure galante de Sémélé. Il ne faut pas croire, en effet, que tout le monde fût la dupe de toute femme & de toute fille qui se disoient enceinte d'un Dieu. On se doutoit quelquefois de la vérité, & l'on trouve dans Homère *(n)*

(n) Tlépolème, fils d'Hercule, dit à Sarpédon, avant leur combat: *Ceux qui te disent fils du grand Jupiter te flattent, & veulent nous en imposer.* Iliad. l. v.

J'allois faire le même traitement aux deux fils d'Actor, dit Nestor, *si Neptune, qui passoit pour leur véritable père, ne les eût délivrés de mes mains (Iliad. l. xi).* Ces deux hommes étoient légalement fils d'Actor; mais comme leur naissance étoit plus que suspecte, ils se disoient fils de Neptune.

Ménesthius étoit fils du fleuve Spercheus & de la belle Polydore, fille de Pélée, qui par ses charmes avoit su enflammer ce Dieu; mais dans le public il passoit pour le fils de Borus, qui avoit épousé cette Princesse (Iliad. l. xvi). C'est-à-dire que l'enfant étant venu un peu trop tôt, on parla d'une aventure sur les bords du fleuve. On prit cette tournure pour sauver l'honneur de la Princesse.

quelque trace de ces soupçons; mais le gros de la nation dévoroit avidement ces sottises: les familles mêmes accréditoient ces bruits, tant pour sauver l'honneur de leurs parentes que par la gloire qui leur en revenoit, & les maris mêmes ne tenoient point à déshonneur d'adopter les enfans des Dieux immortels.

Cette stupidité nous étonne avec raison. Il est vrai que les Grecs étoient persuadés, aussi-bien que les autres peuples, par la tradition du genre humain, que les Anges, ministres du Très-haut, s'étoient souvent rendus visibles sous une figure humaine. Les Égyptiens & les Phéniciens les avoient souvent entretenus de ces apparitions, tant vraies que supposées, dont ils augmentoient le merveilleux pour les rendre plus intéressantes; & les Grecs, curieux & crédules, les écoutoient avec empressement; mais il est singulier que n'ayant jamais vu leurs Dieux, ils crussent les voir par-tout: approfondissons un peu les causes d'une illusion poussée jusqu'à cet excès.

On croyoit que les Dieux, pour se mieux déguiser, prenoient pour l'ordinaire la figure d'hommes connus. Jupiter prit la ressemblance d'Amphitryon pour tromper Alcmène, Minerve celle de Mentor pour conduire Télémaque, Neptune celle de Calchas pour exciter les Grecs au combat. Je citerois une foule de faits pareils s'il en étoit besoin. Se tiroit-on de quelque péril par le secours de quelqu'un? un ami, après un avis utile, se retiroit-il promptement? on pensoit que l'homme étoit le masque sous lequel un Dieu s'étoit caché: on en tiroit vanité, on le publioit & l'on étoit cru.

Aussi la crainte de se méprendre tenoit toujours ces anciens Grecs en suspens: *Si quelque Dieu*, dit Minerve à Diomède, *veut vous surprendre sous une forme humaine, gardez-vous de combattre contre les Immortels, si ce n'est contre Vénus.* *Iliad. l. V.*

Énée voyant les ravages que ce guerrier faisoit dans l'armée Troyenne, s'adresse à Pandarus: *C'est à votre arc*, dit-il, *à mettre fin à ce désordre, à moins que ce Diomède ne soit quelqu'un des Immortels à qui nos sacrifices auroient déplu.* *Ibid.*

Lorsqu'un héros inconnu se présentoit avec une taille plus majestueuse que le commun des hommes, on le prenoit aussitôt pour un Dieu. Nausicaa disoit d'Ulysse: *D'abord il me paroissoit* *Odyss. l. VI.*

un homme vil & mépriſable, & maintenant il reſſemble aux habitans de l'Olympe.

N'eſt-ce point quelqu'un des Dieux, diſoient les Phéaciens, *qui ſeroit deſcendu du ciel à la prière de Nauſicaa!*

Si c'eſt quelqu'un des Immortels qui ſoit deſcendu du ciel, répondoit Alcinoüs, *c'eſt donc pour une cauſe bien importante; car juſqu'ici les Dieux ne ſe ſont montrés à nous que lorſque nous leur avons immolé des hécatombes.*

Quelquefois néanmoins les Dieux, pour éprouver les hommes, paroiſſoient ſous des figures ignobles. Un des pourſuivans de Pénélope ayant frappé Ulyſſe, déguiſé en mendiant: *Que deviendrez-vous, malheureux*, lui dit un de ſes compagnons, *ſi ce pauvre que vous maltraitez étoit quelqu'un des Immortels! car les Dieux, qui prennent comme il leur plaît toutes ſortes de formes, paroiſſent ſouvent comme des étrangers, & vont dans les villes pour être témoins des violences qu'on y commet & de la juſtice qu'on y rend.* *Odyſſ. l. XVII.*

Ce trait, comme M.me Dacier le remarque, reſſemble fort à l'hiſtoire des deux Anges envoyés à Sodôme. Mais la différence des Hébreux aux Grecs, c'eſt que les premiers prenoient les Anges pour des hommes, juſqu'à ce qu'ils ſe fiſſent connoître; au lieu que les Grecs prenoient, à propos de rien, les hommes pour des Dieux. Il falloit leur dire à chaque inſtant, comme Paul & Barnabé: *je ne ſuis point un Dieu, mais un mortel.* On ſe rappelle ici un trait de l'hiſtoire apoſtolique: S.t Paul, accompagné de S.t Barnabé, ayant guéri par une ſeule parole un boiteux dans la ville de Lyſtres, le peuple s'écria, à la vue de ce prodige: *Voici les Dieux qui, ſous une forme humaine, ſont venus nous viſiter (o).* Ils prenoient Barnabé pour Jupiter, & Paul pour Mercure. Le prêtre de Jupiter s'avança pour leur offrir un ſacrifice, & ce ne fut qu'avec peine que les Apôtres purent arrêter cette profanation. L'éloignement du règne des Dieux ſur la terre n'avoit pas encore guéri les peuples de cette prévention.

Le reſpect qu'on avoit pour les Prêtres étoit une autre ſource d'illuſion. Ils n'étoient pas alors, comme ils le furent dans la ſuite, des gens du commun, uniquement occupés du miniſtère des

(o) *Dii ſimiles hominibus deſcenderunt ad nos.* Act. Apoſt. XIV.

temples: les Princes se faisoient honneur des fonctions du sacerdoce, se donnoient pour interprètes des Dieux, & publioient, sous le nom de ces Dieux, les loix que la raison leur dictoit à eux-mêmes: aussi les peuples avoient une extrême vénération pour le représentant de leur Dieu.

Eurypile, dit Homère, *blessa le grand Hypsénor, fils du sage Dolopion, sacrificateur du Scamandre, & que les peuples honoroient comme un Dieu.* Iliad. l. V.

Mérion s'avança contre le fier Laogonus, grand-prêtre de Jupiter, & que les Troyens honoroient comme Jupiter même. Ibid.

C'étoit sur-tout pendant l'exercice des fonctions sacrées, que le Prêtre recevoit des honneurs presque divins. On adoroit le Dieu dans sa personne, parce qu'on l'y croyoit descendu pour être en quelque sorte l'ame de son ministre, & pour faire entendre par sa bouche ses volontés & ses loix. Mais si le Prêtre étoit Prince ou tendoit à le devenir, s'il surpassoit ses concitoyens par sa valeur & par son intelligence, s'il étoit enthousiaste, s'il savoit contrefaire le prophète, s'il faisoit des prédictions à coup sûr ou que le hasard les vérifiât, ce n'étoit plus un homme, mais le Dieu lui-même qui venoit régner sur son peuple.

Et c'est-là, pour le dire en passant, une des grandes clefs de la mythologie grecque. Nous y voyons des Jupiters, des Mars, des Apollons, des Neptunes en divers temps & en divers lieux. N'en doutons point, ce sont les Prêtres de ces Dieux; non des Prêtres ordinaires, mais de ces Prêtres distingués que je viens de dépeindre. Tel étoit Tantale, roi de Phrygie, qui enleva Ganymède; tels étoient le Neptune & l'Apollon qui se mirent au service de Laomédon: je passe les autres exemples sous silence, pour abréger.

On n'avoit pas toujours besoin de ces Prêtres du premier rang pour supposer une apparition divine. Lorsqu'il s'agissoit de couvrir certains désordres d'un voile respecté, un Prêtre du commun suffisoit. C'étoit Jupiter, Mars, Apollon que les charmes d'une mortelle avoit séduits: on l'en croyoit aisément sur sa parole, & voilà peut-être l'origine de tant d'enfans des Dieux. Dans la suite on fut moins crédule: le Prêtre, pour satisfaire sa passion, étoit

forcé de faire jouer d'autres machines, témoin l'aventure d'une dame Romaine dans le temple d'Anubis.

C'eſt donc à leur extrême groſſièreté que les anciens Grecs devoient l'idée d'un commerce preſque journalier des Dieux avec les femmes, & des Déeſſes avec les hommes. On ne l'auroit pas cru du temps d'Homère, ſi cette opinion n'avoit pas été dominante dans le temps de la guerre de Troie; & la preuve, c'eſt que depuis cette époque il n'étoit plus queſtion de pareilles hiſtoires. Tous les Dieux, anciens & nouveaux, s'étoient retirés dans l'Olympe, & laiſſoient fort tranquilles les habitans de la terre.

Cependant, quoiqu'on ne vît plus de Dieux, quoiqu'on ne fût peut-être pas même d'humeur à croire légèrement des apparitions récentes, on ajoutoit foi aux anciennes, parce que les fables dont on a été nourri dans ſon enfance ont peine à s'effacer, ſur-tout lorſqu'elles tiennent à la religion publique.

Ces fables étoient affermies dans l'eſprit des Grecs par la haute idée qu'ils ſe formoient des hommes du temps paſſé. Toutes les nations ont cru que les premiers hommes étoient plus grands & plus robuſtes que nous; & ce préjugé a des fondemens ſolides dans l'hiſtoire du genre humain, pourvu qu'on remonte un peu haut; mais du temps d'Homère & d'Héſiode une antiquité de deux ou trois ſiècles paroiſſoit tenir à l'origine du monde. On ſe repréſentoit donc les héros de la guerre de Troie comme des eſpèces de géans. Diomède enlève & lance avec facilité, contre Énée, une pierre que deux hommes du temps d'Homère auroient à peine ſoulevée *(p)*: cependant ces hommes ſi grands n'étoient que des nains en comparaiſon des Cyclopes, & ceux-ci des pygmées en comparaiſon des Titans. Cela poſé, on faiſoit un raiſonnement très-propre à faire impreſſion ſur le peuple: faut-il s'étonner, diſoit-on, que les Dieux ne ſe familiariſent plus avec nous, qui ne ſommes que des avortons & des hommes dégénérés?

Les Grecs ayant donc une idée ſi baſſe de leurs Dieux, & ſi relevée des héros, ne faiſoient point de difficulté de les mettre à peu près de niveau: *Ulyſſe, pour le conſeil, étoit comparable à Jupiter même: Agamemnon avoit la tête & les yeux de Jupiter* *Iliad. l. II.*

(p) Virgile a imité ce trait dans le XIIe livre de l'Énéïde.

lorſqu'il

lorſqu'il lance la foudre, la taille de Mars, la force de Neptune. La belle Nauſicaa étoit parfaitement ſemblable aux Déeſſes, par les qualités de l'eſprit & par celles du corps. *Odyſſ. l. VI.*

Je ne finirois point, ſi je voulois copier dans Homère toutes les expreſſions de ce genre: il va même juſqu'à faire rendre à des hommes vivans des honneurs preſque divins.

Agamemnon, pour appaiſer Achille, lui offre ſa fille Iphigénie en mariage, & pour dot quelques villes dont les habitans *lui offriroient tous les jours de nouveaux dons, comme à un Dieu.* *Iliad. l. IX.*

Sarpédon dit à Glaucus: *Pourquoi nous regarde-t-on comme des Dieux, juſqu'à nous conſacrer des terres ſur les rives du Xanthe!* *Ibid. l. XII.*

Jupiter veut que *les Phéaciens, ces peuples fortunés, honorent Ulyſſe comme un Dieu.* *Odyſſ. l. V.*

Je vous promets, dit Ulyſſe à Nauſicaa, *que tous les jours de ma vie je vous adreſſerai mes vœux comme à une Déeſſe; car je ne tiens la vie que de vous.* Télémaque fait le même compliment à Hélène. *Ibid. l. VIII.* *Ibid. l. XV.*

Serons-nous ſurpris, après cela, que dans Homère les héros ſe meſurent avec les Dieux. Si Diomède n'attaque que Vénus & Mars, c'eſt que Minerve l'avoit reſtreint à ces deux divinités: le reſpect ſeul l'empêcha de pouſſer ſa pique contre Apollon: *Dans ſa fureur,* dit Vénus, *il auroit combattu contre Jupiter même.* *Iliad. l. V.* Hercule n'avoit-il pas percé de ſes flèches le ſein de Junon & l'épaule du Dieu des enfers? n'avoit-il pas bleſſé Mars pluſieurs fois, & ſpécialement lorſque ce Dieu, irrité de la mort de ſon fils Cygnus, vint combattre ſeul à ſeul contre le héros? *Ibid.*

Ces traits ſi choquans pour nous, & même pour les philoſophes païens, ne choquoient point du tout les partiſans de la religion populaire, c'eſt-à-dire le gros de la nation, qui ne regardoit les Dieux, pour me ſervir de l'expreſſion d'Héraclite, que comme des *hommes immortels.* Dans cette abſurde théologie, les Dieux n'étoient guère plus au-deſſus des héros que les héros au-deſſus des hommes ordinaires. J'entame inſenſiblement le ſecond chef d'accuſation des prêtres Égyptiens, qui reprochoient aux Grecs d'avoir élevé des hommes au rang des Dieux. *Apud Clem. Alex. Pædag. l. III, c. 1.*

Examen de la seconde conséquence : *Hommes devenus Dieux.*

Hérodote ne se trompoit pas, en imputant cette doctrine à Homère & à Hésiode. Homère fait un Dieu marin de Protée[a], roi d'Égypte, & de sa fille une nymphe de la mer.

Il dit ailleurs[b] que *la fille de Cadmus, la belle Ino, qui n'étoit autrefois qu'une mortelle, étoit déjà pour lors adorée comme une Déesse de la mer, sous le nom de Leucothoë.* Il faut joindre à Ino son fils Mélicerte, devenu aussi Dieu marin sous le nom de *Palémon.*

[a] *Odyss. l. IV.*
[b] *Ibid. l. V.*

Ulysse trouva dans les enfers les ombres de Castor & de Pollux: *Ce sont les seuls*, dit-il, *qui retrouvent la vie dans le sein même de la mort; car Jupiter leur a donné de vivre & de mourir tour-à-tour: on leur rend des honneurs égaux à ceux des Dieux mêmes.* Ces deux frères furent, par excellence, appelés les enfans de Jupiter, Διόσκουροι. Les prêtres Égyptiens étoient fort choqués de ces nouveaux Dieux.

Ibid. l. XI.

Ibid. *Après Sisyphe*, dit Ulysse, *j'aperçus le grand Hercule, c'est-à-dire son fantôme (εἴδωλον); car pour lui il est avec les Dieux immortels, assiste à tous leurs festins, ayant pour femme la charmante Hébé, fille de Jupiter & de Junon.*

Ce fantôme étoit cependant plein de vie, puisqu'il se plaignoit des maux qu'il avoit souffert sur la terre. Quel étoit donc l'autre Hercule, ou plutôt le véritable Hercule transporté dans le ciel? c'étoit la partie divine de son ame, son intelligence (νοῦς). Mais que pouvoit faire une intelligence parmi des Dieux corporels? elle étoit sans doute revêtue d'un corps céleste, comme les autres, puisqu'on lui donna Hébé pour femme.

Ainsi, pour qu'un homme devînt Dieu, il falloit pour l'ordinaire qu'il fût dépouillé par la mort de tous les tristes apanages de l'humanité: je dis *pour l'ordinaire*, car Homère reconnoît des hommes devenus Dieux sans passer par la mort.

Ibid. l. V.
Ibid. l. XV.

Le premier exemple est celui de Tithon. L'Aurore avoit d'abord aimé Orion, que Diane perça d'une flèche; *dans la suite l'Aurore enleva Clitus, fils de Mantius: la terre n'étoit pas digne de posséder un si bel homme: la Déesse voulut le faire asseoir parmi les Immortels.* Homère ne dit pas si elle réussit. Elle prit enfin Tithon, & lui conféra l'immortalité. Homère ne parle point de sa vieillesse:

au contraire, il l'appelle toujours le beau Tithon: ſans doute que ſon éternelle caducité n'avoit pas encore été imaginée par les mythologues. *Iliad. l. XI & alibi.*

Le ſecond exemple eſt celui de Ganymède: *Les Dieux le trouvèrent d'une beauté ſi parfaite qu'ils l'enlevèrent, & le tranſportèrent dans le ciel, pour en faire l'échanſon de Jupiter.* *Ibid. l. XX.*

Le troiſième exemple eſt celui d'Ulyſſe, que Calypſo vouloit rendre immortel ſans qu'il éprouvât la vieilleſſe. Il falloit que dans la théologie grecque il y eût bien peu de diſtance d'un héros à un Dieu, puiſqu'une ſimple Nymphe pouvoit déifier Ulyſſe, s'il avoit renoncé pour elle à Ithaque & à Pénélope. Pourquoi donc Téthis ne donna-t-elle pas le même privilége à Pélée ſon mari? les fabricateurs des fables ne penſoient pas à tout, la mythologie eſt un tiſſu d'inconſéquences.

Au reſte, la déification d'un héros étoit tellement reçue, que les grands hommes en faiſoient l'objet de leur ambition: *Plût aux Dieux*, dit Hector, *que je fuſſe aſſuré d'être immortel, ſans que la vieilleſſe vînt engourdir mes membres, & d'être éternellement honoré des mortels comme Apollon & Minerve, comme je ſuis ſûr que le jour de demain ſera funeſte aux Grecs.* Hector eſt ſi pénétré de ce ſentiment, qu'il le manifeſte encore dans une autre occaſion. *Ibid. l. VIII.* *Ibid. l. XIII.*

Il eſt inutile de s'étendre ſur Héſiode, il ſuffit de jeter les yeux ſur les dernières pages de la Théogonie, pour être convaincu qu'il penſoit ſur ce point abſolument comme Homère. Après avoir fait l'énumération des héros qui devoient le jour à un Dieu, il finit par ceux dont une Déeſſe étoit la mère: l'inégalité des parens n'empêchoit pas, à ſon avis, que les enfans ne fuſſent ſemblables aux Dieux:

Αὐτὰρ μὴν θνητοῖσι παρ' ἀνθράσιν εὐνηθεῖσαι
Ἀθανάτας, γείναντο θεοῖς ὁπιείκελα τέκνα.

Les deux Poëtes ſont donc bien décidés pour l'apothéoſe; mais il ſeroit injuſte de leur imputer l'invention de ce ſyſtème. S'ils n'avoient pas été entraînés par le torrent des anciennes traditions, & qu'ils ſe fuſſent cru les maîtres d'accorder les honneurs de l'Olympe à qui bon leur auroit ſemblé, ils n'auroient pas choiſi de préférence

des hommes obſcurs, tels que Tithon, Ganymède, Caſtor & Pollux, Leucothoë, Ariſtée, les enfans de Calypſo & de Circé, auxquels ils ne pouvoient pas prendre beaucoup d'intérêt. N'y avoit-il pas eu dans la Grèce, & même au ſiége de Troie, des héros célèbres qui méritoient mieux qu'on leur dreſsât des autels, s'il étoit permis d'en dreſſer à des hommes *(q)*!

Je ne ferai pas même d'exception pour Hercule. Quelque renommé qu'il fût, Homère ne l'aimoit ni ne l'eſtimoit. Si, pour ſe conformer à l'uſage, il le nomme quelquefois fils de Jupiter, il l'appelle ſouvent le fils d'Amphitryon. Dioné, mère de Vénus, le traite, dans l'Iliade, d'inſolent, d'impie, de ſacrilége: on dira que cette Déeſſe, irritée de la bleſſure de ſa fille, ne ménageoit pas les termes; à la bonne heure, mais le poëte ne les ménage pas davantage lorſqu'il parle d'Hercule en hiſtorien: *Iphitus, fils d'Eurytus, étoit allé*, dit-il, *dans la Meſſénie, chercher douze mules & autant de jumens qu'il avoit perdues, & qui furent cauſe de ſa mort. Étant arrivé chez le fils de Jupiter, chez Hercule, ſi renommé pour ſon grand courage & pour ſes merveilleux travaux, ce héros le reçut dans ſa maiſon, & le tua contre tout droit d'hoſpitalité. Le cruel ne redouta point la colère des Dieux, & ne reſpecta point la table ſacrée où il avoit admis Iphitus: il le tua, & s'appropria ſes jumens & ſes mules.* Homère, qui peint ſi vivement la noirceur de cette action, auroit-il mis au rang des Dieux le ſcélérat qui l'avoit commiſe, s'il n'y eût pas été contraint par l'autorité de toute la Grèce.

Iliad. l. v.

Odyſſ. l. xxi.

D'ailleurs, il n'eſt pas ici queſtion d'opinions ſpéculatives, que l'éloquence & la poëſie peuvent accréditer: il s'agit d'un culte religieux, qu'un poëme ne fera jamais établir dans un grand nombre de républiques & de royaumes indépendans. S'imaginera-t-on que tous les Grecs, en liſant Homère & Héſiode, ſe ſoient unanimement déterminés, comme par inſpiration, à ériger des

(q) La plupart des héros de la guerre de Troie furent honorés, dans la ſuite, comme des Dieux ou des Demi-dieux, Sarpédon, Hector, Énée, Agamemnon, Ménélas, Achille, Ulyſſe, Idoménée, &c. mais comme Homère & Héſiode n'en diſent rien, & que nous ne le ſavons que par des écrivains poſtérieurs, il faut conclure que du temps de nos deux Poëtes ce culte n'étoit pas encore établi, ou qu'il étoit fort obſcur.

temples & des autels à des gens qui vivoient plus de trois siècles avant eux, & qu'ils n'avoient regardés jusqu'alors que comme des hommes illustres? Dès le temps d'Homère on rendoit aux Dioscures *des honneurs égaux à ceux des Dieux :* il n'est pas douteux qu'on n'en rendît de pareils à Hercule, & plus anciennement encore à Bacchus & à Leucothoë. Ainsi, dès le siècle de Cadmus, on croyoit pouvoir honorer comme des Dieux des hommes qu'on avoit vu naître & mourir. On tenoit donc dès-lors le dogme fondamental de la théologie d'Homère & d'Hésiode, qui consiste, selon Hérodote, dans l'identité de la nature des Dieux & des hommes. La distance qui séparoit ces deux espèces d'êtres n'étoit pas immense aux yeux des Grecs, puisque des mortels l'avoient franchie.

Question importante : *Les Héros déifiés étoient-ils de véritables Dieux dans la religion de la Grèce?*

Quelques convaincantes que soient ces raisons & ces autorités, je sens qu'un lecteur attentif peut être arrêté, sur ce dernier article, par quelques scrupules qu'il est nécessaire de lever. Est-il bien vrai, dira-t-on, qu'Homère & les anciens Grecs aient cru sérieusement que des hommes pussent devenir des Dieux proprement dits? Le titre de Dieu, qu'on prodiguoit aux grands hommes, n'est peut-être qu'une flatterie, une exagération des poëtes. Lorsque les Grecs parloient de sang froid, ils se contentoient de leur donner le nom de *héros* ou de *demi-dieux*, & par-là les mettoient infiniment au-dessous des anciennes divinités de la nation. Le culte qu'on leur décernoit ne prouve rien. Quoique semblable à plusieurs égards au culte divin, il en différoit essentiellement, selon Hérodote, & n'étoit dans le vrai que des funérailles religieuses, qu'on renouveloit tous les ans. Aussi ce judicieux écrivain approuve-t-il la distinction que quelques Grecs, plus attentifs que les autres, faisoient de deux Hercules, en rendant à Hercule-dieu des honneurs divins (θύσι), & à Hercule-héros des honneurs héroïques (ἐναγίζουσι) : il ne croyoit donc pas qu'on en pût rendre d'autres à quelque homme que ce fût, à moins qu'on ne le confondît par erreur avec quelque ancien Dieu.

Pour résoudre cette difficulté, & entrer de plus en plus dans l'esprit de la mythologie grecque, il faut partager les héros en deux classes.

La première comprend ceux qui ont paru dans le monde ſous le nom d'anciennes divinités.

La ſeconde, ceux qui n'ayant été ſur la terre que de ſimples hommes, n'ont été mis au rang des Dieux qu'après leur mort.

Les héros de la première claſſe avoient ſouvent deux noms, un nom propre & le nom du Dieu. Ils paſſoient pour le Dieu même, incorporé, pour ainſi dire, en leur perſonne : on ne les en diſtinguoit pas. En conſéquence on les adoroit de leur vivant; & après leur mort leur culte ſe trouvoit confondu avec celui de l'ancienne divinité.

Vraiſemblablement il a paru dans le monde, & dans la Grèce en particulier, pluſieurs de ces prétendus Dieux. De-là tant de Jupiters, de Neptunes, de Mars, d'Apollons, &c. nous en traiterons dans la ſuite. Je me reſtreins aujourd'hui à Bacchus & à Hercule, parce qu'ils ont inconteſtablement vécu dans les temps héroïques, & qu'ils ſont les ſeuls de cette eſpèce dont la divinité ſoit un peu équivoque.

Il faut diſtinguer trois choſes dans le nouveau culte que Cadmus introduiſit dans la Grèce : 1.° il voulut faire reconnoître Oſiris ou Dionyſus; 2.° il établit les orgies ou les myſtères de ce Dieu; 3.° il publia que Dionyſus s'étoit rendu viſible ſous la forme du fils de Sémélé.

Le premier article ne pouvoit exciter aucun trouble : les Grecs, avides de nouveaux Dieux, adoptoient volontiers tous ceux qu'on leur offroit. Le ſecond article trouva de grands obſtacles, parce que les gens ſages étoient choqués de la licence qui régnoit dans les orgies. Le troiſième éprouva auſſi des contradictions : on avoit peine à regarder comme un Dieu du premier ordre un enfant, dont la naiſſance n'étoit rien moins que ſurhumaine aux yeux des perſonnes attentives.

Cependant les partiſans du nouveau Dionyſus lui déféroient des adorations; & lui-même, devenu grand, combattit pour ſoutenir ſes droits; ou-bien l'on combattit ſous ſon nom, s'il faut s'en rapporter à Diodore de Sicile, qui le fait mourir en naiſſant.

Quoi qu'il en ſoit, toutes ces querelles s'appaiſèrent peu à peu, par une eſpèce de traité tacite. Le fils de Sémélé fut reconnu

Dieu par toute la Grèce; mais, à l'exception des Orphites, dont nous avons déjà parlé, on ne lui assigna qu'un rang subalterne parmi les Dieux; on ne lui donna que la surintendance de la vigne & du vin: personne ne s'avisa de distinguer entre Dionysus-dieu & Dionysus-héros. Mais Osiris, la grande divinité de l'Égypte, se ressentit dans la Grèce de l'abaissement du fils de Sémélé.

Telle étoit l'idée qu'en avoit Homère: *Si vous êtes quelqu'un des Immortels qui soyez descendu de l'Olympe*, dit Diomède à Glaucus, *je vous déclare que je ne combats point contre les Dieux. Le vaillant Lycurgue, fils de Dryas, qui osa leur faire la guerre, fut bientôt puni de sa témérité. Livré à l'esprit de vertige, il poursuivit un jour, sur la montagne sacrée de Nysse, les nourrices de Bacchus, qui célébroient les orgies. Ces femmes effrayées jetèrent leurs tyrses, & Bacchus lui-même, saisi de crainte, se précipita dans la mer. Téthis le reçut dans son sein, & eut peine à le rassurer, tant étoit vive la terreur que cet homme violent lui avoit imprimée.* *Iliad. l. VI.*

Voilà le seul endroit où Homère parle de Bacchus. Il le reconnoissoit pour un Dieu, pour un Dieu *descendu du ciel;* mais en même temps pour un Dieu fort inférieur aux grandes divinités de l'Olympe, puisqu'il ne lui fait jouer aucun rôle dans la guerre de Troie.

Hercule le Thébain vivoit dans un siècle où l'on étoit un peu moins dupe que dans celui de Cadmus: aussi l'opinion de sa divinité s'établit-elle avec un peu de lenteur. Il portoit le nom d'un ancien Dieu d'Égypte de la seconde classe, que les Tyriens avoient en singulière vénération. Mais il paroît que les Grecs eurent peu de connoissance de cette divinité étrangère, jusqu'à ce qu'Hercule le Thébain parut dans le monde. Hérodote prétend qu'Amphitryon son père & Alcmène sa mère, Égyptiens d'origine, avoient apporté dans la Grèce le culte de l'ancien Hercule. En suivant cette insinuation de l'historien, on peut supposer qu'Amphitryon, à l'imitation de Cadmus, voulut faire passer son fils pour une apparition de l'ancien Hercule, dont il lui fit porter le nom au lieu de celui d'Alcide; & que pensant se faire honneur à lui-même, il publia que Jupiter en étoit le père, ne réservant qu'Iphiclus, dont Alcmène accoucha en même temps que d'Alcide. *Hésiode, Bouclier d'Hercule.*

Diod. Sic. lib. IV. Le nouvel Hercule n'oſoit pas cependant exiger l'adoration; il la recevoit ſeulement, de ceux qui vouloient bien s'y ſoumettre, comme un pronoſtic de ſa divinité future. Mais peu de Grecs lui rendirent, de ſon vivant, ce culte ſacrilége: les héros de ſon temps le regardoient comme leur compagnon d'armes; & d'autres, comme un monſtre d'injuſtice & de brutalité.

La poſtérité lui fut plus favorable: ſes partiſans étendirent ſon culte, & bientôt il fut honoré comme un Dieu; mais la plupart ne le regardoient encore que comme un héros diviniſé. Homère, qui dans le fond ne l'eſtimoit pas, ne lui donne aucune part à la guerre de Troie, où cependant il avoit à venger ſes propres injures.

Dans la ſuite quelques Grecs, qui ſavoient qu'on adoroit Hercule, dans la Grèce même, avant que le Thébain vît le jour, en conclurent qu'il falloit diſtinguer ces deux perſonnages, honorer l'un comme un Dieu de l'Olympe, & l'autre comme un ſimple héros. Mais cette diſtinction, quoiqu'applaudie par Hérodote, parut trop ſubtile aux Grecs: on confondit le Dieu & le héros: on ne connut plus qu'un ſeul Hercule, & peu de Dieux furent plus révérés que lui.

Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui ſur cette claſſe des héros-dieux; j'en traiterai plus au long dans la ſuite: je paſſe à celle des héros déifiés.

Odyſſ. l. XI. Homère nous a déjà expliqué comment on concevoit leur apothéoſe. Les Dieux, pour récompenſer leurs vertus, ſéparoient la partie divine de leur ame, la tranſportoient dans le ciel, ſe l'aſſocioient, & la rendoient participante de leur gloire & de leur félicité; mais ils laiſſoient dans les enfers l'ame animale (ψυχὴ, εἴδωλον). C'eſt cette ame d'Hercule qu'Ulyſſe trouva dans les enfers.

Homère avoit déjà établi la même doctrine dans l'Iliade. Achille *Iliad. l. XXIII.* ayant vu Patrocle en ſonge, s'écrie à ſon réveil: *Grands Dieux! il eſt donc vrai que l'ame* (ψυχὴ) *ſubſiſte encore dans les enfers après la mort; ce n'eſt que l'image du corps* (εἴδωλον) *& l'intelligence* (φρὴν) *en eſt ſéparée.* Achille aimoit trop Patrocle pour ne le pas égaler à Hercule.

Cette

Cette doctrine, de la double ame, n'étoit donc pas une invention de Pythagore & de Platon: ces philoſophes l'avoient puiſée dans Homère; & le poëte, en l'expoſant en deux mots & ſans affectation, fait ſentir qu'elle étoit très-connue de ſon temps.

Dans cette hypothèſe, tous les hommes ſont propres à devenir des Dieux, puiſque tous ont dans leur ame quelque partie divine: mais les héros en poſſédoient une portion plus abondante, ſur-tout lorſqu'ils avoient eu l'avantage de naître d'un Dieu ou d'une Déeſſe; au lieu que les ames vulgaires, contenant peu de ſubſtance divine, ne pouvoient jamais être que de très-petits Dieux.

De plus, l'ame des héros s'étant déployée pendant leur vie terreſtre, par l'exercice de la vertu & par de grandes actions, ſe ſéparoit, après la mort, de l'ame animale avec promptitude & facilité. Mais pour les ames du commun, l'opération étoit longue & laborieuſe: il leur falloit paſſer par de rudes épreuves, & ce n'étoit qu'au bout de pluſieurs ſiècles qu'elles ſe trouvoient en état d'être agrégées à la troupe des Immortels. Virgile développe cette doctrine dans le VIe livre de l'Énéide.

La première ſéparation ſe faiſoit au moment de la mort; l'ame divine, plus dégagée de la matière, étoit moins gênée dans ſes opérations: de-là cette crainte religieuſe que les Grecs, & tant d'autres peuples, avoient pour les mânes en général, & ſur-tout pour les mânes des grands hommes, auxquels on rendoit dès-lors des honneurs héroïques. Ces honneurs, quoi qu'en diſe Hérodote, étoient un peu plus que des funérailles; on en peut juger par ceux qu'Achille rendit à Patrocle: mais enfin ces honneurs ſe changeoient ſouvent dans la ſuite en honneurs divins (τιμαὶ ἰσόθεοι), ſoit par dévotion populaire, ſoit par des décrets émanés de l'autorité publique. On jugeoit ſans doute, au bout de quelque temps, la purification des ames achevée, & les héros devenus des Dieux proprement dits. Hérodote & d'autres auteurs nous parlent d'hommes très-obſcurs auxquels on avoit décerné le culte divin. Dès le temps d'Homère les Dioſcures étoient parvenus à ce ſuprême degré d'honneur; tranſportés dans le ciel, ils y formoient la conſtellation des Gémeaux, & les nautoniers les invoquoient comme leurs Dieux tutélaires. Hélène & Ménélas ne jouirent d'abord, ſelon

les apparences, que du culte héroïque : au temps d'Isocrate on leur offroit des sacrifices, non comme à des héros, mais comme à des Dieux : Οὐχ ὡς Ἥρωσιν, ἀλλ' ὡς Θεοῖς ἀμφοτέροις θύσιν (r).

Il est vrai que les opinions & les usages n'étoient pas, sur ce point, uniformes dans la Grèce. On honoroit dans un lieu comme un héros celui qu'ailleurs on adoroit comme un Dieu : dans une province on rendoit un culte à tel qui n'étoit pas même connu dans d'autres contrées. Mais les Grecs, divisés sur ce petit détail, se réunissoient dans la maxime générale, qu'*un homme peut devenir un Dieu.*

Après cet éclaircissement, le lecteur est en état de juger s'il est vrai que les Grecs n'adoroient pas des hommes, comme M. Fréret
2.e part. 3.e sect. le soutient, dans son grand ouvrage posthume contre Newton : s'il y eût fait attention, il n'auroit pas avancé un paradoxe aussi notoirement faux. C'est par ses propres principes que j'ai réfuté son objection. Il établit lui-même qu'on n'a pu mettre des hommes au rang des Dieux que de deux manières, 1.° en supposant l'apparition d'une ancienne divinité dans un corps humain, & 2.° en associant une ame humaine aux anciens Dieux. Il convient que la manifestation des Dieux, qu'il nomme *Théophanie*, étoit connue des Grecs ; il en cite pour exemple Bacchus & Hercule. Mais il prétend que l'association ou l'*apothéose* est une invention d'Évhémère, ou de quelques flatteurs qui pensoient comme lui, vers le temps d'Alexandre le Grand.

Le savant Académicien se trompe, car il est plus clair que le jour, par Homère & par Hésiode, que l'apothéose étoit admise dans les temps héroïques, & même dans le siècle de Cadmus. Hérodote trouve ce système dans les ouvrages des deux poëtes, & semble les accuser d'avoir perverti la nation sur ce point important : les prêtres Égyptiens en prenoient même occasion d'insulter à la religion des Grecs. Que peut-on répondre d'ailleurs à tant d'exemples d'honneurs divins accordés à de simples hommes, bien avant le siècle d'Alexandre ?

Aussi M. Fréret est-il obligé de convenir que, dans l'ancien

(r) On pourroit en citer une foule d'autres exemples ; en voici un tiré d'un Opuscule de Plutarque, intitulé *des vertus des femmes* : Καὶ τὴν Λαμψάκην πρότερον ἡρωϊκὰς τιμὰς ἀποδίδοντες, ὕστερον ὡς Θεῷ θύειν ἐψηφίσαντο, καὶ διεπέλεσαν ὅτῳ θύοντες.

Helléniſme, on reconnoiſſoit une aſſociation des héros morts aux Dieux; mais il prétend que dans les principes de cette religion, les Dieux aſſocioient l'ame d'un héros à leur félicité, & nullement à leur puiſſance, & par conſéquent que ce n'étoit pas une véritable apothéoſe. J'oſe dire que c'eſt ici un ſubterfuge frivole. De tout temps on a élevé des temples & des autels aux héros déifiés: on les a invoqués dans tous les temps. Or on ne rend point d'honneurs à qui ne peut rien, ce ſeroit peine perdue; on n'invoque point ceux dont on n'attend aucun ſecours. On croyoit donc les héros aſſociés à la puiſſance comme à la béatitude des Dieux?

Et, dans le fond, l'un eſt-il plus extraordinaire que l'autre? Si l'on ſuppoſe que les Dieux admettent un homme dans leur ſociété, & le font aſſeoir à leur table pour le nourrir d'ambroiſie & l'abreuver de nectar, leur en coûte-t-il davantage de lui donner quelque part à leur pouvoir & de lui confier quelque miniſtère? Les Grecs, qui n'avoient ſi prodigieuſement multiplié les Dieux que dans la crainte d'en fatiguer un petit nombre par un diſtrict trop étendu, pouvoient bien imaginer que les anciens cherchoient encore l'occaſion de ſe repoſer de leurs ſoins continuels, en ſe déchargeant ſur les nouveaux venus d'une partie de leur fardeau.

Il n'eſt pas même néceſſaire de participer à la félicité de Dieu pour être revêtu de ſon pouvoir. Dans tout ſyſtème religieux, les Princes, les Magiſtrats & toutes les perſonnes conſtituées en dignité ſont les images de la divinité; c'eſt en ſon nom qu'ils exercent leur autorité, c'eſt à ce titre qu'ils méritent notre obéiſſance & nos reſpects. Par quelle raiſon, les Eſprits que Dieu daigne aſſocier à ſon bonheur, ſeroient-ils exclus de toute participation à ſa puiſſance *(ſſ)*?

(ſſ) Il y a certainement une analogie marquée entre les Dieux des païens & nos Anges, entre les Héros déifiés & nos Saints. On ne peut nier l'exiſtence des Génies céleſtes, que Dieu emploie dans le gouvernement du monde: il eſt également certain que les Anges ne ſont pas d'une nature ſi différente des hommes, que ceux-ci ne puiſſent leur être aſſociés après la mort, lorſqu'ils l'ont mérité par leur vertu. Telle a toujours été la croyance du genre humain; & c'eſt cette croyance, défigurée & corrompue, qui produiſit l'idolâtrie, & ſpécialement celle des Grecs qui nous occupe. Mais des gens ſuperficiels prennent tous les jours occaſion de cette reſſemblance apparente pour juſtifier les païens, en leur prêtant nos idées, ou pour nous taxer

J'ai déjà remarqué que cette manie, ſi commune dans les temps héroïques, ſe refroidît dans les ſiècles ſuivans. En effet, on ne voit guère que quelques apothéoſes obſcures & locales depuis la guerre de Troie juſqu'à Piſiſtrate, & l'on n'en voit plus du tout depuis Piſiſtrate juſqu'au règne d'Alexandre le Grand. Ce Prince, enivré d'une proſpérité conſtante, entreprit de les renouveler en ſa perſonne: il ſe fit déclarer fils de Jupiter-Ammon par l'oracle de ce Dieu, &, non content de ce titre, il voulut ſans délai jouir des honneurs divins. Les anciennes apothéoſes étoient encore reſpectées: on les laiſſa renouveler ſans murmure en faveur d'Héphestion,

d'idolâtrie en nous prêtant les leurs. Oppoſons, en peu de mots, à ces parallèles trompeurs un parallèle exact de l'erreur & de la vérité.

Les Grecs avoient preſque perdu de vue la notion du Dieu ſuprême; à peine en découvre-t-on quelques traces légères dans les poëmes d'Homère & d'Héſiode.

Mais comme cette notion eſt ineffaçable, les Grecs l'appliquoient aux Génies céleſtes, dont en même temps ils dégradoient l'excellence, en leur attribuant des diſpoſitions & des actions vicieuſes. En ſe les repréſentant tantôt trop grands, tantôt trop petits, tantôt trop puiſſans & tantôt trop foibles, ils réuniſſoient en eux la majeſté & les attributs du Dieu ſouverain avec toutes les paſſions humaines; & c'eſt à de telles divinités qu'ils proſtituoient un culte qui n'eſt dû qu'au vrai Dieu.

Ils ne mettoient au deſſus de Jupiter, chef des Génies céleſtes, qu'un Deſtin aveugle, que jamais perſonne ne s'eſt aviſé d'honorer & d'invoquer, & qui, dans leur eſprit, n'étoit que l'enchaînement des cauſes naturelles, auquel ni les hommes, ni même les Dieux ne peuvent ſe ſouſtraire.

Les Philoſophes, qui dans la ſuite eurent des idées plus ſublimes de l'Etre ſuprême, en réſervoient la connoiſſance aux Sages, & bornoient le peuple au culte des Dieux ſubalternes; mais ils croyoient ces Dieux émanés ſubſtantiellement du Principe de toutes choſes, parce qu'ils n'avoient d'idée du dogme de la création proprement dite, que pour le rejeter.

La même raiſon leur perſuadoit que nos ames poſſédoient toutes, plus ou moins, quelque portion de la ſubſtance divine; d'où ils concluoient que lorſque cette portion, entièrement dégagée des liens matériels, s'élevoit vers ſon Principe, elle devenoit une véritable divinité & méritoit les honneurs divins. Ainſi les Philoſophes concouroient avec le peuple à maintenir l'anthropolâtrie.

La véritable religion nous inſpire des ſentimens diamétralement oppoſés. Elle nous apprend que Dieu ſeul eſt l'Etre néceſſaire, & que tous les autres, quelque parfaits qu'ils ſoient, n'exiſtent que parce qu'il les a tirés du néant. Elle nous montre par-là qu'il n'y a point de proportion de la créature au Créateur, & que la diſtance qui les ſépare eſt incommenſurable.

Bien loin de nous cacher le ſouverain auteur de notre être, la religion nous le fait voir rempli de bonté & de miſéricorde, acceſſible à tous les hommes, & même aux plus grands pécheurs, par les mérites & la médiation du Rédempteur.

L'honneur qu'elle nous permet de rendre aux Eſprits céleſtes, eſt du

favori du Roi, qu'une mort prématurée venoit d'enlever; mais, à l'exception des courtisans & des peuples vaincus, toute l'armée se refusa constamment aux desirs d'Alexandre: il parut intolérable aux Grecs d'adorer un homme vivant.

Le Philosophe Callisthène, qu'on voulut gagner, osa se roidir contre le torrent des flatteurs; mais avec les ménagemens d'un homme de cour. Il ne nioit pas qu'Alexandre ne fût fils de Jupiter: il convenoit que ses exploits surpassoient ceux des anciens Héros; « mais, disoit-il, il ne suffit pas d'être fils de Jupiter pour « être un Dieu, il faut que l'ame, dégagée des liens du corps, soit « transportée dans la cour céleste. Un si beau sort est sans doute « réservé à notre Roi: nos descendans le placeront à côté de Bacchus « & d'Hercule; mais, tant qu'il sera sur la terre, on ne peut, sans « une profanation sacrilége, brûler de l'encens en son honneur. »

Ces honneurs futurs, sur lesquels Alexandre n'avoit pas sujet de compter, ne le satisfaisoient point du tout. Il vouloit jouir de

même genre que celui que nous rendons sur la terre aux hommes qui nous sont préposés. Les Anges sont des frères & des amis respectables & puissans, à qui nous devons recourir, parce que Dieu se sert de leur ministère pour répandre sur nous ses bienfaits. Mais nous savons qu'ils n'ont ni vertu, ni puissance en propre, & que l'excellence de leur nature est un don de la pure libéralité de Dieu.

A plus forte raison les Saints ne sont rien moins que des Dieux. Élevés au rang des Anges, ils ne sortent pas plus qu'eux de l'ordre des pures créatures: tirés du néant, ils y retomberoient par leur propre poids, si la main qui les en a fait sortir ne leur conservoit l'être, la sainteté & le bonheur dont ils jouissent.

Le Christianisme est donc une barrière insurmontable à l'anthropolâtrie. L'ignorance & la superstition peuvent engager un Chrétien dans un culte bizarre, que la religion & la raison réprouvent également: il excédera dans les honneurs qu'il rend aux Saints & à leurs images: il exaltera leur puissance au-delà de ses justes bornes: il se servira, en les invoquant, d'expressions profanes, qui sentent le paganisme. Un faux mystique dira que l'ame parfaite s'abyme dans l'immensité de Dieu, & ne fait plus qu'un seul être avec lui. Approchez la lumière, & tous ces fantômes s'évanouissent. Cette ame parfaite, ce Saint du premier ordre n'est qu'une créature tirée du néant, qui par conséquent ne peut jamais partager avec Dieu ni la divinité, ni les honneurs divins. Cette vérité est populaire, les plus grossiers l'ont sucée avec le lait. Si le Chrétien simple, si le mystique enthousiaste s'en distrait un moment, il est aisé de le ramener au vrai, en le rappelant aux premiers élémens de sa foi. Mais faute d'un préservatif si nécessaire, les anciens Grecs ne purent éviter l'anthropolâtrie, soit en prenant mal-à-propos des hommes pour des Dieux, soit en associant à ces Dieux prétendus des hommes distingués par leurs qualités éminentes.

ſon vivant. On diſoit qu'Hercule & Bacchus avoient été reconnus Dieux avant leur mort, & qu'Alexandre les valloit bien. Le fait eſt conſtant, & Calliſthène avoit tort de le contredire; mais il pouvoit répondre qu'Hercule & Bacchus n'avoient pas été de ſimples héros, mais des Dieux deſcendus du ciel. Si la controverſe eût été pouſſée juſque-là, Alexandre auroit ſenti qu'il avoit manqué ſon coup. Que ne prenoit-il le nom d'un ancien fils de Jupiter? que ne faiſoit-il déclarer par l'oracle que le père des Dieux envoyoit à la Grèce, en ſa perſonne, un nouveau Bacchus, un nouvel Hercule? Alors il n'y avoit plus de ſubterfuge à craindre: les Grecs auroient été contraints de plier ſous le joug, ou de s'inſcrire en faux contre l'oracle de Jupiter-Ammon; & c'eſt ce que Calliſthène vouloit éviter. Une demi-condeſcendance ne lui ſervit de rien; & le Prince auroit réuſſi dans ſon projet ſi, malgré le ſupplice du philoſophe, les Macédoniens n'euſſent perſiſté dans l'oppoſition. La divinité d'Alexandre dormit pendant le reſte de ſa vie, & mourut avec lui.

On fit revivre les apothéoſes, avec plus de ſuccès, en faveur des empereurs Romains: l'eſprit de faction métamorphoſa Jules-Céſar en étoile. Il ne falloit pas que ſes ſucceſſeurs déchuſſent de ce privilége. Simples mortels à Rome, juſqu'à ce que le Sénat, après leur mort, les eût placés dans le ciel, ils étoient Dieux dans les provinces de l'empire, & jouiſſoient de loin des honneurs divins, qu'ils n'avoient pas l'effronterie de ſe faire rendre en leur préſence. Caligula, pour reſpirer l'encens de plus près, s'aviſa de faire ôter de nuit les têtes des ſtatues des Dieux, & de ſubſtituer la ſienne: cette ſupercherie excita l'indignation.

Après l'extinction de la famille des Jules, l'apothéoſe des Empereurs ne fut plus qu'une étiquette, mais à laquelle on étoit ſcrupuleuſement attaché. On juroit même *par le génie de Céſar.* On ſuppoſoit donc que les Empereurs avoient, de plus que les autres hommes, un génie divin qui leur étoit propre. Les Romains l'auroient peut-être cru, ſi tous ces Princes avoient été des Marc-Aurèles.

Ad. Marc.

RECHERCHES
SUR L'ORIGINE ET LA NATURE DE L'HELLÉNISME,
OU
DE LA RELIGION DE LA GRÈCE.

Quatrième Mémoire.

Examen du ſyſtème d'Évhémère.

Par M. l'Abbé FOUCHER.

Lû le 25 Fév. 1766.

NOUS avons déjà fait quelque progrès dans la connoiſſance de la religion grecque: nous avons reconnu, avec Hérodote, que l'*homogénéité* * des Dieux & des hommes étoit le dogme fondamental de l'Helléniſme: nous avons vu que ce dogme, conſtaté par les poëmes d'Homère & d'Héſiode, étoit antérieur à ces deux écrivains; qu'on en faiſoit profeſſion ſous le règne de Cadmus, & que dès-lors on en tiroit les deux conſéquences dont les prêtres d'Égypte étoient ſi choqués *(a)*. Les principaux bâtards de Jupiter, (Perſée, Minos, Bacchus) ſont de ce ſiècle; & ſi depuis on peupla le ciel de nouveaux habitans, ce n'étoit que par une extenſion des mêmes principes.

* Identité de nature.

Tous ces Dieux de la ſeconde claſſe ſont des hommes que la Grèce a vu naître & mourir, qu'elle a pris pour des Génies deſcendus du ciel, ou qu'elle a placés dans le ciel après leur mort. En fut-il de même des Dieux de la première claſſe, de ces Dieux qu'on adoroit dans le ſiècle de Cadmus comme dans celui d'Homère, & dont Cadmus trouva le culte déjà tout établi? N'étoient-ils que des hommes, que la Grèce abuſée prit pour des Dieux, ou dont

(a) Ces deux conſéquences ſont, 1.° qu'*un homme peut être né d'un Dieu ou d'une Déeſſe*; 2. qu'*un homme, après ſa mort, peut devenir un Dieu*. Voyez le Mémoire précédent.

elle ſe fit des Dieux? Cette importante queſtion va nous occuper aujourd'hui.

On pourroit demander ſi c'en eſt une; car ſi les grands Dieux ſont étrangers, ſi les Grecs en ont reçu la connoiſſance par les Phéniciens & les Égyptiens, comme je l'ai invinciblement prouvé dans mon ſecond Mémoire, il eſt plus clair que le jour que ce ne ſont point des hommes qui aient habité la Grèce.

Ne preſſons pas néanmoins cette concluſion; nous trouverons peut-être qu'elle eſt ſuſceptible de quelque adouciſſement. Il eſt juſte au moins de ne pas rejeter un ſyſtème, adopté par d'habiles gens, ſans avoir écouté leurs raiſons.

Cet examen eſt d'autant plus néceſſaire, que les anciens Dieux ſont la baſe de l'Helléniſme. Les Grecs ne s'accordoient point ſur le nombre, le rang, la dignité & les attributs des Dieux du ſecond ordre: ceux-ci même n'étoient réputés Dieux que parce qu'on les ſuppoſoit iſſus des anciens, & aſſociés par eux à la puiſſance & à la béatitude céleſtes. Ainſi, dans l'Helléniſme, tout retentit aux Dieux que les Latins appeloient *Dii conſentes, Dii majorum gentium.* Ce ſeroit donc en vain que nous tenterions de pénétrer plus avant dans l'intelligence de la religion grecque, ſi nous ne commencions par éclaircir parfaitement ce qui regarde l'objet eſſentiel de ſon culte.

Pour ne point m'écarter de la méthode analytique que j'ai ſuivie juſqu'à préſent, je partagerai ce Mémoire en trois parties, ou, ſi l'on veut, en trois plaidoyers. Nous entendrons d'abord Évhémère & ſes partiſans: nous leur oppoſerons enſuite les principales raiſons par leſquelles on combat leur ſyſtème: enfin, dans la troiſième partie, je comparerai les moyens allégués de part & d'autre, & je tâcherai de ſaiſir le vrai & de réſoudre le problème.

PREMIÈRE PARTIE.

Raiſons d'Évhémère & de ſes partiſans.

LA mythologie grecque eſt l'hiſtoire des Dieux: elle ne renferme point de maximes philoſophiques, point de raiſonnemens, point de diſcuſſions: c'eſt un tiſſu de faits, incroyables à la vérité, mais racontés ſérieuſement & ſimplement.

On

On place la ſcène de ces évènemens tantôt dans le ciel, tantôt dans la mer, tantôt dans les enfers; mais le plus ſouvent ſur la terre, & preſque toujours dans la Grèce & dans les pays circonvoiſins. Ces évènemens, & ſur-tout ceux qu'on ſuppoſe arrivés ſur la terre, ſont de la nature de ceux que nous avons tous les jours ſous nos yeux; des mariages, des enfans, des querelles, des jalouſies, des vengeances, des guerres, des conquêtes, des gouvernemens équitables ou tyranniques, de bonnes ou de mauvaiſes loix, des vertus aſſez rares, & tous les crimes que les paſſions peuvent inſpirer.

La mythologie n'eſt point un ouvrage de la compoſition de quelque ancien auteur: c'eſt un amas de vieilles traditions, qui n'ont été rédigées par écrit qu'aſſez tard, & peut-être pas avant Homère & Héſiode. Or ces traditions, en paſſant de main en main, de bouche en bouche, ne pouvoient manquer de recevoir une infinité d'altérations de la part des Grecs, amateurs d'un merveilleux deſtitué de toute vraiſemblance: par conſéquent la mythologie doit être remplie de menſonges.

Mais pourroit-on croire qu'elle ne renferme aucune vérité? Ses premiers auteurs n'ont certainement pas eu l'intention d'en impoſer groſſièrement à la poſtérité: ils n'ont rien inventé, & nous ont tranſmis ſans fineſſe ce qu'on croyoit de leur temps. Les fables extravagantes qu'ils nous ont débitées ont donc vraiſemblablement un fondement quelconque, ou dans l'hiſtoire ou dans l'allégorie; & c'eſt à découvrir ce fondement réel que les Savans ont employé leurs recherches & leurs veilles. Si tout eſt menſonge dans la mythologie, il eſt inutile de vouloir l'expliquer.

Partant de ces principes inconteſtables, les Évhémériſtes prétendent que les fables ne ſont qu'une hiſtoire altérée, & que pour en avoir l'intelligence, il ne s'agit que de les réduire à des évènemens ſimples, en les dépouillant des circonſtances abſurdes dont on a voulu les orner: car la mythologie n'étant qu'une narration, il eſt plus dans l'analogie de l'expliquer par l'ancienne hiſtoire de la Grèce, que par des myſticités fort au-deſſus de la portée des anciens Grecs. Notre méthode doit donc l'emporter ſur toute autre, quand même elle n'auroit d'autre mérite que la vraiſemblance;

à plus forte raiſon ſi les principaux faits ſur leſquels elle eſt appuyée ſont certains & indubitables.

Pour en juger, continuent les Évhémériſtes, il eſt néceſſaire d'avoir ſous les yeux un tableau de la fable transformée en hiſtoire. Nous n'en préſenterons que les principaux traits; un détail minutieux ſeroit inutile.

Il eſt conſtant que la reconnoiſſance a porté les peuples à dreſſer des autels aux inventeurs des arts & des loix: *Non ſolùm hæc ætas*, dit Cicéron, *ſed tota poſteritas, reperti alimenti gratiâ, repertores ut Deos omnium clariſſimos honoravit.* On en pourroit citer une multitude d'exemples qui ne ſont pas conteſtés.

Lib. 1, de Nat. Deor.

Suppoſons donc qu'au milieu d'un peuple barbare, dépourvu de toute idée de ſociabilité & de vertus morales, dénué de tout moyen de pourvoir aux beſoins les plus preſſans de la vie, tels en un mot qu'étoient les Grecs avant Cadmus, il s'élève quelques perſonnages plus éclairés, qui, touchés des misères de leurs ſemblables, raſſemblent autour d'eux des hommes errans, les engagent à conſtruire des cabanes à portée les unes des autres, à réunir leurs travaux pour tirer de la terre des productions plus ſaines; leur perſuadent de s'aſſujettir à quelques loix capables de mettre l'ordre dans les mariages & dans les familles, d'aſſurer la propriété des biens & de réprimer le vol & la violence; de tels hommes auront été regardés avec admiration, & leurs contemporains n'auront pu ſe perſuader que des gens ſi ſupérieurs aux autres, ne fuſſent que de ſimples mortels.

Une première union, quoiqu'imparfaite, devoit être un phénomène pour les régions circonvoiſines. A la vue du bonheur dont les aſſociés jouiſſoient déjà, on ſe ſera préſenté en foule pour ſe faire agréger; & la ſociété devenant de jour en jour plus nombreuſe, les chefs ſe ſeront vus dans l'heureuſe néceſſité de perfectionner les premiers règlemens.

La civiliſation de la Grèce commença vraiſemblablement par l'île de Crète, puiſque les loix de ce pays paſsèrent long-temps, parmi les Grecs, pour le modèle d'une ſage & parfaite légiſlation. Auſſi les grands Dieux en étoient-ils originaires: ils ne compoſoient qu'une ſeule famille, dont Uranus eſt le chef.

Allons au rabais du merveilleux, & ſuppoſons qu'Uranus & ſes enfans avoient pris quelque teinture des loix & des arts, en converſant avec des Égyptiens & des Phéniciens abordés dans l'île. Diſons même, ſi l'on veut, qu'Uranus, obligé pour quelque raiſon de s'expatrier, venoit d'Égypte ou de Phénicie.

Pour vivre plus commodément dans le lieu de ſon exil, il aura tenté d'adoucir la férocité des naturels du pays; &, pour leur faire plus d'impreſſion, il ſe ſera dit, lui & ſa femme, enfans du Ciel & de la Terre. C'eſt ainſi que Manco-Capac, deſcendu, pour ainſi dire, du ciel dans le Pérou, s'annonça comme fils du Soleil & de la Lune, & mérita par ſes bienfaits que les Sauvages étonnés lui décernaſſent, à lui & à ſa race, les honneurs dûs aux divinités bienfaiſantes.

Saturne marcha ſur les traces d'Uranus. Son petit royaume s'accrut par la jonction d'un grand nombre de familles, & preſque toute la Crète lui fut aſſujettie. Ses ſujets, enchantés de la vie douce & commode qu'il leur avoit procurée, l'écoutoient comme un Dieu; & leur indocilité ne le força jamais d'armer la juſtice pour faire exécuter ſes jugemens. Son règne fut nommé *le ſiècle d'or.*

La fin ne répondit pas au commencement. Titan ſon frère n'avoit conſenti à lui céder le ſceptre qu'à condition qu'il n'éleveroit aucun enfant mâle, afin qu'après ſa mort l'empire revint à la branche aînée. Saturne, fidèle aux conventions, devoroit ſes enfans, c'eſt-à-dire qu'il les faiſoit périr. Jupiter, Neptune & Pluton échappèrent à ſa cruauté: Ops ou Rhéa leur mère trompa ſon mari, & les fit élever ſécrètement dans les rochers du mont Ida.

Titan croyant ſon frère complice de cette ſupercherie, ſe ſaiſit de lui & l'enferma dans une étroite priſon. Jupiter, devenu grand, délivra Saturne & le rétablit ſur le trône; mais celui-ci, peu reconnoiſſant d'un ſi grand ſervice, dreſſa des embûches à ſon fils, parce qu'un oracle lui avoit prédit que ce même fils le détrôneroit un jour. Jupiter, informé des projets de ſon père, le contraignit à ſortir de l'île. Saturne porté ſur les côtes de l'Heſpérie, y fit goûter aux habitans l'avantage des arts qu'il avoit établis en Crète. Les Crétois dans la ſuite, pour ennoblir cet évènement, en mirent la ſcène dans le ciel. Ils publièrent que Jupiter en avoit chaſſé ſon

père & l'avoit relégué dans le Tartare, c'eſt-à-dire dans les régions occidentales de l'Europe, que les Grecs, fort ignorans de la géographie, croyoient environnées d'épaiſſes ténèbres.

Cependant les Titans, fruſtrés de leurs eſpérances, réclamèrent leur droit à main armée; mais Jupiter, à l'aide de ſes frères & de ſes amis, vainquit ſes couſins, & les contraignit de chercher une retraite dans les cavernes des montagnes. Ils y reſtèrent ſans oſer paroître dans les pays cultivés; c'eſt ce qui fit dire que Jupiter les avoit, à coups de foudre, précipités dans les abymes de la terre, & qu'il les y tenoit accablés ſous le poids de montagnes énormes. Ainſi cette guerre des Titans, ſi célèbre dans la fable, appréciée à ſa juſte valeur, ſe réduit à une guerre civile pour la ſucceſſion au trône de Saturne.

Jupiter, échappé à tant de dangers, ſentit qu'il n'étoit plus poſſible de gouverner ſon peuple par les voies pacifiques, qui juſqu'alors avoient ſi bien réuſſi. Ses ſujets commençoient à devenir inquiets & remuans; les paſſions, plus développées, produiſoient déjà leurs effets funeſtes: il comprit que le peuple avoit beſoin d'être retenu par la crainte. Il établit donc des loix pénales, pour réprimer la violence & les injuſtices; &, dans la vue de ſe précautionner contre tout évènement, il ſe fit un état militaire, & fortifia ſes bourgs comme on le pouvoit faire en ce temps-là. Cela fit dire qu'Aſtrée avoit quitté la terre & que Thémis avoit pris ſa place. C'eſt ainſi que commença le ſiècle d'argent.

Tant de qualités réunies dans Jupiter ne pouvoient reſter longtemps renfermées dans les bornes d'une île. La renommée les porta bientôt au-delà des mers. Les autres États de la Grèce apprirent le bonheur de la Crète, & deſirèrent d'y participer. Jupiter, appelé de toutes parts, parcourut toutes les provinces: il y fut reçu comme un Dieu. Par-tout il établit des loix ſalutaires, corrigea les abus, protégea les bons Princes & punit les tyrans.

Il eſt vrai que, dans ces courſes, il ſe permettoit des actions qu'on auroit, en des temps plus heureux, regardées comme des crimes: mais alors on étoit peu délicat; & d'ailleurs on penſoit qu'un grand Roi, ſi ſupérieur aux autres hommes, pouvoit prendre des libertés que l'on ne paſſoit pas aux hommes ordinaires.

Dans ces voyages Jupiter étoit accompagné de ſa famille: Junon prit de l'affection pour la ville d'Argos: Neptune dreſſoit les Grecs à la navigation, Mars à la guerre, Mercure à l'éloquence & au commerce: Pluton inſtitua les cérémonies funèbres: Cérès leur enſeigna l'agriculture: Minerve dreſſa les perſonnes de ſon ſexe aux travaux ſédentaires: Diane excelloit à la chaſſe: Apollon enfin s'établit à Delphes, où toute la Grèce venoit le conſulter, parce qu'il paſſoit pour habile dans la divination. Mais tous ces Dieux ne perpétuèrent pas long-temps la gloire de leur famille. Soit faute de poſtérité légitime, ſoit faute de mérite, la race de Saturne s'éteignit bientôt, ou ſe confondit dans la multitude.

Enfin Jupiter, de retour en Crète, y mourut, & l'on grava cette inſcription ſur ſon tombeau: Τῦ Διὸς τάφος, ou, ſelon Évhémère, ὁ Ζεὺς τῦ Κρόνυ. Tous ſes enfans légitimes s'étant établis en diverſes contrées de la Grèce, il laiſſa ſon royaume de Crète à Minos ſon fils: il l'avoit eu d'Europe, fille d'un roi de Sidon, qu'il avoit enlevée dans une courſe maritime.

Sa mort ne diminua rien de la haute idée qu'on avoit conçue de lui. On crut qu'il n'avoit quitté la terre que pour régner plus glorieuſement dans le ciel: on le proclama maître ſouverain de l'Univers, père & roi des Dieux & des hommes. Les Grecs, qui juſqu'alors n'avoient reconnu que les Dieux naturels, commencèrent à ſe figurer des Dieux animés; & tous ceux qui dans la ſuite ſe diſtinguèrent par des qualités héroïques, groſſirent le cortége céleſte.

Tel eſt, en abrégé, le tableau hiſtorique que les Évhémériſtes nous préſentent. S'il n'a pas, diſent-ils, le mérite de la certitude, on ne peut au moins lui conteſter celui de la vraiſemblance; & la vraiſemblance ſeule ſuffiroit pour lui concilier le degré de croyance dont une hypothèſe eſt ſuſceptible. En ſuivant ce plan, on explique d'une manière aſſez plauſible les détails de la mythologie; & ſi l'on y trouve des traits trop étranges pour être aiſément ramenés à la vérité hiſtorique, on peut les négliger ſans conſéquence. Seroit-il ſurprenant qu'un petit évènement de la plus haute antiquité nous échappât, lorſqu'il nous eſt tranſmis ſous un déguiſement impénétrable? Après tout, ce fait qui nous embarraſſe n'eſt

peut-être qu'une addition postérieure, imaginée par des gens qui vouloient encore augmenter le merveilleux des premières traditions.

Mais si le système des explications historiques a ses difficultés, celui des allégoristes n'en a-t-il pas de plus grandes encore? Quelques-unes de leurs explications sont heureuses il est vrai; mais quelle torture ne faut-il pas se donner, pour démêler dans la plupart des sujets de la fable, des vérités morales & physiques cachées sous des emblèmes? En supposant même que les deux hypothèses fussent également probables, la nôtre doit avoir la préférence, parce que, comme nous l'avons déjà remarqué, il est infiniment plus naturel d'expliquer un tissu de faits par l'histoire, que par des allégories.

Mais n'est-ce pas faire trop d'honneur à ces allégories, que de les mettre en parallèle avec les explications historiques? Peut-on supposer, avec quelque vraisemblance, qu'un peuple aussi grossier que les premiers habitans de la Grèce, tout plongé dans les sens, tout occupé des besoins les plus pressans, ait eu le loisir de se livrer à des spéculations creuses; & que, dédaignant de s'exprimer d'une manière simple, il ait imaginé de peindre Dieu, ses attributs, la Providence, la Nature & ses opérations les plus secrètes, par des opérations figuratives attribuées à des personnages fantastiques? Les habitans de nos campagnes, moins sauvages sans comparaison que les anciens Grecs, ne seroient pas capables d'inventer, ni même de comprendre de pareils emblèmes.

Parmi ces allégories, les unes sont ingénieuses, & les autres abstruses, forcées, alambiquées. Les premières supposent de l'esprit & des Lettres; & les secondes, une métaphysique fausse, mais profonde. Or les premiers Grecs n'étoient ni des littérateurs, ni des métaphysiciens.

Parmi ces allégories, les unes sont honnêtes & décentes, & les autres ne sont qu'un tissu d'images licencieuses. On aura donc voulu couvrir de grandes & utiles vérités sous le voile de l'adultère, de l'inceste, de la trahison? Est-il à présumer que ceux auxquels on attribue cette invention bizarre, aient été en même temps si vertueux & si corrompus?

Laiſſons donc ces chimères, & ne prêtons aux anciens Grecs que les idées dont un peuple ſauvage eſt capable. Dans notre ſyſtème nous n'avons pas beſoin de leur ſuppoſer de l'eſprit, des connoiſſances, des raiſonnemens. Pour voir des évènemens nouveaux pour eux, il ne leur falloit que des yeux: pour comprendre que leurs chefs avoient plus de lumières & plus de talens que les hommes ordinaires, il ne falloit que le plus petit degré d'intelligence: pour regarder comme des prodiges les actions de ces hommes ſinguliers, pour les croire plus que des hommes, il ne falloit que de l'imagination, de la crédulité, de la ſottiſe.

On a toujours voulu relever l'origine des nations, en repréſentant leurs fondateurs comme des Héros au-deſſus de l'humanité. On nous a tranſmis leurs actions ſous une forme giganteſque. Cependant perſonne n'eſt tenté de nier leur exiſtence: on ne s'aviſe pas de transformer en paraboles les évènemens que les vieilles traditions ont défigurés. Il faut juger de l'ancienne hiſtoire de la Grèce comme de celle des autres peuples, & les expliquer toutes par les mêmes principes, en dépouillant les faits qui paroiſſent conſtans du faux merveilleux qui les accompagne.

Cette vérité, comme S.t Auguſtin le remarque, perce au travers des voiles dont les poëtes ont voulu la couvrir. Ils ne diſent point, il eſt vrai, que les Dieux n'aient été que des hommes; mais ils leur donnent des corps humains, les mêmes membres qu'à nous, les mêmes paſſions, les mêmes actions, les mêmes beſoins; mais ils les font vivre avec les hommes dans une union intime, familière & ſouvent ſcandaleuſe. Ils les font immortels, mais non pas invulnérables. Ils ne parlent point de leur mort, l'idée eſt trop révoltante; mais ils les font naître d'une manière toute humaine, & ne taiſent pas les périls de leur enfance. Croyons les Poëtes dans ce qu'ils ont de croyable. Ils avouent que les Dieux ont été des hommes: c'eſt la vérité qui leur arrache cet aveu; car il n'étoit pas naturel d'en convenir. Mais quand ils diſent que les Dieux étoient plus que des hommes, c'eſt le fanatiſme ſeul qui les fait parler.

De civ. Dei, l. VII.

Voy. le premier Mémoire.

Juſqu'ici, continuent les Évhémeriſtes, nous n'avons préſenté notre ſyſtème que comme le plus vraiſemblable. Ce n'eſt pas aſſez.

dire : nous ſommes en état de montrer qu'il porte ſur des fondemens certains.

Si l'on peut, diſent-ils, ſe faire illuſion ſur les grands Dieux de la Grèce, trop enfoncés dans l'obſcurité des temps, on ne peut au moins ſe méprendre ſur les Dieux du ſecond ordre qui n'ont paru que depuis Cadmus. Tous les hiſtoriens atteſtent l'exiſtence de Bacchus, fils de Sémélé : elle eſt donc auſſi certaine que celle de Cadmus ſon grand-père. Qu'il ſoit mort en naiſſant, ou qu'il ſoit allé mourir à Delphes d'une bleſſure reçue dans un combat, il n'en réſulte pas moins que Bacchus étoit un homme que les Grecs mirent au nombre des Dieux & dans un rang peu inférieur à celui des Dieux précédens.

Il en faut dire autant d'Harmonie femme de Cadmus, d'Ino ſa fille & du petit Mélicerte ; autant de Perſée fils de Danaë, de Minos fils d'Europe, du berger Ariſtée, de Tithon, de Ganymède, des Dioſcures & de tant d'autres. Conteſtera-t-on l'exiſtence du fameux Hercule fils d'Alcmène, de Pan fils de Pénélope, d'Eſculape père de Podalyre & de Machaon Médecins des Grecs au ſiége de Troie ? il ſeroit plus court de dire qu'il ne nous reſte pas un ſeul trait hiſtorique de la Grèce juſqu'à la guerre de Troie, & que cette guerre même n'eſt qu'une belle allégorie imaginée par Homère.

Ce n'eſt pas que l'hiſtoire de ces Divinités du ſecond ordre ne ſoit remplie d'aventures, qui, pour le merveilleux, ne le cèdent en rien à celles des Dieux plus anciens. Mais, quand même il ſeroit impoſſible de ramener ces aventures à des évènemens ſimples, il n'en eſt pas moins vrai que ces Divinités du ſecond ordre étoient des hommes, qu'on avoit vu naître & mourir, & dont on trouve la date préciſe dans les annales de la Grèce.

Qu'on y faſſe attention : les Dieux des deux ordres ſe touchent ſans aucun intervalle. Jupiter paſſoit pour le père de Bacchus, de Minos, de Perſée, & pour l'amant de Sémélé, d'Europe & de Danaë. On croyoit donc ſous le règne de Cadmus que Jupiter étoit un habitant de la terre ; & non-ſeulement on le croyoit, mais on prétendoit l'avoir vu, avoir converſé avec lui : on nommoit les pays qu'il avoit parcourus, les Princes qu'il avoit viſités,

visités, les femmes qu'il avoit séduites, les enfans auxquels il avoit donné le jour. Qui pourroit récuser le témoignage de Cadmus & de ses contemporains? s'imaginoient-ils voir ce qu'ils ne voyoient point en effet? est-ce par un enchantement magique, que des personnes purement idéales leur paroissoient des hommes de chair & d'os?

Quoi qu'il en soit, il est clair que du temps de Cadmus les Grecs étoient persuadés que des Dieux, de même nature que les hommes, avoient habité la Grèce, qu'ils avoient eu commerce avec des femmes, qu'ils en avoient eu des enfans, & que de simples mortels pouvoient devenir des Dieux. Avoient-ils donc oublié sitôt ces belles allégories, dont on veut faire honneur aux Grecs antérieurs? étoient-ils devenus tout-à-coup assez grossiers pour prendre au pied de la lettre des aventures qui peu auparavant n'offroient qu'un sens sublime, & cela dans le temps où commençant à former des sociétés réglées, à bâtir des villes, à perfectionner l'agriculture & les arts, ils étoient plus hommes que leurs ancêtres? Reconnoît-on ici la marche de l'esprit humain? Concluons que tous les Dieux, tant anciens que nouveaux, ont été formés dans le même moule; & disons, avec Cicéron, que le genre humain a peuplé le ciel entier, & que les plus grands Dieux sont sortis d'entre nous pour habiter l'Olympe: *Quid! totum propè Cœlum, nonne humano genere completum est!... illi qui majorum gentium Dii habentur, hinc à nobis profecti reperiuntur.* *Tusc. Quæst. lib. I, c. 28.*

Peut-on douter que ces Dieux ne fussent mortels, puisqu'ils sont morts? c'est ce que leurs tombeaux attestoient invinciblement. On montroit en Crète celui de Jupiter, & l'épitaphe annonçoit qu'on y avoit déposé les dépouilles terrestres du Dieu: Τῦ Διὸς τάφος. Le fait étoit certain, puisque des scholiastes allégoristes ne trouvoient d'autre moyen de répondre à l'induction qu'on en tiroit contre eux, qu'en avançant que l'inscription portoit Τῦ Μινῶος τῦ Διὸς τάφος, & que les deux mots Τῦ Μινῶος s'étoient effacés dans la suite des siècles. Cette supposition, enfantée par un intérêt de parti, & destituée de preuve, tombe d'elle-même: elle étoit d'ailleurs démentie par la tradition immémoriale de l'île de Crète. Les Crétois, dit-on, étoient menteurs par caractère, *semper*

mendaces; ſans doute: mais il faudroit donner quelque motif à ce menſonge particulier qu'on leur impute; car quelque menteur que l'on ſoit, on ne ment pas contre ſon propre intérêt. Il leur étoit honorable d'avoir eu pour Roi celui que toute la Grèce reconnoiſſoit pour maître du ciel & de la terre. Ainſi, pour mentir utilement, ils devoient publier que Jupiter, après les avoir gouvernés quelque temps, avoit été enlevé dans le ciel. Voilà ce que les Romains imaginèrent pour placer dans le ciel leur Romulus. Mais les Crétois ſe ſeroient déshonorés en pure perte, s'ils avoient avancé, contre toute vérité, que leur Dieu tutélaire n'avoit pu ſe ſauver de la mort & de la pourriture du tombeau: cet aveu humiliant prouve qu'ils ne mentoient pas toujours.

Il en faut dire autant des tombeaux d'Apollon, de Bacchus & de tant d'autres, ſur leſquels dans la ſuite on conſtruiſit des temples. Bien loin de controuver ces monumens, de les conſtater par des inſcriptions, de les viſiter dévotement & de les montrer aux étrangers, les Grecs, pour leur honneur, auroient dû les anéantir, pour les dérober, s'il eût été poſſible, à leur propre mémoire: mais les faits étoient trop certains; on ne penſoit pas même à les pallier.

L'arrivée de Cérès dans l'Attique, & le jugement de l'Aréopage contre Mars, meurtrier d'Halirrothius fils de Neptune, ſont des faits conſignés dans les marbres d'Arondel. Par conſéquent Cérès étoit une femme, & Mars & Neptune des hommes très-connus, des habitans de l'Attique. Toutes les ſubtilités ſe briſent contre de pareilles autorités.

La multitude de familles grecques qui deſcendoient de Jupiter, ſont une autre eſpèce de monument contre lequel il eſt difficile de s'inſcrire en faux. Si les Dieux n'étoient jamais ſortis de Crète, on ne les auroit connus que par le rapport ſuſpect des habitans de cette île: mais, à moins que de faſciner les yeux des Grecs, on ne pouvoit leur faire accroire que Jupiter eût paſſé dans leur continent, & qu'il en eût parcouru preſque toutes les contrées.

Ce fut dans le cours de ces voyages que Jupiter devint père de pluſieurs enfans illégitimes des deux ſexes, dont les mères étoient d'un rang diſtingué. Par ce moyen la poſtérité de Jupiter

ſe perpétua dans la Grèce, & l'on en ſuit la trace d'âge en âge, juſqu'au temps de la guerre de Troie, où l'on voit pluſieurs Princes qui tiroient vanité d'une ſi noble origine, & à qui cet avantage n'étoit pas diſputé.

On a remarqué, avec raiſon, que tous ces Princes remontoient à Jupiter comme à leur huitième, neuvième ou dixième aïeul; ce qui fixeroit l'exiſtence de Jupiter dans la Grèce, au plus tard au temps de Cadmus, c'eſt-à-dire, quatre ſiècles avant la guerre de Troie. Car les hommes d'alors vivant plus long-temps & ne ſe mariant pas ſi jeunes, on doit évaluer les générations à quelque choſe de plus que dans les temps poſtérieurs. *Voy. Sculkford, hiſt. du Monde, tome III, liv. x, p. 69.*

Tous ces Princes remontant donc, par des degrés connus, à un père commun, l'exiſtence de ce père commun eſt auſſi certaine que celle des familles mêmes qui ſe glorifioient d'en deſcendre. Il ſeroit plus que ſingulier que pendant le cours de quatre ſiècles, nombre de familles éparſes dans la Grèce, ſe fuſſent accordées à reconnoître pour leur ancêtre un ſpectre, un Être métaphyſique. Il ſeroit encore plus inconcevable, que du temps de Cadmus pluſieurs perſonnes, tant hommes que femmes qui ſe vantoient d'avoir Jupiter pour père immédiat, euſſent pu le penſer elles-mêmes, ou le faire accroire aux autres, s'il n'eût été conſtant dans la nation que Jupiter vivoit encore, ou qu'il venoit de mourir.

Les Poëtes, pour déguiſer un peu la mortalité des Dieux, diſoient qu'ils s'étoient ſouvent rendus viſibles ſur la terre avec des corps d'emprunt, afin de pouvoir ſatisfaire leurs deſirs. Le peuple pouvoit être la dupe de ce ſubterfuge; mais les gens ſenſés voyoient bien que ces prétendus Dieux n'avoient été que des hommes, qui avoient vécu comme les autres hommes, mangeant, bûvant, dormant comme eux, ſujets à toutes les paſſions humaines, & ſur-tout à celle de l'amour. La choſe étoit ſi conſtante, que dans le ſiècle d'Hérodote, long-temps après celui d'Homère, on regardoit encore comme le dogme caractériſtique de l'Helléniſme, que les *Dieux ſont abſolument de la même nature que les hommes*, ἀνθρωποφυέας. Tout ce qui a la nature des arbres, des pierres, des animaux, eſt arbre, pierre, animal; par conſéquent tout ce qui a la nature des hommes, eſt homme. *Voy. le ſecond Mémoire.*

C'eſt donc à tort, concluent les Évhémériſtes, qu'on fait Évhémère auteur d'un ſyſtème ſi raiſonnable. Il a trouvé ſon opinion toute établie dans la Grèce de temps immémorial, & n'a fait autre choſe que de mettre une ſuite dans l'hiſtoire des hommes divinités. Il prétendit avoir découvert, dans les inſcriptions des anciens temples, dans les monumens & dans les regiſtres publics, les véritables aventures des Dieux, déguiſées par les poëtes & par le peuple. Réuſſit-il dans ſon entrepriſe? c'eſt ce dont nous ne pouvons pas juger: mais quand même il ſe ſeroit quelquefois trompé dans ſes explications hiſtoriques, ſes mépriſes ne donneroient aucune atteinte au ſyſtème général. On pourroit peut-être compoſer une hiſtoire des Dieux différente de la ſienne, changer les circonſtances, ranger les faits dans un autre ordre, ſans ceſſer pour cela d'être ce qu'on appelle un *Évhémériſte*. Mais quoiqu'Évhémère n'ait pas l'autorité d'un Hérodote, d'un Thucydide, ſes conjectures ne paroîtront jamais mépriſables aux vrais Savans: les ſuffrages des plus habiles critiques de la Grèce & de Rome, & le ſuccès avec lequel les Pères de l'Égliſe s'en ſont ſervis contre les païens, leur donneront toujours un grand poids.

Voy. le 1.er Mémoire ſur Évhémère.

Voilà, je crois, les principales raiſons que l'on peut alléguer en faveur de l'*Évhémériſme*. Je me ſuis fait une loi de les propoſer avec toute la force dont elles ſont ſuſceptibles: je me flatte au moins de ne les avoir pas affoiblies. J'en ai été moi-même long-temps affecté; & ce n'eſt que d'après un examen plus réfléchi, que je me ſuis convaincu qu'elles ne ſont pas auſſi déciſives qu'elles me le paroiſſoient. Je vais montrer, dans la ſeconde partie de ce Mémoire, que la légèreté n'a point eu de part à mon changement.

SECONDE PARTIE.

Raiſons des adverſaires d'Évhémère.

JE ne ſuis pas ſurpris que le ſyſtème d'Évhémère ait eu tant de ſectateurs dans l'antiquité. Les partiſans des explications hiſtoriques, & ceux des explications allégoriques, partoient d'un principe faux, qui ne pouvoit que les égarer: ils ſuppoſoient également

que la religion grecque étoit ſortie du ſein de la Grèce, & n'avoit été formée que par des Grecs.

Or, dans cette ſuppoſition, le ſyſtème des allégoriſtes eſt inſoutenable. Comment s'imaginer, en effet, qu'un peuple groſſier ſe ſoit mis à méditer profondément ſur les attributs de Dieu, ſur la formation de l'Univers, ſur les opérations de la Nature; qu'il ait voulu repréſenter ces grands objets par des emblèmes plus ou moins naturels, plus ou moins ingénieux; & que ſon premier eſſor ait été de s'élancer dans ces ſpéculations abſtruſes. Il ſeroit plus ſimple de dire que ce peuple avoit diviniſé ſes premiers chefs, comme dans la ſuite il diviniſa ſes héros. Cette réflexion ſeule aſſureroit la victoire aux Évhémériſtes.

Mais ſi la ſuppoſition eſt fauſſe, ſi les Grecs ne ſont point les inventeurs de leur religion, s'ils l'ont reçue des Égyptiens & des Phéniciens, tout change de face: l'Évhémériſme chancelle ſur ſes fondemens & l'allégoriſme devient plauſible; puiſque ceux qu'on ſuppoſeroit l'avoir apporté dans la Grèce, n'étoient rien moins que des ſauvages. Développons ce nouveau plan.

1.ere preuve contre Évhémère. *La religion Grecque vient des peuples étrangers.*

Les Grecs, devenus le peuple le plus poli de l'Univers, oublièrent bientôt leur premier état; ou, s'ils ſe le rappelèrent quelquefois, ce ne fut que pour ſe perſuader qu'ils s'étoient créés tout à neuf, & qu'ils ne devoient qu'à leur propre ſageſſe de s'être tirés de leur ancienne groſſièreté. De-là leur injuſte mépris pour les peuples étrangers, mépris qu'ils exprimoient énergiquement, en les confondant tous ſous l'odieux nom de *barbares*.

Cette vanité nationale régnoit dès le temps d'Hérodote. Le judicieux hiſtorien fait aſſez ſentir ce qu'il en penſoit. Quelques voix s'élevèrent encore dans la ſuite en faveur des barbares, dont on méconnoiſſoit le mérite: mais en vain. Les Grecs, devenus de plus en plus importans, & ſe voyant le centre des arts, des ſciences, du bon goût & de la littérature, ne mirent plus de bornes à la bonne opinion qu'ils avoient d'eux-mêmes; & bien loin de convenir qu'ils dûſſent rien aux étrangers, ils ſe perſuadèrent que les étrangers avoient emprunté d'eux les arts, les ſciences & la religion. Lorſque l'Égypte leur fut ouverte, ſous le règne de Pſammétique, ils furent extrêmement ſurpris d'y trouver leurs

Dieux & leurs fables, & ne pouvoient comprendre comment les habitans leur avoient pu dérober de ſi belles choſes. Les prêtres Égyptiens, après avoir ri de la ſottiſe de nos voyageurs, furent obligés dans la ſuite de ſe juſtifier ſérieuſement de cette uſurpation prétendue, & de prouver que les Grecs, après avoir reçu d'eux leurs Dieux & leur religion, les payoient d'ingratitude.

Voy. Hérodote, l. II, & le ſecond Mémoire.

Grâce aux travaux de nos Savans, l'ancienne Grèce n'eſt plus à nos yeux telle que la vanité des Grecs la leur dépeignoit. Nous ſavons qu'elle dut ſa civiliſation d'abord aux Phéniciens, & depuis aux colonies Égyptiennes. Inachus, Phoronée, Cécrops, Danaüs, Lélex, Cadmus, Érectée & tant d'autres fondèrent de petits royaumes, dont ils furent rois & légiſlateurs. Or ces Princes étoient tous originaires d'Égypte; & les Grecs mêmes ſont obligés d'en convenir.

Voyez le ſecond Mémoire.

Mais ces étrangers pouvoient-ils manquer de communiquer leurs idées religieuſes à leurs nouveaux concitoyens? Dès que les uns & les autres purent s'entendre, leur entretien ordinaire n'aura-t-il pas roulé ſur ce ſujet important? Les chefs des colonies auroient-ils oublié de régler le culte public, ſans lequel aucun gouvernement ne peut ſubſiſter?

Il eſt certain qu'il ſe fit alors un changement ſingulier dans la religion nationale. Les premiers Grecs n'avoient point d'autres Dieux que les grands agens de la Nature, le Ciel, la Terre, le Soleil, la Lune, les Élémens. Mais ſous Cadmus, ils reconnoiſſoient déjà les Dieux animés, qui devinrent preſque l'unique objet du culte. Or, à qui doit-on attribuer ce changement? eſt-ce aux Grecs ſauvages ou bien aux Égyptiens? un peuple à demi barbare aura-t-il fait la loi à ſes Rois, à ſes Légiſlateurs? & ceux-ci devenus tout-à-coup humbles diſciples, auront-ils abjuré leurs propres idées, pour adopter celles d'une multitude ignorante? Propoſer ces queſtions, c'eſt les réſoudre.

L. II, n.° 19.

Hérodote nous apprend comment les choſes ſe paſsèrent : les Grecs naturels errans dans les forêts, n'oſoient s'approcher des étrangers; les Pélaſgues furent plus hardis. Ce peuple venu de Thrace s'étoit répandu dans la Grèce, non pour la conquérir, mais pour la peupler. La converſation ne tarda pas à tomber ſur

la religion. Les Pélasgues surpris d'entendre parler de Dieux, qui leur étoient absolument inconnus, allèrent consulter l'oracle de Dodone, & sur sa réponse embrassèrent avec zèle la doctrine égyptienne & la firent recevoir aux Grecs.

Je rappelle ici en peu de mots ce que j'ai développé avec étendue dans mon second Mémoire. Je cherchois alors l'origine de la religion grecque, en faisant abstraction de toute hypothèse particulière, & la suite des faits les plus constans m'a conduit pas-à-pas à reconnoître que les Égyptiens avoient été dans la Grèce les auteurs de la révolution religieuse, ainsi que de la révolution civile. Hérodote m'a servi de guide. Malgré les préjugés de sa nation, ce grand historien a saisi le vrai, & n'a pas craint de le dire. Je l'ai suivi dans ses recherches: j'ai rassemblé ses idées; j'ai fortifié ses raisonnemens, & j'ai conclu avec lui que la religion grecque tiroit son origine de la religion égyptienne, & que l'Égypte avoit donné à la Grèce ses Dieux, ses fables, ses cérémonies & ses mystères.

Dès-lors la fausseté de l'hypothèse d'Évhémère devient palpable. Il veut que les grands Dieux de la Grèce n'aient été que des hommes grecs divinisés : il se trompe, c'étoient des Dieux étrangers adorés dans l'Égypte & dans la Phénicie avant qu'on les connût dans la Grèce. Il place dans la Crète les aventures que la mythologie raconte de ces Dieux; il se trompe, le fond de cette histoire prétendue a été copiée tant bien que mal d'après le récit des étrangers. Il veut que les Grecs, antérieurs à Cadmus, aient eu la manie de diviniser leurs chefs, leurs législateurs; il se trompe encore: leur manie étoit d'admettre des Dieux inconnus, dont on leur contoit des merveilles. S'ils avoient eu le goût de l'apothéose, ils n'auroient pas manqué de mettre au nombre des Dieux leurs propres législateurs, Inachus, Phoronée, Lélex & les autres, qui le méritoient autant qu'une prétendue famille de l'île de Crète. Évhémère a donc mal expliqué le grand changement arrivé dans la religion de son pays, & l'introduction de ce qu'il appelle les *Dieux animés*, parce que séduit par la vanité nationale, il n'a pas connu l'ancienne histoire de la Grèce; & son hypothèse n'a paru plausible à tant de gens habiles, que parce qu'ignorant

les antiquités grecques, ils ont cru, comme lui, que les prémiers Grecs étoient les seuls auteurs de leur nouvelle religion.

Mais dès qu'on prend la peine de la comparer avec celle de l'Égypte, on revient aisément de ce préjugé. Car, quoiqu'il y ait des différences marquées entre les religions des deux peuples, les traits de ressemblance sont frappans : plus on approfondit la théologie des Grecs, & plus on y trouve des traces sensibles de l'égyptianisme. Hérodote, qui n'avoit épargné ni recherches, ni voyages pour se mettre au fait de la question, en concluoit que l'origine de l'Hellénisme étoit toute égyptienne.

Hérod. l. II, voyez le second Mémoire.

En suivant l'hypothèse de notre historien, il n'est pas difficile de rendre raison des différences. Elles ont leur source dans la manière dont les Égyptiens auront expliqué leurs idées aux Grecs, ou dont les Grecs auront compris la doctrine égyptienne ; ou-bien enfin dans les altérations qu'on aura faites depuis dans cette doctrine, lorsque la Grèce ne recevant plus de nouvelles colonies, il ne se sera trouvé personne assez instruit pour en expliquer le véritable sens.

Mais la conformité des deux religions, qui s'étoit conservée depuis tant de siècles, comme le remarque Hérodote, dénote une consanguinéité de doctrine, qui suppose que dans un temps fort éloigné, un des deux peuples avoit pris de l'autre ses idées religieuses. Il faut donc ou que les Égyptiens aient été les docteurs des Grecs, ou que les Grecs aient été les docteurs des Égyptiens. On admettoit l'alternative, & chaque peuple décidoit en sa faveur. Hérodote prend le parti des Égyptiens : Évhémère, celui des Grecs.

Hérodote dit : les Grecs n'alloient point en Égypte avant le règne de Psammétique : l'entrée leur en étoit sévèrement interdite, ainsi qu'à tous les étrangers : au temps même d'Homère, les Grecs connoissoient peu ce pays : des pirates s'embarquoient sur un petit vaisseau, & pénétrant par les embouchures du Nil, tentoient une descente, pour enlever des troupeaux & faire des esclaves : les Égyptiens, au contraire, avoient sans aucun obstacle pénétré dans la Grèce, dont l'abord étoit libre à tout le monde : ils y vinrent non comme des voyageurs ou des commerçans, mais en grand nombre & à plusieurs reprises, pour y fixer leur demeure.

De

De deux peuples qui s'uniſſent étroitement, le bon ſens dicte que le plus habile & le plus attaché à ſes principes fera recevoir ſes idées à l'autre. Si l'on compare les colons Égyptiens aux ſauvages de la Grèce, la queſtion eſt décidée. Donc les Égyptiens furent les docteurs des Grecs.

Évhémère, pour ſoutenir le ſecond parti, eſt obligé non-ſeulement de paſſer ſous ſilence l'arrivée des colonies égyptiennes dans la Grèce, mais de dire que les Grecs en envoyèrent dans l'Égypte. Jupiter, dit-il, s'y rendit à la tête d'une nombreuſe armée de Crétois, s'y fit reconnoître Roi, y fit recevoir ſa religion. A ſon retour, il traverſa la Phénicie, la Syrie & toutes les provinces de la baſſe Aſie, comblant de bienfaits ceux qui ſe ſoumirent volontairement, & s'aſſujettiſſant par la force des armes ceux qui osèrent lui réſiſter. Ces expéditions ne coûtoient rien à Évhémère; il fait faire à ſon Jupiter cinq fois le tour de la terre connue, *quinquies univerſam terram peragravit.* Ce n'étoit pas trop pour affermir tant de peuples différens dans un nouveau culte, qu'ils auroient aiſément abandonné, ſi celui qui l'avoit établi, ne l'avoit ſouvent confirmé par ſa préſence.

Il eſt inutile de demander lequel des deux Auteurs raiſonne ſenſément? qui des deux connoiſſoit mieux les antiquités de ſa nation? une cauſe eſt bien déſeſpérée quand, pour la défendre, il faut avoir recours à des fables pareilles. Les Évhémériſtes modernes auroient honte apparemment d'adopter ces voyages d'un petit roi de Crète. Qu'ils expliquent donc par d'autres ſuppoſitions plus vraiſemblables la conformité frappante des deux religions, & comment il a pu ſe faire que le *Zeus* des Grecs devînt l'*Ammon* des Égyptiens.

2.e Preuve. *La religion Grecque eſt allégorique, au moins en partie.*

Les Évhémériſtes prétendent qu'on doit expliquer toute la fable par l'hiſtoire, & que tous les Dieux animés n'ont été que des hommes diviniſés. Leur thèſe eſt démentie par le fait; parce qu'il eſt inconteſtable que la religion grecque renferme un grand nombre d'allégories & de divinités allégoriques.

J'avoue que la nation aimoit à donner à ſes Dieux une origine terreſtre, à les aſſimiler aux hommes par la nature & la forme du corps dont elle les croyoit revêtus. Je conviens encore de ſon

penchant décidé pour l'apothéose : de-là tant de métamorphoses d'hommes & de femmes, devenus arbres, fontaines, Dieux & Déesses du ciel, de la terre & de la mer. Mais quelque féconde que fût en ce genre l'imagination des Grecs, elle succomboit sous la multitude des Dieux dont on peuploit le monde. Il est évident, par la mythologie même, que la plupart des divinités maritimes n'avoient jamais paru sur la terre; ni le vieux Nérée, ni la vieille Thétys, ni l'Océan, ni la Thétis mère d'Achille, avant son mariage avec Pélée, ni cette foule de Nymphes & de Tritons dont la mer étoit remplie. Il en faut dire autant des Faunes & des Satyres, des Naïades, Oréades, Dryades, dont les poëtes peuploient les campagnes, les montagnes, les forêts, les rivières & les lacs. Personne n'a dit que toutes ces divinités eussent été originairement des hommes & des femmes. Voilà donc des Dieux tels par leur nature, & qui tiennent à l'origine de l'Univers. Ici l'Évhémérisme est en défaut : les aventures de ces Dieux ne se prêtent point aux explications historiques.

La première religion des Grecs consistoit dans l'adoration de la Nature, considérée dans son tout & dans ses parties. Ils n'oublièrent jamais leur ancienne opinion; mais ils la travestirent jusqu'au point de la rendre méconnoissable, lorsqu'ils personnifièrent l'esprit vital qui anime l'Univers, & qu'ils en firent des Génies revêtus d'un corps humain. Mais quoique de nature humaine, ces Dieux n'avoient pas été des hommes. Le Soleil n'étoit pas encore, au temps d'Homère & d'Hésiode, entièrement confondu avec Apollon *(b)*, ni la Lune avec Diane : l'Aurore, la Nuit, l'Arc-en-ciel n'étoient pas des femmes transformées en phénomènes. Par conséquent la forme humaine que les Grecs donnoient à ces divinités physiques, étoit plutôt un emblème qu'une réalité.

Je dis plus : beaucoup de divinités grecques n'étoient que des êtres métaphysiques, des personnes idéales, même dans l'esprit des Grecs. Telles sont le Destin, la Fortune, la Renommée, la Discorde,

(b) Le Soleil, dont les compagnons d'Ulysse avoient tué les bœufs en Sicile, paroît un Dieu subalterne, un Dieu ministériel. Il vient, en suppliant, dans l'assemblée des Dieux demander justice : il semble qu'il n'avoit pas droit d'y prendre séance : ce n'étoit donc pas Apollon. J'en parlerai plus amplement dans l'un des Mémoires suivans.

Até ou l'injuſtice, les Prières boiteuſes, les Heures, les Parques, les Euménides, Veſta ou le feu, Bellone, Pandore, Aſtrée, Thémis, les Grâces, l'Amour qui a débrouillé le chaos, le Sommeil, les Songes, & tant d'autres qui pourroient groſſir ce catalogue.

Les Romains enchérirent ſur les Grecs. Ils divinisèrent la piété, la chaſteté, la volupté, en un mot toutes les paſſions bonnes ou mauvaiſes, toutes les vertus & tous les vices. Que l'on explique comme l'on voudra la nature de ces êtres divins, il eſt ſûr au moins que ni les Grecs ni les Romains ne les ont jamais pris pour des hommes & des femmes qui euſſent autrefois vécu ſur la terre. Voilà donc encore une claſſe très-nombreuſe de Dieux arrachée aux explications d'Évhémère.

Ce goût d'allégorie, qui perce par tant d'endroits dans la religion grecque, s'étend même juſque ſur les Dieux qui pourroient paroître avoir été des hommes mortels. Il eſt inconteſtable que ces Dieux étoient ſouvent pris pour les parties de la Nature auxquelles ils préſidoient: Uranus, pour le Ciel: Saturne, pour le temps, qui devore tout juſqu'à ſes productions: Jupiter, pour l'air ſupérieur & pour l'étoile brillante qui ſemble y régner: Junon, pour l'air inférieur: Neptune, pour la mer: Pluton, pour les enfers: Apollon pour le Soleil: Diane, pour la Lune: Rhéa, Tithæa, Ops, Cybèle, pour la Terre: Cérès, pour le blé: Bacchus, pour le vin: Mars, pour la guerre: Minerve, pour la ſageſſe: Vénus, pour la volupté, & ainſi des autres.

Dans toutes ces occaſions, les Grecs s'élevoient au-deſſus des idées courtes qu'ils ſe formoient quelquefois de leurs Dieux. Ils n'avoient jamais entièrement oublié, comme je l'ai déjà dit, que la Nature étoit leur ancienne divinité. S'ils s'avisèrent dans la ſuite d'en perſonnifier l'eſprit vital, s'ils en firent des hommes & des femmes, ils mettoient ſouvent à l'écart cette abſurde ſuppoſition, & prêtoient à ces divinités des actions, des opérations, des influences qui dans aucun ſens ne peuvent convenir à des êtres humains, quoique diviniſés.

Cette remarque reſtreint encore la ſphère des interprétations hiſtoriques. Qu'Évhémère explique comme il pourra certaines actions attribuées aux Dieux vivans ſur la terre: à la bonne heure.

Mais il en eſt telles qui ne ſont évidemment que des paraboles ; ſous le voile tranſparent deſquelles les Anciens aimoient à cacher des vérités phyſiques & morales, la formation de l'Univers, le combat des élémens, leur mélange, leur ſéparation, & tout le jeu de la Nature dans ſes cauſes & dans ſes effets.

On ſait bien que les premiers Grecs n'étoient pas en état d'inventer ces myſticités ſublimes ; mais les Égyptiens & les Phéniciens, qui les inſtruiſirent, n'en étoient pas incapables. Nouvelle preuve que l'origine de la religion grecque eſt étrangère. Les Grecs étoient en effet ſi groſſiers, qu'ils prirent au pied de la lettre les allégories qu'on leur débitoit ; qu'ils transformèrent tant qu'ils purent les paraboles en hiſtoire ; & qu'ils en placèrent la ſcène en leur propre pays.

3.e Preuve. *L'hiſtoire de Jupiter & de ſa famille eſt un roman dénué de toute vraiſemblance.*

Les Évhémériſtes, forcés de céder à leurs adverſaires une ſi grande partie de terrein, conſerveront-ils au moins le reſte ? c'eſt ce que nous allons examiner. Nous ne parlerons pas de toutes les petites aventures des Dieux, dans leſquelles on a tant de peine à démêler des faits probables : nous attaquerons les Évhémériſtes dans leur fort, c'eſt-à-dire dans l'hiſtoire qu'ils nous font de Jupiter & de ſa famille, & qu'ils propoſent avec tant de confiance ; & nous leur prouverons que cette hiſtoire, réduite même à ce qu'ils appellent des faits ſimples & naturels, n'eſt qu'un roman deſtitué de toute vraiſemblance.

Remarquons d'abord que l'hiſtoire des grands Dieux renferme deux époques ; l'une qui commence au règne d'Uranus, & qui finit au paſſage de Jupiter en Grèce : l'autre qui commence à ce voyage de Jupiter, & qui finit au règne de Cadmus.

Tous les évènemens de la première époque furent concentrés, ſelon les Évhémériſtes, dans l'intérieur de la Crète : le reſte de la Grèce n'en put rien ſavoir que par le rapport des Crétois : pendant long-temps le commerce entre eux & le continent avoit été comme nul : les ſauvages Grecs, errans dans les forêts, étoient peu curieux de s'inſtruire de ce qui ſe paſſoit dans une île, dont à peine ils ſoupçonnoient l'exiſtence.

Cette circonſtance fait déjà naître des ſoupçons légitimes ſur l'hiſtoire de cette époque. Car les Crétois qui vinrent en Grèce

dirent aux habitans tout ce qui leur plut; & peut-être ſe firent-ils un plaiſir malin d'amuſer par des contes un peuple crédule & ſuperſtitieux.

Les évènemens de cette époque ſont néanmoins les plus importans de la fable; car c'eſt dans le cours de ſa durée qu'il faut placer la nombreuſe filiation d'Uranus, le règne de Saturne, l'éducation furtive de Jupiter, ſa révolte contre ſon père, ſa guerre contre les Titans, & ſes grandes expéditions en Égypte & en Syrie.

La Crète étoit journellement fréquentée par les navigateurs d'Égypte & de Phénicie; & par conſéquent les habitans de cette île furent à portée d'être les premiers inſtruits des fables étrangères. Ils les racontèrent avec une emphaſe capable d'exciter l'admiration de leurs auditeurs, & ſans doute transformèrent en hiſtoire les paraboles orientales. Les Grecs s'imaginèrent aiſément que les faits étoient arrivés dans la patrie de ceux qu'ils écoutoient avec avidité; & les Crétois, pour rendre leur récit plus touchant, aſſuroient peut-être qu'ils en avoient été les témoins. Mais il ſuffit de conſidérer de près les principaux perſonnages de cette hiſtoire prétendue, pour être convaincu qu'ils n'étoient rien moins que des princes de Crète.

En effet, Uranus & Tithæa ſa femme ſont viſiblement des emblèmes du Ciel & de la Terre, anciennes divinités de toute la nation grecque, & les deux Principes d'où la mythologie même fait ſortir les Dieux, les hommes & tous les êtres.

Saturne étoit-il un homme plus réel? Jugeons-en par le traitement qu'il fit à ſon père, traitement abſurde dans le ſens hiſtorique; mais très-intelligible ſi c'eſt une allégorie. On vouloit dire que le Ciel & la Terre, après avoir produit toutes les eſpèces, ceſsèrent d'engendrer au bout d'un temps; & qu'ainſi Κρόνος, véritable nom de Saturne, mit fin à leur fécondité. On ne peut diſconvenir que ces allégories ne ſoient tout-à-fait dans le goût de l'antiquité, & ſur-tout du génie oriental.

Le combat des Dieux contre les Titans peut fort bien être un évènement réel; mais certainement il eſt antérieur au temps où l'on fait vivre Jupiter, puiſque ce combat eſt célébré dans la

mythologie de preſque tous les peuples. Une petite guerre en Crète, entre Jupiter & ſes couſins, auroit-elle intéreſſé toute la terre? & comment la renommée en auroit-elle porté la nouvelle dans toutes les contrées, comme d'un évènement qui décidoit de l'empire du monde? Nous dira-t-on que Jupiter l'annonça lui-même, lorſqu'à la tête d'une armée de Crétois, il parcourut cinq fois l'Égypte & l'Aſie, pour ſoumettre tous les peuples à ſa puiſſance? Sans m'arrêter à réfuter ces expéditions chimériques, je dis qu'Évhémère ne leur donne pas encore aſſez d'étendue: il devoit faire courir ſon Jupiter juſqu'au fond des Indes, dans la Tartarie, dans l'Europe, dans l'Afrique; car on trouve par-tout la tradition des Géans: par-tout on en a cru l'exiſtence: par-tout on les a regardés avec horreur, comme une race impie, cruelle, odieuſe à Dieu & aux hommes. Ce combat eſt donc, ſelon toutes les apparences, une hiſtoire antidiluvienne, avec laquelle on aura peut-être confondu le combat des bons Anges contre les Anges révoltés. Mais les Grecs, trompés par le récit de quelques Crétois, crurent que tout s'étoit paſſé en Crète: fauſſeté palpable, dont la mythologie grecque ſuffiroit pour nous détromper; car on y voit que les Dieux eurent une ſi grande frayeur des Géans, qu'ils s'enfuirent en Égypte, où, pour échapper à la fureur de leurs terribles ennemis, ils ſe cachèrent ſous la figure des animaux que les Égyptiens adorèrent depuis: cela ſent bien la fable égyptienne. Il en réſulte toujours que, de l'aveu des Grecs, l'Égypte avoit autant de droit que la Grèce de revendiquer cet évènement.

Après la défaite des Titans & l'expulſion de Saturne, Jupiter partagea l'empire du monde avec ſes deux frères. Il eut pour ſa part le ciel & la terre: Neptune eut la mer; & Pluton les enfers. Ce partage, diſent les Évhémériſtes, exprime avec emphaſe un fait très-ſimple. Après la fuite de Saturne, on convint d'une forme de gouvernement. Jupiter, comme aîné, fut établi roi de l'île: Neptune fut grand Amiral; & Pluton grand Prêtre.

C'eſt dommage que cette explication porte ſur le faux. Neptune n'étoit pas de Crète, ni même d'Égypte: Hérodote nous apprend que c'étoit un dieu Libyen, & que c'eſt de la Libye que la connoiſſance en fut apportée aux Grecs. Cette anecdote, pour

le dire en paſſant, nous fait voir que la religion grecque eſt un compoſé des idées religieuſes de tous les peuples avec qui les Grecs eurent quelque relation. Il eſt certain, en particulier, que les traditions Libyennes furent incorporées dans la mythologie grecque. Peut-on douter, par exemple, que toute l'hiſtoire d'Atlas ne fût abſolument étrangère à la Grèce? cependant les Grecs, en l'adoptant, eurent la vanité de faire d'Atlas un des Titans de Crète, qui alla, on ne ſait par où ni comment, fonder le royaume de Mauritanie, ſur les bords de l'Océan. J'en dis autant du jardin des Heſpérides. Toutes ces fables africaines étoient apportées en Grèce par les navigateurs Phéniciens, qui trafiquoient le long des côtes de la Méditerranée. *Diod. de Sic. l. V, n.° 301*

Je reviens à Neptune, dont la mythologie fait un frère de Jupiter. Je demande lequel des deux étoit l'aîné? Homère décide en faveur de Jupiter, & c'étoit l'opinion commune. En effet, pourquoi Jupiter auroit-il eu la préférence, s'il n'eût été que le ſecond, ou même le troiſième fils de Saturne? Le droit d'aîneſſe étoit encore plus ſacré dans les anciens temps que dans les ſiècles poſtérieurs. *Vous n'ignorez pas que les noires furies ſuivent toujours les aînés, pour vanger les outrages qu'ils reçoivent de leurs cadets.* C'eſt ainſi qu'Iris, dans Homère, parle à Neptune lui-même, pour calmer ſa fureur contre Jupiter. Cependant les anciennes traditions portoient expreſſément que Pluton étoit le fils aîné de Saturne: Neptune, le ſecond; & Jupiter le troiſième. C'eſt la déciſion d'Héſiode, qui devoit être plus exact qu'Homère par rapport à ces petites circonſtances. *Iliad. l. XV.*

Pour ſauver l'inconſéquence, on diſoit que Saturne ayant dévoré ſes deux premiers fils, ne les avoit rendus qu'après la naiſſance de Jupiter, qui par ce moyen étoit devenu l'aîné. Mais comme cela pouvoit faire la matière d'un procès, on imagina encore de partager l'empire de l'Univers en trois lots, & de faire tirer les trois frères au ſort: on dit que la meilleure part échut à Jupiter.

Ces ſubterfuges ne furent inventés qu'après coup. Neptune fut apparemment connu dans la Grèce plus tôt que Jupiter; car Hérodote nous apprend que les Grecs fixoient la naiſſance des Dieux au temps de l'admiſſion de leur culte. D'où il étoit arrivé

que la connoiſſance des Dieux étrangers n'ayant pas été apportée en Grèce dans le même temps, les plus anciens ſe trouvoient quelquefois les plus nouveaux dans le calendrier des Grecs ; &, comme on s'aviſa dans la ſuite de faire deux frères de Neptune & de Jupiter, on fut obligé de fonder la prééminence de celui-ci ſur la déciſion du ſort.

La fraternité de Jupiter & de Pluton n'eſt pas mieux établie. Le dernier ne joue pas un grand rôle dans la mythologie : l'enlèvement de Proſerpine eſt la ſeule action qu'on lui attribue. Tous les peuples reconnoiſſoient, ſous différens noms, un Dieu des morts & des lieux ſouterrains : les Égyptiens le nommoient Sérapis. On ſait que les funérailles étoient une affaire importante en Egypte : on connoît le jugement des morts, le paſſage du lac, la barque de Charon : c'eſt peut-être un des points que la mythologie grecque a plus viſiblement copié dans l'égyptienne. Les Grecs adoptèrent ces idées, & firent du Dieu des enfers le frère de leur Jupiter.

Pour celui-ci, dans quel temps pourrons-nous le placer ? Les Évhémériſtes le font contemporain de Cadmus. Mais il l'étoit auſſi d'Inachus, près de trois ſiècles auparavant : mais il l'étoit encore d'Alcmène, de Léda, de Laodamie mère de Sarpédon, de Tantale roi de Phrygie. Jupiter a-t-il donc vécu quatre ou cinq cents ans ? Et ſi, pour ſe tirer d'embarras, on ſuppoſe des Jupiters en divers temps & en divers lieux, qu'on nous diſe donc lequel d'entre eux les Grecs ont pris pour leur ſouverain Dieu ? ou comment ils ont pu regarder comme un ſeul & unique Jupiter, pluſieurs hommes qui ne ſe connoiſſoient pas même de vue ?

Il ſeroit aiſé de multiplier ces difficultés accablantes, ſi l'on vouloit parcourir en détail tous les articles de la mythologie. Pour ſaiſir d'un coup-d'œil le faux des explications hiſtoriques, conſidérons en gros le plan d'hiſtoire qu'ils nous préſentent du règne de Saturne & de Jupiter. Les faits ſimples, auxquels on prétend la réduire, doivent avoir au moins le mérite de la vraiſemblance, & nous avons vu que les Évhémériſtes ſe flattent de l'avoir ſingulièrement pour eux. Mais pour que des faits ſoient

vraiſemblables,

vraiſemblables, il ne ſuffit pas qu'ils ſoient poſſibles en eux-mêmes, abſtraction faite des temps & des lieux : il faut qu'ils puiſſent ſe lier avec ce que nous ſavons d'ailleurs de l'hiſtoire ancienne, & qu'ils n'aient rien que de conforme au caractère des ſiècles où on les place. C'eſt ſur cette règle de critique que nous allons examiner le plan hiſtorique que les Évhémériſtes ont propoſé dans la première partie de ce Mémoire.

Nous obſervons d'abord que le caractère des deux héros de ce plan eſt un compoſé de qualités incompatibles. Saturne eſt le modèle des plus excellens Princes. Il aime ſes ſujets avec une tendreſſe paternelle : il ſait les maintenir dans la paix & dans la concorde : il leur fait goûter les douceurs de l'âge d'or, & leur inſpire un tel amour pour la juſtice, qu'il ne trouva jamais un ſeul crime à punir. Cependant ce Prince ne les prêchoit pas d'exemple. Dévoré d'une inſatiable ambition, il détrône ſon père, après l'avoir déshonoré de la manière la plus atroce. Père dénaturé, il livre à la mort ſes propres enfans au moment qu'ils voient le jour. Ingrat envers ſon fils, auquel il avoit les plus grandes obligations, il veut le faire périr, de peur qu'il ne lui enlève la couronne.

Il en eſt de même de Jupiter. Quelle grandeur, quelle majeſté dans ce Prince ! Quelle valeur, quelle conduite dans la guerre ! Quelle politique dans ſon gouvernement ! Quelle ſageſſe dans ſes loix ! Sa réputation vole dans les pays les plus éloignés : on l'appelle de toutes parts ; tous les peuples veulent l'avoir pour légiſlateur & pour roi. Mais, d'un autre côté, quel monſtre que Jupiter ! Dans quel excès de ſcélérateſſe & d'infamie ce Prince ne ſe plongeoit-il pas de ſang froid !

Il n'eſt aſſurément que trop ordinaire que le même homme réuniſſe en ſoi des qualités oppoſées, des vertus & des vices ; mais il ne les réunit jamais dans le degré le plus éminent. Saturne & Jupiter, pris du mauvais côté, ſeroient bien dignes du temps & du pays où les Évhémériſtes les placent ; mais du beau côté, ils ſont viſiblement copiés ſur de plus anciens perſonnages : peut-être auſſi ne ſont-ils que des emblêmes des opérations de la Nature ; car il arrive ſouvent que la figure préſente des caractères inalliables, qui néanmoins s'allient très-bien dans la choſe figurée.

Dévorons ces premières contradictions, s'il se peut. Il résultera toujours, du tableau historique qu'on nous offre, que la Grèce fut très-florissante sous les règnes de Saturne & de Jupiter; & cela suffit pour en faire suspecter la réalité. En effet, pourquoi le règne de ces Princes auroit-il été plus brillant que celui d'Inachus & de ses successeurs, que celui de Lélex, de Danaüs, de Cécrops, de Cadmus? Ces fondateurs des États de la Grèce valoient bien Saturne & Jupiter, si ceux-ci n'étoient que des hommes. Pourquoi donc les mythologues n'ont-ils pas répandu, dans l'histoire de ces autres Princes, les merveilles qu'ils ont prodiguées dans celle des prétendus rois de Crète? Étant, pour les Grecs, les premiers inventeurs des arts & des loix, ne méritoient-ils pas autant que Jupiter & Saturne la reconnoissance & l'admiration de leurs sujets? Par quelle raison tous les honneurs auroient-ils été réservés pour une seule famille, étrangère en quelque sorte à la Grèce?

Mais quelle preuve avons-nous de l'existence de cette famille? Pour en trouver quelque monument, Évhémère est obligé d'avoir recours à l'île Panchée & aux inscriptions d'un temple de Jupiter Triphyllien, qui n'exista jamais: au lieu que l'existence des autres chefs de la nation est suffisamment constatée par les anciens monumens. Les Grecs nous ont conservé la liste des rois d'Argos, de Sicyone, de Mycènes, de Sparte, d'Athènes, de Thèbes. Nous avons même celle des anciens rois de Crète, où nous ne lisons point les noms d'Uranus, de Saturne & de Jupiter. Qu'étoient-ils donc dans le pays même où la mythologie les fait régner? N'en doutons point: ce n'étoient point des hommes, mais des Dieux étrangers, qu'on a fait vivre dans cette île parce qu'ils y ont peut-être été plutôt connus que dans le continent. Ne soyons donc pas surpris qu'Hérodote, en recherchant les antiquités de son pays, n'ait trouvé aucune trace des règnes mémorables de Saturne & de Jupiter.

La peinture que l'on nous fait de ces règnes choque absolument le costume. Jupiter, chef d'une petite société dans une île dont il n'occupoit d'abord qu'un médiocre terrein, devient en moins de rien un puissant potentat qui fait trembler les États voisins. Il avoit une marine formidable, fort nécessaire pour ses expéditions

en Égypte & en Syrie. Les Dieux alloient ſouvent dans ces pays d'outre-mer, & même en Mauritanie, en Italie, en Sicile où Jupiter faiſoit fabriquer ſes armes. En vérité les Poëtes étoient plus raiſonnables de leur donner des ailes, ou de les tranſporter en un clin-d'œil d'un bout du monde à l'autre ſur le cheval Pégaſe, ou dans des chariots enchantés. Un miracle ne choque point, parce que tout eſt poſſible à un Dieu. Mais la marine de Jupiter eſt une abſurdité, parce qu'un Prince ne la peut pas créer en un inſtant, & que de ſauvages, à peine ſortis des forêts, on ne fera jamais en un jour des conſtructeurs, des pilotes & des matelots. La marine des Grecs, dans ces ſiècles reculés, ſe réduiſoit à des barques de pêcheur.

Les voyages de long cours n'étonnent point nos Évhémériſtes: ils les expliquent tous ſans peine. Perſée vole de la Grèce au jardin des Heſpérides, & de-là ſur les côtes de Phénicie. Bacchus part de Thèbes, pénètre juſqu'aux Indes, en fait la conquête & revient dans ſa patrie. Hercule, pour obéir aux ordres d'Euryſthée, parcourt l'Afrique juſqu'au détroit, ſoumet l'Eſpagne & les îles Baléares, & traverſe l'Italie dans ſa longueur. On aura beau ſimpliſier les faits, les dépouiller du merveilleux, ils n'en ſeront que plus incroyables; parce que plus ils ſeront ſimples, & plus ils ſuppoſeront une ſociété formée dans des pays qui n'étoient alors peuplés que de ſauvages; un commerce réglé entre des nations qui ne ſe connoiſſoient pas; en un mot un grand progrès dans les arts, lorſqu'à peine on penſoit à les faire éclore.

4.e Preuve. *Le culte des Dieux de la Grèce n'a pu commencer par l'apothéoſe.*

Feu M. Fréret ne laiſſoit paſſer aucune occaſion d'attaquer l'Évhémériſme, qu'il avoit ſingulièrement à cœur de décrier. Non content de le combattre en détail toutes les fois que ſon ſujet pouvoit l'y conduire, il avoit formé le deſſein de traiter cette matière à fond dans un ouvrage particulier. Il en eſt reſté au ſimple projet. Mais en attendant, il propoſe, dans ſon ouvrage poſthume, un argument qui lui paroît péremptoire, & qui, s'il l'étoit effectivement, renverſeroit d'un ſeul coup l'édifice d'Évhémère. Il ne ſera pas inutile d'expoſer ſon raiſonnement & d'en examiner la valeur. Je copie ſes propres paroles.

Défenſe de la Chron. p. 311.

« Évhémère, dit-il, ſuppoſe que toutes les divinités n'étoient

» que de ſimples hommes ſemblables à nous, élevés à ce rang ſublime
» après leur mort, par la reconnoiſſance, par l'admiration & ſouvent
» même par la terreur.

De Nat. Deor. lib. II. » Cicéron, en parlant de ce ſyſtème, remarque qu'*il ſuppoſe*
» *l'immortalité de l'ame, & que l'on n'auroit pu déifier les grands*
» *hommes morts, ſi l'on n'avoit déjà cru que les ames, ſubſiſtant après*
» *la mort, étoient des êtres éternels, parfaits & bienfaiſans.*

» Ainſi, au temps des inventeurs des arts, les hommes qui for-
» mèrent les premières ſociétés avoient aſſez réfléchi ſur eux-mêmes
» & ſur les êtres qui les environnoient, pour ſe convaincre de
» l'immortalité de leur ame, & pour ſentir que le principe de mou-
» vement, de vie, de ſentiment & d'intelligence, qui eſt en nous,
» ſubſiſte indépendamment du corps auquel il eſt joint, & n'eſt
» point détruit par la mort.

» Ces ſociétés avoient-elles été ſi avant, ſans ſe former une idée
» de la divinité? n'avoient-elles aucune notion religieuſe? étoient-elles
» ſans aucun culte? Imagine-t-on que des hommes qui croyoient
» les intelligences humaines capables d'exiſter hors des corps, ne
» reconnuſſent point d'Etres ſupérieurs à eux, qui gouvernaſſent
» l'Univers, & qui fuſſent les auteurs des évènemens dont la cauſe
» nous eſt inconnue? N'admettoient-ils aucune intelligence inviſible
» qui préſidât à l'Univers, à laquelle ils ſe puſſent adreſſer dans
» leurs beſoins, & dont ils duſſent appaiſer le courroux dans leurs
calamités? &c. »

Tel eſt le raiſonnement de M. Fréret. Je voudrois pouvoir l'adopter; mais je ne le crois pas auſſi ſolide qu'il eſt court & tranchant. Voici mes raiſons.

Il eſt inconteſtable que l'apothéoſe ſuppoſe la croyance de l'immortalité de l'ame. Mais étoit-il néceſſaire que les premiers Grecs euſſent profondément réfléchi ſur eux-mêmes, pour ſe convaincre de cette vérité? On la croyoit; mais on ne la prouvoit pas, parce que perſonne ne la révoquoit en doute. On n'eut recours à des raiſonnemens philoſophiques que long-temps après, lorſque de prétendus beaux eſprits trouvèrent qu'il leur étoit avantageux de ne pas ſurvivre à la mort. Mais le commun des hommes ſuivoit fidèlement le ſentiment intérieur, qui nous apprend que

nous ne ſerons pas totalement anéantis. Faut-il, en effet, être philoſophe pour s'apercevoir que la terre n'eſt point le ſéjour de la félicité; que pour l'ordinaire les vertus n'y ſont pas récompenſées, ni les vices punis; & que par conſéquent il eſt dans l'ordre que la juſtice divine s'exerce pleinement dans une autre vie?

M. Fréret n'a pas fait attention que toutes les nations Américaines étoient perſuadées de l'immortalité de l'ame, quoique leurs Dieux fuſſent infiniment au-deſſous des Dieux Grecs & Romains, & que quelques-unes mêmes euſſent à peine quelque idée de religion. Dira-t-on que ces ſauvages *avoient réfléchi aſſez profondément ſur eux-mêmes & ſur les êtres qui les environnoient, pour ſe convaincre de l'immortalité de leur ame!* Non, ſans doute. Mais par une providence particulière, ce dogme de la religion primitive ne s'eſt point altéré comme les autres; & tous les peuples du monde l'ont conſervé pur, lors même qu'ils dégradoient indignement l'idée de la divinité.

Le reſte de l'argument de M. Fréret eſt d'une force invincible contre les Évhémériſtes athées, c'eſt-à-dire, contre ceux qui prétendroient qu'on ne reconnoiſſoit aucun Dieu, avant qu'on eût penſé à déifier certains hommes. Car il eſt évident qu'en les conſtituant Dieux, on n'auroit pas cru leur faire le plus grand honneur poſſible, ſi l'on n'eût eu déjà l'idée d'un Dieu, comme d'un être inviſible, très-ſupérieur à l'homme en ſageſſe & en puiſſance. Mais il ſeroit injuſte de mettre cette impiété ſur le compte d'Évhémère, puiſque cet auteur ſoutient formellement, comme je l'ai montré dans mon premier Mémoire, que les premiers Grecs adoroient les Dieux naturels, ainſi que les peuples barbares, tels que les Thraces & les Scythes, qui n'ont jamais paſſé pour athées.

Il ſeroit intéreſſant de rechercher comment les hommes, après avoir corrompu les notions pures de la divinité, ont borné leur culte à la Nature & à ſes parties; comment ils ſe ſont aviſés de revêtir de corps humains l'eſprit vital qui vivifie l'Univers, & par quels degrés ils en ſont venus à transformer en Dieux certains hommes qu'ils avoient vu naître & mourir. Ce travail nous occupera quelque jour. Mais avant que je puiſſe me livrer à des

ſpéculations un peu métaphyſiques, qui regardent preſque tous les peuples du monde, je me borne aux Grecs, & je vais eſſayer de ſubſtituer à l'argument défectueux de M. Fréret, un raiſonnement ſimple, qui, ſans autre diſcuſſion, rendroit palpable le faux du ſyſtème d'Évhémère.

Tranſportons-nous dans le ſiècle où l'on prétend que pour la première fois des hommes nommés Uranus, Saturne & Jupiter furent mis au nombre des Dieux. Je demande s'ils furent reconnus tels pendant leur vie, ou ſeulement après leur mort? L'alternative eſt preſſante, & doit jeter les Évhémériſtes dans un grand embarras. Ils ont apparemment regardé cette queſtion comme peu importante, car on ne peut dire au juſte à quoi ils ſe ſont décidés, tant leur langage varie lorſqu'ils font l'hiſtoire des Dieux de la Grèce. On ſent néanmoins, en liſant leurs écrits, qu'ils penchent pour le ſecond parti, c'eſt-à-dire pour le ſyſtème de la pure apothéoſe. Il eſt dur, en effet, de ſuppoſer que les anciens Grecs regardaſſent comme des Dieux actuels, des hommes expoſés malgré eux à toutes les foibleſſes & à toutes les misères humaines.

Cependant il le faut dire, ſi l'on veut expliquer la fable, & non pas la démentir. Car les grandes actions des Dieux, racontées dans la mythologie, émanent d'un pouvoir divin. Ce ſont des Dieux qui opèrent & non pas de purs hommes. Auſſi les fables tranſportent ſouvent dans l'Olympe ce qui, ſelon les Évhémériſtes, ſe paſſoit en Crète. Si les Titans attaquent Jupiter, ils ſont obligés d'eſcalader le ciel: ils entaſſent montagnes ſur montagnes, & ne ſont mis en fuite que par les coups de foudre dont le Dieu les accable. Par-tout où va Jupiter, il eſt reçu, il eſt adoré comme un Dieu, & ſe vange en Dieu de ceux qui ne vouloient pas le reconnoître pour tel.

Tous ces évènemens ont dû ſe paſſer pendant la vie mortelle des Dieux, ſi tant eſt qu'ils aient vécu ſur la terre. Si donc on veut réduire leurs actions à des faits purement humains, il faut dire que les Grecs abuſés les prenoient pour des actions divines, & que leurs chefs, ſans attendre l'apothéoſe, ſe donnoient ſans détour pour des Dieux. C'eſt ici où l'exemple de Manco-Capac trouve ſa juſte application. Il s'annonça comme fils du Soleil &

de la Lune, envoyé par ſon père pour inſtruire les habitans du Pérou. On le crut & on l'adora de ſon vivant. Tels auront été, ſans doute, les diſcours de Jupiter, s'il a paru dans la Grèce auſſi réellement que Manco-Capac dans le Pérou. Je ſuis, leur aura-t-il dit, ce grand Dieu Jupiter, fils du Ciel & de la Terre, qu'on vous a déjà annoncé, & que vous honorez ſans le connoître. Touché de votre miſérable ſituation, je viens habiter parmi vous pour vous rendre heureux, en vous apprenant les arts néceſſaires, & vous conduiſant par des loix ſages qui réprimeront les violences & les abus.

Évhémère ne m'en déſavoueroit pas. Jupiter, dit-il, ſe faiſoit adorer par-tout où il ſe tranſportoit. Il exigeoit que les Rois & les peuples lui décernaſſent un culte, lui bâtiſſent des temples; & lui-même eut l'inſolence de s'en élever un ſuperbe dans l'île Panchée. Évhémère étoit donc perſuadé que ſon Jupiter ſe diſoit Dieu, & qu'on le croyoit tel pendant ſa vie. Par conſéquent les Grecs contemporains des Dieux les devoient regarder, non comme des hommes diviniſés, mais comme des Dieux humaniſés; & dès-lors l'hypothèſe d'Évhémère eſt anéantie. Car ſi des Dieux étoient deſcendus dans des corps humains pour inſtruire les Grecs, ils étoient antérieurs à ces hommes que l'on voyoit & avec qui l'on converſoit: on les reconnoiſſoit déjà ſous les noms d'Uranus, de Saturne, de Jupiter: leur culte étoit déjà tout établi dans la Grèce. Évhémère & ſes partiſans aſſignent donc mal l'origine des *Dieux animés*, en la fixant au temps où ces prétendus hommes ont paru ſur la terre.

Je n'inſiſte pas ſur cette preuve, quelque déciſive qu'elle me paroiſſe, parce que j'aurai occaſion de la développer plus utilement dans la troiſième partie de ce Mémoire.

TROISIÈME PARTIE.

Jugement ſur les deux ſyſtèmes oppoſés.

Après l'expoſé que nous venons de faire des raiſons alléguées par les partiſans des deux ſyſtèmes oppoſés, il ſemble que le procès, ſuffiſamment inſtruit, n'attende plus que la déciſion. S'il falloit

prononcer, l'Évhémériſme pourroit-il encore balancer les ſuffrages? Le fantôme de vraiſemblance qu'il nous préſentoit d'abord, s'eſt évanoui dès que nous en avons approché la lumière; & cet édifice ſi vanté, ſuccombant ſous les coups redoublés qu'on lui porte, s'écroule de toutes parts.

Cependant ne peut-on rien ſauver de ſes débris? les partiſans d'Évhémère n'ont-ils raiſon ſur aucun chef? Leurs difficultés ſont-elles toutes pleinement éclaircies? & les Allégoriſtes ont-ils droit de ſe décerner un triomphe complet? Voilà ce que nous avons encore à diſcuter dans la troiſième partie de ce Mémoire. Souvenons-nous qu'une guerre n'eſt pas terminée, même après des victoires éclatantes, lorſque l'ennemi, contraint d'abandonner la campagne, ſe retire dans ſes derniers retranchemens.

Un Évhémériſte, pouſſé par ſes adverſaires, n'oſera peut-être plus propoſer ſes explications hiſtoriques avec la même confiance. Il dira que la mythologie grecque eſt un chaos que l'on ne peut débrouiller; qu'elle renferme une multitude de traditions contradictoires, au milieu deſquelles il eſt difficile de démêler le vrai. Mais enfin, ajoutera-t-il, à moins qu'on ne veuille s'aveugler ſoi-même, on ne peut nier que les fables ne renferment quelques traits d'hiſtoire de l'ancienne Grèce. Tout ce que la mythologie nous raconte de Perſée, de Cadmus, de Minos, de Bacchus & d'Hercule, paroît auſſi incroyable & auſſi choquant que les voyages & les combats de Jupiter. Nous conviendrons même qu'il eſt également impoſſible de les expliquer littéralement. Cependant il n'en eſt pas moins vrai que Perſée, Cadmus, Minos, Bacchus & Hercule ont été des héros Grecs. Pourquoi n'en ſeroit-il pas de même de Jupiter & des autres grands Dieux, que la mythologie fait vivre dans la Grèce, & qui, comme les Dieux de la ſeconde claſſe, ont peuplé cette contrée de leurs deſcendans? Si l'hiſtoire d'Uranus, de Saturne & de Jupiter offre des traits d'une conformité marquée avec les mythologies étrangères, l'hiſtoire de Bacchus & d'Hercule n'en préſente pas de moins frappans: ces deux derniers paroiſſent également des Dieux égyptiens tranſplantés en Grèce. Enfin les Allégoriſtes ont exercé leurs talens avec le même ſuccès, en expliquant à leur manière les aventures des Dieux de ces différens

différens ordres *(c)*. Il ſeroit donc ridicule d'avouer que Perſée, Cadmus, Minos, Bacchus & Hercule ſont des héros Grecs, & de reléguer Jupiter & ſa famille dans la claſſe des êtres imaginaires.

J'avoue de bonne foi que je ne vois pas de réponſe ſatisfaiſante à cette difficulté. Or, tant qu'elle ſubſiſtera, nous devons penſer qu'il nous reſte encore quelque point de la religion grecque qui n'eſt pas ſuffiſamment éclairci. Tâchons de découvrir la vérité, ſans mettre notre honneur à ſoutenir des partis extrêmes. Éloigné de cet eſprit, je vais eſſayer de faire la fonction de médiateur. Sans être Évhémériſte, je crois qu'Évhémère n'a pas toujours tort; & ſi j'ai fait ſentir les avantages que les Allégoriſtes ont dans cette diſpute, je ne prétends pas qu'ils aient toujours raiſon. Engageons les contendans à ſe renfermer dans des bornes raiſonnables : montrons-leur le juſte milieu qu'il faut tenir entre les excès; & pour que la nouvelle route que nous allons tracer nous conduiſe au vrai, que ce ſoit la lumière de la vérité même qui nous la faſſe diſcerner.

ART. I. *Il y a du vrai dans le ſyſtème d'Évhémère.*

Les Évhémériſtes veulent qu'on juge des Dieux de la première claſſe par ceux de la ſeconde, par Hercule & Bacchus en particulier. J'y conſens, parce qu'il me paroît certain qu'ils ont tous été jetés dans le même moule. Quoique j'aie déjà parlé de ces deux perſonnages dans le Mémoire précédent, c'eſt ici le lieu d'approfondir ce qui les concerne.

On ne peut nier qu'il n'ait paru dans la Grèce un homme nommé *Dionyſus* ou *Bacchus*. Il étoit fils de Sémélé, & petit-fils de Cadmus fondateur de Thèbes. On prétendit que Jupiter étoit ſon père.

Les traditions ne s'accordent pas ſur le ſort de cet enfant. Diodore de Sicile dit qu'il mourut en naiſſant. D'autres le font vivre âge d'homme, & le font mourir des bleſſures qu'il reçut dans une bataille contre Perſée: c'étoit l'opinion d'Homère; & le tombeau de ce Dieu, qu'on montroit à Delphes, ſemble la confirmer.

(c) Diodore de Sicile nous apprend que quelques-uns, parmi les Grecs, nioient l'exiſtence de Bacchus, & expliquoient allégoriquement toute ſon hiſtoire, dont ils appliquoient tous les traits à la nature de la vigne, à ſon fruit, au vin & à ſes attributs. Cette explication eſt ingénieuſe & très-bien ſuivie. *Diod. de Sic. l. III, n.° 33.*

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

Quoi qu'il en ſoit, Cadmus lui fit déférer les honneurs divins; &, malgré les contradictions que ce culte eſſuya, toute la nation le reconnut comme un Dieu peu inférieur à ceux du premier ordre.

Cependant on adoroit un dieu Dionyſus avant la naiſſance du fils de Sémélé, & la mythologie grecque en fait foi, puiſqu'il eſt repréſenté comme celui des Dieux qui contribua le plus efficacement à la défaite des Titans. On dit que pendant que les autres Dieux s'étoient cachés ſous la forme de divers animaux, Dionyſus prit celle du lion, & s'élança ſur un des ennemis qu'il mit en pièces.

Diod. de Sic. L. III, n.° 37. *Or il n'eſt pas raiſonnable de placer les Titans durant le cours de la vie de Sémélé, & de faire Cadmus plus ancien que les Dieux.* Ce ſont les paroles & le raiſonnement de Diodore de Sicile, que je prends pour guide dans cette nouvelle diſcuſſion. Cet auteur, zélé partiſan d'Évhémère, ne doit pas être ſuſpect aux Évhémériſtes.

Les Égyptiens réclamoient cet ancien Dionyſus, & l'adoroient ſous le nom d'Oſiris. Car Dionyſus eſt un nom appellatif, qui déſignoit le père du Dieu, & le lieu de ſa naiſſance ou de ſon domaine. Nyſe étoit une ville d'Arabie ſur les frontières d'Égypte. Les Grecs convenoient que Dionyſus y tenoit ſa cour. Notre

L. I, ſect. 1, n.° 8, &c. hiſtorien raconte, d'après la mythologie égyptienne, l'hiſtoire de ce Dieu, les bienfaits qu'il répandit ſur le genre humain par l'invention de l'agriculture, ſon expédition dans les Indes, & ſes combats contre les Titans.

L. III, n.° 35, 36. Les Atlantes, peuple d'Afrique, revendiquoient auſſi l'ancien Dionyſus, dont ils faiſoient une hiſtoire aſſez ſemblable à celle des Égyptiens, quoiqu'ils y mêlaſſent des circonſtances différentes. Je parlerai ailleurs de la théogonie des Atlantes.

Ces deux hiſtoires conſpirent à placer en Égypte, ou ſur les frontières, le combat contre les Titans où Dionyſus joua un ſi beau rôle; & la mythologie grecque ne s'en éloigne pas, comme je l'ai obſervé ci-deſſus.

Il eſt ſingulier que les Égyptiens qui vinrent en Grèce avant Cadmus, n'y aient point apporté le culte de cet ancien Dieu. J'en ai dit ailleurs les raiſons. Cadmus, qui le fit connoître aux

Grecs, quoique venant de Phénicie, étoit originaire de Thèbes en Égypte. *Voy. le 2.e Mém.*

Il réſulte de ces faits inconteſtables, qu'on ne peut appliquer ni hiſtoriquement, ni allégoriquement au fils de Sémélé tout ce que les fables grecques racontent de Dionyſus. Car le prince Grec n'étoit ni natif ni ſouverain de Nyſe: jamais il ne fut en Égypte, encore moins aux Indes: jamais il ne combattit contre les Titans.

Cependant la mythologie grecque ne parle que d'un ſeul Dionyſus: elle confond l'ancien & le moderne, dont elle ne fait qu'une ſeule perſonne. C'eſt le même qui naît à Nyſe & en Béotie: le même perſécuté par ſa propre famille, battu par Lycurgue, bleſſé par Perſée & mourant de ſes bleſſures à Delphes; & qui pendant ce temps-là va faire la conquête des Indes, & rétablir Jupiter ſur le trône. En un mot les Grecs, contemporains de Cadmus, ne craignoient point d'attribuer au Dionyſus petit-fils de ce Prince, tout ce qu'on leur avoit dit de l'ancien. Or comment cela pouvoit-il s'arranger dans leur eſprit? car enfin, quoique groſſiers, c'étoient des hommes & non des brutes. Diodore de Sicile va nous dévoiler ce myſtère.

« Orphée, dit-il, étant allé en Égypte, fut initié aux myſtères d'Oſiris: & comme il étoit fort lié avec les deſcendans de Cadmus, fondateur de Thèbes en Béotie, il imagina, pour leur faire plaiſir, de transférer à cette ville de Grèce tout l'honneur de la naiſſance du Dieu. Le peuple qui n'approfondit rien, & qui d'ailleurs étoit flatté de cette acquiſition, prêta volontiers l'oreille aux diſcours d'Orphée, & reçut avec plaiſir toutes les cérémonies d'Oſiris; or Orphée fonda ſa ſuppoſition ſur le fait que je vais dire. *L. 1, ſect. 1, n.° 13.*

Cadmus, qui étoit originaire de Thèbes en Égypte, avoit entre autres enfans une fille nommée Sémélé: cette fille eut une intrigue depuis l'établiſſement de ſon père en Grèce, & accoucha au bout de ſept mois d'un enfant qui reſſembloit parfaitement à Oſiris, de la manière dont on repréſentoit alors ce Dieu dans ſes ſtatues. Cet enfant étant mort preſque auſſitôt après ſa naiſſance.... Cadmus, ſur la réponſe d'un oracle, fit embaumer le corps, le fit dorer, lui fit offrir des ſacrifices, & publia qu'Oſiris avoit encore une fois voulu paroître dans le monde ſous cette forme.

» Il fit Jupiter auteur de cette renaiſſance, tant pour ſauver l'honneur » de ſa fille, que pour rendre le ſimulacre plus auguſte.

» Orphée, très-conſidéré dans la Thèbes grecque dont il étoit » devenu citoyen, adopta cette fable, & l'accrédita par la beauté » de ſes vers. Il avoit d'ailleurs la réputation d'être profond dans » les matières de religion; & les ſecrets de la théologie égyptienne, » qu'il avoit pénétrés, lui fournirent toutes les couleurs dont il » avoit beſoin pour faire paſſer cette nouveauté. Dans les myſtères » qu'il inſtitua, on ne manquoit pas de dire aux initiés que Dionyſus » étoit fils de Jupiter & de Sémélé, ſans parler même de la renaiſ- » ſance, & malgré la différence prodigieuſe des temps. Cette opinion » s'eſt gliſſée enſuite dans les livres des Mythologues; & les Poëtes, » qui l'ont ſuivie dans leurs pièces de théâtre, en ont rempli l'eſprit des peuples ».

L'exiſtence d'Orphée n'eſt pas trop certaine; & d'ailleurs Hérodote attribue, avec plus de fondement, tout ce que Diodore de Sicile dit du Poëte, à Mélampus fils d'Amythaon, dont Homère parle comme d'un homme célèbre.

Il eſt encore plus qu'incertain qu'aucun de ces anciens Grecs, ſoit Orphée, ſoit Mélampus, ait été en Égypte, & s'y ſoit fait initier aux myſtères: l'Égypte étoit alors fermée aux étrangers, & nos Grecs y auroient été fort mal reçus. Auſſi Hérodote dit que Mélampus fut inſtruit, non en Égypte, mais par les deſcendans des Tyriens qui avoient ſuivi Cadmus.

On pourroit encore révoquer en doute la mort prématurée du fils de Sémélé; mais il eſt inutile de diſcuter ces petites circonſtances. L'eſſentiel eſt que Diodore de Sicile a parfaitement ſaiſi le point de vue ſous lequel les Grecs enviſagèrent la divinité du petit-fils de Cadmus, en identifiant deux perſonnages ſi différens de temps & de lieu *(d)*.

Notre hiſtorien ne raiſonne pas moins ſenſément au ſujet

(d) On trouve les mêmes idées dans les *Bacchantes* d'Euripide. Le Poëte ſuppoſant que Bacchus a vécu âge d'homme, le repréſente revenant d'Aſie, & apportant un culte nouveau & des cérémonies nouvelles inconnues dans la Grèce, mais très-uſitées dans l'Orient.

Le fils de Sémélé ne ſe manifeſte pas d'abord. Il ne s'annonce que comme le prédicateur d'un Dieu étranger. Penthée, ſon couſin, le fait enfermer

d'Hercule : « On a toujours, dit-il, accuſé les Grecs de s'attribuer l'origine d'un grand nombre de Dieux, de héros & de colonies qui ne viennent point de chez eux. Comment, par exemple, peuvent-ils s'approprier Hercule, qui a rempli toute la terre du bruit de ſes exploits? On aſſure qu'il défendit les Dieux dans la guerre des Géans : or l'époque des Géans eſt fort antérieure à celle de l'Hercule Grec, qui vivoit peu de temps avant la guerre de Troie. » *L. 1, ſect. 1, n.° 13.*

La maſſue & la peau de lion, qu'on a toujours données à Hercule, ſont une preuve de ſon ancienneté, & font voir qu'il combattoit dans un temps où, les armes offenſives & défenſives n'étant pas encore inventées, les héros n'alloient à la guerre qu'avec des bâtons, & n'étoient couverts que de peaux de bêtes.

Les Égyptiens croient Hercule fils de Jupiter ; mais ils ne connoiſſent point ſa mère. Ce n'eſt que dix mille ans après lui *(e)* qu'un fils d'Alcmène, nommé Alcée à ſa naiſſance, prit le nom d'Hercule.... Comme il choiſit, étant devenu grand, un genre de vie aſſez ſemblable à celui de l'ancien Hercule, les Grecs ont transféré à celui-ci le nom & la gloire du premier.

L'opinion reçue de tout temps chez les Grecs, qu'Hercule a purgé la terre de monſtres, fait encore contre eux : car des exploits de cette nature ne conviennent point au temps de Troie, où le genre humain s'étant conſidérablement augmenté, on trouvoit par-tout des villes policées & des terres cultivées. On ne peut

dans une priſon. Bacchus ſouffre tout avec patience, rompt ſes chaînes & reparoît de nouveau, en diſant que le Dieu l'a délivré. Penthée, dans un délire ſurnaturel, voit ce Dieu ſous la forme d'un taureau, qu'il s'imagine avoir lié au lieu d'un homme (alluſion manifeſte à l'Oſiris d'Égypte). Le reſte de la fable eſt connu.

Il eſt évident que le Bacchus grec eſt ici une théophanie d'un ancien Dieu étranger. Il eſt homme, petit-fils de Cadmus, fils de Sémélé. Mais en même temps il eſt Dieu. Il fait trembler la terre : il ébranle le palais de Penthée & le réduit en cendres : les plus grands prodiges ne lui coûtent rien : il agit même inviſiblement dans l'ame de la mère du roi de Thèbes & des Bacchantes, auxquelles il inſpire la fureur, & dont il faſcine les yeux ; & dans l'ame de Penthée, qu'il conduit à ſa perte en lui faiſant prendre les réſolutions les plus étranges. Telles étoient, au temps d'Euripide, les idées des Grecs touchant la divinité du Bacchus de Thèbes.

(e) Diodore ſuit le calcul des Égyptiens, qui donnoient au règne des Dieux, ſur la terre, une antiquité plus que fabuleuſe.

» donc raisonnablement les placer que dans cet âge grossier &
» sauvage, où l'on étoit accablé par la multitude des bêtes féroces,
» particulièrement en Égypte, dont la haute région en est encore
remplie, &c. »

L. II, n.° 8. Hérodote nous apprend aussi qu'Hercule étoit de tous les temps un Dieu très-célèbre en Égypte & en Phénicie. La connoissance en fut apportée en Grèce par Cadmus, ou du moins de son temps; car ce fut sous son règne que les Tyriens lui bâtirent un temple dans l'île de Thase. Mais son culte fut assez négligé jusqu'à ce qu'Amphitryon & Alcmène sa femme, qui venoient d'Égypte, entreprirent de le faire revivre. Ils imaginèrent de donner le nom d'Hercule à leur fils aîné: ils publièrent que Jupiter en étoit le père, & que l'ancien Hercule s'étoit incorporé dans cet enfant, pour se manifester aux Grecs sous cette nouvelle forme. Amphitryon prit Cadmus pour son modèle, & voulut que son fils, qui dès son enfance donnoit des preuves singulières de force & de valeur, ne fût pas inférieur au fils de Sémélé. Le projet de ce père ambitieux réussit en partie. Les gens les plus éclairés persistèrent, il est vrai, assez long-temps à ne regarder le nouvel Hercule que comme un héros imitateur de l'ancien, & à ne lui rendre qu'un culte très-inférieur; mais d'autres, persuadés que ce nouvel Hercule étoit une renaissance de l'ancien, l'adoroient comme un Dieu proprement dit.

A la fin, cette opinion prévalut. Les Grecs joignant la plus ridicule vanité à la plus profonde ignorance, en vinrent jusqu'à croire qu'il n'y avoit jamais eu d'autre Dionysus ni d'autre Hercule que le fils de Sémélé & le fils d'Alcmène, & mirent sur le compte de ces deux Grecs tout ce qu'on avoit débité de l'ancien Dionysus & de l'ancien Hercule, ne faisant pas attention que les plus brillans exploits de ces deux personnages sont d'une absurdité intolérable dès qu'on les applique à la Grèce.

Que l'on explique donc historiquement, si l'on peut, ce que les deux Princes Thébains paroissent avoir fait dans leur patrie: je n'y vois aucun inconvénient; mais qu'on laisse aux Mythologies étrangères les grands traits de leur histoire: ils ne se trouvent insérés dans la Mythologie grecque qu'en conséquence du système

adopté par les Grecs, de la manifeſtation du même Dieu en divers lieux & en divers temps.

Ce ſyſtème ne fut pas ſans doute créé tout à neuf par Cadmus, pour ſauver l'honneur de ſa fille. Eut-il oſé même en faire uſage, s'il n'eût trouvé les eſprits diſpoſés à croire que les Dieux ſe manifeſtoient ſouvent ſous une forme humaine? pourquoi donc n'appliquerions-nous pas à Jupiter ce que nous venons d'établir au ſujet de Bacchus & d'Hercule? j'y ſuis autoriſé par Hérodote: ſous la conduite d'un tel guide, je puis marcher avec quelque confiance. *Si tous les autres Dieux*, dit-il, *ont paru dans la Grèce; s'ils y ont vieilli comme Hercule fils d'Amphitryon, Bacchus fils de Sémélé & Pan fils de Pénélope, il faudra dire que tous ces Dieux doivent leur naiſſance aux hommes, & qu'ils ont pris le nom d'anciennes Divinités.* L. II, n.° 25.

Remarquons la circonſpection de l'hiſtorien. Il ne doute point de l'exiſtence d'un Dionyſus grec, d'un Hercule grec, d'un Pan grec, parce qu'il la voyoit conſtatée par les annales de la nation, au lieu que l'exiſtence d'un Jupiter grec étoit enſévelie dans les ténèbres des temps fabuleux. Cependant il l'entrevoyoit, puiſqu'il explique ce qu'il faudroit penſer de ces anciens Dieux, s'il étoit vrai qu'ils euſſent auſſi vieilli dans la Grèce. Je ne doute pas qu'il n'eût parlé plus affirmativement, s'il avoit fait attention à la ſuite des générations de tant de familles, qui dans le ſiècle de Troie, remontoient juſqu'à Jupiter preſque à degré égal. Il ſeroit en effet fort ſingulier que les Grecs euſſent cru dans tous les temps que Jupiter & les autres Dieux avoient autrefois vécu dans la Grèce, qu'ils y voyageoient, qu'ils vivoient familièrement avec les Princes, ſans qu'aucune apparition d'un Jupiter quelconque ait ſervi de fondement à cette tradition immémoriale.

Mais, s'il a paru des Jupiter, des Mars, des Apollon, ces hommes étoient Jupiter, Mars, Apollon, comme le fils de Sémélé étoit Dionyſus, comme le fils d'Alcmène étoit Hercule, comme le fils de Pénélope étoit Pan: c'eſt-à-dire, que les uns & les autres prenoient les noms des anciens Dieux dont ils vouloient rendre le culte floriſſant, s'identifioient avec eux, parloient en leur nom, & diſoient aux peuples crédules & ſuperſtitieux que

Jupiter, que Mars, qu'Apollon réſidans en leur perſonne, venoient les viſiter & les inſtruire.

Ces Dieux étoient donc déjà connus & honorés dans la nation, ſans quoi l'illuſion ne pouvoit avoir lieu; car ces noms n'excitant par eux-mêmes aucune idée de divinité, un Enthouſiaſte ſe ſeroit inutilement annoncé ſous le nom de Jupiter, ſi Jupiter n'eût pas été déjà reconnu pour un des plus grands Dieux du Ciel.

De-là je tire deux conſéquences importantes: 1.° qu'Évhémère a très-mal expliqué l'origine & la nature de ce qu'il appelle les *Dieux animés,* par l'hypothèſe d'une ſimple apothéoſe, c'eſt-à-dire, en ſuppoſant que des hommes reconnus pour hommes pendant leur vie, ſeroient après leur mort devenus des Dieux céleſtes dans l'opinion publique.

2.° Que néanmoins il y a du vrai dans le ſyſtème de cet auteur; puiſqu'il eſt certain qu'il a paru en Grèce des eſpèces de Jupiter, de Mars, d'Apollon, de Dionyſus, d'Hercule, de Pan, &c. c'eſt-à-dire, des hommes qui ſe ſont donnés pour tels, & qu'on a cru ſur leur parole.

Par ce moyen toutes les contradictions apparentes ſe concilient ſans peine. Le même Dieu eſt ancien & nouveau: il eſt Égyptien, Phénicien, Libyen, & en même temps citoyen de la Grèce, né & mort dans la Grèce: il étoit adoré dans les pays étrangers avant que les Grecs le connuſſent, & eux ſeuls l'ont connu depuis ſa renaiſſance: il n'eſt pas ſorti de ſa patrie, & néanmoins il a combattu contre les Titans en Égypte, il a fait la conquête des Indes, & rempli toute la terre du bruit de ſes exploits. C'étoit raiſonner juſte, en ſuppoſant la manifeſtation du même Dieu en pluſieurs lieux & en pluſieurs temps.

Mais les Grecs, oubliant dans la ſuite ces diverſes apparitions du même Dieu, & d'ailleurs aimant à concentrer tout dans eux-mêmes, placèrent ridiculement dans la Grèce toutes les aventures de leurs Dieux: & les Évhémériſtes, en ſuivant leurs traces, n'ont pas moins ridiculement expliqué ces aventures, en les appliquant à la Grèce. Une ſaine critique nous fera diſtinguer dans l'hiſtoire du même Dieu ce qui eſt tiré des mythologies étrangères, & ce que les Grecs avoient droit de revendiquer.

Il

Il paroît que c'eſt en Crète que le nouveau Jupiter parut pour la première fois, puiſque les Grecs d'un commun accord le croyoient né dans cette île, dont ils faiſoient le théâtre de ſes actions les plus mémorables.

Selon Diodore de Sicile, on vit deux Jupiter en Crète: un ancien frère d'Uranus, & un plus moderne fils de Saturne & plus célèbre que ſon prédéceſſeur: c'eſt-à-dire, que les étrangers qui abordoient fréquemment dans cette île, y firent connoître de très-bonne heure le Dieu que les Crétois appelèrent *Zeus*. Les Évhémériſtes prétendent que le ſecond Jupiter eſt celui qui, dans la liſte des Rois de Crète, eſt nommé Aſterius; je le veux bien. Il faudra donc dire qu'Aſterius réuniſſant en ſa perſonne la dignité royale & la ſacerdotale, rétablit le culte de Jupiter trop négligé. Pour faire plus d'impreſſion ſur les ſauvages Crétois, il leur dit, qu'il étoit ce Dieu même qui, voyant qu'ils n'avoient pas profité de ſa première viſite, vouloit bien paroître une ſeconde fois parmi eux. Les Crétois perſuadés, reçurent avec gratitude les ſages loix qu'Aſterius leur donna. *L. III, n.° 32.*

Je ne doute point que ce prétendu Aſterius ne fut un Prêtre de Jupiter, arrivé nouvellement d'Égypte avec ſa famille. Si c'eût été un Crétois, on auroit connu ſes parens. De quel front auroit-il pu dire qu'il avoit pour père le Dieu du temps, & pour aïeux le Ciel & la Terre? la crédulité ne va pas juſqu'à démentir ſes yeux. Mais en ſe donnant pour le Dieu même dont il étoit Prêtre, il s'approprioit tout ce qu'on avoit jamais dit de ce Dieu; & cette ſuppoſition une fois admiſe, le reſte ne devoit trouver aucune difficulté. Si Manco-Capac eût pris naiſſance au milieu du Pérou, les habitans du pays n'auroient jamais cru qu'il fût fils du Soleil & de la Lune; mais un étranger habile en impoſe à la multitude ſtupide.

D'ailleurs, pour réuſſir dans le rôle important que le nouveau Jupiter entreprit de jouer dans le monde, il falloit de l'eſprit, de l'adreſſe, des connoiſſances & des talens; car cet impoſteur devoit tromper non-ſeulement les naturels du pays, mais encore les colonies égyptiennes qui s'étoient établies avant lui dans la Grèce. Ces familles qui n'avoient pas encore perdu la mémoire

de leur origine, auroient-elles été la dupe d'un Crétois à demi ſauvage? un homme à peine ſorti des bois pouvoit-il concevoir un projet ſi rafiné? tout cela devient plauſible dans la perſonne d'un Prêtre égyptien.

Quoi qu'il en ſoit, on peut croire ſans inconvénient que la connoiſſance du nouveau Dieu fut apportée de Crète dans le Péloponèſe avant l'arrivée de Cadmus. On y avoit déjà vu quelques manifeſtations de Jupiter; car c'étoit ſous ce nom qu'Apis fils de Phononée & petit-fils d'Inachus fondateur d'Argos, fit violence à ſa ſœur Niobé, dont il eut Argus: on dit auſſi qu'il ne reſpecta pas davantage ſa tante lö fille d'Inachus. Mais ces vieilles manifeſtations cédèrent à la nouvelle qui s'étoit faite en Crète, & les Grecs brouillant toutes les notions, appliquèrent à la Crète tout ce qu'on leur avoit dit de ce Dieu.

Ce Jupiter Crétois qui vint en Grèce étoit-il Aſtérius lui-même? étoit-ce quelqu'autre prêtre de ce Dieu? peu importe; mais la doctrine des manifeſtations fut goûtée, & les Prêtres de Jupiter y prétendirent à l'envi les uns des autres. De-là tant de Jupiters qui n'ont pu ni ſe voir, ni ſe connoître.

Évhémère aſſure que Jupiter roi de Crète ſe faiſoit adorer, s'offroit à lui-même des ſacrifices, & ſe bâtiſſoit des temples: cela devoit être, puiſqu'il étoit Prêtre du Dieu avec lequel il vouloit qu'on le confondît.

On comprend encore par-là pourquoi les Grecs, qui prenoient ſi aiſément des hommes pour des Dieux deſcendus du Ciel, ne firent pas le même honneur aux fondateurs de leurs États: c'eſt que ces Princes pratiquoient l'Égyptianiſme pur, & ne prétendoient point être les Dieux qu'ils adoroient. Une ancienne tradition nous apprend que le Jupiter qui ſéduiſit Danaë mère de Perſée, n'étoit autre que Prœtus frère du roi Acriſius; c'eſt apparemment que Prœtus étoit Prêtre de Jupiter. On diſoit auſſi, au rapport de Didore de Sicile, que l'amant de Sémélé étoit un Marchand égyptien; un navigateur de cette nation pouvoit être un homme important à la cour de Cadmus: & s'il étoit Prêtre de Jupiter, Cadmus aura ſaiſi le privilége de cette dignité pour ſauver l'honneur de ſa fille.

Il étoit facile à des hommes d'une ſi grande autorité, de moleſter les Princes qui leur déplaiſoient. Un de ces nouveaux pontifes de Jupiter arrivé en Arcadie, ſe brouilla bientôt avec Lycaon Roi du pays. Comme ce Prince étoit haï de ſes ſujets pour ſes cruautés, le prétendu Jupiter n'eut pas de peine à le chaſſer du thrône: Lycaon ſe retira dans les forêts, & l'on dit qu'il fut changé en loup.

Sans doute qu'il s'élevoit quelquefois de vives diſputes entre ces Prêtres, lorſqu'ils ſe rencontroient enſemble dans le même lieu; chacun prétendoit être le véritable Jupiter, & traitoit l'autre d'impoſteur. Salmoné, pour établir ſon droit, contrefaiſoit la foudre: une torche ardente à la main, il pouſſoit rapidement ſon char dans un chemin pierreux: il périt peu après par un accident, & quelque autre Prêtre ſon antagoniſte triompha. On publia que Salmoné étoit un impie qui avoit oſé braver le maître du tonnerre. *V. Diod. de Sic. l. IV, n.° 25; & les Extr. de Conſt. Porphyr.*

Tantale roi de Phrygie éprouva vraiſemblablement le même ſort. Il ſe diſoit Jupiter, ce qui fit mettre l'enlèvement de Ganimède ſur le compte du Dieu. Un autre prêtre de Jupiter, que Tantale avoit voulu tromper, trouva moyen de ſe venger, & Tantale ne fut plus qu'un impie précipité dans les enfers. *Diod. de Sic. l. IV, n.° 29.*

Ce que je dis des Prêtres de Jupiter, s'applique aiſément aux Prêtres des autres Dieux; de-là tant de Neptunes, tant de Mars, tant d'Apollons, &c. Un prêtre de Mars ayant tué Halirrothius fils d'un prêtre de Neptune, celui-ci porta ſa plainte au Tribunal de l'Aréopage nouvellement établi; & l'on dit que Mars fut jugé par douze Dieux aſſemblés, parce que ce Tribunal étoit compoſé de douze Pontifes.

Quant à l'arrivée de Cérès dans l'Attique, atteſtée par les marbres d'Arondel, voici comme Diodore de Sicile explique le fait: « Érecthée, dit-il, qui fut roi d'Athènes, étoit Egyptien: il apporta des blés dans cette ville: il enſeigna le culte de Déméter *(Ceres)*, & inſtitua à Éleuſis les myſtères de cette Déeſſe, tels « qu'ils ſe pratiquoient en Égypte; c'eſt ce qui donna lieu de dire « que Déméter étoit venue elle-même à Athènes, & de placer en « ce temps-là la découverte du blé, qu'on apprit aux habitans à « cultiver, ſous le nom & les auſpices de la Déeſſe. » *L. I, ſect. I, n.° 16.*

Tous ces Dieux humains répandus dans la Grèce, y vivoient d'une manière très-humaine. Aſſervis à leurs paſſions, ils abuſoient de la crédulité du peuple, pour ſe livrer impunément à tous les déſordres. On leur paſſoit des licences qu'on puniſſoit dans les particuliers. N'étoit-on pas encore trop heureux de contribuer aux plaiſirs des Dieux? C'eſt ainſi que raiſonnoient les Grecs ſauvages dans ces ſiècles de ſtupidité. Un peu d'attention leur auroit fait comprendre que des gens capables de ces excès, ne pouvoient être des Génies céleſtes converſans avec les hommes; mais prévenus de cette opinion, ils aimèrent mieux attribuer aux Dieux les vices de leurs Prêtres, que de ravaler ceux-ci à la condition de ſimples mortels.

C'eſt ainſi que s'opéra en aſſez peu de temps l'étrange altération de la doctrine égyptienne, dont nous avons vu qu'Hérodote étoit ſi choqué. La gradation en eſt remarquable: elle fut portée d'abord à ſon comble, parce que les Grecs avant Cadmus étoient des ſauvages à qui l'on faiſoit croire tout ce que l'on vouloit: tout Prêtre de Jupiter un peu habile, ſe faiſoit paſſer pour le Dieu. Mais les Grecs étoient plus rafinés du temps de Cadmus, & plus encore du temps d'Amphitryon: auſſi l'admiſſion du nouveau Bacchus & du nouvel Hercule ſouffrit-elle les plus vives contradictions: encore ces nouveaux Dieux n'obtinrent dans la crédulité des peuples qu'un rang inférieur à celui des Dieux précédens. Dans le ſiècle de Troie, les Dieux quittoient ſouvent l'Olympe, pour venir converſer familièrement avec les héros: mais c'étoit avec des corps d'emprunt, & pour des momens rapides: il n'étoit plus queſtion de leur naiſſance & de leur mort: leurs Prêtres n'étoient plus des Dieux viſibles, mais ſeulement les miniſtres du Dieu qu'ils ſervoient: & ſi ce Dieu s'emparoit d'eux quelquefois, pour les faire lire dans l'avenir, c'étoit par un eſprit étranger, & non par le leur propre qu'ils rendoient des oracles. Il faut remonter juſqu'au-delà de Cadmus pour voir toute la corruption de la religion grecque.

Voilà, je crois, tout ce qu'on peut dire en faveur des Évhémériſtes. Appuyé de l'autorité d'Hérodote, j'ai raiſonné ſur les Dieux du premier ordre, comme il a raiſonné lui-même ſur

Hercule & Bacchus. Sans vouloir garantir toutes les conjectures que je viens de propoſer, je les crois en gros fondées ſur le vrai. En effet, quelque groſſiers que fuſſent les Grecs avant Cadmus, auroient-ils cru leurs Dieux entièrement ſemblables aux hommes? leur auroient-ils donné des femmes & des enfans? leur auroient-ils attribué toutes les paſſions humaines & tous les vices de l'humanité, s'ils n'avoient pris pour des Dieux des gens en qui l'on voyoit toutes ces misères & toutes ces foibleſſes? car d'ailleurs ces mêmes Grecs avoient une idée aſſez ſublime des Divinités qu'ils adoroient : ils connoiſſoient leur puiſſance, leur ſageſſe, leur pénétration, leur juſtice inflexible, leur bonté compatiſſante. Comment pouvoient-ils s'en tracer un portrait ſi contradictoire? le double état des Dieux explique l'énigme: les Dieux dans le Ciel ſont grands & majeſtueux: les Dieux ſur la terre nous retracent fidèlement les mœurs du ſiècle qui les a produits. Les Évhémériſtes ont vu ce double état, mais ils l'ont mal vu. Ils n'ont mis les Dieux dans le Ciel qu'après leur mort, & les premiers Grecs les y mettoient dès avant leur naiſſance: dans le ſyſtème d'Évhémère, les hommes ſont devenus des Dieux : & dans celui des Grecs, les Dieux ſont devenus des hommes.

Les Pères de l'Égliſe ſe ſont trompés en adoptant la première façon d'enviſager les choſes; mais cette erreur autoriſée par les aveux des plus habiles payens de leur temps, ne nuit en aucune ſorte à la bonté de leurs preuves. De quelque façon qu'on l'entende, il faut toujours convenir que les Dieux de la Grèce ont été des hommes, & que par conſéquent les Grecs ont adoré des hommes, de purs hommes, des hommes très-mépriſables. Or s'il eſt abſurde de faire monter au Ciel, après ſa mort, un homme vicieux & corrompu, il ne l'eſt pas moins de prendre cet homme vicieux pour un Dieu deſcendu du Ciel. Je ne ſais même s'il n'y a pas encore plus d'impiété à proſtituer l'encens à des hommes vivans ſouillés de crimes, que de le leur réſerver pour un temps où l'on pourroit ſuppoſer que leur ame ſe ſeroit purifiée, en quittant ſa dépouille mortelle.

ART. IV. *Tout n'eſt pas vrai*

Je n'ai qu'un mot à dire ſur cet article: ſi tout n'eſt pas faux dans le ſyſtème d'Évhémère, tout n'eſt pas vrai dans celui des

dans le ſyſtème des Allégoriſtes.

purs Allégoriſtes. Je vais expoſer en abrégé ce que je penſe de ce dernier ſyſtème.

I. On ne peut douter qu'il n'y ait beaucoup d'allégories dans la mythologie grecque: je crois l'avoir démontré dans la ſeconde partie de ce Mémoire. Quelque portés que fuſſent les Grecs à transformer les emblèmes en hiſtoires, & les principes actifs de la nature en hommes & en femmes, il leur reſtoit encore un grand nombre de Dieux qu'ils ne pouvoient prendre eux-mêmes que pour des êtres métaphyſiques. D'ailleurs dans les récits qu'ils nous font des aventures des Dieux, & qui paroiſſent les plus hiſtoriques, l'allégorie perce de toutes parts: on ſent que ſous le voile de diſcours & d'actions, on a voulu cacher des vérités phyſiques & morales; c'étoit la manière dont les Anciens aimoient à s'exprimer. Peu capables de s'élever à des notions claires & préciſes, & par conſéquent générales, il falloit que les idées, pour entrer dans leur eſprit, devinſſent en quelque ſorte ſenſibles par les images dont on avoit ſoin de les revêtir.

II. Ce goût pour les allégories ne vient pas des premiers Grecs. Leur groſſièreté les en rendoit incapables; & s'ils en ont créé quelques-unes de leur chef, on peut croire qu'elles n'étoient pas fort ſpirituelles. Ils aimoient les fables, & pourvu qu'elles fuſſent extraordinaires & merveilleuſes, ils ne ſe ſoucioient pas qu'elles fuſſent vraiſemblables; mais les étrangers qui les inſtruiſirent, étoient grands allégoriſtes. Ainſi l'on peut établir comme une règle générale, que les allégories qui ſe trouvent dans la mythologie grecque ſont tirées des mythologies égyptienne & phénicienne.

III. Ces allégories ſont quelquefois difficiles à démêler, parce que les premiers Grecs prenant pour des hiſtoires réelles ce que les Égyptiens leur débitoient en ſtyle figuré, exprimoient à leur manière ce qu'ils avoient pu retenir & comprendre, & le défiguroient ſouvent par les circonſtances puériles qu'ils y joignoient. De ſorte qu'il faut du ſavoir & des connoiſſances étendues pour réduire à l'égyptianiſme pur tel trait de l'hiſtoire des Dieux, paſſé de la mythologie égyptienne dans la mythologie grecque.

Quelquefois les Grecs ne ſe contentoient pas de commenter &

d'enfler les hiſtoires qu'on leur racontoit, ils en créoient de nouvelles : un mot équivoque d'une langue qu'ils n'entendoient pas bien, une ſtatue emblématique, une cérémonie myſtérieuſe leur donnoit occaſion de controuver une fable entière qui n'avoit aucun rapport aux attributs des Dieux étrangers. La mythologie grecque eſt pleine de pareils contes de vieilles, & ce ſeroit perdre ſon temps que d'y chercher des ſens profonds.

Ces obſervations ſont d'autant mieux fondées, que les anciennes fables n'ont pas d'abord été rédigées par écrit. N'ayant ſubſiſté pendant des ſiècles que dans la mémoire d'un peuple crédule & ſuperſtitieux, combien d'altérations & d'augmentations n'ont-elles pas dû éprouver ? de-là cette variété infinie de traditions populaires, qui ſont quelquefois ſi différentes, & même ſi contradictoires, qu'on ne peut deviner quelle eſt la plus fidèle.

IV. Il y a des traits dans la Mythologie grecque qui ne ſont ſuſceptibles que d'une explication hiſtorique. Telles ſont les aventures de ces hommes grecs qu'on a pris pour des génies céleſtes qui venoient ſe manifeſter de nouveau ; car ces nouveaux Dieux étant des hommes, & n'étant que des hommes, il eſt naturel qu'on ait conſervé la mémoire de ce qu'ils ont fait dans leur pays : ces évènemens doivent être expliqués hiſtoriquement, ou relégués dans la claſſe des menſonges.

Cette remarque tombe ſpécialement ſur les actions criminelles de ces Dieux humains. Je ne doute pas qu'il n'y en ait pluſieurs de très-véritables, priſes à la lettre, parce que ces hommes, quoique couverts du maſque de la divinité, avoient des paſſions comme les autres, & qu'ils pouvoient les ſatisfaire plus impunément. Leurs adorateurs n'auroient jamais imaginé de mettre ces horreurs ſur leur compte, ſi les faits n'euſſent été publics & notoires. Mais en même temps je ſuis perſuadé que, ſur ce fondement réel, on leur aura ſuppoſé nombre d'aventures galantes, ſur leſquelles les Poëtes ſe ſont égayés. Le conte licentieux de l'adultère de Mars & de Venus me paroît être de ce genre. Or il eſt ridicule de prétendre expliquer allégoriquement de pareilles hiſtoires ; & ſi l'on trouve ces explications dans les Grecs poſtérieurs, c'eſt qu'ils étoient obligés d'y recourir pour pallier une

religion dont les partisans mêmes ne pouvoient s'empêcher de rougir.

V. S'il y a lieu d'employer les explications allégoriques, c'est principalement par rapport aux grands traits de l'histoire des Dieux qu'on ne peut appliquer à la Grèce, & qui appartiennent manifestement aux mythologies étrangères.

Mais en cela même, il faut user de discrétion. Est-on bien sûr en effet que les Phéniciens & les Égyptiens n'aient débité que des paraboles aux peuples de la Grèce? ne croyoient-ils pas eux-mêmes que les Dieux s'étoient manifestés dans leur pays sous une forme humaine? alors ce qu'ils en racontoient, avoit un fondement historique.

D'ailleurs n'est-il pas naturel de supposer que, n'ignorant pas tout-à-fait l'ancienne histoire du genre humain, ils en aient rapporté des traits intéressans? les Grecs étoient trop portés à humaniser les Dieux, pour n'avoir pas confondu leur histoire avec celle des hommes.

J'aurai occasion de traiter cette matière plus amplement dans la suite: il me suffit pour le présent d'avoir apprécié les deux systèmes opposés. Mes premières réflexions m'avoient induit à penser que la vérité ne se trouve que dans un certain milieu, & que les systèmes exclusifs la présentoient rarement dans sa pureté. Sans me livrer à ce préjugé, si raisonnable d'ailleurs, j'ai voulu tout examiner: je me suis avancé pas-à-pas, en sondant le terrein, pour savoir si j'y pourrois marcher sûrement: & le terme, où je suis parvenu, est, ce me semble, ce juste milieu si desirable en toutes choses. J'ai vu clairement, & j'ai prouvé que, si l'Évhémérisme expliquoit mal l'origine & la nature de la religion grecque, l'Allégorisme pur ne l'expliquoit pas mieux.

MÉMOIRE

MÉMOIRE
SUR
L'ORACLE DE DODONE.

Par M. le Préſident DE BROSSES.

LE caractère des Nations ſe développe dès leur origine, par la manière particulière dont les paſſions, communes à tout le genre humain, font leur effet ſur elles; par le choix des moyens qu'elles emploient, des reſſorts qu'elles mettent en jeu pour les ſatisfaire. L'inquiétude d'une ame agitée de crainte ou d'eſpérance, l'avide curioſité de lire dans l'avenir, & de jouir d'une connoiſſance anticipée des évènemens futurs, ont donné par-tout naiſſance aux oracles, & un grand crédit à l'art divinatoire, de quelque façon qu'il fût exercé, vraiſemblable ou non. Le deſir & la crédulité ne raiſonnent pas; ces deux affections de l'ame, ſans conſidérer s'il y a le moindre rapport entre la fin qu'elles ſe propoſent & les moyens qu'elles mettent en uſage pour y parvenir, adoptent avec un empreſſement aveugle tout ce qui tend à les ſatisfaire. Quelques peuples ſe ſont adreſſés, pour connoître l'avenir, aux divinités morales auxquelles ils offroient leur culte; d'autres aux grands corps céleſtes, dont le pouvoir & l'influence leur paroiſſoit devoir maîtriſer la Nature, & diriger ici bas le cours des évènemens; d'autres enfin, plus ſauvages ou plus imbécilles, ont eu la ſtupidité d'interroger certains objets matériels, inanimés, ignobles, frivoles, & la ſottiſe de croire que ces objets inſenſibles leur avoient répondu. Mais dans le nombre des anciens oracles, il n'y en a pas eu de plus ridicule, ni d'auſſi puérile dans ſes formes, que l'oracle de Dodone: cela devoit être ainſi, puiſqu'il étoit l'ouvrage des plus anciens habitans naturels de la Grèce; d'un peuple errant & vagabond, brute & ſauvage, ſans loi, ſans mœurs, ſans connoiſſance, ſans habitation fixe. Cependant cet oracle, ſi propre à nous donner une notion du caractère d'eſprit, du genre des idées & de la forme des uſages du peuple qui, après l'avoir créé, le prenoit pour guide,

Lû le 27 Mai 1766.

fut toujours le plus révéré de toute la Grèce, comme étant le plus ancien, le plus célèbre & le plus fréquenté: le vieux reſpect dont il jouiſſoit, ſauva ſes inſtituteurs de la fureur des invaſions étrangères, dans l'endroit où il étoit établi; les anciens naturels du pays, chaſſés de toutes les contrées de la Grèce par les colonies Aſiatiques, furent laiſſés tranquilles en Épire, où ils étoient les gardiens de l'oracle, & par cette raiſon même qu'ils en étoient les interprètes & les gardiens. Le crédit que les oracles introduits par les nouvelles nations acquirent dans la ſuite, n'éclipſa pas celui de Dodone; les Grecs, devenus la plus ſpirituelle & la plus ſavante des nations, la plus éclairée par les lumières du génie, du raiſonnement & de la philoſophie, continuèrent d'aller écouter le bruit que rendoient les chaudrons de cuivre, pour apprendre d'eux quel ſeroit le ſort de leurs principales entrepriſes; & l'oracle de Dodone ſubſiſta plus long-temps qu'aucun autre: tant il eſt vrai que l'habitude tient également par-tout lieu de raiſon, & que les vieilles abſurdités, nées dans les ſiècles d'ignorance, ſe maintiennent facilement par la ſeule force de la coutume, contre la lumière des ſiècles éclairés, & ſurvivent long-temps à l'ignorance qui les a produites.

Les premiers habitans de la Grèce furent un peuple en grande partie autochthone, ou natif du pays même, du nombre de ceux que les Mythologues appellent ſouvent *fils de la Terre (Terrigenæ, Indigenæ);* ceux qui prirent dans la ſuite leur place les nommèrent *Graii* (les anciens) & *Pelaſgi* (les diſperſés), parce qu'ils menoient une vie errante & ſans domicile. Ils étoient répandus au-deçà & au-delà de l'iſthme, depuis les confins de la Macédoine, qui ne faiſoit pas encore partie de la Grèce, juſqu'au promontoire du Ténare. Leur croyance religieuſe étoit conforme à la groſſièreté de leur eſprit & de leurs mœurs; ils avoient pour objet de culte les grands arbres du pays, & divers autres corps terreſtres & inanimés, du genre de ceux qu'adorent aujourd'hui les peuples Nègres de l'Afrique, & que ceux-ci appellent *fétiches:* le chêne & le hêtre, révérés & conſacrés chez la plupart des nations ſauvages de l'ancienne Europe, du nombre deſquelles étoient les Pélaſges, devinrent chez eux les principales divinités. Le beſoin & un certain ſentiment de reconnoiſſance contribuèrent ſans doute

à leur inſpirer cette étrange opinion des grands végétaux, dont ils tiroient leur nourriture journalière; car, n'ayant encore aucun uſage de l'agriculture, qu'une reine d'Égypte ou de Sicile apporta depuis dans l'Attique, ils vivoient de fruits ſauvages, ſur-tout du gland des chênes & de la faine de hêtre, qui ſont plus faciles à conſerver ſecs que les autres fruits. Il étoit naturel qu'ils conçuſſent une eſpèce d'égard & de reſpect pour des êtres qui leur fourniſſoient une ſubſiſtance néceſſaire, qu'ils en fiſſent l'objet de leurs ſoins, & que ces marques de vénération fuſſent pouſſées fort au-delà des juſtes bornes par des hommes brutes, qui ne combinoient que leurs beſoins corporels, & n'avoient guère d'autres penſées, d'autres ſentimens que ceux que leur donnoit la crainte de mourir de faim. C'eſt la remarque de Sanchoniaton, à l'endroit où il diſtingue les différens cultes religieux établis chez les premiers hommes, & les cauſes qui leur ont donné cours: « Une partie du genre humain fut portée, dit-il *(a)*, par un ſentiment de reconnoiſſance, à faire « des plantes nutritives l'objet de ſon adoration; l'homme regarda « les germes qu'il voyoit ſe reproduire ſans ceſſe, comme autant de « divinités bienfaiſantes, deſquelles il tenoit l'unique moyen d'en- « tretenir ſa vie & de perpétuer ſon eſpèce. »

On ne peut croire qu'un arbre eſt une divinité, ſans lui attribuer en même temps un pouvoir au-deſſus de l'humain, & ſans être, par une conſéquence néceſſaire, bientôt porté à le conſulter ſur les points dont la connoiſſance naturelle eſt interdite aux facultés de l'homme. L'avidité de connoître a ſur-tout pour objet les évènemens futurs, elle ſe déploie dans toute ſon étendue chez les nations ſauvages, qui ne s'arrêtent pas à calculer le degré du poſſible ou de l'impoſſible; auſſi n'y en a-t-il aucune chez qui l'on ne trouve des pratiques vulgaires, habituelles & bien établies de prédire l'avenir: les méthodes publiques & non conteſtées de l'art divinatoire y ſont auſſi communes, qu'elles ſont rares chez les nations inſtruites & dans les ſiècles éclairés. Les Pélaſges avoient érigé

(a) Illi omnium principes terræ germina conſecrarunt; iiſque Deorum in locum habitis adorationis cultum tribuerunt, quibus vitam non ipſi modò, ſed ipſorum etiam poſteri majoreſque omnes tolerabant; inferiaſque ac libamina perfecerunt. Sanchoniat. apud Euſeb. Præp. Evang. 1, 10.

en divinités les chênes de leur pays, il n'y avoit plus qu'un pas très-naturel à faire pour les ériger en oracles; ils le firent, & ce fut, au rapport d'Éphore *(b)*, par ce peuple, le plus ancien de la Grèce, que l'oracle fut inſtitué. Telle fut, ſelon l'apparence, la ſuite d'abſurdités conſéquentes qui donna naiſſance au fameux oracle de Dodone, dont la voix règla ſouvent, dans la ſuite, les démarches & la conduite de la plus ſpirituelle de toutes les nations de la terre.

Les Pélaſges l'établirent d'abord en Theſſalie, près de Scotuſe, qui faiſoit partie de la Pélaſgiotide, & probablement dans un bois ou dans une campagne garnie d'arbres, ſelon l'uſage des premiers ſiècles *(c)*. Alors les divinités n'avoient encore ni les noms qu'on leur a depuis donnés, ni temples conſtruits en leur honneur & conſacrés à leur culte: on les adoroit en plein air, dans un lieu ſolennel & découvert que l'on appeloit *temple (d)*, terme qui, dans ſa première origine, ne ſignifie que le *vague de l'air* ou le *ciel à découvert*, & que, par une conſéquence des uſages, l'habitude a depuis reſtreint à déſigner en particulier les édifices deſtinés au culte religieux. Le Dieu qui rendoit des oracles aux Pélaſges n'étoit pas de nature à être tenu dans un lieu fermé & couvert; c'eſt dans ce ſens que l'on doit entendre ce que rapporte un ancien Suidas, auteur des antiquités Theſſaliennes, lorſqu'il dit qu'il y avoit autrefois en Theſſalie un temple qui tiroit ſon nom de Jupiter-le-hêtre *(e)*; & ce hêtre, ajoute Zénodote, étoit nommé Jupiter, parce que cet

(b) A Pelaſgis fuerat fundatum, quos fama fert eorum qui in Græciâ dominati ſunt, fuiſſe antiquiſſimos. Ephorus, apud Strab. l. VII.

(c) Ex eâ quæ apud Scotuſam Theſſaliæ eſt Pelaſgiâ, in Epirum tranſlatum id fanum. Eſt autem Scotuſa Pelaſgiotidis Theſſaliæ. Suidas, Theſſalic. ap. Strab.

Duplex eſt Dodona; Theſſalica una, altera Theſprotica ubi quercu Oraculum redditur. Philoxen. comment. in Odyſſ. ap. Stephan.

(d) Varron nous donne les mots *temps* & *temple* comme à peu près ſynonymes; en prenant le mot *temps* dans ſa première ſignification, comme dans l'expreſſion françoiſe *un beau temps*. Il définit le mot *temple* ainſi, dans ſa première ſignification, *Cœlum quod tuimur, templum.* C'eſt ce que Lucrèce appelle *Ætheria templa.* Par une dérivation du premier ſens, le mot *tempus* a ſignifié la durée meſurée par le cours du ciel & des aſtres; & le mot *temple*, un bâtiment deſtiné au culte de la divinité.

(e) Eſt in Theſſalia fanum Jovis Phegonæi, ab illo ita denominatum. Suid. Antiq. Theſſal. ap. Stephan.

arbre avoit rendu les premiers oracles à Dodone *(f)*. Les Grecs donnèrent dans la ſuite, à ce vieil objet de leur vénération, le nom du roi des Dieux, lorſque l'oracle de Dodone même leur eut ordonné d'adopter les noms des Dieux orientaux, & de les appliquer à leurs propres divinités: ils caractérisèrent ainſi la prééminence de leur ancien & premier oracle, en lui appliquant le nom de Jupiter, ſouverain des Dieux. Il y avoit auſſi en Theſſalie une ville appelée *Phégos, Hêtre,* près du lieu, dit Cinéas, où étoit l'oracle de Jupiter, depuis transféré en Épire *(g)*. A moins que cette ville n'eût été bâtie depuis la tranſlation de l'oracle, ce que Cinéas appelle une ville n'étoit, ſans doute, que quelques amas de cabanes ou de hutes ſauvages, car les Pélaſges n'avoient point de ville.

On ne ſait pas au juſte en quel ſiècle ni à quelle occaſion les Pélaſges tranſportèrent leur oracle en Épire; Didyme rapporte que ce fut lorſque les Æoliens de la ville d'Arne en Phthiotide, les chaſsèrent de la Béotie *(h)*; mais il y a plus d'apparence que ce fut lorſqu'inquiétés par les colonies venues de l'Orient, ils ſe réfugièrent ſur la côte occidentale de la Grèce, pouſſés ſucceſſivement, comme ils l'étoient, de tous les autres côtés par cette foule de nouveaux venus. Dès le ſiècle du fameux & peu durable empire des Titans, qui s'étendoit au loin ſur tous les bords de la mer Méditerranée, les Orientaux avoient fait des établiſſemens en Grèce, & occupé la Theſſalie: les Phéniciens, compatriotes des Titans, animés de l'eſprit du commerce & du deſir de faire de nouvelles découvertes, ſuivirent la même route; ils fondèrent en Grèce pluſieurs colonies, dont l'invaſion de Joſué multiplia le nombre: alors une partie des petites nations de Chanaan, forcée d'abandonner leur pays natal, alla chercher au loin un nouveau domicile, dans les mêmes contrées où elles ſavoient que leurs prédéceſſeurs avoient déjà trouvé moyen de s'établir. D'autre part, les anciens & les nouveaux habitans de

(f) Eſt Phegonæus Jupiter, quia Dodonæ primùm fagus Oracula edidit. Zenodotus, ibid.

(g) Urbs in Theſſalia Phegus reperitur, & Oraculum Jovis, in Epirum tranſlatum. Cineas, ibid.

(h) Theſſalia olim Pelaſgia *vocabatur; ex quo Deus Dodonæus* Pelaſgicus *dicitur, quia à Pelaſgis honoratus. Nam Pelaſgi incoluerunt Dodonam ejecti ex Bœotia ab Æolibus Arnes Phthiotidis, quæ etiam urbs* Pelaſgia *dicitur.* Didym. in Iliad. p. 486.

la Thessalie avoient, avant ce temps, été contraints de la quitter, par un déluge ou une crûe d'eau qui les inondoit; de ce nombre étoit Deucalion, descendu des Titans, & qui, après son établissement dans l'Attique, devint, par son fils, l'auteur de la nation des Hellènes, dominante en Grèce après la nation des Pélasges, auxquels elle succéda. Thrasibule raconte que Deucalion ayant rassemblé une partie des Thessaliens échappés à l'inondation, vint avec eux en Épire, où il les établit dans un lieu qu'il nomma Dodone, du nom de Jupiter & de celui de Dodone, l'une des nymphes de l'Océan *(i)*. Il y a lieu de présumer que ce fut alors que les Pélasges y transportèrent leur oracle, d'autant plus que le nom de Jupiter est presque toujours mêlé à celui de Dodone dans Homère & dans les plus anciens écrivains Grecs, qui l'appellent le *Jupiter-du-hêtre*, le *Jupiter-Pélasgique*.

Ils se fixèrent au pied du mont Tomare, sur les confins de la Thesprotie & de la Chaonie *(k)*, deux contrées de l'Épire, dans une campagne froide à la vérité (Homère lui donne l'épithète δυχειμέρῳ *(l)*, que Didyme explique par τῆς κακὸν χειμῶνα

(i) Deucalion, post apud ipsum factum diluvium, adveniens in Epirum oraculum quercûs consuluit. Columba verò cùm responsum dedisset, urbem condit in hoc loco, congregatis superstitibus ex cataclysmo; atque ab Jove & Dodonâ unâ Oceanidum, Dodonam regionem cognominat. Thrasibul. apud Didym. in Iliad. Π. 233.

Dodonæ nomen à Dodonâ unâ ex Oceani Nymphis. Thrasib. ap. Epaphr. comment. ad Callimach. quæst. l. II, ap. Steph. Bizant.

Deucalion in Epirum post diluvium advenit, superstites inondationis congregavit; & locum quem condiderat, à Jove & Dodonâ unâ ex Oceani Nymphis appellavit. Thrasibul. ap. etymol. magn.

Deucalion & Pirrha cùm condidissent templum circa Dodonem, illic habitarunt in Molossis. Plutarch. vit. Pyrrhi.

Jupiter, rex Dodonæ, Pelasgice, longè habitans, Dodonæ præsidens frigoribus expositæ. Circùm autem Selli tui habitant vates, illoti pedibus, humi dormientes. Homer. Iliad. Π. 233.

Dodona Jovis fagini fatidica. Euphorio, in Anio. [C'est apparemment une pièce dramatique d'Euphorion, poëte Grec, sur Anius, prêtre d'Apollon à Délos du temps du siége de Troie].

In Thesprotide quidem Jovis in Dodonâ templum, sacraque ei fagus Pausan. Attic. l. I.

(k) Etenim Dodona antiquitus sub Thesprotis fuit; itemque mons seu Tomarus, seu Tmarus (utrumque enim effertur) sub quo fanum jacebat. Quin & tragici & Pindarus, *Thesproti Dodonam adjudicant, Postea temporis Molossorum cæpta est haberi.* Strab. l. VII.

(l) Qui circa Dodonam valde brumalem posuerunt domos. Homer.

ἐχύσης, *malas hyemes habentis*), ſujette aux brouillards & marécageuſe, à cauſe de la grande quantité de ſources qui, au rapport de Théopompe, deſcendoient de la montagne *(m)*; mais d'ailleurs fertile en bonnes terres & abondante en pâturages. Le canton que Philocore nomme *Hellopie (n)*, tiroit ſon nom des marais dont le temple de Dodone *(o)* & la forêt étoient environnés (ἕλος, *Palus*). Cette belle forêt de la Chaonie offroit aux Pélages la double utilité d'être propre à leur oracle, & de leur fournir abondamment du gland pour leur ſubſiſtance; car il n'y a guère lieu de douter que ce fruit, qui nous paroît aujourd'hui ſi peu propre à ſervir d'aliment ordinaire, ne fût alors la nourriture habituelle de ce peuple ſauvage, & (ſi l'on veut bien ici me permettre une courte digreſſion ſur ce point important des mœurs anciennes) les témoignages de l'antiquité ſont trop précis, pour les démentir ſur un fait qui d'ailleurs n'a rien d'impoſſible.

La tradition n'eſt pas fabuleuſe, lorſqu'elle rapporte qu'avant qu'on eût apporté l'agriculture aux Grecs, le gland ſervoit de nourriture aux peuples du pays *(p)*; elle ajoute que la forêt de Dodone en Chaonie, étoit un des principaux endroits d'où les Grecs tiroient leur récolte; qu'elle devint inſuffiſante lorſque la population ſe fut accrue, & qu'elle fut enfin négligée après l'invention d'une meilleure nourriture, & de la manière de ſe la procurer, qui donna naiſſance au partage des fonds, & à l'établiſſement des loix de propriétés.

Unde datæ populis leges, & glande relictâ,
Ceſſerit inventis Dodonia quercus ariſtis.
Claudian. rapt. Proſerp.

Prima Ceres ferro mortales vertere terram
Virgil. Georg. I, 147.

(m) Moloſſi apud quos Dodonæi Jovis templum oraculo illuſtre. Tomarus mons centùm fontibus circa radices. Theopomp. ap. Plin. IV, 1.

(n) Locus circa Dodonam, itidem ut Eubœa, Hellopia dicitur. Philocor. ap. Strab.

Hellopia eſt quædam, pratis agriſque locuples; cujus in extremo Dodona eſt ædificata. Heſiod. ibid.

(o) Cenſent autem à paludibus quæ ſunt circa templum, ſic dictos. Apollodorus, ibid.

(p) ..... Primis frugibus altrix
Ære Jovis Dodona ſonat.
Lucan. l. IV.

Inſtituit, cùm jam glandes atque arbuta ſacræ
Deficerent ſilvæ, & victum Dodona negaret.

Virgil. Georg. I. 8.

. . . . . Tellus
Chaoniam pingui glandem mutavit ariſtâ.

Diodore en parle à peu près de même, dans le curieux tableau qu'il a tracé des mœurs des hommes dans ce premier état de pure nature: il n'y a nulle exagération dans ces récits, dont les expreſſions paroiſſent devoir être priſes à la lettre, & non comme phraſes ou inventions poëtiques. Servius explique ainſi celui de Virgile: « Le » bois de Dodone, près la ville du même nom en Épire, produit » une abondante récolte de glands; nous liſons, dans les anciennes » hiſtoires, que les hommes ſe contentoient autrefois de cet aliment, » ſans en chercher d'autre; mais il leur manqua dans la ſuite, & » non-ſeulement les forêts en partie détruites, mais même les bois » ſacrés, qu'on avoit ſoin de reſpecter, n'en donnèrent pas aſſez: la » forêt même de Dodone ne put plus fournir aux Grecs une ſuffiſante » quantité de glands. Alors la néceſſité, mère de l'induſtrie, força » les hommes au travail de l'agriculture, dont Cérès leur avoit appris » l'art *(q)*. »

Vainement diroit-on qu'il ne faut entendre ce récit ni du gland des chênes, ni de la faine des hêtres, peu propres à ſervir d'alimens aux hommes, mais des autres fruits ſauvages, plus naturellement comeſtibles, & que le récit des hiſtoriens ne veut dire autre choſe ſinon que les Grecs ne ſavoient pas encore cultiver la terre. Mais de quoi vivoient-ils donc alors? & pourquoi n'auroient-ils pu ſe nourrir de gland, puiſque c'eſt un fait connu que les Américains en vivent quelquefois, après l'avoir leſſivé & préparé? Ce qui ſe pratique en Canada eſt la preuve que le gland peut, au moyen

(q) Dodona civitas Epiri eſt, juxta quam nemus eſt Jovi ſacratum & abundans glandibus ſemper. De cujus nemoris arboribus columbæ oracula petentibus dare conſueverunt. Priùs homines, ut leginus, paſti glandibus ſunt, nec aliud ad victum quærebant. Cùm igitur jam deficerent glandes, & non ſolùm quælibet ſilvæ, ſed etiam ſacræ, victum hominibus negarent; & cum aliis ſylvis ipſa quoque Dodona civitas, quæ juxta ſe nemus. Jovi conſecratum habebat, glandes uſibus humanis ſubtraheret; Ceres prima omne genus agriculturæ hominibus indicavit. Servius, in Virgil. Georg. 1, 149.

des

des préparations, devenir un aliment propre à des peuples très-robuſtes & tout-à-fait ſauvages, tels qu'étoient les Pélaſges, non moins barbares alors que le ſont de notre temps les ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale. Ceux-ci, quand le blé leur manque, font ſécher du gland, qu'ils mettent enſuite cuire dans une chaudière, après l'avoir trempé & leſſivé dans pluſieurs eaux qui en ôtent l'amertume; c'eſt-à-dire qu'ils ont une méthode de préparation pour le gland comme nous en avons une pour les olives, dont on ne croiroit jamais pouvoir manger ſi on n'en avoit goûté qu'en les cueillant ſur l'arbre: le P. de Raſles, Jéſuite, rapporte qu'il a plus d'une fois mangé de ce gland ſec, qui lui tenoit lieu de pain. Les Américains mangent auſſi le fruit du hêtre riſſolé, & même les jeunes bourgeons des arbres. Les hommes ſauvages ont, pour ſe nourrir, mille reſſources inſuffiſantes & preſque incroyables pour nous, dont le tempérament eſt fait à exiger de tout autres vivres: on peut voir, dans le P. Laffiteau, qu'ils ſavent dans le beſoin ſe nourrir de choſes qu'on ne croiroit jamais pouvoir ſervir d'aliment. On ne peut mieux juger de ce qui s'eſt autrefois paſſé, en des ſiècles peu connus, qu'en obſervant ce qui ſe paſſe dans les temps modernes en de pareilles circonſtances; ni mieux comparer les anciens Pélaſges, avant que l'Europe eût été découverte par les navigateurs Phéniciens, qu'aux Américains tels qu'ils étoient avant que les Européens y euſſent abordé.

Mœurs des Sauvages, tome II, p. 91.

Joignons à ceci une obſervation tirée du langage & des termes mêmes dont les Anciens ſe ſont ſervis pour nommer le hêtre & le chêne; ils les ont appelés φηγὸς & *eſculus*, en tirant leur dénomination des mots φαγεῖν & *eſca*, qui, en leurs langues, ſignifient *manger, ſe nourrir*, relativement aux propriétés & à l'uſage qu'ils faiſoient de ces arbres, dont ils tiroient leur nourriture: ils ont enſuite nommé l'épi de blé *ariſta*, c'eſt-à-dire *ce qui vaut encore mieux, ce qui eſt le meilleur*. L'examen de l'origine des noms, & des cauſes qui les ont fait impoſer aux objets, eſt ſouvent un bon indice des opinions & des uſages reçus parmi ceux qui les ont impoſés; ils nous remettent fort bien ſur les voies de leur façon de penſer, de voir & de procéder; ils en deviennent de très-bonnes preuves: je vois même que ceux qui affectent le plus de dédaigner

l'étymologie & les preuves qu'elle donne, ne laiſſent pas de les employer fort volontiers, lorſqu'ils croient pouvoir les faire utilement ſervir à leur ſyſtème. Il ne faut ici qu'avoir de la logique, & connoître un peu les règles de la critique, pour ſentir que les dénominations des trois objets que je viens de nommer, très-différens entre eux, ayant toutes trois un rapport direct à la même idée particulière, cette correſpondance n'eſt pas un effet du haſard, mais réſulte de ce qu'on eſt parti du même point de conſidération pour impoſer les trois noms; &, de plus, cette eſpèce de conſidération eſt juſtement celle que le beſoin, l'uſage & la nature inſpiroient à la vue de ces objets.

Mais c'en eſt aſſez ſur cet article, qui n'eſt pas étranger aux chênes de Dodone; revenons à l'oracle.

Les Pélaſges, chaſſés de toute part par les étrangers venus d'Ionie, d'Égypte & de Phénicie, continuèrent à ſe réfugier les uns dans les montagnes de Theſſalie, les autres en Italie, où Mnazéas nomme un endroit auſſi appelé *Dodone (r)*; les autres en Épire, aux environs des lieux où étoit leur oracle. La Grèce n'avoit point encore d'autre oracle que celui-ci; non-ſeulement il fut toujours le plus ancien & le plus accrédité, mais il étoit alors le ſeul *(ſ)*. Cette conſidération imprimoit tant de reſpect aux peuples, qu'il s'étendit ſur les habitans du lieu où l'on avoit conſervé l'oracle; inquiétés par-tout ailleurs, on les laiſſa dans la poſſeſſion paiſible de cette province, qui conſerva le vieux fonds de l'ancienne nation, après qu'il fut perdu dans les autres contrées, où les circonſtances avoient forcé les Pélaſges de s'incorporer aux Hellènes.

Ils ſe raſſemblèrent donc en diverſes petites peuplades, ſur les bords de la rivière Dodon, en Theſprotie; ceux de la plaine ſe nommoient *Helli*, ou, comme on lit dans Homère, *Selli (t)*; ceux de la montagne *Tomari (u)*: ceux-ci interprétoient les oracles,

(r) Geminæ ſunt Dodonæ; hæc & altera in Italiâ. Mnazeas, apud Steph. Byzant.

(ſ) Hoc Oraculum omnium quæ apud Græcos ſunt oraculorum eſſe vetuſtiſſimum exiſtimatur; atque adeò ſolum erat eâ tempeſtate. Herod. IV, 33.

(t) Circa templum Selli habitant, oraculorum interpretes illotis pedibus, humi cubantes. Philoxen. comment. in Odyſſ. ap. Steph.

(u) A Tomaro eos qui dicti ſunt Jovis interpretes ab Homero, quos idem illotis pedibus vivere & humi decumbere

ceux-là prenoient soin du temple & de la forêt. Didyme les met au nombre des petites nations Épirotes, & vante leur habileté dans l'art de la divination *(x)*. Les uns & les autres menoient une vie fort grossière, couchant sur la terre en plein air, & ayant toujours les jambes souillées de fange. Je m'étonne que sur la description qu'Homère fait de leur extrême rusticité, Strabon ait jugé qu'ils étoient étrangers; sans la prévention nationale, ce judicieux écrivain en auroit tiré la conclusion contraire. Toutes ces petites nations sauvages, réunies dans la suite, furent depuis connues sous le nom général de *Molosses (y)*; ceux-ci devinrent un peuple riche & puissant, avantages que Théopompe attribue à la prérogative d'avoir chez eux l'oracle *(z)*, qui leur attiroit de toute part un concours prodigieux de consultans. Ils y bâtirent une ville assez célèbre, qu'ils appelèrent *Dodone (a)*, comme la rivière & la forêt voisine: je dirai bientôt d'où ce nom étoit dérivé, car je ne m'arrête ni à l'opinion d'Acestodore, qui le tire de la nymphe Dodone, fille de Jupiter & d'Europe *(b)*, la même probablement dont Épaphrodite fait une des nymphes de l'Océan *(c)*; ni même au sentiment d'Hérodien-l'Artiste, qui, dans son *Histoire universelle*, le fait venir de la rivière Dodone, dont le nom s'est étendu à tous les

ait, fuisse apellatos Tomaros *sunt qui affirmant. . . . . Quod autem ad Dodonam attinet, eos qui circa fanum illud habitarunt Barbaros fuisse Homerus quoque in discribendâ eorum victus ratione demonstrat, qui illotis eos pedibus degere, & humi cubare dixit. Quin an Helli appellandi sint ut* Pindarus *facit, an verò Selli, sicut ab Homero scriptum judicant, ambiguitas scripturæ non sinit ut contendamus.* Strab. l. VII.

(x) Selli gens Epirotarum Thesprotiæ sic vocata à fluvio Selleente juxtà fluente. Pindarus *autem hos Hellos apellari dicit, ut & regionem ipsorum ab Hellis lignariis qui primi divinationis artem ostenderunt.* Didym. ibid.

(y) Molossorum ad meridiem Dodonæi habitant. Hecatæus, in Europ. ap. Steph.

Post Thesprotos Molotti habitant, Dodoneque Jovis oraculum: est autem fabrica Pelasgica. In Mediterraneis verò sunt immixti Barbari. Dionys. Perieg.

(z) Molotti magna fecerunt incrementa ob Dodonæum apud ipsos oraculum vetustum & celebre. Theopomp. ap. Strab. lib. VII.

(a) Est Dodon Epiri fluvius à quo regioni nomen. Est etiam urbs ejusdem nominis. Herodianus-Technic. hist. univers. l. I, ap. Stephan.

(b) Derivatur Dodonæ nomen à Dodonâ Jovis & Europæ filiâ. Acestodorus, ibid.

(c) Dodona una ex Oceani nymphis. Epaphrodit. comment. ad quæst. Callimach. l. II, ibid.

lieux circonvoisins. Le vrai nom paroît être *Dodon*, comme l'appelle Eustathe, ou plutôt *Do-do*, comme l'écrit Simias de Rhodes *(d)*. Quoi qu'il en soit, ce nom de *Dodonéens* est fort ancien, les peuples de l'Épire étant connus sous ce nom dans l'Orient dès le temps où la Genèse fut écrite; elle nomme *Dodanim* les habitans de ce canton de la Grèce, dont il paroît que la célébrité de l'oracle avoit porté le nom fort au loin: parmi les peuples occidentaux ou Grecs, elle fait mention des enfans de Javan ou Ioniens sous les noms de *Cetim, Dodanim, Elisa* & *Tharsis;* c'est-à-dire les Ma-cétiens ou Macédoniens, les Dodonéens ou Épirotes, l'Élide ou le Péloponnèse, & Cadix ou l'Espagne maritime.

Dodone rendoit ses oracles de différentes manières, par l'agitation des feuilles de chênes, par le murmure des sources, par le bruit de chaudrons de cuivre *(e)*, par de prétendues colombes perchées sur les branches, & par les sorts jetés au hasard. Les arbres étoient de l'espèce du chêne & de l'espèce du hêtre *(f)*; il y en avoit d'une grosseur prodigieuse, & qui ont eu une étonnante durée, s'ils subsistoient encore au siècle de Pausanias; il parle des quatre plus vieux arbres qu'on vît en Grèce de son temps, la liane à Samos, le chêne de Dodone, l'olivier dans la citadelle d'Athènes, le palmier de Délos *(g)*. Ces chênes & ces hêtres étoient divins: les anciens Grecs font souvent mention du chêne-parlant *(h)*, du hêtre-prophétique, & de Jupiter qui rendoit ses oracles par leur organe, mais sans nous expliquer de quelle manière, si ce n'est qu'ils appellent cette forme de l'oracle *murmura fatidica:* ainsi il y a grande apparence que c'étoit par le bruissement des feuilles battues des vents, auxquels la forêt étoit fort exposée, comme un de nos poëtes liriques l'exprime en ces termes:

(d) Sedem Jovis Saturnii beata suscepit Dodo. Simias Rhodianus.

(e) Æs illud resonans in Dodone suscitarunt. Callimachus.

(f) Esculus atque habitæ Graiis oracula quercus. Virgil. Georg. II, 16.

(g) Si ex Græcorum monimentis vetustissimas arbores adhuc superstites & vegetas percensere velimus, antiquissima omnium vitex est quæ apud Samios ad Junonis existit. Ei vetustate proxima quercus Dodonæa: olea deinde in Athenarum arce; & quæ Deli adhuc extat palma. Pausan. Arcad. l. VIII.

(h) Ingredientibus illis qui oraculum consulebant, movebatur ipsa quercus resonans. Suidas.

Mais déjà chaque branche agite ſa verdure,
Ces arbres ſemblent s'ébranler;
Chaque feuille murmure,
L'oracle va parler.

Les Prêtreſſes du temple expliquoient aux conſultans le bruit qu'ils avoient entendu : il faut croire qu'elles mettoient plus de variété dans leurs explications & dans leurs réponſes, que la Nature n'en a mis dans le bruit, toujours aſſez uniforme, d'un feuillage mu par le vent; & admirer la ſimplicité des gens, qui croyoient ce qu'Æſchyle appelle avec raiſon, dans ſa tragédie de Prométhée, *le miracle incroyable du chêne-parlant (i).* Cependant ces arbres, ſelon l'opinion vulgaire, parloient auſſi bien morts que vifs; le navire Argo, conſtruit, dit-on, du bois de ces chênes, parloit & rendoit des oracles *(k);* on avoit attaché, ſoit à l'avant ou à l'arrière, ſoit au mât du vaiſſeau, des planches qui prophétiſoient *(l);* mais le fait paroît auſſi faux que la fable, & l'on peut ici nier la cauſe en même temps que l'effet: il n'y a nulle apparence que les Grecs, ſi crédules & ſi ſuperſtitieux, euſſent jamais oſé couper les arbres de Dodone pour la charpente du navire, eux qui leur portoient un ſi grand reſpect, & qui, en général, étoient attentifs à conſerver avec tant de vénération les arbres ſacrés. Nous verrons bientôt qu'un brigand Illyrien s'aviſa de vouloir faire couper des chênes à Dodone, un oiſeau vint ſur l'arbre lui reprocher ſon ſacrilége *(m);* on raconte pourtant que ce brigand fit continuer l'ouvrage, &

(i) In regionem Moloſſam & ad eminentem Dodonam, ubi eſt oraculum, & ſedes Jovis Theſproti, & miraculum incredibile quercus facunda, Æſchil. Prometh. 802.

(k) Carinam Minerva ex Dodonide adaptavit quercu. Apollon. Argonaut. l. IV.

(l) Jaſon Minervæ conſilio navim remorum quinquaginta conſtruit; eamque à fabri nomine Argo appellavit: ad cujus proram tabulam vocalem è fago Dodonidis ſylvæ accommodavit. Navi itaque confectâ, Jaſoni ſciſcitanti oraculum, Deus vela facere permiſit. Apollodor. Bibliot. lib. I, p. 52. Vide etiam Val. Flacc. Argon. & Lycophr.

(m) Ab Arſe latrone Illyrico excidi quercus præcepta eſt: unde factum eſt ut poſtea fatidica murmura ceſſaverint . . . columba . . . . præcepit ei qui tum eam ſuccidebat, ut ab ſacratâ quercu ferrum ſummoveret, &c. Serv. Æneid. III, 466.

que c'eſt depuis ce temps qu'il n'y a plus eu de chêne-parlant dans la forêt.

Nous ſommes mieux inſtruits ſur la manière dont l'oracle étoit rendu par le ſon des baſſins de cuivre, quoiqu'il y ait quelque variété dans le détail des circonſtances; Ariſtide & Polémon le Périégète, qui avoit, dit-on, une exacte connoiſſance des lieux, les décrivent ainſi: « Il y a, dans le temple de Dodone, deux » colonnes parallèles & placées près l'une de l'autre; à celle de la » droite eſt ſuſpendue une petite chaudière, ſemblable à celles dont » on ſe ſert dans les ménages; celle de la gauche porte la ſtatue d'un » petit garçon, tenant de la main droite un fouet, dont les cordes » ſont trois petites chaînes de bronze terminées par des boutons de » même, & flexibles comme des cordelettes: dès que le vent s'élève, » il agite le fouet qui va frapper le chaudron, & le bruit dure, ſans intermiſſion, juſqu'à ce que le vent tombe *(n)*. » Tharræus dit avoir appris des gens du pays que ce bruit eſt fréquent & fort long, Dodone étant un lieu expoſé & fort battu des vents *(o)*. Ce monument de bronze étoit un préſent autrefois fait au temple par les Corcyréens, ce qui indique que cette méthode de faire parler l'oracle, pouvoit être moins ancienne à Dodone que quelques autres, telles que l'agitation des feuilles & le murmure des ruiſſeaux. La deſcription donnée par Ménédémon n'eſt pas la même, quoique l'effet en ſoit pareil: « Le temple de Dodone n'eſt pas fermé de » murailles, dit-il, mais entouré d'eſpèces de trépieds ou de baſſins

(n) In Dodonâ duæ ſunt columnæ parallellæ & vicinæ. In alterâ quidem ahenum eſt non magnum, hodiernis lebetibus ſimile: in alterâ puerulus dextrâ flagellum tenens; cui ad dextram appoſita eſt columna cum lebete. Ventus itaque cùm diffl averit hujus flagelli funiculos, æneos quidem, ſed ad ſimilitudinem naturalium funium flexiles, contingit, eoſdem à vento ſublatos ſine intermiſſione vas illud æneum percutere uſquedum ſiluerit ventus. Ariſtid. l. II; & Polemon. in deſcript. ap. Strab.

Polemon Periegetes accuratè ipſam Dodonam pernorat..... Proverbium Dodonæus lebes inde dictum eſt; æneum vas erat in fano, quod ſuperpoſitum habebat viri ſimulachrum, tenentem flagrum ex ære, Corcyræorum donarium: id flagrum autem tribus conſtabat catenis quæ aſtragalos pendentes habebant, qui pulſantes æneum vas aſſiduè, quando à ventis agitabantur, magnos ſonos edebant. Fragm. Strab. l. VII.

*(o) Si acceperit flagellum; illi funes ceciderunt ***. Nos autem ab incolis ipſis accepimus, æs illud à flagello percuſſum, longum tempus reſonare; hiemali cœlo, ſub quo ſita eſt Dodone, illud adjuvante.* Tarrhæus, ap. Stephan.

de cuivre ſuſpendus fort près les uns des autres; dès que l'on en « pouſſe un il va choquer & faire réſonner le ſuivant, & ainſi à la « ronde des uns aux autres juſqu'au premier, qui continue le même « mouvement, de ſorte que le bruit & l'agitation circulent pendant « un aſſez long temps *(p)*. »

A cette occaſion, je remarquerai que cette façon d'orner les lieux publics de cloches, ou de vaſes d'airain en forme de cloches, ou de chaînes de métal qui tenoient lieu de battans, eſt fort ancienne dans les ſiècles barbares, & d'uſage en des pays fort diſtans les uns des autres; ſans parler de la robe de cérémonie du grand-prêtre des Hébreux, au bas de laquelle pendoient pour ornemens des ſonnettes & des grelots d'or; ſans faire mention des tours de la Chine, dont le bas des toits, à pluſieurs étages, eſt garni de petites cloches tout à l'entour, Porſéna, roi d'Étrurie, avoit ainſi décoré le toit de ſon mauſolée, qu'il avoit fait bâtir près la ville de Cluſium: la deſcription de cet édifice, telle que Varron nous l'a donnée, eſt ſi ſingulière que je ne craindrai pas de l'inſérer ici, d'autant mieux qu'il s'explique en même temps ſur la manière dont le monument de Dodone étoit conſtruit; mais c'eſt en reconnoiſſant, avec Pline, que cette deſcription eſt viſiblement fabuleuſe & exagérée.

« Le labyrinthe d'Étrurie fut bâti par le roi Porſéna, pour lui ſervir de tombeau, & en même temps pour donner à l'Italie « un monument dont la ridicule vanité ſurpaſsât celle de tout autre « ſouverain étranger; mais comme le fabuleux de cette deſcription « paſſe auſſi tout ce qu'on raconte de merveilles incroyables, copions « à la lettre les termes du récit de Varron *(q)*. Le roi eſt inhumé « hors de la ville de Cluſium, où l'on voit ſon tombeau bâti de « pierres carrées *(r)*; chaque face a trois cents pieds de long, ſur «

(p) Æs Dodonæum eſt proverbium in loquaces; quia Dodonæi Jovis templum muros non habet, ſed tripodas plurimos arctiſſimè ſibi invicem junctos; adeò ut ſi unum percutias, ſtrepitum ſimul ob contactum ad unumquemque eorum tranſinittas, qui perdurat uſquedum ſonus ad unum illum redierit. Menedemon. ap. Stephan.

(q) Labyrinthum Italicum dici convenit, quam fecit ſibi Porſena rex Hetruriæ ſepulchri cauſâ; ſimul ut externorum regum vanitas quoque ab Italis ſuperaretur. Sed cum excedat omnia fabuloſitas, utemur ipſius M. Varronis in expoſitione ejus verbis. Plin. XXXVI, 13.

(r) Sepultus eſt ſub urbe Cluſio, in quo loco monumentum reliquit lapide quadrato. Singula latera pedum lata

» cinquante de hauteur *(ſ)*; le rez de chauſſée forme une baſe carrée,
» dont l'intérieur eſt un labyrinthe; on n'en retrouveroit pas l'iſſue,
» ſi on s'y engageoit ſans la précaution d'y porter un peloton de fil.
» Cette baſe carrée porte cinq pyramides, quatre aux angles, une
» au milieu, larges de ſoixante-quinze pieds par le bas, & hautes
» de cent cinquante, dont le faîte ſoutient un dôme de bronze ou
» calotte qui les couvre toutes *(t)*: de ce toit pendent tout à l'entour,
» comme à Dodone, des cloches ou baſſins ſuſpendus par des chaînes,
» & qui s'entrechoquant dès que le vent s'élève, portent leur ſon fort
» au loin. Au-deſſus du dôme on a élevé un ſecond étage de quatre
» pyramides, hautes de cent pieds; ſur la plate-forme de celui-ci

tricenûm, alta quinquagenûm: inque baſi quadratâ intùs labyrinthum inextricabilem: quò ſi quis improperet ſine glomere lini, exitum invenire nequeat. Supra id quadratum pyramides ſtant quinque; quatuor in angulis; in medio una, in imo latæ pedum ſeptuagenûm quinûm altæ centum quinquagenûm: ita faſtigiatæ, ut in ſummo orbis æneus & petaſus unus omnibus ſit impoſitus, ex quo pendeant excepta catenis tintinnabula, quæ vento agitata, ſonitus longè referant, ut Dodonæ olim factum. Supra quem orbem quatuor pyramides inſuper ſingulæ exſtant altæ pedum centenûm: ſupra quas uno ſolo quinque pyramides quarum altitudinem pudet referre. Varro, ibid.

(ſ) Le texte porte *lata tricenûm alta quinquagenûm;* ce qui pourroit ſignifier *large de trente, haut de cinquante:* mais il eſt clair qu'il faut lire dans le texte *large de trois cents; trecenûm, trecentûm* ou *trecentenûm;* puiſque cette première terraſſe du rez de chauſſée portoit cinq pyramides, dont chacune avoit ſoixante-quinze pieds de face à ſa baſe.

(t) Il y a dans le texte, *in ſummo orbis æneus & petaſus unus omnibus impoſitus.* Je ne doute pas qu'il ne faille lire *orbis æneus ut petaſus* (un dôme de bronze en forme de calotte ou de bonnet) ou du moins que les deux expreſſions *orbis* & *petaſus*, ne déſignent ici qu'une ſeule choſe & non pas deux. Il ne faut pas entendre qu'il y avoit une boule de cuivre ſur chaque pyramide, & de plus une calotte de même métal ſur le tout. La deſcription dit *petaſus unus omnibus impoſitus:* puis elle ajoute *ſupra quem orbem quatuor pyramides inſuper exſtant.* Il n'eſt pas poſſible de bâtir quatre pyramides ſur une boule de cuivre qui ne peut leur ſervir de baſe; elles portoient ſur le dôme qui n'étoit qu'une ſection d'ovale aplati: c'eſt la calotte de ce dôme que le texte déſigne par la double expreſſion d'*orbis* & de *petaſus*. On peut ſe la figurer comme un chapeau à bord détrouſſé dont le fond ou la calotte couvroit la pyramide du milieu, & dont les bords rabattus portoient ſur les quatre pyramides des angles, & ſervoient de ſol à un nouvel étage de quatre autres pyramides, poſées ſur la pointe des quatre précédentes. Les cloches étoient ſuſpendues en dehors tout autour de l'extrémité de ce bord qui faiſoit ſaillie, comme nous le voyons dans l'image repréſentant la tour de porcelaine à Nan-kin. *Ambaſſade de la Chine, p. 138.*

un troiſième étage de cinq pyramides, dont Varron dit qu'il a « honte de rapporter la hauteur, les hiſtoriens Étruſques la faiſant « égale à celle de tout le reſte du bâtiment. Quelle folle erreur d'un « Souverain, qui va chercher la gloire dans une dépenſe inutile à « ſes ſujets, qui épuiſe les forces de ſon royaume à faire admirer « la bizarre & ſingulière adreſſe d'un architecte *(u)*. »

Les baſſins de Dodone avoient paſſé en proverbe, dans la langue grecque, pour exprimer un bruit qui ne finit pas; on leur comparoit les femmes babillardes, & Ménandre, dans ſa comédie intitulée le *porte-myſtère* (ἀρρηφορος), introduit une certaine Myrtille, nourrice, à qui l'on reproche d'être pire que les baſſins de Dodone, qui ſe taiſent au moins quelquefois. Le frappement de ces cloches ou baſſins, qui rendoit le ſon *don-don*, ou, comme l'écrivent les Grecs, δω-δω, fit donner à l'endroit le nom de *Dodone*; c'eſt la conjecture du ſavant critique Paulmier; elle me paroît d'autant plus juſte que *Doo-doo* eſt le vrai nom, ſelon Simias de Rhodes, & que l'origine eſt phyſique, naturelle, & faite par *onomatopée* ou imitation du bruit. J'ai fait voir ailleurs que les étymologies de cette eſpèce étoient preſque toujours les plus vraiſemblables, & les plus conformes à la manière ordinaire de fabriquer les noms, ſur-tout chez les peuples ſauvages; joignons à ceci que *doud*, en langue orientale, ſignifie *un chaudron*, ce qui a quelque rapport au ſon qu'il rend, & a pu donner naiſſance au nom de Dodone *(x)*.

(u) Altitudinem puduit Varronem adjicere. Fabulæ Hetruſcæ tradunt eandem fuiſſe quàm totius operis; adeò veſana dementia quæſiſſe gloriam impendio nulli profuturo: præterea fatigaſſe regni vires, ut tamen laus major artificis eſſet. Plin. XXXVI, 13.

(x) Je n'adopterois pas volontiers l'opinion de Trigland, lorſqu'il tire le nom de Dodone d'*Adonis* le Phénicien, ſous ce prétexte qu'Adonis eſt le même dieu qu'Oſiris adoré par les Égyptiens de la Thébaïde, fondateurs de l'oracle. Il croit que *di* eſt un relatif mis avant *adon*, dont on a fait *di-adon* ou *dadon*. Ainſi il explique *Jupiter Dodonæus* par *Jupiter qui adon*. Mais n'eſt-il pas au contraire évident que les femmes de la Thébaïde, qui ont inſtitué l'oracle en Grèce, auroient donné au dieu le nom *Y-ſer* ou *O-ſir*, qui eſt celui de leur propre langage, & ne l'auroient pas été chercher dans la langue de chanaan! La conjecture de Trigland eſt plus heureuſe, lorſqu'il remarque à ce ſujet que le nom d'*Aidonée*, roi des Moloſſes, eſt le même que celui d'*Adonis*; ce qui peut bien être vrai, ce mot étant un terme générique qui ſignifie *le Seigneur*, & qu'on retrouve en pluſieurs langues, dans les différens pays que les navigateurs Phéniciens ont fréquenté. *A-don* (*le don, le Seigneur*) eſt le

Le murmure des fontaines étoit une troiſième manière de conjecturer l'avenir à Dodone; la principale ſortoit du pied d'un grand chêne prophétique, & annonçoit les évènemens par le bruit de ſes eaux, qu'une vieille Prêtreſſe, appelée *Pélias*, expliquoit à ſon gré aux conſultans *(y)*: une autre fontaine, près du temple, étoit remarquable par pluſieurs phénomènes ſinguliers *(z)*; ſi on préſentoit une torche éteinte à la ſurface de l'eau, ſans y toucher, elle s'allumoit auſſitôt, & même d'aſſez loin; cependant cette eau étoit froide à la main, &, comme les autres, elle éteignoit les flambeaux allumés qu'on y plongeoit: cette ſource avoit un cours réglé ſur celui du ſoleil, mais en ſens contraire, elle baiſſoit ou montoit ſur la ſurface de la terre en même temps & en même proportion que le ſoleil montoit ou deſcendoit ſur l'horizon; tous les jours à midi elle étoit à ſec, puis elle croiſſoit peu à peu juſqu'à minuit *(a)*, temps de ſa plus grande hauteur, depuis lequel elle commençoit à décroître juſqu'à midi, où elle tariſſoit tout-à-fait. Il eſt à remarquer qu'il y avoit auſſi, près du temple & de l'oracle d'Ammon, une fontaine froide le jour & chaude la nuit; Lucrèce les a décrites toutes les deux dans ſon poëme phyſique.

Les réponſes que rendoient aux curieux certaines colombes

même mot que *Dan*, *Dana* ou *Danaüs*, nom d'un roi d'Argos venu de l'Orient. Il ſignifie *Judex*, *Senior*; termes qui ſe prennent ſouvent l'un pour l'autre; comme dans l'allemand *Graaf*, qui ſignifie également *Judex*, *Senior*; comme dans les expreſſions latines *Judices* & *Senatus*.

(y) Circa hoc templum quercus immanis fuiſſe dicitur, ex cujus radicibus fons emanabat, qui ſuo murmure, inflictu deorum, diverſis oracula reddebat, quæ murmura anus, Pelias nomine, interpretata hominibus differebat. Serv. Æneid. III, 466.

Tomarus mons centum fontibus circa radices. Theopomp. loc. cit.

(z) In Epiro Dodonæi Jovis templum & fons ideo ſacer, quòd cùm ſit frigidus & immerſas faces ſicut cæteri extinguat, ubi ſine igne procul admoventur, accendit. Mela, II, 1.

Frigidus eſt etiam fons, ſupra quem ſita ſæpe
Stupa jacit flammas concepto protinus igni;
Tædaque conſimili ratione accenſa per undas
Conlucet, quòcumque natans impellitur auris.
Nimirum quia ſunt in aquâ permulta vaporis
Semina; de terraque neceſſe eſt funditus ipſa
Ignis corpora per totum conſurgere fontem
Et ſimul exſpirare foras, exireque in auras:
Non tam viva tamen, calidus queat ut fieri fons.
Lucret. l. VI, p. 246.

(a) In Dodone Jovis fons cùm ſit gelidus, & immerſas faces exſtinguat, ſi extinctæ admoveantur, accendit. Idem meridie ſemper deficit: quâ de cauſâ Ἀναπαύόμενον *(id eſt* ſubceſſantem, interquieſcentem*) vocant. Mox increſcens ad medium noctis exuberat, & ab eo rurſus deficit.* Plin. II, 103.

noires *(b)*, perchées sur les arbres de la forêt, étoit la manière la plus ordinaire de prononcer l'oracle. Jupiter avoit fait à Thébé, sa fille, un présent de deux colombes qui parloient à voix humaine; l'une des deux s'envola en Épire, dans la forêt de Dodone, où s'étant perchée au faîte d'un grand chêne, elle ordonna d'établir en cet endroit un oracle de Jupiter-Pélasgique; l'autre colombe vint en Libye, où elle se posa sur la tête du bélier, donnant un pareil ordre d'établir un oracle de Jupiter-Ammon *(c)*.

Strabon, qui ne fait pas grand cas des fables, traite les oiseaux & les chênes parlans de Dodone, ainsi que toutes les choses de ce genre qu'on racontoit à Delphes & ailleurs, de vieux contes imaginés par les poëtes *(d)*. Mais Hérodote explique fort bien cette fable, qui, comme presque toutes les autres, ne laissoit pas que d'avoir un véritable fondement historique; les prêtres de la Thébaïde lui avoient raconté que des marchands Phéniciens avoient autrefois enlevé de leur pays deux femmes ou espèce de Prêtresses, qu'ils avoient vendues l'une en Libye, l'autre en Grèce; & que ces deux femmes avoient les premières introduit la forme des oracles dans ces deux pays: « Je leur demandai d'où ils tenoient ce fait, ils me dirent qu'ils avoient pris soin de s'en assurer, sans avoir néanmoins « pu rien apprendre au-delà de ce qu'ils m'en disoient. Mais j'ai ouï « raconter depuis, aux ministres de Dodone, que deux colombes « noires avoient autrefois volé de la Thébaïde en Égypte, l'une en « Libye & l'autre jusque chez eux; celle-ci, posée sur un hêtre, « parloit à voix humaine, & annonça qu'il falloit instituer en ce lieu « un oracle de Jupiter; celle de Libye ordonna de même un oracle «

(b) Antiquum fagum respondisse in Dodona geminis columbis oracula reddentibus. Sophocl. Trachin.

(c) Jupiter quondam Thebæ filiæ tribuit duas columbas humanam vocem edentes; quarum altera provolavit in Dodonæ glandiferam sylvam Epiri; ibique consedit in arbore altissimâ: præcepitque ei, qui tum eam succidebat, ut ab sacratâ quercu ferrum sacrilegum submoveret. Ibi oraculum Jovis constitutum est in quo sunt vasa ænea, quæ uno tactu universa solebant sonare. Altera autem columba pervenit in Libyam & ibi consedit super caput arietis, præcepitque ut Jovis Ammonis oraculum constitueretur. Servius, Æneid. III, 466.

(d) Quæ autem de quercu & columbis aliæque earum affines feruntur fabulæ, sicut etiam de Delphis, partim ad Poëtarum potiùs, partim ad præsentem pertinent tractationem. Strab. l. VII.

» d'Ammon, qui eſt le Jupiter de ce pays-là : voilà ce que racontoient » les prêtreſſes de Dodone, & tous les gens du pays font la même » hiſtoire. Elles ſont trois, la plus vieille a nom *Proménoë*, la ſeconde » *Timarète*, la plus jeune *Nicandra*. Pour moi, voici ce que je penſe » de cette fable; ſi les marchands ont enlevé de Thébaïde deux » devineresſes, & les ont vendues l'une en Libye, l'autre en Grèce, » cette dernière aura été vendue aux Pélaſges, & ſe trouvant eſclave » parmi eux, y aura établi, ſous un hêtre, un temple à Jupiter ſelon » le rite égyptien uſité dans ſon pays natal; elle aura voulu continuer » en Grèce le même métier qu'elle faiſoit en Thébaïde; de-là ſera » venue l'inſtitution de l'oracle, & le reſpect ſi long-temps conſervé » pour la mémoire de la fondatrice. Quand elle a commencé à » pouvoir parler grec, on a ſu d'elle comment elle avoit été enlevée » par des Phéniciens, & comment ſa ſœur avoit été vendue en » Afrique. Si les Dodonéens les ont appelées *Colombes*, cela vient, » à ce que je crois, de ce qu'étant étrangères ils n'entendoient pas » leur langage, qu'ils prenoient pour un chant ou un gazouillement; » tant que l'eſclave parla égyptien, il leur ſembla qu'elle roucouloit » comme un pigeon; quand elle vint à parler grec, pour lors ils » trouvèrent qu'elle parloit à voix humaine; car enfin comment » ſeroit-il poſſible que des colombes parlaſſent comme des femmes? » Quant à ce que l'on dit que cet oiſeau étoit noir, je n'ai pas de » peine à croire qu'une Égyptienne, voiſine de l'Éthiopie, fût de » cette couleur. Il faut remarquer que les deux oracles, de Thébaïde » & de Dodone, ont preſque abſolument le même rite, & que c'eſt » de l'Égypte que nous eſt venue la méthode de l'art divinatoire » pratiqué dans nos temples *(e)*. »

(e) Narrabant ſacerdotes Jovis Thebani duas fœminas, quæ eſſent ſacerdotes, Thebis à Phœnicibus fuiſſe abductas, & harum unam in Libyâ fuiſſe venundatam ſe audiſſe, alteram in Græciâ. Atque has fœminas eſſe, quæ primæ apud dictas gentes oracula conſtituiſſent. Percontantique mihi unde id quod commemorabant, adeò compertum haberent; ad hoc reſponderunt, majorem in modum ſe inſtitiſſe veſtigare de his mulieribus; nec tamen unquam invenire potuiſſe. Hæc igitur Thebis à ſacerdotibus audivi. Antiſtites autem Dodonæorum hæc aiunt. Geminas Thebis Ægyptiis columbas nigras advolaviſſe, utramque nigram, unam quidem in Libyam, alteram ad ipſos. Quæ fago inſidens humanâ voce locuta ſit, eo loco Jovis oraculum condi deberi, & ſe interpretatos eſſe quod ipſis annunciaretur, id eſſe divinitùs, & ob id ſe ita feciſſe. Eam verò quæ ad Libyam abiiſſet, columbam juſſiſſe illic

Hérodote, en combinant les deux récits qu'on lui avoit fait, tant à Thèbes qu'à Dodone, a fort bien deviné ce qui concernoit la couleur & la voix de ces prétendus oiseaux; il auroit facilement pu nous dire aussi la raison, bien connue des Grecs, pour laquelle de ces deux Prêtresses on en avoit fait deux colombes, savoir que les prêtresses du temple de Dodone s'appeloient alors *Péliades*, mot qui, en langue Thessalienne, signifie également *prophétesse* & *colombe (f)*, & que les Grecs, selon l'habitude ordinaire du peuple, prenoient toujours les termes équivoques dans le sens le plus merveilleux & le plus extravagant; il leur servoit à forger là-dessus les belles histoires qui font l'ornement & l'accessoire de leur mythologie. Sophocle, sans doute, n'en vouloit rien perdre pour la Grèce, ni rien céder aux Libyens, lorsque dans la tragédie

ut Ammonis oraculum conderent; quod & ipsum Jovis est. Ita referebant Dodonæorum sacerdotes cum assensu cæterorum Dodonæorum templo vicinorum. Quarum antiquissimæ nomen erat Promenoë, proximæ Timarete, minimæ natu Nicandra. De quibus ita mea fert opinio. Si reverâ Phœnices abduxerunt fœminas sacerdotes, & earum alteram in Libya, alteram in Græcia vendiderunt, hanc quæ in Græciâ, quæ Pelasgia vocabatur, veniit, deinde ancillantem ibidem, condidisse sub fago enatâ fanum Jovis; quemadmodum mos erat Thebis ministrare in Jovis templo. Hinc processit ut hîc memoria ejus haberetur; atque hinc oraculum interpretatum. Et postea quàm illa linguam Græcam accepit, dixisse aiunt, sororem suam in Africâ ab eisdem Phœnicibus (ut ipsa fuisset) venundatam. Quòd autem mulieres à Dodonæis columbæ vocatæ sunt, ob id mihi videtur factum quia barbaræ essent, quòd videlicet simile quidquam avibus sonare ipsis viderentur. Interjecto deinde tempore columbam humanâ voce loquentem aiunt, postquam quæ ipsi intelligere possent mulier locuta est: tandiu volucris modo sonare visa quamdiu barbarè loquebatur. Nam columba quomodo humanam vocem sonaret? Nigram autem columbam esse dicentes Ægyptiam fœminam significant. Suntque simillima inter se oracula, & illud apud Thebas Ægyptias, & hoc apud Dodonam; atque divinandi in templis ratio ab Ægypto ascita. Herodot. V, 52 & sequent.

Euripides tres sacerdotissas fuisse dicit; alii verò duas, quarum hæc in Libyam ex Thebis pervenit ad Ammonis oraculum; illa verò ad oraculum prope Dodonam. Sic Pindarus, in Pæanibus, ap. vet. Schol. Sophocl. in Trachin.

(f) In Epiro dicitur nemus fuisse in quo responsa dabant columbæ: quod ideo fingitur, quia lingua Thessala Peliades *&* Columbæ *&* Vaticinatrices *vocantur.* Servius, eclog. IX, 13.

In Dodone Thesprotiæ fagus supra quam duæ columbæ insidentes vaticinabantur..... vaticinantes in Dodonâ duo erant Peliades per quas vaticinabatur Jupiter, sicut Apollo ex tripode. Alii dicunt sacerdotes vetulas & canas vaticinari. Senes autem Molossi suâ linguâ πελειὰς (canos) vocant. Vet. Schol. Sophocl. in Trach. & Sophocl. ibid. 337.

des *Trachiniennes* il place les colombes toutes deux sur un vieux hêtre de l'Épire, qui parloit & prophétisoit par leur voix. L'oracle des colombes est, à coup sûr, moins ancien que celui des feuilles de chênes; l'époque, selon le narré ci-dessus, n'en peut remonter qu'à la date du commerce des vaisseaux de Tyr & de Sidon avec les sauvages de la Pélasgie, c'est-à-dire à peu près au temps où les colonies d'Égypte & de Phénicie vinrent s'établir en Grèce.

On peut aussi relever ici l'habitude qu'ont les Grecs de tout personnifier, & remarquer comment ils ont fait de la ville de Thèbes, en Égypte, une certaine fille de Jupiter; il ne leur manquoit plus que de faire ensuite de cette fille, selon leur usage, une fondatrice de la ville de Thèbes, à qui elle auroit donné son nom; c'est encore une de leurs manières de dépraver les vieilles histoires étrangères. Quant à l'équivoque du mot *Pélias*, qui signifie également *colombe* & *prêtresse* ou *devineresse*, les Grecs ont pu y tomber d'autant plus aisément qu'elle paroît née dans leur langue d'une analogie avec la langue phénicienne, où l'on trouve la même équivoque; les marchands Phéniciens, de qui les Grecs tenoient l'esclave Égyptienne & son histoire, appeloient une colombe *heman*, & une devineresse ou prêtresse *iman;* ce que Bochart a fort bien remarqué au sujet du nom de la reine Sérimamis, mal transposé en *Sémiramis* dans les histoires grecques, & de sa prétendue métamorphose en colombe: *Sar-imamis, Reine-prêtresse* ou *Reine-divine*, a été, chez les Grecs, expliqué par *Reine-colombe*.

Disons quelque chose ici, puisque mon sujet m'y conduit, des Prêtresses & des autres ministres du temple; il fut d'abord servi par des hommes dans les premiers temps de l'institution, lorsque l'oracle étoit encore à Scotuse en Thessalie; quelque temps après on substitua trois vieilles femmes à ce ministère, quand on eut réuni dans le temple le culte de Dioné à celui de Jupiter (*g*).

(*g*) *Initio quidem viri fuerunt qui futura prædicerent; quod ipsum Poëta videtur significasse qui interpretes dei nominat, quibus fatidici comprehenduntur. Subsecutis aliquanto pòst temporibus, tres anus sunt ad hoc ministerium designatæ, postquam Dione etiam in societatem templi est Jovis recepta. At Suidas in Thessalicis, ut Thessalis fabularum additamento gratificaretur ait, &c.* Strab. l. VII, Vid. Suid. sup. laudat.

Oracula Dodonæ & Delphis incantur per fœminam. Iamblic. I, XI.

Dodonæ princeps, improbans virorum

Les Prêtreſſes & leur famille ſuivirent les Pélaſges dans leur retraite en Theſprotie, où ils tranſportoient leur oracle; &, s'il en faut croire Suidas, dont l'ouvrage ſur les antiquités Theſſaliennes n'eſt pas fort eſtimé de Strabon, les femmes qui de ſon temps ſervoient le temple, deſcendoient encore des prêtreſſes Theſſaliennes qui avoient vécu au temps de l'émigration. Les premières Prêtreſſes furent nommées *Péliades,* c'eſt-à-dire *Devinereſſes;* ce ſont celles dont la fable a fait des colombes: elles expliquoient aux conſultans le bruit des feuilles, le ſon des baſſins, le murmure des eaux. Il ne faut pas les confondre avec aucune des Sibylles, quoiqu'elles entendiſſent auſſi-bien que celles-ci l'art de prédire. On leur attribue l'ancienne hymne qui commence, *Jupiter eſt, fut & ſera; ô bon Jupiter favorable! chantons la terre, notre mère, qui rapporte les fruits (h).* A celles-ci ſuccédèrent Phémonoé, & les deux autres femmes nommées par Hérodote, car celle que ce dernier appelle *Proménoë,* eſt la même, ſi je ne me trompe, que Pauſanias nomme *Phémonoé.* Au temps de Démétrius & d'Antiochus, ſucceſſeurs d'Alexandre en Syrie, la principale prêtreſſe de Dodone étoit Phaennis, fille d'un petit ſouverain de la Chaonie; le ſiècle de Pauſanias conſervoit encore un recueil de ſes prophéties. Quoique l'hiſtoire nous ait tranſmis les noms perſonnels de quelques-unes des Prêtreſſes, elles ont en tout temps & en général porté l'ancien titre de *Péliades;* lorſqu'Arsès, pirate Illyrien, fit couper les chênes de Dodone, ce fut la devineresſe Pélias qui voulut, mais en vain, s'oppoſer à ce ſacrilége. *Vide Serv. ſup. laudat. Æneid. III, 466.*

Non-ſeulement ce nom de *Péliades,* mais auſſi celui de *Phémonoé,*

ad Vaticinia genus, utitur Dodonæis mulieribus. Origen. cont. Celſ. l. VII.

Comitatas fuiſſe mulierum pleraſque, à quibus genus ducerent etiam fatidicæ ejus ætatis mulieres: atque hinc etiam Jovi Pelaſgico eſſe nomen. Suidas, Theſſalic. ibid.

(h) Fatiloquas Dodonidas ſacerdotes. Sophocl. in Ulyſſ. Spiniſ. cæſo.

Phaënnis verò, hominis in Chaonibus regnantis filia & Peleæ apud Dodonæos (quas columbas fuiſſe fabulati ſunt) divinarunt illæ quidem; Sibyllæ tamen non fuerunt ab hominibus vocitatæ. Phaënnidis certè neque ætatem inquirere, neque vaticinia colligere difficile eſt; iiſdem enim temporibus exſtitit, quibus regnum Antiochus capto Demetrio occupavit. Peleades verò Phemonoë fuiſſe dicunt ætate ſuperiores, & mulierum primas verſus illos decantaſſe:

Jupiter eſt, fuit, atque erit: ô bone Jupiter alme!
Quæ tribuit fruges tellurem dicite matrem.

Pauſan, Phocic. LX, p. 328.

paroît être un nom générique & ſignificatif, approprié à la profeſſion qu'exerçoient ces Prêtreſſes; il équivaut au nom de *Voyans*, que les Orientaux donnoient à ceux qui parmi eux faiſoient le métier de prophètes; il revient au latin *fatidica*, *fatiſcia*, s'il eſt, ainſi que je le préſume, un compoſé de deux expreſſions grecques, φημὶ, *dico*, *fari*, & νοέω, *video*, *ſcio*, *intelligo*: à Delphes la Pythie portoit auſſi le nom de *Phémonoé*.

Strab. l. IX, p. 419. Pauſ. in Phocic.

A ce ſujet n'omettons pas de faire obſerver que dans ces ſiècles de la vie ſauvage, où les oracles ont pris naiſſance, comme étant les plus propres à l'établiſſement des ſuperſtitions, on voit, en beaucoup d'endroits de la Grèce, les femmes conſacrées par préférence aux hommes, à l'exercice de ce métier fanatique; c'eſt que leur ſexe, déjà plus propre à l'enthouſiaſme naturel par ſa foibleſſe jointe à ſa vivacité, étoit de plus ſeul ſuſceptible de recevoir l'enthouſiaſme factice, qui les jetant dans un cruel état de ſuffocation de matrice & de vapeurs hyſtériques, leur donnoit un accès de démence, les rendoit furieuſes, leur faiſoit proférer une abondance de paroles ſans raiſon & ſans ſuite, qui devenoient, pour les conſultans, autant de propos énigmatiques, dans le choix deſquels il étoit difficile qu'il n'y en eût pas quelques-uns bien ou mal applicables à la queſtion propoſée; outre qu'il y avoit des Prêtres employés à recevoir la réponſe de la Prophéteſſe, & à les adapter à la demande.

Il faut ſavoir que les endroits de la terre où l'on avoit établi des oracles, étoient ſouvent (non pas à la vérité à Dodone, mais à Delphes & ailleurs) des cavernes ſouterraines, des crevaſſes de la terre, qui exhaloient juſqu'à une certaine hauteur, comme à deux ou trois pieds de la ſurface, cette eſpèce de vapeurs ſulfureuſes, malignes, peſtilentielles, connues des Phyſiciens ſous le nom de mouffette (*méphitis*), telle qu'on l'obſerve à la grotte du chien près de Naples, & en tant d'autres lieux. On poſoit un trépied percé ſur l'endroit d'où ſortoit la mouffette, on y faiſoit aſſeoir la Prêtreſſe, qui, recevant ainſi l'exhalaiſon maligne, tomboit dans des convulſions terribles, dont les ſymptômes étoient l'enroidiſſement des nerfs, l'enflure de la gorge, la rougeur du viſage, une ſecouſſe dans toutes les fibres, les hurlemens ou la voix grêle & inarticulée, les

les yeux étincelans, la bouche écumante, une force prodigieuse dans tous les membres, des sauts d'une hauteur extrême, en un mot tous les accidens, presque incroyables mais naturels, qu'on voit arriver aux femmes attaquées des plus violens accès de vapeurs *(i)*. L'exercice de cet affreux métier étoit si cruel & si dangereux pour elles, qu'elles y périssoient si elles étoient d'un tempérament foible, ou si elles restoient trop long-temps exposées dans la caverne à la vapeur pestilentielle: aussi elles ne se prêtoient à cet emploi que par force, & avec la dernière répugnance; il falloit quelquefois traîner la Pythie dans l'antre, la placer sur le trépied & l'y retenir de force. Tout cela paroît absurde & incroyable, mais l'esprit de fanatisme porte aux dernières extrémités, & fait parvenir à les supporter; ceux dont il s'est emparé deviennent capables de tout, & s'y accoutument. La postérité pourra-t-elle, à son tour, croire les évènemens dont nous venons d'être témoins; les coups horribles & les souffrances volontairement endurées sans objet par une troupe de folles, que la police n'a pas eu peu de peine à dissiper? comme celles-ci ne sont que des femmes de la lie du peuple, de même on avoit l'attention, en Grèce, de choisir la Pythie, non parmi les filles d'une naissance distinguée, mais dans quelque famille obscure & misérable; on prenoit une fille pauvre, ignorante & sans éducation, qui se laissoit probablement aller, par l'appât du gain, à faire ce malheureux métier.

On connoît l'admirable description que Virgile nous a laissée de l'enthousiasme divin qui saisit la Sibylle dans l'antre de Cumes, c'est-à-dire de l'accès de vapeurs frénétiques où la jettent les exhalaisons pestilentielles renfermées dans cette caverne, & si communes en tant d'endroits de la même côte maritime. Lucain nous a décrit, avec plus de détail que personne, les scènes hideuses &

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

(i) Insidens tripodi divaricatis cruribus malignum vaporem recipit per genitalia, & impletur furore. Vet. Scholiast. Aristophan.

De Pythia, quo non aliud μαντεῖον est celebrius, narratur vatem illam Apollinis desidere super foramen specus Castalii; & ascendentem inde spiritum per muliebre gremium recipere.... per cæcos meatus quos vir honestius non sustineret aspicere... quo repleta profert ista oracula. Origen. cont. Cels. l. VII.

Dicitur Pythia insidere tripodi Apollinis, ac quidem cruribus apertis: sicque malignum spiritum infernè in corpus ejus penetrantem ipsam implere furore. Joan. Chrysostom. homel. XX.

effrayantes que la Pythie Phémonoé jouoit à Delphes, sur le mont Parnasse; scènes dont la catastrophe retomboit quelquefois sur elle-même: il s'est plu, dans son poëme historique, à coudre aux évènemens de la guerre civile des épisodes contenant les usages, autrefois pratiqués, de toute espèce d'art divinatoire, astrologie, haruspice, oracles, prophéties, négromance, &c. C'est presque le seul merveilleux qu'il ait su ou voulu mettre dans sa Pharsale: aussi personne ne nous a-t-il transmis les formes diverses de cet art avec plus d'exactitude, aux exagérations près, dont ce versificateur fier & nerveux, mais obscur & ampoulé, ne peut se défaire. Lucain, plus historien que poëte, plus véridique qu'inventeur, paroît avoir mis la même fidélité dans ses descriptions que dans ses récits; c'est-à-dire qu'il raconte les choses d'usage comme on les pratiquoit, ainsi qu'il raconte les évènemens comme ils sont arrivés. Ce qui me persuade encore que Lucain dans cet épisode, quoiqu'inventé, n'a rien altéré dans les détails de ce qui s'étoit autrefois réellement pratiqué, c'est que, malgré tout l'appareil qu'on va lire, la prophétesse Phémonoé, consultée sur l'évènement futur de la guerre civile, ne prophétise rien ou presque rien; & je crois que c'est en effet ce qui arrivoit le plus souvent: écoutons-le lui-même, dans sa longue, terrible & curieuse description.

« Appius, pour s'assurer des évènemens, consulte les Dieux, » & se fait ouvrir le sanctuaire de l'oracle de Delphes, fermé dès » long-temps aux mortels *(k)*; ce fut-là qu'Apollon, voyant ces » cavernes profondes exhaler un souffle prophétique, & se remplir » d'un esprit divin, s'y enferma lui-même, &, caché dans ces antres, » il y devint l'organe des destins..... Grande & puissante divinité, » sans doute, soit qu'elle ne fasse qu'annoncer ce qui doit être, soit » qu'elle ordonne ce qu'elle annonce, & que sa volonté devienne » la destinée..... Dès que son esprit s'est emparé du chaste sein » de la Prêtresse, le bruit de l'impulsion divine retentit au fond de » son cœur, & le souffle prophétique s'exhale de sa bouche, comme

(k) Appius eventus finemque expromere rerum
Sollicitat superos, multosque obducta per annos
Delphica fatidici reserat penetralia Phœbi, &c.
Lucan, Pharsal. l. 5.

la flamme s'élance à flots preſſés du ſommet brûlant de l'Æthna. « Jamais le Dieu ne ſe refuſe aux mortels, il répond à qui l'interroge; « mais ce qu'il annonce eſt irrévocable, il n'eſt pas même permis « de demander qu'il change..... Il enſeigne les moyens de faire « ceſſer, en appaiſant les Dieux, la ſtérilité des campagnes ou la « contagion de l'air. «

Le plus grand malheur de ces derniers temps fut la perte de « cet oracle, lorſque les Rois, qu'effrayoit l'avenir, imposèrent ſilence « aux Dieux. Les prêtreſſes de Delphes, loin de s'affliger de ce « long repos, en jouiſſent au fond de leur temple; car une mort « ſoudaine eſt pour elles la peine ou le prix de l'enthouſiaſme: dans « l'accès de la fureur divine tous les reſſorts du corps humain ſe briſent, « & les efforts du Dieu qui l'obsède, dégagent l'ame de ſes liens. «

Ainſi les voûtes de l'antre étoient muettes, & les trépieds dès « long-temps immobiles, lorſqu'Appius, pour approfondir les ſecrets « du deſtin de Rome, troubla ce ſilence & ce long repos: il ordonne « au miniſtre d'Apollon d'ouvrir le temple, & de livrer au Dieu « la Pythoniſſe pâliſſante. «

La jeune & chaſte Phémonoé, libre de ſoins, ſe promenoit « alors à l'ombre des forêts au bord de Caſtalie: le Pontife la ſaiſit « & l'entraîne juſqu'au veſtibule du temple; mais tremblant de toucher « le ſeuil, elle a recours à la feinte pour diſſuader Appius du deſir « de l'interroger..... Appius découvrit d'abord l'artifice de la « Prêtreſſe, & par ſes menaces il lui fit avouer que le Dieu étoit « encore préſent: alors elle ceignit ſon front des bandelettes myſté- « rieuſes, ſe mit un voile blanc ſur la tête, & entrelaça de lauriers « ſes cheveux épars & flottans. Le Miniſtre, qui la voit héſiter & « pâlir, la pouſſe dans l'intérieur du temple; mais frémiſſant de « pénétrer juſque dans le ſanctuaire, elle ſe tint ſous la première « voûte, & par un froid enthouſiaſme imitant l'inſpiration, elle rendit « un faux oracle; ce n'étoit point cette ſainte fureur qui annonce que « le Dieu poſsède ſa Prêtreſſe, ce n'étoit point ce murmure confus « d'une voix étouffée & tremblante, ces paroles obſcures & entre- « coupées, ni ces ſons effrayans dont l'éclat eut rempli la vaſte « profondeur de l'antre: on ne vit point ſes cheveux épars & hériſſés, « ſecouer le laurier qui couronnoit ſa tête, les voûtes du temple ne «

» tremblèrent point, la forêt d'alentour demeura immobile, tout
» annonça que la Pythie avoit craint de se livrer au Dieu qu'elle
» faisoit parler.

» Appius, qui ne voit pas même les trépieds émus, s'irrite.....
» la Pythonisse épouvantée se détermine enfin à lui obéir. D'abord,
» immobile sur le trépied, son sein se remplit du Dieu nouveau
» pour elle; tout ce que l'antre pouvoit contenir de cet esprit, qui
» depuis tant de siècles ne s'en étoit point exhalé, la pénètre & se
» répand en elle avec un impétueux effort. Jamais Apollon ne s'étoit
» emparé si pleinement du corps d'une mortelle; l'ame unie à ce corps
» fragile en est chassée, le Dieu la force à le lui céder *(1)*: éperdue
» & hors d'elle-même, la Pythie erroit dans son antre, roulant sa
» tête échevelée & secouant sur son front hérissé les lauriers dont
» il étoit ceint; elle renverse les trépieds qu'elle rencontre sur son
» passage, le feu divin bouillonne dans ses veines, elle porte dans
» son sein Apollon furieux; & tandis qu'il emploie à l'irriter ses
» fouets invisibles & ses aiguillons de flamme, il lui met un frein
» qui la dompte..... L'écume alors découle de ses lèvres, sa voix
» s'exhale en gémissemens; bientôt elle éclate en murmure, ses
» hurlemens font retentir les voûtes de l'antre sacré, & succombant
» au Dieu qui la domine, elle prononce enfin ces mots, &c....
» elle supprima tout le reste, & Apollon lui étouffa la voix....
» La Pythonisse alors enfonce avec son sein les portes du temple,
» & s'en élance: comme elle n'a pas tout révélé, sa fureur n'est
» point épuisée; le Dieu qu'elle n'a pu chasser la possède & l'agite
» encore; elle roule des yeux furibonds, & son regard, vague &
» rapide, erre dans l'espace du ciel. Tantôt son visage est glacé, tantôt

(1) On peut comparer ici la description de l'enthousiasme de la Sibylle de Cumes, telle qu'elle est donnée par Virgile; c'est la même chose qui produisoit le même effet sur cette femme, lorsqu'elle s'écrie:

..... Deus! ecce, Deus! cui talia fanti
Ante fores, subitò non vultus, non color unus;
Non comtæ mansere comæ: sed pectus anhelum
Et rabie fera corda tument: majorque videri
Nec mortale sonans, adflata est numine quando
Jam propiore dei, &c.
At, Phœbi nondum patiens, immanis in antro
Bacchatur vates, magnum si pectore possit
Excussisse deum. Tanto magis ille fatigat
Os rabidum, fera corda domans, fingitque premendo....
Horrendas canit ambages, antroque remugit,
Obscuris vera involvens. Ea frena furenti
Concutit, & stimulos sub pectore vertit Apollo.
Ut primùm cessit furor & rabida ora quierunt, &c.

Virg. Æneid. l. VI.

menaçant & terrible; il n'eſt pas deux inſtans le même, tour-à-tour « couvert d'une pâleur livide & d'une brûlante rougeur; mais ſa pâleur « n'eſt pas celle que cauſe le ſaiſiſſement de l'effroi, elle eſt effrayante « elle-même: ſon ſein, ſoulevé par de violens ſoupirs, reſſemble aux « vagues qui ſe balancent avec un triſte & profond murmure, long- « temps après que le fougueux Borée a fait enfler les eaux de l'Océan. « Mais du moment qu'elle repaſſe de cette lumière céleſte, qui « l'éclairoit ſur le ſort du monde, à la clarté foible & commune « qui conduit les ſimples mortels, elle ſe ſent tout-à-coup enveloppée « de ténèbres; Apollon commande à l'oubli de s'emparer de ſon ame, « & d'en effacer la trace des ſecrets de l'avenir: la vérité, chaſſée « du ſein de la Pythie, ſe retire vers les trépieds, & à peine la « malheureuſe Phémonoé a repris ſes ſens, qu'elle ſuccombe & qu'elle « expire. » *Traduction de Marmont.*

Nous devons croire que cette tragédie n'étoit que rarement pouſſée ſi loin; en effet, le prompt & ordinaire remède contre les mouffettes, dont la malignité ſuffoqueroit infailliblement la perſonne malheureuſe qui y reſteroit trop long-temps expoſée, eſt de l'en tirer bien vîte, de la remettre au grand air, ou de la jeter dans l'eau fraîche, pour y reprendre peu à peu ſes eſprits; comme on le fait aux animaux qu'on a mis en expérience dans la grotte du chien, & qui reviennent peu à peu de leur pamoiſon, en les plongeant dans le lac voiſin. Mais quittons Delphes & retournons à Dodone.

Enfin il y avoit une dernière manière de conſulter, par les ſorts, l'oracle de Dodone: les ſorts, autant qu'on peut le conjecturer, étoient ſoit des bulletins ſur leſquels, après avoir écrit diverſes phraſes relatives au ſujet de la queſtion, on en tiroit une au haſard; ſoit des lettres, ou autres ſignes quelconques, que l'on jetoit dans une urne, d'où un enfant en tiroit un certain nombre, que la Prêtreſſe ajuſtoit pour le mieux & expliquoit à ſa fantaiſie; ſoit des dés gravés de certaines marques, ſoit enfin toutes ces choſes combinées enſemble; car il paroît qu'on diſpoſoit quelquefois ces ſignes ſur les caſes d'une même table, comme les chiffres de nos jeux de blanque, biribi ou roulette, qu'on jetoit les dés ſur la table en tirant les pronoſtics des caſes ſur leſquelles ils s'arrêtoient. Les

Lacédémoniens furent très-effrayés d'un prodige arrivé dans une occaſion de cette eſpèce, voici quelle fut la terrible cauſe de leurs alarmes ; ils avoient envoyé conſulter l'oracle, le Jupiter de Dodone, par la voie des ſorts, pour ſavoir ſi l'avantage d'une guerre entrepriſe reſteroit de leur côté : leurs envoyés avoient diſpoſé les ſorts, tout étoit bien préparé, lorſque le ſinge favori du roi des Moloſſes ayant ſauté ſur la table, éparpilla les marques, brouilla les ſorts, renverſa l'urne & les dés, & mit tout l'appareil dans une ſcandaleuſe confuſion. Alors la Prêtreſſe s'écria que ce n'étoit pas à la victoire, mais à ſon propre ſalut que Sparte devoit déſormais ſonger *(m)*. « Il faut, en vérité, dit Cicéron, plier les » épaules quand on lit de telles puérilités; les hiſtoriens Grecs avoient » du loiſir de reſte, quand ils l'ont perdu à raconter gravement la » malice d'un ſinge; c'eſt une grande merveille, ſans doute, qu'une » méchante bête ait renverſé une urne, brouillé un arrangement & » fait du déſordre par malice ou par haſard; & cependant ces » hiſtoriens nous aſſurent que jamais évènement n'avoit autant causé de terreur à Sparte que ce fameux prodige *(n)*. »

Voilà quel étoit cet oracle, ſi conſulté, ſi révéré; Sparte, toute la Grèce enſemble étoit-elle imbécille, ignorante ou ſtupide? non ſans doute, mais elle l'avoit été, &, ſur cette matière, les effets ſurvivoient aux cauſes qui les avoient produits : tel étoit le caractère de la nation, naturellement amie du merveilleux le plus abſurde, que chez elle une vieille erreur ne perdoit rien de ſon crédit, & qu'il ſuffiſoit qu'une ſottiſe fut ancienne pour n'être plus regardée comme telle. Strabon cherche, d'aſſez bonne grâce, à juſtifier les Grecs ſur cet article: « Ce n'eſt pas hors de propos, dit-il à ce

(m) Maximum verò illud portentum iiſdem Spartanis fuit, quòd cùm oraculum ab Jove Dodonæo petiviſſent, de victoriâ ſciſcitantes, legatique illud in quo erant ſortes collocaviſſent ; ſimia quam rex Moloſſorum in deliciis habebat, & ſortes ipſas & cætera quæ erant ad ſortem parata diſturbavit, & aliud aliò diſſipavit. Tum ea quæ præpoſita erat oraculo ſacerdos, dixiſſe dicitur, de ſalute Lacedemoniis eſſe, non de victoriâ, cogitandum. Cicero, Divinat. l. I.

(n) Simiæ verò Dodonææ impro-bitatem hiſtoriis Græcis mandatam ego demiror. Quid minùs mirum, quæ illam monſtroſiſſimam beſtiam urnam evertiſſe, ſortes diſſipaviſſe! Et negant hiſtorici, Lacedemoniis ullum oſtentum hoc triſtius accidiſſe. Cicer. ibidem, l. II.

ſujet, que nos ancêtres ont ſi long-temps conſervé de la vénération, « & rendu leur hommage au lieux tenus pour ſacrés par leurs pères; « ils partoient religieuſement pour Dodone, & alloient de très-bonne « foi prendre conſeil d'un vieil arbre, & attendre de lui les réponſes « de la divinité: ils agiſſoient par le même fond, par les mêmes « motifs de reſpect qu'on a & qu'on doit aux anciens temples, tels « que ceux d'Ammon, de Delphes & d'autres lieux célèbres, où « l'on va comme à Dodone *(o)*. »

La confiance qu'on avoit à ce dernier n'étoit pas ſeulement renfermée dans la Grèce; les femmes groſſes, chez les Hyperboréens, y envoyoient quelquefois, & même juſqu'au temple de Délos, pour obtenir d'avoir des couches heureuſes *(p)*. Au reſte, je ne crois pas qu'il faille aller chercher bien loin vers le nord les Hyperboréens dont il s'agit ici; je n'entends, ſous ce nom, que le peuple habitant au-delà du mont Boras, en Macédoine, qui ne faiſoit pas encore alors partie de la Grèce. Rien n'a plus varié, chez les Anciens, que la poſition de ce peuple Hyperboréen, qu'on appeloit ainſi parce qu'il étoit placé, croyoit-on, dans un climat ſitué au-delà des lieux d'où vient la biſe; pour les Grecs d'en-deçà de l'iſthme, le vent du nord venoit du mont Boras, en Macédoine, raiſon pour laquelle ils appeloient ce vent *Boreas*, & les peuples ultérieurs à la montagne *Hyperboréens;* mais lorſqu'après être parvenu en cette contrée, on eût reconnu que la biſe venoit de plus loin, il fallut reculer la poſition des Hyperboréens, & à meſure qu'on découvroit les régions ſeptentrionales, la reculer de plus en plus ſucceſſivement vers le pôle Arctique: c'eſt ce qui a rendu ſi incertaine, chez les anciens Géographes, la poſition des Hyperboréens, qui ont fini par n'exiſter nulle part.

Les préſens des femmes Hyperboréennes étoient conformes

(o) Antiqui ſanè divina majore in honore & veneratione habuerunt. Itaque multi tunc ad oracula proficiſcebantur, atque ea conſulebant; in Dodonam quidem, ut Jovis ex alta caperent oracula quercu, cujus conſilio plurimùm utebantur. Strab. l. XVI, p. 762.

(p) Delii memorant ſacra alligata in triticeâ ſtipulâ ex Hyperboreis delata veniſſe ad Scythas; à Scythis deinceps finitimos accepiſſe, gradatimque per ſingulos ad occaſum uſque: atque illinc meridiem verſus dimiſſa, à primis Græcorum Dodonæis eſſe accepta, &c. Herodot. IV, 33.

à la ſimplicité des mœurs ſauvages; c'étoient quelques bagatelles liées & enveloppées dans de la paille de froment, ou peut-être même n'étoit-ce que des gerbes treſſées ou ajuſtées d'une certaine façon: deux filles du pays, que la langue grecque nomme *Hypéroché* & *Laodicé* (peut-être ſelon leurs vrais noms, qui ſeroient encore une preuve que ces filles étoient des Grecques Macédoniennes, & qu'elles ne venoient pas de bien loin), vinrent, accompagnées de cinq hommes de leur nation, préſenter ces offrandes à Dodone. On nous raconte qu'elles venoient du nord, & qu'elles avoient traverſé la Scythie; mais l'hiſtorien ne les fait, à ce que je préſume, venir de ſi loin, que parce qu'il parle de la poſition du climat Hyperboréen ſelon les idées qu'on en avoit de ſon temps. Les deux filles déposèrent leur offrande à Dodone, d'où on la fit, à leur prière, paſſer de mains en mains & de contrées en contrées juſqu'à l'île de Délos, où étoit ſa principale deſtination: elles n'allèrent pas plus loin, craignant, à ce qu'il ſemble, le ſort de deux autres filles de leur nation, Opis & Argis, chargées dans un précédent voyage, de porter à Lucine, dans le temple de Délos, le tribut de gerbes de blés. Celles-ci moururent toutes deux en cette île étrangère; les Déliens leur élevèrent un tombeau, ſur lequel les filles & les femmes du pays continuèrent pendant long-temps à venir en pélerinage, & à faire chaque année une fête ſolennelle en leur mémoire.

On doit moins s'étonner du grand reſpect que la nation Grecque conſerva ſi long-temps pour cet Oracle par préférence à tout autre, quand l'on ſait qu'il avoit autrefois décidé de toute la nomenclature de la religion, & fixé, pour m'exprimer ainſi, le dictionnaire théologique des Grecs. Les Divinités des Pelaſges étoient, ainſi que je l'ai dit, du même genre que celles des Nègres africains, des objets terreſtres, inanimés & frivoles, en un mot, de vrais fétiches; ces divinités n'avoient point de noms parmi eux; Hérodote le dit en termes exprès, c'eſt-à-dire, qu'elles n'avoient point de noms divins: choſe aſſez ſimple chez un peuple ſauvage qui ne connoiſſoit rien au-delà de ſa contrée. Quand les colonies vinrent d'Orient, elles apportèrent en Grèce leur rite religieux & les noms de leurs Dieux, qui ſe répandirent parmi les Pélages;

ces

ces noms étoient des épithètes ayant un ſens vulgaire & connu dans le langage des colonies, tels que *Hephaïſtos PATER IGNIS, Helios FORTIS, Venus PUELLA, Athené VIRGO, De-meter DEA vel REGINA MATER, Céres ou Corech SOL, Maen ou Ménè LUNA, Bacchus Dionyſius FILIUS ARABIÆ REX NISSÆ, Ermes INTERPRES, Apollon* ou *A-Belen DIVINUS, &c.* mais ces titres appliqués aux Dieux orientaux, devenoient de purs noms propres & perſonnels pour les Pélaſges qui en ignoroient la ſignification; ils héſitèrent, s'ils les adopteroient en les appropriant à leurs propres Divinités: ils conſultèrent là-deſſus leur Oracle de Dodone, qui étoit non-ſeulement le plus ancien, mais auſſi le ſeul qu'ils euſſent. La réponſe fut, qu'ils devoient recevoir ces noms étrangers, & les appliquer aux objets de leur propre culte; dès-lors ils prirent la coutume d'adreſſer leur culte, & d'offrir des ſacrifices à leurs Divinités ſous ces nouvelles dénominations, qui paſsèrent par eux aux Grecs des ſiècles poſtérieurs *(q)*. Et, en effet, preſque tous les noms des divinités grecques ſont purement orientaux; c'eſt dans le temple de Dodone qu'ils ont été premièrement mis en uſage: les Miniſtres donnèrent à leur chêne prophétique le nom de *JAOH-PATER*, & l'on ne peut guère douter qu'après avoir acquis un peu plus de lumière & de connoiſſance, ils n'aient bientôt commencé de regarder cet arbre, non comme un Dieu, mais comme un type de la divinité, comme un lieu auquel la manifeſtation divine étoit attachée, comme l'organe qu'elle avoit choiſi pour faire entendre ſes réponſes & ſes volontés. Les Pélaſges empruntèrent ici & profanèrent en même temps par un mélange impur, le nom du vrai Dieu, nom bien connu des Chananéens dont les colonies couvroient la Grèce; & ce nom de *JAOH*, qui, comme Dieu l'a lui-même expliqué, ſignifie

(q) Aliquanto pòſt de Deorum nominibus in Dodonâ oraculum petiverunt. Namque hoc oraculum omnium, quæ apud Græcos ſunt, oraculorum vetuſtiſſimum eſſe exiſtimatur; atque adeò ſolum erat eâ tempeſtate. Conſulentibus igitur Pelaſgis apud Dodonam numquid nomina, quæ à Barbaris adveniſſent, aſciſcerent, oraculum redditum eſt ut illis uterentur. Atque ita ex eo tempore ſignificarunt Deorum nomina nuncupantes: & ea deinceps à Pelaſgis Græci acceperunt..... Et prima illa quidem Dodonææ ſacerdotes meminerunt. Herodot. II, 52.

l'Éternel, celui qui eſt (EGO SUM QUI SUM) eſt aſſez bien rendu par les Pélaſges dans ces termes de leur hymne déjà citée: *Jupiter eſt, fut, & ſera.*

Les colonies étrangères prirent elles-mêmes bientôt pour Dodone la vénération qu'elles voyoient répandue dans tous les lieux de leur nouvelle demeure.

Inachus, Chananéen d'origine & ſorti de la race d'*Énac* en Paleſtine, s'étoit établi dans l'Argolide: au milieu de quelque inquiétude domeſtique, il envoya de fréquens meſſages vers la Pythoniſſe à Dodone, pour ſavoir par quelles prières ou par quelle action il pourroit ſe rendre les Dieux favorables; il ne reçut pendant long-temps que des réponſes douteuſes, que des oracles obſcurs & inexplicables; enfin on lui apporta une réponſe claire, qui lui enjoignoit ouvertement de faire ſortir de ſa maiſon & du pays même ſa fille *Io*, à laquelle il étoit ordonné d'errer en liberté par toute la terre; ſans quoi Jupiter viendroit avec un torrent de flamme détruire toute ſa famille; ainſi le père mit dehors ſa fille malgré lui & malgré elle *(r)*.

Les Héros du ſiége de Troie, tant les vainqueurs que les vaincus, vinrent conſulter l'Oracle au ſortir de cette expédition, qui les avoit tous également ruinés & réduits à l'état de fugitifs; car la famille phrygienne des Pélopides voulant ſe remettre en poſſeſſion de la Troade ſon ancien bien patrimonial (ce qui fut la véritable cauſe de la guerre de Troie), s'étoit tout-à-fait épuiſée à cette entrepriſe; avoit par une longue abſence laiſſé fortifier le parti des Hellènes, ſur qui elle avoit uſurpé le Péloponèſe, & dont elle étoit mortellement haïe, & ne trouva à ſon retour en Grèce, que troubles & malheurs domeſtiques. Ulyſſe vint à Dodone conſulter l'Oracle du chêne, pour ſavoir de Jupiter, s'il rentreroit ouvertement dans ſon île d'Itaque, où tant de gens

(r) Ille ad Pytho & in Dodonem crebros conſultores mittebat, ut agnoſceret quid agendo aut reſpondendo gratificaretur Diis. Illi reverſi nuntiarunt dubia obſcura & intricata oracula. Tandem manifeſtum vaticinium venit Inacho; apertè præcipiens & jubens me extra domum & patriam pellere; ut libera errarem in finibus extremis terræ: niſi vellet, à Jove venire flammeum ſtumen, quod totam familiam deleret. Talibus perſuaſus Apollinis vaticiniis, expulit me & excluſit domo invitam invitus. Æſch. Prometh. 634.

s'étoient emparés de son bien & de sa femme, ou s'il y reviendroit inconnu *(s)*. Pyrrhus fils d'Achille avoit perdu ses États de Thessalie pendant qu'il étoit occupé au siége de Troie; il se réfugia sur les côtes d'Épire, & vint consulter l'Oracle, qui lui conseilla d'enlever Lanassa petite fille d'Hercule, laquelle étoit à Dodone *(t)*: il suivit cet avis; il s'empara de quelques possessions, & fut le fondateur du Royaume d'Épire, laissant huit enfans de son mariage avec Lanassa. Énée, dans le cours de ses navigations, vint aussi consulter l'Oracle sur l'établissement qu'il projetoit de faire en Italie; ce fut-là qu'au rapport de Varron, il eut cette réponse qui fait un des évènemens de l'Énéïde, portant qu'avant d'en venir à bout, il auroit à souffrir de grandes extrémités, & que la faim contraindroit les Troyens à manger jusqu'à leurs propres tables *(u)*. Virgile qui prenoit soin de rassembler dans son poëme toutes les traditions sur l'établissement de la colonie troyenne chez les Latins, n'a pas voulu passer celle-ci sous silence, puisqu'elle étoit historique & vulgaire; mais en homme sage, qui ne pouvoit regarder cet oracle que comme un badinage puéril, il l'a mis dans la bouche de l'une des harpies, personnages fantastics, & c'est un enfant qui relève le fait peu remarquable qui en montroit l'accomplissement.

L'Oracle, selon l'usage des siècles & des peuples barbares, rendoit quelquefois des réponses très-cruelles, & ordonnoit des sacrifices humains, comme un moyen de calmer les maux que les Dieux avoient, souvent avec grande injustice, versés sur la nation. Au temps que la ville de Calydon étoit sur pied *(x)*,

(s) Hunc in Dodonem dicebat ire, ut Dei ex quercu procerâ Jovis sensum audiret, quomodo rediret Itacæ in fertilem agrum, jam diu absens; an manifestè, an occultè. Hom. Odiss. Ξ. 327.

(t) Pyrrhus cùm in templum Dodonæi Jovis ad consulendum venisset, ibi Lanassam neptem Herculis rapuit; ex cujus matrimonio octo liberos sustulit. Justin. XVII, 3.

(u) Ibitis Italiam portusque intrare licebit;
Sed non antè datam cingetis mœnibus urbem,
Quàm vos dira fames.....
Ambesas subigat malis absumere mensas.
Virgil. Æn. III, 254.

Oraculum hoc ab Dodonæo Jove apud Epirum acceperunt. Varro, Divin. l. II, ap. Serv. in Æneid. III, 256.

(x) Fuit dum Calydo stetit, inter alios Liberi sacerdotes Coresus, cui ex amore indignissimi casus evenere. Amabat hic Callirhoën virginem; & quanto erat Coresi amor vehementior, tanto erat puellæ animus ab ejus

Coréſus, l'un des prêtres du temple de Bacchus, conçut pour Callirhoë jeune fille du pays, une paſſion auſſi violente que malheureuſe; ſon amour, ſes préſens, ſes prières ne purent toucher le cœur de cette inſenſible: Coréſus irrité de ſes refus en demanda vengeance au Dieu dont il étoit le miniſtre, & fut exaucé; Bacchus jeta dans ſa colère une maladie épidémique ſur les Calydoniens; ils tomboient dans des accès d'yvreſſe ou de fureur, & mouroient dans le délire; en cette extrémité on alla demander à Dodone un remède à cette eſpèce de peſte: les Députés furent conſeillés d'interroger de préférence l'Oracle des Colombes perchées ſur les chênes; on les aſſura que c'étoit celui dont les peuples du voiſinage, Ætoliens, Arcananes & Épirotes étoient dans l'uſage de ſe ſervir; qu'il étoit le meilleur de tous, & ne leur manquoit jamais; la réponſe fut qu'il falloit appaiſer Bacchus, dont la colère avoit envoyé cette épidémie ſur le pays; car dans la médecine des Sauvages anciens & modernes, jamais les maladies, ſur-tout les maladies populaires, ne ſont naturelles, elles viennent toujours de quelques Dieux irrités; ſi les chaleurs mettent la mortalité dans le camp des Grecs, dans la famille de Niobé, &c. c'eſt Apollon qui les tue à coups de flèches; auſſi les remèdes ſont-ils

cupiditate alienior. Quare cùm neque precum neque munerum ullo genere, omnia expertus Coreſus, virginem flectere potuiſſet; poſtremò ſupplex ad Liberi ſignum confugit, veniam poſcens. Non fuit irrita ſacerdotis precatio. Si quidem inceſſit ſtatim Calydoniis ebrietati perſimilis furor: ex quo paſſim populari veſaniæ morbo interibant. In eâ lue Dodonæ oraculum conſulendum cenſuerunt. Erat illis temporibus apud ejus oræ incolas Ætolos, & eorum finitimos Arcananas & Epirotas, columbarum quæ ex quercu reſponſa dabant eorum fide ſancitâ & valde inclytâ famâ. Reſponſum, qui miſſi fuerant, tulere placandum Liberum, cujus ira tantam intuliſſet perniciem. Eſſe verò placandi numinis rationem, ſi ad ejus aram Coreſus vel Callirhoën immolaſſet, vel alium qui ſe pro eâ devoviſſet. Puella, cùm fruſtra deprecando, nec impetrato quidem eorum à quibus educata fuerat auxilio, cædi deſtinata eſſet; & iis omnibus comparatis quæ, ad ſacrum rite peragendum, in promptu eſſe oportere Dodonæi Jovis oraculum monuerat, cum infulis victimæ ornatu ad aram jam deducta fuiſſet; Coreſus ipſe, qui ſacris præerat, amore victus, nihil jam priſtinæ in puellam iræ indulgens, ſeipſum pro illâ occidit; ac dedit ille omnium, quorum exſtet memoria, maximè ſævum amoris ſpecimen. Commota rei ſpectaculo Callirhoë animum flexit; & in commiſerationem tam diri caſus verſa, & ipſa ſemet ad fontem, qui non procul abeſt à Calydonis portu jugulavit. Eum fontem poſteri, de puellæ nomine Callirhoën nuncuparunt. Pauſan. Achaïc. l. VII, pag. 227.

preſque toujours chez eux, comme aujourd'hui chez les Lappons, des enchantemens, des taliſmans & des ſacrifices. L'oracle ordonna que la jeune Callirhoé ſeroit immolée ſur l'autel de Bacchus par la main même de Coréſus ſon prêtre, à moins que quelqu'un ne s'offrît à racheter ſa vie en mourant en ſa place.

La néceſſité de ce remplacement étoit encore chez les Pélaſges une des formes de ce rit barbare: dans les calamités générales un ſacrifice humain étoit la manière ordinaire d'appaiſer le courroux des Dieux; ſur-tout dans les maladies populaires, pour racheter la vie du peuple, on offroit quelqu'un à la mort, dans l'eſpérance qu'elle voudroit bien s'en contenter, & laiſſer vivre les autres; plus la victime étoit conſidérable, comme une propre fille, un fils unique ou un Prince de la nation, plus le ſacrifice étoit méritoire. Il n'y avoit nul moyen de la ſouſtraire au trépas volontaire ou non, à moins que quelqu'un ne s'offrît à mourir au lieu d'elle, comme fit Alceſte au lieu d'Admète ſon mari; car la mort étoit inexorable, il lui falloit ſon tribut; mais quel qu'il fût, elle vouloit bien s'en contenter; quelquefois même, mais rarement, elle étoit ſatisfaite du ſacrifice d'un animal, comme de celui d'une biche au lieu d'Iphigénie.

La malheureuſe Callirhoé eut beau prier & ſe déſeſpérer, ſes parens même furent ſans pitié & n'osèrent élever leur voix contre la voix céleſte; ornée de fleurs & de bandelettes elle fut étendue ſur l'autel: Coréſus leva le couteau ſacré; mais ſes regards étant tombés ſur elle au moment qu'il alloit frapper, elle lui parut ſi belle & ſi touchante en cette attitude, l'amour qu'il lui portoit, le perça d'une telle douleur, qu'il ſe frappa lui-même au lieu de l'immoler, & racheta la vie de ſa maîtreſſe ingrate, en ſe dévouant lui-même à la mort ordonnée par l'Oracle; Callirhoé déſeſpérée à ſon tour d'avoir cauſé la mort d'un amant capable de donner de telles preuves de tendreſſe, ſortit du temple en déteſtant ſa propre cruauté, & tenant à la main le couteau ſacré qu'elle ſe plongea dans le ſein ſur le bord d'une fontaine voiſine; on ajoute que cette fontaine a retenu d'elle le nom de Callirhoé; il auroit mieux valu dire qu'on avoit depuis donné à l'amante de Coréſus le nom de la fontaine près de laquelle elle s'étoit

poignardée; vu que le mot Callirhoé *(pulchri-flua)* convient à une fontaine, dont elle indique le nom, & non pas celui d'une jeune fille.

L'Oracle règloit auſſi dans des cas plus ordinaires & moins importans, les choſes & les cérémonies relatives aux rites ſacrés qu'on devoit obſerver dans les fêtes de chaque Divinité; c'eſt en conformité des oracles rendus qu'on avoit rétabli dans Athène le vieux cérémonial des danſes & des chants ſolennels; les proceſſions & luſtrations dans les rues où l'on marchoit couronné de fleurs; les vœux & les ſacrifices à Jupiter très-haut *(y)* & à Hercule pour le ſalut du peuple; ceux à Apollon protecteur (ἀφηγητηρίῳ, *præſidi)* pour le bonheur; ceux à Latone, Apollon & Diane des carrefours, où on leur offroit des coupes remplies & dreſſées ſur des tables, autour deſquelles les Prêtres & le peuple couronnés de fleurs danſoient en levant au Ciel leurs mains reconnoiſſantes. Voici quelques-uns de ces oracles rendus aux Athéniens, concernant les rites:

« Je vous ordonne, deſcendans d'Érecthée *(z)*, peuple que » nourrit la ville de Pandion, attentifs à célébrer ſelon le culte » ordinaire les fêtes inſtituées par vos ancêtres, d'offrir en l'honneur » de Bacchus les premiers de vos fruits au père Bromien dans tous » les quartiers de la ville; vous dreſſerez des autels, vous offrirez des ſacrifices, vos cheveux ſeront parés de fleurs. »

Autre réponſe de l'oracle au ſujet des cérémonies: « Le fils de » Jupiter de Dodone déclare aux Athéniens *(a)* que leurs ſacri- » fices n'ont pas été faits dans le temps convenable: ils enverront

(y) Sacra pro ſanitate fiant, & vota Jovi ſupremo, & Herculi; Apollini præſidi, pro bonâ fortunâ. Apollini compitalitio, Latonæ, Dianæ: item in compitis crateres ſtatuendi ſunt & chori ducendi, & coronæ geſtandæ ritu patrio: ſublatis puris manibus dextris & ſiniſtris, ad divos divaſque cœleſtes omnes & donorum recordandum.

Ex oraculis noſtræ urbi divinitus hoc eſſe promulgatum invenietis, non minùs Delphis quàm Dodonæ, ut choros inſtituat ritu patrio, & vicos luſtret, & coronas geſtet. Sed cape ipſa oracula, & recita.

(z) Impero Erechtidis, Pandionis urbis alumnis,
Qui ſolito regiis ſemper ſacra patria cultu,
Ut Bacchi memores, amplis regionibus urbis
Primitias Bromio celebri tribuatis honore.
Sacra aris fiant, coma ſit redimita coronis.

(a) Oracula Dodonæa populo Athenienſi data. Jovis filius ſignificat, ſacra non in tempore eſſe facta: jubetque delectos novem ſacrificulos ad ſolemnitatem

à la ſolennité, ſans aucun délai, une députation compoſée de « neuf Prêtres, qui offriront à Jupiter dodonéen un joug de bœuf « de charrue avec deux vaches par chaque bœuf : à Diane un « bœuf avec quelques autres victimes & une table de bronze : ils « apporteront auſſi le préſent dédié par le peuple d'Athènes. »

Autre réponſe. « Le fils de Jupiter à Dodone dit *(b)*: il faut immoler une victime entière à Bacchus ami du peuple, offrir « une pleine coupe de liqueurs mêlées, & mener une danſe: il faut « ſacrifier un bœuf à Apollon qui détourne les maux (ἀποτροπαίῳ, « *Averruncо*) : tout le monde ſera couronné de fleurs, même les « eſclaves en ſigne de bienfaiſance & de compaſſion : il faut offrir « ce même jour un bœuf blanc à Jupiter protecteur des fonds « (κτησίῳ, *præſidi poſſeſſionum*) ».

Démoſthènes, qui rapporte ces réponſes, dit que les Athéniens en avoient encore beaucoup d'autres rendues à Dodone ſur cette matière *(c)*.

Non-ſeulement les gens du pays, mais auſſi les Souverains étrangers donnoient une grande confiance à l'oracle de Dodone. Ce fut un de ceux que Créſus envoya conſulter *(d)*, avant que de tenter ſon entrepriſe contre les Perſes, & qui lui répondirent que s'il paſſoit le fleuve Halys, il détruiroit un grand empire; ce fut le ſien propre. Les Grecs ne manquoient pas d'y envoyer *(e)* lorſqu'ils vouloient prendre les armes ou fonder quelque colonie: c'étoit en particulier l'uſage des Lacédémoniens à l'ouverture de la

mitti, qui Jovi Dodonæo celebriter aratores boves, & cum ſingulis binas buculas offerant. Dianæ porrò bovem & alias victimas, & æream menſam: atque inſuper id donarium quod populus Athenienſium dedicavit.

(b) Jovis filius Dodonæ ſignificat, Baccho populari victimam integram immolandam, & craterem miſcendum, & choros ducendos. Apollini malorum depulſori mactandum bovem, coronas geſtandas tam ſervis quam ingenuis; & miſericordiæ rationem habendam uno die; opulento Jovi bovem album immolandum.

(c) Sunt; Athenienſes, & hæc & alia multa in urbe præclara oracula. Demoſthenes, p. 392, orat. adverſ. midiam.

(d) Creſus ſtatuit tentare vaticinia quæque apud Græcos... dimiſſis quibuſdam Dodonam; quibuſdam, &c...; atque hæc ſunt Græca ad quæ conſulenda oracula Cræſus miſit. Herodot. 1, 46.

(e) Quam verò Græciæ coloniam miſit ſine Pythio aut Dodonæo aut Ammonis oracuło? aut quod bellum ſuſceptum habuit? Cicer. Divin. l. 1.

campagne; dans l'une de celles qu'ils firent contre les Arcadiens; ils eurent pour réponſe en deux mots: *guerre ſans larmes (f)*; en effet, la victoire qu'ils remportèrent, ne leur coûta pas un ſeul homme: cette expreſſion paſſa depuis en proverbe. Éphore & Proclus racontent que, dans le cours d'une guerre entre les Béotiens & les Pélaſges *(g)*, ceux-ci tenant aſſiégée la ville de Panacte en Béotie que les habitans défendoient vigoureuſement, les deux partis vinrent chacun de leur côté conſulter l'oracle de Dodone; on ignore la réponſe donnée aux Pélaſges; mais la Prêtreſſe répondit aux Béotiens qu'ils auroient du ſuccès, s'ils faiſoient une action impie; cet oracle bizarre leur fit ſoupçonner que la Prêtreſſe étoit fort partiale pour ſa nation, car on ſait que Dodone étoit de tout temps l'oracle des Pélaſges; ſur cette réponſe ils prirent la Prêtreſſe, & la jetèrent dans le feu, en raiſonnant ainſi; « Notre action eſt juſte ou injuſte; elle eſt juſte, » ſi la Prêtreſſe nous a trompé & a mis de la mauvaiſe foi dans

(f) Bellum indefletum, de illis qui ſine gravi aliquâ moleſtiâ bene agunt. Nam Dodonæus predixit Lacedæmoniis contra Arcadas pugnantibus fore pugnam ſine lacrymis. Congreſſi igitur poſthac vicerunt nemine interfecto. Plutarch.

(g) Pelaſgi durante adhuc bello abierunt ut oraculum conſulerent. Idem Bœoti etiam fecere. Ac Pelaſgis quidem quid reſponſum fuerit, fatentur ſibi non conſtare. Bœotis autem antiſtitam reſpondiſſe, rebus uſuros ſecundis, ſi impiè agerent. Qui verò miſſi erant ſciſcitatum, ſuſpicatos vatem in gratiam Pelaſgorum, qui ejus gentiles erant (nam ab initio templum id Pelaſgicum fuit) ſic reſpondiſſe; correptam in rogum conjeciſſe. Quòd ſic ratiocinarentur, ſive jure id facinus, ſive injuriâ, perpetraſſe ipſos judicatum fuiſſet, utroque modo rem bene habituram. Nimirum eâ, ſi quidem oraculum malâ fide edidiſſet, ſupplicio affectâ: ſin verò nihil fraudis commiſiſſet, à ſe id factum fore quod juſſi erant.

Enim verò, eos quibus templum curæ erat, auctores ejus facinoris indictâ cauſâ, idque in templo, necandos non cenſuiſſe; remque ad judicium detuliſſe quod facerent mulierum ſacerdotum, quæ eædem erant fatidicæ, reliquæ duæ: ſolebant enim tres eſſe. Bœotis autem cauſantibus nullibi leges mulieribus judicium permittere, totidem eis viros fuiſſe adjunctos. Porrò viros abſolviſſe; mulieres damnaſſe: cùm eſſent æquales numero ſententiæ, abſolventes vicisſe. Ex eo receptum ut apud Dodonam ſolis Bœotis viri oracula redderent. Cæterùm fatidicas iſtas mulieres oraculo in diverſam ſententiam explicato, Bœotis Deum præcipere dixiſſe, ut ſuos tripodes colligentes quotannis Dodonam mitterent: idque Bœotos feciſſe. Semper enim unum aliquem dedicatorum apud ſe tripodum noctu auferentes & veſtibus occultantes; ita clam Dodonam deportare. Ephor. in Europ. apud Strab. l. IX, p. 402.

ſa

la réponſe; ſi elle eſt injuſte ou impie, nous faiſons ce que « l'Oracle nous a commandé. »

Les miniſtres du temple ne prirent pas ainſi ce dilème: ils arrêtèrent les Béotiens; mais n'oſant les maſſacrer dans le temple, ni les condamner ſans les entendre, ils les déférèrent au jugement des Prêtreſſes qui ne reſtoient plus que deux après le meurtre de leur troiſième compagne; les Béotiens les récusèrent, en alléguant qu'il n'y avoit de loi nulle part qui permît aux femmes de tenir un tribunal criminel; on décida que les femmes auroient des hommes pour adjoints en nombre égal; les deux femmes furent d'avis de condamner les accuſés, & les deux hommes d'avis de les abſoudre; les ſuffrages ſe trouvant ainſi partagés, la ſentence prévalut à l'avis le plus doux: au ſurplus les Prêtreſſes expliquèrent ce que c'étoit que l'impiété conſeillée aux Béotiens: « le Dieu de Dodone veut avoir, dirent-elles, quelques-uns de vos trépieds d'airain que vous avez donnés à « vos Dieux; » les Béotiens obéirent: tous les ans ils voloient la nuit quelques-uns des trépieds conſacrés dans leur propre temple, & les cachant ſous leur robe, ils alloient en ſecret les porter à Dodone; les Béotiens en mémoire de cette manœuvre qui leur avoit réuſſi, & de l'évènement de la guerre qui leur avoit été favorable, inſtituèrent une fête ſolennelle *(h)*, où l'on chantoit un hymne compoſé exprès pour le ſujet, & qu'on appeloit *l'hymne du trépied porté*, τριποδιφορικὸν μέλος.

Cette aventure fut l'occaſion d'un nouveau règlement dans le

(h) Τριποδιφορικὸν *carmen, tripode prælato à Bœotis canebatur, inſtitutumque de hac cauſâ, Pelaſgi quidam Panactum, Bœotiæ urbem vaſtabant, Thebani verò defenſabant, qui miſſis in Dodonam legatis, de belli victoriâ conſulebant. Oraculum verò Thebanis reſponſum dedit, ſi impium maximè crimen admitterent, fore ut victoriâ potirentur. Cùm igitur ipſis viſum eſſet, id impiorum facinorum maximum fore, vatem quæ reddidiſſet ipſis oraculum, interfecerunt. Quæ verò ſacerdotes templo præerant, repetebant ſupplicium de cæde à Thebanis, Thebani verò ne ſolæ mulieres ſententiam de ſe ferrent detrectabant. Communi itaque judicio facto virorum ſimul ac mulierum, & viris candidos calculos pro illis ferentibus, effugêre Thebani. Cognito tandem, id ab oraculo illis mandatum fuiſſe, tripodem unum ex iis qui ſacri erant apud Bœotos, geſtantes, ac tectè, tanquam ſacrilegi, circumferentes, Dodonam remiſerunt. Quæ res cùm feliciter ceſſiſſet, exinde in ſolemne feſtum vertit.* Procli Chreſtomath. de re poëtic. apud Phot. p. 990.

ministère du temple; on règla qu'à l'avenir, lorsque les Béotiens viendroient consulter, la réponse leur seroit rendue non par les Prêtresses, mais par des Prêtres experts, prépolés à ce sujet; car leurs fonctions se bornoient aux seuls Béotiens; les Prêtresses continuoient selon l'usage à répondre à tous les autres consultans. La prêtresse Phaënnis dont l'époque n'est pas douteuse (elle vivoit au temps des successeurs d'Alexandre) prédit l'invasion des Gaulois dans l'Asie mineure, une génération avant l'évènement *(i)*. Voici la prophétie : « L'escadron étranger des Gaulois couvrira le rivage » de ses nombreux soldats : traversant les flots d'Hellé il ravagera » l'Asie; malheur de la part des Dieux ! malheur sur-tout à ceux qui » ont fixé leur séjour non loin de la pleine azurée ! mais je vois » Jupiter lui-même envoyer à leur secours le noble fils du Taureau : je vois tomber les barbares victimes d'un funeste trépas *(k)* ». Le fils du taureau dont elle parle, est Attale roi de Pergame *(l)*, qu'un autre oracle d'Apollon avoit désigné sous l'épithète de *Tauricornis*.

Dans le temps de la querelle des peuples de Tarente avec les Lucaniens leurs voisins, Alexandre roi d'Épire, appelé en Italie par les Tarentins, consulta les sorts de Dodone sur les évènemens de cette guerre. La réponse fut qu'Alexandre devoit se garder de la ville de Pandose & de l'eau de l'Acheron, où il trouveroit la fin de ses destinées *(m)*. Cet oracle le confirma dans la résolution de passer en Italie, pour s'éloigner de plus en plus de l'Épire où étoit la ville & la rivière qu'il avoit à redouter; mais la plupart du temps, dit Tite-Live, on ne fait que précipiter sa destinée par les soins qu'on se donne pour l'éviter; le Roi avoit fait de grandes conquêtes en Lucanie & dans l'Abbruze : il avoit reçu dans son camp deux cents Lucaniens exilés par leurs compatriotes :

(i) Gallorum quidem exercitum ex Europâ in Asiam ad urbium perniciem transmissurum prædixit in oraculis suis Phaënnis ætate unâ antequam res gereretur.

(k) Hostilis Gallorum acies tunc milite multo
Littora complebit : transmissis fluctibus Helles
Vastabit populans Asiam : sed Dî graviora
Intentant illis, pelagi prope cærula sedes
Qui posuere suas : sed enim quoque Jupiter ipse
Auxilio clari mittet Tauri generosam
Progeniem, tristi quæ sternet funere Gallos.

(l) Tauri progeniem dixit Attalum Pergami regem, quem ipsum Tauricornem etiam Apollo nominavit. Pausanias, Phoc. p. 279.

(m) Alexandrum Epiri regem ab exule Lucano interfectum sortes Dodonæi Jovis eventu affirmasse, &c. Vid. Tit. Liv. VIII, 24.

il les regardoit comme des gens que leur propre malheur attachoit invinciblement à ſa perſonne; cependant ceux-ci traitèrent de leur rappel avec leurs concitoyens à condition de livrer le Roi mort ou vif; il étoit campé ſur la frontière de Lucanie près d'une ville appelée Pandoſia: une inondation ſubite, pendant laquelle les ennemis ſurprirent ſon camp, l'ayant contraint à faire retraite, il arriva au paſſage d'un torrent débordé dont les eaux venoient d'emporter le pont: il ſe jeta à cheval dans l'eau avec ſa troupe pour traverſer le gué qui ſe trouva fort dangereux, ſur quoi l'un de ſes ſoldats Tarentins, dans l'impatience que lui donnoit cette traverſe difficile, ſe mit à dire: *voilà une malheureuſe rivière: ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on l'a nommée l'Achéron.* Alexandre frappé de ce mot, ſe rappela l'oracle de Dodone, & reſta penſif un moment dans l'incertitude s'il rétrograderoit ou non? cependant il pouſſa ſon cheval en avant, & prenoit terre à l'autre bord, lorſqu'un des exilés de Lucanie le perça d'un coup de trait; il tomba roide mort dans la rivière, & ſon corps fut emporté au fil de l'eau juſqu'au camp des ennemis.

Cet oracle, dont l'évènement n'eſt pas antérieur de quatre ſiècles à notre ère vulgaire, eſt un des plus récens dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire; il y en eut ſans doute pluſieurs autres poſtérieurs à celui-ci, qu'elle a négligé de nous tranſmettre, & dont la connoiſſance eſt aujourd'hui perdue; il eſt vrai cependant que Dodone commença dès-lors à perdre peu-à-peu ſon crédit, ce qu'on peut attribuer d'abord & ſur-tout à la deſtruction de la forêt par les pirates Illyriens *(n)*, qui abolirent ainſi l'oracle du Chêne, & à la guerre furieuſe des Acarnanes contre les Ætoliens, dans le cours de laquelle rien ne fut épargné, & le temple de Dodone même fut entièrement ravagé; mais auſſi en partie au déclin de la puiſſance des nations grecques, les Macédoniens y avoient porté un grand coup: ils furent à leur tour les victimes des Romains: ceux-ci, quoiqu'auſſi ſuperſtitieux que les autres, ne donnèrent pas autant de confiance qu'eux à un Oracle qui leur

(n) Sed cùm hic ordo oraculorum per multa tempora ſtetiſſet, ab Arſe latrone Illyrio excidi quercus præcepta eſt: unde factum eſt ut poſtea fatidica murmura ceſſaverint. Serv. Æneid. III, 466.

étoit étranger, ou du moins qu'ils n'étoient pas à portée de consulter aussi souvent; les nationaux eux-mêmes, en l'état où leur patrie étoit réduite après la conquête de la Grèce & de l'Épire, après l'entière réduction des Acarnanes & des Ætoliens, après la ruine de la ligue Achéenne & la mort de Philopœmen qu'on peut dire avoir été le dernier des Grecs, ne furent plus agités de ces grands intérêts, qui excitent avec tant de vivacité l'impatience & la curiosité des hommes: en perdant leur liberté, ils perdirent leur force, leurs passions, l'activité de leur ame, leurs principaux motifs de crainte & de désespoir, de jalousie & de crédulité; l'esprit de servitude éteint dans l'homme toute énergie bonne ou mauvaise. Je crois que ces causes, en faisant négliger un Oracle dont on n'avoit plus le même besoin, ne contribuèrent pas moins à sa décadence, que le progrès des connoissances philosophiques, qui s'étendant de siècle en siècle, rectifioit le jugement des hommes & minoit le fondement de la superstition; car enfin le siècle de Périclès où les Oracles avoient tant de crédit, étoit bien aussi éclairé que celui d'Aristion, durant lequel on ne s'en occupoit plus; il faut avouer néanmoins que les causes, en pareil cas, ne produisent que lentement & sourdement leur effet: qu'il s'écoule toujours un long intervalle, avant que les lumières données par un petit nombre de personnes d'un jugement droit, s'étendent de toutes parts & puissent gagner la multitude, au point de mettre pour elle en évidence la vanité des opinions invétérées. Avant que la clarté concentrée dans certains points se fût généralement répandue sur le vulgaire, on devoit s'attendre à voir règner en même temps chez le peuple grec, & la saine philosophie d'une part, & de l'autre les vieux préjugés, même les plus absurdes. Quoi qu'il en soit des causes qui firent négliger, ou qui décréditèrent l'Oracle de Dodone & tant d'autres, il est certain que le siècle de Strabon est une époque, où, depuis quelque temps, ils ne subsistoient plus *(o)*, & où ces monumens de la folle crédulité & de la stupide ignorance des hommes, s'étoient évanouis à la lumière des connoissances & du raisonnement.

(o) Oraculum Dodonæum defecit, sicut & cætera. Strab. l. VII.

MÉMOIRE SUR L'ANNÉE GRECQUE.

Par M. GIBERT.

Lû le 27 Nov. 1764.

L'ANNÉE Grecque, c'eſt-à-dire l'Athénienne, étoit un *ſyſtême* de mois lunaires, accommodé à la révolution annuelle du Soleil; car comme cette révolution excède d'environ onze jours la durée de douze lunaiſons, on avoit combiné cet excédant avec le cours des deux aſtres, de façon qu'en donnant toujours à l'année un nombre de mois lunaires complet, le commencement de l'année revînt perpétuellement au même point de la révolution ſolaire, ſans jamais s'en écarter d'une lunaiſon.

C'eſt à quoi l'on parvenoit en fixant le commencement de l'année à la première lunaiſon qui ſuivoit le ſolſtice d'été, & intercalant au beſoin un mois de plus pour y atteindre, en ſorte que l'année avoit tantôt douze mois & tantôt treize.

L'année de douze mois, eſt celle que j'appellerai année *commune:* j'appellerai *embolimique* ou *intercalaire* celle de treize.

L'année commune avoit trois cents cinquante-quatre jours; ſes mois étoient alternativement de vingt-neuf & de trente jours.

L'année embolimique avoit trois cents quatre-vingt-quatre jours, & quelquefois trois cents quatre-vingt-cinq; on y intercaloit un mois, qui faiſoit toute ſa différence d'avec l'année commune, & qui avoit tantôt trente & tantôt trente-un jours.

On intercala d'abord tous les deux ans, ce qu'on appela *Triétéride;* on ſe ſervit enſuite de cycles de quatre ans, dans leſquels on intercaloit alternativement une ou deux années, ce qu'on appela *Tétraétéride* ou *Pentaétéride;* de deux cycles de quatre ans on fit l'*Octoétéride*, ou comme d'autres l'appeloient, l'*Ennéaétéride*, & de deux Octoétérides, l'*Hecdécaétéride* ou le cycle de ſeize ans; enfin Méton propoſa celui de dix-neuf ans ou l'*Enneadécaétéride* compoſée de douze années communes & de ſept années embolimiques, dont quatre avoient 385, & trois

384 jours. De plus ayant obſervé que le ſolſtice ſe faiſoit onze jours plus tôt qu'on ne le ſuppoſoit, il prit le ſolſtice déterminé par ſon obſervation pour l'époque de ſon année, c'eſt-à-dire pour le terme de la lune ſolſticiale à laquelle commenceroit cette année.

Le jour où il trouva le ſolſtice, eſt le 27 juin julien proleptique, de l'an 432 avant J. C. 4282 de la période julienne; on avoit ſuppoſé juſqu'à lui que le ſolſtice ſe faiſoit au jour qui répondoit au 8 juillet, comme l'on ignoroit alors la préceſſion des équinoxes, on ſuivoit indubitablement dans cette détermination une ancienne tradition qui doit remonter au XVIIIe ſiècle avant J. C. puiſque c'eſt alors, ſuivant le calcul de la préceſſion moyenne, que le ſolſtice ſe faiſoit réellement au 8 juillet: on ſait que les Grecs comptent effectivement dix-huit ſiècles (1797) depuis Ogygès qui eſt leur premier homme juſqu'à notre ère.

Méton fit commencer ſon cycle à l'année de ſon obſervation, & le P. Pétau s'eſt trompé, lorſqu'il a cru que ce pouvoit être à l'année précédente ou en l'année 4281; car Méton n'ayant pas encore alors obſervé ni déterminé le ſolſtice au 27 juin, il n'auroit pu prendre ce jour pour l'époque de ſon année, & règler en conſéquence la méthode de ſon cycle.

Diodore de Sicile dit que Méton fit commencer ſon cycle ἀπὸ τῆς ιγ΄ ἡμέρας τῦ σκιροφοριῶνος, du 13 de *ſcirrophorion*; c'eſt le dernier mois de l'année athénienne.

Scaliger, Petit, le P. Pétau, Dodwel ont cru que Diodore de Sicile vouloit dire que Méton ayant fait commencer la première année de ſon cycle à la nouvelle lune qui ſuivit immédiatement ſon ſolſtice, cette nouvelle lune ſe trouva répondre cette année au 13 *ſcirrophorion* athénien: & ils ſuppoſent en conſéquence que l'année athénienne s'étoit dérangée au point que le premier du mois étoit au 13 de la lunaiſon; c'eſt pourquoi ils ont imaginé différens ſyſtèmes, ſoit pour expliquer cette *luxation*, ſoit pour retrancher de l'année athénienne courante les dix-huit jours qui reſtoient de-là juſqu'au mois ſuivant. Ils ſe fuſſent épargné cet embarras, s'ils euſſent fait attention que le jour du ſolſtice obſervé par Méton, étoit le 13 de la lune qui, cette année,

précédoit immédiatement le ſolſtice, & par conſéquent du *ſcirrophorion* athénien, & que les expreſſions de Diodore ne ſignifient pas que Méton choiſit le 13 *ſcirrophorion* pour le premier jour de la première année de ſon cycle, mais que ce jour-là où il obſerva le ſolſtice, fut celui qu'il prit pour l'époque fixe & perpétuelle de l'année dans ſon cycle, c'eſt-à-dire pour le point devant lequel le commencement de l'année ne remonteroit jamais au moyen de la méthode de ce cycle.

Le mois *ſcirrophorion* avoit trente jours, & le 13 étant cette année le 27 juin, le premier du mois ſuivant fut le 15 juillet: c'eſt auſſi au 15 juillet que commença la première année de Méton.

Par la manière dont le cycle de Méton étoit formé, les dix-neuf ans lunaires dont il l'avoit compoſé, excédoient d'environ ſix heures les dix-neuf ans ſolaires tropiques, tels qu'on les ſuppoſoit alors de trois cents ſoixante-cinq jours & un quart, en ſorte qu'au bout de quatre cycles le cinquième anticipoit d'un jour ſur ſon époque primitive dans l'année tropique. Pour rémédier à ce défaut, Callippe donna ſa période de ſoixante-ſeize ans ou de quatre fois dix-neuf ans, dans laquelle on compte un jour de moins que dans les quatre cycles de Méton; il ne toucha dans cette période ni à l'époque fixée à l'année par Méton, ni à la diſtribution & à l'ordre que gardent les années embolimiques dans le cycle décemnovennal, & toute ſon opération conſiſte à ne compter dans ſes ſoixante-ſeize ans que quinze années embolimiques de trois cents quatre-vingt-cinq jours au lieu de ſeize qu'on en comptoit dans les ſoixante-ſeize ans des quatre cycles de Méton: dans les ſoixante-ſeize ans de Méton il y a vingt-huit années embolimiques, dont celles qui ont trois cents quatre-vingt-cinq jours ſont les 1, 3, 5, 7, 8, 10, 12, 14, 15, 17, 19, 21, 22, 24, 26 & 28, ce qui en fait ſeize: dans les ſoixante-ſeize ans de Callipe, il y a de même vingt-huit années embolimiques: mais il n'y en a que quinze de trois cents quatre-vingt-cinq jours, ſavoir les 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 22, 24, 26 & 28.

La vraie disposition des mois athéniens est celle qu'a donnée Scaliger, & qui est confirmée soit par tous les anciens calendriers & hémérologes qu'on a pu recouvrer, soit par deux inscriptions trouvées à Athènes que Spon a publiées. Le P. Pétau & Dodwel tâchent en vain de sauver leur opinion par un changement qu'il supposent s'être fait dans l'ordre des mois athéniens depuis l'ère chrétienne; ce changement est sans fondement & peu vraisemblable en lui-même: je ne sai comment une si foible solution a pu en imposer au P. Corsini.

Gaza a cru que le mois *scirrophorion* étoit le mois embolimique, parce qu'il est le dernier de l'année, & que Glaucippe cité par Macrobe assure que les Grecs plaçoient leur mois intercalaire à la fin de l'année; mais comme Ptolémée nomme un second *posidéon* dans une observation faite sous l'archontat d'Évandre, l'an 382 avant J. C. la plupart des chronologistes ont pensé qu'il falloit rapporter le mois intercalaire au mois *posidéon* qui est le sixième de l'année; Scaliger le croit aussi, mais ayant trouvé des déterminations qui obligent de placer le mois intercalaire dans l'intervalle du septième mois d'une année au quatrième mois de la suivante; il en a conclu que la place du mois intercalaire avoit changé, & que dans la période de Callippe on l'avoit renvoyé au *scirrophorion*, ayant été jusque-là au *posidéon*.

Pour moi, persuadé que les Athéniens avoient deux sortes d'années, l'une rustique & naturelle qui commençoit au solstice d'hiver, & l'autre civile & politique qui commençoit au solstice d'été, je crois qu'ils faisoient leur intercalation alternativement à la fin de chacune de ces années, c'est-à-dire une fois à *posidéon* & une autre à *scirrophorion;* à *posidéon* dans toutes les années embolimiques impaires, dans la 1, 3, 5, 7, 9, &c. à *scirrophorion* dans les années embolimiques paires, comme la 2, la 4, la 6, la 8, &c.

Les Grecs comptoient les jours de leurs mois de façon que, quoique plusieurs de leurs mois n'eussent que vingt-neuf jours, ils comptoient toujours trente au dernier jour, & voici comment: il y avoit dans le courant du mois un jour qu'ils appeloient *Exairésime* ou jour à retrancher, & ce jour au lieu de compter, par exemple, le

le 4 du mois, ſi c'étoit le quatre, ils comptoient le 5 ; au lieu de compter le 6 ſi c'étoit le 6, ils comptoient le 7, & ainſi des autres, en ſorte qu'au bout du mois ils ſe trouvoient toujours au trente, quoique le mois n'eût que vingt-neuf jours.

Geminus dit que l'exairéſime ou retranchement ne ſe faiſoit pas au dernier du mois, mais *par le ſoixante-troiſième jour* διὰ ξγ' ἡμέρας : & ſur cela il s'eſt élevé de grands débats entre les Chronologiſtes; Scaliger ſoutient que Geminus s'eſt trompé, & qu'il auroit dû marquer le ſoixante-quatrième jour. Pétau croit auſſi que c'eſt le ſoixante-quatrième jour; mais comme il eſt toujours bien aiſe de contredire Scaliger, il croit qu'on peut expliquer Geminus du ſoixante-quatrième : Dodwel prouve au contraire que les termes de Geminus ne peuvent s'entendre que du ſoixante-troiſième, & il entreprend de montrer que c'eſt en effet chaque ſoixante-troiſième jour qui eſt exairéſime; Scaliger & Pétau s'étoient fondés pour rejeter cette opinion, ſur ce qu'en prenant chaque ſoixante-troiſième jour pour exairéſime, il y auroit à la fin de chaque cycle decemnovennal trois ans de ſuite ſans exairéſime, c'eſt-à-dire, dans leſquels tous les mois ſeroient pleins ou de trente jours, & les douze ſeroient trois cents ſoixante jours, les treize, trois cents quatre-vingt-dix, ce qui eſt abſurde & impoſſible dans la forme de l'année athénienne : Dodwel ſe replie de toutes les façons, & met en uſage toute ſon érudition pour montrer qu'il n'y a rien qui répugne trop à rejeter à la fin du cycle decemnovennal les trois années de mois pleins qu'il croit être obligé d'y rejeter : mais il n'a pas vu qu'il y avoit une façon de compter l'exairéſime au ſoixante-troiſième jour, qui n'avoit pas le vice que Scaliger & Pétau reprochoient à l'hypothèſe qu'il veut en vain défendre, en ſorte que ni Scaliger, ni Pétau, ni lui n'ont entendu la doctrine des jours exairéſimes, qui cependant eſt la choſe du monde la plus ſimple & la plus claire; ces Savans ſont tous dans l'erreur en ce qu'ils comptent les jours exairéſimes d'une année en l'autre, c'eſt-à-dire en joignant ce qui reſte d'une année après le dernier exairéſime avec le commencement de l'année ſuivante, pour faire un autre exairéſime au bout de ſoixante-trois ou ſoixante-quatre jours pris en partie dans la première, en partie

dans la ſeconde. Cette manière de compter l'exairéſime fait premièrement que les mois caves & les mois pleins changent continuellement; ſecondement, que le jour exairéſime n'y eſt jamais à la même place, ce qui eſt contraire à deux paſſages exprès de Plutarque, dont l'un nous atteſte que le deux de *boédromion* étoit toujours exairéſime, & l'autre que l'exairéſime tomboit de même toujours ſur le 7 de *thargélion:* troiſièmement, que l'exairéſime tombe dans le mois intercalaire comme dans les autres, ce qui ne doit pas être: quatrièmement, que les années ont, ſans aucune meſure ni règle, tantôt trois cents cinquante-cinq, tantôt trois cents cinquante-quatre, tantôt trois cents cinquante-trois: d'autres fois trois cents quatre-vingt-cinq, trois cents quatre-vingt-quatre ou trois cents quatre-vingt-trois, en ſorte qu'il n'y a pas une ſeule année uniforme dans tout le cycle, ce qui eſt d'une bizarrerie inſoutenable & en eût rendu l'uſage très-incommode & très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, dans les contrats & dans les affaires de la vie civile.

Pour moi, je dis que l'exairéſime ſe faiſoit par le ſoixante-troiſième jour dans chaque année, c'eſt-à-dire dans chaque année priſe abſolument & ſéparément de l'année qui la précédoit ou qui la ſuivoit, en un mot, ſans enjamber le calcul d'une année en l'autre; & quand je dis *par le ſoixante-troiſième*, j'entends du ſoixante-deux au ſoixante-trois, en ſorte que l'on comptoit toujours le ſoixante-trois pour le ſoixante-deux; c'eſt ainſi que, lorſqu'on dit que l'intercalation ſe fait par la troiſième année διὰ τρίτου ἔτους, on entend que c'eſt la ſeconde qui eſt intercalée, cette expreſſion διὰ τρίτου ἔτους ne ſignifiant autre choſe ſinon qu'on intercale dans le paſſage de la ſeconde à la troiſième; de cette manière l'exairéſime tomboit toujours aux mêmes jours des mois, & les mêmes mois étoient toujours caves; par exemple, le premier mois étoit toujours cave, & ſon exairéſime étoit le premier jour de ce mois: les autres exairéſimes étoient le ſecond du troiſième mois; le troiſième du cinquième; le quatrième du ſeptième dans les années communes, & du huitième dans les années embolimiques; le cinquième du neuvième dans les années communes, & du dixième dans les années embolimiques; enfin

le ſixième du onzième dans les années communes, & du douzième dans les années embolimiques.

Quant à la ſituation des années embolimiques dans le cycle décemnovennal; Scaliger, Pétau & Dodwel ſont auſſi peu d'accord ſur ce point que ſur le précédent; Scaliger les place aux années 2, 5, 8, 10, 13, 16, 18: ce ſont celles que demande néceſſairement le terme donné pour le commencement de l'année athénienne à la nouvelle lune qui ſuit immédiatement le ſolſtice de Méton; Pétau les place aux années 3, 5, 8, 11, 14, 16, 19: ce Savant s'eſt permis de faire remonter le commencement de l'année athénienne avant le ſolſtice de Méton, & a cru qu'il ſuffiſoit que la pleine lune le ſuivît pour ſatisfaire aux autorités poſitives qui fixoient ce commencement au mois qui ſuit le ſolſtice; c'eſt ſur cette hypothèſe qu'il avoit bâtie d'après une fauſſe diſpoſition des mois athéniens, qu'eſt fondée la ſituation qu'il donne aux années embolimiques: mais elle ſe trouve démentie par l'année de l'archontat d'Évandre que l'on ſait avec certitude avoir été embolimique, & qui étoit la treizième d'un cycle; c'eſt pourquoi Dodwel a imaginé une autre diſpoſition des années embolimiques, & les a miſes aux années 3, 5, 8, 11, 13, 16 & 19.

La diſpoſition de Scaliger eſt certainement & indubitablement la véritable, & c'eſt d'après toute cette doctrine que j'ai dreſſé les tables que je joins ici.

Uſage des Tables ſuivantes.

I.er Uſage.

Étant donnée une année avant J. C. & depuis Méton, trouver à quel cycle de Méton ou à quelle période de Callippe cette année appartient, & l'année du cycle ou de la période à laquelle elle répond?

Le cycle de Méton a commencé l'an 432 avant J. C. & la période de Callippe l'an 330: ainſi quand l'année donnée eſt de 432 à 330, elle appartient aux cycles de Méton: ſi elle eſt depuis 330, elle appartient aux périodes de Callippe.

Si l'année donnée appartient aux cycles de Méton, retranchez-là de 433; diviſez ce qui vous reſtera par 19: le quotient vous donnera le nombre de cycles écoulés, & le réſidu, s'il y en a, le nombre de l'année dans le cycle ſuivant. Soit 365 l'année donnée, retranchez 365 de 433; il vous reſtera 68; diviſez 68 par 19, vous aurez 3 au quotient, avec un réſidu de 11: l'année donnée ſera par conſéquent la onzième du quatrième cycle de Méton.

Si l'année donnée appartient aux périodes callippiques, retranchez l'année donnée de 331; diviſez ce qui vous reſtera par 76, le quotient vous donnera le nombre de périodes écoulées, & le réſidu, s'il y en a, le nombre de l'année dans la période ſuivante. Soit donnée l'année 142, retranchez-là de 331, reſte 189; diviſez 189 par 76, vous aurez 2 au quotient avec un reſte de 37: l'année 142 ſera la trente-ſeptième de la troiſième période callippique.

Je n'ai pas beſoin d'avertir que ſi en retranchant l'année donnée de 433 ou de 331, il reſtoit moins de 19 ou moins de 76, ce qui reſteroit ſeroit le nombre de l'année dans le premier cycle ou dans la première période. Si, par exemple, l'année donnée étoit 420, ayant retranché 420 de 433, j'aurois 13 moindre que 19; & l'année donnée eſt la treizième du premier cycle. Si l'année donnée étoit 325, retranchant 325 de 331, il me reſteroit 6 moindre que 76; l'année donnée eſt la ſixième de la première période callippique.

II.e Uſage.

Étant donnée une année depuis Méton, trouver à quel jour de l'année julienne l'année grecque a commencée cette année-là? Réduiſez l'année donnée aux cycles de Méton, ou aux périodes de Callippe, par l'uſage précédent.

Si elle appartient aux cycles de Méton, cherchez-là dans la troiſième table, & vous y trouverez le jour de l'année julienne où elle a commencé. Par exemple, vous avez trouvé, par l'uſage précédent, que l'an 365 étoit la onzième du quatrième cycle;

cherchez la onzième année dans la colonne du quatrième cycle, vous trouverez qu'elle a commencé le 26 juillet.

Si elle appartient aux périodes de Callippe, cherchez-là dans la troisième table, qui est commune à toutes ces périodes, & vous y aurez de même le jour de l'année julienne où elle a commencé. Par exemple, l'année 142 étoit la trente-septième de la troisième période; voyez la trente-septième année de la première période, vous trouverez qu'elle commença au 21 juillet julien; c'est au même jour que commença aussi la trente-septième de la troisième: l'an 325 est le sixième de la première période, vous avez, dans la table, le 3 juillet pour le jour où il commença.

III.e Usage.

Ayant le jour de l'année julienne où commence une année grecque, trouver le jour de l'année julienne où commence un mois quelconque de l'année grecque dont il s'agit? Voyez, par la première ou la seconde table, à quel jour de l'année grecque commence le mois que vous voulez, & comptez dans l'année julienne, par le moyen de la troisième table, le même nombre de jours depuis celui auquel est donné le commencement de l'année grecque. Par exemple, l'année 365 a commencé au 26 juillet julien, & je veux savoir à quel jour de l'année julienne a commencé le mois *boédromion*; je cherche dans la première table (attendu qu'il s'agit d'une année grecque commune) le mois *boédromion*, & j'y trouve que le premier jour de ce mois est le soixantième de l'année grecque: je compte donc soixante jours depuis le 26 juillet, & pour cela j'ai recours à la cinquième table, où je trouve que le 1.er juillet de l'année julienne bissextile (car cette année l'étoit) est le cent quatre-vingt-troisième de l'année julienne; le 26 juillet en est donc le deux cents huitième, & le soixantième jour depuis est le deux cents soixante-septième: le 1.er *boédromion* tombe par conséquent au 23 du mois de septembre, qui est le deux cents soixante-septième jour de l'année julienne bissextile, comme on voit dans la même table.

Je veux savoir quel jour commence le mois *thargélion* dans

l'année 325, qui commença au 3 juillet & qui eſt embolimique. * paire.

Le 1.er *thargélion*, dans l'année embolimique, eſt le deux cents quatre-vingt-ſeizième jour de l'année. Du 3 juillet julien à la fin de l'année julienne il y a cent quatre-vingt-deux jours, ajoutez-y cent quatorze jours de la ſuivante, & vous aurez vos deux cents quatre-vingt-ſeize jours: or le cent quatorzième jour de l'année julienne eſt le 24 avril; le mois *thargélion* de l'année grecque dont il s'agit commença donc le 24 avril de l'an 324. * paire.

Si quelqu'un appliquant par prolepſe l'uſage du cycle de Méton ou de la période callippique aux temps antérieurs, donnoit quelque date en conſéquence, il faudroit retrancher 330 de l'année donnée, diviſer le reſte par 76, & ôtant ce qui reſteroit, outre le quotient de 77, on auroit l'année de la période callippique qui répondroit à l'année donnée. Par exemple, Troie a été priſe onze cents quatre-vingt-trois ans avant J. C. je retranche 330 de 1183, il me reſte 853; je diviſe 853 par 76, & il me vient 11 au quotient avec 17 de reſte: je retranche 17 de 77, & j'ai la ſoixantième année d'une période callippique pour celle qui commença dans l'année de la priſe de Troie. En la ſoixantième année de la période callippique le commencement de l'année grecque ſe trouve au 6 juillet; par conſéquent le 22 *thargélion*, auquel on dit que cette ville fut priſe, trente-ſept jours avant le commencement de l'année, aura répondu au 29 mai. Ce jour étoit le *vingt-ſeptième* avant le 25 juin, où l'on croyoit le ſolſtice fixé lorſque Denys d'Halicarnaſſe écrivoit, & de-là il reſtoit encore *dix* jours juſqu'à la fin de l'année.

Ce qu'on lit dans Denys d'Halicarnaſſe, qu'il y avoit dix-ſept jours du 22 *thargélion* au ſolſtice, & *vingt* jours du ſolſtice à la fin de l'année, convient à l'année précédente 1184, & ne peut convenir qu'à celle-là; c'eſt pourquoi ou il s'eſt trompé d'un an, en fixant l'année de la priſe de Troie à l'an 1183, ou il y a faute de copiſte dans ſon texte, & il faut y tranſpoſer les mots dix & vingt, & lire vingt-ſept où il y a dix-ſept & dix où il y a vingt.

VÉRIFICATION.

I.er Exemple.

L'an 36 de la première période callippique, Timocharis, dans une observation astronomique, lie le 25 *posidéon* avec le 16 *paophi* égyptien. *Almag. l. VII, cap. 3, p. 171. linea 13, τῇ ιϛ.*

Cette année-là le 16 *paophi* égyptien étoit le 26 décembre, le *thot* ayant été le 5 novembre.

Le 25 décembre est le trois cents cinquante-quatrième jour de l'année julienne, le 25 *posidéon* est le cent soixante-douzième de l'année athénienne commune: retranchez 171 de 354, vous aurez 183, ou le 2 juillet, pour le premier jour de l'année athénienne; c'est le jour que me donne ma table.

II.e Exemple.

La même année, dans une autre observation, Timocharis fait concourir le 15 *élaphébolion* avec le 5 *tybi* égyptien: le 5 *tybi* égyptien fut le 9 mars julien, car il étoit le cent vingt-cinquième jour de l'année égyptienne, qui avoit commencée au 5 novembre, comme j'ai dit. *Ibid. p. 170, lin. 24.*

Le 9 mars est le soixante-huitième jour de l'année julienne: ces soixante-huit jours & cent quatre-vingt-trois qui s'étoient écoulés depuis le 2 juillet julien précédent, où l'année athénienne avoit commencé suivant ma table, font deux cents cinquante-un; le 15 *élaphébolion* est le deux cents cinquante-unième jour de l'année athénienne.

III.e Exemple.

La quarante-huitième année de Callippe, Timocharis fait concourir le 25 *pyanepsion* avec le 7 *thot* égyptien: le *thot* égyptien fut cette année au 2 novembre, & le 7 tomba par conséquent au 8 novembre, qui est le trois cents douzième jour de l'année julienne. *Ibid. p. 170 (130) lin. 36, τῇ ϛ Σιουντος.*

Le 25 *pyanepsion* est le cent treizième jour de l'année athénienne: retranchez 112 de 312, il vous restera 200, ou le

19 juillet, pour le jour auquel a répondu le premier jour de l'année athénienne ; c'eſt le jour que donne ma table.

IV.e Exemple.

Pag. 169, lin. 47.

L'an 47, Timocharis fait concourir le 8 *antheſtérion* avec le 29 *athir*, & le 29 *athir* répond au 29 janvier julien : dans ma table l'année athénienne, qui eſt embolimique paire, *ſcirrophorion* commence au 30 juin, & le 8 *antheſtérion*, qui en eſt le deux cents quatorzième jour, étant compté du 30 juin, va tomber préciſément au 29 janvier *(a)*.

V.e Exemple.

La bataille d'Arbelles ſe donna le 24 *boédromion* ou ἕξη φθίνοντος, qui, dans les mois de vingt-neuf jours eſt le 24 : le 24 *boédromion* eſt le quatre-vingt-troiſième jour de l'année athénienne ; la bataille d'Arbelles ſe donna la ſeptième année de la cinquième période de Méton, qui avoit commencé au 10 juillet, ſuivant ma table ; & le quatre-vingt-troiſième jour depuis eſt le 1.er octobre : c'étoit le douzième jour depuis l'éclipſe de Lune, or l'éclipſe de Lune fut le ſoir du 20 ſeptembre, préciſément le douzième jour auparavant.

(a) Dodwel, pour ſauver ſes hypothèſes, ajoute, retranche, corrige & ſuppoſe en général un autre commencement au jour athénien, employé par Timocharis, qu'au jour égyptien ; ce qui me paroît faux, car comme Timocharis ne ſuit pas dans le jour égyptien l'uſage civil, mais celui des Aſtronomes, il en fait de même pour le jour athénien.

I.ere TABLE.

DES ANNÉES COMMUNES.

NOM DES MOIS.	JOURS DES MOIS.	SOMME DES JOURS.	JOURS EXAIRÉSIMES.
Hécatombæon...	29.....	.....	1.
Métageitnion...	30.....	59.	
Boédromion....	29.....	88.....	2.
Pyanepsion.....	30.....	118.	
Mæmactérion...	29.....	147.....	3.
Posidéon.....	30.....	177.	
Gamélion.....	29.....	206.....	4.
Anthestérion....	30.....	236.	
Élaphébolion....	29.....	265.....	5.
Munichion.....	30.....	295.	
Thargélion.....	29.....	324.....	6.
Scirrophorion....	30.....	354.	

II.e TABLE.

DES ANNÉES EMBOLIMIQUES,

1.° *De celles où* Posidéon *est intercalé.*

NOM DES MOIS.	JOURS DES MOIS.	SOMME DES JOURS.	JOURS EXAIRÉSIMES.
Hécatombæon	29		1.
Métageitnion	30	59.	
Boédromion	29	88	2.
Pyanepsion	30	118.	
Mœmactérion	29	147	3.
Posidéon I.	30	177.	
Posidéon II.	30 si l'ann. a 384 jours, 31 si elle en a 385.	207 *ou* 208.	
Gamélion	29	236 *ou* 237	4.
Anthestérion	30	266 *ou* 267.	
Élaphébolion	29	295 *ou* 296	5.
Munichion	30	325 *ou* 326.	
Thargélion	29	354 *ou* 355	6.
Scirrophorion	30	384 *ou* 385.	

2.° *Années embolimiques où* Scirrophorion *est intercalé.*

NOM DES MOIS.	JOURS DES MOIS.	SOMME DES JOURS.	JOURS EXAIRÉSIMES.
Hécatombæon	29		1.
Métageitnion	30	59.	
Boédromion	29	88	2.
Pyanepsion	30	118.	
Mœmactérion	29	147	3.
Posidéon	30	177.	
Gamélion	29	206	4.
Anthestérion	30	236.	
Élaphébolion	29	265	5.
Munichion	30	295.	
Thargélion	29	324	6.
Scirrophorion I.	30	354.	
Scirrophorion II.	30 si l'ann. a 384 jours, 31 si elle en a 385.	384 *ou* 385.	

III.e TABLE.

Des CYCLES de MÉTON qui ont précédé la période Callippique, avec les jours de l'année Julienne où a commencé l'année Athénienne.

I.er CYCLE, commence l'an de la période Jul. 4282, avant J. C. 432.	II.e CYCLE, commence l'an de la période Jul. 4301, avant J. C. 413.	III.e CYCLE, commence l'an de la période Jul. 4320, avant J. C. 394.	IV.e CYCLE, commence l'an de la période Jul. 4339, avant J. C. 375.	V.e CYCLE, commence l'an de la période Jul. 4358, avant J. C. 356.	VI.e CYCLE, commence l'an de la période Jul. 4377, avant J. C. 337.
1.. 15 juil.	B.. 1.. 15 juil.	1.. 16 juil.	1.. 16 juil.	1.. 16 juil	B.. 1.. 16 juil.
II*(i) 4 juil.	II*(i) 4 juil.	B.. II*(i) 4 juil.	II*(i) 5 juil.	II*(i) 5 juil.	II*(i) 5 juil.
3.. 24 juil.	3.. 24 juil.	3.. 24 juil.	B.. 3.. 24 juil.	3.. 25 juil.	3.. 25 juil.
B.. 4.. 12 juil.	4.. 13 juil.	4.. 13 juil.	4.. 13 juil.	B.. 4.. 13 juil.	4.. 14 juil.
V(p) 1 juil.	B.. V(p) 1 juil.	V(p) 2 juil.	V(p) 2 juil.	V(p) 2 juil.	B.. V(p) 2 juil.
6.. 20 juil.	6.. 20 juil.	B.. 6.. 20 juil.	6.. 21 juil.	6.. 21 juil.	6.. 21 juil.
7.. 9 juil.	7.. 9 juil.	7.. 9 juil.	B.. 7.. 9 juil.	7.. 10 juil.	7.. 10 juil.
B VIII*(i) 27 juin.	VIII*(i) 28 juin.	VIII*(i) 28 juin.	VIII*(i) 28 juin.	B VIII(i) 28 juin.	VIII*(i) 29 juin.
9.. 17 juil.	B.. 9.. 17 juil	9.. 18 juil.	9.. 18 juil.	9.. 18 juil.	*Cette année commence la période Callippique, voy. la Table suivante.*
X(p) 6 juil.	X(p) 6 juil.	B.. X(p) 6 juil.	X(p) 7 juil.	X(p) 7 juil.	
11.. 25 juil.	11.. 25 juil.	11.. 25 juil.	B.. 11.. 25 juil.	11.. 26 juil.	
B.. 12.. 13 juil.	12.. 14 juil.	12.. 14 juil.	12.. 14 juil.	B.. 12.. 14 juil.	
XIII*(i) 2 juil.	B XIII*(i) 2 juil.	XIII*(i) 3 juil.	XIII*(i) 3 juil.	XIII(i) 3 juil.	
14.. 22 juil.	14.. 22 juil.	B.. 14.. 22 juil.	14.. 23 juil.	14.. 23 juil.	
15.. 11 juil.	15.. 11 juil.	15.. 11 juil.	B.. 15.. 11 juil.	15.. 12 juil.	
B XVI(p) 29 juin.	XVI(p) 30 juil.	XVI(p) 30 juin.	XVI(p) 30 juin.	B XVI(p) 30 juin.	
17.. 18 juil.	B.. 17.. 18 juil.	17.. 19 juil.	17.. 19 juil.	17.. 19 juil.	
XVIII*(i) 7 juil.	XVIII*(i) 7 juil.	B XVIII*(i) 7 juil.	XVIII*(i) 8 juil.	XVIII(i) 8 juil.	
19.. 27 juil.	19.. 27 juil.	19.. 27 juil.	B.. 19.. 27 juil.	19.. 28 juil.	

Nota. Les chiffres romains marquent les années embolimiques; ceux auxquels eſt joint un aſtérique marquent celles de 385 jours: la lettre B marque les années biſſextiles.

La lettre *(i)* ou la lettre *(p)*, jointe aux années embolimiques, marque celles qui ſont impaires & celles qui ſont paires, pour faire connoître ſi c'eſt le *poſidéon* ou le *ſcirrophorion* qu'il faut intercaler: le premier s'intercale dans les années impaires, & le ſecond dans les années paires.

IV.e TABLE.

DE LA PREMIÈRE PÉRIODE CALLIPPIQUE,

Avec les jours de l'année Julienne auxquels a commencé l'année Grecque pendant cette période; les embolimiſmes y gardent le même ordre & la même ſituation qu'ils auroient eu dans les cycles de Méton continués.

Cette Table ſert également pour les Périodes ſuivantes & pour celles qui précèdent.

I.ere PÉRIODE CALLIPPIQUE, commence l'an de la période Julienne 4384, avant J. C. 330.	I.ere PÉRIODE CALLIPPIQUE, commence l'an de la période Julienne 4403, avant J. C. 311.	I.ere PÉRIODE CALLIPPIQUE, commence l'an de la période Julienne 4422, avant J. C. 292.	I.ere PÉRIODE CALLIPPIQUE, commence l'an de la période Julienne 4441, avant J. C. 273.
I *(i)* .. 29 juin.	XX *(p)* .. 29 juin.	XXXIX *(i)* .. 28 juin.	B .. LVIII *(p)* .. 28 juin.
B ..... 2 ..... 18 juil.	21 ..... 18 juil.	40 ..... 18 juil.	59 ..... 18 juil.
III *(p)* .. 7 juil.	B .. XXII *(i)* .. 6 juil.	XLI *(p)* .. 7 juil.	LX *(i)* .. 7 juil.
4 ..... 26 juil.	23 ..... 26 juil.	B ..... 42 ..... 25 juil.	61 ..... 26 juil.
5 ..... 15 juil.	24 ..... 15 juil.	43 ..... 14 juil.	B ..... 62 ..... 14 juil.
B ..... VI *(i)* .. 3 juil.	XXV *(p)* .. 4 juil.	XLIV *(i)* .. 3 juil.	LXIII *(p)* .. 3 juil.
7 ..... 23 juil.	B ..... 26 ..... 22 juil.	45 ..... 23 juil.	64 ..... 23 juil.
8 ..... 12 juil.	27 ..... 11 juil.	B ..... 46 ..... 11 juil.	65 ..... 12 juil.
IX *(p)* .. 1 juil.	XXVIII *(i)* .. 30 juin.	XLVII *(p)* .. 30 juin.	B .. LXVI *(i)* .. 30 juin.
B ..... 10 ..... 19 juil.	29 ..... 20 juil.	48 ..... 19 juil.	67 ..... 19 juil.
XI *(i)* .. 8 juil.	B .. XXX *(p)* .. 8 juil.	XLIX *(i)* .. 8 juil.	LXVIII *(p)* .. 8 juil.
12 ..... 28 juil.	31 ..... 27 juil.	B ..... 50 ..... 27 juil.	69 ..... 28 juil.
13 ..... 17 juil.	32 ..... 16 juil.	51 ..... 16 juil.	B ..... 70 ..... 16 juil.
B .. XIV *(p)* .. 5 juil.	XXXIII *(i)* .. 5 juil.	LII *(p)* .. 5 juil.	LXXI *(i)* .. 5 juil.
15 ..... 24 juil.	B ..... 34 ..... 24 juil.	53 ..... 24 juil.	72 ..... 24 juil.
16 ..... 13 juil.	35 ..... 13 juil.	B ..... 54 ..... 12 juil.	73 ..... 13 juil.
XVII *(i)* .. 2 juil.	XXXVI *(p)* .. 2 juil.	LV *(i)* .. 1 juil.	B LXXIV *(p)* .. 1 juil.
B ..... 18 ..... 21 juil.	37 ..... 21 juil.	56 ..... 21 juil.	75 ..... 21 juil.
19 ..... 10 juil.	B ..... 38 ..... 9 juil.	57 ..... 10 juil.	76 ..... 10 juil.

V.e TABLE.

DE L'ANNÉE JULIENNE.

NOM DES MOIS.	JOURS DES MOIS, Ann. commune.	SOMME DES JOURS.	JOURS DES MOIS, Ann. biſſextile.	SOMME DES JOURS.
Janvier.....	31.....	.....	31.	
Février.....	28.....	59....	29.....	60.
Mars.....	31.....	90....	31.....	91.
Avril.....	30.....	120....	30.....	121.
Mai.....	31.....	151....	31.....	152.
Juin.....	30.....	181....	30.....	182.
Juillet.....	31.....	212....	31.....	213.
Août.....	31.....	243....	31.....	244.
Septembre..	30.....	273....	30.....	274.
Octobre....	31.....	304....	31.....	305.
Novembre..	30.....	334....	30.....	335.
Décembre...	31.....	365....	31.....	366.

RÉFLEXIONS
SUR L'UTILITÉ QUE L'ON PEUT RETIRER DE LA LECTURE DES ÉCRIVAINS ORIENTAUX.

Par M. ANQUETIL.

Lû à l'Assemblée publiq. de la S.t Martin 1765.

LES travaux de l'Académie embrassant les monumens de toutes les Nations, comprennent naturellement les antiquités de l'Orient; & cette portion de l'histoire du genre humain ne nous intéresseroit pas moins que celle des autres peuples, si elle nous étoit plus familière: mais jusqu'ici peu de personnes se sont appliquées à la développer, &, sans parler des difficultés qui accompagnent l'étude des langues orientales, l'indifférence pour ces matières, & sur-tout pour ce qui regarde l'ancienne histoire des Perses, me paroît venir d'un principe certain en lui-même, mais qui peut-être a été poussé trop loin. Le ton romanesque, qui semble caractériser les anciennes chroniques de l'Orient, combat directement les premières règles de la critique; & de-là on a cru pouvoir jeter sur les autres ouvrages des Orientaux une sorte de ridicicule, leur prêter un air de fable, & par conséquent d'inutilité, qui semble en interdire la lecture au vrai Savant.

Deux raisons, que je vais tâcher d'exposer avec précision, m'empêchent d'avouer cette conséquence.

1.° Il n'est pas prouvé que les chroniques des Perses, présentées par les Orientaux, n'aient pas été tirées des annales de la nation; & quand ces chroniques ne seroient regardées que comme de pures fictions, remontant au temps même où l'empire des Perses subsistoit, elles mériteroient toujours l'attention des Savans.

2.° Les écrits des Orientaux fournissent, sur l'Astronomie, la Géographie, les Époques, les Religions & l'Histoire Naturelle de l'Asie, des détails que l'on chercheroit vainement ailleurs, & qui doivent rendre ces ouvrages précieux.

L'Europe ſavante ne connoiſſoit les anciens rois de Perſe que par les écrits des Grecs & des Latins, lorſque Teixeira fit paroître l'hiſtoire abrégée de ces Rois, tirée de Mirkond. L'ouvrage de cet hiſtorien (Mirkond) eſt généralement eſtimé dans l'Orient; il eſt écrit en perſan & diviſé en ſept volumes, dont on peut voir la notice dans l'*Index* des écrivains orientaux, qui eſt à la fin de la vie de Ginguiskan, donnée par M. Petis de la Croix. *Relat. d'el origen, &c. de los Reyes de Perſia.* *P. 544, 545.*

L'hiſtoire abrégée de Teixeira, toute sèche qu'elle étoit, fut bien reçue, parce qu'elle préſentoit une ſuite de faits abſolument nouveaux, & de Princes juſqu'alors inconnus.

Le *Tavarikh-bency-adam*, donné par Schikard, eut le même accueil. *Ibid. p. 536. Tarikh. reg. Perſ. &c. p. 35. & ſeq.*

Ces deux ouvrages furent cités avec éloge, par les Savans qui s'occupoient de l'hiſtoire des anciens rois de Perſe. *Hottinger. hiſt. Orient. edit. 2.ª pp. 73, 161, 200.*

Le commencement du fragment, qui eſt à la fin de la quatrième partie du recueil des voyages de Thévenot, ne diffère pas, pour le fond, du *Tarikh* de Schikard. Mais ces chroniques, maigres & décharnées, ſont bien inférieures aux extraits que d'Herbelot nous a donnés des hiſtoriens orientaux, & en particulier des écrivains Perſans. Il auroit ſeulement été à deſirer que le Savant qui les a rédigés, eût pris la peine de comparer enſemble les morceaux qui traitent d'un même ſujet; car, dans l'état où ſont ces extraits, il eſt quelquefois impoſſible de ſuivre le fil des actions d'un perſonnage, en réuniſſant les différens articles qui en font mention.

Si, d'un côté, l'ancienne hiſtoire des Perſes, telle qu'elle eſt rapportée par les écrivains de la nation, eut pour partiſans pluſieurs Savans profonds dans les langues orientales, de l'autre, elle ne trouva pas les mêmes diſpoſitions chez les critiques qui voulurent la comparer avec Hérodote & avec Ctéſias. « Tous ceux, dit M. Fréret, qui auront lû avec un peu d'attention l'abrégé de Mirkond, publié par Teixeira, ou les extraits inſérés dans la Bibliothèque orientale, ne ſeront pas ſurpris que je n'aie fait aucun uſage de ce que les traditions orientales nous apprennent de l'ancienne hiſtoire de Perſe: ils doivent avoir remarqué que ſoit pour la durée des règnes, ſoit pour la nature des évènemens qui « *Mém. de l'Acad. des Bell. Lett. t. XVI, p. 261.*

» les rempliſſent, ſoit même pour les noms & pour la ſuite des » Rois des deux dynaſties des Piſchdadiens & des Cayaniens, ces » traditions nous donnent l'idée la plus fauſſe & la plus romaneſque » de l'ancienne hiſtoire de l'Orient. On y voit des règnes de cinq » cents, de ſept cents & même de mille ans remplis des exploits de ces Rois fabuleux contre les Géans, les *Dives* & les *Gines.* »

M. Fréret compare enſuite ces traditions à l'hiſtoire du Brut & du S.t Graal, à la chronique de l'archevêque Turpin; &, pour mettre le lecteur en état de juger de la croyance qu'elles méritent, il donne le précis « de ce qu'elles nous apprennent de » l'hiſtoire des temps connus avec plus de certitude, c'eſt-à-dire depuis le règne de Guſtaſp. »

Mém. de l'Acad. des Bell. Lett. t. XVI, p. 265.

Le même Savant penſe que quelques ſiècles après l'invaſion des Mahométans, « il ne reſtoit en Perſe que l'hiſtoire de la dynaſtie » des Saſſanides ou des Coſroès, & que des poëmes ou romans » ſur l'hiſtoire des anciens Rois des deux dynaſties antérieures à » Alexandre, compoſés peut-être dès le temps de la domination des Parthes. »

Ibid. p. 266.

M. Fréret termine ſes recherches, ſur l'ancienne année des Perſes, par ces paroles: « J'ai cru devoir m'étendre ſur cet article.... » parce qu'il ne ſe trouve encore que trop de gens perſuadés que » des écrivains Perſans, quoique modernes, doivent être mieux » inſtruits de l'ancienne hiſtoire de leur pays, que ne l'ont été » Hérodote, Ctéſias, Dinon & les autres écrivains Grecs qui nous » en ont parlé. Je me ſouviens d'avoir été d'abord dans ce préjugé, » & d'avoir perdu beaucoup de temps à chercher les moyens de » concilier les traditions orientales avec l'hiſtoire véritable. Il arrive » ſouvent que ceux qui ſe ſont mis en état de lire les écrivains » Arabes & Perſans, s'exagèrent le mérite de ces auteurs, pour » juſtifier le temps qu'ils ont employé à ces études, & donnent à » un ouvrage qu'ils ſont ſeuls en état de lire dans la langue originale, » une autorité qu'il eſt bien éloigné de mériter..... on ne veut » pas reconnoître que l'utilité que l'on retire de la lecture de ces » ouvrages, n'égale pas à beaucoup près la peine qu'il a fallu ſe donner pour ſe mettre en état de les entendre. »

Ce morceau du Mémoire, où M. Fréret parle des chroniques des

des Perſes, m'a paru mériter d'être rapporté dans ſon entier, parce qu'il préſente toutes les objections que l'on peut faire contre ces chroniques, exprimées avec cette force de ſtyle qui caractériſe les écrits de ce ſavant critique.

Ces objections ſe réduiſent aux propoſitions ſuivantes.

Il eſt impoſſible de concilier la ſuite des Rois des deux premières dynaſties des Perſes, avec l'hiſtoire véritable (c'eſt-à-dire avec ce que rapportent les Grecs & les Latins): de plus, on y voit des règnes de ſept cents ans, de mille ans, & elle eſt remplie de faits fabuleux.

Donc, ſelon M. Fréret, 1.° les ouvrages qui la préſentent (cette ſuite de Rois) ne peuvent être que des poëmes ou des romans compoſés peut-être ſous la dynaſtie des Parthes, mais non les annales de la nation, quoique les Perſans, de quelque religion qu'ils ſoient, les regardent généralement comme les monumens de leur ancienne hiſtoire.

2.° La connoiſſance de fables auſſi ridicules que celles dont ces ouvrages ſont remplis, ne peut point dédommager des peines qu'il a fallu ſe donner pour l'acquérir.

Je ne puis ſouſcrire à cette ſeconde concluſion: il me ſemble, au contraire, que des fables adoptées par une nation entière, répétées par les écrivains étrangers (tels que les Arabes & les Indiens) qui parlent de cette nation, il me ſemble que des traits de cette nature mériteroient d'être connus, quand même ils n'auroient pas l'ancienneté que cette nation leur ſuppoſe. N'y a-t-il pas une ſorte de ſatisfaction à conſidérer de quelle manière ſe modifie le goût général qu'une portion conſidérable du genre humain a pour le merveilleux, & à comparer les fictions qu'elle adopte avec celles qui ont cours chez des peuples du même âge, mais dont le climat, les mœurs & les dogmes religieux ſont abſolument différens?

Les rapports ou les diſſemblances qui réſultent de cette comparaiſon, offrent à l'eſprit vraiment philoſophique le ſpectacle le plus intéreſſant.

Que ſera-ce ſi ces fables remontent à des temps éloignés, ſi les ouvrages dans leſquels elles paroiſſent repréſentent réellement les premiers monumens d'une nation très-ancienne? & les raiſons

alléguées par M. Fréret, ne peuvent m'empêcher de donner ce caractère aux chroniques dont il eſt queſtion, quoique le temps, les copiſtes & les traducteurs les aient fort altérées. Pour peu que l'on fouille dans les archives des nations, on y remarque les mêmes contradictions, le même ton romaneſque que M. Fréret reproche aux chroniques des Perſes; faut-il pour cela les rejeter? je ne crois pas que ce critique eût avoué cette conſéquence; il ſavoit trop bien qu'il eſt un terme, dans l'hiſtoire des anciens peuples, au-delà duquel nous tenterions en vain de porter nos recherches. L'obſcurité qui dérobe à nos yeux cette eſpèce de ſanctuaire, nourrie par la ſuperſtition des premiers âges du monde, prend naiſſance dans l'eſpace immenſe qui les ſépare de celui auquel nous vivons.

J'ajoute une réflexion qui me paroît importante; c'eſt qu'elle a lieu, cette obſcurité, à l'égard des peuples qui nous ont toujours été les plus connus, & qu'elle exiſtoit dans des ſiècles riches en monumens, dont le temps nous a privés.

Diod. de Sic. lib. IV, edit. Wech. 1604, p. 209.

Trois cents cinquante ans avant l'ère Chrétienne, la diviſion qui régnoit entre les écrivains qui avoient rapporté les monumens des anciens peuples, porta les hiſtoriens, qui avoient quelque réputation chez les Grecs, à ne parler que des ſiècles moins éloignés. Diodore de Sicile cite à ce ſujet Éphore de Cumes, diſciple d'Iſocrate, qui ne remontoit pas plus haut que le retour des Héraclides dans le Péloponnèſe (onze cents trois ans avant J. C. ſelon le P. Pétau).

Doctr. Tempor. l. IX, c. 30.

La même raiſon empêcha Callisthènes & Théopompe de faire mention des hiſtoires anciennes. Diodore de Sicile ajoute qu'indépendamment de la multitude de héros & de demi-dieux, qui répandoit par-tout l'obſcurité, la difficulté d'accorder les époques & les dates *(a)* jetoit ſur l'hiſtoire elle-même un ridicule qui la faiſoit mépriſer; & cette difficulté ſe trouvoit dans l'hiſtoire des Grecs auſſi-bien que dans celle des autres peuples.

Josèphe rapporte *(b)*, comme une choſe avouée par les Grecs

(a) Ἡ δὲ τῶν χρόνων ἀπαγγελία τὸν ἀκριβέστατον ἔλεγχον ὑ προσδεχομένη, καταφρονεῖν ποιεῖ τὰς ἱστορίας τοὺς ἀναγινώσκοντας. Bibl. lib. IV, p. 209.

(b) Περίεργος δὲ ἂν εἴην ἐγὼ, τοὺς ἐμὲ μᾶλλον ὀπισαμένους διδάσκων, ὅσα μὴ Ἑλλάνικος Ἀκουσιλάῳ περὶ τ γενεαλογίων διαπεφώνηκεν.... ἐν τοῖς πλείστοις ψεύδεσθαι

eux-mêmes, que dans le calcul des généalogies, Hellanicus s'éloignoit d'Acuſilaüs, qu'Acuſilaüs relevoit beaucoup de fautes dans Héſiode, qu'Éphore accuſoit Hellanicus de menſonge, que Timée faiſoit le même reproche à Éphore, les modernes à Timée, & tous les écrivains à Hérodote.

Josèphe ajoute que ceux qui avoient fait l'hiſtoire de l'Attique & d'Argos ne s'accordoient pas davantage dans leurs récits, & que Thucydide lui-même étoit auſſi accuſé de menſonge (ὡς ψευδόμενος) quoiqu'il parût avoir écrit l'hiſtoire de ſon temps avec la plus grande exactitude.

Selon Josèphe, cette diviſion entre les hiſtoriens venoit principalement (c) de ce que dans les premiers temps les Grecs n'avoient pas eu ſoin de tenir des regiſtres publics, dans leſquels tout ce qui ſe paſſoit fût conſigné.

Je ne conteſte pas ce fait; mais le trait que cet hiſtorien cite au même endroit me paroît indiquer la vraie cauſe qui a produit cette obſcurité dans l'hiſtoire grecque.

L'expédition des Perſes, & les circonſtances qui l'avoient accompagnée, étoient rapportées de diverſes manières par les meilleurs hiſtoriens; &, quoiqu'Alexandre eût à ſa ſuite des écrivains inſtruits & curieux, Strabon prétend qu'on ne peut ajouter foi à ce que les hiſtoriens de ce héros nous apprennent de ſes expéditions dans l'Aſie, & des peuples qu'il y a ſoumis.

Joſ. cont. Ap. l. 1, p. 1035; & Euſeb. Præp. Ev. p. 478.

Geogr. l. 11, edit. 1620, p. 508.

Ici ce ne ſont pas les monumens hiſtoriques qui manquent: c'eſt donc dans le caractère même de l'homme qu'il faut chercher la ſource de cette variété, qui rend ſuſpect le rapport des hiſtoriens. Soit intérêt perſonnel, ſoit manque d'exactitude, ſoit fauſſeté dans l'eſprit, l'hiſtorien trompe ou ſe fait illuſion à lui-même ſur les choſes qu'il croit voir. Des regiſtres pareils à ceux dont parle Josèphe, quand les Grecs en auroient eu, euſſent donc pu renfermer

ὑπεδείκνυσιν ..... Ἡρόδοτον ὃ πάντες. Contr. Ap. lib. 1, edit. Genev. p. 1034; & apud Euſeb. Præpar. Evang. l. x, edit. Vig. p. 478.

(c) Καὶ πρότερον (αἰτίαν) ἐρῶ τὴν χωλωτέραν εἶναί μοι δοκοῦσαν· τὸ γὰρ ἐξ ἀρχῆς μὴ σαφῶς ἀναγράφειν παρὰ τοῖς ἕλλησι δημοσίας γενέσθαι περὶ τῶν ἑκάστοτε πραττομένων ἀναγραφάς, τοῦτο μάλιστα δὴ καὶ τὴν πλάνην, καὶ τὴν ἐξουσίαν τοῦ ψεύδεσθαι, τοῖς μετὰ ταῦτα βουλομένοις περὶ τῶν παλαιῶν τι γράφειν παρέσχεν. Lib. 1, cont. Ap. p. 1035; & apud Euſeb. Præpar. Evang. p. 479.

les mêmes erreurs, & par conſéquent occaſionner dans la ſuite le même embarras à ceux qui les auroient conſultés.

Diod. de Sic. l. II, p. 118.

Ces réflexions me ramènent chez les Perſes, qui, en conſéquence d'une loi particulière, conſervoient dans des regiſtres les antiquités de leur nation, & dont malgré cela l'hiſtoire, même dans le brillant de leur empire, n'étoit pas connue plus exactement des étrangers qu'elle ne l'eſt à préſent.

Geogr. lib. II, p. 507.

Nous avons vu les Grecs ſe contredire les uns les autres, en parlant de ce peuple, ſur les évènemens mêmes qui s'étoient paſſés ſous leurs yeux. Au rapport de Strabon les hiſtoriens Grecs ne méritoient aucune foi, lorſqu'ils faiſoient mention des antiquités des Perſes, des Mèdes ou des Syriens *(d)*, & cela, ſans doute, parce qu'ils n'avoient pas conſulté les monumens authentiques de ces peuples. Les écrivains qui avoient puiſé dans les archives des nations, étoient donc les ſeuls dont le témoignage pût être de quelque poids; & tel étoit, dira-t-on, à l'égard des Perſes, Ctéſias, qui,

Biblïot. l. II, p. 118.

au rapport de Diodore de Sicile, avoit tiré du dépôt royal ce qu'il avoit appris aux Grecs au ſujet de ce peuple. De plus, comme cet écrivain étoit premier Médecin d'Artaxerxès, il pouvoit facilement ſe procurer, ſur l'ancienne hiſtoire de l'Aſie, des détails qu'un ſimple voyageur auroit vainement cherchés: auſſi aſſure-t-il

(d) M. Huet, dans ſon traité de l'origine des romans *(p. 21)*, rapporte aux hiſtoriens Perſes ce que Strabon dit ici des écrivains Grecs: voici ſes paroles. « Strabon dit, dans un autre » endroit, que l'on n'ajoute pas beaucoup de foi aux anciennes hiſtoires » des Perſes, des Mèdes & des Syriens, à cauſe de l'inclination que » *leurs* écrivains avoient à conter des » fables; car voyant que ceux qui en » écrivoient de profeſſion étoient en » eſtime, ils crurent qu'on prendroit » plaiſir à lire des relations fauſſes & » controuvées, ſi elles étoient écrites en forme d'hiſtoires. » M. Huet croit que ce paſſage de Strabon peut ſervir à prouver que les Orientaux *ſont peu exacts & peu fidèles* dans leurs hiſtoires *(p. 23)*, *& que les Grecs ſont plus diligens & de meilleure foi.* Mais il ſuffit de lire Strabon attentivement, pour voir que ce ſont les hiſtoriens Grecs que ce Géographe a en vue: d'ailleurs les exemples qu'il cite ſont poſitifs. Après avoir accuſé ces écrivains de ne s'être propoſé d'autre but que de plaire aux oreilles par la douceur du ſtyle, & de ſurprendre par le merveilleux, Strabon dit formellement, *qu'on ajouteroit plus aiſément foi à Héſiode & à Homère, lorſqu'ils parlent des héros, & même aux Poëtes tragiques, qu'à Ctéſias, qu'à Hérodote, qu'à Hellanicus.....* Πάδιον δ' ἄν τις Ἡσιόδῳ, καὶ Ὁμήρῳ πιστεύσειεν ἡρωολόγουσι, καὶ τοῖς Τραγικοῖς ποιηταῖς; ἢ Κτησίᾳ τε καὶ Ἡροδότῳ, καὶ Ἑλλανίκῳ, καὶ ἄλλοις τοιούτοις.

qu'il ne rapporte que ce qu'il a vu, ou appris des Perſes eux-mêmes. *Phot. Biblior. cod. 72, edit. Gen. p. 107.*

Mon objet, pour le préſent, n'eſt pas d'examiner ſi l'hiſtoire de Ctéſias s'accorde avec les chroniques des Perſes, je pourrai dans la ſuite diſcuter cette matière dans un Mémoire particulier; mais je ne crains pas d'avancer que l'on ne peut rien conclure du premier ouvrage que je viens de nommer contre le ſecond.

1.° On trouve dans les chroniques qui ſont actuellement entre les mains des Perſans, des traits antérieurs à ceux que Ctéſias rapporte comme tirés des anciens monumens de l'Aſie. Dans les premiers temps cette vaſte contrée eut des Rois qu'elle avoit vu naître, dont la Renommée ne nous a tranſmis aucune action remarquable, dont elle ne nous a pas même conſervé les noms. Le premier dont l'hiſtoire faſſe mention eſt Ninus, roi des Aſſyriens; ainſi parle Diodore de Sicile, qui fait profeſſion de ſuivre Ctéſias. Les archives conſultées par ce dernier écrivain, n'alloient donc pas au-delà de Ninus, & l'on ne pourroit par conſéquent les oppoſer à des chroniques qui remonteroient plus haut, à moins qu'on ne les regardât, ces archives, comme les plus anciens monumens de l'Aſie. Mais tout porte à croire que des nations auſſi anciennes que les Perſes & les Aſſyriens avoient, ainſi que les Phéniciens, les monumens de leur origine; ces monumens auront échappé à Ctéſias, ou-bien les trouvant remplis de fables, il n'aura pas jugé à propos de les inſérer dans ſon hiſtoire, de crainte de s'attirer les reproches qu'il faiſoit lui-même à Hérodote; il étoit plus aiſé de dire que les actions & les noms des premiers rois de l'Aſie étoient inconnus. *Biblior. l. II, p. 90.* *Euſeb. Præpar. Evang. lib. II, p. 31, 32.*

2.° Pour ce qui eſt des temps moins anciens, eſt-il ſûr que Ctéſias ait bien compris les annales des Perſes? Les annales elles-mêmes étoient-elles rédigées d'une manière uniforme? ou plutôt les regiſtres où elles ſe trouvoient ne renfermoient-ils pas, ſur le même fait, des relations ſouvent contradictoires, & dont quelques-unes auront ſervi à former les hiſtoires générales? Les différences que l'on peut trouver entre Ctéſias & les chroniques des Perſes, ne doivent donc pas faire reléguer ces chroniques dans la claſſe des romans. Il faudroit au moins, pour en juger ſainement, les

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

rapprocher du texte même des archives des Perſes, & non des extraits de l'hiſtorien grec.

Il reſte à examiner ſi l'on peut ſuppoſer que les Perſes aient rempli leurs annales de traits romaneſques, de récits fabuleux, tels que ceux qui ſe trouvent dans les chroniques & dans les hiſtoires adoptées par les Perſans.

Ici les traits rapportés par Ctéſias, & par quelques autres écrivains, nous aideront à apprécier le témoignage des Orientaux.

Diod. de Sic. Biblior. lib. II, p. 107, 93, 96, 97 & ſeq.

La fable de Sémiramis changée en oiſeau, le nombre prodigieux de ſes troupes & de celles de Ninus, ſes bâtimens, ſes ouvrages immenſes ne ſont pas moins prodigieux que ce que les chroniques Perſes nous apprennent de Djemſchid. Les combats des héros Perſes contre les génies rappellent les efforts magiques d'Oxuarte, roi de la Bactriane, contre Ninus.

Juſtin. l. I, c. 1. Arnob. adv. Gent. lib. I.

D'ailleurs, pourquoi l'hiſtoire des premiers rois de Perſe ſeroit-elle plus exempte de fables que celle des héros Égyptiens ou Phéniciens? le peu que Diodore de Sicile & Euſèbe nous ont conſervé de l'hiſtoire, ou plutôt de la mythologie de ces deux nations, ſuffit pour nous donner une idée des détails que devoient renfermer les livres de Thauth, & les archives conſultées par Sanchoniaton peut-être plus de douze cents ans avant l'ère Chrétienne.

Bibl. l. I, p. 9 & ſeq. Præp. Ev. l. I, c. 9, 10 & ſeq.

Ibid. p. 31; & Fabric. Biblior. Græc. tom. I, p. 163 & ſeq.

Les antiquités Indiennes offrent un mélange auſſi bizarre de héros & de génies. On trouve le même ton romaneſque dans l'hiſtoire des Arméniens faite par Moïſe de Chorène, & juſqu'ici perſonne n'a pu la concilier entièrement, même ſur les ſiècles moins reculés, avec ce que les Grecs & les Latins nous apprennent de cette nation. Enfin il ne faudroit pas remonter bien haut dans notre hiſtoire, & dans celle des peuples du Nord *(e)*, pour y trouver ce que M. Fréret reproche aux extraits de Teixeira & de d'Herbelot.

Je conviens cependant que les Orientaux ont toujours eu pour

(e) On peut conſulter, ſur cette hiſtoire, les ouvrages ſuivans: *Monument. Danic. lib. VI, aut. Olao Worm. Hafniæ, 1643; Bartholini antiq. Danic. lib. III, Hafniæ, 1689; Series reg. Daniæ, per Thormodum-Torfæum, Hafniæ, 1702; Arngrimi Jon. rer. Iſlandic. l. III, Hamburgi, 1610;* mais ſur-tout la traduction latine de l'hiſtoire des rois du Nord de Snorron Sturlonide, auteur de l'*Edda*, donnée par Jean Peringskiöld, *Stockolm, 1697.*

le merveilleux un goût qui ſemble leur être particulier : les fables, les comparaiſons, les métaphores qui nous paroiſſent les plus outrées ſont encore les délices de ces peuples. On ſait de quelle manière ils défigurent l'hiſtoire ; celle de l'ancien Teſtament eſt à peine reconnoiſſable dans les mains des Arabes.

Abulféda, ſur la parole d'Abou-Rafée, nous dit gravement qu'Aali ayant perdu ſon bouclier à l'attaque d'un château, arracha la porte de ce château & s'en ſervit comme d'un ſecond bouclier. Le même hiſtorien rapporte qu'on trouva dans le palais du khaliſe Alaazad-lidin-allah un tambour dont on diſoit que le ſon chaſſoit la colique.

In vit. Moham. cap. 45, p. 90, ex edit. Gagnier.

Excerpt. ex Abulf. ad Cale. vit. Salad. edit. Schultenſ. p. 13.

Chez les Perſes les maîtres, au rapport de Strabon, inſtruiſoient la jeuneſſe par des fables qui renfermoient les actions des Dieux & des grands hommes.

Geogr. l. XV. p. 733.

Voici un trait qui pourra donner une idée de la manière dont, aſſez généralement, on écrit l'hiſtoire dans l'Orient.

Lorſque j'étois à Surate (en 1758) la ville changea de maître par une de ces cataſtrophes dont l'Orient eſt le théâtre continuel ; celui qui étoit chargé d'informer la cour de Dehli de ce qui ſe paſſoit dans ce gouvernement, fit la relation de cette révolution, qui n'étoit réellement que le fruit de l'intrigue & de la trahiſon. Un Mogol de mes amis me communiqua cette pièce ; j'y vis des flots de ſang répandus, des exploits ſupérieurs à ceux de nos paladins : on faiſoit paroître ſur la ſcène des héros qui d'un coup de ſabre fendoient la terre à ſept coſſes de profondeur. Voilà comment s'exprimoit de ſang-froid un écrivain, obligé par état de rapporter fidèlement ce qu'il avoit vu, avec plus de cinquante mille habitans. Cette relation fut envoyée à Dehli, & ſans doute dépoſée dans les archives de l'empire.

Il n'étoit pourtant queſtion que de la priſe d'un grand palais, défendu par quelques pièces de canon ; ce qui arriva par la trahiſon de deux meſtices Portugais, qui commandoient cette chétive artillerie, & ſans qu'il y eût preſque de ſang répandu : la révolution ne fut même ſuivie d'aucun pillage.

Ce trait me donne lieu de faire les réflexions ſuivantes : les religions ont changé dans une partie de l'Aſie, mais le caractère

des Orientaux & la forme de leur gouvernement n'ont point éprouvé de variation; le deſpotiſme règne dans ces contrées à peu près comme il y régnoit autrefois; l'influence qu'il peut avoir ſur le caractère des peuples, n'eſt donc pas différente de ce qu'elle étoit alors. Ainſi l'on peut juger du ſtyle des anciennes annales par celui de la relation que je viens de citer; mais les hyperboles, qui le rendent ridicule à nos yeux, touchent rarement aux faits principaux.

D'ailleurs j'admets volontiers que le deſpotiſme, qui règne dans l'Orient, y a comme naturaliſé ce ton de flatterie & d'exagération qu'on reproche aux écrivains de ces contrées, en groſſiſſant les objets de reſpect & de crainte; & que l'ignorance y donne un goût exceſſif pour le merveilleux. Mais il ne ſuit pas de-là que le ton romaneſque des anciennes chroniques des Perſes doive être attribué au génie de la nation, puiſqu'on le retrouve (ce ton) dans les anciens monumens de la plupart des peuples.

Ci-d. p. 155, 158.

Pour ce qui eſt des règnes de mille, de ſept cents, de cinq cents ans, qui paroiſſent dans l'ancienne hiſtoire des Perſes, je compte montrer, dans un Mémoire particulier, que ce ſont des durées de dynaſties, connues ſous le nom du Prince auquel elles ont commencé. On voyoit de même, dans Nicolas de Damas, dix rois de Damas appelés ſucceſſivement Adad, du nom d'Adad qui régnoit à Damas du temps de David.

Apud. Joſeph. Ant. Jud. l. VII, c. 6, p. 221, 222.

Mais ſans m'arrêter aux écrivains qui ont donné mille ans de vie à la Sibylle Érythréenne, ſix âges à Tirésias, trois cents ans au cours ordinaire de la vie des Sérès; ſans parler de Béroſe, de Manéthon, de Nicolas de Damas & de pluſieurs autres hiſtoriens cités par Josèphe, qui aſſurent que les hommes des premiers âges ont vécu juſqu'à mille ans, je ne crains pas d'avancer que les longs règnes des premiers rois de Perſe, quand on les prendroit pour de pures fictions, ne pourroient faire refuſer aux ouvrages qui les préſentent, le titre d'annales des Perſes. De ſimples préſomptions ne ſont pas recevables contre le témoignage unanime d'une nation, ſoutenu de celui de ſes voiſins, de ſes ennemis. Il faudroit lui oppoſer, j'oſe le dire, d'autres annales avouées des Orientaux; & c'eſt ce que l'on n'a pas encore fait.

Apud Serv. Gall. de Sibyll. p. 117 & ſeq. Lucian. de Longæv. edit. Salmur. t. II, p. 632. Ant. Jud. l. I, c. 4, p. 11.

Ce

Ce témoignage unanime, que je cite ici, n'eſt pas ſeulement celui des Perſans modernes; les hiſtoires qu'ils ont adoptées remontent, par une tradition conſtante, juſqu'au règne même des Perſes, & cette ancienneté, comme je le ferai voir dans la ſuite, en ſuppoſe une beaucoup plus grande.

On ſait que l'auteur du *Schah-namah*, Ferdouſi, poëte célèbre qui floriſſoit vers la fin du xe ſiècle, eſt le premier qui ait mis en vers l'hiſtoire générale des Perſes; l'original perſan ſur lequel il travailla avoit été traduit du pehlvi. *Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. tome XXXI, p. 379.*

Avant Ferdouſi, le poëte Dakiki avoit écrit la vie de Guſtaſp, prince de la dynaſtie des Kéaniens, & connoiſſoit par conſéquent ces monumens pehlvis, ou du moins les traductions arabe & perſanne qui en avoient été faites ſur les originaux, trouvés dans le tréſor d'Iezdedjerd, dernier roi de la dynaſtie des Saſanides. *Voy. la préf. du Schah-namah.*

Dans le ve ſiècle de l'ère Chrétienne (le trône de Perſe étoit alors occupé par les princes Saſanides), Moïſe de Chorène nous fournit un trait important relatif à la première dynaſtie des Perſes, celle des princes Peſchdadiens; & comme cet hiſtorien eſt le ſeul écrivain oriental que je connoiſſe qui, avant le Mahométiſme, ait clairement fait mention des anciennes hiſtoires des Perſes, je crois devoir rapporter ce trait dans les propres paroles de l'auteur.

Je dis, le ſeul écrivain oriental que je connoiſſe, parce que je ſuis bien éloigné de croire que le zèle ignorant & deſtructeur des Mahométans ait anéanti, dans les pays de leur domination, tous les ouvrages hiſtoriques qui y exiſtoient avant eux. La perte des anciens monumens, dans l'Orient, eſt une ſuite du cours ordinaire des choſes; les hiſtoires générales y ont fait diſparoître les pièces particulières ſur leſquelles elles avoient été compoſées. Il étoit naturel que dans des contrées ſoumiſes au Mahométiſme, des traductions ornées de tout le brillant de la poëſie orientale fiſſent négliger les originaux pehlvis, qui n'étoient entendus que par les Parſes, peuple pauvre, peu nombreux & opprimé. Malgré cela je ſuis perſuadé qu'un voyageur inſtruit pourroit encore trouver en Perſe, dans l'Arménie, en Afrique des ouvrages antérieurs au Mahométiſme.

Je reviens à Moïse de Chorène, & me sers de la traduction
L. 1, c. 31, p. 77. de Whiston. *Quid autem tibi*, dit cet historien à Isaac Bagratide, auquel il adresse son ouvrage, *sunt voluptati viles ac vanæ de Byraspe Astyage fabulæ! aut cur nobis ineptos atque insulsos ac rationis expertes Persarum sermones, laborem imponis explicandi, nempe de primo ejus benefacto malefico, dæmoniisque ei ministrantibus, utque errorem & falsitatem frustrari non potuerit. Ac super humerorum osculatione, unde draconum ortus fuerit, ac deinde flagitii frequentia homines per ventris usum perdidit, atque Rhodanes quidam postea catenis eum æneis constrinxerit, atque in montem qui vocatur Dembavendus abduxerit; Rhodanem vero inter viam dormientem Byraspes in collem traxerit, Rhodanesque somno excitus, in cavernam montis eum duxerit, contraque eum vinctum statuam posuerit, cujus terrore perculsus, catenis domitus, evadere non potuerit, quo terras perditum iret.*

P. 78. Moïse de Chorène explique ensuite ce qu'il vient de rapporter des fables des Perses: *Byraspes Astyages*, dit-il, *temporibus Nebrotis maximi eorum* (Persarum) *progenitoris fuisse dicitur;* & plus bas, *hujus Byraspes verum nomen fuisse centaurum Prydem ex Chaldaïco libro compertum habeo & cognitum.*

P. 79. Il ajoute qu'après la dispersion du genre humain, qui suivit la division des langues, ce fut la valeur qui fit réussir les entreprises des hommes puissans; mais que Byraspe obtint le commandement de sa tribu plus par habileté que par courage. Il relevoit de Nebroth, & voulut apprendre aux hommes à vivre en société, prétendant que les biens devoient être communs. Lorsque Byraspe formoit quelque dessein, il le déclaroit à son peuple; c'est ce qui est appelé son premier *benefactum maleficum* (sans doute à cause des vues criminelles qu'il avoit, même en faisant le bien).

Byraspe, ajoute l'historien arménien, après s'être rendu très-habile dans l'astrologie, voulut encore savoir à fond les principes du mal & des enchantemens; mais comme il avoit coutume, pour gagner les esprits, de faire tout en public, & que les leçons de crime ne pouvoient se donner hautement, il feignit d'avoir de violens maux de ventre, qui ne pouvoient être guéris que par de certaines paroles qu'il n'étoit permis à personne d'entendre.

Sous ce prétexte celui qui inſtruiſoit Byraſpe dans le mal, avoit droit de lui parler à l'oreille, ayant la tête ſur ſes épaules. C'eſt ce qui a donné lieu à la fable qui porte que le miniſtre de Satan ſervoit ce Prince, étoit à ſes ordres, & lui baiſoit quelquefois les épaules, comme pour lui demander le prix de ſes ſervices. *Page 5 ad*

Pour ce qui eſt de la fable qui porte qu'il ſortit des ſerpens des épaules de Byraſpe, ou qu'il fut lui-même changé en ſerpent, voici ce qu'elle ſignifie. Comme ce Prince immoloit aux démons un nombre prodigieux de victimes humaines (ſans doute pour en obtenir la guériſon de ſes prétendus maux de ventre, *homines per ventris uſum perdidit;* ceux qui étoient cenſés lui conſeiller ces ſacrifices barbares, en lui parlant à l'oreille, furent repréſentés ſous l'emblême de ſerpens qui ſortoient de ſes épaules). Bientôt les peuples, révoltés par ſes cruautés, le chaſsèrent de ſes États, & le pourſuivirent (comme un monſtre altéré de ſang) ſur le mont Damavend, où, après pluſieurs combats ſanglans, ils le prirent, le tuèrent & jetèrent ſon corps dans un gouffre rempli de ſoufre.

Telle eſt la manière dont Moïſe de Chorène explique l'hiſtoire de Byraſpe; il la tenoit vraiſemblablement de quelque Mage, ou peut-être l'avoit-il tirée du livre chaldaïque qui lui avoit appris ce que c'étoit que ce perſonnage. J'ai cru devoir rendre cette explication plus intelligible, en y ajoutant quelques réflexions renfermées entre deux crochets; mais je ſuis bien éloigné de la garantir: il me ſuffit de montrer, par Moïſe de Chorène, quelle doit être l'ancienneté de ces fables.

1.° *Byraſpe Aſtyage (f)* eſt viſiblement le *Bewaraſp Azdahak* (par abréviation *Zohak)* des livres parſis; on reconnoît dans *Rhodanes, Feridoun* (en zend *Threteono (g)*) vainqueur d'Ajdahak; & dans Nebroth, *Nimrad*, ſurnom de *Djemſchid. Nim-rad* ſignifie *chef au Midi*, & le mot *nim* (midi) déſigne quelquefois le *Siſtan*, qui étoit une des provinces ſur leſquelles s'étendoit l'empire de

(f) On lit dans le texte arménien, *Biyraſpi Ajdahakai.* Si les traducteurs avoient conſervé l'orthographe de ces deux mots, l'identité des noms, dans l'arménien & dans le zend, ſeroit encore plus ſenſible.

(g) Dans l'arménien *Hroudanai;* l'*h*, qui eſt devant l'*r*, répond au *th* du zend *Threteono.*

Djemſchid. Azdahak, prince Arabe *(Zohak tazi)* relevoit de ce monarque, qui, dans les hiſtoriens Orientaux, eſt ſouvent appelé la tige des anciens rois de Perſe; & ce titre répond au *maximi eorum progenitoris* de Moïſe de Chorène.

Voy. la Bibl. Or. de d'Herbel. aux mots Giamſchid, Dzohak *&* Feridoun.

Je n'inſiſterai pas davantage ſur ces rapports; il ſuffit d'ouvrir les livres des Parſes, pour voir que les perſonnages que je viens de comparer ſont abſolument les mêmes.

P. 78.

2.° L'hiſtoire de Byraſpe, dans le v.e ſiècle, paſſoit pour très-ancienne, *res vetuſtiſſimas*, dit Moïſe de Chorène; & les Perſes eux-mêmes ne la comprenoient pas, *& minime ipſis intellectas.* De plus, leurs livres n'étoient pas les ſeuls qui en fiſſent mention; *Ci-d. p. 162.* Moïſe de Chorène avoit lû, dans un livre chaldaïque, que le vrai nom de *Byraſpe* étoit *Pryde* ou plutôt *Priydea*, comme porte l'arménien. Ce mot ſignifie, en perſan, *dix mille villes* avec leurs dépendances (dix mille diſtricts); c'eſt auſſi le ſens de *Bewaraſp*, abréviation du zend *Bewroeſch pete*, c'eſt-à-dire *chef de dix mille;* on ſous-entend le mot *dengheoſch* (en parſi *deh, dehan*) *diſtrict*, qui ſe trouve dans le 8.e cardé de l'*Ieſcht* d'*Aban*, où le nom d'*Azdahak* eſt exprimé de cette manière: *Ezeſch Dehako.... bevroeſch pete dengheoie.*

On ne peut maintenant diſconvenir que ſous la dynaſtie des Saſanides, ces différens noms Perſes ne ſe trouvent dans des livres étrangers, & que l'hiſtoire des premiers princes & du premier tyran des Perſes, ne ſoit alors citée comme une fable très-ancienne.

Sur cela je fais un raiſonnement: les écrivains Perſans s'accordent à faire deſcendre Ardeſchir, chef de la dynaſtie des Saſanides, des rois Perſes nommés *Kéaniens;* on ſait que ce Prince a renverſé l'empire des Parthes: auroit-il ſouffert (lui ou ſes ſucceſſeurs) que l'on eût inſéré dans l'hiſtoire de la nation Perſe des romans fabriqués ſous le règne des Parthes, ou qu'on les eût ſubſtitués aux monumens que ſes pères avoient pu conſerver, avec l'autorité que les Grecs & les Parthes leur avoient laiſſée? car les Perſes, depuis Alexandre juſqu'à Ardeſchir, ne doivent pas être regardés comme un peuple anéanti. *Maintenant*, dit Strabon *(h)*, *les Perſes*

(h) Νῦν δὲ ἤδη καθ' αὑτοὺς σωιζεται οἱ Πέρσαι, βασιλέας ἔχουσιν, ὑπηκόους ἑτέροις βασιλεῦσι, πρότερον μὲν Μακεδόσι, νῦν δ' Παρθυαίοις. Geogr. l. XV, p. 736.

ſont un corps particulier de nation : ils ont des Rois ; & ces Princes, qui d'abord ont été ſoumis aux rois Macédoniens, relèvent maintenant des rois Parthes.

D'ailleurs, des romans inventés ſous la domination des Parthes, auroient-ils paſſé, trois ou quatre ſiècles après, pour *des choſes très-anciennes !*

On ne peut donc les placer plus bas que le règne des Perſes antérieur à celui des Parthes ; & s'il y eût eu quelque doute ſur l'ancienneté de ces fables, ou qu'elles n'euſſent pas appartenu à l'hiſtoire de la nation, Moïſe de Chorène, à qui elles cauſoient un dégoût mortel, *quarum narrationes*, dit-il, *nobis odio ſunt, atque ipſa auditio propè auribus noſtris faſtidium affert*, ne ſe ſeroit pas donné la peine de les expliquer ; il lui auroit ſuffi, pour juſtifier ſon ſilence, de montrer l'origine & l'époque de ces fables ; & c'eſt ce que pouvoit faire un homme qui, comme Moïſe de Chorène, avoit joint à la lecture des anciens hiſtoriens, tels qu'Abyden & Céphalion, celle des livres chaldaïques & ſyriaques. P. 78. *Hiſt. Arm. l. I, c. 17. p. 48 ; liv. II, ch. 63, p. 185.*

Il ſuit, je crois, des réflexions précedentes, 1.° qu'on ne peut refuſer de rapporter aux Perſes mêmes, c'eſt-à-dire aux temps antérieurs au Mahométiſme, l'hiſtoire des deux premières dynaſties de leurs Rois, celle des Peſchdadiens & celle des Kéaniens. 2.° Que pluſieurs des fables qu'elle renferme avoient cours en Perſe avant le règne des Parthes, & qu'elles méritent en conſéquence l'attention de ceux qui recherchent les monumens des anciens peuples. 3.° Enfin que ce n'eſt pas perdre ſon temps, que de l'employer à apprendre les langues dans leſquelles ces fables ſont écrites, puiſqu'elles peuvent, ainſi que celles des autres nations, donner des vérités hiſtoriques, & par-là devenir intéreſſantes. Tel eſt le premier point que j'ai eu deſſein de prouver.

J'ai dit, en ſecond lieu, que les livres Orientaux fourniſſoient des détails utiles & curieux ſur l'Hiſtoire Naturelle de l'Aſie, ſur celle des mœurs & des Religions ; ſur l'Aſtronomie, la Géographie, & ſur les différentes Époques en uſage dans cette partie de la terre. Pour ſe convaincre de la vérité de cette aſſertion, il ſuffit de parcourir le catalogue des manuſcrits Orientaux de la

Bibliothèque du Roi, & celui qui eſt à la fin de la Bibliothèque orientale de d'Herbelot. Ce ſeroit anticiper ſur l'ouvrage que j'ai deſſein de préſenter à l'Académie, que d'entrer dans le détail de ce que renferment ces différens manuſcrits. Je ne parlerai pas non plus des traductions utiles qui nous ont été données par Erpennius, Pocock, Gabriel Sionite, Abraham Ecchellenſis, Beckius & par M.rs Petis de la Croix. Je me borne aux Savans de l'Europe qui, aidés par les écrivains Orientaux, ont éclairci les matières que je viens d'indiquer.

On connoît les recherches de Bochart ſur les animaux dont il eſt parlé dans les livres Saints. Les extraits que les docteurs Hyde & Pocock ont donnés de pluſieurs auteurs Arabes qui traitent des anciennes religions de l'Orient, engagent à conſulter les autres écrivains Orientaux qui peuvent s'être occupés du même objet. Il eſt difficile de rien ajouter à ce que Maracci, Réland, Gagnier & Mellius nous apprennent de Mahomet & de ſa religion. La Bibliothèque orientale de M. Aſſémani, nous préſente le tableau de l'Aſie chrétienne. L'Europe ſavante rend juſtice aux travaux du docteur Hyde, ſur le Zitch d'Oulough-beigue ; à ceux de Gréaves ſur le même ouvrage, ſur Naſſir-eddin, Abulféda, & ſur l'Aſtronomie de Schah-kholdji.

C'eſt à l'étude profonde que le P. Gaubil avoit faite des livres des Chinois, que nous devons l'hiſtoire de leur Aſtronomie : les travaux du P. Noël & ceux du P. Couplet nous ont procuré la connoiſſance des dogmes, de la morale & des livres claſſiques de cette nation.

La Géographie orientale a reçu les plus grands ſecours de Golius, dans ſes notes ſur Alfragan ; de Réland, dans ſa Paleſtine ; de Hyde, dans ſes notes ſur Péritſol ; de Schultens, dans l'*Index* géographique qu'il a ajouté à ſa traduction de la vie de Saladin ; & d'Aſſémani, dans ſes diſſertations ſur les Monophyſites & ſur les Syriens-Neſtoriens.

Parlerai-je des Savans de cette Académie qui ont ſu ſe rendre familiers les ouvrages des Orientaux ? les critiques amères de M. la Croſe & de M.rs Aſſémani, n'ôtent point à M. l'abbé Renaudot le mérite d'avoir employé utilement la connoiſſance qu'il avoit des

écrivains Arabes. Les recherches de M. de Guignes font voir les ſecours que l'hiſtoire générale de l'Orient peut tirer des livres chinois.

Mais on peut dire, en général, que les manuſcrits Perſans ont été peu conſultés par les Savans : je ne connois que Golius, Gréaves & Hyde qui les aient lûs en critiques. Marchant ſur les traces de ces Savans, j'oſe entrer dans la carrière que leurs travaux m'ont ouverte ; peut-être même que les livres zends & pehlvis me conduiront à des découvertes dont ils ne pouvoient ſe flatter. La Bibliothèque du Roi, riche en manuſcrits Orientaux, m'offre un tréſor dont je connois le prix, dans lequel je me ſens le courage de puiſer ; &, après avoir nommé cette précieuſe collection, je penſe qu'il eſt inutile de parler des manuſcrits que j'ai apportés de l'Inde, & dont pluſieurs ſont relatifs aux ſujets que j'ai deſſein de traiter.

J'avois penſé d'abord que le vrai moyen de mettre de l'ordre dans mes recherches, étoit de choiſir un ouvrage qui fût comme le centre auquel elles ſe rapportaſſent ; & le *Boun-deheſch*, ouvrage pehlvi dont j'ai parlé dans mes Mémoires précédens, me paroiſſoit très-propre à remplir cet objet : ce morceau eſt auſſi rare en Perſe que dans l'Inde, & je croyois qu'il pourroit encore piquer la curioſité, par les matières dont il traite.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXI, page 370 ; & tome XXXIV, page 380.

Ces matières, préſentées ſelon l'ordre qu'elles ſuivent dans le *Boun-deheſch*, ſont :

1.° Les principes des êtres, la production des bons & des mauvais Génies, la guerre des deux Principes ſecondaires, l'arrangement des différentes parties qui forment l'Univers, comme le ciel, les étoiles, les ſignes qui les renferment, la terre, le premier taureau & le premier homme, nommé *Kaïomorts*.

2.° La diviſion de la terre en ſept climats, diſtingués par le cours du Soleil ; la diſtribution de l'eau ſur toute la terre, la formation des fleuves, les germes des arbres & des animaux ſortis du premier taureau.

3.° Les montagnes nées de l'Albordj, & leur direction.

L'auteur revient enſuite aux fleuves, & déſigne, par leur cours, les trois principaux.

4.° Les arbres & les animaux, ſelon leurs différentes eſpèces.

5.° La création de *Meſchia* & de *Meſchiné*, pères du genre humain, & ſortis originairement du premier homme; leur péché & ſes ſuites; les différentes eſpèces d'hommes, & leur diſperſion dans les ſept climats de la terre.

6.° La manière dont l'homme eſt conçu: les différentes eſpèces de feux.

7.° Les animaux en général, & la deſcription de quelques-uns en particulier.

8.° Les fleuves & les rivières, détaillés ſelon leur cours; les différentes eſpèces d'eaux, les mers, les lacs & leur poſition.

9.° Les premiers de tout ce qui exiſte dans la Nature, comme les premiers des animaux, des fleuves, &c.

10.° Les ſix fêtes nommées *Gahânbars*; la diſtribution des ſaiſons, du froid, du chaud; la longueur des jours, ſelon les climats; le cours du Soleil.

11.° Les arbres, les graines, les fleurs, & la deſcription de quelques-unes en particulier.

12.° Les mauvais Génies, leurs œuvres; quelques traits de l'ancienne hiſtoire des Perſes; la poſition des principales contrées de la Perſe.

13.° La réſurrection, comment elle ſe fera, l'ordre qui s'y obſervera, ſes ſuites, le rétabliſſement de la Nature.

14.° Les princes Peſchdadiens, leurs noms, les années de leurs règnes; la généalogie d'Afraſiab, roi de Touran.

15.° La généalogie de Zoroaſtre; ſes enfans.

16.° Le compte des années, celui des milles d'années ſoumis alternativement à Ormuſd & à Ahriman, & des années de règne des rois Perſes depuis Tehmoures juſqu'à Alexandre: la ſomme des règnes des Aſchkanides & des Saſanides.

L'expoſé ſeul des matières que le *Boun-deheſch* embraſſe, ſuffit pour rendre cet ouvrage intéreſſant, ſur-tout ſi l'on fait réflexion qu'il paſſe pour une traduction qui remonte au moins juſqu'au VIIe ſiècle, & dont l'original, au rapport des Parſes, faiſoit partie des livres attribués à Zoroaſtre. Mais comme pluſieurs de ces matières ne ſont, pour ainſi dire, qu'indiquées dans le texte pehlvi, tel qu'il exiſte actuellement, ce texte demande des développemens qu'il

qu'il eſt naturel de chercher dans les livres des Orientaux, & ſur-tout dans ceux des Perſans.

Mon deſſein étoit, en conſéquence, de donner d'abord la traduction du *Boun-deheſch;* &, comme l'ordre des matières paroît avoir été interrompu, de réunir enſuite ſous un même titre celles qui ont du rapport: ce qui devoit former un commentaire diviſé en autant de Mémoires que le *Boun-deheſch* traite de ſujets différens.

Mais il pouvoit réſulter de ce plan deux inconvéniens: me contenter, dans le commentaire que je deſtinois au *Boun-deheſch*, de renvoyer à la traduction, c'étoit embarraſſer le lecteur, & m'expoſer peut-être à être obſcur. D'un autre côté je n'aurois pu, ſans me répéter, faire reparoître des morceaux de cette traduction, ſouvent aſſez longs, toutes les fois que les différens ſujets que je voulois diſcuter l'auroient demandé.

Pour éviter ces inconvéniens, je me ſuis déterminé à ne donner le *Boun-deheſch* que par morceaux, répartis dans mes Mémoires ſelon les matières auxquelles ils peuvent avoir rapport: cette diſtribution me paroît tenir davantage à la forme des travaux de l'Académie. Et c'eſt d'après ce plan que je me propoſe de développer d'abord le ſyſtème théologique des Parſes: ce morceau renfermera tout ce qui a rapport à l'Etre ſuprême, & à la production de l'Univers.

J'examinerai, en ſecond lieu, la diſtribution du ciel & des étoiles, la diviſion de la terre & des climats, la direction des montagnes & des fleuves.

Mes recherches auront pour troiſième objet les arbres, les animaux & leurs différentes eſpèces.

Je finirai par l'homme, dernière production du bon Principe: je parlerai de ſes deſcendans & de leur diſperſion; ce qui me conduira aux princes Peſchdadiens & à la chronologie des Perſes, qui ſera précédée de l'explication de leurs jours, de leurs mois & de leur année.

Telles ſont les matières que j'ai deſſein de traiter, d'après les livres zends, pehlvis & parſis; elles répondent, comme on le voit, aux différens objets dont j'ai parlé au commencement de ce Mémoire.

Indépendamment des manuſcrits Orientaux, qui ſeront les principales ſources où je puiſerai, je ne négligerai aucun des auteurs anciens ou modernes, qui me paroîtront propres à répandre quelque lumière ſur ce qui doit faire l'objet de mes recherches.

On ſent que dans un ouvrage de cette nature tout ne ſera pas porté à la démonſtration; fidélité dans les traductions, netteté dans l'expoſition, ce ſont-là, je penſe, les ſeules conditions que l'on ait droit d'exiger de moi: je laiſſe à des eſprits plus perçans le ſoin de chercher de prétendues combinaiſons, qui ne pourroient que m'aveugler ſur le vrai ſens des auteurs.

Il s'en faut bien que toutes les matières ſoient épuiſées; & le goût moderne, qui ſe plaît à jeter un ridicule ſur les ouvrages d'érudition, & prétend les remplacer avantageuſement par cette foule d'abrégés & de dictionnaires en tous genres, ce goût ceſſeroit bientôt ſi l'on faiſoit attention à ces paroles du célèbre Bacon, qui peuvent s'appliquer à toutes les ſciences: *In hiſtoriâ quam requirimus & animo deſtinamus, ante omnia videndum eſt ut latè pateat, & facta ſit ad menſuram univerſi. Neque enim arctandus eſt mundus ad anguſtias intellectûs (quod adhuc factum eſt) ſed expandendus intellectus & laxandus ad mundi imaginem recipiendam, qualis invenitur. Iſtud enim, reſpicere pauca & pronunciare ſecundum pauca, omnia perdidit.*

Paraſceve ad Hiſt. Natur. & experim. aph. 4.

SI LES PAÏENS ONT JAMAIS IGNORÉ LE VRAI DIEU.

Addition aux Mémoires ſur le Principe actif.

Par M. l'Abbé LE BATTEUX.

Lû le 15 Mars 1765.

MON deſſein, dans ce Mémoire, n'eſt point de rechercher ce que les Philoſophes de l'antiquité ont penſé de l'Etre ſuprême: l'hiſtorique de leurs opinions ſur ce point, quoiqu'il n'ait pas fait directement mon objet, ſe trouve à peu près dans les Mémoires que j'ai donnés ſur le Principe actif. Il eſt queſtion ici non des Sages, mais de ce qu'on appelle Peuple par oppoſition aux Sages. J'entends toutefois les peuples civiliſés, qui ayant des arts & des loix, ont été dans le cas d'uſer quelquefois de leur raiſon, & de réfléchir, juſqu'à un certain point, ſur l'intérêt de leur propre exiſtence & ſur leur état d'homme. En un mot, les Chaldéens ont paru reconnoître deux Dieux, les Perſes trois; les fables d'Égypte en nomment cinq ou ſix grands, ſans compter ceux d'un ordre inférieur; les Grecs & les Romains en avoient des milliers. Il m'a paru qu'on pouvoit établir que ces peuples, malgré tant d'erreurs & d'extravagances, ont connu un Dieu ſuprême, & qu'ils n'en ont connu qu'un: voilà mon objet.

Il ſeroit aiſé d'écrire ſur ce problème, pluſieurs volumes; le raiſonnement & l'érudition fourniroient également de quoi les remplir. Je le renfermerai dans ce ſeul Mémoire, qui ſera même aſſez court, parce qu'il ſuffira ici d'indiquer les preuves, ſans les développer.

Ces preuves ſeront de deux ſortes: les unes tirées de l'hiſtoire Sainte, à cauſe des rapports que le peuple de Dieu a eus néceſſairement avec les païens; les autres tirées de l'hiſtoire profane, ſoit par des inductions qui paroiſſent fondées, ſoit par des textes formels.

Pour ne point nous égarer dans un eſpace qui comprend tant

de siècles, nous distinguerons trois époques : la première, depuis le déluge jusqu'au passage de la mer Rouge; la seconde, depuis la sortie d'Égypte jusqu'à Alexandre; la troisième, depuis Alexandre jusqu'à Jésus-Christ.

La première époque contient neuf siècles; le déluge étant arrivé l'an du monde 1656, deux mille trois cents quarante-huit ans avant J. C. & le passage de la mer Rouge s'étant fait l'an du monde 2513, mille quatre cents quatre-vingt-onze ans avant Jésus-Christ.

Quand le genre humain descendit de l'arche, & qu'il se répandit dans les plaines de Sennaar, il n'y avoit qu'une même pensée dans tous les esprits, qu'un même sentiment dans tous les cœurs : il n'y avoit aussi qu'un seul langage, qui étoit celui de la crainte & de la reconnoissance, pour celui qui avoit puni le crime & conservé l'innocence. Cela n'a pas besoin d'être prouvé.

Noé, selon l'Écriture, vécut encore long-temps après le déluge, tenant sous ses yeux une partie considérable de ses enfans. Sem, son fils, lui survécut de cent cinquante ans, & aida, comme son père avoit fait, par ses discours & par son exemple, à maintenir ses descendans dans la foi primitive. Il y a apparence que Cham & Japhet ne vécurent pas moins que Sem, chacun dans la partie du monde où ils se portèrent; qu'ils y furent autant de témoins vivans de la tradition; & que les gens raisonnables, au moins, réglèrent sur eux leur conduite & leurs pensées. Se portant alors, par une progression parfaitement libre, dans des terres ouvertes au premier occupant, ils ne furent point dans le cas de s'abrutir, comme s'ils eussent été dispersés par la violence, & forcés de se cacher dans des antres sauvages, où toute autre pensée auroit cédé au besoin de se nourrir & de se défendre contre les bêtes féroces. Quelle révolution, dans ces premiers siècles de paix, auroit pu effacer subitement & pour jamais, dans des familles entières, une idée naturelle, connue par la simple attention, développée nécessairement par l'éducation, à tout moment renouvelée par le témoignage des sens au-dehors, & par celui du cœur au-dedans? Qui des Patriarches pouvoit s'entretenir avec ses enfans, sans leur raconter les origines & les faits; sans leur expliquer les monumens,

les tombeaux, les autels, les pierres huilées, les puits de ſerment & de témoignage? Il n'en falloit pas tant; la crainte ſeule, que quelques athées ont fait la mère des Dieux, auroit ſuffi pour conſerver le dépôt antique & rendre l'oubli impoſſible.

Si on ne peut employer, pour ces premiers temps, que des preuves conjecturales, on ne peut auſſi nous en oppoſer que dans le même genre: mais en voici d'une autre eſpèce.

Abraham vint au monde l'an 427 après le déluge, lorſque Sem vivoit encore, ſelon l'Écriture. Dieu l'appelle dans la terre de Chanaan: voyageons avec lui, & voyons ſi, ſur ſes pas, nous ne rencontrerons point quelque veſtige de la vérité que nous cherchons.

Abraham ſort de la Chaldée & vient d'abord à Haran, & de-là dans le pays de Chanaan. On peut obſerver que ce voyage, aſſez long, fait par un étranger chargé de troupeaux, eſpèce de richeſſe difficile à tranſporter, ſans avoir été attaqué par aucun ennemi, montre bien que le pays n'étoit pas encore fort habité, puiſqu'on lui laiſſa à diſcrétion les pâturages, qui devoient être abſorbés par un ſi nombreux bétail; mais il prouve encore que ceux qui l'habitoient n'étoient rien moins que féroces ou ſauvages; qu'ils avoient quelque principe d'humanité & de loi naturelle, puiſqu'ils laiſsèrent en repos l'inconnu, & qu'ils ne firent aucune entrepriſe contre lui.

Le Patriarche paſſe en Égypte: Pharaon enlève Sara; mais bientôt ce Roi entend & reconnoît la voix de Dieu, qui le menace: il ſe plaint amèrement à l'étranger de l'avoir expoſé à commettre un crime, qui eut attiré ſur ſon peuple & ſur lui la colère du ciel. Pharaon connoiſſoit donc Dieu & ſa juſtice, qui punit l'adultère.

Abimélech roi de Gérare, dans le pays des Philiſtins, la connoiſſoit de même que le roi d'Égypte: *Seigneur,* dit-il à Dieu, dans une occaſion toute pareille à celle de Pharaon, *Seigneur, punirez-vous de mort l'ignorance d'un peuple innocent!* & à Abraham: *Quel mal vous avons-nous fait, pour avoir voulu nous engager ainſi, moi & mon royaume, dans une ſi grande faute!* Quarante ans après Iſaac eſſuya un pareil reproche de la part du

même, ou d'un autre roi des Philiſtins qui portoit le même nom. On demande ſi ce langage peut être celui d'hommes qui ne connoiſſoient pas Dieu, ou qui auroient eu de Dieu une autre idée que celle des Patriarches dont ils ſe plaignoient.

Après la victoire remportée par Abraham ſur les cinq rois d'Orient, le grand-prêtre des Jébuſéens, habitans de Salem, le bénit, en invoquant le Dieu très-haut qui créa le ciel & la terre: Abraham avoit lui-même une ſi haute idée de ce Prince, qu'il lui donna la dixme de toutes les dépouilles qu'il avoit remportées ſur les cinq Rois *(a)*.

Abimélech, roi de Gérare, fait alliance avec Abraham, & enſuite avec Iſaac, parce qu'il voit que le Seigneur eſt avec eux.

Ces faits ſont d'autant plus concluans, que tous ces Rois étoient enfans du fils maudit par Noé: Mezraïm peupla l'Égypte & Chanaan la Paleſtine. Pharaon, Abimélech, Melchiſédech auroient-ils été les ſeuls Princes ou Prêtres inſtruits dans un ſi grand nombre de villes, qui avoient chacune leur roi & leur ſacrificateur ſuprême? les autres auroient-ils ignoré, ou fait myſtère à leurs peuples, de ce qui fait l'autorité & la ſûreté des Rois?

Il eſt ſorti de Lot deux peuples, les Moabites & les Ammonites; Madian étoit enfant d'Abraham & de Céthura; Iſmaël peupla une partie de l'Arabie; Éſaü ou Édom remplit les montagnes de Séïr, & alla juſqu'à la mer Rouge: ces cinq peuples ayant puiſé la vérité dans des ſources ſi pures & ſi proches d'eux, ont-ils pu la perdre ſitôt, & paſſer, ſans retour, ſans aucun reſſouvenir, de la connoiſſance du vrai Dieu au culte excluſif d'un Moloch de fer, ou d'une Aſtaroth d'argile? La ſageſſe des vieillards, de ces magnanimes héros, ſi renommée en ces temps, ſe ſeroit oubliée ſur ce ſeul point, le premier & le plus eſſentiel de tous.

Du temps de Moïſe, Jéthro, prêtre du Très-haut chez les Madianites; Job au pays de Hus, ſur les confins de l'Arabie; Éliphaz & pluſieurs autres Princes des villes voiſines, qui vinrent viſiter Job dans ſon malheur, parloient de Dieu comme les Hébreux.

(a) Intuemini autem quantus ſit hic, cui decimas dedit Abraham de præcipuis. Ad Hæbr. 7, 4.

Jacob va en Méſopotamie chercher une femme de ſa race: Lia & Rachel filles de Laban, qui a chez lui de petits dieux d'or & d'argent, circonſtance à recueillir, donnent aux enfans qui naiſſent d'elles, des noms qui ſont autant d'actes de foi & de reconnoiſſance envers Dieu. Laban lui-même reconnoît que le Seigneur l'a béni à cauſe de Jacob; & quand il traite avec lui ſur la montagne de Galaad, il jure par le dieu d'Abraham, le dieu de Nachor, le dieu de Tharé, leur père commun.

Nous ne ſuivrons point les enfans de Sem au-delà de l'Euphrate, quoique les Savans en langues orientales trouvent dans les livres chinois les plus anciens, le dogme dont nous parlons, clairement & fortement établi. Rapprochons-nous de l'Égypte; ſuivons les enfans de Jacob qui vont y entrer.

C'eſt Joſeph qui leur prépare la voie: toutes les fois que ce Patriarche parle devant Pharaon, il dit *Dieu*, ſans modification, ſans reſtriction, & non *le Dieu de mes pères*. Pharaon entend ſon diſcours; & lorſqu'il lui répond il ne dit point *votre Dieu*, mais *l'eſprit de Dieu, Dieu vous a fait connoître*. Le roi d'Égypte parloit donc de Dieu comme Joſeph.

Le peuple d'Égypte en parloit comme ſon Roi: il eſt dit, dans l'Exode, que les ſages-femmes égyptiennes craignirent Dieu, & qu'elles lui obéirent plutôt qu'au Roi. Les Magiciens mêmes, qui luttoient contre Moïſe, voyant leurs preſtiges détruits, s'avouèrent vaincus par celui qu'ils appeloient le Dieu par excellence: *Digitus Dei eſt hîc*, le doigt de Dieu eſt ici. Expreſſion auſſi ſublime que naïve, que tout le monde comprit, & qui fit dire à Pharaon, le Seigneur eſt juſte, moi & mon peuple nous ſommes des impies: *Dominus juſtus, ego & populus meus impii.*

Lorſque les Iſraëlites envoyèrent des eſpions dans la terre de Chanaan, la courtiſane Rahab, qui les reçut chez elle à Jéricho, leur dit qu'elle ſavoit que leur Dieu étoit le Dieu du ciel & de la terre: *Ipſe eſt Deus in cœlo ſurſum, & in terra deorſum.* Qui ne le ſavoit pas ſi une courtiſane le ſavoit?

Adonibéſec, roi de Bezec, reconnoît la juſtice de Dieu dans le ſupplice cruel qu'il endure: c'eſt Dieu qui me le rend; *Ita reddit mihi Deus.*

Dira-t-on que ces façons de parler ſont équivoques? que le nom de Dieu peut être pris dans des ſens différens? Il n'eſt point queſtion ici de métaphyſiciens qui creuſent leurs idées, & qui les dénaturent à force d'analyſe: ce nom d'ailleurs eſt le plus ſouvent expliqué; c'eſt le Dieu maître ſouverain, le Dieu du ciel & de la terre, le Dieu très-haut, le Dieu juſte, qui voit les penſées, qui punit & qui récompenſe ſelon les mérites.

Nous avons ſuivi Abraham & ſes deſcendans en Paleſtine, en Égypte, en Arabie, en Méſopotamie: ſuivons maintenant quelques-unes des colonies venues d'Orient en Europe.

La loi de Moïſe fut donnée l'an du monde 2513, avant J. C. 1491, pluſieurs ſiècles après l'établiſſement d'Inachus & de Cécrops dans la Grèce, & pluſieurs années après celui de Cadmus dans la Béotie. Par conſéquent nous aurions pu faire entrer ces établiſſemens dans l'époque qui finit au paſſage de la mer Rouge; mais, pour mieux ſéparer les preuves qui ſont de genre différent, nous ferons de Cécrops la tête de la ſeconde époque; d'autant plus que pour des temps ſi éloignés de nous, un ſiècle ou deux ſont à peine une différence ſenſible.

Marbres d'Arondel.

En partant de cette haute antiquité, nous trouvons des fêtes, des pratiques religieuſes, des Théologiens, des Légiſlateurs, des Philoſophes, des Poëtes qui tous concourront à prouver la même vérité.

Quand on veut écarter l'hiſtoire de Moïſe & s'en tenir, ſur les premiers faits, au ſeul raiſonnement, c'eſt-à-dire aux conjectures auxquelles les auteurs Grecs ſe ſont livrés faute de monumens, on ne manque guère d'imaginer, pour l'eſpèce humaine, un état primordial de bête & de ſtupidité brute, *mutum & turpe pecus*, dont on prétend que les hommes ſont ſortis peu à peu, par une expérience lente, ou plutôt par des haſards heureux. Ce ſyſtème n'eſt qu'une vaine imagination, deſtituée de toute vraiſemblance. Si l'homme avoit commencé par être une brute, il le ſeroit encore; & quand il eût pu ſortir de cet état, la poſſibilité d'en ſortir ne prouveroit pas qu'il y eût été. Qui ne voit que les idées de Diodore, par exemple, ſur les origines du genre humain, ne ſont qu'un roman arrangé à peu près ſur des idées vagues de poſſibilité,

ou

ou copiées d'après les rêveries de quelque philoſophe égaré dans ſes ſpéculations? Sa formation de l'homme eſt-elle autre choſe que l'idée de Leucippe, ou d'Épicure, ou de Straton, ou de quelque autre Phyſicien pareil, qui a cru que l'œuf avoit été avant l'oiſeau qui le pond, & que la chaleur du ſoleil & la fange d'un marais pouvoient produire par degré, ou tout-d'un-coup, un homme dans l'âge parfait, & à côté de cet homme une femme pour la conſervation de l'eſpèce? On a vu, diſoit un autre philoſophe *(b)*, des têtes ſans cou, des pieds ſans jambes, qui commençoient à ſe former: Les germes humains, dit Lucrèce *(c)*, attachés à la terre par leurs racines, croiſſoient. Il ſe formoit des pellicules ſur l'eau graſſe & croupiſſante, & dans ces pellicules des animaux, & parmi ces animaux l'homme même, qui s'eſt enſuite développé tel que nous le voyons. Pourquoi donc ne s'en forme-t-il plus aujourd'hui?... Non, quelque merveilleux que puiſſe nous paroître le récit de Moïſe ſur cet article, il n'eſt point d'origine plus ſenſée, pour la formation des eſpèces, que celle qu'il nous a donnée. Or, en prenant ce récit pour baſe de l'hiſtoire des nations, il eſt évident que la vérité a été avant l'erreur, la ſcience avant l'ignorance, les loix & les mœurs avant la barbarie; qu'il y a eu dès le commencement un culte, que ce culte a été pur; qu'il a même été uniforme, juſqu'à ce que le goût de la propriété ayant produit les partages, du partage des terres on en vint à celui des Dieux.

Les traces de ce premier état ſe retrouvent dans tous les ſiècles de l'hiſtoire Grecque. On nomme des rois d'Argos & de Sicyone dix-huit cents ans avant J. C. c'eſt-à-dire deux ou trois cents ans après la diſperſion des enfans de Noé. Un de ces Rois ſacrifia à Jupiter-Phyxien, ſur le Parnaſſe, pour l'avoir ſauvé des eaux. Les Pélaſgues, les plus anciens habitans de la Grèce, adoroient des divinités auxquelles ils ne donnoient point de nom. Il y eut, dans l'Attique, un différent jugé entre deux hommes dont on fit l'apothéoſe. Enfin par-tout on voit des autels, des ſacrifices, des expiations, des oracles, des Rois, des tribunaux, toutes notions qui ne peuvent s'accorder avec l'état de brute. *Marbres d'Arondel.*

(b) Empédocle, dans Ariſtote, *de Cœlo, III, 2.* Voy. Cenſor. *de Die natali.*

(c) Greſcebant uteri terræ radicibus apti. Verſ. 803.

Cet état ne pouvoit avoir lieu en Europe, soit que les enfans de Japhet y eussent pénétré par l'Asie mineure, ou qu'ils y eussent abordé, comme les colonies d'Orient, par les côtes maritimes. Dans l'un & dans l'autre cas, les nouveaux colons quittoient des peuples instruits, où il y avoit des loix, des mœurs, un culte. Pouvoient-ils tout oublier au moment du départ, c'est-à-dire au moment où ils alloient avoir besoin de tout?

Voy. le Mém. sur les Égypt. tome XXVII, page 87.

On avoit, dans la Phénicie, à peu près la même cosmogonie que celle de Moïse. En Égypte, dans la ville aux cent portes, on adoroit un seul Dieu immortel, qui avoit produit le monde par sa parole. Cadmus, Cécrops, Agénor, Danaüs & les autres chefs de colonie, en quittant l'Égypte ou la Phénicie, y auront laissé ce qu'il y avoit d'idées, ou de principes relatifs au gouvernement & aux loix, pour n'emporter que le pain du jour? J'ose dire, au contraire, que ces héros fondateurs, partant pour aller s'établir dans des contrées lointaines, peu ou point habitées, ont fait non-seulement la plus ample provision, mais un choix raisonné de tout ce qu'il y avoit chez eux de plus utile & de plus capable de rendre les peuples heureux; que non-seulement ils connoissoient les mers, la navigation, les côtes où ils vouloient aborder; mais qu'ils avoient fait des réflexions profondes sur l'art d'établir solidement une nation, de la gouverner, de la discipliner. Mille ans avant qu'il y eût des Romains, la Méditerranée, & même l'Océan, voyoit tous les jours des vaisseaux qui alloient & venoient des métropoles aux colonies: le commerce étoit libre; les Sages voyageoient pour étudier les hommes, les loix, les religions. Comment concilier ces faits, connus, avoués de tout le monde, prouvés par mille monumens, avec l'ignorance brute & la stupidité de sauvage? Mais suivons l'ordre que nous nous sommes prescrits.

Orphée apporta d'Égypte en Grèce les mystères, qui furent établis à Éleusis avant l'époque du passage de la mer Rouge. Étoit-il même nécessaire qu'il allât les chercher en Égypte, toute la Grèce étant remplie de colonies égyptiennes? Lorsqu'on nomme Orphée, Musée, Linus, Eumolpe & quelques autres, que nous apercevons à peine, comme des ombres, au travers de quarante siècles, nous imaginons qu'ils se traînoient à tâtons dans l'obscurité,

& qu'ils ne voyoient pas plus autour d'eux, que nous n'y voyons nous-mêmes dans un ſi grand éloignement. Ces hommes ont-ils même exiſté, & leurs noms ne ſont-ils pas plutôt ceux de la ſcience que des Savans? Que nous importe s'il y a des faits? or il y en a.

Marbres d'Arondel.

Dans les temps les plus reculés, lorſque les Iſraëlites étoient encore en Égypte, il s'eſt établi chez les Grecs, aux environs d'Athènes, des rits ſacrés, qui avoient pour baſe la vérité fondamentale qui fait ici notre objet, & qui y étoit prononcée dans les termes les plus formels & les plus énergiques; les voici: *Contemple le roi du monde; IL EST UN; il eſt de lui-même: de lui ſont nés tous les êtres; il eſt en eux & au-deſſus d'eux: il a l'œil ſur tous les mortels, & aucun des mortels ne le voit.* Je m'en tiens à ce texte; de quelque auteur qu'il ſoit, il eſt néceſſairement de la plus haute antiquité, puiſqu'il eſt cité comme ancien par des auteurs très-anciens, & que la ſuperſtition même, ſcrupuleuſe en tout, l'eſt ſingulièrement ſur les formules ſacrées. Je puis donc en conclure que tous les initiés, au moins, avoient la connoiſſance d'un ſeul Etre ſuprême, éternel, auteur de tout.

Ces myſtères d'Éleuſis n'étoient pas les ſeuls qu'il y eût dans l'Univers; il y en avoit en une infinité d'autres lieux: il y avoit donc, dans une infinité de lieux, des hommes qui connoiſſoient un ſeul Etre ſuprême.

Qui étoit initié à ces myſtères? les Rois, les Princes, les Prêtres, les Sages, les hommes célèbres; ſans compter ceux que la faveur, la brigue, la curioſité, l'avarice pouvoient y admettre. Il y avoit donc une infinité de perſonnes qui connoiſſoient l'unité de l'Etre ſuprême: combien d'étincelles de cette lumière s'échappoient, à chaque moment, dans le peuple! combien de traits, d'alluſions, qui tombant dans des eſprits rendus attentifs par la conſcience, par la réflexion, par le ſpectacle de la Nature, par l'inquiétude de l'avenir, les frappoient auſſi vivement que l'évidence! Tout l'Univers ſe diſoit à l'oreille qu'il n'y avoit qu'un ſeul Dieu, & cependant tout l'Univers couroit aux idoles: nous expliquerons dans un moment cette contradiction.

Les Anciens ont connu dans tous les temps l'apothéoſe, ou la

consécration des grands hommes à l'immortalité. Comment les peuples, qui y croyoient encore plus que les Sages, auroient-ils pu en avoir l'idée, s'ils n'avoient pas eu préalablement celle d'un séjour divin, où régnoit le bonheur, sous l'empire d'un Dieu qui récompensoit les vertus, la probité, la piété, la bonne foi, qui peuvent seules, disoient les païens, ouvrir aux hommes le chemin du ciel : *propter quæ homini datur ascensus in cœlum.* Où les Romains, qu'on imagine bruts & presque sauvages dans ces commencemens, pensoient-ils que Romulus avoit été emporté, quand Proclus leur raconta sa vision, où il lui avoit assuré qu'il jouissoit d'une gloire & d'un bonheur immortel ? Cette vision étoit un mensonge; mais dans ce mensonge combien de vérités? Les Romains furent cent soixante-dix ans sans avoir aucune image de leurs Dieux; s'ils avoient des temples, c'étoit aux vertus qu'ils les consacroient, pour signifier, dit Cicéron, que ceux qui avoient dans le cœur ces vertus, étoient les temples mêmes des Dieux: *Ut illi qui haberent virtutes illas, Deos ipsos in animo collocatos putent.* Varron assure que ceux qui, après ces premiers temps, ont introduit l'usage des simulacres, n'ont point communiqué une erreur reçue, mais qu'ils l'ont créée: *Errorem non tradiderunt, sed addiderunt.* Ils étoient à peu près dans le cas des Pélasgues, dont on a parlé plus haut.

S. Aug. de Civ. Dei, IV, 31.

De Legib. II.

S. Aug. ibid.

Le premier de tous les gouvernemens qui ait été en usage est la royauté, les autres n'étant qu'une correction de celui-là; c'est une idée simple, qui s'est offerte à tous les esprits : un père dans une famille, un chef dans une armée. Quelle apparence que les peuples aient mis dans le ciel un autre gouvernement que celui qu'ils croyoient le meilleur, ou que croyant la polycratie plus avantageuse, ils aient pris pour eux la monarchie? S'ils ont admis plusieurs Dieux, ce n'a pu être que sous l'empire d'un seul; s'ils n'en ont admis qu'un, les autres n'ont pu être que des ministres. Ainsi, dans l'Asie, dans l'Égypte, dans tout l'Orient, dans tout l'Occident, la forme même des gouvernemens portoit les peuples à ne reconnoître qu'un Dieu : *Inquirendum putas utrùm unius imperio, an arbitrio plurimorum, cœleste regnum gubernetur; quod ipsum non est multi laboris aperire, cogitanti imperia terrena, quibus exempla utique de cœlo.*

Min. Fel. in Octav. cap. 18, p. 164.

La nature des loix les conduiſoit au même but : où Zoroaſtre, Confucius, Zaleucus, Minos, Numa, Solon, Lycurge avoient-ils pris leur autorité, je parle de celle qui agit ſur les eſprits & qui les ſubjugue, ſi ce n'eſt dans l'opinion généralement conſentie qu'il y avoit quelque part un Légiſlateur ſuprême, qui preſcrivoit des règles, qui veilloit à leur exécution, qui avoit la force pour punir les infractions, ſoit dans un temps, ſoit dans un autre ? Ces légiſlateurs étoient trop habiles pour ne pas confirmer les eſprits dans cette diſpoſition, qui ſeule peut enchaîner l'homme par ſa propre penſée : auſſi n'en eſt-il point qui n'ait fait parler quelque Dieu, quelque oracle, pour faire entendre aux peuples que les loix qu'on leur dictoit venoient d'en-haut. Enfin il n'en eſt point qui n'ait vu que le ſerment étoit le dernier & le plus fort lien de la volonté : or il n'y a point de ſerment ſans Dieu pris à témoin, pris pour juge, redouté comme vengeur : *Audi ſancte Jupiter !*

Qui étoit ce Jupiter dans l'eſprit des peuples ? les poëtes, qui ont été de tout temps les interprètes du peuple, nous le feront connoître : je ne citerai qu'Héſiode & Homère.

Ces deux poëtes étoient les précepteurs de la jeuneſſe dans une grande partie de l'Aſie, de l'Italie, dans toutes les îles de la Méditerranée : on chantoit leurs vers dans les fêtes ; on en faiſoit le texte & la preuve des leçons concernant la conduite & les mœurs. Cela poſé, quelle étoit la doctrine de ces poëtes ?

Héſiode chante le cahos & la naiſſance du monde ; mais auſſitôt que le monde eſt formé, Jupiter prend l'empire, & préſide à l'exécution des deſtins : la Juſtice, les Parques, les ſaiſons, les heures, toutes les vertus, toutes les puiſſances ſont à ſes ordres. C'eſt lui qui voit, qui entend, qui élève, qui abaiſſe ; qui diſtribue comme il lui plaît, ſur la terre & au ciel, la puiſſance, le bonheur & la gloire.

Selon Homère, c'eſt la volonté ſuprême de Jupiter qui eſt la dernière raiſon des choſes ; c'eſt de lui qu'émanent les loix ſages ; c'eſt lui qui donne aux Rois le pouvoir & le ſceptre, qui briſe la tête des villes : c'eſt le Dieu très-grand, très-glorieux, qui lance ſeul la foudre, qui eſt le père non-ſeulement des hommes, mais

des Dieux; enfin c'eſt lui qui tient le premier anneau de cette
Il. Θ. 20. chaîne à laquelle tout l'Univers eſt ſuſpendu: *Réuniſſez-vous, Dieux & Déeſſes, employez vos plus grands efforts, vous n'abaiſſerez pas vers la terre le Dieu très-haut, impénétrable dans ſes penſées; & s'il me plaît je vous enleverai tous, avec la terre & les mers profondes, & je vous attacherai au ſommet du ciel, où vous reſterez ſuſpendus: tel eſt le pouvoir ſans borne qui m'élève au-deſſus des Dieux & des hommes.* Tout Homère eſt rempli de ces traits. Si l'unité d'un Dieu ſuprême étoit une vérité de difficile accès, ſi c'étoit le réſultat, ou quelque conſéquence ſubtile d'une longue chaîne de propoſitions déduites les unes des autres, peut-être que ces traits, quoique répétés ſans ceſſe, en cent manières différentes, auroient pu échapper à la multitude; mais c'eſt une de ces vérités qu'on ne peut obſcurcir, qui naît avec nous, qui entre en nous par tous nos ſens, qui ſe voit comme la lumière, ſans qu'on la regarde.

Je demande où ces deux poëtes avoient puiſé ces idées? Si elles euſſent été abſolument inconnues aux peuples pour qui ils écrivoient, comment auroient-ils obtenu leur approbation & leurs applaudiſſemens? On peut en dire autant de Sophocle, d'Euripide, de Pindare, de tous les autres qui n'ayant, en leur qualité de poëte, qu'une éloquence populaire, n'ont pu être, dans leurs écrits, que les échos de leur temps, & n'ont fait des portraits que de ce qui pouvoit être reconnu.

On ne parle point des Philoſophes dont on a tâché de recueillir les penſées ſur la nature du Principe actif: on peut les ranger en deux claſſes, dont l'une combat l'exiſtence d'une cauſe intelligente, univerſelle; l'autre l'établit par des preuves de tout genre. Leucippe, Démocrite, Épicure, Straton l'attaquoient par leurs ſyſtèmes de Coſmogonie; Thalès, Anaxagore, Timée, Platon, Zénon la ſoutenoient par les leurs: les premiers vouloient détromper les hommes ſur cet objet; ceux-ci vouloient les affermir dans leur croyance. L'attaque & la défenſe ſuppoſoient donc également le fait que nous entreprenons de prouver.

Donc la tradition du genre humain, les myſtères, les uſages religieux, la forme des gouvernemens, les loix, les ſermens, les

poëtes, les philoſophes, le ſentiment intérieur, la crainte de l'avenir, enfin le ciel & la terre annonçoient la même vérité. Tout le genre humain auroit été endormi, qu'une ſeule de ces voix auroit ſuffi pour le réveiller. Or il étoit bien loin de l'être ſur cette matière: toutes les têtes travailloient, on ne parloit, on ne s'occupoit que de Dieux, & de la crainte qu'on devoit avoir d'eux. Et il ne ſe ſeroit pas trouvé un Sage, pas un de ces héros tant vantés, qui eût réduit à leur juſte valeur les contes burleſques de la croyance populaire, & qui eût averti le genre humain *(d)*!

Je ne puis me diſpenſer d'ajouter ici les paroles de quelques rois d'Orient, conſacrées dans l'Écriture. Quand Salomon monta ſur le trône, le roi de Tyr rendit grâces au Dieu du ciel & de la terre *(e)*, de ce qu'il avoit donné à David un ſucceſſeur digne de lui. Cyrus, dans ſes édits, reconnoît que toutes ſes victoires ſont un don du ciel *(f)*. Darius veut que les Juifs faſſent pour lui des vœux au Dieu du ciel *(g)*. Artaxerxès parle à peu près de même, dans Eſdras. Aſſuérus reconnoît ce même Dieu, dans le décret qu'il adreſſe aux cent vingt-ſept provinces de ſon empire, depuis les Indes juſqu'en Éthiopie. Quel eût été le ſens de ces décrets, ſi les nations euſſent ignoré qu'il y avoit un Dieu du ciel, ſouverain & univerſel? C'en eſt aſſez, je crois, pour montrer que juſqu'au ſiècle d'Alexandre, la vérité dont nous parlons n'a pas été un myſtère pour les nations. Diſons un mot de cette dernière époque, qui commence trois cents trente ans avant J. C.

Eſther. XVI, 16.

Si l'idée publique d'un Dieu ſuprême ſe conſerva dans les ſiècles les plus ténébreux du paganiſme, à plus forte raiſon dut-elle être répandue quand la philoſophie, ayant parcouru tout le cercle des erreurs poſſibles, fut obligée de revenir au point d'où elle étoit partie, & d'ajouter ſes raiſonnemens au poids de la tradition antique.

(d) Ne hoc quidem crediderunt Jovem manu mittere fulmina; ſed eundem cuſtodem rectoremque univerſi animum ac ſpiritum mundani hujus operis Dominum & artificem, cui nomen omne convenit. Senec. Quæſt. nat. II, 45.

(e) Benedictus Dominus Deus cœli & terræ. Reg. III, c. 5.

(f) Omnia regna terræ dedit mihi Deus cœli. Eſdr. I, 1.

(g) Offerant Deo cœli, & orent pro vita regis & filiorum ejus. Eſdr. I. 1, 6.

Environ ſix ſiècles avant J. C. les philoſophes avoient quitté le fil de cette tradition pour ſe livrer à leurs propres penſées. S'étant éloignés d'elle juſqu'à prendre le haſard pour première cauſe, la lumière éclata par le choc même des abſurdités. Qui pouvoit ſe perſuader que le haſard, qui n'eſt rien, fût la cauſe de tout? qui pouvoit croire qu'ayant en ſoi un principe pour ſe conduire, l'Univers n'en eût point pour le gouverner.

Alexandrie, fondée par le conquérant du monde, entre l'Aſie, l'Afrique & l'Europe, ſur les bords d'une mer qui réuniſſoit les trois parties connues du globe, devint le rendez-vous de tous les Savans de l'Univers. Toutes les opinions y furent diſcutées, toutes les religions comparées; la philoſophie des Grecs y fut miſe dans la balance avec la ſageſſe de l'Orient: la diſcuſſion ſur le premier de tous les Principes y fut bientôt terminée. Quand J. C. vint au monde, le peuple même entendoit raillerie ſur le chapitre de ſes Dieux; il n'y croyoit plus que par habitude, comme les Princes par politique, les Prêtres par intérêt. Qu'on liſe Cicéron, Macrobe, tous les Platoniciens anciens & modernes, tous les Péripatéticiens, tous les poëtes de ces temps-là, tous, ſans exception, établiſſent l'unité d'une première Cauſe intelligente. Il n'eſt aucun des attributs de Dieu qui n'ait été rendu par quelqu'un d'eux, avec autant d'énergie & de préciſion qu'il a pu l'être depuis par nos Théologiens: tous les écrivains Eccléſiaſtiques qui les citent en font foi; Stobée, dans ſes Éclogues phyſiques a raſſemblé leurs textes *(h)*. Cette philoſophie n'étoit plus un myſtère, elle étoit ouverte à tous, publique, commune à tous ceux qui avoient quelque commencement d'éducation. Concluons donc que dans cette époque, plus encore que dans les autres, les peuples païens ont eu, comme nous, l'idée d'un ſeul Etre ſuprême, maître de l'Univers.

Quel étoit donc le crime du genre humain livré à l'idolâtrie? Le voici: c'étoit d'avoir connu Dieu, & de ne l'avoir point glorifié; c'étoit d'avoir ſubſtitué à ſon culte celui des idoles; en un mot c'étoit le crime tant de fois reproché aux Juifs, & tant de fois puni dans cette nation infidèle.

(h) M. de Burigny a porté cette vérité juſqu'à la démonſtration, dans ſa Théologie païenne.

Quand

Quand les Juifs firent le veau d'or dans le déſert, ils n'avoient point oublié le Dieu dont ils voyoient la gloire ſur le mont Sina; quand, établis dans le pays de Chanaan, ils immoloient à Baal, à Aſtaroth, ils n'ignoroient pas que le Seigneur parloit à Séilo: Salomon bâtit des temples aux Dieux de ſes femmes, il n'abattit point pour cela celui qu'il avoit élevé au Dieu de ſon père. Ils boitoient des deux côtés, comme le leur reprochoit le prophète Élie: *Uſquequò claudicatis in duas partes! ſi Dominus eſt Deus, ſequimini eum; ſi autem Baal, ſequimini illum.* Voilà le crime des Juifs. *Reg. III, 18, 21.*

Celui des païens étoit plus grand encore: les Juifs adoroient du moins le vrai Dieu, lui aſſociant les Dieux des nations; mais les païens connoiſſant le vrai Dieu, ne l'aſſocioient point à leurs Dieux nationaux; ils ne lui rendoient aucun hommage, aucun culte: c'étoit le Dieu de la Nature, le Dieu de tout le monde; d'où ils concluoient, dans la pratique, qu'il n'étoit le Dieu de perſonne.

Nous avons dit que l'idée de la monarchie céleſte leur avoit aidé à prendre l'idée de leur gouvernement. Par retour, ce qui ſe pratiquoit dans leur gouvernement ils l'appliquèrent au gouvernement céleſte. Si les Rois, renfermés dans leurs palais, étoient preſque inviſibles pour les peuples; ils crurent qu'à plus forte raiſon le Dieu ſuprême devoit être tout renfermé en lui-même, & qu'il ne devoit entrer dans aucun détail des choſes d'ici-bas; que s'il y avoit un tribut à lui payer, c'étoit aux miniſtres qu'il falloit l'adreſſer, pour être verſé enſuite dans les tréſors du grand Roi. Ariſtote emploie ces idées populaires, dans ſa lettre *de Mundo*, où toute ſa théologie ſe réduit à un ſeul Etre, premier principe, qui laiſſe les détails aux Dieux ſubalternes. Mais ces idées, dans le fait, reléguoient le grand Dieu, le ſeul Dieu dans les eſpaces céleſtes; la terre, avec les élémens qui l'environnent, abandonnée à la diſcorde, n'avoit de refuge que dans les génies & les démons, deſquels ſeuls il falloit attendre la déciſion des évènemens importans. Lors donc qu'une crainte violente affoibliſſoit les cerveaux, qu'une peſte dépeuploit les villes & les campagnes; quand un ennemi furieux s'avançoit pour mettre tout à feu & à ſang, il

n'y avoit point de peuple qui ne s'écriât : *Ayons des Dieux qui marchent devant nous :* le moyen de combattre ſans Dieux ! *Mais auſſi que ces Dieux ne ſoient qu'à nous : comment nous fier à des Dieux qui feroient auſſi les Dieux de nos ennemis !* ne diroient-ils point, comme le Jupiter de Virgile, *Tros Rutuluſve fuat !* Auroit-on attendu du dernier des cieux le ſecours déciſif dans le moment du beſoin ? le Dieu de l'Univers quitteroit-il ſon trône pour venir triſtement ſe mêler d'affaires dont ſouvent un Roi mortel ne daigne point ſe charger ? Enfin ce grand Dieu, tout l'Orient étoit perſuadé qu'on ne pouvoit le voir ſans être frappé de mort. Ils crurent donc que l'unique parti étoit d'avoir chacun des Dieux à ſoi ; des Dieux qui n'euſſent qu'un ſoin : qu'une ville, qu'un empire à conſerver ; qui fuſſent obligés d'en partager le ſort, d'encourir les mêmes riſques, de ſe battre, Dieux contre Dieux, comme dans la mêlée d'Homère. C'étoit en ce ſens qu'on diſoit le Dieu de Gaza, de Memphis, la grande Diane d'Éphèſe ; c'étoient les Dieux du ſol, de telle ville, de tel royaume : *Deos populares.* Ce fut pour cela que le premier acte de Jéroboam, devenu roi d'Iſraël, fut de ſe faire d'autres Dieux que celui de Jéruſalem. Les particuliers même voulurent en avoir, pour leur famille, dans leurs foyers. Mais tous ces Dieux n'étoient que des Dieux tutélaires, des patrons, des eſpèces de taliſmans, des ſymboles, qu'on ſuppoſoit doués de quelque vertu magique, par l'attache de quelque démon ou génie, pour porter bonheur ou malheur à l'ami ou à l'ennemi. Ce ne pouvoit être autre choſe. Croire que des boucs, des chiens, des ſcarabées, des petits cailloux d'une certaine forme, des marmouſets d'or ou de laiton ou de pierre, étoient ou pouvoient être, dans l'eſprit d'aucun peuple civiliſé, le plus haut degré de la divinité, reine & maîtreſſe de l'Univers, c'eſt une erreur impoſſible, une abſurdité qui ne peut ſe trouver dans aucune tête, penſante ou non. En un mot, ces Dieux n'étoient que ce que ſont parmi nous les patrons révérés des provinces, des villes, des bourgades ; que ce que ſont les reliques ou ſymboles ou images des perſonnes dont le nom a été conſacré par la piété ; avec cette différence, qu'aujourd'hui l'artiſan diſtingue le culte rendu au ſerviteur de celui qu'il doit au maître ; & que les païens

oublioient totalement les droits du maître, pour lui ſubſtituer un rival imaginaire, dont ſouvent le culte étoit un crime encore plus qu'une erreur.

Les Sages voyoient l'abſurdité: mais loin de s'y oppoſer, ils craignoient la révolution que pouvoit occaſionner la vérité. Quel déluge ne pouvoit pas cauſer le déplacement d'une maſſe ſi énorme d'opinions & de préjugés, enracinés par l'habitude, défendus par la ſuperſtition, toujours furieuſe quand on l'attaque? Peut-être même la politique trouvoit plus avantageux pour elle, d'environner la populace de cette multitude de Dieux vengeurs & témoins, que de la menacer d'un Etre ſuprême, dont la colère ſe ſeroit éteinte dans le trajet, ou perdue dans les détails.

Mais encore, comment cette vérité pouvoit-elle ſubſiſter, avec tant d'abſurdités qu'on trouve dans le culte idolâtre?

Il ne s'agit point de concilier les hommes, quelquefois même les plus ſages, avec eux-mêmes? Les Romains répétoient à tout moment, Jupiter très-bon, Jupiter très-grand; *optimus propter beneficia, maximus propter vim:* ils invoquoient dans leurs prières le Dieu qui règle à ſon gré, par ſes décrets éternels, le ciel, la terre, les triſtes royaumes, & qui les épouvante par ſon tonnerre; ils ſavoient que de ſon action il rempliſſoit l'Univers; qu'il le mouvoit par un ſigne de ſon ſourcil: Jupiter tout-puiſſant, s'écrie Varron, père & mère des Dieux, des Rois, de tous les êtres, Dieu des Dieux, un & univerſel!

Jupiter omnipotens Regum, rerumque, Deûmque
Progenitor genitrixque, Deûm Deus, unus & omnes.

Et cependant les Romains prêtoient l'oreille à toutes les rêveries de la ſuperſtition; il n'y avoit imagination folle, terreur d'enfant, conte de vieille qui n'eût ſon poids dans le moment du danger, & qui n'influât ſur les réſolutions les plus importantes.

D'un autre côté, la notion dont nous parlons ayant des faces auſſi obſcures que les autres ſont claires & lumineuſes, il n'étoit pas fort difficile de l'admettre avec des diſparates. Les païens avoient trois théologies, l'une civile, l'autre naturelle, l'autre fabuleuſe; *civile, phyſicum, mythicum:* la première, traitée par les Prêtres, dans

les temples; la ſeconde dans les écoles, traitée par les Savans; la troiſième ſur le théâtre, employée par les Poëtes. A la première tenoient les ſacrifices, les augures, les cérémonies; c'étoit la religion de l'État. La ſeconde étoit occupée à expliquer les cauſes phyſiques, & quelquefois à indiquer les fins morales; c'étoit la religion des Philoſophes. Lorſqu'il s'agiſſoit de fêtes mêlées d'amuſement & de ſuperſtition, les Poëtes faiſoient valoir la troiſième; c'étoit un mélange confus de religion, de fables, de philoſophie. Le peuple, qui n'examine rien à fond, voyant en gros ces trois eſpèces de théologie, qui lui étoient préſentées aſſez nettement dans les trois eſpèces d'hommes qui s'en occupoient, croyoit que ce qui étoit obſcur ou abſurde dans l'une, étoit juſtifié & expliqué dans l'autre. Ils donnoient leur adhéſion à l'unité, moitié par raiſon, moitié par inſtinct: mais ne voyant nulle part aucune voie ſans danger, aucune opinion ſans difficulté; ne pouvant d'ailleurs reſter ſans prendre quelque parti, & n'ayant pas la force d'en prendre un conforme en tout à ce qu'ils auroient deſiré, ils s'abandonnoient à la pratique du culte établi, au pis aller de faire cauſe commune, quant aux ſuites, avec le reſte du genre humain. Socrate, tout grand philoſophe qu'il étoit, ne laiſſa pas de ſacrifier en mourant à Eſculape, pour rendre hommage aux Dieux de ſon pays, auxquels il ne croyoit point. C'étoit ainſi que la théorie s'allioit avec la pratique: *Deos populares multos, naturalem unum (i).*

(i) Antiſthène, cité par Cicéron, *de Nat. Deor. I.*

ONZIÈME MÉMOIRE
SUR
LA LÉGION ROMAINE.

Des qualités requiſes pour le ſervice Légionaire, & des cauſes qui en procuroient l'exemption.

Par M. LE BEAU.

J'AI expoſé, dans le Mémoire précédent, de quelle manière les Romains formoient la Légion; je vais maintenant examiner quelles conditions ils exigeoient dans ceux qu'ils admettoient à cette milice. C'étoit un déshonneur d'en être exclus; c'étoit un avantage d'en être diſpenſé. L'explication des qualités néceſſaires pour y être admis, amènera naturellement les cauſes d'excluſion: j'y ajouterai celles qui en procuroient la diſpenſe.

Quelles étoient les qualités requiſes pour entrer dans le ſervice légionaire.

Entre les conditions exigées pour entrer dans la légion, j'en vois qui ſont communément recherchées de toutes les nations guerrières, pour le ſervice militaire; telles ſont l'âge, la taille, la force du ſoldat: j'en remarque d'autres qui furent propres du ſoldat de la légion, & qui le diſtinguent de toute autre eſpèce de milice. Je vais commencer par les qualités communes.

Qualités communes chez tous les peuples. Age. *Caſſiod. Variar. l. 1, ep. 24.*

Théodoric exhortant les Goths à envoyer de bonne heure leurs enfans à la guerre, ſe ſert d'une comparaiſon ingénieuſe: *Voyez*, dit-il, *les éperviers; ils jettent hors du nid leurs petits, lorſqu'ils ſont encore timides: s'ils s'opiniâtrent à demeurer, ils les battent de leurs ailes, ils les forcent de prendre l'eſſor, afin qu'ils ſe rendent aſſez vigoureux pour donner à leurs mères de bonnes eſpérances (a).* Telle fut toujours la pratique des peuples guerriers. Chez les Athéniens on enrôloit les jeunes gens à dix-huit ans: la première année ils reſtoient dans Athènes, ils y ſervoient de *Plat. de Leg. l. VI. Ariſt. de Athen. Rep.*

(a) Accipitres fœtus ſuos novitate marcentes nidis proturbant, ne molle otium conſueſcant; alis verberant immorantes: cogunt pullos teneros ad volatum, ut tales debeant exiſtere, de quibus poſſit pietas materna præſumere.

Æschin. Περὶ παραπρεσβείας. Ulp. ad Olynth. 3. garniſon ; l'année ſuivante on les envoyoit dans les places du territoire ; la troiſième, on les employoit aux guerres étrangères.

Poll. l. VIII, c. 9. Chez les Romains l'âge du ſervice légionaire commençoit à dix-ſept ans, & finiſſoit à quarante-ſix. Végèce ne déſigne que d'une manière vague le premier âge qui donnoit entrée dans la

Veg. l. I, c. 4. légion : *Si l'on veut ſuivre l'ancienne coutume*, dit-il, *il eſt certain qu'on doit comprendre dans les levées ceux qui entrent dans l'âge de puberté (b).* La raiſon qu'il en donne, c'eſt que cet âge eſt plus docile, plus propre aux exercices par la ſoupleſſe & la légèreté du corps, & qu'il laiſſe le temps néceſſaire pour ſe perfectionner dans la ſcience militaire. Silius Italicus ne s'exprime pas d'une manière plus préciſe :

Pubeſcit caſtris miles, galeâque teruntur
Nondum ſignatæ primâ lanugine malæ.

In Iberiis. Appien raconte que Fabius Maximus, qu'on envoyoit en Eſpagne contre Viriatus, voulant épargner les ſoldats qui avoient ſervi dans les guerres précédentes, en Afrique, en Grèce, en Macédoine, n'enrôla que des jeunes gens qui étoient dans le premier âge de la puberté, ἀφηβεῖς. Mais l'âge, qui n'eſt énoncé qu'en termes généraux par ces trois auteurs, ſe trouve déterminé à dix-ſept ans par toute l'antiquité Romaine : c'étoit alors que les Romains ſortoient de l'enfance, en quittant la robe prétexte pour entrer, ſous la robe virile, au ſervice de la patrie. Il ſeroit inutile de multiplier les autorités, ce point eſt inconteſtable ; je me contenterai

Aulu-gel. l. X, 28. Den. d'Halic. l. IV. T. L. l. XXII, c. 57 ; l. XXV, c. 5. du témoignage précis de Tubéron, cité par Aulu-gelle, & confirmé par vingt endroits de Tite-Live & de Denys d'Halicarnaſſe : *Servius Tullius, en inſtituant le cens,* diſoit cet ancien hiſtorien *(c), mit au nombre des enfans* (pueros) *ceux qui étoient au-deſſous de dix-ſept ans ; il enrôla parmi les ſoldats les citoyens qui avoient*

(b) Incipientem pubertatem ad delectum cogendam nullus ignorat.

(c) Tubero in hiſtoriarum primo ſcripſit, Servium Tullium regem populi Romani, cùm illas quinque claſſes juniorum cenſûs faciendi cauſâ inſtitueret, pueros eſſe exiſtimaſſe, qui minores eſſent annis ſeptemdecim : atque indè ab anno decimo ſeptimo, quos idoneos jam eſſe Reipublicæ arbitraretur, milites ſcripſiſſe ; eoſque ad annum quadrageſimum ſextum Juniores, ſupraque eum annum Seniores appellaſſe.

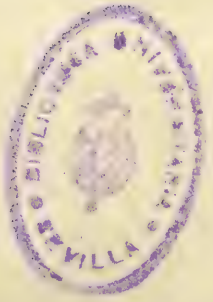

POUR le Mémoire de M. D'ANVILLE, sur la MER ERYTHRÉE.
Mém.ᵉ de l'Acad. Rᵉˡᵉ des Inscr.ᵒⁿ et Belles-Lettres. To. XXXV. p. 191.

Guill.ᵐ De la Haye

dix-ſept ans, & qu'il croyoit propres au ſervice: il donna le nom de Juniores *à ceux qui n'avoient pas atteint quarante-ſix ans, & il appela* Seniores *ceux qui étoient au-deſſus.* Ainſi dans le ſtyle militaire, auſſi-bien que dans la diſtribution des centuries par rapport aux aſſemblées, on entendoit par *jeunes, juniores,* ceux qui n'avoient pas encore atteint quarante-ſix ans: la vieilleſſe civile & militaire commençoit à cet âge.

Quand on dit qu'on entroit à dix-ſept ans dans le ſervice, & qu'on en ſortoit à quarante-ſix, il ne faut pas entendre que le ſervice fût continu pendant ces trente années. Du temps de la République les années du ſervice pouvoient être interrompues; il ſuffiſoit que pendant l'eſpace de ces trente ans on en eût ſervi vingt. Quand Auguſte eut rendu les légions perpétuelles, on ne pouvoit plus quitter les armes que le temps du ſervice ne fût achevé; mais il étoit, comme auparavant, borné à vingt ans: & quoique les Vétérans, dans Tacite, ſe plaignent qu'on les retient ſous le vexille trente & quarante ans, il ne s'enſuit pas de-là, comme l'a prétendu Sigonius, que le temps du ſervice fût alors de trente ans; c'eſt une injuſtice contre laquelle ils réclament. Cette réflexion eſt de Juſte-Lipſe.

Tacit. Annal. l. I, c. 17.

De milit. Rom. l. I, dial. 2.

Cet âge, de dix-ſept ans, étoit une condition tellement eſſentielle dans le ſoldat, que ſi un jeune Romain, emporté par une ardeur prématurée, s'enrôloit volontairement avant ce terme, le temps de ſon ſervice ne commençoit à courir que du jour qu'il avoit atteint dix-ſept ans: c'eſt ce qui réſulte clairement d'un paſſage de Tite-Live. L'an 541, dans le cours de la ſeconde guerre Punique, comme la jeuneſſe manquoit dans Rome, le Sénat ordonna d'envoyer dans l'Italie ſix Commiſſaires, pour enrôler tout ce qu'ils trouveroient de gens libres, capables de ſoutenir les fatigues de la guerre, quand même ils n'auroient pas encore l'âge preſcrit pour le ſervice; &, par ce même arrêt, les Tribuns *(d)* étoient invités à propoſer au peuple de compter à ces jeunes ſoldats, pour années de ſervice, toutes celles dans leſquelles ils

T. L. l. XXVI. c. 5.

(d) Tribuni plebis, ſi iis videretur, ad populum ferrent, ut qui minores ſeptem & decem annis ſacramento dixiſſent, iis perinde ſtipendia procederent, ac ſi ſeptem & decem annorum, aut majores, milites facti eſſent.

auroient porté les armes avant que d'être parvenus à l'âge de dix-ſept ans.

Ce n'eſt pas-là le ſeul exemple où nous voyions la loi de l'âge militaire céder à l'intérêt de la République, cette loi ſouveraine qui dérogeoit à toutes les autres : après la bataille de Cannes on n'eut point d'égard à l'âge *(e)*. Dans ces occaſions, où la République autoriſoit ces enrôlemens, les années du ſervice couroient ſans doute pour ceux qui n'avoient pas l'âge preſcrit; mais, comme nous venons de le voir, il falloit pour cet effet un ordre exprès du peuple. On n'accordoit pas la même faveur à ceux qui, avant l'âge, s'enrôloient de leur propre mouvement : Manlius, qui défendit le Capitole, avoit commencé dès quinze ans à porter les armes. Il paroît même que vers le temps des Gracques on ne ſe faiſoit pas ſcrupule de forcer au ſervice ceux qui n'avoient pas l'âge, puiſqu'entre les loix favorables au peuple, que C. Gracchus fit paſſer malgré le Sénat, Plutarque rapporte celle-ci, qu'on ne forceroit au ſervice aucun citoyen qui fût au-deſſous de dix-ſept ans. L'âge des citoyens ne pouvoit être équivoque, les Cenſeurs en tenoient un rôle exact *(f)*.

T. L. l. XXII, c. 57.

Aurel. Vict.

Plut. in Gracch.

Je ne dois pas oublier un trait qui montre avec quelle attention les Romains veilloient ſur leur jeuneſſe; Servius nous a conſervé un paſſage de Cicéron, qui ne ſe retrouve plus dans les ouvrages de cet Orateur, ſur ce vers de l'Énéïde,

L. V, v. 546.

Cuſtodem ad ſeſe comitemque impubis Juli
Epytidem vocat,

ce Grammairien fait cette remarque; *Cuſtodem, ſecundum Tullium qui dicit ad militiam euntibus ſolitum eſſe dari cuſtodes, quibus primo anno regantur.* Il rapporte à cet uſage ce que dit Évandre à Énée, en lui mettant entre les mains ſon fils Pallas :

Lib. VIII.

Sub te tolerare magiſtro
Militiam & grave Martis opus.

(e) Juniores ab annis ſeptemdecim & quoſdam prætextatos ſcribunt.

(f) Cenſores populi ævitates, ſoboles, familias pecuniaſque cenſento. Cic. de Leg. l. III, c. 7.

Il indique encore la même coutume dans un autre endroit, où il ajoute que ces gouverneurs n'accompagnèrent les nouveaux ſoldats que la première année. Ciceron parle de la retenue de ces jeunes guerriers, dans le diſcours pour Cælius, en ces termes : *Autrefois, quand nos jeunes gens avoient pris la robe virile, pendant la première année ils tenoient leur bras renfermé ſous cette robe ; dans les exercices, & les jeux du champ de Mars, ils ne paroiſſoient jamais ſans tunique ; & s'ils alloient dès cette année à la guerre, ils y portoient la même circonſpection & la même modeſtie (g).*

Lib. VII, verſ. 162.

C. 11.

Sous le gouvernement des Empereurs, les règles étant devenues arbitraires, ainſi que leur puiſſance, je ne vois plus l'obſervation exacte de l'âge de dix-ſept ans pour l'entrée dans le ſervice. Hadrien y étoit entré à quinze ans : il défendit, dans la ſuite, de recevoir des ſoldats trop jeunes, & de les retenir au-delà de l'âge fixé par les loix anciennes ; mais l'abus continua. Entre les inſcriptions de Fabretti, on en voit une du règne d'Antonin Pie, dans laquelle un jeune homme de quatorze ans eſt, dès ſa première campagne, à la tête d'une troupe de cavalerie. Le déſordre alla juſqu'au point d'enrôler des enfans, qui, ſans faire de ſervice, recevoient la ration militaire. Miſithée, beau-père & miniſtre du jeune Gordien, voulut inutilement rétablir l'ancien uſage ; cette réforme céda bientôt à la corruption qui altéroit toutes les parties de la diſcipline. Les loix de Conſtantin, de Conſtance & de Valentinien, déterminent l'âge du ſervice tantôt à ſeize ans, tantôt à dix-huit, à dix-neuf, à vingt. Végèce appelle *inferiores* ceux qui étoient admis avant l'âge, & il les diſtingue des nouveaux ſoldats nommés *tirones*.

Spart. in Hadr. c. 2 & 10.

Pag. 116 ; Inſcr. 297.

Capit. in Gord. tertio, c. 28. Cod. Th. l. VI, tit. 22, leg. 2, 4 ; lib. VII, tit. 13, leg. 1 ; lib. XII, tit. 1, leg. 18, 19, 35, 58. Veg. lib. III, c. 10.

Le terme qui bornoit les années du ſervice n'éprouva pas moins de changemens ; dans les ſiècles floriſſans de la République il étoit fixé à quarante-ſix ans accomplis : il eſt vrai qu'il étoit permis à ceux qui avoient paſſé cet âge, de reſter ou de rentrer dans le ſervice, lorſqu'ils ſe ſentoient encore aſſez de force ; mais il n'étoit

Tit. Liv. l. III, cap. 57 ; l. IV, cap. 22 ; lib. V, c. 10 ; lib. VI, c. 2 ; l. X, c. 21 ; l. XXVI, c. 28 ; l. XLII, c. 34.

(g) Nobis quidem olim annus erat unus ad cohibendum brachium togâ conſtitutus ; & ut exercitatione ludoque campeſtri tunicati uteremur ; eademque erat, ſi ſtatim mereri ſtipendia cœperamus, caſtrenſis ratio ac militaris.

pas permis de les y forcer, ſinon dans des occaſions preſſantes & périlleuſes, encore ne les employoit-on pour l'ordinaire qu'à la garde de Rome : ce n'étoit que dans le cas d'une extrême néceſſité qu'on les expoſoit aux fatigues d'une expédition. En 582, dans la guerre contre Perſée, on permit au Conſul d'enrôler les vieux ſoldats au-deſſous de cinquante ans. Juſte-Lipſe a prétendu que la loi des quarante-ſix ans fut communément obſervée, mais que ſi quelqu'un, pour une cauſe légitime, n'avoit pas dans ce terme fourni ſes vingt années, il pouvoit être forcé au ſervice juſqu'à l'âge de cinquante ans. Je ne trouve point de fondement ſolide à cette opinion; il eſt vrai que Sénèque dit que la loi ne force perſonne à prendre les armes au-deſſus de cinquante ans *(h)*; &, dans Tite-Live, Sp. Liguſtinus, après avoir rapporté pluſieurs raiſons qui doivent le diſpenſer du ſervice, finit par celle-ci comme péremptoire, *& major ſum annis quinquaginta.* Mais le paſſage de Sénèque ne prouve rien : quand il eſt queſtion de préciſion, la critique ne s'en rapporte pas à un auteur qui, occupé de tout autre objet, ne cite une date qu'en paſſant, & prend ſouvent la dixaine la plus proche, pour faire ce qu'on appelle un nombre rond. Les paroles de Liguſtinus ne ſignifient pas que, ſelon les règles ordinaires, il fallût avoir cinquante ans pour être exempt de la milice; mais le Sénat ayant alors, à cauſe de l'importance de la guerre, ordonné, par un arrêt extraordinaire, que cette année perſonne ne ſeroit diſpenſé du ſervice au-deſſous de cinquante ans, Liguſtinus fait voir qu'il eſt, par ſon âge, dans le cas de l'exemption. C'eſt ainſi que bien que le temps du ſervice fût borné à quarante ans par les loix d'Athènes, nous voyons toutefois, dans Démoſthène, que les Athéniens alarmés des entrepriſes de Philippe, firent embarquer les citoyens au-deſſous de quarante-cinq ans.

Plut. in Cat. App. Bel. civ. lib. II.

De milit. Rom. l. I, dial. 2.

De brevit. vitæ, cap. ult.

T. L. l. XLII, c. 34.

Demoſt. Olynth. 3, & ibi Ulp.

Quelquefois les Généraux, ſans ordre particulier du Sénat, rappeloient les ſoldats vétérans; mais on ne les forçoit pas : on recevoit ceux qui s'offroient volontairement, &, en rentrant dans le ſervice, ils n'étoient pas confondus dans le nombre des ſoldats ordinaires; le titre d'*evocati*, qu'ils portoient alors, leur donnoit un rang diſtingué. J'en parlerai dans un autre Mémoire.

(h) Lex à quinquageſimo anno militem non cogit.

Du temps des Empereurs, il n'y eut plus rien de fixe pour l'âge de la vétérance & pour la durée du ſervice: c'eſt de quoi ſe plaignent, dans Tacite, les légions révoltées dès le commencement du règne de Tibère *(i)*; on les retenoit même après leur avoir donné leur congé, &, ſous le nom de *Vexillaires*, on les expoſoit aux mêmes fatigues *(k)*. C'eſt ſur le modèle de ces ſoldats caſſés de vieilleſſe, que Silius Italicus a tracé la peinture qu'il fait des vieux ſoldats de la République, du temps de la ſeconde guerre Punique:

Tac. Annal. l. I, c. 17.

Nec requies ævi nota, exangueſque merendo
Stant prima inter ſigna ſenes, letumque laceſſunt.

Mais ces traits ne convenoient alors qu'aux vétérans qui reſtoient volontairement dans les légions, ou qui y rentroient après leur congé. Dans ces ſiècles heureux, Rome, au milieu de la vigueur & de la ſévérité de ſa diſcipline, étoit cependant une mère tendre, qui regardoit ſes ſoldats comme ſes enfans les plus chéris: elle épargnoit, dans leur âge avancé, le reſte du ſang qu'ils avoient dans leur jeuneſſe prodigué pour elle. Mécène, entre les avis qu'il donne à Auguſte, veut que le terme du ſervice ſoit marqué à un âge qui laiſſe aux ſoldats le temps de ſe ménager une vieilleſſe tranquille & commode.

Dio. lib. LII.

Taille du Soldat.

Paſſons à la taille que devoit avoir le ſoldat légionaire. Toutes les nations ſe ſont accordées à choiſir des ſoldats *(l)* grands & bien faits; Pyrrhus diſoit à ſon Commiſſaire des levées, *Tu grandes elige; ego eos fortes reddam.* Hérodien remarque qu'Alexandre-Sévère étant obligé de marcher contre les Perſes, fit enrôler, dans l'Italie & dans tout l'empire, les jeunes gens les mieux faits & les plus vigoureux *(m)*.

Frontin. Strat. l. IV, c. 1.
Lib. VI.

Mais ce qu'on appelle grande taille varie chez les différens

(i) Quòd tricena aut quadragena ſtipendia ſenes & plerique truncato ex vulneribus corpore tolerent.

(k) Ne dimiſſis quidem finem eſſe militiæ; ſed apud vexillum retentos, alio vocabulo eoſdem labores perferre.

(l) Ἐπὶ τῷ ἐξωθεν γραπωτῶν καὶ σώματος μέτρον ἢ σαρκὸς εὐεξίαν ὀπτῶσιν οἱ μέλλοντες αὐτὲς καταλέγειν εἰς τὸ στρατόπεδον. Chryſoſt. ad illuminandos Catecheſ. 2.ª t. II, p. 239, edit. Benedict.

(m) Ἐξ αὐτῆς τ' παλίας καὶ τῷ ὑπὸ Ῥωμαίοις πάντων ἐθνῶν λογάδες ἐς τὸ ὡραῖον ἠθροίζοντο, ὅσοι σώματος εὐεξία καὶ ἡλικίας ἀκμῇ εἰς μάχην ὀπτησόμενοι νομίζοντο.

peuples; c'eſt la taille qui s'élève au-deſſus de la ſtature ordinaire de la nation. Les Romains étoient petits en comparaiſon des Gaulois & des barbares ſeptentrionaux; Végèce donne ſur ce point l'avantage aux Germains: Céſar obſerve que la plupart des Gaulois mépriſoient les Romains, à cauſe de leur petite taille *(n)*. Strabon dit qu'il a vu à Rome de jeunes Bretons qui paſſoient d'un demi-pied les plus grands des Romains *(o)*.

Lib. I, cap. 1.

De bel. Gal. l. II, c. 30.

Lib. IV.

La perche, dont on ſe ſervoit pour meſurer les ſoldats, s'appeloit *incoma* ou *incuma;* il ſe trouve écrit de ces deux manières dans les différens manuſcrits des gloſes d'Iſidore. Saumaiſe prétend que les Latins ont ici emprunté le mot grec ἔγκομμα, qui ſignifie, dit-il, un pieu fiché en terre; parce que cette perche étoit plantée dans un endroit du camp, & qu'on y appliquoit ceux qu'on enrôloit, pour voir s'ils avoient la taille requiſe. Il eſt bien vrai que Théophraſte ſe ſert du mot ἐγκόπτειν πάσσαλον pour dire enfoncer une cheville; mais de conclure de-là qu'on diſoit en grec ἔγκομμα, pour un pieu fiché en terre, c'eſt ce qui n'eſt appuyé ſur aucun auteur, que je ſache. J'aime mieux dire, avec Jacques Godefroi, que cette perche étoit ainſi nommée à cauſe des entailles (κόμματα) qui marquoient la diſtinction des pieds & des pouces. La première trace de ce mot ſe voit dans les actes du martyre de S.t Maximilien, qui ſont de l'an de J. C. 295, ſous Dioclétien: l'Officier qui veut forcer Maximilien à s'enrôler, demande qu'il ſoit meſuré, *rogo ut incumetur;* le Proconſul ordonne qu'on l'applique à la perche, *apta illum;* & ſur la réſiſtance que fait Maximilien, le Proconſul répète, *incumetur,* & enſuite, *cumque incumatus fuiſſet, ex officio recitatum eſt, habet pedes quinque, uncias decem:* voilà la première fois qu'on trouve ce mot *incumare.* Les gloſes font connoître qu'il fut en uſage dans la ſuite; & je ſouſcris volontiers à la correction que fait Saumaiſe, au commencement du cinquième chapitre du premier livre de Végèce: au lieu de ces mots, *Proceritatem tironum à conſule Mario ſcio ſemper exactam;* il corrige, ſur la leçon de trois manuſcrits, *Proceritatem tironum ad incomam*

In notis ad Lamprid. in Alex.

Hiſt. plant. l. II, c. 8.

Ad Cod. Th. l. VII, tit. 13, leg. 3.

Acta Martyr. Sinc. ap. Ruin. p. 309.

(n) Pleriſque omnibus Gallis præ magnitudine corporum ſuorum brevitas noſtra contemptui eſt.

(o) Ἀντιπαῖδας γὰρ ἡμεῖς εἴδομεν ὁπόταν Ῥώμῃ τοῖς ὑψηλοτάτων αὐτοῖς ὑπερέχοντας τὸ ἡμιπόδιον.

ſcio ſemper exactam. En effet, nous ne voyons pas ailleurs que Marius ait fait, à la taille des ſoldats, plus d'attention que les autres Généraux, comme pluſieurs modernes l'ont avancé, ſur la foi de ce ſeul paſſage de Végèce.

Pour donner une idée de la taille du ſoldat légionaire, il faut fixer l'étendue du pied romain, & le réduire à nos meſures: c'eſt un travail que m'ont épargné les diſcuſſions récentes de M.rs de la Nauze, Barthélemy & d'Anville. Peu ſatisfaits de tant d'écrits qui ont été compoſés ſur cette matière, ils l'ont approfondie de nouveau, avec la ſagacité & l'érudition qui accompagnent toutes leurs recherches. M. de la Nauze évalue le pied romain à onze pouces une ligne & deux cinquièmes de ligne de notre pied: M. d'Anville, avec lequel s'accorde M. l'abbé Barthélemy, ne lui donne que dix pouces dix lignes trois cinquièmes. En prenant la meſure moyenne entre ces deux opinions, j'évaluerai le pied romain à onze pouces du nôtre: il n'eſt pas beſoin d'une plus grande préciſion dans le ſujet que je traite.

Je trouve, dans les Anciens, quatre meſures différentes du ſoldat: la plus petite eſt de cinq pieds & demi, c'eſt, de notre meſure, cinq pieds & un demi-pouce. Le grammairien Doſithée rapporte qu'un homme s'étant préſenté à l'empereur Hadrien, pour ſervir dans les cohortes Prétoriennes, dit qu'il avoit cinq pieds & demi, πέντε πόδας καὶ ἥμισυ; que le Prince lui ordonna de s'enrôler dans les cohortes de la ville, ajoutant que s'il faiſoit ſon devoir on le feroit paſſer dans les cohortes Prétoriennes après trois ans de ſervice *(p)*. *L. III, Sententiæ Hadriani.*

La ſeconde meſure que je trouve, au-deſſus de celle-là, eſt celle de cinq pieds ſept pouces; ſelon nous, cinq pieds un pouce cinq lignes. Elle eſt énoncée dans une loi de Valentinien & de Valens, en ces termes: *In quinque pedibus & ſeptem unciis uſualibus delectus habeatur.* Le mot *uſualibus* a été mal expliqué par quelques modernes, qui ont entendu les meſures de pouces en uſage depuis *Cod. Th. l. VII, tit. 13, leg. 3; & ili Cod.*

(p) Ἀ ιτῶντός τινος ἵνα στρατεύηται, Ἀδριανὸς εἶπεν, ὡς θέλεις στρατεύεσθαι; ἐκείνου λέγοντος, εἰς τὸ πραιτώριον, Ἀδριανὸς ἐζήτησεν, πόσον μῆκος ἔχεις; λέγοντος ὀκείνου, πέντε πόδας καὶ ἥμισυ, εἶπεν, ἐν τοσούτῳ εἰς τὴν πολιτικὴν στρατεύσῃ, καὶ ἐὰν καλὸς ἔσῃ στρατιώτης, τελείῳ ὀψωνίῳ δυνήσῃ εἰς τὸ πραιτώριον μεταβῆναι.

le commencement de Rome : ce terme ſignifie la meſure uſitée à Rome par diſtinction des autres pieds en uſage ailleurs. Ce pied uſuel s'appeloit auſſi *pes monetalis*, parce qu'on en gardoit l'étalon à Rome, *in æde Monetæ*, comme on gardoit l'étalon de l'amphore dans le Capitole. Cette meſure de cinq pieds ſept pouces romains étoit ce qu'on appeloit alors *ſtatura militaris ;* ceux qui étoient au-deſſous de cette taille étoient exclus de la milice, auſſi-bien que les hommes mal-faits ou de foible ſanté, comme on le voit par une loi des mêmes Empereurs *(q):* ce ſont ceux qui, dans une loi d'Arcadius & d'Honorius, ſont appelés *parvitate deformes,* & rejetés comme indignes du ſervice militaire, *virorum fortium conſortio indigni.* Végèce, qui vivoit en ce même temps, & qui dédia ſon ouvrage à Valentinien II, nous apprend pourquoi on admettoit alors des ſoldats d'une taille ſi médiocre : *Je ſais,* dit-il, *que la grande taille a été autrefois extrêmement recherchée dans le nouveau ſoldat, puiſque l'on ne recevoit parmi les cavaliers des ailes & les fantaſſins des premières cohortes légionaires, que des hommes de ſix pieds, ou tout au moins de cinq pieds dix pouces ; mais alors on avoit à choiſir dans le grand nombre de ceux qui prenoient le parti des armes, parce que les charges civiles n'avoient pas encore attiré à elles la plus belle jeuneſſe de l'État : quant à préſent, lorſqu'on ne pourra faire autrement, il faudra avoir moins d'égard à la grandeur qu'à la force, & ſe conformer en cela au témoignage d'Homère, qui nous dépeint Tydée petit, mais vigoureux & plein de courage.*

Cod. Th. l. VII, tit. 18, leg. 9.

Id. ibid. tit. 1, leg. 5.

Id. ibid. tit. 20, leg. 12.

L. 1, c. 5, trad. de M. de Sigrais.

La troiſième meſure du ſoldat, que je crois celle qui fut la plus ordinaire juſque vers le temps du bas empire, & que Tite-Live appelle, dans Manlius, *media militaris ſtatura,* étoit de cinq pieds dix pouces ; c'eſt-à-dire, ſelon nos meſures, cinq pieds quatre pouces deux lignes. Dans les actes du martyr Maximilien, que j'ai déjà cités, les Officiers l'ayant meſuré, diſent au proconſul Dion, *il a cinq pieds dix pouces (r) ;* ſur quoi le Proconſul répond, *qu'on lui imprime la marque.* Végèce, dans le paſſage que j'ai

L. VII, c. 10.

(q) Quòd ſi quoſdam aut imbecillitas valetudinis, aut habitudo corporis, aut mediocritas proceritatis ab armatæ militiæ conditione ſubmoverit, &c.

(r) Cumque incumatus fuiſſet, ex officio recitatum eſt, habet pedes quinque, uncias decem. Dion dixit ad officium, ſignetur.

rapporté, paroît faire entendre que cette taille n'étoit anciennement exigée que dans les cavaliers des ailes, & dans les fantaſſins des premières cohortes ; mais ce qu'il dit ne peut regarder que les temps poſtérieurs à Jule-Céſar, & peut-être même à Hadrien. Ce n'eſt qu'après Jule-Céſar qu'on voit des corps de cavalerie Romaine porter le nom d'*ailes de cavalerie :* on commence auſſi, vers ce temps, à apercevoir une diſtinction entre la première & les autres cohortes d'une légion ; mais cette diſtinction n'eſt clairement établie que du temps d'Hadrien. J'ai détaillé ces différens points dans le ſeptième & le neuvième Mémoires précédens. Ce qui me porte à croire que du temps de la République & des premiers Empereurs, ces cinq pieds dix pouces romains ne faiſoient dans le ſoldat que la taille moyenne, c'eſt que Suétone donne à Auguſte une petite taille, *ſtaturam brevem*, & il ajoute que Julius Marathus, affranchi de ce Prince, a écrit qu'Auguſte avoit cinq pieds neuf pouces. *In Aug. c. 76.*

La taille de ſix pieds romains, qui, ſelon notre calcul, faiſoient cinq pieds ſix pouces de notre meſure, a dû être de tout temps la plus rare dans les armées Romaines : nous venons de voir ce qu'en dit Végèce. Suétone rapporte que Néron ſe propoſant de porter la guerre vers les portes Caſpiennes, leva en Italie une nouvelle légion, qu'il appela *la phalange d'Alexandre*, & dont tous les ſoldats étoient hauts de ſix pieds. *In Nerone, c. 19.*

Végèce veut qu'on faſſe moins d'attention à la taille qu'à la force du ſoldat ; voici les ſignes qu'il indique pour reconnoître cette vigueur : *Le nouveau ſoldat*, dit-il, *doit avoir les yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pied moins charnus que nerveux. Quand on trouve tout cela dans un homme*, ajoute-t-il, *on peut ſe relâcher ſur la hauteur de la taille, parce qu'encore une fois il eſt plus néceſſaire que les ſoldats ſoient robuſtes que grands.* Les Romains, dans les levées, avoient toujours eu égard à cette qualité : Force du Soldat. *L. 1, c. 6, trad. de M. de Sigrais.*

Implentur valido tirone cohortes, *Pharſ. lib. 1.*

dit Lucain. *Céſar*, dit Suétone, *ne conſidéroit dans un ſoldat ni* *In Jul. c. 65.*

les mœurs, ni la fortune, mais seulement la force (f). Sous le règne de Constantin, la cavalerie commençant à être beaucoup plus estimée que l'infanterie, on exigeoit plus de force dans les cavaliers. Ce Prince appelant au service les fils des Vétérans, qui s'en prétendoient dispensés à la faveur des priviléges de leurs pères, ordonne que ceux qui ne seront pas assez forts pour servir dans la cavalerie, pourvu qu'ils n'aient perdu aucun de leurs membres, & qu'ils aient les qualités requises pour entrer dans les légions, seront enrôlés dans l'infanterie. Je doute que cette distinction, entre la vigueur exigée dans les cavaliers & dans les fantassins, fût connue dans les bons temps, où l'infanterie avoit toujours fait la principale force des armées.

Cod. Th. l. VI, tit. 22, leg. 2.

Qualités particulières au Soldat légionaire.

Considérons maintenant les conditions que la plupart des autres peuples ont négligées dans leurs soldats, & que les Romains exigeoient; nous y trouverons le principe de la bonne discipline de leurs armées, & la première cause de l'avantage qu'ils ont acquis & si long-temps conservé dans la guerre sur toutes les autres nations. Le nom de soldat n'étoit pas à Rome un titre de rebut, abandonné à la plus vile partie de la société; il n'étoit pas permis à toute personne d'être soldat, c'étoit même, pour quelques-uns, un crime d'oser y prétendre: *Dare se militem, cui non licet, grave crimen habetur,* dit le Digeste. Pour mériter cette qualité honorable, il falloit être citoyen Romain de naissance; cette condition excluoit les étrangers, les esclaves, les affranchis. On demandoit encore que le soldat possédât un certain bien; c'étoit un gage de son attachement à la République *(t).* On vouloit, de plus, qu'il ne se fût point avili dans quelque profession capable de rabaisser le courage; on rejetoit, pour cette raison, les artisans, & plus encore ceux qui s'étoient déshonorés par un trafic honteux. Enfin les hommes condamnés par un jugement, accablés de dettes, flétris par quelque note que ce fût, étoient jugés indignes du service militaire. Tels furent les soldats légionaires dans les beaux siècles de la République. Entrons dans le détail, & voyons par quels

Lib. XLIX, tit. 16, leg. 2,

(f) Militem neque à moribus neque à fortunâ probabat, sed tantum à viribus.

(t) Ἐνέμενον πῶς ἀσὰν ἑκάστῳ πᾶσαι δοκοῦντος. Plut. in Mario.

degrés

degrés la corruption gagnant insensiblement toutes les parties de l'État, altéra peu à peu la pureté de cette milice.

Les Soldats légionaires devoient être citoyens Romains de naissance.

La première qualité requise, dans le soldat légionaire, étoit d'être né citoyen Romain. Dion appelle les légions πολιτικὰ στρατόπεδα, ce qui signifie un corps militaire de citoyens; & les auteurs opposent souvent le terme *cives* à celui d'*auxiliares*, qui étoient des étrangers: ceux-ci ne pouvoient donc être admis dans les légions. Pompée, dans les désordres de la guerre civile, fut le premier qui recruta ses légions en y faisant entrer des étrangers. *Cæs. bel. civ. l. III, c. 4.* César composa une légion toute entière de Gaulois. *Suet. in Jul. c. 24.* Labiénus, en Afrique, ne se trouvant pas en état de tenir contre les forces de César, leva des légions de toutes sortes de personnes sans distinction. *Bel. Afric. c. 19.* Auguste, dans l'établissement de sa monarchie, porta encore une plus rude atteinte à la discipline; il exempta les Italiens du service militaire, les légions furent tirées des provinces, & c'est pour cette raison qu'Hygin nomme le soldat légionaire *miles provincialis*, par opposition aux barbares qui composoient les troupes auxiliaires. Ce n'est pas que ces provinciaux ne fussent pour la plupart citoyens Romains, mais on passoit souvent par-dessus l'ancienne règle; c'est ce qui est prouvé par un passage d'Hérodien, & par plusieurs inscriptions, où l'on donne à des soldats légionaires le droit de cité Romaine en même temps que leur congé. Cette opinion me paroît préférable à celle de M. le marquis Maffei: dans une lettre à M. le baron de la Bastie, il suppose que la règle de n'admettre dans les légions que des citoyens Romains, subsista inviolablement jusqu'à la fin; & donnant à ces inscriptions une explication forcée, il prétend qu'en enrôlant ces provinciaux on les honoroit du titre de citoyens, mais qu'on ne leur en expédioit les patentes qu'en les congédiant après leur service. Galba se soulevant contre Néron, en Espagne, forma des légions du peuple de la province; &, dans une occasion si pressante, il n'est pas à croire qu'il eut la délicatesse de ne les tirer que des villes qui avoient droit de cité Romaine; mais au moins ces soldats étoient-ils sujets de l'empire. Ce fut Claude II qui ouvrit aux barbares l'entrée dans les légions: Probus, Constantin, Constance, Julien & leurs successeurs ne balancèrent plus à les y recevoir, comme

Herod. l. II. *In Castramet.* *Lib. II.* *Suet. in Galb. c. 10.* *Zos. lib. I. Vopisc. in Probo, c. 14.* *Euseb. de vita Constant. l. IV, c. 6.*

Liban. orat. funeb. *Zoſ. lib. III & IV.* *Amm. Marcel. l. XXXI, c. 10.*

je l'ai expliqué dans le premier Mémoire : il ſemble même que, par des principes oppoſés à ceux de l'ancienne République, ces Princes en firent une maxime de leur politique; l'évènement fit voir lequel des deux ſyſtèmes étoit le plus ſage ; les légions ſe corrompirent, & leur deſtruction entraîna la chute de la puiſſance Romaine en Occident.

Comme la liberté étoit le plus beau privilége des citoyens Romains, il étoit défendu, ſous peine de mort, aux eſclaves de ſe mêler avec eux dans les légions: *ab omni militiâ ſervi prohibentur; alioquì capite puniuntur,* dit la loi. Virgile, qui ſe plaît à montrer dans les uſages des Troyens & de leurs voiſins l'origine des coutumes Romaines, parlant d'Hélénor, né d'une mère eſclave, dit :

Dig. l. XLIX, tit. 16, leg. 11.

Helenor,
Mœonio regi quem ſerva Licymnia furtim
Suſtulerat, vetitiſque ad Trojam miſerat armis.

Lib. XLVIII. Dion rapporte que du temps des Triumvirs on reconnut entre les ſoldats un eſclave; il fut précipité du haut de la roche Tarpéienne, après avoir été affranchi, afin, dit l'hiſtorien, que la punition eût quelque dignité, ἵνα ἀξίωμα ἡ τιμωρία λάβῃ. Et, ce qui eſt remarquable, c'eſt que cette rigueur pour le maintien de l'honneur du ſervice s'exerçoit dans un temps où la diſcipline civile étoit tellement renverſée, qu'on élevoit des eſclaves au rang des Sénateurs, & qu'un eſclave nommé Maxime ayant été aſſez hardi pour demander la queſture, & étant reconnu par ſon maître, en fut quitte pour rentrer dans l'eſclavage. Auſſi ceux qui vouloient ſe ſouſtraire à la milice, n'avoient point de retraite plus ſûre que dans les ateliers où travailloient les eſclaves, *in ergaſtula.* Julius-Pacatus étoit parvenu au grade de Centurion; on découvrit qu'il étoit eſclave, & Domitien le remit entre les mains de ſon maître. Pline le jeune, dans une de ſes lettres à Trajan, conſulte ce Prince ſur la punition *(ſupplicium)* que méritent deux eſclaves qui ont été reconnus entre les nouvelles milices : *Ce qui m'embarraſſe,* dit le gouverneur de Bithynie, *c'eſt qu'ils ont, à la vérité, prêté le ſerment, mais ils ne ſont pas encore enrôlés dans une compagnie.*

Suet. Tib. c. 8. *Xiphil. in Domit.* *Plin. l. X, ep. 38 & 39.*

Trajan lui répond qu'il faut considérer si on les a appelés au service, si ce sont des soldats que d'autres aient fournis pour remplir leur place *(vicarii)*, ou s'ils se sont offerts volontairement. *Dans le premier cas*, dit-il, *ce seroit la faute du Commissaire des levées; dans le second, le reproche tomberoit sur ceux qui les ont substitués en leur place: mais s'ils se sont présentés volontairement, il faudra les punir. Et qu'on ne dise pas pour leur décharge, qu'ils ne sont point encore enrôlés*, ajoute Trajan; *au moment qu'ils ont été reçus dans le service, ils devoient déclarer ce qu'ils étoient.* Cette police rigoureuse subsista autant que la légion même. Les loix de Gratien, de Valentinien second & de Théodose, défendent de donner pour soldats, ni ses propres esclaves ni ceux d'autrui: ils veulent qu'on examine la naissance & la condition du nouveau soldat; ils exigent sur ce point important la garantie de plusieurs témoins dignes de foi. S.t Jean-Chrysostôme dit que de son temps, un esclave n'étoit point admis au service militaire, & que si l'on en découvroit aucun qui s'y fût ingéré, il étoit chassé & puni. Justinien, sous l'empire duquel nous voyons la légion disparoître tout-à-fait, confirma cette discipline par rapport à tous les autres corps de milice.

Cod. Th. l. VII, tit. 13, leg. 8, 11.

Tit. 2, leg. 1.

1.a Homil. in princip. Actor. t. III, p. 59.

C. J. lib. XII, tit. 34, leg. 6 & 7.

Malgré ce mépris qu'on eut toujours pour les esclaves, il arriva cependant que tantôt la nécessité, tantot le désordre des guerres civiles, en fit quelquefois admettre dans la légion. L'occasion la plus ancienne & en même temps la plus célèbre, ce fut après la bataille de Cannes: cette grande défaite ayant détruit une partie de la jeunesse, la République acheta huit mille esclaves des plus vigoureux. Leurs maîtres n'en voulurent recevoir le prix qu'à la fin de la guerre. On demanda à chacun de ces esclaves s'ils vouloient servir l'État; & sur leur réponse, qui leur fit donner le nom de *Volones*, on leur mit les armes entre les mains. On acheta aussi deux cents soixante & dix bergers de l'Appulie, pour recruter la cavalerie. Rome préféra ces esclaves aux citoyens qui étoient prisonniers dans le camp d'Annibal, & qu'elle auroit pu racheter à moindre prix: cette nouvelle troupe rendit à l'État des services signalés, & mérita, deux ans après, la liberté par une éclatante victoire.

T. L. l. XXII, c. 57.

Valer. Max. l. V, c. 6.

T. L. l. XXIII, c. 32.

Valer. Max. l. VII, c. 6.

Festus, in Volones.

Macrob. Sat. l. I, c. 11.

Quoique ce premier exemple eût si bien réussi, il ne fut point

De milit. Rom. l. 1, dial. 2. imité jusqu'au temps de Marius. Juste-Lipse prétend mal-à-propos que Marius n'enrôla jamais d'esclaves, & pour soutenir ce sentiment, il change le sens du mot δοῦλος, dont se sert Plutarque, pour lui faire signifier un *affranchi.* Cet auteur dit expressément que Marius étant nommé Consul, fit aussitôt des levées de soldats contre les loix & les usages, enrôlant & les pauvres citoyens & les esclaves : πολὺν τ' ἄπορον καὶ δοῦλον καταγράφων. Quand il commence le récit de la guerre civile, il dit encore que Marius offrit aux esclaves, les armes & la liberté, mais qu'il ne s'en trouva que trois dont il fut écouté. Les autres auteurs s'accordent avec Plutarque sur le mépris que l'ambitieux Marius faisoit des anciennes règles de la milice. A son retour d'Afrique, lorsqu'il se joignit à Cinna, il affranchit les esclaves & en fit des soldats : *Marius Cinnanâ dominatione revocatus, ruptis ergastulis, exercitum fecit,* dit Aurele-Victor, qui rapporte la même chose de Cinna : *Vocatis ad pileum servis, adversarios vicit.* Lucain représente Marius revenant d'Afrique avec toute la férocité des lions de ces sauvages contrées, rompant les fers des esclaves, & armant leur fureur pour seconder la sienne :

Plut. in Mario.

Aurelius Vict. in Mario & in Cinnâ.

Libycas sibi colligit iras,
Ut primùm fortuna redit : servilia solvit
Agmina ; conflato sævas ergastula ferro
Exeruere manus.

Plut. in Mario & Sertorio. Plutarque ajoute que ces esclaves enrôlés par Marius, s'abandonnèrent dans Rome à de si horribles violences, que Cinna & Sertorius se crurent obligés de s'en défaire ; ils les firent investir dans leur camp par les autres troupes, & en percèrent quatre mille à coups de traits.

Macr. Sat. l. II, c. 11. Cæs. Bel. civ. l. I, c. 24. César & Pompée, dans la guerre civile, firent usage des esclaves : pendant que Pompée se retiroit à Brindes, il rassembla dans l'Appulie tout ce qu'il en rencontra ; il leur donna des armes & des chevaux, & en forma un corps de trois cents cavaliers.

L. VII, c. 46. Pline l'ancien compte entre les adversités d'Auguste, la nécessité où il se trouva d'enrôler des esclaves, *servitiorum delectus juventutis penuriâ :* ce que les commentateurs rapportent à l'état où se trouva

Rome après la défaite de Varus ; & ils renvoient au récit de Dion, qui ne dit pas qu'Auguſte enrôla pour lors des eſclaves, mais des affranchis : ἐκ τῶν ἀπελευθέρων ὅσους ἐδυνήθη. Je trouve dans l'hiſtoire d'Auguſte pluſieurs autres occaſions dans leſquelles, faute de perſonnes libres, il fit faire à des eſclaves la fonction de ſoldats : il compoſa d'eſclaves affranchis pour cet effet, les cohortes chargées de veiller aux incendies, & qui furent appelées *cohortes vigilum ;* il employa la même ſorte de ſoldats à la garde de Rome, dans le temps où la cherté des vivres faiſoit craindre une ſédition. Dans la guerre de Sicile, il affranchit vingt mille eſclaves, pour en faire des rameurs ; il obligea deux fois les citoyens les plus opulens, de fournir, à proportion de leurs richeſſes, un certain nombre d'eſclaves, pour la garniſon des colonies limitrophes de l'Illyrie, & pour garder les bords du Rhin : il mit ces eſclaves en liberté, mais il ne les mêla point avec les autres ſoldats & ne leur donna pas les mêmes armes. Lorſqu'il envoya Germanicus en Dalmatie, pour y terminer la guerre, qu'il ſoupçonnoit Tibère de traîner en longueur, il lui donna pour ſoldats, non-ſeulement des hommes libres, mais même des affranchis & des eſclaves qu'il acheta des citoyens ; il les mit en liberté, & obligea leurs anciens maîtres de leur fournir des vivres pour ſix mois. Néron apprenant la révolte de Galba, chercha en vain des ſoldats entre les citoyens ; tous refuſèrent le ſervice : dans cette extrémité, il exigea de chaque citoyen, un certain nombre d'eſclaves ; mais il n'en paya point le prix, & fit choiſir les mieux faits, ſans avoir égard au rang qu'ils tenoient dans la maiſon de leurs maîtres. Marc-Aurèle obligé de faire la guerre aux Marcomans, dans un temps où la peſte venoit d'enlever quantité de jeuneſſe, enrôla des barbares, des brigands, des gladiateurs, des eſclaves qu'il nomma *voluntarii*. Enfin les lettres de Symmaque, & une loi du code Théodoſien, nous apprennent qu'Honorius eut beſoin de la même reſſource contre les barbares : Radagaiſe deſcendoit en Italie à la tête de plus de deux cents mille hommes ; Honorius, dans ſa loi, promet aux eſclaves qui ſe trouveront propres à la guerre, la liberté & deux ſous d'or. Il appelle cette récompenſe *pulveraticum*, c'eſt-à-dire *mercedem pulveris ac ſudoris :* ce mot eſt connu dans les auteurs

Suet. in Aug. c. 25.

Id. ibid. c. 16.

Dio. lib. LV.

Suet. in Ner. c. 44.

Capit. in Marc. Anton. c. 21.

Symm. l. VI, ep. 64 ; lib. X, ep. 2, 6. Cod. Th. l. VII, tit. 13, leg. 16, 17.

du moyen âge. Honorius invite par préférence les eſclaves de ceux qui ont embraſſé la profeſſion des armes, comme étant plus aguerris.

Hors ces occaſions ſingulières, qui ne forment que des exceptions à la règle générale, c'étoit dans le ſoldat une qualité ſi eſſentielle d'être de condition libre, que ceux dont l'état étoit conteſté, quelque certitude qu'ils euſſent d'être libres, ne pouvoient s'enrôler juſqu'au jugement du procès; non plus que ceux qui ayant été pris par les ennemis, s'étoient rachetés; juſqu'à ce qu'ils euſſent payé leur rançon: c'eſt la déciſion d'Ulpien *(u)*, au Digeſte. Sous les ſucceſſeurs de Conſtantin, les laboureurs qui tenoient à ferme les terres domaniales du Prince, & qui étoient attachés au ſervice de la terre & non pas de la perſonne, ſemblables à ceux qu'on appelle, dans les anciens uſages de notre France, *addicti glebæ*, ne pouvoient aller à la guerre: le métier des armes leur eſt interdit par pluſieurs loix; mais ce n'étoit pas par mépris de leur perſonne, car ils pouvoient être de naiſſance libre; c'étoit ſeulement parce qu'étant par leur condition inſéparables de la terre même, ils ne pouvoient ſe tranſporter ailleurs: *Mancipia ruſtica veluti membra immobilium ſunt*, dit le juriſconſulte Julien.

Dig. l. XLIX, tit. 16, leg. 8.

Cod. Juſt. l. II, tit. 62, leg. 4; tit. 63, leg. 1, 3; tit. 67, leg. 3, l. XII, tit. 34, leg. 3.

Ad Novell. 7.

Les affranchis n'étant pas nés citoyens Romains, étoient auſſi exclus du ſervice légionaire. Tite-Live & Appien rapportent que ce fut dans la guerre Sociale qu'on employa pour la première fois des affranchis; nous en trouvons cependant des exemples dans les ſiècles antérieurs. L'an de Rome 457, les Romains étant obligés de réſiſter à la fois aux Samnites, aux Toſcans, aux Ombriens & aux Gaulois, enrôlèrent même les vieillards & les affranchis; mais c'étoit dans une néceſſité preſſante, & pour la défenſe de la ville. Depuis ce temps-là juſqu'à la guerre Sociale on ne vit point d'affranchis enrôlés, pas même dans les alarmes de la ſeconde guerre Punique, ſi ce n'eſt pour le ſervice des flottes; Tite-Live obſerve même qu'on n'enrôloit alors, entre les affranchis, que

Epiſt. l. VII, 4. Bel. civ. lib. I.

Tit. Liv. l. X, c. 21.

Ibid. l. XXII, c. 11.

(u) Qui ſtatûs controverſiam patiuntur, licet reverà liberi ſint, non debent per id tempus nomen militiæ dare, maximè lite ordinatâ, ſive ex libertate in ſervitutem, ſive contrà petantur: nec hi quidem qui ingenui bona fide ſerviunt, ſed nec qui ab hoſtibus redempti ſunt priùs quàm ſe luant.

ceux qui avoient déjà des enfans. Les affranchis étoient, pour la République, une source de nouveaux citoyens, qu'elle ne vouloit pas épuiſer; on ne les employoit donc, dans ces premiers temps, qu'au ſervice de mer : ſur quoi il eſt bon de remarquer que les ſoldats de marine furent toujours regardés, par les Romains, comme d'un rang inférieur aux ſoldats de terre. Le ſervice de terre eſt par-tout appelé *honoratior militia (x):* Néron avoit compoſé une légion des ſoldats & des rameurs de la flotte, Galba caſſa cette légion ; il fit reprendre à ces ſoldats leur ancien état ; & ſur la réſiſtance qu'ils oppoſoient pour garder leur aigle & leurs enſeignes, il les fit écarter par les cavaliers, qui en maſſacrèrent une grande partie. Il eſt même à remarquer que les bons auteurs n'appellent jamais *milites* les ſoldats de marine, mais *ſocii navales.*

Polyb. lib. VI.

Plut. in Galba. Suet. in Galba, c. 12.

Ce fut donc dans la guerre des alliés que s'établit la coutume d'admettre les affranchis dans les légions. Macrobe dit qu'en cette première occaſion on en forma douze cohortes, qui ſe diſtinguèrent par leur valeur. Mais la qualité de ſoldat n'effaçoit pas entièrement la trace de leur origine. Métellus-Scipion qui ſoutenoit en Afrique les débris du parti de Pompée, diſtribuant un jour des récompenſes à ceux de ſes ſoldats qui s'étoient diſtingués, Labiénus lui préſenta un affranchi dont la bravoure s'étoit fait remarquer avec avantage entre les cavaliers, & il lui demanda pour cet homme de cœur, des braſſelets d'or qu'il avoit mérités. Comme Scipion refuſoit de les donner, de crainte, diſoit-il, d'avilir les honneurs militaires, s'il en faiſoit part à un homme ſorti depuis peu d'eſclavage, Labiénus le récompenſa lui-même à ſes dépens, & lui donna des braſſelets d'or. *Vous voilà récompenſé par un homme riche,* lui dit Scipion; alors le cavalier jetant aux pieds de ſon Général le préſent de Labiénus, reſta immobile, les yeux baiſſés & le viſage abattu de triſteſſe; mais il reprit ſa gaieté, lorſqu'il entendit Scipion, charmé de ſa généroſité, lui dire à haute voix: *Recevez ces braſſelets, c'eſt votre Général qui vous les donne.* Cependant, pour conſerver une diſtinction entre cet affranchi & les ſoldats nés citoyens, les

Saturn. lib. I, c. 11.

Valer. Max. l. VIII, c. 14.

(x) *Navales ſocii relictis nuper claſſibus ad ſpem honoratioris militiæ tranſgreſſi.* Tit. Liv. l. XXXVI, c. 2. | *Facta & cæteris* (il parle des ſoldats de la flotte) *ſpes honoratioris in poſterum militiæ.* Tac. hiſt. l. I, c. 87.

braſſelets que Scipion lui donnoit, n'étoient que d'argent. Je vois encore que le ſervice militaire ne mettoit pas les affranchis à couvert de la punition du crime d'ingratitude envers leurs patrons; s'ils s'en rendoient coupables, ils étoient chaſſés de la milice & rappelés à l'eſclavage: c'eſt ce que nous apprend une loi de Théodoſe II & de Valentinien III, que Juſtinien a conſervée.

Cod. Th. l. IV, tit. 11, leg. 3. Cod. Juſt. l. VI, tit. 7, leg. 4.

Il falloit avoir une certaine quantité de bien pour être admis au ſervice légionaire.

Pour entrer dans le ſervice légionaire, il ne ſuffiſoit pas d'être né citoyen, il falloit de plus avoir quelque fortune *(y)*. Tous les auteurs conviennent que des ſix claſſes qui faiſoient le partage du peuple Romain ſelon la richeſſe, la dernière, qui renfermoit les plus pauvres, fut diſpenſée du ſervice juſqu'à Marius; la difficulté conſiſte à fixer la ſomme préciſe au-deſſous de laquelle on étoit rejeté dans cette dernière claſſe. Quatre auteurs, Polybe, Tite-Live, Denys d'Halicarnaſſe & Aulu-gelle, ſont entrés dans ce détail & ne s'accordent pas; c'eſt à nous à tâcher de les concilier ou de les corriger les uns par les autres. Denys d'Halicarnaſſe fixe le bien de la dernière claſſe au-deſſous de douze mille cinq cents as, Tite-Live au-deſſous de onze mille; Polybe dit que ceux dont la fortune n'alloit pas à quatre mille as, étoient diſpenſés du ſervice de terre & employés dans la marine; Aulu-gelle ne dit exempts du ſervice que ceux dont le bien ne valoit pas quinze cents as. De ces quatre ſentimens, je ne trouve que ceux de Denys d'Halicarnaſſe & de Tite-Live qui ſoient contradictoires : ces deux auteurs parlent de la diviſion des claſſes faite par Servius; il n'eſt pas poſſible de les accorder ſur ce point, & je ne balance pas à me déclarer pour Denys d'Halicarnaſſe; en voici la raiſon. Je trouve qu'il obſerve entre la cinquième claſſe & la quatrième, la même proportion que lui & Tite-Live reconnoiſſent entre la quatrième & la troiſième. Selon les deux hiſtoriens, la troiſième claſſe renfermoit ceux qui poſſédoient cinquante mille as; la quatrième ceux qui en poſſédoient la moitié, c'eſt-à-dire vingt-cinq mille; il eſt à croire que cette proportion continuant dans la claſſe ſuivante, on y renfermoit ceux qui poſſédoient douze mille cinq

Denys d'Halic. l. II.

Tit. Liv. l. I, c. 43. Polyb. l. VI. Aulu-g. l. XVI, c. 10.

(y) Res pecuniaque familiaris obſidis vice pignoriſque eſſe apud Rempublicam videbatur, amoriſque in patriam fides quædam in eâ firmamentumque erat. Julius Paulus, apud Aulu-gell. l. XVI, c. 10.

cents

cents as, & que ceux dont le bien étoit au-deſſous, formèrent la dernière claſſe. Sur ce fondement, je ne doute point que le texte de Tite-Live n'ait été altéré dans les chiffres, & qu'il ne faille ſubſtituer douze mille cinq cents à onze mille.

Mais ce dénouement ne peut nous ſervir pour les deux autres auteurs; il y auroit trop de hardieſſe de les ſuppoſer encore corrompus, & à réformer leur texte ſur celui du ſeul Denys d'Halicarnaſſe; je trouve une ſolution plus raiſonnable.

Il faut premièrement obſerver que la quantité de bien déterminée par Servius, pour la diſtinction des claſſes, n'a pas dû reſter inviolablement la même pendant tout le temps que la République a ſubſiſté; nous en avons une preuve dans le cens des *Equites*, qui étoient de la première claſſe. Leur bien fut fixé par Servius à cent mille as, qui font quarante mille ſeſterces; quatre cents ans après, lorſque Roſcius-Othon porta la loi en faveur des Chevaliers, on exigeoit qu'ils en poſſédaſſent dix fois autant, c'eſt-à-dire quatre cents mille ſeſterces: cette augmentation dans le bien requis pour chaque claſſe, a dû ſe faire par degrés, à meſure que l'opulence croiſſoit dans la République; il ne faut donc plus chercher dans chaque claſſe, du temps de Polybe, la même quantité de bien que du temps de Servius.

La ſeconde obſervation que j'ai à faire, c'eſt que la ſomme fixée pour la cinquième claſſe, étant devenue plus conſidérable, la ſixième claſſe dut devenir beaucoup plus nombreuſe qu'auparavant: elle contenoit déjà du temps de Servius, plus de citoyens que chacune des autres claſſes, ſelon Denys d'Halicarnaſſe; & *Lib. IV.*
ſelon le même auteur, environ vingt ans après l'expulſion des Rois, *Lib. VII.*
elle faiſoit elle ſeule la moitié du peuple Romain. Dans un État qui croît à la fois en opulence & en nombre de ſujets, il s'en faut bien que la richeſſe croiſſe en même raiſon pour chaque particulier: ſi donc la ſixième claſſe eût continué d'être toute entière exempte de la milice, il y auroit eu bientôt plus de la moitié des citoyens hors de la profeſſion des armes; cependant les armées devenoient néceſſairement plus nombreuſes. Deux légions avoient ſuffi dans les premiers temps; dans la ſeconde guerre punique & dans les ſiècles poſtérieurs, ſouvent vingt légions ne ſuffiſoient

pas: il eſt donc très-vraiſemblable qu'alors les Romains, pour ne pas laiſſer tant de citoyens inutiles, reſtreignirent la diſpenſe du ſervice à ceux qui ne poſſédoient pas quatre mille as; & c'eſt le règlement qui ſubſiſtoit du temps de Polybe, c'eſt-à-dire vers la fin du VIe ſiècle de Rome.

Examinons maintenant le paſſage d'Aulu-gelle. Il fait parler un certain Julius-Paulus, qui explique quels étoient ceux que les Romains appeloient *proletarii*, & en quoi ils différoient de ceux qu'on nommoit *capite cenſi*. On appeloit *proletarii* ceux qui ne poſſédoient pas plus de quinze cents as: ceux qui n'avoient rien du tout, ou preſque rien, ſe nommoient *capite cenſi;* ou ſuppoſoit à ceux-ci, ſur le rôle des Cenſeurs, trois cents ſoixante-quinze as; c'étoit un peu plus que rien, cette ſomme ne faiſant qu'environ trente livres de notre monnoie d'aujourd'hui. On n'enrôloit les uns & les autres que dans les alarmes ſubites, *in tumultu;* cependant les *prolétaires* tenoient un rang ſupérieur aux *capite cenſi*. Dans les circonſtances fâcheuſes, quand on manquoit d'autre jeuneſſe, on en faiſoit des ſoldats nommés *tumultuaires*, & la République leur fourniſſoit des armes; mais on ne les employoit guère qu'à la garde de la ville de Rome, c'eſt ce qui eſt prouvé par ces vers d'Ennius, cités dans le même chapitre d'Aulu-gelle:

Oroſ. lib. IV, c. 1.

Proletariu' poplicitus ſcuteiſque, feroque
Ornatur ferro, mœros, urbemque, forumque
Excubiis curat.

On les appeloit *proletarii*, parce que leur peu de fortune les mettoit hors d'état de rendre à la République d'autre ſervice que de lui fournir des citoyens. Si l'on doit ajouter foi en ce point à Aulu-gelle, qui vivoit ſous Marc-Aurèle, & qui traite d'un ancien uſage aboli depuis Marius, il faudra dire que, pour les raiſons que je viens de déduire, la quantité de bien qui obligeoit à la milice, baiſſa encore entre le temps de Polybe & celui de Marius, & qu'elle deſcendit juſqu'à quinze cents as. Les *capite cenſi*, c'eſt-à-dire ceux qui dépourvus de toute fortune, ne faiſoient que nombre entre les citoyens, ſont quelquefois comptés comme un

ordre à part; c'eſt ce que Manilius appelle *vulgus iners* dans ces vers, où il les diſtingue des trois ordres de l'État: *Lib. V.*

Præcipuumque patres retinent & proximum equeſter
Ordo locum; populumque equiti, populoque ſubire
Vulgus iners videas.

Marius n'eut aucun égard à cette diſtinction de fortune (z); j'ai développé, dans le premier de ces Mémoires, les motifs de ce Général, & les effets que produiſit cette innovation: l'éclat des ſuccès de Marius fit adopter la plupart des changemens qu'il avoit faits dans la milice. Je ne trouve point de preuve qu'on ait, depuis ſon temps, regardé la fortune du ſoldat comme une qualité eſſentielle; cependant, long-temps après l'extinction des légions, & lorſque la milice Romaine conſervoit à peine l'ombre de l'ancienne, l'empereur Léon ſentoit encore combien il étoit utile à l'État de ne pas confier à des miſérables la défenſe de ſon honneur: *Choiſiſſez*, dit-il, *pour ſoldats des gens à leur aiſe, afin que tandis qu'ils ſervent l'État, ils aient, pour leur ſervice particulier, des valets qui labourent leurs terres, & qui puiſſent leur fournir leurs armes & leur ſubſiſtance: que le ſoldat qui ſoutient la liberté publique, ſoit exempt de toute ſervitude.*

Val. Maxim. l. II, c. 3. Plut. in Mario. Aulu-g. l. XVI, c. 10.

Leon. Tactica, c. 5.

Mais il paroît qu'on ne ceſſa pas d'avoir égard à la profeſſion, d'où on le tiroit pour l'employer au ſervice de la République. Ariſtote, dans ſes Politiques, après avoir dit que chez pluſieurs peuples, ceux qui exerçoient les arts mécaniques, τὸ βάναυσον, avoient toujours été & étoient encore de ſon temps des eſclaves ou des étrangers, avance cette maxime, qu'un État bien gouverné n'admettra jamais les artiſans entre ſes citoyens. Les Romains ſuivoient le même principe; ils aimoient mieux que les métiers fuſſent exercés par des étrangers & par des eſclaves, que de voir des hommes nés pour les armes, s'abâtardir dans des profeſſions baſſes, & qui n'ont pour objet que le gain, ſans aucun aiguillon d'honneur. Denys d'Halicarnaſſe, en expoſant le nombre des habitans de Rome & des environs, ſur l'an 277, dit qu'il y avoit

Les Soldats devoient être tirés de profeſſions honnêtes. *L. II, c. 3.*

Denys d'Halic. l. II.

(z) *Milites ſcribere non more majorum neque ex claſſibus, ſed uti cujuſque lubido erat, capite cenſos pleroſque.* Sall. Jug.

plus de cent dix mille citoyens en âge de puberté, & trois fois autant de femmes, d'enfans, d'eſclaves, de marchands & d'artiſans: *Car,* ajoute-t-il, *il n'étoit permis à aucun Romain de faire le commerce en détail, ni d'exercer aucun art mécanique.* L'an de Rome 424, la nouvelle d'un mouvement des Gaulois ayant répandu l'alarme, on fit des levées ſans admettre aucune diſpenſe: *L. VIII, c. 20.* *On en vint même,* dit Tite-Live *(a), juſqu'à enrôler des ouvriers, & ceux qui travailloient à des métiers ſédentaires, l'eſpèce d'hommes la moins propre à la guerre.* On recherchoit au contraire, pour la milice *(b),* ceux qui travailloient à la terre; c'étoit, après la guerre, l'unique occupation des Romains dans les premiers temps: ils étoient perſuadés que cette vie dure & laborieuſe, ſur-tout dans un terrein ingrat tel que celui des environs de Rome, formoit le *Liv. I, ch. 3, trad. de M. de Sigrais.* cœur à la vertu & le corps à la fatigue. Végèce, dès le commencement de ſon ouvrage, examinant de qui on doit attendre un meilleur ſervice, ou du ſoldat levé dans la campagne, ou de celui qu'on prend dans les villes, décide ſans balancer en faveur du payſan: *Les gens de la campagne,* dit-il, *ſont déjà faits aux injures de l'air & nourris dans la peine; ils ſavent ſupporter les ardeurs du ſoleil; ils ne connoiſſent ni l'uſage des bains, ni les délices de la ville, dans la ſimplicité de mœurs qu'ils ont conſervée, tout eſt preſque ſuperflu pour eux; endurcis aux travaux les plus pénibles, ils ſont dans l'habitude de manier le fer, de creuſer des* *Lib. I, c. 7.* *foſſés, de porter des fardeaux.* Cet auteur veut qu'on exclue de la milice les pêcheurs, les oiſeleurs, les pâtiſſiers ou gens de cuiſine, les tiſſerands & en général tous ceux qui exercent des profeſſions qui conviennent aux femmes; il y admet au contraire les forgerons, les charpentiers, les bouchers & les chaſſeurs à la bête fauve. Une loi de *Cod. Th. l. VII, tit. 13, leg. 8.* Gratien, de Valentinien II & de Théodoſe s'accorde avec Végèce; elle exclut de la profeſſion des armes, outre les eſclaves, les cabaretiers, ceux qui font un commerce infame, les cuiſiniers, les pâtiſſiers & boulangers, tous ceux qui travaillent à des métiers de luxe & de débauche, ou qui ſe rabaiſſent à des occupations ſerviles.

(a) Quin opificum quoque vulgus & ſellularii, minimè militiæ idoneum genus, exciti dicuntur.

(b) Ex agricolis & viri fortiſſimi & milites ſtrenuiſſimi gignuntur. Cato, de re ruſt.

Cependant, vers la fin de la République, les droits de la liberté s'étendant toujours, les artisans furent reçus au rang de citoyens; mais ils portèrent perpétuellement un caractère de bassesse. Suétone rapporte que toutes les fois que l'empereur Claude, pour détourner l'effet d'un mauvais augure, prononçoit, en qualité de grand Pontife, des prières dans le *forum*, au milieu de tout le peuple assemblé, il en faisoit écarter les artisans & les esclaves. Une loi de Justinien interdit même la milice aux commerçans; elle ne permet qu'à ceux qui fabriquent des armes de rester dans le service, sans quitter leur trafic.

In Claud. c. 22.

Cod. Justin. l. XII, tit. 35, leg. unic.

Les Soldats légionaires devoient être sans reproche du côté de l'honneur.

Enfin, on n'admettoit dans les légions que ceux qui étoient sans reproche du côté de l'honneur: les acteurs de théâtre, excepté ceux des pièces Atellanes, que la jeunesse Romaine s'étoit réservées, étoient ou des esclaves ou des citoyens rayés du rôle de leur tribu, &, par cette raison, exclus du service militaire. S.t Augustin nous a conservé, sur ce sujet, un passage des livres de la république de Cicéron : *Cùm artem ludicram scenamque totam in probro ducerent, genus id hominum non modò honore civium reliquorum carere, sed etiam tribu moveri notatione censoriâ voluerunt.* Cette flétrissure emportoit exclusion de la milice; c'est pour cela que Tite-Live & Valère-Maxime disent *(c)* que les acteurs des pièces Atellanes n'étoient pas rayés du rôle de leur tribu, & qu'ils servoient dans la guerre comme s'ils n'eussent pas été comédiens.

De Civit. l. II, c. 13.

Val. Maxim. l. II, c. 4.

Les gladiateurs étoient encore plus éloignés d'être admis dans les légions. Au commencement de la guerre civile entre César & Pompée, le consul Lentulus tira de l'académie de Capoue les gladiateurs qui appartenoient à César; il leur promit la liberté, leur donna des chevaux & leur commanda de le suivre: mais bientôt, sur les remontrances de ses amis, il les renvoya en différentes villes de la Campanie. Ceux qui étoient destinés à combattre contre les bêtes, dans l'arène, étoient punis de mort s'ils s'enrôloient.

Cæs. Bel. civ. l. I, c. 14.

Dig. l. XLIX, tit. 16, leg. 4.

La loi rejetoit aussi ceux qui étoient condamnés pour crime ou détenus pour dettes. Après la bataille de Cannes, le dictateur

(c) Eò institutum manet, ut actores Atellanarum nec tribu moveantur, & stipendia tanquam expertes artis ludicræ faciant. Tit. Liv. l. VII, c. 2.

Junius déclara qu'il tiendroit déchargés de leurs crimes & de leurs dettes, ceux qui étant arrêtés pour l'une ou l'autre cause, consentiroient à s'enrôler; il s'en trouva six mille: mais Tite-Live ajoute qu'une si misérable ressource annonçoit une République presque désespérée, où l'on est obligé de faire céder l'honnête à l'utile *(d)*.

T. L. l. XXIII, c. 14.
Val. Maxim. l. VII, c. 6.

Enfin le Digeste, au titre *de re militari*, où il réunit un grand nombre de causes qui donnent l'exclusion de la milice, met au nombre des gens indignes de porter les armes, ceux qui sont flétris par une sentence d'exil, ceux qui ont déjà été ignominieusement chassés du service, ceux qui sont déshonorés par un jugement public, soit pour adultère, soit pour quelque autre crime, ceux qui ayant un procès, s'enrôlent pour profiter des priviléges de la milice & susciter des chicanes à leurs parties.

Dig. l. XLIX, tit. 16, leg. 4.

Des peuples entiers furent exclus du service militaire, en punition de leur perfidie. Après la journée de Cannes, les Bruttiens se déclarèrent pour Annibal, & donnèrent aux autres provinces le signal de la révolte; les Lucaniens & les Picentins, qui habitoient la côte de la mer, entre la Campanie & la Lucanie, imitèrent leur exemple: lorsque les Carthaginois eurent été forcés à sortir d'Italie, les Romains se vengèrent de cette trahison; ils déclarèrent tous ces peuples incapables du service militaire, & les réduisirent à servir en qualité d'appariteurs & de messagers, les Magistrats que Rome envoyoit dans les provinces.

Aulu-g. l. X, c. 2.
Festus, in Bruttiani.
Strab. l. V.

Je trouve encore deux autres sortes de personnes à qui la milice étoit interdite; non pas qu'on les en crût indignes, mais parce que les fonctions utiles auxquelles ils étoient destinés, sembloient incompatibles avec le métier des armes: c'est ce qu'il faut expliquer. Du temps des Empereurs, ceux qui composoient l'ordre municipal des villes, & qu'on appeloit *Curiales*, étoient chargés d'un ministère fort onéreux: ils payoient les taxes, qu'ils répartissoient ensuite sur les autres citoyens; ils étoient chargés de l'entretien des postes & des voitures; ils avançoient les frais nécessaires pour les ouvrages publics; ils répondoient de l'exécution des ordres des Empereurs; en un mot, ils avoient tout le détail de l'administration

(d) Ultimum propè desperatæ Reipublicæ auxilium, cùm honesta utilibus cedunt.

civile. Ceux qui poſſédoient une certaine quantité de bien, étoient aſtreints à ces fonctions, & obligés d'entrer dans la curie de leur ville; ils y demeuroient attachés par ſucceſſion, de père en fils, tant que leur famille ſe conſervoit dans le degré de fortune fixé pour remplir cette place. Il y en avoit d'autres qui par leur condition devoient ſervir d'huiſſiers & d'appariteurs aux Gouverneurs de provinces, emploi pénible & onéreux: on appeloit ceux-ci *Cohortales*. Pour ſe diſpenſer de ces charges, pluſieurs s'engageoient dans la profeſſion des armes: cet abus auroit à la longue anéanti ces officiers ſi néceſſaires; ce fut pour y remédier, que Dioclétien & ſes ſucceſſeurs interdirent par pluſieurs loix l'entrée de la milice tant aux membres des curies qu'aux appariteurs des Magiſtrats. Pour être reçu dans les légions, il falloit prouver qu'on n'étoit, ni par la fortune ni par la condition, attaché à l'ordre municipal.

Cod. Th. l. VII, tit. 2, leg. 1, 2; l. XII, tit. 1, leg. 95, 147, 168. C. Juſt. l. XII, tit. 34, leg. 2.

En expliquant les qualités requiſes dans le ſoldat légionaire, j'ai expoſé les cauſes qui donnoient l'excluſion de ce ſervice; conſidérons maintenant celles qui en procuroient la diſpenſe. Elles peuvent ſe réduire à trois eſpèces, que les Latins exprimoient ainſi, *vacatio juſta, neceſſaria, honoraria: vacatio juſta* ou *legitima*, c'étoient les exemptions générales, fondées ſur les loix & les uſages; *vacatio neceſſaria* ou *cauſaria*, c'étoit la diſpenſe particulière pour cauſe de maladie ou de quelque empêchement involontaire; enfin on appeloit *vacatio honoraria*, la diſpenſe accordée pour récompenſe. Je vais ſuivre cet ordre; & j'ajouterai enſuite les exemptions conteſtées, qui n'étoient, à proprement parler, que des prétentions plus ou moins raiſonnables.

Cauſes d'exemption.

Entre les diſpenſes légitimes, la première & la plus générale étoit celle de l'âge. Il n'eſt pas beſoin de rien ajouter à ce que j'en ai déjà dit; j'ai fait voir qu'au-deſſous de dix-ſept ans & au-deſſus de quarante-ſix, on ne pouvoit être forcé à prendre les armes, ſinon dans les occaſions où la République demandoit un ſecours extraordinaire. La vétérance donnoit la même exemption: j'en traiterai dans un Mémoire particulier.

Exemptions légitimes.

Les Magiſtrats actuellement en charge, étoient exempts du ſervice légionaire: les Sénateurs & ceux qui avoient géré des magiſtratures qui donnoient entrée dans le Sénat, ne pouvoient

être forcés au ſervice de ſimples ſoldats; mais ils pouvoient s'enrôler volontairement: Tite-Live rapporte que dans la bataille de Cannes il en périt quatre-vingts, qui s'étoient volontairement enrôlés dans les légions.

T. L. l. XXII, c. 49.

Les Prêtres & les Augures étoient diſpenſés du ſervice, excepté lorſque les Gaulois, ſans avoir déclaré la guerre, marchoient ſubitement vers Rome; c'eſt ce que les Romains appeloient *tumultus Gallicus:* ils nommoient *bellum Gallicum* une guerre déclarée par les Gaulois. Cicéron en fait la diſtinction en ces termes: *Quid eſt aliud tumultus, niſi perturbatio tanta, ut major timor oriatur! Unde etiam nomen ductum tumultûs. Itaque majores noſtri tumultum Italicum, quòd erat domeſticus, tumultum Gallicum, quòd erat Italiæ finitimus, præterea nullum nominabant. Gravius autem tumultum eſſe quàm bellum hinc intelligi licet, quòd bello vacationes valent, tumultu non valent. Ita fit ut bellum ſine tumultu poſſit; tumultus ſine bello eſſe non poſſit.* Ces alarmes ſoudaines, de la part des Gaulois, répandoient tant de terreur que les Romains avoient, dans leur tréſor, une ſomme d'argent en réſerve pour ces extrémités; & ils s'étoient engagés, par un ſerment public, à n'y point toucher en toute autre occaſion. Ce fut ce tréſor que Jule-Céſar força, au commencement de la guerre civile, malgré la réſiſtance du tribun Métellus. Plutarque dit que la loi qui diſpenſoit les Prêtres du ſervice, fut faite trois ans après que Rome eut été priſe par les Gaulois: mais Denys d'Halicarnaſſe en fait remonter l'origine à Romulus; il dit que ce Prince ayant choiſi, dans chaque curie, deux Prêtres au-deſſus de cinquante ans, leur âge les exemptoit d'aller à la guerre: c'étoit une diſpenſe, & non pas une excluſion; ils avoient la liberté de prendre les armes: mais du temps que la religion étoit reſpectée, c'eſt-à-dire dans les ſix premiers ſiècles de Rome, le grand Pontife ne croyoit pas pouvoir ſortir de l'Italie, ſans ſe rendre coupable de négligence à l'égard du culte des Dieux. Plutarque dit que P. Licinius Craſſus, étant Conſul avec Scipion & en même temps grand Pontife, fut obligé, par la loi divine, de reſter en Italie; & Tite-Live *(e)* s'accorde

Plut. in Camillo & in Marcello.
App. Bel. civ. l. II.
Philipp. VIII, c. 3.
App. Bel. civ. l. II.
In Camillo.
Plut. in Fabio.
Tit. Liv. lib. XXVIII, c. 38.

(e) Nominatæ Conſulibus provinciæ ſunt; Scipioni Sicilia extra ſortem, concedente collegâ, quia ſacrorum cura Pontificem maximum in Italiâ retinebat.

avec

avec lui. Plus de soixante-dix ans après, un autre P. Licinius Crassus, descendant de celui dont je viens de parler, & revêtu comme lui du souverain pontificat, passa en Asie pour combattre Aristonicus; c'étoit la première fois qu'un grand Pontife s'éloignoit de l'Italie: il périt dans cette expédition, & sa mort fut regardée comme une punition des Dieux, dont, par un vain desir de gloire, il avoit abandonné le culte. Son exemple n'empêcha pas dans la suite Jule-César, déjà grand Pontife, de porter la guerre hors de l'Italie; & les Empereurs, qui furent tous revêtus de ce titre, ne furent jamais arrêtés par cet ancien scrupule. Le Flamine de Jupiter, *Flamen Dialis,* étoit aussi dispensé du service militaire.

Tit. Liv. epit. 59. Vell. lib. II.

Aulu-gel. l. X, c. 15.

Sous le règne de Constantin, ce privilége des Prêtres payens passa aux ministres de la religion Chrétienne: Julien n'y eut aucun égard; ennemi des Chrétiens, il força les Clercs à s'enrôler. Cette exemption s'étendoit aux ministres inférieurs, comme à ceux qui se consacroient au soin des funérailles, & qu'on nommoit *Copiatæ* ou *Decani.* L'an 400, Honorius obligé, par l'invasion d'Alaric & de Radagaise, de mettre sur pied un grand nombre de troupes, déclare, dans une loi, que ces fonctions servent de prétexte à ceux qui, par lâcheté ou par paresse, veulent se soustraire à la milice, & qu'en conséquence ni ces ministres, ni même la cléricature, ne porteront exemption qu'en faveur de ceux qui seroient d'ailleurs dispensés par la vieillesse, par la privation de quelque membre ou par la petitesse de leur taille. En effet, nous voyons, par les auteurs Ecclésiastiques, qu'un abus assez général avoit donné occasion à cet édit: S.t Basile écrivant à ses Chorévêques, se plaint de ce qu'un grand nombre de personnes se jetoient dans le ministère, pour éviter d'être enrôlés.

Soz. l. V, c. 8. Hist. Misc. l. XII.

Cod. Th. l. VII, tit. 20, leg. 12.

Ep. 54.

Auguste, redevable de sa santé à l'habileté de son médecin Antonius Musa, étendit sa reconnoissance sur tous ceux de la même profession: entre les faveurs dont il les combla, l'exemption du service militaire n'est pas énoncée; mais le Digeste nous apprend qu'Hadrien leur accorda ce privilége, aussi-bien qu'aux professeurs des arts libéraux. Antonin-Pie & Commode confirmèrent ce bienfait; Constantin le communiqua à leurs enfans, & ses successeurs le renouvelèrent par plusieurs loix.

Dig. l. XXVII, tit. 1, leg. 6. C. Th. l. XIII, tit. 3, leg. 3, 10, 16.

Exemptions néceſſaires.

La ſeconde eſpèce de diſpenſe, nommée *neceſſaria* ou *cauſaria*; ſe donnoit à ceux que quelque maladie de corps ou d'eſprit *(f)* rendoit incapables du ſervice; c'eſt de-là que Sénèque appelle les parties malades de l'ame, *animi cauſariæ partes;* & l'ouvrage *de Medicina animalium*, attribué à Sextus Empiricus, dit, par la même métaphore, *cauſarium dentem, cauſarium oculum.* La foibleſſe de la ſanté n'exemptoit pas dans les occaſions preſſantes; mais on réſervoit les ſoldats infirmes, avec les vieillards, pour la défenſe de la ville. Les Romains étant obligés de lever trois armées, pour faire face à pluſieurs ennemis à la fois, compoſèrent la troiſième, dit Tite-Live, *ex cauſariis ſenioribuſque, qui urbi mœnibuſque præſidio ſit.*

Senec. epiſt. 69.

Tit. Liv. l. VI, c. 6.

C'étoit une excuſe légitime que d'avoir mal aux yeux ou la vue très-courte; nous l'apprenons par une plaiſanterie de ce C. Julius Céſar à qui Cicéron, dans le ſecond livre de l'orateur, attribue tout le traité des facéties: Métellus, qui avoit fait bâtir à quelque diſtance de Rome une maiſon de campagne ſi grande & ſi élevée qu'elle choquoit la vue des citoyens, faiſoit une levée de ſoldats, C. Julius s'excuſoit ſur la foibleſſe de ſes yeux: *Vous ne voyez donc rien!* lui dit Métellus, qui ſembloit peu diſpoſé à recevoir cette excuſe; *pardonnez-moi*, repartit Julius, *je vois votre maiſon de campagne dès la porte Eſquiline.*

Cic. de Orat. l. II, c. 275.

Il ne faut pas confondre ces ſortes de cauſes, qui diſpenſoient du ſervice, avec celles qui ſervoient d'excuſe légitime à ceux qui ne ſe trouvoient pas au rendez-vous le jour marqué. Celles-ci ſont ainſi exprimées dans Aulu-gelle; les funérailles de quelqu'un de la famille du ſoldat, les fêtes nommées *Denicales*, pourvu qu'elles n'euſſent pas été remiſes à deſſein de ſervir d'excuſe; ces fêtes étoient établies pour purifier la famille après des funérailles, elles duroient trois jours; le mal caduc, un auſpice de telle nature, qu'on ne pût ſans crime manquer d'y avoir égard, un ſacrifice anniverſaire où la préſence du ſoldat fût indiſpenſable, la violence ou un empêchement invincible ſuſcité par l'ennemi, une promeſſe de ſe préſenter en juſtice le jour marqué pour le rendez-vous de

Aulu-g. l. XVI, c. 4.

Feſtus, in Denicales.

(f) Cùm quis vitio animi vel corporis minùs idoneus militiæ renuntiatur. Digeſt. l. XLIX, tit. 16, leg. 13.

l'armée. Toutes ces cauſes étoient paſſagères, & n'exemptoient de la milice que pour le temps de leur durée; dès le lendemain du jour qu'elles avoient ceſſé, il falloit partir pour ſe rendre à l'armée *(g)*.

Exemptions honoraires.

La troiſième ſorte d'exemption, appelée *honoraria*, ſe donnoit pour récompenſe. Les Romains accordèrent diſpenſe de cinq ans de ſervice aux ſoldats de Prénefte, pour avoir courageuſement défendu Caſilin contre Annibal; c'eſt-à-dire que des vingt années de ſervice auxquelles ils étoient obligés, on leur fit grâce de cinq. P. Æbutius encore fort jeune, ayant révélé une conjuration importante, le peuple ordonna qu'il ne pourroit être forcé à porter les armes, & qu'il ſeroit cenſé avoir rempli ſes années de ſervice *(h)*. P. Vatiénus étant venu de Réate à Rome pendant la nuit, annonça au Sénat, qu'il avoit rencontré dans ſa route deux jeunes cavaliers montés ſur des chevaux blancs, qui lui avoient dit que Perſée venoit d'être fait priſonnier; on le mit d'abord en priſon, comme un impoſteur qui ſe jouoit de la majeſté du Sénat; mais peu de jours après, cette nouvelle ayant été confirmée par la lettre de Paul-Émile, Vatiénus reçut pour récompenſe, l'exemption de ſervice. Dans la cinquième Philippique, Cicéron propoſe de donner cette diſpenſe aux fils des vétérans & aux ſoldats des légions qui avoient combattu contre Antoine, à la journée de Modène, auſſi-bien qu'aux enfans de ceux-ci, avec l'exception ordinaire, *extra tumultum Gallicum, Italicumque.* Lorſque le jeune Octavien ſe fut rendu maître des affaires, & qu'il commença à pourſuivre par les formes juridiques, les meurtriers de ſon père adoptif, leurs accuſateurs avoient entr'autres récompenſes l'exemption du ſervice, pour eux, pour leurs fils & pour leurs petits-fils.

Tit. Liv. lib. XXIII, c. 20.

Ib. l. XXXIX, c. 19.

Cic. de Nat. Deor. l. II, c. 6.

Cap. 5.

Je ne dis pas que ces exemples ſoient les ſeuls qu'on puiſſe trouver dans l'hiſtoire Romaine; mais il eſt certain que cette récompenſe fut extrêmement rare: je ne prétends pas non plus que tous les citoyens qui n'étoient pas exempts, aient porté les armes pendant vingt ans; nous voyons quantité de preuves du

(g) Si cui eorum harumce quæ cauſa erit, tum ſe poſtridie quàm per eas cauſas licebit, eo die venturum. Aulu-gell. loc. cit.

(h) Ut P. Æbutio emerita ſtipendia eſſent; ne invitus militaret. T. L. loc. cit.

contraire. Dans les premiers temps de la République, il eſt difficile de trouver un Romain non exempt qui n'ait pas porté les armes; mais quand les citoyens ſe furent multipliés, ſur-tout depuis Marius, lorſque la ſixième claſſe fut admiſe au ſervice, le nombre des ſoldats qui s'offroient volontairement, ſe trouva plus que ſuffiſant pour les expéditions ordinaires: ainſi il y en eut beaucoup qui n'alièrent jamais à la guerre, ou qui ne remplirent pas les années du ſervice; mais ils pouvoient tous y être contraints, quand la République le jugeoit néceſſaire.

Prétextes d'exemption.

Outre ces trois ſortes d'exemptions, je trouve divers prétextes dont on s'eſt quelquefois autoriſé pour refuſer de ſervir. Dans les premiers troubles qu'excita la jalouſie des plébéiens contre les patriciens, les levées ne ſe faiſant qu'avec beaucoup de peine & de tumulte, Voléron voulut s'exempter de ſervir en qualité de ſoldat, parce qu'il avoit été centurion; il l'emporta par la faveur du peuple, qui le mit à couvert en le choiſiſſant pour un de ſes Tribuns.

Tit. Liv. l. II, c. 55.

Les colonies maritimes prétendoient être exemptes de fournir des ſoldats: l'an 546, lorſqu'Aſdrubal paſſoit en Italie, pour joindre ſes forces à celles de ſon frère Annibal, Rome obligée de mettre ſur pied un plus grand nombre de troupes, voulut en exiger de ces colonies; elles s'en défendirent ſur un privilége confirmé, diſoient-elles, par un ſerment ſolennel, ce qu'on appeloit *ſacroſancta vacatio;* on leur ordonna de repréſenter leur titre au Sénat, qui décida que tant que l'ennemi ſeroit en Italie, on n'auroit nul égard au privilége de ces colonies; on exceptoit ceux d'Oſtie & d'Antium; ces deux villes étant plus voiſines de Rome, on crut ſans doute que leur conſervation intéreſſoit de plus près celle de la capitale, & qu'il étoit à propos de ne les pas dégarnir de leurs défenſeurs; ce fut pour cette raiſon qu'on obligea les habitans d'Oſtie & d'Antium, qui étoient capables de porter les armes, de faire ſerment qu'ils ne coucheroient pas plus de trente nuits hors de l'enceinte de leurs villes, tant que les Carthaginois ſéjourneroient en Italie.

Ibid. l. XXVII, c. 38.

Quelques critiques ont douté ſi dès le temps de la République, on ne s'exemptoit pas de la milice, en donnant un homme en ſa

Valer. l. II, c. 5.

place: ils n'ont pour fonder ce soupçon, d'autre preuve que les paroles de Sp. Liguſtinus. Après avoir allégué pluſieurs titres qui lui donnent l'exemption, il ajoute qu'indépendamment de ces raiſons, il la mériteroit par ſes quatre fils qui ſont au ſervice de l'État *(i)*. Liguſtinus n'emploie pas ici un moyen de diſpenſe rigoureuſe, mais un ſimple motif d'équité, qui ſeul le rend digne de quelques égards. Il eſt vrai que ſous les Empereurs, la coutume s'introduiſit de s'exempter du ſervice, en ſubſtituant un autre en ſa place: ces ſubſtitués ſont ceux que Trajan appelle *vicarii* dans la lettre que j'ai citée. La diſcipline s'altérant de plus en plus dans le bas empire, c'eſt-à-dire ſous Conſtantin & ſes ſucceſſeurs, on ſe diſpenſa du ſervice, en fourniſſant des hommes ou de l'argent. *T. L. l. XLII, c. 34.*

L'an de Rome 615, les Tribuns toujours jaloux d'accroître leur puiſſance, prétendirent être en droit d'exempter de la milice, chacun dix citoyens à leur choix; les Conſuls s'oppoſèrent à cette nouveauté, & tinrent ferme, malgré l'opiniâtreté des Tribuns, qui furent aſſez hardis pour les faire conduire en priſon, mais non pas aſſez heureux pour ſurmonter leur réſiſtance. *Idem, epit. 55.*

Comme les fils des vétérans participoient aux récompenſes de leurs pères, ils s'imaginèrent être comme eux exempts de ſervice; c'eſt une prétention détruite par un grand nombre de loix des Empereurs: il fut ordonné que pour jouir des priviléges de leurs pères, ils ſeroient obligés de ſuivre leur exemple & d'embraſſer la profeſſion des armes; que s'ils parvenoient à l'âge de trente-cinq ans, ſans avoir ſervi, ils ſeroient aſſujettis à toutes les charges curiales. *Cod. Th. l. VII, tit. 20, leg. 2; tit. 22, leg. 1, 2, 4, 5. L. XII, tit. 1, leg. 18, 19.*

Nous n'apprenons que par un endroit de Cicéron, une cauſe tout-à-fait ſingulière, qui à la vérité n'exemptoit pas du ſervice en général, mais qui diſpenſoit un citoyen de s'enrôler dans telle ou telle légion, à laquelle on vouloit l'attacher; c'étoit lorſqu'il pouvoit prouver qu'un des Tribuns de cette légion étoit ſon ennemi perſonnel: c'eſt ce qu'on peut inférer de ce paſſage de l'oraiſon de Cicéron pour Flaccus. Décianus ſe plaignoit de Flaccus; il

(i) Quòd ſi mihi nec ſtipendia omnia emerita eſſent, necdum ætas vacationem daret, tamen cùm quatuor milites pro me uno vobis dare poſſem, æquum erat me dimitti.

prétendoit que ce préteur d'Asie avoit contre lui une haine invétérée : *Mais*, dit Cicéron, *s'il étoit vrai que Flaccus vous eût de tout temps voulu du mal, pourquoi avez-vous servi en qualité de soldat dans la légion qu'il commandoit, puisque les loix militaires vous permettoient de vous soustraire au commandement d'un Tribun mal disposé à votre égard (k)!* Je ne sache pas que ce passage, qui nous instruit d'un trait précieux de l'équité Romaine, ait été jusqu'ici remarqué.

Pro Flacco, c. 77.

Lorsque la République fut corrompue, il se trouva des Généraux assez avares pour vendre à prix d'argent l'exemption du serment militaire ; c'est ce que Cicéron reproche à Crassus dans ses paradoxes.

Parad. VI, c. 2.

Toutes les dispenses n'avoient lieu que dans les cas ordinaires; on n'y avoit aucun égard dès que les circonstances demandoient de plus grands efforts; alors le Sénat par un arrêt suspendoit toutes les exemptions: on en trouve un si grand nombre d'exemples, que je me dispenserai d'en rapporter aucun ; mais il ne sera pas inutile de faire connoître quelles précautions on apportoit afin que la poltronnerie ne tînt pas lieu de privilége.

Après l'enrôlement, avant que de partir pour la guerre, les Consuls qui avoient fait la levée, interrogeoient ceux qui prétendoient avoir des causes légitimes de dispense; ils en faisoient un examen juridique: dans les occasions pressantes, ils remettoient cette discussion après la guerre, & déclaroient qu'ils traiteroient comme déserteurs, ceux dont les excuses ne seroient pas approuvées. Voici la déclaration des Consuls dans une alarme subite, l'an de Rome 307: *Tempus non esse causas cognoscendi; omnes juvenes postero die, primâ luce, in campo Martio adessent: cognoscendis causis eorum qui nomina non dedissent, bello perfecto se daturos tempus; pro desertore futurum, cujus non probassent causam.* Tite-Live ajoute, *omnis juventus affuit posterâ die.* Personne n'osa courir le risque d'un examen si périlleux. L'an 560, un soulèvement général des Liguriens ayant porté la terreur à Rome, comme

Tit. Liv. l. III, c. 69. L. IV, c. 26.

(k) *Sed si justas inimicitias putabas, cur, cùm Tribunus militum Flaccus esset, in ejus legione miles fuisti, cùm tibi per leges liceret militares effugere iniquitatem tribuni?*

les Conſuls n'écoutoient pas les cauſes de diſpenſe, ceux qui ſe croyoient bien fondés à refuſer le ſervice, s'adreſsèrent aux Tribuns du peuple, & les prièrent d'examiner leurs raiſons; le Sénat, pour ôter aux Tribuns cet examen, ſans choquer cette puiſſance jalouſe, s'exprima dans les termes les plus doux qui puſſent porter une défenſe : *Tribunos plebis non placere cauſas militares cognoſcere, quominùs ad edictum convenirent.* Quand les Cenſeurs faiſoient le dénombrement des citoyens, un de leurs ſoins étoit d'interroger ceux qui avoient manqué au ſervice; s'ils n'étoient pas ſatisfaits de leurs raiſons, ils les notoient d'infamie. *T. L. l. XXIV, c. 18.*

Telles étoient les précautions que prenoient les Romains, pour attacher au ſervice de l'État, ceux qui étoient capables de le défendre & d'en étendre les conquêtes. D'un côté, ils ne choiſiſſoient que ceux dont les qualités ſembloient leur répondre de la victoire; de l'autre, ils retranchoient tous les prétextes qui pouvoient priver la République des ſecours qu'elle étoit en droit d'attendre d'une jeuneſſe vigoureuſe : ils ne laiſſoient ſubſiſter que les diſpenſes fondées ſur la loi, ſur la néceſſité & ſur une juſte reconnoiſſance.

DOUZIÈME MÉMOIRE
SUR
LA LÉGION ROMAINE.
Du ſerment militaire.

Par M. LE BEAU.

M. L'ABBÉ MASSIEU, dans une élégante Diſſertation ſur les ſermens des Anciens, qui commence le quatrième volume de nos Mémoires, n'a pas oublié le ſerment militaire; il a judicieuſement diſtingué les trois ſermens différens que prêtoient les ſoldats de la légion: mais, comme cet objet ne faiſoit qu'une petite partie de celui qu'il avoit embraſſé, il ne l'a conſidéré que d'une manière générale & abrégée. Il n'eſt donc pas étonnant qu'il ait omis bien des choſes eſſentielles à ce ſujet, & que, dans le peu qu'il en a dit, il lui ſoit échappé quelque faute contre l'exactitude.

Schélius, dans ſes ſavans Commentaires ſur la caſtramétation d'Hygin, eſt celui de tous les modernes qui a traité cette matière avec plus de juſteſſe & d'étendue. Je ferai uſage de ſes lumières, & j'y ajouterai celles que m'ont fourni mes propres recherches.

Trois qualités ſont néceſſaires au ſoldat: l'obéiſſance à ſes commandans, la valeur contre l'ennemi, la probité & la juſtice à l'égard de ſes camarades & des habitans du pays où il ſe trouve. Il s'obligeoit à ces trois devoirs par trois ſermens différens. Il juroit obéiſſance au moment même de l'engagement; il promettoit conſtance & bravoure, lorſqu'il étoit enrôlé dans la centurie dans laquelle il devoit ſervir: ces deux ſermens ne doivent pas être confondus, ils étoient diſtingués par le temps comme par l'objet. En expliquant la forme des levées, j'ai fait voir qu'on choiſiſſoit d'abord en général, & ſans diſtinction de cohortes ni de centuries, tous les ſoldats qui devoient compoſer la légion; on leur faiſoit alors prêter ſerment, & c'eſt ce que j'appelle l'engagement. Par une

ſeconde

seconde opération, on les partageoit en cohortes & en centuries, sur le rôle desquelles on les inscrivoit; c'est ce qu'on peut appeler l'enrôlement; ils prêtoient alors un second serment. Le troisième se faisoit dans le camp, & regardoit la police de l'armée. Sous le gouvernement impérial, il arriva quelque changement dans le serment militaire, ainsi que dans les autres parties de la discipline. Outre ces trois sermens, qu'on peut appeler les sermens ordinaires, on en voit d'extraordinaires, occasionnés par les circonstances. Tel est le plan général de ce Mémoire, qui se divise naturellement en cinq articles.

Les trois premiers traiteront des trois sermens ordinaires, selon l'ordre du temps dans lequel ils étoient faits.

Dans le quatrième, j'examinerai les changemens qui y sont arrivés sous les Empereurs.

Je recueillerai, dans le cinquième, quelques exemples que l'histoire militaire nous fournit de sermens extraordinaires.

ART. I. *Du serment de l'engagement.*

Le serment que les soldats prêtoient au moment de la levée, faisoit l'essence de l'engagement; il en resserroit les liens par la religion: c'étoient les Dieux mêmes qui, dans la personne des Consuls, recevoient leur parole; le service de la République devenoit pour eux une fonction sacrée, *sacrata militia*, dit Tite-Live, & la désobéissance prenoit la couleur du parjure & du sacrilége. Ce serment s'appeloit *sacramentum*, de-là ces expressions si communes, *sacramento rogare* ou *adigere milites*, pour dire *engager des soldats*, & *sacramento dicere* en parlant des soldats qui s'engagent. Denys d'Halicarnasse se sert de ces termes, appeler les soldats au serment militaire, καλεῖν ἐπὶ τὸν στρατιωτικὸν ὅρκον, pour dire les engager au service: il nomme ailleurs ce serment ἱερὸς ὅρκος. L'empereur Maximin haranguant ses soldats, leur adresse ainsi la parole; *sacrati commilitones, imò etiam mei consecranei:* &, dans Hérodien, le même Empereur appelle le serment militaire, *le plus auguste mystère du gouvernement Romain;* ὁ στρατιωτικὸς ὅρκος τῆς Ῥωμαίων ἀρχῆς σεμνὸν μυστήριον. M. de Montesquieu, dans ses Considérations sur les causes de la grandeur des Romains & de leur décadence, dit, avec beaucoup de raison, que les Romains furent le peuple du monde le plus religieux sur le serment, &

L. VIII, c. 34.

Tit. Liv. lib. II, c. 24; lib. XXXII, cap. 26; lib. XXXV, c. 2; & alibi passim.

Lib. VI.

Capitol. in Gord. c. 14.

Chap. I.

que le ſerment fut toujours le nerf de leur diſcipline militaire. C'étoit le plus puiſſant motif que les Généraux puſſent préſenter à leurs ſoldats, c'étoit le frein le plus fort pour contenir la déſobéiſſance & la poltronnerie. Auſſi les Pères de l'Égliſe voulant exprimer l'engagement le plus ſacré de la religion Chrétienne, qui ſe contracte par le Baptême, n'ont point trouvé d'image plus juſte que celle du ſerment militaire; *Vocati ſumus ad militiam Dei vivi, jam tunc cùm in ſacramenti verba reſpondimus*, dit Tertullien: & S.t Jérôme, dans ſa lettre à Héliodore, *Recordare tyrocinii tui diem, quo Chriſto in baptiſmate conſepultus in ſacramenti verba juraſti; pro nomine ejus non patri parciturum eſſe non matri.* Celui qui avoit violé le ſerment militaire n'étoit plus cenſé ſoldat, il en perdoit tous les droits, ceux même qui étoient conſervés aux ſoldats condamnés à mort pour d'autres crimes; il ne pouvoit plus teſter, *jure militari.*

Ad Martyr. c. 3.

Dig. l. XXIX, tit. 1, leg. 11.

Le droit même de combattre étoit attaché à ce ſerment; c'étoit ce ſerment qui légitimoit la valeur; & ceux d'entre les Romains qui ſe piquoient de morale, étoient perſuadés que hors de cet engagement, on ne pouvoit ſans crime ôter la vie à un ennemi. Le fils de Caton le Cenſeur ſervoit en Macédoine, le Conſul jugea à propos de licencier la légion où il étoit enrôlé; Caton demeura à la ſuite de l'armée, en qualité de ſurnuméraire: le père écrivit auſſitôt au Conſul, que s'il trouvoit bon de garder ſon fils, il falloit qu'il l'engageât par un nouveau ſerment, parce que le premier ne ſubſiſtant plus, il ne lui étoit plus permis de tuer un ennemi: il manda en même temps à ſon fils qu'il ſe gardât bien de prendre part au combat; que dès qu'on n'étoit plus ſoldat, on n'étoit plus en droit de combattre. Plutarque, dans ſes queſtions Romaines, auroit pu ſe diſpenſer de chercher la cauſe de ce ſcrupule de Caton, puiſqu'elle ſe trouvoit ſi bien énoncée dans ſa lettre, que Plutarque cite lui-même. De plus, le goût du parallèle lui fait alléguer ici hors de propos l'exemple de Chryſante: dans la bataille que Cyrus livra aux Aſſyriens, ce guerrier ayant déjà levé l'épée pour frapper un ennemi, & entendant ſonner la retraite, retint ſon bras & remit ſon épée dans le fourreau, pour obéir au ſignal. Il eſt évident, par la lecture de Xénophon, que ce ne fut pas le ſcrupule, mais la

Cic. de Offic. lib. 1, cap. 36, 37.

Xenoph. Cyrop. lib. IV.

promptitude de l'obéiſſance qui arrêta Chryſante. Qu'on me pardonne cette critique d'un auteur ſi reſpectable ; la paſſion de citer, qui fait ſi ſouvent prendre le change à Montagne, a auſſi quelquefois égaré Plutarque.

Ce premier ſerment ſe faiſoit entre les mains de ceux qui préſidoient à la levée des troupes, c'eſt-à-dire entre les mains des Conſuls ou du Dictateur ; c'étoit à eux perſonnellement que les ſoldats s'engageoient : ainſi, lorſque les Conſuls ſortoient de charge, les ſoldats étoient libres de leur ſerment & l'armée étoit licenciée. Mais au ſiége de Véies, l'an de Rome 350, les Romains ayant reconnu la néceſſité de laiſſer ſur pied la même armée pluſieurs années de ſuite, il eſt indubitable, quoique les auteurs ne le diſent point, qu'on faiſoit prêter aux anciens ſoldats un nouveau ſerment au nom des nouveaux Conſuls. On voit, par toute l'hiſtoire, que l'obligation du ſerment militaire ne ſe rapportoit qu'à la perſonne à laquelle il avoit été fait. L'an de Rome 293 le Conſul Valérius, qui avoit levé les troupes, étant mort, les ſoldats refuſoient d'obéir à Quintius, qui lui avoit été ſubrogé ; ils en apportoient pour raiſon que Quintius n'étoit que particulier lorſqu'ils avoient prêté le ſerment, *privatum eo tempore Quintium fuiſſe, cùm ſacramento adacti ſint :* la fermeté du Conſul l'emporta, & il fut décidé, par cet exemple, que l'engagement pris avec un Conſul, ſubſiſteroit en faveur de celui qui lui ſeroit ſubrogé. Trente-quatre ans auparavant, le dictateur Manius Valérius, préſidant à la levée, avoit fait prêter le ſerment au nom des Conſuls, afin que les ſoldats leur demeuraſſent attachés lorſqu'il ſortiroit de la dictature, qui ne pouvoit au plus durer que ſix mois. En effet, s'étant peu après dépouillé du commandement, il laiſſa l'armée entre les mains des Conſuls. Les ſoldats, fort peu diſpoſés à leur obéir, mais arrêtés par leur ſerment, portèrent le ſcrupule de conſcience juſqu'à délibérer ſi pour ſe dégager de cette obligation religieuſe, ils ne feroient pas bien d'égorger les deux Conſuls : on eut aſſez de peine à leur faire entendre qu'un aſſaſſinat n'étoit pas un moyen légitime de diſpenſe, & ils prirent le parti d'abandonner Rome, & de ſe retirer ſur le mont ſacré. On voit, dans l'hiſtoire des guerres civiles, que les ſoldats, en quittant un parti pour ſe donner à l'autre, faiſoient un

Tit. Liv. l. III, c. 20. Denyſ. lib. X.

Tit. Liv. l. II, c. 32. Denyſ. l. VI.

Cæſ. Bel. civ. l. I, c. 23.

Ap. Bel. civ. l. II. nouveau ſerment, & que les troupes de Céſar lui avoient juré obéiſſance pour tout le temps que dureroit la guerre civile.

Quoique les auteurs parlent ſouvent de ce premier ſerment, il eſt difficile d'en déterminer la formule: aucun d'eux ne la rapporte littéralement, ils ſe contentent d'en exprimer le ſens, & chacun d'eux y met quelque différence. Polybe la paſſe tout-à-fait ſous ſilence. Tite-Live la cite pluſieurs fois en ces termes: *Conventuros ſe juſſu Conſulum, neque injuſſu abituros.* Denys d'Halicarnaſſe s'exprime ainſi: *Le ſerment militaire, que les Romains obſervent avec le plus grand ſcrupule, oblige les ſoldats à ſuivre leurs Généraux par-tout où ils les mènent, & la loi permet aux Généraux de faire mourir, ſans forme de procès, les ſoldats qui déſobéiſſent ou qui abandonnent leurs enſeignes.* Ces paroles renferment le ſens du ſerment exprimé par Tite-Live; mais le même Denys d'Halicarnaſſe, dans un autre endroit, ajoute une troiſième proteſtation: *Ils jurent*, dit-il, *qu'ils ſuivront les Conſuls à toutes les guerres auxquelles ceux-ci voudront les conduire, qu'ils n'abandonneront pas leurs enſeignes, & qu'ils ne feront rien autre choſe qui puiſſe être contraire aux intérêts du peuple:* μήτε ἄλλο πρᾶξαι μηδὲν ἐναντίον τῷ δήμῳ. Ce troiſième article du ſerment ne ſe retrouve en aucun autre endroit. Servius s'exprime en termes très-généraux: *Legitima erat militia eorum, qui ſinguli jurabant pro Republica ſe eſſe facturos, nec diſcedebant niſi completis ſtipendiis, id eſt militiæ temporibus, & ſacramentum vocabatur.* Sur quoi l'on peut obſerver, en paſſant, que cette manière régulière de lever des ſoldats, en les faiſant jurer chacun en particulier, s'appeloit *ſacramentum*, auſſi-bien que le ſerment même, par diſtinction des deux autres manières, nommées *conjuratio* & *evocatio*, dont j'ai parlé dans le dixième Mémoire.

Tit. Liv. l. III, c. 20; l. XXII, c. 38.

Lib. II.

Lib. X.

Æneid. VIII.

Au reſte, la formule rapportée par Tite-Live, me paroît la plus certaine; elle contenoit deux proteſtations qui énonçant le commencement & la fin du ſervice, le renfermoient tout entier. Comme les Conſuls choiſiſſoient les ſoldats, non pas pour une guerre déterminée, mais pour toutes celles qu'ils ſeroient obligés d'entreprendre, & qu'ils ne leur marquoient que dans la ſuite le lieu du rendez-vous, ils leur faiſoient jurer en général, qu'ils

ſe rendroient à l'ordre des Conſuls, *juſſu Conſulum conventuros ;* & afin qu'étant une fois aſſemblés, ils demeuraſſent ſous les armes tout le temps que leurs Généraux le jugeroient à propos, ils juroient qu'ils ne quitteroient point le ſervice ſans permiſſion, *neque injuſſu abituros.*

Il eſt certain que dans l'ancienne République, ce premier ſerment ſe prêtoit dans le temps même de la levée, avant que les ſoldats euſſent été diviſés en centuries; Denys d'Halicarnaſſe le dit expreſſément: Τοῖς τεταγμένοις τὸν ἱερὸν ὅρκον ὤμνυσαν καὶ ἔτι τὰς σημαίας κατηγάφοντο. Le paſſage de Tite-Live que je vais rapporter au ſujet du ſecond ſerment, en eſt encore une preuve. *Lib. VIII.*

ART. II. *Du ſerment de l'enrôlement.*

Après ce premier ſerment, par lequel les ſoldats s'engageoient à obéir à leurs Généraux, ils s'aſſembloient au jour marqué, dans le lieu que les Conſuls avoient indiqué pour le rendez-vous général de l'armée; là, les cavaliers ayant été partagés en décuries, & les fantaſſins en centuries, chaque centurie & chaque décurie faiſoient un ſecond ſerment, par lequel les ſoldats s'obligeoient à combattre l'ennemi avec courage, & à demeurer réunis pour le ſervice de la République. En voici la formule telle que la donne Tite-Live: *Seſe fugæ atque formidinis ergo non abituros, neque ex ordine receſſuros, niſi teli ſumendi aut petendi, aut hoſtis feriendi, aut civis ſervandi cauſâ.* C'eſt ainſi que chez les Lacédémoniens, les ſoldats qui compoſoient la compagnie de vingt-cinq hommes, juroient entr'eux qu'ils n'abandonneroient pas leur rang; αὐτὸς μὴ λείψειν τὴν τάξιν; & c'eſt pour cette raiſon que cette compagnie s'appeloit ἐνομοτία. Ce ſerment étoit volontaire ; il n'étoit exigé que par un uſage établi entre les ſoldats; les Généraux ne s'en mêloient en aucune manière, & cette coutume ſubſiſta juſqu'à l'année de Rome 537, qui fut celle de la bataille de Cannes: alors, ſoit pour abréger le temps de la levée, que le premier ſerment fait par chaque ſoldat entre les mains des Conſuls, devoit conſidérablement alonger, ſoit pour donner au ſecond ſerment, une forme plus obligatoire, on réunit le premier ſerment avec le ſecond, & on convint que ce ſeroient les Tribuns qui après la levée feroient déſormais prêter aux ſoldats le nouveau ſerment, compoſé des deux qui juſqu'à ce temps avoient été diſtingués: *Lib. XXII, c. 38.* *Front. Strat. l. IV, c. 1.* *Suid. Ἐνομοτία.*

ainſi les Conſuls commencèrent à lever les troupes ſans en exiger de ſerment; mais après que les ſoldats avoient donné leur nom, & avant qu'ils fuſſent diviſés en décuries & en centuries, les Tribuns de chaque légion raſſemblant ceux qui devoient compoſer leur légion, en choiſiſſoient un qui prononçoit à haute voix la formule du ſerment dans toute ſon étendue; les autres paſſant à la file devant les Tribuns, faiſoient le même ſerment, en diſant ſimplement ces trois mots, *idem in me* (ſous-entendu *juro vel recipio*), qui ſignifioient qu'ils promettoient les mêmes choſes ſous les mêmes imprécations. Telle eſt l'idée que je me ſuis formée du nouveau ſerment qui s'établit alors, & qui prit la place des deux ſermens auparavant en uſage; je me fonde ſur un paſſage important de Tite-Live, combiné avec deux autres endroits, l'un de Polybe, l'autre de Feſtus: c'eſt ce qui demande à être développé.

Polyb. l. VI.

Feſtus, voce præjurationes.

Le paſſage de Tite-Live renferme des difficultés qui ont fort exercé les critiques; le voici en ſon entier: *Delectu perfecto, Conſules paucos morati dies, dum ſocii ab nomine Latino venirent. Milites tunc, quod nunquam antea factum erat, jurejurando ab Tribunis militum adacti, juſſu Conſulum conventuros, neque injuſſu abituros. Nam ad eam diem nil præter ſacramentum fuerat; & ubi ad Decuriatum aut Centuriatum conveniſſent, ſuâ voluntate ipſi inter ſe equites decuriati, centuriati pedites conjurabant, ſeſe fugæ atque formidinis ergo non abituros, neque ex ordine receſſuros, niſi teli ſumendi aut petendi, aut hoſtis feriendi, aut civis ſervandi cauſâ. Id ex voluntario inter ipſos fœdere ad Tribunos & ad legitimam jurisjurandi adactionem tranſlatum.* Il eſt à propos de faire quelques obſervations, avant que de donner l'explication de cet endroit.

Lib. XXII, c. 38.

1.° Ce ſerment ne fut pas exigé des ſoldats dans le temps même de la levée, comme les Conſuls l'avoient pratiqué juſqu'alors; mais après la levée, *delectu perfecto*. Polybe s'accorde ici avec Tite-Live, ὑπὸ τὴν καταγραφήν; mais il ajoute de plus que la diviſion des ſoldats en décuries & en centuries, ne ſe faiſoit qu'après ce ſerment.

Lib. VI.

2.° Ce ne furent plus les Conſuls qui firent prêter le ſerment; ce furent les Tribuns: Polybe en dit autant; ἀθροίσαντες τοὺς

Lib. VI.

ἐπιλεγμένους οἱ προήκοντες τῶν χιλιάρχων καθ' ἕκαστον στρατόπεδον; mais Tite-Live ajoute que c'étoit pour la première fois, *quod nunquam antea factum erat;* parce qu'il raconte ce qui arriva l'année de la bataille de Cannes, où ce nouvel uſage commença. Polybe parle de ce qui ſe pratiquoit de ſon temps, où cet uſage étoit établi depuis pluſieurs années; c'eſt pour cette raiſon qu'il ne dit pas un mot du premier ſerment, qui n'étoit plus diſtingué de celui-ci.

3.° Tite-Live appelle *jusjurandum* le ſerment que faiſoient prêter les Tribuns, & il nomme *ſacramentum* celui qu'avoient fait prêter les Conſuls: *Milites tunc jurejurando ab Tribunis militum adacti, juſſu Conſulum conventuros, neque injuſſu abituros; nam ad eam diem nil præter ſacramentum fuerat.* Quelle eſt donc la différence que Tite-Live met ici entre *jusjurandum* & *ſacramentum!* ſuivant la notion ordinaire, *jusjurandum* eſt le terme générique, qui ſignifie toute eſpèce de ſerment, ſoit pour affirmer la vérité d'un fait, ſoit pour aſſurer une promeſſe. *Sacramentum*, outre une ſignification particulière qu'il a dans le ſtyle des Juriſconſultes, & dont il n'eſt pas ici queſtion, ſignifie en fait de ſerment, celui par lequel on confirme une promeſſe par une formule religieuſe: *Sacramento dicitur quod jurisjurandi ſacratione interpoſitâ actum eſt; unde quis ſacramento dicitur interrogari, quia jusjurandum interponitur,* dit Feſtus. C'eſt ainſi qu'Horace appelle *ſacramentum* la promeſſe authentique qu'il fait à Mécène de mourir avec lui:

Feſtus, voce ſacramento.

L. II, od. 17.

Ille dies utramque
Ducet ruinam. Non ego perfidum
Dixi Sacramentum.

Jusjurandum exprime donc le genre, & *ſacramentum* l'eſpèce. On n'auroit pas dit *ſacramentum* d'un ſerment fait pour affirmer la vérité d'une choſe; mais le mot *jusjurandum* pouvoit s'appliquer à une promeſſe confirmée par ſerment: auſſi Tite-Live réunit-il ces deux mots, pour exprimer cette dernière idée, dans le diſcours que tient Annibal à Antiochus: *Pater Amilcar, Antioche, parvum admodum me, cùm ſacrificaret, altaribus admotum jurejurando*

Lib. XXXV, c. 19.

adegit, nunquam amicum fore populi Romani: ſub hoc ſacramento ſex & triginta annos militavi. Il s'enſuit de cette diſcuſſion grammaticale, que le ſerment militaire qu'avoient juſqu'alors fait prêter les Conſuls, pouvoit s'appeler *jusjurandum* auſſi-bien que celui que firent alors prêter les Tribuns, & que celui-ci pouvoit ſe nommer *ſacramentum* auſſi-bien que l'autre. Pourquoi donc Tite-Live y met-il une diſtinction marquée? A cette difficulté s'en joint encore une ſeconde; il ſemble par la manière dont l'hiſtorien s'exprime, que le *ſacramentum* étoit quelque choſe de moins que le *jusjurandum:* c'eſt l'idée que ſemblent donner ces termes, *nam ad eam diem nil præter ſacramentum fuerat.*

M. Crévier, dans ſon excellente édition de Tite-Live, ſe tire d'embarras par une ſolution ingénieuſe; il ſuppoſe ici une légère tranſpoſition, & rétablit ainſi le paſſage: *Milites tunc, quod nunquam antea factum erat, jurejurando ab Tribunis militum adacti; nam ad eam diem nil præter ſacramentum fuerat, juſſu Conſulum conventuros, neque injuſſu abituros, &c.* Alors toute difficulté diſparoît; les mots *jusjurandum* & *ſacramentum* ſeront ici ſynonymes; & Tite-Live dira qu'alors, pour la première fois, les Tribuns firent jurer les ſoldats; que juſqu'à ce temps, on s'étoit contenté de leur faire promettre avec ſerment, qu'ils ſe rendroient à l'ordre, & qu'ils ne quitteroient pas le ſervice ſans permiſſion; mais que cette année, on joignit à ce premier ſerment, dont la formule étoit ſi ſimple & ſi courte, le ſecond ſerment que les ſoldats faiſoient auparavant de leur propre volonté, après l'enrôlement. Je m'en tiendrois à cette explication, ſi je ne voyois que Frontin, qui a eu en vue ce même endroit de Tite-Live, y a reconnu une diſtinction réelle entre le *jusjurandum* & le *ſacramentum. L. Flacco & C. Varrone Coſſ.* dit-il, (c'eſt préciſément la même année dont parle Tite-Live, mais les copiſtes ont altéré le paſſage, en mettant *Flacco* au lieu de *Paullo*) *milites primò jurejurando facti ſunt: antè enim ſacramento tantummodo à Tribunis rogabantur.* On voit que Frontin fait tomber le changement qui arriva alors, ſur la différence du ſerment; & quoiqu'il ſe trompe, en ſuppoſant que dès auparavant c'étoient les Tribuns entre les mains deſquels les ſoldats juroient, ſon erreur ne prouve qu'avec plus de force la différence

Stratag. l. IV, c. 1.

différence qu'il met entre le *jusjurandum* qui fut alors établi, & le *ſacramentum* qui étoit auparavant en uſage.

Je n'ai trouvé nulle part la ſolution de cette difficulté. Juſte-Lipſe avoue qu'il ne peut ici ſe tirer d'embarras. Schélius s'efforce de marquer la différence de ces deux termes; il n'en trouve point d'autre, ſinon que la formule du *ſacramentum*, dans la bouche de celui qui faiſoit prêter le ſerment, étoit interrogative, d'où vient qu'on diſoit *ſacramento rogare;* au lieu que la formule par laquelle on demandoit le *jusjurandum* étoit impérative : d'où il s'enſuit que le ſerment appelé *ſacramentum* devoit ſe prêter par chacun en particulier, ſur l'interrogation qu'on lui faiſoit; au lieu que pour le ſerment appelé *jusjurandum*, un ſeul pouvoit jurer pour tous. Mais ſi telle étoit la diſtinction ſuppoſée par Tite-Live & par Frontin, le premier n'auroit pas ajouté, *nam ad eam diem nil præter ſacramentum fuerat;* car ce ſeroit comme s'il eût dit, on commença pour lors à faire jurer les ſoldats tous enſemble, au lieu qu'auparavant on s'étoit contenté de les faire jurer chacun en particulier; ce qui formeroit un ſens abſurde.

De milit. Rom. l. I, dial. 6.

Schel. in Hygin.

Le meilleur parti que je pourrois prendre, ſeroit peut-être d'imiter ici la modeſtie de Juſte-Lipſe; cependant je haſarderai une explication, que je ne donne que pour une conjecture, & dont l'Académie fera tel cas qu'elle jugera à propos. Le ſerment conçu en ces termes, *conventuros ſe juſſu Conſulum, neque injuſſu abituros*, étoit le ſerment ancien; il eſt cité comme déjà établi dès l'an 293 de Rome, &, ſelon les apparences, il étoit auſſi ancien que le Conſulat. C'étoit en conſéquence de cette formule que le ſervice militaire étoit appelé *ſacré;* elle contenoit les deux devoirs les plus ſacrés du ſoldat, & proſcrivoit les deux plus grands crimes qu'on pût commettre contre les loix de la guerre. Ceux qui manquoient au premier article, c'eſt-à-dire qui ne ſe trouvoient pas au rendez-vous, s'appeloient *emanſores;* ils étoient punis de mort, à moins qu'ils n'euſſent une excuſe légitime: c'étoit la même peine pour ceux qui manquoient au ſecond article, c'eſt-à-dire qui abandonnoient le ſervice ſans la permiſſion des Généraux, *deſertores*. Ainſi cette partie du ſerment militaire conſerva le nom de *ſacramentum*, lors même qu'on y ajouta le ſerment qui avoit

Tit. Liv. l. III, c. 20.

d'abord été volontaire, *ſeſe fugæ atque formidinis ergo non abituros, &c.* en ſorte que le ſerment des ſoldats renferma alors deux parties, l'ancienne, qui étant la plus eſſentielle & la plus ſacrée, fut toujours appelée *ſacramentum;* & l'addition, qui ne portoit que le nom de *jusjurandum.* C'eſt la première partie, comme la principale, qui fut cauſe que l'on continua juſque ſous les Empereurs d'appeler en général *ſacramentum* le ſerment militaire.

Cette explication ſuppoſée, tout deviendroit clair dans le paſſage de Tite-Live; voici ce qu'il ſignifieroit: *La levée des troupes étant achevée, les Conſuls attendirent quelques jours les alliés Latins. Ce fut alors pour la première fois que les ſoldats jurèrent, entre les mains des Tribuns, qu'ils ſe rendroient à l'ordre des Conſuls, & qu'ils n'abandonneroient pas l'armée ſans leur permiſſion. Juſqu'à cette année le ſerment militaire avoit été borné à cette formule; & lorſque les cavaliers étoient enſuite enrôlés dans leurs décuries, & les fantaſſins dans leurs centuries, ils s'engageoient entre eux, par un nouveau ſerment, à ne point abandonner leur compagnie par lâcheté, & à ne point quitter leur rang, ſi ce n'étoit pour prendre ou aller chercher quelque arme offenſive, pour frapper un ennemi, ou pour ſauver un citoyen. Cette convention volontaire devint alors un engagement ſolennel, qui ſe contractoit par un ſerment entre les mains des Tribuns:* c'eſt-à-dire que ce ſecond ſerment fut joint au premier, & que les Tribuns reçurent l'un & l'autre. Quoique ce ſerment ſe fit par-devant les Tribuns, c'étoit toujours au nom du Général, *in verba Conſulis.* Quelquefois le Queſteur recevoit le ſerment au lieu des Tribuns; *ne primi ſacramenti, quod apud Domitium atque apud ſe Quæſtorem dixiſſent, memoriam deponerent,* dit Quintilius Varus, dans le ſecond livre de la guerre civile.

Cæſ. Bel. civ. l. II, c. 28.

Tout eſt plein de difficultés ſur cette matière. Polybe nous donne une formule de ſerment toute différente de celle de Tite-Live; la voici: Ἧ ἓ πειθαρχήσειν καὶ ποιήσειν τὸ προσταττόμενον ὑπὸ τῶν ἀρχόντων κατὰ δύναμιν: *qu'ils obéiroient & exécuteroient, ſelon leur pouvoir, les ordres de leurs Commandans.* Eſt-ce que dans l'intervalle de la bataille de Cannes au temps de Polybe, qui fleuriſſoit cinquante ans après, la formule du ſerment avoit changé?

Lib. VI.

Il eſt plus vraiſemblable que cette formule étoit beaucoup plus longue, & que Polybe n'en rapporte qu'un article; ce qui me donne lieu de le penſer, c'eſt une autre partie de cette même formule, qu'Aulu-gelle cite de Cincius Alimentus, qui vivoit du temps d'Annibal, & qui avoit écrit en grec l'hiſtoire Romaine: elle a rapport à ces premières paroles du ſerment, *conventuros ſe juſſu Conſulum.* Voici en quels termes Aulu-gelle fait parler Cincius : *Ita concipiebatur jusjurandum ut adeſſent, his additis exceptionibus, niſi harumce quæ cauſa erit, &c.* Ici il cite tout au long les différentes cauſes qui pouvoient ſervir d'excuſe légitime à ceux qui manquoient au rendez-vous: mais il y a quelque confuſion en cet endroit d'Aulu-gelle; on ne diſtingue pas bien s'il entend que ces cauſes d'excuſe étoient énoncées dans la formule même du ſerment, ou s'il les rapporte ſeulement d'après le détail qu'en faiſoit Cincius Alimentus. *Lib. XVI, c. 4.*

C'eſt Polybe qui nous apprend qu'au lieu de faire jurer les ſoldats chacun en particulier, les Tribuns en choiſiſſoient un qui prononçoit la formule du ſerment, & que tous les autres paſſant à la file l'un après l'autre, juroient qu'ils feroient de même que le premier. C'étoit ce qu'on appeloit *præjuratio,* & Feſtus, dans l'explication de ce mot, dit que ceux qui contractoient le même engagement que celui qui avoit prononcé le ſerment, ſe contentoient de dire *idem in me.* La brièveté de la formule abrégeoit beaucoup la cérémonie. *Lib. VI.*

Aucun des auteurs, qui nous ont conſervé une partie du ſerment, ne nous a donné la formule d'imprécation qui devoit y être jointe; mais on peut la tirer d'un endroit de Tite-Live, comparé avec le même évènement raconté par Denys d'Halicarnaſſe. Dans une guerre contre les Toſcans, l'an de Rome 273, un centurion nommé Flavoléius demandant le combat avec impatience, s'adreſſe ainſi au Général: *Victor, M. Fabi, revertar ex acie;* Tite-Live ajoute, *ſi fallat, Jovem patrem, gradivumque Martem, alioſque iratos invocat Deos.* Toute l'armée répète après lui le même ſerment & la même imprécation, *idem deinceps omnis exercitus in ſe quiſque jurat.* Ces termes de Tite-Live, *in ſe quiſque,* ont rapport à ces paroles, *idem in me,* & les expliquent. Il eſt vrai *Tit. Liv. l. II, c. 45.*

que ce ſerment étoit extraordinaire ; mais Denys d'Halycarnaſſe rapportant le même trait, appelle le ſerment de Flavolcius, τὸν ὀπιχώριόντε Ῥωμαίοις καὶ κράτιστον ὅρκον. Ce mot, ὀπιχώριος, ſignifie que c'étoit l'imprécation en uſage chez les Romains, & donne lieu de croire que le ſerment militaire ſe terminoit par proteſter que l'on conſentoit à reſſentir toute la colère de Jupiter, de Mars & des autres Dieux, ſi l'on manquoit à cet engagement. Denys d'Halicarnaſſe ſe contente d'indiquer ce ſerment dans les termes généraux que je viens de rapporter ; mais je remarquerai, en paſſant, qu'au lieu de la formule il ſubſtitue ces paroles, τῇ ἀγαθῇ ἑαυτοῦ πίστει, que je crois répondre à cette autre formule, fort uſitée dans les ſermens des Romains, *ex animi mei ſententiâ.*

Lib. IX.

Lorſqu'on avoit quelque raiſon de ſe défier de la fidélité des ſoldats, on les faiſoit appeler nommément par un héraut, l'un après l'autre, & on les obligeoit de jurer ſéparément. C'eſt ce que fit Scipion, après la ſédition de Sucrone : *Citati milites nominatim apud tribunos militum in verba P. Scipionis jurarunt.* Fimbria, alarmé de la déſertion de ſes ſoldats, voulut inutilement les forcer à lui prêter ſerment chacun en particulier.

T. L. lib. XXVIII, c. 29.

App. in Mithrid.

Les ſoldats étoient libres de leur engagement, lorſque leur Général tomboit entre les mains des ennemis ; il perdoit dès ce moment tous les droits de citoyen, & quoiqu'il les recouvrât dans la ſuite, *jure poſtliminii*, lorſqu'il étoit remis en liberté, il ne pouvoit plus rappeler ſes ſoldats au ſervice en vertu de leur ſerment : *Sacramentum deditione ducis & capitis diminutione ſublatum eſt.*

Caſ. Bel. civ. l. II, c. 32.

Pour recueillir en deux mots tout ce que je viens d'expliquer, juſqu'à l'année de la bataille de Cannes il y eut deux ſermens militaires, diſtingués l'un de l'autre ; le premier étoit forcé, on le prêtoit au moment de la levée, au nom & entre les mains des Conſuls ; le ſecond étoit volontaire, les ſoldats le faiſoient entre eux, *conjurabant*, lorſqu'ils étoient enrôlés dans leurs différens corps. L'an 537 ces deux ſermens furent réunis en un ſeul ; les ſoldats le prêtoient au nom des Conſuls, mais entre les mains des Tribuns, après la levée & avant qu'ils fuſſent partagés en corps.

Avant que de quitter ce second article, il me reste encore une difficulté à éclaircir. Tite-Live, sur l'an 585 de Rome, distingue les soldats *milites* de ceux qu'il appelle *conjurati*, qui avoient également servi dans l'armée de Paul-Émile. A la première nouvelle de la défaite de Persée, le Sénat ordonne que le Consul congédiera tous ceux qu'il a dans son armée sous le nom de *conjurati*; mais qu'il attendra un nouvel ordre pour donner le congé aux soldats *milites*, qui sont, quelques lignes après, désignés par ces paroles, *qui in verba Consulis juraverant.* Qu'étoit-ce donc que ces gens nommés *conjurati*, qui n'étoient pas proprement soldats, & qui n'avoient pas prêté serment au nom du Consul? On ne peut pas dire que c'étoient ceux qui n'avoient point prêté le serment nommé *sacramentum*, lequel faisoit l'essence du soldat, mais seulement le serment volontaire dont nous avons parlé, puisque depuis quarante-huit ans, ces deux sermens étoient confondus en un seul, & que jamais le second n'avoit été prêté qu'après le premier; on ne dira pas non plus que Tite-Live entend par *conjurati* ceux qui avoient été assemblés de cette manière prompte & précipitée, nommée *conjuratio*, que j'ai expliquée dans mon dixième Mémoire; on voit par Tite-Live même, que les soldats qui composoient l'armée de Paul-Émile, avoient été levés selon les formes ordinaires, *legitimâ militiâ.* Je crois que l'historien appelle ici *conjurati*, des surnuméraires qui s'étant joints de leur gré aux troupes de Paul-Émile, & ayant formé différens corps, n'avoient d'autre engagement que celui qu'ils avoient contracté entre eux par un serment volontaire. *L. XLV, c. 2.*

ART. III. *Du serment de police. Lib. VI.*

Examinons maintenant en quoi consistoit le troisième serment, qui se faisoit dans le camp même: μετὰ τὴν στρατοπεδείαν, dit Polybe. Rien ne donne une plus belle idée de la justice ou plutôt de la politique des Romains, qui savoient combien une vigoureuse discipline contribue à préparer la victoire, en réunissant au seul intérêt public tant d'intérêts séparés, qui se détruiroient en se combattant les uns les autres. La police de leur camp étoit admirable, & l'on citera toujours avec étonnement ce trait singulier, qu'une armée Romaine ayant renfermé dans l'enceinte du camp un arbre chargé de fruits mûrs, on remarqua le lendemain, *Front. Stratag. l. IV, c. 3.*

lorſqu'elle décampa, qu'il n'en manquoit pas un ſeul. Par quel art ſavoient-ils donc enchaîner tant de mains avides? c'étoit encore par le lien le plus fort qui ſubſiſte entre les hommes, par la religion du ſerment. La première fois qu'une armée campoit, les Tribuns faiſoient comparoître devant eux, non-ſeulement les ſoldats, mais auſſi les valets & les eſclaves, encore plus enclins à voler; ils les obligeoient à jurer l'un après l'autre, qu'ils ne déroberoient rien de tout ce qui étoit dans le camp, & que s'ils trouvoient même quelque choſe, ils le rapporteroient aux Tribuns. Telle étoit, ſelon Polybe, la ſubſtance de ce ſerment.

Polyb. lib. VI.

Aulu-gelle le rapporte dans les propres termes, d'après Cincius-Alimentus; voici le paſſage: *In libro Cincii de re militari quinto ita ſcriptum eſt: Cùm delectus antiquitus fieret, & milites ſcriberentur, jusjurandum eos Tribunus militaris adigebat in verba hæc.* Arrêtons-nous un moment ſur ces paroles; elles ſont d'Aulu-gelle & non pas de Cincius. 1.° Elles ſuppoſent que ce ſerment n'étoit plus en uſage; ce qui ne peut convenir qu'au temps d'Aulu-gelle, puiſque ce ſerment ſubſiſtoit encore du temps de Polybe, poſtérieur à Cincius. 2.° Aulu-gelle tombe ici dans une erreur qu'on ne peut mettre ſur le compte de Cincius, témoin oculaire: il dit que ce ſerment accompagnoit l'enrôlement des ſoldats, *cùm milites ſcriberentur;* ſelon Polybe, il ne ſe faiſoit que quand l'armée étoit campée, μετὰ τὴν στρατοπεδείαν. Il ne faut donc attribuer ici à Cincius que la formule dont voici la teneur: *In magiſtratu C. Lælii C. filii Coſ. L. Cornelii P. filii Coſ. in exercitu, decemque millia paſſuum propè, furtum non facies dolo malo ſolus neque cum pluribus, pluris nummi argentei in dies ſingulos. Extra haſtam, haſtile, ligna, pabulum, utrem, follem, faculam, ſi quid ibi inveneris, ſuſtuleriſve quod tuum non erit, quod pluris nummi argentei erit, uti tu ad C. Lælium C. filium Coſ. L. ve Cornelium P. filium Coſ. ſive ad quem eorum juſſerit, proferes: aut profitebere in triduo proximo, quidquid inveneris, ſuſtuleriſve ſine dolo malo: aut domino ſuo, cujum id cenſebis eſſe, reddes, uti quod rectè factum eſſe voles.* Ces paroles ont beſoin de quelques obſervations.

In magiſtratu C. Lælii C. filii Coſ. L. Cornelii P. filii Coſ. Cincius vivoit donc encore en l'année de Rome 563, dans

laquelle C. Lælius fut Conſul avec L. Cornelius-Scipion, qui mérita cette année le ſurnom d'*Aſiaticus*. Il étoit fils de P. Scipion, qui étoit mort en Eſpagne, & frère du premier Scipion l'Africain. *In exercitu*, c'eſt-à-dire dans le camp. *Decemque millia paſſuum propè :* ce ſerment n'étoit pas ſeulement fait pour la ſûreté des ſoldats qui campoient enſemble, mais pour celle du pays où ils campoient. On vouloit empêcher les maraudeurs; & les Généraux prenoient ſous leur protection les habitans du voiſinage, qui contribuent à faire ſubſiſter les armées. Mais pourquoi déſignoit-on dix mille pas? c'étoit la plus grande diſtance juſqu'où les ſoldats s'éloignoient du camp. Au rapport de Végèce, on les exerçoit trois fois par mois, en les conduiſant au pas militaire & chargés de toutes leurs armes, à dix milles du camp; il falloit qu'ils y fuſſent revenus au bout de cinq heures d'été, c'eſt-à-dire qu'on leur faiſoit faire environ ſept grandes lieues en moins de ſept heures. On ne vouloit pas qu'ils fiſſent dans cette marche, aucun tort aux habitans : *Furtum non facies dolo malo ſolus neque cum pluribus :* ces mots déſignent aſſez clairement ce que nous appelons la *maraude*. *Pluris nummi argentei in dies ſingulos.* Il ſemble que les Romains eux-mêmes aient ſuppoſé qu'il falloit bien que le ſoldat volât quelque choſe; ainſi ils ne puniſſoient que le vol qui excédoit le prix d'un ſeſterce, c'eſt-à-dire un peu plus de quatre ſous de notre monnoie, ſelon le titre où l'argent eſt actuellement en France. Un ſoldat pouvoit donc, ſans crainte de châtiment, voler tous les jours la valeur d'un ſeſterce. Le reſte de la formule ordonne aux ſoldats de rapporter, ſoit aux Conſuls, ſoit à ceux qu'ils auront chargés de cette commiſſion, tout ce qu'ils auront trouvé ou ramaſſé, qui ne leur appartiendra pas, & qui excédera le prix d'un ſeſterce, ou du moins de le déclarer dans l'eſpace de trois jours, ou de le rendre de bonne foi & ſans détérioration à celui qu'ils en croiront être le maître. Au lieu de ces mots, *ſive ad quem eorum juſſerit*, ou, ſelon quelques éditions, *ſive quem ad utrum eorum jus erit*, je lis *ſive ad quem uter eorum juſſerit ;* ce qui fait le ſens que j'ai ſuivi & que je crois le meilleur. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'on ſpécifie ici pluſieurs choſes qu'on n'étoit pas obligé de reſtituer, ſoit parce qu'elles étoient

Lib. 1, c. 27.

très-communes, ſoit pour obliger les ſoldats de les garder avec plus de ſoin. *Haſta:* j'en ai donné la deſcription dans le cinquième Mémoire; mais peut-être ce mot eſt-il mis ici en général pour toute arme offenſive. Ce n'eſt pas qu'il fût permis de voler les armes à ſes camarades; c'étoit un crime ſévèrement puni, même ſous les Empereurs; on étoit au moins dégradé: *Qui aliena arma ſubripuit, gradu militiæ pellendus eſt*, dit Modeſtin dans le Digeſte; mais il faut entendre ceci d'une arme ſans maître & trouvée par haſard. *Haſtile*, le fût d'une haſte, la hampe d'un javelot; *ligna, ponum, pabulum*, du bois, un fruit, une botte de foin. *Utrem:* les outres étoient d'un grand uſage dans les armées, ſoit pour paſſer les fleuves, ſoit pour porter l'eau & les autres choſes liquides. *Follem*, c'eſt un ſac, une béface. Végèce explique *decem folles* par *decem ſacci. Faculam*, c'étoit un morceau de bois réſineux & combuſtible, taillé par le haut en épi, & enduit de poix-réſine, dont les ſoldats ſe ſervoient pour s'éclairer pendant la nuit. Voilà ce qu'il étoit permis de retenir, lorſqu'on le trouvoit par haſard; pour tout le reſte, on étoit puni de la baſtonnade; punition beaucoup plus rigoureuſe que n'eſt aujourd'hui celle des baguettes. Je l'expliquerai plus au long, quand je traiterai des peines militaires; il ſuffit de dire ici qu'on y laiſſoit preſque toujours la vie, & que celui qui n'y mouroit pas, périſſoit bientôt faute de tout ſecours: il ne pouvoit ni revenir dans ſa patrie, ni être reçu dans aucune habitation, pas même dans celle de ſes plus proches parens. Tibère condamna à mort un ſoldat Prétorien, qui avoit volé un paon dans un verger. Peſcennius Niger ordonna de trancher la tête aux dix ſoldats d'une chambrée, pour avoir mangé d'un coq volé par un d'entre eux; il ne ſe relâcha de cette rigueur que ſur les prières de toute l'armée, & tout ce qu'on put obtenir de lui, fut que les dix ſoldats rendroient au payſan chacun dix coqs, & qu'aucun de la chambrée ne feroit rien cuire, & ne vivroit que de pain & de nourritures froides tout le reſte de la campagne.

Dig l. XLIX, tit. 16, leg. 5, §. 14.

L. II, c. 20.

Polyb. lib. VI.

Suet. Tib. c. 60.

Spart. in Peſcenn. c. 10.

Lib. X.

Polybe parle encore d'un autre ſerment, qui avoit beaucoup de rapport à celui-là, & qui peut-être en faiſoit partie. Les Romains ſe piquoient d'une grande équité dans la diſtribution du butin, ils n'en privoient pas ceux même qui, ſans qu'il y eût de

de leur faute, n'avoient pu contribuer à le gagner; comme les malades, ceux qui gardoient le camp pendant la bataille ou l'attaque d'une ville, ceux qui avoient été détachés de l'armée pour quelque autre opération militaire: ils savoient d'ailleurs que les plus ardens au pillage ne sont pas les guerriers les plus braves. Afin que les soldats, sans exception, eussent une part égale, chacun étoit obligé d'apporter en commun ce qu'il avoit pris, & la première fois qu'ils campoient, avant que d'entrer sur le territoire ennemi, on leur faisoit jurer qu'ils ne détourneroient rien du butin, pour se l'approprier : Περὶ δὲ τοῦ μηδένα νοσφίσεσθαι μηδὲν τῶν ἐκ τῆς διαρπαγῆς, ἀλλὰ τηρεῖν τὴν πίστιν κατὰ τὸν ὅρκον, ὀμνύουσι πάντες ὅταν ἀθροισθῶσι πρῶτον εἰς τὴν παρεμβολὴν, ἐξιέναι μέλλοντες εἰς τὴν πολεμίαν. Je parlerai ailleurs de la discipline qu'ils observoient dans le pillage des villes.

ART. IV. *Serment sous les Empereurs.*

Dans les derniers temps de la liberté, il n'est plus parlé que d'un seul serment militaire, soit que les autres subsistassent encore & qu'on n'en ait point de preuve, soit que la licence des guerres civiles eût aboli toute cette discipline; du moins est-il certain que ces sermens n'étoient plus en usage dans le siècle d'Aulu-gelle, c'est-à-dire du temps d'Adrien & des Antonins, puisque cet auteur les emprunte de Cincius-Alimentus.

On ne trouve dans aucun auteur la formule du serment militaire, telle qu'elle étoit sous les Empereurs. Les soldats leur juroient obéissance à leur avènement à l'empire, & ce serment se renouveloit tous les ans, au premier de janvier; c'est ce que Tacite appelle *solemne calendarum januariarum sacramentum.* Il étoit conçu dans les termes les plus forts & les plus énergiques. Arrien, dans ses réflexions sur Épictète, dit que les hommes devroient s'engager au service de Dieu par le même serment que les soldats prêtent à l'Empereur; ils jurent de préférer à tout l'intérêt de César: Θεῷ ἔδει καὶ ὑμᾶς ὀμνύειν ὅρκον, οἷον οἱ στρατιῶται τῷ Καίσαρι· ἀλλ' ἐκεῖνοι μὲν ὀμνύουσι πάντων προτιμήσειν τὴν Καίσαρος σωτηρίαν. Tertullien, pour exprimer le dévouement absolu & exclusif que ce serment renfermoit, dit qu'on renonçoit à son père, à sa mère & à tous les hommes; *ejerare & patrem & matrem & omnem proximum:* & Saint Jérôme présente la même pensée dans le passage que j'ai

Hist. lib. 1, c. 55.

L. 1, c. 14.

De coronâ milit. c. 11.

déjà cité. L'inceſtueux Caligula, comme pour conſacrer à la face de tout l'empire ſes attachemens criminels, faiſoit ajouter ces paroles au ſerment militaire; *Neque me, liberoſque meos chariores habeo quàm Caium & ſorores ejus.* Le ſerment que les troupes de Julien lui prêtèrent, lorſqu'il ſe mit en marche pour aller faire la guerre à Conſtance, étoit conçu en des termes propres à la circonſtance: les ſoldats portant leur épée à leur gorge, jurèrent avec des imprécations terribles, qu'ils s'expoſeroient pour lui à tous les dangers, juſqu'à ſacrifier leur vie.

Suet. in Calig. c. 15.

Amm. Marcel. l. XXI, c. 5.

Les Chrétiens prêtoient le ſerment militaire: *Juravimus primùm in ſacramenta divina, juravimus deinde in ſacramenta regia,* diſent à Maximien les ſoldats de la légion Thébéenne; mais ils en retranchoient tout ce qui ſentoit l'idolâtrie. « Nous faiſons auſſi le ſerment, dit Tertullien dans ſon Apologétique; mais au lieu de » jurer par les Génies des Céſars, nous jurons par leur ſalut, plus reſpectable pour nous que tous les Génies »: *Sed & juramus, ſicut non per Genios Cæſarum, ita per ſalutem eorum, quæ eſt auguſtior omnibus Geniis.* Les Empereurs doux & modérés uſoient en ce point de condeſcendance; les autres en prenoient un ſujet de perſécution. Sous les Princes Chrétiens, la formule du ſerment fut adaptée au ſtyle de la religion Chrétienne; elle eſt contenue dans ces paroles de Végèce: *Les ſoldats jurent par le nom de Dieu, du Chriſt, du Saint-Eſprit, & par la Majeſté impériale, qu'ils feront de bon cœur tout ce que l'Empereur leur commandera, qu'ils ne déſerteront jamais, & qu'ils ſacrifieront leur vie pour l'empire Romain.*

C. 31.

L. II, c. 5.

ART. V. *Des ſermens extraordinaires.*

Tels étoient les ſermens ſolennels & ordinaires, par leſquels les ſoldats s'obligeoient à remplir en général les devoirs de leur profeſſion: mais dans les occaſions particulières, ſoit qu'on ſe défiât de leur fidélité, ſoit qu'on voulût augmenter leur courage, les Généraux exigeoient d'eux un ſerment extraordinaire; quelquefois même, pour aſſurer le ſuccès, les ſoldats ſe lioient volontairement par cet engagement, qu'ils regardoient comme inviolable. L'hiſtoire nous en fournit pluſieurs exemples, que j'ai cru à propos de raſſembler ici en peu de mots, afin de compléter ce traité du ſerment militaire.

Je ne rappellerai pas le ſerment de Flavolcius, que j'ai déjà rapporté. Au ſiége de Veies, les ſoldats, de leur propre mouvement, jurèrent de ne retourner à Rome que lorſqu'ils auroient pris la ville. *Florus, lib. I, c. 12.*

Après la bataille de Cannes, les plus diſtingués de la jeuneſſe Romaine s'étoient retirés à Canuſe avec une partie des débris de l'armée; l'effroi étoit ſi grand qu'ils formèrent le deſſein de paſſer la mer & d'aller chercher un aſyle en Aſie: le jeune Scipion qui n'étoit encore que Tribun des ſoldats, en fut averti; il vole auſſitôt à l'hôtellerie où ils étoient aſſemblés; & tenant ſon épée levée ſur leur tête, « je jure, s'écria-t-il, que je n'abandonnerai jamais la République, ni ne ſouffrirai qu'aucun citoyen l'abandonne. « Si je manque à ma promeſſe, fais-moi périr, grand Jupiter, & « détruis avec moi ma famille & tout ce qui m'appartient »: *Ex animi mei ſententiâ, ut ego rempublicam populi Romani non deſeram; neque alium civem Romanum deſerere patiar: ſi ſciens fallo, tum me, Jupiter optime, maxime, domum, familiam, remque meam peſſimo leto afficias.* Il ajouta que ſon épée étoit tirée pour ôter la vie à quiconque ne feroit pas le même ſerment. La crainte que leur inſpiroit Scipion, étouffa celle qu'ils avoient conçue d'Annibal; ils jurèrent tous & s'obligèrent à rendre compte à Scipion de toutes leurs démarches. *T. L. l. XXII, c. 53.*

Pendant la guerre contre Perſée, un grand nombre de ſoldats ayant abandonné le ſervice à la faveur des congés obtenus ſans cauſe légitime, les Cenſeurs leur firent faire ſerment qu'ils retourneroient en Macédoine: *Ex tui animi ſententiâ, tu ex edicto C. Claudii, Ti. Sempronii cenſorum in provinciam Macedoniam redibis, quod ſine dolo malo facere poteris.* *Ibid. l. XLIII, c. 15.*

L'uſage de s'engager, par des imprécations, à diſputer opiniâtrement la victoire, ſe remarque auſſi chez les nations qui furent en guerre avec les Romains. L'an 460 de Rome, les Samnites, déſeſpérés de pluſieurs défaites, voulant faire un dernier effort, obligent leurs principaux Officiers à promettre, avec un ſerment horrible, qu'ils ne fuiront pas, & qu'ils paſſeront au fil de l'épée ceux qu'ils verront fuir. Dans la guerre de Céſar en Gaule, les cavaliers de Vercingétorix jurent que quiconque ne percera pas *Ibid. lib. X, c. 38.* *Cæſ. bel. Gal. l. VII, c. 66.*

deux fois l'armée Romaine, ne ſera jamais reçu ſous un toit, & ne pourra jamais revoir ni ſes enfans, ni ſon père & ſa mère, ni ſa femme.

Mais jamais les ſermens ne furent plus fréquens que dans les guerres civiles, dans leſquelles la rage eſt plus vive & la fidélité plus ſuſpecte. Sylla repaſſant d'Aſie en Italie, pour ſoutenir ſon parti opprimé par Marius, & craignant que ſes ſoldats ne ſe débandaſſent dès qu'ils ſe reverroient dans leur patrie, ou qu'ils ne le rendiſſent odieux par leurs cruautés & leurs ravages, leur fit jurer qu'ils ne quitteroient point leurs enſeignes, & qu'ils ne ſe permettroient aucune violence, à moins qu'ils ne fuſſent attaqués les premiers.

Plut. in Syll.

On ne voit que ſermens dans les armées de Céſar & de Pompée; celui que Lucain fait prononcer par Lælius, dans le premier livre de la Pharſale, eſt plein de fureur; Lælius, primipile dans l'armée de Céſar, lui jure, en ces termes, un dévouement aveugle à ſes ordres.

Per ſigna decem felicia caſtris,
Perque tuos juro quocumque ex hoſte triumphos,
Pectore ſi fratris gladium, juguloque parentis
Condere me jubeas, plenæque in viſcera partu
Conjugis, invitâ peragam tamen omnia dextrâ.
Si ſpoliare Deos, ignemque immittere templis,
Numina miſcebit caſtrenſis flamma Monetæ.
Signa ſuper Thuſci ſi ponere Tybridis undas,
Heſperios audax veniam metator in agros.
Tu quoſcumque voles in planum effundere muros,
His aries actus diſperget ſaxa lacertis:
Illa licet, penitus tolli quam juſſeris urbem,
Roma ſit.

Mais ce ſerment eſt une fiction du poëte, qui a voulu graver, dans ces affreuſes proteſtations, la rage & l'impiété inſéparables des guerres civiles.

Voici des ſermens atteſtés par l'hiſtoire. Pétréius, qui ſoutenoit

avec Afranius le parti de Pompée en Eſpagne, voyant que ſes ſoldats entroient en conférence avec les ennemis, & qu'ils ſongeoient à ſe rendre, emploie les larmes, les remontrances, les prières; &, pour dernière reſſource, il jure lui-même, fait jurer ſon collègue, tous les officiers & tous les ſoldats, qu'aucun d'eux n'abandonnera les enſeignes, ne trahira ſon parti, & ne traitera en particulier avec l'ennemi. *Cæſ. bel. civ. l. I, c. 76.*

Les premiers ſuccès de Céſar en Épire alarment les ſoldats de Pompée, pluſieurs déſertent, d'autres jettent leurs armes, leur marche reſſemble à une fuite: on les fait camper près de Dyrrachium. Pour affermir leur courage, Labiénus, alors auſſi zélé pour le ſervice de Pompée qu'il l'avoit été pour celui de Céſar, dans la guerre des Gaules, jure, à la tête des troupes, qu'il n'abandonnera jamais ſon Général, & qu'à tout évènement il partagera ſa fortune: les Officiers & les ſoldats prêtent tous le même ſerment. *Cæſ. Bel. civ. l. III, c. 13.*

Quelque temps après les ſoldats de Céſar, confus de l'échec qu'ils venoient de recevoir devant Dyrrachium, demandent à en effacer la honte par un nouvel effort, & jurent, en préſence de leur Général, qu'ils ne reviendront du combat qu'avec la victoire. *Ap. Bel. civ. l. II.*

La veille de la bataille de Pharſale, Labiénus jure qu'il ne reviendra dans le camp qu'après avoir battu l'ennemi; Pompée fait le même ſerment, & leur exemple eſt ſuivi de toute l'armée. *Cæſ. Bel. civ. l. III, c. 87.*

Au commencement des querelles entre le jeune Octavien & Antoine, celui-ci, déjà abandonné de deux légions & craignant une déſertion générale, aſſemble à Tivoli ce qui lui reſte de ſoldats, & les engage, par un nouveau ſerment, à lui être fidèles. *Ap. Bel. civ. l. III.*

Le ſerment étoit donc, chez les Romains, le lien le plus fort de la diſcipline. Dans les premiers temps de la République on en voit trois différens; ils furent enſuite réduits à deux: il paroît qu'il n'en reſtoit plus qu'un du temps des Empereurs. Dans les grands dangers, on s'aſſuroit de la fidélité & de la conſtance des ſoldats par des ſermens extraordinaires; engagement reſpectable tant qu'il eſt préſent à l'eſprit, mais foible reſſource dans les périls où l'eſprit s'oublie lui-même.

TREIZIÈME MÉMOIRE
SUR
LA LÉGION ROMAINE.
Des Exercices militaires.

Par M. LE BEAU.

LES Romains nés pour la guerre, y formoient leurs enfans dès les plus tendres années: c'étoit à ce but que se rapportoit toute leur éducation; & lors même que le commerce des Grecs eut commencé à leur inspirer le goût des Lettres & des Sciences, ils continuèrent à faire du métier des armes leur principale étude. Au sortir des écoles des Grammairiens, des Rhéteurs & des Philosophes, les jeunes Romains se rendoient au champ de Mars; là, couverts de poussière, exposés aux ardeurs du soleil, ils pratiquoient tous les exercices propres à fortifier le corps & à se rendre souples & adroits au maniement des armes:

Plaut. Bacch.

Ibi cursu, luctando, hastâ, disco, pugilatu, pilâ,
Saliendo, sese exercebant magis quàm scorto aut suaviis;
Ibi suam ætatem extendebant, non in latebrosis locis.

Le même Plaute, dans un autre endroit, introduit un jeune homme qui se plaint en ces termes, du changement que l'amour a produit dans sa personne:

Mostell.

Scio nunc ut sum, atque ut fui:
Quo neque industrior de juventute erat
Arte gymnasticâ, disco, hastis, pilâ,
Cursu, armis, equo. Victitabam volupe
Parsimoniâ & duritiâ.

Ces nobles amusemens, en usage dès les premiers temps, se conservèrent au milieu de la mollesse & de la corruption des mœurs.

Horace reproche à Lydie de déshonorer Sybaris, en lui inſpirant une paſſion qui l'éloigne des exercices. *L. I, od. 8.*

L'agriculture même étoit regardée comme un apprentiſſage de guerre : on y apprenoit à remuer la terre, à creuſer des foſſés, à porter des fardeaux peſans, à ſupporter la faim, la ſoif, le froid, le chaud & les plus rudes fatigues. Demandez à Horace quels furent les guerriers qui firent rougir la mer du ſang des Carthaginois, & qui vainquirent Pyrrhus, Annibal & Antiochus; il répondra que c'étoient des fils de laboureurs, endurcis dès leur bas âge, ainſi que leurs pères, par l'habitude des travaux de la campagne:

Ruſticorum maſcula militum *L. III, od. 6.*
Proles, Sabellis docta ligonibus
Verſare glebas, & ſeveræ
Matris ad arbitrium reciſos
Portare fuſtes.

Si je voulois donner à mon ſujet, toute l'étendue qu'il eſt capable de recevoir, il faudroit donc développer l'éducation entière des Romains; traiter en détail de toutes les parties de la gymnaſtique; décrire même les combats des gladiateurs, puiſqu'ils ne furent introduits à Rome que pour diminuer l'horreur des batailles, en accoutumant les citoyens à la vue du fer, du ſang & du carnage: mais ces matières ſont déjà expliquées dans un grand nombre d'ouvrages; & ſans m'arrêter ici aux exercices par leſquels on préparoit la jeuneſſe en général, je me bornerai à ceux dont on occupoit la milice déjà formée. *Capitol. in Max. & Balb. c. 8. T. L. l. XLI, c. 20.*

Dans l'ancienne République, c'étoit toujours dans Rome qu'on levoit les armées; les ſoldats y reſtoient juſqu'au moment de l'expédition; il n'étoit pas à craindre qu'ils vinſſent à s'amollir dans une ville où l'on ne connoiſſoit ni le luxe ni les plaiſirs; ils n'avoient pas beſoin alors, pour ſe préparer aux combats, d'autres exercices que de ceux qu'ils avoient pratiqués dès leur enfance; il ſuffiſoit de les y entretenir dans les longs campemens & dans les quartiers d'hiver, lorſque l'ennemi leur laiſſoit du repos: mais dans la ſuite, cette diſcipline s'étant relâchée, & les légions étant devenues *Veg. l. I, c. 3.*

toujours ſubſiſtantes par l'inſtitution d'Auguſte, après avoir levé des troupes, il fallut les accoutumer aux travaux & aux évolutions militaires; leur apprendre à ſe contenter d'une nourriture groſſière, à paſſer les nuits ſous des tentes ou à découvert; leur enſeigner le maniement des armes, & les tenir éloignés des villes. Végèce dit qu'on leur faiſoit faire l'exercice tous les jours, au moins pendant quatre mois, & que ce n'étoit qu'après ce temps qu'on les formoit en corps de légion. Ce ſont ces préparations que Claudien recommande dans ces vers:

Lib. I, c. 3.
L. II, c. 5.

De 4.° Conſul. Honor.

Si bella tonant, priùs agmina duris
Exerce ſtudiis, & ſævo præſtrue Marti.
Non brumæ requies, non hibernacula ſegnes
Enervent torpore manus.

Je diviſerai ce Mémoire en trois parties. Dans la première, je traiterai des exercices en général; j'expliquerai quelle idée les Romains avoient de leur utilité, quels maîtres ils employoient à les enſeigner, quels lieux y étoient deſtinés, quelle attention y ont apporté les plus grands Capitaines de la République & de l'Empire: j'expliquerai dans la ſeconde partie, la nature de chaque exercice en particulier; & comme il y en avoit de propres à la cavalerie ſeulement, je parlerai dans la troiſième, des exercices des cavaliers.

I.ere PARTIE. *Des exercices en général.*

Les exercices étoient regardés comme une partie ſi eſſentielle de la milice, que ſelon l'obſervation de Végèce, le mot latin qui ſignifie une armée, n'a point d'autre origine: c'eſt l'étymologie que donnoit Varron; *exercitus, quòd exercitando fit melior.* Ciceron, dans ſes Tuſculanes, fait la même réflexion: « Vous voyez, dit-il, » pourquoi le nom d'*exercitus* eſt donné à nos armées. Il ajoute: » Conſidérez la fatigue des marches; porter des vivres pour plus » de quinze jours, les uſtenſiles, les pieux pour les paliſſades. Je ne » parle point du bouclier, du caſque, de l'épée: ce ne ſont pas des » fardeaux pour nos ſoldats; ils n'en ſentent pas plus le poids que » celui de leurs épaules, de leurs bras, de leurs mains. A les en- » tendre eux-mêmes, les armes ſont les membres du ſoldat; ils les portent

Veg. l. II, c. 1.
Varro, de ling. lat. l. IV.
L. II, c. 37.

portent avec tant de facilité, que dès que l'ennemi ſe préſente, « s'étant débarraſſés de leur bagage, ils ſe ſervent de leurs armes « comme de leurs mains & de leurs bras. Que dirai-je des exercices « de nos légions? Que de ſoins pour apprendre à courir ſur l'ennemi, « à le choquer avec vigueur, à pouſſer le cri qui commence les « batailles! De-là leur vient ce courage qui dans l'action même, « brave les bleſſures & la mort. Donnez-moi un ſoldat d'une égale « valeur, mais qui ne ſoit pas exercé, il ne paroîtra qu'une femme ». Végèce dit qu'un vieux ſoldat qui n'eſt point inſtruit, eſt toujours nouveau: c'eſt à la bonne diſcipline & au ſoin continuel de former les guerriers, qu'il attribue, beaucoup plus qu'à la valeur naturelle, les ſuccès des Romains. Il faudroit copier une grande partie de ſon ouvrage, ſi l'on vouloit raſſembler tous les endroits où il relève l'utilité des exercices.

L. II, c. 23.
L. I, c. 1.

Mais aucun auteur ne s'eſt expliqué ſur ce ſujet avec plus d'éloquence que l'hiſtorien Josèphe. « Si l'on conſidère, dit-il, quelle étude les Romains faiſoient de l'art militaire, on conviendra que « la grande puiſſance à laquelle ils ſont parvenus, n'eſt pas un préſent « de la fortune, mais une récompenſe de leur vertu. Ils n'attendent « pas la guerre pour manier les armes; on ne les voit pas endormis « dans le ſein de la paix, ne commencer à remuer les bras que quand « la néceſſité les réveille: mais comme ſi leurs armes étoient nées « avec eux, comme ſi elles faiſoient partie de leurs membres, jamais « ils ne font trève aux exercices; & ces jeux militaires ſont de ſérieux « apprentiſſages des combats. Chaque jour, chaque ſoldat fait des « épreuves de force & de courage; auſſi les batailles n'ont-elles pour « eux rien de nouveau, rien de difficile: accoutumés à garder leurs « rangs, le déſordre ne ſe met jamais parmi eux; la peur ne trouble « jamais leur eſprit; la fatigue n'épuiſe jamais leur force. Ils ſont « ſûrs de vaincre, parce qu'ils ſont ſûrs de trouver des ennemis qui « ne leur reſſemblent pas; & l'on pourroit dire, ſans craindre de « ſe tromper, que leurs exercices ſont des combats ſans effuſion de « ſang, & leurs combats de ſanglans exercices ».

Bel. Jud. lib. III, c. 5.

Cette vigueur & cette confiance que donne l'habitude des pratiques militaires, c'eſt ce que Saint Jean-Chryſoſtôme appelle

Ad Epheſ. hom. 23. *l'armure intérieure du ſoldat :* « Il faut, dit ce grand orateur, » armer le ſoldat au-dedans de lui-même, avant que de ſonger à l'armure du dehors ».

Veg. l. I, c. 13; lib. II, cap. 9; l. III, c. 6. *Dig. l. XLIX, leg. 12.* *Salm. ad Lamprid. Alex. Sev. c. 53.* *Stewech. ad Veg. l. I, c. 13.* *Valeſ. ad Anm. Marc. lib. XV, c. 3.* *Veg. l. I, c. 13.* C'étoient les Préfets des cohortes ou les Tribuns des légions qui préſidoient aux exercices; ceux qui dreſſoient les ſoldats, ſe nommoient *doctores armorum*, *campidoctores* ou *campiductores :* ce mot ſe trouve écrit de ces deux façons dans les manuſcrits, dans les imprimés & dans les inſcriptions antiques; ce qui, malgré les obſervations de pluſieurs critiques, me paroît de fort peu d'importance, auſſi-bien que la diſtinction qu'ils prétendent faire entre *doctores armorum* & *campiductores*, que Végèce confond enſemble dans le même chapitre. *Campus* ſignifie également & le champ de Mars où les ſoldats s'exerçoient, & le lieu où campoit une armée, & le champ de bataille : or ces maîtres inſtruiſoient & guidoient les ſoldats dans ces trois occaſions; au champ de Mars, ils leur enſeignoient l'uſage des armes & les évolutions militaires; ils avoient droit de les châtier s'ils ne profitoient pas de leurs leçons : on le voit par ces vers de Juvenal :

Sat. 5.

Metuenſque flagelli
Diſcit ab hirſuto jaculum torquere Capellâ.

L. I, c. 13. Selon Végèce, on puniſſoit d'ordinaire les négligens, en ne leur donnant que du pain d'orge; on ne leur rendoit le pain de froment que lorſqu'en préſence des principaux officiers de la légion, ils avoient fait preuve de leur habileté dans l'exercice. C'étoient ces mêmes *campidoctores* qui aſſignoient aux ſoldats leur terrein dans le campement. Végèce les appelle encore *campigeni* & *anteſignani :* cette dernière dénomination me porte à croire qu'ils faiſoient auſſi la fonction de ſergens de bataille, & qu'après avoir dans le champ de Mars, dreſſé les ſoldats aux évolutions, ils les rangeoient pour le combat, & ſe mettoient à leur tête dans l'action même, leur donnant l'exemple après leur avoir donné les préceptes. Le nom d'*anteſignani* pourroit auſſi ſe rapporter aux fonctions dont ils étoient chargés dans la marche des armées : ils guidoient leur troupe; & tantôt à la tête, devant les étendards, tantôt ſur

les flancs, ils empêchoient les ſoldats de s'écarter, de s'arrêter, de rompre leur ordonnance. Saint Jean-Chryſoſtôme, dans ſa lettre au pape Innocent, dit qu'ils marchoient à la tête des troupes: καμπιδόκτορας τεταγμένους ἔχοντες. Dans la Tactique de l'empereur Maurice, ils vont reconnoître les paſſages: on leur donnoit double ration. *Veg. ibid.*

Lampride, dans la vie d'Alexandre-Sévère, eſt le premier auteur qui parle des *campiductores:* ces Officiers ne furent connus ni du temps de la République, ni ſous les premiers Empereurs: c'étoient alors les ſoldats les plus inſtruits qu'on chargeoit de l'inſtruction des autres. Pline, dans ſon Panégyrique, ſe plaint de ce que ce ne ſont plus des vétérans ſignalés par leurs actions guerrières, mais des maîtres Grecs qui enſeignent les exercices: *Exercitationibus noſtris non veteranus aliquis, cui decus muralis aut civicæ, ſed Græculus magiſter aſſiſtit.* Ce mot d'*exercices* ne doit s'entendre ici que des évolutions militaires. Il y avoit long-temps que pour dreſſer les ſoldats au maniement des armes, on avoit commencé à employer des maîtres d'eſcrime, *laniſtæ*, qui n'avoient auparavant ſervi qu'à former les gladiateurs. Valère-Maxime nous apprend que P. Rutilius étant Conſul, l'an de Rome 648, fit ce qu'aucun Général n'avoit fait avant lui: pour rendre ſes ſoldats plus adroits à porter des coups & à les parer, il leur donna des maîtres, qu'il tira d'une école de gladiateurs; le ſuccès en fut heureux, & ce fut cette armée qui ſous la conduite de Marius défit les Cimbres auparavant vainqueurs. Cette coutume ſubſiſta, & Suétone remarque, comme une pratique ſingulière de Céſar, qu'il ne faiſoit pas inſtruire ſes ſoldats dans les académies des gladiateurs, mais qu'il chargeoit de cette fonction, des Chevaliers Romains ou même des Sénateurs adroits à l'eſcrime. *C. 53. C. 13. L. II, c. 3. In Caſ. c. 26.*

Une inſcription me donne lieu de conjecturer que du temps des ſucceſſeurs de Trajan, il y avoit dans chaque cohorte, un maître d'eſcrime, *doctor cohortis*, & un Officier ſupérieur, nommé *campi doctor*, ſemblable à peu près au Major de nos régimens; & que du premier de ces grades on montoit au ſecond. Voici l'inſcription:

Gruter, LXXX, 2.

NEMESI
SANCTAE
CAMPESTRI. PRO. SA
LVTE. DOMINORVM
N. N. AVGG. P. AEL. P. F.
AELIA. PACATVS
SCVPIS. QVOD. COH. DOC
TOR. VOVERAT. NVNC
CAMPI. DOCTOR. COH. I.
PR. P. V. SOMNIO. ADMO
NITVS. POSVIT. L. L.

L. XIX, c. 6. Une preuve de la considération de ces *campidoctores* dans les armées, c'est qu'Ammien-Marcellin dit qu'après la destruction d'Amide, l'empereur Constance, pour récompenser la valeur des campiducteurs de deux légions Gauloises, qui s'étoient signalées pendant le siége de cette ville, leur fit ériger des statues dans la place d'Édesse.

Liban. in Προσφευτικῷ. *Zos. lib. IV. Ennod. paneg. ad Theod. Vales. de Hebdomo. Vegec. l. II, c. 23, trad. de M. de Sigrais.*

Les exercices se faisoient en plein air, dans des campagnes aux portes des villes; on appeloit ces lieux le *champ de Mars*, à l'imitation de celui de Rome : à Constantinople, c'étoit dans l'*Hebdome*. Pour ne pas interrompre l'exercice pendant l'hiver ou dans les temps de pluie, on construisoit pour la cavalerie, des manèges qu'on couvroit de tuiles ou de bardeaux, &, à leur défaut, de roseaux, d'herbes de marais ou de chaume; quelquefois même, aussi-bien que pour l'infanterie, on bâtissoit des basiliques ou grandes salles ouvertes, afin d'avoir toujours des lieux à l'abri des injures de l'air, pour exercer les troupes lorsqu'il faisoit mauvais temps.

Il nous reste une inscription de l'an de Rome 976, de J. C. 223, où il est fait mention d'une basilique qu'une de ces cohortes, nommées *equitatæ* parce qu'elles étoient mêlées de cavalerie, a bâtie pour l'exercice des cavaliers : ce monument

a été trouvé à Nétherby, dans la province de Cumberland : le voici :

IMP CAES M AVRELIO
SEVERO ALEXANDRO PIO FEL AVG
PONT MAXIMO TRIB POT COS PP COH I AEL
HISPANORVM ∞ EQ DEVOTA NVMINI
MAIESTATIQVE EIVS BASELICAM (sic)
EQVESTREM EXERCITATORIAM
IAMPRIDEM A SOLO COEPTAM
AEDIFICAVIT CONSVMMAVITQVE
SVB CVRA MARI VALERIANI LEG
AVG PR PR INSTANTE M AVRELIO
SALVIO TRIB COH IMP D N
SEVERO ALEXANDRO PIO FEL
AVG COS

Il eſt très-probable que les anciens peuples de l'Italie avoient l'uſage des exercices avant la fondation de Rome, & c'eſt avec raiſon qu'à l'arrivée d'Énée en Italie, Virgile décrit la jeuneſſe de Laurente occupée à s'inſtruire des opérations militaires :

Ante urbem pueri & primævo flore juventus — *Æneid. l. VII.*
Exercentur equis, domitantque in pulvere currus:
Aut acres tendunt arcus, aut lenta lacertis
Spicula contorquent, curſuque ictuque laceſſunt.

Tullus Hoſtilius, prince guerrier, les perfectionna : *Hic omnem militarem diſciplinam, artemque bellandi condidit.* Ces pratiques ſi néceſſaires, ne furent jamais abandonnées juſqu'à la décadence de l'empire : je vais citer quelques exemples de l'attention que les plus illuſtres Généraux apportèrent à s'exercer eux-mêmes, & à exercer leurs ſoldats. — *Flor. l. I.*

Au commencement du v.e ſiècle de Rome, M. Valérius

Tit. Liv. l. VII, c. 33. Corvus, qui fut ſix fois Conſul, deux fois Dictateur, & qui reçut quatre fois les honneurs du triomphe, non content de propoſer des récompenſes à ſes ſoldats pour les exercices, entroit lui-même en lice avec eux, ſans craindre d'avilir la dignité conſulaire: il ne rebutoit aucun des concurrens qui ſe préſentoient pour lui diſputer le prix, également ſatisfait ſoit qu'il fût vaincu, ſoit qu'il fût vainqueur.

Idem, l. XXVI, c. 51. Après la priſe de Carthagène, le premier Scipion l'Afriquain demeura quelque temps devant la ville, pour repoſer ſon armée; mais ce repos ne fut pas oiſif: le premier jour ſes ſoldats, chargés de toutes leurs armes, firent une marche de quatre mille pas; le ſecond jour ils eurent ordre de nettoyer & de fourbir leurs armes, chacun devant ſa tente; le troiſième, armés de fleurets, ils repréſentèrent l'image d'un combat, & ſe lancèrent des javelots garnis d'un bouton: ils ſe reposèrent le quatrième jour, & recommencèrent enſuite le même cercle d'opérations. Silius Italicus décrit ainſi les exercices par leſquels ce même Scipion s'étoit formé, dans ſa jeuneſſe, à tous les travaux de la guerre:

Lib. VIII.

Ipſe inter primos venturæ ingentia laudis
Signa dabat; vibrare ſudem, tranſmittere ſaltu
Murales foſſas, undoſum frangere nando
Indutus thoraca vadum. Spectacula tantæ
Ante acies virtutis erant. Sæpe alite plantâ
Ilia perfoſſum & campi per aperta volantem
Ipſe pedes prævertit equum: ſæpe arduus idem
Caſtrorum ſpatium & ſaxo tranſmiſit & haſtâ.

Tit. Liv. lib. XXIV, c. 48. Siphax étoit inférieur aux Carthaginois: il pouvoit mettre ſur pied une nombreuſe infanterie, mais il ignoroit l'art de dreſſer ſes ſoldats & de les ranger en bataille. Frappé des grands avantages que la ſcience de la guerre procuroit aux Romains, il engagea Scipion à lui envoyer un maître. Statorius, ſimple Centurion, apprit en peu de temps aux Numides à ſuivre leurs enſeignes, à garder leurs rangs, à marcher & à combattre en bon ordre:

il les accoutuma aux travaux militaires, & bientôt il les rendit supérieurs à leurs ennemis.

Le second Scipion trouvant les soldats devant Numance amollis par la négligence des Généraux précédens, commença par leur rendre la vigueur en les endurcissant aux fatigues: il leur faisoit faire tous les jours de longues marches; « qu'ils se couvrent de boue, disoit-il, puisqu'ils n'osent se couvrir de sang: » *luto inquinari, qui sanguine nollent.* Il les obligeoit de porter de pesans boucliers, leur provision de vivres pour un mois, sept pieux pour les palissades, & disoit aux traîneurs: « Tu cesseras de porter la palissade quand ton épée saura te servir de défense: » *cùm gladio te vallare scieris, vallum ferre desinito.* Il changeoit de camp tous les jours, faisoit creuser des fossés profonds pour les combler, bâtir des murailles pour les abattre; &, par ces travaux continuels, il les mit en état de vaincre les ennemis, après s'être vaincus eux-mêmes. *T. L. epit. 57. Flor. l. II. App. bel. Hisp. Vegec. lib. III, c. 10.*

Plutarque dit de Pompée, que dans la guerre civile, à l'âge de cinquante-huit ans, il s'exerçoit assidûment entre les fantassins & les cavaliers: Végèce nous apprend la même chose de Sertorius. *In Pomp. L. I, c. 9.*

Césaf à la tête d'une armée de vétérans en Afrique, les instruisoit non pas comme un Général déjà célèbre par tant de victoires, mais il entroit dans les mêmes détails qu'un maître d'académie qui voudroit dresser de jeunes gladiateurs: il leur apprenoit de quel pas ils devoient faire retraite; comment & à quelle distance ils devoient s'arrêter & faire face à l'ennemi; tantôt lui courir sus, tantôt reculer dans une contenance menaçante; comment il falloit lancer leurs traits. *Hirt. bel. Afr.*

Les Empereurs entretinrent leurs soldats dans cette utile habitude. Entre les conseils politiques que Mécène donne à Auguste, il lui recommande d'exercer sans cesse ses troupes. Trajan déjà Empereur, ne crut pas se dégrader en s'exerçant avec ses soldats: *Quelle admiration*, lui dit Pline dans son panégyrique, *ne vous êtes-vous pas attirée de la part de vos soldats, lorsqu'ils apprenoient à supporter avec vous la faim & la soif; lorsque partageant les fatigues du champ de Mars, vous ne preniez sur eux d'autre avantage que celui que vous donnoient une force & une habileté supérieures! Confondu* *Dio, l. LII.* *Cap. 13.*

avec eux, tantôt vous lanciez des traits, tantôt vous attendiez ceux qu'ils vous lançoient; & plus les coups qu'ils vous portoient, étoient rudes, plus vous vous félicitiez de la vigueur de vos ſoldats. Vous leur donniez des éloges quand ils vous frappoient; vous excitiez leur audace, & ils oſoient vous combattre. Quelquefois ſpectateur & arbitre de leurs combats, vous ajuſtiez l'armure ſur leur corps; vous éprouviez leurs traits; & ſi quelqu'un d'eux trouvoit ſon javelot trop peſant & trop difficile à manier, vous le lanciez vous-même.

Herod. l. VI. Alexandre-Sévère ayant aſſemblé ſon armée à Antioche, pour faire la guerre aux Perſes, commença par former ſes troupes aux opérations de la guerre. Sous le règne de ce Prince, Maximin, alors Tribun de la quatrième légion, exerçoit ſes ſoldats, de cinq jours en cinq jours, à la courſe militaire, qu'on appeloit *decurſio:* il leur faiſoit exécuter l'action d'une bataille; tous les jours, il viſitoit leurs armes & leurs habillemens; il luttoit lui-même avec eux : quand il fut Empereur, il les tenoit en haleine par des chaſſes fréquentes.

Capit. in Max. c. 6, 8.

Petr. Patric. de leg. Agathias, l. II. Tullius-Ménophilus, Duc de Méſie, ſous l'empire de Philippe; & trois ſiècles après, Narsès, fameux Capitaine, ſous Juſtinien, faiſoient faire tous les jours l'exercice à leurs ſoldats.

C'eſt ainſi que depuis la naiſſance de Rome juſqu'à l'extinction des légions & la corruption entière de la diſcipline Romaine, les exercices furent toujours en vigueur; toujours ils furent regardés comme le germe de la valeur, l'école des combats, l'apprentiſſage des victoires: c'eſt l'idée qu'en ont conſervé juſqu'à nos jours, les Capitaines les plus inſtruits. Écoutons M. le Maréchal de Puyſegur, que ſon habileté dans cette partie de l'art militaire a élevé au premier grade de nos guerriers: « Les Capitaines Grecs & Romains, » dit-il, qui par leur conduite & leurs actions éclatantes ont mérité » le nom de Grands, tels qu'Alexandre, Céſar, Scipion, Annibal » & pluſieurs autres, ont toujours communiqué leur ſcience à leurs » Officiers, & exercé eux-mêmes leurs troupes, dans tout ce qu'ils » pouvoient exiger d'elles pour toutes les différentes manières de » combattre que les lieux pouvoient requérir; ce qui n'eſt pas parmi » nous. Les Grecs avoient des écoles publiques où tous les ordres de » bataille s'enſeignoient par règles avant que d'en faire l'application ſur le

Art de la guerre, l. II, c. 4, art. 7.

le terrein, de même que l'on enſeigne aujourd'hui les fortifications, « l'attaque & la défenſe des places; & c'eſt en effet le ſeul moyen « de former de grands hommes, & de faire paſſer la ſcience de « toutes les parties de la guerre aux ſiècles à venir ». Je vais entrer maintenant dans le détail de chaque exercice.

II.e PARTIE. *De chaque exercice en particulier.*

Le métier de la guerre, tel que les Romains le pratiquoient, exigeoit du ſoldat quatre qualités; la force de corps, l'agilité, l'adreſſe à manier les armes, la promptitude & la préciſion dans les évolutions militaires. Je traiterai de toutes les ſortes d'exercices, ſelon l'ordre de ces qualités, qu'ils devoient produire ou perfectionner; & premièrement, conſidérons par quelles pratiques les Romains s'étudioient à augmenter la vigueur de leurs guerriers.

Exercices de force.

L'armure complette du ſoldat Romain étoit fort peſante; un caſque, une cuiraſſe ou du moins un plaſtron, une longue épée à gauche, une plus courte à droite, le *pilum* ou long javelot, un grand bouclier. Outre ces armes, il portoit ſes uſtenſiles de cuiſine, une ſcie, un panier, une bêche, une coignée, une courroie, une faux, une corde: ces inſtrumens étoient néceſſaires pour couper le bois, remuer & porter la terre, faucher le fourrage, lier les priſonniers. Souvent il étoit encore chargé de blé ou de biſcuit, ordinairement pour dix-ſept jours, quelquefois pour un mois entier; & ce qu'on auroit peine à croire, il portoit par-deſſus tout cela trois ou quatre pieux liés enſemble: c'étoit, ſelon Polybe, ſa charge ordinaire: εἷς ἀνὴρ φέρει τρεῖς καὶ τέτταρας (χάρακας) συνδεὶς ἐπ' ἀλλήλοις. On voit dans Tite-Live, le ſoldat chargé de douze pieux; mais alors il ne porte des vivres que pour cinq jours: ces pieux ſervoient à paliſſader ſur le champ. Dans la marche, le caſque pendoit de l'épaule droite ſur la poitrine; le bouclier étoit attaché à l'épaule gauche; la même épaule ſoutenoit une perche à laquelle étoit lié le bagage. Tel eſt l'équipage des ſoldats ſur la colonne Trajane.

Joſ. bel. Jud. l. III, c. 5.

Lamprid. in Alex. c. 47. Amm. l. XVII, c. 8, 9. Tit. Liv. epit. l. LVII. Polyb. l. XVII.

T. L. l. III, c. 27.

Lipſ. de milit. Rom. l. V, dial. 11.

Colum. Traj. tab. 5.

Joſèphe dit qu'un fantaſſin Romain eſt preſque auſſi chargé qu'un mulet: ὀλίγον ὑποδεῖν τῶν ἀχθοφορούντων ὑποζύγιον. Auſſi appeloit-on les ſoldats par un ſobriquet militaire, *les mulets de Marius*, parce que ce Général, pour diminuer les bagages, qui ne font qu'embarraſſer une armée, avoit établi l'uſage que chaque

Bel. Jud. l. III, c. 5.

Feſtus, in muli Mariani. Front. Strat. l. IV, c. 1. Plut. in Mario.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

ſoldat portât le ſien au bout d'une perche. Ces perches étoient fourchues, & les deux branches ſoutenoient une planchette ſur laquelle portoit le bagage: elles avoient été de tout temps en uſage pour les pauvres voyageurs; on les nommoit *ærumnæ*, *ærumnulæ*, du mot grec ἄϊρω, *tollo*; & c'eſt de-là que ce mot a ſignifié par métaphore les chagrins qui ſont pour l'ame une charge peſante. Cette étymologie fait ſentir la délicateſſe du mot *ærumnas* dans l'Amphitryon de Plaute:

Feſtus, in Ærumnulas.

Act. I, ſc. 2.

Pater curavit uno ut fœtu fieret,
Uno ut labore abſolvat ærumnas duas.

C'eſt Mercure qui parle ainſi plaiſamment des deux enfans qu'Alcmène porte dans ſon ſein. Virgile décrit avec énergie la charge du ſoldat Romain dans ces beaux vers:

Georg. l. III, v. 346.

Non ſecus ac patriis acer Romanus in armis
Injuſto ſub faſce viam dum carpit, & hoſti
Ante expectatum poſitis ſtat in agmine caſtris.

Veg. l. I, c. 19. C'étoit pour préparer les ſoldats à cette fatigue, qu'on les accoutumoit à porter de lourds fardeaux, que dans les exercices on les chargeoit d'armes plus peſantes que leurs armes ordinaires, & que dans la décurſion, dont nous parlerons bientôt, on leur mettoit quelquefois ſur le corps ſoixante livres peſant, outre leurs armes. Je ne dirai rien de la lutte, du pugilat, du diſque, auxquels on les exerçoit, & qui faiſoient partie de la gymnaſtique.

L. I, c. 9. Végèce nous a conſervé un paſſage de Salluſte, où il eſt dit du grand Pompée, *cum alacribus ſaltu, cum velocibus curſu, cum validis vecte certabat.* Quel eſt cet exercice que Salluſte appelle *vectis!* Charles d'Aquin l'explique fort bien dans ſon Lexique militaire: *Vectis* ſignifie en cet endroit, une longue barre de fer dont l'extrémité étoit aiguiſée & un peu recourbée, pour pouvoir être inſérée ſous le fardeau qu'on vouloit lever; c'eſt le levier dont on ſe ſert aujourd'hui pour ſoulever de groſſes pierres. Les Romains en faiſoient uſage dans l'attaque des villes, pour détacher les pierres des murailles déjà ébranlées par le bélier; c'étoit donc un exercice

Verbo Vectis.

de force, dans lequel on ſe diſputoit à qui ſoulèveroit le plus peſant fardeau.

Pendant la paix, on faiſoit ſans ceſſe travailler les légionaires; on les employoit aux ouvrages publics, & ces travaux étoient autant d'exercices qui entretenoient leur vigueur. Le Conſul C. Flaminius fit faire à ſes ſoldats un grand chemin de Boulogne à Arrezzo. Scipion-Naſica, pendant le quartier d'hiver, fit conſtruire une flotte, quoiqu'il n'eût aucun beſoin de vaiſſeaux. Céſar, dans la guerre d'Afrique, ne ceſſoit de tenir ſes nouveaux ſoldats en haleine; il leur faiſoit élever des remparts & des redoutes, pouſſer des digues dans la mer, plutôt pour les occuper & les fortifier, que pour aucun beſoin qu'il crût avoir de ces ouvrages: *per cauſam munitionum, tirones in labore defatigare non intermitit*, dit Hirtius. Auguſte ſe ſervit de ſes troupes pour nettoyer les canaux du Nil. L'empereur Probus ne laiſſa jamais ſes ſoldats dans l'oiſiveté; on voyoit dans l'Égypte, & dans les autres provinces de l'empire, un grand nombre d'ouvrages qu'il avoit fait exécuter par ſes ſoldats, dans les ſix années de ſon règne; des ponts, des temples, des portiques, des baſiliques, des vignobles plantés en Gaule, en Pannonie, en Méſie; des embouchures de fleuves élargies, des marais deſſéchés & changés en terres labourables.

Tit. Liv. lib. XXXIX, c. 2.
Front. Strat. l. IV, c. 1.
Hirt. bel. Afric. c. 27, 32.
Suet. Aug. c. 18.
Vopiſc. in Probo, c. 9.
Aurel. Vict.

Ces pénibles exercices avoient ſi bien endurci les Romains, & donnoient à leur corps une ſi ferme conſiſtance, qu'au rapport de Plutarque on ne les voyoit jamais ſuer ni haleter, & que dans cette longue bataille, qu'ils ſoutinrent près de Verceil contre les Cimbres, le 30 de juillet, malgré l'ardeur brûlante du ſoleil & la violence d'un combat furieux & opiniâtre, les Cimbres étant épuiſés de chaleur & de fatigue, de cinquante-deux mille ſoldats Romains pas un ne parut en ſueur ni hors d'haleine, ainſi que Catulus, qui commandoit avec Marius, le manda au Sénat.

Plut. in Mario.

On peut mettre au nombre des exercices de force, celui de paſſer les rivières à la nage. Végèce en fait un précepte; il veut qu'on y oblige tous les ſoldats. Les Romains n'avoient même choiſi leur champ de Mars au bord du Tibre, que pour procurer à la jeuneſſe un moyen facile de laver la ſueur & la pouſſière dont elle s'étoit couverte, & de ſe délaſſer par un nouvel exercice,

L. III, c. 4.
L. I, c. 3, 10.

qu'ils regardoient comme très-utile dans la guerre. Il y avoit émulation entre les jeunes gens à qui atteindroit plus vîte, en nageant, l'autre bord du Tibre. Horace, pour relever le mérite d'un jeune homme, dit qu'on n'en voit point dans le champ de Mars qui ſache mieux manier un cheval, ni qui traverſe le Tibre avec plus de rapidité:

L. III, od. 7.

Quamvis non alius flectere equum ſciens
Æquè conſpicitur gramine Martio:
Nec quiſquam citus æquè
Tuſco denatat alveo.

Plut. in Cat. maj. Caton, dans Plutarque, inſtruit ſon fils à monter à cheval & à paſſer à la nage les rivières. Sertorius couvert de bleſſures, après *Plut. in Sert.* une défaite, ayant perdu ſon cheval, paſſe le Rhône à la nage avec ſon bouclier & ſa cuiraſſe. Les fleuves n'arrêtoient pas la *Suet. in Cæſ. c. 57, 64. Hirt. bel. Alex. c. 21.* marche de Céſar, il les traverſoit à la nage; on ſait que dans la guerre d'Alexandrie il fut redevable de ſa vie à cet exercice, & qu'il nagea dans la mer l'eſpace de deux cents pas, la main gauche élevée ſur la tête, pour ne pas mouiller des papiers importans qu'il vouloit ſauver, & traînant avec les dents ſon manteau de Général, afin de ne pas abandonner aux ennemis cette glorieuſe dépouille. Malgré le ſoin que prenoient les Romains d'encourager cet exercice, on voit cependant, par pluſieurs traits hiſtoriques, qu'il y eut toujours un grand nombre de ſoldats qui ne ſavoient pas nager, & que les Germains avoient ſur eux, en ce genre, beaucoup d'avantage, par l'habitude qu'ils contractoient dès leur enfance de traverſer à la nage les rivières les plus larges & les plus rapides.

Exercices d'agilité. La décurſion. L. III, c. 4. Voici un exercice qui contribuoit tout-à-la-fois à rendre les légionaires vigoureux & diſpos; c'eſt celui que Végèce appelle quelquefois *campi curſio*, & preſque toujours *decurſio:* ce dernier mot eſt le ſeul qu'emploient tous les autres auteurs. Il y avoit la décurſion de cavalerie & celle d'infanterie: je ne parlerai, dans cet article, que de la dernière, qui ſe nommoit encore *ambulatio.* Cet exercice étoit ancien; mais Auguſte & Hadrien y donnèrent

une nouvelle forme par leurs conſtitutions : ils ordonnèrent que trois fois le mois les fantaſſins, armés de toutes pièces & rangés en bon ordre ſous leurs enſeignes, iroient à dix milles de leur camp, & en reviendroient au pas militaire, de ſorte qu'une partie du chemin ſe feroit en courant. Ces vingt milles de chemin ſe devoient faire au pas ordinaire, en cinq heures d'été, c'eſt-à-dire en ſix & un quart des nôtres ; c'eſt ce qu'on appeloit le *pas militaire*, auquel on accoutumoit les ſoldats avec grand ſoin, afin qu'ils appriſſent à marcher en corps ſans ſe déſunir ni rompre leurs rangs, ce qui eſt d'une extrême conſéquence ſoit dans les marches, ſoit dans les actions. M. d'Anville, chargé par l'Académie de répondre à cette queſtion, *quelle différence de temps il y a entre le pas militaire du ſoldat Romain & celui du ſoldat François*, a trouvé, par une exacte analyſe, que le ſoldat Romain parcouroit dans l'eſpace d'une minute deux cents quarante pieds françois, ce qui eſt préciſément la marche preſcrite à nos ſoldats, par l'inſtruction du 14 mai 1754. Cette conformité, qui n'a nullement été préméditée, montre que cette marche eſt tout-à-fait naturelle. Mais on doit obſerver que le ſoldat Romain étant, pour l'ordinaire, de plus petite taille que le ſoldat François, il falloit dans ſa marche un peu plus de célérité, pour faire la même meſure de chemin dans un égal eſpace de temps.

Veg. l. 1, c. 9.

Mém. Acad. t. XXV, Hiſt. p. 187.

On exerçoit auſſi les ſoldats à faire vingt-quatre mille pas en cinq heures d'été ; c'étoit la marche accélérée, plus forte d'un cinquième que la marche ordinaire. Mais dans l'exercice qui ſe faiſoit trois fois le mois, on ne mettoit pas cinq heures à faire les vingt ni les vingt-quatre mille pas, puiſqu'on faiſoit courir les ſoldats une partie du chemin : en ſorte qu'il y avoit trois ſortes de marches ; *gradus militaris*, le pas ordinaire ; *plenus gradus*, la marche accélérée ; & *curſus*, la courſe.

La courſe.

Vegec. ibid. trad. de M. de Sigrais.

On formoit les jeunes ſoldats à la courſe, afin que dans l'occaſion ils puſſent fondre ſur l'ennemi avec plus d'impétuoſité, ſe ſaiſir avec célérité d'un poſte avantageux ou prévenir l'ennemi qui voudroit s'y loger, aller promptement à la découverte, revenir plus vîte, & atteindre plus facilement les ennemis qui auroient pris la fuite. Ces opérations, qui préparent ou qui achèvent la

victoire, ont toujours fait regarder la légèreté du corps comme un des premiers avantages du guerrier : c'eſt l'attribut le plus ordinaire qu'Homère attache au nom d'Achille. Entre les qualités guerrières de Papirius Curſor, qui fut le héros de ſon ſiècle, Tite-Live remarque qu'il étoit ſur-tout très-léger à la courſe : *Præcipua pedum pernicitas inerat, quæ cognomen etiam dedit, victoremque curſu omnium ætatis ſuæ fuiſſe ferunt.* Selon l'obſervation judicieuſe de M. Crévier, Tite-Live, en diſant que ce fut pour cette raiſon qu'on lui donna le ſurnom de *Curſor*, oublie qu'il a lui-même placé dans les premières charges de l'État, plus de ſoixante ans auparavant, un Papirius Curſor, qui doit avoir été l'aïeul de celui dont nous parlons : la légèreté à la courſe aura donc été héréditaire dans cette famille.

L. IX, c. 16, & ibi Crévier.

Le ſaut.

L'exercice du ſaut ne doit pas non plus être négligé, dit Végèce; il met le ſoldat en état de franchir ſans peine des foſſés ou des hauteurs embarraſſantes : ajoutez que dans une action un ſoldat qui, avec ſon javelot, s'avance contre ſon adverſaire en courant ou en ſautant, l'étonne, l'étourdit, & lui darde ſon coup avant que celui-ci ait pu ſe mettre en défenſe. C'eſt auſſi un des exercices que Salluſte attribue à Pompée. On avoit grand ſoin d'y dreſſer les ſoldats, & de les rendre agiles par l'habitude & par le régime.

Veg. l. I, c. 9, trad. de M. de Sigrais.

Vegec. lib. I, c. 13.

La Pyrrhique.

Mais de tous les exercices, celui qui devoit donner aux ſoldats plus d'agilité dans le maniement des armes, c'étoit la danſe armée, qu'on nommoit *Pyrrhique*. S.t Baſile, dans le diſcours qu'il adreſſe aux jeunes gens, pour leur montrer le profit qu'ils peuvent retirer des ouvrages des païens, compare cette lecture à la danſe militaire, qui n'étant qu'un jeu, donne aux ſoldats une légèreté & une ſoupleſſe très-utiles dans les batailles. La Pyrrhique prit naiſſance dans la Grèce, & s'introduiſit chez les Romains. M. Burette, dans ſon ſecond Mémoire pour ſervir à l'hiſtoire de la danſe des Anciens, explique fort bien les diverſes origines que les auteurs donnent à la Pyrrhique, il en indique en peu de mots la nature, il rapporte la deſcription que fait Xénophon de quelques danſes guerrières, qui, à l'exception d'une ſeule, ne ſont pas la Pyrrhique : il parle enſuite d'une autre eſpèce de Pyrrhique, qui avoit rapport au

T. II, p. 174.

Mém. Acad. 1.er vol. p. 119 des Mémoires.

Ἀνάβασις, l. VI, 7.

théâtre & à la poëſie lyrique. Je ne répéterai point ce qu'il a dit, j'ajouterai ſeulement, par forme de ſupplément, ce que mes recherches m'ont fourni ſur la pyrrhique militaire; car je ne parlerai pas des autres eſpèces de danſes qui portoient le même nom.

Il y eut chez les Grecs diverſes ſortes de danſes militaires; on en peut voir les noms dans Pollux. Les unes étoient des imitations particulières de quelque action guerrière; telles ſont la plupart de celles que M. Burette a décrites, d'après Xénophon. D'autres étoient inventées pour rendre le corps ſouple, léger, prompt à la pourſuite, à la fuite; pour former les ſoldats à tous les mouvemens des batailles, & les accoutumer à une marche uniforme & cadencée: cette ſeconde eſpèce de danſes en renfermoit pluſieurs, différentes par leur figure. Pline diſtingue la danſe militaire, inventée par les Curètes, de la pyrrhique, dont il fait auteur un Crétois nommé Pyrrhus: l'un eſt le genre, l'autre eſt l'eſpèce.

L. IV, c. 14.

Athen. l. I.

L. VII, c. 57.

La pyrrhique fut d'un grand uſage chez les Lacédémoniens. Ce peuple belliqueux alloit au combat en cadence, au ſon des flûtes, chantant les vers de Tyrtée. Cette eſpèce de chant s'appeloit ἐμβατήριον μέλος: *Embaterium dicitur*, dit Marius Victorinus, *quod eſt proprium carmen Lacedæmoniorum. Id in prœliis ad incentivum virium per tibias canunt, incedentes ad pedem ante pugnæ initium.* Pollux l'appelle le chant de Caſtor: μέλος Καστόρειον, τὸ Λακωνικὸν ἐν μάχαις, ὑπὸ τὸν ἐμβατήριον ῥυθμόν. Cet uſage fut établi par Lycurgue: « Lorſqu'ils étoient rangés en bataille, dit Plutarque, & que l'ennemi étoit en préſence, le Roi immoloit « une chèvre, ordonnoit à tous les ſoldats de poſer des couronnes « ſur leur tête, & aux joueurs de flûte de jouer l'air de Caſtor: il « entonnoit lui-même le chant nommé ἐμβατήριος. C'étoit un « ſpectacle tout-à-la-fois magnifique & terrible, de les voir s'avancer « d'un pas meſuré au ſon des flûtes, ſans flottement ni rupture dans « leur phalange, ſans aucune marque de trouble dans leur ame; « mais dans une contenance aſſurée, ſuivant, pour aller au péril, « la cadence des inſtrumens. » On voit l'exécution de cette fière diſcipline, dans la bataille qui fut donnée près de Mantinée, la quatorzième année de la guerre du Péloponnèſe. Thucydide décrit ainſi la marche cadencée des Lacédémoniens : « Les Argiens,

Athen. l. IV.

De Metris, l. II.

L. IV, c. 10.

In Lycurgo.

» dit-il, & leurs alliés accouroient avec une fougue impétueuſe; mais » les troupes de Lacédémone s'avançoient lentement, au ſon d'un » grand nombre de flûtes, placées dans leurs rangs, ſelon leur » coutume, non pas pour honorer la divinité, mais pour les faire » marcher en meſure & ſans rompre leur ordonnance, ce qui arrive » ſouvent aux grandes armées à l'approche de l'ennemi ».

Aucun auteur n'a mieux expliqué la nature de cette danſe que Platon, qui s'exprime ainſi dans le VIIe livre de ſes Loix. « La » pyrrhique imite les mouvemens néceſſaires pour éviter les bleſſures; » on y fléchit le corps dans tous les ſens; tantôt on s'élève par des » ſauts, tantôt on ſe courbe & on ſe rabaiſſe. Elle repreſente auſſi » la vivacité des attaques, & les attitudes des guerriers qui tirent » de l'arc, lancent des javelots, portent des coups en toutes manières; » & dans cette imitation, la perfection conſiſte à tenir le corps » droit, à montrer de la vigueur & du courage, à porter le corps » en avant, dans une poſture ferme & hardie: le contraire de ces » mouvemens eſt vicieux ».

In Avib. verſ. 1169. Ariſtophane, dans ſon ſtyle mâle & nerveux, appelle un regard menaçant & qui ſemble annoncer la guerre, *un regard de pyrrhique.*

Ἄγγελος
Ἐλθεῖ πρὸς ἡμᾶς δεῦρο, πυρρίχην βλέπων.

In Odyſſ. l. XXI, v. 15. Euſtathe nous a conſervé la meſure de la cadence militaire, qu'il appelle ἐνόπλιος ῥυθμός; « c'étoit, dit-il, deux dactyles ſuivis d'un ſpondée. » Il en donne pour exemple ce vers de l'Iliade:

Ὣς φάτο δακρυχέων, τῷ δ' ἔκλυε πότνια μήτηρ.

« Cette cadence, ajoute-t-il, convient aux mouvemens vigoureux, » & ſur-tout à la noble activité de la danſe militaire & de la pyrrhique. » Lorſqu'on a nommé *pyrrhique* le pied compoſé de deux brèves, on n'a eu égard qu'à la légèreté de ces danſeurs. La danſe pyrrhique étoit tellement propre à entretenir l'ardeur *Lib. XIV.* guerrière, que, ſelon la remarque d'Athénée, l'eſprit militaire s'éteignit avec elle dans la Grèce. Les Lacédémoniens étoient les ſeuls qui la conſervoient encore de ſon temps, comme un

exercice

exercice qui les préparoit aux combats, προγύμνασμα ὅσα τῷ πολέμῳ.

Mercurialis, dans sa Gymnastique, donne une figure de la pyrrhique, gravée d'après un monument antique: on y voit dix soldats armés de toutes pièces, rangés sur deux lignes, cinq contre cinq, qui, l'épée dans une main & le bouclier dans l'autre, s'avancent à grands pas comme pour se charger; derrière eux paroissent deux esclaves qui jouent de la flûte; auprès d'eux sont assis trois juges, vêtus à la grecque. Saumaise tire d'une ancienne épigramme, que les armes dont on se servoit, dans cet exercice, étoient de bois & non pas de fer. *L. II, c. 6.* *Not. in Spart. Hadr.*

Si l'on en croit Festus, Énée apporta la danse militaire en Italie, & l'apprit aux prêtres Saliens qu'il institua: Romulus en instruisit sa colonie. Les anciens Romains la nommoient *saltatio bellicrepa:* elle fut appelée, du temps de l'empire, *armatura*, qu'il ne faut pas confondre avec l'exercice des armes. Scaliger & Juste-Lipse s'y sont trompés, & ont été relevés par M.rs de Valois, dans leurs notes sur Ammien-Marcellin. L'ancien interprète du *Tetrabiblos* de Ptolémée, decide nettement que ce que les Romains nommoient *armatura*, étoit une danse exécutée sous les armes: ὁπλορχησὰς, ὅιπερ εἰσὶν οἱ μεθ' ὅπλων ὀρχήμενοι, ἃς καλοῦσιν ἁρματύρας. Végèce dit que le *Campidoctor* enseignoit cet exercice, & que dans les batailles on distinguoit facilement ceux qui en étoient instruits. Julien la nomme χορείαν ἐν τοῖς ὅπλοις. C'étoit aussi un divertissement qui servoit de spectacle dans le cirque aux jours de fêtes: Hadrien le donna souvent au peuple. Il y en avoit de deux espèces, la pyrrhique de cavalerie & celle d'infanterie. Ammien-Marcellin les distingue, lorsqu'il dit de l'empereur Constance, qu'il étoit très-habile dans la pyrrhique d'infanterie; *artium armaturæ pedestris perquàm scientissimus;* & de Julien, qu'il apprit l'art de marcher en mesure, au son des flûtes, selon les règles de la pyrrhique; *artem modulatiùs incedendi per pyrrhicam concinentibus disceret fistulis.* Thémestius réunit toutes les deux, lorsqu'il loue Constance de se signaler dans toutes les parties de la danse militaire, de sauter légèrement sous une armure pesante, & de manier un cheval sur toutes les voltes de la pyrrhique: ἐνόπλιον *Festus, in* Bellicrepa *&* Salios. *Scal. not. in Manil. l. VI. Lipsi. de milit. Rom. l. V, dial. 14. Vales. ad Amm. l. XIV, c. 11. Lib. IV. Lib. I, c. 13. Orat. 1.a ad Constantium. Vegec. lib. II, c. 23. Spart. in Hadr. c. 19. L. XXI, c. 16. L. XVI, c. 5. Orat. 1.a ad Constantium.*

χορείαν, καὶ τὰ κόσφα ἐν πόλλῳ σιδήρῳ σκιρτήματα, καὶ τὰς ὑπὸ τῶν ἵππων ἐξελιγμούς.

C'eſt à la pyrrhique équeſtre que ſe rapporte ce qu'Agathias dit de Narsès: « Il vouloit, dit cet auteur, que ſes ſoldats s'accoutumaſſent à ſauter légèrement ſur un cheval, à le manier avec » grâce, à faire, ſous les armes, les voltes & les mouvemens de la » danſe pyrrhique, pendant que le ſon de la trompette leur inſpiroit l'ardeur de combattre. » Procope nous donne une idée plus nette de la pyrrhique équeſtre, lorſqu'il décrit l'adreſſe de Totila, roi des Goths. Son armée & celle de Narsès étoient en préſence; ce Prince voulant gagner du temps, parce qu'il attendoit un renfort de deux mille Goths, amuſa les Romains par un ſpectacle qui les ſaiſit d'admiration, & ſuſpendit l'empreſſement qu'ils avoient pour le combat: « Monté ſur un puiſſant courſier, il s'avança dans » la plaine entre les deux armées; là tournant ſon cheval de côté & » d'autre, faiſant mille voltes & mille courbettes, il jetoit ſa lance » en l'air, la reprenoit par le milieu, la changeoit de main, ſe » renverſoit en arrière, fléchiſſant les reins, ſe courbant à droite & » à gauche avec tant de liberté & de ſoupleſſe, qu'on reconnoiſſoit aiſément qu'il avoit appris la danſe dès ſa jeuneſſe. » Ce qui ne peut s'entendre que de la pyrrhique.

Lib. II.

Proc. bel. Goth. l. IV, c. 31.

Claudien nous a laiſſé une deſcription fort détaillée de cet exercice:

In 6.° Conſul. Honorii.

Hîc & belligeros exercuit area luſus:
Armatos hîc ſæpe choros, certâque vagandi
Textas lege fugas, inconfuſoſque recurſus,
Et pulchras errorum artes, jucundaque Martis
Cerninus, inſonuit cùm verbere ſigna magiſter.
Mutatoſque edunt pariter tunc pectora motus,
In latus alliſis clypeis, vel rurſus in altum
Vibratis: grave parma ſonat; mucronis acutum
Murmur, & umbonum pulſu modulante reſultans
Ferreus alterno concentus plauditur enſe.

Unà omnis ſubmiſſa phalanx, tantæque ſalutant
Te, princeps, galeæ: partitis inde catervis
In varios docto diſcurritur ordine gyros;
Quos neque ſemiferi Gortynia tecta juvenci
Flumina nec crebro vincunt Mæandria flexu;
Diſcreto revoluta gradu. Torquentur in orbes
Agmina; perpetuiſque immoto cardine clauſtris
Janus bella premens, lætâ ſub imagine pugnæ,
Armorum innocuos paci largitur honores.

C'eſt ici un divertiſſement dans lequel la pyrrhique équeſtre eſt repréſentée; on y aperçoit beaucoup de rapport avec le jeu de Troie, décrit par Virgile: Claudien a pris juſqu'à la comparaiſon du labyrinthe, mais la muſe de Virgile, ſimple & naturelle dans ſa majeſté, eſt devenue bouffie & enflée entre les mains de Claudien. *Æneid. l. V.*

Pline rapporte qu'il étoit ordinaire de voir à Rome des éléphans qui danſoient la pyrrhique; mais j'aurois été beaucoup plus curieux de voir Jule-Céſar Scaliger exécuter en perſonne cette danſe antique, en préſence de l'empereur Maximilien & de ſa cour; c'eſt ce qu'il raconte lui-même dans ſa poëtique, & il prétend s'en être acquitté pluſieurs fois au grand étonnement de toute l'Allemagne: *Hanc nos & ſæpe & diu coram divo Maximiliano juſſu Bonifacii patrui non ſine ſtupore totius Germaniæ repræſentavimus.* On trouvera peut-être cette diſcuſſion, ſur la pyrrhique, trop étendue; mais je n'ai pu me refuſer à une matière curieuſe, qui ne me paroiſſoit pas encore ſuffiſamment éclaircie, quoique preſque tous les critiques en euſſent parlé. *L. VIII, c. 2.* *Scal. Poët. l. I, c. 18.*

Exercices d'adreſſe.

La force & l'agilité ne font pas le ſoldat; ſon métier propre eſt le maniement des armes; il lui faut de l'adreſſe pour en tirer avantage. Avidius Caſſius exerçoit ſes ſoldats, une fois par ſemaine, à tirer des flèches & à faire uſage des autres armes; diſant que c'étoit une folie de ſe donner tant de peine à dreſſer des athlètes, des chaſſeurs, des gladiateurs, & de n'en prendre aucune à former des ſoldats, dont les ſuccès ſont d'une toute autre importance. Ce qu'Avidius, ce général dur & ſévère, pratiquoit une fois la *Volcat. in Avid. cap. 6.*

semaine, avoit été pratiqué tous les jours lorsque la discipline étoit dans toute sa vigueur. On exerçoit, matin & soir, le nouveau soldat à manier toutes sortes d'armes; on obligeoit aussi les autres, même les mieux dressés, à faire les exercices reglément une fois par jour.

Vegec. lib. II, c. 23.

Exercices des troupes légères.

Veg. l. I, c. 4 & 15; lib. II, c. 23.

On apprenoit aux troupes légères à lancer les armes de jet d'une main ferme & assurée, à tirer des flèches, à se servir de la fronde, à manier le fustibale. On faisoit tirer des flèches fausses, avec des arcs faits exprès, contre un pieu ou un fagot à six cents pieds de distance; on leur montroit à empoigner l'arc, à le bander avec force, à tenir le bras gauche bien tendu, à conduire le droit avec art, à bien juger leur coup, à tirer juste à pied & à cheval: on leur proposoit le même but, à la même distance, pour la fronde & le fustibale: on les accoutumoit à ne tourner la fronde qu'une seule fois autour de la tête avant que de lâcher la pierre. La fronde étoit faite de lin ou de soie d'animaux; celle-ci passoit pour la meilleure. On les exerçoit aussi à jeter à la main des cailloux d'une livre. Le fustibale étoit un bâton de quatre pieds, par le milieu duquel étoit attachée une fronde de cuir; on s'en servoit avec les deux mains; la pierre en partoit presque avec la même roideur que d'une machine. C'est la description qu'en donne Végèce, & il faut bien nous en contenter, malgré son obscurité, parce que les autres auteurs n'en disent pas un mot.

Vegec. l. III, c. 14.

Veg. lib. II, c. 15 & 23; l. IV, c. 29; & ibi Stewech. Turneb. adverſ. l. XXIV, c. 12. Carlo d'Aquino, Lex. milit. voce Plumbâta. *Virg. Æneid, l. VII.*

Plumbata étoit une espèce d'arme dont Végèce parle souvent, sans jamais la décrire: quelques-uns prétendent que c'étoient des balles de plomb, qu'on lançoit avec la fronde, & dont Virgile parle dans ces vers;

Pars altera glandes
Liventis plumbi ſpargit.

Dans les actes des Martyrs, & dans le code Théodosien, ce sont indubitablement des fouets, dont les cordes sont armées de balles de plomb. Mais l'auteur anonyme *de rebus bellicis*, qui doit avoir vécu peu de temps après Végèce, les décrit comme des flèches empennées, dont le bois étoit chargé de plomb hérissé de pointes de fer: on les lançoit à la main. M. de Sigrais a fort bien traduit le mot *plumbatæ*, par celui de *flèches plombées*.

Les ſagittaires & les frondeurs avoient un lieu marqué pour leurs exercices ; il ne leur étoit pas permis de les faire ailleurs, autrement ils étoient reſponſables des accidens qui en pouvoient arriver. C'eſt ce qui eſt décidé au Digeſte, *ad legem Aquiliam*, & exprimé en ces termes dans les Inſtituts : « Si votre eſclave eſt bleſſé en paſſant, par quelqu'un qui s'exerce aux armes de jet, il « faut diſtinguer : ſi c'eſt par un ſoldat, & dans le lieu deſtiné aux « exercices, le ſoldat n'en eſt point reſponſable : ſi c'eſt par un autre « que par un ſoldat, ou par un ſoldat même, mais dans un autre « lieu, il y a action contre celui qui a bleſſé ».

Dig. lib. IX, tit. 2, leg. 9 ; L. IV, tit. 3.

Les ſoldats peſamment armés étoient exercés à manier l'épée, à lancer le javelot, à ſe couvrir du bouclier, à ſe battre au poteau. On leur enſeignoit l'eſcrime avec des épées de bois, dont le bout étoit couvert d'un bouton de cuir. Il en étoit de même des javelots. Le conſul Meſſala prit querelle avec les Salaſſes, parce qu'ils l'obligeoient de payer les ormeaux qu'il coupoit pour en faire des javelots à exercer ſes ſoldats. Dans l'eſcrime on apprenoit à pointer plutôt qu'à ſabrer, parce que la bleſſure eſt plus mortelle, & que le ſoldat ne ſe découvre point.

Exercices des troupes armées peſamment.

Strab. l. IV. Diod. l. XIX.

Veg. l. I, c. 4 & 12.

L'exercice du bouclier conſiſtoit à le bien manier, à le préſenter obliquement aux traits lancés, à parer adroitement les coups de fer, à s'approcher, à reculer, à choquer l'ennemi, à ſe dreſſer à propos en élevant le bouclier, à ſe raccourcir & ſe ramaſſer ſous ſes armes, à faire mine d'attaquer d'un côté & donner de l'autre, à tourner rapidement pour faire face de tous côtés. Ces divers mouvemens s'exprimoient par ces mots, *jactare, quatere, rotare ſcutum ; inſurgere in clypeum, in ſua ſe arma colligere, clypeo intonare.* Cet exercice étoit commun aux ſoldats & aux gladiateurs ; il faiſoit partie de la pyrrhique militaire :

Veg. lib. II, c. 14. Vopiſc. in Tac. c. 4.

Clypeumique rotare
Ludus, & intortas præcedere ſaltibus haſtas.

Sidon. in paneg. ad Majorian.

Martial décrit l'adreſſe d'un jeune enfant, qui jetant le bouclier en l'air, le recevoit ſur ſon pied, ſur ſon dos, ſur les ongles de ſes doigts :

Summa licet velox, Agathine, pericula ludas,

L. IX, ep. 39.

Non tamen efficies, ut tibi parma cadat.
Nolentem ſequitur; tenueſque reverſa per auras
Vel pede, vel tergo, clune vel ungue ſedet.

Les Latins appeloient ce jeu *ventilare;* mais ces tours, ſi ſubtils & ſi recherchés, convenoient plus aux batteleurs qu'aux ſoldats.

Senec. ep. 18. Le plus utile de tous les exercices étoit celui du poteau, *ad palum exerceri;* il fut pratiqué de tout temps, & Végèce va juſqu'à dire que jamais ſoldat ne ſe diſtingua ſur le champ de bataille, ni gladiateur dans le cirque, ſans cette préparation. On couvroit la tête des nouveaux ſoldats de bonnets Pannoniens fort peſans, & d'une peau très-dure, afin qu'ils s'accoutumaſſent à porter le poids du caſque, qui étoit beaucoup plus léger. On leur donnoit des boucliers ronds d'oſier, qui peſoient le double de ceux dont on ſe ſervoit à la guerre, & des armes de bois une fois plus lourdes que l'épée dont elles tenoient lieu. Avec ces eſpèces de fleurets, on les faiſoit eſcrimer deux fois par jour, contre un poteau planté en terre de façon qu'il tînt fortement, & qu'il eût ſix pieds hors de terre. C'eſt contre cet ennemi que le ſoldat s'exerçoit, en préſence du maître d'armes, tantôt lui portant des coups au viſage ou à la tête, tantôt l'attaquant par les flancs, quelquefois ſe mettant en poſture de lui couper les jarrets; avançant, reculant, & tâtant le poteau avec toute la vigueur & l'adreſſe que les combats demandent, ſans ſe découvrir lui-même. Juvénal compte, entre les folies des femmes, celle de ſe battre au poteau:

Veg. l. 1, c. 11, trad. de M. de Sigrais.

Vegec. lib. 1, c. 20.

Sat. 6.

Quis non vidit vulnera pali,
Quem cavat aſſiduis ſudibus, ſcutoque laceſſit,
Atque omnes implet numeros!

Chariſ. Gram. inſtit. l. 1. Le lieu où l'on s'exerçoit ainſi ſe nommoit *palaria.*

Le Triſſin décrit cet exercice au VIe livre de l'Italie délivrée; ſes vers ne ſont qu'une traduction de Végèce:

E dopo queſto ivano contro un palo
Nodoſo e groſſo, e di robuſto legno,
Ch'avanzava ſei piè ſopra la terra:

E con un ſcudo grave ed una mazza,
Ch'era di peſo doppio d'una ſpada
Combattean ſeco, e come a lor nemico
Tentavan di ferir lo, hor nella gola,
Hora ne' fianchi, ed hora nella faccia.

Exercices pour les évolutions.

Tous les exercices que j'ai expliqués juſqu'ici ſervoient à former les ſoldats en particulier; conſidérons maintenant ceux qui contribuoient à les faire agir en corps & mouvoir régulièrement.

Ad Epheſ. hom. 23.

La première leçon de tactique étoit de ſe bien tenir ſur ſes pieds : πρῶτον τῶν τακτικῶν εἶδος, τὸ εὐδένας ἑστάναι καλῶς, dit S.t Jean-Chryſoſtôme; & ceux qui ſavent la guerre, ajoute-t-il, connoiſſent combien il eſt important que le ſoldat ſe préſente dans une poſture droite & aſſurée; ὅσοι πολέμων εἰσὶν ἔμπειροι, ἴσασιν ὅσον ἐστὶ τὸ εὐδένας ἑστάναι.

Veg. lib. III, c. 6.

T. L. l. XXIII, c. 35.

La décurſion, dont j'ai parlé, enſeignoit aux ſoldats à marcher d'un pas égal, de peur que la colonne de la marche venant à ſe rompre ou à s'éclaircir, ne donnât jour à l'ennemi; elle les accoutumoit à ſuivre leurs enſeignes & à reconnoître leurs rangs.

Vegec. lib. I, c. 26.

On les dreſſoit à toutes les évolutions militaires. On conduiſoit très-ſouvent au champ de Mars les nouvelles milices; là on les faiſoit défiler l'un après l'autre, ſuivant l'ordre du rôle; on ne les mettoit d'abord que ſur un rang, obſervant qu'ils fuſſent parfaitement alignés, & qu'il y eût entre chaque homme une diſtance égale & régulière; enſuite on leur commandoit de doubler le rang promptement, de ſorte qu'en un inſtant le ſecond rang répondît juſte au premier : par un autre commandement ils doubloient encore, & ſe mettoient ſur quatre de hauteur. De ce carré long ils formoient enſuite le triangle, qu'on appeloit *le coin*, diſpoſition, dit Végèce, dont on ſe ſert utilement dans les batailles. On leur faiſoit auſſi former des pelotons ronds, pour ſe défendre s'ils venoient à être enveloppés.

Bel. Jud. l. II, c. 20.

Josèphe, commandant en Galilée pendant la guerre des Juifs contre les Romains, voulut former ſes ſoldats ſur le modèle des troupes Romaines: il les inſtruiſit à ſe communiquer la teſsère &

les ſignaux, à ſonner de la trompette pour la charge & pour la retraite, à faire avancer les ailes & à les faire tourner; il leur apprit les évolutions convenables pour faire paſſer des troupes de l'endroit où l'on eſt trop fort à l'endroit où l'on ſe trouve trop foible.

App. Bel. civ. l. III. Octavien étant en marche pour aller chercher Antoine, trouva, dans la ville d'Albe, la légion Martia & la quatrième qui avoient abandonné le parti d'Antoine pour ſe donner à lui: comme elles étoient en grande partie compoſées de nouvelles recrues, il voulut éprouver leur ſcience militaire. Il les rangea l'une contre l'autre, & leur fit faire toutes les évolutions d'une bataille: il fut ſi content de leur manœuvre qu'il donna cinq cents dragmes à chaque ſoldat, & leur en promit cinq mille après la première victoire.

Quelques anciens que fuſſent les ſoldats, on les éprouvoit encore au commencement de chaque campagne: lorſque les légions *Veg. lib. III, c. 9.* arrivoient de leurs quartiers pour former l'armée, des Tribuns choiſis par le Général, & d'une capacité reconnue, faiſoient manœuvrer chaque corps en particulier & ſéparément. Après avoir *Leo, Tact. c. 7.* rangé la cohorte ſelon les règles de l'ordonnance, on lui faiſoit exécuter tous les mouvemens, ſoit du combat, ſoit de la pourſuite, ſans ſe débander; enſuite on mettoit toutes les cohortes enſemble, on les rangeoit en bataille pour les faire agir, comme dans un jour d'affaire. On conſidéroit ſi les ſoldats s'ameutoient bien, s'ils obéiſſoient diligemment aux commandemens, aux ſignaux, au ſon des inſtrumens, aux mouvemens des enſeignes. Tant qu'ils faiſoient quelque faute, on continuoit de les exercer & de les inſtruire, juſqu'à ce qu'ils fuſſent parfaitement dreſſés.

Rien n'étoit abandonné au caprice du ſoldat: le cri même, *Veg. lib. III, c. 18.* nommé *barritus*, par lequel on commençoit les batailles, avoit *Amm. Marc. l. XVI, c. 12.* ſes règles; les Campiducteurs montroient à le pouſſer avec force & de concert, en approchant la bouche de l'extrémité du bouclier, commençant par un bourdonnement ſourd, qui s'élevant & ſe fortifiant par degrés, imitoit le bruit des flots qui viennent en mugiſſant ſe briſer contre les rivages. Il ne falloit crier que de près, lorſque les deux armées étoient jointes, afin que l'horreur du cri & le fer des traits frappaſſent l'ennemi en même temps. Jules-Céſar, qui

qui mérite bien le titre de juge ſouverain en ces matières, obſerve que ce n'eſt pas ſans raiſon que les Anciens avoient introduit l'uſage de faire ſonner toutes les trompettes, & de pouſſer un cri général au commencement des batailles; « ils ont cru, dit-il, que ce bruit étoit capable d'animer leurs troupes & d'effrayer l'ennemi ». *Bel. civ. l. III. c. 92.*

C'eſt ainſi que les Romains, non-ſeulement dans la guerre, mais même au milieu de la plus profonde paix, dreſſoient leurs ſoldats, avec la plus grande étude, à toutes les opérations militaires. *Joan. Chryſoſt. in 1.am ad Theſſ. hom. 3.*

III.e PARTIE. *Exercice des Cavaliers.*

Paſſons aux exercices de la cavalerie. Entre ceux dont je me ſuis occupé juſqu'ici, les exercices de force, de légèreté, & d'adreſſe au maniement des armes, convenoient aux cavaliers comme aux fantaſſins. Tant que la cavalerie fit partie de la légion, les cavaliers combattant à pied auſſi-bien qu'à cheval, & tenant lieu d'infanterie lorſque celle-ci étoit rebutée, ils étoient dreſſés aux mêmes évolutions que les gens de pied. Mais il y avoit des exercices propres des cavaliers, & dont les troupes deſtinées à combattre toujours à pied n'avoient aucun beſoin : c'eſt de ceux-ci que j'entreprends de traiter dans ce dernier article.

Les Romains apprenoient de bonne heure à monter à cheval : le jeu de Troie étoit un ſpectacle où des enfans faiſoient montre de leur adreſſe dans toutes les évolutions de cavalerie. Suétone, qui en parle ſouvent, les appelle *pueri*, c'eſt-à-dire au-deſſous de dix-ſept ans; & il en diſtingue deux bandes de différens âges; *majores*, depuis douze ans juſqu'à dix-ſept; *minores*, au-deſſous de douze ans. Il y avoit du péril dans ce jeu, &, du temps d'Auguſte, C. Nonius Aſprenas fut bleſſé d'une chute de cheval, dont il demeura eſtropié. Plutarque rapporte de Jules-Céſar, que dès ſon enfance il apprit à ſe tenir ſi bien à cheval, qu'il couroit à bride abattue les mains croiſées derrière le dos. Horace donne comme une preuve de molleſſe & de relâchement dans les mœurs, le peu de ſoin à former les enfans à cet exercice : *Suet. in Jul. c. 39; in Aug. c. 43; in Tib. cap. 6; in Ner. cap. 7.* *Plut. in Cæſ.*

Neſcit equo rudis
Hærere ingenuus puer. *L. III, od. 24.*

On ne connoiſſoit alors l'uſage ni des ſelles, ni des étriers; les chevaux n'étoient couverts que d'une ſimple houſſe. On mettoit,

Veg. l. 1, c. 18, trad. de M. de Sigrais. pendant l'hiver dans un lieu couvert, & pendant l'été dans le champ de Mars, des chevaux de bois, sur lesquels on faisoit sauter les jeunes cavaliers. Pour s'y accoutumer, ils voltigeoient d'abord sans armes, ensuite tout armés; &, à force de soin & d'habitude, ils apprenoient à monter & à descendre également de droite & de gauche, l'épée ou la lance à la main. Quand on les avoit quelque *Veg. l. 1, c. 27; l. III, c. 2.* temps façonnés à cet exercice, on les formoit, sur de véritables chevaux, à tous les mouvemens du manége; on les conduisoit ensuite, armés & divisés par turmes, tantôt en rase campagne, tantôt dans des lieux rompus, dans des chemins difficiles & coupés de fossés, afin que dans une action il ne pût rien arriver que les hommes & les chevaux n'eussent pratiqué.

J'ai décrit la décursion d'infanterie; c'étoit le même exercice pour les cavaliers: ils faisoient autant de chemin, en exécutant divers mouvemens de cavalerie; tantôt en bon ordre & sans se débander, ils couroient comme dans une poursuite; tantôt ils plioient, pour revenir à la charge avec plus d'impétuosité. Nous *Mezzab. in Nerone & Hadriano.* avons des médailles de Néron & d'Hadrien qui représentent un ou deux cavaliers courant tout armés; elles ont pour légende le mot *decursio.*

Dans cet exercice, ils apprenoient tout ce qui concerne l'art de combattre à cheval; escadronner, courir à un but, s'y arrêter, obéir à la voix, à la trompette, au coup de fouet, au bruit du bouclier, à toute sorte de signaux; marcher également & sur la même ligne, quoiqu'éloignés les uns des autres; se serrer tantôt sur les flancs, tantôt sur la queue; courir à l'ennemi les rangs serrés, reculer sans se rompre ni changer les intervalles, caracoler, faire volte-face, tourner à droite, à gauche, de la tête à la queue; faire manœuvrer l'escadron tout entier, par quart de conversion, par demi-conversion; se détacher promptement, ou des deux ailes ou du centre, tantôt par une décurie, tantôt par deux à la fois; rejoindre leur turme, leur aile, sans troubler leurs rangs; faire front sur l'un ou l'autre flanc, par des évolutions courtes & faciles: tels *Cap. 7. Lib. x.* sont les mouvemens que Léon, dans sa Tactique, décrit comme ayant été en usage chez les Anciens, & que Polybe fait pratiquer par Scipion, en Espagne. Il ajoute que ce grand Capitaine faisoit

lui-même exécuter ces évolutions ; qu'il couroit de toutes parts, avertiſſant, réformant tout, ſe trouvant par-tout, à la tête, au milieu, à la queue des eſcadrons.

Les cavaliers avoient, ainſi que les fantaſſins, l'exercice du poteau, qu'ils appeloient *quintana*, parce qu'il étoit planté dans la rue du camp nommée *la Quintane;* & cette rue ſe nommoit ainſi, parce qu'elle paſſoit le long des cinquièmes manipules de chaque légion. C'étoit dans cette rue que les cavaliers courant à toute bride, & armés d'une pique ſans fer, tâchoient de toucher le poteau. La loi première, au code *de Aleatoribus*, nomme ce jeu κυνταλὸν κόνταρια χωρὶς τῆς πόρπης. Il étoit autrefois fort en uſage en France & en Italie. Nos vieux auteurs appellent *quintaine* le pieu ou le jacquemar planté en terre, contre lequel les cavaliers s'exerçoient à jeter des dards, à rompre la lance, à tirer au blanc. On a quelquefois déſigné par ce mot le jeu de bague.

Schel. in Polyb. p. 159.

Lib. III, tit. 43, leg. 1.

Non-ſeulement les cavaliers les plus anciens & les mieux dreſſés, mais les Généraux mêmes ne négligeoient jamais ces exercices, juſque dans l'âge le plus avancé. L'an de Rome 454, le conſul Manlius mourut d'une chute de cheval, dans un pareil exercice. Plutarque raconte de Pompée, qu'à l'âge de cinquante-huit ans on le voyoit ſouvent à cheval, s'exerçant avec ſes cavaliers, tirant l'épée de bonne grâce & la remettant dans le fourreau en courant à toute bride, lançant le javelot avec tant d'adreſſe & de force que peu de jeunes gens le jetoient plus loin. Lorſqu'on vint lui apporter la nouvelle de la mort de Mithridate, il étoit campé près de Pétra, en Arabie, & s'exerçoit à cheval devant ſes retranchemens. Les courriers, qui arrivoient du Pont, avoient leurs lances ornées de laurier, en ſigne de bonne nouvelle; à cette vue les ſoldats accoururent à Pompée; il vouloit achever l'exercice, & il ne fallut rien moins que les inſtances & les cris de toute l'armée, pour l'engager à deſcendre de cheval, & à faire la lecture d'une lettre ſi intéreſſante; tant les exercices étoient cenſés une occupation ſérieuſe & importante.

Tit. Liv. l. x, c. 11.

In Pomp.

Sous Hadrien, les barbares du nord commençoient à ſe faire connoître : la plus grande partie de leurs forces, ainſi que celles des Perſes & des Arméniens, conſiſtoient en cavalerie. Cet

Arrian. Tactic.

Empereur fit apprendre aux cavaliers Romains les évolutions & les converſions des barbares, leur manière d'eſcarmoucher, les diverſes formes de leurs combats, les cris uſités dans chaque nation. Il prétendoit, par ce moyen, les rendre ſupérieurs à ces nouveaux ennemis; & ils le furent en effet, tant qu'ils conſervèrent l'ancienne ordonnance. Les Romains, dans les premiers temps, avoient emprunté de leurs ennemis tout ce qui leur paroiſſoit utile; mais ils l'adaptoient à leur caractère, dont le fond ſubſiſtoit toujours; c'étoit, pour ainſi parler, un métal étranger, auquel ils ſavoient donner une trempe plus forte. Ici ils s'oublièrent peu à peu; au lieu de tourner à leur avantage la manière des barbares, ils devinrent barbares eux-mêmes. Enfin, au commencement du VIe ſiècle de l'ère Chrétienne, on ne reconnoiſſoit plus la milice Romaine: les exercices de la cavalerie n'étoient plus que des tournois, & ceux de l'infanterie que des parades, dont les rafinemens recherchés pouvoient bien amuſer un ſpectateur oiſif, mais n'étoient d'aucun uſage dans les batailles.

QUATORZIÈME MÉMOIRE SUR LA LÉGION ROMAINE.

Des Enſeignes.

Par M. LE BEAU.

LA principale force d'une armée conſiſte dans le concert des parties qui la compoſent : l'Écriture ſainte, dans ſon énergique ſimplicité, exprime plus d'une fois ce parfait accord par ces termes : *Tout Iſraël marcha comme un ſeul homme.* Un bataillon, un eſcadron n'eſt qu'un ſeul corps, dont l'action eſt uniforme : partagé en autant de membres qu'il contient de ſoldats, tout doit marcher, s'arrêter, combattre enſemble. Pour tenir tant d'hommes réunis, pour diriger leur marche & leurs mouvemens, pour les rallier après une diſperſion, il faut un ſignal ; & ce ſignal permanent, diſtinctif, facile à reconnoître d'une certaine diſtance, c'eſt ce qu'on appelle les *enſeignes.*

Tous les peuples en ont connu l'uſage : il eſt auſſi ancien que la guerre. Écoutons un des plus grands capitaines de nos jours : « Les drapeaux ou enſeignes, dit le maréchal de Saxe, méritent une attention particulière ; ils doivent tous être de couleur différente, afin que l'on puiſſe par eux reconnoître dans les combats les légions, les régimens & les centuries qui ſe diſtinguent. Les ſoldats de chaque centurie doivent ſe faire une religion de ne jamais abandonner leur drapeau ; il doit leur être ſacré, & l'on ne ſauroit y attacher trop de cérémonies pour le rendre reſpectable & précieux. C'eſt un point eſſentiel, & ſi vous pouvez parvenir une fois à rendre cet objet de conſéquence aux troupes, vous pouvez auſſi compter ſur toute ſorte de bons ſuccès : leur fermeté, leur valeur en ſeront les ſuites. Si, dans les affaires périlleuſes, un homme déterminé prend en main le drapeau, ſa valeur paſſera dans toute la troupe, qui le ſuivra au plus grand danger ». *Rêveries du comte de Saxe, l. 1, c. 6.*

C'eſt l'eſprit de la milice Romaine qui, ſur ce ſujet comme ſur la diviſion & la diſcipline des troupes, parle par la bouche de cet illuſtre Général. En effet, rien n'étoit plus reſpectable aux ſoldats Romains que leurs enſeignes; elles étoient ſacrées pour eux comme les ſtatues de leurs Dieux *(a)*. Tacite les appelle les dieux de la guerre, les divinités propres des légions; *converſus ad ſigna & bellorum deos.* Auſſi leur dreſſoit-on des autels dans les camps où l'on ſéjournoit, & dans les quartiers d'hiver. Elles étoient placées dans un temple dont parlent Dion & Hérodien. Ce temple & ces autels étoient un refuge pour ceux qui craignoient quelque violence; la rage la plus déſeſpérée reſpectoit cet aſyle. Dans la ſédition des légions de Germanie, racontée par Tacite, Plancus n'évite la mort qu'en embraſſant l'aigle & les enſeignes poſées ſur les autels. Caracalla ayant tué ſon frère, ſe retira au camp des Prétoriens, dans le temple où les enſeignes étoient adorées *(b)*. Dans Ammien-Marcellin, un Officier qui ſe ſent coupable, ſe réfugie au pied des enſeignes militaires.

Annal. lib. II, c. 17.

Dio, l. XL. Herod. l. IV, 5.

Annal. lib. I, c. 39.

Lib. XXV, c. 10.

Josèphe dit que les légions Romaines étant entrées dans le temple de Jéruſalem, y placèrent leurs enſeignes, & leur offrirent des ſacrifices. Les ſoldats juroient par leurs enſeignes, plus ſacrées pour eux que toutes les divinités: *Religio Romanorum tota caſtrenſis ſigna veneratur, ſigna jurat, ſigna omnibus diis præponit,* dit Tertullien. C'étoit devant les enſeignes qu'on juroit les traités: *Jurejurando Pæti cautum apud ſigna.* Un fait raconté par Tite-Live ſuffit pour faire connoître combien ce ſerment étoit ſacré, & qu'en ce cas le parjure faiſoit craindre des ſuites plus funeſtes que ſi l'on eût juré par ſa propre tête. Après la priſe de Carthagène, les ſoldats des légions & ceux de la flotte ſe diſputoient l'honneur de la couronne murale; ils prétendoient, de part & d'autre, que c'étoit un des leurs qui, dans l'aſſaut donné à la ville, avoit le premier ſauté ſur la muraille: la conteſtation étoit vive & pouvoit devenir ſanglante. On vint avertir Scipion que les deux corps,

Bel. Jud. l. VI, c. 6.

Adverſ. Gent. c. 16.

Tac. Annal. l. XV, c. 16.

T. L. l. XXVI, c. 48.

(a) Τιμώτατα Ῥωμαίοις τὰ σημεῖα ὅτι στρατείας, καὶ ὥσπερ ἱδρύματα Θεῶν ἱερὰ νομίζονται, dit Denys d'Halicarnaſſe *(lib. VI, X, XI)*, qui les honore ſouvent de l'épithète ἱερός, ἱερὰ σημεῖα.

(b) Ἔστι τὸν νεὼν ἔνθα τὰ σημεῖα καὶ τὰ ἀγάλματα τῆς στρατιᾶς προσκυνεῖται. Herod. l. IV.

rangés comme en bataille, & poſſédés d'un aveugle point d'honneur, étoient prêts à prendre tous les Dieux à témoins, & à engager par un parjure, non-ſeulement leur perſonne & leur propre tête, mais encore leurs aigles & leurs enſeignes: *Stare hinc legionarios, hinc claſſicos, per omnes Deos paratos jurare & obſtringere perjurio non ſe ſolum ſuumque caput, ſed ſigna militaria & aquilas.* Scipion alarmé accourt auſſitôt, & termine le différend en couronnant les deux compétiteurs.

Quand on campoit, c'étoient les enſeignes qu'on plaçoit d'abord, dit Végèce, & voici la raiſon qu'il en donne; *quia nihil eſt venerabilius majeſtate eorum militibus:* auſſi l'aigle de la légion étoit-elle la dépoſitaire de leur fortune. Lorſque les ſoldats recevoient une gratification après un ſuccès, ils étoient obligés d'en mettre la moitié en dépôt au pied de l'aigle de la légion; chaque légion étant partagée en dix cohortes, chaque cohorte avoit ſa bourſe particulière: c'étoit un fonds qu'on avoit ſoin de ménager à chaque ſoldat, de crainte qu'il ne diſſipât tout en débauche & en folles dépenſes. Rome chériſſoit ſes ſoldats, elle s'occupoit avec tendreſſe de ce qu'ils deviendroient après leur ſervice. Il y avoit une onzième bourſe, où les ſoldats mettoient encore quelque monnoie, pour la ſépulture de ceux qui méritoient, par leur bravoure, des funérailles diſtinguées. Après la mort du vaillant Siccius, les Décemvirs lui rendirent cet honneur, quoiqu'il eût été leur ennemi, & qu'ils l'euſſent fait eux-mêmes aſſaſſiner. Domitien défendit de mettre dans ce dépôt plus de mille ſeſterces pour chaque ſoldat, parce que le deſir de s'emparer de ces ſommes avoit porté L. Antonius à la révolte. Le porte-enſeigne tenoit le compte de cet argent, & après la guerre il le rendoit aux ſoldats; c'eſt pour cela qu'on exigeoit qu'il ſut lire & écrire: *& ideo ſigniferi non ſolum fideles, ſed etiam litterati homines deligebantur.* Dans le camp on attachoit les priſonniers auprès des enſeignes; c'étoit-là qu'on les gardoit, comme dans le poſte le plus aſſuré.

L. III, c. 8.

Veg. lib. II, c. 20.

Tit. Liv. l. III, c. 43.

Suet. Domit. c. 7.

Veg. lib. II, c. 20.

Amm. Marcel. l. XXI, c. 4.

Ces raiſons de religion & d'intérêt, inſpiroient aux ſoldats le plus vif attachement; ils défendoient leurs enſeignes avec plus d'ardeur que leur propre vie. C'étoit la plus grande infamie, c'étoit même une impiété de les laiſſer prendre, & les Généraux

Dionyſ. l. IX.

T. L. lib. III, cap. 70; l. IV, c. 29. savoient profiter de cet heureux fanatisme. Souvent, lorsqu'ils voyoient un corps de troupes se ralentir, ils jetoient l'aigle au milieu des ennemis; aussitôt la troupe s'embrâsoit d'un nouveau courage, elle ne craignoit plus rien que de perdre ce gage précieux; &, par les efforts qu'elle faisoit pour le recouvrer, elle emportoit la victoire.

Fast. l. III.

Non illi cœlo labentia signa tenebant,
Sed sua, quæ magnum perdere crimen erat;

dit Ovide, en parlant des premiers Romains. La honte de revenir du combat sans son enseigne, étoit suivie des plus rigoureuses punitions: le consul Appius Claudius fit trancher la tête aux porte-enseignes qui avoient survécu à ce déshonneur. Dans la bataille de Thrasimène, Brutius, percé de coups, tombe & se couche sur l'aigle qu'il portoit; le lendemain matin, étant revenu à lui, il ramasse ce qui lui restoit de forces, il creuse avec son épée la terre trempée de son sang, enterre l'aigle, l'adore & expire:

Tit. Liv. l. II, c. 59.

Sil. Ital. l. VI.

Stagnantem cæde & facilem discedere terram
Ense fodit; clausamque aquilæ infelicis adorans
Effigiem, palmis languentibus æquat arenas.
Supremus fessi tenues tum cessit in auras
Halitus, & magnam misit sub tartara mentem.

Cæs. Bel. civ. l. III, p. 64. Dans l'attaque du camp de César devant Dyrrachium, un porte-enseigne blessé se sentant mourir, arrête des cavaliers qui fuyoient, & leur montrant l'aigle qu'il tenoit encore, « je l'ai, dit-il, défendue » avec zèle & courage depuis bien des années; mourant aujourd'hui, » je la rends fidèlement à César: reportez-lui ce dépôt sacré; qu'elle » ne reçoive entre vos mains aucun déshonneur, ne couvrez pas l'armée de César d'une honte qu'elle n'a jamais éprouvée. » Toutes les fois qu'il est parlé de la défaite de Varus, on voit Auguste & les Romains pleurer aussi amèrement la perte de leurs enseignes que celle de leurs légions: dans les expéditions qui se firent en Germanie les années suivantes, ils ne furent pas moins occupés de la recherche de leurs aigles, que de la sépulture des tristes restes

de

de leurs ſoldats. La piété s'intéreſſoit également à ces deux devoirs, & l'hiſtoire remarque, comme un évènement digne de mémoire, que la dernière des aigles Romaines perdues par Varus fut recouvrée ſous le règne de Claude, par P. Gabinius, & que ce fut pour l'Empereur un grand ſujet de triomphe. *Dio, l. LXI.*

Pendant la paix, les enſeignes étoient en dépôt dans le tréſor public, ſous la garde des Queſteurs; c'étoit à ces magiſtrats à les en tirer au commencement d'une guerre: ils les faiſoient porter au lieu aſſigné aux troupes pour le rendez-vous. Denys d'Halicarnaſſe dit qu'on les tiroit des temples, ἐκ τῶν ἱερῶν: Gélénius aimeroit mieux, dit-il, ἐκ τοῦ ταμείου, *ex ærario.* Cette correction eſt inutile, le tréſor *ærarium* étoit dans le temple de Saturne. *Tit. Liv. l. III, c. 69; lib. IV, c. 22; lib. VII, c. 23.* *Dionyſ. l. X.*

Arborées ſur les tours & ſur les murailles d'une ville, les enſeignes étoient alors, comme encore aujourd'hui, le ſigne le plus authentique de la priſe de poſſeſſion. La chronique d'Alexandrie parle de cette coutume au ſujet de Niſibe, cédée aux Perſes par l'empereur Jovien; & Ammien-Marcellin n'a pas omis cette circonſtance. *Pag. 295.* *Lib. XXV, c. 9.*

Le Chriſtianiſme, en aboliſſant la ſuperſtition idolâtre attachée aux enſeignes, ne détruiſit pas une vénération ſi utile au ſervice militaire; l'uſage de les bénir eſt fort ancien: Léon le Philoſophe, qui tenoit l'empire de Conſtantinople à la fin du IXe ſiècle, recommande aux capitaines de faire bénir leurs enſeignes par des Prêtres, un ou deux jours avant que de partir pour une expédition. *Tactic. c. 13.*

Les premières enſeignes, ſous leſquelles Romulus conduiſit à la ville d'Albe les païſans qu'il avoit raſſemblés pour chaſſer le tyran Amulius, n'étoient que des perches, garnies par le haut d'une poignée de foin diverſement figurée: *perticas manipulis fœni variè formatis in ſummo junctas*, dit l'auteur de l'origine des Romains. Plutarque s'accorde avec lui, &, ſelon Ovide, ces ébauches ruſtiques d'enſeignes militaires, n'étoient pas moins révérées que les aigles le furent dans la ſuite: *In Romulo.*

Illa quidem fœno; ſed erat reverentia fœno,
Quantam nunc aquilas cernis habere tuas. *Faſt. l. III.*

Pertica ſuſpenſos portabat longa maniplos;
Unde maniplaris nomina miles habet.

Ces perches firent bientôt place à des enſeignes plus riches & plus décorées.

Pour traiter ce ſujet avec méthode, je crois devoir ſuivre l'ordre & la diſtribution des différens corps dont l'armée étoit compoſée. Souvenons-nous que la légion ſe diviſoit en dix cohortes, la cohorte en trois manipules, juſqu'au temps de Marius, & le manipule en deux centuries. Examinons quelle fut l'enſeigne propre de chacun de ces corps; je traiterai enſuite des nouveaux genres d'enſeignes que le temps mit en uſage, & je finirai par ce qui regarde les porte-enſeignes.

Afin d'éviter l'équivoque, dans une matière qui en eſt très-ſuſceptible, il eſt bon d'obſerver d'abord que le mot *ſignum* étoit le nom commun à toutes les ſortes d'enſeignes, tant de cavalerie que d'infanterie: les auteurs donnent également le nom de *ſigna* à l'enſeigne de la centurie, aux étendards de cavalerie. Deux médaillons de Patin, l'un d'or & l'autre d'argent, portent, au revers d'une tête inconnue & ſans légende, l'aigle légionaire entre deux enſeignes de centuries; dans le champ ſont gravées les deux lettres *P. R. populus Romanus*, & dans l'exergue *ſigna*. Vaillant a fait graver ces médaillons à la fin de ſes médailles conſulaires. Secondement, il y avoit des corps dont l'enſeigne n'avoit point de nom ſpécifique; elle n'étoit déſignée que par le nom générique *ſignum*.

Toutes ces eſpèces d'enſeignes avoient pour corps une pique; les accompagnemens qui y étoient attachés en faiſoient ſeuls la différence. A l'extrémité inférieure de chacune de ces piques étoit une pointe de fer, dont on ſe ſervoit pour l'enfoncer en terre lorſqu'il falloit la fixer: les Grecs nommoient cette pointe ϑεαχος. A la bataille de Dyrrachium, un porte-enſeigne menaça d'en faire uſage pour tuer Céſar, qui vouloit l'empêcher de fuir.

Suet. in Cæſ. c. 62.

App. Bel. civ. lib. II.

Commençons par l'enſeigne générale de la légion; c'étoit l'aigle. Diodore de Sicile fait entendre que les figures d'animaux, dans les enſeignes, ſont venues des Égyptiens, qui ont communiqué

Lib. II.

aux Grecs pluſieurs coutumes militaires. Des Grecs elles ont paſſé aux Romains. Pline nous apprend qu'anciennement l'aigle étoit la première enſeigne, entre les cinq qui marchoient chacune à la tête d'un corps; « les quatre autres, dit-il, étoient le loup, le minotaure, le cheval & le ſanglier: quelques années avant Marius, la coutume « s'établit de ne porter aux batailles que l'aigle, on laiſſoit les autres « dans le camp; Marius les fit entièrement diſparoître *(c)*. » Avant que de rien conclure de ce paſſage, il faut éclaircir une difficulté qu'il renferme. *L. X, c. V.*

Pline ſuppoſe avant Marius cinq enſeignes, qui marchoient chacune à la tête d'un corps. Quels pouvoient être ces cinq corps ſéparés? ce n'étoient pas des cohortes, il y en eut toujours dix par légion; ce ne pouvoient être non plus des manipules, chaque cohorte n'en renfermoit que trois: on pourroit dire que c'étoient des centuries. En effet, le manipule des Haſtats & celui des Princes ſe ſubdiviſoit chacun en deux centuries, & le manipule des Triaires n'étant que de ſoixante hommes, n'étoit conſidéré que comme une centurie, & marchoit ſous une ſeule enſeigne. Mais j'ai prouvé, dans le huitième Mémoire, par l'autorité de Polybe, de Varron & de Tite-Live, que tant que le manipule ſubſiſta comme partie de la cohorte, la centurie n'eut point d'enſeigne propre. Juſte-Lipſe voulant expliquer cet endroit de Pline, cherche une autre diviſion qui puiſſe donner cinq corps diſtingués, ſoit dans la légion, ſoit dans la cohorte: il propoſe deux ſentimens, « ou-bien, dit-il, ce ſont les cinq claſſes qui faiſoient, dans les premiers « temps, la diviſion de l'armée Romaine; ou ce ſont les cinq corps « de troupes nommés *Haſtati, Principes, Triarii, Rorarii, Accenſi.* » Il donne à choiſir entre ces deux opinions, & finit par dire, *qui volet, examinet.* J'accepte la commiſſion, & je dis que ces deux opinions ſont également inſoutenables. 1.° Les cinq corps dont il s'agit ne pouvoient être les cinq premières claſſes du peuple Romain: jamais l'armée Romaine ne ſuivit ni ne put *De milit. Rom. dial. 5, l. IV.*

(c) Romanis eam (aquilam) legionibus C. Marius in ſecundo conſulatu ſuo propriè dicavit. Erat & antea prima cum quatuor aliis: lupi, minotauri, equi, aprique ſingulos ordines anteibant. Paucis antè annis ſola in aciem portari cœpta erat; reliqua in caſtris relinquebantur. Marius in totum ea abdicavit.

ſuivre la diviſion des claſſes, dans le partage des différens corps de la légion; je l'ai prouvé dans le cinquième Mémoire. 2.° Il eſt bien vrai que depuis Servius juſqu'à l'établiſſement des Vélites, les Roraires & les Accenſes faiſoient deux corps ajoutés aux trois autres dans chaque cohorte, & qu'ils avoient leurs enſeignes particulières; mais les Roraires & les Accenſes diſparurent pendant la ſeconde guerre punique; les Vélites, qui leur ſuccédèrent, n'étoient diviſés ni en manipules ni en centuries, & par conſéquent n'avoient point d'enſeignes propres: j'ai développé tous ces points dans le ſixième Mémoire. Or l'inſtitution des Vélites eſt de plus de cent ans antérieure au ſecond conſulat de Marius. Comment donc Pline pourroit-il dire que peu d'années avant ce conſulat on avoit ceſſé de porter ces enſeignes dans les batailles, mais qu'on les laiſſoit dans le camp, & que ce fut Marius qui les retrancha tout-à-fait? A quels corps pouvoient-elles appartenir depuis l'extinction des Roraires & des Accenſes? Je crois donc qu'il eſt impoſſible de trouver, dans la milice Romaine, cinq corps diſtingués auxquels on puiſſe diſtribuer les cinq enſeignes dont parle Pline. Voici la conjecture qui me paroît la plus raiſonnable ſur ce ſujet: l'aigle étoit ſans contredit l'enſeigne générale de la légion; elle étoit confiée à la garde du Primipile, c'eſt-à-dire du centurion des Triaires dans la première cohorte; c'étoit, en dignité, le premier centurion de la légion. Quant aux quatre autres enſeignes, elles étoient diſtribuées aux autres manipules, ſoit arbitrairement, ſelon la volonté des capitaines, ſoit ſelon un ordre d'inſtitution qui nous eſt inconnu. La même figure d'animal pouvoit ſervir à pluſieurs manipules de la même légion, mais chaque enſeigne avoit d'ailleurs des marques diſtinctives.

Quand Pline dit qu'avant le ſecond conſulat de Marius on portoit l'aigle ſeule dans les batailles, & qu'on laiſſoit dans le camp les autres figures d'animaux, je ne crois pas qu'il veuille faire entendre que les manipules des Haſtats & des Princes allaſſent au combat ſans enſeignes; jamais elles ne ſont plus néceſſaires: il veut dire, ſans doute, que pour une action on déchargeoit les enſeignes de ces figures, qui les rendoient trop peſantes, ou qu'on y ſubſtituoit d'autres enſeignes plus légères, & que Marius

trouvant cet usage plus commode, bannit entièrement ces représentations d'animaux.

Végèce & Festus parlent du minotaure, & s'accordent sur la raison allégorique qui avoit fait choisir cet animal monstrueux : c'étoit, disent-ils, pour faire entendre que les desseins du Général doivent être cachés dans son esprit, comme le minotaure l'étoit dans les détours profonds du labyrinthe. Festus dit que le sanglier, qu'il appelle *porcus*, tenoit le cinquième rang entre les enseignes, parce que la guerre étant terminée, les deux peuples traitoient ensemble après avoir sacrifié un porc.

Veg. l. III, c. 6.
Fest. in voce Minotauri.
In voce Porci.

L'aigle demeura donc, après Marius, seule en possession de guider la légion entière; & de-là vient que le nombre des légions, dans une armée, est quelquefois désigné par le nombre des aigles, & que Pline dit que les aigles Romaines ont fait la conquête de l'Univers.

L. XIII, c. 4.

Mais pourquoi l'aigle fut-elle de préférence choisie, par les Romains, pour enseigne principale? Josèphe répond que l'aigle est le plus fort & comme le roi de tous les oiseaux, & que par cette raison il est, chez les Romains, le symbole du commandement, & un présage de bon succès. Selon Lactance & Servius, Jupiter allant à la guerre contre Saturne & les Titans, vit une aigle & remporta la victoire. Selon d'autres, c'étoit l'enseigne des Troyens. C'étoit aussi l'enseigne royale des Perses, dès le temps de Cyrus.

Bel. Jud. l. III, c. 6.
Lact. Instit. l. I, c. 11.
Serv. Æneid. l. IX.
Xenoph. Cyrop. lib. VII, & Anabas. l. I.
Q. Curc. l. III.
Dio. lib. XL.

L'aigle Romaine étoit d'or ou d'argent; celles de l'armée de Brutus & de Cassius étoient de ce dernier métal. Cicéron parle de l'aigle d'argent qui avoit été la divinité tutélaire de Catilina, dans sa maison, & qui fut son enseigne à la guerre. Pline dit que l'argent étoit plus en usage que l'or dans les enseignes, parce qu'il est d'une couleur plus éclatante, & qu'il frappe les yeux de plus loin.

Plut. in Bruto.
App. Bel. civ. l. IV.
Cic. Catil. I, c. 24.
Plin. l. XXXIII, c. 19.

Sur la colonne Trajane, qui de tous les monumens antiques est celui où les usages de la guerre sont réunis en plus grand nombre & plus distinctement représentés, je vois deux sortes d'aigles très-différentes. Les unes sont portées sur une perche qui se termine en plateau, & qui n'est chargée d'aucun ornement; je

crois que ce ſont-là les aigles de la légion. Ce qui me le perſuade; c'eſt 1.° leur volume; ſelon les proportions obſervées ſur la colonne, elles paroiſſent avoir été au moins de la groſſeur d'un pigeon. 2.° Elles ſont beaucoup plus rares que les autres. 3.° Dans la planche 91, qui repréſente une allocution, l'aigle dont je parle eſt à la tête des autres enſeignes, & la plus proche de l'Empereur. Je remarque ſur la colonne une autre eſpèce d'aigles beaucoup plus petites, toujours environnées d'une couronne, & placées le long du bois d'une pique, entre quantité d'autres ornemens. Celles-ci ſont plus ſouvent répétées que l'aigle principale dont je viens de parler; mais les enſeignes où elles paroiſſent ſont en moindre nombre que celles qui ne portent aucune figure d'aigle. Voici l'idée que ces circonſtances réunies ont fait naître dans mon eſprit: ces petites aigles caractériſent les enſeignes des premières centuries de chaque cohorte. Dans chaque légion, la première centurie de la première cohorte ſuivoit l'aigle même de la légion, dont elle étoit dépoſitaire. A ſon imitation, & pour ſe diſtinguer des centuries inférieures, la première centurie des neuf autres cohortes portoit une aigle ſur ſon enſeigne; mais cette aigle n'étant pas celle de la légion, étoit d'un volume plus petit. Elle n'étoit ſans doute que de bronze, & c'eſt ce qui en a ſauvé pluſieurs; elles ont échappé à l'avarice, ce fléau des monumens précieux ainſi que des mœurs. M. le comte de Caylus en conſerve dans ſon cabinet; il nous en a donné une belle deſcription, & la figure gravée, dans le III.e tome de ſes Antiquités. Leur groſſeur, qui eſt de deux à trois pouces, s'accorde parfaitement avec celle qui eſt indiquée ſur la colonne Trajane.

Page 244, pl. 65.

Ce que je viens de dire des premières centuries de chaque cohorte depuis Marius, doit s'appliquer aux divers manipules des Triaires, qui ſubſiſtèrent juſqu'au temps de ce Général.

L'aigle légionaire ne pouvoit être, à beaucoup près, d'un volume auſſi grand que nature; elle auroit été trop peſante, & par elle-même & par le ſoutien qu'elle auroit exigé. Auſſi voyons-nous que Florus, en décrivant la défaite de Varus, raconte que le porte-enſeigne d'une légion arracha l'aigle de deſſus la pique, & que l'ayant enveloppée de ſon baudrier, il ſe jeta avec elle dans

Lib. IV, c. 12.

un manis. D'ailleurs on prenoit, ſans doute, toutes les précautions poſſibles pour en alléger le poids; elles étoient creuſes, & la pique qui les ſoutenoit étoit toute nue, & ſans aucun des ornemens dont les autres enſeignes étoient chargées: de plus, cette pique étoit beaucoup plus courte que celle des autres enſeignes, comme il eſt aiſé de le remarquer, tant ſur la colonne Trajane que ſur les médailles conſulaires, ſur leſquelles l'aigle eſt ſouvent repréſentée entre deux enſeignes de cohortes ou de centuries. Cependant c'étoit un fardeau qui demandoit toute la force d'un homme vigoureux: Florus & Suétone font un mérite à Octavien d'en avoir long-temps porté une, dans le combat de Modène, le porte-enſeigne ayant été bleſſé. *Flor. l. IV, c. 4. Suet. Aug. c. 10.*

Les aigles légionaires tenoient ſouvent dans leurs ſerres des foudres d'or. Dion raconte ſérieuſement qu'avant la bataille de Munda, les aigles des légions de Pompée battirent des ailes, laiſsèrent tomber leurs foudres, & s'envolèrent vers l'armée de Céſar. On voit ces foudres ſur pluſieurs médailles. *Lib. XLIII.*

Le nom de la légion étoit apparemment gravé ſur l'aigle, puiſque Stertinius, lieutenant de Germanicus, retrouva & reconnut en Germanie l'aigle de la onzième légion; c'étoit une des trois légions que les Germains avoient ſurpriſes & maſſacrées ſix ans auparavant avec Varus. Quelquefois le nom de la légion étoit écrit ſur une tablette placée au-deſſous de l'aigle. Dexippe, dans le récit de l'audience qu'Aurélien donna aux Ambaſſadeurs des Juthonges, dit que l'Empereur, aſſis ſur ſon tribunal, avoit derrière lui les enſeignes de ſon armée: « c'étoient, dit-il, des aigles d'or, « avec les portraits du Prince & le nom des légions écrit en lettres « d'or; tout cela étoit ſoutenu ſur des piques revêtues de lames d'argent, » Ὅτι ξυστῶν ἠργυρωμένων. Ces portraits du Prince n'augmentoient pas de beaucoup le poids de l'aigle, s'ils étoient placés comme on les voit ſur l'arc de Conſtantin, où l'aigle légionaire porte un médaillon pendu à ſon bec. *Tac. Ann. l. I, c. 60. Excerpt. legat. p. 8.*

Les Antiquaires, fondés ſur un paſſage de Dion, parlent beaucoup d'un petit temple où ils ſuppoſent que l'aigle étoit placée au haut de ſa pique: je crois que ce petit édifice eſt une pure imagination. Voici le texte de Dion: Ἔστι δὲ νεὼς μικρὸς, καὶ ἐν *L. XL.*

αὐτοῦ ἀετὸς χρυσοῦς ἐνίδρυται, καθίσταταί τε ἐν πᾶσι τοῖς ἐκ τοῦ καταλόγου στρατοπέδοις, καὶ οὐδαμόσε ἐκ τῶν χειμαδίων πλὴν εἴποτε σύμπας ὁ στρατὸς ἐξίοι, κινεῖται· καὶ αὐτὸν εἷς ἀνὴρ ὑβρὶ δόρατος μακρῷ ἐς ὀξὺ τὸν σύραγα ἀπημμένῳ, ὥστε καὶ ἐς τὸ δάπεδον καταπήγνυσθαι, φέρει. Dion parle en cet endroit de Craſſus, campé à Zeugma ſur le bord de l'Euphrate: « Il y a, dit-il, un » petit temple où l'aigle d'or eſt placée; chaque légion a la ſienne; » jamais on ne la fait ſortir du camp que toute l'armée ne ſe mette » en marche: un ſoldat la porte ſur une longue pique pointue par le bas, pour pouvoir être plantée en terre. » Il raconte enſuite que Craſſus ſe diſpoſant à paſſer l'Euphrate, on ne put enlever de terre une de ces aigles que par les efforts redoublés de pluſieurs ſoldats, ce qui étoit d'un ſiniſtre préſage. On ne voit ici aucun temple portatif; Dion parle du temple que l'on conſtruiſoit dans le camp, & dans lequel on expoſoit l'aigle à la vénération des ſoldats, ainſi que je l'ai déjà obſervé. Ce qui a trompé les Antiquaires, c'eſt qu'ils rapportent au temple, νεὼς, tout ce qui eſt dit de l'aigle, ἀετὸς. On a cru voir ce temple portatif ſur les médailles; le P. Frœlich le voit, dit-il, ſur les médailles de Claude, & ce ſavant Antiquaire cite le paſſage de Dion. J'ai comparé le type que donne le P. Frœlich, avec des médaillons de Philippe, très-bien conſervés dans le cabinet du Roi; le type eſt préciſément le même: mais ce n'eſt point un temple, ce ſont des enſeignes de cohortes ou de centuries, qui portent ſur une traverſe une petite aigle. Du bout de la pique, qui s'élève au-deſſus de l'aigle, deſcendent à droite & à gauche deux cordons qui viennent joindre les deux extrémités de la traverſe, & qui ſervoient ſans doute à la ſoutenir: ces deux cordons forment un triangle avec la traverſe, & c'eſt ce qui a donné l'idée d'un temple. On voit ce triangle ſur des vexilles qui ne portent point d'aigle, dans des médaillons d'argent de Conſtans, de Conſtantius & de Valens, au cabinet du Roi. L'édifice ſoutenu ſur les ailes de l'aigle légionaire, qu'on voit dans la ſixième planche de la colonne Trajane, n'eſt pas un temple, c'eſt une porte de ville, repréſentée en petit avec ſes crénaux: le temple ſeroit d'un volume beaucoup plus petit que l'aigle.

Quatuor tentamina rei nummariæ, p. 150.

Aux

Aux jours de fêtes & de réjouiſſances, on parfumoit les aigles, on les ornoit de guirlandes ou de couronnes; c'eſt ce que Suétone appelle *ornare aquilas*. Pline fait mention de ces parfums: *aquilæ certè ac ſigna illa pulverulenta & cuſtodibus horrida inunguntur etiam feſtis diebus*. On voit, ſur la colonne Trajane, des aigles légionaires ornées de couronnes; quelquefois l'aigle eſt ſurmontée d'un panache, qui s'élève à pluſieurs rangs ſur une longue tige.

Suet. in Claud.

Plin. lib. XIII, c. 4.

Pl. 19.

J'ai déterminé, dans le ſixième Mémoire, le rang que l'aigle tenoit dans l'ordre de bataille. Dans le camp de Polybe, elle étoit placée devant la tente du Primipile, c'eſt-à-dire du capitaine des Triaires de la première cohorte, qui en étoit le gardien. Dans le camp d'Hygin, elle eſt plantée vis-à-vis du quartier des Lieutenans généraux *(ſcamnum Legatorum)* ſur le bord de la voie principale, à la tête de l'emplacement de la première cohorte. Ce point ne peut être éclairci que dans le Mémoire où je traiterai du campement des légions. Dans la marche on portoit l'aigle à la tête de chaque légion, comme les autres enſeignes à la tête de chaque corps.

L'aigle ſurvéquit à la légion; on en voit encore dans les armées de Juſtinien & des Empereurs ſuivans, lorſque la légion ne ſubſiſtoit plus. Elle ſe conſerva au milieu des ruines de la diſcipline, & cette enſeigne immortelle, qui avoit guidé les Romains à tant de victoires, fut encore, depuis qu'ils eurent déſappris l'art de vaincre, le titre de leur nobleſſe & le ſymbole de leur ancienne valeur.

Agathias; l. III, c. 9.

Après avoir examiné l'enſeigne générale de la légion, il faut paſſer à celle de la cohorte: ici tout eſt hériſſé de difficultés; les Savans ne s'accordent ſur aucun des points qui vont entrer dans cet article.

On diſpute dès le premier pas: quelques-uns prétendent que la cohorte n'eut jamais d'enſeigne propre, & que les enſeignes de chaque manipule ou centurie ſervoient à diſtinguer les cohortes. Il eſt vrai que le paſſage de Tacite, ſur lequel ſe fondent ceux qui ſoutiennent que la cohorte avoit une enſeigne générale, ne décide pas la queſtion. Germanicus ſe voyant entouré d'une troupe confuſe de mutins, veut les partager & les mettre en ordre, ſoit pour les contenir plus aiſément, ſoit pour reconnoître les plus

séditieux : Tacite s'exprime en ces termes : *Assistentem concionem, quia permixta videbatur, discedere in manipulos jubet ; vexilla præferri ut id saltem discerneret cohortes.* Or quand même les cohortes n'auroient pas eu leur enseigne, on auroit pu les discerner par les enseignes des compagnies, qui, sans doute, avoient dans chaque cohorte des marques distinctives. Tacite, dans le même livre, racontant la sédition des trois légions de Pannonie, dit que les soldats réunirent les trois aigles & les enseignes des cohortes : *unà tres aquilas & signa cohortium locant.* Cet endroit prouve encore moins que l'autre : *signa cohortium* pourroit signifier les enseignes des centuries qui composoient la cohorte.

Annal. lib. 1, c. 34.

C. 18.

Mais deux passages, l'un de César, l'autre de Tite-Live, décident absolument que les cohortes avoient leur enseigne. Dans la bataille contre les Nerviens, la douzième légion est mise en déroute, tous les centurions de la quatrième cohorte sont tués, le porte-enseigne perd la vie, l'enseigne est enlevée par les ennemis : *quartæ cohortis omnibus centurionibus occisis, signifero interfecto, signo amisso.* Il est clair qu'il s'agit ici non pas de l'enseigne d'une centurie particulière, mais de celle de la cohorte. Le témoignage de Tite-Live est encore plus formel. Marcellus, après avoir remporté quelques avantages sur Annibal, reçoit enfin un échec, il perd plusieurs enseignes ; rentré dans son camp, il fait à ses soldats les plus vifs reproches : « Qu'est devenu votre courage, leur dit-il ? si vous » l'eussiez conservé, l'ennemi vous auroit-il vu fuir ? auroit-il enlevé les enseignes à plusieurs de vos cohortes & de vos manipules ? » *An si eosdem animos habuissetis, terga vestra vidisset hostis ! signa alicui manipulo aut cohorti abstulisset !* Ici l'enseigne de la cohorte est clairement distinguée de celle du manipule, & l'on ne peut douter, après une autorité si précise, que la cohorte n'eût son enseigne particulière. C'est ce qui me paroît encore prouvé par cet endroit de Tacite, où il raconte la révolte des soldats contre Galba : *Vexillarius comitantis Galbam cohortis dereptam Galbæ imaginem solo affixit.*

Bel. Gal. l. II, c. 25.

L. XXVII, c. 13.

Hist. lib. 1, c. 41.

Mais quelle étoit cette enseigne de la cohorte ? je crois que ce fut le vexille ; il faut d'abord en expliquer la forme. *Vexillum* étoit, selon Cicéron, le mot radical d'où s'étoit formé par contraction

Orator. c. 45.

celui de *velum*. Il étoit donc de l'eſſence du vexille de porter un voile, c'eſt-à-dire une pièce d'étoffe carrée & attachée à une traverſe, comme la voile d'un navire à ſon antenne; voici la deſcription qu'en donne Cédrenus: Βέξιλα, ῥάμματα ἐκ πορφύρας καὶ χρυσοῦ εἰς τετράγωνον σχῆμα πεποιημένα. Il ajoute qu'on les ſuſpendoit au haut d'une longue pique. Dion parlant de l'expédition de Craſſus contre les Parthes, dit que lorſqu'il fit paſſer l'Euphrate à ſon armée, un de ces étendards, qui reſſemblent à des voiles de vaiſſeaux, & qui portent le nom de la légion & celui du Général écrits en lettres rouges, étant emporté par un vent violent, tomba du pont dans le fleuve; & que Craſſus, pour accourcir ces étendards, & les rendre plus fermes dans la main de ceux qui les portoient, fit couper une partie du bois de la pique. Les médailles & les autres monumens nous font connoître que la pièce d'étoffe ne pouvoit guère avoir plus de deux ou trois pieds en carré.

T. 1, p. 1631

L. XL.

On ne peut douter que ces étoffes ne fuſſent de couleurs différentes, pour diſtinguer les différens corps; Léon le recommande dans ſa Tactique, & il n'eſt guère probable que cette obſervation ait échappé aux Romains de la république & du haut empire. S.t Grégoire de Nazianze parle de cette diverſité de couleurs, dans ſa première invective contre Julien *(d)*; mais les auteurs ne nous donnent aucune lumière ſur la couleur aſſignée à chaque corps. Les vexilles dont parle Dion doivent avoir été blancs, afin que les lettres rouges puſſent ſe faire voir de plus loin. Iſidore donne aux vexilles la couleur d'écarlate, & c'eſt ſans doute pour cette raiſon qu'on les nommoit *flamula* du temps de Végèce. Dans les gloſes ῥόσιον φάεος eſt expliqué par *vexillum;* ce ῥόσιον eſt un mot grec barbare; c'eſt le *ruſſeum* des Latins. Ils étoient auſſi de couleur de pourpre; on le voit par le paſſage de Cédrénus que je viens de citer, & nous liſons plus d'une fois, dans l'hiſtoire de l'Empire, que dans un ſoulèvement de troupes, lorſqu'elles ſe donnoient un Empereur, faute de manteau de pourpre, elles prenoient la pourpre d'un vexille pour revêtir le nouveau Souverain.

C. 6.

Page 73.

Orig. l. XVIII. Veg. l. II, c. 1. Cedren. loc. cit.

Capitol. in Gord. c. 8. Amm. l. XV, c. 5.

(d) Οὔτε Βασιλέων πορφύραις ἀγάλλεται ἢ πεπατημένοις ὑφάσμασιν ἐν διαφόροις βαφαῖς καὶ γράμμασιν.

Le vexille étoit bordé d'une frange, &, du temps des Empereurs, il étoit orné de broderie d'or, πεπαίσματα ἐκ πορφύρας καὶ χρυσοῦ : Ammien les appelle *vexilla auro rigentia.* Ceux que l'Empereur donnoit quelquefois pour récompenſe aux Officiers qui s'étoient ſignalés, n'avoient ni or ni broderie, c'eſt pour cette raiſon qu'ils ſont nommés *vexilla pura.* Quelquefois ceux-ci étoient de deux couleurs; Valérien donne à Aurélien, pour prix de ſa bravoure, *vexilla bicolora quatuor.*

Cedr. loc. cit.

Amm. l. XVI, c. 10.

Vopiſc. Prob. c. 5.

Id. Aurel. c. 13.

Sur le drapeau du vexille étoit écrit le nom de la légion & le nombre de la cohorte; du temps de la République on y ajoutoit le nom du Général, nous l'avons vu de Craſſus; & du temps de l'empire celui de l'Empereur. Xiphilin dit que les troupes ayant donné à Virginius Rufus les titres de Céſar & d'Auguſte, comme il les refuſoit, un ſoldat les écrivit promptement ſur les enſeignes. Les légions de Méſie, qui marchoient au ſecours d'Othon, apprenant ſa mort en chemin, nomment Veſpaſien empereur; elles déchirent leurs vexilles, qui portoient le nom de Vitellius, & en ayant pris de nouveaux, elles y tracent le nom de Veſpaſien.

In Nerone.

Tac. hiſt. l. II, c. 85.

Suet. Veſp. c. 6.

Il n'y eut de différence entre le vexille de la cohorte & l'enſeigne de la centurie, que le drapeau ſuſpendu au haut de la pique, & qui faiſoit l'eſſence du vexille; le reſte étoit entièrement ſemblable. Le bois de la pique étoit chargé des mêmes ornemens; j'en parlerai en décrivant l'enſeigne de la centurie.

Il n'eſt pas aiſé de prouver que le vexille fût, du moins juſqu'après Trajan, l'enſeigne de la cohorte; j'ai déjà cité un paſſage de Tacite qui donne le nom de *vexillarius* au porte-enſeigne d'une cohorte : je n'en trouve point, dans les hiſtoriens, d'autre exemple qui ſoit ſans replique; &, ſur ce paſſage même, on pourroit encore diſputer, & prétendre que dans ces mots, *vexillarius comitantis Galbam cohortis*, le terme *vexillarius* ne ſignifie pas le porte-enſeigne de la cohorte, mais un porte-enſeigne d'une des centuries de la cohorte. Voici donc ſur quoi je me détermine à dire que le vexille étoit l'enſeigne générale de la cohorte : j'ai prouvé que la cohorte avoit une enſeigne propre du temps d'Annibal & de Céſar, c'eſt-à-dire tant avant qu'après Marius, qui fit les plus grands changemens dans la milice; d'où je crois pouvoir conclure

qu'elle en eut toujours jusque dans les derniers temps. Or je ne vois, dans les bons auteurs, que trois noms particuliers pour les enseignes; l'aigle, qui étoit sans contredit celle de la légion entière, & deux autres, l'une nommée *vexillum*, l'autre qui n'est désignée que par le nom générique *signum*. Dans les monumens je vois aussi deux enseignes parfaitement semblables, excepté que l'une porte un étendard, & que l'autre n'a aucun drapeau. Il est vraisemblable que celle qui portoit l'étendard étoit la plus considérable, & comme la cohorte étoit un corps plus nombreux que la centurie, qui n'en faisoit que la sixième partie, il me paroît raisonnable de donner l'étendard, & par conséquent le vexille, à la cohorte.

Voici une autre preuve de vraisemblance, qui me paroît avoir beaucoup plus de force : comme la forme des enseignes faisoit reconnoître les corps, aussi la forme des corps pouvoit faire reconnoître les enseignes. Supposons un Romain, ou plutôt un étranger, qui n'eût pas su à quel corps appartenoient les vexilles & les simples enseignes, mais qui n'eût pas ignoré, non plus que nous, que chaque légion renfermoit dix cohortes & soixante centuries; s'il eût vu passer en revue une légion Romaine, n'y voyant qu'une aigle, il auroit jugé que c'étoit l'enseigne de la légion: ensuite remarquant que le nombre des vexilles étoit beaucoup moindre que celui des simples enseignes, il auroit, avec raison, conclu que le vexille appartenoit à la cohorte, & la simple enseigne à la centurie. Ce que cet étranger auroit fait alors, nous pouvons le faire encore; nous pouvons encore faire passer en revue devant nous une armée Romaine. La colonne Trajane, le plus beau monument militaire de l'antiquité, nous met sous les yeux une grande partie d'une armée: or j'y distingue, du côté des Romains, quatre sortes d'enseignes; l'aigle, que je connois déjà, une sorte de vexille, qui n'est qu'un drapeau attaché à une traverse sur une pique plus courte, toute nue & sans ornement: ces enseignes sont en très-petit nombre; je juge que ce sont celles des troupes étrangères, à la solde des Romains, parce qu'elles ressemblent entièrement au drapeau des Daces. Mais j'aperçois deux autres espèces d'enseignes, qui portent le caractère romain; elles sont également revêtues d'ornemens, & elles ne diffèrent qu'en ce que le plus grand nombre

de ces enſeignes n'ont point de drapeau. Sur cette vue, je ne balance pas à conjecturer que les enſeignes ſimples ſont celles des centuries, & que les autres en plus petit nombre, qui portent le drapeau, ſont celles des cohortes.

Ce qui me confirme dans cette penſée, c'eſt que tous les corps moins conſidérables que la légion, mais plus nombreux que la centurie, avoient le vexille. Les cohortes alliées, les détachemens, les vétérans qui attendoient leur récompenſe & leur congé, ceux qu'on envoyoit en colonie marchoient ſous le vexille. J'ai développé les trois derniers points dans le huitième Mémoire; l'autre n'eſt pas de mon ſujet, & ſeroit aiſé à prouver par pluſieurs paſſages. Or ces corps reſſembloient beaucoup plus à la cohorte qu'à la centurie, ce qui donne un nouvel appui à ma conjecture. Dans le civil même, les divers corps de profeſſions, qu'on appeloit *collegia*, avoient leur bannière, *vexillum;* Pollion en parle dans la vie de Gallien.

T. L. l. XXV, c. 14.

C. 8.

Il faut pourtant diſtinguer les temps : *vexillum* n'a jamais ſignifié qu'un étendard, un drapeau; par conſéquent toutes les fois que les auteurs nomment *vexillum* l'enſeigne d'un corps, il faut en conclure que dans ce temps-là ce corps avoit l'étendard pour enſeigne. Or Tite-Live, dans un endroit où il développe en détail & avec préciſion la forme & la diviſion des troupes Romaines du temps de la guerre des Latins, c'eſt-à-dire l'an de Rome 413, donne le *vexillum* aux manipules. Ce ſeul endroit me ſuffit pour conjecturer que tant que les manipules ſubſiſtèrent, c'eſt-à-dire depuis le commencement de Rome juſqu'à Marius, le vexille fut commun aux cohortes & aux manipules : il y avoit ſans doute d'autres marques qui faiſoient diſtinguer ces deux ſortes d'enſeignes, mais nous ignorons ces ſignes de diſtinction. Je ne trouve rien dans l'antiquité qui démente cette conjecture.

L. VIII, c. 8.

Voyez le 8.e Mémoire ſur la Légion.

Du temps de Marius les manipules étant abolis, & chaque cohorte ſe diviſant immédiatement en ſix centuries, on jugea à propos, pour mieux diſtinguer les cohortes & les centuries, de laiſſer le vexille aux cohortes & de l'ôter aux centuries. Les médailles, les autres monumens & ſur-tout la colonne Trajane me donnent ces deux eſpèces d'enſeignes. M. le comte de Lauraguais

a deux médailles des cohortes Prétoriennes, qui portent dans l'exergue le mot *Phil.* c'eſt-à-dire *Philippis*, parce qu'elles furent frappées en mémoire de la bataille de Philippes. Dans l'une on ne peut voir l'extrémité ſupérieure des enſeignes, par un défaut de la médaille; dans l'autre on voit le drapeau au haut des trois enſeignes. Après Trajan on aperçoit les enſeignes changer de forme ſur les médailles; elles ont toutes alors, à leur extrémité ſupérieure, une traverſe, des deux bouts de laquelle pendent deux cordons qui indiquent le drapeau. C'eſt que quelque temps après ce Prince les cohortes prirent le dragon, dont je parlerai bientôt, alors les centuries ajoutèrent le drapeau à leurs enſeignes, qui reprirent le nom de vexilles; c'eſt ainſi que les nomme Végèce. *L. II, c. 13.*

Dès le temps de la République, & ſous les premiers Empereurs, les ſimples enſeignes avoient quelquefois des drapeaux, mais attachés au bas de l'enſeigne, au-deſſous des autres ornemens de la pique; ce qui ne faiſoit plus un vexille. Ce drapeau étoit, ſans doute, ajouté pour y tracer plus commodément le nom du capitaine de la centurie. C'eſt ainſi que j'explique les deux lettres H & P, qui ſe liſent ſur un drapeau au bas de l'enſeigne, dans deux médailles de la famille Néria & Valéria. Vaillant ſuppoſe que la lettre H marquoit le corps des Haſtats & la lettre P celui des Princes; mais l'année 704 de Rome, qui eſt la date de cette médaille, comme il eſt clair par le conſulat marqué dans la légende, il y avoit plus de cinquante ans que ces corps ne ſubſiſtoient plus, ainſi que je l'ai prouvé dans le cinquième Mémoire. On voit au cabinet du Roi, ſur une médaille de Gordien-Pie frappée à Viminacium, deux vexilles, dont les piques ſont ſurmontées chacune d'une tête; ſur l'un des drapeaux on lit VII, ſur l'autre IIII; ce ſont des vexilles ſous leſquels on envoie en colonie dans cette ville des vétérans de la ſeptième & de la quatrième légion: il y en a pluſieurs autres exemples. Entre les enſeignes de la colonne Trajane, il en eſt une qui porte deux drapeaux, l'un vers le milieu de la pique, l'autre au bas; tout cela s'explique aiſément, & ne mérite pas de nous arrêter.

L'enſeigne propre de la cavalerie étoit auſſi le vexille; celui-ci reſſembloit tout-à-fait à une courte bannière, & chaque turme, *T. L. I. VIII, c. 39. Veg. l. II, c. 13.*

c'eſt-à-dire chaque compagnie de cavaliers avoit la ſienne. Végèce
L. II, c. 14. le dit expreſſément, & Tite-Live appelle vexilles les enſeignes des cavaliers. Sur l'arc de Conſtantin on voit deux de ces porte-bannières, qui tiennent leurs chevaux par la bride. On n'en remarque aucun ſur la colonne Trajane, ſoit que Trajan n'ait pas fait grand uſage de cavaliers dans cette guerre, ſoit que le peu de cavaliers qu'on y voit n'aient été que des étrangers, dont étoit alors compoſée la plus grande partie de la cavalerie des armées Romaines.

S.t Juſtin, Apolog. 1. Tertull. adverſ. Gentes. Min. Fel. in Octavio.

Avant que de finir cet article, je remarquerai que les premiers apologiſtes de la religion Chrétienne, S.t Juſtin, Tertullien & Minutius Félix, prennent avantage de cette forme de vexilles pour relever la figure de la croix, & faire voir combien étoit injuſte l'horreur que les Romains idolâtres témoignoient pour ce ſigne de notre rédemption. *Sipara illa vexillorum & cantabrorum ſtolæ crucium ſunt*, dit Tertullien. Minutius Félix exprime la même penſée en ces termes: *Ipſa ſigna & cantabra & vexilla caſtrorum, quid aliud quàm inauratæ cruces ſunt & ornatæ.* Je dirai bientôt ce que je penſe ſur le mot *cantabra*. S.t Juſtin s'énonce ainſi: Τὰ παρ' ὑμῖν δὲ σύμβολα τῶν τῦ σχήματος τύτυ δύναμιν δηλοῖ· λέγω δὲ τὰ τῶν χαλκμένων παρ' ὑμῖν βιξιλλῶν.

Qu'on me permette de réſumer en peu de mots ce que j'ai dit ſur la conformité des enſeignes de la cohorte & de la centurie. Juſqu'à Marius elles ont été ſemblables, portant également le drapeau, mais ſans doute avec quelques différences qui nous ſont maintenant inconnues: dans cet intervalle, les unes & les autres ont porté le nom de vexilles. Depuis Marius juſqu'après Trajan, les enſeignes des cohortes portoient en haut le drapeau, qui manquoit à celles des centuries; d'ailleurs la pique qui ſoutenoit les unes & les autres, étoit revêtue des mêmes ornemens: alors les enſeignes des cohortes ſe nommoient *vexilla*, celles des centuries, ſimplement *ſigna*. Enfin, après Trajan, les cohortes ayant pris le dragon, on rendit aux enſeignes des centuries le drapeau & le nom de vexilles.

Examinons maintenant quels ſont ces ornemens, dont les enſeignes des centuries furent toujours chargées, & celles des cohortes

cohortes jusqu'après Trajan. La pique, qui faisoit le soutien de l'enseigne, pouvoit avoir six à sept pieds de hauteur: le haut de cette pique étoit tantôt surmontée d'une main droite, ou seule ou enfermée dans une couronne; c'étoit un symbole de fidélité: tantôt c'étoit une simple couronne, ou une figure telle que la Victoire, Hercule, une autre divinité. Théodoret rapporte que l'image d'Hercule servoit d'enseigne dans l'armée d'Eugène, lorsqu'il marcha contre Théodose. Quelquefois c'est un panache, quelquefois un fer à cheval. Ces diverses figures servoient, sans doute, à faire distinguer soit la légion, soit la cohorte dont les centuries faisoient partie. Peut-être, par exemple, le fer à cheval étoit-il la marque des centuries de la légion nommée *Ferrata.*

Col. Traj.

L. V, c. 24.

Col. Trajan. pl. 24, 25, 46, 86.

Le bois de la pique, depuis le sommet jusqu'à la moitié au moins de sa longueur, étoit garni de divers ornemens qu'il est difficile de nommer, & qui paroissent diversement arrangés. Étoit-ce selon le caprice des capitaines, ou, ce qui est plus probable, chaque centurie avoit-elle son arrangement particulier? On y voit de petits boucliers de diverses formes, mais ronds pour la plupart; des croissans, des demi-globes ou des globes aplatis, & qui paroissent de métal taillé en écailles; des tablettes propres à porter des inscriptions, c'étoit-là, sans doute, qu'étoit gravé le nom de la légion, le nombre de la cohorte & de la centurie, le nom du capitaine; des couronnes, des traverses avec des festons pendans, des houpes de rubans ou de poil, de petites figures d'édifices, des génies, des têtes d'animaux; quelquefois des capricornes, signe devenu fameux par la naissance d'Auguste: on y voit aussi de petits aiglons, qui, suivant nos conjectures, désignoient les premières centuries des cohortes. Tous ces divers accompagnemens se voient sur les médailles & sur les autres monumens. On remarque, sur l'arc de Constantin, une enseigne très-singulière; elle porte une épaisse & longue chevelure, pareille à celle que les sauvages de l'Amérique arrachent du crâne de leurs ennemis, & mettent au bout des perches qui leur servent d'enseignes. Dans la tristesse & dans le deuil, on dépouilloit les enseignes de leurs ornemens; *præcedebant incompta signa*, dit Tacite, dans les funérailles de Germanicus.

Ann. l. III, c. 2.

C'étoit la coutume de porter, pendant la nuit, des flambeaux allumés au haut des enseignes, pour éclairer la marche. Nous en
Pl. 29. voyons trois de cette sorte sur la colonne Trajane: on y voit aussi, au haut d'une enseigne de cohorte, un globe surmonté d'une
Orig. l. XVIII, c. 3. victoire. Isidore rapporte cet usage à la vanité d'Auguste, qui vouloit faire entendre que toutes les nations de la terre étoient subjuguées par les armes des Romains.

Mais ce que l'on voit plus communément sur les enseignes, ce sont des médaillons qui portent l'image des Empereurs. Arrien,
In voce Σημεῖα. sur Épictète, les appelle εἰκόνες βασιλειοι: Suidas les désigne par le mot de προτομή, qui signifie un buste; or c'est ainsi que les monumens nous représentent toujours la figure des Empereurs, sur ces médaillons pendus aux enseignes: cet auteur semble même dire que par cette raison le nom de προτομή étoit donné aux enseignes mêmes, car il donne pour synonymes ces trois mots, σημεῖα, σίγνα, προτομή. Euménius, dans le panégyrique de
C. 15. Constantius César, dit de Carause, que par-tout où il fuyoit il trouvoit la divinité des Empereurs, qui résidoit dans leurs portraits
De vit. Const. l. IV. & sur leurs enseignes. Eusèbe, en parlant de la croix que Constantin fit placer sur ses enseignes, ajoute qu'il abolit l'usage d'y mettre des images d'or; mais il faut dire ou qu'il ne parle que des images des Empereurs précédens, ou que cette défense ne subsista pas, puisque les portraits de Constantin même & de ses enfans paroissent sur leurs enseignes, & que Végèce dit que la première cohorte portoit les images des Empereurs; il s'exprime même d'une manière qui se ressent encore du paganisme; *prima cohors imagines imperatorum, hoc est divina & præsentia signa veneratur.* Il seroit inutile d'entasser ici les passages, pour prouver que les portraits des Empereurs faisoient la principale décoration des enseignes, & l'objet de la vénération des légions. Artabane, roi
Suet. in Cæsare, cap. 14. des Parthes, ayant passé l'Euphrate pour traiter de la paix, adora les aigles Romaines, & les images des Césars attachées aux enseignes.
Bel. Jud. l. II, c. 9. Ce furent ces images qui soulevèrent tout le peuple de Jérusalem, lorsque Pilate eut fait entrer dans cette ville les enseignes Romaines. C'est aussi ce qui coûta la vie à tant de Chrétiens, qui pour cette raison refusoient d'entrer dans la milice, ou de rendre aux enseignes

un culte ſacrilége. Toutes les fois que les légions ſe laſſoient d'un Empereur, elles arrachoient ſon portrait de leurs enſeignes, pour y ſubſtituer celui de leur nouveau maître. Tacite, Suétone, Hérodien & les auteurs de l'hiſtoire Auguſte en fourniſſent quantité d'exemples; c'eſt pour cela que les porte-enſeignes ſe nommoient *imaginarii* ou *imaginiferi.* Cet hommage ne ſe bornoit pas aux Empereurs, il s'étendoit aux Céſars, & même aux autres perſonnes de la famille impériale. Le portrait de Druſus étoit ſur les enſeignes de l'armée de Germanie, & c'eſt à cette image, reſpectable par le ſouvenir de tant de glorieux exploits, que ſon fils Germanicus s'adreſſe, dans Tacite, pour calmer la mutinerie des ſoldats. Les légions crurent faire leur cour à Tibère, en plaçant ſur leurs enſeignes l'image de l'ambitieux Séjan, qu'il avoit fait ſon gendre: Tibère le ſouffrit avec ſa diſſimulation ordinaire; mais après s'être défait de Séjan, il récompenſa les légions de Syrie, parce qu'elles étoient les ſeules qui n'euſſent pas rendu cet honneur à ce perfide favori.

Veg. l. II, c. 7.

Tac. Ann. l. I, c. 43.

Suet. in Tib. c. 48.

Le cabinet du Roi poſsède une douzaine de très-grands médaillons de bronze, dont la bordure eſt fort relevée; il eſt probable qu'ils ont ſervi aux enſeignes: M. l'abbé Barthélemy, qui me les a fait voir, m'a fait remarquer, à la circonférence de pluſieurs d'entre eux, le reſte du tenon qui ſervoit à les attacher. Il y en a depuis Hadrien juſqu'aux Philippes.

M. le comte de Caylus, qui n'épargnoit ni ſoins, ni dépenſe pour rendre le jour à tant de monumens, depuis long-temps enſévelis, a donné, dans le quatrième volume de ſes Antiquités, deux médaillons de Juſtinien dont la tête eſt ſingulière; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt que ces deux médaillons de bronze ſont enchaînés l'un à l'autre par une petite chaîne de même métal, paſſée dans des trous percés au bas de la médaille ſupérieure, & au haut de l'inférieure; ce n'eſt qu'une portion de la chaîne, qui ſans doute étoit ſuſpendue à une enſeigne: il reſte encore au haut du médaillon ſupérieur quelques anneaux, qui formoient la continuation de cette chaîne, & le médaillon inférieur eſt percé par le bas, pour le même uſage. Cette antiquité a été déterrée depuis peu à Rome, ſur le mont Cœlius, auprès de l'arc de Conſtantin.

Antiq. Rom. pl. 63.

On voit déjà des médaillons sur quelques enseignes des médailles consulaires, comme dans la famille Cornélia & Flavia : ce devoient être des images des divinités, dont presque tous les droits furent ensuite transférés aux Empereurs, par une superstitieuse flatterie.

Tous ces ornemens, dont les enseignes étoient surchargées, *Apolog.* & que Tertullien appelle *imaginum suggestus*, étoient sans doute formés des matières les plus légères : à l'exception des médaillons, ce n'étoient apparemment que des feuilles de laiton, ou des lames fort minces d'autre métal *(e)*; autrement ç'auroit été un fardeau incommode pour les bras les plus robustes ; &, malgré ces attentions *L. IV.* pour en diminuer le poids, Hérodien remarque que les soldats les plus vigoureux ne les portoient qu'avec peine, & que Caracalla aimoit à faire montre de sa force en les soutenant sur ses épaules *(f)*.

J'ai dit plusieurs fois, en passant, que chaque centurie, chaque cohorte, chaque légion avoit sans doute, dans la forme de ses enseignes, des caractères distinctifs; nous en avons une preuve positive pour la distinction des légions. Dans la première bataille de César en Afrique, Labiénus, qui commandoit pour le parti de Pompée, s'approchant de l'armée ennemie, & l'insultant avec mépris, « sais-tu » bien qui tu insulte ? lui cria un soldat, je suis un vétéran de la dixième légion ; » c'étoit la plus redoutable des légions de César : Labiénus, comme pour le taxer de mensonge, lui répond, « je ne *Bel. Afric.* reconnois pas les enseignes de la dixième légion ; » *non agnosco signa* *c. 16.* *decumanorum.* Le soldat, pour se faire reconnoître, ne répliqua que par un coup de javelot, qui abattit le cheval de Labiénus.

Sur l'arc de Constantin, dans la partie qui avoit appartenu à l'arc de Trajan, on voit des perches qui se terminent en un plateau carré, comme celles qui portoient les aigles légionaires. Sur ces bases sont placées des victoires, des figures de soldats portant des boucliers & des trophées. A mon avis, ce ne sont pas des enseignes militaires, mais des ornemens de triomphe.

(e) M. le comte de Caylus nous a donné deux de ces lames, à la planche 65 de son troisième volume.

(f) Ἔστι δ' ὅτε καὶ τὰ τῶν σταυρῶν σύμβολα ὀθνεῖα ὄντα καὶ χρυσοῦς ἀναθήμασι πολλοῖς κεκοσμημένα, μόλις ὑπὸ τῶν γενναιοτάτων στρατιωτῶν φερόμενα, ὀλισθεὶς τοῖς ὤμοις ἔφερεν αὐτός.

M. le comte de Caylus, dans le troiſième volume de ſes Antiquités, nous donne un beau bas-relief qui repréſente une allocution. Derrière les ſoldats, qui écoutent les diſcours du Général, s'élèvent trois perches qui ſoutiennent ſur une traverſe, non pas des drapeaux, mais des caſaques militaires; une quatrième perche, entre les autres, porte un foyer double, c'eſt-à-dire partagé en deux baſſins l'un au-deſſus de l'autre, d'où s'élèvent des flammes. Que peut ſignifier ce ſpectacle ſingulier? je ne crois pas qu'on trouve aucune enſeigne de cette forme dans tout ce qui reſte de l'antiquité: voici l'idée que la réflexion m'a fait naître, à la vue de ce monument extraordinaire. Ce ne ſont pas ici des enſeignes, ce ſont les ſignaux par leſquels le Général annonçoit qu'il alloit faire ſortir l'armée du camp & livrer bataille. Plutarque, dans la vie de Fabius & dans celle de Brutus, dit que le ſignal de la bataille étoit une tunique de couleur d'écarlate, que le Général faiſoit arborer ſur ſa tente. Il eſt vrai qu'ici ces tuniques ne ſont pas élevées ſur le haut d'une tente, mais les perches qui les ſoutiennent ſont plantées en terre devant le tribunal de l'empereur. Cette difficulté eſt levée par un paſſage d'Iſidore, le voici: *Ruſſata, quam Græci Phæniceam vocant, nos Coccineam. Hâc ſub conſulibus Romani uſi ſunt milites; unde etiam Ruſſati vocabantur. Solebat pridie quàm dimicandum eſſet, ante principia poni, admonitio & indicium futuræ pugnæ.* On voit, par ce texte, que la veille du combat, le Général faiſoit planter à la tête du camp une caſaque rouge, telle que les ſoldats la portoient, pour leur annoncer qu'ils ſe préparaſſent à combattre: c'eſt ce qui eſt ici repréſenté. Ces ſignaux ſont plantés à la tête du camp, *in principiis*, c'eſt-à-dire dans la place d'armes, où ſe faiſoient les aſſemblées des ſoldats & où le Général les haranguoit. Les deux foyers ſont deux caſſolettes militaires, dans leſquelles on jetoit ſans doute quelques grains d'encens, pour ſe rendre les Dieux favorables. Le nombre de trois caſaques, au lieu d'une ſeule dont parle Iſidore, ne peut, à ce que je penſe, détruire cette explication.

P. 246, pl. 66, n.° 1.

Voy. la planche.

Orig. l. XIX, c. 22.

Je n'ai encore parlé que des trois enſeignes ordinaires des Romains, l'aigle, le vexille & la ſimple enſeigne. Le temps introduiſit de nouvelles formes, dont je dois dire quelque choſe

pour compléter cette matière. Je ſuivrai l'ordre des temps dans leſquels elles paroiſſent avoir été inventées.

Bel. civ. lib. II. Pendant la guerre de Céſar en Afrique, la cinquième légion prit pour enſeigne un éléphant. Appien raconte que cette légion demanda à Céſar d'être rangée en bataille vis-à-vis des éléphans de Juba, dont la vue effrayoit le reſte de l'armée; & qu'elle les combattit avec tant de valeur que Céſar, pour perpétuer la mémoire de cet exploit glorieux, lui fit prendre la figure de cet animal entre ſes enſeignes. Hirtius ajoute qu'un vétéran de cette légion voyant un de ces éléphans bleſſé, qui tenoit ſous ſes pieds un valet de l'armée & l'écraſoit par ſon poids, courut à lui, & qu'étant enlevé en l'air par cet animal en furie, il ne ceſſa de lui frapper la trompe à grands coups d'épée, juſqu'à ce que l'éléphant, cédant à la douleur, l'eût laiſſé tomber à terre, & eût pris la fuite avec d'horribles cris. Cette enſeigne ſubſiſtoit encore du temps d'Antonin, ſous lequel Arrien écrivoit. Je ne crois pas que l'éléphant eût pris, dans cette légion, la place de l'aigle; il étoit ſans doute placé au haut des autres enſeignes, ou poſé ſur un plateau au bout d'une pique, ainſi que le bélier qui ſe voit ſur la colonne Trajane.

Bel. Afric. c. 84.

Pl. XLIII.

Pier. hierogl. l. X. Ce bélier ne ſe rencontre ſur aucun autre monument: étoit-ce une repréſentation de celui que le Fécial lâchoit ſur les terres des ennemis, lorſqu'il alloit déclarer la guerre, ſoit comme un ſymbole de la douceur des Romains, qui prétendoient n'en venir aux armes qu'après y avoir été forcés par des injuſtices, ſoit pour montrer que le territoire de ces peuples alloit être ravagé?

Zoſ. lib. III. Veg. l. II, c. 7. Suid. in Ἴνδοί, σημεῖα σκυθικά, χιλιοστύς. Mais une enſeigne qui devint très-commune, & que les cohortes ſubſtituèrent au vexille, ce fut le dragon. La figure de cet animal, portée au bout d'une pique dorée, étoit repréſentée de grandeur naturelle, & la gueule béante: on ne manquoit pas de lui donner l'air le plus effrayant. La tête étoit d'argent, le corps compoſé de pièces d'étoffes de diverſes couleurs. Lorſque le dragonaire ſe tenoit arrêté, ces étoffes pendoient le long de la pique; mais dès qu'il ſe mettoit en mouvement, elles s'enfloient & prenoient la groſſeur & la forme de l'animal: l'air y entrant alors avec force, & n'y trouvant point d'iſſue, y produiſoit une agitation &

des ſifflemens qui ajoutoient à la terreur. S.t Grégoire de Nazianze dépeint ainſi ces dragons : Σωθήματα δρακόντων φοβερῆς χάσμασιν ἐμπνεόμενα ἐπ' ἄκρων δοράτων αἰωρυμένοις, καὶ διὰ τῶν ὅλων ῥιπιζόμενα φολίσιν ὑφαντῆς καταίκτων, ἠδιόντε δυοῖν ἢ φεικτὸν θέαμα παρεπτόπει τὰς ὄφεσιν. Et Thémiſtius : Δράκοντας λεπτῶν ὑφασμάτων, μετεώρους ὑπὸ τοῦ ἀνέμου, ὥσπερ τὸ πνεύματος μεστουμένους καὶ διυομένους. Ammien Marcellin parlant de l'entrée de Conſtance dans Rome, décrit la même choſe, avec cette dureté de ſtyle qui lui eſt naturelle : *Eum purpureis ſubteminibus texti circumdedere dracones, haſtarum aureis gemmeiſque ſublimitatibus illigati, hiatu vaſto perflabiles, & ideo velut irâ perciti ſibilantes, caudarumque volumina relinquentes in ventum.* La matière étoit trop favorable à la poëſie ampoulée de ce temps-là, pour ne pas exciter la verve des poëtes. Claudien y revient ſouvent; je n'en citerai qu'un exemple :

Or. 3.

Or. 1.

L. XVI, c. 10.

In 3.° conſulatu Honorii.

Hi volucres tollunt aquilas; hi picta draconum
Colla levant; multuſque tumet per nubila ſerpens,
Iratus ſtimulante noto; vivitque receptis
Flatibus, & vario mentitur ſibila tractu.

Sidoine Apollinaire s'évertue à le ſurpaſſer, & s'épuiſe en expreſſions forcées :

Panegyr. ad Majorianum.

Jam textilis anguis
Diſcurrit per utramque aciem; cui guttur adactis
Turgeſcit zephyris : patulo mentitur hiatu
Iratam pictura famem; pannoque furorem
Aura facit; quoties craſſatur vertile tergum
Flatibus, & nimium jam non capit alvus inane.

Beau modèle pour ceux qui cherchent dans la poëſie l'enflure & les ſecouſſes bizarres ! Le poëte Néméſien, qui ne pèche ordinairement que par foibleſſe, avoit dépeint en deux mots ce même objet, avec plus d'élégance & ſur le ton de Virgile :

Cyneg. 84.

Aurea purpureo longe radiantia velo
Signa micant, ſinuatque truces levis aura dracones.

L. II, c. 13. Végèce met un dragon par cohorte. Il paroît par Ammien Marcellin, que la cohorte Prétorienne qui accompagnoit l'Empereur, ſe diſtinguoit des autres par un dragon de couleur de pourpre; c'eſt à cette marque que Julien eſt reconnu dans la bataille de Straſbourg; & les troupes qui accompagnent Conſtance, à ſon entrée dans Rome, portoient des dragons de cette couleur.

Orig. l. XVIII, c. 3. Iſidore en fait remonter l'origine juſqu'au combat d'Apollon contre le ſerpent Python; il eſt réfuté par le ſilence des auteurs Grecs, qui ne parlent jamais de cette enſeigne. On ne la voit que chez les Aſſyriens, les Perſes, les Scythes, les Indiens, les Daces, peuples dont la mythologie n'avoit rien de commun avec celle de la Grèce. On ne la trouve point dans les armées Romaines avant Trajan; la colonne Trajane ne la donne qu'aux Daces, & c'eſt d'eux que les Romains l'ont empruntée. Ils en faiſoient uſage dès le temps d'Hadrien: Arrien, qui vivoit ſous ce Prince, en parle dans ſa Tactique. Depuis ce temps-là on la remarque ſur les monumens, & il en eſt ſouvent mention dans les auteurs juſqu'aux derniers temps de l'Empire.

Codin. de Off. c. 6.

Poll. in Gallien. c. 8.

Vopiſc. in Aurel. c. 28, 31.

Mabill. Analect. t. IV, p. 105.

Arc de Conſtantin.

La turme de la cavalerie répondoit à la cohorte d'infanterie; elle avoit eu le vexille, elle prit le dragon en même temps que la cohorte: Arrien, Claudien & Suidas donnent le dragon à la cavalerie.

Lipſ. de milit. Rom. lib. IV, dial. 5.

Herman. Hugo, de milit. Equeſtr. l. II, c. 4.

Quelques critiques ont avancé que ce dragon étoit quelquefois non pas en relief, mais ſimplement peint ſur le vexille: je n'en trouve aucun exemple. Ils citent en preuve ces vers de Prudence, qui ne prouvent rien:

Prud. Περὶ στεφ. hymn. 1.

Cæſaris vexilla linquunt, eligunt ſignum crucis;
Proque ventoſis draconum, quos gerebant, palliis
Præferunt inſigne lignum, quod draconem ſubdidit.

Ici *pallia draconum* ſignifie ces pièces d'étoffe dont le corps du dragon étoit formé.

Cantabrum étoit encore une eſpèce de vexille; mais étoit-il en uſage dans les armées? On ne trouve ce nom que dans Tertullien, dans Minutius Félix & dans les anciennes gloſes, qui le rendent par *vexilla, pallia.* Tertullien[a] & Minutius Félix[b] joignent le mot *cantabra*

[a] *Tert. Apolog. c. 16.*

[b] *Min. Fel. in Octavio.*

cantabra à celui de *vexilla*, & font connoître que cette enſeigne avoit une traverſe en forme de croix, pour y attacher un drapeau. *Sipara illa vexillorum & cantabrorum ſtolæ crucium ſunt*, dit Tertullien; Minutius Félix le paraphraſe ainſi, *ſigna ipſa & cantabra & vexilla caſtrorum quid aliud quàm inauratæ cruces ſunt & ornatæ!* La loi 2 au code Théodoſien, *de collegiatis*, nomme *cantabrarii*; & Godefroi explique ce mot de ceux qui portoient des bannières aux proceſſions, dans leſquelles on promenoit les ſtatues des Dieux. Si ces eſpèces de bannières étoient employées dans le ſervice militaire, je ne puis dire en quoi elles différoient du vexille, ni à quel corps elles ſervoient d'enſeigne. Tout ce qu'ont avancé ſur ce ſujet divers critiques eſt ſi mal fondé, qu'il ne mérite pas d'être rapporté: ils ne rencontrent pas mieux dans l'étymologie du mot *cantabrum*. La plus raiſonnable, à mon avis, eſt celle que donne Baronius; il dérive ce mot de la nation des Cantabres, qui fut ſubjuguée par Auguſte, & dont il penſe qu'on emprunta cette forme d'enſeigne. Mais pourquoi ce nom ne paroît-il dans aucun auteur, excepté dans Tertullien & dans Minutius Félix? Végèce, qui parle de toutes les eſpèces d'enſeignes, ne nomme jamais celle-là: les *Cantabrarii* du Code ne ſont pas aſſurément des gens de guerre. Ces obſervations me portent à penſer que le *cantabrum* n'étoit pas une enſeigne militaire.

L. XIV, tit. 7, leg. 2, & ibi God.

Stew. ad Veg. l. III, c. 17. God. loc. cit. Salm. de re milit. Rom. c. 6. Turneb. adverſ. l. XV, c. 16. Scalig. in Feſtum. Baron. in ann. 312.

Comme je n'examine, dans ces Mémoires, que ce qui regarde la légion, je ne dirai rien du *labarum*, qui n'avoit aucun rapport à cette milice. Cet article demanderoit une longue diſcuſſion, que j'épargne à mes lecteurs, parce qu'elle n'eſt pas de mon ſujet.

Mais je ne dois pas omettre que dans le bas empire, on plaça ſur le haut des vexilles diverſes figures d'animaux. On n'en aperçoit ni ſur la colonne Trajane, ni ſur l'arc de Conſtantin, quoiqu'on y voie un grand nombre d'enſeignes; il faut donc que cet uſage ſoit poſtérieur à ces Princes. M. le comte de Caylus nous donne, dans la 64.e planche de ſon troiſième volume, la figure de deux léopards & d'une louve, qu'il croit, avec beaucoup de raiſon, avoir ſervi aux vexilles. Mais je doute fort de l'authenticité des deux enſeignes repréſentées dans le traité de Juſte-Lipſe, *de militia Romana*, & qui portent des animaux ſur leur traverſe; je n'y

P. 271.

reconnois point du tout les formes antiques. Je n'ai rien à ajouter à l'explication de M. le comte de Caylus, ſinon que je trouve dans la notice de l'Empire deux corps de troupes, l'un nommé *Urſi*, l'autre *Leones;* & que ces noms pourroient bien leur être venus de l'animal qui figuroit au haut de leurs enſeignes. Il eſt du moins prouvé, par Claudien, que ces figures étoient repréſentées ſur leurs boucliers :

Sect. 4, 38, 40.

Bel. Gild.

Nomenque probantes
Invicti, clypeoque animoſi teſte Leones.

Dans le moyen âge, les termes de la milice devinrent barbares comme la milice même, par le mélange des étrangers. La cohorte perdit ſon nom pour prendre celui de *drungus*, δρόγγος, & le vexille prit celui de *bandum*, βάνδον; c'eſt ainſi qu'il eſt toujours nommé par les auteurs de ces temps-là : Suidas lui donne auſſi le nom de ζωείων, qu'il explique par ces mots, εἶδος σημείας ἢ φλαμύλα. On reconnoît ici le *flamulum* dont j'ai parlé, d'après Végèce.

DCXXIV, 4.

3.e volume des Antiq. p. 241.

Une inſcription de Gruter ſemble indiquer une manufacture d'enſeignes : M. le comte de Caylus, qui la rapporte, ne peut ſe perſuader qu'un pareil travail ait jamais ſuffi pour occuper une manufacture réglée. J'avoue cependant que ces mots, *qui fabricæ inſignium & ſignorum præfuit*, me laiſſent encore quelque tentation d'adopter cette manufacture : ſi les enſeignes déſignées dans l'inſcription avoient été exécutées pour quelque occaſion particulière, ſeroient-elles énoncées en général, & ſans indiquer la circonſtance ?

Il ne me reſte plus qu'à dire un mot des porte-enſeignes. *Signiferi* étoit leur nom général : celui qui portoit l'aigle avoit en particulier le nom d'*aquilifer* ou *aquiliger*, comme le porte-vexille s'appeloit *vexillarius* ou *vexillifer*. On nommoit *draconarius* celui qui étoit chargé du dragon. Les autres n'avoient point de nom propre, ils ſe nommoient *ſigniferi ;* on leur donnoit auſſi le nom d'*imaginarii* ou *imaginiferi*, parce que les enſeignes étoient chargées des portraits des Empereurs & de la famille impériale. Dans le bas empire on appela *bandophori*, βανδοφόροι, ceux qui portoient l'étendard alors appelé *bandum*. Il eſt à remarquer que dans les

Inſcr. Reineſ. cl. VIII, 30.

inſcriptions, qui nous donnent en grand nombre les noms des porte-enſeignes, je n'en connois aucune où le nom de *Draconarius* ſoit employé ; cette fonction eſt apparemment exprimée par les termes généraux de *ſignifer* ou *vexillifer*.

Polybe dit que les porte-enſeignes étoient choiſis par les capitaines, entre les ſoldats les plus vigoureux. Nous avons déjà vu qu'on exigeoit d'eux une probité reconnue, parce qu'ils étoient dépoſitaires de l'argent des ſoldats : ils devoient être auſſi les plus intrépides de l'armée. On ne leur pardonnoit pas une lâcheté, parce qu'ils entraînoient avec eux le reſte de la troupe. Le dictateur Q. Servilius Priſcus tua de ſa main un des ſiens, qui dans une bataille avançoit trop lentement vers l'ennemi. Les ſoldats de Céſar, défaits devant Dyrrachium & rougiſſant de leur défaite, demandèrent la mort des porte-enſeignes ; « car, diſoient-ils, nous n'aurions pas fui ſi les enſeignes n'euſſent pas pris la fuite les premiers ».

Lib. VI.

Tit. Liv. l. IV, c. 47.

App. Bel. civ. lib. II.

Nous apprenons, par les inſcriptions, que les porte-enſeignes tenoient un rang diſtingué : on y voit un C. Copinus Creſcens, porte-enſeigne, *ſignifer*, de la quatorzième légion, & honoré en même temps des titres de décurion de Tuſculum, de Queſteur de la même ville & de vétéran d'Auguſte. Il paroît même qu'ils étoient au-deſſus des lieutenans, *optiones* : un L. Pompéius Réburrus paſſa ſucceſſivement par les grades de Teſſéraire, de lieutenant & enfin de porte-enſeigne en différentes centuries. Ce titre étoit ſi honorable qu'on le conſervoit après la vétérance : C. Senilius Pervincus ou Pervincius eſt qualifié, ſur ſon épitaphe, vétéran & ancien porte-enſeigne, *exſignifer*, de la troiſième légion.

Reineſ. cl. VI, 29.

Grut. MCIX, 10.

Id. MCLIX, 14.

Il paroît que les porte-enſeignes d'une légion formoient entre eux un corps, & que ce corps étoit diſtingué par différens grades. On lit, dans Gruter, *optio ſigniferorum*, & *ſchola vexillariorum*, c'eſt-à-dire le corps des vexillaires, & tout-à-la-fois le lieu où ils tenoient leur conſeil. C'eſt auſſi apparemment ce que ſignifie *militi leg. II. aug. optioni ſignifero*, dans une inſcription donnée par M. Lancelot, & rapportée dans le VIIe volume de nos Mémoires. Peut-être même le mot *ſignifero* n'eſt-il qu'un abrégé du mot *ſigniferorum*, qui ſe lit en toutes lettres ſur le marbre de Gruter.

DLVIII, 7. DCCLIII, 4.

Hiſt. p. 242.

On trouve le titre de dragonaire joint en même temps avec un autre grade militaire: Ammien Marcellin, dans le lieu où il raconte la proclamation de Julien, nous indique cette particularité: *Maurus nomine quidam..... Petulantium tum haſtatus abſtractum ſibi torquem, quo ut draconarius utebatur, capiti Juliani impoſuit.* *Petulantium haſtatus* ſignifie que ce Maurus étoit capitaine de la cinquième ou de la ſixième centurie, dans la première cohorte de la légion appelée alors *Petulantes*, ainſi que je l'ai expliqué dans le cinquième & dans le ſeptième Mémoire. Il étoit donc en même temps capitaine d'une centurie & porte-dragon de la cohorte: c'étoit une confuſion d'emplois, que l'ancienne milice n'auroit ſans doute pas ſoufferte.

L. XX, c. 4.

Les porte-enſeignes avoient des habits diſtingués, & portoient un hauſſe-col d'or; S.t Jean-Chryſoſtôme rend témoignage de cette magnificence: Ἱμάτια θρίκεινα καὶ θριαυχένιον κόσμον ἔχουσιν, καὶ πάντοθεν εἰσι λαμπροί. Mais ce luxe ne s'introduiſit, ſans doute, que ſous les Empereurs, & par ſucceſſion de temps. Sur la colonne Trajane les porte-enſeignes n'ont point encore de collier: leur habillement les diſtingue des ſimples ſoldats, & reſſemble fort à celui des officiers; c'eſt une eſpèce de corſelet de cuir, qui ſe laçoit par-derrière, & qui deſcendoit juſqu'à la ceinture: par-deſſus, la plupart ont un manteau qui s'attache, avec une agraffe, ſur l'épaule droite ou ſur la poitrine. Ils ſont coiffés d'une tête de lion ou d'ours, dont la peau leur couvre le dos, & dont les pattes de devant reviennent s'attacher au-deſſous du cou. Il eſt très-vraiſemblable que cet habillement étoit plus recherché que celui qu'ils avoient porté autrefois: les Romains des ſix premiers ſiècles ne comptoient pour rien la décoration; uniquement curieux de bonnes armes, ils ne ſongeoient ni à impoſer à leurs ennemis par un extérieur terrible, ni à les éblouir par l'éclat de leurs habits; & la maxime favorite du ſoldat de la République étoit celle-ci, *virtutem eſſe militis decus*, la valeur eſt l'ornement du ſoldat.

De laud. Pauli, hom. 7.

Tit. Liv. l. IX, c. 40.

MÉMOIRE
SUR
LES PARADOXES PHILOSOPHIQUES.

Par M. l'Abbé GARNIER.

Lû le 22 Mars 1765.

LES paradoxes ſont un des points de l'ancienne philoſophie qui ont fourni une plus vaſte matière à la diſpute. Les Cyniques & les Stoïciens, qui en avoient fait la baſe de leur morale, n'avoient pas prévu ou avoient trop mépriſé le ſcandale que devoit cauſer cette doctrine. Les beaux eſprits de tous les ſiècles, charmés de découvrir une ſource intariſſable de plaiſanteries, bonnes ou mauvaiſes, n'eurent garde de la négliger. Si les paradoxes n'euſſent été attaqués que par des orateurs & par des poëtes, peut-être n'eût-il pas fallu s'en mettre beaucoup en peine : on ſait que des écrivains de ce genre, pour plaire à la multitude, ſont obligés d'adopter ſes idées, & cherchent moins ce qui eſt vrai & utile, que ce qui peut exciter la ſurpriſe & procurer du plaiſir. D'ailleurs, comme par la nature de leur art ils n'ont point de façon de penſer qui leur ſoit propre, & qu'ils ne ſe propoſent que d'embellir un ſujet quelconque, ils changent ſouvent de langage, & ont coutume de rendre d'une main ce qu'ils ôtent de l'autre. Enfin, le plus grand mal qu'ils puiſſent faire, c'eſt de donner des ridicules ; or un homme qui croit avoir trouvé la vérité, & qui l'aime uniquement, ſe met peu en peine des plaiſans, & ſe contente ordinairement de répondre *tant pis pour ceux qui riront.* Si donc la morale des Stoïciens n'eût eu que de pareils adverſaires, elle auroit pu ſe paſſer d'apologie : mais de graves Philoſophes n'ont pas été plus favorables aux paradoxes que les beaux eſprits. Le ſage Plutarque a fait un traité, où il prétend faire voir que les Stoïciens enſeignent des choſes plus étranges que les poëtes. Dans nos temps modernes la matière n'a pas été mieux éclaircie ; mille auteurs ingénieux ont déclamé contre les paradoxes, ſans ſe donner la peine de les approfondir ; &, parmi ceux qui avoient fait une

étude plus ſérieuſe de la philoſophie ancienne, ſi Juſte-Lipſe & Scioppius ont pris la défenſe des paradoxes, Büddeus & Bruker les ont combattus. On a lieu de croire, d'après quelques eſſais, que Deſcartes, s'il eût donné un traité de morale, auroit renouvelé parmi nous la doctrine des Stoïciens; ce génie, vraiment philoſophique, étoit peut-être le ſeul d'entre les modernes qui eût pu triompher des préjugés, & rendre à la morale ſon ancien éclat; mais la mort, qui le ſurprit au milieu de ſa carrière, enleva avec lui nos eſpérances. En liſant attentivement ce qui a été écrit pour & contre les paradoxes, j'ai cru m'apercevoir que les partiſans & les adverſaires des Stoïciens avoient également manqué leur but, & qu'avec moins d'érudition & de talens que n'en avoient ces célèbres critiques, on pourroit jeter un plus grand jour ſur cette matière, en prenant une route différente de celle qu'ils ont ſuivie. Car, premièrement, ils ne ſont point remontés à la ſource des paradoxes, & ſemblent ne les avoir connus que dans les écrits des Cyniques & des Stoïciens, quoique ni les uns ni les autres ne puiſſent en être regardés comme les premiers auteurs. Secondement, ils ont conſidéré chaque paradoxe en lui-même & iſolé, ſans faire aſſez d'attention aux principes d'où il découle, & à la chaîne qui le lie à des vérités connues. Troiſièmement, ils ont entièrement négligé la partie la plus philoſophique de leur travail, qui conſiſtoit à montrer ſi l'on doit admettre des paradoxes dans la morale, quand & comment il convient de s'en ſervir. C'eſt pour remédier à ces inconvéniens & pour ſuppléer à ce défaut, autant que mes forces pourront le permettre, que j'entreprends ce Mémoire. Je le diviſe en trois articles. Dans le premier, je remonterai à l'origine des paradoxes, & je prouverai que les Cyniques & les Stoïciens ne peuvent en être regardés comme les inventeurs. Dans le ſecond, je tâcherai de réſoudre le problème ſuivant; pourquoi les Cyniques & les Stoïciens n'étant point les premiers auteurs des paradoxes, ſont cependant les ſeuls auxquels on ſe ſoit aviſé de les reprocher. Enfin, dans le troiſième, je tâcherai de découvrir le véritable uſage des paradoxes dans la morale.

ARTICLE I.

De l'origine des Paradoxes.

UN paradoxe eſt un jugement contraire à l'opinion commune, énoncé brièvement, & propre, par ſa nouveauté, à exciter la ſurpriſe. Toute ſcience dont l'objet eſt à la portée des jugemens du vulgaire, peut fournir des paradoxes, parce que le jugement du vulgaire & celui des Savans ne peuvent manquer, en bien des cas, d'être contradictoires: citons-en quelques exemples par rapport à la phyſique. Je ſuppoſe que Copernic ſe fût contenté d'énoncer la propoſition ſuivante: le Soleil eſt immobile au centre du monde, tandis que la Terre tourne autour de lui avec une vîteſſe incroyable. Cette propoſition, énoncée brièvement & deſtituée de ſes preuves, n'auroit-elle pas pu paſſer à bon droit pour le plus grand des paradoxes? De même, qu'on diſe devant le peuple que le feu n'eſt point chaud, que la neige n'eſt pas blanche, ces propoſitions, qui paroiſſent ſi ſimples à ceux qui ſont initiés dans le langage des Phyſiciens, lui paroîtront des abſurdités & des monſtres. Enfin qu'un Médecin déclare que, dans certaines maladies, il faut procurer la fièvre pour opérer la guériſon, ceux qui ne connoiſſent point la Médecine ſeront tentés de regarder cette opinion comme un paradoxe révoltant. Mais ſur tous ces objets le peuple convient intérieurement de ſon inſuffiſance, & eſt naturellement diſpoſé à s'en rapporter aux maîtres de l'art. Il n'en eſt pas de même en ce qui concerne la morale & la conduite de la vie. Ces ſortes de matières étant plus à la portée de toutes ſortes d'eſprits, l'on ſe perſuade que le ſens commun ſuffit pour en bien juger: or il n'y a guère d'homme qui ne s'en croie ſuffiſamment pourvu, & qui envie ſur cet article le ſort de ſon voiſin. Si l'on fait réflexion enſuite que les queſtions ſur leſquelles s'exerce la morale, ne ſont point des queſtions ſpéculatives & de pure curioſité, mais qu'elles ont une influence directe ſur le bonheur & le malheur de la vie, l'on concevra ſans peine combien les hommes doivent être attachés à des opinions qu'ils croient devoir à l'expérience, le plus perſuaſif de tous les maîtres. En tout cas, ils en appellent

à l'opinion publique, & croient avoir gain de cauſe en alléguant un plus grand nombre de témoins. Or s'il eſt vrai, comme on n'en peut douter, que la morale ſoit de toutes les ſciences celle ſur laquelle le peuple ſoit le plus expoſé à ſe tromper, il s'enſuivra néceſſairement que c'eſt la plus féconde en paradoxes, & en paradoxes les plus révoltans.

D'après cette explication, on conçoit déjà que les paradoxes ont dû ſe faire remarquer, dès que des génies au-deſſus du vulgaire s'occupèrent de la morale, & commencèrent à diſcuter les opinions reçues. Les poëtes, comme l'on ſait, furent les premiers précepteurs de la Grèce, & quoique par la nature de leur art, ils ne puiſſent guère analyſer un ſujet ni ſe livrer à des méditations bien profondes, je ne doute preſque point que ſi leurs productions étoient parvenues juſqu'à nous, on n'y découvrît le premier germe des paradoxes; je me contenterai de citer ici cette maxime d'Héſiode, ſi vantée par les Anciens: *Les inſenſés ignorent combien la moitié eſt préférable au tout.*

Quoi qu'il en ſoit, Socrate eſt généralement regardé comme le fondateur de la philoſophie morale chez les Grecs; c'eſt donc dans les entretiens de ce grand homme qu'il faut chercher les premiers paradoxes moraux. J'ouvre Platon & je vois avec ſurpriſe que tous les paradoxes des Stoïciens ſe retrouvent dans ſes écrits: les uns y ſont énoncés formellement, les autres ne s'y trouvent qu'implicitement; quelquefois il ne faut que changer une propoſition particulière en une maxime générale, le plus ſouvent il ne faut que tirer une concluſion néceſſaire & immédiate des principes qu'il a ſolidement établis. Entrons dans le détail.

Tout le monde ſait que les Stoïciens dérivoient la plupart de leurs paradoxes, de l'idée qu'ils s'étoient formée d'un Sage accompli. « Ce Sage, diſoient-ils, étoit le ſeul riche, le ſeul beau, le ſeul » Roi, le ſeul citoyen, le ſeul qui connût l'amitié: il ſe ſuffiſoit à » lui-même; il étoit au-deſſus des revers de la fortune; le compagnon » des Dieux, il ne ſe trompoit jamais, & rien dans l'Univers ne pouvoit altérer ſon ſolide bonheur ». Or, d'où les Stoïciens avoient-ils eux-mêmes tiré l'idée de ce Sage accompli? je crois pouvoir aſſurer qu'ils la devoient à la république de Platon, & voici

voici ſur quoi je me fonde. Le but de Platon dans cet ouvrage ſi connu, eſt de diſcuter l'idée de la juſtice & de l'injuſtice, & d'examiner ſi la première eſt préférable à la ſeconde, par ſa propre nature, & indépendamment des peines & des récompenſes attachées à l'une & à l'autre: pour jeter un plus grand jour ſur cette queſtion, il ne ſe borne point à conſidérer la juſtice & l'injuſtice dans le cœur de chaque homme en particulier, il commence par les chercher dans une ſociété où elles doivent ſe trouver en caractères mieux frappés & plus liſibles; car la ſociété n'étant compoſée que de particuliers, la juſtice & l'injuſtice qui ſe remarqueront dans l'aſſemblage, ne peuvent manquer d'exiſter dans les individus qui la compoſent. D'après ce principe, Platon ſe plut à former une république parfaite, & montra comment elle étoit prudente, forte, tempérante & juſte; il fit voir qu'elle étoit parfaitement heureuſe & qu'elle ſe ſuffiſoit à elle-même; il examina enſuite comment l'injuſtice pouvoit s'y introduire, & il fit voir évidemment qu'en perdant quelques-unes de ſes vertus, elle perdoit en même proportion de ſa tranquillité & de ſon bonheur: cette théorie une fois établie, il en fit l'application à l'ame de l'homme; il y reconnut les mêmes caractères, & il calcula les degrés de ſon bonheur & de ſon malheur ſur les degrés de ſa juſtice ou de ſon injuſtice. Le Juſte de Platon eſt viſiblement le Sage des Stoïciens. Platon convenoit que la république parfaite dont il avoit tracé l'idée, & le Juſte accompli qui en étoit la copie, n'avoient jamais exiſté, & que vraiſemblablement ils n'exiſteroient jamais; il n'a eu deſſein, comme il le déclare formellement, que de préſenter un modèle, ſur lequel tous ceux qui aſpiroient à ſe rendre heureux, puſſent en ſûreté former leur ame, & un but auquel ils s'efforçaſſent d'atteindre autant que leur foibleſſe le permettroit. Les Stoïciens portoient le même jugement de leur Sage: ils convenoient qu'il n'avoit point encore exiſté, & que probablement il n'exiſteroit jamais, quoique déjà pluſieurs grands hommes en euſſent approché de fort près, & euſſent par conſéquent raſſemblé en eux-mêmes pluſieurs des avantages dont ils formoient ſon apanage. Au reſte, Platon dans ſa république, content d'avoir montré en quoi conſiſtoit la juſtice parfaite, ne s'arrêta point à détailler tous les avantages

qui réſultoient de cet état, ni à tirer de ſon hypothèſe toutes les conſéquences qu'il auroit pu en déduire & qui forment les paradoxes des Stoïciens; mais ce que Platon avoit négligé dans cet ouvrage, ſe trouve abondamment ſuppléé dans ſes autres dialogues; il n'y en a preſqu'aucun où l'on ne rencontre des paradoxes formellement énoncés: je vais en extraire quelques-uns des plus remarquables, à meſure qu'ils s'offriront à mes regards.

Dans l'*Euthydème* & dans le *Ménon*, il établit comme un principe fondamental, que la ſcience eſt le ſeul bien; que la ſanté, la beauté & les richeſſes ne ſont point des biens par elles-mêmes, puiſque quelquefois elles procurent les plus grands maux: il finit le *Phèdre* par cette prière: *ô Pan, & vous, Divinités champêtres, qui préſidez à ce lieu, accordez-moi d'être beau intérieurement; je ne vous demande point les avantages extérieurs, je ne réputé pour riche que le Sage.*

Dans le *Lyſis*, il montre que la ſageſſe a un droit naturel au commandement, dans quelque ſujet qu'elle ſe trouve; dans un autre endroit, il dit que la vertu ne connoît point de maître; enfin il établit que les vicieux ſont eſclaves nés, & que le meilleur parti pour eux c'eſt d'être réduits civilement à cet état.

Dans le *Politique* & dans les *Rivaux*, il déclare que le Sage eſt le ſeul roi véritable; qu'il eſt le ſeul maître, le ſeul économe, le ſeul politique; & qu'il faut chercher d'autres noms, tels que celui de mercenaires, aux hommes qui ſe chargent des affaires publiques, ſans avoir acquis la ſcience du commandement.

Dans le *Protagore* & dans le *Gorgias*, il dit que le Sage eſt le ſeul beau; que les vices rendent l'ame qui les recèle, hideuſe & contrefaite.

Il prouve dans le *ſecond Alcibiade*, que tous les ignorans ſont des furieux.

Au commencement du *Banquet*, un diſciple de Socrate déclare tous les hommes malheureux, excepté ſon maître. Subſtituez au nom de *Socrate* celui de *Sage*, & vous aurez un des plus fameux paradoxes des Stoïciens. Dans le *Gorgias* déjà cité, un des interlocuteurs demande à Socrate, s'il ne regarde pas le grand Roi comme heureux: « Comment pourrois-je réſoudre la queſtion, » répond Socrate, puiſque j'ignore juſqu'à quel point il eſt inſtruit, & s'il pratique la juſtice? »

Socrate dans ſon *Apologie*, telle qu'elle ſe lit dans Platon, déclare qu'il y a cette différence entre lui & le reſte des hommes, que ceux-ci regardent la mort comme le plus grand des maux, & mettent tout en œuvre pour l'éviter, au lieu que lui il ignore encore ſi c'eſt véritablement un bien ou un mal: puis corrigeant ce doute, « Anytus & Mélitus, dit-il, peuvent me faire mourir, mais ils ne ſauroient me faire de mal; les Dieux n'ont pas permis « que les méchans puiſſent, en aucun cas, nuire à un homme de « bien. » Enfin il ajoute qu'il ne peut jamais arriver aucun mal au Juſte, ni pendant ſa vie ni après ſa mort.

Je pourrois ſans peine extraire un grand nombre d'autres paſſages de Platon, qui ne ſeroient ni moins clairs ni moins précis que ceux que je viens de rapporter; mais ce peu ſuffira, je crois, pour prouver que non-ſeulement les Stoïciens avoient emprunté de ce Philoſophe l'idée de leur Sage, mais que leurs plus fameux paradoxes ſe retrouvent preſque mot à mot dans ſes dialogues. Au reſte je ne ſuis pas le premier qui ait fait cette découverte: Antiochus, un des diſciples de Platon, avoit publiquement revendiqué les paradoxes, comme une portion de l'héritage de Platon, & les expliquoit dans l'Académie; & Cicéron, qui avoit été diſciple d'Antiochus, avoit vraiſemblablement adopté cette prétention de ſon maître, puiſqu'il déclare que ces paradoxes lui paroiſſent très-vrais, & renfermer la pure doctrine de Socrate: *Mihi, iſta paradoxa quæ appellantur, maxime videntur eſſe Socratica longèque veriſſima.* Mais pourquoi, en ce cas, ne les a-t-on jamais reprochés à Socrate ni à Platon, pendant qu'on les a ſi ſouvent & ſi vivement reprochés aux Stoïciens? c'eſt une queſtion que j'eſſaierai de réſoudre dans l'article ſuivant.

ARTICLE II.

Pourquoi n'a-t-on jamais reproché les Paradoxes à Socrate & à Platon, pendant qu'on les a ſi ſouvent & ſi vivement reprochés aux Stoïciens.

QUAND la même doctrine ſe rencontre dans deux ouvrages différens, qu'elle eſt goûtée dans l'un & qu'elle déplaît dans

l'autre; il faut néceſſairement admettre une de ces trois ſuppoſitions ou toutes les trois enſemble; ſavoir, ou qu'elle eſt déplacée dans le dernier, c'eſt-à-dire qu'elle s'y trouve en contradiction avec le reſte de l'ouvrage, ou bien qu'elle s'accorde mal avec la profeſſion & la vie de l'écrivain, ou bien enfin que la manière dont il s'y eſt pris pour l'annoncer, eſt moins parfaite & moins bonne que celle dont s'étoit ſervi le premier. Examinons ſucceſſivement ces trois ſuppoſitions par rapport aux paradoxes. Étoient-ils déplacés dans les ouvrages des Stoïciens, & manquoient-ils d'analogie avec le reſte de leur doctrine? on auroit peut-être quelque lieu de le ſoupçonner d'après le traité de Plutarque, *des contradictions des philoſophes Stoïciens:* mais ſans manquer aux égards qu'on doit à cet excellent écrivain, nous obſerverons, 1.° que dans le nombre des contradictions qu'il prétend relever dans ce traité, la plupart ne ſont qu'apparentes & ſe réduiſent à des diſputes de mots; 2.° que d'autres ne roulent que ſur des points de théologie & de phyſique, ſur leſquels tous les Stoïciens n'étoient pas d'accord; 3.° que Plutarque, dans tout ce traité, n'attaque guère que Chryſippe, qui à la vérité étoit un Stoïcien diſtingué, mais qui cependant n'étoit point le chef de la ſecte, & qui, de l'aveu de preſque tous les Anciens, avoit eu la fantaiſie d'innover ſur bien des points, & la paſſion non moins dangereuſe, d'être l'auteur de ſon ſiècle le plus fécond; 4.° enfin que Plutarque, dans tout ce traité, n'oppoſe en aucun endroit un paradoxe à un autre paradoxe, ni à aucun principe fondamental de la ſecte; ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, ſi les Stoïciens euſſent été en défaut à cet égard. Cicéron *(a)*, dont le témoignage ne peut être ſuſpect, rend plus de juſtice aux Stoïciens; il convient que tout eſt tellement enchaîné dans leurs écrits, que ſi vous leur paſſez un premier principe, vous ne pouvez plus vous défendre d'admettre toutes les conſéquences qu'ils en tirent, quelques révoltantes qu'elles vous paroiſſent au premier aſpect: c'eſt à cet enchaînement de conſéquences & à cette marche

(a) Et Hercule, fatendum eſt enim quod ſentio, mirabilis eſt apud illos contextus rerum: reſpondent extrema primis, media utriſque, omnia omnibus: quid ſequatur quid repugnet vident: in Geometria prima ſi dederis danda ſunt omnia: concede nihil eſſe bonum niſi quod honeſtum, concedendum eſt in virtute ſola poſitam eſſe beatam vitam. Cicer. de Fin. lib. V, §. 28.

rigoureuſe qu'il avoit ſur-tout égard, lorſqu'il confeſſe que quoiqu'il combatte les Stoïciens, il a bien peur qu'ils ne méritent ſeuls le nom de philoſophes : *quamvis inſectemur Stoïcos, metuo ne ſoli philoſophi ſint.* Quelque favorable que puiſſe paroître ce témoignage de Cicéron, il ne renferme rien qu'on ne puiſſe encore vérifier par le peu d'écrits qui nous reſtent de cette ſecte autrefois ſi fameuſe: car, quoique ces écrits ne conſiſtent aujourd'hui qu'en des fragmens & en quelques petits traités détachés & ſans ſuite, il eſt encore poſſible de retrouver le fil qui uniſſoit tous leurs principes: Scioppius en a fait l'eſſai, & je ne doute preſque point que quelque jour ſon plan ne ſoit exécuté.

Puiſque les paradoxes s'accordoient parfaitement avec le reſte de la doctrine des Stoïciens, ce ne peut être à cet égard qu'on les leur a reprochés. S'accordoient-ils également bien avec leur profeſſion & avec leur conduite? Quoique dans le grand nombre de ceux qui embraſsèrent cette ſecte, il n'ait pu manquer de ſe rencontrer des ames vicieuſes & hypocrites, on diſtingua toujours ces prévaricateurs d'avec les vrais Stoïciens, & l'on convient généralement qu'aucune ſecte n'oppoſa une digue plus forte au torrent de la corruption & des vices. Les vertus perſonnelles d'un Zénon, d'un Cléanthe, d'un Panétius, d'un Poſidonius, &c. ne furent jamais miſes en problème, & leur méritèrent la vénération de leurs contemporains; Caton & Marc-Aurèle formés dans cette école, furent moins regardés comme des hommes vertueux, que comme la vertu perſonnifiée: d'où il ſuit que ce n'eſt point non plus par le peu de convenance de la doctrine des Stoïciens avec leur conduite, que les paradoxes dans leur bouche ont pu révolter. Or, puiſque des trois ſuppoſitions que nous avions formées pour réſoudre ce problème, nous en trouvons deux inſuffiſantes & abſolument fauſſes, il ne nous reſte plus qu'à examiner la dernière, c'eſt-à-dire la méthode dont ſe ſervoient les Stoïciens pour propoſer & pour enſeigner leurs paradoxes. A cet égard, il faut l'avouer, je trouve de grandes différences entr'eux & Platon: eſſayons de marquer ici les principales.

1.° Platon n'innova rien dans le langage reçu de ſon temps; quoiqu'il avertiſſe ſouvent qu'il faut examiner ſoigneuſement la

vraie ſignification des mots, parce que l'erreur ſe gliſſe à la faveur d'une équivoque, il ne crut pas qu'un particulier pût s'arroger l'autorité de rien innover à cet égard; il regardoit le langage comme une monnoie courante dont le Sage devoit ſe ſervir pour le commerce de la vie, mais en prenant ſes précautions pour n'y être pas trompé: ainſi, après avoir établi que la vertu eſt le ſeul bien ſolide & mérite ſeule ce nom, il ne fait point difficulté, lorſque l'occaſion s'en préſente, de donner le même nom à la ſanté, à la beauté, aux richeſſes & aux autres avantages extérieurs; il a ſeulement la précaution de diſtinguer les biens en trois claſſes, & de placer la vertu ſeule dans la première. Les Stoïciens n'eurent point cette condeſcendance pour la multitude; ils fabriquèrent un grand nombre de nouveaux mots, & donnèrent à ceux qui étoient en uſage, une ſignification inconnue avant eux: ainſi, en réſervant le nom de *bien* à une action vertueuſe ou conforme à la raiſon, ils mirent tous les avantages extérieurs dans la claſſe des choſes indifférentes: cependant, comme parmi ces choſes qu'ils déclaroient indifférentes, il y en a quelques-unes, telles que la ſanté, l'éloquence, &c. qui méritent d'être plus recherchées que leurs contraires, ils fabriquèrent pour les déſigner, les mots nouveaux d'αἱρετὰ & de προηγμένα: or ces mots ne pouvoient guère manquer d'effaroucher ceux qui les entendoient pour la première fois, & qui n'étoient point inſtruits des définitions qu'on en donnoit dans cette école; on ne fut pas diſpoſé à penſer favorablement de ces philoſophes, qui parloient un langage qu'on n'entendoit point, ſur des objets naturellement à la portée de toutes ſortes d'eſprits *(b)*.

2.° Platon n'énonça point les paradoxes comme des maximes générales & abſolues, mais comme des propoſitions particulières, qu'il met dans la bouche de l'un de ſes interlocuteurs & le plus ſouvent de Socrate. De la manière dont ces paradoxes ſe trouvent placés, ils ſemblent n'avoir pour objet que de peindre le caractère de ce philoſophe, ou tout au plus ſa façon de penſer ſur quelque point de morale en particulier; au lieu que les Stoïciens, pour

(b) Quid intereſt niſi quòd ego res notas notis verbis appello; illi nomina nova quærunt quibus idem dicant.... ſic iſti nobis cum interprete audiendi ſunt. Piſo, apud Cicer. 5, de Fin.

frapper davantage l'esprit & exciter la surprise, se plaisoient à débiter leurs paradoxes comme des maximes absolues & comme des axiomes, car c'est le nom qu'ils leur donnoient: ils en avoient fait le signe caractéristique & comme le mot de ralliement de leur secte.

3.° Platon, à l'exemple de Socrate, ne fait jamais profession d'enseigner; il cherche la vérité sur le premier objet qui se présente; il part d'un point connu & avéré de tout le monde, & conduit ensuite son interlocuteur par une chaîne de conséquences claires & lumineuses, au but qu'il se propose; il exige de lui, qu'il n'admette que des propositions qu'il conçoit clairement, & qu'il réponde toujours conformément à sa pensée, sans égard pour l'hypothèse qu'il entreprend de défendre. Si la suite du discours conduit à une conclusion absurde, le philosophe trouve bon que l'interlocuteur revienne sur ses pas, qu'il fasse toutes les modifications qu'il juge nécessaires à sa première proposition, ou même qu'il adopte absolument la proposition contraire, s'il la croit plus véritable: ce n'est qu'après avoir discuté le pour & le contre de toutes ces propositions, & élagué, pour ainsi dire, les préjugés, qu'il laisse apercevoir le paradoxe qui auroit révolté d'abord, mais qu'on ne peut plus s'empêcher d'admettre, sans violer les loix du raisonnement & fermer les yeux, de propos délibéré, à la lumière. Au contraire, les Stoïciens attaquèrent de front les préjugés, & se flattèrent d'en triompher à force ouverte: ils se rapprochèrent beaucoup plus de la méthode des Géomètres; ils donnèrent des définitions, posèrent des axiomes, & ne songèrent plus qu'à en déduire des conséquences. Que ces conséquences pussent être goûtées ou non de ceux qui les entendoient, ils s'en mirent peu en peine; dès qu'ils se furent assurés de leur vérité, ils se crurent suffisamment autorisés à les proposer sans aucune espèce de ménagement, persuadés que la vérité a des droits naturels sur l'entendement, & qu'elle n'a besoin que d'elle-même pour triompher des préjugés. Voilà, autant que j'ai pu le reconnoître parmi les ruines de l'antiquité, la manière dont les Stoïciens avoient bâti leur système de morale. Les Géomètres, pour parvenir à des démonstrations rigoureuses, demandent qu'on leur accorde des points sans étendue, des lignes sans largeur, des cercles parfaits, c'est-à-dire qui aient tous les points de leur circonférence

également distans du centre; si vous leur objectez que ces points, ces lignes & ces cercles n'existent point dans la Nature, ils ne se mettent point en peine de votre objection; il leur suffit que cette hypothèse n'ait rien en elle-même de contradictoire, pour qu'il se croient en droit de la faire. Les Stoïciens établirent de même que l'essence de l'homme c'étoit la raison, que le corps & toutes les facultés corporelles n'étoient que des instrumens dont la raison se servoit pour faire ses fonctions: plus hardis & mieux assurés que les Géomètres, ils ne donnèrent point ce premier principe pour une hypothèse; ils entreprirent de le démontrer, ou plutôt ils adoptèrent la démonstration qu'en avoit déjà donné Platon dans le *premier Alcibiade.* La raison étant l'essence de l'homme, toutes les actions conformes à la raison, sont bonnes & se nomment *vertus;* toutes les actions contraires & qui dénotent dans l'ame quelque imperfection, sont mauvaises & s'appellent *vices:* la raison parfaitement épurée & telle qu'on a droit de la supposer dans l'ame du Sage, est donc la règle unique qui distingue les biens & les maux, les vertus & les vices. Tout ce qui trouble la raison est mauvais, les passions sont de ce genre, on doit donc travailler à les détruire; & s'il est entièrement impossible d'extirper le premier germe des passions, on doit au moins les resserrer dans des bornes si étroites qu'elles ne puissent dans aucun cas maîtriser la raison. La douleur & la pitié étant des passions, furent proscrites comme les autres; non que le Sage des Stoïciens fût inhumain ou barbare, mais il dut faire par un motif de raison, ce que le reste des hommes pratique par foiblesse ou par attendrissement.

Toutes les actions conformes à la raison sont des vertus, & toutes les vertus sont égales, parce qu'un cercle ne seroit pas moins parfait, soit qu'il fût exécuté sur une matière d'or ou de plomb, qu'il eût une plus petite ou une plus grande circonférence; par la même raison, tous les crimes sont égaux, parce qu'ils sont essentiellement contraires aux règles de la raison.

La raison se servant du corps comme d'un instrument, n'a rien à redouter ni à espérer des choses externes; elles ne peuvent par elles-mêmes influer sur son bonheur ni sur son malheur, puisqu'il dépend de nous de faire un bon usage des choses fâcheuses en apparence,

apparence, & par conſéquent de les changer en de vrais biens : ces choſes en elles-mêmes ſont donc indifférentes, & n'ont aucune valeur réelle qui ſoit indépendante de l'uſage que nous en faiſons.

La volonté eſt eſſentiellement libre, les Dieux mêmes ne peuvent donc empêcher le Sage d'être heureux ; enfin la mort n'eſt pas un mal, & il ne tient qu'au Sage de recourir à cet aſile lorſqu'il le juge à propos. Le Sage ne peut donc, en aucun cas, ſe plaindre ni des Dieux, ni des hommes, ni de la fortune ; il eſt le ſeul libre, le ſeul roi, le ſeul beau, le ſeul riche, & le compagnon des Dieux.

Voilà une eſquiſſe bien imparfaite, j'en conviens, du ſyſtème de morale des Stoïciens. Quelques durs que paroiſſent la plupart des paradoxes que je viens de rapporter, lorſqu'ils ſont ſimplement énoncés & dénués de leurs preuves, ils l'étoient beaucoup moins encore que la plupart des conſéquences qu'on pouvoit en déduire. Les Stoïciens n'eurent garde de diſſimuler aucune de ces conſéquences ; ils ſe plurent à en tirer eux-mêmes les plus révoltantes qu'il fût poſſible d'imaginer ; &, ſur cet article, ils ſurpaſsèrent la ſagacité même de leurs adverſaires, parce qu'ils ſe flattoient d'en triompher à l'aide de la dialectique, dans laquelle ils s'étoient rendus merveilleuſement ſubtils.

Enfin, & c'eſt la dernière différence que nous obſerverons ici, Platon ne ſe contenta pas de convaincre l'eſprit, il voulut gagner le cœur ; il para la vertu de tous ſes charmes, & n'oublia rien de tout ce qui pouvoit ſervir à la faire aimer. Au contraire, les Stoïciens négligèrent entièrement l'art de la perſuaſion, pour s'attacher à une dialectique sèche & épineuſe : ils crurent qu'il ſuffiſoit de montrer la vérité nue, & que tous les ornemens dont on prétendroit l'embellir, ne ſerviroient qu'à l'offuſquer & à la faire méconnoître.

Doit-il donc encore paroître ſurprenant, après ce que nous venons de dire, que des méthodes ſi différentes aient produit des effets contraires, & que les paradoxes que peu de gens aperçoivent, & qui ne révoltent perſonne dans les écrits de Platon, aient cauſé tant de ſcandale dans la bouche des Stoïciens ? Mais eſt-il

néceſſaire d'admettre des paradoxes dans la morale, &, dans ce cas, comment convient-il de s'en ſervir? c'eſt ce qu'il convient d'examiner maintenant.

ARTICLE III.

De l'uſage des Paradoxes dans la morale.

POUR ſatisfaire à la première queſtion, ſavoir ſi l'on doit admettre des paradoxes dans la morale, il eſt à propos de rappeler ici la définition que nous avons donnée des paradoxes: un paradoxe, avons-nous dit, eſt un jugement contraire à l'opinion publique, énoncé brièvement, & propre, par ſa nouveauté, à exciter la ſurpriſe. Dans cette définition, j'obſerve deux caractères eſſentiels au paradoxe proprement dit; le premier, c'eſt ſa contrariété avec l'opinion publique; le ſecond, c'eſt la brièveté avec laquelle il doit être énoncé, pour cauſer plus de ſurpriſe dans l'eſprit de ceux qui l'entendent: d'après cette courte explication, il ſera facile de répondre à la queſtion propoſée. Dès qu'une propoſition eſt vraie, & qu'elle peut être d'une grande utilité à ceux qui l'entendent, elle a droit d'être énoncée, ſoit qu'elle ſe trouve conforme ou contraire à l'opinion publique, ſans quoi l'étude de la philoſophie ne ſeroit plus l'étude de la ſageſſe & l'amour de la vérité, mais l'art de flatter adroitement les paſſions & d'affermir les préjugés: or ſi cette propoſition, vraie & utile, a droit d'être annoncée, elle peut l'être ou brièvement, ou avec une certaine étendue; il dépend de celui qui parle de choiſir la manière qu'il juge la plus convenable au but qu'il ſe propoſe. Mais on demande s'il eſt utile en général de laiſſer à cette opinion, vraie & utile, ſon air paradoxal, en l'énonçant brièvement & d'une manière propre à cauſer la ſurpriſe? Je réponds que les cas où l'on doit en uſer ainſi me paroiſſent rares; que l'intérêt de la philoſophie elle-même ſemble exiger qu'on uſe avec réſerve des paradoxes proprement dits, & qu'on prenne toutes les précautions poſſibles pour leur ôter ce qu'ils pourroient avoir de révoltant au premier aſpect.

Je dis l'intérêt de la philoſophie: cette profeſſion eſt déjà aſſez

enviée & assez décriée, sans chercher à se faire un plus grand nombre d'ennemis, en humiliant l'amour propre du commun des hommes, & en se faisant un jeu de leur surprise & de leur embarras. Quelle idée se formeront-ils d'un homme qui vient sèchement leur annoncer qu'ils ne connoissent la nature ni des biens ni des maux, que les choses qu'ils desirent avec tant d'ardeur, & qu'ils ont toujours entendu vanter, ne méritent pas d'être recherchées, que celles qu'ils redoutent le plus sont peut-être les seules qui pourroient les rendre moins malheureux? Comment espérera-t-il de les persuader, s'il dédaigne de descendre jusqu'à eux, & de conformer, au moins en apparence, son langage à leur foiblesse? Un philosophe, dans ce cas, peut être comparé à un homme qui présenteroit un flambeau à des yeux accoutumés à de longues ténèbres; loin de les éclairer, il ne feroit que les offenser. Quel est le but de la philosophie? n'est-ce pas de rendre la vertu aimable? Si vous aspirez à la faire aimer, montrez-là donc compatissante & secourable. L'Etre suprême a mis de tels rapports entre nos ames & l'ordre général de l'Univers, qu'il n'y a point d'opinion dans la morale qui n'ait une influence plus ou moins marquée sur le bonheur ou le malheur de notre vie, & qu'il est absolument impossible qu'un homme qui se trompe sur des points essentiels, puisse être parfaitement heureux. Attaquez les hommes par cet endroit, amenez-les à une confidence, bientôt vous découvrirez le siége de la maladie: montrez-vous sensible à leur état, & essayez avec eux de découvrir le remède. Il n'y a personne de si malheureusement né qui ne desire ardemment d'être heureux; on ne se trompe que sur la nature des objets ou sur le choix des moyens: dans les maladies du corps, la guérison n'est pas toujours en notre pouvoir; dans celle de l'ame, qui est essentiellement libre, il ne faut que des opinions droites & une volonté ferme. Si l'homme avec qui vous conversez avoit trop d'amour propre pour descendre à une confidence, & paroissoit d'humeur à s'offenser des avis qu'on pourroit lui donner, il seroit à propos de prendre un plus long détour, & d'employer une ruse salutaire. On pourroit entamer avec lui une question spéculative & générale, dont il ne sentiroit

point encore l'application. Il ſeroit bon que le philoſophe diſſimulât ſes propres forces, & qu'il ménageât à celui qui répond le plaiſir de faire lui-même la découverte. Il aimera mieux une vérité qu'il ne croira devoir qu'à ſa pénétration naturelle & à la force de ſon génie. Quelque affligeante que fût cette vérité, appliquée à ſa conduite, la manière dont il croira l'avoir découverte empêchera qu'il n'en ſoit humilié: il recherchera même avec empreſſement la ſociété d'un homme qui lui fait apercevoir dans ſon ame une pénétration & des reſſources qu'il n'y connoiſſoit pas: il avancera dans le chemin de la vérité, & il finira par ſe haïr lui-même, en voyant clairement le parti qu'il devroit prendre, ſans oſer encore le ſuivre.

En propoſant ici la manière la plus convenable d'enſeigner la morale, je n'ai fait qu'ébaucher le grand art de Socrate, dont Platon nous a conſervé un tableau ſi vrai. Les Stoïciens n'approuvèrent point cette diſſimulation de ſes propres forces, même dans Socrate, pour qui d'ailleurs ils avoient une profonde vénération; ils posèrent pour maxime, que le Sage ne diſſimule jamais, σοφὸς δ' οὐκ εἰρωνεύεται; ils aimèrent mieux propoſer leurs dogmes à découvert, ſans ſe mettre en peine de la façon dont ils ſeroient reçus. Peut-être en effet, s'ils euſſent renfermé leur doctrine dans l'enceinte d'une école, ſans la répandre au dehors, n'auroit-on eu aucun reproche à leur faire: là ils n'euſſent eu affaire qu'à une jeuneſſe docile, prête à prendre les impreſſions qu'ils euſſent voulu lui donner; ils auroient pu en toute liberté l'inſtruire de leurs définitions, établir leurs axiomes, en déduire à loiſir des conſéquences; en un mot, ils auroient pu ſe flatter d'être entendus. Mais quand ils voulurent, à l'exemple de Socrate, exercer la médecine de l'ame, & philoſopher avec le premier venu, dans les rues, ſur une place publique ou dans les lieux deſtinés aux exercices du corps, ils ne ſurent plus par où s'y prendre, & ſe déshonorèrent publiquement. Ils ſuppoſoient des définitions qui n'étoient connues que dans leurs écoles; ils s'appuyoient ſur des axiomes dont on ne voyoit pas bien la certitude; ils procédoient par une chaîne de raiſonnemens trop ſubtils pour être entendus par la multitude; en un mot, ils

parlèrent ſur des objets connus, un langage qu'on n'entendoit plus: on regarda leurs paradoxes comme des forfanteries, & on les tourna ouvertement en ridicule. Ce mauvais ſuccès les aigriſſoit ſecrétement ſans les abattre; ils inſultèrent à leur tour ceux qui venoient les écouter avec de pareilles diſpoſitions; ils leur diſoient durement qu'ils étoient des idiots, des profanes, indignes de participer aux myſtères de la philoſophie, qu'on ne ſavoit par où les prendre, parce qu'ils n'avoient point d'anſes; enfin ils tâchèrent de juſtifier la philoſophie, de ce mauvais ſuccès, par la comparaiſon des autres arts. *L'expérience prouve aſſez*, diſoient-ils, *qu'un homme qui ne les a jamais étudiés, ne peut prendre un grand plaiſir ni s'inſtruire dans l'entretien des artiſtes.* Mais, s'il faut dire librement ici ce que nous penſons, cette comparaiſon eſt plus ſpécieuſe qu'elle n'eſt ſolide. Les autres arts s'exercent ſur des objets étrangers au commun des hommes; ces arts ont des procédés particuliers qu'on n'a point eu occaſion d'étudier; ils ſe ſervent d'un grand nombre d'inſtrumens dont on peut ſans honte ignorer & le nom & l'uſage: au lieu que la morale n'a pour objet que les diverſes affections de l'ame, qui ſont communes à tous les hommes; elle n'a pour but que de nous rendre ſages & heureux, enfin elle n'a pour inſtrument que le raiſonnement. Tout homme qui uſe de la raiſon, eſt donc naturellement ſuſceptible des leçons de la morale, & peut profiter des entretiens des philoſophes; il ne s'agit que de pouvoir deſcendre juſqu'à lui, de lui rendre ſenſibles tous les raiſonnemens, & de ne point exiger des abſtractions trop fortes. Auſſi Épictète, réduit comme les autres à ſe ſervir de cette comparaiſon, convient-il de bonne foi dans d'autres endroits, que les philoſophes ne devoient s'en prendre qu'à eux-mêmes du peu de ſuccès de leurs leçons; qu'ils avoient perdu l'art d'accommoder leur doctrine aux diſpoſitions reſpectives de ceux qui alloient les entendre, & qu'ils n'avoient plus qu'une méthode dure & ingrate, qui ne pouvoit ſe plier aux différens caractères. Ce fut bien pis encore quand ces mêmes philoſophes entreprirent d'exercer une police générale ſur les mœurs, & d'attaquer ouvertement les méchans: leur cenſure parut atroce; on ne ſe contenta plus de les tourner en ridicule,

on en vint aux outrages, on les accabla de coups, & on les traîna ignominieuſement dans les priſons. L'opprobre en rejaillit ſur la philoſophie; on la regarda comme une profeſſion quérelleuſe & ſauvage, uniquement propre à former des importuns & des atrabilaires.

L'exemple des Stoïciens montre aſſez à quel point on doit reſpecter le public, & avec quelle réſerve on doit annoncer des maximes, qui quoique vraies en elles-mêmes, ne pourroient manquer d'offenſer. Faut-il donc exclure de la morale les paradoxes proprement dits? non, mais il convient d'en uſer ſobrement: il faut, lorſqu'on y a recours, commencer par détruire ſolidement les préjugés contraires au paradoxe qu'on ſe propoſe d'annoncer; montrer l'utilité dont il peut être; le dépouiller, autant qu'il eſt poſſible, de ce qu'il peut avoir d'étrange & de nouveau, en montrant ſon union & ſes rapports avec des maximes anciennes & publiquement avérées; procéder avec tant de clarté, que celui qui nous lit ou qui nous écoute, s'imagine qu'il auroit fait lui-même cette découverte, s'il s'y fût appliqué; lui ménager même, autant qu'il eſt poſſible, le plaiſir de la faire. Je ne vois que deux cas où l'on puiſſe librement ſe diſpenſer de tant de précautions.

Le premier, c'eſt lorſqu'on écrit uniquement pour des diſciples déjà inſtruits des grands principes de la ſecte, & en état d'en donner eux-mêmes des démonſtrations. Si l'on ſe propoſe d'écrire en leur faveur, un corps abrégé de doctrine, & d'en former un *enchiridion*, les paradoxes, dans ce cas, peuvent être d'un très-grand uſage: leur brièveté & leur énergie ſervent à les mieux fixer dans la mémoire, leur ſingularité même fait qu'on ſe les rappelle plus facilement au beſoin. Mais alors cet ouvrage doit faire partie de la doctrine ſecrète; on doit, autant qu'il eſt poſſible, empêcher qu'il ne ſe répande au-dehors, parce que loin d'être de quelque utilité pour ceux qui n'en auroient pas la clef, il ne pourroit guère manquer de leur déplaire.

Le ſecond cas, où l'on puiſſe ſans ménagement uſer des paradoxes, c'eſt lorſqu'on ſe trouve, ſans le vouloir, engagé dans la diſpute avec des hommes enflés de leurs richeſſes, de leur crédit ou

de leur éloquence, & qui prétendroient tirer parti de ces avantages pour outrager la philoſophie: après avoir dévoilé leur ignorance & anéanti leur préſomption, s'ils oſent encore intimider par des menaces, c'eſt alors qu'il eſt beau d'imiter la généreuſe liberté dont uſa Socrate envers Calliclès; de montrer la futilité des prétendus avantages ſur leſquels ſe fonde leur orgueil; de comparer le ſolide bonheur du Sage avec la baſſeſſe de leurs penſées & de leur état; en un mot, de ne plus leur épargner les paradoxes les plus forts & les plus frappans, parce qu'alors il s'agit moins de les perſuader que de les étonner & de les abattre.

PREMIER MÉMOIRE SUR LES ESCLAVES ROMAINS;

Dans lequel on examine quel étoit leur état avant qu'ils obtinſſent l'affranchiſſement.

Par M. DE BURIGNY.

Aſſemblée publique du 13 Novemb. 1766.

MON projet n'eſt point de traiter des diverſes eſpèces d'eſclaves qui rempliſſoient les maiſons de Rome; cette matière ſe trouve ſavamment diſcutée dans l'ouvrage de Laurent Pignorius *(a)*: j'ai ſeulement intention d'examiner comment les Romains agiſſoient avec leurs eſclaves, & juſqu'où les maîtres ont porté la dureté de leurs traitemens. Je n'oublierai pas les exemples d'humanité que pluſieurs citoyens vertueux ont donnés au milieu de cette barbarie; je rapporterai auſſi quelques faits qui démontrent que parmi les eſclaves on a vu des prodiges de fidélité & d'attachement; je ferai voir enſuite, que malgré le malheur de leur état, les eſclaves Romains étoient plus heureux que ceux des autres nations, par l'eſpérance qu'ils avoient de devenir citoyens Romains & en quelque ſorte égaux à leurs maîtres, & de mettre leur poſtérité en état de parvenir aux plus grands honneurs, comme il eſt arrivé pluſieurs fois. Cette matière n'a point encore été traitée dans nos Mémoires; & comme elle intéreſſe l'humanité, elle ne peut déplaire à la Compagnie.

C'étoit une vérité reconnue par les juriſconſultes & par les philoſophes Romains, que l'eſclavage en ſoi étoit contraire à la Nature; auſſi l'ont-ils défini, un établiſſement du droit des gens, par lequel un homme ſe trouve ſoumis à la domination d'un autre contre Nature : *Servitus eſt conſtitutio juris gentium, quâ quis dominio alieno contra naturam ſubjicitur.* C'eſt la définition donnée par Florentinus, diſciple du célèbre Papinien.

Dig. l. 1, tit. 5, par. 4. Inſtit. l. 1, n.° 2.

(a) De ſervis & eorum apud veteres miniſteriis commentarius.

En

En conſéquence, ils enſeignoient que par le droit naturel tous les hommes naiſſoient libres; *cùm jure naturali omnes liberi naſceremur, quoad jus naturale omnes æquales ſunt*, dit Ulpien. A. Albutius, dont parle ſouvent Cicéron, cité par M. Annæus Sénéca, le père du Philoſophe, dit, de même, que perſonne n'eſt naturellement eſclave, *neminem naturâ ſervum;* ce qu'Annæus adopte comme un principe inconteſtable. L'eſclavage n'eſt donc qu'un établiſſement du droit des gens, comme l'a dit Ulpien.

Dig. l. I, tit. I; §. 4; liv. L, tit. 17, §. 32.

Contr. l. III; cont. 22, pag. 602, l. XVII; decl. p. 846.

Dig. l. I, tit. I; §. 4.

Ce ſentiment, ſi conforme à la droite raiſon, étoit cependant conteſté par les Grecs, qui s'étoient imaginé que la Nature avoit deſtiné les Grecs à être libres, & les Barbares à être eſclaves. Cette orgueilleuſe prétention étoit un principe reçu ſur le théâtre d'Athènes; Euripide le met dans la bouche d'Iphigénie; les philoſophes même parloient comme les poëtes, ainſi qu'on peut le voir au 1.er chapitre des Politiques d'Ariſtote, qui en cela, ſans doute, ſe propoſoit plutôt de flatter les préjugés de ſes concitoyens, qu'il ne conſultoit la vérité.

Iphig. en Aul. verſ. 1400.

Au reſte, ce ſentiment eſt ſi déraiſonnable, que perſonne n'oſe plus le ſoutenir, ſur-tout depuis que la fauſſeté en a été démontrée par ceux qui ont écrit avec le plus de ſuccès ſur le droit de la nature & des gens. Pline attribue aux Lacédémoniens d'avoir les premiers introduit l'eſclavage; *ſervitium invenere Lacedæmonii:* mais il y avoit des eſclaves dans le monde, avant que Sparte fût bâtie; Agar étoit eſclave d'Abraham, & Joſeph, l'arrière-petit-fils de ce Patriarche, fut eſclave en Égypte. On ne peut douter que ce ne ſoient les guerres & la misère qui aient produit l'eſclavage; la victoire & l'extrême indigence en ſont les vraies cauſes.

Plin. l. VII, c. 56, p. 415, tome I.

Geneſe, c. 16.

Ibid. c. 39.

On donna le nom de *ſervus* à celui que le droit de la guerre ſoumettoit à la puiſſance d'autrui. Le vainqueur pouvoit tuer ſon priſonnier, il aima mieux le conſerver pour s'en ſervir; c'eſt ce que diſent les juriſconſultes Romains, & ce qui a été adopté par Juſtinien: *Servorum appellatio*, ce ſont les termes de Pomponius, *ex eo fluxit, quòd Imperatores noſtri captivos vendere ac per hoc ſervare ſolent. Servi autem appellati ſunt*, diſent les Inſtitutes, *ex eo quòd Imperatores captivos vendere nec occidere ſolent, qui etiam mancipia dicta ſunt, eo quòd ab hoſtibus manu capiuntur.*

Dig. l. L, tit. 16, §. 239.

Inſt. l. I, tit. 8, n.° 3.

L'eſclavage eut encore une autre origine moins barbare, puiſqu'elle étoit volontaire. Un malheureux réduit à la plus grande misère, ſe vendoit à un maître; il promettoit de lui obéir aveuglément, & le maître s'engageoit à le nourrir: ces ſortes d'eſclaves ſont appelés *jure civili* dans les Inſtitutes. Il falloit avoir vingt ans pour pouvoir ſe vendre; on ne croyoit pas qu'avant cet âge, un homme eût aſſez de maturité d'eſprit pour diſpoſer de ſa perſonne.

Inſtit. l. I, tit. 3. n.° 4.

Dans la ſuite des temps, l'empereur Léon défendit par ſa conſtitution LIX, à tout homme libre, de ſe vendre; & il ordonna que ceux qui contreviendroient à cette loi, tant le vendeur que l'acheteur, ſeroient punis corporellement, *verberibus.*

Les fils des eſclaves étoient eſclaves eux-mêmes: *Jure gentium ſervi noſtri ſunt qui ab hoſtibus capiuntur aut qui ex ancillis noſtris naſcuntur*, dit le juriſconſulte Marcien, qui vivoit ſous l'empereur Alexandre-Sévère, & qui entroit dans ſon conſeil. On ne faiſoit attention qu'à l'état de la mère; c'étoit une règle de droit que l'on trouve dans le code de Juſtinien: *Partum ancillæ matris ſequi conditionem, nec ſtatum patris in hac ſpecie conſiderari, explorati juris eſt.* Ces eſclaves nés dans la maiſon, étoient l'eſpèce la plus mépriſée, comme l'a obſervé Juſte-Lipſe, ſur ces paroles de Mercure à Soſie, dans l'Amphytrion de Plaute:

Dig. l. I, tit. 5. Tillem. art. 26, t. III, p. 212.

Code, l. III, tit. 32.

Vers 24 de la ſc. I, de l'acte I.

Hic qui verna eſt queritur.

Les Juriſconſultes diſent que les fils des mères eſclaves étoient eſclaves eux-mêmes, parce que ſi celui qui avoit fait la mère priſonnière avoit voulu à la rigueur uſer de ſon droit, ſes enfans ne ſeroient pas venus au monde; c'eſt la raiſon qu'apporte Grotius. A quoi l'on en peut ajouter une peut-être encore plus ſolide, c'eſt que tout ce que l'eſclave poſsède étant cenſé appartenir à ſon maître, l'enfant d'une mère eſclave doit être compris dans cette règle.

Grotius, de jure belli & pacis, l. III, c. 7, n.° 5.

L'union conjugale des deux eſclaves n'étoit pas honorée du nom de mariage, ce qui a fait dire à Ulpien, *cum ſervis nullum eſt connubium.* Ils ne laiſſoient cependant pas que de s'unir enſemble, mais ces conjonctions n'étoient pas regardées comme de vrais mariages: elles furent tolérées long-temps, même après que la religion

Ulp. tit. 5. Inſt. l. I, tit. 10.

Chrétienne fut devenue la religion de l'empire. On étoit persuadé que si les esclaves se marioient avec la bénédiction du Prêtre, elle leur donneroit la liberté, ou du moins que la liberté devoit en être une suite : c'est ce qui paroît par l'article IX des constitutions Impériales *(b)*. L'empereur Basile voulut remédier à ce désordre; il ordonna que les esclaves pourroient se marier, & que les Prêtres leur donneroient la bénédiction, afin que leurs mariages fussent légitimes. Cette ordonnance étant demeurée sans exécution, Alexis Comnène la renouvela, comme on peut le voir par la requête du moine Basile à Nicétas, métropolitain de Thessalonique, qui nous apprend que cette loi n'étoit pas observée, & même que quelques-uns s'imaginoient qu'elle étoit supposée : mais Nicétas, dans sa réponse, assure que non-seulement la Novelle est de l'empereur Alexis, mais qu'elle a été reçue par les Églises; & il décide qu'on excommuniera les maîtres qui empêcheront leurs esclaves de recevoir la bénédiction nuptiale. Nicétas vivoit vers le commencement du XIII.e siècle.

Jus Græco-Rom. l. II, p. 146.

Ibidem, lib. V, p. 344.

Ibid. lib. V, pag. 345. & l. VI, p. 409. & 410.

Fabric. bibliot. Græca, tom. VI, pag. 434. Et Cave, à l'an 1201.

Long-temps avant que ces mariages fussent permis, il y avoit eu des loix très-sévères pour défendre les mariages entre les libres & les esclaves. L'empereur Claude avoit ordonné qu'une femme libre, qui se marieroit avec un esclave, deviendroit esclave du maître de son mari. Ulpien parle de cette loi, confirmée par un décret du Sénat : *Maxima capitis deminutio est per quam civitas & libertas amittitur.... cum mulier alieno servo se junxerit & ancilla facta fuerit, ex senatusconsulto Claudiano.*

Ulpien, tit. 6.

Les loix réprouvèrent aussi le mariage des hommes libres avec des esclaves : Constantin défendit aux Décurions d'épouser des esclaves : non-seulement le Décurion étoit transporté dans une île, & ses biens adjugés à la ville; mais aussi on punissoit & la femme esclave, & tous ceux qui avoient favorisé de pareilles conjonctions. L'empereur Léon fit à ce sujet deux constitutions; la première, qui est la centième parmi celles de ce Prince, ordonne que celui qui épousera une esclave deviendra esclave lui-même, à moins qu'il ne s'engage à racheter d'esclavage celle qu'il a épousée : il est enjoint, par cette loi, au maître de l'esclave de se prêter au rachat

Code, l. V, tit. 5, §. 3.

In metallum detrudi jubet.

(b) Ne ex eo ad libertatem perveniant.

de la liberté avec bonté & modération. Mais si le mari de l'esclave consentoit à partager l'esclavage avec celle qu'il avoit épousée, ils devoient être libres l'un & l'autre après la mort de leur maître, ainsi que leurs enfans ; & celui qui avoit consenti à perdre sa liberté, ne devoit être esclave que jusqu'à ce qu'il eût payé le prix dont il seroit convenu avec son maître : &, par une autre constitution, qui est la 102e, le même Empereur ordonne qu'un esclave qui auroit épousé une femme esclave & qui recouvreroit la liberté, n'en jouiroit pas, à moins qu'il ne la procurât à celle qu'il avoit épousée. Anthémius, qui régnoit en Occident en même temps que Léon gouvernoit l'Orient, fit aussi des règlemens à ce sujet ; il déclara, par une loi datée de Rome le 20 février 468, qu'à l'avenir il ne seroit point permis aux maîtres d'épouser ni leurs esclaves ni même leurs affranchies, sur peine de bannissement perpétuel, & de confiscation de tous leurs biens. Il décide que ces mariages, honteux & illicites, ne passeroient point pour des mariages, & que les enfans qui en naîtroient seroient esclaves du fisc.

Voy. Tillemont, art. 4, t. VI, p. 345.

Code, liv. VI, tit. 24.

Justinien réforma l'édit de l'empereur Claude ; il se contenta d'ordonner que s'il arrivoit qu'une femme libre se mariât avec un homme esclave, le Président de la province dans laquelle ce mariage se seroit fait, donneroit des ordres pour arrêter & punir l'homme, & le séparer d'une pareille femme, *a muliere tali :* il étoit ordonné au Président, sous peine de punition, d'exécuter ce règlement.

Quant aux femmes qui avoient assez peu d'honneur pour se livrer à leurs esclaves, Constantin ordonna, l'an 326, qu'elles seroient punies de peine capitale, & que l'esclave seroit condamné au feu : *Si qua cum servo suo occultè rem habere detegitur, capitali sententiæ subjugetur, tradendo ignibus verberone (c).*

Mais pour celles qui prenoient de l'inclination pour un esclave étranger, le jurisconsulte Paul nous apprend que si après trois

(c) *Code, l. IX, tit. 11.* La loi des Bavarois, *tit. 7, §. 9,* étoit aussi sévère : *Si servus cum liberâ fornicaverit & hoc repertum fuerit, ille cujus servus est, reddat illum parentibus ejus ad pœnam quam meruit luendam vel ad interficiendum.*

dénonciations faites par le Préteur, d'interrompre ce commerce honteux, elles y perſiſtoient, elles devenoient eſclaves du maître de celui qu'elles aimoient: ce qui fut cependant dans la ſuite aboli par Juſtinien. *Potier, t. III, p. 89 & 90.*

Les enfans qui naiſſoient des eſclaves ne dépendoient point de leurs parens, ils n'avoient aucune autorité ſur ces enfans; ceux même qui étoient condamnés à l'eſclavage, perdoient leur autorité paternelle, ſuivant cette déciſion, qui ſe trouve dans les Inſtitutes: *Pœnæ ſervus effectus filios in poteſtate habere deſinit: ſervi autem pœnæ efficiuntur, qui in metallum damnantur & beſtiis ſubjiciuntur.* *Inſt. l. I, tit. 11.*

Le mépris dans lequel étoient les eſclaves alla juſqu'à faire oublier qu'ils étoient hommes; leurs maîtres s'imaginèrent que tout leur étoit permis: on ſoutenoit, comme un principe inconteſtable, *in ſervum nihil non domino licere*, ce qui a fait dire à Donat, ſur l'Andrienne, *quid enim non juſtum domino in ſervum.* On les regardoit comme des ennemis domeſtiques, c'étoit même un proverbe, comme nous l'apprend Feſtus, *quot ſervi tot hoſtes;* ce qui a été relevé avec beaucoup de force par Sénèque: *Deinde ejuſdem arrogantiæ proverbium jactatur totidem eſſe hoſtes quot ſervos: non habemus illos hoſtes, ſed facimus.* Macrobe répète ces paroles, & ajoute: *Cùm in illis ſuperbiſſimi, contumelioſiſſimi, crudeliſſimi ſumus, & ad rabiem nos cogunt pervenire deliciæ, ut quidquid voluntati non reſpondit, iram furoremque evocet (d).* De-là étoient venus ces principes inhumains, qu'il falloit parler durement aux eſclaves; que l'on n'en trouvoit point qui eût un bon naturel; que l'on ne faiſoit point de tort à un eſclave; que l'injure qu'on pouvoit lui avoir faite, ne regardoit que ſon maître, ce qui ſe trouve décidé dans les Inſtitutes; *Servis autem ipſis quidem nulla injuria fieri poteſt, ſed domino per eos fieri poteſt:* qu'on pouvoit les inſulter & même les frapper, ſans que leur maître fût en droit d'intenter une action: *At ſi quis ſervo convitium fecerit vel pugno eum percuſſerit, nulla in eum actio domino competit.* Si même en voulant frapper un eſclave, on manquoit ſon coup, & qu'il eût tombé ſur un homme libre, il ne pouvoit pas s'en plaindre

Senecæ controv. l. V, cont. 34, pag. 738. Et Senec. de clem. l. I, c. 18.

Acte I, ſc. I, p. 6.

Epit. 47, t. II, p. 135.

Athénée, l. VI, p. 264 & 265.

Inſtit. liv. IV, tit. 4.

Id. ibid. Dig. liv. XLVII, tit. 10, §. 5.

(d) *Macrobe, Saturn. l. I, p. 117.* Voy. auſſi Éraſme, *adag. 12: Quot ſervos habemus totidem habemus hoſtes.*

en justice; c'est ce que le jurisconsulte Paulus avoit décidé: *Si cùm servo meo pugnum ducere vellem, in proximo te stantem invitus percussérim, injuriarum non teneor. (e)*

Enfin les esclaves, suivant une maxime du droit civil, étoient comptés pour rien; *Quod attinet ad jus civile*, dit le Digeste, *servi pro nullis adhibentur;* & les maîtres qui avoient fait des conventions avec eux, ne pouvoient pas être contraints à les observer, ainsi que l'a décidé Dioclétien: *Nec enim dubii juris est dominos cum servis suis pacíscentes, ex placitis teneri atque obligari non posse.*

Dig. liv. L, tit. 17, §. 32. Code, liv. III, tit. 1, §. 6.

Code, l. II, tit. 4, §. 13.

Une des plus grandes injures que l'on pouvoit faire à un homme libre, étoit de l'appeler *esclave;* il n'en falloit pas davantage pour donner occasion à un procès criminel en réparation d'injures: c'est encore une décision de Dioclétien: *Qui liberos infamandi gratiâ dixerint servos, injuriarum actione conveniri posse non ambigitur.*

Code, liv. IX, tit. 35, §. 9.

Le témoignage des esclaves n'étoit pas reçu en justice, comme on le peut voir par la constitution 49.e de l'empereur Léon, qui décide, *ne servi ad testimonium dicendum admittantur;* ce qui avoit toujours été défendu, ainsi que le prouve ce discours de Géta dans le Phormion de Térence:

Ter. Phormion, act. II, sc. II.

Servum hominem causſam orare leges non sinunt,
Neque testimonii dictio est.

Les maîtres à qui les loix donnoient une autorité absolue sur leurs esclaves, n'en abusèrent que trop: on les punissoit des moindres fautes avec la plus grande inhumanité; on les suspendoit avec un poids de cent livres aux pieds, pour les fouetter cruellement; c'est ce que nous apprend Léonidas dans Plaute:

Plaute, Asinar. acte II, sc. 2, v. 34. Voyez la note de Bosius.

At pol ego qui te expendi, scio;
Nudus vinctus centum pondo es, quando pendes per pedes;
Ad pedes quando alligatus es, centupodium.

Le même Léonidas fait plus bas l'énumération des instrumens

(e) *Dig. l. XLVII, tit. 10, §. 4.* Voyez cependant une loi de Sévère, *Code, l. IV, tit. 12, §. 10,* plus favorable aux esclaves.

dont on ſe ſervoit pour châtier ces malheureux; la douceur de nos mœurs ne permet pas que nous entendions ces détails ſans horreur:

Stimulos, laminas, cruces, compedeſque,
Nervos, catenas, carceres, numellas, pedicas, boïas,
Indoctoreſque acerrimos, gnaroſque noſtri tergi.

Plaute, Aſinar. acte III, ſc. II, v. 4.

On enchaînoit ordinairement les portiers; Columelle nous l'apprend, & ſon commentateur en rend cette raiſon: *ne noctu à cuſtodiâ poſſent aufugere.* Ovide fait alluſion à cette coutume:

Columella l. I, c. I, p. 388.

Janitor, indignum, durâ religate catenâ;
Difficilem, moto cardine, pande forem.

Ovide, Amor.

Des fautes très-légères étoient ſouvent punies de mort. On ſait l'hiſtoire de Pollion & d'Auguſte. Un des eſclaves de Pollion avoit par mal-adreſſe briſé un vaſe de criſtal; le maître en fureur ordonna de jeter l'eſclave dans ſon vivier, pour y être dévoré par les murènes qui y étoient nourries. L'eſclave trouva le moyen de s'échapper & de venir ſe jeter aux pieds de l'Empereur, que Pollion traitoit ce jour-là: ce malheureux ne demanda pour toute grâce, que d'être mis à mort d'une autre manière; *ne eſca fieret, nihil aliud petiturus quàm ut aliter periret.* Auguſte indigné de l'inhumanité de ſon hôte, donna la vie à l'eſclave, & fit briſer en ſa préſence tous les vaſes de criſtal & combler le vivier. Mais Auguſte lui-même paſſoit les loix de la juſtice, lorſqu'il s'agiſſoit de punir ſes eſclaves. Écoutons Plutarque. « Ce Prince étant averti comme un ſien ſerf, nommé *Éros*, qui faiſoit ſes affaires en Égypte, ayant acheté une caille qui battoit toutes les autres, & étoit invincible, l'avoit fait rôtir & mangée, il l'envoya querir, pour ſavoir « s'il étoit vrai; & comme il lui eut confeſſé que oui, il le fit cru- « cifier au mât de ſon navire. »

Senec. de ira, l. I, c. 40; de clement. lib. I, c. 18.

Dits notables des anc. Rois, trad. d'Amyot.

Non-ſeulement ces malheureux n'avoient pas la liberté de parler en préſence de leurs maîtres, mais le moindre bruit, l'éternuement même, étoit puni de grands coups de verges. Sénèque s'en plaignoit amèrement: *At infelicibus ſervis movere labra, ne in hoc quidem ut loquantur, licet: virgâ murmur omne compeſcitur; & ne*

fortuita quidem verberibus excepta ſunt, tuſſis, ſternutamentum; ſingultus; magno malo ullâ voce interpellatum ſilentium luitur; nocte totâ jejuni mutique perſtant (f).

Du trop parler, trad. d'Amyot.

Cette défenſe de parler faite aux eſclaves par les maîtres impérieux, occaſionna un fait aſſez plaiſant, rapporté par Plutarque. « Publius-Piſo, l'orateur, voulant pourvoir à ce que ſes gens » ne lui rompiſſent point la tête, de leur babil, commanda à ſes » ſerviteurs, qu'ils lui répondiſſent ſeulement à ce qu'il leur demanderoit, & non autre choſe; & quelque jour voulant feſtoyer » l'empereur Claudius, commanda qu'on allât le convier, & fit » apprêter un magnifique feſtin, comme eſt à penſer. Quand l'heure » du ſouper fut venue, & les autres conviés tous arrivés, il ne » reſtoit plus que l'Empereur: ſi renvoya pluſieurs fois celui de ſes » ſerviteurs qui avoit accoutumé de le convier, pour ſavoir s'il ne » vouloit pas venir; mais quand il fut ſi tard qu'il n'y eut plus » d'apparence qu'il dût venir, comment, dit Piſo à ce ſerviteur, » ne l'as-tu pas eſté ſemondre? oui, répondit-il: & pourquoi donc » n'eſt-il pas venu? pour ce qu'il m'a dit qu'il ne viendroit pas; & » pourquoi donc ne me l'as-tu dit incontinent? pour ce, répond le ſerviteur, que tu ne me l'as pas demandé. »

Ce fut la cruauté des maîtres, qui fut la cauſe de cette fameuſe révolte des eſclaves de Sicile: ces malheureux y étoient traités ſi durement qu'à peine étoient-ils habillés & nourris; leurs maîtres injuſtes ne ſe contentoient pas de les laiſſer manquer de tout, ils les maltraitoient avec la plus grande inhumanité. Un d'entr'eux, plus barbare encore que les autres, faiſoit marquer ſes eſclaves d'un fer chaud au viſage, & les enfermoit la nuit dans une priſon, dont on les faiſoit ſortir dès la pointe du jour, pour les faire travailler ſans relâche. Ç'auroit été en vain que ces infortunés auroient imploré le ſecours des Tribuns; ces magiſtrats ne pouvoient être utiles qu'aux hommes libres: *Servo Tribuni non poſſunt ſuccurrere*, dit Sénèque le père; *Servi appellare non poſſunt*, dit le juriſconſulte Marcellus. L'humanité prévalut enfin, & il fut décidé que les autels ſeroient un aſile pour les eſclaves opprimés par

Hiſt. de Sicile, tome I, l. VIII, §. 7, p. 314 & 315.

Senecæ. excer. Controv. cont. 9, t. III, p. 791. Dig. l. XLIX, tit. 1, §. 15.

(f) *Epiſt. 47, p. 135.* Voyez auſſi Macrobe, *Saturn. l. I, p. 117,* qui copie ces paroles ſans citer Sénèque.

leurs

leurs maîtres. Il en eſt parlé dans Plaute, où Tranion s'exprime ainſi :

Ego interim hanc aram occupabo.

Moſtellaria, acte V, ſcène 1, v. 45. Voyez la note de Scaliger.

Térence en fait auſſi mention dans ſon Heautontimorumènos, où Chrémès dit à Syrus :

Ilicet,

Acte V, ſc. II.

Ne te admiſce; nemo accuſat, Syre, te: nec tu aram tibi
Neque precatorem parâris.

Les temples & les ſtatues des Princes ſervoient auſſi de réfuge à ces infortunés : *Servis ad ſtatuam licet confugere*, dit Sénèque. L'empereur Antonin ordonna que lorſqu'il auroit été décidé que les maîtres abuſoient de leur autorité, leurs eſclaves ſeroient vendus à un prix convenable, que les maîtres toucheroient. Le reſcrit de cet excellent Prince nous a été conſervé par Ulpien & par Juſtinien ; le voici : *Dominorum quidem poteſtatem in ſervos ſuos illibatam eſſe oportere, nec cuiquam hominum jus ſuum detrahi: ſed dominorum intereſt, ne auxilium contra ſævitiam, vel famem, vel intolerabilem injuriam denegetur iis qui juſtè deprecantur: itaque cognoſce de querelis eorum qui ex familiâ Julii Sabini ad ſtatuam confugerunt; & ſi vel duriùs habitos quàm æquum eſt, vel infami injuriâ adfectos eſſe cognoveris, vænire jube, ita ut in poteſtatem domini non revertantur.*

Senec. de clem. l. I, c. 18.

Ulp. Digeſte, l. I, tit. 6, §. 2. Inſtit. l. I, tit. 8.

Juſtinien animé du même eſprit d'humanité, ordonna que les égliſes ſerviroient d'aſile aux eſclaves, & qu'on les vendroit, lorſqu'il ſe trouveroit qu'ils auroient été trop maltraités par leurs premiers maîtres. Si cependant il arrivoit qu'ils ſe retiraſſent dans les égliſes, ſans avoir des raiſons légitimes de ſe plaindre, l'Empereur ordonna qu'ils ſeroient châtiés & rendus à leurs maîtres.

Édit de Juſtin. jus Græco-Rom. l. I, p. 72.

Tant que la république Romaine ſubſiſta, les maîtres eurent le droit de vie & de mort ſur leurs eſclaves. L'abus qu'ils en firent, obligea les Empereurs à leur ôter un pouvoir ſi dangereux entre les mains d'hommes violens & injuſtes. Adrien fut le premier qui les priva de ce droit : il ordonna que quand les eſclaves auroient mérité la mort, les magiſtrats ſeuls puſſent les y condamner. Antonin confirmant ce règlement, voulut que les maîtres qui

Voy. Tillemont, vie d'Adr. t. II, art. 17, p. 264.

Voyez Gaïus, Dig. l. 1, tit. 6, §. 1; & Inſtit. l. 1, tit. 8.

ſeroient mourir ſans cauſe leurs eſclaves, fuſſent punis comme s'ils avoient tué l'eſclave d'un autre.

Code, liv. IX, tit. 14.

Telo uſus.

Inſtit. l. 1, tit. 8.

Conſtantin, l'an 312, ordonna qu'un maître ſeroit regardé comme homicide, s'il avoit bleſſé mortellement ſon eſclave, d'un coup de bâton, ou avec une pierre ou une arme, ou enfin s'il l'empoiſonnoit. Juſtinien confirma le règlement d'Antonin, recommandant aux maîtres, de traiter leurs eſclaves avec modération: *Sed hoc tempore nullis hominibus qui ſub imperio noſtro ſunt, licet ſine cauſâ legibus cognitâ in ſervos ſuos ſupra modum ſævire.* Enfin, par la pragmatique du proconſul Michel Attaliate, faite en 1073, par ordre de l'empereur Michel Ducas, il eſt ordonné qu'un maître qui paſſera les bornes de la modération dans la punition de ſon eſclave, & ſera cauſe de ſa mort, ſera puni comme homicide.

Jus Græco-Rom. tit. 85, p. 73, t. II. Fabric. bib. Græca, t. XII, p. 489.

Il paroîtra peut-être ſingulier que même depuis que les maîtres n'eurent plus le pouvoir de punir de mort leurs eſclaves, ils ne fuſſent pas en droit de les traduire en juſtice pour le crime de vol domeſtique; c'eſt cependant ce qui eſt très-certain: Ulpien l'a décidé en propres termes: *Servi & filii noſtri furtum quidem nobis faciunt, ipſi autem furti non tenentur.* Marcien répète la même choſe: *Nec admittenda eſt hujus modi accuſatio.* Ces Juriſconſultes en rendent la raiſon; c'eſt que les maîtres pouvoient ſe faire juſtice eux-mêmes, en puniſſant ces voleurs avec la modération preſcrite par la loi.

Ulpien, Dig. l. XLVII, tit. 2, §. 17.

Dig. l. XLVIII, tit. 9, §. 11.

Les eſclaves opprimés par leurs maîtres n'avoient pas le pouvoir de s'en venger, même par les voies judiciaires. Lorſqu'un maître étoit coupable de crimes capitaux, dont les eſclaves étoient témoins, il leur étoit défendu, ſous peine de la vie, de dénoncer leurs maîtres, & pluſieurs de ceux qui violèrent cette loi, ſous le règne des tyrans, qui n'y avoient eu aucun égard, furent dans la ſuite punis du dernier ſupplice. Caligula avoit permis aux eſclaves de ſe rendre dénonciateurs de leurs maîtres, pour quelque ſujet que ce fût; il avoit même ſouffert que Claude, ſon oncle, fut accuſé d'un crime capital par un de ſes domeſtiques; il n'eut pas honte de ſe trouver à ce jugement, dans lequel néanmoins Claude fut abſous. Ce Prince ayant ſuccédé à ſon neveu, témoigna une

Tillem. art. 21, t. I, p. 117.

Idem, art. 7, t. I, p. 202.

extrême averſion pour les eſclaves & les affranchis qui avoient trahi leurs maîtres ſous les règnes précédens ; il en fit mourir la plupart, en les obligeant de combattre ou comme gladiateurs, ou contre les bêtes, & il en abandonna pluſieurs à la colère de leurs maîtres. Les mauvais Princes qui ſuccédèrent à l'empereur Claude, ayant permis les dénonciations des eſclaves, Nerva, qui vouloit rétablir les mœurs, fit mourir tous les eſclaves, & même les affranchis qui avoient accuſé leurs maîtres ; il fit revivre ſur ce point les anciennes loix Romaines. Dioclétien défendit même d'écouter la dénonciation qu'un homme libre, nommé Thaumaſe, avoit faite contre Symmaque, parce qu'ils avoient été élevés enſemble : « Ce ſeroit, dit cet Empereur, une choſe injuſte, & indigne du bonheur de notre ſiècle. »

Tillem. tome II, p. 137.

Idem, tome IV, art. 23, p. 55.

Cette loi ſouffrit quelques exceptions ; l'empereur Sévère permit d'interroger les eſclaves, lorſque leurs maîtres étoient accuſés d'adultère, d'avoir fraudé le fiſc, & de crime de lèſe-majeſté : *fraudati cenſûs & crimine majeſtatis quod ad ſalutem principis pertinet.* Ce dernier article fut confirmé par les empereurs Arcadius & Honorius, l'an 397, dans la loi qui, condamnant à mort *(g)* les eſclaves accuſateurs de leurs maîtres, en excepte les crimes de lèſe-majeſté : *majeſtatis autem crimen excipimus.* Il y avoit encore d'autres exceptions de cette loi, comme on le voit dans Hermogénien : *arctioris annonæ populi Romani & falſæ monetæ criminis reos.* L'inceſte étoit auſſi excepté, comme nous l'apprenons de Cicéron : *de ſervis nulla quæſtio eſt in dominos niſi de inceſtu.* La rage des perſécuteurs des Chrétiens leur fit violer cette loi, ainſi que l'aſſure l'auteur du livre *de mortibus perſecutorum : Fideliſſimi quique ſervi contra dominos vexabantur.* Il eſt à propos de remarquer que lorſqu'on dérogeoit à cette loi, les eſclaves que l'on avoit mis à la queſtion devoient être tirés de la puiſſance de leur maître : *ut ſine metu ullo*, dit la loi, *verum dicant.*

Code, liv. VI, titre 41, §. 1. Voy. auſſi Dig. livre XLVIII, tit. 4, §. 7.

Digeſte, liv. V, §. 53. Voyez auſſi Code, l. IX, tit. 16, §. 9.

Or. pro Milone, n.° 22, tome V, p. 2827.

De mort. perſec. cap. 23, t. II, p. 214.

Dig. l. XLVIII, tit. 5, §. 27.

Les punitions des hommes libres & des eſclaves n'étoient pas les mêmes pour les mêmes crimes ; le juriſconſulte Macer l'a obſervé : *In ſervorum perſonâ obſervatur ut exemplo humiliorum*

Id. ibid. tit. 9, §. 10.

(g) Code, liv. IX, tit. 1. §. 20. Voyez auſſi une loi de Marcien, *Id. ibid. 8,* confirmée par Gratien, *p. 32 du tit. 9.*

puniantur; & ex quibus cauſis liber fuſtibus cæditur, ex his ſervus flagellis cædi & domino reddi jubetur. Nous obſerverons que par un édit de Valérien, un eſclave qui avoit été condamné aux mines, & qui étoit délivré de cette peine, n'étoit point rendu à ſon ancien maître.

Code, l. IX, tit. 51, §. 8.

Mais de toutes les loix faites au ſujet des eſclaves, la plus inhumaine, celle dont l'exécution fait frémir la Nature, portoit que tous les eſclaves qui ſe trouveroient dans la maiſon d'un maître qui auroit été aſſaſſiné, ſeroient mis à mort, ſans diſtinction ni examen des coupables & des innocens.

On vit cette ordonnance exécutée du temps de Néron; le détail de ce qui ſe paſſa dans cette occaſion eſt rapporté dans Tacite: « Pédanius, dit-il, préfet de Rome, ayant été tué par un de ſes » eſclaves, comme l'ancienne coutume étoit d'envoyer au ſupplice » tous les autres qui s'étoient trouvés dans la maiſon pendant le temps » de l'aſſaſſinat, le peuple s'émut juſqu'à la ſédition, pour la défenſe » de tant d'innocens. Le Sénat même étoit partagé, quoique le » nombre de ceux qui penſoient qu'il ne falloit rien changer fût » le plus grand. Caſſius, qui étoit de cette opinion, repréſenta qu'il » n'y auroit plus de ſûreté pour les maîtres, ſi on donnoit atteinte » à la loi. Quelqu'un, dit-il, pourra-t-il ſe flatter de ne rien craindre » de ſes eſclaves, tandis qu'un préfet de Rome a été aſſaſſiné au » milieu de quatre cents domeſtiques? Quel ſecours pourrons-nous » attendre d'eux, ſi la crainte du ſupplice ne peut les engager à nous » défendre? L'aſſaſſin a-t-il pu commettre un ſi grand crime, ſans » qu'il lui fût échappé quelque menace ou quelque propos téméraire? » Mais je ſuppoſe qu'il ait caché ſon deſſein, & préparé ſecrètement » l'arme dont il s'eſt ſervi; a-t-il pu tromper tant de perſonnes qui » veilloient pour le ſalut de leur maître? a-t-il pu ouvrir la porte » de ſa chambre, porter de la lumière, commettre le meurtre ſans » que perſonne s'en aperçût? Nos ancêtres ſe ſont défiés de leurs » eſclaves, dans le temps même qu'ils naiſſoient dans leurs campagnes » & dans leurs maiſons, & qu'ils recevoient des preuves de bonté » dès le moment de leur naiſſance: que ſera-ce donc maintenant, » que nous ſommes ſervis par des étrangers, qui n'ont pas la même » religion ou qui n'en ont point du tout? croyons-nous pouvoir

Tacite, Ann. l. XIV, n.° 42 & ſuiv.

retenir ces derniers hommes par d'autres motifs que par la crainte? « Mais on fera mourir quelques innocens; tous les grands exemples « ont quelque chose d'injuste, & le bien public répare le mal qu'on « fait aux particuliers. Personne n'osa contredire Cassius, mais on « entendoit cependant les cris de ceux qui étoient touchés de com- « passion pour le nombre, l'âge, le sexe & l'innocence de plusieurs. » Néanmoins l'avis qui concluoit à n'épargner aucun de ces esclaves prévalut; on eut de la peine à l'exécuter, le peuple ne parloit que d'assommer & de brûler: l'Empereur, pour le contenir, fit border de soldats toutes les rues qui menoient au lieu du supplice. Un Sénateur proposa de bannir les affranchis qui s'étoient trouvés dans la maison de Pédanius lorsqu'il fut tué; mais l'Empereur s'y opposa. Il n'y a pas lieu de douter que si Pédanius avoit fait un testament, par lequel il eût accordé la liberté à quelques-uns de ses esclaves, cet affranchissement, qui n'auroit pas encore eu lieu, ne les auroit pas exemptés de la mort; car il n'y avoit que quatre ans que le Sénat avoit fait un décret pour ordonner que si un maître avoit été tué par ses esclaves, non-seulement tous ses esclaves seroient punis de mort, mais aussi ceux qu'il auroit affranchis par son testament. Les enfans même, *servi impuberes*, étoient mis à mort, s'il étoit prouvé qu'ils eussent eu quelque connoissance du meurtre de leur maître.

Tacite, Annal. XIII, n.° 32.

Dig. l. XXIX, tit. 5, §. 14.

Il n'étoit pas même nécessaire qu'un esclave fût dans la maison de son maître, lorsqu'on le tuoit; il étoit puni, s'il étoit assez près pour pouvoir entendre ses cris, & il étoit traité comme s'il avoit été sous le même toit, dit Ulpien: il ajoute, *Impubes servus vel ancilla nondum viri potens non in eadem causâ erunt; ætas enim excusationem meretur.* S'il y avoit eu quelque esclave qui fût venu au secours de son maître, cette bonne volonté le sauvoit du supplice: il ne suffisoit pas d'avoir crié, il falloit avoir exposé sa vie pour la conservation de celle de son maître. L'empereur Adrien fit un règlement à ce sujet: il ordonna que l'on n'appliqueroit à la question que les esclaves qui auroient été assez proches du lieu de l'assassinat pour entendre les cris. L'empereur Alexandre-Sévère déclara que les esclaves qui auroient été mis en liberté, seroient appliqués à la question, s'il étoit nécessaire de venger la mort du testateur, *si*

Ulpien, Dig. livre XXIX, tit. 5, §. 1.

Voyez Tillemont, vie d'Adrien, art. 17, t. II, p. 264.

Code, liv. IX, tit. 41, §. 5.

mors teſtatoris vindicanda eſt. Enfin Juſtinien décida l'an 532; que tous les eſclaves ſeroient punis de mort lorſqu'ils n'auroient pas ſecouru leurs maîtres, en quelque lieu qu'ils fuſſent, ſoit dans la maiſon, ſoit dans le chemin, ſoit dans la campagne, s'ils pouvoient entendre les cris ou s'apercevoir de l'aſſaſſinat: *Ex quocunque loco, ſive in domo, ſive in viâ, ſive in agro, poſſunt clamorem exaudire vel inſidias ſentire.* C'étoit un crime capital, de ne pas expoſer ſa vie pour ſauver ſon maître: *Servi quotiens dominis ſuis auxilium ferre poſſunt, non debent ſaluti eorum ſuam anteponere.* Une femme eſclave même n'auroit pas évité le ſupplice, quand il auroit été prouvé que l'aſſaſſin l'auroit menacée de la tuer ſi elle crioit au ſecours: *Ultimum ergo ſupplicium pati debet ancilla, cui percuſſor dominæ mortem minatus erat ſi proclamaſſet, vel in hoc, ne cæteri ſervi credant in periculo dominorum ſibi quemque conſulere debere.* Il y avoit encore quelque choſe de plus cruel, c'eſt qu'on puniſſoit les eſclaves du dernier ſupplice, ſi leur maître s'étoit tué en leur préſence, & qu'ils l'euſſent pu empêcher; c'eſt ce que nous apprend Ulpien: *Qui potuerunt eum in ſe ſævientem prohibere, pœnâ afficientur ſervi.*

Code, liv. VI, tit. 35, §. 11.

Dig. l. XXIX, tit. 5, §. 28.

Id. ibid. §. 1.

Ces malheureux qui étoient deſtinés aux cruels plaiſirs des Romains, étoient preſque tous tirés d'entre les eſclaves: les fugitifs étoient choiſis par préférence; Macrin l'ordonna: *Servos qui à dominis fugiſſent, repertos ad gladii ludum deputabat.* Nous remarquerons qu'il y eut cependant des hommes libres qui ſe dévouèrent à ces odieux combats; des patriciens mêmes ſe livrèrent à ces exercices, ſoit par déſeſpoir, leur fortune étant ruinée, ſoit pour faire leur cour aux tyrans de la terre: *Aſpice illos juvenes,* dit Sénèque, *quos ex nobiliſſimis domibus in arenam luxuria conjecit.*

Saturn. Lipſ. l. II, c. 3.

Lipſe, c. 5.

Voyez Lipſe, l. II, c. 3.

Cet excès de dépravation dans les mœurs, ne ſe manifeſta qu'après l'anéantiſſement de la République. On vit au rang des gladiateurs ſous Jule-Céſar, Furius-Leptinus de race prétorienne, & Q. Calpénus qui avoit été Sénateur. Auguſte permit aux Chevaliers de deſcendre dans l'arène; mais le Sénat, quelque temps après, le leur défendit. Sous Néron, il n'y eut plus de règle: Suétone aſſure qu'il y eut juſqu'à quatre cents Sénateurs & ſix cents

Suet. Jul. Cæſ. c. 39.

Idem, Octavius, c. 43.

Id. Nero, c. 12.

Chevaliers qui parurent dans l'arène; le désordre fut porté si loin, que les femmes mêmes combattirent, ce qui fut défendu par un décret du Sénat sous l'empire de Sévère. *Lipsius, l. II, c. 4.*

Si les malheureux esclaves opprimés par leurs maîtres succomboient à la tentation de s'enfuir, ils devoient s'attendre aux plus cruels traitemens, lorsqu'on pouvoit les reprendre. On les exposoit quelquefois aux bêtes, avec lesquelles ils étoient obligés de combattre: témoin cette histoire fameuse de l'esclave qui fut reconnu par un lion. On se contenta dans la suite de les punir sévèrement, en leur laissant la vie: nous avons à ce sujet une loi de Constantin: *Si fugitivi servi deprehendantur ad barbaros transeuntes, aut pede amputato debilitentur, aut metallo dentur, aut quâlibet aliâ pœnâ afficiantur.* *A. Gell, l. V, c. 14.* *Code, liv. VI, tit. 1, §. 2.*

Les autres esclaves fugitifs étoient marqués d'un fer chaud, lorsqu'on les avoit repris, & ces esclaves se nommoient *stigmatiæ* & *subverbusti.* Le premier de ces mots se trouve dans Cicéron, & le second dans les fragmens de Plaute *(h).* Il étoit permis de chercher par-tout ces infortunés; aucun endroit ne les mettoit à l'abri des poursuites de leurs maîtres. L'empereur Marc-Aurèle l'avoit décidé, comme le rapporte Ulpien: *Divus Marcus oratione quam in Senatu recitavit, facultatem dedit ingrediendi tam Cæsaris quàm Senatorum & Paganorum prædia, volentibus fugitivos inquirere, scrutarique cubilia ac vestigia occultantium.* *Voy. la glose sur le Dig. liv. X, tit 4.* *Cic. Offic. l. III, n.° 7, tome X, p. 3569.* *Digeste, l. X, tit. 4, §. 3.*

La profession militaire étoit trop honorée chez les Romains, pour qu'ils crussent y devoir admettre les esclaves; il étoit défendu à tout esclave, sous peine de la vie, de s'enrôler: *Ab omni militiâ servi prohibentur, alioquin capite puniuntur.* *Ibid. l. XLIX, tit. 6, §. 11. Voy. aussi Serv. sur le vers 547 du IX.e livre de l'Énéide.*

Cette loi ne fut cependant pas toujours exécutée dans la plus grande rigueur: Domitien, tout cruel qu'il étoit, se contenta de rendre Claudius-Pacatus à son maître, quoiqu'il fût parvenu au grade de Centenier. *Voyez Tillem. Domit. art. 3, t. II, p. 72.*

Les lettres de Pline nous apprennent que le règlement contre les esclaves qui s'engageoient au service, étoit observé régulièrement du temps de Trajan. Ce Proconsul avoit fait arrêter deux esclaves qui avoient été trouvés *inter tirones;* il hésita de les punir,

(h) Plaute, Fragm. p. 1130. *Quasi verubus usti.*

parce que, comme il le dit à l'Empereur, ils n'avoient pas encore prêté le ſerment militaire, & n'étoient pas enrôlés dans une compagnie: *ſacramento militari nondum diſtributi in numeros erant.* Il conſulta l'Empereur ſur la conduite qu'il devoit tenir; Trajan répondit qu'ils devoient être punis: *Neque enim multùm intereſt quòd nondum per numeros diſtributi ſunt.*

Epiſt. Plin. l. X, epiſt. 38.
Epiſt. 39.

Le ſervice étoit ſi expreſſément défendu aux eſclaves, que ſi quelqu'un dont la liberté étoit conteſtée, s'engageoit avant que le jugement l'eût dégagé de l'eſclavage, il étoit traité de même que les autres eſclaves; c'eſt ce qui eſt décidé par les Juriſconſultes, comme on le peut voir dans le Digeſte, où il eſt dit: *Qui de libertate ſuâ litigans necdum ſententiâ datâ nomen militiæ dedit, in pari cauſâ cæteris ſervis habendus eſt.*

Digeſte, l. XL, tit. 2, §. 29.

Dans la ſuite des temps, les Empereurs furent moins ſévères; on a une loi de Valens & de Valentinien, qui ordonne que les eſclaves de l'Empereur qui quitteroient les poſſeſſions où ils étoient attachés pour entrer dans le ſervice militaire, ſeroient caſſés & rendus au patrimoine impérial. La néceſſité des circonſtances fit cependant déroger quelquefois au règlement qui excluoit, ſous peine de la vie, les eſclaves du ſervice militaire: cela arriva la première fois à Rome, après la malheureuſe bataille de Cannes. La République acheta huit mille eſclaves des plus vigoureux, après leur avoir demandé s'ils vouloient ſervir: on promit à leurs maîtres d'en payer le prix à la fin de la guerre. Les Romains aimèrent mieux ces nouveaux ſoldats que de racheter les priſonniers, qui leur auroient cependant moins coûté que ces eſclaves, à qui on donna le nom de *volones*.

Code, l. VII, tit. 28, §. 1.
Liv. l. XXII, n.° 57.
Id. l. XXXIV, n.° 6.
Id. l. XXIV, n.° 11 & 14.
Macr. Saturn. l. 1, p. 118; & Feſtus.

Gracchus qui commandoit ce corps de ſoldats de bonne volonté, leur promit de la part du Sénat, la liberté, s'ils rapportoient la tête d'un ennemi: cette promeſſe encouragea la troupe, mais elle empêchoit les progrès de la victoire, par l'embarras que donnoit aux ſoldats le ſoin de tenir les têtes de ceux qu'ils avoient tués: on leur ordonna de jeter les têtes par terre, & la victoire fut complète. Gracchus prononça que tous ceux qui compoſoient cette armée, ſeroient libres. On peut voir dans Tite-Live les démonſtrations de joie que leur nouvelle liberté leur inſpira. Gracchus en fit faire

Liv. l. XXIV, n.° 15 & 16.

un

un tableau qui fut exposé dans le temple de la Liberté. Les maîtres de ces esclaves se piquèrent aussi de générosité; ils refusèrent d'en recevoir le prix qui leur avoit été promis. *Val. Max. l. V, c. 6, n.° 8.*

Ce ne fut pas la seule fois que les esclaves furent employés à la guerre: Plutarque nous apprend que Marius ne fut pas plutôt parvenu à être Consul pour la première fois, que contre les loix & les coutumes Romaines, il enrôla les esclaves. Cicéron semble reprocher à Pison, que dans son consulat il avoit appelé les esclaves au service militaire: *Etenim illa jam omitto cùm servorum delectus haberetur in foro.* Mais il s'agit de toute autre chose. *Vie de Marius.* *Orat. adv. Pis. tom. V, n.° 10, p. 2701.*

Après la victoire que César remporta à Thapsus en Afrique, il fut proposé dans le conseil de ceux qui soutenoient le parti de la République, de faire un décret pour donner la liberté aux esclaves qui voudroient s'enrôler. La plupart approuvoient cet avis, mais Caton s'y opposa, soutenant que ce procédé n'étoit ni juste ni raisonnable; que si les maîtres qui avoient des esclaves en âge de porter les armes, vouloient les affranchir, il les recevroit volontiers dans ses troupes: quelques maîtres promirent de le faire. César se trouva très-bien des esclaves qu'il reçut à son service: *Cæsarem*, dit Macrobe, *cùm milites in amissorum locum substitueret, servos quoque ab amicis accepisse & eorum forti operâ usum esse comperimus.* Auguste eut aussi recours aux esclaves, comme le remarque Pline, dans l'abrégé qu'il fait des évènemens de la vie de ce Prince, *servitiorum delectus.* L'empereur Marc-Aurèle se disposant à faire la guerre aux Marcomans, fit de très-grands préparatifs; il enrôla les esclaves, comme on avoit fait du temps d'Annibal: *quos*, dit Capitolin, *voluntarios exemplo volonum appellavit.* *Plut. vie de Caton.* *Macrobe, Sat. l. I, p. 119.* *Plin. Hist. Nat. lib. VII, c. 45, t. I, p. 401.* *Voyez Tillem. vie de M. Aur. art. 12, t. II, p. 362.*

Il y avoit des arts libéraux dont les esclaves étoient exclus, la peinture en étoit un, ce qui a fait dire à Pline: *Semper quidem honos ei fuit ut ingenui exercerent, mox ut honesti; perpetuo interdicto ne servitia docerentur. Idco neque in hac neque in toreutice, ullius qui servierit opera celebrantur.* *Voy. Gesner, Thes. au mot* Volones. *Plin. l. XXXV, c. 17, tome II, p. 694.*

Dans les premiers temps les Romains, soit par frugalité, soit par défiance, ne vouloient point d'esclaves cuisiniers; *nec coquos verò habebant in servitiis*, dit Pline: mais dans la suite le luxe l'emporta sur toutes les autres raisons; un bon cuisinier devint un *Id. l. XVIII, c. 11, tome II, p. 113.*

Liv. l. XXXIX, n.° 6. eſclave important : *Tum coquus viliſſimum antiquis mancipium & æſtimatione & uſu, in pretio eſſe & quod miniſterium fuerat, ars haberi cæpta.*

L'importance qu'on mettoit au talent d'un excellent cuiſinier, n'empêchoit point qu'on ne traitât ces eſclaves très-durement, lorſqu'ils ne contentoient pas le goût de leur maître ; ce qui a donné occaſion à cette épigramme de Martial :

Epigrammat. delect. p. 245, epigr. 20.

Eſſe tibi videor ſævus nimiumque guloſus
Qui propter cænam, ruſtice, cædo coquum,
Si levis iſta tibi flagrorum cauſa videtur,
Ex quâvis cauſâ vapulet ergo coquus.

Depuis que la religion Chrétienne fut dominante dans l'empire, un eſclave ne pouvoit point parvenir à la cléricature ſans le conſentement de ſon maître : le 82.e canon apoſtolique le décide expreſſément. Les loix civiles ne ſe contentoient pas du conſentement des maîtres, elles exigeoient qu'ils euſſent affranchi leurs eſclaves, pour qu'ils puſſent entrer dans le clergé ; les paroles d'une loi, conſervées dans le code, ſont préciſes : *Servos ſanè ſociari clericorum conſortiis volentibus atque conſentientibus dominis modis omnibus prohibemus ; cùm liceat eorum dominis, datâ priùs ſervis libertate, licitum eis ad ſuſcipiendos honores clericorum iter, ſi hoc voluerint, aperire.*

Jus Gr. Rom. p. 31.

Code, l. I, tit. 3. §. 37.

Il y a quelque apparence que le conſentement du maître, ſans avoir affranchi ſolennellement, a quelquefois ſuffi pour qu'on ordonnât un eſclave ; dès-lors il paſſoit pour libre ; mais s'il avoit été ordonné à l'inſu de ſon maître, celui-ci avoit un an pour le redemander ; alors on le rendoit, &, quoiqu'ordonné, il rentroit dans ſa condition d'eſclave. Si, même après avoir été ordonné avec le conſentement de ſon maître, il abandonnoit le miniſtère eccléſiaſtique pour paſſer dans la vie ſéculière, on devoit le rendre à ſon maître, *ad ſerviendum.* On a une conſtitution de l'empereur Léon ſur ce ſujet, c'eſt la neuvième ; elle ordonne que celui qui aura été promu au ſacerdoce ſans que ſon maître le ſût, ſera dépouillé pour rentrer dans la ſervitude ; *nudatus iſtinc in priſtinum*

Voy. l'Autent. rapportée après cette loi.

ſervitutis jugum reſtituatur. Le même Empereur ordonne, par ſa conſtitution onzième, qu'un eſclave qui, malgré ſon maître, auroit eu aſſez d'intrigue pour s'élever juſqu'à l'épiſcopat, ſera rendu à ſon maître.

Les loix civiles & canoniques défendoient également aux eſclaves de ſe faire moine ſans le conſentement de leurs maîtres; lorſqu'avec cette permiſſion ils avoient pris l'habit monaſtique, leurs maîtres n'avoient plus de pouvoir ſur eux; mais s'ils le quittoient, ils redevenoient ſur le champ eſclaves: on devoit les éprouver pendant trois ans, avant de les recevoir moines, & pour lors ils étoient libres, après avoir été admis. L'empereur Léon fit auſſi une conſtitution ſur cette matière, c'eſt la dixième; elle abolit la cinquième Novelle, qui, après trois ans, ôtoit aux maîtres le privilége de redemander leurs eſclaves devenus moines à leur inſu, & elle ordonne que dans ce cas le maître ſera toujours reçu à redemander ſon eſclave, tant étoit reſpectée l'autorité des maîtres.

Jus Gr. Rom. p. 42. Code, l. I, tit. 3, §. 38.

Autent. après cette loi.

Tout ce que les eſclaves acquéroient étoit pour leurs maîtres; un eſclave ne pouvoit poſſéder qu'un pécule, qui à la rigueur dépendoit encore de ſon maître; car le pécule n'étoit, ſuivant les Juriſconſultes, qu'une conceſſion du maître: *Quod ſervus domini permiſſu ſeparatum à rationibus domeſticis habet,* diſent Ulpien & Tubéro: *Quod parſimoniâ ſuâ paravit vel officio ſuo meruit à quolibet ſibi donari,* ajoute Florentinus. Encore ne pouvoient-ils pas diſpoſer de ce pécule; mais l'empereur Léon, modérant cette défenſe dans ſa conſtitution trente-huit, permit à ſes eſclaves, & à ceux des Empereurs qui devoient lui ſuccéder, de faire la diſpoſition de leur pécule.

Inſtit. l. II, tit. 9.

Voyez Geſner, au mot patrimonium.

Cependant un eſclave pouvoit être inſtitué héritier; Ulpien & Caïus l'ont décidé, & Juſtinien le déclare dans les Inſtitutes. Il a été un temps où il falloit qu'ils euſſent été déclarés libres pour pouvoir être ſuſceptibles de legs, mais Juſtinien changea cet uſage: *Hodie verò,* dit-il, *etiam ſine libertate ex noſtrâ conſtitutione hæredes eos inſtituere permiſſum.* Mais ce qu'on laiſſoit par teſtament à l'eſclave d'un autre maître, appartenoit de droit à ſon maître, ſuivant cette règle établie dans les Inſtitutes: *Servus qui in poteſtate alterius eſt, nihil ſuum habere poteſt.* Ce qui avoit fait

Ulp. Digeſte, liv. XXVIII, titre 5, §. 3. Caïus, p. 31. Inſtit. liv. II, tit. 14.

Ibid. l. II, tit. 9.

Dig. liv. XV, tit. 1, §. 41. dire à Ulpien, *nec ſervus quidquam debere poteſt, nec ſervo poteſt deberi.* Il y avoit deux ſortes d'eſclaves qui ne pouvoient pas être inſtitués héritiers, ceux qu'on nommoit *dedititii* & *mancipia (i)*; l'eſclave appelé *dedititius* étoit celui qui avoit été fouetté publiquement pour crime, ou ſur lequel on avoit imprimé, par le fer ou par le feu, des marques ineffaçables. *Mancipia* étoient ceux que l'indigence avoient obligé de ſe faire eſclaves, & qui ſervoient les maîtres dont ils n'avoient pu ſe racheter: Cicéron parle de cette ſorte d'eſclave. Juſtinien, dans la ſuite, abolit ces diverſes eſpèces d'eſclavage, en ſorte qu'il n'y en avoit qu'une, & que tous étoient ſuſceptibles de la liberté, & pouvoient par conſéquent devenir citoyens Romains.

Cic. Parad. 5, n.° 1, tom. X, pag. 3843; & épit. 30 du liv. VII, tome VI, p. 416. Voyez auſſi Geſner, au mot Nexus.

Inſt. l. I, tit. 5. Les maîtres étoient proprement les ſeigneurs de leurs eſclaves, *domini:* le mot de *dominus* déſignoit, dans les premiers temps, le pouvoir d'un maître ſur ſon eſclave; il fut depuis donné aux pères par leurs fils, & aux maris par leurs femmes. On voulut le donner à Auguſte, qui le rejeta avec horreur, *tanquam maledictum & opprobrium;* il fit même, ſuivant Suétone, un édit pour empêcher qu'on ne l'appelât *dominus.* Tibère ne montra pas moins d'averſion pour ce titre, diſant qu'il n'étoit ſeigneur que de ſes eſclaves. Caligula le prit; Domitien ſouffrit ſans peine que le peuple le traitât de ſeigneur, il n'eut pas honte même de dicter un jour une formule d'édit en ces termes: *notre ſeigneur & notre dieu ordonne.* Trajan trouva bon qu'on le traitât de ſeigneur, comme on le voit par les lettres de Pline, ce que les bons Princes avoient toujours refuſé, & il ſemble, dit M. de Tillemont, qu'il l'eût lui-même refuſé d'abord. Alexandre, fils de Mammée, le rejeta. A la fin cette expreſſion prévalut, on commença de la graver ſur les monnoies ſous le règne d'Aurélien. Il eſt bon de remarquer que du temps même de Sénèque, les particuliers ſe donnoient mutuellement ce titre par politeſſe.

Suet. Auguſte, c. 53.

Tillemont, t. I, p. 61, art. 6, Tibère.

Id. t. II, p. 87, art. 10, de Domitien.

Tillem. t. II, p. 157, Traj. art. 6.

Voy. M. l'abbé de la Blét. notes ſur le Miſopogon, t. II de l'hiſt. de Jov. p. 99.

Lorſque les Romains eurent aſſervi preſque tout le monde connu, leurs grands ſeigneurs avoient un nombre infini d'eſclaves: Pline rapporte que C. Cæcilius Claudius Iſidorus déclara par ſon teſtament, fait l'an 746 de Rome, ſous le conſulat de C. Aſinius

Pl. l. XXXIII, chap. 10, 42, p. 628.

(i) Ulp. t. XXII. *Dedititius nec hæres inſtitui poteſt nec mancipia.*

Gallus & de C. Marcius Cenſorinus, que quoiqu'il eût fait de groſſes pertes dans la guerre civile, il laiſſoit encore quatre mille cent ſeize eſclaves. Démétrius, l'affranchi de Pompée, en avoit un ſi grand nombre que Sénèque dit de lui qu'on lui en portoit tous les jours le rôle, comme à un Général celui de ſes ſoldats: *Numerus illi quotidie ſervorum, velut Imperatori exercitûs referebatur.* On lit, dans Athénée, qu'il y avoit des Romains qui avoient plus de vingt mille eſclaves. S.te Mélanie, la jeune, donna la liberté à tous ſes eſclaves qui voulurent être libres; la traduction latine de la vie des Pères, & le paradis d'Héraclide, portent qu'il y en eut huit mille qui l'acceptèrent: mais, ajoute M. de Tillemont, il faudroit bien changer le grec pour y trouver cette addition. Il y avoit des Nomenclateurs en titre, dont la fonction étoit de nommer les eſclaves à leurs maîtres. Cette quantité d'eſclaves opéra un changement dans l'intérieur des maiſons; les vivres, dans les premiers temps, étoient à la diſpoſition des domeſtiques; *nec ulla*, dit Pline, *domi cuſtodia à domeſticis opus erat :* mais dans la ſuite il fallut prendre des précautions & tout fermer; *at nunc cibi quoque ac potus annulo vindicantur à rapinâ; hoc profecere mancipiorum legiones.*

Senec. tranquill. c. 8.

Athénée, l. VI, c. 20, p. 272.

Tillem. t. XIV, p. 239, art. 4, de S.te Mélanie.

Pline, t. II, liv. XXXIII, c. 1, p. 605.

Les eſclaves entroient en commerce & ſe vendoient: le prix en eſt marqué dans une loi qui nous a été conſervée dans le Code *(k)*. Un eſclave qui ne ſavoit rien, pourvu qu'il eût dix ans, valoit vingt ſous d'or; lorſqu'il n'avoit pas dix ans, il ne valoit que la moitié: ceux qui étoient inſtruits dans quelque art, étoient de trente ſous; ceux qui ſavoient écrire en notes, *notarii*, étoient de cinquante ſous; les médecins de ſoixante ſous: les eunuques étoient plus chers que les autres; on les vendoit trente ſous avant qu'ils euſſent dix ans; & lorſqu'ils avoient paſſé l'âge de dix ans, ils valoient cinquante ſous, même ſans rien ſavoir; & leur prix étoit de ſoixante & dix ſous lorſqu'ils poſſédoient quelque art: c'étoit-là la valeur générale des eſclaves dans le VI.e ſiècle, comme on le voit par ce règlement de l'empereur Juſtinien, qui eſt de l'an 530. Nous remarquerons que le ſou d'or étoit la ſoixante-douzième

Voy. du Cange, au mot Servus.

(k) Codex, l. VII, tit. 7. Voyez Pline, ſur quelques prix d'eſclaves achetés très-chèrement, *l. VII, c. 39, t. I, p. 396.*

partie de la livre Romaine, dont le poids étoit de 6300 de nos grains, qu'ainsi il pesoit 879 $\frac{1}{2}$; & que par conséquent s'il étoit au même titre que notre louis d'or, il devoit valoir 13 livres 13 sous 5 deniers $\frac{12}{23}$.

Voy. Mémoires de l'Académie, tome XXVIII.

Lorsqu'on les exposoit en vente, on les mettoit tous nus dans une espèce de boîte appelée *catasta :* c'étoit afin qu'on pût voir s'ils n'avoient aucun défaut corporel; *ut in eis possent omnia membra perspici*, dit l'ancien Scholiaste de Perse: *Detrahis vestimenta venalibus, ne qua vitia corporis lateant*, dit Sénèque. On leur mettoit sur la tête une espèce de chapeau appelé *pileus* lorsqu'on les vendoit sans garantie: c'est ce que nous apprend Aulu-gelle, qui cite à ce sujet un célèbre Jurisconsulte: *Pileatos servos venum solitos ire, quorum nomine venditor nihil præstaret, Caïus Sabinus scriptum reliquit.*

Sur la 6.e Satyre de Perse. Voyez Casaub. p. 514, & Gesnerus, au mot Catasta. *Sen. epist. 80, p. 299. A. Gell. l. VII, c. 4.*

Le mépris que l'on avoit pour les esclaves, donna occasion à une question, qui fut agitée par le philosophe Hécaton, & traitée ensuite par Sénèque; savoir, si l'on pouvoit appeler bienfait, ce qu'un esclave faisoit pour son maître: *An beneficium dare servus domino possit.* Ceux qui étoient pour la négative, soutenoient que l'esclave ne pouvoit rien refuser à son maître, qu'il falloit le regarder comme un débiteur qui payoit son créancier. Sénèque s'éleva fortement contre une morale qui favorisoit l'ingratitude; il prétendit qu'il falloit avoir égard à la disposition de l'esclave, & non pas à son état: *Servos qui negat dare aliquando beneficium, ignarus est juris humani; refert enim cujus animi sit qui præstat, non cujus status.* Il faudroit dire par la même raison, ajoute-t-il, qu'un sujet & un soldat ne peuvent obliger ni leur Roi ni leur Général. Ceux qui font plus qu'ils ne doivent, sont bienfaisans; ainsi un esclave qui conserve la vie de son maître aux dépens de la sienne propre, est bienfaisant, d'autant plus même que la dureté de son état n'a pu amortir en lui la volonté de faire du bien: *Ideo majus est beneficium, quia deterrere ab illo, ne servitus quidem potuit.* Sénèque finit cette question, en établissant un principe très-équitable. L'esclave est bienfaisant à l'égard de son maître, lorsqu'il lui rend des services essentiels auxquels la loi ne l'oblige pas, & qu'ils partent d'un sincère attachement; *Quicquid est quod servilis officii formulam excedit, quod non ex imperio sed voluntate præstatur,*

Sen. de benefic. l. III, c. 18 & 19.

C. 21 & 22.

BIBLIOTECA SEVILLA

beneficium eſt ; comme de donner ſa vie pour ſon maître : *Dedit aliquis domino ſuo vitam, ſervavit periturum, &, hoc ſi parum eſt, pereundo ſervavit.*

Quoique généralement les maîtres fuſſent impérieux, injuſtes & cruels, il eſt cependant certain qu'il y en eut à Rome de très-humains, ſur-tout dans les premiers temps de la République, où les mœurs n'étoient pas encore corrompues par des conquêtes éclatantes & par le luxe qui en fut la ſuite. Plutarque obſerve que du temps de Coriolan, les eſclaves étoient traités à Rome avec beaucoup de douceur : les maîtres les regardoient plutôt comme leurs compagnons que comme leurs eſclaves, parce qu'ils travailloient avec eux & vivoient avec eux ; ils leur témoignoient beaucoup de bonté, & leur permettoient une ſorte de liberté & de familiarité qui adouciſſoient leur ſervitude. Le plus grand châtiment d'un eſclave qui avoit fait quelque faute, étoit de lui faire porter un bois fourchu, & de le promener ainſi dans le voiſinage : c'eſt de-là qu'eſt venu le nom de *furcifer*, qui déſignoit un vaurien ; c'eſt ce qu'explique très-bien Donat dans ſon commentaire ſur l'Andrienne : *Furciferi dicebantur, qui ob leve delictum cogebantur à dominis, ignominiæ magis quàm ſupplicii cauſâ, circa vicinos furcam in collo ferre, ſubligatis ad eam manibus ; & prædicare peccatum ſuum, ſimulque monere ne quid ſimile admittant.* Long-temps après Coriolan, Caton le cenſeur travailloit avec ſes eſclaves, & après le travail, aſſis avec eux à table, il mangeoit du même pain & buvoit du même vin qu'eux : mais il ne faut pas diſſimuler qu'il penſoit que lorſqu'ils étoient vieux, il falloit les vendre, pour ne pas nourrir des gens inutiles ; il l'a même écrit dans ſes livres *de re ruſticâ*, où il conſeille de vendre *ſervum ſenem, ſervum morboſum ;* ce qui lui a été reproché vivement par Plutarque, comme la marque d'un méchant naturel & d'une ame baſſe & ſordide, qui croit que l'homme n'a de liaiſon avec l'homme que pour ſes beſoins & pour ſa ſeule utilité. La femme de Caton ſouhaitoit que les eſclaves qui naiſſoient dans ſa maiſon, fuſſent les amis de ſes enfans ; & pour produire une amitié preſque fraternelle entr'eux, elle leur donnoit à teter, afin, dit Plutarque, qu'ils ſe ſouvinſſent qu'ils avoient été nourris d'un même lait.

Plutarque, vie de Coriolan.

Sur la ſcène V. de l'acte III.

Plutarque, vie de Caton.

N.° 2, p. 91 ed. Geſneri.

Plutarque, vie de Craſſus. Du temps du plus grand luxe de Rome, le riche Craſſus préſidoit lui-même à l'éducation de ſes eſclaves; non-ſeulement il étoit préſent aux leçons qu'on leur donnoit, mais il prenoit auſſi la peine de les former & de les enſeigner lui-même: il eſt vraiſemblable, à la vérité, qu'un homme ſi avare ſe conduiſoit plutôt par intérêt que par humanité.

Columella, l. I, c. 8, p. 409. Columelle conſeille au maître de traiter avec la plus grande honnêteté le chef des eſclaves de campagne, eſclave lui-même, *villicus*, & de l'admettre même à ſa table lorſqu'il eſt très-content de lui: *Nonnunquam tamen eum quem aſſiduè ſedulum & fortem in operibus adminiſtrandis cognoverit, honoris cauſâ, menſæ ſuæ die feſto dignetur adhibere.* La maxime des honnêtes gens, du temps de Cicéron, étoit de traiter les eſclaves comme des mercenaires que l'on faiſoit travailler & à qui on fourniſſoit leurs beſoins; *operam exigendam, juſta præbenda.*

De Officiis, l. I, n.° 13.

De clementia, l. I, c. 18. Sénèque parle à ce ſujet en vrai philoſophe: *Servis*, dit-il, *imperare moderatè laus eſt; & in mancipio cogitandum eſt non quantum impune pati poſſit, ſed quantum tibi permittat æqui bonique natura, quæ parcere etiam captivis & pretio paratis jubet.* Il dit que les maîtres cruels étoient l'objet du mépris public: il congratule dans une de ſes lettres ſon ami, de ce qu'il vit familièrement avec ſes eſclaves, & il donne comme un axiome cette maxime qui ne devroit jamais être oubliée; *Servi ſunt, imò homines; ſervi ſunt, imò contubernales; ſervi ſunt, imò humiles amici:* il tourne en ridicule ceux qui s'imaginent qu'il eſt honteux de manger avec ſon eſclave; il veut que le maître mange avec ceux qui en ſont dignes, & pour inſpirer aux autres le deſir de mériter quelque jour cet honneur; enfin, dit-il, *colant potiùs te quàm timeant;* & il établit pour règle ce principe tiré de la Nature: *Sic cum inferiore vivas, quemadmodum tecum ſuperiorem velles vivere.*

Epiſt. 47.

Epiſt. 16, l. VIII. Pline le jeune étoit auſſi rempli de bonté pour ſes eſclaves; il leur laiſſoit la liberté de faire des teſtamens, & il les exécutoit avec la plus grande fidélité: *Permitto ſervis quoque quaſi teſtamenta facere, eaque ut legitima cuſtodio. Mandant rogantque quod viſum; pareo ocyùs; ſuis dividunt, donant, relinquunt duntaxat intra domum; nam ſervis reſpublica quædam & quaſi civitas domus eſt.*

La

La philoſophie & la réflexion apprirent à Plutarque que la douceur contribuoit plus à rendre les hommes meilleurs que la dureté; écoutons-le parler: « M'étant aperçu bien tard *(1)*, premièrement qu'il valoit mieux, par patience & indulgence, rendre mes « valets pires, que de me deſtordre & gâter par âpreté & colère « moi-même, voulant redreſſer les autres; ſecondement, je voyois « pluſieurs qui, parce qu'on ne les châtioit point, bien ſouvent « devenoient honteux d'être méchans, & prenoient le pardon qu'on « leur donnoit pour une mutation de mal en bien, plutôt qu'ils « n'euſſent fait la correction, & certainement obéiſſoient plus « volontiers & plus affectueuſement aux uns avec un clin-d'œil « ſans mot dire, qu'ils ne faiſoient à d'autres avec ſoufflets & coups « de bâton; tellement que je me ſuis finalement perſuadé que la « raiſon étoit plus apte & plus digne de commander & de gouverner « que non pas la colère. » On peut voir, dans Aulu-gelle, la manière dont Plutarque corrigeoit ſes eſclaves : il la rapporte d'après une converſation qu'il eut avec le philoſophe Taurus, qui le ſavoit d'original. Nous y apprenons que quoique Plutarque ſe crût obligé d'employer la ſévérité contre les eſclaves qui manquoient à leur devoir, c'étoit ſans emportement, ſans colère, dans le deſſein de les rendre meilleurs: il diſputoit même avec eux, pour leur faire voir que ſa conduite étoit conforme à la raiſon.

A. Gell. l. 1, c. 26.

Nous remarquerons que les barbares étoient plus humains que les Romains à l'égard de leurs eſclaves; Tacite, en parlant des Germains, dit qu'il leur arrivoit rarement de les frapper, de les mettre aux fers, de les punir par un ſurcroît de travail: *verberare ſervum ac vinculis & opere coercere rarum.*

De mor. Germ. c. 25.

N'oublions pas de faire mention d'une converſation qui ſe trouve dans Macrobe, au ſujet des eſclaves, entre Évangélus & Prétextat: Évangélus parle des eſclaves avec le plus grand mépris, il ne croit pas qu'ils puiſſent être l'objet de l'attention de la Providence, *quaſi verò curent divina de ſervis.* Ce diſcours choque la compagnie devant laquelle il ſe tient: Prétextat le réfute avec force; il demande à Évangélus s'il s'imagine que les eſclaves ne ſoient pas des hommes; il répète ces belles maximes de Sénèque,

Saturn. l. 1, p. 116.

(1) Comment il faut refréner la colère. *Traduct. d'Amyot.*

que nous avons citées plus haut, ſans dire d'où il les a tirées, ce qui arrive ſouvent à Macrobe.

Pour conſoler les eſclaves de leur malheureuſe condition, on établit la fête des Saturnales, pendant laquelle tout le monde étoit égal; les maîtres mangeoient avec leurs eſclaves, & leur donnoient une liberté entière. Sénèque explique, en peu de mots, ce qui ſe paſſoit dans ces fêtes célèbres: *Inſtituerunt diem feſtum, quo non ſolùm cum ſervis domini veſcerentur, ſed quo utique honores illis in domo gerere, jus dicere permiſerunt, & domum puſillam rempublicam eſſe voluerunt.* Juſtin en parle auſſi: *Ob cujus exempli memoriam cautum eſt, ut Saturnalibus ex æquato omnium jure paſſim in conviviis ſervi cum dominis recumbant (m).* Les Saturnales étoient fêtées en Italie avant la fondation de Rome; Prétextat, dans Macrobe, prouve que les Grecs en étoient les auteurs, par un paſſage du poëte Lucius Accius, dans ſes Annales:

Epiſt. 47.

Macrobe, l. I, p. 111. Voyez Mém. de l'Acad. des Inſcrip. t. III, Hiſt. p. 57.

Et mos traditus illinc
Iſte, ut cum dominis famuli epulentur.

Les Romains n'étoient pas d'accord ſur le temps où les Saturnales furent établies à Rome; quelques-uns, ſuivant Plutarque, croyoient que c'étoit Numa qui les avoit introduites; Denys d'Halicarnaſſe & Macrobe en attribuent l'inſtitution au roi Tullus Hoſtilius, après qu'il eut triomphé deux fois des Albains & trois fois des Sabins. Le temple de Saturne ne fut dédié, ſuivant Tite-Live, que ſous le conſulat de Sempronius & de Minutius: *Inde A. Sempronius & M. Minucius; his conſulibus ædes Saturno dicata; Saturnalia inſtitutus feſtus dies.* Ce conſulat tombe ſur l'an de Rome 257, & ce fut, ſuivant Varron, le dictateur Largius qui fit la dédicace de ce temple. On a ſoupçonné que cette fête avoit été interrompue, & qu'elle fut rétablie ſous le conſulat de Cn. Servilius & de C. Flaminius, c'eſt-à-dire l'an de Rome 537, pendant la ſeconde guerre Punique; & ce qui le feroit croire, c'eſt ce que dit Tite-Live, en faiſant l'hiſtoire de ce conſulat: *Poſtremo decembri jam menſe ad ædem Saturni Romæ immolatum eſt,*

Plut. comparaiſ. de Numa & de Licurgue.

Macr. Saturn. lib. I, p. 111. Lipſius, p. 8.

Livius, lib. II, n.° 21.

Liv. l. XXII, n.° 1. Lipſii, Saturn. p. 8.

(m) *Juſtin, liv. XLIII, c. 1.* Les eſclaves prenoient les habits de leurs maîtres, *Lipſius, ſat. l. I, c. 2.*

lectiſterniumque imperatum & eum lectum Senatores ſtraverunt & convivium publicum ac per urbem Saturnalia diem ac noctem clamatum; populuſque eum diem feſtum habere ac ſervare in perpetuum juſſus.

Dans les premiers temps, les Saturnales ne duroient qu'un jour; *Apud majores noſtros*, dit Macrobe, *Saturnalia uno die finiebantur, qui erat ad quartum decimum calendas januarias. Poſtquam C. Cæſar huic menſi duos addidit dies ſexto decimo cæpta celebrari.* Auguſte voulut qu'elles fuſſent de trois jours; on en ajouta enſuite un quatrième. Caligula ordonna qu'elles ſeroient de cinq jours, & il donna le nom de *juvenalis* à ce jour ajouté: *Et ut lætitiam publicam in perpetuum quoque augeret, adjecit diem Saturnalibus, appellavitque juvenalem;* ce ſont les termes de Suétone. Nous croyons devoir obſerver qu'il y avoit une fête très-ſemblable chez les Babyloniens; chaque année, pendant cinq jours, on célébroit à Babylone une fête dans laquelle les eſclaves prenoient la place de leurs maîtres, ayant droit de s'en faire ſervir & de leur commander: on choiſiſſoit même, dans chaque maiſon, un eſclave qui, pendant tout le temps que duroit la fête, étoit cenſé le chef de la famille, & portoit en conſéquence un habit diſtingué.

Macr. Saturn. liv. I, p. 114. Majurius feneſt. dans Macrobe.

Lipſius, p. 15. Saturnalia.

Suet. Caligula, c. 18.

De l'orig. des Loix, tome III, liv. VI, ch. I, art. 2, p. 189.

A la fête des Saturnales on ajouta celle des Sigillaires, dont parle Macrobe: *Sed Sigillariorum adjecta celebritas in ſeptem dies diſcurſum publicum & lætitiam religionis extendit.* L'ancien poëte Lucilius nous a appris que c'étoit une fête établie en faveur des eſclaves:

Saturnal. l. I, p. 115.

Servorum feſtu' dies eſt
Quem planè hexametro verſu non dicere poſſis.

Le 13 du mois d'août étoit auſſi une fête des eſclaves; Plutarque inſinue que c'étoit en mémoire de la naiſſance du roi Servius, qui ce jour-là étoit né d'une captive; ce qui eſt confirmé par Feſtus: *Servorum dies feſtus erat idibus auguſti, quia eo die Tullius filius ancillæ natus eſt.*

Plut. queſt. Rom.

Quoique le plus grand nombre des eſclaves ne vit dans leurs maîtres que des tyrans, qui les regardoient comme leurs ennemis, il s'en eſt néanmoins trouvé pluſieurs qui ont donné des preuves

de la plus grande fidélité & de l'attachement le plus parfait; non-seulement ils ont mépriſé la douleur, ils ont même expoſé leur vie pour ſauver celle de leur maître : l'hiſtoire a cru en devoir conſerver la mémoire. Valère-Maxime a fait un chapitre entier *L. VI, c. 8.* *de fide ſervorum erga dominos ;* il y rapporte que M. Antoine, fameux orateur, ayant été mis en juſtice pour crime d'inceſte, ſes accuſateurs demandèrent que l'on mît à la queſtion un jeune eſclave, qui portoit la lanterne lorſqu'il alloit au rendez-vous, & qui étoit au fait de cette paſſion inceſtueuſe. Antoine étoit fort inquiet, parce qu'il ne doutoit pas que ſon eſclave ne découvrît la vérité : ce jeune homme voyant l'embarras de ſon maître le vint trouver, pour lui déclarer qu'il pouvoit le livrer aux Juges, & compter ſur ſa diſcrétion. En effet, la queſtion la plus violente fut employée, *plurimis etiam laceratus verberibus eculeoque impoſitus, candentibus laminis uſtus,* & l'eſclave garda fidèlement le ſecret, ce qui ſauva ſon maître.

C. Gracchus craignant de tomber entre les mains de ſes ennemis, ordonna à un de ſes eſclaves de lui couper la tête : Philocrate ou Euporus, car on varie ſur ſon nom, ne put pas ſe défendre d'obéir à ſon maître; mais il ne lui eut pas plutôt coupé la tête qu'il ſe paſſa l'épée au travers du corps.

On ne ſait ce que l'on doit le plus admirer, ou de la fidélité des eſclaves de C. Plotius-Plancus, ou de la généroſité de leur maître. Il avoit été proſcrit par les Triumvirs, & il s'étoit retiré dans le pays de Salerne : les odeurs dont il faiſoit grand uſage, apprirent le lieu de ſa retraite; on arrêta ſes eſclaves, on les mit à la torture pour les obliger de déclarer dans quel endroit il étoit caché; les tourmens ne purent leur arracher le ſecret : Plancus aima mieux mourir que de voir des domeſtiques ſi fidèles expoſés long-temps à la rage de ſes ennemis; il ſe préſenta à ceux qui le cherchoient, & mit fin par ſa mort aux tourmens de ſes eſclaves.

Virbinius-Panopion avoit auſſi été proſcrit, & quelques-uns de ſes domeſtiques avoient décelé le lieu de ſa retraite : il lui reſtoit un eſclave fidèle qui lui ſauva la vie aux dépens de la ſienne propre; il changea d'habit avec ſon maître, prit ſon anneau, ſe mit au lit

& ſe laiſſa tuer comme s'il eût été Panopion, pendant que celui-ci fuyoit par une porte détournée. Panopion, dans la ſuite des temps, ayant eu permiſſion de reparoître, fit ériger un monument qui atteſtoit à la poſtérité le courage héroïque de ſon eſclave. *(n)*

Antius-Reſtion, qui fut auſſi un des proſcrits, éprouva la généroſité d'un de ſes eſclaves, à laquelle il ne devoit pas s'attendre. Tous ſes autres domeſtiques n'étoient occupés qu'à piller ſa maiſon; un ſeul qui étoit enchaîné, dont le front avoit été ſtigmatiſé, ayant trouvé le moyen de briſer ſes chaînes, courut pour joindre ſon maître qui fuyoit; l'ayant retrouvé, il l'aida à ſe cacher, & il lui fourniſſoit les vivres néceſſaires pour l'empêcher de mourir. Les ſoldats qui pourſuivoient Reſtion, arrivèrent près du lieu de ſa retraite, & il étoit perdu ſans reſſource, ſi ſon eſclave n'eût eu recours à un expédient très-ſingulier : il fit un bûcher dans lequel il jeta un vieillard qu'il avoit tué; le feu ayant attiré les ſoldats, l'eſclave ſoutint qu'il s'étoit vengé de ſon maître, & qu'après l'avoir tué, il faiſoit brûler ſon corps : on l'en crut, & ce menſonge ſauva la vie à Reſtion.

Prétextat qui ſoutient dans Macrobe la cauſe des eſclaves, après avoir rapporté ces faits, ajoute que Cœpion qui avoit été condamné à mort pour avoir conſpiré contre Auguſte, fut porté dans un coffre ſur le Tibre par un eſclave, & conduit pendant la nuit dans une campagne, d'où il fut mené à Naples, où il ſe tint caché. Un centurion ayant arrêté l'eſclave, employa les plus grandes menaces & les plus grandes promeſſes pour l'engager à trahir ſon maître, mais elles ne furent pas capables d'ébranler ce ſerviteur fidèle. *Saturn. l. 1. p. 118.*

Aſinius-Pollion qui commandoit à Padoue, ayant voulu exiger de quelques habitans, de l'argent & des ſoldats, ils le refuſèrent & ils ſe cachèrent pour ſe ſouſtraire aux mauvais traitemens. Pollion promit la liberté & une récompenſe aux eſclaves qui lui découvriroient où étoient leurs maîtres; pas un ſeul ne ſuccomba à la tentation de devenir libre.

Claudius-Quadrigarius rapportoit dans le XIIe livre de ſes

(n) Voyez Dion Caſſius, *liv. XLVII*, qui rapporte pluſieurs exemples de belles actions d'eſclaves à l'égard de leurs maîtres.

Annales (o), que la ville d'Adrumet étant assiégée & réduite à l'extrémité, deux esclaves d'une dame qui y étoient renfermés, abandonnèrent la ville pour se joindre aux assiégeans. Adrumet fut pris & mis au pillage : les deux esclaves dont la principale intention avoit été de sauver leur maîtresse, coururent à sa maison & l'en tirèrent, en criant qu'ils alloient se venger de ses cruautés par les plus grands tourmens; ils la menèrent hors de la ville; ils la cachèrent jusqu'à ce que la fureur du soldat fût calmée, & ensuite ils lui déclarèrent qu'ils la regardoient toujours comme leur maîtresse : elle leur témoigna sa reconnoissance en les affranchissant sur le champ.

On peut encore voir dans Sénèque & dans Macrobe, des faits qui montrent que la vertu se trouve dans toutes les conditions, & qu'il y a eu des esclaves qui ont porté l'héroïsme du zèle & de l'attachement pour leurs maîtres, aussi loin qu'il puisse aller. Il ne faut pas oublier ce que Pline rapporte de P. Cabiénus-Plotinus, qui aima tellement son maître, qu'étant institué son légataire universel, il ne voulut pas lui survivre, & se jeta dans le même bûcher.

Plin. l. VII, c. 36.

Avant que de parler des affranchis, qui feront l'objet d'un autre Mémoire, nous observerons qu'il y a eu un temps où l'habit des esclaves n'étoit point différent de celui des hommes libres; c'est ce qui paroît clairement décidé par des délibérations du Sénat, dont parle Sénèque : *In Senatu dicta est aliquando sententia, ut servos à liberis cultus distingueret; deinde apparuit quantum periculum immineret si servi nostri numerare nos cœpissent.* Cependant il paroît qu'il y avoit quelque espèce d'habit qui caractérisoit la condition d'esclave; car Plutarque rapporte qu'Antoine & Curion, partisans de César, ayant été chassés honteusement du Sénat par le consul Lentulus, s'enfuirent de Rome, en se déguisant & en prenant des habits d'esclaves ; & l'histoire nous apprend que l'empereur Alexandre, fils de Mammée, vouloit que ses esclaves portassent toujours un habit qui marquât leur état.

Senec. de clem. l. I, c. 24. Voy. Casaub. sur Perse, p. 409.

Plutarq. vie de César, p. 727.

Voyez Tillem. art. 10, t. III, p. 175.

Les esclaves avoient la permission de porter un anneau : il ne

(o) *Senec. de Benefic. l. III, c. 23.* On peut corriger par Sénèque le texte de Macrobe, qui rapporte cette même histoire défigurée.

pouvoit être que de fer; dans la ſuite ils y ajoutèrent un cercle d'or, comme nous l'apprend Pline: *Necnon*, dit-il, *& ſervitia ferrum auro cingunt; alia per ſeſe mero auro decorant, cujus licentiæ origo nomine ipſo in Samothrace id inſtitutum declarat:* car ces ſortes d'anneaux étoient appelés *ſamothracii.*

Pl. l. XXXIII, chap. 1, t. II, p. 605.

Voy. note 28 du P. Hardouin.

Nous n'oublierons pas en finiſſant ce Mémoire, une loi de l'empereur Conſtance, du 13 août 339, qui devoit beaucoup gêner les Juifs au ſujet des eſclaves: Conſtance y ordonne que ſi un Juif achète un eſclave de toute autre nation & de toute autre religion que de la ſienne, le fiſc s'en ſaiſira auſſitôt, & qu'il ſera même puni du dernier ſupplice, s'il ſe trouve qu'il ait circoncis cet eſclave. « Car, ajoute la loi, comme l'Égliſe catholique s'augmente par la converſion de toutes ſortes de perſonnes, mais plus « des Gentils que des Juifs, il eſt de ſon intérêt que les Juifs n'attirent « pas à eux ceux mêmes qui ne ſont pas encore entrés dans ſon corps, « mais qu'on peut eſpérer d'y voir entrer quelque jour »: que ſi l'eſclave acheté par le Juif, eſt déjà Chrétien, la loi ordonne que le Juif perdra non-ſeulement le droit qu'il avoit ſur cet eſclave, mais même tout le bien qu'il peut avoir; au moins c'eſt le ſens que Godefroy y donne.

Voyez Tillem. art. 5, tome IV, p. 326.

CONJECTURES SUR L'INTRODUCTION DES ACCORDS DANS LA MUSIQUE DES ANCIENS.

Par M. DE CHABANON.

Lû le 4 Juin 1765.

LES Anciens n'ont point connu la Muſique à pluſieurs parties; ils chantoient à l'*uniſſon* ou à l'*octave.*

M. Burette, a le premier, parmi nous avancé cette aſſertion, que quelques Savans ont combattue; mais ſans doute ils connoiſſoient trop peu l'art dont ils vouloient parler; pour moi, le ſentiment de M. Burette me paroît d'une vérité ſi évidente, que je lui reprocherois preſque la longueur des preuves dont il a pris ſoin de l'appuyer; deux mots ſuffiſoient pour donner à ſon ſentiment l'autorité d'une démonſtration : la muſique à pluſieurs parties, ſuppoſe néceſſairement une théorie complette & un ſyſtème raiſonné des accords: cette théorie, ce ſyſtème ne ſe trouvent dans aucun des Auteurs anciens, qui ont traité le plus à fond de la muſique ! ils gardent ſur cette partie de l'art, un ſilence abſolu, donc cette partie n'étoit pas connue. Je dis plus, les muſiciens Grecs, & Euclide entr'autres en parlant de la tierce majeure (cet accord donné par tout corps ſonore, & que les perſonnes les moins muſiciennes forment naturellement) l'appelle *une diſſonance âpre & dure, qui déchire l'oreille & qui par cette raiſon ne peut s'admettre.* Comment imaginer que les Anciens aient connu & employé une ſuite d'accords, eux qui rejettoient l'union des ſons les plus faits pour s'allier? Qu'il me ſoit permis de rendre ici aux écrits de M. Burette ſur la muſique ancienne, toute la juſtice, qui ſelon moi leur eſt dûe: il n'eſt pas poſſible de porter en ce genre les recherches plus loin que ce Savant les a portées, & à moins de découvrir des monumens nouveaux, on n'aura point de connoiſſances plus ſûres ni plus étendues que celles qu'il nous a données. M. l'abbé Fraguier combattit un moment ſon ſyſtème, mais

mais ce fut avec des armes bien inégales ; il ſe ſervit d'un paſſage d'Horace, qui ſemble indiquer en effet que deux inſtrumens jouoient enſemble à la tierce l'un de l'autre ; voici le paſſage :

Sonante miſtum tibiis carmen lyra,
Hac Dorium, illis Barbarum.

M. Burette, loin d'apporter un entêtement opiniâtre dans ſes idées, admit la preuve qu'on alléguoit contre lui, & il s'en ſervit pour modifier ſon ſyſtême, & le rendre moins excluſif ; enfin, il convint que les Anciens avoient pu quelquefois faire parler la *tierce* & la *quinte* dans leur muſique : mais en accordant ce point à ſon adverſaire, il devoit ce me ſemble rechercher le temps où ces accords avoient été mis en uſage : c'étoit l'unique moyen de concilier le paſſage d'Horace avec la doctrine d'Euclide, de qui l'autorité plus grave, plus formelle & plus préciſe, exclut la tierce comme un mélange de ſons déchirans, ainſi que nous l'avons dit ci-deſſus : il ſe peut que depuis Euclide & Ariſtoxène juſqu'à Horace, il ſe fût fait déjà dans la muſique une ſorte de révolution, qui n'étant encore que commencée au temps d'Auguſte, s'acheva long-temps après cet Empereur : c'eſt ce dont je crois avoir trouvé une preuve (conjecturale au moins) dans un paſſage de Gaudence écrivain Grec, qui a traité de la muſique ancienne.

Gaudence vivoit, autant qu'on peut le conjecturer, vers le IIIe ou le IVe ſiècle, on n'a là-deſſus aucune certitude, & Caſſiodore qui le cite ne nous inſtruit pas du temps de ſa naiſſance. Dans le traité de Gaudence, je trouve l'introduction de certains accords dont il n'eſt fait ailleurs aucune mention : Gaudence définit, de même que tous les muſiciens Grecs, la diſſonance & la conſonance ; il ne reconnoît, ainſi qu'eux, que la quarte, la quinte & l'octave pour accords conſonans ; mais il admet de plus des ſons *paraphones*, c'eſt-à-dire (en traduiſant littéralement le texte) « des ſons qui tiennent le milieu entre les conſonans & les diſſonans, & « qui dans l'exécution paroiſſent conſonans à l'oreille. Les ſons « *paraphones* entre eux, ajoute-t-il, ſont le triton & la tierce « majeure. »

Gaudence ne nomme que ces deux accords paraphoniques,

mais il ne dit pas qu'il n'y en eût pas d'autres; & l'on eſt aſſez induit à penſer que les Grecs qui admettoient comme *conſonances* la réduplication des accords conſonans, dans des octaves différentes, admettoient auſſi comme paraphones la fauſſe quinte & la ſixte, qui ne ſont que le renverſement des deux accords déclarés paraphoniques par Gaudence. Qu'on reçoive ou non cette conjecture, il ſera vrai du moins que Gaudence établit des notions que ſes prédéceſſeurs ne nous fourniſſent point, & qu'il contredit même formellement Euclide: en effet, ſelon celui-ci, *la tierce majeure étoit une diſſonance qui déchiroit l'oreille*, & qu'on ne pouvoit employer; Gaudence au contraire l'appelle *un accord paraphonique*, c'eſt-à-dire, qui dans l'exécution paroît conſonant. Il eſt donc évident que du temps de Gaudence, le ſyſtème de muſique n'étoit plus le même que du temps d'Euclide, qu'il s'y étoit introduit divers accords que l'on rejetoit auparavant.

A cette obſervation j'en ajoute une autre; c'eſt que dans le traité de Gaudence, il n'eſt preſque plus mention du genre enharmonique: il étoit preſque inuſité lorſque ce philoſophe écrivoit, c'eſt lui-même qui le dit; « & le quart de ton (qui conſtitue le » genre enharmonique) devenu inappréciable pour preſque toutes » les oreilles, ne peut plus être exécuté que par les plus habiles » Muſiciens; encore y en a-t-il parmi eux qui ne peuvent ſaiſir cette nuance douteuſe. »

Je crois voir quelque rapport entre la naiſſance de l'*harmonie* proprement dite, c'eſt-à-dire, de la muſique à pluſieurs parties, & l'oubli du genre enharmonique: autant qu'on peut le conjecturer, (on pourroit peut-être l'aſſurer même) le quart de ton n'a point de cordes harmoniques qui lui correſpondent, on ne peut lui aſſigner d'accords; c'eſt un degré d'intonation qui peut entrer dans la mélodie, mais qui ſe refuſe à la coexiſtence des autres ſons qu'on voudroit y joindre; & c'eſt pour cela qu'il eſt comme impoſſible d'exécuter le *trio* des Parques de Rameau: ce muſicien l'avoit compoſé dans le genre enharmonique; il fut obligé de le changer, & j'ai vu des Muſiciens très-exercés qui ne pouvoient le rendre. Mais ſi le genre enharmonique & l'harmonie proprement dite ſont oppoſés l'un à l'autre, il eſt tout ſimple qu'au temps d'Ariſtoxène

& d'Euclide, où ce genre étoit préféré à tout autre, les accords fuſſent négligés & inconnus; & il n'eſt pas moins naturel, ſans doute, que la découverte des accords & de l'harmonie ait décrédité inſenſiblement le genre qui eſt incompatible avec les accords. Plutarque, dans ſon Traité de la Muſique, atteſte que le genre enharmonique, le plus grave & le plus eſtimé des Anciens, eſt entièrement banni, & qu'on commence à nier la poſſibilité d'exécuter le quart de ton: Denys d'Halicarnaſſe, dans ſon Traité de la Synthèſe, dit la même choſe; voici le paſſage tiré de cet écrivain: *En muſique, on pratique le ton, le demi-ton, & même le dièſe, car quelques-uns prétendent qu'il eſt ſenſible.* Lorſqu'Horace écrivoit, on ne faiſoit donc plus guère uſage du quart de ton, ni du genre de muſique qui en réſulte; auſſi voyons-nous, par le paſſage de ce poëte, que l'on commençoit à exécuter des airs à la tierce. Cet emploi de la tierce, indiqué par Horace, peut être regardé comme la naiſſance ou la première ébauche de l'harmonie: elle s'étoit perfectionnée lorſque Gaudence écrivoit, puiſqu'il allègue d'autres accords auxquels l'oreille s'étoit accoutumée, & qu'elle regardoit comme conſonans. Il eſt fâcheux que nous n'ayons pas ſur cette matière, des écrits plus récens encore, peut-être y trouverions-nous la ſucceſſion des progrès de l'art, juſqu'au point où nous le voyons aujourd'hui; mais les ſecours manquent abſolument, & l'on ignore quand a commencé l'uſage du contre-point, & des parties qui figurent entre elles.

QUATRIÈME ODE PYTHIQUE DE PINDARE.

Par M. DE CHABANON.

AVANT-PROPOS.

Lû le 27 Nov. 1764.

CETTE Ode, (ſelon moi l'une des plus belles de Pindare, tant par la richeſſe de ſes détails, que par l'ordre & la liaiſon qui y règnent, j'oſerai dire encore par une ſorte d'intérêt réſultant des faits qu'on y rapporte) cette ode, dis-je, a d'ailleurs quelques particularités dignes de remarque. Elle fournit des notions curieuſes ſur l'origine la plus reculée de la ville de Cyrène, & ces notions ont paru aſſez certaines pour que M. Fréret, dans ſa diſpute chronologique contre Newton, s'en ſoit ſervi comme d'un témoignage reſpectable, pour conſtater & fixer la deſcendance des Rois à qui cette ville a été ſoumiſe. Cette ode enfin eſt d'une longueur & d'un genre qui conviennent peu aux idées que nous avons aujourd'hui de l'ode : en effet, ſi je citois un poëme de ſix-cents vers, contenant le récit complet d'une action grande & merveilleuſe, où les héros & les Dieux, introduits tour à tour, interrompent le récit du poëte & parlent eux-mêmes, il n'eſt perſonne peut-être qui ſur cette expoſition n'eût en vue un fragment d'épopée, & qui ne penſât que je cite un livre d'Homère ou de Virgile; cependant c'eſt l'ouvrage de Pindare que j'ai déſigné, & cet ouvrage eſt une ode. Cette ode contient l'expédition des Argonautes, priſe juſque dans les cauſes qui l'ont fait naître, & conduite juſqu'au ſuccès dont elle fut couronnée. Dans ce récit, le poëte ſe tait à chaque inſtant, & ſe fait ſuppléer par des interlocuteurs; l'action eſt grande, éclatante, les Dieux y agiſſent; tout enfin, dans ce morceau, ſemble être du reſſort de l'épopée; auſſi me paroît-il ne différer d'un livre de l'Iliade que par la diverſité du génie des deux auteurs, & par celle des deux rithmes qu'ils ont employés..... Ici les portraits rapprochés & comparés d'Homère & de Pindare trouvent

naturellement leur place, ce que j'ai dit ſert à les amener, j'oſerai donc, en paſſant, eſquiſſer les traits les plus remarquables de ces deux génies. L'eſprit ſe complaît dans la peinture des grands hommes, leur image, dit Salluſte, nous embrâſe du beau feu dont ils ont été pénétrés; de plus, la comparaiſon des divers eſprits forme le goût & l'éclaire: enfin, ſi l'on juge hors de propos le parallèle que j'oſe entreprendre, du moins pourra-t-on pardonner un écart ſemblable au traducteur de Pindare, & ſur-tout dans un avant-propos. *Bell. Jug. proœmium.*

Homère, le plus ancien & le plus grand des poëtes, eſt remarquable par ſon extrême ſimplicité; il dit tout comme un autre, pour ainſi dire, & la Nature ſemble être à ſes côtés pour lui dicter ce qu'il écrit. Pindare a ſa façon propre de rendre tout ce qu'il conçoit, & les moindres objets qu'il touche portent le caractère de ſes penſées & l'empreinte de ſon génie.

Homère n'a fait qu'un uſage ſobre des métaphores & du langage figuré; Denys d'Halicarnaſſe obſerve même qu'il ſe ſert ſouvent du terme vulgaire ſans rabaiſſer ſon ſtyle. Pindare multiplie & prodigue peut-être quelquefois les expreſſions métaphoriques; auſſi moins ſes ſujets ſont intéreſſans, plus il eſt obligé de les revêtir d'une parure étrangère. *Deſtruct. Oxat. ſect. 3.*

Le ſtyle d'Homère a la même facilité, la même douceur que celui d'Hérodote; le ſtyle de Pindare a tout le concis & le ſerré de celui de Thucydide: cette déciſion n'eſt point haſardée, c'eſt Denys d'Halicarnaſſe qui me l'a fournie. Quand Homère s'élève, c'eſt la penſée ou l'image qui s'agrandit: l'expreſſion eſt ſimple encore. Homère dit de ſang froid de grandes choſes, Pindare n'en dit qu'avec emportement: c'eſt un homme ardent, devant lequel on ouvre une vaſte carrière; il prévoit toutes les merveilles qu'il y doit rencontrer; l'une l'appelle tandis que l'autre l'arrête; il ſe jette à l'écart pour les ſaiſir; il ſe hâte, il ſe preſſe, il s'épuiſe. Homère a tout vu d'un coup d'œil, & de ſon trône l'Univers lui eſt préſent: le poëte épique s'eſt plié à tous les genres, à tous les caractères; Pindare n'en a qu'un conſtant & dominant, c'eſt la force & l'impétuoſité. Homère a dépeint avec une égale facilité, la ceinture de Vénus, les fleurs du mont Ida, & le front redoutable

de Jupiter; Pindare eſt rarement deſcendu aux objets tendres & gracieux, ils ne ſont pas de ſon genre. Je ſais que M. l'abbé Fraguier, dans le portrait qu'il a fait de ce poëte, a étendu juſque-là ſes talens: il en a donné pour exemple, l'ode où Pindare parle des Grâces, & quelques autres morceaux; mais ce n'eſt-là qu'une exception, faite, il eſt vrai, pour ajouter au mérite de notre poëte, mais d'un foible poids pour décider le caractère de ſon génie. Le cantique d'Ézéchias, ſi bien paraphraſé par Rouſſeau, ne fera point avancer que le ſentiment & la molleſſe fuſſent propres à ſon ſtyle; de même appeler Pindare un poëte riant & gracieux, ſur l'autorité de quelques fragmens tirés de lui, ce ſeroit donner pour attribut à Hercule, au lieu de ſa maſſue, les fuſeaux qu'il prit un inſtant aux genoux d'Omphale. *(a)*

En peignant la différence des génies d'Homère & de Pindare, j'ai déjà comme indiqué la différence des rythmes dont ils ſe ſont ſervis: l'un eſt une ſuite de l'autre; & l'harmonie étant comme l'enveloppe ou l'écorce, pour ainſi dire, de la penſée, il eſt néceſſaire que chaque écrivain ſe porte par inſtinct vers celle qui convient mieux au caractère de ſes idées:

Florentem cytiſum ſequitur laſciva capella.

Les idées douces & molles s'enveloppent de ſons aimables; les penſées fortes ſortent du cerveau de l'auteur comme Minerve de celui de Jupiter, ſous l'appareil d'une armure formidable. C'eſt donc par une ſuite de cette liaiſon des ſons & des idées, qu'Homère a choiſi le vers hexamètre, dont la majeſté ſimple & tranquille

(a) Peut-être oppoſera-t-on à mon ſentiment le portrait de Pindare qu'Horace nous a laiſſé, ſur quoi j'obſerverai que ce portrait même ne nous repréſente Pindare que ſous la figure d'un torrent débordé, qui deſcend à grand bruit du haut des montagnes: Horace ajoute plus bas que Pindare fait conſoler l'épouſe déſolée de la perte de ſon jeune époux; mais de quel ton étoient ces conſolations! n'y régnoit-il pas encore cet air de force ſi familier à notre poëte! Il nous reſte un fragment de lui, conſervé par Athénée, & dans lequel il parle de l'amour: quel ſujet plus doux, plus riant, plus aimable! voici comme il en parle: « Celui qui a contemplé le front du jeune Théoxène, rayonnant « de beauté, & qui ne ſent pas en « ſoi la fermentation du deſir, celui-là « a la trempe froide de l'acier & l'in- « vincible dureté du diamant. » J'ai peine à croire que Pindare ait pu quitter, long-temps du moins, cette énergie qui lui eſt propre.

convient à ſes penſées & au récit en général, tandis que l'impétueux Pindare, par des meſures inégales & rompues, roule avec fracas le torrent de ſes penſées, *profondo ruit ore.* Cette différence eſt ſenſible; elle eſt preſque l'unique qui diſtingue l'ode quatrième d'un récit épique: c'eſt le point d'où je ſuis parti, & où j'ai voulu revenir, avant de m'engager dans de nouvelles obſervations.

La première réflexion qui s'offre à moi, eſt relative à l'explication de la ſeconde Pythique que M. l'abbé Garnier a lûe dans cette Académie. M. l'abbé Garnier mécontent de voir que dans l'interprétation des Scholiaſtes que j'ai ſuivie, les différens morceaux de la ſeconde Pythique, tels que la citation de Cynire, le récit d'Ixion, & enfin les avis donnés à Hiéron ſur les envieux & les méchans, étoient des fragmens détachés les uns des autres, ou du moins qui ne tendoient pas directement au même but, a voulu rapprocher ces parties disjointes, les unir, les attacher enſemble, & faire, en un mot, que les premiers & les derniers vers de l'ode, n'euſſent qu'une même fin: rien, ſans doute, de mieux imaginé, & l'exécution n'a point été au-deſſous du projet. M. l'abbé Garnier a trouvé dans l'hiſtoire des temps où Pindare écrivoit, un évènement auquel il rapporte ingénieuſement les récits & les maximes contenus dans l'ode dont je parle: le morceau par-là devient plus un; mais cet avantage, le doit-on à l'auteur ou à l'interprète? & celui-ci n'a-t-il pas prêté une intention à Pindare, plutôt qu'il n'a découvert celle de ce poëte. L'art de l'allégorie eſt un art trompeur; il offre mille ſubtilités où l'eſprit ſe complaît & s'égare, où la vérité ſe déguiſe & ſe perd: dans quelque tableau que ce ſoit, chacun peut voir un fait allégoriquement & myſtérieuſement dépeint, & quelquefois les moindres parties du tableau conviendront à ce fait ingénieuſement ſuppoſé. Le tout ainſi expliqué, l'intention du peintre eſt-elle connue? peut-être il avoit peint la Fable, & l'on n'a vu dans ſon ouvrage que l'Hiſtoire ſacrée. M. l'abbé Garnier ne peut concevoir que Pindare ait raſſemblé dans une ode, des récits, des maximes & des conſeils qui n'aient pas tous un ſeul objet & une fin commune. 1.° Quant aux maximes, il ſuffit qu'elles ſe rapportent à ce qui les ſuit ou les précède: c'eſt ce qui eſt toujours dans Pindare; l'embarras n'eſt

que de ſavoir, à la première vue, ſi leur application eſt en quelque ſorte retrograde, & retombe ſur les choſes déjà dites, ou bien ſi elle tombera ſur les choſes qu'on doit dire. 2.° Pour les faits, nous avons obſervé que l'unique motif qui les amène dans Pindare, eſt ſouvent le rapport éloigné qu'ils ont avec la patrie ou la famille du héros célébré. 3.° Enfin les conſeils, les demandes, &c. ſont autant de diſcours que le poëte adreſſe à ſon héros, ou qu'il tient ſur lui-même; & ce ſont des eſpèces d'épilogues dont il couronne ſes odes. Le goût François, ſi délicat & ſi ſévère, n'a point condamné ce procédé. Rouſſeau, après avoir chanté les merveilles promiſes par la naiſſance du duc de Bretagne, parle de lui-même & de ſes écarts : *Si pourtant quelque eſprit timide, &c.* Dans l'ode à M. le comte du Luc, il rappelle que le talent & le privilége des grands poëtes, eſt de s'écarter des routes frayées, & c'eſt ainſi que l'ode finit. On ſait combien Malherbe eſt ſujet à parler de lui-même au milieu des récits les plus pompeux. Ces exemples modernes peuvent nous reconcilier avec ceux que nous trouvons dans Pindare. Enfin, en admettant l'explication de M. l'abbé Garnier comme fort ingénieuſe, je propoſerai ce doute contre ſon ſyſtème d'explication ſur Pindare. Pindare procède par-tout de la même manière; par-tout il rapporte quelques faits mythologiques, dont il enclave les différentes parties dans des maximes qui les commencent & les terminent; il s'entretient avec ſon héros ſur quelques points particuliers. M. l'abbé Garnier ſe flatte-t-il de trouver toujours la clef myſtérieuſe qui lie toutes ces parties entre elles? s'il y réuſſit, j'applaudirai le premier au jour heureux qu'il aura répandu ſur un auteur que je chéris; ſi le plus ſouvent ſes efforts ſont infructueux, je verrai dans une ode de Pindare, ce que j'y ai vu juſqu'à préſent, un tout dont les parties ſont rapprochées & quelquefois liées, mais jamais dépendantes abſolument les unes des autres, comme dans un ouvrage où tout tend au même but.

Appliquons ceci à la quatrième Pythique, dont je vais lire la traduction; & par un plan abrégé de cette ode, juſtifions ce que j'en ai dit au commencement de cet avant-propos, qu'il y règne plus d'ordre que dans la plupart des odes de Pindare. Ce n'eſt pas

que

que le poëte n'y ait fait un écart ſelon ſa coutume: cet écart même eſt ſi conſidérable que vers la fin du récit où il s'eſt jeté, Pindare s'écrie: « Je ſuis loin du ſentier que je ſuivois, rentrons-y par le plus court chemin ». Malgré cet aveu du poëte, il eſt plus aiſé de retrouver ſa marche dans ce poëme, que dans beaucoup d'autres qui ſont ſortis de ſa plume.

Ici il a ſaiſi une branche unique, & l'a tellement prolongée loin du ſujet, que vers ſes extrémités elle en paroît infiniment diſtante; mais en remontant à la naiſſance de cette branche, on la trouve attachée immédiatement au tronc qui la ſoutient & qui l'engendre. En un mot, voici le fil des idées du poëte, & le plan de ſon ouvrage. Arcéſilas en eſt le héros; il régnoit à Cyrène: les oracles rendus ſur la fondation de cette ville, remontoient juſqu'au temps où Médée & les Argonautes abordèrent en Libye. Quelle fut cette expédition des Argonautes? quels en furent les principes & l'iſſue? voilà ce que le poëte raconte avec le plus grand détail, & ce qui forme une action complette dans ſon ouvrage. La fin de cette action eſt l'évaſion des Argonautes victorieux. A leur retour, ils abordèrent à Lemnos, où Euphémus, l'un des héros de l'expédition, s'unit à une Lemnienne: de cette union s'eſt formée la race de Battus, qui conduit par les Dieux en Libye, a fondé Cyrène, ſuivant la prédiction de Médée. Arcéſilas, huitième deſcendant de Battus, a ſuccédé à ſon pouvoir & occupe ſon trône. Pindare chargé de le louer, lui remet ainſi ſous les yeux, le tableau généalogique de ſa race, & l'antique origine de la ville où il commande. Voilà preſque toute l'ode: le reſte eſt une prière que Pindare adreſſe à ſon héros, afin qu'il rétabliſſe dans ſes biens Démophile, citoyen de la ville de Cyrène, diſtingué par ſon mérite, & chaſſé de ſa patrie pour avoir eu part à un ſoulèvement populaire. Ce morceau ne tient en rien à l'expédition des Argonautes; c'eſt un de ces épilogues dont je parlois tout-à-l'heure, qui n'ont pas une liaiſon immédiate avec ce qui les précède. Il faut obſerver que la demande de Pindare en faveur de Démophile, eſt aſſez obſcurément énoncée; auſſi dit-il au Roi: « Nouvel Œdipe, devinez l'énigme que je vous propoſe ». Pour prévenir la ſurpriſe & l'embarras que peuvent cauſer d'abord les paroles

énigmatiques du poëte, j'en indiquerai d'avance ici le ſens myſtérieux. Sans avoir encore parlé de Démophile, le poëte emploie l'allégorie d'un chêne coupé par le pied, qui quoique porté loin de ſa ſouche & dépouillé de ſon feuillage, peut encore ſervir dans le palais de ſes maîtres, & entrer dans la conſtruction de l'édifice: ce chêne c'eſt Démophile privé de ſes biens comme l'arbre de ſa verdure, mais qui rappelé auprès de ſon maître, peut encore lui devenir utile. « Pour ſoigner une plaie, il faut la toucher légèrement », dit enſuite le poëte à Arcéſilas; c'eſt une façon détournée de lui apprendre qu'il doit guérir par la douceur, l'eſprit ulcéré de ſes ſujets révoltés: ce qui ſuit détermine abſolument ce ſens. « Un Envoyé ſage, ajoute Pindare, honore la cauſe qu'il protège »: cela veut dire plus préciſément, Ma recommandation doit ſervir avantageuſement à la cauſe de Démophile: le reſte eſt clair & ſans emblème. Paſſons à la traduction de l'ode: je l'ai faite uniquement en proſe, parce que c'eût été une entrepriſe de trop longue haleine, de traduire en vers un poëme ſi étendu.

QUATRIÈME ODE PYTHIQUE,

A ARCÉSILAS, roi de Cyrène, vainqueur à la courſe des chars.

« MUSE! ce jour t'appelle près du ſouverain de Cyrène: » pars, & dans les fêtes auxquelles Arcéſilas préſide, vas du ſon de » ta voix relever la gloire des enfans de Latone, & celle de Delphes » même; Delphes où la Pythie ſiégeant près des aigles dorés *(1)*, » oiſeaux de Jupiter, en préſence d'Apollon, preſcrivit à Battus de » quitter l'île ſacrée de Théra, & d'aller dans la féconde Libye, » jeter ſur un mont poudreux les fondemens d'une ville deſtinée à » s'illuſtrer par la courſe des chars.

» Ainſi devoit s'accomplir ce que Médée, ſouveraine de Colchos, » fille impétueuſe d'Æëtès, avoit prononcé d'un organe inſpiré par » les Dieux, ſur la dix-ſeptième génération d'Euphémus. Médée » parla en ces mots aux compagnons du valeureux Jaſon: Fils des » Dieux & des Héros, écoutez: la fille d'Épaphus ſortira d'une

île que battent les flots de la mer, pour aller près du temple de « Jupiter Ammon, fonder une ville, mère de pluſieurs villes recom- « mandables parmi les humains; «

Et dont les habitans tranſportés de la mer au continent, oublieront « les vaiſſeaux légers pour les courſiers rapides *(2)*, & quittant la « rame pour les rènes dociles, feront voler des chars auſſi prompts « que les tempêtes. Théra ſera l'auguſte métropole de ces villes; j'en « ai pour augure le don qu'Euphémus deſcendu de ſon vaiſſeau ſur « les bords du marais Tritonide, a reçu d'un Dieu, qui voilé ſous « l'apparence humaine, lui offrit une glèbe, comme un préſent dû « à l'hoſpitalité. Nous avions, par mes conſeils, marché douze jours, « des bords de l'océan à travers les déſerts, portant nous-mêmes le « bois ſecourable qui nous avoit porté ſur les eaux. «

Parvenus à l'embouchure du lac Tritonide, nous lancions du « haut de la proue, l'ancre mordante qui ſervoit de frein à notre « vaiſſeau, Jupiter, en ſigne de faveur, tonna ſur nos têtes; auſſitôt, « ſous l'aſpect d'un mortel vénérable, un Dieu ſolitaire ſe montra « devant nous, & nous accueillit avec les diſcours affables par leſquels « les humains bienfaiſans offrent l'aſyle & les feſtins de l'hoſpitalité. «

Impatiens de revoir la Grèce, nous refuſames ſes offres; alors « il ſe fit connoître, & ſe nomma Eurypile, fils de l'immortel « dont l'empire humide environne la terre; il vit que rien ne nous « arrêtoit, il détacha du ſol une glèbe, & voulut que ce gage offert « par le haſard, fût le préſent de l'hoſpitalité. Euphémus y conſentit: « élancé du vaiſſeau ſur le rivage, ce héros tendit la main au Dieu « qui lui tendoit la ſienne, & reçut le don myſtérieux. «

Aujourd'hui j'apprends que cette glèbe jetée hors du vaiſſeau « & entraînée vers l'occident par les flots, s'eſt perdue dans l'onde « amère. Souvent j'avois enjoint aux miniſtres de nos travaux de la « conſerver; ils ont oublié mes conſeils: ainſi, contre l'ordre des « temps, s'eſt répandue dans l'île de Théra, l'immortelle ſemence « rapportée de la vaſte Libye. Si Euphémus (ce Monarque fils « de Neptune, & qu'Europe née de Tityus a engendré ſur les bords « du Céphiſe), «

» De retour dans la ville sacrée de Ténare sa patrie, y eût jeté
» près de la bouche souterraine de l'enfer, le don qu'il tenoit d'Eurypile,
» alors ses descendans à la quatrième génération, sortis du golfe
» d'Argos, sortis de Mycènes & de Lacédémone, eussent, de concert
» avec les Grecs, conquis le vaste continent de la Libye. Maintenant
» cet honneur est réservé à l'illustre postérité des Lemniennes *(3)*,
» femmes étrangères, dont les neveux conduits à Théra avec la
» faveur des Dieux, mettront au jour Battus, qui régnera sur les
» champs Libyens que couvre un ciel nébuleux: c'est ce Battus qui
» entré dans le temple de Delphes, riche demeure d'Apollon,

» Apprendra de l'oracle, qu'il doit un jour conduire une colonie
» près du temple de Jupiter Nilus. Ainsi parla Médée: les divins
» Argonautes écoutoient ses sages prédictions, & restoient immobiles
» dans le silence & dans l'étonnement. O fils heureux de Polymneste!
» ô Battus! l'oracle de Médée s'est accompli en toi par la réponse
» inspirée de la Pythie, qui t'ayant salué trois fois, t'a déclaré choisi
» du Ciel pour régner à Cyrène,

» Lorsque tu n'interrogeois les Dieux que sur le moyen de délier
» ta langue embarrassée. Aujourd'hui parmi les neveux de Battus,
» Arcésilas, son huitième descendant, brille comme la fleur où le
» printemps dans sa force déploie la pourpre de ses couleurs. Delphes
» & Apollon, par la voix des Amphictyons, déférent à ce héros
» la palme des jeux équestres; je vais l'illustrer par le chant des
» Muses, lui & la Toison d'or que rapportèrent les Argonautes,
» source des honneurs où les Dieux les ont élevés.

» Quelle fut l'origine de cette entreprise? comment le Destin,
» armé de ses clous de diamant, fixa-t-il la necessité de cet évè-
» nement *(4)*! Il étoit décidé que Pélias périroit par les mains ou
» par les desseins insurmontables des fils d'Éole; un oracle certain,
» mais terrible, rendu à Delphes, dans ce temple dont l'enceinte est
» le centre du monde, l'avoit prévenu de se garantir contre tout
» homme, étranger ou citoyen, qui ne portant qu'un cothurne au
» pied, descendroit des montagnes dans les champs découverts de
» la célèbre Iolchos.

Il parut enfin cet homme, c'étoit Jaſon *(5)*; ſes mains armées « de deux traits inſpiroient la terreur. L'un de ſes vêtemens, tel que « ceux des Magnéſiens, s'adaptoit aux contours de ſes membres « remarquables; l'autre, dépouille d'un léopard, le mettoit à couvert « des pluies impétueuſes: ſa ſuperbe chevelure n'étoit point tombée « ſous le tranchant du fer, de ſes replis ondoyans elle frappoit ſes « épaules. Il s'avance légèrement à travers les flots du peuple, dont « la place étoit remplie, montrant la ſérénité de ſon eſprit qu'aucun « trouble n'altéroit. «

Inconnu à tous, il fit naître ces diſcours parmi ceux qui l'ob- « ſervoient: N'eſt-ce point Apollon? ſeroit-ce cet amant de Cythérée « que porte un char d'airain? enfans d'Iphimédée! Otus! & toi « Éphialte, monarque audacieux! eſt-ce l'un de vous? non; la « féconde Naxos a vu votre trépas, & Tityus eſt tombé ſous une « flèche tirée de l'invincible carquois de Diane, leçon donnée aux « mortels, de n'étendre leurs deſirs paſſionnés que juſqu'aux objets « qu'ils peuvent obtenir *(6)*. «

Ainſi parloient entre eux les habitans d'Iolchos. Cependant « Pélias, monté ſur un char*, s'avançoit précipitamment. Il fut « frappé de terreur, en voyant au ſeul pied droit de Jaſon le cothurne « indice de ſes malheurs. Cependant déguiſant ſa crainte, il lui parla « ainſi: Jeune étranger, quel eſt votre patrie? &, parmi les terreſtres « humains, quels flancs vous ont porté? dévoilez-nous votre origine, « & que le menſonge odieux ne ſouille point vos lèvres. «

* Traîné par des mulets, dit le grec.

Plein d'une noble confiance, Jaſon lui répondit par ces douces « paroles: Formé à l'école de Chiron, je quitte ſon antre, où, près « de Philyre & de Chariclo (l'une ſa mère & l'autre ſa compagne) « les chaſtes filles du Centaure m'ont élevé. Parvenu à mon qua- « trième luſtre ſans qu'une action indigne ou même une parole m'ait « déshonoré, je rentre dans la maiſon de mes pères, pour recouvrer « cet empire qu'Éole & ſes deſcendans ont obtenu de Jupiter, & « qu'un autre occupe contre les loix du ſort. «

Je ſais que Pélias ſe fiant au délire de ſa raiſon, a, par l'injuſtice « & la violence, dépouillé mes pères du diadême qui fut leur partage. «

» Eux, redoutant pour moi la colère d'un uſurpateur orgueilleux, » feignirent mon trépas lorſque mes yeux commençoient à s'ouvrir » aux rayons du jour, &, parmi les cris des femmes éplorées, ils » élevèrent dans le palais l'appareil ſombre & lugubre d'une pompe » funéraire, tandis que m'enveloppant en ſecret dans des langes de » pourpre, ils me firent, à la faveur de la nuit, porter vers Chiron, » qu'ils chargèrent de mon enfance.

» Mais abrégeons d'inutiles diſcours; illuſtres citoyens indiquez-moi » le palais de mes pères: fils d'Éſon, né dans ces lieux, cette terre » pour moi n'eſt point étrangère. Jaſon eſt le nom que le Centaure » divin m'a donné. Ayant ainſi parlé il fut conduit dans ſon palais, » où l'œil de ſon père ne put le méconnoître; des larmes accumulées » ſe groſſirent ſous la paupière du vieillard, ſon ame fut pénétrée » d'un ſentiment profond de joie, lorſqu'il vit ſon fils diſtingué du » reſte des humains par l'éclat de ſa beauté.

» Attirés par la renommée du héros, Phérès & Amythaon, tous » deux frères du vieil Éſon, quittèrent l'un les bords voiſins de la » ſource Hypércide, l'autre la ville de Meſsène; bientôt accoururent » Admète & Mélampe, empreſſés de voir leur parent *(b)*. Au » milieu des feſtins Jaſon leur adreſſant de douces paroles, & leur » préſentant les dons de l'hoſpitalité, répandoit une joie univerſelle; » il vit couler cinq jours & cinq nuits dans l'ivreſſe & dans l'en- » chantement des plaiſirs.

» Le ſixième jour il communiqua ſes projets à ſes parens, qui les » approuvèrent: auſſitôt il quitte avec eux le lieu qui les raſſembloit, » s'avance vers les vaſtes demeures de Pélias, & y pénètre avec » empreſſement. Inſtruit de leur arrivée, Pélias, fils de la belle Tyro*, » marche au-devant d'eux. Alors Jaſon, par des paroles tranquilles, » qui couloient avec douceur de ſes lèvres, commence ainſi un ſage » diſcours: Fils de Neptune *(7)*,

* Aux beaux cheveux, dit le grec.

» L'homme n'eſt que trop prompt à ſervir ſes intérêts aux dépens » de la juſtice, par-là il court aux peines inſéparables d'un bonheur » acquis injuſtement: vous & moi, règlant nos mœurs & nos deſirs,

(b) Admète étoit fils de Phérès, & Mélampe d'Amithaon.

assurons-nous une félicité durable. Ce que je vais avancer vous « ne l'ignorez pas, le même flanc a mis au jour Créthéus & « l'audacieux Salmonée: vous & moi, descendans de ces Princes à « la troisième génération, nous contemplons l'éclat doré du soleil: « malheur à ceux qui liés par le sang, se divisent par la haine, & « perdent tout respect d'eux-mêmes. «

Il ne convient pas que le glaive, & les traits qui percent l'airain, « règlent entre nous le partage des grandeurs de nos aïeux: je vous « abandonne les brebis, les jeunes troupeaux de bœufs, les vastes « champs que vous avez enlevés à mon père, & dont le tribut « augmente vos richesses: il m'importe peu que ces biens fassent « l'agrandissement de votre maison; mais ce sceptre de la monarchie, « ce trône où le fils de Créthéus assis, a dispensé des loix à ce peuple, « rendez-les moi, & prévenant nos communs chagrins, arrêtez « dans la source les maux qui en naîtroient. Pélias repartit ainsi, « d'un air tranquille: Je satisferai vos demandes; «

Mais déjà marche autour de moi la vieillesse pesante: vous « en qui la jeunesse fleurit & bouillonne encore, vous pouvez triom- « pher de la colère des divinités infernales. Phrixus mort près « d'Æëtès, ordonne qu'on rappelle ici son ame errante sous un ciel « étranger *(8)*, & qu'on enlève la toison épaisse du bélier sur « lequel il traversa les flots, «

Et se déroba aux traits impies de sa marâtre. Un songe merveilleux « est venu m'instruire de cet ordre. L'oracle de Castalie m'ordonne « cette navigation: prenez sur vous l'entreprise; achevez-la; je jure de « vous laisser régner seul en ces lieux. Que Jupiter dont nous sortons « l'un & l'autre, soit le garant sacré de mon serment! Ce pacte fut « approuvé entre eux, & ils se séparèrent. Cependant Jason «

Excite déjà les hérault d'armes à publier par-tout le voyage « qu'il entreprend. Soudain accourent trois fils de Jupiter, infati- « gables aux combats, deux nés de Léda, l'autre d'Alcmène. « Euphémus & Périclymène, fils de Neptune, hérissés de cheveux, « se confiant dans leur force, quittent l'un Pylos, l'autre le pro- « montoire de Ténare, & tous deux, par l'expédition nouvelle, «

» viennent mettre le ſceau à leur gloire. Orphée ſe joint à eux;
» Orphée père de la lyre & du chant, Orphée que l'Univers célèbre
» & dont Apollon eſt le père.

» Mercure au caducée d'or, fait partager les périls de l'entrepriſe
» à ſes deux fils, Échion & Eurytus, dans la force de leur âge.
» Zétès & Calaïs s'éloignent des vallons du Pangée: Borée leur père,
» ſouverain des Vents, les a lui-même, avec un eſprit content, parés
» des ailes de pourpre dont leur dos eſt couvert. Junon met dans
» le cœur de tous ces demi-dieux le deſir qui perſuade tout *(9)*.

» De peur que l'un d'eux abandonnant ſes jeunes compagnons,
» ne laiſſe, loin des périls, dormir près de ſa mère ſes ans infruc-
» tueux, & afin qu'à l'envi l'un de l'autre ils tendent à la vertu,
» la vertu ſeul remède contre la mort. Lorſqu'Iolchos eut réuni cette
» élite des héros, Jaſon les raſſemblant, les combla d'éloges. Mopſus,
» interprète des *ſorts* & des augures ſacrés, les preſſa de monter ſur
» le vaiſſeau; & lorſque l'ancre eut été ſuſpendue au ſommet de
» la proue,

» Jaſon monté ſur la poupe, prit dans ſes mains une coupe d'or;
» & invoqua le père des immortels, le foudroyant Jupiter; il invoqua
» les flots impétueux, les vents, les nuits, les plages de la mer, les
» jours purs & ſereins, & la fortune qui préſide aux retours heureux.
» La voix du tonnerre ébranlant les cieux, lui répondit par un bruit
» favorable, & les rayons de la foudre perçant la nue, firent briller
» leur lumière. Attentifs à ces ſignes divins, auxquels ils ſe confioient,
» les héros captivoient leur haleine. Auſſitôt Mopſus

» Fait naître parmi eux une douce eſpérance, & leur commande
» de ſe courber ſur les rames. La rude main des nautonniers ſaiſit
» l'aviron & l'agite avec un zèle infatigable: favoriſés par le ſouffle
» du midi, ils arrivent à la bouche de l'Euxin, où ils fondèrent
» un temple à Neptune, dieu de la mer. Là fut immolé un rouge
» troupeau des taureaux de Thrace; là un autel élevé par l'avis des
» Dieux, étendit ſa ſurface plane. Prêts d'entrer dans des périls affreux,
» ils demandèrent au Dieu ſouverain des vaiſſeaux.....

» D'éviter le choc inſurmontable des rochers qui ſe cherchent &

ſe

ſe heurtent entr'eux; car il en eſt deux qu'anime le ſouffle de la vie *(10)*, & qui ſe roulent avec plus d'impétuoſité que les vents par qui mugit la profonde étendue des airs: mais le paſſage des Argonautes leur a ôté le mouvement & la vie. Déjà le Phaſe a reçu dans ſon lit, la troupe des demi-dieux; & ils vivent près d'Æëtès, confondus avec les noirs habitans de Colchos. Alors Cythérée, que Cypre a vu naître, & qui préſide aux traits de ſon fils, ayant enchaîné aux quatre rayons d'une roue immortelle, cet oiſeau divin, de couleur changeante, & qui inſpire les fureurs de l'amour *(11)*, l'apporta pour la première fois parmi les humains, & apprit au ſage fils d'Éſon les prières d'où naiſſent les enchantemens, afin qu'il effaçât de l'eſprit de Médée le reſpect de ſa famille, afin que l'éloquente perſuaſion, telle qu'un tourbillon rapide, emportât vers les doux climats de la Grèce, les deſirs de cette Princeſſe *(12)*, livrée aux flammes de l'amour. En effet, Médée inſtruiſit Jaſon à ſortir victorieux des combats qu'Aëtès lui propoſoit; elle infuſa dans l'huile, des ſucs préſervatifs de la douleur, & voulut qu'il en couvrît ſes membres; enfin ils promirent de ſe joindre l'un à l'autre par un doux hyménée.

Mais lorſqu'Æëtès eut placé au milieu des Argonautes la charrue de diamant *(13)*, & les taureaux que lui ſeul conduiſoit & lioit au joug, les taureaux qui du fond de leurs naſeaux jaunifſans ſouffloient des torrens de flammes, & déchiroient la terre avec leurs pieds armés d'airain, qu'ils agitoient tour à tour, il les fit marcher & décrivit un droit ſillon, le ſoc rejetant la glèbe des deux côtés, & pénétrant juſqu'à la profondeur d'une braſſe; enſuite il parla en ces mots: *Que le Souverain par qui ce vaiſſeau eſt commandé, achève ce que j'ai commencé; alors je lui abandonne l'immortelle dépouille,*

La toiſon dont la laine pendante forme une frange dorée.

A peine il eut parlé, que Jaſon dépouillant ſes vêtemens, commença l'entrepriſe, ſe confiant au Dieu dont il étoit protégé. La flamme ne put l'étonner; il étoit préſervé de ſon atteinte par l'enchantereſſe qui lui donnoit l'hoſpitalité: il ſaiſit la charrue, & à l'aide d'un cuir liant, inſtrument de la violence & de la néceſſité,

» il enchaîne le front des taureaux; avec l'aiguillon douloureux, il
» touche leurs flancs terribles, & les contraint par la force à parcourir
» le champ qui lui étoit prescrit. Æëtès surpris en gémit & renferma
» sa douleur dans son ame.

» Les compagnons du héros au contraire étendoient vers lui leurs
» mains, plaçoient sur son front l'herbe pliée en couronne, & le
[a] Æëtès. » combloient de louanges..... Mais déjà le fils du Soleil [a]
» indique le lieu où l'épée de Phrixus a suspendu la superbe toison:
» il espéroit que Jason ne pourroit l'enlever. En effet un bois épais
» la recèle; un dragon la défend avec sa gueule dévorante: ce monstre
surpasse en longueur & en masse, un vaisseau à cinquante rames,
» que les coups du fer ont façonné.....
»

» (Que fais-je? je suis loin du sentier que je suivois; le temps
» me presse; c'est par un court chemin que j'y vais rentrer, & cet
» exemple d'une heureuse hardiesse, servira de modèle à plus d'un
» poëte). O Arcésilas! Jason par son adresse fit périr le dragon
» dont le dos varioit ses couleurs; avec la toison il enleva Médée,
» par qui Pélias mourut bientôt après: ils errèrent sur les plaines de
» l'océan, & abordèrent à Lemnos parmi ces femmes meurtrières
» de leurs époux. Là, ils établirent des jeux dont un vêtement fut
» le prix;

» Là, ils s'unirent; là, enfin, sous un ciel étranger, arriva ce
» jour ou cette nuit, marqué par les temps, qui fit briller les pre-
» miers rayons de votre grandeur: car c'est alors & dans Lemnos
» que commença la postérité d'Euphémus, qui depuis s'est perpétuée;
[b] Depuis appelée *Théra*. » elle habita Lacédémone, & passa ensuite dans l'île de Callista. [b]

» C'est de cette île que sont sortis vos aïeux, doués d'une pru-
» dence éclairée, auxquels Apollon a donné d'accroître, avec la faveur
» des Dieux, l'honneur de la Libye, & de gouverner la ville divine
» de Cyrène,

» Où vous êtes assis sur un trône d'or. Maintenant, nouvel
» Œdipe, découvrez le sens mystérieux du discours que je vous
» adresse. Un vieux chêne tombé sous la hache, qui a vu disperser

ſes rameaux & flétrir ſa beauté, tronc aride & ſans fruit, tranſ- «
porté loin du lieu qui l'a vu naître, manifeſte encore ſon utilité, «
lorſque dans le règne de l'hiver il nourrit un braſier, ou lorſque «
placé dans le palais de ſes maîtres, il ſe repoſe ſur des colonnes «
antiques, & ſoutient un fardeau peſant *(14)*. Vous ſavez appliquer «
un remède aux maux: Apollon ſavant dans cet art, favoriſe vos «
jours. Pour ſoigner une plaie, il faut la toucher d'une main légère: «
on jette aiſément le trouble dans un État, c'eſt l'ouvrage des moins «
habiles; mais y remettre auſſitôt l'ordre & l'équilibre, c'eſt une «
pénible entrepriſe, & pour laquelle les Rois mêmes ont beſoin «
du ſecours d'un Dieu. Les Grâces vous la facilitent, ô Arcéſilas! «
continuez de veiller ſur l'heureuſe Cyrène, & qu'elle ſoit l'objet «
de tous vos ſoins. «

Penſez à cette maxime d'Homère, qu'un Envoyé ſage honore «
la cauſe qu'il protège; de même auſſi une cauſe juſte honore la «
muſe qui la défend. Cyrène & le célèbre palais de Battus ont été «
les témoins de la juſtice de Démophile: jeune parmi les jeunes, «
vieillard au conſeil, ſon jugement y ſemble mûri par cent années; «
il n'appuie point les diſcours des méchans; il hait l'homme injuſte «
& audacieux, «

Et reſpecte la vertu tranquille; il fuit la lenteur & les délais: «
il ſait que l'occaſion n'eſt qu'un inſtant; pour la ſaiſir, il ne court «
point au haſard, il la ſuit en ſerviteur ſoumis & marche ſur ſes «
pas. Arcéſilas, l'exil d'un homme vertueux, eſt un mal dans l'État: «
loin de ſes biens & de ſa patrie, Démophile eſt un nouvel Atlas «
que le poids du ciel oppreſſe. Mais quoi! les Titans mêmes ont «
trouvé grâce devant Jupiter, & le pilote change ſes voiles lors «
que le vent ceſſe. «

Démophile fatigué des douleurs de l'exil, ſouhaite revoir ſes «
foyers, & ſentir renaître ſon eſprit dans les feſtins qui ſe don- «
noient près des fontaines d'Apollon; il ſouhaite porter ſa lyre & «
la toucher paiſiblement parmi ceux de ſes concitoyens qui ſont «
dignes de l'entendre. Rappelé près de vous, Arcéſilas, il vous «
diroit quelle ſource de beaux vers il a trouvée dans Thèbes qui «
lui a donné l'hoſpitalité. «

REMARQUES

Sur la quatrième Ode pythique de Pindare.

(1) DELPHES où la Pythie siégeant près des aigles dorés.] Ces deux aigles placés dans le temple de Delphes, rappeloient au peuple, un fait mythologique consacré par la religion. Les Grecs pensoient que Jupiter, pour trouver le milieu de la terre, avoit fait partir au même instant, des extrémités du globe, au levant & au couchant, deux aigles doués d'une vîtesse parfaitement égale : ces deux oiseaux dirigeant leur vol l'un vers l'autre, se joignirent à Delphes, qui depuis fut regardée comme le milieu de la surface de la terre.

(2) Dont les habitans transportés de la mer au continent, oublieront les vaisseaux légers pour les courſiers rapides.] Pindare a dit, *oublieront les dauphins aux petites ailes pour les courſiers rapides ;* mais Néander prend ces dauphins pour des vaisseaux dont les voiles ressembloient aux ailes ou nageoires de ce poisson. J'ai suivi cette interprétation, parce qu'elle offre un sens plus naturel : *Les habitans de l'île de Théra, transportés au continent de la Libye, quitteront les vaisseaux pour les courſiers, & la rame pour les rènes.*

(3) Maintenant cet honneur eſt réſervé à l'illuſtre poſtérité des Lemniennes.] On sait que les femmes de Lemnos punirent par le meurtre de leurs époux le mépris qu'ils avoient eu pour elles. Les Argonautes, sur ces entrefaites, arrivèrent dans cette île, & contractèrent alliance avec ces femmes meurtrières. Les enfans nés de ces mariages, vinrent par la suite à Lacédémone, pour y reconnoître ceux à qui ils devoient le jour : admis dans cette ville au rang des citoyens, ils voulurent se rendre maîtres de l'État ; on les mit en prison ; leurs mères, dit-on, trouvèrent moyen de les en tirer, en les faisant sortir sous leur habillement, & en restant elles-mêmes prisonnières ; ces malheureux échappés ainsi aux fers, mais surpris dans leur fuite, alloient être condamnés à mort, lorsque Théras, qui faisoit partir une colonie, demanda la vie des coupables, & la permission de les envoyer avec le reste de la colonie. Sa demande lui fut accordée ; les Lemniens partirent pour Théra. Samos, l'un d'entr'eux, fut un des ancêtres de Battus, lequel conduisit lui-même une colonie en Libye, & fonda la ville de Cyrène.

(4) Comment le deſtin armé de ſes clous de diamant, fixa-t-il la néceſſité de cet évènement.] On reconnoît-là cette belle image qu'Horace a empruntée de Pindare :

Si figit adamantinos
Summis verticibus dira neceſſitas
Clavos.

Horace dit encore ailleurs :

Te ſemper anteit ſæva neceſſitas,
Clavos trabales & cuneos manu
Geſtans ahenâ.

(5) Il parut enfin cet homme, c'étoit Jaſon.] M. l'abbé Fraguier a cité cette arrivée de Jaſon dans Iolchos, comme un morceau où le ſtyle de Pindare eſt gracieux & aimable. Je trouve que dans ce morceau même, Pindare incline encore vers la force qui eſt naturelle à ſon ſtyle. Qu'on en juge par les principaux traits de cette ſtrophe :

Ὁ δ' ἆεθλα χρόνῳ ἵκετ' ἀσχμαίαν διδύμαιν
Ἀνὴρ ἐκπάγλος· ἐσᾶς δ' ἀμφοτερόν μιν ἔχεν, ἆ τε
Μαγνήτων ἐπιχώριος ἁρμόζοισα θαητοῖσι γυίοις
Ἀμφὶ δὲ παρδαλέα σέσιτο φείσαντις ὄμβρους.

Cette harmonie me paroît plutôt forte & réſonnante que molle & coulante : auſſi Pindare nous annonce-t-il ſon héros comme redoutable & terrible.

(6) Inconnu à tous, il fit naître ces diſcours parmi ceux qui l'obſervoient : N'eſt-ce point Apollon ! ſeroit-ce cet époux de Cythérée ! &c.] Cette tournure eſt vive & ſerrée ; elle rend très-ſenſible l'impreſſion que fit la préſence de Jaſon ſur les habitans d'Iolchos. Mais (qu'il me ſoit permis de le dire) Pindare me ſemble avoir altéré la vraiſemblance, & par conſéquent refroidi ſa peinture, par le diſcours, trop long pour la circonſtance, qu'il fait tenir à l'un des habitans : *Eſt-ce vous, Othus ou Ephiante ! non, la féconde Naxos a vu votre trépas, & Tityus eſt tombé ſous une flèche tirée de l'invincible carquois de Diane : leçon donnée aux mortels, de n'étendre leurs deſirs paſſionnés que juſqu'aux objets qu'ils peuvent obtenir.* Cette réflexion me paroît déplacée & peu naturelle dans la bouche d'un homme qui frappé de la préſence d'un héros qu'il admire & qu'il voudroit connoître, ne doit exprimer ſa ſurpriſe & ſa curioſité que par des phraſes courtes & interrompues.

(7) Fils de Néptune.] Le grec ajoute le ſurnom de *Pétrée*, que les Theſſaliens donnoient à ce Dieu, parce qu'ils penſoient qu'il avoit entr'ouvert les rochers de la Theſſalie, & fait couler dans le

vallon de Tempé, le fleuve Pénée, qui auparavant n'avoit point d'iſſue, & inondoit les plaines de la ville. Le poëte ajoute : *L'homme n'eſt que trop prompt à ſervir ſes intérêts, &c.* Tout ce diſcours de Jaſon à Pélias eſt noble & ſur-tout très-concis. En général, la préciſion avec laquelle tous les interlocuteurs parlent dans cette ode, me paroît digne de remarque : chacun d'eux expoſe brièvement ce qu'il doit dire, ſans y joindre rien d'étranger ni d'inutile, en ſorte que Pindare, ſi fameux par ſes écarts, eſt dans ce morceau & pour cette partie, auſſi loin des écarts qu'on puiſſe l'être. Cette préciſion dans les diſcours & dans le récit, rend la marche de l'action, très-vive & très-rapide : c'eſt ce qu'on doit ſentir, pour peu qu'on liſe avec attention cette ode ; mais pour en être plus frappé encore, il ne faut qu'ouvrir Apollonius de Rhodes. Ce poëte, dans ſes Argonautiques, ſans reprendre l'action plus haut que Pindare, a étendu en quatre livres très-longs, ce que Pindare a reſſerré dans une ode : auſſi le poëte lyrique rend-il la lecture de l'autre difficile à ſoutenir ; & ſans parler des expreſſions énergiques, des peintures brillantes qui flattent & réveillent dans Pindare, l'eſprit conſervant l'impulſion forte que ce poëte donne à ſes lecteurs, cherche dans Apollonius cette narration preſſée qui déterminoit ſon mouvement & accéléroit ſa marche ; il n'y trouve qu'un récit froid & rallenti, qui retient ſon impétuoſité & gêne ſon impatience. Le récit de Pindare étoit comme un vaſte eſpace qu'il franchiſſoit en courant ; celui d'Apollonius eſt comme un défilé tortueux, ſemé d'obſtacles & de piéges qui l'arrêtent. Je n'ai pas cru devoir paſſer ſous ſilence un poëte qui a traité le même ſujet que Pindare ; & devant en parler, je n'ai pu diſſimuler l'impreſſion qu'il m'a faite : je conviens pourtant avec plaiſir, que les vers d'Apollonius ſont en général facilement tournés, & que ſon ſtyle ne manque pas d'élégance & de clarté. Quant à Ovide, qui a auſſi rapporté l'expédition des Argonautes, il eſt bien moins circonſtancié que les deux autres : j'aurai occaſion de le citer & de le comparer avec Pindare.

(8) Phryxus ordonne qu'on rapporte ici ſon ame errante ſous un ciel étranger.] Ψυχὰν κομίζειν, dit le grec. C'étoit l'uſage chez les Grecs, de rappeler par des myſtères funèbres, l'ame de ceux qui mouroient loin de leur patrie. Le Scholiaſte cite comme un exemple de cette cérémonie, ces deux vers d'Homère :

Οὐ δ' ἄρ' ἔμοι γε πεπρωμένον ἦεν ὀπίσσω
Πρὶν πάντων δειλῶν ἑτάρων πεῖσιν ἑκάστου.

(9) Junon mit dans le cœur de tous ces demi-dieux, le deſir qui perſuade

tout.] Cette épithète du desir est juste, fine & agréable. Il est mille autres beautés d'expression que j'aurois dû relever; je me suis arrêté à celle-ci, parce qu'elle tient à un passage où je veux accuser l'infidélité de ma traduction. *Junon* (dit le poëte, que je vais rendre littéralement) *mit dans le cœur de ces héros le desir qui persuade tout, de peur que l'un d'eux ne restât près de sa mère*, cuisant *sa vie sans danger*, ἀϊδῶνα πέσοντα: cette expression est familière aux poëtes Grecs. Je l'ai trouvée chez eux différemment employée: le seul exemple qui s'en présente à mon esprit en ce moment, est tiré d'Homère, lorsqu'Achille retiré dans sa tente, *cuit* en dedans sa colère: ce mot ainsi employé passeroit plus aisément dans notre langue, que suivant l'emploi que Pindare en a fait. Ne pouvant donc rendre exactement la métaphore hardie du poëte, j'y ai substitué une autre métaphore & une autre hardiesse, & j'ai dit: *de peur qu'un de ces héros ne laissât dormir près de sa mère ses ans infructueux*. Je demande grâce pour cette façon de traduire; j'en confesse l'inexactitude & peut-être la témérité.

(10) Il est deux rochers qu'anime le souffle de la vie.] Ces rochers s'appeloient *Cyanées:* les poëtes Grecs ont chanté souvent les périls auxquels ils exposoient les navigateurs. Le Scholiaste observe avec raison, qu'Homère dans le vers où il en parle, ne dit pas que ces rochers eussent du mouvement: un fragment d'Orphée le dit positivement: αἱ δ' ἀλλήλων ἀπέρουσαν. Quant au prodige opéré par la lyre, qui, dit-on, les fixa, le commentateur Schmid en rejette tout le merveilleux: il prétend qu'Orphée apprit aux Grecs que les rochers Cyanées étoient immobiles, & que la fiction ornant ce trait, y mit l'apparence du prodige.

(11) Alors Cythérée ayant apporté cet oiseau qui inspire les fureurs de l'amour.] Cet oiseau est nommé en grec ἴυγξ; c'est le même qu'on appelle aussi σίσυρα, d'où lui est venu en françois le nom de *hoche-queue*. On s'en servoit dans tous les enchantemens qui avoient pour objet d'inspirer de l'amour: on enchaînoit l'oiseau aux quatre rayons d'une roue de fer ou d'airain, qui tournoit avec rapidité pendant que l'enchantement se faisoit; c'est pour cela que Pindare appelle l'oiseau πτερακτύμνα, & qu'il ajoute ἐν ἀλύτῳ κύκλῳ. La seconde idylle de Théocrite contient la description complette des cérémonies d'un enchantement pareil: on y retrouve l'oiseau & la roue dont Pindare parle ici.

(12) Afin que l'éloquente persuasion, telle qu'un tourbillon rapide, emportât les desirs de cette Princesse, &c. Le grec dit plus fortement, *afin que le fouet de la persuasion tourmentât le cœur de cette Princesse, livrée aux flammes de l'amour.* Le mot δονάκι, dont Pindare s'est

ſervi, ſemble indiquer un mouvement de rotation & de vertige, qui devoit emporter l'eſprit de Médée : cette métaphore m'a paru ſi juſte & ſi énergique, que j'avois d'abord oſé la conſerver dans ma traduction; mais la délicateſſe Françoiſe l'ayant rejetée, je me ſuis ſoumis à la loi qu'elle m'impoſoit, non ſans m'affliger pourtant qu'il ne ſoit pas permis à un traducteur, de rendre celui qu'il traduit avec cette exacte préciſion qui le feroit mieux connoître.

(13) Mais lorſqu'Æëtès eut placé au milieu des Argonautes, la charrue de diamant, &c. Toute cette peinture ſe trouve dans Ovide :

Ecce adamanteis vulcanum naribus efflant.

Cette épithète d'*adamanteis* va-t-elle auſſi bien aux taureaux qu'à la charrue à laquelle elle eſt appliquée dans Pindare? le poëte Grec dit en parlant des taureaux.

Οἱ φλόγ' ἀπὸ ξανθᾶν γενύων πνέον καμομένοιο πυρός.

Revenons à Ovide :

Ecce adamanteis vulcanum naribus efflant
Æripedes tauri, tactæque vaporibus herbæ
Ardent : utque ſolent pleni reſonare camini,
Aut ubi terrenâ ſilices fornace ſoluti
Concipiunt ignem liquidarum adſpergine aquarum,
Pectora ſic intùs clauſas volventia flammas,
Gutturaque uſta ſonant.

Il faut convenir que voilà une comparaiſon fort juſte & fort belle, qui n'eſt point dans Pindare. Ovide ajoute :

Pulvereumque ſolum pede pulſavêre biſulco,
Fumificiſque locum mugitibus implevêre.

Le dernier vers eſt de la plus grande beauté; le premier a-t-il autant de force que celui du poëte Grec!

Χαλκέαις δ' ὁπλαῖς ἀφόρητον χθόν' ἀμειβόμενοι.

Ce mot ἀφόρητον n'eſt-il pas expreſſif & figuratif? En général, je ne ſais s'il eſt un poëte Grec ou Latin qui ait plus le mérite de l'harmonie figurative que Pindare; je l'ai déjà fait obſerver dans quelques odes : celle-ci en fournit encore un nouvel exemple, quelques vers plus bas que ceux que je viens de citer. Pindare y dépeint le dragon qui garde la toiſon : *Ce monſtre*, dit-il, *égale en maſſe & en longueur, un vaiſſeau*

vaisseau à cinquante rames: ce vers traduit ainsi, devient froid & ne dit rien; citons-le dans le texte:

Ὃς πάχει μάχει π πεντηκόντηρα ναῦν κράτει.

L'harmonie figurative le soutient & le relève.

(14) Un vieux chêne tombé sous la hache, qui a vu disperser ses rameaux & flétrir sa beauté, tronc aride & sans fruit, manifeste encore son utilité, lorsque placé dans le palais de ses maîtres, il se repose sur des colonnes antiques, & soutient un fardeau pesant.] C'est sous cette allégorie que Pindare parle de Démophile, ainsi que je l'ai observé dans l'avant-propos. Métastase semble avoir été inspiré par notre poëte lyrique, dans les paroles de cet air fameux de l'Adrien, qu'on distingue avec raison, du commun des airs insérés dans les opéras Italiens: je vais le citer.

C'est le fier Osroès qui parle: ce Prince orgueilleux, mais vaincu, se sentant capable de tout, même après sa chute, dit:

Sprezza il furor del vento
Robusta quercia, avezza
Di cento verni è cento
Lingiurie a tollerar.
E se pur cade al suolo
Spiega per l'onde il volo,
E con quel vento istesso
Va contrastando in mar.

Sur une ode aussi longue & aussi riche que celle de Pindare, on multiplieroit à l'infini les observations: je borne ici les miennes, pour ne point fatiguer l'attention des lecteurs.

CINQUIÈME ODE PYTHIQUE DE PINDARE.

Par M. DE CHABANON.

AVANT-PROPOS.

ARCÉSILAS, roi de Cyrène, eſt le héros que l'on célèbre dans cette ode, ainſi que dans la précédente; & l'ancienne origine de ce Prince, deſcendant de Battus, ramène le poëte à parler des vertus de ce dernier, de la colonie qu'il conduiſit de Théra en Libye, des monumens dont il embellit la ville de Cyrène. Ces évènemens n'intéreſſent point aujourd'hui: on entendroit avec plaiſir louer un Prince ſur des établiſſemens qui ſeroient faits de nos jours, & dont l'utilité frapperoit nos eſprits, comme la majeſté des édifices qu'on y auroit conſacrés attireroit nos regards: mais qu'un fondateur ait élevé dans la Libye des temples ſuperbes, qu'il y ait percé des routes commodes, l'éloignement des temps & des lieux diminue pour nous le prix de ces ſervices, & le principe *major è longinquo reverentia*, n'eſt point applicable à ces évènemens: ils ſont cependant en partie le ſujet de cette ode, & les notions préliminaires que je viens de rappeler, ſont les ſeules néceſſaires pour l'intelligence de ce poëme.

Quant à la façon dont il eſt conduit & à l'ordre qui y règne, Pindare ſur ce point peut prêter à la critique: ne le diſſimulons pas, dans l'ode dont il s'agit, un mot ſeul amène ſouvent une nouvelle idée, & en lie deux entre elles. Par exemple, lorſque Pindare parle de Battus, envoyé en Libye par l'ordre d'Apollon, « ce Dieu (dit auſſitôt le poëte) a trouvé la médecine, la lyre, &c. » On voit que le nom d'Apollon ſert lui ſeul de tranſition dans ce paſſage, ce que bien des lecteurs n'approuvent pas. Je ne ſais cependant pourquoi les mots (ſignes repréſentatifs des idées) n'en amèneroient pas de nouvelles, qu'ils feroient, pour ainſi dire, germer dans l'eſprit au même inſtant où ils frappent l'oreille? d'où

naît, dans la conversation, le désordre qui en fait le charme & la variété, si ce n'est qu'un mot employé au développement d'une idée, en fait naître soudain une autre étrangère à la première, mais qu'il unit avec elle par un rapport insensible? Ces liaisons existent donc dans la Nature: elles ne forment, dira-t-on, qu'un désordre réel, soit; mais oublions-nous que ce désordre même a été assigné à l'ode comme son attribut propre? On a observé que l'esprit ne procède pas toujours par des degrés successifs, immédiats & contigus; mais que détourné de son objet principal par un objet accidentel qui lui apparoît comme un éclair, souvent il se jette à l'écart pour saisir celui-ci: on a senti que cet échange des idées peut donner à l'esprit un mouvement agréable; on l'a donc adopté comme un effet de la Nature bon à conserver, & l'unissant au charme de la musique, qui ne permet point à l'esprit de combiner des rapports, on a composé de cet ensemble le genre de l'ode, dont les principes ainsi discutés peuvent se soutenir, comme on le voit, même au creuset de la philosophie. Je dirai quelque chose de plus au sujet des liaisons formées par les mots; si le mot qui sert à lier, énonce une idée grande & intéressante pour le poëte, la transition est des plus belles: Pindare dit, dans l'ode que nous allons voir, « Apollon établit les Héraclides dans Pylos, dans Argos & dans Sparte..... ô Sparte! je rendrai public « l'honneur que j'ai de t'appartenir, &c. » Si le nom de cette ville réveilloit dans l'esprit du poëte l'idée d'un État recommandable dans toute la Grèce, & avec lequel il fût glorieux d'avoir quelque relation, ainsi que nous n'en pouvons douter, je dis que cette exclamation subite, est un élan rapide du sentiment, & une beauté plus qu'un défaut.

Après avoir ainsi défendu notre poëte, sur le vice apparent de ses transitions, je veux bien me relâcher un peu du zèle opiniâtre qui m'a fait parler en sa faveur: accordons un moment que ses idées ne se tiennent point assez entre elles, pourra-t-on ne pas s'étonner au moins de l'adresse avec laquelle il promène, par mille détours, le fil de ses narrations, & le ramène à la fin à son objet principal? pourra-t-on ne pas admirer l'art avec lequel, par le moyen de ces liaisons imperceptibles, il étend & augmente un

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

ſujet reſſerré par lui-même? Pour moi, je ne puis mieux comparer cet artifice qu'à celui de Didon, qui ſut, avec la peau d'un bœuf, décrire la vaſte enceinte des murs qu'elle vouloit fonder.

CINQUIÈME ODE PYTHIQUE,

A ARCÉSILAS, roi de Cyrène, vainqueur à la courſe des chars.

« QUE ne peuvent point les richeſſes, quand celui qui les tient » du haſard, les unit à la vertu la plus pure, & par elles enchaîne » autour de lui tous les cœurs? Monarque aimé du Ciel, Arcéſilas! » depuis que la carrière de la vie s'eſt ouverte devant tes pas, les » richeſſes entre tes mains ont été l'inſtrument de ta gloire. Ainſi » l'a voulu ce Dieu bienfaiſant, Caſtor, qui du ſein de la tempête » a fait naître le jour ſerein qui luit ſur ton trône. *(1)*

» Le Sage ſoutient mieux qu'un autre, le pouvoir que le Ciel » lui confie *(2)*. Tu marches dans les ſentiers de la juſtice, & la » proſpérité s'y répand autour de toi: de vaſtes cités obéiſſent à tes » loix *(3)*; le caractère auguſte de tes penſées ſe peint dans la majeſté » de tes regards. Aujourd'hui plus heureux encore, proclamé vain- » queur à la courſe des chars dans le ſtade Pythique, tu reçois cet » hymne qu'Apollon a pris plaiſir à compoſer pour toi.

» Que cet hymne chanté dans les murs de Cyrène, autour » des fertiles jardins de Cythérée *(4)*, te faſſe ſouvenir, Arcéſilas, » de rapporter aux Dieux tous les évènemens, & de chérir entre » tous tes amis, Carrhotus, lui qui revenu du cirque au palais des » enfans de Battus, n'a point fait parler en ſa faveur l'adroite excuſe, » reſſource qu'employa jadis la tardive prudence d'Épiméthée *(5)*, » mais au contraire a ceint ton front des couronnes remportées aux » bords de Caſtalie.....

» Lieux aimables, où conſervant habilement ſes rènes, il a douze » fois parcouru l'enceinte ſacrée. Son char dans cette courſe n'a point » été endommagé; tel il ſortoit des mains de l'ouvrier lorſque » Carrhotus deſcendoit de la colline de Criſa dans le bois où Apollon

préſide, tel on le voit encore non loin du temple de ce Dieu, près « de la ſtatue que les Crétois lui ont conſacrée. *(6)* «

Une reconnoiſſance prompte & facile doit acquitter ce bienfait. « O fils d'Alexibias! ô Carrhotus! les Muſes verſent ſur toi leur « brillante lumière *(7)*: mortel heureux, tu as exécuté une entre- « priſe difficile, & les plus beaux vers en conſacrent la gloire. « Combien de tes concurrens renverſés de leur char, ſont tombés « ſur la pouſſière! toi ſeul tranquille au milieu d'eux, as ſu conſerver « entier le char agile que tu conduiſois, & de retour de ces jeux « brillans, tu as revu les champs de la Libye & la ville qui t'a « donné le jour. «

Nul homme ne peut être exempt de travaux; mais du moins « l'antique bonheur attaché aux deſtins de Battus, revit parmi ſes « deſcendans, & règle pour eux le cours fortuné des évènemens; « il eſt le rempart de Cyrène, & il en fait briller la gloire aux « yeux des étrangers *(8)*. C'eſt le pouvoir d'un deſtin ſi heureux « qui fit fuir devant Battus les lions rugiſſans *(9)*, quand reſpectant « l'oracle prononcé au-delà des mers, ils quittèrent par troupeaux « la Libye. Apollon, chef de l'entrepriſe confiée à Battus, livra « ces monſtres à la frayeur, afin que l'établiſſement de Cyrène « juſtifiât ſes ſaintes promeſſes. «

C'eſt de ce Dieu que nous ſont venus les remèdes que l'art « emploie contre nos maux: il inventa la lyre; il donne la ſcience « & l'amour des arts aux mortels qu'il chérit, & il met dans leur « ſein cet eſprit de paix & de concorde *(10)*: ami des muſes & « de la juſtice, ce Dieu règne à Delphes dans l'antre myſtérieux, « d'où ſa voix commanda aux deſcendans d'Hercule & d'Ægimius, « d'aller habiter les villes de Pylos, de Sparte & d'Argos. *(11)*..... «

Sparte! que ma gloire s'uniſſe à la tienne *(12)*, & que l'on « publie ce que j'ai de commun avec toi! Tu donnas la naiſſance « à ces enfans d'Égée, originaires de Thèbes, qui ſecondés de « l'aſſiſtance des Dieux, paſsèrent dans l'île de Théra. L'arrêt ſecret « des deſtinées les avoit conduits au feſtin ordonné pour la fête « d'Apollon Carnéen; depuis, conſervant cet uſage, nous célébrons «

» dans un repas la ſuperbe ville de Cyrène, qu'habite une tribu » guerrière de Troyens deſcendus d'Anténor *(13)*. Ces Troyens » ſuivirent Hélène en Libye, lorſqu'ils eurent vu le déſaſtre d'Ilion » conſumé par les flammes.

» Établis ſur ces bords, ils prévinrent, ils comblèrent de préſens, » ils admirent à leurs ſacrifices la colonie des Théréens à qui Battus, » à l'aide de ſes vaiſſeaux légers, venoit d'ouvrir les chemins de » la mer. Nouvel habitant de ces contrées, Battus agrandit les bois » conſacrés aux Dieux; il fit tracer au niveau cette vaſte route où » marche avec dignité, le cortège des pompes religieuſes, & dont » le pavé cimenté retentit ſous les pieds des chevaux. Là, vers » l'extrémité de la place, s'élève la tombe iſolée de ce grand » homme.....

» Heureux tandis qu'il vécut, & révéré comme un héros après » ſa mort. Loin de là, la tombe des autres Rois décore l'extérieur » de la ville: cachés dans la pouſſière, où leur eſprit vit encore, » ils entendent ces chants flatteurs *(14)*, ces tributs de louanges, » qui vont ſe répandre ſur les vertus d'Arcéſilas, comme la douce » roſée ſe répand ſur les fleurs. C'eſt leur fils qu'on célèbre; ſes » honneurs leur ſont communs, & ſa gloire fait leur félicité. » O Monarque chéri! ſans doute il eſt juſte qu'Apollon place ton » nom dans ſes vers, & que les jeunes enfans le rediſent dans leurs » chanſons.

» Il eſt juſte qu'une ode mélodieuſe paye les ſoins que ta magni- » ficence a pris pour obtenir la victoire que tu remportes aux jeux » Pythiques. Je pourrois apprendre à te louer, des hommes les plus » inſtruits; mais content de parler de toi comme l'humble vulgaire, » je dirai que ton eſprit eſt au-deſſus de ton âge; que pour l'élo- » quence & le courage, tu te montres parmi les hommes, ce que » l'aigle aux vaſtes ailes eſt parmi les oiſeaux; que ta force dans les » combats eſt telle qu'un rempart impénétrable; que ton eſprit, dès » l'enfance, s'échappoit du ſein maternel, & alloit habiter avec les » Muſes; que tu poſsèdes l'art de régir des courſiers.

» Enfin tout ce qu'on peut faire de grand & d'utile aux lieux

qu'Arcéſilas habite, ce Prince habile l'a tenté, & le Ciel a « ſecondé ſes efforts. Puiſſent à l'avenir les Dieux immortels favoriſer « plus encore ſes projets & ſes actions, & préſerver l'automne de « ſa vie, de ces vents pernicieux qui annoncent l'hiver & font « périr les fruits! O Jupiter! ta ſuprême intelligence gouverne le « deſtin des mortels qui te ſont chers; fais recueillir un jour la « palme Olympique au généreux deſcendant de Battus ».

REMARQUES

Sur la cinquième Ode pythique de Pindare.

(1) PINDARE rapporte à Caſtor la félicité d'Arcéſilas, & il dit à ce Prince: *ce Dieu, du ſein de la tempête, a fait naître le jour pur & ſerein qui luit ſur ſon trône* *. Le poëte déſigne, ſous cette figure, le calme rétabli dans Cyrène après les troubles civils qui l'avoient agitée. Nous avons vu, dans l'ode précédente, que *Démophile* avoit été banni de cette ville, pour avoir eu part aux ſéditions formées contre l'État; le poëte nomme *Caſtor*, en cette occaſion, de préférence à toute autre divinité, premièrement parce que ce dieu ſe plaît à l'exercice des chevaux, χρυσιρμάτᾳ Κάστορι, &, ſelon Horace, *hunc equis (Caſtorem) illum (Pollucem) ſuperare pugnis nobilem.* Or une partie du bonheur d'Arcéſilas, eſt d'avoir vaincu à la courſe des chars. Cette divinité convient auſſi parfaitement à la figure dont Pindare ſe ſert, parce que la conſtellation des Gémeaux étoit regardée comme favorable aux matelots, & diſſipant la tempête: *Quorum ſimul alba nautis ſtella refulſit, defluit ſaxis agitatus humor, concidunt venti, fugiuntque nubes, &c.*

* Il y a dans le grec ἑστίαν, *maiſon, palais.*

(2) Le Sage ſoutient mieux qu'un autre, le pouvoir que le Ciel lui accorde.] Ici le texte eſt ſuſceptible de diverſes interprétations; j'ai choiſi celle qui, ſans y faire violence, m'a paru former le ſens le plus beau: Σοφοὶ δ' ἐπὶ κάλλιον φέρουσι ἢ παν Ἰσόδειον δωμάν, &c.

Le Scholiaſte rend ἐπὶ κάλλιον φέρουσι, par *reddunt adhuc pulchriorem, potentiam quam acceperunt à diis:* mais le vrai ſens de φέρουσι me paroît gêné dans cette explication; j'aime mieux dire, *ſupporte mieux le fardeau du pouvoir*, κάλλιον φέρουσι; ainſi ce dernier mot a un ſens énergique.

(3) Tu es Souverain de grandes villes,] dit plus bas Pindare; & il ajoute, Ἔχει συγγενὴς ὀφθαλμὸς ἀδοιέσταν γέρας τᾷ τὸ μεγύλωμον φρενὶ, *habet congenitus oculus hoc decus honoratiſſimum, miſtum tuæ menti.* Aſſurément Pindare ne s'eſt pas exprimé clairement (pour nous du moins)

dans ces vers : voici comme je les ai rendus ; *Le caractère auguſte de tes penſées ſe peint dans la majeſté de tes regards:* c'eſt ce que j'ai trouvé de plus noble & de plus approchant du texte.

(4) Τῷ μὴ μὶν λαθέτω, &c. Le Scholiaſte obſerve que pluſieurs ont voulu ſubſtituer τῷ σε μὴ λαθέτω, qui en effet paroît plus naturel; mais il eſt d'avis de conſerver μὶν au lieu de *ſe; ſed Pindaricum quidem* μὶν *retinuimus*, dit-il ; & nous admettons cette leçon, comme étant conforme au ſtyle de Pindare. Il y a dans cette même ſtrophe, que cette ode doit être chantée *autour du jardin agréable de Vénus.* Les uns entendent par ces mots, les champs mêmes de Cyrène, dont ces expreſſions déſignent, ſelon eux, la fertilité & l'agrément ; d'autres entendent une colline conſacrée aux Grâces, dont Callimaque fait mention ; Schmid penſe que c'eſt un lieu fertile & conſacré aux Grâces dont Pindare veut parler: il ſeroit difficile de trouver des raiſons de prononcer d'une manière déciſive entre ces opinions.

(5) Pindare en parlant de Carrhotus, conducteur des chevaux d'Arcéſilas & revenu triomphant auprès de lui, dit qu'*il n'amena point avec lui l'excuſe, fille de l'imprudent Épiméthée.* On ſent combien cette façon de parler eſt purement grecque & étrangère à notre langue ; j'ai tâché d'adapter la phraſe à nos idées, ſans trop l'altérer pourtant.

(6) Pindare dit que le char d'Arcéſilas eſt ſuſpendu dans une maiſon *faite de bois de cyprès*, près de la ſtatue *faite d'une ſeule pièce*, que les Crétois, *tireurs d'arc*, ont élevée pour Apollon. On retrouve dans cette traduction littérale, les épithètes ſuperflues que j'ai retranchées dans l'autre traduction. Pauſanias, dans le dénombrement des choſes qu'il avoit vues dans le temple, n'a point fait mention du char d'Arcéſilas ; auſſi déclare-t-il qu'il ne veut parler que des choſes les plus remarquables, λόγῳ μάλιστα ἄξια ; à moins que le char d'Arcéſilas ne fût celui qu'il dit avoir vu avec une ſtatue de Battus, que les Cyrénéens avoient dédiée à la Divinité de ce temple.

(7) Les Muſes verſent ſur vous leur brillante lumière, φλέγουσι χαρίτες, *les Grâces vous éclairent.]* Nous avons obſervé déjà dans d'autres odes, la ſignification mobile & changeante du mot χάριτες dans tous les poëtes Grecs & particulièrement dans Pindare: il a paru plus convenable de le rendre ici par *les Muſes*, ainſi que nous avons fait dans la ſeptième olympique.

(8) Ὄμμασι φαεννότατον ξένοισι. Le bonheur de Battus tranſmis à ſes deſcendans, eſt, dit le poëte, le rempart de Cyrène & *l'œil très-brillant & très-remarquable pour les étrangers.]* Voilà encore une phraſe dont

dont le ſens peut paroître douteux; mais j'obſerve que les poëtes Grecs, & Pindare en particulier, ſe ſont ſouvent ſervis de cette métaphore de l'œil: ailleurs il appelle Syracuſe *l'œil de la Sicile*, ce qui ſignifie l'ornement de la Sicile comme l'œil l'eſt du viſage: nous devons donc penſer qu'ici c'eſt encore le même ſens, & que le bonheur de Battus fait la gloire & la ſplendeur de Cyrène; ſplendeur qui ſe manifeſte aux étrangers reçus dans cette ville: cette interprétation me paroît la véritable.

(9) C'eſt ce deſtin heureux de Battus qui fit fuir devant lui les lions épouvantés.] Hérodote & Pauſanias racontent ce prodige arrivé à Battus. Dans la Libye, diſent-ils, il vit de près un lion; ſaiſi de frayeur, il jeta un grand cri qui fit fuir l'animal ſauvage, & Battus par l'effort qu'il fit en criant ainſi, rompit le filet qui embarraſſoit ſa langue & lui occaſionnoit un bégayement; depuis il eut l'uſage libre de la parole, ce que l'oracle lui avoit annoncé, comme nous l'avons vu dans l'ode précédente. *Apollon livra ces monſtres à la frayeur*, dit le poëte, façon énergique de parler qui heureuſement ſe conſerve dans notre langue; il eſt bien plus fort de dire, *il livra ces monſtres à la frayeur*, que de dire, *il inſpira la frayeur à ces monſtres.*

Hérod. l. IV. Pauſ. l. X.

(10) Pindare fait un bel éloge des Muſes, c'eſt-à-dire des ſciences & des arts, en diſant qu'Apollon met dans le cœur de ceux qui les cultivent, un eſprit de paix & de juſtice: Ἀπόλλων ἀγαγὼν ἐς φρασὶδας εὐνόμιαν. C'eſt ce qu'Ovide a dit autrement:

Didiciſſe fideliter artes,
Emollit mores nec ſinit eſſe feros.

(11) Quelques vers après, Pindare rappelle la migration des Héraclides dans Argos, dans Sparte & dans Meſsène; le poëte a mis Pylos au lieu de Meſsène. Proclès & Euryſthène fils d'Ariſtodémus, allèrent à Sparte, Teménus à Argos, Creſphonte à Meſsène; Démas & Pamphilus fils d'Ægimius, ſuivirent les Héraclides.

(12) O Sparte! que ma gloire s'uniſſe à la tienne, &c.] Les Cyrénéens étoient une colonie venue de Théra; les habitans de Théra étoient une colonie venue de Sparte; ceux que Pindare appelle *enfans d'Égée*, étoient des Thébains paſſés à Lacédémone: voilà comment Pindare appartient à cette ville, &, par une filiation plus éloignée, à la ville de Cyrène.

Égée, chef d'une tribu qui dans Thèbes portoit ſon nom, étoit, ſelon quelques-uns, né à Sparte. Il ſeroit inutile & fatigant de ſuivre le Scholiaſte dans les recherches obſcures & douteuſes où il s'engage pour prouver ce que Pindare dit des enfans d'Égée.

(13) Τὸ δ' ἑλλάσιππον ἔθνος. Dans ce paſſage, j'ai ſuivi l'interprétation de Schmid, qui veut que ce ſoient les Troyens deſcendus d'Anténor, qui aient reçu dans la Libye, la colonie conduite par Battus, que Pindare en ce paſſage appelle *Ariſtotélès*, d'un autre nom, propre à ce même Battus. Or, comme il y a une ſorte d'amphibologie dans le paſſage, quelques-uns ont penſé que c'étoit la colonie de Battus qui avoit reçu les Troyens transfuges de leur patrie; mais cette leçon, ſelon moi, ne peut ſe recevoir: c'eſt Battus qui eſt arrivé le dernier en Libye, & qui, comme le dit enſuite Pindare, a ajouté à la grandeur & à la magnificence des temples & des chemins faits avant lui.

(14) En parlant des rois de Libye, dont il décrit les tombeaux, Pindare dit, χθονίᾳ φρενὶ ἀκέοντι ὕμνων χάριν; c'eſt-à-dire, mot à mot, *ſubterraneâ mente audiunt hymnorum gratiam:* cette façon de parler eſt bien ſerrée, bien énergique, mais bien hardie pour nous; rien de ſi riant que la métaphore qui s'y joint, *la vertu eſt comme rafraîchie de la douce roſée des hymnes;* il falloit encore, ce me ſemble, quelque adouciſſement pour adapter à notre langue cette figure aimable. J'ai mis dans ma traduction, *ces chants flatteurs, ces tributs de louanges, vont ſe répandre ſur la vertu d'Arceſilas, comme la douce roſée ſe répand ſur les fleurs;* la ſeule différence qu'il y ait de cela au texte, c'eſt que j'énonce ce que Pindare ſouſentend; car lorſqu'il dit que *la roſée des hymnes tombe ſur la vertu,* il déſigne tacitement la vertu ſous l'emblème d'une fleur. Les Grecs en liſant cela, ſuppléoient un peu plus, nous ſuppléons un peu moins: je ſuis perſuadé d'avance, qu'en continuant d'obſerver de bien près la différence du génie des deux langues, pour ce qui regarde l'uſage des figures, cette différence ſe réduira à quelque choſe d'un peu plus ſouſentendu chez les Anciens; je crois que nous admettons moins qu'eux l'ellipſe des idées.

MÉMOIRE
SUR
LA MANIÈRE DONT LES ANCIENS RALLUMOIENT LE FEU SACRÉ, LORSQU'IL ÉTOIT ÉTEINT.

Par M. DUPUY.

Lû le 18 Nov. 1763.

LES monumens qui nous reſtent de l'antiquité, nous font connoître deux méthodes employées par les Anciens pour rallumer le feu de Veſta, lorſqu'il étoit éteint par quelque accident imprévu, dont on ne manquoit pas de tirer un mauvais augure. La première eſt atteſtée par Feſtus: « On prenoit, dit-il *(a)*, une planche ou table de bois, qu'on frappoit à coups redoublés, « ou qu'on perçoit juſqu'à ce que par un frottement violent & « continu, la matière prît feu ». Cette opération eſt ſimple & ne préſente aucune difficulté capable de nous arrêter; car que par ce moyen on puiſſe faire du feu, c'eſt ce qui eſt confirmé par une expérience journalière & par la pratique ordinaire de pluſieurs peuples, ſans qu'il ſoit néceſſaire de recourir au témoignage de Simplicius & de Théophraſte, non plus qu'à celui de Pline, qui nous apprend que du laurier s'enflamme lorſqu'on le frotte avec du lierre.

Lib. III, de Cælo.
Hiſt. Plant. l. V, c. 10.
Hiſt. Natur. l. XVI, c. 40.

La ſeconde eſt décrite par Plutarque, ſi néanmoins on peut regarder comme une deſcription exacte, ce qu'il dit des vaſes creux dont on ſe ſervoit pour enflammer, aux rayons du ſoleil, des matières combuſtibles. Juſte-Lipſe, dans ſon traité des Veſtales, croit qu'il faut s'en tenir au récit de Feſtus pour ce qui regarde les Romains, & que celui de Plutarque ne doit s'entendre que des Grecs; interprétation qu'on ne peut admettre, comme l'a

(a) Ignis Veſtæ ſi quando interſtinctus eſſet, Virgines verberibus afficiebantur a Pontifice, quibus mos erat tabulam felicis materiæ tamdiù terebrare (al. *verberare*) *quouſque exceptum ignem cribro æneo virgo in ædem ferret.*

fort bien remarqué de Méziriac, sans faire violence au texte de Plutarque. D'ailleurs Julien, dans son oraison à la louange du Soleil, dit clairement que le feu conservé par les Vestales étoit le produit des rayons solaires. Il est donc plus naturel de penser que les récits de Festus & de Plutarque, également vrais tous les deux, se rapportent à des temps différens. En effet, la première méthode paroît tenir de la simplicité & de la grossièreté des premiers âges, au lieu que la seconde annonce quelque culture de l'esprit. Mais quelle étoit la forme de ces vases dont parle Plutarque? c'est sur quoi les traducteurs & les interprètes ne sont pas d'accord: c'est aussi le point que j'entreprends de discuter. Pour essayer d'y réussir, je commencerai par présenter le texte de Plutarque, avec les différens sens qu'on lui a donnés; ensuite je montrerai quelle est l'idée que présentent naturellement les expressions de l'auteur Grec, & par conséquent quelle étoit la forme du vase dont il a parlé; après quoi, je déterminerai l'effet qui devoit résulter de la forme de ce vase, telle que l'a donnée Plutarque, & je montrerai pourquoi on avoit préféré cette espèce de forme à toute autre du même genre.

ARTICLE I.

Récit de Plutarque sur la manière de rallumer le Feu sacré, & idée qu'on en a conçue.

APRÈS avoir observé que le Feu sacré que l'on conservoit avec le plus grand soin, s'étoit éteint quelquefois par des accidens fâcheux; que sous la tyrannie d'Aristion, Athènes vit arriver ce malheur à la lampe sacrée du temple de Minerve; que Delphes l'éprouva pareillement, lorsque le temple d'Apollon fut brûlé par les Mèdes; que le feu sacré s'éteignit de même à Rome, pendant la guerre de Mithridate & dans le temps de la guerre civile, Plutarque s'explique sur la manière de le rallumer, par les expressions suivantes *(in Numa)*:

Ὁ (πῦρ) φασι μὴ δεῖν ἀπὸ ἑτέρου πυρὸς ἀναύεσθαι, καμνὸν δὲ ποιεῖν καὶ νέον ἀνάπτοντα ἀπὸ τοῦ ἡλίου φλόγα καθαρὰν καὶ ἀμίαντον· ἐξάπτουσι δὲ μάλιστα τοῖς σκαφείοις, ἃ κατασκευάζεται μὲν ἀπὸ

πλευρᾶς ἰσοσκελῆς ὀρθογωνίᾳ τριγώνῳ κοιλαινόμενα, συννεύει ὃ εἰς ἓν ὀκ τῆς περιφερείας κέντρον. Ὅταν δὲ δῶσιν ἀναπίαν λάβῃ πρὸς τὸν ἥλιον, ὥστε τὰς αὐγὰς πανταχόθεν ἀναπεμένας ἀθροίζεσθαι καὶ συμπλέκεσθαι πρὸς τὸ κέντρον, αὐτόν τε διακρίνει τ' ἀέρα λεπτυνόμενον, καὶ τὰ κάφοτατα καὶ ξηρότατα τ' προσπιπτόντων ὀξέως ἀνάπτει κατὰ τὴν ἀντέρεισιν, σῶμα καὶ πληγὴν πυρώδη τῆς αὐγῆς λαμβάνουσης.

Voyons d'abord comment Amyot a conçu le mécaniſme dont parle l'auteur Grec. « Si d'aventure ce feu, dit-il, vient à faillir..... ils diſent qu'il ne le faut pas rallumer d'un autre feu « matériel, mais en faire du tout neuf, en tirant de la flamme « pure & nette des rayons du ſoleil; ce qu'ils ſont en cette manière. « Ils ont un vaſe creux, compoſé de la coſte d'un triangle, ayant « un angle droit & deux jambes égales; de ſorte que de tous les « endroits de ſon tour & de ſa circonférence, il va aboutiſſant en « un point: puis ils dreſſent le vaſe droit contre le ſoleil rayonnant; « de ſorte que les rayons allumez ſe vont de tous coſtez unir & « raſſembler au centre du vaſe, là où ils ſubtiliſent l'air ſi fort qu'ils « l'enflamment; & quand on en approche quelque matière aride « & sèche, le feu y prend incontinent, à cauſe que le rayon, par « le moyen de la reverbération, prend corps de feu & force d'en- « flammer ». Eſt-il bien aiſé de comprendre ce qu'a voulu dire Amyot avec ſon *vaſe creux, compoſé de la coſte d'un triangle rectangle* iſocèle? Je ne crois pas qu'on entende mieux la verſion latine réformée par Creuſérius: *Succendunt eam (flammam) ſcaphiis cavatis in æqualia latera orthogonia trigonalia, quæ ex circumferentiâ in unum centrum ſunt devexa.* Le ſens de ce latin eſt-il que la concavité du vaſe étoit formée de pluſieurs triangles rectangles iſocèles, qui avoient un ſommet commun au fond de ce vaſe? En ce cas, il ne pouvoit y avoir que trois de ces triangles qui formoient la ſurface d'une pyramide, dont la baſe étoit un triangle équilatéral. Bachet de Méziriac, qui avoit remarqué tant de fautes dans la traduction d'Amyot, ne la trouvoit ni fidèle ni intelligible en cet endroit: mais la plupart des reproches qu'il lui fait ici, portent ſur une idée peu juſte qu'il s'étoit formée lui-même du récit de Plutarque. S'il convient que la deſcription

donnée par l'auteur Grec, eſt un peu obſcure, il prétend qu'*Amyot traduit en mauvais Géométrien.* Voici donc comment traduit Méziriac : *Ils ont des vaſes creux, dont la ſurface concave eſt formée par le côté d'un triangle rectangle iſocèle, ſi bien que de tous les endroits de ſa circonférence elle fait réflection en un point (b).* J'adopterois volontiers cette traduction, quoique je penſe bien différemment de ſon auteur. « Il eſt évident, dit-il, » que ces vaſes creux n'étoient autre choſe que des miroirs paraboliques »; il me paroît évident au contraire que ni le texte de Plutarque ni la traduction de Méziriac ne peuvent déſigner cette eſpèce de miroirs, parce qu'il eſt impoſſible qu'une ſurface formée par le côté d'un triangle, ſoit parabolique. Méziriac, pour faire quadrer aux termes de ſa traduction le ſens qu'il leur donne, obſerve qu'au rapport d'Eutocius ſur le premier des coniques d'Apollonius, tous les anciens Géomètres qui ont écrit avant celui-ci, n'ont uſé du nom de *parabole*, & n'ont donné à cette courbe d'autre nom que celui de *ſection du cône rectangle;* parce qu'ils n'avoient pas pris garde que la parabole pouvoit ſe faire en toute ſorte de cône, ſoit rectangle, ſoit ſcalène, & non pas ſeulement au cône rectangle. « On voit donc, ajoute-t-il, que Plutarque » voulant ici décrire la parabole, ſuit la façon de parler des Anciens, » qui l'appeloient *ſection du cône rectangle*, dont la ſection par ſa » cime eſt auſſi un triangle rectangle iſocèle. Si bien qu'il faut » croire, ou que Plutarque a penſé que cette deſcription de la » parabole étoit plus facile à comprendre à ceux qui ne ſont pas » bien verſés en la Géométrie, ou qu'il n'avoit pas vu les livres qu'Apollonius eût écrit plus de cinq cents ans devant lui ». Enſuite, après avoir rapporté la traduction d'Amyot, il s'écrie : « Quelle apparence y a-t-il que la parabole, qui eſt une figure » courbe, ſe compoſe d'une ligne droite? & que veut-il dire par » ces paroles, *il va aboutiſſant en un point!* Car à les prendre comme » elles ſont couchées, elles ſe rapportent au vaſe creux, ſi bien qu'il » ſemble qu'il a pris le cône pour la parabole; car c'eſt le cône qui » aboutit à un point, non pas la parabole. Que s'il veut parler du

(b) Voyez ſes remarques ſur Numa Pompilius, dans le 1.er volume de la traduction de Dacier, *in-4.° Paris, 1734, p. 553.*

point de la réflexion, il en parle fort improprement: car ce point « n'eſt pas au corps même de la ſurface parabolique, mais il eſt « en l'air & dans le vide de la parabole. Auſſi Plutarque a mal « fait de nommer ce point *le centre de la parabole;* parce qu'à « parler proprement, la parabole n'a point de centre, attendu que « les Géométriens appellent *centre de la figure*, un point auquel « tous les diamètres concourent, comme il arrive au cercle, à « l'ovale & à l'hyperbole; mais les diamètres de la parabole ne « peuvent concourir en un point, parce qu'ils ſont tous parallèles « entr'eux, comme le démontre Apollonius au *cor. de la prop. 51.e* « *du 1.er liv.* »

Il ſeroit d'abord bien étrange que pour déſigner une figure parabolique, Plutarque ſe fût ſervi d'un langage inconnu aux Géomètres de ſon temps, & uſité ſeulement plus de cinq cents ans avant lui. Si d'ailleurs il a cru ſe rendre par ce moyen plus intelligible à ceux qui ne ſont pas verſés dans les Mathématiques, il s'eſt lourdement mépris, puiſque des Géomètres même ne comprendront jamais que ſes expreſſions caractériſent une figure parabolique. Mais il n'eſt point vrai que Plutarque dans ſon texte, ni Méziriac dans ſa traduction, ſe conforment à la manière dont les Anciens, avant Apollonius de Perge, s'exprimoient pour déſigner la parabole. Pour la diſtinguer, ils la nommoient *ſection du cône rectangle:* il falloit même ajouter que cette ſection doit être parallèle à un des côtés du cône, autrement la courbe ne peut être parabolique. Or dans le texte de l'auteur Grec, non plus que dans celui de ſon traducteur, il n'y a pas un mot qui indique la *ſection du cône*, encore moins une ſection parallèle à un des côtés; rien par conſéquent qui caractériſe la parabole ſuivant la définition qu'en donnoient les Géomètres avant Apollonius. Il y a cinq ſections différentes du cône droit, & elles n'étoient pas inconnues à ces Anciens. La ſection parallèle à la bâſe, eſt un cercle; parallèle à un des côtés du cône, c'eſt une parabole; non parallèle, c'eſt une hyperbole; lorſque traverſant l'axe, elle aboutit aux deux côtés, c'eſt une ellipſe; enfin quand la ſection paſſe par le ſommet du cône, c'eſt un triangle. Si Plutarque eût voulu exprimer une ſurface parabolique, il auroit

été forcé d'énoncer celle de toutes ces ſections qui ſeule donne la courbe qu'il auroit eue dans l'eſprit. Le terme de *ſection* devoit donc néceſſairement entrer dans ſa deſcription : il ne s'y trouve point ; & quand on voudroit l'y ſuppoſer ou l'y ſouſentendre, il ne pourroit indiquer que celle qui forme un triangle iſocèle, jamais celle d'où réſulte une parabole : par conſéquent, bien loin de ſe faire entendre de ceux qui étoient peu familiariſés avec les vérités géométriques, il ſe ſeroit rendu inintelligible aux plus grands Géomètres.

Je veux que Plutarque n'ait pas vu les livres qu'Apollonius avoit compoſés plus de cinq cents ans auparavant, il n'ignoroit du moins pas les expreſſions élémentaires des Géomètres de ſon temps ; il connoiſſoit les ouvrages d'Archimède : l'éloge qu'il en fait, la ſimplicité, la profondeur, la netteté qu'il admire dans les écrits du Géomètre de Sicile, en un mot, le jugement qu'il en porte *en connoiſſeur*, ſuivant l'expreſſion de M. Mélot, ne permettent pas de croire qu'il ait ignoré juſqu'aux ſimples définitions uſitées en Géométrie. Avec de pareilles connoiſſances, ſuppoſer qu'il ait voulu déſigner une ſurface parabolique par les expreſſions du texte dont il s'agit ici, c'eſt admettre deux choſes abſolument incompatibles. Le plus petit écolier ſe ſeroit expliqué avec plus de juſteſſe & de préciſion ; & je m'étonne qu'un Savant tel que Méziriac, très-verſé dans les Mathématiques, n'ait pas fait cette réflexion.

Vie de Marcell.

Mém. de l'Ac. des Inſc. & Bell. Lettr. t. XIV, p. 136.

Son ſentiment eſt néanmoins celui qui a prévalu, & Dacier en a été tellement frappé, qu'il a oſé inſérer dans ſa traduction les termes de *ſection conique*, qui ne paroiſſent point dans le texte : c'eſt une licence qu'un traducteur, dans un cas pareil à celui-ci, ne doit jamais ſe permettre. Il fait dire à Plutarque, qu'on tire du ſoleil « une flamme pure & nette, par le moyen » de certains vaſes d'airain concaves & taillés, ſelon la ſection » conique, en triangle rectangle, de manière que toutes les lignes » de la circonférence aboutiſſent à un point du centre. On les expoſe » au ſoleil ; tous les rayons ſe raſſemblent & ſe réuniſſent dans ce ſeul point, &c. » Mais ce qu'il y a de ſingulier dans cette expoſition, c'eſt que, malgré les pièces de rapport dont elle eſt ſurchargée, elle

elle n'en eſt ni plus claire ni plus exacte. Quelle idée ſe faire d'un corps *taillé ſelon la ſection conique, en triangle rectangle!* Si cette ſection conique donne un triangle, elle ne produit pas une parabole. D'ailleurs, dans une concavité parabolique, y a-t-il une circonférence dont toutes les lignes aboutiſſent à un centre? le point où ſe réuniſſent les rayons réfléchis, c'eſt-à-dire le foyer, eſt-il le centre de cette ſurface & même lui appartient-il? Il en eſt totalement détaché, & plus ou moins éloigné, ſelon l'eſpèce de la parabole. On ne pouvoit donc rien imaginer de plus propre à décréditer Plutarque, que de prétendre qu'il avoit en vue cette figure, lorſqu'il a parlé des vaſes dont les Anciens ſe ſervoient pour rallumer le feu ſacré.

ARTICLE II.

Forme de ces Vaſes, ſuivant la deſcription de Plutarque.

ON ne peut douter que ces vaſes, tels que les décrit l'auteur Grec, n'aient été concaves (κοιλοειδῆ): il ne s'agit donc que de fixer la forme de cette concavité: mais pour ſe convaincre qu'elle étoit conique rectangle, il ne faut ni de longues ni de profondes diſcuſſions; un coup d'œil ſur le texte ſuffit. L'expreſſion eſt ſi ſimple & ſi nette, qu'elle déſigne juſqu'à l'élément générateur de cette figure, & qu'Euclide lui-même ne s'y eſt pas pris autrement pour faire concevoir la formation du cône.

Soit le triangle iſocèle *ABC*, rectangle en *B:* qu'on le ſuppoſe tourner ſur la ligne *BD*, comme ſur un axe immobile, le côté *AB*, par cette révolution, décrira une ſurface conique, & le ſolide formé par le triangle, ſera un cône droit, rectangle au point *B*, ſon ſommet. Concevons enſuite un vaſe creux dont la concavité eſt repréſentée par ce cône, nous aurons la forme préciſe des vaſes dont parle Plutarque. *Leur ſurface concave eſt formée*, dit-il, *par le côté d'un triangle rectangle iſocèle* (ἃ κατασκευάζεται ἀπὸ πλευρᾶς ἰσοσκελοῦς ὀρθογωνίου τριγώνου κοιλοειδῆ). La formation du cône, comme je viens de le dire, n'eſt pas autrement développée dans le *livre XI d'Euclide, définit. 18.* Fig. 1.

Il ſuit de-là que la verſion de Xylander étoit la plus claire comme la plus fidèle, & c'eſt juſtement celle qu'on a gâtée, en voulant la réformer: *Eam ad rem*, ce ſont ſes termes, *inſtrumentis utuntur, quæ σκαφεῖα nominant. Sunt autem excavata in modum turbinis rectanguli.* Les obſervations précédentes prouvent aſſez que Xylander ne pouvoit être ici accuſé de mépriſe ni d'inexactitude: il ne reſte maintenant qu'à expliquer pourquoi les Anciens ont préféré pour ces vaſes, la forme que je viens de décrire d'après Plutarque.

ARTICLE III.

Propriété des Vaſes coniques rectangles, & des coniques non rectangles, pour la réflexion des rayons ſolaires.

COMME il n'y a que trois ſortes de triangles rectilignes iſocèles, les rectangles, les oxygones & les obtuſangles, il ne peut y avoir non plus que trois eſpèces de cônes droits. Afin donc de reconnoître ſi les Anciens ont eu raiſon de préférer le cône rectangle aux deux autres eſpèces dans la forme des vaſes dont ils ſe ſervoient pour rallumer le feu ſacré, il faut comparer les propriétés de chaque eſpèce de figure, & déterminer celle qui eſt la plus efficace, & dont l'effet eſt le plus ſûr & le plus prompt. Or je dis que la ſuperficie conique rectangulaire a cet avantage ſur les autres; & pour le démontrer, je pars du principe reçu de tous les Phyſiciens, d'après une expérience conſtante, que l'angle de réflexion eſt pour les corps, & ſpécialement pour les rayons ſolaires, égal à celui d'incidence.

§. I.

Soit donc 1.° la ſuperficie conique *ABC (fig. 1.re)* rectangle en *B*, dont les côtés *AB* & *BC* ſont égaux, & l'axe *BD* perpendiculaire ſur la bâſe *AC*.

Je dis que tous les rayons ſolaires parallèles à l'axe, tombant ſur un point quelconque de cette ſurface, ſeront perpendiculaires à l'axe, après la réflexion, ou parallèles à la bâſe *AC*.

DÉMONSTRATION.

Soit un rayon quelconque *PN*, parallèle à l'axe *BD*, & réfléchiſſant au point *M*; il faut prouver que *NM* eſt perpendiculaire ſur *BD*. L'angle *ABC* étant droit (par l'hyp.), l'angle *DBC* eſt de 45 degrés; mais, à cauſe des parallèles *DB*, *PN* ſur *BC*, l'angle d'incidence *PNC* eſt égal à l'angle *DBC*, &, comme lui, de 45 degrés. Or l'angle de réflexion *BNM* eſt égal à l'angle d'incidence *PNC*; il eſt donc auſſi de 45 degrés. Par conſéquent dans le triangle *BMN*, les deux angles *MBN*, *MNB* ſont égaux & chacun de 45 degrés; donc le troiſième angle *BMN* eſt droit; donc *MN* eſt perpendiculaire ſur l'axe *BD*. *C. Q. F. D.*

Soit 2.° la ſuperficie conique iſocèle *ABC* (*fig. 2*), acutangle en *B*, & l'axe *BD*; je dis que tous les rayons parallèles à l'axe, tombant ſur un point de cette ſurface, couperont obliquement cet axe après leur réflexion, en s'approchant du ſommet *B*.

DÉMONSTRATION.

Soit un rayon quelconque *PN* parallèle à l'axe *BD*, & du point *N* ſoit abaiſſée la perpendiculaire *NE* ſur *BD*; il faut prouver que l'angle de réflexion *BNM* eſt plus petit que l'angle *BNE*.

L'angle *ABC* étant aigu, ſa moitié *DBC* l'eſt auſſi; mais l'angle *DBC* eſt plus petit que l'angle *DCB*; car il ne peut y avoir que deux cas: ou le triangle *ABC* eſt équilatéral & équiangle, ou la baſe *AC* eſt plus petite qu'un des côtés, puiſque ſi elle étoit plus grande, l'angle en *B* ſeroit ou droit ou obtus: or, dans l'un & l'autre cas, l'angle *DBC* eſt moindre que *DCB* = *ENB*. Car 1.° ſi le triangle eſt équilatéral, l'angle *DBC*, moitié de *ABC*, eſt auſſi moitié de *DCB*. 2.° Si la baſe *AC* eſt plus petite qu'un des côtés, alors l'angle *ABC* eſt moindre que l'angle *DCB*; donc à plus forte raiſon l'angle *DBC*, moitié de *ABC*, ſera plus petit que l'angle *DCB*.

Donc l'angle d'incidence *PNC*, égal à *DBC*, eſt plus petit que *DCB* ou que *ENB*; donc l'angle de réflexion doit être

moindre que l'angle *ENB;* donc le rayon, réfléchi du point *N*, coupera obliquement l'axe du côté du ſommet *B. C. Q. F. D.*

Soit 3.° la ſurface conique iſocèle *ABC (fig. 3)*, obtuſangle en *B*, dont l'axe *BD;* je dis que tout rayon *PN*, parallèle à *BD*, tombant ſur cette ſurface, coupera obliquement, après la réflexion, l'axe *BD*, en *s'*éloignant du ſommet *B*.

DÉMONSTRATION.

Soit tirée *NE* perpendiculaire ſur *BD*, il faut prouver que l'angle de réflexion *BNM* eſt plus grand que l'angle *BNE*.

L'angle *ABC* étant plus que de 90 degrés, les angles égaux *A* & *C* ſur la baſe valent chacun moins de 45 degrés, autrement l'angle *ABC* ſeroit droit. Par la même raiſon l'angle *DBC*, moitié de *ABC*, vaut plus de 45 degrés; donc l'angle *DBC* eſt plus grand que *DCB*. Mais l'angle d'incidence *PNC* = *DBC;* donc l'angle *PNC* eſt plus grand que *DCB* = *ENB;* donc l'angle de réflexion doit être plus grand que l'angle *ENB;* donc le rayon, réfléchiſſant du point *N*, doit couper l'axe obliquement, en *s'*éloignant du ſommet *B. C. Q. F. D.*

COROLLAIRES.

1.° Dans chacune de ces ſurfaces coniques, tous les rayons ſolaires, qui, parallèles à l'axe, en ſont également éloignés, vont ſe réunir à un même point de cet axe, & cela obliquement, ſi le cône eſt acutangle ou obtuſangle; perpendiculairement, ſi le cône eſt rectangle.

2.° Le rayon réfléchi du point de contingence ſur l'axe, eſt toujours égal à la partie de l'axe compriſe entre ce rayon & le ſommet du cône; c'eſt-à-dire que *MN* eſt toujours égale à *MB*, & par conſéquent que le triangle *BMN* eſt iſocèle. Car l'angle de réflexion *MNB* eſt toujours égal à l'angle d'incidence *PNC*, & celui-ci, à cauſe des parallèles *PN, DB*, eſt égal à l'angle *MBN*. D'où il ſuit que pour trouver le point où un rayon quelconque, *PN*, tombant en *N*, doit couper l'axe, après la réflexion; ſur le milieu de *NB*, diſtance du point *N* au ſommet du cône, élevez* * Fig. 2.

une perpendiculaire *KM*, le point où cette perpendiculaire coupera l'axe, ſera auſſi celui où aboutira le rayon réfléchi. C'eſt une conſéquence néceſſaire de ce qui a été démontré, que le triangle *BMN* doit toujours être iſocèle.

3.° Tous les rayons parallèles à l'axe, tombans ſur la ſurface entière du cône, ne ſe réuniſſent pas à un foyer ou à un ſeul point, mais ſur une ſeule ligne qui fait partie de l'axe; & ces ſurfaces coniques ont cela de commun avec les ſurfaces ſphériques *(c)*.

(c) Des Auteurs, qui ont écrit ſur la Catoptrique, parlent du foyer des ſurfaces ſphériques concaves, comme ſi c'étoit un ſeul point; ce qu'il ne faut pas prendre à la rigueur. Les rayons parallèles à l'axe vont, après la réflexion, ſe réunir à différens points de cet axe, ſelon les différens angles d'incidence. Toute la théorie des ſurfaces ſphériques concaves peut ſe réduire aux propoſitions ſuivantes.

Soit *(figures 4 & 5)* le miroir ſphérique *ABC*, dont l'axe *BD*, & *B* le pôle de la ſphère.

1.° Si le rayon *PN*, parallèle à l'axe *BD*, fait, avec le demi-diamètre *DN*, l'angle d'incidence *PND* de 60 degrés, il ira, en réfléchiſſant, couper l'axe au point *B*, pôle de la ſphère, de ſorte que le triangle *DBN* ſera équilatéral.

2.° Si le rayon ſolaire *RS* fait, avec le demi-diamètre *SD*, un angle *RSD* plus petit que 60 degrés; après la réflexion, il coupera obliquement l'axe au point *O*, faiſant l'angle *DSO* égal à *DSR*, de ſorte que *SO* & *OD* ſeront égales; & ce point *O* s'approchera d'autant plus de *D*, centre de la ſphère, que l'angle d'incidence ſera plus petit. Comme donc le triangle *SOD* doit toujours être iſocèle, le point *O* ne peut jamais être le milieu du demi-diamètre *BD*; car ſi *SO* + *OD* étoient égales au demi-diamètre *SD* ou *BD*, il ne pourroit y avoir d'angle.

3.° Si le rayon *EF* fait, avec le demi-diamètre *FD*, l'angle d'incidence *EFD* plus grand que 60 degrés, alors, après la réflexion, il iroit couper l'axe au point *G*, hors de la ſphère, en faiſant l'angle *DFG* égal à celui d'incidence *EFD*, de manière que *FG* ſeroit égale à *GD*. Et plus l'angle d'incidence approchera de 90 degrés, plus le point *G*, où le rayon réfléchi, étant prolongé, couperoit l'axe, ſera éloigné du pôle *B*, hors de la ſphère.

D'où il réſulte 1.° que ſi d'un point quelconque d'incidence on tire un demi-diamètre, & que ſur le milieu de ce demi-diamètre on abaiſſe une perpendiculaire, le point où cette perpendiculaire coupera l'axe, ſera celui où le rayon réfléchi étant prolongé, s'il eſt néceſſaire, ira couper le même axe.

2.° Que dans une ſurface ſphérique concave, il n'y a que la portion *HBN*, déterminée par *BN*, égale au demi-diamètre de cette ſphère, qui, par une ſeule réflexion, renvoie les rayons ſolaires ſur l'axe, & ſur la portion intérieure *BO* de cet axe, laquelle n'eſt jamais entièrement égale à la moitié du demi-diamètre. Par conſéquent, la ſurface concave ſphérique n'a point de foyer ou de point unique, où elle raſſemble les rayons ſolaires; comme la conique, elle les réunit ſur une ligne.

La différence conſiſte en ce que la

4.° L'action des rayons réfléchis sur l'axe est plus vive, l'impression plus forte, dans le cône rectangle que dans les deux autres espèces. Car c'est un principe constant, & par les lumières de la raison, & par celles de l'expérience, que plus les rayons solaires tombent perpendiculairement sur un objet, plus ils agissent avec force sur lui, & que leur activité est d'autant moindre qu'ils sont plus obliques. Ainsi tout corps frappe le plan sur lequel il tombe, avec d'autant plus de force que sa chute approche plus de la direction perpendiculaire; la force même de la collision est proportionnelle à la perpendiculaire que le corps est censé décrire dans sa chute oblique.

§. II.

On objectera peut-être que les principes établis jusqu'ici ne suffisent pas pour pouvoir en déduire, comme une conséquence nécessaire, que le cône concave rectangle est plus propre que les autres espèces de cônes, à enflammer des matières combustibles. A la vérité, il a sur eux l'avantage de renvoyer perpendiculairement sur l'axe les rayons qui frappent sa surface; mais ne pourroit-il pas se faire, dira-t-on, que dans le cône ou acutangle ou amblygone, la partie de l'axe sur laquelle tombent les rayons réfléchis, fût plus courte qu'elle ne l'est dans le cône concave rectangle? or si cela est ainsi, il y aura compensation; le cône rectangle perdra, par la longueur de cette partie de l'axe, ce qu'il gagne par la perpendicularité des rayons réfléchis: de sorte que de part & d'autre l'avantage sera égal.

Il pourroit l'être, sans doute, si l'objection portoit sur un appui solide; mais il est aisé de la ruiner sans ressource, & de la faire servir à confirmer de nouveau la vérité de la proposition qu'il s'agissoit d'établir. Je vais donc démontrer que dans le cône concave rectangle, la partie de l'axe qui reçoit les rayons réfléchis, est plus courte qu'elle ne l'est dans les cônes oxygone ou obtusangle.

sphère réunit les rayons solaires obliquement sur l'axe, n'y ayant que ceux dont l'angle d'incidence est de 45 degrés, qui réfléchissent perpendiculairement sur l'axe; au lieu que dans la surface conique rectangle, tous les rayons se réuniſſent sur l'axe par une direction perpendiculaire. Il est aisé de démontrer toutes les propositions précédentes.

Comme la quantité des rayons ſolaires, dans tous ces cas, eſt déterminée par le cercle qui ſert de bâſe aux cônes, il eſt évident qu'il faut ſuppoſer les bâſes égales; il ne l'eſt pas moins que l'égalité des bâſes, néceſſaire pour une égale quantité de rayons ſolaires, exige que l'axe du cône acutangle ſoit plus grand que celui du cône rectangle, & que l'axe du cône amblygone ſoit plus petit.

Dans le cône concave rectangle *ABC (figure 1.re)*, le rayon parallèle à l'axe, tombant au point *A*, coupera l'axe au point *D*, après la réflexion. Par conſéquent *BD* eſt la ligne ſur laquelle tous les rayons qui frappent cette ſurface, vont ſe réunir en réfléchiſſant. Or $BD = AD$ moitié de la bâſe; de ſorte que ſi *AD* eſt ſuppoſée de quatre parties, par exemple de quatre pouces, *BD* ſera auſſi de quatre pouces.

Pour déterminer enſuite, dans les cônes oxygone & obtuſangle *(fig. 2 & 3)*, la partie de l'axe qui reçoit les rayons réfléchis; du milieu de *AB*, un des côtés, ſoit tirée la perpendiculaire *FG* qui coupe l'axe prolongé, s'il eſt néceſſaire, au point *G*.

Le rayon parallèle à l'axe tombant au point *A*, réfléchira en *G (§. 1, Coroll. 2)*; par conſéquent *BG* eſt la ligne ſur laquelle ſe réfléchiſſent tous les rayons qui frappent ces ſurfaces.

PROPOSITION.

La ligne *BD*, axe du cône rectangle *(fig. 1.re)*, eſt plus courte que la ligne *BG*, partie de l'axe ſur laquelle les ſurfaces coniques, oxygone & obtuſangle, renvoient les rayons ſolaires *(fig. 2 & 3)*.

Comme l'axe de l'oxygone doit être plus grand que celui du rectangle, & l'axe de l'amblygone plus petit, ſoit le premier ſuppoſé de ſix pouces, par exemple, & le ſecond de deux.

DÉMONSTRATION.

1.° Dans le cône acutangle *(fig. 2)*, *AD* étant ſuppoſée de quatre pouces, & *BD* de ſix, l'hypothénuſe *AB* ſera $\sqrt{52}$, & par conſéquent *BF*, moitié de *AB*, ſera $\frac{1}{2}\sqrt{52}$.

Enſuite les triangles *ADB*, *GFB*, qui ſont ſemblables, puiſqu'ils

ont un angle commun en B, & un angle droit, l'un en D, l'autre en F, donnent cette analogie;

$$\begin{cases} DB : AB :: BF : BG. \\ 6 : \sqrt{52} :: \frac{1}{2}\sqrt{52} : \frac{26}{6}. \end{cases}$$

Donc $BG = \frac{26}{6} = 4\frac{1}{3}$. Or $4\frac{1}{3}$ eſt plus grand que 4; donc, dans le cône acutangle, la partie BG de l'axe, laquelle reçoit les rayons réfléchis, eſt plus grande que l'axe BD du cône rectangle.

2.° Dans le cône obtuſangle *(fig. 3)*, AD étant de 4, BD de 2, l'hypothénuſe ſera $\sqrt{20}$, & BF ſa moitié, $\frac{1}{2}\sqrt{20}$.

Or les triangles ſemblables ABD, FBG, donnent pareillement

$$\begin{cases} BD : AB :: BF : BG. \\ 2 : \sqrt{20} :: \frac{1}{2}\sqrt{20} : \frac{10}{2} = 5. \end{cases}$$

Donc, dans le cône obtuſangle, BG eſt plus grande que l'axe BD du cône rectangle. *C. Q. F. D. (d).*

COROLLAIRE.

Il eſt donc démontré que le cône concave rectangulaire a, ſur l'oxygone

(d) Il eſt facile d'avoir une expreſſion générale & algébrique de BG. Car ſi l'on nomme a la conſtante AD, moitié de la baſe, & b l'axe BD; BG ſera $\frac{aa+bb}{2b}$, expreſſion qui ne peut déſigner une grandeur égale à a, qu'en ſuppoſant $b = a$. En effet, dans cette ſuppoſition, l'expreſſion $\frac{aa+bb}{2b}$ ſe réduit à celle-ci, $\frac{aa+aa}{2a} = \frac{2aa}{2a} = a$; & c'eſt le cas du cône rectangle *(fig. 1)*, où a, moitié de la baſe, eſt égale à l'axe.

Mais ſi a & b ſont des grandeurs inégales, $\frac{aa+bb}{2b}$ exprime toujours une quantité plus grande que a; & cela, ſoit que b ſoit plus grande ou plus petite que a.

Car 1.° ſi b eſt plus grande & double, par exemple, de a, c'eſt-à-dire $2a = b$; alors la formule $\frac{aa+bb}{2b}$ ſe réduit à celle-ci, $\frac{aa+4aa}{4a} = \frac{5aa}{4a} = \frac{5}{4}a, > a$. C'eſt le cas du cône acutangle *(fig. 2)*.

2.° Si b n'eſt ſuppoſée que la moitié de a, ou $2b = a$; alors la formule $\frac{aa+bb}{2b}$ devient pareillement $\frac{5aa}{4a} = \frac{5}{4}a, > a$. C'eſt le cas du cône ambly-gone *(fig. 3)*.

l'oxygone & l'obtuſangle de même bâſe, le double avantage; 1.° de renvoyer la même quantité de rayons ſolaires perpendiculairement ſur l'axe; 2.° de les réunir à un foyer de moindre étendue. Donc, par la réunion de ces deux propriétés, l'action des rayons ſolaires eſt plus vive & plus prompte; leur impreſſion ſur les matières combuſtibles, plus forte dans les cônes concaves rectangles que dans les autres eſpèces.

Cette théorie fait aſſez comprendre, ce me ſemble, la raiſon de la préférence que les Anciens ont donnée à la ſurface conique rectangle ſur les autres eſpèces, ſoit qu'à cet égard la Phyſique & la Géométrie aient éclairé leur choix, ſoit qu'ils n'aient eu pour guide qu'une expérience aveugle. En effet, l'expérience a dû leur apprendre que la forme qu'ils avoient adoptée, étoit plus propre à enflammer les matières combuſtibles, placées ſur l'axe du vaſe, que celle des autres ſurfaces coniques. Peut-être même ont-ils jugé que la ſurface conique rectangulaire étoit préférable à la ſphérique; parce qu'il eſt démontré que dans un hémiſphère creux, il n'y a qu'une partie de ſa ſurface qui réuniſſe les rayons, après leur première réflexion, ſur la moitié du demi-diamètre de la ſphère *(e)*.

(e) Voyez ce qui a été dit note *(c)*; à quoi on peut ajouter qu'il eſt aiſé de comparer la propriété des ſurfaces concaves coniques avec celle des concaves ſphériques, à ne conſidérer que la première réflexion des rayons ſolaires.

Soit la demi-ſphère *AHBC* (*fig. 5*), dont le diamètre *AC* eſt égal à celui de la baſe du cône rectangle (*fig. 1*).

Soit pris l'arc *BN* de 60 degrés, & tirée la corde *NOH* parallèle à *AC*, laquelle coupera le demi-diamètre *BD* en deux parties égales au point *O*, puiſque le triangle *DNB* eſt équiangle & équilatéral. La portion de ſphère *HBN* ſera la ſeule qui, par la première réflexion, faſſe rejaillir les rayons ſolaires ſur l'axe intérieur; puiſque le rayon parallèle à l'axe, tombant en *N*, réfléchira en *B*; que d'ailleurs les rayons, qui tombent entre *N* & *B*, réfléchiſſent d'autant plus près du point *O*, que leur incidence eſt plus voiſine du pôle *B*; & qu'enfin ceux qui tombent entre *N* & *C*, iroient couper l'axe hors de la ſphère, au-delà de *B*.

Il ne s'agit donc que de comparer le cône *ABC* avec la ſeule portion de ſphère *HBN*, ſoit par rapport à leurs foyers, ſoit pour la quantité des rayons qui tombent ſur chacune de ces ſurfaces concaves.

1.° On a déjà obſervé que le foyer de cette portion de ſphère eſt la ligne *BO*, ou très-peu s'en faut; & *BO* n'eſt que la moitié de *BD*, foyer du cône rectangulaire (*fig. 1*). Donc *BD* : *BO* :: 4 : 2 :: 2 : 1.

2.° La quantité des rayons que reçoit la portion de ſphère, eſt déterminée

§. III.

Revenons maintenant à Plutarque, & comparons le reſte de ſa deſcription avec les principes que nous avons expoſés. Cet auteur ne ſe contente pas d'indiquer la formation de la ſurface concave qu'on donnoit à ces vaſes, il eſſaye de plus d'expliquer l'effet que devoit produire cette forme. Son expoſé ſur le premier point eſt clair & précis; il ne le paroît pas de même ſur le ſecond. Qu'entend-il, lorſque parlant de ces vaſes, il dit qu'ils aboutiſſent de la circonférence en un ſeul centre, ἃ συννεύει ὃ εἰς ἓν ὃκ τῆς περιφερείας κέντρον; à quoi il ajoute que les rayons ſolaires ſe réuniſſent au centre, ὥστε τὰς αὐγὰς ἀθροίζεσθαι καὶ συμπλέκεσθαι πρὸς τὸ κέντρον? quel eſt ce centre dont il fait

par le cercle de ſa bâſe, dont le demi-diamètre eſt ON; comme la quantité des rayons qui tombent ſur la ſurface conique rectangulaire, eſt fixée par le cercle, dont le demi-diamètre eſt DC. Mais les cercles ſont entre eux comme les carrés de leurs rayons; d'ailleurs $\overline{ON}^2 = \overline{DN}^2 - \overline{DO}^2 = 16 - 4 = 12$.

Donc $\overline{ON}^2 : \overline{DC}^2 :: 12 : 16 :: 3 : 4$. Donc la quantité des rayons ſolaires, que reçoit le miroir ſphérique concave HBN, eſt à celle que reçoit le cône rectangle ABC, comme 3 eſt à 4.

On peut appliquer les principes de cette comparaiſon aux autres eſpèces de cônes, & à toute autre portion de ſphère, dont on connoît l'axe, avec le demi-diamètre de la ſphère.

Soit le miroir concave ſphérique EBF (*fig. 5*), dont l'axe BK eſt le quart de BD, demi-diamètre de la ſphère à laquelle il appartient.

Soit tirée ED, & ſur ſon milieu M la perpendiculaire MG, qui coupe l'axe au point G; le rayon ſolaire, parallèle à l'axe, tombant au point E, réfléchira au point G. Donc GO eſt la partie de l'axe, ou l'eſpèce de foyer, où ſe réuniront tous les rayons réfléchis de la ſurface ſphérique EBF. Comme on a ſuppoſé DC ou DB de quatre pouces, & l'axe BK, quart de BD; DK eſt de trois. Enſuite, pour trouver GO, obſervez que les triangles ſemblables DKE, DMG donnent cette proportion;

$$\begin{cases} DK : DE :: DM : DG. \\ 3 : 4 :: 2 : \frac{8}{3}. \end{cases}$$

Mais $GO = DG - DO = \frac{8}{3} - 2 = \frac{2}{3}$. Donc, dans cette hypothèſe, GO eſt $\frac{2}{3}$ pouce.

Pour déterminer la quantité de rayons ſolaires, que reçoit le miroir EBF, on cherchera le demi-diamètre EK de ſa baſe $= \sqrt{(\overline{ED}^2 - \overline{DK}^2)}$.

Ces grandeurs connues, ſerviront à la comparaiſon qu'on ſe propoſera.

mention? A proprement parler, la ſurface conique n'a point de centre; on ne donne pas ce nom, mais celui de *ſommet*, au point où elle ſe termine. D'ailleurs dans la ſurface conique, dont il décrit la formation, les rayons réfléchis vont ſe réunir ſur l'axe, qui eſt une ligne droite, & non au ſommet, ni en un ſeul point, comme on vient de le démontrer. Ce dernier ſens eſt néanmoins celui que le texte de Plutarque paroît préſenter au premier coup d'œil; c'eſt auſſi celui que l'abbé Nadal ſemble avoir adopté. Selon le témoignage de l'écrivain Grec, dit-il, il n'étoit permis de tirer le feu nouveau « que des rayons mêmes du ſoleil, à l'aide d'un vaſe d'airain, au centre duquel les rayons venant à ſe réunir, ſubtiliſoient ſi fort l'air, qu'ils l'enflammoient, & que par le moyen « de la réverbération, la matière sèche & aride dont on ſe ſervoit, « s'allumoit auſſitôt. »

Mém. de l'Acad. des Inſcr. & Bell. Lett. t. IV, p. 173.

Pour trouver de la juſteſſe dans cette expoſition & dans le texte grec, il faut un peu aider à la lettre, & voici, ce me ſemble, l'interprétation la plus favorable qu'on puiſſe donner aux expreſſions de Plutarque. Si l'on ſuppoſe la ſurface conique rectangulaire des vaſes coupée par une infinité de plans parallèles à la baſe, on aura autant de circonférences, & toutes ces circonférences réunies forment la ſurface du cône. Or tous les rayons qui tombent ſur chaque circonférence, vont ſe réunir à ſon centre après la réflexion, & s'y heurtent avec une égale force dans une direction perpendiculaire & diamétralement oppoſée. Ce n'eſt qu'en ce ſens qu'on peut dire que ces vaſes par leur forme raſſemblent & réuniſſent, de la circonférence au centre, les rayons ſolaires; parce que chacune des circonférences dont la ſurface conique eſt compoſée, a réellement cette propriété, comme on l'a établi dans le premier corollaire. Mais ſi Plutarque a prétendu que les rayons qui frappent la ſurface entière, vont en réfléchiſſant ſe réunir tous en un ſeul point, il eſt tombé dans une erreur que les obſervations précédentes rendent ſenſible. Quoique je penche pour la première interprétation, je ne laiſſe pas de convenir avec Méziriac, que l'expreſſion de Plutarque eſt peu exacte, & que cet écrivain n'avoit peut-être pas des idées bien nettes ſur l'objet dont il parloit: il n'eſt pas permis à un Géomètre de s'exprimer d'une manière ſi

ambiguë & ſi peu géométrique. Comment même ne pas préſumer encore que lorſque cet auteur donne de grands & juſtes éloges au géomètre Sicilien, il parle ſur le rapport de bons connoiſſeurs, plutôt que d'après ſes propres lumières?

Mais il mériteroit, à plus juſte titre, le reproche & d'inexactitude & d'ignorance, ſi, comme on l'a prétendu, il avoit voulu décrire une ſurface parabolique. Car s'il eſt vrai que cette eſpèce de ſurface, qui, à parler exactement, n'a point de centre, réunit en un ſeul point, qu'on nomme ſon *foyer*, les rayons parallèles à l'axe, il n'eſt pas moins évident que la génération qu'il aſſigne à la figure dont il parle, eſt abſolument incompatible avec celle de la parabole.

Fig. 1

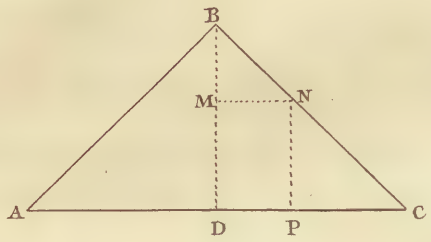

Fig. 3.

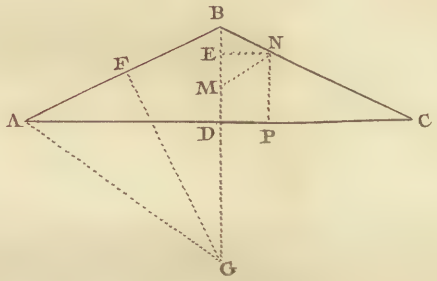

Fig. 2.

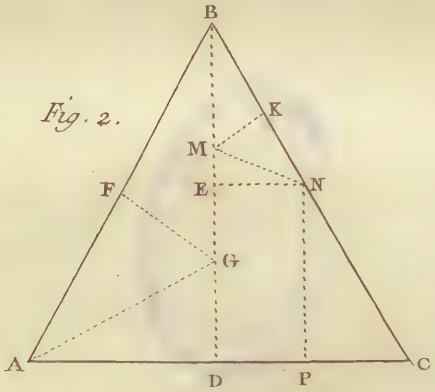

Fig. 4

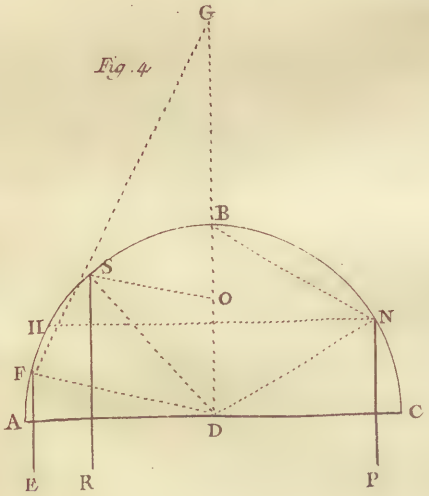

Fig. 5.

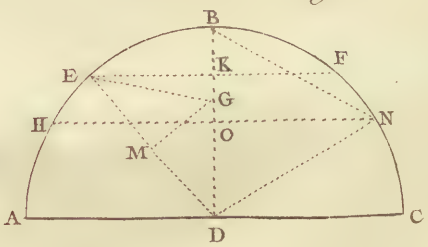

Eth. Haussard Sculp.

MÉMOIRE
SUR
LES NOMBRES POËTIQUES ET ORATOIRES.

Par M. l'Abbé LE BATTEUX.

DEPUIS assez long-temps que je réfléchis sur cette matière, j'ai lû & relû, & comparé plusieurs fois entre eux Aristote, Cicéron, Quintilien, Denys d'Halicarnasse, sans avoir pu les concilier; faute apparemment de les avoir bien compris. J'y reviens aujourd'hui avec un peu plus de confiance, & d'autant plus volontiers que, rendant compte à la Compagnie de mes idées, ses lumières ne manqueront point de m'éclairer & de fixer mes doutes.

La principale cause de l'embarras de cette question, vient de l'équivoque des termes de l'art, comme *rhythme, nombre, mesure, espace, mètre, pied, vers, &c.* que les Anciens ont employé souvent les uns pour les autres, tantôt au sens littéral, tantôt au sens figuré, & quelquefois dans un même chapitre, quoique chacun d'eux ait sa signification propre & particulière. Mon objet ici est d'exposer la chose même, qui, bien entendue, expliquera les mots. Je considérerai le rhythme en lui-même, le mètre par rapport au rhythme, & l'un & l'autre par rapport à la poësie & au discours oratoire.

Ce qui m'a déterminé à m'arrêter sur cette matière, est le jugement qu'en ont porté les anciens Rhéteurs, & en particulier Cicéron, qui nous dit que sans les nombres, le discours le mieux pensé, le plus solide, ne mérite pas le nom de discours: *sententiosè dicere sine verborum ordine & modo, infantia est.* Si cela est ainsi, on doit regarder cet objet non comme un objet de pure curiosité, mais comme une des parties les plus essentielles de l'éloquence, celle qui contient en quelque sorte l'art & le secret des maîtres. Aussi le plus éloquent des Orateurs, Cicéron, lui a-t-il consacré la moitié du plus beau & du plus savant de ses traités sur l'éloquence. *L'Orateur.*

ARTICLE I.

Du Rhythme conſidéré en lui-même.

TOUT diſcours eſt un ruiſſeau qui coule, c'eſt l'emblème ſous lequel les Anciens l'ont peint : *flumen orationis.* Mais comme l'organe qui produit le diſcours a beſoin de repos, pour reprendre ſon reſſort, il s'enſuit que ce ruiſſeau ne peut couler continuement & ſans quelque interruption. Or ce ſont ces interruptions qui ont donné naiſſance aux eſpaces terminés; les eſpaces ont produit les rhythmes, les rhythmes ont produit les vers; le vers n'étant autre choſe qu'une eſpace terminé rempli de ſyllabes.

Ariſtote nous a donné du rhythme une définition très-philoſophique, & il eſt le ſeul qui l'ait donnée ainſi : « Tout diſcours, dit-il, pour n'être point déſagréable & inintelligible, doit être » terminé; or rien ne ſe termine que par le nombre arithmétique, » ἀριθμῷ, & c'eſt de ce nombre arithmétique que réſulte le nombre muſical du diſcours, ῥύθμος. » Ariſtote veut dire que dans le diſcours vraiment nombreux ou rhythmique, les ſyllabes doivent être comptées & ſenties dans la prononciation, comme les unités le ſont dans la numération arithmétique ; & qu'à la fin de la période, elles doivent être réunies en ſomme dans le nombre muſical, comme les unités le ſont à la fin de la numération dans le nombre arithmétique; de manière que l'oreille ſente la progreſſion & le total des ſyllabes, comme l'eſprit ſent la progreſſion & le total des unités: c'eſt pour cela que le rhythme fut appelé *nombre* par les Latins; ceci s'expliquera ci-après par les exemples.

Rhetor. III, 8.

Cicéron a la même doctrine qu'Ariſtote : « Il n'eſt point, nous dit-il, de nombre ou de rhythme ſans eſpace terminé; » *numerus in continuatione nullus eſt.* Le nombre, dans le diſcours, eſt une étendue coupée en portions tantôt égales, ſouvent inégales, & marquées dans la prononciation par une affection plus ou moins ſenſible de la voix ; *diſtinctio, & æqualium, & ſæpe variorum intervallorum percuſſio, numerum conficit:* on en voit l'exemple dans la goutte d'eau qui tombe du toit d'eſpace en eſpace; *quem in cadentibus guttis, quod intervallis diſtinguuntur, notare poſſumus:*

De Orat. III, 48.

on voit l'exemple du contraire dans le murmure de l'eau, qui coule continuement & ſans interruption; *in amni præcipitante non poſſumus.* Voilà, ce me ſemble, la nature du rhythme marquée avec la plus grande préciſion & la plus grande netteté: c'eſt une durée coupée en portions égales, ou ſymmétriquement inégales.

Nous avons dit que c'étoit le beſoin de reſpirer qui les avoit introduits dans le diſcours; mais ce n'eſt point leur ſeule cauſe. Toutes les facultés qui concourent à former le diſcours, concourent de même à former le rhythme. L'oreille a en elle une ſorte de meſure ou de portée naturelle, qu'elle ne paſſe qu'avec peine. L'eſprit ne fait éclore ſes idées & ſes jugemens que les uns après les autres; c'eſt une marche où les pas ſe ſuccèdent diſtinctement. Peut-être même que la coupe des objets y porte encore un nouveau principe de diviſion: car après tout, les objets ſont dans le diſcours comme ils ſont dans un tableau, & ils ſont dans un tableau comme dans la Nature; or dans la Nature, il n'en eſt pas un qui n'ait ſon trait qui le ſépare des autres objets, même de ceux qui le touchent. Tous ces repos, qui marquent chacun le terme des eſpaces, ſont donc exigés en même temps par la préciſion, par la commodité, par la néceſſité.

Mais la Nature ayant attaché de l'agrément à tout ce qui ſe fait ſelon ſes vues & conformément à ſes loix, la néceſſité même eſt tellement devenue une ſource de plaiſir, que le goût & l'art s'y ſoumettroient encore quand même ce ne ſeroit plus une néceſſité.

C'eſt une loi univerſelle: tout ſe fait dans la Nature par meſure & par nombre; tout y marche en cadence: les Sages l'ont dit, & leur expreſſion eſt plus littérale encore que figurée; nous le voyons ſans ſortir de nous-mêmes. Tous nos mouvemens ont une meſure rhythmique: nos pas ſont égaux entr'eux, notre reſpiration ſe fait à temps égaux, nos artères ont des pulſations égales; le marteau du forgeron tombe en cadence, la faulx du moiſſonneur va & revient avec nombre; tous les arts mécaniques ſont facilités par les allées & retours ſymmétriques: le rhythme ſoutient nos forces dans les travaux pénibles, il les ranime quand elles ſont épuiſées.

Les rhythmes étant marqués ſi ſenſiblement dans toute la Nature, & ſi fortement imprimés dans nous-mêmes, il n'étoit pas poſſible que l'oreille, qui ſemble être en nous le principal tribunal des proportions & de l'harmonie, ne ſoumît pas au rhythme les arts qui dépendent d'elle; auſſi la muſique où elle règne le plus ſouverainement, a-t-elle été entièrement ſoumiſe à la meſure; il n'eſt point de muſique ſans cela: τὸ πᾶν τοῖς μουσικοῖς ὁ ῥυθμος.

Il étoit moins poſſible encore que l'eſprit qui dicte des loix à l'oreille même, n'adoptât pas le même uſage pour la formation & la diſtinction de ſes idées. Ainſi tout a concouru, le goût, l'oreille, l'eſprit, le beſoin de reſpirer, à porter dans le diſcours & dans la muſique, la pratique des eſpaces ou des rhythmes. Ils y étoient par l'inſtitution de la Nature, *Naturâ ad numeros ducimur;* l'art n'a fait qu'y ajouter le choix, la préciſion, la variété, *quaſi quandam palæſtram.* Telles ſont les cauſes ou l'origine du rhythme.

Mais pour le bien connoître, il eſt néceſſaire de l'analyſer juſque dans ſes élémens. *Nombre, rhythme, meſure* étant ici la même choſe, on me permettra de me ſervir du dernier par préférence.

Une *meſure* en général eſt ce qui ſert de règle pour déterminer une quantité. Les Géomètres diſtinguent deux ſortes de quantités; l'une *permanente,* dont toutes les parties exiſtent enſemble, on la nomme *étendue;* l'autre *ſucceſſive,* dont les parties exiſtent l'une après l'autre, on l'appelle *durée:* la première eſt l'étendue des corps, la ſeconde eſt l'étendue des temps. On meſure les corps par la toiſe, le pied, le pouce, la ligne, le point ou l'atome en étendue, qui eſt l'élément commun de toutes ces meſures; on meſure la durée par l'heure, la minute, la ſeconde, l'inſtant ou le temps, atome en durée, qui eſt auſſi leur élément; de ſorte que le temps ou inſtant eſt à la durée ce que le point eſt à l'étendue. Qu'on me permette d'inſiſter ſur cette comparaiſon, qui peut répandre beaucoup de jour ſur cette matière.

De même qu'il faut au moins deux points contigus pour faire une ligne, il faut auſſi au moins deux inſtans ou temps pour faire la plus petite meſure en fait de durée: ces deux temps ſe marquent

marquent ordinairement par le levé & le frappé du pied, ἄρσις καὶ θέσις, ou par le prononcé d'*un, deux.*

De même que les grandes mesures dans l'étendue, sont composées de petites; de même dans la durée, les petites mesures entrent aussi dans la composition des grandes: elles sont toutes contenantes & contenues sous divers aspects, & portent également le nom de mesure.

De même enfin qu'en fait d'étendue on peut faire figurer les mesures grandes & petites les unes avec les autres ou entre elles seulement, & en faire des compartimens symmétriques de toute espèce, pour plaire aux yeux; on peut aussi, en fait de durée, sur-tout lorsque les mesures sont attachées à des sons, faire figurer les petites mesures avec les grandes, ou les unes & les autres entre elles, pour faire plaisir à l'oreille. Il me semble que cette analyse suffit pour faire comprendre la nature du rhythme musical ou attaché à des sons.

Quand on voulut l'appliquer au discours, il n'y eut d'autre opération à faire, que de substituer la pulsation des syllabes au levé & au frappé du pied; de sorte que comme le levé marquoit le premier temps, & le frappé le second temps, la première syllabe articulée frappa aussi le premier temps, & la seconde le second temps; d'où il s'ensuivit que dans le discours, le plus petit rhythme ne put avoir moins que deux syllabes, parce qu'il ne pouvoit avoir moins de deux pulsations.

Faisons l'application de cette doctrine à un exemple. Celui que je choisis, se présente à tout le monde; c'est le commencement d'une prose qui se chante dans nos églises:

Lauda, Sion, Salvatorem;
Lauda Ducem & Pastorem;
In hymnis & canticis.

Il y a dans ce tercet trois espaces terminés; le premier par la dernière syllabe de *Salvatorem*, le second par celle de *Pastorem*; le troisième par celle de *canticis;* par conséquent ce sont trois rhythmes ou mesures: les deux premiers sont parfaitement égaux; il y a huit syllabes dans l'un & dans l'autre; le troisième est

catalectique, parce qu'il n'a que ſept ſyllabes; mais l'eſpace n'y eſt pas moins complet, parce que le repos final étant beaucoup plus long que celui des deux autres rhythmes, le ſilence ou la pauſe qui le ſuit, remplit le vuide que paroît laiſſer le défaut d'une ſyllabe.

Si l'on conſidère ces trois rhythmes enſemble, comme ne faiſant qu'un ſeul grand rhythme, qu'on peut comparer avec le tercet ſuivant, les trois rhythmes ne ſeront à l'égard du tercet entier, que de petits rhythmes compoſans. Si on les conſidère relativement aux parties ou rhythmes dont ils ſont compoſés eux-mêmes, ils ſeront de grands rhythmes, étant chacun compoſés ou de deux rhythmes de quatre ſyllabes, ou de quatre de deux, ſelon qu'il plaît à celui qui chante ou qui prononce, de marquer les diviſions; ainſi *Lauda* | *Sion* | *Salva* | *torem* | peut former quatre petits rhythmes de deux ſyllabes chacun, ou deux de quatre en s'arrêtant à *Sion*, ou un ſeul de huit, en le prononçant tout entier, ſans s'arrêter qu'à la fin. *Lauda Ducem & Paſtorem*, en forme encore autant, & avec les mêmes compartimens. *In hymnis & canticis*, en forme un troiſième qui diffère des deux autres, non par la durée, parce qu'il y a le même nombre de temps, mais par la ſuppreſſion d'une ſyllabe, qui fait une pulſation de moins, & avertit par cette ſuppreſſion, de la pauſe qui doit en tenir lieu.

Maintenant, on peut faire à cet exemple, l'application de la définition donnée par Ariſtote. Le nombre oratoire de ce tercet, conſiſte dans la progreſſion du nombre arithmétique de deux en deux juſqu'à huit: 1, 2; 3, 4; 5, 6; 7, 8. La pulſation des deux ſyllabes accouplées dans chaque meſure, où elle a le même effet que le levé & le frappé du pied, n'y eſt autre choſe qu'une numération d'unités accouplées par deux juſqu'à huit. Il eſt indifférent pour le rhythme qu'on diſe *un, deux* | *trois, quatre* | *cinq, ſix* | *ſept, huit* | ou *Lauda* | *Sion* | *Salva* | *torem* |: il y a, dans l'un comme dans l'autre, numération & ſomme; numération, par la progreſſion juſqu'à huit; ſomme, parce que le nombre huit embraſſe la progreſſion juſqu'à huit. Par ce moyen la cadence ſe faiſant ſentir par la numération des ſyllabes, accouplées deux à deux dans un même rhythme, juſqu'à huit, & de huit en huit

dans les tercets, il en réſulte une marche pleine & ſoutenue qui ſe fait à pas égaux, avec des diviſions & des pauſes commodes pour l'oreille, pour la reſpiration, pour l'eſprit, pour les objets; c'eſt-à-dire qui exerce ſuffiſamment l'eſprit, l'oreille, les poumons, & qui les repoſe. Cette application peut ſe faire à tous nos vers françois, ſans exception, parce qu'ils ſont tous dans le cas de l'exemple latin.

Il ſuit, de tout ce que nous avons dit juſqu'ici, 1.° qu'un Rhythme, en général, n'eſt qu'une durée terminée, & aiſée à comparer avec une autre durée, ſemblable ou différente: 2.° que le rhythme le plus petit eſt au moins une meſure de deux temps; parce qu'un ſeul temps n'eſt qu'un élément de meſure & non une meſure: 3.° qu'il y a des rhythmes de trois, de quatre, de cinq, de ſix, de ſept, de huit temps & au-delà: 4.° que les rhythmes les plus longs doivent ſe meſurer par les beſoins combinés des poumons, de l'eſprit, de l'oreille, & par la nature des objets exprimés dans le diſcours. Voilà la nature & la règle des rhythmes, que l'art a ſu varier de mille manières, ſelon les différens caprices du goût. Conſidérons maintenant ce que les mètres ont ajouté aux rhythmes.

ARTICLE II.

Du Mètre conſidéré par rapport au Rhythme.

LE Rhythme, appliqué au diſcours, n'eſt qu'une indication des temps & des meſures, par la pulſation des ſyllabes non évaluées, c'eſt-à-dire en faiſant abſtraction de leur quantité proſodique: les Mètres ſont une indication des temps & des meſures, par la pulſation des ſyllabes exactement évaluées, quant à leur durée. Il s'agit d'éclaircir ces deux définitions, par la comparaiſon du rhythme avec les mètres.

Les premiers Poëtes, qui n'employoient que le rhythme dans leur verſification, s'aperçurent, par la pratique, que dans le chant les ſyllabes longues ne ſe concilioient pas toujours avec les ſons brefs, ni les ſyllabes brèves avec les ſons alongés & ſoutenus, quelque compenſation que pût y mettre une oreille délicate &

exercée *(a)*. Le remède à cet inconvénient étoit de faire correſpondre les ſons avec les ſyllabes, en ce qui concerne la quantité, les ſons longs avec les ſyllabes longues, les brefs avec les brèves : & alors il fallut non-ſeulement compter les ſyllabes, mais les meſurer, c'eſt-à-dire évaluer les temps qu'on mettoit à les prononcer, ce qui entraîna quatre opérations :

La première, fut d'eſtimer en général la valeur d'une ſyllabe brève & celle d'une ſyllabe longue. La brève fut eſtimée un temps, elle ne pouvoit en avoir moins, puiſque le temps eſt un inſtant ; la longue fut eſtimée deux temps, il falloit bien qu'elle en eût un au moins de plus que la brève.

La ſeconde opération, fut d'évaluer en particulier toutes les ſyllabes de la langue qu'on vouloit réduire en mètres, & de les décider brèves ou longues ou douteuſes, afin de pouvoir les employer ſelon une valeur préciſe & reconnue telle.

La troiſième opération, fut de compoſer les pieds ou mètres ſimples, qui devoient entrer dans la compoſition des grands mètres qu'on appelle *vers*. Pour cela on conſidéra d'abord les temps dans les rhythmes ſimples. Ils ne pouvoient y être que de deux manières, en nombre pair ou en nombre impair, c'eſt-à-dire de deux temps ou de trois : tout rhythme qui a plus de trois temps pouvant ſe réſoudre en ces deux. Enſuite on y conſidéra les ſyllabes qui ne pouvoient être auſſi, dans le rhythme ſimple, qu'en nombre pair ou en nombre impair, c'eſt-à-dire deux pour le rhythme de deux temps, & trois pour le rhythme de trois temps. Les Anciens jugèrent à propos de ſe borner à ce nombre de ſyllabes pour les pieds ou mètres ſimples : *Quidquid ſupra tres ſyllabas habet, id ex pluribus eſt pedibus :* c'eſt Quintilien qui le dit. Mais en combinant les rhythmes ſimples avec les mètres ſimples, il arriva qu'au lieu de deux rhythmes il s'en trouvoit trois *(b)*, & qu'au lieu de deux

Loc. cit.

(a) Poëma nemo dubitaverit imperito quodam initio fuſum, & aurium menſurâ, & ſimiliter decurrentium ſpatiorum obſervatione eſſe generatum, mox in eo repertos eſſe pedes. Quint. IX, 4. Cicéron dit la même choſe, *Orat.* 55.

(b) Le rhythme étant marqué par les ſyllabes, deux ſyllabes brèves faiſoient un rhythme, une longue & une brève de même & deux longues encore ; de ſorte qu'il y avoit des rhythmes de deux temps, de trois & de quatre, tous en deux ſyllabes.

mètres il s'en trouvoit huit, parce que le nombre & la qualité des syllabes donnoient lieu à un rhythme de quatre temps, & à huit combinaisons des mètres simples.

Il y eut le rhythme de deux temps, qui servit de base au mètre de deux syllabes brèves, le *pyrrique*, seul de sa bande: ce rhythme, le plus simple de tous, fut le premier reconnu & employé; peut-être fut-il long-temps seul, parce que le frappé & le levé du rhythme à trois temps suppose plus de réflexion & d'étude.

Le rhythme de trois temps porta trois sortes de mètres, l'*iambe*, d'une syllabe brève & d'une longue; le *trochée*, d'une longue & d'une brève; le *tribraque*, de trois brèves.

Le rhythme de quatre temps porta le *spondée*, de deux syllabes longues; le *dactyle*, d'une longue & de deux brèves; l'*anapeste*, de deux brèves & une longue; enfin l'*amphibraque*, d'une longue entre deux brèves.

Toutes ces petites mesures, taillées ainsi & figurées chacune à leur manière, comme des matériaux pour entrer dans la bâtisse du vers, furent nommées indifféremment, par les versificateurs anciens, *rhythmes, nombres, espaces, mètres, pieds*. On en voit la raison: elles furent nommées *rhythmes, nombres, espaces terminés*, parce qu'elles contenoient une durée fixe, marquée par la pulsation de deux ou de trois syllabes, comme par la numération. Elles furent nommées *mètres*, parce que la quantité prosodique des syllabes y étoit mesurée & déterminée. Elles furent nommées *pieds*, parce que le vers sembloit courir ou danser sur ces mètres ou rhythmes, comme les animaux dansent sur leurs pieds: *Nempe incomposito dixi pede currere versus.*

Mais il faut observer que les noms de *rhythmes*, de *nombre* & de *mètre*, se donnoient indifféremment aux grands espaces composés de petits, & aux petits qui entrent dans la composition des grands; qu'au contraire le nom de *pied* ne se donna jamais qu'aux mètres simples, & tout au plus aux doubles, faisant partie d'un vers; & que celui de *vers* ne se donna jamais au pied, ni à aucune partie qui ne fût pas un vers complet. *Souvenez-vous bien*, dit S.t Augustin, *que tout mètre est rhythme, mais que tout rhythme n'est pas mètre;* parce que rhythme est le genre, mètre l'espèce; *que tout vers est*

Lib. II, de Musicâ.

mètre, & que tout mètre n'eſt pas vers; parce que le vers eſt toujours un tout, & que le mètre eſt quelquefois un tout, quelquefois une partie; *enfin que tout vers eſt rhythme & mètre;* (il entend tout vers grec ou latin) parce que tout vers eſt une étendue fixe, coupée en portions ſymmétriques, ce qui fait le rhythme, & remplie de pieds ou de ſyllabes évaluées, ce qui fait le mètre.

La quatrième opération qui reſtoit aux verſificateurs, après avoir déterminé & compoſé les mètres ſimples, étoit de fixer l'étendue des vers, de déterminer les ſortes de pieds dont ils ſeroient remplis, & enfin la manière dont ils ſeroient terminés. Les inventeurs ſe donnèrent d'abord libre carrière ſur ces trois points, ils firent des eſſais, ils riſquèrent des combinaiſons de toute eſpèce; mais il n'en reſta que celles qui furent conſtamment approuvées par l'oreille; celles-ci ſeules furent conſacrées par l'imitation & par l'uſage: c'eſt de-là que nous ſont venus l'hexamètre, le pentamètre, l'iambique & ſes eſpèces, les lyriques, &c.

Ainſi l'hexamètre, par exemple, fut décidé de vingt-quatre temps, c'eſt ſon étendue fixe: il fut rempli de deux ſortes de pieds, du ſpondée & du dactyle ſeulement; ce qui lui donna depuis treize ſyllabes juſqu'à dix-ſept, ſans rien changer à ſon rhythme, parce que ce ſont toujours les mêmes meſures & le même nombre de temps: il fut terminé par un dactyle & un ſpondée, qui par un retour conſtant & uniforme, au même point de l'eſpace parcouru par l'oreille, avertit que le vers va être accompli, & qu'il l'eſt: il en fut de même des autres vers, chacun ſelon ſon eſpèce.

Ainſi tout verſificateur Grec ou Latin, eut devant lui une étendue donnée, partagée en meſures auſſi données, & à remplir par des pieds ou mètres donnés. L'étendue donnée fit la ligne ſimple: les meſures données firent le vers rhythmique: les mètres donnés firent le vers métrique. D'où il ſuit qu'il peut y avoir deux ſortes de vers proprement dits; le rhythmique qui eſt une ſuite cadencée de ſyllabes comptées plutôt qu'évaluées, tels ſont nos vers françois; & le vers métrique qui eſt une ſuite cadencée de ſyllabes évaluées plutôt que comptées, & quelquefois l'un & l'autre, c'eſt la verſification des Grecs & des Latins: l'un

eſt comme l'autre, une étendue, un eſpace fixe, rempli, terminé; mais ils le ſont chacun ſelon des loix particulières, qui leur donnent l'un ſur l'autre des avantages & des déſavantages réciproques, qu'il n'eſt pas queſtion ici de diſcuter. Notre objet étant de faire connoître les principes du nombre poëtique, qui eſt le premier des deux termes de la comparaiſon que nous avons entrepriſe: l'analyſe du vers devoit néceſſairement précéder l'application qu'on fait de ſes meſures à la proſe oratoire.

ARTICLE III.

De l'uſage du Rhythme & des Mètres dans la proſe oratoire ou ſoutenue.

ARISTOTE, Cicéron, Quintilien, Denys d'Halicarnaſſe, avoient dans l'eſprit toutes les notions & les différences du rhythme & du mètre que nous venons d'expoſer, lorſqu'ils ont dit que le diſcours oratoire devoit être nombreux, & n'être pas nombre, ἐμμέτρον καὶ οὐ μέτρον; ou plutôt qu'il devoit être compoſé de mètres & de pieds, & n'être pas vers; *numeris aſtrictam orationem eſſe debere, carere verſibus;* qu'il devoit différer en cette partie, du langage familier, qui ayant les mêmes mots, & par conſéquent les mêmes longues, les mêmes brèves & les mêmes pieds que l'oraiſon, n'a point cependant le nombre comme elle, *neque extra numerum, ut ſermo vulgi eſt, debet eſſe oratio;* enfin quand ils ont dit que l'oraiſon étoit quelquefois nombreuſe, ſans l'être ni par les mètres ni par les nombres, *quod numeroſum in oratione dicitur, non ſemper numero fit.* Il s'agit de concilier ces idées qui ſemblent ſe contredire, c'eſt notre objet. *Orat. 56.*

Par tout ce que nous avons dit juſqu'ici, on a pu remarquer qu'il y a dans le vers métrique trois points ou parties principales à conſidérer; 1.° l'étendue ou l'eſpace du vers pris dans ſa totalité, 2.° les pieds ou mètres dont cette étendue eſt remplie, 3.° les finales ou déſinences qui terminent ſenſiblement cette étendue. Il s'agit de comparer la proſe ſoutenue avec la poëſie dans ces trois points; le réſultat de cette comparaiſon, qui ne ſera pas longue, nous donnera les points de différences que nous cherchons.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

Premier point de comparaiſon.

Les Eſpaces.

Les Eſpaces ſont néceſſairement dans toute ſorte de diſcours; par l'inſtitution même de la Nature, nous l'avons dit. Mais comme tout ce qui eſt naturel, eſt ſuſceptible d'être perfectionné par l'art; l'art a pu ajouter aux eſpaces, le choix, la préciſion, la variété: il l'a fait dans la muſique, de la muſique il l'a porté dans la poëſie, & enfin de la poëſie il l'a porté dans la proſe ſoutenue.

Dans la poëſie, le premier vers ſert de règle à tout ce qui ſuit; mais c'eſt une règle de fer, une règle invariable, inflexible. Tous les vers de Virgile, tous ceux d'Homère, ſont de vingt-quatre temps, ni plus ni moins: ſi dans la poëſie lyrique il ſe fait un aſſortiment de diverſes eſpèces de vers, le premier aſſortiment ſert de règle à ceux qui le ſuivent.

Il n'en eſt pas de même de la proſe: elle emploie les eſpaces comme la poëſie, elle emploie les mêmes qu'elle; mais elle les entre-mêle, les grands avec les petits, pour les déguiſer & les varier; elle les place ſans ordre & ſans règle trop apparente, ne laiſſant quelquefois que des empreintes légères, pour les marquer dans la prononciation, *impreſſiones quaſdam;* des veſtiges à peine
L. IX, 4. ſenſibles, *gradus occulti:* c'eſt Quintilien qui les appelle ainſi. Il en donne un exemple qui fait ſentir ſa penſée: il trouve quatre repos ou eſpaces marqués par le rhythme dans cette période, qui ſe prononce toute d'une haleine; *Animadverti, Judices, omnem accuſatoris orationem in duas diviſam eſſe partes:* il marque le premier repos après *Judices*, le ſecond après *orationem*, le troiſième après *duas*, le quatrième après *partes: Tamen & duo prima verba, & tria proxima, & deinceps duo rurſus, ac tria ſuos quaſi numeros habent ſpiritum ſuſtinentes.* Ces nombres ou eſpaces ſont ſi naturels qu'on les retrouvera dans la traduction: « J'ai obſervé, Meſſieurs, » que tout le plaidoyer de mon adverſaire, pouvoit ſe réduire, à deux points. »

Il y a des cas où ces eſpaces ſont marqués beaucoup plus ſenſiblement, comme dans l'amplification: *Sed hanc eloquentiam, quæ*

quæ curſu magno, ſonituque ferretur, quam ſuſpicerent omnes, quam admirarentur, quam ſe aſſequi poſſe diffiderent. Ils le ſont encore plus dans l'antithèſe, par le contraſte des idées: *Numerum efficit ipſa concinnitas.* En voici un exemple que Cicéron cite lui-même: *Conferte hanc pacem cum illo bello, hujus Pretoris adventum cum illius Imperatoris victoriâ, hujus cohortem impuram cum illius exercitu invicto, &c.* Voilà des nombres qui ne conſiſtent que dans la ſymmétrie des eſpaces: *Ergo & hi numeri ſint cogniti.* *Orat. 50.*

Ces trois exemples ſont plus que ſuffiſans pour faire connoître les eſpaces dans leſquels la proſe ſe renferme. Ils ſont tous marqués, ou par la coupe des objets, ou par celle des opérations de l'eſprit, ou par la reſpiration; & ſi l'oreille y entre pour ſa part, comme cela eſt juſte, c'eſt en ſe réuniſſant aux points marqués pour l'eſprit, pour la reſpiration, ou pour la ſéparation des objets.

Il n'en eſt pas tout-à-fait de même dans la poëſie: l'oreille y a des droits à part; elle ajoute aux eſpaces naturels dans leſquels elle ſe renferme, auſſi-bien que la proſe, une nouvelle enveloppe, toute artificielle, qui reſſerre ſon langage dans un rhythme purement muſical & indépendant du ſens des mots. Par exemple, ſi on lit ces vers comme une oraiſon, *Nam quid diſſimulo! aut quæ me ad majora reſervo! num fletu ingemuit noſtro! num lumina flexit! num lacrymas victus dedit! aut miſeratus amantem eſt! quæ quibus anteferam!* on y trouve tous les eſpaces qu'on a vus dans les exemples en proſe que nous avons cités, il y a un moment: mais ces mêmes eſpaces ſont encore enchâſſés dans d'autres eſpaces preſcrits par l'oreille ſeule, indépendamment du ſens; ce ſont les eſpaces du vers, eſpaces tous ſymmétriques par leur égalité, & partageans ainſi tout le diſcours de Didon en portions égales pour l'oreille, quoiqu'il ſoit partagé en portions inégales pour le ſens & pour la reſpiration.

De cette obſervation, il ſuit que les eſpaces exigés par l'eſprit, par les objets, par la reſpiration, par l'oreille, ſont abſolument les mêmes dans la proſe & dans la poëſie; c'eſt une loi de la Nature: mais qu'à cette loi l'art en ajoute une autre dans la poëſie, c'eſt que tous ces eſpaces, conſervés tels qu'ils ſont, ſoient encore enchâſſés dans telle ou telle meſure fixe, que l'oreille a déterminée,

& que le Poëte ſuit de vers en vers, ſans s'en écarter jamais, ſoit que cette meſure concourre avec le ſens, ou qu'elle n'y concourre pas. Ainſi l'oreille ſeule porte dans la poëſie deux meſures; l'une naturelle, qui concourt avec le ſens; l'autre artificielle, qui fait abſtraction du ſens, & qui n'obſerve que le rhythme muſical. La première n'a d'autre règle que le ſentiment & l'inſtinct; & l'autre a une règle technique, une ſorte de patron ou de modèle, qui réduit tous les eſpaces à une meſure uniforme.

Donc la différence du vers à la proſe, quant aux eſpaces, conſiſte en ce que les vers ſont des meſures fixées en rigueur, & que la proſe ne connoît de meſures que celles du goût & de l'inſtinct. Mais comme c'eſt l'étude du goût & de l'inſtinct qui a produit l'art, il s'enſuit que les eſpaces du vers doivent être fondés ſur les mêmes principes que ceux de la proſe; & réciproquement, comme les eſpaces choiſis pour les vers, ſont les plus beaux & les plus agréables de tous les eſpaces, il s'enſuit encore que les eſpaces de la proſe ne peuvent que gagner, s'ils ſe reſſentent de l'art. Mais notre objet n'eſt point ici de tracer des préceptes; venons au ſecond point de comparaiſon.

Second point de comparaiſon.

Les finales ou déſinences.

Tout eſpace, pour être bien marqué, doit avoir un commencement & une fin bien déterminée. Le commencement d'une période eſt aſſez évident par lui-même. Mais quand pluſieurs eſpaces ſont partie d'une même période, le commencement de chaque eſpace ne peut être bien marqué que quand la fin de l'eſpace précédent eſt bien marquée elle-même par ſa déſinence.

L'oreille ne peut pas s'y tromper dans la poëſie; outre qu'elle eſt avertie par le ſens, qui tombe ſouvent avec le vers, elle l'eſt encore par les mètres caractériſtiques, qui la frappent invariablement à la fin de chaque eſpace métrique, & qui lui diſent que le vers eſt achevé. D'ailleurs, comme tous les eſpaces ſont égaux, l'oreille ſait toujours à quel point elle en eſt de ſa courſe, & preſſent la déſinence qui va tomber au point nommé; c'eſt la règle même qui la conduit.

Il n'en eſt pas ainſi dans la proſe, où l'oreille ſe conduit elle-même, ſans autre règle que le ſentiment; il faut que ce ſentiment ſeul décide de la période, du membre de la période, de l'inciſe, & de leur étendue proportionnelle, & de leur déſinence propre, eu égard à ce qui précède & à ce qui ſuit.

C'eſt ce ſentiment ou ce goût qui donne à chaque phraſe le ton qui lui convient & qu'on ſent dès le premiet mot : *Déjà frémiſſoit dans ſon camp;* un commencement ſi fier ne peut avoir une finale molle ou traînante; c'eſt le ſentiment qui ſoutient ce ton, qui le remplit juſqu'au bout; c'eſt lui qui coupe les phraſes ſelon le beſoin, qui en fait des compartimens figurés, qui les fait croître ou décroître, qui les rend parallèles, qui les croiſe, qui les entaſſe, qui ſemble quelquefois les jeter confuſément pour en tirer un effet plus éclatant. Enfin c'eſt le ſentiment qui choiſit les finales, qui les rend plus ou moins éclatantes, & qui les varie ſelon le caractère de la penſée & le lieu où elle ſe trouve; & quand il eſt exquis, il ne s'y trompe jamais: nous ſentons, en françois, la différence d'une finale féminine ou d'une maſculine.

Les Anciens croyoient être aidés, dans cette partie de l'art, par la détermination de leurs pieds; ils pouvoient dire, le double trochée eſt majeſtueux, *comprobavit;* le péon eſt éclatant, *deſinite;* l'iambe eſt vif, le dactyle eſt pompeux, le ſpondée grave, le moloſſe vaſte & enflé: mais quand il s'agiſſoit de l'application de ces prétendues règles, l'art ne leur diſoit rien, il falloit s'en rapporter à l'oreille ſeule, qui pouvoit ſentir ce qui reſtoit de la meſure à remplir. Auſſi les grands maîtres, qui faiſoient les règles dans la ſpéculation, raſſuroient-ils les écrivains dans la pratique: *neque vos peon aut herous ille conturbet;* prenez les nombres à peu près comme ils ſe préſenteront, *ipſi occurrent & reſpondebunt non vocati.* Il ſuffit de ſavoir en général qu'il y a un art, & que pour en pratiquer les règles il s'agit d'écarter ce qui pourroit détruire ou offuſquer les nombres, plutôt que de les chercher eux-mêmes ou de les choiſir avec inquiétude.

Troiſième point de comparaiſon.

Les nombres de l'intérieur de la période.

Les eſpaces étant réglés par une meſure convenable, étant terminés par des déſinences aſſorties, il ne s'agit plus que de les remplir ſelon les mêmes principes; car c'eſt toujours le même eſprit & le même ſyſtème: l'Art a ſes règles fondées ſur la Nature ſimple, & la Nature ſimple a ſon inſtinct, qui peut être aidé par les règles de l'Art. Voyons ce que fait l'une & l'autre, d'abord dans la poëſie, lorſqu'il s'agit de remplir les eſpaces ou de compoſer le corps du vers.

Il y a deux parties à diſtinguer dans le corps du vers, les mots & les pieds; ces deux parties doivent être tellement combinées qu'elles ſe croiſent mutuellement, à peu près comme les rangs de pierre dans un mur bien bâti, *ut in ſtructurâ ſaxorum;* les pierres d'un rang ſont croiſées par celles des rangs qui ſont immédiatement au-deſſus ou au-deſſous. La même choſe ſe fait dans les vers, par le croiſement des mots avec les mètres; ainſi, dans ce vers, *Luctan | tes ven | tos tem | peſta | teſque ſo | noras,* on voit les mètres porter ſur deux mots & enjamber de l'un à l'autre, ce qui forme dans le vers une ſorte de treſſe qui entrelaſſe les mots avec les rhythmes & les rhythmes avec les mots, qui les lie les uns par les autres & n'en fait preſque qu'un ſeul mot; tellement que quand on récite bien un vers bien fait, on ſent une ſorte de marche cadencée, un ſcandement ſourd, qui fait rouler enſemble la meſure & les paroles. Si on n'en ſent pas aſſez l'effet dans l'exemple que nous avons cité, on le ſentira mieux dans l'exemple du contraire. *Urbem fortem nuper cepit fortior hoſtis,* ce vers eſt inſoutenable, parce qu'il tombe à chaque mot, & qu'un pied n'eſt pas lié avec le ſuivant par le mot qui le porte, ni les mots par les pieds. C'eſt ſur cette théorie qu'a été fondée la loi des céſures dans la poëſie métrique; loi qu'on n'obſerve & qu'on ne néglige jamais, ſans qu'il en réſulte des défauts ou des beautés muſicales dans les vers.

Les anciens Rhéteurs ont prétendu porter encore cette partie

de l'art poëtique juſque dans la proſe, pour lier & ſoutenir la marche des périodes. Je crois que l'art peut y influer, mais préciſément comme dans les finales, & rien de plus; c'eſt-à-dire que l'Orateur ne doit pas ignorer qu'il y a en ce point une perfection à laquelle il doit tendre, & qui conſiſte à lier les périodes par une ſorte de mélodie; laquelle, ſi elle eſt réelle & ſenſible, ſuppoſe toujours des mètres & des céſures comme dans le vers, & en porte l'effet même dans la proſe: c'eſt à quoi doit ſe borner le travail de cette partie. Qu'on prenne la période de Cicéron la plus arrondie, on y trouvera ſans doute tout l'art des nombres mis en pratique; mais j'oſe dire qu'il n'y a été mis que par le goût & le ſentiment de l'oreille, & non par le travail de l'art. Cicéron choiſiſſoit ſes mots ſelon la nature de la penſée; il ne les jetoit pas au haſard, il les poſoit avec réflexion, comme l'architecte qui bâtit; il jugeoit les ſons, meſuroit les eſpaces, peſoit les ſyllabes, comparoit les finales, & lioit le tout par une même forme, *in orbem ſuum*, ſelon qu'il convenoit à la penſée & à ſes circonſtances: mais cela ne s'exécutoit que ſous l'inſtinct d'une oreille exercée par la lecture des Poëtes, & accoutumée par cet exercice, à diſcerner finement tout ce qui a rapport à la marche des penſées & à la diſtinction des objets.

De ces trois points de comparaiſon, il ſemble réſulter, 1.° que le Nombre métrique ou le vers, étoit, ſelon les Anciens, une ſuite de mots, dreſſée, remplie, terminée ſelon des loix fondées ſur la Nature, mais fixées par l'art, & qui obligeoient les Poëtes en rigueur; 2.° que le Nombre oratoire étoit auſſi une ſuite dreſſée, remplie & terminée, mais par les ſeules loix de la Nature, connues & ſenties par l'oreille ſeule, ſans autre règle: ainſi dans la poëſie, ce ſont des loix écrites; dans la proſe, ce ſont des loix de l'inſtinct. Cependant, comme ces loix ont dans l'un & dans l'autre genre, le même fond & le même principe, on ne riſque rien dans l'oraiſon, de tendre en général à s'approcher de l'art des Poëtes, pourvu qu'on reſte en deçà du point où l'art ſeroit aperçu: ἐμμέτρον εἶναι καὶ οὐ μέτρον.

Par cette théorie abrégée, on explique, chez les Anciens, tous les textes qui cauſent de l'embarras. On conçoit tous les effets des

nombres dans les compoſitions oratoires : c'eſt par eux que le diſcours eſt lié, ſoutenu, rempli, ennobli, animé, varié.

Il eſt lié, parce qu'il eſt reſſerré dans des eſpaces terminés, preſque ſemblables à ceux de la poëſie; parce que les mètres ou rhythmes qui enjambent d'un mot à l'autre, attachent les mots les uns aux autres par un nœud inviſible; parce que la finale attire tout à elle, depuis le commencement de la période juſqu'à la fin : *Sunt quidam nodi continuationis.*

Il eſt ſoutenu, parce qu'un pied attire un autre pied, par la céſure; un eſpace un autre eſpace, par la progreſſion; une cadence ſuſpendue une autre cadence, par la ſymmétrie; ce qui donne à l'oraiſon, du poids, de la force, de la vîteſſe dans ſa direction, *vibrantes numeros.*

Il eſt rempli, parce que le nombre ne laiſſe rien à deſirer, ni à l'eſprit ni à l'oreille; c'eſt ſon effet eſſentiel. Chaque phraſe eſt un tout ſolide, arrondi, auquel rien ne manque, & qui n'a rien de trop, *conficit orbem ſuum.*

Il eſt ennobli & relevé, par les eſpaces, tantôt égaux, tantôt croiſſans, tantôt entrelaſſés avec ſymmétrie; par les pieds majeſtueux, le péon, le dactyle, le ſpondée; par les cadences ou chutes brillantes & peu vulgaires. On en ſent l'effet dans le ſtyle familier; il ne faut qu'une gradation, qu'une finale trop ſoignée, pour en changer la couleur & le rendre affecté.

Il eſt animé & varié, par les longues & par les brèves plus ou moins multipliées; par les eſpaces courts ou longs, plus ou moins; par les finales plus ou moins fréquentes dans le ſtyle coupé ou dans le périodique, *tum ſtabilis, tum volubilis.*

Tous ces effets ne ſont point ſenſibles dans la proſe familière, parce que pour être ſentis, il faut qu'ils ſoient portés à un certain degré : *Sermo vulgi eſt extra numerum.* Cependant les eſpaces y ſont, les finales, les mètres; mais ils s'y rencontrent plutôt qu'on ne les y met : *Ut non quæſitus eſſe numerus videatur ſed ſecutus.* *Cic. Orat. 49.*

Les nombres de la proſe familière ſont à ceux de la proſe ſoutenue, ce que ceux de la proſe ſoutenue ſont à ceux de la poëſie. Dans la poëſie, c'eſt une danſe légère où tous les pas ſont figurés & liés par la cadence, pour le plaiſir des danſeurs mêmes, &

de ceux qui les voient : dans la proſe ſoutenue, c'eſt une marche militaire, qui ſe fait d'un pas uni & ferme, pour joindre la grâce à la force, & les augmenter l'une par l'autre : dans le ſtyle familier, c'eſt la marche d'un homme qui voyage pour affaire ou qui ſe promène par amuſement. Celui-ci eſt négligé, découſu ; *diſſipatus, incultus, fluens ;* c'eſt une eau qui ſe répand : la proſe ſoutenue eſt une eau preſſée & reſſerrée dans ſes bords, qui coule directement & ſans obſtacle, *prono alveo ;* la poëſie eſt une eau qui jaillit & qui prend toutes ſortes de formes, ſelon les caprices de l'art & du goût. La proſe familière eſt trop foible & trop lâche pour l'action ; la poëſie eſt trop chargée par ſes chaînes ; la proſe ſoutenue, libre quoique ſerrée, garde un juſte milieu : *Numeris aſtrictam orationem eſſe debere, carere verſibus.* Cic. Orat. 56.

MÉMOIRE
SUR
LES TRAGIQUES GRECS.

Par M. LE BEAU le cadet.

Lû le 11 Déc. 1764.

POUR peu qu'on liſe avec attention les pièces du théâtre grec, qui ſont parvenues juſqu'à nous, on reconnoîtra que les Poëtes ne ſe propoſoient pas ſeulement d'amuſer & de conduire leur ſujet aſſez heureuſement pour faire couronner les productions de leur génie. Chacun, à la vérité, ſe piquoit de briller, & rien ne flattoit plus un auteur que de ſe voir honoré du prix ; Euripide, en particulier, paroît très-jaloux de cette diſtinction, à en juger par le ſentiment qui termine pluſieurs de ſes pièces *(a)*. Dans cette vue, ils ne ſe contentoient pas d'emprunter de la fable ou de l'ancienne hiſtoire les ſujets les plus capables de plaire par eux-mêmes, ils les ajuſtoient encore aux circonſtances préſentes, & les rendoient par-là plus intéreſſans. C'eſt pour cette raiſon, à ce que je penſe, qu'un même ſujet eſt ſouvent traité différemment par différens Poëtes, & quelquefois par le même. Euripide, dans ſa tragédie d'*Hécube* & dans pluſieurs autres, ſuppoſe, ſuivant l'opinion commune, que Pâris enleva Hélène, que ce fut ce qui occaſionna la guerre de Troie & tous les maux qui ſuivirent : dans la tragédie intitulée *Hélène*, il ſuit une tradition plus rare & bien différente, que j'aurai lieu de rapporter dans la ſuite. Il paroît donc que ces grands génies travailloient tout-à-la-fois & pour le peuple & pour les gens d'eſprit : *ils choiſiſſoient*, comme l'exige Ariſtote, *une action importante, entière, qui eût une juſte étendue, & dont la péripétie fût frappante.* Ces conditions étoient pour tous les ſpectateurs ; mais, pour les gens d'eſprit & pour leur propre ſatisfaction, ils recherchoient ſoit une reſſemblance parfaite

De Poët. c. 6.

(a) Brillante victoire, dit-il, *répands ton éclat ſur mes jours, & ne ceſſe de les couronner.* C'eſt ainſi qu'il termine l'*Iphigénie en Tauride*, l'*Oreſte* & les *Phéniciennes*.

de

de la pièce avec l'état actuel de la Grèce, ſoit d'heureuſes alluſions, tantôt aux circonſtances particulières des temps où ils écrivoient, tantôt à eux-mêmes. On reconnoît encore aujourd'hui un petit nombre de ces traits, qui nous font regretter de n'avoir pas un détail plus circonſtancié des affaires de la Grèce, & ſur-tout la connoiſſance des anecdotes particulières: c'eſt cette partie de l'hiſtoire qui donne lieu à des alluſions plus ingénieuſes & à des traits plus agréables. La recherche de ces alluſions va faire la matière de ce Mémoire, que je diviſerai en deux parties. La première renfermera les alluſions qui ſont prouvées par l'hiſtoire; la ſeconde contiendra celles qui ne ſont fondées que ſur des conjectures.

PREMIÈRE PARTIE.

Alluſions prouvées par l'hiſtoire.

LA partie de l'hiſtoire où peuvent ſe trouver ces alluſions, contient l'eſpace de cent dix-neuf ans, depuis la naiſſance d'Eſchyle juſqu'à la mort de Sophocle; car il ne s'agit ici que des trois Tragiques dont les pièces ſubſiſtent encore, Eſchyle, Euripide & Sophocle. Or Eſchyle, le plus ancien des trois, naquit la quatrième année de la LXIIIe Olympiade, puiſqu'il avoit trente cinq ans, lorſqu'il ſe trouva à la bataille de Marathon, & que cette bataille ſe donna la troiſième année de la LXXIIe; & Sophocle mourut un an après Euripide, la troiſième année de la LXXXXIIIe: c'eſt donc à l'hiſtoire de ces cent dix-neuf ans que je borne mes recherches dans l'examen que je vais faire de chaque pièce en particulier.

525 ans avant J. C.

490 ans avant J. C.

406 ans avant J. C.

Les EUMÉNIDES,

Tragédie d'Eſchyle.

C'étoit la coutume dans les premiers temps du théâtre Grec, qu'un même poëte fît jouer tout-à-la-fois quatre pièces, dont les trois premières rouloient ſur des ſujets tragiques, & la quatrième étoit une pièce badine, ſouvent même laſcive, à laquelle on donnoit le nom de *ſatyre*, parce qu'on y introduiſoit ordinairement

cette eſpèce de divinité, comme plus libre que toute autre dans ſes diſcours: ces quatre pièces réunies s'appeloient *tétralogie*. *Le Cyclope* d'Euripide fut ſans doute la pièce ſatyrique d'une tétralogie; la tragédie des *Euménides*, jointe à l'*Agamemnon* & aux *Coëphores*, forma une tétralogie, dont la pièce ſatyrique fut *Protée*. Les ſujets de ces trois tragédies ſont tirés de la famille d'Agamemnon. Dans la première, qui eſt l'*Agamemnon*, Agamemnon eſt aſſaſſiné par Égyſte & par Clytemneſtre: dans les *Coëphores*, Oreſte venge la mort de ſon père ſur Clytemneſtre: dans la troiſième, qui eſt celle des *Euménides*, le même Oreſte, agité par les Furies, en punition de ce qu'il avoit tué ſa mère, vient à Delphes pour conſulter l'oracle; Apollon lui conſeille d'aller à la ville d'Athènes, implorer le ſecours de Minerve; il y eſt jugé par les Aréopagites & renvoyé abſous par Minerve. Ainſi la ſcène commence à Delphes & s'achève à Athènes, ce qui rompt l'unité de lieu. Apparemment qu'on ne fut pas d'abord fort ſcrupuleux ſur ce point, qui devint dans la ſuite, d'une néceſſité indiſpenſable, & qui ſe trouve ſcrupuleuſement obſervé par Euripide & par Sophocle.

Vid. Argum. Agamem. 459 ans avant J. C.

La tragédie des *Euménides* fut jouée la ſeconde année de la LXXXe Olympiade *(b)*, ce qui me fait croire qu'elle fut miſe au théâtre, à l'occaſion d'un fait rapporté par Diodore de Sicile.

Diod. Sic. l. 11. « L'année précédente, Éphialte, Tribun du peuple, avoit ſoulevé » les Athéniens contre le tribunal des Aréopagites: on prétend que » ce fut à la ſollicitation de Périclès, qui avoit des raiſons parti- » culières pour faire caſſer ce tribunal ſi reſpecté & ſi digne de l'être. » Ce projet téméraire, ajoute l'hiſtorien, n'eut pas ſon exécution: » Éphialte ſe trouva tué dans ſa maiſon, pendant la nuit, ſans qu'on ait pu connoître l'auteur de ſa mort ». Ce trait donne l'intelligence de toute la pièce. On conçoit que le deſſein du Poëte eſt de relever le mérite de ce tribunal, dégradé par les calomnies d'Éphialte: il fait entendre qu'il eſt d'établiſſement divin, puiſque c'eſt Minerve elle-même qui a choiſi ces Juges, quand il a été queſtion

(b) Meurſius, *in Æſchylo*, obſerve qu'il s'eſt gliſſé une faute dans la *Didaſcalie*, qui porte XXVIIIe au lieu de LXXXe: le P. Brumoi, dans ſon *théâtre des Grecs, tome III*, faute d'avoir fait attention à cette bévue, date cette pièce de cent quarante-deux ans avant même la naiſſance d'Eſchyle.

de prononcer la ſentence d'Oreſte. Le feu qui règne dans toute la pièce, & en particulier dans les chœurs, fut bien capable d'ébranler l'eſprit de ce peuple mutiné, & de détruire les préjugés qu'auroient pu faire naître les diſcours ſéditieux d'Éphialte.

Ce qui me confirme dans cette opinion, c'eſt que les alluſions roulent principalement ſur la manière de rendre la juſtice dans ce grave tribunal. Les Euménides diſent à Minerve, en parlant d'Oreſte : *Il ne voudroit ni recevoir le ſerment ni le prêter.* Dans les jugemens de l'Aréopage, avant que l'affaire fût miſe ſur le bureau, l'accuſateur & l'accuſé étoient obligés de faire ſerment. « Tout homme, dit Démoſthène, qui dans l'Aréopage en accuſe un autre « de meurtre, eſt obligé de prêter ſerment, & de prononcer des « imprécations ſur ſa tête & ſur toute ſa famille, ſi ſon accuſation « eſt mal fondée..... L'accuſé pareillement prête ſerment comme « il eſt accuſé à faux : il lui eſt permis de s'exiler, & il ne peut « être retenu, ni par l'accuſateur, ni par les Juges, ni par perſonne ». Dinarque ajoute que ce ſerment ſe faiſoit au nom des *Furies.* Cette circonſtance ne rend-elle pas le ſujet de cette pièce encore plus vraiſemblable ?

Verſ. 456.

In Ariſtocr.

In orat. Græc.

Quelques vers plus bas, le Poëte fait alluſion à la manière dont les meurtriers ſe faiſoient abſoudre par un Prince étranger. Le meurtrier expoſoit le fait, & le Prince, après quelques cérémonies, le déclaroit quitte du crime & à l'abri de toute pourſuite : c'eſt préciſément la façon dont les choſes ſe paſſent dans Eſchyle. Voici comment Oreſte ſe fait connoître à Minerve. « Je ſuis Argien : vous connoiſſez mon père ; c'étoit Agamemnon, géné- « raliſſime de la flotte des Grecs, avec qui vous avez ruiné cette « ville de Troie ». Ce mot eſt ajouté délicatement, pour flatter les Grecs. « Il fut tué indignement à ſon retour : ma mère elle-même eut l'ame aſſez noire pour le faire périr dans l'inſtant qu'il ſortoit « du bain. J'étois pour lors abſent de ma patrie ; mais dès que j'y fus « revenu, pour venger la mort d'un père chéri, je frappai ma mère, « je l'avoue : jugez ſi j'ai eu tort ou raiſon ; je me ſoumets à votre « déciſion ». La Déeſſe répond qu'elle le regarde comme innocent ; mais pour faire honneur à ſon peuple favori, & rendre juſtice au mérite des Aréopagites, « je vais, dit-elle, aſſembler les plus

Verſ. 463.

Verſ. 485.

» ſages de mes citoyens, afin qu'ils examinent cette affaire ſelon la vérité, après avoir prêté ſerment de juger ſelon la juſtice ». Peut-on s'y prendre mieux pour louer ces Juges, que de dire que Minerve, la Déeſſe de la ſageſſe, s'en rapporte à leur jugement? Elle convoqua donc ce Conſeil dans la forme uſitée pour-lors. Quand
Verſ. 574. les Juges ſont aſſis, la Déeſſe ordonne à un hérault d'emboucher la trompette, pour impoſer ſilence au peuple; c'étoit un uſage pratiqué dans les jugemens de l'Aréopage; enſuite Apollon abſout
Verſ. 584. Oreſte ſuivant la coutume. « Je ſuis venu, dit ce Dieu, dépoſer » en faveur de l'accuſé, car il s'eſt retiré comme ſuppliant auprès de mes foyers ». Dès-lors on étoit ſuppoſé ſous la protection des dieux Pénates; le maître même de la maiſon ne pouvoit diſpoſer du criminel. Thémiſtocle exilé alla s'aſſeoir près du foyer d'Admète, roi des Moloſſes, qui, ſuivant la remarque de Thucydide, n'étoit pas ſon ami *(c)*, & par-là il mit ce Prince hors d'état de le livrer aux Athéniens. Apollon continue: « Je l'abſous de ſon meurtre, & je le ſoutiendrai contre quiconque l'accuſe ». Minerve met l'affaire en délibération; une Euménide prend la parole & accuſe Oreſte, en l'interrogeant par articles. L'interrogatoire ſe paſſe avec cette ſimplicité requiſe dans l'Aréopage, où il ne falloit aucune ſorte d'éloquence. Après l'expoſition des faits, Apollon ſe lève & déclare qu'il a commandé à Oreſte de tuer ſa mère; il juſtifie
Verſ. 675. cet ordre & finit par ces mots: « Je vous promets, Minerve, » & ma parole eſt infaillible, de rendre illuſtres & votre ville & votre peuple ». (Rien de plus flatteur pour un peuple devenu ſi fameux par les talens de l'eſprit). Il ajoute: « J'ai voulu qu'Oreſte » ſe retirât chez vous comme ſuppliant, afin qu'il vous fût attaché. » Recevez-le, Déeſſe, pour allié, lui & ſa poſtérité. Que cette » alliance ſubſiſte à jamais, & que les deſcendans les plus reculés y
Verſ. 770. ſoient fidèles »! Cet endroit, auſſi-bien que ce qu'Oreſte dit plus bas ſur l'union intime des Argiens ſes deſcendans, & des Athéniens, a dû faire d'autant plus d'effet, que dans le temps de la repréſentation des *Euménides*, il pouvoit être queſtion d'une alliance
Diod. Sic. l. 11. entre ces deux peuples; car l'année ſuivante, ils s'unirent contre les Lacédémoniens, & dans la bataille de Tanagre, qui ſe donna

(c) Ὅντα αὐτοῦ ξ φίλον. *Thucyd. lib. 1.*

la troisième année de la même Olympiade, les Argiens restèrent attachés au parti des Athéniens.

Minerve ordonne qu'on aille aux suffrages; ensuite elle établit en ces termes le tribunal de l'Aréopage: « Que le peuple Athénien *Vers. 689.*
écoute ma loi, prononcée pour la première fois sur le sang «
répandu! Ce sera ici le sanctuaire de la justice; oui, cet Aréopage, «
ce lieu où campèrent les Amazones, quand elles vinrent par «
jalousie faire la guerre à Thésée, & qu'elles élevèrent ainsi ville «
contre ville *(d)*. Elles firent un sacrifice à Mars; c'est de son nom «
que ce lieu s'appelle *Aréopage*. On y apprendra à respecter les «
citoyens; on craindra d'y commettre des injustices & le jour & «
la nuit. Que mes citoyens ne changent pas mes loix pour de «
nouvelles, qui les souilleroient comme une onde claire se corrompt «
par la bourbe ». Ces expressions de mépris raviliissent les nouvelles loix que proposoit Éphialte. « Je veux que mon peuple ne vive ni dans l'anarchie, ni dans l'esclavage; mais je ne veux pas non «
plus bannir toute crainte: qui des mortels se soumet à la justice «
quand il ne craint plus rien? Conservez donc, avec une crainte «
légitime, ce tribunal, le rempart du pays & le salut de la ville, «
tel qu'il n'y en a ni chez les Scythes, ni dans les terres de Pélops «
(préférence flatteuse des jugemens d'Athènes sur ceux de Lacédémone), tribunal désintéressé, respectable, prompt à punir le «
crime, & qui veille sans cesse à la conservation des citoyens. »
Tout ce morceau est conforme non-seulement à la haute idée que les Athéniens avoient du tribunal de l'Aréopage, mais encore à leur sentiment sur son établissement; car ils croyoient qu'il tiroit son nom du dieu Mars, & qu'il avoit été établi au sujet du parricide d'Oreste.

La suite du jugement se passe toujours conformément aux usages de l'Aréopage: « Je donnerai mon suffrage, dit Minerve, en *Vers. 743.*
faveur d'Oreste.... qu'il soit renvoyé absous, si les suffrages sont «
égaux. » Quand pour rendre les suffrages égaux il n'en manquoit qu'un seul, c'étoit la coutume des Aréopagites d'ajouter celui de Minerve, pour sauver le coupable; Eschyle fait remonter cet usage jusqu'à Oreste. Euripide suit la même tradition; car, dans sa tragédie

(d) Il désigne le camp des Amazones sous ce nom de ville.

Vers. 1469. d'*Iphigénie en Tauride*, Minerve dit à Oreſte : « Souvenez-vous » que, quand vous futes accuſé de parricide dans l'Aréopage, je vous » donnai égal nombre de ſuffrages & vous futes abſous; j'ordonne que cet uſage ſe perpétue. » D'autres croient que cet uſage ne commença d'avoir lieu qu'à l'égard de Thémiſtocle, accuſé d'adultère : comme le nombre des ſuffrages pour la condamnation n'excédoit que d'un ſeul, un des juges qui vouloit le ſauver, dit adroitement qu'il étoit juſte de donner un ſuffrage favorable, au nom de la Déeſſe, ce qui paſſa depuis en loi. Sigonius, ſans entrer dans l'examen de ces deux opinions, dit poſitivement que l'accuſé ſubiſſoit deux jugemens; qu'après le premier il pouvoit ſe retirer volontairement en exil, s'il voyoit que les choſes ne tournaſſent pas à ſon avantage; que s'il ſubiſſoit un ſecond jugement & que les ſuffrages fuſſent égaux, il étoit renvoyé abſous. Mais on ne conçoit pas comment les ſuffrages pouvoient être égaux ſans ajouter celui de Minerve, car les juges devoient être au nombre de trente-un, & c'eſt pour cela qu'Apollon dit ici, dans Eſchyle, qu'*un ſuffrage de plus ou de moins ruine ou rétablit les familles.* Auſſi, dans le jugement dont il s'agit, le nombre ſe trouve égal, grâce à Minerve. Oreſte en remercie la Déeſſe, en ajoutant ces mots, pour cimenter l'alliance des Argiens avec les Athéniens :

P. Brum. théât. des Grecs, t. II.

De rep. Athen. lib. III, c. 3.

Eſchyl. ſchol. ad vers. 750. Vers. 758.

Vers. 772. « Je retourne à la ville d'Argos, après avoir juré à ce pays (le » pays d'Athènes) & à ſon peuple une alliance éternelle; aucun » Argien n'y portera la guerre, & ſi quelqu'un oſoit violer ce » ſerment ſolennel, nous-mêmes, du fond du tombeau, nous lui » ferons ſentir des maux inévitables, nous lui rendrons les chemins » impraticables, & par-tout il ne rencontrera que de triſtes augures, » pour le faire repentir de ſa démarche. Au contraire, nous ſerons » favorables à ceux qui s'uniront à cette ville, conſacrée à Minerve, pour la ſoutenir dans la guerre. » Les Argiens cette année étoient, comme je l'ai déjà dit, ſur le point de ſe liguer avec les Athéniens contre les Lacédémoniens. « Je te ſalue pour la dernière fois » Athènes, auſſi-bien que ton peuple; tu trouveras en moi un » protecteur aſſuré contre tes ennemis, tu y trouveras le ſalut & la victoire. » A ces mots il ſe retire, & laiſſe les Euménides exhaler leur fureur. Minerve eſſaye de les adoucir, & finit par leur dire :

« Je vous promets des temples dans le ſanctuaire de la juſtice ; c'eſt-là qu'aſſiſes ſur des autels chargés de victimes, vous vous « verrez honorées par les citoyens de cette ville. » En effet, les Furies, ſous le titre de *Déeſſes redoutables*, avoient leurs autels près de l'Aréopage, *parce que*, dit Ulpien, *les Athéniens croyoient qu'elles faiſoient connoître les aſſaſſinats ſecrets.* *Sigon. de rep. Athen. lib. III, cap. 5.* *Demoſth. in Midiam.*

Avant que de finir, je citerai une alluſion, que je n'ai pas remarquée en ſon lieu, pour ne pas interrompre ce que j'avois à dire ſur l'Aréopage. Quand Minerve paroît dans cette pièce pour la première fois, elle dit, *J'ai entendu des bords du Scamandre, les cris réitérés :* ces mots, *des bords du Scamandre*, méritent attention. C'eſt-là qu'étoit ſituée la ville de Sigée, dont près de cent cinquante ans auparavant, les Athéniens & les Mityléniens s'étoient diſputés la propriété. Ils remirent la déciſion de l'affaire à un combat ſingulier. Pittacus fut choiſi pour les Mityléniens, & Phrynon pour les Athéniens. Phrynon fut vaincu, ainſi Sigée reſta aux Mityléniens. Le poëte en diſant que Minerve *a entendu des bords du Scamandre les cris redoublés*, rappelle aux Athéniens que Sigée ne leur appartient plus ; il veut les piquer d'honneur & les engager à reprendre une ville où leur Déeſſe tutélaire fait quelquefois ſa réſidence. Ce qu'il ajoute eſt encore plus fort, pour établir le droit des Athéniens ſur Sigée. « Les généraux Grecs, dit Minerve, m'ont conſacré tout ce terrein ; « c'eſt la part qu'ils m'ont donnée des dépouilles des Troyens ; c'eſt « un préſent diſtingué qu'ils ont fait aux fils de Théſée ». Rien de plus reſpectable & de mieux fondé qu'un pareil titre. *Verſ. 405.* *Schol. ad loc. cit.* *Verſ. 407.*

ŒDIPE À COLONE,

Tragédie de Sophocle.

Cette pièce renferme les trois eſpèces d'alluſions que je me ſuis propoſé de rechercher dans les tragiques Grecs. M. l'abbé Sallier, dans une diſſertation qu'il a faite ſur cette tragédie, montre par des raiſons très-ſolides, qu'elle a des rapports ſenſibles au temps qui précéda immédiatement la bataille près des îles Arginuſes ; & il obſerve, après Diodore de Sicile, que cette bataille ſe donna *Mém. de l'Ac. t. VI, p. 385.* *Lib. XIII.*

Environ 408 ans av. J. C. 406 ans avant J. C.

au commencement de la LXXXXIII.e Olympiade. Or Sophocle mourut la troisième année de cette même Olympiade; ainsi cette pièce doit avoir été une de ses dernières. Il remarque aussi que le Poëte dans cet ouvrage, avoit pour but de se rendre agréable, non-seulement aux Athéniens en général, mais en particulier à *ceux de Colone*, parce qu'il étoit de ce bourg *(e)*. Voilà donc des allusions d'abord aux affaires générales de la Grèce, ensuite à des circonstances particulières. Il reste une troisième espèce de rapports que ce savant Académicien n'a pas jugé à propos d'examiner, & qui rentrent dans mon plan; ce sont les traits qui touchent le Poëte en particulier: c'est le point dont je vais m'occuper.

In dial. Senec. Lucian. in Macrob.

Cicéron & toute l'antiquité nous apprennent que l'*Œdipe-Colone* est un fruit de la vieillesse de Sophocle. En effet, cette pièce porte les caractères d'un âge avancé; il y règne une douceur aussi naïve que charmante, soit dans les pensées, soit dans les expressions. Œdipe n'est plus ce fier roi de Thèbes, qui maltraite de paroles, ou un Prince frère de sa femme, ou le devin Tirésias; c'est un père qui aime tendrement ses filles, c'est un vieillard qui n'est plus occupé que du soin de conserver une vie misérable, à la vérité, mais dont on n'est jamais plus jaloux que quand on est plus près de la perdre. Un seul point l'anime & rappelle sa première vigueur, c'est quand il pense aux mauvais traitemens qu'il éprouve de la part de ses fils: c'est justement-là le point de ressemblance d'Œdipe & de Sophocle. Ce Poëte, dans un âge fort avancé, se vit persécuté par ses fils, & en particulier par Iophon, qui se distingua aussi dans le genre tragique: ce fils fut assez dénaturé pour citer son père en justice & le faire interdire comme insensé; Sophocle n'employa d'autre moyen de justification, que la lecture de la pièce dont il est ici question: elle fut si bien reçue, que le père fut mis hors de cour. Au rapport de Plutarque, l'endroit qui flatta le plus l'assemblée, fut le chœur du second acte, qui commence par ces mots: « Étranger, vous » êtes donc arrivé à l'excellent territoire de Colone, à cette terre » fertile en bons coursiers, où la plaintive Philomèle ne cesse de

Vid. Œdip. tyran.

Cicer. loc. cit. & alii.

In lib. an seni gerend. sit Resp.

(e) Ἦν γὰρ Κολωνόθεν, dit l'argument.

répéter

répéter ſes chants dans des vallées toujours vertes. A peine le « Poëte, dit Plutarque, eut-il lû ce morceau, qu'il fut reconduit « hors de la place publique, au milieu des cris & des applaudiſſemens, « comme s'il fût ſorti du théâtre ». Sophocle a donc voulu ſe peindre dans la perſonne d'Œdipe. Ce Prince qui en bon père aime naturellement ſes enfans, comme il le témoigne par ſon attachement à ſes deux filles, Antigone & Iſmène, a le malheur de ſe voir abandonné de ſes propres fils, Étéocle & Polynice, & obligé d'aller mandier l'hoſpitalité dans une terre inconnue, n'eſt-ce pas repréſenter indirectement l'état miſérable où Iophon voudroit réduire ſon père, ſi les Juges étoient auſſi injuſtes que le fils eſt dénaturé? Il ne ceſſe de peindre par-tout avec les couleurs les plus vives, la colère d'un père qui a de méchans fils: « J'ai été chaſſé de ma patrie par mes propres fils »; & ailleurs, « Mon fils m'eſt ſi odieux, que je ne puis l'entendre ſans indignation ». Après qu'Antigone l'a vivement preſſé de vouloir bien écouter Polynice, il dit: « Ma fille, je me rends à vos volontés..... mais je vous demande en grâce, de ne me pas forcer à parler « malgré moi ». En effet il perſiſte à ne rien dire, & ce ſilence caractériſe mieux ſa colère que tous les reproches qu'il auroit pu faire. Polynice a beau employer un ton ſoumis & inſinuant, pour demander pardon, Œdipe d'abord ne daigne pas même lui répondre; enfin faiſant ſemblant de céder, il donne un libre champ à ſon reſſentiment, & s'énonce contre Polynice avec tant de vivacité & d'une manière ſi conforme au ton que Sophocle auroit pris contre Iophon, que ce n'eſt plus le héros, c'eſt le Poëte même qu'on croit entendre.

Verſ. 625. *Verſ. 1236.* *Verſ. 1267.*

PHILOCTÈTE (f),

Tragédie de Sophocle.

Suivant la Didaſcalie, le *Philoctète* fut joué ſous l'archonte

(f) Le même ſujet avoit été traité par Eſchyle & par Euripide: il eſt curieux de voir, dans Dion Chryſoſtôme *(p. 548)*, qui avoit les trois pièces ſous les yeux, la différence qu'il remarque dans la manière des trois poëtes; il paroît donner la préférence à Sophocle.

409 ans avant J. C. Glaucippe, la troiſième année de la LXXXXIIe Olympiade, cinq ans avant la mort de Sophocle. L'année précédente, Alcibiade, pour-lors exilé d'Athènes, voulut rendre aux Athéniens un ſervice ſignalé, afin de ménager par-là ſon retour : pour cet effet, il empêcha Pharnabaſe, ſatrape de Perſe, avec qui il étoit lié d'amitié, d'envoyer trois cents vaiſſeaux au ſecours des Lacédémoniens, en lui repréſentant qu'il n'étoit pas de l'avantage du Roi ni de l'intérêt des Perſes, de rendre les Lacédémoniens ſi puiſſans. L'année même que la Didaſcalie aſſigne pour la repréſentation du *Philoctète*, Alcibiade, à la tête de douze galères, vint trouver un détachement d'Athéniens qui ſéjournoient dans l'île de Samos ; il en fut bien reçu, en reconnoiſſance de la démarche qu'il avoit faite l'année précédente. Il profita de cet accueil, & traita avec eux de ſon rappel, en faiſant les plus belles promeſſes de ſervice & d'attachement à la patrie ; ſa propoſition, portée à Athènes, fut appuyée de tout le crédit de Théramène, qui étoit pour-lors chef de la République : on conſentit à nommer Alcibiade Général des troupes de Samos ; il ſe comporta ſi bien cette année & les ſuivantes, que quatre ans après il fut reçu dans la ville avec pompe & magnificence. Xénophon fixe ſon retour à la vingt-cinquième année de la guerre du Péloponnèſe, un an avant la mort de Sophocle. Si la date de la Didaſcalie eſt certaine, ne peut-on pas dire que Sophocle, en donnant cette tragédie l'année même où il fut queſtion du rappel d'Alcibiade, voulut appuyer l'avis de Théramène, & faire entendre aux Athéniens, par l'exemple de Philoctète, qu'il eſt des mortels à qui les Dieux attachent quelquefois le ſort des États ? En effet, ſi dans l'ordre des Deſtins la préſence & les flèches de Philoctète étoient indiſpenſablement néceſſaires pour procurer aux Grecs la victoire ſur les Troïens, la préſence d'Alcibiade n'étoit peut-être pas moins néceſſaire dans l'ordre politique, pour donner aux Athéniens l'avantage ſur les Lacédémoniens.

Diodor. Sicil. lib. XIII.

In Hellen. lib. I.

Je n'ai trouvé, dans le cours de la pièce, aucun trait particulier qui pût prouver cette conjecture ; tout ce qui ſemble la favoriſer, c'eſt que la pièce en général ſe reſſent un peu de la vieilleſſe, & par conſéquent elle doit avoir été une des dernières de Sophocle.

Elle eſt merveilleuſe pour l'élégance du ſtyle & la douceur de la compoſition; mais elle n'a pas, à ce qu'il me ſemble, le feu & la force des autres: le Poëte ne s'eſt pas contenté d'emprunter ſon ſujet de l'Odyſſée d'Homère, il a conformé ſa marche à celle de ce poëme. Le génie de Sophocle, dans le *Philoctète*, eſt à peu près le génie d'Homère dans l'Odyſſée; il conſerve à Ulyſſe ce caractère de ruſe & de diſſimulation qui convient au héros, qu'Homère appelle par excellence πολυμήτις *(g)*; il donne à Pyrrhus ce cœur naïf & généreux de Télémaque; & Philoctète eſt un malheureux, mais un malheureux illuſtre, qui intéreſſe par ſon titre de compagnon d'Hercule, parce qu'il porte dans ſon carquois le ſort de Troie & la victoire des Grecs. D'ailleurs cette pièce n'excite dans l'ame d'autre ſentiment que la compaſſion, qui eſt naturellement douce & conforme au caractère des vieillards, car ils s'attendriſſent volontiers ſur le ſort des autres mortels. Enfin tout s'y réunit pour nous repréſenter un auteur plus qu'octogénaire, mais dont la vieilleſſe, telle que celle d'Homère, eſt une vieilleſſe digne de Jupiter.

MÉDÉE,

Tragédie d'Euripide.

Cette tragédie fut repréſentée ſous l'archonte Pythiodore *(h)*, la première année de la LXXXVIIe Olympiade, l'année même qui précéda la guerre du Péloponnèſe; auſſi le Poëte y paroît tout occupé, de piquer d'honneur les Grecs en général, & les Athéniens en particulier: ce deſſein étoit bien naturel, à la veille d'une guerre qui intéreſſoit toute la Grèce, & les Athéniens plus que perſonne. Jaſon y dit à Médée, en l'honneur de la Grèce: « Vous habitez la Grèce & non pas un pays barbare; vous connoiſſez donc la juſtice; vous préférez donc les Loix à la violence ». N'eſt-ce pas un trait mis exprès pour attirer l'attention

Vid. argum. 432 ans avant J. C.

Vers. 536 «

(g) Il n'eſt pas aiſé de rendre ce terme dans toute ſa force; il ne déſigne pas ſeulement un homme qui a beaucoup d'eſprit & de prudence, comme ſon étymologie le porte, il ſignifie auſſi un homme qui ſait s'accommoder aux circonſtances.

(h) D'autres l'appellent Pythiodoſe.

des Grecs, & leur faire entendre, que des peuples qui ſe piquent de juſtice ne doivent pas agir comme des barbares, & s'engager témérairement dans une guerre, dont l'iſſue ne manquera pas d'être funeſte s'ils ne ſe laiſſent conduire par l'équité? Voilà pour toute la Grèce, pour les Athéniens en particulier; le chœur dit
Vers. 824. à la fin du troiſième acte. « Deſcendans d'Érectée, peuple toujours » heureux, fils des immortels, rejetons d'une terre ſacrée, qui » n'éprouva jamais les déſaſtres de la guerre, vous qui vous nourriſſez » du plus pur lait de la ſageſſe, & qui vous promenez avec un » plaiſir toujours nouveau, ſoit dans cet air pur, où les chaſtes » Muſes placerent autrefois l'harmonie, ſoit ſur les bords du Céphiſe, » d'où l'on dit que Vénus ſouffla ſur tout le pays, les douces haleines » des vents modérés, & d'où cette Déeſſe, couronnée de roſes, » vous envoie des Amours, compagnons inſéparables de la ſageſſe, pour vous faire produire toute ſorte de vertus» . . .

Si je ne craignois de m'écarter trop de mon ſujet, je me plairois à dépouiller ces deux ſtrophes des allégories charmantes, dont elles ſont voilées; je montrerois que l'harmonie dont il s'agit ici, n'eſt pas préciſément celle qui préſide à la muſique; c'eſt la philoſophie même qui fait règner dans l'ame ce bel accord, par lequel les vertus réunies répriment le tumulte des paſſions. Vénus ici n'eſt plus la mère de ces paſſions volages, nées pour le malheur des mortels; c'eſt la mère de la ſageſſe, qui, par ſes belles leçons, fait germer dans le cœur la vertu, dont les Athéniens ſe piquoient ſur tous les autres peuples. Il me ſuffit d'obſerver, que le Poëte n'inſiſte tant ſur l'amour de la ſageſſe, que pour faire ſentir à ſes citoyens que leur titre favori ne doit pas être celui de peuple guerrier, mais de peuple amateur de la ſageſſe, dont les douceurs mènent plus ſûrement à la vraie gloire, que les horreurs de la guerre; je ne ſais même ſi la ſuite de ce chœur n'eſt pas encore une leçon indirecte, & ſi les vives peintures, ſous leſquelles il repréſente une mère qui veut égorger ſes enfans, ne peuvent pas être regardées comme le tableau d'une ville, qui ſacrifie ſes citoyens à la guerre.

Ce qu'il y a de plus remarquable pour l'hiſtoire, dans la conduite de cette tragédie, c'eſt que des deux traditions qui

couroient sur la mort des fils de Médée, le Poëte choisit celle qui sauvoit l'honneur des Corinthiens, que les Athéniens avoient intérêt de ménager pour la guerre qui se préparoit. Au rapport d'Élien, quelques-uns prétendoient que c'étoient les Corinthiens qui avoient égorgé les fils de Médée, & qu'ils avoient même établi des fêtes & des expiations solennelles pour appaiser leurs mânes; d'autres disoient que c'étoit Médée qui les avoit immolés elle-même, & qui avoit institué des cérémonies expiatoires; Euripide ne manque pas de suivre cette seconde opinion; car après que Jason a demandé à Médée ses enfans, pour les pleurer & les ensévelir, Médée lui répond: « je n'ai garde de te les donner, je veux les ensévelir de ma propre main après les avoir transportés « dans le temple de Junon, de peur que quelqu'un de mes ennemis « n'insulte à leurs mânes & ne découvre leur tombeau: je ferai plus; « j'établirai en ce pays une fête solennelle & des sacrifices pour « expier ce meurtre malheureux, ensuite je me retirerai dans la terre « d'Érectée ».

Var. hist. l. v, cap. 21.

Vers. 1380.

HIPPOLYTE.

Tragédie d'Euripide.

Cette pièce parut trois ans après la précédente, sous l'archonte Épaméïnon *(i)*, la quatrième année de la LXXXVIIe Olympiade, par conséquent la troisième année de la guerre du Péloponnèse. Je n'y trouve pas d'allusions aux affaires générales de la Grèce, mais des rapports particuliers, soit aux Athéniens, soit au Poëte.

429 ans avant J. C.

Premièrement j'y vois les Athéniens & leurs Orateurs caractérisés, tels qu'ils étoient du temps de Démosthène.

« Phèdre dit; nous connoissons le meilleur parti, mais nous n'avons garde de le suivre, soit par lâcheté, soit par un certain « plaisir que nous préférons à l'honneur ».

Vers. 380.

Démosthène se plaint par-tout, sur-tout dans ses Philippiques, que les Athéniens ont assez de sagacité pour voir quel est le meilleur parti, mais qu'une inertie naturelle les empêche de le suivre.

(i) D'autres le nomment Épaminondas.

Vers. 488. La même Princeſſe dit ailleurs, « il n'y a rien qui contribue » plus au renverſement des villes & des familles, que les diſcours » flatteurs : il ne s'agit cependant pas de dire, ce qui peut plaire davantage, mais ce qui peut piquer d'une noble émulation ; » c'eſt ainſi que le même Orateur peint ſes rivaux, & en particulier Eſchine & Philoclès, comme de vils flatteurs, de lâches complaiſans, qui cherchent plus à plaire au peuple qu'à donner les conſeils les plus ſages.

Le Poëte ne critique pas ſeulement l'État politique, il attaque auſſi les Philoſophes, qui n'étoient pas d'accord avec l'école de Socrate. Rien n'eſt plus vif que la ſortie qu'il fait contre les Pythagoriciens ; il eſt bon d'obſerver qu'il anticipe de beaucoup, car Pythagore n'exiſta que long-temps après Théſée ; mais c'eſt aſſez la coutume d'Euripide, & des Poëtes en général, d'uſer ainſi d'anticipation, pour rendre les choſes plus intéreſſantes. Théſée

Vers. 952. parle en ces termes au jeune Hippolyte : « fais à préſent parade » *de ta frugalité ;* abſtiens-toi de la chair des animaux ; va ſous les » auſpices d'Orphée courir après une vaine fumée de ſcience ; te » voilà pris ſur le fait ; je conſeille à tout le monde de fuir de » pareils ſéducteurs ; ils cherchent à ſe faire valoir par de beaux diſcours, & ne font en effet que des choſes honteuſes. » Dans un temps où la philoſophie étoit en vigueur, & où chacun, ſuivant un préjugé trop commun, croyoit ſa ſecte la meilleure, les ſpectateurs aimoient de pareils traits, les uns parce qu'ils ſe croyoient plus parfaits que ceux qu'on critiquoit, les autres parce qu'ils étoient bien aiſes de rire aux dépens de ceux qui valoient mieux qu'eux.

Quant au Poëte en particulier, je crois qu'il a voulu ſe peindre lui-même dans le caractère d'Hippolyte ; il repréſente ce Prince comme un jeune homme plein de vertu, mais d'une vertu farouche, & telle que devoit être celle d'Euripide, qui n'eut pas de ſéjour plus agréable que celui d'une caverne obſcure, qu'Aulu-

Aul. Gel. l. XV, cap. 20. Gelle dit avoir vue encore de ſon temps dans l'iſle de Salamine ; de plus Hippolyte déclame par-tout contre le ſexe, plutôt par humeur que par raiſon, comme j'aurai lieu de le montrer dans la ſuite ; enfin ce jeune héros fait ſes adieux à la jeuneſſe d'Athènes, du ton, dont Euripide, qui ſe piquoit de vertu & de chaſteté,

auroit sans doute fait les siens, quand les infidélités de sa femme Chérina l'obligèrent à s'exiler lui-même : « Chers compagnons de ma jeunesse, faites-moi vos adieux ; conduisez-moi hors du « pays, mais sachez, quoiqu'en dise mon père, que vous ne trouverez « jamais personne plus chaste que moi ». A la fin de la pièce Thésée s'adresse ainsi à la ville d'Athènes : « Ville consacrée à « Minerve, quel citoyen tu perds en moi..... Ah ! Vénus, que « je me rappellerai souvent les maux que tu me fais. N'est-ce pas l'expression même du cœur d'Euripide, quand il prit le parti de se retirer chez Archelaüs.

L. Greg. Girald. in vit. Eurip. Vers. 1098.

Vers. 1459.

Les SUPPLIANTES, *Tragédie d'Euripide.*

Le Scholiaste date cette pièce de l'archontat d'Antiphon, la troisième année de la XC.^e^ Olympiade, qui répond à la quatorzième année de la guerre du Péloponnèse, *dans le temps*, ajoute-il, *où les Argiens & les Lacédémoniens s'envoyèrent mutuellement des députés pour faire alliance ensemble ;* Thucidide rapporte, que cette même année les Lacédémoniens remportèrent une victoire signalée sur les Argiens : cela posé, les Athéniens voulurent sans doute profiter de l'occasion pour gagner les Argiens, & c'est-là probablement, comme l'observe aussi le père Brumoi, le secret politique de cette tragédie, qui tend à détourner ce peuple de faire aucun traité avec les Lacédémoniens, ennemis d'Athènes. Le Poëte s'y prend avec art pour remplir son dessein ; il choisit pour son sujet une des démarches les plus glorieuses pour les Athéniens, & qui étoit en quelque façon l'époque de leur alliance avec les Argiens. Adraste, roi d'Argos, irrité contre Créon, qui étoit depuis peu roi de Thèbes, se trouvoit trop foible pour se venger avec ses seules forces ; il prend le parti d'aller à Éleusine, ville de l'Attique ; il est suivi des mères & des femmes qui avoient perdu leurs fils ou leurs maris au siége de Thèbes : ils viennent supplier Thésée, roi d'Athènes, de prendre les armes en leur faveur, & sur-tout de faire inhumer dans ses États tant d'illustres morts, à qui on refusoit la sépulture dans le pays de

418 ans avant J. C.

Thucyd. l. V.

Théâtre des Grecs, t. II.

Thèbes. Théſée prend leur défenſe & ſe charge de faire rendre les derniers devoirs à ces malheureux; voilà donc une alliance très-ancienne, jurée entre Adraſte & Théſée, tous deux ancêtres des deux peuples dont il s'agit. Quel en eſt le motif? La religion priſe dans le point le plus ſenſible aux payens; c'eſt un refus de ſépulture, on ſait qu'ils ne connoiſſoient pas de plus grand affront.

Le détail n'eſt pas moins adroit. Le Poëte profite de tout, pour rappeler cette ancienne alliance, & relever le mérite d'Athènes. Dans un entretien d'Adraſte avec Théſée, Adraſte prévient une objection dont la réponſe eſt flatteuſe pour les Athéniens. « Vous
Verſ. 184. » me demanderez peut-être, dit-il, pourquoi je n'ai pas plutôt recours » au Péloponnèſe, je vais vous en dire la véritable raiſon. Les villes » de cette province ſont foibles & peu conſidérables; il n'y a que » la vôtre qui puiſſe former une pareille entrepriſe: elle a coutume » de jeter un œil de compaſſion ſur les misères des autres, & elle » vous a pour Chef, Prince auſſi eſtimable pour votre prudence, qu'aimable pour votre jeuneſſe ». Ce langage étoit bien doux pour un peuple rival des Lacédémoniens, qui dès le temps de Théſée ſe voyoit le premier peuple de la Grèce, tandis que toutes les villes du Péloponnèſe, ſans excepter Lacédémone, ne méritoient pas d'entrer en comparaiſon. Je crois même que la manière dont il relève la prudence de Théſée, malgré ſa jeuneſſe, tend à flatter les généraux Athéniens, & ſur-tout Alcibiade qui étoit à la fleur de l'âge; car ce ne fut que trois ans après, qu'il encourut la diſgrâce de ſa patrie. Je ſoupçonnerois auſſi volontiers que l'énumération qu'Adraſte fait des Généraux qui avoient combattu devant Thèbes, a trait à des particuliers qui vivoient encore, ou à quelques-uns de ceux qui avoient péri depuis le commencement de la guerre: ce qui m'engageroit à le croire, c'eſt que ces portraits ſont tous différens de ceux qu'Eſchyle fait des mêmes héros dans ſa tragédie *des ſept devant Thèbes*. Or ſi ces portraits étoient conformes à l'hiſtoire, ils ſeroient les mêmes dans les deux Poëtes. Il y a toute apparence que l'un & l'autre ont fait leurs caractères d'après nature, ſur des héros connus de leur temps. Il eſt vrai que l'hiſtoire ne fournit aucune lumière pour expliquer l'allégorie.

Enfin, pour l'exécution parfaite de ſon plan, Euripide termine

ſa

sa pièce par l'entremise de Minerve. Cette Déesse tutélaire d'Athènes, toujours jalouse de la gloire de son peuple, se montre tout-à-coup à Thésée, quand il est prêt de se séparer d'Adraste, & lui adresse ces paroles: « Thésée, prête l'oreille aux paroles de Minerve, & *Vers. 1183.* apprends ce que tu as à faire. Ne livre pas si aisément les cendres « des morts aux Argiens, pour les reporter dans leur pays; reçois « auparavant un serment, en récompense de tes peines & de celles « de ta ville. Qu'Adraste, comme Roi & Souverain, jure pour « toute l'Argolide, que jamais les Argiens ne porteront la guerre « dans ce pays, & qu'ils résisteront même à ceux qui voudroient « l'attaquer. Si jamais ce serment est violé, que toute l'Argolide « périsse impitoyablement »! Pouvoit-on trouver un motif plus puissant pour dissuader l'alliance des Argiens avec les Lacédémoniens? Ensuite la Déesse, après avoir prescrit les cérémonies qui doivent accompagner le serment, dit aux fils des morts: « Pour vous, dans un âge plus avancé, vous vous emparerez de *Vers. 1214.* Thèbes, en vengeance de la mort de vos pères..... & vous « deviendrez célèbres dans toute la Grèce, sous le nom d'*Épigones* ». En effet, on appela ainsi les fils des sept Généraux tués devant Thèbes, qui dix ans après reprirent cette ville sous la conduite d'Alcméon. Mais le Poëte porte ses vues plus loin; il veut intéresser les Argiens qui vivoient de son temps, en leur rappelant que ce serment de leurs ancêtres les engage eux-mêmes, & que descendans directs de ces illustres *Épigones*, ils sont tenus au même serment, s'ils ne veulent courir le risque de la punition réservée aux infracteurs.

Des trente-trois pièces qui nous restent du théâtre Grec, il n'y a que ces six dont j'aie trouvé des dates certaines; cependant, comme les autres renferment des allusions à l'histoire de leur temps, dont quelques-unes sont si sensibles qu'il ne manque qu'une date fixe pour se décider absolument, je vais exposer mes conjectures sur quelques-unes des tragédies dont je n'ai point encore parlé.

SECONDE PARTIE.

Allusions fondées sur des conjectures.

PROMÉTHÉE,

Tragédie d'Eschyle.

In Œdip. Colon. v. 55. Sophocl. schol. ad loc. cit.

NOUS apprenons de Sophocle, que le territoire de Colone étoit consacré à Prométhée; & son Scholiaste remarque d'après Apollodore, que dans l'Académie, Prométhée étoit honoré avec Minerve, aussi-bien que Vulcain; qu'il avoit un temple dans le bois de la Déesse, & qu'à l'entrée on trouvoit une ancienne base sur laquelle étoient élevées la statue de Prométhée & celle de Vulcain. Prométhée étoit représenté plus vieux, avec un sceptre en la main droite; Vulcain paroissoit plus jeune. Ce trait est appuyé du

In Attic. témoignage de Pausanias, qui dit que Prométhée avoit un autel dans l'Académie même, & qu'on avoit institué en son honneur, des jeux qui consistoient à courir depuis cet autel jusqu'à la ville, avec des flambeaux qu'il falloit conserver allumés. Les Athéniens avoient donc mis Prométhée au nombre des Dieux; aussi Eschyle avoit-il composé en son honneur trois tragédies, qui renfermoient les trois circonstances intéressantes de sa vie, & qui furent jouées probablement dans quelques-unes de ses fêtes. Il y a toute apparence aussi que jointes à une pièce satyrique, elles formèrent une tétra-

[a] Προμηθεὺς πυρφόρος.
[b] Προμηθεὺς δεσμώτης.
[c] Προμηθεὺς λυόμενος.

logie. La première étoit intitulée *Prométhée dérobant le feu céleste* [a]; la seconde, *Prométhée attaché sur le mont Caucase* [b], c'est celle qui nous reste aujourd'hui; la troisième, *Prométhée detaché par Hercule* [c]. Il falloit que les sujets tirés de l'histoire de Prométhée, plussent singulièrement aux Athéniens. Le supplice de Prométhée fut aussi

Vid. Argum. traité par Sophocle, qui mettoit la scène en Colchide, & par Euripide, qui ne désignoit aucun lieu: ces deux pièces n'existent plus; il seroit curieux de voir comment ces deux Poëtes s'y étoient pris; peut-être que leur manière éclairciroit ou justifieroit celle d'Eschyle, qui paroît aujourd'hui si singulière.

Des trois tragédies d'Eschyle, il ne nous reste donc que la seconde, dont le sujet est traité d'une façon fort éloignée de nos

mœurs; mais il faut observer qu'elle parut dans des cérémonies de religion, & qu'ainsi elle peut bien renfermer des allusions à des mystères que nous ne connoissons plus. Cela posé, on n'est plus choqué de voir Vulcain, dieu subalterne, résister si opiniâtrement à l'ordre que lui donne Jupiter, d'attacher Prométhée; on lit, dans l'histoire fabuleuse, que Prométhée & Vulcain étoient deux divinités amies, qui avoient un culte commun, comme j'ai observé plus haut: au contraire, on sait gré au Poëte de n'avoir pas choqué les idées du peuple, sur un point où on ne peut trop ménager sa foiblesse. Si on ne saisit pas de même les autres allégories, c'est que le culte des dieux de l'Antiquité, sur-tout de ceux qui n'étoient que demi-dieux, renfermoit des cérémonies qui sont aujourd'hui inexplicables, parce qu'elles avoient rapport à des circonstances de leur vie qui sont absolument inconnues: or, à bien examiner ce qui donne un air si singulier à la tragédie d'Eschyle, on trouveroit peut-être que ce sont des allusions aux mystères des fêtes de Prométhée.

Indépendamment de la religion, le Poëte avoit des vues particulières, qui touchoient à des raisons politiques. Il se déchaîne par-tout contre la tyrannie, & sur-tout contre les nouveaux tyrans: « Tout homme, dit-il, dont la tyrannie commence, est dur & intraitable.... C'est un mal inséparable de la tyrannie, que de se méfier de ses amis.... Je me souviens d'avoir déjà vu chasser du ciel deux tyrans. » Suivant le Scholiaste, ces deux tyrans étoient Ophion & Saturne; mais ne pourroit-on pas croire aussi que c'est une allusion à l'expulsion de Pisistrate & à la mort d'Hipparque son fils, dont le ressouvenir devoit flatter les Athéniens, qui dressèrent des statues à leurs libérateurs, Harmodius & Aristogiton? *Vers. 55.* « *Vers. 223.* « *Vers. 930.* An. 1; Olymp. LXVI; 516 ans av. J.C. *Thucyd. l. VI.*

S'il étoit de mon sujet de relever les anachronismes dont cette pièce est remplie, j'observerois qu'il fait dire à Io, que son père Inachus avoit envoyé consulter la Pythie & l'oracle de Dodone; cependant l'une & l'autre n'exista que long-temps après l'aventure d'Io. Il donne aux différens pays, où elle doit arriver dans le cours de ses voyages, les noms qu'ils n'eurent que dans la suite; &, à la fin, le chœur débute par cette maxime: « Certes, qu'il y avoit de sagesse dans le cœur de celui qui dit le premier qu'il faut « *Vers. 633.* *Vers. 861.*

» chercher pour le mariage un parti convenable, & qu'on ne doit » se laisser éblouir ni par la richesse, ni par la naissance. » C'est précisément l'amplification du mot de Pittacus, *choisissez une femme suivant votre état**: or Pittacus mourut la troisième année de la LIIe Olympiade, plus de douze cents ans après Inachus *(k)*. Les Poëtes se permettent les anachronismes, à la vérité avec plus de ménagement que ne fait Eschyle, pour rapprocher des circonstances qui rendent le récit plus intéressant; par cette supercherie ingénieuse, ils ne font illusion qu'au peuple, les gens instruits ne prennent point le change.

* Τὸν κατὰ σαυτὸν ἄγε.

570 ans avant J. C.

Les SEPT DEVANT THÈBES, *Tragédie d'Eschyle.*

Le sujet de la pièce est le siége de Thèbes, par les sept Princes conjurés; Pausanias fait, sur ce nombre, une remarque qui prouve la haute estime qu'on avoit pour Eschyle: « Il y eut, dit-il, un » bien plus grand nombre de Capitaines, qui vinrent d'Argos, de » Messène & d'une contrée de l'Arcadie; mais les Argiens eux-mêmes » ont suivi ce nombre, sur la parole d'Eschyle, qui les a ainsi réduits. » Dans l'énumération des tragédies de ce Poëte, dont les noms se sont conservés, il s'en trouve trois qui avoient sans doute précédé celle-ci, *le Sphinx*, *Laïus*, *Œdipe*. J'ai déjà observé, dans l'examen du *Prométhée*, qu'Eschyle avoit emprunté trois sujets tragiques de la seule histoire de ce héros, mis au nombre des Dieux; il en tire quatre de la vie d'Œdipe, &, dans la suite, trois autres roulent sur la famille d'Agamemnon. Dans ces premiers temps, la nouveauté des sujets piquoit tellement la curiosité des spectateurs, qu'ils n'étoient pas fâchés de voir, en quelque façon, épuiser la matière. Ce goût changea dans la suite, & s'il se trouve, dans Sophocle, deux pièces sous le nom d'*Œdipe*, &, dans Euripide, deux autres sous le nom d'*Iphigénie*, les Poëtes, bien loin d'épuiser leurs sujets, omettent des circonstances qui donneroient matière à d'autres tragédies.

In Corinth.

(k) On fait vivre Inachus dix-huit cents quarante-deux ans avant J. C. par conséquent douze cents soixante-dix ans avant la mort de Pittacus.

La tragédie des *Sept devant Thèbes* n'a pas de date certaine, tout ce qu'on ſait (& Plutarque eſt mon garant), c'eſt qu'elle parut du vivant d'Ariſtide, probablement avant ſon exil; or il fut exilé la ſeconde année de la LXXIV.[c] Olympiade, & Eſchyle, ſelon la chronique d'Euſèbe, donna ſa première pièce la ſeconde année de la LXXI[c]: cette pièce doit donc avoir paru dans l'eſpace de ces douze ans. Ainſi c'eſt la plus ancienne de celles qui reſtent, puiſque ſa repréſentation précéda la bataille de Salamine, & que la tragédie *des Perſes*, la plus ancienne des cinq autres, ne fut jouée que huit ans après cette bataille. Il y a plus, l'attention particulière qu'on fit à Ariſtide, me feroit croire qu'elle parut peu de temps après la bataille de Marathon, peut-être l'année ſuivante, où Ariſtide fut Archonte, c'eſt-à-dire la quatrième année de la LXXII.[e] Olympiade. Dès-lors les deux premiers actes deviennent bien plus intéreſſans; les plaintes des jeunes Thébaines, qui forment le chœur, & qui s'expriment ſi vivement, tantôt ſur les approches de la guerre, tantôt ſur les horreurs qu'elle amène avec elle, ne ſont plus un lieu commun; c'eſt le tableau fidèle des alarmes des Dames Athéniennes, quand elles virent l'armée de Darius deſcendre dans les plaines de Marathon: ce n'eſt plus Thèbes qui court riſque, c'eſt Athènes; ce ne ſont plus des étrangères qui ſe plaignent, ce ſont des citoyennes qui tremblent pour leur patrie.

In Ariſtid. vitâ.

483 ans avant J. C.

495 ans avant J. C.

489 ans avant J. C.

Par la même ſuppoſition, le troiſième acte, qui eſt lui ſeul preſqu'auſſi long que le reſte de la pièce, dut être plus intéreſſant pour les ſpectateurs, qu'il ne l'eſt aujourd'hui pour les lecteurs; car les marques caractériſtiques que le Poëte donne à chacun des héros qui devoient attaquer une des portes de Thèbes, déſignoient ſans doute, en tout ou en partie, des perſonnages connus, & qui peut-être vivoient encore. Cette idée eſt fondée premièrement ſur ce qu'Euripide dans ſes *Suppliantes*, comme je l'ai remarqué, donne à ces mêmes Généraux, des traits tous différens; d'où l'on peut conclure que l'un & l'autre ont pris la liberté de peindre leurs héros comme ils ont jugé à propos, pour des raiſons particulières. D'ailleurs on lit dans Plutarque, que tout le monde reconnut Ariſtide au tableau que le Poëte fait du devin Amphiaraüs, & qu'on jeta les yeux ſur lui, comme ſur le ſeul qui méritât un ſi

In Ariſtid. vitâ & in Apopht.

bel éloge, quand le courier vint à dire: « Il n'a ſur ſon bouclier » aucune marque de diſtinction, car il n'eſt pas jaloux de paroître » homme de bien; il veut l'être en effet, & il porte au fond de » ſon cœur, une ſource féconde, d'où ſortent les conſeils ſalutaires à la Grèce ». Les ſpectateurs étoient accoutumés à ces allégories & y prenoient plaiſir: auſſi les Athéniens faiſoient un cas ſingulier de cette pièce, à en juger par ce qu'Ariſtophane fait dire à Eſchyle dans la ſcène de la comédie des *Grenouilles*, où ce Poëte, en préſence de Bacchus, diſpute à Euripide la gloire du théâtre.

EURIPIDE.

Vers. 1051. *Comment vous y êtes-vous pris pour rendre vos citoyens ſi braves!*

ESCHYLE.

Par une pièce qui ne reſpiroit que la guerre.

EURIPIDE.

Laquelle!

ESCHYLE.

Mes Sept devant Thèbes. Nul ſpectateur n'en ſortit qu'avec la fureur de la guerre dans le ſein.

Cette pièce auroit-elle produit un effet ſi merveilleux, ſi elle n'eût renfermé des traits particuliers, qui en rapprochoient le ſujet des circonſtances préſentes?

AJAX,

Tragédie de Sophocle.

Une des choſes qui frappent le plus dans cette tragédie, c'eſt la diſpute qui s'y élève au ſujet des funérailles du héros. Il paroît d'abord que le ſujet de la pièce n'étant rien autre choſe que la fureur d'Ajax, la pièce doit finir quand le héros n'eſt plus: or il ſe tue au commencement du quatrième acte, ainſi la ſuite paroît d'abord étrangère. Et en effet, pluſieurs critiques ont prétendu trouver dans cette pièce, une duplicité d'action: cependant, à bien examiner, la pièce ne doit pas finir à la mort du héros;

car la privation du tombeau étoit alors une peine plus grande que la mort même: ainſi, comme Agamemnon paroiſſoit réſolu de refuſer la ſépulture à Ajax, il falloit, pour la ſatisfaction des ſpectateurs & pour celle des deſcendans du héros, que le Poëte levât tous les obſtacles qui s'oppoſoient à ſes funérailles; il a même l'art de préparer cette ſuite par la manière dont il le fait parler, dès qu'il a conçu la réſolution de ſe tuer lui-même. « Envoyez-moi, dit Ajax, quelqu'un qui apprenne à Teucer la nouvelle de ma « mort, afin que quand j'aurai tranché le fil de ma vie, il faſſe « tranſporter mon corps, de peur que, ſi j'étois auparavant aperçu « de mes ennemis, ils ne me jetaſſent pour ſervir de proie aux chiens « & aux vautours. » Par ces mots, le Poëte lie les deux derniers actes à l'action principale. Il falloit bien voir exécuter les dernières volontés d'Ajax, &, pour conſoler les ſpectateurs de la triſte fin du héros, lui faire rendre les derniers honneurs, malgré la réſiſtance de ſes ennemis. *Verſ. 841.*

D'ailleurs, comme on ne peut refuſer à Sophocle la gloire d'avoir entendu l'art du théâtre mieux que perſonne, l'eſpèce de néceſſité où il ſe met, de donner à l'action de ſa tragédie une duplicité au moins apparente, doit faire croire qu'il avoit un puiſſant motif pour en uſer ainſi. Or je trouve, dans l'hiſtoire, qu'il ne fut pas permis d'enterrer Thémiſtocle dans l'Attique, parce qu'il avoit été exilé pour crime de trahiſon; & ce qui rend Thémiſtocle plus ſemblable à Ajax en cette rencontre, c'eſt que ce fut par ſon ordre exprès que ſes parens enterrèrent ſon corps dans l'Attique, à l'inſu des Athéniens : c'eſt préciſément ce qui ſe paſſe dans la tragédie de Sophocle, où Ajax demande à être enterré à l'inſu de ſes ennemis. Il ſemble donc aſſez vraiſemblable que le Poëte a eu en vue ce refus, qui excitoit ſans doute les plaintes de la famille de Thémiſtocle. Il fait parler Ménélas avec la dernière dureté, pour faire ſentir aux ſpectateurs combien il eſt inhumain de porter le reſſentiment juſqu'après la mort; & il ſuppoſe qu'Ulyſſe, qui étoit le plus intéreſſé des Grecs à ſévir contre Ajax, eſt le premier à calmer Ménélas & Agamemnon: par-là il veut repréſenter aux Athéniens qu'on doit pardonner aux criminels, au moins après leur mort, ſur-tout quand ils ont des *Thucyd. l. 1.* *Ibid.* *Verſ. 1069.* *Verſ. 1338.*

qualités qui parlent pour eux, & qu'ils se sont distingués par des actions glorieuses à la patrie, comme Teucer & Ulysse le font entendre d'Ajax, & comme les Athéniens ne pouvoient le nier de Thémistocle. Au reste, je ne propose ce sentiment que comme un moyen de prouver l'unité d'action, & comme une conjecture qui n'est pas opposée à la vérité historique, puisque Thémistocle mourut la troisième année de la LXXVIIIe Olympiade : or Sophocle avoit remporté le prix de la tragédie quatre ans auparavant, ainsi il étoit dès-lors un Poëte illustre.

466 ans avant J. C.

ÉLECTRE,

Tragédie de Sophocle.

Il n'y a guère, dans l'antiquité, de récit plus intéressant que celui que le Poëte fait ici de la mort prétendue d'Oreste, dans les jeux Pythiques ; outre que l'expression en étoit admirable, & que jamais la peinture n'a employé des couleurs plus vives, il rapproche les temps avec un art qui séduit l'esprit des spectateurs, jusqu'à leur faire oublier la distance réelle. Pénétrés des mêmes sentimens qu'Électre, ils tremblent pour Oreste, & cette douce séduction est produite par le choix des circonstances, qui sont les mêmes que celles qui s'observoient dans ces jeux au temps où Sophocle écrivoit, ce qui donne au récit un air de vraisemblance. Un héraut proclame les jeux, les combattans se présentent à la barrière, &, pour la satisfaction des spectateurs, il se trouve au nombre de ces illustres rivaux *un citoyen de la divine Athènes.* Les juges tirent les places au sort, les chars se rangent, les trompettes sonnent, les combattans partent ; dès-lors ce n'est plus un récit, c'est un tableau vif & fidèle de toutes les évolutions ordinaires en pareil cas : un accident met les chars en désordre, tous sont renversés ; un seul échappe, c'est celui du jeune Athénien, seul capable de disputer le prix à Oreste, dont il triomphe en effet, puisqu'Oreste est supposé périr. Quelle adresse pour tourner cette fiction toute à la gloire de ses auditeurs ! pareils traits charmoient les spectateurs, & ne contribuoient pas peu aux succès de la pièce ; car un peuple délicat, comme les Athéniens, n'étoit

Vers. 684.

n'étoit pas moins gagné par la fineſſe, que forcé par les grandes paſſions.

Je ſais bien qu'on blâme ici l'anachroniſme, parce que les jeux Pythiques ne furent inſtitués que près de ſix cents ans après Oreſte; Ariſtote lui-même en paroît choqué: « Le Poëte, dit-il, doit tâcher de ne rien mettre dans ſon ſujet, qui n'ait ſa raiſon, & ſi cela eſt entièrement impoſſible, il faut que ce qu'il y a de déraiſonnable ſoit hors du ſujet, comme dans l'Œdipe, l'ignorance où eſt ce Prince, de la manière dont Laïus a été tué; cela ne doit pas ſe trouver dans tout ce qui paroît ſur le théâtre, & qui fait le corps de l'action, comme dans l'Électre, où l'on vient annoncer la nouvelle de la mort d'Oreſte, qui s'eſt tué dans les jeux Pythiques ». A bien examiner les paroles d'Ariſtote, ſon reproche ne tombe pas ſur l'anachroniſme, mais ſur ce que le récit de la mort d'Oreſte, qui n'eſt qu'une pure fiction, fait partie de l'action. Comment Sophocle, qui ſe pique de régularité, a-t-il pu pécher contre un principe ſi bien fondé? Il a voulu profiter d'une erreur aſſez ordinaire au peuple, qui, peu inſtruit de la vérité hiſtorique des faits, ſuppoſe les évènemens éloignés d'une antiquité à peu près égale: il n'y avoit que les Savans qui ſuſſent la véritable époque de la mort d'Oreſte & de l'inſtitution des jeux Pythiques; mais comme les Savans ne vont point au théâtre pour apprendre l'hiſtoire, ils pardonnent aux Poëtes ces fautes de chronologie quand elles ſont cachées avec art, & que les agrémens de la fiction, dédommagent de la vérité.

De Poëtic. c. 25, trad. de M. Dacier.

ANTIGONE,

Tragédie de Sophocle.

A la tête des tragédies de Sophocle, ſe lit une épigramme de Dioſcoride, qui finit par ces mots; *l'Antigone & l'Électre ſont des chef-d'œuvres*, & le grammairien Ariſtophane rapporte, que *les Athéniens furent ſi ſatisfaits de la tragédie d'Antigone, que pour récompenſer le Poëte ils lui donnèrent la prêture de Samos.* Je croirois que ce qui flatta ſi ſenſiblement un peuple républicain, & par conſéquent jaloux de ſa liberté, ce furent les maximes

In Argum.

qui s'y débitent contre la tyrannie, & la manière dont eſt peinte la cruauté d'un tyran, qui oublie les ſentimens de la Nature, juſqu'à n'être pas touché de l'aveu que lui fait un fils, qu'il va périr ſi ſon père ne rétracte ſes ordres. Créon, roi de Thèbes, avoit condamné Antigone à être enterrée toute vive; Hémon ſon fils, qui aimoit cette Princeſſe, déclare à ſon père qu'il ne pourra ſurvivre; l'ordre du père s'exécute cependant, & bientôt un courier vient annoncer qu'Hémon expire près du corps d'Antigone.

Outre le plaiſir que cette pièce dut faire aux Athéniens, comme à un peuple ennemi des tyrans, on peut encore regarder le caractère de Créon comme fait ſur celui de quelque particulier qui jouoit alors un rôle important. Ariſtophane, dans la comédie *des Chevaliers*, met ſur la ſcène un certain Cléon, qui de fils de corroyeur étoit devenu tout puiſſant dans la république: Thucydide nous apprend, que ce même Cléon avoit trouvé le moyen de ſe faire écouter du peuple plus efficacement que perſonne: l'idée du caractère de Créon pourroit être priſe de celui de Cléon, d'autant plus que Créon eſt ici plus dur & plus farouche que dans la tragédie *d'Œdipe tyran*, où Sophocle lui fait jouer auſſi un perſonnage. Je ne trouve pas dans l'hiſtoire de preuves aſſez fortes pour appuyer ma conjecture; ſi elle étoit juſte on conviendroit peut-être, que le caractère de Créon, qui révolte aujourd'hui à cauſe de ſa dureté, dut faire alors le plus grand effet à cauſe de la reſſemblance, & que les Athéniens, attendris par les larmes d'Antigone & d'Iſmène, furent conſolés par le plaiſir ſecret de la ſatyre.

Thucyd. l. III.

Conjectures ſur Euripide.

Il ne me reſte plus qu'à expoſer mes conjectures ſur quelques tragédies d'Euripide; avant que d'entrer dans ce détail, je vais faire mes obſervations ſur des traits répandus dans toutes ſes pièces, qui ſervent à le faire connoître en particulier, car il s'eſt peint lui-même. On y découvre trois marques diſtinctives de ſon caractère: l'amour pour la patrie; le goût pour la philoſophie, & l'antipathie pour les femmes; de ces trois qualités la première

lui est commune avec les deux autres tragiques : ils paroissent tous trois occupés de la gloire d'Athènes, & il n'y a pas d'occasion dont ils ne profitent pour l'illustrer; mais il faut dire à la louange d'Euripide, que sur ce point il a été encore plus loin que les deux autres, puisqu'il y a plusieurs de ses pièces qui sont uniquement à l'honneur d'Athènes, telles que *les Phéniciennes*, *les Suppliantes*, *les Héraclides*, *les fureurs d'Hercule*, *l'Électre*, si elle est de lui; & parmi celles dont on n'a que des fragmens, il s'en trouve une sous le nom *d'Érectée*, qui avoit sans doute le même objet.

Pour les deux qualités qui lui sont particulières, j'en trouve les raisons dans l'histoire de sa vie ; son goût dominant pour la philosophie, se manifeste, tantôt par des allusions aux systèmes de physique, tantôt par des dialogues dans les principes de quelque doctrine particulière, tantôt, enfin par les maximes de morale qu'il débite, ou plutôt qu'il prodigue par-tout. Il devoit aimer la physique, puisqu'il avoit été disciple d'Anaxagore, si connu par ses découvertes; il avoit même fait, sous le nom *de Ménalippe*, une tragédie, où il exposoit le dogme de ce philosophe: Denys d'Halicarnasse nous en a conservé un morceau, où Ménalippe s'exprime en ces termes : « ce n'est pas moi qui parle ici, je répète ce que j'ai appris de ma mère: autrefois le ciel & la terre ne formoient qu'un même corps: après avoir été séparés l'un de l'autre, ils ont produit les êtres que nous voyons aujourd'hui, les arbres, les oiseaux, les animaux terrestres, les poissons, les hommes même »; cette pensée est celle d'Anaxagore, qui disoit, que *tout étoit en tout, mais qu'il avoit été partagé*[a] : on lit aussi dans Strabon[b], qu'Anaxagore eut pour disciples Archelaüs & le poëte Euripide. *De Figur. l. 1.*

[a] Ὁμοῦ πάντα χρήματα.
[b] *Lib. XV. p. 645.*

De plus, le même Poëte, soit pour suivre son goût, soit pour flatter la partie instruite de ses spectateurs, fait quelquefois dialoguer ses personnages en vrais philosophes; ce qui est assez singulier, c'est qu'on retrouve dans plusieurs de ses pièces les maximes d'Épicure & de Zénon, quoiqu'il ait précédé l'un de quatre-vingt-deux ans, & l'autre de plus de cent ans: ne croyoit-on pas entendre Épicure même, quand Hercule dit; « tout homme doit mourir; il n'y a pas de mortel qui soit sûr de vivre le lendemain : « le cours du hasard est inconnu; on ne peut le deviner ni par « *In Alcestide vers. 782.*

» inſtruction ni par art ; retenez donc bien la leçon que je vais » vous donner ; prenez du bon temps, faites bonne chère, ſongez » que vous n'êtes maître que de l'inſtant préſent, le haſard l'eſt des » autres : que Vénus ſoit pour vous la divinité la plus reſpectable, » comme elle eſt la plus aimable & la plus complaiſante ; laiſſez aller le reſte, & ſuivez mes leçons ſi vous les trouvez bonnes ».

Dans la même pièce le chœur s'exprime en ces termes ſur *la néceſſité* ou *le fataliſme*. « Je me ſuis élevé juſqu'au ſanctuaire » des muſes, & après avoir peſé bien des principes différens, je » n'ai trouvé rien de plus puiſſant que *la néceſſité ;* elle triomphe » des enchantemens qu'Orphée a laiſſé par écrit ſur les tablettes de » Thrace ; elle triomphe des ſecours qu'Apollon a donnés par » tradition aux enfans d'Eſculape, comme un remède contre les » maux des mortels ; c'eſt la ſeule divinité *(1)* dont on ne puiſſe » aborder, ni les autels ni la ſtatue ; elle ne ſe laiſſe pas gagner par » les ſacrifices ; reſpectable Déeſſe ne me fais pas reſſentir ta puiſſance » plus que tu n'as fait juſqu'à préſent ; c'eſt par toi que Jupiter » exécute tout ce qu'il a réſolu ; ta force triomphe du fer des » Chalybes, & quelque rigides que ſoient tes décrets, tu ne fais pas les rétracter ». *Vers. 962.*

Cela donne lieu de croire que ces principes étoient fort anciens parmi les Athéniens, & qu'Epicure & Zénon n'ont fait que les rajeunir, pour ainſi dire, & en former un corps de doctrine.

Une choſe qui frappe encore ſingulièrement dans Euripide, ce ſont des maximes de morale plus fréquentes, plus longues & plus détachées que dans les deux autres tragiques. Eſchyle n'emploie guère que de courtes réflexions, & Sophode fait rentrer ſes maximes dans le corps même du dialogue. Il paroît qu'Euripide, né ſérieux & vertueux par principes, prit, & par nature & par habitude, le goût de ſon ſiècle, qui étoit tourné à la morale, à cette partie de la philoſophie, où Socrate fit des progrès plus ſûrs & plus rapides qu'aucun de ſes prédéceſſeurs : je ne veux pas inférer de-là, comme quelques-uns, qu'Euripide ait reçu de Socrate des leçons de morale ; le philoſophe étoit plus jeune d'onze ans *Diog. Laërt. in vit. Soc.*

(1) On lit effectivement dans Pauſanias *(in Corinth.)* qu'on ne pouvoit approcher de l'autel *de la Néceſſité*.

que le Poëte; d'ailleurs la morale eſt ſi naturelle à Euripide, qu'il paroît ne l'avoir tirée que de ſon propre fonds.

Je ne ſerai pas auſſi indulgent ſur ſes déclamations contre les femmes; je conviendrai qu'elles ſont trop fréquentes, ſouvent outrées, & preſque toujours déplacées; il faudroit en quelque façon copier toutes ſes pièces pour montrer qu'il les cenſure à tout propos; je me contenterai d'en citer un exemple: « grand Jupiter, dit Hippolyte, pourquoi as-tu mis au jour les femmes, « ce ſexe perfide & pernicieux? Si tu voulois peupler le monde il « n'étoit pas néceſſaire d'employer leur miniſtère, il valoit bien « mieux que les mortels allaſſent dans les temples porter des offrandes « d'airain, de fer ou d'or, & qu'ils en rapportaſſent des enfans pour « récompenſe ». *In Hippolyto verſ. 616.* Le reſte du monologue eſt un détail fort long des maux que le ſexe fait aux hommes; il le peint ſous les couleurs les plus noires, & il en vient juſqu'à dire, que *c'eſt toujours faute d'eſprit qu'une femme eſt ſans malice;* ce morceau, dans l'original, eſt écrit divinement, mais à le bien examiner c'eſt plutôt la déclamation d'un rhéteur oiſif, qu'une ſcène tragique, où tout doit être, ſoit en action, ſoit en nobles ſentimens; il eſt vrai qu'il met cette belle morale dans la bouche d'Hippolyte, à qui il donne, comme je l'ai déja remarqué, une humeur un peu farouche, & telle probablement qu'il l'avoit lui-même; quoi qu'il en ſoit, je crois apercevoir la raiſon de ces déclamations; Aulu-Gelle & Diogène-Laërce, prétendent qu'il eut tout-à-la-fois deux femmes qui le chagrinèrent beaucoup, & que même l'infidélité de Chéſina, l'une d'elles, le força à s'exiler chez Archélaüs; en ce cas le Poëte, doublement mécontent, conçut contre tout le ſexe une averſion, qui ne finit qu'avec la vie; d'autres au contraire, & en particulier Athénée, diſent qu'Euripide étoit paſſionné pour les femmes; or je prétends que ces deux extrémités ont dû naturellement produire le même effet; dans le premier cas le Poëte a ſuivi ſa mauvaiſe humeur, dans le ſecond il a voulu cacher, ſous le voile de la ſatyre, une paſſion qui faiſoit rougir ſa philoſophie; tel eſt le caractère de l'homme, il s'irrite contre le vice qu'il ne peut combattre, & l'amour propre, toujours ingénieux à ſe flatter, ſe dédommage par la théorie de ce qu'il perd par la pratique.

Verſ. 643.

Lib. XIII. cap. 10.

Après ces réflexions, que j'ai cru néceſſaires pour faire connoître le caractère particulier du Poëte, & rendre raiſon du goût qui domine dans ſes pièces, je vais en citer quelques-unes en ſuivant l'ordre des éditions.

ORESTE.

Un ancien Officier d'Agamemnon vient raconter en détail le jugement, qui condamne Oreſte à périr avec ſa ſœur. Toute ſa narration eſt une alluſion aux délibérations & aux jugemens populaires de la république d'Athènes. Après que le Héros a
Verſ. 905. prononcé la formule ordinaire, « ſe lève un homme, dit le Poëte, » incapable de retenir ſa langue, plein de confiance; *Argien, ſans* » *être d'Argos*, habile à profiter du tumulte, d'une hardieſſe peu » éclairée, enfin aſſez perſuaſif pour entraîner les autres dans un mauvais parti. » Le Scholiaſte trouve cet homme ſi caractériſé, qu'il prétend que c'eſt Cléophon, qui étant Thrace d'origine, parvint à être Général des Athéniens ſur la fin de la guerre du Péloponnèſe; *car*, ajoute-t-il, *il n'y avoit pas long-temps que ce Cléophon avoit empêché qu'on ne fît avec les Lacédémoniens un accommodement*, avantageux ſans doute, & qui auroit préſervé les Athéniens des malheurs qui terminèrent la guerre: cette oppoſition rendit Cléophon très-odieux dans la ſuite. Quand Euripide dit que l'orateur étoit *Argien, ſans être d'Argos*, c'eſt parce que Cléophon n'étoit pas natif d'Athènes; le Scholiaſte appuie ſon ſentiment d'un paſſage d'Ariſtophane, où le Poëte comique paroît en effet peindre Cléophon des mêmes traits, dont
In Ran. verſ. 686. » le tragique peint ſon orateur: « Muſe des ſacrés chœurs, commence » & inſpire-moi une agréable chanſon; regarde cette aſſemblée » nombreuſe où ſont réunis tant de ſages eſprits, plus ambitieux » que Cléophon, qui ſur ſes lèvres perfides porte une hirondelle » de Thrace; cet oiſeau, perché ſur ce rameau barbare, fait un » bruit affreux, & ne ceſſe de répéter, il périra, il périra, quand bien même les ſuffrages ſeroient égaux. » Voilà donc Cléophon repréſenté comme un orateur dangereux, comme un miſérable étranger, enfin comme un méchant homme, incapable d'écouter la juſtice. *Cette hirondelle de Thrace, perchée ſur les lèvres perfides,*

fait alluſion à ſon origine & à ſon éloquence; Platon le comique, avoit auſſi fait une pièce, où il traitoit Cléophon, *d'étranger, de babillard, d'homme ſans naiſſance.* *Schol. ibid.*

Il paroît en général qu'Euripide, dans cette pièce, comme dans pluſieurs autres, a voulu montrer une alliance très-ancienne entre Argos & Athènes; dans le dénouement Apollon dit à Oreſte: « après avoir paſſé un an entier dans le territoire de Parrahaſe, vous arriverez à la ville d'Athènes, où vous ſerez « cité en juſtice par les trois furies, pour avoir tué votre mère; « les Dieux ſeront vos juges dans l'Aréopage; ils prononceront une « ſentence qui vous renverra abſous. » Quand le Poëte dit qu'Oreſte ſera jugé par les Dieux, il ne veut pas ſeulement rappeler l'opinion où étoient les Athéniens, qu'Oreſte avoit été anciennement abſous par Minerve, comme on le voit dans les *Euménides* d'Eſchyle; il veut auſſi faire entendre que les Aréopagites, par leur équité, ſont comme autant de Dieux ſur la terre, & que les Argiens devoient reſpecter & chérir un peuple qui avoit autrefois abſous Oreſte, leur plus fameux citoyen. Comme on voit, dans l'hiſtoire, que les Lacédémoniens recherchèrent vivement l'alliance des Argiens, dans le cours de la guerre du Péloponnèſe, Euripide cherchoit par-tout l'occaſion d'attacher ce peuple aux Athéniens. *Verſ. 1648.*

Les PHÉNICIENNES.

Je croirois volontiers que ce Poëte avoit le même but dans ſa tragédie *des Phéniciennes;* il y paroît tout occupé à prouver une alliance ancienne entre les Athéniens & les Thébains, qui, dans le temps de la guerre du Péloponnèſe, étoient liés avec les Argiens. Quand Œdipe voit les corps d'Étéocle & de Polynice, il dit à Antigone:

O ma fille, c'eſt à préſent que s'exécute l'oracle d'Apollon. *Verſ. 1697.*

ANTIGONE.

Quel oracle! voulez-vous ajouter de nouveaux maux à nos malheurs!

ŒDIPE.

Il eſt marqué que je mourrai près d'Athènes, comme exilé.

ANTIGONE.

Quel bourg de l'Attique vous recevra!

ŒDIPE.

Colone, ce bourg conſacré à Neptune.

On aperçoit le même deſſein dans les *Suppliantes*, car ces deux tragédies ont beaucoup de rapport : le ſujet des *Phéniciennes* n'eſt rien autre choſe que l'aventure des ſept Généraux qui périrent au ſiége de Thèbes, & les *Suppliantes* ſont les veuves & les mères de ces mêmes héros, qui viennent implorer le ſecours des Athéniens. Diodore de Sicile nous a même conſervé, ſur ces deux tragédies, une anecdote aſſez ſingulière : « La nuit, dit-il, qui précéda la *Lib. XIII.* » bataille près des îles Arginuſes, Thraſybule, qui devoit commander » le lendemain *(m)*, eut un ſonge; il s'imagina qu'il étoit à Athènes, » & qu'il y jouoit, avec ſix autres des Généraux, les *Phéniciennes* » d'Euripide, tandis que les chefs ennemis jouoient les *Suppliantes:* » la victoire fut complète, &, à l'exemple de ce qui s'étoit autrefois » paſſé à Thèbes, les ſept Généraux perdirent la vie. A ſon réveil » Thraſybule conſulta le Devin, qui répondit que ce ſonge ſignifioit » que les ſept Généraux périroient; cependant, comme les ſacrifices » furent favorables, les Généraux ne dirent qu'à leurs amis ce dont » ils étoient menacés, & ils firent publier par toute l'armée le pro- noſtic favorable de la victoire. » Ce trait montre l'eſtime qu'on faiſoit de ces deux pièces, qui ſont en effet des plus belles. On conçoit comment les ſpectateurs, toujours ingénieux, appliquoient au préſent des ſujets ſi éloignés, parce que les Poëtes y faiſoient entrer des circonſtances intéreſſantes.

Quelque rapport que la tragédie des *Phéniciennes* eut aux affaires de la République, je n'y trouve aucune autre alluſion hiſtorique que celle que j'ai indiquée; j'y remarque ſeulement un endroit qui paroît une raillerie du détail d'Eſchyle, au ſujet des ſept

(m) Il eſt bon de ſe rappeler que l'armée Athénienne avoit alors dix Généraux, qui commandoient alternativement; ce furent les mêmes qu'on condamna dans la ſuite à la mort, pour n'avoir pas rendu les honneurs de la ſépulture à ceux qui avoient péri dans la bataille.

Généraux

Généraux qui combattirent devant Thèbes; Étéocle dit à Créon, en parlant de ces Généraux: « Il faudroit bien du temps pour vous les nommer chacun par leur nom, sur-tout tandis que les ennemis sont sous les armes. » C'est justement cet instant qu'Eschyle choisit pour faire venir un courrier, qui détaille jusqu'aux armes des Généraux & aux inscriptions qu'ils portoient sur leurs boucliers. Ce trait, joint à un autre qui se lit dans l'*Électre*, fait voir que les Poëtes, successeurs d'Eschyle, ont quelquefois censuré sa manière, qui n'étoit pas en effet aussi parfaite que le fut dans la suite l'art de Sophocle & d'Euripide. *Vers. 758.*

ANDROMAQUE.

Je n'exposerai pas ici les convenances de cette pièce avec les affaires de la Grèce, ces allusions ont déjà été développées par M. Hardion; j'ajouterai que dans tout le cours de la pièce le Poëte insiste, d'une façon particulière, sur le bonheur des mariages bien assortis, & sur le malheur de ceux qui épousent deux femmes: « Il n'est pas bien, dit-il, qu'un seul homme gouverne deux femmes; quiconque veut être heureux dans sa maison n'en doit avoir qu'une seule, d'un état convenable. » Et ailleurs: « Je ne trouverai jamais heureux un homme qui aura deux femmes, ni des enfans qui reconnoîtront deux mères; c'est une source de disputes & de chagrins amers: un homme doit se contenter d'une seule épouse, dont la vertu ne soit pas équivoque. » On pourroit conclure de-là que le Poëte avoit ici en vue le décret qui, au rapport d'Hiéronyme de Rhodes, cité par Athénée, permit aux Athéniens, vers le temps de Socrate, d'avoir deux femmes à la fois, contre une loi expresse, qui vouloit qu'*un homme n'eut qu'une femme (n)*. A bien examiner les termes du décret, il n'autorise pas la polygamie; il permet seulement d'avoir des enfans d'une autre femme que de la sienne propre, & cela afin d'augmenter le nombre des citoyens, qui étoit considérablement diminué par quelque cause que l'histoire ne nous fait pas connoître. En voici les termes, tels qu'Athénée les rapporte: Βουληθέντας Ἀθηναίους δι' *Mém. Acad. t. VIII, p. 264.* *Vers. 177.* *Vers. 464.* *L. XIII. c. 1.* *Loc. cit.*

τὸ λειπανδρεῖν αὐξῆσαι τὸ πλῆθος, ψηφίσασθαι, γαμεῖν μὲν ἀστὴν

(n) Ἕνα ἄνδρα μιᾶς γυναικὸς τυχεῖν. Petit. de leg. Att.

μίαν, παιδοποιεῖσθαι δὲ καὶ ἐξ ἑτέρας. Ce qui signifie à la lettre: *Les Athéniens voulant remédier à la diminution ſenſible des citoyens, ont ordonné d'épouſer une citoyenne; mais ils permettent d'avoir des enfans même d'une étrangère.* Ainſi, malgré ce décret, il n'y avoit toujours que la citoyenne, ἄστιν, qui fût regardée comme femme légitime; les enfans de l'étrangère, ἑτέρας, devenoient bien citoyens, puiſque cette tolérance étoit pour ſuppléer le nombre des citoyens, mais la mère étoit toujours étrangère: ainſi la polygamie n'a jamais été autoriſée par les loix d'Athènes, comme quelques-uns ont voulu l'inférer des termes d'Athénée. Quand de graves auteurs, &

L. XIII, c. 1. Ariſtote même, ſi la citation d'Athénée eſt juſte, donnent deux femmes à Socrate tout-à-la-fois, *Xantippe* & *Myrto*, premièrement

In vit. Pericl. on peut douter du fait, puiſque, ſelon Plutarque, Panétius de Rhodes détruiſoit cette opinion, dans ſes commentaires ſur la vie de Socrate; d'ailleurs on peut dire que, ſelon les termes du décret cité plus haut, de ces deux femmes il n'y avoit que Xantippe qui fût légitime, ἄστη; Myrto étoit l'étrangère, ἑτέρα. C'eſt ainſi qu'il faut auſſi entendre Diogène-Laërce & quelques autres, quand

De jure Bell. & Pac. l. II, c. 5. ils ſuppoſent deux femmes à Euripide. Le ſavant Grotius paroît avoir été du même ſentiment, puiſqu'il cite ces deux paſſages de notre Poëte, pour prouver que le mariage contracté avec une ſeule perſonne eſt non-ſeulement très-agréable à Dieu, *Deo gratiſſimum*, mais qu'il a été auſſi préféré par les plus éclairés du paganiſme: *multis olim ſapientibus prælatum.*

Je ferai auſſi remarquer, dans cette pièce, un trait bien frappant

Verſ. 471. contre l'état républicain: « Dans les États, deux maîtres ne peuvent » pas gouverner auſſi-bien qu'un ſeul, c'eſt charge ſur charge & » matière de ſéditions; les Muſes mêmes mettent la diſcorde entre » deux muſiciens; & quand les vents emportent un vaiſſeau, deux » ſentimens ſont plus foibles que l'avis d'un ſeul, qui eſt le maître, » quand il auroit moins de mérite. Qu'un ſeul règne donc, & dans les familles & dans les villes, ſi on veut vivre tranquille. » Comment Euripide oſoit-il parler ainſi, dans le ſein d'une Répu-

L. IX, de Rep. blique fière de ſon gouvernement? auſſi Platon, en le louant comme excellent Poëte, ne peut s'empêcher de le blâmer d'avoir trop relevé les Rois & la monarchie.

Les HÉRACLIDES.

M. l'abbé Sallier, dans le Mémoire que j'ai déjà cité, remarque que cette tragédie a un merveilleux rapport avec l'état des affaires de la République, dans les dernières années de la guerre du Péloponnèse : « Athènes, dit-il, eſt repréſentée, dans toute la tragédie, comme un lieu de ſûreté, & un aſile dans lequel les malheureux « ſont reſpectés, les ordres des Dieux obſervés, & le peuple ami de la « juſtice & de l'humanité. » Quelque judicieuſe que ſoit cette conjecture, ne pourroit-on pas ſuppoſer, avec autant de probabilité, que cette pièce parut au commencement de la guerre du Péloponnèſe, vers le temps où les Corcyréens vinrent implorer le ſecours d'Athènes? on verroit, à l'honneur des Athéniens, que la raiſon pour laquelle les Corcyréens, perſécutés par les Lacédémoniens, ne recherchent d'autre protection que celle d'Athènes, c'eſt parce que ce peuple, comme le Poëte le fait entendre par-tout, prenoit un plaiſir ſingulier à exercer l'hoſpitalité. Dès-lors ce ſont les Corcyréens qui s'écrient, par la bouche d'Iolas : « O vous, qui habitez Athènes depuis long-temps, ſecourez-nous; nous ſommes des ſupplians ſous la « protection de Jupiter : on nous fait violence, on profane nos « bandelettes; n'eſt-ce pas un déshonneur pour cette ville? n'eſt-ce « pas un affront pour les Dieux? » Le Poëte joint adroitement l'honneur des Dieux à celui de la ville; on ne peut manquer aux Dieux protecteurs de l'hoſpitalité, qu'on ne manque en même temps à la ville, qui les repréſente en ce point ſur la terre. C'eſt dans le même ſens que le chœur dit plus bas : « Étranger, il eſt « juſte de reſpecter les ſupplians des Dieux, & de ne point vous « forcer à quitter leurs autels; la juſtice divine ne ſouffriroit pas une « telle violence. » Et, à la fin du troiſième acte, le même chœur s'écrie : « O Terre, ô Lune, ô rayons éclatans de l'aſtre qui porte par-tout la lumière, apportez-moi d'heureuſes nouvelles; faites « retentir votre voix juſqu'au ciel, juſqu'au trône des Dieux, juſqu'au « ſéjour de Minerve, puiſque j'ai reçu des ſupplians : je veux « combattre pour la patrie, je veux combattre pour mes foyers. » Le chœur pouvoit-il exprimer plus vivement la réſolution où il eſt de ſoutenir les ſupplians qu'il veut venger. Il y a plus, quand

Mém. Acad. tome VI.

Thucyd. lib. I.

Verſ. 69.

Verſ. 101.

Verſ. 748.

Vers. 957. Alcmène dit à Euryſthée, qu'on lui amenoit priſonnier, *vous avez trouvé un peuple & une ville libres, qui ne vous ont pas craint;* dans ma ſuppoſition, ces mots s'adreſſent aux Lacédémoniens, & expriment la fermeté d'Athènes à défendre ceux qu'elle a pris ſous ſa protection, & en particulier les Corcyréens.

Le morceau ſans doute le plus intéreſſant eſt l'endroit, où Macarie, fille d'Hercule & de Déjanire, ſe ſacrifie généreuſement pour le ſalut de ſa famille & pour la victoire des Athéniens; *In Attic.* Euripide a emprunté cet épiſode de l'hiſtoire. Pauſanias rapporte, que de ſon temps il y avoit encore à Marathon une fontaine, qui tiroit ſon nom d'un fait qu'il expoſe en ces termes. « Hercule » s'étant enfui de Tirynthe pour éviter les pourſuites d'Euryſthée, » ſe retira chez le roi Céyx, ſon ami; après la mort d'Hercule, » comme Euryſthée recherchoit les fils de ce héros, Céyx les » envoya à Athènes, parce qu'il ne ſe croyoit pas en état de les » défendre lui-même, & que Théſée pourroit mieux y réuſſir; » en effet, Théſée les prit ſous ſa protection & refuſa de les livrer » à Euryſthée; alors, pour la première fois, les Péloponnéſiens » déclarèrent la guerre aux Athéniens; mais l'oracle ayant fait » entendre, que les Athéniens ne ſeroient vainqueurs, que ſuppoſé » qu'un des enfans d'Hercule ſe ſacrifiât à la mort volontairement; Macarie ſe poignarda elle-même & leur procura ainſi la victoire: » Il termine ce récit par ces mots: « Cette généroſité fit donner ſon nom à la fontaine ».

Euripide profite de cette tradition, & par le pathétique qu'il met, & dans le diſcours & dans l'action, il montre qu'il eſt auſſi habile à faire valoir les traits anciens, qu'à trouver d'heureuſes alluſions aux circonſtances préſentes; de plus, il rappelle aux Athéniens, que les Péloponnéſiens, qui ſont à préſent leurs ennemis, leur ont anciennement déclaré la guerre, mais que l'avantage eſt reſté aux Athéniens; c'eſt une eſpèce de pronoſtic, que la guerre actuelle leur ſera auſſi avantageuſe que la première; or ce pronoſtic devient bien plus flatteur, en ſuppoſant, comme je fais, que la pièce fut repréſentée dès le commencement de la guerre.

HÉLÈNE.

Le Poëte, pour réparer en quelque façon l'affront que l'enlèvement d'Hélène avoit cauſé aux Lacédémoniens, ſuit ici une tradition peu commune, qui ſe trouve auſſi dans Hérodote; on prétendoit que Pâris n'avoit enlevé que le fantôme de cette Princeſſe; l'air de vraiſemblance qu'Euripide donne à cette opinion, m'engage à croire que la pièce parut dans un temps où les Athéniens avoient intérêt de ménager les Lacédémoniens: or je trouve que la neuvième année de la guerre du Péloponnèſe, après que Lamachus eût perdu ſa flotte près d'Héraclée, ces deux peuples firent une trêve d'un an, & que l'année ſuivante, après la mort de Cléon & de Braſidas, ils en firent une autre de cinquante ans, qui fut rompue deux ans après. La tragédie *d'Hélène* pourroit bien avoir été faite pour l'une ou l'autre de ces deux occaſions; ſi les rapports ne ſont pas aſſez ſenſibles pour prouver mon ſentiment d'une manière indubitable, au moins voici quelques traits qui paroiſſent mis exprès pour flatter Lacédémone. Lorſqu'Hélène fait entendre à Théoclymène, fils de Protée, roi de la contrée d'Égypte, où elle étoit, qu'elle veut, ſuivant la coutume de ſon pays, rendre les derniers devoirs à ſon époux; Théoclymène répond: « En effet, les habitans du Péloponnèſe ſignalent leur piété dans les devoirs qu'ils rendent aux morts ». Le Poëte auroit pu dire les Grecs en général, car l'uſage étoit univerſel dans la Grèce; il déſigne en particulier les habitans du Péloponnèſe pour faire ſa cour aux Lacédémoniens, qui y tenoient le premier rang.

L. II, c. 112.

Thucyd. lib. IV.

Verſ. 1258.

L'endroit le plus remarquable eſt celui-ci, où Caſtor & Pollux prédiſent à Hélène leur ſœur, qu'elle donnera ſon nom à une iſle vis-à-vis de l'Attique, près du Promontoire, *ſunium*. « Quand vous aurez fourni votre carrière, diſent-ils, on vous mettra au nombre des Déeſſes; vous recevrez les ſacrifices & les « offrandes des mortels; telle eſt la volonté de Jupiter, & le lieu « où Mercure vous dépoſa, quand il vous déroba de Sparte, « de peur que vous ne tombaſſiez entre les mains de Pâris (je « veux dire cette iſle qui s'étend comme un rempart près de l'Attique); «

Verſ. 1682.

» ce lieu portera votre nom dans les siècles à venir, puisqu'il vous a sauvée. » N'est-il pas flatteur pour les Lacédémoniens, de voir qu'Hélène, dont l'enlèvement pouvoit obscurcir leur gloire, non-seulement ne méritoit pas l'idée désavantageuse qu'en avoient conçue plusieurs peuples; mais qu'après sa mort elle deviendroit Déesse, & qu'elle s'immortaliseroit par le nom qu'elle laisseroit à une isle? Ensuite le Poëte, comme s'il vouloit faire réparation à Ménélas, & en sa personne aux Lacédémoniens, des reproches dont il les charge dans *l'Andromaque*, fait continuer les Dioscures en ces
Vers. 1692. termes: « Pour Ménélas, en récompense des démarches qu'il a » faites pour vous chercher, il est marqué par les Dieux qu'il » demeurera à jamais dans les isles fortunées, car les Dieux aiment les ames généreuses. »

ION.

Cette tragédie renferme plusieurs allusions fort honorables à la ville d'Athènes; ainsi il paroît qu'elle a été faite uniquement à la louange de cette ville, par conséquent dans quelqu'occasion brillante,
Vers. 262. dont la connoissance n'a pas passé jusqu'à nous. « Que je vous » admire, dit Ion à Creüse, princesse, qui habitez une ville illustre, & qui devez votre origine à d'illustres parens; c'est faire tout-à-la-fois l'éloge de la ville & des citoyens; quand Ion est incertain de son sort, & qu'il ne connoît pas encore sa mère, il s'écrie:
Vers. 671. « Plaise aux Dieux que je sois fils d'une Athénienne, afin que » le nom de ma mère me donne de la hardiesse à parler, car quand » un étranger se trouve dans une ville illustre, quoiqu'il en soit » citoyen de nom, il garde le silence comme un esclave, & n'ose ouvrir la bouche ». Dans Euripide les dénouemens se font ordinairement par l'entremise des Dieux, & le Poëte réserve pour cette partie ce qu'il y a de plus intéressant; ici dès que Creüse a
Vers. 1571. reconnu Ion pour son fils, Minerve dit: « Creüse, prenez votre » fils, allez dans la terre de Cécrops & placez-le sur le trône; » descendant d'Érectée, il est juste qu'il règne sur le pays qui m'est » consacré: il deviendra illustre dans toute la Grèce, & ses quatre fils seront chefs des quatre Tribus qui habitent ma citadelle.

Le détail qui suit ne doit pas être aussi agréable pour les

lecteurs, qu'il le fut ſans doute pour les ſpectateurs: Minerve ajoute, que les petits-fils de ce Prince habiteront les Cyclades & les villes d'Ionie, nom qu'elles devront à Ion: que Creüſe aura de Xuthus, ſon époux, deux enfans, dont l'un donnera ſon nom à la Doride & l'autre à l'Achaïe. Le Poëte, en remettant ces anciennes traditions ſous les yeux de ſes ſpectateurs, leur rappelle, qu'ils ſont en quelque façon les pères de la Grèce, par-là non-ſeulement il les flatte, mais il anime encore indirectement les autres peuples à s'unir à eux, puiſqu'ils forment un peuple ſi illuſtre; on peut croire que telle a été l'idée d'Euripide, dans toutes les tragédies, où il élève ſi haut la ville d'Athènes, & cela avec d'autant plus de raiſon, que la plupart de ſes pièces ont paru dans le cours de la guerre du Péloponnèſe.

Les FUREURS *d'*HERCULE.

Cette pièce eſt encore à la gloire d'Athènes, & paroît faite auſſi pour encourager les Athéniens, en leur rappelant leur diſtinction, & pour attirer à leur alliance les autres peuples: Théſée ne trouve moyen de conſoler Hercule, & de lui faire expier le crime qu'il vient de commettre, en perçant à coups de javelots ſa femme & ſes enfans, qu'en le déterminant à paſſer à la ville d'Athènes: « Quittez Thèbes, lui dit-il, où vous pourriez *Vers. 1320.*
être puni par la loi; ſuivez-moi dans la ville de Minerve; ce «
ſera là qu'après avoir purifié vos mains meurtrières, je vous «
donnerai une demeure, & je partagerai avec vous mes biens ».

Hercule eſt ſi content de la propoſition, qu'il répond: « Après avoir plongé ma famille dans le déshonneur, je ne puis faire mieux «
que de ſuivre Théſée ». Les ſpectateurs ne devoient-ils pas conclure de pareils diſcours, qu'Athènes étoit une ville pure & innocente, où l'on venoit expier les crimes commis ailleurs; que c'étoit un lieu de retraite pour les malheureux, où l'on ne ſe contentoit pas de les recevoir, mais où on les aſſiſtoit encore de ſes propres biens? toutes idées flatteuſes, ſur-tout pour les Anciens, qui eſtimoient tant l'hoſpitalité. Qui n'auroit pas été jaloux de l'alliance d'un peuple ſi vertueux, ſi eſtimable? c'eſt préciſément le ſentiment que le Poëte veut inſpirer.

ÉLECTRE.

In Epist. dedic. Victorius à qui on est redevable de la découverte de cette pièce, prétend y trouver le génie d'Euripide, son style & sa manière: cette prétention me paroît fondée un peu sur l'amour propre d'un critique curieux de faire valoir la tragédie qu'il annonce. Pour moi, sans entrer dans un examen qui n'est pas de mon sujet, je dirai en général, que la foiblesse qui s'y fait par-tout sentir, m'empêche de la donner à Euripide: ce Poëte, rival de Sophocle, n'auroit eu garde de risquer une pièce si inférieure à celle de son antagoniste. Il est vrai que le sentiment de Victorius est appuyé *In Lys. vitâ.* de l'autorité de Plutarque, qui donne à Euripide deux vers qu'on lit en effet au commencement du premier chœur de la pièce:

Vers. 167. Ἀγαμέμνονος ὦ κόρα, ἤλυθον Ἡ-
Λέκτρα ποτὶ σὰν ἀγροτέραν αὐλάν.

Fille d'Agamemnon, je suis venue à votre demeure champêtre. Mais cela prouve seulement que du temps de Plutarque, cette pièce passoit aussi sous le nom d'Euripide, & que ce critique, ordinairement si éclairé, ne s'est pas embarrassé d'examiner si elle en étoit réellement. C'est ainsi qu'on trouve le *Rhésus* au nombre *In Præfat.* des tragédies d'Euripide, quoique plusieurs critiques, & Barnès en particulier, se croient autorisés à l'attribuer à Iophon, fils de Sophocle. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'à en juger par le goût qui domine dans l'*Électre*, & par la manière dont le sujet est traité, on ne peut la donner qu'à un Poëte contemporain. Or, pour avoir lieu ici, il suffit qu'elle ait paru dans le cours de la guerre du Péloponnèse, vers le temps probablement où Athènes envoya des secours en Sicile, sous la conduite d'Eurymédon & de Démosthène, 413 ans avant J. C. c'est-à-dire la dix-neuvième année de cette guerre. Je fonde cette conjecture sur ce que Castor & Pollux parlent en ces termes: *Vers. 1348.* « Nous regagnons en diligence, à travers la plaine azurée, la mer » de Sicile, pour sauver la flotte qui y navige. Nous ne secourons » pas les impies, mais nous sauvons ceux qui se font un plaisir » d'exercer la piété & la justice, & nous les délivrons de leurs tristes travaux. *Cette flotte sur la mer de Sicile*, c'est sans doute celle des Athéniens;

Athéniens; *ces impies* contre qui les Dioſcures ſe déclarèrent, ſont les Syracuſains, qui ont violé les traités en déclarant la guerre aux Athéniens; & *ces gens qui exercent la juſtice*, c'eſt le peuple d'Athènes. On peut dire que Caſtor & Pollux protégèrent d'abord les Athéniens, puiſque, ſuivant l'hiſtoire, les Syracuſains furent d'abord battus ſur mer. *Thucyd. V.*

Cette pièce eſt auſſi à la louange d'Athènes: les Dioſcures y donnent à Oreſte le même conſeil que Théſée avoit donné à Hercule: « Quittez Argos, lui diſent-ils; vous ne pouvez y rentrer après avoir tué votre mère. Les Furies vengereſſes ſe ſaiſiront de vous & vous pourſuivront par-tout. Allez à Athènes ». Voilà toujours Athènes repréſentée comme une ville ſecourable, qui donne volontiers retraite aux malheureux. « Proſternez-vous devant la ſtatue de la vénérable Minerve; elle vous préſervera de leurs cruels ſerpens, en vous couvrant de ſon égide. En cette ville, eſt une éminence conſacrée à Mars, où les Dieux pour la première fois jugèrent d'un homicide, lorſque Mars eut la cruauté de tuer le fils de Neptune ». On étoit partagé ſur l'origine du tribunal de l'Aréopage; les uns le faiſoient remonter à cet homicide du dieu Mars, les autres à l'expiation d'Oreſte. « Là eſt le tribunal le plus reſpectable & le plus ferme dans ſes déciſions ». Cet éloge eſt exactement conforme à celui qui ſe lit dans les *Euménides* d'Eſchyle & dans l'*Oreſte* d'Euripide. *Verſ. 1250*

Je finirai par remarquer qu'on aperçoit dans le dénouement de l'*Électre*, une critique maligne du dénouement des *Choëphores* d'Eſchyle. M. l'abbé Fraguier, dans ſa diſſertation ſur les tragiques Grecs, fait la même obſervation; mais il n'entre pas dans le détail: je vais expliquer la choſe. Eſchyle conduit la reconnoiſſance d'Électre & d'Oreſte, de manière qu'elle va par degrés. Électre s'approchant du tombeau de ſon père, aperçoit d'abord des cheveux coupés, tous ſemblables à ceux de ſon frère; elle voit enſuite ſur la terre, des traces ſemblables à celles de ſes pieds; enfin Oreſte paroît & lui préſente un voile qu'elle a tiſſu elle-même, ce qui achève la reconnoiſſance. J'avoue que cette reconnoiſſance appuie ſur des motifs bien foibles, ſur-tout ſi on ſépare les deux premiers du troiſième. Auſſi Ariſtophane dit-il plaiſamment, en parlant *Mém. Acad. tome II.* *In Choëph. verſ. 157.* *In Nubib. verſ. 534.*

de ſa comédie des *Nuées*, « Ma comédie vient aujourd'hui comme » une autre *Électre*, pour reconnoître ſes amis. Si elle a le bonheur » de trouver les cheveux de ſon frère, elle ne manquera pas de le reconnoître ». Voilà qui eſt bon dans une comédie, où il eſt permis de rire aux dépens des autres: mais la critique de l'auteur de l'*Électre* n'eſt-elle pas déplacée dans une tragédie, & n'en dégrade-t-elle pas la nobleſſe? Encore s'il eût trouvé dans ſon fond, un dénouement plus heureux? Mais après avoir cenſuré Eſchyle, comme s'il étoit en état de mieux faire, il va emprunter de l'*Odyſſée*, la reconnoiſſance d'Ulyſſe; & à l'imitation de la cicatrice à laquelle Euryclée reconnoît le héros, il ſuppoſe qu'Électre reconnoît Oreſte à la cicatrice d'une bleſſure qu'il avoit reçue au front dans ſon enfance, en pourſuivant avec elle un jeune faon. Le dénouement d'Eſchyle a du moins le mérite de l'invention.

Telles ſont les alluſions, ſoit certaines, ſoit conjecturales, que j'ai pu découvrir dans la lecture des trois tragiques: je ne doute pas que des yeux plus perçans n'en trouvent un plus grand nombre, & qu'ils n'en rencontrent dans les pièces où je n'en ai vu aucune, & dont je n'ai point fait mention pour cette raiſon; je penſe que celles que j'ai citées, ſuffiſent pour prouver, comme je l'ai avancé, que *les pièces des tragiques Grecs renfermoient un grand nombre de traits qui faiſoient alluſion, ſoit à la Grèce en général, ſoit aux circonſtances particulières du temps où ils écrivoient, ſoit aux Poëtes eux-mêmes*, ce qui donnoit lieu à une infinité de rapports ingénieux, qui attachoient agréablement les ſpectateurs, & produiſoient chez eux cette grande admiration, dont on ne voit pas toujours la raiſon aujourd'hui, parce qu'on trouve froids ou obſcurs, des endroits dont on n'a plus la véritable intelligence.

LE PÉRIPLE DE L'EUXIN,

Tel qu'on peut préſumer que Salluſte l'avoit décrit, vers la fin du III.e livre de ſon Hiſtoire, rétabli ſur les fragmens qui nous en reſtent, à l'aide des anciens Écrivains que Salluſte a pu conſulter, & de ceux qui ont eu ſon ouvrage entre les mains.

Par M. le Préſident DE BROSSES.

SECONDE PARTIE.

La corde de l'Arc, formée par la côte méridionale, depuis le Boſphore de Thrace juſqu'à la Colchide.

EN entrant de la Propontide *(a)* dans l'Euxin, on laiſſe à « gauche la côte de Thrace, voiſine de Byzance; à la droite, « on a celle de Chalcédoine, faiſant partie du royaume de Nicomede. « A la ſortie du Boſphore on rencontre les iſles Cyanées, qui ne « ſont que deux amas de rochers, aſſez voiſins les uns des autres « pour ne laiſſer qu'un paſſage difficile; les flots, en s'y briſant avec « fracas, élèvent en l'air un nuage d'eau en forme de fumée: à « meſure que l'on change d'aſpect ces écueils irréguliers paroiſſent « ſe ſéparer ou ſe rejoindre. La fable a raconté qu'ils étoient flottans « dans la mer, qu'ils ſe reſſerroient pour écraſer les vaiſſeaux, « lorſqu'ils paſſoient entre deux; raiſon pour laquelle on les a « nommés Symplegades *(concurrentes, conflictatæ)*, & qu'ils ne « devinrent fixes qu'au moment du paſſage de Jaſon; en effet le « paſſage, dès qu'il fut connu, ceſſa d'être redouté; les Argonautes « l'envoyèrent découvrir par une barque, & ne laiſsèrent pas en « traverſant que de heurter de la pouppe & de briſer leur « gouvernail. «

Strab. l. XII, p. 541.

Plin. IV, 13.

Apolloder. l. II. Banier, Mythol.

Si de-là on commence à parcourir la côte pour s'avancer vers «

(a) C'eſt Salluſte qui parle dans ce Mémoire; *voyez le tome XXXII des Mémoires de l'Académie, p. 627.*

» l'Orient, la première contrée de l'Asie que l'on rencontre au
Isidor. XV, 13. Sallust. fragm. 246, ap. Serv. Æneid. v. 203. » dedans de l'Euxin, est la Bithynie, auparavant appelée de divers
» autres noms, car c'est la même région qu'on appelle aussi grande
Fragm. 663, ap. Isidor. l. II, c. 3. » Phrygie, d'abord nommée Bébrycie, ensuite Mygdonie, & plus
» récemment Bithynie, du nom du roi Bithynus, qu'on dit avoir
» été fils de Jupiter, & de la Nymphe Thracé, fille de l'un des
» Titans; cette Nymphe avoit aussi, dit-on, eu de Saturne
» Dolionée, que l'on donne pour auteur de la petite nation des
Steph. Byz. de urbib. » Doliones, voisins de Cyzique: on raconte encore au sujet du
» nom de Bébrycie, que Bébryce, fille de Danaüs, fuyant la
» colère de son père, irrité de ce que malgré son ordre elle avoit
» sauvé la vie à son mari Lyncée, fils d'Égyptus, vint sur cette
» côte intérieure de l'Euxin, où elle polija les barbares du pays,
» & leur enseigna les sciences de l'Égypte, & qu'en reconnoissance
Id. & Eustath. in Dionys. » toute la contrée adopta le nom de cette Princesse; mais il faut
» écarter toutes ces traditions peu fidèles, pour s'appuyer sur des
» faits plus authentiques. L'histoire de la navigation des Argonautes,
» ne nous dépeint pas les Bébryciens comme instruits des arts de
» l'Égypte; de plus, tant d'origines des noms de pays, tirées de
» prétendus Rois inconnus, dont l'existence est tout-à-fait ignorée
» d'ailleurs, sont, à mon sens, des fables peu dignes que l'on s'y
» arrête. Les différens noms de la Bithynie, que je n'ai pas rapportés
» sans dessein, s'accordent tous à prouver que les habitans de cette
» contrée sont des colonies successivement venues de la Thrace &
» des confins de la Macédoine: les Thyniens de l'Europe, nom
» qui en la langue de ces barbares septentrionaux, désigne en général
» les habitans d'une contrée, comme parmi eux le mot *tan* signifie
» un lieu près de l'eau, un canton habité, passèrent de leur climat
» sauvage en cette région de l'Asie, voisine d'eux, ainsi qu'avoient
» fait les Brygiens ou Bryciens, les Mœsiens & les Mydoniens ou
» Macédoniens, car on trouve également dans les deux pays tous
» ces noms de leur propre patrie, qu'ils donnèrent aux nouvelles
» contrées qu'ils vinrent occuper; ils s'établirent non-seulement sur
» le rivage de l'Euxin, mais aussi dans les pays voisins de la
» Propontide, que nous appelons Mysie & Phrygie; quoiqu'en
» général ils portassent tous le nom de Thyniens, on distinguoit

ceux de la côte intérieure *(b)* de l'Euxin, depuis le Boſphore jusqu'au fleuve Sangar, ſous le nom de Bithyniens, & ſous celui de Mariandyniens, ceux qui s'étendoient de-là vers l'Orient : Xénophon parle des peuples de ce canton comme de la plus brave nation de l'Aſie. *Mela, I, 19. Plin. VI, 32. Xenoph. apud Arian. in Peripl.*

Ce fut en Bithynie que les Grecs du navire Argo firent un de leurs premiers débarquemens : le jeune Hylas, envoyé pour puiſer de l'eau, s'y noya dans une fontaine ; accident qui devint l'occaſion de quelques établiſſemens dans cette contrée. Hercule, allant à la recherche de ſon favori, ſe ſépara du reſte de la flotte, ſuivi de Polyphème & de Télamon ; le premier reſta ſur la côte, où il fonda la ville de Cius dans un golfe de la Propontide. Hercule avec Télamon alla ſaccager Troye, dont il tua le roi Laomédon, & mit ſur le trône, à la prière d'Héſione, Podarcès, ſurnommé Priam ; c'eſt-à-dire, *le captif* ou *le racheté*, le plus jeune des fils de ce Roi. Il ne faut pas confondre la ville de Cius, dont je viens de parler, avec une autre du même nom, dans le même pays, auſſi fondée par un autre Argonaute, compagnon d'Hercule, appelé Cius, qui ne la bâtit qu'au retour de Colchide ; c'eſt la principale de la Bithynie, la même qu'on *Apollodor. l. II.* *Strab. XII, p. 564. Euſtath. in Dion. Perieg.*

(b) Sur ces deux paſſages de Pline & Méla, qui diſent qu'on appeloit *Bithyniens* ceux qui habitoient la côte intérieure, Bochart *(Chanaan. 1, 10)* ſe détermine à croire que Bithynie ſignifie à la lettre, *région intérieure*, de l'oriental *bithan, interius ;* mais ce ſavant homme ne faiſoit pas attention, en ce moment, à ce que Strabon & tant d'autres répètent ſi ſouvent, que les Thyniens & les Bithyniens ſont, ainſi que les autres habitans de cette région, des peuplades venues de la Thrace, où le reſte de la nation ſubſiſtoit encore de ſon temps ſous le même nom. La racine *tan*, qui, dans les anciennes langues d'Europe & des pays ſeptentrionaux, déſigne une région, une contrée habitée, & auſſi une rivière, un lieu près de l'eau, eſt devenue extrêmement commune par toute l'Aſie, dans les noms de pays, depuis qu'elle eſt poſſédée par les peuples du Nord ; *Turkeſtan, Dagheſtan, Farſiſtan, Indoſtan, &c.* Nous voyons que les peuples Thyniens de la Thrace ſe diſtinguoient entre eux par l'addition miſe à leur nom de *Bi-thyniens* & de *Marianthyniens*, ſans que nous ſachions au juſte ce que ſignifioit cette addition. Méla place ſur cette même côte la petite nation des Moranes, que Voſſius *(in Mel. 1, 2.)* croit être les mêmes que les Marian-dyniens ; &, en effet, leur nom paroît être l'aſſemblage un peu altéré des deux noms de *Moranes* & de *Thyniens*. Quant à la ſyllabe prépoſitive *bi* ou *bé*, miſe au-devant du nom des Bi-thyniens & des Bébryciens, peut-être n'eſt-elle qu'un article.

* *Aujourd'hui* Bourſa.

» appelle aujourd'hui *Pruſe* *, du nom du roi Pruſias, à qui elle
» doit ſon établiſſement.

» Mais antérieurement à tout ceci, la colonie des Brygiens étoit
Herodot. VII, 73. » déjà paſſée d'Europe en ce canton; au rapport d'Hérodote les
» anciens Macédoniens rendoient témoignage de cette émigration,
» & aſſuroient que ce peuple, tant qu'il avoit habité le voiſinage de
» la Macédoine, avoit porté le nom de Bryges ou de Brygiens *(c)*,
» légèrement changé en celui de Phrygiens, depuis ſon établiſſe-
Strab. l. VII. Steph. Byz. » ment en Aſie: *Bria* ou *Briga* eſt en effet un terme de la langue
» des Thraces, qui ſignifie *une ville;* mais il ſemble plus naturel
Juba, apud Heſych. » de ſuivre l'opinion du ſavant roi Juba, en tirant le nom de ce
» peuple Nomade de *Briges*, autre mot de la même langue, qui
» ſignifie *libres, peuple libre (d);* ceux d'entr'eux qu'on diſtingua
» par le nom de Bébryciens, habitoient au temps des Argonautes
» une campagne fertile & propre au labourage, ſous le gouvernement
» de leur roi Amycus, que Pollux vainquit au combat du Ceſte;
Valer. Flacc. Argon. IV, 99. » ils s'étendoient autrefois juſqu'à la ville d'Abydos, ainſi que les
» Dryopes, autre petite nation, faiſant partie des Pœoniens de
Strab. l. XIII & XIV. » Macédoine; mais par ſucceſſion de temps leur nom s'eſt aboli,
» & entièrement confondu avec celui des Phrygiens.

» Les Macédoniens ne tardèrent pas à ſuivre l'exemple de leurs

(c) Étienne le Géographe ajoute que les Macédoniens continuent de les appeler ainſi, & qu'ils appellent *Brigia* la Troade, du nom d'un Macédonien appelé *Briga*. Hérodien les nomme *Brigantes*. Je crois trouver ici la raiſon pour laquelle ce canton de l'Aſie eſt quelquefois appelé par les Romains *Barbarie*,

Græcia barbariæ lento colliſa duello,
Horat. epiſt. 1, 2.

comme étant poſſédée par des barbares de l'Europe, & non, comme le reſte de l'Aſie, par des peuples policés de l'Orient. Strabon rapporte *(lib. VII)* qu'ils étoient ſi ſauvages, que dans leur pays natal ils habitoient dans des cavernes & dans des trous qu'ils creuſoient ſous terre; que cependant ils étoient paſſionnés pour la muſique; qu'ils avoient des inſtrumens à vent & à cordes, dont ils portèrent l'uſage en Orient.

(d) Cette ſignification du nom des Phrygiens, donnée par Juba, montre qu'il eſt dérivé de la même racine que les mots *Frey, Friſiens, Friſons, Francs, &c.* Quelques gens, induits par la reſſemblance de nom & de ſignification, ont cru que les Francs de Germanie étoient originaires de Phrygie; mais il eſt plus judicieux de dire qu'une façon de vivre ſemblable, a fait donner des noms pareils à différens peuples; puiſque c'eſt une choſe aſſez connue, que les nations barbares ont ſouvent reçu leurs noms de leur genre de vie; tels ſont les Nomades, les Gètes, les Phrygiens, &c.

voisins, sur-tout ceux de l'intérieur du pays, qu'on appelle plus particulièrement Mygdonie *(c)*: & dans un siècle, que les circonstances font juger plus récent, Midas, roi des Dardaniens, nation Brygienne qui habitoit au septentrion de la Macédoine & du mont Boréas, chassé de son pays par Caranus l'un des Héraclides, traversa l'Hellespont, vint occuper la Phrygie, & donna le nom de Dardanie à la contrée, où est située la célèbre ville de Troye : ces peuples apportèrent en Asie leur langue fort différente de celle des Orientaux ; leur religion, leurs rites, & même leur musique barbare, dont le mode rude & déplaisant aux Lydiens naturels du pays, fit taxer d'ignorance le roi Midas, & donna lieu à la fable assez connue. Ce Prince, dont les Mythologues ont défiguré l'histoire, fut un Roi fameux, tant par ses grandes richesses qu'il avoit tirées des mines, découvertes de son temps dans le mont Bermius, & qui ont fait dire, que tout ce qu'il touchoit se convertissoit en or, que par le soin qu'il eut de policer ses sujets, & de les instruire en la connoissance de divers arts, dont il avoit, dit-on, lui-même pris des leçons d'Orphée sur le mont Piérius : s'étant fait initier aux mystères sacrés, il bâtit des temples aux Dieux, institua des cérémonies religieuses & funèbres, & se maintint dans son nouvel établissement, plus encore par la religion que par la force; on lui attribue la fondation de la ville d'Ancyre en Galatie, & à sa femme Hermodique l'invention de l'art de frapper la monnoie de métal : leur postérité a régné long-temps dans la grande Phrygie, qui s'étend jusqu'à la Pisidie, du côté du midi, & qui alors comprenoit, du côté du septentrion, tout le territoire que les Gaulois, partis

Strab.

Justin. VII, 1. Herodot. VIII, 138.

Conon, narrat. 1, apud Phot. 186.

Sallust. fragm. 208, ap. Serv. Æn. II, 325. Strab. l. VII.

Conon, ibid.

Eustath. in Dionys. 310.

(c) Mygdonia & *Macedonia* sont le même mot, avec une très-légère différence de prononciation ; on voit que la première des deux s'étoit exactement conservée dans le canton de la Macédoine voisin du fleuve Axius. Hésychius nomme la Macédoine tout simplement *Macetia*, & s'approche par-là davantage de la prononciation des Orientaux, qui l'appeloient *Macetthim, habitation des Cetthins.* Ce peuple est nommé *(Genes. X, 4.)* parmi les descendans de Javan, dans la division des peuplades de Grèce & d'Ionie : *Filii autem Javan, Elisa, Cetthim, &c.* & la Bible nomme Alexandre, roi de Macédoine, *le roi des Cetthins.* Il y a dans la Mésopotamie, près de Nisibe, une contrée appelée par les anciens Géographes *Mygdonie*, où les Macédoniens s'étoient établis.

» de l'extrémité du continent, ſont venus envahir à travers tant
» de terres & de mers; mais ceci eſt arrivé dans un temps fort
» poſtérieur & aſſez connu, dont je n'ai pas deſſein de parler;
» au reſte les Brygiens ne paſsèrent pas tous en Aſie; une partie
» de la nation reſta dans ſon pays natal, où depuis elle ſe rendit
» célèbre par la défaite de Mardonius, Lieutenant du roi de
» Perſe: voilà pour ce qui regarde les peuplades de la Phrygie &
» de la Troade, & ceci ſuffit pour faire tomber la fable, qui dit
Diodor. l. III, p. 142. » que la Phrygie fut ainſi nommée pour avoir été ravagée par la
» Chimère, monſtre indomptable en forme de chèvre, qui jetoit
**De φρυγεῖν, torrere.* » du feu par la bouche*. Quant à la Myſie, on voit aſſez
» qu'elle a retenu ſon nom des Mœſiens, habitans au nord du
Strab. l. XIII, p. 542. » mont Hæmus, qui vinrent s'y fixer entre le cours du Caïque,
» la Troade & le mont Olympe.

Strab. ibid. » D'autre part, les Thyniens & les Bithyniens, dont une partie
» habite encore la Thrace, étant partis des environs du cap Thynias,
» entre Apollonie & Salmydeſſe, traversèrent auſſi la mer, & étant
» abordés à une petite île, à laquelle ils donnèrent le nom de
Salluſt. fragm. 331, ap. Philargyr. in Virgil. Georg. lib. IV, 293. » Thynias, vers le promontoire Calpe, ils ſe placèrent ſur le
» continent dans l'Aſcanie, qui s'étend toute au-delà & le long de
» la rivière & du lac, qu'Euphorion & Appollodore nomment
» *Aſcan*, entre la mer, le fleuve Sangar *(f)* & le mont Olympe.
» A l'égard des Mariandyniens, quand on ne ſauroit pas au juſte
» d'où ils ſont venus, comme ils reſſemblent en tout aux Bithyniens,
» ſans aucune différence de mœurs ni d'uſages, il ſeroit aiſé de juger
Strab. l. VII & XII. » qu'ils ont la même origine. Sur ceci, une tradition conſtante porte
» que Phinée *(g)*, chef d'une troupe de Mariandyniens venue de
Euſeb. Chronic. ad ann. 594. » Salmydeſſe, occupa un canton de la Paphlagonie, auparavant
Vid. Strab. & vet. Scholiaſt. Apollon. Rhod. » habité par les Hénètes. On lui donne pour fils Paphlagon, dont
» on prétend que la contrée a tiré ſon nom; mais ce nom ſigni-
Conſt. Porphyr. them. VII. » fiant en la langue des Orientaux, la *côte des Pélaſges* ou *des*

(f) La Bithynie fait aujourd'hui partie de la Natolie, les villes de *Burſe*, *Iſ-nikmid* & *Erekli* y retiennent leur ancien nom de *Pruſe*, *Nicomédie* & *Héraclée*, ainſi que la rivière *Sakaria*, autrefois *Sangar*.

(g) Il ne faut pas confondre Phinée, dont il eſt ici parlé, & qui portoit un nom aſſez commun chez les Thraces, avec Phœnix fils d'Agénor, comme Euſèbe paroît l'avoir fait en ſa Chronique. *Loc. cit.*

vagabonds

Vagabonds (h), il eſt plus ſimple de penſer que les naturels du pays auront ainſi appelé une région occupée par les coureurs barbares venus de Thrace. Théopompe écrit que Mariandyn, poſſeſſeur du territoire où les Miléſiens ont depuis bâti la ville d'Héraclée, ſe jeta ſur les terres des Bébryciens où il s'établit, laiſſant ſon nom au pays qu'il venoit de quitter: mais ce nom ne viendroit-il pas plutôt du mélange des Moranes, petite nation de la contrée, avec les Thyniens? Les peuplades ont toujours été fort mélangées dans tout ce canton de l'Aſie. Tout le territoire en-deçà du fleuve Halys, eſt ſi bon, ſi riant, ſi fertile en fruits & en pâturages, ſur-tout près des bords de l'Euxin, qu'il a ſans ceſſe été expoſé aux invaſions des étrangers d'au-delà des mers: les voiſins même ſe chaſſoient les uns les autres de leurs poſſeſſions; en un mot, ce n'eſt qu'un flux & reflux d'invaſions & d'émigrations. Les Grecs ſe mêlèrent aux barbares, & ſuivirent le même uſage. La navigation qui ſe perfectionna chez eux, vers le temps de la guerre de Troie, les mit à l'envi dans le goût d'occuper des terres étrangères. Le voyage des Argonautes & quelques autres établiſſemens antérieurs, n'avoient été qu'un eſſai de leurs forces: mais dès-lors les barbares les avoient prévenus, accoutumés, comme ils étoient de tout temps, à courir les contrées de l'Europe; & ce que je rapporte ici de leurs établiſſemens en Aſie, eſt, pour la plus grande partie, antérieur au ſiècle de la guerre de Troie *(i)*. Lycus régnoit ſur les Mariandyniens, lorſque les Argonautes arrivèrent en cette contrée, où ils perdirent Tiphys leur pilote: ils mirent en ſa place un Phœnicien nommé *Ancée*, bon aſtronome & habile marin, dont la fable a fait un fils de Neptune, & qui avoit une connoiſſance de cette mer qui manquoit à ſon prédéceſſeur.

Théopomp. ap. Strab. l. XII.

Mela, I, 2; & Voſſ. in Mel.

Salluſt. fragm. 111, ap. Aruſ. Meſſ. verſ. lætus.

Salluſt. fragm. 182, ap. Serv. Æn. I, 303.

Strab. l. XII.

Orph. Argon. verſ. 205.

On convient que les divers établiſſemens de ces petites nations, ont donné l'origine à la diſtinction actuelle des différentes provinces;

(h) Pea-phaleg, *plaga diſperſorum*, Bochart, Chan.

(i) Strabon *(lib. XII)* ajoute, pour nouvelle preuve de ceci, qu'Homère fait mention des Caucons & des Lélèges, qui portèrent du ſecours aux Troyens aſſiégés, ſans venir d'au-delà des mers. Les Caucons étoient une de ces petites nations barbares, ils avoient leur habitation entre Héraclée & le cap Carambis; mais, ſelon le témoignage du même Strabon, cette nation étoit tout-à-fait détruite au temps dont Salluſte écrit l'hiſtoire.

» mais comme il ſeroit difficile d'en aſſigner les bornes, d'une ma-
» nière préciſe, entre des guerriers barbares qui n'avoient pas de
Strab. l. XII, p. 564. » demeure abſolument fixe, & qui uſurpoient ſans ceſſe les uns ſur
» les autres, auſſi n'a-t-on pas ceſſé dans la ſuite, de diſputer ſur les
» véritables confins de chaque État : cette incertitude eſt devenue
» un continuel ſujet de querelle entre les poſſeſſeurs, depuis que
» toute cette région s'eſt partagée entre un certain nombre de petits
» Souverains ambitieux & deſpotiques, qui en ſuivant les mœurs
» Aſiatiques de leur climat, vouloient en même temps ſe prévaloir
» des effets qu'y avoient autrefois produits les mœurs vagabondes
» des Européens. Les conteſtations ſans nombre nées entr'eux à
» ce ſujet, & leurs petites jalouſies, y ont enfin attiré les armes
» Romaines. La République a ſi bien couvert le tout de ſa vaſte
» puiſſance, qu'il n'eſt plus queſtion des limites, ni de ceux qui
» diſputoient là-deſſus : grande matière à réflexions, ſur leſquelles
» il n'eſt pas à propos de trop s'arrêter : il ſuffira de dire ici, qu'après
» les Mariandyniens on trouve la Paphlagonie juſqu'au fleuve Halys,
» & enſuite le royaume de Pont juſqu'à Colchos; qu'au temps dont
» j'écris l'hiſtoire, Mithridate étoit ſouverain de preſque toute cette rive
Strab. ibid. p. 541. » droite de l'Euxin, de Colchos à Héraclée; & que le reſte juſqu'à
» Chalcédoine, étoit de la domination du roi de Bithynie.

[a] *Auj.* Sagari & Ava. » Le fleuve de Sangar [a] faiſoit autrefois le confin entre les deux
» colonies diſtinguées ſous les noms de *Bithyniens* & de *Mariandyniens*.
Tit. Liv. lib. XXXVIII, 18. » Cette rivière, qui fournit une pêche abondante aux habitans de ſon
Strab. l. XII, p. 543. » rivage, ſort du mont Dindyme, vers Peſſinunte, dans la bourgade
» de Sangias, à qui le fleuve a donné ſon nom, plutôt qu'il ne l'a
» reçu d'elle; car le nom de *Sangar* eſt commun à quantité de
» rivières en différens pays. Ce n'eſt que par des travaux modernes
» que cette rivière, quoiqu'aſſez fameuſe dans l'antiquité, eſt devenue
» navigable depuis l'endroit de ſa jonction avec d'autres rivières.
» Vers ſon embouchure, l'Euxin commence à s'enfoncer dans les
» terres, pour former un petit golfe, dont la ville d'Héraclée fait
» l'autre borne. Tout ce rivage, ou, pour mieux dire, toutes les
Voyages de Tournef. lettr. XVI, » côtes méridionales juſqu'à Trapezunte, ſont admirables par leur
» verdure & par l'aſpect des beaux bois étendus dans les terres plus
» loin que la vue ne peut porter.

La célèbre ville d'Héraclée *(k)*, à couvert jusqu'alors des horreurs « *Sallust. fragm. 479. ap. Arus. vers.* quietus.
de la guerre, & gardant une sage neutralité entre les différens « *Memnon, c. 38.*
partis, se maintenoit en république gouvernée par ses propres «
Magistrats, au milieu de deux puissans Souverains, Mithridate «
& Nicomède, à qui elle servoit de commune barrière. L'opinion «
populaire attribue son origine & son nom à l'Hercule Argien, qui «
sortit des enfers par la caverne Acheruse, profonde de deux stades, «
sous le promontoire voisin, traînant après lui le chien Cerbère, « *Mela, l. 19. Eustath. in*
dont l'écume empoisonna les plantes de ce lieu. La quantité d'aconit « *Dionys 791.*
qu'on trouve au bord de la caverne, a donné lieu, sans doute, « *Strab. ibid.*
à cette fable. Ce qu'on connoît d'assuré sur la fondation d'Héraclée, «
est qu'elle fut bâtie par une colonie venue de Mégare, à laquelle « *Xenoph. Anab. lib. V. Pausan.*
se joignit une peuplade de Bœotiens natifs de Tanagre. Cette « *Eliac. I, 26.*
troupe Grecque se jeta sur les Mariandyniens, que les habitans de «
Milet, survenus peu après, maltraitèrent encore plus: ils les rédui- «
sirent en servitude, & les conquérans prirent l'habitude de faire «
entr'eux un commerce des habitans du pays, qu'ils se vendoient «
les uns aux autres; de sorte que les anciens propriétaires demeurèrent «
esclaves dans leurs propres possessions. La nouvelle colonie ainsi «
mélangée de Grecs & d'Ioniens, s'établit & se maintint en répu- « *Strab. ibid.*
blique jusqu'au temps où Cléarque s'empara de la tyrannie, sous « *p. 542.*
le règne d'Artaxerce en Perse. Les Héracléotes, asservis sous les « *Memnon, hist. Heracl. c. 2.*
successeurs du tyran pendant plus d'un siècle, tourmentés ensuite «
l'invasion des Gaulois, recouvrèrent enfin leur liberté par l'adresse «
de Nymphis l'historien, natif d'Héraclée, qui trouva le moyen de « *Id. c. 25.*
délivrer sa patrie: ils ne la reperdirent que dans l'occasion que j'ai «
racontée, où Mithridate pressé par Lucullus, s'empara de leur ville «
par surprise & sous couleur de protection: évènement qui mit ensuite «
Héraclée au nombre des conquêtes Romaines, ainsi que je le dirai «
dans son lieu. Elle est bâtie à vingt stades au-delà du petit fleuve « *Arrian. in Peripl.*
Lycus, sur une côte élevée, qui dominant la mer, semble faite « *Tournef. ibid.*
pour commander à tout le pays. Son port est assez commode, «
au moyen d'un long mole qui le met à couvert des vents de nord. «
Son peuple nombreux & ses fréquentes navigations dans l'Euxin, «
l'ont mise en état d'y fonder de nouvelles colonies, entr'autres «

(k) Aujourd. *Eregri* & *Pendarechi*, nom corrompu de *Ponti Heraclea.*

» Cherſonèſe dans la Taurique, & Calatis en Mœſie. On peut » juger de ſa puiſſance maritime par les fréquens ſecours qu'elle a » donnés aux plus grands Souverains. Durant la guerre de Ptolémée » contre Antigonus, Héraclée fournit au roi d'Égypte une flotte » auxiliaire de navires à cinq & ſix rangs de rameurs: mais rien n'y » parut plus admirable que la galéaſſe à double gouvernail, appelée » la *Lionne*, le plus grand & le plus ſuperbe bâtiment qu'on ait encore » vu en mer: il avoit huit rangs de chaque côté, cent rameurs de » file ſur chaque banc, en tout ſeize cents, dont huit à chaque rame; » douze cents ſoldats combattoient par les ouvertures de ce château » flottant, à qui Ptolomée dut principalement ſa victoire. Les
Memnon, c. 14. » Héracléotes ont aidé Rome même de leur marine, pendant onze
Idem, c. 31. » ans, contre les Marrucins, nation Afriquaine; mais ni ce ſervice,
» ni le traité d'alliance offenſive & défenſive, conclu entre les deux
Idem, c. 28. » républiques, que nous liſons inſcrit ſur des tables de cuivre dans
» le temple de Jupiter-Capitolin, n'ont pu détourner le conſul Cotta,
» de l'indigne projet de s'enrichir par le pillage de cette grande &
» belle ville *(l)*, ſous le prétexte qu'elle n'avoit pu ſouffrir les exac-
» tions qu'y vouloient exercer les publicains de Rome. Avant le
» cruel traitement qu'il a fait éprouver à Héraclée, on y vantoit la
» bibliothèque conſidérable raſſemblée par le tyran Cléarque, qui
» des écoles de Platon & d'Iſocrate, dont il avoit été diſciple, n'avoit

(l) « Héraclée devoit être une » des plus belles villes d'Orient, s'il » en faut juger par ſes ruines, & » ſur-tout par les vieilles murailles, » bâties de gros quartiers de pierre, » qui ſont encore ſur les bords de la » mer. Pour l'enceinte de la ville, qui » eſt fortifiée d'eſpace en eſpace par » des tours carrées, elle ne paroît être » que du temps des empereurs Grecs. » On découvre de tout côté des co- » lonnes, des architraves & des inſcrip- » tions fort maltraitées. Du côté de » terre, il reſte encore une ancienne » porte toute ſimple, conſtruite de » groſſes pièces de marbre. On nous » aſſura qu'il y avoit encore plus loin » d'autres reſtes d'antiquité. Je crois que le vieux mole, qui eſt entiè- « rement ruiné, & que l'on croit être « l'ouvrage des Génois, avoit été bâti « ſur les fondemens de quelqu'autre « mole plus ancien, qui mettoit à cou- « vert du vent de nord les vaiſſeaux des « Héracléens; car la rade, qui forme « la langue de terre ou la preſqu'île « d'Achéruſias, eſt trop découverte, « & n'eſt pas même d'un grand ſecours « pour les Saïques, bien loin de pou- « voir ſervir de port à des vaiſſeaux de « guerre. Cependant Arrien dit poſi- « tivement que le port d'Héraclée « étoit bon pour ces ſortes de bâti- « mens. Xénophon aſſure que les « Héracléens en avoient beaucoup. » *Tournef. lett. XVI.*

retenu qu'un goût marqué pour les Lettres. On y voyoit les temples « *Memnon, c. 2.*
& les lieux publics ornés d'une infinité de belles ſtatues: Cotta en «
enleva la meilleure partie, lorſqu'il ſaccagea la ville, entr'autres la «
magnifique ſtatue d'Hercule, élevée dans la grande place, l'un des «
plus ſuperbes monumens de l'Aſie, dont la peau de lion, la maſſue «
& le carquois étoient en entier d'un or très-pur & d'un travail «
exquis. L'avide général Romain en avoit tellement chargé ſes « *Id. c. 54.*
vaiſſeaux, qu'ils coulèrent bas preſque tous. La mer a puni ſon «
avarice; mais ces chefs-d'œuvre de l'art n'en ont pas moins été «
perdus pour le genre humain. «

En continuant de ſuivre la côte, depuis le golfe d'Héraclée « *Salluſt. fragm.*
au promontoire Carambis, la première ville que l'on trouve ſur « *341, ap. Acron.*
la frontière de Paphlagonie, eſt Téium, colonie Grecque-Ionique, « *& Porphyr. in*
ſur la petite rivière Billis, à trois cents ſoixante-dix ſtades « *Horat. Od. I,*
d'Héraclée. Selon l'opinion commune, elle doit ſon nom & ſon « *17.*
origine à Tios, prêtre Miléſien; cependant Démoſthène, en ſes « *Méla, I, 20.*
Bithyniaques, en rapporte la fondation à Patarus, qui après s'être « *Arrian. Peripl.*
emparé de la Paphlagonie, établit en ce lieu le culte de Jupiter, « *Philo, ap. Steph.*
rit ſacré d'où la ville a reçu ſon nom. Son territoire étoit autrefois « *Byz.*
partie de celui des Caucons, nation Scythe, aujourd'hui détruite. « *Demoſthen. in*
Le fleuve Parthénius * en faiſoit la borne *(m)*, à diſtance à peu « *Bithyniac. ibid.*
près égale de Téium & d'Amaſtris: car cette dernière eſt de « *Strab. l. XII.*
quatre-vingt-dix ſtades plus orientale que le fleuve; & Ménippe, « * Auj.* Parteni
en ſa deſcription de la Paphlagonie, en compte deux cents de « *& Dolap.*
l'une des deux villes à l'autre. Téium étoit ci-devant plus conſi- « *Arrian.*
dérable qu'il n'eſt à préſent. Lors de la deſtruction de l'empire des « *Menipp. Peripl.*
Perſes, Amaſtris, fille d'Oxyathrès, frère de Darius, & femme « *Paphlag. apud*
de Denys, tyran d'Héraclée, ſe retira dans ce canton, où elle « *Steph.*
entreprit de former un petit État, par la réunion de quatre villes, «
dont la plus conſidérable prit le nom de cette Princeſſe. Téium, «
l'une des quatre, reçut de cette union, un aſſez grand degré «
d'accroiſſement. Ce fut à peu près en ce temps que Philétære, «

(m) « Si Strabon revenoit au » monde, il trouveroit cette rivière » auſſi belle qu'il l'a décrite: ſes eaux » coulent encore parmi ces prairies qui lui avoient attiré le nom de « *Vierge*, qui lui fut donné à l'occa- « ſion de Diane, que l'on adoroit ſur « ſes bords. » *Tournef. lett. XVI.*

» chef de la race des princes Attaliques de Pergame, y prit naiſſance.
» Mais la ville de Téium ayant voulu ſe ſéparer de la ligue dans
Strab. l. XII. » laquelle les trois autres reſtèrent fermes, elle eſt depuis extrê-
» mement déchue.

» Les trois autres villes de cette tétrapole, étoient Séſame, Cytore
**Aujourd'hui Amaſtro.* » & Cromna. Séſame * autrefois bâtie par Phinée, en fut la capitale,
Steph. Byz. » & reçut le nom de la reine Amaſtris *(n)*, comme étant la plus
Strab. ibid. p. 544. Plin. VI, 2. Arrian. Plin. Jun. epiſt. X, 99. Virgil. Georg. II, 437. Ephor. apud Strab. l. XII.
» conſidérable des quatre : elle a un port aſſez bon pour les vaiſſeaux
» de guerre, une place publique bien ornée & l'une des plus vaſtes
» que l'on connoiſſe. Cytore eſt le lieu d'un marché conſidérable
» pour tous les gens du territoire de Sinope. La montagne voiſine
» produit le plus beau buis du monde & le mieux veiné. Éphore
» l'hiſtorien attribue la fondation de cette ville à Cytor, fils de
» Phrixus. La tétrapole fut ſoumiſe aux Tyrans d'Héraclée ; mais
» lorſqu'Héraclée eut ſecoué le joug, Amaſtris tomba au pouvoir
» d'Eumènès, qui en fit préſent à Ariobarzane, fils de Mithridate.

» Quand on a doublé le promontoire Carambis, on trouve une
» petite preſqu'île, formant un cap aſſez remarquable, joint au
» continent par un iſthme, ſur lequel Sinope s'offre en perſpective
» à la vue des navigateurs, de quelque côté qu'ils arrivent. Sinope,
» patrie de Mithridate, & la plus belle ville de toute la côte méri-
» dionale, eſt auſſi l'une des plus anciennes. Une vieille tradition
» rapporte ſon origine & ſon nom à la nymphe Sinopé, fille du
» fleuve Aſopus, qui fut aimée d'Apollon, dont elle eut un fils
» qu'on prétend être l'auteur de la nation Syrienne. En effet, la ville
» dans ſes premiers temps connus, étoit au pouvoir de ce peuple.
Plut. in Lucull. » Mais elle reconnoît Autolyque, fils de Deïmaque, pour ſon prin-
» cipal fondateur. Autolyque, ſelon les uns, fut un des compagnons de
» Jaſon, & s'établit ici dans le temps de la navigation des Argonautes ;
Strab. » ſelon d'autres, il partit de Theſſalie avec Hercule, lorſqu'il alla
» faire la guerre aux Amazones. Au retour de ſon expédition, il

(n) « Amaſtro n'eſt plus aujourd'hui qu'une méchante ville ; ſa ſituation eſt avantageuſe, car elle ſe trouve dans l'iſthme d'une preſqu'île dont les deux échancrures forment autant de ports : du temps d'Arrien il y en avoit un fort bon pour les vaiſſeaux de guerre, tous les deux ſont remplis de ſable aujourd'hui. » *Tournef. lett. XVI.*

perdit ſon navire contre l'écueil Deïleon, dans la Cherſonèſe-Taurique; mais s'étant ſauvé du naufrage avec ſes armes & ſes compagnons, il traverſa ſur un autre bâtiment, juſqu'à la côte oppoſée, où il enleva Sinope aux Syriens. La poſition de ce lieu lui parut fort avantageuſe, un peu au-deſſous d'un promontoire en preſqu'île, qui de côté & d'autre a des anſes où les vaiſſeaux peuvent mouiller. Le reſte du terrein s'élargiſſant en rond au-delà des ports, ſe trouve naturellement défendu par ſon propre rivage, eſcarpé, caverneux, rempli de roches creuſes comme des coupes, qui ne ſont couvertes qu'en haute mer, & où la pêche eſt abondante & commode quand les eaux ſont plus baſſes. Une bordure de briſans & de pierres pointues, lui forme une double enceinte en hériſſon, tellement qu'il eſt preſqu'impoſſible d'y paſſer quand le flot le couvre, & même fort difficile d'y marcher à pied quand il s'eſt retiré. Autolyque fit de Sinope une bonne colonie Grecque: les habitans dans la ſuite lui rendirent les honneurs divins, & lui élevèrent un temple où il y avoit un oracle; mais après lui, la ville déchut beaucoup de ſa puiſſance, juſqu'au temps où les Miléſiens remarquant que les habitans de ce lieu ne ſavoient pas tirer parti d'une ſituation commode *(o)*, qui commandoit ſur tout l'Euxin, s'en emparèrent, pour en faire une de leurs principales colonies. Sinope reçut d'eux un grand accroiſſement; elle devint plus floriſſante que jamais: elle ſe gouvernoit en république ſous ſes propres loix. Les flottes nombreuſes qu'elle entretenoit dans ſes ports, dominoient ſur toute cette partie de la mer, juſqu'aux îles Cyanées, & ont même plus d'une fois porté du ſecours aux Grecs au-delà de cette mer. Mithridate, ſurnommé *Ctiſtès*, fondateur du royaume de Pont, tenta vainement de s'en emparer: les citoyens renforcèrent encore à cette occaſion, par des ouvrages

Apollon. Rhod. & Val. Flacc. in Argonautic.

Plutarc. ibid.

Strab.

(o) « La poſition de Sinope eſt ſi » bien marquée dans Polybe & dans » Strabon, qu'il n'eſt pas permis d'i- » gnorer que cette ville occupe l'iſthme » d'une preſqu'île d'environ ſix milles » de circuit, terminée par un cap » conſidérable. Cependant Sinope eſt » repréſenté, dans nos cartes, ſur une » plage toute découverte, ſans qu'on y remarque aucun port, quoiqu'elle en ait deux fort bons, & bien décrits par Strabon. Sa campagne eſt encore aujourd'hui telle que Strabon l'a dépeinte, c'eſt-à-dire que le terrein qui eſt entre la ville & le cap eſt rempli de jardins & de champs. » *Tournef. lett. XVII.*

» de l'art, les approches de leur ville, déjà naturellement ſi difficiles.
» Dès-lors cette belle ville ne ceſſa d'être un objet d'envie pour les
» rois de Pont: enfin Pharnace, aïeul de Mithridate, parvint à s'en
» rendre maître par ſurpriſe. C'eſt ſur-tout au grand Mithridate que
» Sinope doit ſa ſplendeur: il y étoit né, & Pompée a voulu qu'il
» y eût ſa ſépulture. Ce Roi célèbre en avoit fait la capitale de tous
» ſes États: il l'embellit de nouveaux édifices, l'orna de ſuperbes
» portiques, d'une place publique & d'un lieu d'exercice *(p)*: il fit
» réparer par-tout les murs d'enceinte, qui ſont beaux & très-forts.
» Les entours de la ville ne ſont pas moins agréables: le territoire
Strab. » ſupérieur eſt bon, rempli de vergers & de jardins en belle vue,
Chalcondyl. hiſt. Turc. » & celui du deſſous plus fertile encore. On trouve aux environs
» de cette contrée, des mines d'excellent cuivre: ſans parler des
» oliviers & autres arbres à fruit qui couvrent la campagne, elle
Strab. l. XII, p. 546. » produit de beaux bois de toutes eſpèces, les uns propres à la
» moſaïque & aux lambris, les autres bons au ſervice de la marine.
Ariſtot. hiſtor. Anim. VI, 17. » Sinope fait un grand trafic de ſalaiſons, car c'eſt en cet endroit
» que la pêche du thon commence à être abondante.

» Lucullus, lorſqu'il s'en eſt rendu maître, loin de la traiter
» comme Cotta ſon collègue a traité Héraclée, n'a rien enlevé des
Plutarc. ibid. » choſes de prix dont la ville étoit ornée, que la ſtatue d'Autolyque,
» l'un des plus beaux ouvrages du ſculpteur Sthénis, & une ſphère,
» pièce rare & curieuſe, faite par Billarus: encore la ſtatue d'Autolique
» a-t-elle moins été ravie aux habitans qu'aux pirates Ciliciens, qui
» en fuyant avoient voulu l'emporter, & qui n'ayant pas eu le temps
» de la charger ſur leurs vaiſſeaux, l'avoient laiſſée renverſée ſur le
» rivage.

» Le territoire de Sinope s'étend juſqu'au fleuve Halys, ſi renommé
» dans les anciennes hiſtoires, pour avoir été la barrière réciproque
Herod. I, 72. » des empires des Mèdes & des Lydiens. De toutes les rivières

(p) « Nous ne trouvames aucune » inſcription ni dans la ville, ni aux » environs; mais en récompenſe, » entre les morceaux de colonnes de » marbre, qui ſont enclavés dans les » murailles, on en voit une prodi- » gieuſe quantité dans le cimetière des Turcs, parmi pluſieurs chapiteaux, « baſes & piédeſtaux de même eſpèce. « Ce ſont les reſtes de ce magnifique « gymnaſe, du marché & des por- « tiques dont Strabon fait mention, « ſans parler des anciens temples de « la ville. » *Tournef. lett. XVII.*

qui

qui arroſent l'Aſie, entre l'Euphrate & la mer, celle-ci eſt la plus « conſidérable: elle ſort du mont Taurus, ſur les frontières de Cilicie, « dans la grande Cappadoce, à peu de diſtance de la mer de Chypre, « *Plin. V, 21* dont elle s'éloigne auſſi-tôt, coulant d'abord à l'occident; puis ſe « redreſſant au ſeptentrion, elle coupe en deux quaſi toute l'Aſie, « traverſe la Cappadoce & la Galatie, ſépare dans ſon cours la « Paphlagonie du Pont, & va ſe rendre dans l'Euxin au golfe « d'Amiſe; mais les ſables qu'elle entraîne, ayant formé une barre « à ſon embouchure, elle eſt forcée de ſe courber de nouveau à « l'occident, pour chercher une iſſue au bout de cette digue. Le lit « de ce fleuve eſt large: ſon eau contracte un goût d'amertume en « *Strab. ibid.* paſſant ſur les ſels foſſiles, dont la campagne eſt tellement imprégnée « *p. 546. Tournef. ibid.* qu'on le ramaſſe dans les chemins & dans les champs labourés; « *let. XVII.* de-là vient, ſans doute, qu'on a nommé ce fleuve *Halys*, « c'eſt-à-dire rivière *ſalée*. Son rivage, fertile & d'une beauté « *Salluſt. fragm.* charmante, nourrit, ſur-tout du côté d'Ancyre en Galatie & des « *189, ap. Serv. Æn. I, 445.* landes d'Amiſe, une quantité de chèvres & de brebis, dont la « laine eſt admirablement moelleuſe & bien fournie; choſe d'autant « plus remarquable ici, que ces eſpèces d'animaux ſont fort rares « *Strab. ibid.* par-tout ailleurs en ce pays-là. «

La poſſeſſion de cette contrée, & même celle de toute la « Paphlagonie, fut long-temps diſputée entre les rois de Pont & « ceux de Bithynie: le traité de Dardane avoit, à cet égard, réglé « les choſes de manière à faire ceſſer leurs prétentions réciproques; « mais, malgré la déciſion du Sénat, qui portoit que ce pays reſteroit « libre & neutre entre les deux Rois, Mithridate n'avoit pas tardé « à ſe mettre en poſſeſſion de toute la partie maritime, & même « d'une portion de la partie montueuſe. J'ai déjà dit comment ſes « ancêtres avoient ci-devant joint à leurs États paternels le canton « de Sinope & toute la côte, auparavant habitée par les Cappadociens « ou Leuco-Syriens, aux environs du fleuve Halys, juſqu'au fond « *Strab.* du golfe d'Amiſe. «

Le royaume de Pont proprement dit *(q)*, s'étend donc ſur la «

(q) Le royaume de Pont ſemble avoir tiré ſon nom du voiſinage du Pont-Euxin; mais, en ce cas, ce ne ſeroit pas le nom oriental de ce pays, le mot étant formé des langues grecque & latine: c'eſt aujourd'hui une partie

» mer, depuis l'embouchure de l'Halys jusqu'à la Colchide, habitée
» par les Chaldéens & par les Lazes. On y rencontre d'abord la
» grande & belle ville d'Amise, sur le bord occidental du golfe, à
» qui elle a donné son nom. C'est véritablement une colonie
» Athénienne, quoique, au rapport de Théopompe, les Miléſiens
Theopomp. ap. Strab. l. XII. » en aient jeté les premiers fondemens, lorsqu'ils étoient autrefois les
» maîtres de la Cappadoce; mais Athénocle y mena depuis une
» nombreuse peuplade d'Athéniens, au temps qu'Athènes tenoit
» l'empire de la mer: ceux-ci la nommèrent *Piréè*, peut-être en
» mémoire du port de leur ville, & parce qu'elle se trouve voisine
» du fond de l'anse la plus profonde que l'Euxin ait sur sa côte
Plin. VI, 2. » méridionale. La forme de son gouvernement étoit une démocratie
» ou république populaire, jusqu'au temps où elle fut conquise par
» les Perses: Alexandre lui rendit sa liberté, dont le roi de Pont
» la priva de nouveau. Elle conserva néanmoins de grands droits;
» tous les Athéniens qui voulurent fuir la tyrannie du sophiste
» Aristion, s'y retirèrent dans ces derniers temps, y furent bien
» reçus, & y jouissoient des mêmes priviléges que les anciens citoyens,
» comme ayant tous une commune origine. C'est, après Sinope,
» la seconde ville du royaume de Pont: son enceinte est d'un grand
Sallust. fragm. 605, ap. Prisc. l. VIII, cap. de figur. verbor. » circuit. Pendant la dernière guerre, les Romains s'étoient contentés
» d'y former une espèce de blocus, n'ayant pas assez de troupes
Cicer. leg. Manil. 8. » pour l'investir & l'attaquer en règle. Mithridate, qui y avoit un
» palais, venoit encore de l'augmenter de tout un quartier, embelli
Strab. ibid. » de temples & de beaux édifices: l'endroit lui plaisoit à tel point
» que, dans le temps de ses prospérités, il avoit encore fait bâtir,
» sous son propre surnom d'Eupator, la nouvelle ville d'Eupatoria,
Plin. ibid. » si voisine d'Amise qu'elles se touchoient quasi, avec un palais pour
» lui-même, où il faisoit sa demeure une partie de l'année. Tant de
» richesses, rassemblées en un même lieu & livrées à l'avarice des
» légions Romaines, n'ont pu satisfaire leur fureur; Amise étoit déjà
» la proie des flammes, qui alloient la consumer en entier, si un
Sallust. fragm. 409, ap. Non. 8, 45. » nuage noir & élevé, qui couvroit le ciel en ce moment, fondant

de l'Amasie. Les Turcs l'appellent *Roum*, parce que c'étoit autrefois une province Romaine, & *Erze-roum*, l'ancienne ville d'Arzé, qui en fait le confin ultérieur vers l'Arménie.

tout-à-coup en un déluge d'eau, n'eût arrêté l'incendie. Il a fallu « que le haſard ait fait, pour ſauver cette belle ville, ce que toute « l'autorité & toutes les prières de Lucullus n'avoient pu obtenir de « la brutalité du ſoldat. « *Plut. ibid.*

Au-delà d'Amiſe le golfe continue de s'avancer encore un peu « dans les terres, ce qui lui donne une aſſez grande profondeur, « en la comptant de la pointe du cap Carambis juſqu'ici. C'eſt la « ſeule ſinuoſité bien remarquable qu'offre la côte méridionale dans « toute ſa longueur, à cela près elle approche aſſez de la ligne droite; « ainſi, puiſqu'on la compare à la corde d'un arc Scythique, diſons, « pour en rendre au vrai l'image, que cet arc eſt bandé, & que le « pli de la corde eſt à l'angle du fond de ce golfe, formé par la « réunion de deux rivières, l'Iris & le Lycus, qui s'y dégorgent « en un même canal, juſtement à l'extrémité de cette pointe. La « ville d'Amaſie, l'une des plus conſidérable du Pont, s'élève près « de là, au bout d'une large vallée qu'arroſe l'Iris: le territoire eſt « agréable & la ville bien ornée; elle s'offre en amphithéâtre d'un « & d'autre côté de la rivière, tellement que chacune des deux parties « a l'autre pour aſpect en gradins & en perſpective. On pourroit « faire une bonne fortereſſe au-deſſus d'un rocher fort eſcarpé ſur « la rivière, où les rois de Pont ont bâti un palais & élevé divers « autres monumens, rejoints à la ville par une longue enceinte « de murs de briques hauts de..... pieds *(r)*, qui va du ſommet « de la montagne à la rivière. On a fabriqué un double conduit, au « moyen duquel on fait remonter l'eau de la rivière au-deſſus de « la montagne. « *Buſbeq. epiſtol.* *Salluſt. fragm. 528, ap. Ariſſ.* *Strab. l. XII, p. 561.*

Plus avant ce ſont les campagnes Thémiſcyriennes, qu'occu- « pèrent les Amazones, lorſqu'elles prirent le parti de quitter les bords « du Tanaïs, ſans qu'on en ſache bien au juſte la raiſon, qui pour- « roit fort bien n'être autre que l'inconſtance naturelle aux peuples « ſeptentrionaux, & l'habitude où ils ſont d'errer de climats en « climats. Tout ce qu'on raconte de cette nation de femmes eſt ſi « extraordinaire, ſi incroyable, & au fond ſi généralement atteſté, « quoiqu'avec une grande diverſité dans les circonſtances, que je ne « puis me défendre de m'arrêter un peu ſur cette curieuſe matière. « *Salluſt. fragm. 305, ap. Serv. Æn. XI, 659.*

(r) Verſ. altus. Le nombre manque dans le texte de Salluſte.

» L'hiſtoire des Amazones a ceci de particulier, & de différent de
» toutes les autres, que le temps fabuleux n'y eſt jamais ſéparé du
» temps hiſtorique; car l'hiſtoire, auſſi-bien l'ancienne que la moderne,
» ne reçoit que des faits au moins vraiſemblables, & n'admet que
» peu, ou point du tout, le merveilleux: mais celle des Amazones
» ſe trouve, dans tous les ſiècles, également mêlée de circonſtances
» ſurprenantes & tout-à-fait difficiles à croire. Se perſuadera-t-on
» qu'il puiſſe y avoir une nation, une république, une armée
» entièrement compoſée de femmes, ſans aucun homme? cependant,
Strab. l. XI. » ſoit que le fait ſoit réel, ſoit que cette fable ſe préſente naturelle-
» ment à l'invention des hommes *(ſſ)*, on veut trouver des Amazones

(ſſ) Cela eſt ſi vrai, qu'on a de même trouvé des hiſtoires d'Amazones dans une partie des pays nouvellement découverts: on prétend que vers le *Monu-Emugi*, au centre de l'Afrique, il y a une nation d'Amazones, qui font une guerre perpétuelle aux Jaggas, le peuple le plus féroce que l'on connoiſſe dans l'Univers *(Rec. génér. des Voyag. tome V, p. 100)*. La Cacique d'une des îles Caraïbes dit à l'amiral Chriſtophe Colomb, que l'île où elle demeuroit n'étoit habitée que par des femmes fort légères à la courſe, & qui alloient à la guerre armées d'arcs & de flèches; que les hommes y venoient en un certain temps de l'année, & qu'après avoir été quelques jours avec elles, ils s'en retournoient: elle lui ajouta que la même coutume avoit lieu dans l'île de *la Matiline*: en un mot, elle lui conta à peu près les mêmes choſes que les anciens hiſtoriens racontent des Amazones *(Vie de Colomb, tome II, ch. 1)*. La fameuſe rivière des Amazones, qui traverſe l'Amérique, n'a tiré ſon nom que de ce que l'on a raconté qu'une partie de ſon rivage étoit ci-devant habitée par des femmes guerrières, qui ne ſouffroient point d'hommes *(la Condamine, relat. p. 101)*. A la vérité on n'y trouve pas aujourd'hui la moindre trace de cette nation, vraie ou fabuleuſe; ce qui néanmoins n'eſt pas une preuve qu'elle n'ait jamais exiſté, car une nation toute d'un ſeul ſexe ne pourroit, quelque précaution qu'elle prît, ni s'empêcher d'être bientôt anéantie, ni même ſe maintenir que fort peu de temps ſous cette forme bizarre. L'hiſtoire des femmes de l'Afrique, ou de celles du Maragnon, peut être vraie au fond, ainſi que celle des femmes d'Aſie; mais je ne puis croire que nulle part les Amazones aient jamais fait une nation durable ni en forme, les raiſons en ſont en grand nombre & aſſez ſenſibles: divers évènemens ont pu détruire à la fois tous les mâles d'une petite nation ſauvage & vagabonde; des femmes barbares, Scythes ou Américaines, fort maltraitées de leurs maris, ont pu ſe ſauver, & faire bande à part après une tranſmigration: ceci a pu arriver plus d'une fois parmi les peuples errans des climats ſeptentrionaux. De-là viennent tant de choſes inconciliables en apparence, dans ce que l'on raconte des Amazones, parce qu'on les veut appliquer à une même nation & à un même pays. Ajoutons que l'hiſtoire d'un peuple de femmes, offrant à l'eſprit un ſujet agréable & ſingulier, ſe trouve naturellement ſuſceptible d'être embelli de quantité de circonſtances inventées à plaiſir, & qu'on s'eſt aviſé de répéter toutes les

dans tous les climats barbares, en Scythie, à Lemnos, en Libye « *Vid. Diodor. l. III.*
au-delà du lac Tritonide, & jusqu'au rivage Éthiopien de l'océan «
Atlantique, où l'on dit qu'Hannon, général Carthaginois, en «
faisant le tour de l'Afrique, combattit contre celles qu'on appelle « *Vid. Hannon. Peripl. Afric.*
Gorgonnes. Il peut arriver, parmi des peuples sauvages & vagabonds, «
qu'un évènement fasse périr tous les mâles dans quelque course «
militaire, & qu'il ne reste que les femmes de la nation, lesquelles «
mènent habituellement à peu près la même vie que les hommes. «
Lorsque Marius eut détruit les Cimbres dans les Gaules, si leurs «
femmes, au lieu de se tuer elles-mêmes comme elles firent, eussent «
pris le parti de rester assemblées en un corps, & de continuer à «
courir & à dévaster le pays, ce qu'elles pouvoient aisément faire, «
n'étant ni moins féroces, ni moins guerrières que les mâles de «
cette nation, il s'en seroit formé un peuple d'Amazones, qui, «
pendant le peu de temps qu'il auroit duré, n'eut pas manqué de «
rendre son nom très-célèbre. Mais on sent assez qu'une nation «
qui n'a qu'un sexe, ne peut pas être de longue durée: aussi, ce «
qu'il y a de plus surprenant ici, c'est qu'on parle des Amazones «
Thémiscyriennes comme d'une nation qui subsiste, sous la même «
forme, depuis une haute antiquité, à travers de tant de pays & de «
climats qu'elles ont successivement parcourus; c'est qu'il ne s'agit pas «
seulement des siècles reculés, où l'on ajoute toujours plus aisément «
foi aux choses extraordinaires. De notre temps, & en dernier lieu «
lorsque Pompée, poursuivant Mithridate fugitif dans les rochers «
du Caucase, s'est approché de l'endroit où l'on dit qu'elles habitent, «
on a parlé à peu-près de même de l'existence & du gouvernement «
de ce peuple féminin. Sans m'arrêter au nombre infini de fables «
débitées sur leur compte, je vais choisir, dans ce que j'en ai lû «
ou ouï dire, les traits les moins connus & les moins éloignés de «
la vraisemblance; j'aurai l'attention de citer mes auteurs, sans me « *Vid. Sallust. in Jugurth. 17.*
rendre garant de leur rapport. «

La nation dont il s'agit ici, étoit originairement du nombre «
des peuples Scythes mêlés de Sarmates, habitant les forêts voisines «

fois qu'il a été question d'Amazones en quelque endroit du monde. N'a-t-on pas dit, par exemple, que celles d'Amérique se coupoient une mamelle? rêverie européenne copiée des auteurs Grecs.

» de l'embouchure du Tanaïs: c'étoient des femmes féroces, que les
Herodot. » Scythes nommoient en leur langue *Œorpates*, c'eſt-à-dire *meurtrières*
Hellan. Herod. Eudox. ap. Strab. l. XII. » *d'hommes (t)*. Hellanicus, Hérodote & Eudoxe s'accordent à dire que
» leur plus ancienne demeure étoit entre le Boryſthène & le Tanaïs.
» Voici, à ce qu'on raconte, par quels évènemens elles furent forcées
» de ſe retirer de leur pays natal, & vinrent enfin, après diverſes
» ſtations, ſe fixer dans la campagne de Thémiſcyre. Ces femmes
Servius; Æn. XI, 659. » guerrières, après avoir ravagé les pays voiſins de leur premier
» ſéjour, pouſsèrent leur courſe plus loin, défirent quantité de nations,
» & vinrent attaquer les Athéniens, qui les vainquirent à leur tour,
» leur enlevèrent leurs chevaux, & les tuèrent toutes. Celles qui
» étoient reſtées dans le pays, ſe voyant expoſées à la vengeance
» des peuples voiſins qu'elles avoient inquiétés, prirent, après bien
» des malheurs, le parti de s'y dérober par la fuite: elles traversèrent
Amm. Marcel. XXII, 8. » le Tanaïs, & entrant dans ce large iſthme qui ſépare l'Euxin de la
» mer Caſpienne, elles firent quelque ſéjour à l'occident d'une groſſe
[a] *Auj.* le Volga. » rivière des régions hyperboréennes, appelée le *Rha*[a], qu'on dit être
Plin. » un des plus grands fleuves du monde; de-là continuant leur route
Metrod. Scepſ. Hypſicrat. apud Strab. l. XI. » le long du rivage occidental de la mer Caſpienne, elles vinrent,
» au rapport de Métrodore & d'Hypſicrate, géographes dignes de
[b] *Aujourd.* le Schirvan. » foi, & bien au fait du pays, habiter en Albanie[b], près des ſources
» du fleuve Alazonius, parmi les Gargariens, les Leſges, les Gèles,
» & autres petites nations Scythes, que le voiſinage de cette rivière
» fait nommer *Scythes-Alazones*. Cette rivière coule au bas de la
» chaîne du mont Céraune, l'une des branches du Caucaſe, & va
» ſe jeter dans le Cyrus: c'eſt de-là probablement que cette nation
» de femmes a reçu le nom d'*Amazones;* & pour preuve, dans le
» dénombrement des troupes venues au ſecours de Troie, Homère
» mieux inſtruit & preſque par-tout plus fidèle que les écrivains
» poſtérieurs, met les Alazones ou, comme il les appelle, les
» *Alizones*, en leur vraie place, après les Paphlagoniens: ce qui
» fait bien voir que cette nation Scythe des Alazones s'étoit dès-lors
» établie vers Thémiſcyre, ſur la frontière de Paphlagonie; qu'elle
» n'eſt pas différente des Amazones; que c'eſt mal-à-propos que

(t) D'Œor, *vir*, & de *pata*, *occidere*. C'eſt l'explication que donne Hérodote de ces deux mots de la langue ſcythique.

Scepſius a voulu changer quelque choſe dans les vers d'Homère; « *Vid. Strab. ibid.*
& qu'il faut mettre au rang des fables, tout ce que les Grecs ont «
débité ſur les différentes origines de ce nom. *(u)* «

Les Amazones arrivées en Albanie, ne firent preſque qu'une «
même nation avec les Gargariens: dans la ſuite, les deux nations «
vinrent enſemble occuper, d'abord la côte de l'Euxin vers Tra- « *Strab. ibid.*
pezunte, & enſuite, un peu plus à l'occident, les rives du «
Thermodon; mais là, ceux-ci ſe brouillèrent avec les Amazones, «
& même leur firent la guerre à l'aide des Thraces & des Eubéens. «
Par la convention qui la termina, on demeura d'accord qu'il n'y «
auroit plus entre les deux nations, d'autre commerce que celui «
ſans lequel ce peuple de femmes auroit bientôt pris fin, & qu'elles «
vivroient d'ailleurs ſéparément. Tel eſt en ſubſtance le récit de «
Métrodore, qui avoit long-temps vécu à la cour de Mithridate, «
dans la faveur de ce Prince, & qui a ſuivi l'hiſtoire des deux « *Plut. in Lucull.*
nations, juſqu'à leur retour vers le fleuve Alazonius dont elles «
étoient parties, comme je le dirai bientôt en ſon lieu. «

D'autres racontent d'une autre manière à quelle occaſion les «
Amazones quittèrent leur pays natal, & furent réduites à n'être «
plus qu'un peuple de femmes. Vers le milieu du temps, diſent-ils, «
où l'Aſie fut tributaire des Scythes pendant quinze ſiècles *(x)*, deux «
jeunes hommes du ſang royal des Scythes, nommés Ilinus & «
Scolopite, chaſſés de leur pays par une faction puiſſante, emme- «
nèrent avec eux une nombreuſe jeuneſſe; ils envahirent la côte «
maritime de la Cappadoce, vers l'embouchure du Thermodon, «
où ils vivoient de rapines ſur les peuples voiſins. Ceux-ci s'unirent «

(u) Si la remarque étymologique de Strabon, ſur le nom du fleuve Halys, eſt juſte, le nom d'Alizone, comme celui d'Halys, ne ſignifie autre choſe que *rivière ſalée.* La différence des deux noms pourroit n'être que paragogique; mais on ſait que la terminaiſon *ona, anis, &c* dans un grand nombre de langues anciennes, déſigne *une rivière.*

(x) C'eſt au milieu de cette longue période que Juſtin place l'émigration des Amazones, & il met la fin des quinze ſiècles au règne de Ninus, qui affranchit l'Aſie du tribut qu'elle payoit aux Scythes: ainſi l'invaſion des Amazones ſeroit, ſelon lui, antérieure de ſept ſiècles & demi au règne de Ninus, ce qu'on ne croira pas facilement. Au reſte, Juſtin regardoit les Scythes comme le plus ancien peuple de la terre, même plus que les Égyptiens ni que les Aſſyriens.

» à la fin contre ces nouveaux venus, & les tuèrent presque tous
» dans une embuscade. Leurs femmes se voyant exposées à tous les
» malheurs du veuvage, joints à ceux de l'exil, prirent les armes,
» chassèrent les assaillans de leur territoire, & portèrent même la
» guerre jusque chez eux. Leur férocité naturelle s'augmenta par le
» succès: elles ne voulurent plus entendre parler de mariage, disant
» que ce lien n'étoit qu'une servitude pour leur sexe; & pour rendre
» la condition égale entre toutes, elles tuèrent les hommes de leur
» nation qui avoient échappé au premier désastre: enfin elles entre-
» prirent la chose du monde la plus extraordinaire, & elles en vinrent
» à bout; ce fut de former sans hommes une république puissante.
» Ayant bientôt réduit par la force des armes, leurs voisins à demander
» la paix, elles prirent l'habitude d'avoir commerce avec eux, de
» peur que leur race ne vînt à s'éteindre, & de tuer les enfans mâles
» qui leur naissoient: elles n'élevèrent que les filles, non dans l'oisiveté,
» ni aux ouvrages ordinaires de leur sexe, mais aux exercices des
» armes, de la chasse & du cheval, après leur avoir dans l'enfance
» brûlé la mamelle droite, de peur qu'elle ne leur nuisît à tirer de
Justin. XI, 6. » l'arc; ce qui, dit-on, les a fait nommer *Amazones*. L'opération
» se fait avec un instrument d'airain destiné à cet usage, & leur rend,
Vid. Eustath. in Dion. Hippoc. de aëre & aquâ. Serv. Æneid, I, 494, &c. » à ce qu'on prétend, le bras droit plus libre pour tous les mouvemens
» du corps. Mais je ne puis dissimuler que j'ajoute peu de foi à cette
» particularité de la mutilation du sein, quoiqu'il faille avouer qu'elle
» est rapportée par presque tous ceux qui ont parlé d'elles, du nombre
» desquels est le célèbre Hippocrate: il dit nettement que l'inustion
» de la poitrine faite aux filles dans leur première jeunesse, portant
» l'accroissement du corps sur l'épaule & sur le bras, donne une
» vigueur beaucoup plus grande à ces parties.

» Quoi qu'il en soit, le temps le plus brillant de leur histoire,
» est celui de leur long séjour dans la contrée dont je parle. Elles
Hecat. geneal. l. II, ap. Steph. Byz. vers. Cha-*lis.* » avoient leur camp dans la plaine, étendue, selon le rapport d'Hécatée,
» depuis Chadisia jusqu'au Thermodon: cette riche campagne de
» Thémiscyre, éloignée d'onze cents stades d'Héraclée & de soixante
Arrian. » seulement de la ville d'Amise, est baignée d'un côté par la mer,
» & s'avance de l'autre vers des montagnes pleines de beaux bois
» & d'excellentes eaux, dont la réunion va former dans la plaine,

la

la rivière du Thermodon. Les prairies toujours couvertes d'herbe, « fourniſſoient aux Amazones d'excellens pâturages. On continue « d'y élever aujourd'hui de nombreuſes troupes de chevaux & de « bêtes à corne. Le territoire n'y eſt pas moins propre à la culture « des fruits & des grains. Quelque ſéche que ſoit la ſaiſon, jamais « la récolte n'y peut manquer, les eaux s'y trouvant en telle abon- « dance & ſi heureuſement diſpoſées, qu'on peut arroſer la campagne « autant qu'on le veut. D'ailleurs, pour garantir le pays de la famine, « il ſuffiroit des fruits que les arbres des montagnes y produiſent « naturellement à profuſion & de toute eſpèce, ſur-tout de l'eſpèce « à coquille: ils ſe ſuccèdent ſi bien les uns aux autres, qu'en preſque « tous les temps de l'année, lorſqu'on va dans ces forêts, on en « trouve à cueillir ſur les arbres, ou à ramaſſer par terre, dans un « tas de feuilles tombées, parmi leſquelles ils ſe conſervent. Les « animaux, que la fertilité du terrein attire en quantité dans ces bois, « les rendent en tout temps un excellent pays de chaſſe. Thémiſcyre *(y)* « vers l'embouchure de la rivière, & Sidène un peu plus à l'orient « boréal, ſont les deux principales villes de la contrée. La première « étoit, dit-on, la ville royale des Amazones, à qui l'on ne manque « pas d'en attribuer la fondation, quoiqu'il y ait peu d'apparence « qu'un peuple Scythe, accoutumé à vivre ſous des tentes, ſe ſoit « occupé à bâtir des villes. Cependant, comme ſi ce n'étoit pas aſſez « de dire qu'elles ont bâti celles du lieu de leur réſidence, on veut « qu'elles ſoient venues à l'autre extrémité de l'Aſie, & juſque dans « la mer Égée, s'occuper de pareils travaux, ſi peu conformes à « leurs mœurs. Les plus célèbres villes de l'Ionie, Éphèſe, Smyrne, « Cume, Myrine, Pitane, Mytilène & même Paphos, reconnoiſſent « les Amazones pour leurs fondatrices, & veulent ſe faire honneur « de cette origine: mais on eſt ſi peu d'accord à cet égard, que les «

« *Vid. Salluſt. frag. 301, ap. Serv. Æn. XI. 338.*

« *Strab. lib. XII.*

« *Diodor. IV, 26.*

« *Strab. l. XI.*

(y) Thémiſcyre ſignifie *ville de Thémis*, & peut-être *Thermodon* n'eſt-il que la prononciation rude & barbare de *Théme-don, rivière de Thémis*. Thémis eſt la même choſe que *Veſta*, le *feu* ou le *Soleil*; car les Scythes, ainſi que les Orientaux, adoroient les Élémens, les Aſtres & autres Dieux naturels (*Voyez Banier, Mythol. VII, 12*). Les mots orientaux *tham-eſt* ſignifient *juſtus* ou *perfectus ignis*. Hérodote dit que les Scythes appeloient Veſta *Thabit*, ce qui ne s'éloigne pas beaucoup de *Thamiſt*. La rivière du *Thermodon* conſerve aujourd'hui ſon ancien nom, *rivière Thermé*; elle arroſe l'Amaſie ou le pays de *Roum*.

» uns font venir ces femmes du Thermodon, au lieu que l'historien
» Denys de Mytilène, qui a écrit les faits antérieurs au siége de
» Troie, les amène au contraire, au nombre de trente-deux mille,
» sous la conduite de Myrine leur reine, des extrémités de la Libye
» & du mont Atlas, en Syrie & en Asie, où elles étendirent leurs
Dionys. apud Diod. III, 27. » conquêtes jusqu'au bord du Caïque, ce qui est une fable encore
» plus mal conçue. Je passerai de même sous silence tout ce qu'on
» débite, soit de la guerre qu'Hercule leur vint faire sur le Thermodon,
Diodor. l. IV. » où il tua les plus braves d'entr'elles, & enleva par ordre d'Euristhée,
» le baudrier de leur reine Hyppolite, soit du secours qu'elles ame-
» nèrent au siége de Troie, où l'on prétend qu'Achille acheva de
Serv. Æn. I, 494. » détruire le reste de la nation. Malgré cette destruction totale,
» on les fait reparoître grand nombre de siècles après, au temps
» d'Alexandre; car on raconte comment Thalestris, reine de tout
» le pays d'entre le Phase & le Caucase, vint à cheval & armée
» de deux lances dans la main droite, trouver ce conquérant; on
» décrit même l'habillement des trois cents femmes guerrières de sa
» suite: ce vêtement qui ne leur couvre que la moitié du corps *(z)*,
Q. Curt. VI, 5. » dont toute la partie gauche reste à nu, se relève d'en bas à un
» nœud rattaché au-dessous du genou. Toute cette partie de leur
» histoire, où il peut y avoir au fond quelque chose de vrai, est
» trop mêlée de fables dans ses circonstances; & je suis même bien
» éloigné de penser que ce que j'en ai dit jusqu'ici, en soit exempt,
» malgré l'attention que j'apporte à dégager les traditions les plus
» probables de celles qui le sont moins. On convient assez que les
» Amazones acquirent un haut degré de puissance & de renommée
» durant leur séjour sur le Thermodon, où leur postérité s'accrut
» prodigieusement; qu'elles faisoient de fréquentes irruptions dans
» les diverses parties de l'Asie; & c'est à cette époque qu'on place

(z) C'est probablement une fable que cette prétendue histoire de Thalestris, qui, sur le bruit de la renommée d'Alexandre, vint le trouver pour avoir de la race de ce héros parmi les Amazones. Cependant on peut observer que leur habillement, tel qu'il est décrit dans ce récit, est le même que portent encore aujourd'hui les Tartares & les Circasses du même pays. Ils se vêtissent, pour tout habit, d'un demi-manteau de feutre, qui leur couvre un côté du corps & laisse l'autre nu: ils tournent alternativement ce manteau du côté d'où vient la pluie ou le vent. Chardin en a donné la figure dans ses voyages.

la prétendue fondation de tant de villes en Ionie. Ayant enfin été « défaites & chaſſées de Thémiſcyre par les Grecs, elles retour- « nèrent dans leur pays natal, où elles continuèrent à mener le « même genre de vie, & ſe rendirent auſſi redoutables que jamais « *Ammian. Marc.* à leurs voiſins. Il paroît que cet évènement diviſa la nation en « deux peuplades: toutes celles qui purent échapper à la victoire des « Grecs, prirent le parti de retourner en Albanie avec les Gargariens. « Métrodore parle ainſi de leurs mœurs actuelles: elles s'occupent, « dit-il, à cultiver les arbres & le grain, & à faire paître des trou- « *Metrodor. apu Strab. loc. cit.* peaux; elles élèvent une quantité d'excellens chevaux, qu'elles « montent avec beaucoup de vigueur pour aller à la chaſſe ou à la « guerre. Leurs armes ſont l'arc & les flèches, une épée appelée « *ſagar*, & un petit bouclier peint & échancré par-deſſous, appelé « *pelta*. Elles portent pour habillement des caleçons, des manteaux « *Vid. Virg. Æn. XI, 659.* & des caſques de peaux de bêtes fauves: elles perſiſtent dans « l'ancien uſage de donner rendez-vous aux Gargariens leurs voiſins, « ſur une certaine montagne, où chaque nation s'étant rendue de « ſon côté, on y paſſe enſemble les deux plus beaux mois du « printemps: là, après avoir offert des ſacrifices communs, chaque « mâle emmène une femme à l'écart *(a)*, prenant ſans choix la « première qui lui tombe ſous la main. Lorſque ces femmes croient « être devenues groſſes, elles s'en retournent chez elles. Après être « accouchées, elles gardent les filles, & ramènent l'année ſuivante « les mâles aux Gargariens. Chacun de ceux-ci prend ſans difficulté « l'enfant qu'on lui préſente, & ſur cette ſeule offre le reçoit pour « ſon fils, ne pouvant s'en aſſurer autrement. Je n'oſerois affirmer « ce récit de Métrodore comme une choſe ſuffiſamment vérifiée, « quoique les armes Romaines aient depuis peu pénétré juſqu'en « Albanie. Cependant Théophanes, qui a ſuivi Pompée à cette « expédition, parlant de deux petits peuples Scythes de cette contrée, « les Leſges & les Gèles, nous apprend qu'ils ſont placés entre les « Amazones & les Albaniens, & ſéparés des premières par le cours «

(a) Servius dit qu'elles alloient, à des jours marqués, s'accoupler avec les peuples Sinthiens: Thucydide fait mention des Sinthiens entre les peuples Thraces; mais il ſemble que dans le paſſage de Servius, où on lit *ſtato die ſolitas Sinthiis cœire*, il faille plutôt lire *Scythicis* ou *Sindicis*. La Sindique Scythienne eſt ſur la rive orientale du Boſphore Cimmérien.

Theophan. ap. Strab. l. XI, & apud Plutarc. in Pomp.

Plut. in Pomp. p. 165.

» du fleuve Mermadalis *(b)*. Le bruit a couru que les Amazones » s'étoient trouvées *(c)* avec leurs compatriotes à la bataille où » Pompée défit Cosis, chef des barbares d'Albanie : il est au moins » certain qu'après la victoire, les Romains trouvèrent sur le champ » de bataille, des chaussures & des boucliers tels qu'en portoient » les Amazones; mais on n'a pas appris qu'en dépouillant les morts » on ait trouvé un seul corps de femme.

» L'autre peuplade des Amazones se retrouva placée sur la côte » septentrionale de l'Euxin, par un évènement singulier, que l'on

(b) Voilà les Amazones existantes encore, selon l'apparence, en Albanie & vers les sources du fleuve Alazone, au temps de Pompée; mais on est bien plus surpris de les retrouver dans notre temps au même lieu, c'est-à-dire vers le petit royaume de Kaket, au nord de l'ancienne Albanie, entre le Schirvan, la Géorgie & le Dagheſtan. « Je » n'ai vu, dit Chardin, personne en » Géorgie qui ait été dans le pays des » Amazones, mais j'ai ouï beaucoup » de gens en conter des nouvelles; on » me fit voir, chez le Prince, un » grand habit de femme, d'une grosse » étoffe de laine & d'une forme toute » particulière, qu'on disoit avoir servi » à une Amazone, qui fut tuée au- » près de Kaket, durant les dernières » guerres. J'eus une fois, à ce sujet, » un entretien assez long avec le fils » du prince de Géorgie; il me dit » qu'au-dessus de Kaket, à cinq jour- » nées de chemin vers le septentrion, » il y avoit de grands peuples qu'on » ne connoissoit presque point, & qui » étoient continuellement en guerre » avec les Tartares Kalmouques; qu'ils » étoient fort sauvages, n'ayant ni » religion, ni loix, ni police. Je rap- » portai à ce jeune Prince ce que les » histoires Grecques & Romaines ra- » content des Amazones; son avis fut » que ce devoit être un peuple de » Scythes errans, comme les Turco- » mans & les Arabes, qui déféroient la souveraineté à des femmes, comme « font les Achinois. »

(c) Plutarque ne nie pas ici qu'il n'y eût encore des Amazones en ce même lieu, au temps de Lucullus, de Pompée & de Salluste; mais il s'embrouille fort ici en les faisant descendre des montagnes du Thermodon, pour venir combattre les Romains en Albanie, sans égard à la grande distance qui est entre les deux pays; &, de même, lorsqu'il dit « qu'elles vont passer deux mois tous les ans « sur les bords du Thermodon (ce qui « assurément n'arrivoit pas au temps « dont il parle), après quoi elles se « retirent dans leur pays, où elles « habitent la partie du mont Caucase « aboutissant à la mer d'Hyrcanie « (Caspienne) : qu'en ce canton elles « vivent à part, sans la compagnie « d'aucun homme, à côté des Leſges, « des Gèles & des Albaniens. » On voit que Plutarque a tiré de Théophane une partie de ceci, qu'il a mêlé avec ce qu'il avoit déjà dans l'idée, sur la demeure des Amazones vers le Thermodon. Méla dit, avec plus de netteté, que les Caspiens & les Amazones habitent sur la mer Caspienne, mais que celles-ci sont celles qu'on nomme Sarmates; par où il semble que Méla reconnoisse qu'il y a eu plus d'une nation d'Amazones.

rapporte ainſi. Après la grande victoire que les Grecs remportèrent ſur elles près du Thermodon, ils les emmenèrent captives en auſſi grand nombre qu'il en put tenir ſur trois vaiſſeaux: ces femmes intrépides conjurèrent contre leurs vainqueurs, vinrent à bout de ſe rendre maîtreſſes des navires en pleine mer, & maſſacrèrent tous les Grecs: mais quand elles furent ſeules, ignorant la manœuvre de la marine, elles ſe virent forcées, faute de ſavoir gouverner les vaiſſeaux, de les laiſſer aller au gré de l'onde & du vent, qui les porta ſur un rivage du marais Mœotide, habité par les Scythes; elles y prirent terre, & s'acheminant pour trouver des habitations, elles rencontrèrent une troupe de chevaux dans une prairie, montèrent deſſus, & ſe mirent à piller la campagne. Les Scythes fort étonnés, car ils n'avoient eu aucune nouvelle de leur débarquement, crurent que le dégât avoit été fait par des hommes: la priſe de quelques Amazones les ayant tirés d'erreur, ils ne voulurent plus ſe battre contre des femmes, & jugèrent à propos d'employer pour les réduire, des moyens plus doux & plus convenables à leur ſexe. Hérodote raconte fort au long comment ils envoyèrent vers elles les mieux faits de leurs jeunes gens, avec qui les Amazones furent bientôt d'accord, & comment ceux-ci leur perſuadèrent de quitter ce canton & d'aller tous enſemble habiter de l'autre côté du Tanaïs. Son récit, il faut l'avouer, ſe reſſent moins du ton de l'hiſtoire, qu'il n'a l'air d'un de ces contes agréables que ce fameux écrivain ſait ſi bien faire. Cependant il ajoute que dans l'endroit qu'elles habitoient de ſon temps, entre le nord & l'orient du Tanaïs, à trois journées du fleuve & à pareille diſtance de la mer, ces femmes avoient conſervé leurs anciennes coutumes. Elles s'habillent, dit-il, comme les hommes, montent à cheval, vont à la chaſſe & à la guerre avec eux ou ſans eux. Elles parlent mal la langue des Scythes, qu'elles ont corrompue dès leur arrivée en ce climat étranger. Leur coutume pour le mariage eſt que nulle fille ne peut ſe marier qu'elle n'ait tué un ennemi de ſa main; auſſi pluſieurs d'entr'elles meurent-elles vieilles, ſans avoir été mariées, faute d'avoir pu ſatisfaire à la loi.

" *Vid. Salluſt. frag. 355, ap. Non. I, 20.*

Herodot. IV, 110.

Hippocrat. de aëre, aquâ & loc.

S'il faut à préſent dire mon opinion ſur cette hiſtoire ſingulière,

» j'observerai d'abord que parmi les peuples septentrionaux, les
Plat. de Legib. l. 7. » femmes aussi féroces que leurs maris, partagent avec eux les
» travaux & les périls de la guerre, que même dans une partie de
» l'Orient, les femmes montent à cheval comme les hommes, &
» aussi bien, & qu'elles marchent armées de poignards à la ceinture;
Voy. Chardin, voyage de Colch. t. 1, p. 121. » & comme on dit que parmi les Scythes errans il y en a qui déférent
» la souveraineté à des femmes, c'est ceci peut-être qui a donné lieu
» de débiter tant de merveilles à ce sujet. Pour moi, je ne puis croire
» que par quelque évènement que ce soit, il ait subsisté, du moins
» pendant long-temps, une nation de femmes sans mélange d'hommes,
» mais plutôt que la nation étoit commandée par une Reine qui
» alloit à la guerre, où elle se faisoit accompagner par un gros de
» personnes de son sexe, guerrières comme elle, & qui la suivoient
» par-tout. La singularité de cet usage, joint à l'amour qu'on a pour
» le merveilleux, aura fait mettre sur leur compte les exploits mili-
» taires de la nation, comme si elles eussent seules fait tant de guerres
» & d'invasions, & aura donné naissance à tout ce qu'il a fallu
» imaginer d'extraordinaire pour rendre possible une telle supposition.
» Mais c'en est assez, peut-être même trop sur cet article.

» La campagne Thémiscyrienne finit à Sidène, où le pays
Strab. l. XII, p. 548. » commence à n'être plus si bon ni si bien arrosé. La côte est fort
» garnie de petits châteaux jusqu'au promontoire & à la rivière, qui
[a] *De même auj.* cap Yasoun. *Plin. VI, 4. Arrian.* » conservent encore le nom de *Jason* [a]. Cette pointe sépare la baie
[b] *Auj.* Kirisonto. » d'Amise, de celle de Cérasus, ainsi nommée d'une jolie petite
» ville Grecque [b], qu'une peuplade venue de Sinope, fit bâtir au
» fond d'une anse, entre deux rochers escarpés qui la défendent.
» Pharnace, aïeul de Mithridate, agrandit la ville de Cérasus, lui
Arrian. » fit prendre son nom, & la peupla d'une troupe de barbares de la
» Colchide, tirée de la nation qu'on nommoit autrefois les *Chalibes,*
Strab. » & qu'on appelle aujourd'hui les *Chaldéens.* Mithridate y envoya
» ses femmes durant le fort de la guerre: c'est en ce lieu que la
Sallust. fragm. 623, ap. Prisc. lib. X, cap. de præcrit. » malheureuse Monime a fini sa vie, en nouant en lacs coulans
» le diadème royal autour de son cou. L'aspect de Cérasus & de
» son territoire plein d'arbres fruitiers, est fort agréable, en y arrivant
» par mer. On y a trouvé un petit fruit précoce, succulent & fort
Plin. XV, 25. » sain, que nous ne connoissons en Italie que depuis la conquête

de cette ville, & que nous appelons *cerasus* (cerise), lui ayant laissé le nom du lieu d'où il nous est venu. Lucullus, attentif aux utilités comme à la gloire de sa patrie, en envoya les premiers plants à Rome, d'où ils commencent à se multiplier peu à peu par toute l'Italie. *Amm. Marc. XXII, 8.*

De Cérasus, autrement Pharnacie, la côte court entre le septentrion & le levant, vers l'extrémité orientale de la baie, où la ville Grecque de Trapézunte * s'élève sur la plate-forme d'un rocher trapèze ou carré long, entouré & dominé par d'autres rochers plus escarpés, couverts de hautes futaies. Trapézunte est une colonie de Sinope: la ville est grande & fait un commerce considérable, quoique son port ne soit propre qu'aux petits bâtimens. Ici finit l'ancien royaume de Pont, & commence la Colchide, à l'endroit où l'on place la courbure intérieure du bout de l'arc Scythique. On peut compter pour la longueur de la corde, six mille six cents stades de Chalcédoine au point où nous sommes, & huit mille en tout, si l'on va jusqu'à l'embouchure du Phase. *Scylax.* * *Depuis* Trébizonde, *aujourd'hui* Taraboſan. *Plin.* *Xenoph. Anab. l. IV.* *Tacit. Hist. III, 47.* *Strab. ibid. p. 548.*

LE PÉRIPLE DE L'EUXIN,

Tel qu'on peut préſumer que Salluſte l'avoit décrit, vers la fin du III.e livre de ſon Hiſtoire, rétabli ſur les fragmens qui nous en reſtent, à l'aide des anciens Écrivains que Salluſte a pu conſulter, & de ceux qui ont eu ſon ouvrage entre les mains.

Par M. le Préſident DE BROSSES.

TROISIÈME PARTIE.

Le bois de l'Arc, formé par les côtes ſeptentrionales de la Colchide, ou Boſphore de Thrace.

» LA Colchide forme ſeule tout le rivage oriental de l'Euxin. » On s'aperçoit en y entrant, d'un changement total de climat » & de mœurs. La côte devient de plus en plus ſerrée entre les » montagnes & la mer: les grands bois, les rochers pleins de mines *Strab. l. XII, p. 549.* » métalliques, ſuccèdent aux plaines cultivées. On reconnoît qu'on » a quitté la police des nations Aſiatiques, pour d'autres peuples » incultes & nomades, dont le genre de vie ſauvage annonce le » caractère & les mœurs des nations ſeptentrionales. On commence » à trouver ici des hommes qui vivent de gland, qui habitent ſur » des arbres, qui empoiſonnent leurs flèches en les frottant d'herbes *Id. p. 499.* » venimeuſes, dont le ſuc porte dans les plaies une infection épou- » ventable. Cependant le pays ne laiſſe pas que d'avoir ſon utilité; » & Mithridate, qui l'avoit conquis en grande partie, en tiroit des » ſecours conſidérables pour l'entretien de ſa puiſſante marine. On » y trouve une quantité de bois de conſtruction, du chanvre pour » les voiles & cordages, des réſines & de la cire pour le calfat: » mais le miel de cette cire ne vaut rien; il eſt même dangereux, » car il trouble l'eſprit. Nos ſoldats Romains en ont fait plus d'une » fois la funeſte expérience, ayant été maſſacrés par les barbares » qui les ſurprenoient dans cette eſpèce d'ivreſſe. Les fruits de la terre

terre y ſont bons, quoiqu'en petite quantité, à l'exception du chanvre « & du lin qu'elle produit en abondance, & dont on fait des ouvrages « qui ſe portent à l'étranger. Les habitans ſont partagés en pluſieurs « petites nations plus ou moins ſauvages, telles que les Chaldéens, « les Moſques & les Zoannes dans les montagnes, les Tibaréniens « & les Lazes le long de la mer, juſqu'au fleuve du Phaſe, pro- « bablement ainſi nommé par les Syriens voiſins; car ce mot en « leur langue ſignifie une *rivière*. « *Strab. l. XII, p. 499.* *Bochart. Phaleg. IV, 35, p. 327.*

Avant que d'arriver à cette rivière, on trouve la petite île « d'Arès, dont les habitans ſont d'excellens archers. Jaſon y ren- « contra les quatre enfans de Phrixus qui ſe retiroient à Colchos, « où il les ramena. Ils eurent à combattre les inſulaires, & pensèrent « être accablés d'une grêle de flèches emplumées. La fable a fait « de ces inſulaires, des oiſeaux qui lançoient leurs plumes contre les « Argonautes. « *Diodor. l. IV.* *Apollon. Rhod. l. II.*

L'embouchure du Phaſe forme le fond du grand golfe oriental « de l'Euxin. Sur ſon bord, à quinze milles de la mer, eſt ſituée « la ville d'Æa. Scepſius & Mimnerme la placent ſur les bords de « l'Océan, ce qui eſt une grande erreur de leur part, s'ils n'ont été « abuſés par ce faux nom que l'antiquité donnoit à l'Euxin, comme « j'en ai déjà fait la remarque. Ne ſeroit-ce pas auſſi cette fauſſe « attribution du nom d'*Océan* qui nous fait regarder comme abſurdes « tant de circonſtances des anciennes relations du voyage des Argo- « nautes, lorſque nous entendons du véritable Océan hyperboréen, ce « qu'elles n'ont dit que de l'Euxin, alors vulgairement déſigné ſous « ce nom? mais il faut convenir qu'il y en a un plus grand nombre « encore qui ne ſont pas même ſuſceptibles de cette excuſe. Selon « la commune tradition du pays, la ville d'Æa doit ſon origine « aux courſes d'un fameux conquérant Égyptien *(a)*, qui, après « avoir avec ſon armée parcouru toute l'Aſie, vint en Colchide « où il laiſſa une colonie, & fit élever des piliers de pierres, ſur « leſquels on grava les noms & la poſition locale des régions qu'il « avoit traverſées. « *Scepſ. & Mimnerm. ap. Strab. l. I, p. 46.* *Apollon. Rhod. l. IV.*

(a) Les voyages du fameux Séſoſtris, roi d'Égypte, & l'établiſſement qu'il fit en Colchide, ſont aſſez bien conſtatés, par le rapport des anciens hiſtoriens.

Plin. VI, 4. » Æa fut autrefois célèbre, pour avoir été la demeure du roi Æéta,
Strab. lib. I, p. 45. » & le théâtre des aventures de Médée ſa fille : la mémoire n'en eſt
» pas éteinte en ce même lieu ; la tradition porte que l'enlèvement
Herodot. I, 2. » de cette Princeſſe par Jaſon fut une des plus anciennes ſources
» de querelle entre l'Aſie & la Grèce. Le pays eſt riche en oiſeaux
Iſidor. l. III. » rares, en beſtiaux, en peaux d'animaux étrangers, en métaux de
» toute eſpèce, airain, argent & or ; les torrens entraînent l'or des
» riches mines que deux ſucceſſeurs d'Æéta, Sélauces & Éſubope,
» rois de Colchos, firent dans la ſuite ouvrir dans la montagne
» des Zoannes, & les habitans le ramaſſent en dépoſant dans les
» cours d'eau des vaſes percés de fort petits trous, & des toiſons
Strab. lib. I, p. 46, & l. XI, p. 499. » de brebis ſur leſquelles les paillettes d'or s'arrêtent. Æéta avoit,
» par ce moyen, ramaſſé des richeſſes conſidérables, que lui ravirent
Appian. Bell. Mithr. » les Grecs : ſa fille Chalciope, veuve de Phrixus, ſéduiſit en leur
» faveur Médée ſa ſœur. Elle leur fournit les moyens de forcer les
» murs & les ſerrures du tréſor, qu'ils enlevèrent, & s'enfuirent
» auſſitôt avec les deux filles du Roi : ils n'échappèrent qu'après un
» ſanglant combat contre les troupes de ce Prince, compoſées partie
» de ſoldats nés dans cette terre même, partie de Taures, peuples
» barbares du voiſinage. Tel eſt le fait ſimple de cette fameuſe
» conquête, dégagé de mille circonſtances fabuleuſes *(b)* dont on
» a coutume d'en orner le récit, & auxquelles je n'ai garde de m'ar-
» rêter ici ; je dirai ſeulement qu'il eſt aſſez viſible que les prétendus
» taureaux à cornes d'airain & vomiſſans des flammes, n'étoient

(b) Bochart explique fort bien, à ſon ordinaire, les prétendues merveilles que l'on a débitées ſur les obſtacles que Jaſon eut à ſurmonter, lorſqu'il voulut enlever la Toiſon d'or, gardée par un dragon & par des taureaux. Toutes ces fables ne ſont nées que du mauvais ſens que l'on a donné à certaines expreſſions des langues orientales, où *gaza* ſignifie également un tréſor & une toiſon ; *ſaur*, une muraille & un taureau ; *nachas*, de l'airain & un dragon. Il y a tout lieu de conjecturer auſſi que ces prétendus taureaux à cornes d'airain, qui jetoient du feu par la bouche & par les narines, n'étoient autres que les Taures, peuples barbares armés de feu & d'airain : ils parurent ſans doute les plus redoutables de tous aux Grecs, qui les combattirent ; en effet, Salluſte les dépeint ici comme la plus féroce des nations de ce pays. Quant aux ſoldats nés de la terre, cette expreſſion, que la fable prend à la lettre, eſt commune dans l'antiquité, où elle ne ſignifie autre choſe que natif de la contrée même, en grec *autochtones*, en latin *indigenes*, c'eſt-à-dire naturels du pays.

pas autres que les Taures barbares, qui parurent sans doute aux « Grecs les plus redoutables de tous, & qui sont en effet la plus « féroce des nations du pays. Au reste, on n'est pas trop d'accord « de ce que c'étoit que ce fameux trésor enlevé par Jason; l'opinion « la plus commune est qu'il consistoit réellement en une grosse « quantité d'or, mais notre savant Varron juge que cette toison d'or « n'étoit autre chose que les laines & les fourrures précieuses du pays; « il croit que l'établissement d'un commerce de cette espèce fut le « but principal du voyage des Argonautes. On peut induire du récit « d'Hérodote qu'il pensoit de même, lorsqu'il dit que les Grecs, « après avoir terminé à l'amiable les affaires qui les amenoient, « enlevèrent à leur départ la fille du Roi. Chacune de ces opinions « peut être vraie, elles peuvent même l'être toutes deux ensemble. « L'expédition des Argonautes doit être regardée comme une course « d'un peuple vagabond, qui avoit à la fois pour objet la curiosité, « la rapine, le trafic & le desir de former de nouveaux établissemens. « S'ils partirent de Grèce avec un seul navire, on ne peut douter « qu'ils n'en aient fabriqué beaucoup d'autres dans le cours de leur « route; plusieurs d'entre eux, séparés de la flotte par divers obstacles « qui les empêchèrent de la jamais rejoindre, s'égarèrent dans des « contrées lointaines où il fallut se fixer: telles sont les colonies des « Tyndarides, des Hénioques & autres que je détaillerai bientôt. « Des établissemens de cette espèce, supposent nécessairement un « certain nombre d'hommes & de vaisseaux. «

Vid. Sallust. fragm. 346, infr.

Herodot. ibid.

Eustath. in Dionys. Perieg. 686.

La Colchide * a eu long-temps des Rois de la race d'Æéta, ou « du moins de son nom; c'est même un nom encore aujourd'hui « assez commun aux gens du pays: c'est celui que portoient ses Rois « au temps de la domination des Perses. Enfin elle étoit tombée au « pouvoir de Mithridate, qui en donna le gouvernement au satrape « Moapherne *(c)*; mais les Colches voulant avoir leur Souverain « chez eux, demandèrent que la couronne fût mise sur la tête d'un « des fils de Mithridate; demande dont il fut si fort irrité qu'il fit « mourir le jeune Prince, après l'avoir chargé de chaînes d'or, ce « qui occasionna la révolte des Colches. On montre dans la ville « d'Æéta un vieux temple du dieu Mars, appelé, en langue barbare, «

* *Auj.* Mingrélie.

Xenoph. Anab. l. V.

Strab. l. XI.

Appian.

(c) Moapherne étoit grand-oncle de Strabon le Géographe.

Paus. in Lacon. » *Théritas*, dont Caſtor & Pollux enlevèrent la ſtatue, qu'à leur
» retour ils conſacrèrent en Laconie ; un autre temple dédié à
» Phrixus, & un bois où l'on prétend que la Toiſon étoit ſuſpendue
» à un arbre. Le reſte de la ville eſt peu de choſe, depuis que Thé-
» miſtagoras le Miléſien en a fondé une autre, plus commode pour le
Mela, I, 19. » commerce, vers l'embouchure du Phaſe, dont elle a pris le nom.
» Ce fleuve, aſſez conſidérable, ſort d'une branche du mont
» Caucaſe, habitée par la nation des Moſques; il eſt capable de
» porter de fort grands bâtimens juſqu'à près de quarante milles
Plin. VI, 4. » au-deſſus de ſon embouchure, & de moindres pendant un plus
» long eſpace. Phrixus pouſſa juſqu'ici ſes courſes ; il bâtit, chez
» les Moſques, le riche temple de Leucothée, qui vient d'être pillé
» par le fils de Mithridate; il y établit un oracle, & fonda, ſur
» la frontière de Colchide, une ville qui a long-temps porté le nom
Strab. l. XI, p. 498. » de ce héros grec, mais qu'on appelle aujourd'hui Idéaiſſe. A ſon
Euſtath. in Dionyſ. 686. » exemple, les Argonautes Caſtor & Pollux bâtirent, ſur les bords
» du Phaſe, une ville qui a retenu d'eux le nom de Tindaris. Jaſon
» le remonta juſqu'aux montagnes voiſines de l'Arménie ; de-là
» s'avançant dans les terres avec ſes compagnons, il parcourut l'Ibérie,
» l'Albanie & la Médie : il fit alliance avec les Albaniens limi-
» trophes de la mer Caſpienne. Hécatée de Milet avance qu'il
» remonta la rivière juſqu'à l'Océan oriental, par où il entend ſans
» doute la mer d'Hyrcanie ou Caſpienne ; mais il ſe tromperoit
» même en ce cas, puiſqu'il eſt aujourd'hui bien avéré que le Phaſe
» ne communique pas avec cette mer, dans laquelle on ne peut
» ſe rendre ſans quitter cette rivière, & gagner par terre le cours
» du fleuve Cyrus : il eſt vrai que la diſtance eſt petite entre les
» deux rivières; toutes deux arroſent le pays des Moſques, & coulent
» l'une à l'Occident, vers l'Euxin; l'autre à l'Orient, vers la mer
» Caſpienne. C'eſt au nord du grand iſthme, qui ſépare les deux
» mers, qu'eſt la plus haute chaîne du mont Caucaſe, dont les branches
» s'étendent au midi vers l'Albanie, l'Ibérie, Colchos & le pays des
» Hénioques. Les ſommets de cette chaîne *(d)* paſſent de deux milles

(d) Ce ſont les montagnes que les Arabes appellent *montagnes de Raf;* ce qu'on en dit ici paroît un peu exagéré : les Géographes modernes ne leur donnent en tout que deux milles de hauteur perpendiculaire *(voy. Varen.*

en hauteur les autres montagnes qui l'environnent, & reſtent éclairés des rayons du Soleil fort long-temps après qu'il eſt couché. Ceux qui l'habitent viennent commercer à Dioſcuriade, pour s'y fournir de ſel: les uns demeurent au-deſſus de la montagne, & les autres dans des forêts plus baſſes; ils vivent de la chaſſe, de fruits ſauvages, de lait. Le ſommet des rochers eſt tout-à-fait inacceſſible pendant l'hiver, mais l'été ils grimpent, en attachant ſous leurs pieds des eſpèces de tambours ou raquettes de cuir de bœuf, armés de pointes, pour pouvoir marcher ſur la neige ſans y enfoncer: quand il faut deſcendre, ils ſe poſent aſſis ſur une large peau avec leur bagage, & ſe laiſſent gliſſer. *Salluſt. fragm. 514, ap. Aruſ. Merſ. verſ.* præminere.

En tirant vers le nord le pays eſt moins élevé, & s'adoucit davantage à meſure qu'on approche de la campagne des Siraques, qui produit quelques grains: cependant il y a dans cette contrée des Troglodytes, qui habitent dans les cavernes des rochers à cauſe du grand froid. Depuis là juſqu'au lac Mœotide tous les peuples ſont Nomades; mais les Siraques & les Aorſiens ſont des peuples étrangers, autrefois chaſſés de leur pays natal: ils avoient des ſouverains particuliers, alliés du roi de Pont: ils pouvoient mettre ſur pied une cavalerie redoutable; Spidanes, roi des Aorſiens, en envoyoit un corps auxiliaire à Mithridate & à Pharnace; Abéacus, roi des Siraques, fourniſſoit près de vingt mille chevaux. Les Aorſiens s'étendent depuis le Tanaïs fort avant le long du bord ſeptentrional de la mer Caſpienne; ils commercent en or & en autres marchandiſes de l'Inde & de Babylone, que les Mèdes & les Arméniens leur tranſportent ſur des chameaux. *Strab. lib. XI, p. 506.*

Jaſon laiſſa, dans ces vaſtes contrées, des monumens de ſon ſéjour, plus durables que n'ont été ceux de Bacchus & d'Hercule, qui, dit-on, les avoient ſoumiſes avant lui. Les édifices bâtis par les Argonautes, le grand nombre de petits temples dédiés à Jaſon, à qui les habitans du pays rendent les honneurs divins, le nom de Jaſonia, donné à une montagne au-deſſus & à gauche des portes Caſpiennes, & enfin pluſieurs vieilles coutumes que les habitans

Géogr. II, 30). Les montagnes de Raf ne ſeroient-elles pas les véritables monts Riphées des Anciens, ſur la poſition deſquels ils ont tant avancé de fables & commis d'erreurs!

» paroiſſent avoir priſes des enfans de Phrixus ou des compagnons
» de Jaſon, ſont autant de preuves de la vérité de ſon voyage,
» confirmées par d'anciens mémoires nationaux. Les hiſtoriens Grecs,
» toujours paſſionnés pour la gloire de leur patrie, à laquelle ils
» veulent tout attribuer, ont encore ajouté à ceci qu'Arménus le
» Theſſalien, l'un des Argonautes, natif d'Ormène près de Lariſſe,
Juſtin. XLII, 3. Strab. lib. I, p. 45; lib. XI, p. 503 & 526. » ſe ſépara du chef avec une partie de la troupe, & alla fonder le
» royaume d'Arménie, auquel il donna ſon nom.

» En remontant le long de la côte, depuis le Phaſe, vers le
» ſeptentrion, à l'angle où elle commence à courir à l'occident, on
» trouve la ville de Dioſcuriade, autrefois ſi commerçante qu'on
Strab. l. XI, p. 498. Timoſthen. ap. Plin. VI, 4. » y voyoit aborder des gens de ſoixante & dix nations, de langage
» différent, & même d'un beaucoup plus grand nombre encore,
» ſi l'on s'en rapporte à la relation de Timoſthène. Amphite &
» Cercius *(e)*, deux Lacédémoniens conducteurs des chariots des
Amm. Marc. XXII, 8. » Dioſcures, Caſtor & Pollux, ayant été prépoſés par Jaſon ſur
» ce canton de la Colchide, y bâtirent ſous le nom de leurs maîtres,
» cette ville maritime dans le pays des Dandariens & des Hénioques.
» De-là juſqu'au Boſphore, le pays eſt peuplé d'une quantité de
» petites nations Scythes mélangées d'anciens Grecs. Je vais faire
» connoître les principales, ſur-tout celles à qui les Grecs ſe mêlèrent
» autrefois. Ils y ont tellement éprouvé l'influence de l'exemple &
» du climat, qu'ils ne ſont ni moins errans ni moins farouches que
» les vrais naturels du pays. Mithridate a vainement tenté de ſou-
Salluſt. fragm. 478, ap. Aruſ. verſ. insolitus. » mettre ces races naturellement guerrières & tout-à-fait incapables
» d'endurer aucune eſpèce d'aſſujettiſſement. N'ayant pu joindre à
» ſes États le terrein qu'ils occupent, par lequel ſon royaume du
» Boſphore ſe trouvoit ſéparé de ſes conquêtes en Colchide, il avoit
» pris le parti de rechercher l'amitié d'une partie de ces nations, &
» de ſe tenir en garde contre l'autre.

(e) Juſtin les nomme Phrudius & Amphiſtrate; Pline, Amphitus & Thelchius; Strabon, Réca & Amphiſtrates. Ces variations ſur le nom des premiers auteurs de la colonie Héniochienne, parmi tant d'hiſtoriens qui en parlent, marquent que l'on regardoit comme une choſe conſtante l'origine grecque de cette nation, & que les écrivains, qui le rapportent ainſi, ne ſe ſont pas copiés les uns les autres. On ne peut douter que Salluſte n'ait tenu là-deſſus le même langage; cependant il eſt difficile de ſe diſſimuler que le fait eſt peu vraiſemblable.

D'abord la nation des Hénioques reconnoît pour ſes auteurs « les deux Lacédémoniens dont j'ai parlé, conducteurs des chariots « de Caſtor & de Pollux. En effet, le nom d'*Hénioque* en langue « grecque ſignifie *cocher* *. La côte qu'ils habitent au-delà de Pitiuſe, « autre ville du rivage, eſt preſque par-tout montueuſe & inabordable, « à cauſe des racines du Caucaſe qui s'étendent dans la mer. Ces « peuples vivent de pirateries: ils ont des barques appelées *kamares*, « propres à leur rivage, légères, étroites, faites de planches minces, « capables de contenir au plus vingt-cinq à trente perſonnes: ils en « forment de petites flottes avec leſquelles ils infeſtent la mer, pillent « les vaiſſeaux marchands, ſurprennent les campagnes & même « quelquefois les villes. Les habitans du Boſphore leur donnent « retraite, & les fourniſſent des choſes néceſſaires, pour leſquelles « ils achètent d'eux à vil prix ce qu'ils ont volé. De retour en leur « pays, ils chargent les barques ſur leurs épaules; ils les vont porter « au fond des bois, où ils font leur demeure, & autour deſquels « ils cultivent, tant bien que mal, quelques terres aſſez ſtériles. « Quand le temps eſt redevenu propre à la navigation, ils les « rapportent au rivage & ſe remettent en mer. Souvent ils en uſent « de même lorſqu'ils ont fait une deſcente en terre étrangère, où, « après avoir caché leurs barques dans des forêts qu'ils connoiſſent « fort bien, ils ſe répandent par la campagne, enlèvent les habitans, « ſe retirent en lieu de ſûreté, & envoient avertir du lieu où ils ſont, « afin qu'on vienne racheter les hommes, pour leſquels ils ſe « contentent d'une rançon médiocre. Ces petites nations de pirates « ne s'épargnent pas même entre elles; elles s'attaquent les unes les « autres, ſi elles ſe rencontrent, & s'enlèvent hommes & barques. « Quelquefois on obtient juſtice de leur Chef, quand les voleurs « ſont d'une tribu ſoumiſe à quelque forme de gouvernement. Les « Hénioques, par exemple, en avoient quatre au temps dont j'écris « l'hiſtoire, lorſque Mithridate traverſa leur pays, fuyant de ſon « royaume de Pont dans celui du Boſphore. J'ai rapporté comment « la perte de ſa flotte le mettant hors d'état de faire la traverſée par « mer, il fut contraint de ſe rendre dans le Boſphore, en faiſant « le tour par terre, à travers les nations barbares. Il ſuivit le rivage « avec une fatigue extrême, par des routes déſertes, partie à pied, «

Ammian. ibid.

* Ἡνίοχος, aurigo. *Strab.* *Artemidor.*

Salluſt. fragm. 128, ap. Donat. in Terent. Phorm. V, 7.

» partie en bateau, pendant près de quatre mille ſtades (environ
» cent ſoixante-dix lieues), depuis la rivière du Phaſe juſqu'au pays
» des Zigéens *(f)*, où il n'oſa paſſer, à cauſe de la difficulté des
» chemins, & de l'extrême férocité de la nation, qui n'étoit pas de
Salluſt. fragm. 521, ap. Aruſ. verſ. averſor. » ſes amies. Il arriva enfin chez les Achéens, qui le reçurent bien
Strab. lib. IX & XI. » & le conduiſirent ſur les frontières du Boſphore : c'eſt-là qu'il
Salluſt. fragm. 509, ibid. verſ. integer. » eſpéroit de rétablir ſes affaires, au moyen des ſecours qu'il pourroit
» tirer d'un pays dont les forces n'étoient point encore entamées.

» On raconte que les Achéens du Boſphore deſcendent d'une
» peuplade venue d'Orchemène *(g)* en Bœotie, qui après une fort
» ancienne guerre en Troade, s'égara dans ces quartiers, ſous la
Strab. l. IX. » conduite de Jalmène. Tranſplantée dans ce rude climat, en un ſiècle
» où les Grecs même n'étoient guère éloignés d'un genre de vie
» ſauvage, elle y perdit bientôt tout-à-fait la langue, ſes loix, ſes
» uſages & ſon culte. Les Orchoméniens y devinrent de vrais bar-
» bares : ils ſont même à cette heure les plus brutes de toute la
Dion. Halic. l. I. » contrée. Aſcalphe leur roi les avoit menés à cette guerre de Troie
Dionyſ. Af. de ſitu orbis, 658. » antérieure à celle entrepriſe au ſujet d'Hélène. Ayant voulu, après
Amm. Marc. XXII, 8. » la priſe de Troie, revenir chez eux par le Pont-Euxin, la tempête
» les pouſſa ſur la rive ſeptentrionale, où ils firent naufrage &
» furent fort maltraités par les habitans. Ils ſe cantonnèrent comme
» ils purent, au bord de la mer, en attendant un ſecours de vaiſſeaux
Senec. Conſol. ad Helv. c. 6. » qu'ils avoient envoyé demander dans leur patrie, & qu'on leur
» refuſa. Une telle dureté les remplit de rage : ils réſolurent de

(f) Toute cette côte fait aujourd'hui partie de la Circaſſie, près d'une région appelée *Ziketi*, qui conſerve l'ancien nom des *Zigéens*, non loin de la ville de *Pitziunte*, autrefois *Pitiuſe*.

(g) Je ne peux guère m'empêcher de regarder comme des fables une partie de ces origines grecques, adoptées par les Anciens; mais, d'autre part, je ne puis douter qu'elles n'aient été adoptées par Salluſte, dans ſon Hiſtoire; car, en conférant le fragment de notre auteur ſur les Achéens, avec un long paſſage d'Ammien-Marcellin ſur les mêmes Achéens & ſur les Hénioques, il eſt viſible que celui-ci a extrait ou même copié Salluſte preſque mot pour mot. Cependant, à vrai dire, il me paroît plus naturel de croire qu'il n'y a rien de commun entre les Achéens de la Grèce & ceux de la Scythie, qu'une conformité de nom, & que, ſans avoir beſoin de recourir aux cochers des Tindarides, pour y trouver la cauſe du nom des *Hénioques*, il ſuffit que l'exercice ordinaire des Scythes ſoit de conduire des chevaux, pour que les anciens navigateurs Grecs les aient ainſi appelés en leur langue.

s'établir

s'établir par force dans le pays, d'y prendre les mœurs des Scythes, « & d'égorger tous les Grecs qui tomberoient entre leurs mains. « Perſécutés par les naturels du pays, ne trouvant par-tout qu'ennemis, « & nulle part de demeure aſſurée, ils ſe réfugièrent enfin ſur le « haut des montagnes couvertes de neige. Là, ſéparés du reſte des « hommes par la rigueur du climat, ſans autre reſſource pour vivre, « que celle du pillage, qui armoit tout le monde contre eux, ils « en vinrent bientôt à ſurpaſſer en férocité les plus cruelles nations du « pays même: car il eſt de fait qu'entre tous les peuples compris « ſous le nom de Scythes, les plus féroces, même aujourd'hui, « ſont les Achéens & ceux de la Tauride; ce qui vient, à ce que « je préſume, de ce que la ſtérilité de leur terrein les a de longues « mains accoutumés à vivre de rapines. Un brigandage perpétuel « pratiqué dès l'enfance par des gens guerriers & ſauvages, les avoit « familiariſés avec le meurtre, dont l'habitude les fit parvenir au « dernier degré d'inhumanité. On dit qu'autrefois ils égorgeoient tous « les étrangers, ſans diſtinction; que dans la ſuite, ils choiſirent les « mieux faits pour les immoler aux Dieux du pays; & que plus « récemment encore, ils ont borné le ſacrifice à une ſeule victime, « dont le ſort décide. «

Appian. Bell. Mithr.

Ammian. ibid.

Salluſt. fragm. 346, apud vet. Scholiaſt. Juven. ſatyr. XV, verſ. 116.

Salluſt. fragm. 484, ap. Aruſ. verſ. Suetus.

Appian.

Au milieu de tant de peuples ſauvages, le petit royaume du « Boſphore-Cimmérien s'eſt maintenu depuis plus de quatre ſiècles, « ſous une forme de gouvernement régulier, malgré le mélange & « les incurſions des barbares. Il occupe les bornes de l'Europe & de « l'Aſie, depuis les montagnes des Achéens juſqu'au golfe Carcinite; « eſpace dans lequel ſe trouvent pluſieurs villes conſidérables & « commerçantes, tant ſur la côte orientale du lac Mœotide, que « ſur celle de la Cherſonèſe-Taurique, toutes deux compriſes dans « l'étendue de ce royaume. Mais cet eſpace ne laiſſe pas que d'être « en partie peuplé par diverſes nations Scythes, telles que les Sindes, « les Cimmériens & les Aſes. Ces deux dernières étendent leurs « peuplades bien loin vers le ſeptentrion, où elles ſont, à ce qu'on « dit, des courſes juſqu'au nord de la Germanie. Le premier roi « du Boſphore fut Archœanax: il ne poſſédoit quaſi que le petit « territoire de la ville de Phanagore, vers la bouche d'une rivière « appelée *Vardan* en la langue des barbares, & *Hypanis* en celle «

Vid. Diodor. l. XII & XIV.

» des Grecs. Après l'extinction de sa race, la couronne passa à » Spartacus. Ses successeurs agrandirent leurs limites, s'emparèrent » d'une partie de la Taurique & de Panticapée, dont ils firent la » ville capitale de leur État, & favorisèrent le commerce, accordant » des priviléges considérables aux marchands qui viendroient s'établir

* *Auj.* Caffa.

» à Théodosie*; ce qui a rendu cette ville-ci l'une des plus riches

Demosth. cont. Leptin.

» & des plus peuplées de l'Euxin. Ils donnèrent aux Athéniens une » entière liberté de commerce dans toute l'étendue de leur domi- » nation: ils leur fournirent des grains dans un temps de famine.

Lysias, orat. XV.

» Le traité d'alliance conclu entre les Athéniens & les rois du » Bosphore, qu'on lit sur une colonne près du temple des Argonautes » en Taurique, porte que les habitans de chacune des nations jouiront » réciproquement chez l'autre, des droits de naturalité. Ce traité fut » fait par le roi Leucon *(h)*, de qui les Souverains de cette dynastie

Ælian. var. hist.

» ont pris le nom de *Leuconiens*. Le philosophe Chrysippe rapporte » que plusieurs personnages célèbres de la ville d'Athènes se rendoient

Chrysipp. apud Plutarch.

» à sa cour, pour être témoins de sa magnificence, & avoir part » à ses libéralités. Les Athéniens, de leur côté, élevèrent chez eux

Dinarch. orat. contr. Demosth.

» des statues de bronze aux rois du Bosphore, & regardoient la » puissance de ces Princes comme une barrière utile à la Grèce » contre les invasions des barbares.

» Malgré tant d'avantages, les Rois n'ont pu se maintenir par » eux-mêmes contre l'essain des barbares dont ils étoient environnés. » Après avoir été quelque temps assujettis à payer un tribut aux » Scythes, Pœrisades, le dernier roi Leuconien, hors d'état de » satisfaire aux nouvelles & excessives demandes de Scilurus leur » chef, céda sa couronne à Mithridate, pour mettre les barbares aux » prises avec un voisin tout autrement capable de leur faire tête. » Celui-ci les mit à la raison, & les contraignit enfin à lui payer » eux-mêmes le tribut qu'ils exigeoient. Il prit sous sa protection

(h) Athénée rapporte un mot bien remarquable du roi Leucon; un délateur lui ayant un jour fait un faux rapport contre un de ses courtisans: *Méchant*, lui dit Leucon, *je te ferois mourir, si les Rois n'avoient toujours besoin de quelque scélérat tel que toi.* Dans le Cabinet royal des médailles, il y en a une du roi Pœrisades, dont il va être parlé, frappée dans la ville de Panticapée: elle est gravée dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, *tome VI, p. 552.*

tous les petits peuples qui voulurent y avoir recours, entr'autres « la ville de Cherſonèſe, libre alors, mais qui ſe donna à lui pour « être défendue contre les incurſions: il défit Palac fils de Scilurus, « quoique les Scythes euſſent un renfort de cinquante mille Roſſolans [a], « nation belliqueuſe, qui habite une vaſte région entre le Boryſthène « & cet autre grand fleuve ſeptentrional qu'ils appellent le *Rha* [b]. « Ce peuple mal armé & mal diſcipliné, ne put tenir contre les « troupes aguerries du roi de Pont: Diophante ſon Général les dé- « truiſit tous avec Taſius leur chef. «

Strab. l. VIII. p. 308.

[a] *Aujourd.* les Ruſſes.

Poſſidonius & Apollonid. apud Strab. ibid.

[b] Le Volga.

Strab. ibid. p. 306.

Le lac Mœotide a ſon iſſue dans l'Euxin, au milieu des États « du Boſphore, dont les côtes maritimes bordent en partie ce vaſte « lac: il ſe décharge à grands flots dans l'Euxin, par le détroit « Cimmérien, entre Phanagore en Aſie & Panticapée en Europe. « Le détroit fait ici la diviſion des deux parties du Monde; ſa plus « grande largeur eſt de ſoixante-dix ſtades: dans la moindre, à l'endroit « où eſt le temple d'Achille, il n'en a pas plus de vingt. Dans le « temps des glaces, on le traverſe à pied & en voitures: c'eſt un « chemin ſi battu qu'on y eſt quelquefois incommodé de la boue. « Hérodote & Scylax ſe trompent en donnant au Mœotis plus « d'étendue qu'à la moitié de l'Euxin: contentons-nous de dire, avec « plus de vérité, que c'eſt le plus grand lac du Monde. Son circuit « eſt d'environ neuf mille ſtades: ſon rivage eſt preſque droit tout « le long de l'Aſie; de ſorte qu'il n'y a guère plus de chemin à faire « en le côtoyant par terre, qu'à traverſer tout droit par mer, au lieu « qu'il y en a trois fois plus à ſuivre par terre la côte d'Europe, « laquelle eſt d'ailleurs tout-à-fait déſerte. L'autre au contraire eſt « aſſez bien peuplée: elle l'étoit même autrefois davantage. Orphée « nomme depuis le Phaſe juſqu'au Tanaïs, une quantité de nations « inconnues de nos jours. La plus puiſſante étoit jadis celle des « Cimmériens, de qui le Boſphore a reçu ſon nom: elle infeſta « Sinope & toutes les régions voiſines de l'Euxin juſqu'en Ionie; « mais les Scythes-Nomades, originaires d'Aſie, pouſſés par les « Maſſagètes, traversèrent le fleuve Araxe & vinrent la chaſſer de « ſon propre territoire, comme ils l'ont eux-mêmes été depuis par « les colonies Grecques, fondatrices des villes maritimes. Aujourd'hui « la nation principale eſt celle des Mœotes, habitant ſur le cours des «

Ibid. p. 307.

Arrian. Strab.

Herodot. IV. 11.

Strab. l. XI.

» deux rivières, le grand & le petit Rhombite, où ils font une
» pêche prodigieuse de poissons plats: ils cultivent aussi la terre, &
» ne laissent pas que d'être aussi bons guerriers que les autres Nomades.
» Toute cette côte orientale est de la dépendance du royaume du
» Bosphore cédé à Mithridate par ses propres Souverains. En
» général, les peuples les plus reculés y sont les plus féroces: les
» mœurs des autres sont un peu adoucies par le voisinage des villes
» Grecques.

» Parmi les naturels du pays, le nom du lac est *Temerinde*;
» c'est-à-dire *mère de la mer (i)*, à cause de la quantité d'eau qu'elle
» fournit à l'Euxin, lequel paroît en sortir de deux côtés, non-
» seulement par le détroit, mais aussi par le fond du golfe Carcinite.
» *Mœotis* est une espèce de traduction du nom de *mère de la mer;*
» car *maïa* signifie *nourrice* ou *accoucheuse*. Les Scythes, toujours
» sur la même idée, nomment en leur langage, l'eau Mœotide
» *Karpalouk*, comme si elle accouchoit des poissons, dont elle
» produit en effet une quantité surprenante. Les Mœotes de la côte
» le font sécher: c'est pour eux un gros commerce avec les Grecs.
» Les thons sur-tout viennent dans le temps du frai *(k)* chercher
» l'eau douce du Mœotis. Quand le jeune thon, que les Grecs
» appellent *pelamide*, a pris un peu de force dans cette eau, il sort
» en bandes prodigieuses par le détroit, prenant sa route à gauche,

Plin. VI, 7. Dionys. Perieg.

Procop. Bell. Gothic. Stephan. Byz. Eustat. in Dion.

Tzetz. Chiliad. VIII, 224.

(i) Del Rio prétend que Témérinde signifie plutôt *le bout de la mer* que la *mère de la mer*. Nous l'appelons aujourd'hui mer d'Azoff & mer Zabache, qui est le nom d'un poisson qu'on y pêche en abondance: elle a environ deux cents lieues de circuit, & si peu de hauteur qu'elle n'est navigable qu'aux petites barques. La ville de Tanaïs est l'importante place d'Azoff, forteresse des Russes sur cette mer. J'ai marqué en marge les noms modernes des autres villes de la presqu'île à mesure que j'en parlois: c'est dans celle de Nymphée, aujourd'hui *Kalati*, que le poëte Racine a placé la scène de sa tragédie de Mithridate. Toute la presqu'île Taurique, qu'on appeloit autrefois *petite Scythie*, porte à présent le nom de petite Tartarie ou de Crimée, qui lui vient de l'ancienne ville de *Cimmerium*, autrement Cremnos, c'est-à-dire *escarpée, suspendue sur un rocher*. C'étoit le marché le plus considérable de la Tauride du temps d'Hérodote.

(k) Je suis ici le rapport de Strabon, & celui du scholiaste de Juvénal, qui allègue le passage de Salluste; mais je dois observer que le rapport d'Aristote y est directement opposé. Il prétend, au contraire, que les thons sortent de l'Euxin pour aller frayer; qu'en automne les mâles suivent les femelles dans les mers méridionales, & qu'au printemps ils rentrent ensemble dans l'Euxin. *Vid. Arist. histor. Anim. VI, 17.*

tout le long de la côte d'Asie jusque vers les villes de Trapezunte & de Cérasus, où l'on commence d'en faire la pêche. Elle n'est pas encore bien bonne en cet endroit, parce que le poisson n'a pas pris toute sa croissance: elle est meilleure à Sinope, où le thon ayant acquis sa juste grandeur, sa chair commence à bien prendre le sel; car ce poisson grandit si vîte qu'on le voit, pour ainsi dire, croître d'un jour à l'autre. Au débouquement du Bosphore de Thrace dans la Propontide, la colonne des thons effrayée par la blancheur des rochers de Chalcédoine, se jette sur la rive opposée, & se trouve naturellement poussée par le flot, dans un petit Bras de mer divisé en ramifications comme un bois de cerf, qu'on appelle *la corne de Byzance:* c'est-là qu'on en fait une pêche prodigieuse, avec tant de facilité qu'on les prend même à la main.

Vid. Sall. supr. fragm. 238 & 344.

Strab. l. VII, p. 320.

Plin. IX, 15.

Aristotel. hist. Anim. VI, 17.

L'eau du lac est blanche, peu salée, presque par-tout médiocrement profonde, & même si peu dans sa partie occidentale, qui s'engage de quatre mille stades au milieu des terres, & qu'on appelle le *marais Vasart* *, qu'à peine en cet endroit est-il navigable aux petites barques, tant le fond y est sujet à changer, lorsque la violence des vents pousse le limon d'une place en une autre. Une langue de terre, longue & étroite, sépare le marais de l'eau plus amère du grand lac: de l'autre côté, il est séparé du golfe Carcinite, faisant partie de l'Euxin, par l'isthme large de onze stades, qui rejoint la Chersonèse-Taurique au continent de l'Europe. A l'endroit le plus serré de l'isthme, on a bâti la ville de Taphré. Callistrate en attribue la fondation à une troupe d'esclaves du continent. Ayant eu commerce avec les femmes de leurs maîtres, long-temps retenus à la guerre contre les Thraces, la crainte d'être découverts se joignit au desir naturel de troquer leur servitude contre une meilleure situation: ils s'enfuirent au retour de leurs maîtres, se réfugièrent sur l'isthme, & s'y fortifièrent, en le coupant d'un fossé profond, dont la ville qu'ils ont bâtie, a tiré * son nom *(1)*. Depuis peu, Mithridate a fait construire par son lieutenant Diophante, à quelque distance de-là, dans la

Tacit. Annal. XII, 63.

* Putris Palus.

Strab. l. VII, p. 308.

Sallust. fragm. 180, ap. Serv. Æn. I, 285.

Callistrat. ap. Steph. Byz.

* Τάφρος; fossa, vallum.

(1) Le nom grec *Taphré* n'est qu'une traduction du mot barbare *Perécop*, c'est-à-dire *fossé*; c'est encore le nom actuel de cette ville de l'isthme de Crimée.

Strab. » presqu'île même, une autre forteresse, nommée *Eupatorium*, du
» nom de ce Prince.

» Toute la mer Mœotide n'est, à vrai dire, que l'embouchure
» du grand fleuve Tanaïs, élargie & retenue par deux becs des
» terres d'Europe & d'Asie qui se rapprochent pour former le
» détroit Cimmérien. Les naturels du pays nomment en leur langue
Plin. VI, 7. » *Silis* le fleuve que les Grecs appellent *Tanaïs*, ajoutant la ter-
» minaison habituelle de leur idiome *(m)* au mot *tan* ou *dan*, qui
» chez les barbares signifie en général une *rivière*. Nicanor blâme
» avec raison, cet usage qu'ont les Grecs, de réduire les termes
Nican. apud Steph. Byz. verf. Tanaïs. » barbares à la forme de leur propre langue. Le Tanaïs vient de
» l'orient d'été, se recourbant tout d'un coup vers le midi, après
» avoir traversé, du couchant au levant, les campagnes des Sarmates,
» au sortir de celles des Thyrsagètes où il prend sa source. Son cours
» est si rapide qu'il ne gèle jamais, malgré l'extrême rigueur du
» climat, qui couvre de glace les autres rivières, les eaux du lac,
» & même une partie de celles de l'Euxin. Sa rive est habitée par
» les Sarmates, qu'on dit être une émigration de Mèdes fugitifs:
» ils forment une nation divisée en plusieurs peuples de différens
» noms.

» L'un d'eux, voisin du lac, est gouverné par des femmes qui
» commandent à leurs maris, & vont comme eux à la guerre. On
» les dit autrefois sorties du sang des Amazones, lorsqu'ayant quitté
» le Thermodon, elles se joignirent aux Sarmates, à qui elles
Ammian. XXII, 8. » engendrèrent cette race belliqueuse. Parmi elles, les hommes tirent
» de l'arc & combattent à pied: les femmes sont à cheval sans armes
» à la main; elles y tiennent seulement une corde en nœud coulant,
» qu'elles jettent fort adroitement sur l'ennemi, & le tirent après

(m) Aujourd'hui la rivière a perdu cette terminaison grecque, & conserve son véritable nom de *Tan*, *Dan* ou *Don* (car ce n'est qu'une variété de prononciation), comme ce n'est qu'un terme générique qui désigne *une rivière;* on le trouve souvent dans la composition des noms de fleuves. Le Tanaïs servoit autrefois de bornes aux parties du monde, que les Anciens divisoient en trois, l'une orientale, séparée des deux autres par une ligne d'eau continue, dont le cours du Tanaïs & le cours du Nil faisoient les deux extrémités; l'autre à l'occident du Tanaïs; la troisième à l'occident du Nil: toutes trois bornées tant par les mers intérieures que par l'Océan extérieur, dont les bornes sont inconnues.

elles: elles ne peuvent se marier qu'elles n'aient pris un ennemi, « & offert le sacrifice accoutumé; mais quand elles sont mariées, « elles ne montent plus à cheval que dans les cas de nécessité. «

Les Budins, nation nombreuse, dont les cheveux sont roux « & les yeux verts, ont d'excellens pâturages, qui ne produiroient « rien en autre culture: ils vivent de chair & de lait. Les Gélons « habitent une ville bâtie en bois: ils ont des temples & des jardins « fermés: leur langue différente des langages voisins, est mélangée « de la Scythique & de la Grecque. Les Neures sont quelquefois « contraints d'abandonner leurs habitations, à cause de la quantité « de serpens qui viennent du désert en leur contrée. On dit que la « pierre précieuse appelée *adamas*, se trouve chez les Agathyrses « ou Thyrsagètes leurs voisins. Ceux-ci & les Turcs sont leur « demeure dans de vastes forêts & vivent de la chasse, montant « sur de grands arbres, d'où ils percent le gibier, tandis que leur « chien & leur cheval sont stylés à se tenir tapis dans le bois, au « pied de l'arbre, en attendant que leur maître vienne les mener « à la poursuite de l'animal blessé. Ils ont en commun leurs femmes « & leurs enfans, tenant pour principe que cet usage entretient une « plus grande union entre les tribus. Les Mélanchléniens portent « des vêtemens noirs; ils parlent une langue particulière, & sont « antropophages. Les Issédons & les Arimaspes sont célèbres dans le « voyage d'Aristée de Proconèse, qui en raconte beaucoup de fables « peu dignes d'avoir place ici. Plus avant, ce ne sont que des rochers « affreux dans un pays désert & impraticable jusqu'à la contrée habitée « par les Arymphéens. Ceux-ci sont renommés par leurs bonnes « mœurs: ils n'ont d'autre habitation que les bois, ni d'autre nourriture « qu'un petit fruit sauvage à noyau, qui croît sur un arbre nommé « *pontique*, de la grosseur du figuier: ils en expriment un suc noir « & épais, qu'ils boivent mêlé avec du lait: ils en mettent le marc « en pains pour le manger. Les gens de cette nation, mâles & « femelles, ont le menton long, le nez large & plat, la tête & le « corps sans aucun poil: ils sont vêtus comme les Scythes, mais ils « parlent une langue particulière. On les regarde dans le pays comme « un peuple sacré, & leur contrée comme un asile pour ceux qui « veulent s'y réfugier; tellement qu'au milieu de tant de nations «

Mela. Plin. ibid. Hippocrat. de aqu. & loc.

Ammian. ibid.

Arist. Proconn. ap. Herodot. IV, 13, 22.

Herodot. ibid. Mela, 1, 19.

» féroces, perſonne ne s'aviſe de leur faire injure. Au-delà, c'eſt le
» mont Riphée.

» Voilà ce qu'on en raconte; mais, à dire vrai, il y a peu de fond
Salluſt. fragm. 461, ap. Charif. Soſipat. l. II, c. de adverb. » à faire ſur tout ce qu'on débite des régions ſi lointaines, & qui
» ſont même fort diſtantes les unes des autres: on ne connoît bien
» ni les monts Riphées, ni le véritable cours du Tanaïs, ni les
» peuples de ſon rivage, ſi ce n'eſt vers l'embouchure. Ces Nomades
» vagabonds ont leur ſéjour dans un climat ſi rigoureux qu'il n'y a
» que l'habitude d'y vivre qui puiſſe leur en faire ſupporter le froid:
» les étrangers ne peuvent le ſoutenir. De plus, une nombreuſe &
» puiſſante partie de ce peuple, ne voulant point de commerce avec
» les autres, rompt les avenues praticables, & embarraſſe le cours
» de la rivière dans les endroits où l'on pourroit la traverſer; c'eſt
» ce qui fait que ſon cours eſt ſi mal connu que Théophane de
» Mitylène a cru qu'elle ſortoit du mont Caucaſe, & qu'après avoir
» long-temps couru du ſud au nord, elle ſe recourboit tout d'un
» coup, pour couler en ſens contraire. D'autres prétendent, avec
» encore moins de vraiſemblance, que le Tanaïs eſt un bras du
» Danube. Si l'on veut en croire l'ancien poëme donné ſous le nom
» d'*Orphée*, il y a dans le cours du Tanaïs, un détroit très-difficile,
» qui communique avec l'océan du ſeptentrion, & par lequel les
» Argonautes paſsèrent à leur retour. Mais ſi ce détroit exiſte en
» effet, choſe à laquelle il n'y a nulle apparence, il eſt abſolument
» inconnu de nos jours. Timée rend le fait plus vraiſemblable,
» en diſant que les navigateurs tranſportèrent leurs bâtimens *(n)*
» par terre, juſqu'à un nouveau canal qui leur donnoit entrée dans
Tim. ap. Strab. » l'Océan. Il eſt du moins conſtant que le Tanaïs, à l'angle de ſa
» plus grande courbure, s'approche fort près de ce grand fleuve

(n) « Je me repréſente, dit Laſiteau, la célèbre expédition des » Argonautes, comme un petit parti » d'Iroquois ou d'Abénaki, allant en » courſe bien loin ſur leurs canots, » en faiſant des portages d'une rivière » à une autre lorſqu'il en eſt beſoin: » ces fameux conquérans de la Toiſon » d'or, ces demi-dieux, rendus im» mortels par les Poëtes, ſont aſſez bien repréſentés par une troupe de « gueux & de miſérables ſauvages. « Le navire Argo a pour ancre une « pierre attachée à une corde de ra- « cines; les Héros ſont eux-mêmes les « rameurs, & il ne leur faut que des « avirons de ſapin. Quand on prend « terre, on cabane, ou l'on couche à « la belle étoile. »

Rha

Rha que j'ai déjà nommé, & qui va se jeter dans une mer plus « orientale. «

Les deux embouchures du Tanaïs sont distantes l'une de l'autre « de soixante à soixante-dix stades: la plus septentrionale n'est guère « fréquentée à cause des glaces. Les Grecs du Bosphore ont bâti sur « l'autre, une ville appelée *Tanaïs* comme la rivière: c'est le marché « commun de tous les Nomades, tant de l'Asie que de l'Europe: « ils y amènent des pelleteries & des esclaves qu'ils échangent contre « des étoffes & du vin. On tient le marché dans la petite île d'Alopécia, « à cent stades de la ville. Tel est l'état & la situation du grand lac « Mœotide, ainsi que des régions qui l'environnent. Revenons au « Bosphore, dont il me reste à parcourir les côtes étendues sur « l'Euxin. « *Strab. l. VII.* *Id. l. XI.* *Sallust. fragm. 74, ap. Avien. Fest. de ora maritima, vers. 33. l. I.*

La presqu'île Taurique est à peu près de la grandeur & de la « forme du Péloponèse: elle a deux principaux promontoires, la « Tête-de-bélier dont j'ai parlé, & le Parthénion, sur lequel sont « élevés le temple & la statue de la Déesse du pays: celui-ci fait « face à l'occident. Elle est remplie de deux sortes d'habitans; les « uns barbares, épars dans les montagnes, les autres ayant l'usage « de la langue & des mœurs Grecques: ceux-ci ont une demeure « fixe, s'adonnent au labourage, & vivent des fruits de la terre. « Depuis le détroit jusqu'aux montagnes, qui divisent le royaume « du Bosphore, de la Taurique sauvage, la contrée est garnie de « villages & produit des grains: elle est même si fertile, à l'exception « des rochers dont la mer est bordée, qu'avec un peu de culture on « y recueille trente pour un. Le transport des blés y est l'objet d'un « grand commerce avec la Grèce. On a dit qu'Osiris, souverain de « l'Égypte, durant son séjour à Colchos, avoit poussé sa découverte « jusqu'en Tauride, où il avoit enseigné aux sauvages à labourer la « terre avec des taureaux. Les Scythes eux-mêmes prétendent que « le joug & la charrue sont des instrumens qu'un Dieu fit tomber « du ciel en leur faveur. Mithridate en tiroit tous les ans un tribut « de cent vingt mille mines de grains & deux cents talens d'argent « (sept cents vingt mille boisseaux de blé & deux cents mille onces « d'argent). Les villes y sont assez heureusement placées pour la « navigation. Panticapée, colonie Miléſienne *, est bâtie sur une « *Strab.* *Steph. Byz.* *Herodot. IV, 5.* *Strab. l. VII.* **Auj.* Jéni-calé.

» petite colline bien peuplée: elle a une forteresse & un port capable
» de contenir trente vaisseaux: elle est à cinq cents trente stades de
» Théodosie; & sur la route, on trouve Nymphée, autre ville avec
» un bon port. Celui de Théodosie contiendroit au moins cent
» navires. La ville est dans une jolie campagne, faisant la borne des
» états du roi Pœrisades. De-là, jusqu'à Chersonèse [a], colonie
» d'Héraclée, la côte est plus rude, montueuse, & fort battue des
» vents du nord. On y trouve, après avoir doublé la Tête-de-bélier,
» le port Symbole [b], dont l'entrée est fort difficile: c'est le refuge
» ordinaire des brigands de la nation des Taures.

[a] *Aujour.* Topetorkan.

[b] *Auj.* Iambol, *autrement* Boluklava. *Ibid.*

» Les hautes montagnes ne sont plus ici du royaume du Bosphore
» étendu dans la plaine; elles appartiennent à la Tauride sauvage,
» où l'on compte trente petites nations de-çà & de-là l'isthme. Les
» montagnes s'appellent en général du nom de *Taurs*, que les bar-
» bares d'Europe donnent à toutes les choses grandes & fortes. On
» distingue la région jusqu'au Boryslhène, sous celui de *petite Scythie*.
» Quoiqu'on l'appelle *petite*, elle ne laisse pas que d'être de grande
» étendue, les sauvages, s'étant dans leurs courses jusqu'au-delà du
» Tyras vers le Danube, rendus maîtres du terrein abandonné par
» les Thraces, trop foibles pour leur résister. D'ailleurs le pays n'est
» qu'un marécage qui ne vaut rien du tout: cependant l'air est si
» âpre dans les montagnes, les vents en certaines saisons s'y font
» sentir avec tant de furie, qu'hommes & bestiaux y périroient
» bientôt, s'ils n'alloient alors chercher quelqu'autre asile.

Steph. Byz.

Strab. ibid.

Dionys. Af. de situ orbis.

Lactant. Inst. Div.

Justin. l. I.

» La Tauride est dès long-temps fameuse par ses horribles sacrifices
» humains. Thoas, ancien roi du pays, immoloit les étrangers sur
» l'autel de sa Divinité, au-dessus du rocher Parthénion, du haut
» duquel il les précipitoit en les frappant d'un coup de massue, comme
» s'il eût voulu faire subir à ses malheureuses victimes un double
» genre de trépas. On connoît assez l'histoire d'Oreste & de Pylade:
» leur sang alloit souiller le temple & l'autel des Dieux qu'ils étoient
» venus implorer, lorqu'Iphigénie, prêtresse du temple, les reconnut
» & s'enfuit avec eux, enlevant la statue de Diane, qu'elle vint
» consacrer dans le temple d'Aricie. En un mot, les Taures sont
» au rang des peuples les plus cruels de l'Univers. On les compte,
» ainsi que les Achéens & les Hénioques, dans le nombre des nations

Sallust. fragm. 158, ap. Serv. Georgic. III, 482.

Idem, fragm. 211, ap. Serv. Æn. II, 502.

Vet. Scholiast. Juven. sat. XV, 116.

Vid. Sallust. fragm. 346.

que la férocité de leur naturel porte à vivre sans répugnance de « chair humaine, & qui sont parvenus à cet excès de barbarie par « une longue habitude du brigandage. C'est un vieil usage parmi « plus d'une nation Scythe, de sacrifier sur l'autel du Dieu de la « guerre, la centième partie des prisonniers faits dans un combat; « & cet autel n'est autre chose qu'un prodigieux monceau de fagots, « au-dessus duquel un vieux cimeterre debout tient lieu de Divinité. « A la guerre, ils boivent le sang du premier ennemi qu'ils tuent: « chacun doit apporter au Chef les têtes de ceux qu'il a mis à mort « dans le combat; au moyen de quoi, tout ce qui appartient aux « morts, devient le butin du vainqueur; sans cela il n'y peut pré- « tendre aucune part. Le guerrier place ensuite ces têtes au bout « d'une pique sur le haut de sa tente, ou bien il en écorche les « peaux, en les cernant autour du front & des oreilles; puis il les « arrache avec la chevelure, & les pend à la bride de son cheval, « comme autant de marques de sa gloire. On dit qu'ils se servent « aussi de peaux humaines, passées comme des peaux d'animaux, « soit pour couvrir leurs boucliers ou leurs carquois, soit pour revêtir « la croupe de leurs chevaux en guise de housse: ils préfèrent pour « cet usage la peau des hommes, non-seulement pour faire parade « de leur victoire, mais aussi parce qu'elle est plus épaisse & plus « blanche que les autres. Quant aux crânes des ennemis qu'ils ont tués, « ils les conservent après les avoir nettoyés, pour s'en servir comme « de coupes à boire dans leurs festins guerriers. Les plus riches ornent « ces coupes, d'un cercle d'or, ou y enchâssent quelques pierres « précieuses. Chaque Chef donne tous les ans un festin public à sa « tribu, pendant lequel il présente à boire dans sa propre coupe aux « plus braves de sa nation; mais il faut avoir tué plusieurs ennemis « de sa main, pour participer à cet honneur. C'est aussi leur usage, « lorsqu'ils veulent faire quelque alliance, de se tirer du sang du « corps avec leur cimeterre, & de le mêler avec du vin, qu'ils « boivent ensemble, après y avoir trempé leurs haches & leurs « flèches. «

Aristt. Politic. VIII, 4.

Herodot. IV. 62.

Quoique l'on comprenne sous le nom de Scythes, tous ces « peuples de la Chersonèse & au-delà, entre le Tanaïs & le « Borysthène, ils n'ont pas tous la même origine; les uns sont «

» Scythes, les autres Sarmates; les uns viennent d'Asie, d'autres se
Herodot. IV, 5. » disent issus de Targitas, fils de Jupiter & d'une Nymphe du
» Boryſthène. Il y en a qu'on distingue des Nomades par le titre
» des *Géorgiens*, parce qu'ils ont une demeure un peu plus stable,
» & qu'ils cultivent la terre; au lieu que les autres n'ayant que des
» troupeaux, ne s'arrêtent en un même endroit qu'autant qu'il leur
Mela, II, 1. Hippocrat. ibid. » fournit du pâturage. Car tous ces Scythes & Sarmates ne mènent
» pas un même genre de vie: parmi eux, une nation se nourrit
» de grains, une autre de poissons, une autre de laitage; les uns,
» quoiqu'adonnés à la guerre, ne le sont pas beaucoup à la rapine.
» Il y en a qui labourent quelques terres; d'autres les donnent à
» cultiver à leurs voisins pour un tribut de vivres assez médiocre,
» n'en exigeant que leurs alimens nécessaires du jour à la journée. Ils
» ne prennent les armes qu'à défaut de payement, aussi Homère les
» a-t-il appelé *un peuple juste & qui vit de peu:* ils ne songent qu'à
» se maintenir en liberté, exempts eux-mêmes de tous tributs envers
» d'autres nations, & assez braves pour ne redouter aucune attaque
Strab. l. VII. Ephor. de Europ. apud Strab. » étrangère. Ceux-ci sont fort renommés dans les anciennes histoires.
» Éphore vante leur modération, leurs bonnes mœurs, leur sobriété.
» Leurs chariots, dit Hésiode leur servent de maisons: ils mangent
» peu, vivent de lait, & ne sont pas avides de gain; ils mènent
» entre eux une vie fort juste, ayant en commun leurs femmes, leurs
» enfans & leurs serviteurs; ils sont invincibles par leur propre force,
» & encore plus par leur modération, ne se souciant nullement
» d'aucune des choses dont le desir porte les hommes à s'assujettir
Hesiod. de circuit. terr. apud Strab. » aux volontés d'autrui. On voit donc que si ce climat produit des
» nations assez féroces pour vivre de chair humaine, il en a d'autres
» aussi qui s'abstiennent même de manger des animaux. Au reste
» la barbarie des premiers peut même avoir été fort exagérée par
» quelques écrivains, qui ont cru se rendre plus curieux en racontant
» des choses terribles, capables de faire frémir le lecteur. On peut
» élever des doutes sur leur récit, puisque le même pays fournit
» l'exemple tout opposé de certaines nations dont on a loué la vie
Strab. ibid. » simple, équitable & modérée *(o)*. Ce n'est pas du moins sans

(o) Il y a probablement de l'exagération dans ce qu'on raconte de l'anthropophagie des Taures, mais on rabattra beaucoup aussi de ce grand éloge, que

quelque juſtice qu'on a fait autrefois l'éloge de cette groſſière « ſimplicité de mœurs qui banniſſoit de chez elle la fraude & l'eſprit « d'intérêt. Ces peuples, ſi cruels envers leurs ennemis, ſi décriés « dans l'Univers par leurs brigandages, étoient entre eux juſtes, « généreux, fidèles à leur parole, même honnêtes & affables pour « les étrangers qu'ils vouloient bien recevoir chez eux: car c'eſt une « choſe aſſez digne de remarque, que les peuples brigands au-dehors, « ſont pour l'ordinaire hoſpitaliers dans leurs maiſons; comme au « contraire, chez les nations civiliſées, on trouve plus de politeſſe « extérieure que de bonne volonté dans l'ame. Si les Nomades ne « paroiſſent pas aujourd'hui répondre au portrait que les Anciens « ont fait d'eux, n'en pourroit-on pas attribuer la cauſe à la marine, « à laquelle ils ſe ſont depuis adonnés; elle a produit quelque chan- « gement dans leurs mœurs, mais en les rendant pires qu'elles « n'étoient; ils ſont devenus trompeurs & pirates ſans perdre preſque « rien de leur ancienne férocité: auſſi Platon, dans ſa République, « appelle-t-il la mer une école de méchanceté, & conſeille-t-il à toute « nation qui voudra ſe conſerver droite & honnête, de ne pas habiter « ſur ſes bords, crainte de ſéduction. Le commerce varié & plus « étendu que les hommes ont entre eux, & qui ſembleroit fait pour « adoucir leurs mœurs, n'y produit quelquefois qu'un nouveau degré « de corruption, lorſqu'il ne fait que leur apprendre à ſubſtituer la « ruſe à la groſſièreté franche & toute ouverte. « *Strab. l. VII. p. 300.*

Depuis la ville de Taphré ſur l'iſthme, au fond du golfe « Carcinite, & depuis la rivière du Gerrh * juſqu'au Boryſthène, « le pays eſt occupé par des Scythes Nomades ou vagabonds, qui « ont leurs tentes ſur des chariots propres à les tranſporter de place « en place; ils ſont à quatre roues, tirés avec des colliers par des « bœufs qui n'ont point de cornes, ce qu'on attribue au grand froid « du climat. Les tentes ſont d'un gros feutre battu, quelquefois « enduit de terre glaiſe: ces logemens portatifs, ſouvent diviſés en « deux ou trois petites chambres, leur ſervent d'abri commode pour « leurs femmes, leurs enfans & le peu d'uſtenſiles qu'ils poſsèdent: « * *Auj.* Calénra.

Salluſt. fragm. 342, ap. Acr. & Porph. in Horat. od. III, 24.

Hippocrat. de aqu. & loc.

Strab. ibid.

les Anciens ſont des Scythes, ſi on compare leur vie à celle des Tartares Circaſſes & Nogais de ce pays, dont les mœurs, abſolument les mêmes que celles des Scythes leurs pères, ſont très-mauvaiſes & très-féroces.

» il n'en faut pas davantage à des gens accoutumés à une vie dure
Salluſt. fragm. 450, ap. Charif. lib. II, de analog. 2.ª Lucan. Pharſ. II, 641. » & tout-à-fait agreſte. Ils font de longues courſes ſur ces chariots,
» traverſant même la mer Mœotide lorſqu'elle eſt gelée; car la glace
» y eſt ſi ſolide qu'on a vu Néoptolème, lieutenant de Mithridate,
» défaire au milieu de l'hiver la cavalerie des Barbares, en la même
» place où l'été précédent il avoit gagné contre eux un combat naval.
Strab. ibid. p. 307. » Le Gerrh coule entre les Nomades & les Baſilides, nation
» puiſſante & ſi fière qu'elle regarde le reſte des Scythes comme
» ſes eſclaves: c'eſt chez elle que ſont les ſépultures des chefs de
» chaque nation. Lorſqu'un chef meurt, on l'embaume avec une
» certaine compoſition aromatique, la même dont les femmes parmi
» eux ſe frottent le corps pour embellir la peau; on place le cadavre
» ſur un chariot, accompagné d'une concubine & de quelques
» eſclaves, deſtinés à mourir & à être enfermés dans le même
» tombeau, pour aller ſervir le défunt: on y joint au même effet
» ſes chevaux, ſes armes, quelques vaſes & uſtenſiles ou autres
» choſes dont on ſe figure qu'il pourroit avoir beſoin. A meſure
» que l'équipage funèbre paſſe de contrée en contrée, les habitans de
» chaque endroit viennent le recevoir, & témoigner leur deuil en
» ſe cicatriſant la tête & les bras, & ſe traverſant de flèches la main
» gauche. Arrivés au lieu de la ſépulture, on range ſur le corps de
» grandes pièces de bois que l'on charge de terre, en forme d'un
» tertre élevé, au-deſſus duquel on plante des javelines: on étrangle
» quelques chevaux & quelques eſclaves, &, après leur avoir rempli
» de paille & recouſu le ventre, dont les inteſtins ont été tirés, on
» place autour du tertre les hommes à cheval, empalés dans de
» longs pieux de bois, qui les retiennent aſſujettis dans cette poſture.
» Telle eſt la forme des ſépulcres des chefs; ils ſont placés entre
» le Gerrh & l'endroit où le Boryſthène recommence à devenir
Herodot. IV, 71. » navigable, au-deſſous des Cataractes: la contrée ultérieure eſt
Id. ibid. 20 & 54. Mela, II, 1. » couverte de grandes forêts, juſqu'au cours de la rivière Panti-
» capes *(p)*, laquelle ſépare les Nomades des Géorgiens. Parmi ces
» Nomades même, il y en a qui exercent un peu l'agriculture; mais
» ils n'ont ni bornes, ni clôture à leurs terres, qu'ils ne cultivent

(p) C'eſt peut-être aujourd'hui la même que le *Kockaſoff* ou le *Kouſcawoda*, rivières des Coſaques, qui ſe rendent dans le Boryſthène au-deſſus des ſauts.

que pour un an : ils en changent toutes les saisons, & les laissent, après la récolte, à qui veut s'en emparer. Les autres, sans se donner aucune espèce de soin, vivent de chair de cheval, de fromage & de lait de jument qu'ils font aigrir, & qui, au moyen d'une certaine préparation, leur sert de liqueur forte & d'assaisonnement : de-là vient qu'Homère désigne tous les peuples de ce climat sous le nom de *Galatophages* (vivans de lait). Lorsqu'ils veulent traire leurs jumens, ils leur font entrer dans l'intérieur du corps le bout d'un tuyau d'os en forme de flûte ; un esclave souffle par l'autre bout, forçant ainsi le lait à couler en plus grande abondance. *Acr. & Porph. in Horat. ibid. Strab. ibid. Herodot. IV, 2.*

Le Boryſthène, appelé par quelques sauvages *Danaper* *, est le plus beau fleuve de la Scythie Sarmatique, dont il fait quasi la borne occidentale. Il nourrit quantité de gros poissons : ses eaux sont claires & bonnes à boire, quoiqu'il coule souvent parmi des pâturages gras & fangeux : ses bords offrent de belles moissons aux endroits cultivés, & dans ceux qu'on néglige, de larges prairies où l'herbe croît à une grande hauteur. Son cours, durant lequel il reçoit plusieurs grosses rivières, est de quarante journées de navigation, en le remontant jusqu'aux montagnes des Neures, où l'on a découvert sa source, ci-devant inconnue : mais en s'approchant de la mer, il n'est plus navigable, à cause d'un grand nombre de rochers rangés à la file tout en travers, comme autant de chaînes les unes au-dessous des autres, d'où l'eau se précipite en cataracte. Plus bas, il reprend son cours ordinaire, & en entrant dans l'Euxin, en un endroit où il y a de bonnes salines naturelles, il se joint à l'Hypanis * *(q)*, moindre rivière, dont l'eau contracte un goût d'amertume insupportable par le seul mélange d'un ruisseau si amer qu'il a suffi pour la corrompre. Cette dernière sort d'un grand marécage appelé le *père de l'Hypanis*, qui nourrit une belle race blanche de chevaux sauvages. Au confluent des deux rivières, *Herodot. IV, 53. Mela, II, 1. *Auj.* Dnieper. *Auj.* le Bogg. Strab. Steph. Byz.*

(q) Il me paroît qu'*Hypanis* est un nom mélangé de grec & de barbare, qui signifie *la rivière basse* ou la *rivière inférieure*, d'ὑπὸ, *sub*, & d'*anis*, mot très-commun dans tous les langages & dialectes Européens-barbares, pour désigner en général *une rivière* ; de-là vient le latin *amnis* : les uns prononcent *Anis* (l'Ain), les autres *Ænus* (l'Inn), *Rhenus, Rhodanus, Eudanus* ; d'autres, *Ana, Ona*, comme *Sacona, Icona, Divona, Gærumna, Sequana*, &c. Je pourrois citer des exemples à milliers de cette racine générale & primitive.

» les Miléſiens ont bâti Olbia *(r)*, ville Grecque de grand apport.
» C'eſt de tant de villes bâties par les habitans de Milet, qu'eſt
Athen. Deipn. XII, 5. » venu l'ancien proverbe, *actif comme un Miléſien.* On montre dans
» cette contrée, une cuve d'airain, de ſix doigts d'épaiſſeur, capable
» de contenir quatre-vingts muids. Les gens du pays racontent à ce
» ſujet, qu'Ariante, chef des Scythes, voulant faire le dénombrement
» de ſa nation, avoit ordonné à chacun d'apporter au même endroit
» une pointe de flèche, dont on avoit fait ce prodigieux vaſe, pour
» tenir à l'avenir lieu de mémoire & de monument.

» Soit que le Boryſthène en amoncelant des ſables dans la mer,
» durant une longue ſuite de ſiècles, y ait formé une barre qui a
» forcé ſon cours à ſe recourber, pour aller plus loin chercher une
» entrée dans l'Euxin, ſoit par quelque autre effet naturel; à l'orient
» de l'embouchure du fleuve, la côte de Scythie ſe trouve revêtue,
» à ſoixante ſtades en avant dans la mer, d'une bande de terre
» ſablonneuſe fort élevée ſur le niveau des eaux, longue de ſept
Agripp. apud Plin. IV, 26. » cents cinquante, ou même, ſelon d'autres, de mille ſtades, large
» d'une à deux ſeulement, étendue comme une lame d'épée le long
» du continent, auquel elle ne tient que dans ſon milieu, par une
» étroite langue de ſable. Ce banc, de forme ſingulière, & la petite
» île Leucé, qui eſt en haute mer en tirant vers la côte occidentale,
» ſont le théâtre de beaucoup de merveilles, qui donnent aux
» navigateurs la curioſité d'y deſcendre, quoique l'abord en ſoit
Salluſt. fragm. 168, ap. Serv. Æn. I, 100. Euſtath. in Dion. Lycophr. in Caſſandr. » difficile. On prétend qu'Achille, le plus grand des capitaines Grecs,
» ayant traverſé l'Euxin ſur une flotte guerrière, dans le deſſein
» d'aller chercher Iphigénie enlevée de l'Aulide, s'étoit arrêté-là
» pour y célébrer ſa victoire avec les ſiens, par des jeux, des
» combats d'amuſemens & des courſes, où ils ſe diſputoient le prix:
Mela, ibid. » Thétis ſa mère, voyant qu'il ſe plaiſoit en ce lieu, lui en fit don.
Alceus, apud Stuck. in Arrian. » Cependant Alcée dit que cet Achille n'étoit pas le Theſſalien,
» mais un autre Achille, roi des Scythes, qui devint amoureux
» d'Iphigénie & l'épouſa. Quoi qu'il en ſoit, l'endroit porte le nom
» de *carrière d'Achille:* ſon temple, ſa ſépulture & ſa ſtatue ſont
» dans l'île Leucé ou l'*île Blanche.* Toute l'île eſt de peu d'étendue,

(r) Olbia étoit placée un peu au-deſſus de l'endroit où eſt aujourd'hui Oçzazof.

déſerte

déſerte & ſans cultivateurs, ſervant ſeulement de retraite à une innombrable quantité d'oiſeaux blancs, lares, felouques, mouettes & alcyons. C'eſt en cette île, conſacrée aux héros, que leurs ombres, ſelon la croyance du pays, font leur demeure avec celle d'Achille, dans certaines vallées où Jupiter place les ames des hommes célèbres (*f*) qui ont bien vécu. Les oiſeaux ont ſoin du temple, aucun d'eux ne vole par-deſſus ſans s'y arrêter; ils le nettoient tous les matins avec leurs ailes, & l'arroſent d'eau qu'ils vont prendre à la mer. L'intérieur du temple eſt rempli d'offrandes vouées, & de riches préſens qu'on y a ſuſpendus, comme flacons, anneaux, pierres précieuſes, avec des inſcriptions grecques ou latines à la louange d'Achille ou de Patrocle. Bien des gens y vont exprès, menant avec eux quelques chèvres, dont ils ſacrifient les unes en l'honneur d'Achille, & lui offrent les autres, qu'ils abandonnent vivantes dans l'île. Quant aux navigateurs que leur route conduit dans le voiſinage de l'île, ils ne paſſent guère ſans y aller viſiter les reſtes d'antiquités qu'elle contient, le temple & les beaux préſens offerts au héros. On dit qu'Achille apparoît quelquefois dans le ſommeil à ceux qui s'en approchent, pour leur indiquer le lieu du débarquement; on affirme même qu'on l'a vu paroître avec Patrocle, non en ſonge, mais à des gens bien éveillés, ſous la même forme que les Dioſcures apparoiſſent au-deſſus des mâts de navires, ſans autre différence, ſinon que les Dioſcures apparoiſſent par-tout dans la mer, au lieu qu'on ne voit Achille qu'en ce ſeul endroit. Après le débarquement, on va conſulter l'oracle, pour ſavoir ſi le héros veut agréer un ſacrifice, & quel prix on donnera de l'animal qu'on prendra ſur les lieux pour l'offrir: on poſe l'argent devant l'autel, y ajoutant toujours quelque choſe juſqu'à ce que la divinité faſſe connoître qu'elle eſt contente du prix; alors l'animal vient ſe préſenter de lui-même. De cette ſorte il y a toujours dans le temple une groſſe quantité d'argent donné pour le prix des victimes, lequel y reſte ainſi expoſé à l'abandon ſans

« *Salluſt. fragm. 652, ap. Martian. de Metr. l. V.*
« *Fragm. 653, ap. Fortunatian. Rhetoric. l. III.*
« *Scylax, p. 28.*
« *Strab. l. VII.*
« *Dion. Perier. 545.*
« *Avien. Feſt.*
« *Antigon. in admirand. cap. 34.*
« *Plin. X, 41.*
« *Amm. Marc. XXII, 8.*

(*f*) On voit ici une notion du pays des ames où les guerriers vont habiter après leur mort, occupés, avec leurs camarades, des mêmes exercices qu'ils ont aimés durant leur vie. Cette idée, où ſont aujourd'hui les Sauvages modernes de l'Amérique, étoit auſſi celle des anciens Sauvages de l'Europe, Celtes, Thraces, Scythes & Azes ſeptentrionaux.

» qu'on y touche, ce qui ne ſeroit pas une des moindres merveilles
» de ce lieu. Les voyageurs ne doivent pas manquer de retourner
Arrian. in peripl. Euxin. » le ſoir à leurs vaiſſeaux, car ils ne pourroient paſſer la nuit
» dans l'île ſans y courir riſque de la vie. Voilà les prodiges
» qu'on raconte de ce lieu écarté; il ne manque pas de gens qui
» ſe donnent pour en être les témoins oculaires : je les rapporte
» comme des choſes peu connues, quelle que ſoit la foi qu'elles
» peuvent mériter.

» De l'autre côté du Boryſthène, les Sarmates-Baſilides occupent
» encore une partie du territoire : au-delà, toujours en ſuivant le
» rivage maritime, c'eſt la nation des Gètes, & la grande plaine
» déſerte où ils font leurs courſes. Plus avant dans les terres, la nation
» des Baſtarnes s'étend fort au loin vers le ſeptentrion, diviſée en
» pluſieurs peuplades, dont quelques-unes s'étant rejetées vers l'Euxin,
Strab. » ſont venues s'établir au bord du Danube. Les Gètes ne tiennent
» pas un grand terrein le long de la côte, mais leurs poſſeſſions
» prennent une étendue conſidérable dans le milieu des terres. Ceux
» qui ſont dans la partie occidentale, en remontant le Danube, ſont
» connus ſous le nom de *Daces;* on appelle plus proprement *Gètes,*
» ceux qui demeurent à l'orient, non loin de l'Euxin, & *Tyrigètes*
» ceux qui habitent le long du fleuve Tyras. Mais les uns & les
» autres parlent un même langage, au lieu que les Baſtarnes, établis
» dans la même contrée vers l'embouchure du Danube, parlent la
» langue des peuples Germains, dont probablement ils faiſoient
» autrefois partie. Quant aux Gètes, les Grecs les croient ſortis de la
» nation des Thraces; cependant leur vie eſt encore plus ſemblable
» à celle des Scythes & des Sarmates; c'eſt la même façon de camper,
» de changer de lieu, de ſe nourrir de lait de jument. Ils ne con-
» noiſſent pas l'uſage de la monnoie, ni l'art de placer leurs biens
» en revenus annuels; tout le commerce, chez les nations dont j'ai
» parlé, ſe fait en troc de marchandiſes. On ajoute ſeulement qu'il
» y a dans ce peuple-ci des troupes entières qui ne ſouffrent point
» de femmes dans leur compagnie. Au reſte, toutes ces nations
» errantes ſe mêlent ſans ceſſe les unes aux autres; les Gètes au-delà
» du Danube avec les Scythes, les Sarmates & les Baſtarnes; ceux
» d'en-deçà, avec les Mœſiens & les Thraces. En tous ces climats,

le territoire appartient pour le moment au plus fort, auſſi long-temps que l'avantage de la ſupériorité lui reſte. « *Strab. p. 300 & 305.*

Le Tyras, nommé *(t)* par d'autres *Danaſter* *, eſt une belle rivière, dont le cours lent & profond eſt commode à la navigation; les bâtimens chargés le remontent aſſez haut: il y croît de hautes plantes aquatiques, dans leſquelles le poiſſon ſe plaît & ſe retire. « * *Auj.* Dnieſter.

La pêche de cette rivière paiſible pourroit devenir la matière d'un commerce avantageux: ainſi ces lieux, juſqu'à préſent négligés, & trop long-temps regardés comme le rebut de la terre habitable, ne laiſſent pas que d'offrir à l'induſtrie des objets d'utilité. C'eſt à deſſein de l'inciter, à la vue des productions de chaque terroir, & d'ouvrir de nouvelles routes à l'accroiſſement de la puiſſance publique; c'eſt auſſi pour ſatisfaire la curioſité morale, par la peinture des nations reſtées dans leur premier état, ſans arts, loix ni connoiſſances, que depuis long-temps je m'arrête à la deſcription de tant de climats, devenus voiſins de notre empire par les victoires de Lucullus: loin que de tels détails ſoient des écarts à l'hiſtoire, ils tendent au contraire à remplir ſon but le plus noble, qui eſt de faire connoître la Nature & les hommes. « *Fragm. Scymni Chii.*

Vers l'embouchure de la rivière, les *Tyrigètes* tiennent trois petites villes, Niconie, ſur la rive orientale; Ophinſe, bâtie vis-à-vis par les Miléſiens; & Hermonacte, au bord de la mer *(u)*. « *Herodot. IV, 51.*

Du Tyras au Danube une bonne partie du territoire n'eſt qu'une grande plaine de neuf cents ſtades *, déſerte & ſans eau douce, coupée ſeulement par deux lacs voiſins du rivage, l'un deſquels a ſon iſſue dans la mer, & l'autre non. Darius y penſa périr de ſoif avec toute ſon armée, lorſqu'il vint faire la guerre aux Scythes. Lyſimaque, un des ſucceſſeurs d'Alexandre, s'y étant engagé avec la même imprudence, erra dans ces déſerts, où l'on ne reconnoît pas ſa route, & fut obligé de ſe livrer aux mains de « * *Auj.* Budziak ou Beſſarabie. « *Salluſt. fragm. 128, apud Donat. in Phorm. V. 7.*

(t) Le mot *Tyras* eſt une prononciation particulière du mot Européen-barbare *dwr* ou *dour*, c'eſt-à-dire *eau, rivière*, auquel on a joint une terminaiſon grecque. Les barbares ne donnent ſouvent aux rivières que le nom générique: aujourd'hui les Turcs appellent, la plupart du temps, les rivières ſimplement *ſou*, eau, ou *ſouſou*, grande eau.

(u) Aujourd'hui *Act-erman*, appelée par les Coſaques *Bialogorod* (Blanche-ville).

» Dromichœtès, roi des barbares, qui, après lui avoir fait montré
» de la pauvreté du pays, comme ailleurs on étale l'opulence, le
Strab. ibid. » remit en liberté, le plaignant de s'être donné tant de peine pour
» envahir une région où il n'y avoit rien.

» On raconte que les Gètes avoient pris des sentimens plus
» humains que les autres barbares, & reçu quelque commencement
» d'instructions par un hasard heureux, qui ayant jeté dans l'esclavage
» un de leurs compatriotes, le fit tomber aux mains du philosophe
Diogen. Laërt. VIII, 2. » Pythagore. Cet homme nommé *Zamolxis*, doué d'un génie peu
» commun parmi les sauvages, s'instruisit à l'école de son maître, &
» voyagea en Orient, où il apprit l'astronomie & les sciences de
» l'Égypte. De retour en sa patrie, on l'y regarda comme un homme
» merveilleux, parce qu'il annonçoit les mouvemens celestes. Il mit
» son étude à inspirer à ses compatriotes, des mœurs plus douces &
» plus conformes aux usages des pays policés qu'il avoit parcourus.
» Il fit bâtir une grande maison où il rassembloit les principaux du
» pays, leur enseignant durant le repas, qu'il faut s'abstenir de manger
» la chair des animaux, selon la doctrine de Pythagore; que la mort
» ne seroit pour eux qu'un passage à une autre vie qu'ils iroient
» mener en un endroit où ils jouiroient de toute sorte de biens.
» Cependant il creusoit une caverne souterraine dans laquelle il se
» tint caché durant trois ans, & se déroba à la vue des Gètes, qui
» le regrettèrent & le pleurèrent comme mort; mais la quatrième
» année, il se montra de nouveau, & l'on n'hésita plus à donner
» une entière croyance à ce qu'il avoit enseigné. Alors il n'eut pas
Herodot. IV, 95. » de peine à persuader au Roi de l'associer au pouvoir souverain,
» en lui faisant comprendre quel avantage il pouvoit tirer d'un homme
» qui passoit pour connoître la volonté des Dieux, & qui pouvoit
» la déclarer au peuple. De cette manière, il devint le Législateur
» de sa nation, ayant d'abord été nommé Grand-prêtre de la Divinité
» du pays, & bientôt regardé lui-même comme une espèce de
» Divinité. Il vécut retiré dans un antre du mont Cogæon, où il
» ne se communiquoit presqu'à personne qu'au Roi & à ses familiers,
» qui rapportant de sa part au peuple, les volontés divines, comme
» émanées du Ciel même, le trouvoient beaucoup plus docile qu'il
» ne l'avoit ci-devant été. Cette méthode a paru si bonne qu'elle

s'eſt perpétuée juſqu'à ce jour. Le roi des Gètes tient toujours dans « la caverne du Cogœon, nommé de-là le *Mont ſacré*, un confident « intime, qui lui tient lieu de Miniſtre ſecret, & que la nation « regarde comme un Dieu. Selon l'apparence, on ſubſtitue ce confident « ſecret à un homme de la nation, choiſi au ſort tous les cinq ans, « pour l'envoyer à Zamolxis, avec charge de lui repréſenter les « beſoins du peuple. On prend cet homme, après l'avoir inſtruit « de ce qu'il doit demander, & on le jette de haut ſur des javelines « droites: c'eſt-là ce qu'ils appellent faire des immortels. S'il n'expire « promptement, on le regarde comme un méchant que Zamolxis « refuſe pour envoyé, & on lui en dépêche un autre. « *Poſidon. apud Strab. l. VII.* « *Herodot. ibid. 94.*

De tous les fleuves dont le cours tombe dans les mers inté- « rieures qui baignent les côtes ſoumiſes à la domination Romaine, « le plus grand, après le Nil, eſt l'Iſter *(x)*: c'eſt ainſi que les Grecs, « les Beſſes de la Thrace, & à leur exemple les Gètes, nomment « près de ſon embouchure cette fameuſe rivière, que les Daces & « les Pannoniens, qui habitent beaucoup plus haut le long de ſon « cours, appellent le *Danube (y)*. Soit qu'il change ainſi de nom « à ſa jonction avec la Save, ſoit en Pannonie *(vers Vienne)*, ſoit « à l'endroit des cataractes, ſoit au coude qu'il fait en Mœſie, vers « Axiopolis *, pour ſe retourner au nord, car les rapports varient « beaucoup ſur ce point, il eſt certain qu'on le connoît ſous le nom « de *Danube* dans ſa partie ſupérieure occidentale, & ſous celui « d'*Iſter* dans l'inférieure orientale. Les Scythes l'appellent *Matoas*, « c'eſt-à-dire *ſans danger*, parce qu'il n'eſt périlleux ni dans ſa « traverſée ni dans ſa navigation. Il ſort du mont Abnobe en « Germanie, parcourant d'immenſes contrées, groſſiſſant ſon cours « de celui de quantité de belles rivières, & arrive dans la Scythie « Européenne, d'où tournant ſa route de l'orient au ſeptentrion, « *Salluſt. fragm. 32, apud Aul. Gell. X, 7.* « *Strab. l. VII. p. 305.* « *Salluſt. fragm. 338, ap. Acron. in Horat. Art. poët. verſ. 18.* « *Appian. Agathemer. II, 4.* « *Strab. ibid. Ptolom. III, 8.* « **Auj.* Galacz. « *Steph. Byzant.* « *Plin. IV, 12.*

(x) « Voilà ce que dit Salluſte, » en parlant des fleuves qui ſe jettent » dans la mer intérieure ou Méditer- » ranée; Varron nomme le Rhône » comme le plus conſidérable après » ces deux-ci, par où il ſemble avoir » voulu mettre le Rhône en parallèle » avec le Nil. » *Aulu-Gell. X, 7.*

(y) J'ai déjà remarqué que *dan* ſignifioit en général *rivière*, dans le langage des barbares de l'Europe, comme *danubius*, *danaſter*, *dan-aper*, *danaïs*, *duina*, *boryſ-denes*, *rho-danus*, *lieri-danus* & quantité d'autres: de même, en langue Celtique, *toun*, *vuda*, *tonog*, *undoſus*; de-là vient le françois *tonne*, *tonneau*, vaſe à tenir de l'eau.

» il vient tomber dans l'Euxin par autant de bouches que le Nil
» en a. Trois de ſes bouches ſont petites, quatre ſont navigables ;
» ſur-tout la bouche boréale & la bouche ſacrée vers la frontière de
» Mœſie, diſtantes entr'elles de trois cents ſtades, ſont beaucoup plus
» conſidérables que les autres.

» Celle-ci ſort d'un bras de cent vingt ſtades de long, à le
» remonter depuis la mer juſqu'à l'endroit où Darius fit jeter un pont
» ſur le fleuve. Ici le Danube en ſe partageant en branches, a formé,
» comme le Nil, une eſpèce de Delta, qu'on appelle l'*île Peucé (z)* :
» elle eſt faite en triangle, dont la baſe eſt étendue ſur la mer, &
» l'angle le plus aigu à la ſéparation des bras du fleuve, vers le pont
Apollon. IV, 309. » de Darius. Son nom de *Peucé* vient de ce qu'elle eſt couverte
* Πεύκη, pinus. » d'arbres réſineux *. Ératoſthène croit qu'elle égale l'île de Rhodes
Eratoſt. Georg. l. III, ap. vet. Schol. Apollon. » en étendue : elle eſt habitée par les Baſtarnes Peucins, peuple ſale
Salluſt. fragm. 216, ap. Serv. Æn. II, 713. » & nonchalant, qui fait en ce lieu ſa réſidence fixe, ſans errer
» comme les autres, & ne ſortant même que rarement de ſes confins.
» Son langage & ſes uſages ſont, ainſi que je l'ai remarqué, ceux
» des Germains : cependant les Chefs en s'alliant avec les filles des
» Sarmates, en ont pris l'habillement, ce qui commence à rendre
Tac. German. c. 46. Mela, II, 12. » méconnoiſſable l'origine de la nation. Outre l'île Peucé, beaucoup
» plus vaſte & plus connue que les autres, il y en a pluſieurs petites,
» compriſes entre les moindres bras du Danube. Les navigateurs
» Grecs ont donné à chaque bras un nom qui le diſtingue ; la
Amm. Marcel. XXII, 8. » *bouche dormante*, la *belle bouche*, la *fauſſe bouche*, la *bouche étroite*.
» La plupart des marins s'accordent à en compter ſept ou au moins
Ephor. apud Strab. » ſix, quoiqu'Éphore n'en compte que cinq ; mais les eaux depuis
» ſon ſiècle ont pu s'en ouvrir de nouvelles.

» A quelqu'autre fleuve qu'on veuille comparer le Danube, on
» n'en connoît aucun ſur la terre, qui l'égale en abondance d'eau.
» Si le Nil tient le premier rang, c'eſt qu'il ne reçoit en ſon ſein
» aucune autre rivière, au lieu que le Danube eſt formé de la
» réunion d'une infinité d'eaux ; car ſon baſſin eſt le fond de cuve
» d'une vallée fort large & prodigieuſement longue, dont la pente
» s'étend depuis les Alpes juſqu'au mont Caucaſe. Il n'a pas comme
» le Nil un débordement réglé : la hauteur de ſes eaux eſt à peu près

(z) Aujourd'hui *Tatarski-pole* (la plaine des Tartares).

la même en été qu'en hiver, seulement un peu plus grande en été; « ce qui vient, à ce que je crois, de ce qu'il sort d'un pays froid « où la neige tombe en abondance & ne fond qu'en été, joint à ce « qu'il pleut aussi davantage l'été que l'hiver; car plus le soleil a de « force, plus il attire & laisse tomber de vapeurs. Le peu de con- « noissance que les Grecs ont eu de son cours, a donné créance à « des choses fabuleuses ou du moins fort incertaines. La plupart des « écrivains avancent que les Argonautes revinrent en leur patrie, en « remontant le Danube; soit qu'on veuille dire par-là qu'ils firent « un portage de leur bâtiment depuis le cours de ce fleuve jusqu'à « l'une des rivières qui se jette dans la mer Adriatique; soit qu'il « y ait eu jadis, comme l'ont dit quelques Géographes, un canal de « communication du Danube à cette mer, dont il ne subsiste plus « aucune trace; soit enfin que quelques-uns de ces écrivains, du « nombre desquels sont Théopompe & Timagète dans son livre des « ports de mer, aient cru que le Danube, non loin de sa source, « se partageoit en deux branches, l'une desquelles venoit tomber « dans la mer des Gaules, tandis que l'autre se rendoit à l'Euxin. «

Herodot. IV, 49.

Strab. & Schol. Apollonar. apud Ban.

Voy. Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. t. XII, p. 135.

Theopomp. & Timaget. apud Strab. p. 317.

On attribue la fondation de la ville d'Istropolis, à cinq cents « stades de l'embouchure sacrée, à une troupe envoyée par le roi « de Colchos à la poursuite des Argonautes qui lui avoient enlevé « le jeune Absyrthe son fils. On dit qu'ils le massacrèrent & le mirent « en pièces près de Tomes où ils étoient campés; mais il y a peu « de fonds à faire sur les récits de ce temps-là. Istropolis, aujourd'hui « fort déchue, étoit une ville très-puissante au temps où les Milésiens « tenoient l'empire de cette mer. Plus avant, on trouve Calatis *, « colonie d'Héraclée, & Byzone *(a)*, depuis peu ruinée par un « tremblement de terre. La violence de la secousse interne ouvrit « ici un gouffre vaste & profond, qui engloutit en partie cette « malheureuse ville. On en voit les restes à la pointe d'un promontoire, « qui entrant fort avant dans la mer, forme avec un autre cap voisin « du Bosphore de Thrace, les deux bornes du golfe occidental de «

Isidor. origin. IX, 2.

Ovid. Trist. III, 9.

Strab. l. VII.

Amm. Marc. XXII, 19.

Fragm. Scymni Chii.

* *Aug.* Gallegi.

Scymn. ibid.

Sallust. fragm. 550, ap. Valer. Prob.

Instit. Gramm. l. II, de Catholic.

Mela, II, 1.

Plin. IV, 12.

Sallust. fragm. 395, ap. Non. IV, 228.

(a) Il faut qu'en l'ancienne langue des Thraces, le mot ou racine *biz* ait eu une signification générale, relative à la Géographie; car on la trouve très-fréquemment jointe aux noms de lieux dans cette contrée: j'en ai rapporté un grand nombre dans mes notes latines, sur cet endroit du texte de Salluste.

» l'Euxin. Il eſt vis-à-vis du golfe oriental & de forme ſemblable;
Mela, ibid. » ſi ce n'eſt que l'occidental eſt un peu moins large & beaucoup moins
» profond. On compare ces deux golfes aux deux bouts de l'arc
» à la Scythe courbés en dedans. Les deux pointes de terres formant
» l'entrée de celui-ci, ſont des branches du mont Hœmus & du
» mont Rhodope, qui s'alongent dans la mer en pluſieurs endroits
» de cette côte. La racine principale de l'Hœmus s'avance entre la
[a] *Auj.* Warna. [b] *Auj.* Meſiviria. *Strab. l. VII, p. 319.* [c] *Auj.* Bulgarie. » ville d'Odeſſe [a], dernière colonie des Miléſiens, & Méſembria [b],
» colonie de Mégare, bâtie par Méné, qui la nomma de ſon nom,
» *Ménébria*, ville de Méné. Les montagnes ſéparent ici la Mœſie [c],
» nouvellement conquiſe par M. Lucullus, de la Thrace, que je
» ne m'arrêterai pas à décrire, comme trop connue. Depuis long-
» temps, le pays des Nomades ne s'étend plus au-delà du mont
» Hœmus.

[d] *Vers* Stagnara. » L'extrémité du mont Rhodope eſt vers Salmydeſſe [d], ville
» aſſez conſidérable, fameuſe dès les premiers ſiècles, pour avoir été
» la demeure du vieux roi Phinée. Ce Prince aveugle & caſſé,
» ſe voyoit ſans ceſſe expoſé ſur ſon rivage, aux deſcentes & à la
» rapine de trois corſaires *(b)*, fort connus dans les fables des Poëtes
ſous

(b) M. le Clerc explique autrement la fable des Harpies; ſelon lui c'étoient des nuages de ſauterelles, qui ravageant & dévorant tout dans le pays de Phinée, y cauſoient la famine par leurs dégâts, & une puanteur inſupportable lorſqu'elles venoient à crever. Toutes les circonſtances de la fable des Harpies cadrent avec cette explication; *harbeh*, en langue orientale, ſignifie *ſauterelle*; les noms de ces trois monſtres ſont *Ocypète*, volante; *Celæno*, obſcurité; *Aëllo*, tempête; dénominations très-convenables aux ſauterelles, qui volent en nuages ſi épais que l'air en eſt obſcurci, & qui ſont amenées par des vents orageux qui les pouſſent tantôt ſur une contrée, tantôt ſur une autre. Auſſi les Poëtes les dépeignent-ils toujours comme des monſtres de l'air, engendrés de la terre & de l'eau, ainſi que le commun des inſectes; ſelon d'autres, elles ſont des filles de Typhon, c'eſt-à-dire de l'orage. Elles viennent des nues comme une tempête, dit Apollonius, & ſe jettent ſur les viandes avec grand bruit; c'eſt ce qui arrive aux ſauterelles, qui font un bruit effroyable en volant & en mangeant. Elles ſont invulnérables, & reviennent toujours quoiqu'on les chaſſe; en effet, lorſqu'un fléau de cette eſpèce tombe ſur un pays, la multitude des ſauterelles que le vent y jette eſt ſi effroyable, qu'on ne peut ni les tuer, ni s'en délivrer. Les Mahométans diſent, en proverbe, que Dieu eſt le ſeul maître des ſauterelles. Il faut qu'un nouveau coup de vent les emporte & les précipite dans la mer, où elles périſſent ſouvent, comme il arriva cette fois, lorſqu'elles furent chaſſées de la côte de Salmydeſſe, & pouſſées juſque dans la mer d'Ionie

par

sous le nom des trois *Harpies*. Ils enlevoient tout dans la maison, « jusqu'aux mets qui lui servoient de nourriture; & quoique souvent « chassés, ils revenoient toujours faire de nouveaux pillages. Sur ces « entrefaites, les Argonautes arrivèrent à Salmydesse, où le vent « les jeta lorsqu'ils alloient de Bithynie en Colchide. Phinée eut « recours à eux: deux d'entr'eux, Zéthes & Calaïs, le défirent enfin « de ces hôtes incommodes, en leur donnant la chasse jusque dans « la mer Égée, où, à l'aide d'un bon vent du nord, ils prirent & « coulèrent à fond deux des trois corsaires, l'un vers l'embouchure du « Tigrès sur les côtes du Péloponnèse, l'autre vers les îles Échinades: « ils poursuivirent le troisième jusqu'aux Strophades dans la mer « Ionienne. En récompense de cet important service, Phinée donna « aux Argonautes d'utiles instructions sur la route qu'ils avoient à « faire; leur apprit qu'ils trouveroient en Colchide, des représentations « du pays où ils alloient, gravées sur des tables de pierre, par ordre « d'un prince Égyptien, & les fit guider jusque-là par une de ses « barques. « *Apollodor. l. III.* *Serv. in Æn. III.*

La côte occidentale jusqu'aux îles Cyanées, est presque par-tout « en écores, d'un abord difficile, & exposée au vent du nord. Ils « ont déterminé de ce côté-là les courans, tant ceux de la mer que « ceux des grandes rivières, dont l'abondance & la rapidité des « eaux prolongent le cours assez avant dans la mer, après qu'elles « y sont entrées; c'est ce qui a rassemblé à la longue ces grands « monceaux de sable qu'on rencontre à la distance d'une petite « journée de la côte vers l'embouchure du Danube, vers Salmydesse, « & dans l'intervalle. Les courans les déposent, le vent les pousse, « la vague en venant de la haute mer & en retournant du rivage, « les forme en éminences au-dessus de l'eau. Les mariniers Grecs « les appellent *Stethé (pectora)*, les nôtres *Dorsa*, par comparaison « avec la partie du corps humain qu'on voit hors de l'eau quand « *Strab. l. VII, p. 319.* *Idem, lib. I, p. 50.* *Ammian. XXII, 30.* *Virg. Æneid. I, 13.*

par les enfans de Borée, c'est-à-dire par les vents du nord. Cette explication est très-naturelle, très-ingénieuse, & se rapporte à la fable dans toutes ses parties; mais les anciens Poëtes & Historiens n'en ont probablement eu aucune idée. J'ai suivi, dans le texte, une autre explication, fort vraisemblable aussi, que donne l'abbé Banier, dans son histoire des Argonautes, l'un des meilleurs morceaux & des plus complets que l'on ait jamais écrit sur les événemens des siècles héroïques.

» un homme nage. Le Danube ſur-tout en fournit beaucoup, &
» de même les rivières ſupérieures, à proportion de ce qu'elles ſont
» rapides ou limonneuſes : ces barres ſablonneuſes retenant les eaux
» en ſtagnation entre la digue qu'elles forment & le continent,
» réduiſent cette partie de l'Euxin en une eſpèce de lac ; elles
» s'accroiſſent de jour en jour, au rapport de Polybe, qui les a fort
Polyb. l. IV. » bien décrites. Il obſerve que l'impétuoſité du courant des grands
» fleuves ſoutient les terres & les limons charriés par les eaux, long-
» temps encore après qu'ils ſont entrés dans la mer, & ne les y
» dépoſe qu'à une certaine diſtance de la côte, lorſque leur cours eſt
» tout-à-fait ralenti ; mais que dans les petites rivières ou dans celles
» dont le cours eſt paiſible, la barre ſe forme beaucoup plus près
» du rivage. Son exiſtence, ajoute-t-il, n'eſt que trop connue par
» le rapport des navigateurs qui vont quelquefois donner deſſus,
» lorſqu'ils voguent en pleine mer durant la nuit. En un mot, on
» voit par-tout que la terre gagne ſur la mer. Il eſt facile de le
» remarquer à la baſſe terre, à l'embouchure du Phaſe vers Sidène,
» dans la campagne des Amazones, où ſe jettent l'Iris & le
» Thermodon, & en divers autres endroits des côtes de l'Euxin, où
» les rivières font le même effet d'accroiſſement que le Nil fait en
Strab. lib. I, p. 52. » Égypte. S'il étoit vrai, comme Straton l'a conjecturé, que l'Euxin
» n'eût point eu de communication avec la Propontide, juſqu'à ce
» que le poids immenſe des eaux fluviales, accumulées dans ſon baſſin,
» eût rompu les terres vers Byzance, pour ſe jeter dans la mer Égée,
» il ſeroit encore plus facile de rendre raiſon de l'accroiſſement pro-
» greſſif des terres ſur ſes côtes. On pourroit ſuppoſer avec beaucoup
» de vraiſemblance, que le baſſin étoit alors plus rempli, & qu'en
» ſe dégorgeant, il a laiſſé beaucoup de terres à ſec dans tout ſon
» circuit ; on ne ſeroit plus ſurpris de rencontrer des lacs d'eau ſalée
» au milieu des terres en Phrygie, en Arménie, en Médie ; on
Vid. Straton. & Xant. ap. Strab. lib. I, p. 49 & ſeq. » n'auroit aucune peine d'aſſigner une cauſe ſenſible à ce que raconte
» Xanthus le Lydien, qu'au temps d'Artaxerce, en fouillant la terre
» dans ces climats, on avoit trouvé diverſes eſpèces de coquillages
de mer pétrifiés à une grande diſtance de l'Euxin. »

MÉMOIRE
DANS LEQUEL ON ENTREPREND DE FIXER LA SITUATION DE QUELQUES PEUPLES SCYTHES, DONT IL EST PARLÉ DANS HÉRODOTE,
Et de rechercher ſi du temps de cet Hiſtorien on connoiſſoit la Chine.

Par M. DE GUIGNES.

Lû le 22 Avril 1766.

HÉRODOTE a ſouvent été traité de menteur, parce que nous ne ſommes pas aſſez inſtruits de ce qu'il veut dire, ou que nous ne pouvons nous perſuader que les Anciens aient eu autant de connoiſſances que nous en avons; cependant il fournit tous les jours, quand on l'examine avec ſoin, les occaſions de nous déſabuſer à cet égard. Si dans ces derniers ſiècles, nous avons fait des découvertes, il faut avouer que ſouvent elles ont pour objet des choſes que les Anciens connoiſſoient, que l'ignorance & la barbarie ont enſuite fait oublier, & que nous découvrons de nos jours. Nous en avons véritablement l'avantage, mais nous ne le devons quelquefois qu'aux ténèbres dont l'eſpace qui eſt entre nous & les Anciens eſt couvert. Au reſte, je ne penſe pas qu'il faille toujours ajouter foi au récit d'Hérodote: cet écrivain a pu ſe tromper quelquefois dans le choix des faits; quelquefois encore il les a rapportés avec tant de brièveté qu'il eſt difficile à préſent de pénétrer ce qu'il a voulu dire. Par exemple, tout ce qu'il rapporte de la Scythie Aſiatique, eſt fort obſcur. Cellarius, qui a publié un excellent ouvrage ſur la Géographie ancienne, ne dit rien qui puiſſe éclaircir Hérodote à cet égard, ou plutôt il règne dans ſes recherches une telle confuſion, qu'il place en Europe, des peuples qui ſemblent devoir être en Aſie, & dans cette partie d'autres, que l'on croiroit devoir mettre en Europe. Tous ceux

qui ont travaillé sur le même sujet, sont également en contradiction les uns avec les autres, & encore plus souvent avec les Anciens. M. Bayer, dans son mémoire *de situ Scythiæ*, ne s'étend proprement que sur la partie de la Scythie qui est en Europe, & il se contente de placer sur sa carte les Scythes Asiatiques, sans discuter leurs diverses positions.

Mém. de Pétersb. t. I, p. 400.

Mon dessein est d'examiner de nouveau ce qu'Hérodote dit des peuples Scythes Asiatiques, & de fixer leur situation.

Pour procéder avec ordre dans ce Mémoire, je suivrai pas à pas le récit de l'historien Grec, c'est-à-dire la description qu'il fait de la Scythie Asiatique; j'examinerai la marche de l'armée de Darius en Scythie, parce que cette marche me conduira à reconnoître la situation de quelques peuples qu'il est important de fixer, afin de pouvoir pénétrer plus loin; enfin j'essayerai de déterminer quels étoient les derniers peuples connus des Anciens du côté de l'Orient, & en conséquence, si antérieurement à Hérodote, on avoit quelque connoissance de la Chine. Un fait de cette espèce, bien établi, peut répandre quelque lumière sur l'ancienne histoire du monde & sur la Géographie.

Dans un Mémoire que j'ai communiqué à l'Académie, j'ai fait voir que, dès le temps des Romains, les peuples de l'Occident étoient en commerce avec les Chinois: ce nouveau Mémoire est destiné au même objet, mais pour des temps plus anciens, c'est-à-dire pour les temps qui ont précédé Hérodote.

L. IV. Cet historien, dans sa description de la Scythie, rapporte d'abord le récit d'Aristée de Proconnèse, qui avoit écrit sur les Scythes, & qui disoit avoir été conduit par Apollon dans le pays des Issédons. Au-dessus des Issédons Aristée plaçoit des peuples qu'il appeloit *Arimaspes*, nom qui, suivant l'interprétation conservée par Hérodote, signifie *qui n'a qu'un œil;* au-delà étoient des peuples nommés Γρύπες ou *Gryphons*, qui étoient gardiens des mines d'or; enfin plus loin il met les Hyperboréens, qui s'étendent jusqu'à la mer. Tous, excepté ces derniers, étoient perpétuellement en guerre les uns avec les autres; les Issédons avoient été chassés par les Arimaspes, & les Scythes par les Issédons.

Tel est le récit d'Aristée, écrivain qu'Hérodote nous représente

comme un impoſteur, qui paroiſſoit & diſparoiſſoit à ſa volonté, & qui étoit reſſuſcité pluſieurs fois. Les modernes qui ont entrepris de fixer le temps de ce voyageur, entr'autres Voſſius & Fabricius, le placent, d'après le témoignage de Suidas, vers la L.e Olympiade, du temps de Cyrus & de Crœſus, c'eſt-à-dire vers l'an 580 avant J. C. mais, incertains à cet égard, ils rapportent encore un paſſage de Tatien, qui le fait plus ancien qu'Homère: on voit par-là qu'il eſt aſſez difficile de déterminer en quel temps vivoit ce voyageur. Hérodote entendit raconter, par les Méta- *L. IV.*
pontins, des hiſtoires d'Ariſtée, qu'on lui dit être arrivées trois cents quarante ans après que ce voyageur eut diſparu pour la ſeconde fois; on peut inférer de-là qu'Ariſtée vivoit au moins trois cents quarante ans avant Hérodote: ce témoignage doit être ici de quelque autorité, puiſque cet hiſtorien étoit plus voiſin du temps dont il s'agit que Tatien & Suidas; en conſéquence Ariſtée auroit vécu vers l'an 800 avant J. C. ou environ.

Il paroît que ce voyageur, qui avoit compoſé ſes relations en vers, y avoit mis, ſuivant l'uſage des Anciens, beaucoup de fables, & qu'il cherchoit à en impoſer à ſes concitoyens, en faiſant regarder ſes différens retours de voyages comme autant de réſurrections.

Indépendamment de la relation d'Ariſtée, dont Hérodote ſe ſert, cet hiſtorien fait encore une deſcription particulière de la Scythie, qu'il ſemble joindre à celle de ce voyageur. Ariſtée ne pénétra pas au-delà du pays des Iſſédons, comme il le dit dans ſes vers, & tout ce qu'il rapporte des peuples plus éloignés, il ne le tient que des Iſſédons. Hérodote ſe propoſe de faire connoître, autant qu'il le pourra, les peuples qui ſont encore plus loin; il commence donc ſa relation par les Callipides, qui ſont voiſins du port où les Boryſthéniens font leur commerce; il parle des nations qui ſont ſituées depuis cet endroit juſqu'au Tanaïs: mais toute cette partie de la Scythie, qui eſt en Europe, ayant moins de rapport au ſujet que je me propoſe d'éclaircir, je crois devoir la paſſer ſous ſilence.

Au-delà de ce fleuve, dit Hérodote, ſont les Sauromates; leur pays, dans lequel on ne rencontre aucun arbre fruitier, s'étend,

vers le ſeptentrion, l'eſpace de quinze jours de chemin. Au-delà ſont les Budins, dont le pays, au contraire, eſt rempli d'arbres de toute eſpèce. Au-deſſus des Budins, vers le nord, on trouve un déſert de huit journées; de-là tournant vers l'eſt, πρὸς ἀπηλιώτην ἄνεμον, ſont les Thyſſagètes, & enſuite les Iyrcæ, Ἰυρκαι, leurs voiſins, du même côté & qui habitent dans le même pays. En allant plus avant, *vers l'orient,* πρὸς τὸν ἠῶ, on trouve des Scythes qui ſe ſont ſéparés des Scythes Royaux, & qui ſe ſont retirés dans cette contrée. Toute la Scythie, juſqu'à ces peuples, eſt un pays de plaines très-fertile, ce qui eſt au-delà eſt rude & pierreux.

Après un très-long chemin à travers ce dernier pays, on rencontre des peuples chauves, appelés *Argippéens :* juſque-là, ſuivant Hérodote, tout eſt connu; il n'en eſt pas de même de ce qui eſt plus loin, à cauſe des montagnes inacceſſibles qui empêchent de pénétrer au-delà; cependant, ajoute-t-il, on rapporte que ces montagnes ſont habitées par des peuples qui ont des pieds de chèvre; qu'après avoir traverſé leur pays, on trouve des hommes qui dorment ſix mois de l'année, choſe qu'il regarde comme incroyable. Enſuite il aſſure de nouveau, comme très-certain, que la contrée des Argippéens eſt habitée, du côté de l'orient, par les Iſſédons, que ce qui eſt au-delà n'eſt pas connu, & que, ſuivant le rapport des Iſſédons, on trouve au-deſſus de leur pays des hommes qui n'ont qu'un œil, & des Gryphons qui gardent l'or : les Scythes, qui tiennent ces détails des Iſſédons, les ont communiqués aux Grecs.

Ariſtée de Proconnèſe, qui avoit dit la même choſe, appelle ces peuples qui n'ont qu'un œil, *Arimaſpes;* & Hérodote nous apprend qu'*arima,* dans la langue Scythe, ſignifie *un,* & *ſpou œil;* ou, ſelon une autre leçon, qu'*ari* déſigne *un,* & *maſpou* l'*œil.* Ce pays eſt ſi froid pendant huit mois, que tout y eſt glacé, & que les armées des Scythes paſſent ſur ces glaces; mais un fait aſſez ſingulier, qui prouve les grandes communications du nord au ſud, c'eſt que les Scythes, à la faveur de ces glaces, vont trafiquer juſque dans les Indes. Comme Ariſtée, Hérodote termine cette deſcription par les Hyperboréens, peuples peu connus. Il dit que ni les Scythes, ni aucuns de ceux qui demeurent en

Scythie, à l'exception des Iſſédons, n'en parlent pas, & que ceux-ci en diſent des choſes incroyables. Nous avons vu qu'Ariſtée les mettoit au-delà des Gryphons.

Telle eſt en peu de mots, la deſcription qu'Hérodote fait de toutes ces contrées éloignées. Suivons un moment ſa marche. Les Sauromates, voiſins du Tanaïs, habitent un pays dont l'étendue vers le ſeptentrion eſt de quinze journées. Il ſemble qu'il faille remonter au-delà pour trouver les Budins ; auſſi quelques Géographes les ont-ils placés un peu au-deſſus de l'Ukraine, vers les frontières orientales de la Pologne. Plus loin, vers le nord, eſt un déſert de huit journées, ce qui conduiroit dans la Ruſſie. Alors, en tournant à l'eſt, eſt le pays des Thyſſagètes. A l'eſt de ceux-ci, ſont des Scythes qui ont abandonné les Scythes Royaux : ce ſont les *Baſiliſci*, que quelques Géographes ont fixés au cinquante-cinquième degré. Après ces derniers, on doit trouver les Argippéens, qui ſont les mêmes que les Arimphéens dont parle Pline, & dont il dit, *haud diſſimilem Hyperboreis gentem :* ceux-ci ont été placés vers le ſoixante-quatrième degré. En ſuivant Hérodote, qui ſemble toujours remonter vers le nord & enſuite un peu à l'eſt, on parvient ainſi à ces extrémités ſeptentrionales vers la Dwina. Quoique je ſois naturellement porté à déférer au ſentiment de ceux qui m'ont précédé dans ces recherches, & particulièrement à ceux de M. d'Anville, j'ai cru qu'ayant fait quelques réflexions ſur cette deſcription, je pouvois propoſer mes doutes à la Compagnie, afin qu'elle jugeât ſi les poſitions différentes que j'entreprends de donner à ces peuples Scythes, ne ſont pas trop haſardées : c'eſt ainſi que l'on peut parvenir à éclaircir les Anciens.

Orb. vet. de M. d'Anville.

L. VI, c. 8.

Il m'a toujours paru que toutes les circonſtances du récit de l'hiſtorien Grec ne convenoient point à une poſition ſeptentrionale, & qu'on ne pouvoit trouver dans des pays ſi froids, des peuples qui vécuſſent comme dans un pays chaud. On verra dans la ſuite de ce Mémoire, que cette circonſtance particulière eſt néceſſaire, & que les Argippéens doivent être placés dans des pays plus méridionaux.

Pour déterminer avec plus de préciſion, tout ce détail géographique de la Scythie, il faut établir un point fixe, d'où l'on

Expédition de Darius. Les Budins.

puiſſe partir avec certitude : c'eſt dans ce deſſein que je crois devoir examiner la marche de l'armée de Darius. Ce Prince parcourut une partie de cette contrée, dans la fameuſe expédition qu'il fit contre les Scythes. Les marches de cette eſpèce ont toujours été de la plus grande utilité en Géographie : les détails qu'elles préſentent, ſervent à faire reconnoître plus aiſément la ſuite & la communication des contrées dans leſquelles les armées ont pénétré; avantage que n'a point une ſimple deſcription géographique dans laquelle un auteur peut s'égarer.

L'expédition de Darius eſt célèbre dans toute l'antiquité : juſqu'à préſent on ne l'a conſidérée que comme une ſuite de l'ambition démeſurée de ce Prince, parce qu'on n'a pas aſſez recherché quel en étoit le terme, c'eſt-à-dire en quel pays Darius ſe propoſoit de la terminer. L'examen que je vais en faire, nous la préſentera ſous un autre point de vue, c'eſt-à-dire qu'elle ne doit pas être regardée comme une expédition folle, entrepriſe par ambition, mais comme une expédition néceſſaire & utile à la Perſe, qu'il s'agiſſoit de garantir des incurſions des Scythes, en prenant ces peuples par-derrière, & par un pays plat & découvert. Hérodote nous apprend lui-même que Darius vouloit ſe venger des Scythes, qui avoient fait de grandes incurſions en Perſe.

J'abrège tout ce qui ne concerne pas la Scythie Aſiatique. Darius, après avoir traverſé le Boſphore de Thrace, ſubjugua les différens peuples qui ſont ſur les bords occidentaux du Pont-Euxin, juſqu'à la Taurique & aux Palus-Méotides. Ceux des environs, c'eſt-à-dire les Gelons, les Budins & les Sauromates, qui s'étoient réunis pour aller à la défenſe de leur pays, avoient formé deux corps d'armée. Un de ces corps avoit ordre de ſe retirer droit au Tanaïs, le long des Palus, dans le cas où il ſeroit attaqué par les Perſes, ou de les pourſuivre, ſi ceux-ci alloient d'un autre côté : cette diſpoſition ſert à faire voir que Darius ne s'écartoit point des environs du Pont-Euxin ni des Palus. Il n'avoit ſoumis juſqu'alors que les Thraces & les Gètes, qui étoient ſitués ſur les bords du Pont-Euxin. L'autre corps de troupes Scythes marcha vers Darius, qui étoit du côté du Danube. Les Perſes ayant aperçu les Scythes, ſe mirent auſſitôt à les pourſuivre; les

les Scythes en fuyant, gagnèrent insensiblement le Tanaïs, qu'ils traversèrent, & ils entrèrent dans le pays des Budins, étant toujours poursuivis par les Perses. Darius, suivant Hérodote, se proposoit de n'être que soixante jours à cette expédition, & c'est dans ce dessein qu'il avoit remis à Coës une corde à laquelle il y avoit soixante nœuds, lui ordonnant d'en défaire un chaque jour, après lequel temps les Ioniens, qui étoient chargés de garder le pont qu'il avoit fait construire sur l'Ister, seroient libres de s'en retourner; mais il resta plus long-temps, ce qui est prouvé par le discours que les Scythes tinrent à ces mêmes Ioniens, en leur représentant qu'ils étoient libres d'abandonner le pont, puisque le nombre des jours étoit passé: les Scythes revinrent une seconde fois leur proposer d'abandonner ce pont, pour la même raison. Ainsi Darius employa plus de temps qu'il ne l'avoit cru à cette expédition, ce qu'il est nécessaire d'observer pour les remarques suivantes, qui semblent exiger plus de soixante jours; mais il est certain, en même temps, que Darius y employa beaucoup de célérité.

Her. p. 256.

Pag. 266, 267.

Il résulte de cette marche, que les Perses ne traversèrent pas le pays des Sauromates du sud au nord, mais d'occident en orient; & que le pays des Budins doit être situé à l'orient du Tanaïs, & non au nord de toute la Sarmatie. Les Scythes avoient envoyé dans le nord, comme dans un asile, leurs femmes, leurs enfans & leurs troupeaux; tout y fut en sûreté, ce qui n'auroit pas eu lieu si Darius eût monté au nord. De plus, se persuadera-t-on que dans ce temps les Perses aient pénétré, ou même eu dessein de pénétrer jusque dans la Pologne? Les Budins doivent donc être placés plus au midi, à l'orient du Tanaïs, comme le dit expressément Hérodote, dont le récit prouve que l'on marchoit vers l'orient, πρὸς ἠῶ, & vers le Tanaïs: les Scythes ayant traversé ce fleuve, les Perses le passèrent également, & vinrent dans la contrée des Budins; ils avoient passé auparavant dans le pays des Sauromates.

Pag. 263.

Cette position, que j'assigne aux Budins, est confirmée par un autre passage d'Hérodote, dans lequel il est dit qu'au-delà du Tanaïs, Τάναϊν δὲ ποταμὸν διαβάντι, on trouve le pays des Sauromates, appelés *Laxes (a)*, Λάξιοι, qui habitent le long des

L. IV, c. 21.

(a) M. Bayer, qui a donné, dans les Mémoires de Pétersbourg (*tome I,*

Palus-Méotides, & c'eſt au-deſſus de ces peuples qu'il place les Budins.

Au-deſſus des Budins, les Perſes rencontrèrent un déſert de ſept journées de chemin; en effet, dans la partie orientale des pays ſitués entre le Tanaïs & le Volga, directement à l'occident d'Aſtrakhan, on trouve pluſieurs déſerts; un que les Ruſſes nomment *Step-aſtrakanskaja*, qui eſt une grande plaine, dans laquelle il n'y a ni eaux, ni pâturages; au ſud d'Aſtrakan, & vers Terki, il y a un autre déſert ſablonneux; & plus au nord, vers les embouchures du Volga, un troiſième d'où l'on tire beaucoup de ſel; enfin, à l'orient d'Aſtrakhan & du Volga, on rencontre un quatrième déſert, que les Ruſſes appellent *Step-jaïkskaja*, ou *déſert du Jaïk*, parce que ce déſert eſt près du fleuve de ce nom. Ainſi tous les environs du Volga, à l'eſt & à l'oueſt, ſont des déſerts, entre leſquels il y a quelques endroits habitables, où demeurent actuellement des hordes de Kalmouks: Hérodote paroît donc avoir été aſſez inſtruit de la ſituation de ces pays. Au-delà du déſert dont il parle, qui doit répondre à l'un de ceux que j'ai indiqués, eſt le pays des Thyſſagètes, d'où ſortent quatre grands fleuves, le *Lycus*, l'*Oarus*, le *Tanaïs* & le *Syrges*, qui vont ſe perdre dans les Palus-Méotides. Le *Tanaïs* ne traverſe point un des déſerts dont je viens de parler, mais il ſuffit que ce fleuve, dans un de ſes détours, s'approche du pays des Thyſſagètes, pour qu'Hérodote ait pu dire qu'il en ſortoit. Ce fleuve fait en effet un coude qui le rapproche conſidérablement du Volga, ſur les bords duquel devoient être les Thyſſagètes, comme on le verra dans la ſuite. Ainſi le Tanaïs pouvoit être conſidéré comme ſortant de ce pays: les trois autres fleuves me ſont inconnus. En général, Hérodote n'eſt pas toujours exact en parlant des fleuves de ces contrées, & il les confond quelquefois les uns avec les autres.

Darius ne paſſa point au-delà du déſert, & s'arrêta ſur le fleuve *Oarus*, qui pourroit être le *Vardan* ou fleuve de Kouban, qui ſe

p. 421), une Diſſertation ſur la ſituation de la Scythie, place ces Laxes, qu'il confond avec les Lazes, dans le pays dont je viens de parler, & il met au-deſſus les Budins, à l'orient du Tanaïs.

jette dans les Palus, & qui vient des environs de l'endroit où ſont les *Caucaſiæ Pylæ*, paſſages par leſquels on pouvoit pénétrer dans le midi. Darius fit conſtruire, dans les environs du fleuve *Oarus*, huit grandes murailles, à ſix cents ſtades de diſtance l'une de l'autre, & Hérodote nous apprend que de ſon temps on en voyoit encore les ruines. L'hiſtorien grec a déſigné ces murailles par le mot de πύλαι, que les auteurs Anglois de l'Hiſtoire univerſelle ont rendu par *villes*, conformément à la traduction latine d'Hérodote, dans laquelle on lit *urbes*; en conſéquence, ils diſent que Darius ne jugeant pas à propos d'aller plus loin, s'occupa à bâtir quelques grandes villes; ce qui eſt contraire au texte, dans lequel il ne s'agit que de murailles. Mais Darius auroit-il élevé de ſemblables murailles en Ruſſie? c'eſt ce qu'il faut ſuppoſer, ſi l'on place les Budins vers la Pologne. Quel auroit été le deſſein de ce Prince? ſuivant Hérodote il n'entreprit cette expédition que pour ſe vanger des Scythes, qui s'étoient anciennement rendus maîtres de la Médie: ces peuples y étoient entrés par les gorges des montagnes qui ſont entre la mer Caſpienne & le Pont-Euxin; par-là ils pouvoient à leur gré pénétrer encore dans la Perſe: de plus, il étoit dangereux de s'engager dans ces longs défilés pour aller les attaquer. En conſéquence, Darius forme le deſſein hardi de les ſurprendre par derrière, c'eſt-à-dire par un pays découvert, & de faire le tour du Pont-Euxin. Arrivé au-delà du Tanaïs, il eût été ridicule, & contraire à ſon deſſein, qu'il s'enfonçât dans le nord pour y conſtruire des murailles: du Tanaïs il a dû deſcendre vers le midi, où ſe trouvoient les ouvertures ſeptentrionales de ces différens défilés qui conduiſoient en Perſe; il entreprend de les fermer par d'épaiſſes murailles, afin que la Perſe ne fût plus incommodée des incurſions des Scythes: voilà le véritable motif de l'entrepriſe de Darius. Il ne pouvoit donc être alors que dans le voiſinage de l'Ibérie, du côté du nord; & c'eſt-là que l'on doit chercher le pays des Budins. Outre les *Caucaſiæ Pylæ*, dont j'ai parlé plus haut, & qui étoient près des ſources du Vardan, il y avoit encore pluſieurs autres paſſages; l'un vers *Muchran*, par lequel, à travers une longue chaîne de montagnes, on peut pénétrer en Géorgie: ce paſſage doit être celui que les Anciens ont appelé

T. IV, p. 168.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

Portes Ibériennes; l'autre, qui eſt plus à l'orient, eſt le fameux paſſage du Derbend, ou les Portes Albaniennes.

De tout temps les Perſes ont ſenti la néceſſité de ſe rendre maîtres des paſſages qui ſont dans ces montagnes du Caucaſe; &, ce qui paroîtra ſingulier, c'eſt qu'il exiſte encore en pluſieurs de ces défilés des parties de grande muraille. Ce fait important, qui appuie ce que dit Hérodote, & qui prouve en même temps combien l'entrepriſe de Darius contre les Scythes étoit néceſſaire & avantageuſe à la Perſe, & que le théâtre de cette expédition ne peut être plus au nord, ce fait important, dis-je, eſt confirmé par pluſieurs hiſtoriens Orientaux & par les Voyageurs modernes.

Dgiuſeri, Maſoudi, D'Herbelot, Garber, Struis. Bayer, de muro Caucaſ. *Mém. de Péterſb. t. I.*

Les hiſtoriens de l'Orient rapportent que Khoſrou-Anouſchirouan, qui régnoit en 532 de J. C. fit conſtruire ou réparer la ville de Derbend, dans le Schirouan, & une grande muraille longue de quarante paraſangues. Le Derbend eſt une ville très-fortifiée, qui ferme un paſſage étroit, par lequel on peut pénétrer du nord dans la Médie; ces fortifications, auxquelles, avant Anouſchirouan, Jazdejerd fils de Bahram, qui régnoit en 442, avoit fait travailler, ſont regardées par les Orientaux comme l'ouvrage d'Alexandre, non le Macédonien, mais un autre qui vivoit dans les plus anciens temps de la Perſe, c'eſt-à-dire, ſuivant les traditions Perſannes, du temps de Dgiemſchid, Prince dont l'exiſtence eſt peu conſtatée: ces traditions, quelles qu'elles ſoient, prouvent toujours l'ancienneté de ces fortifications; la muraille qui partoit de Derbend étoit pratiquée dans les ouvertures de la montagne, pour fermer les paſſages aux peuples du nord, qu'ils appellent *Jadgioudge* ou *Madgioudge*, c'eſt-à-dire *Gog* & *Magog;* c'eſt pour cette raiſon que cette muraille porte le nom de *rempart de Gog & de Magog;* on la nomme encore *rempart d'Alexandre.* Par-tout aux environs de Derbend on aperçoit des pierres d'une grandeur prodigieuſe, chargées d'inſcriptions en caractères ſyriens & arabes, & en d'autres qui ſont inconnus. Vers la ville haute, on voit une muraille qui court en ligne droite au couchant, à travers les montagnes; les habitans prétendent qu'elle s'étendoit juſqu'à la mer Noire. En effet, on en découvre encore des reſtes d'eſpace en eſpace; ce ſont de groſſes tours & des chambres voûtées bien conſervées. Vers

Girpidgi, près le *Vardan* ou rivière de Kuban, eſt une de ces murailles qui a ſoixante milles de longueur, ſuivant des Mémoires imprimés dans Thévenot; elle étoit deſtinée à arrêter les incurſions des Abcas. *Rec. de Voyag. tome I.*

D'après les traditions du pays & les hiſtoriens orientaux, ce fameux boulevard, auquel dans la ſuite on a pu ajouter des parties, eſt plus ancien que la Dynaſtie des Saſſanides. Je crois qu'il en faut attribuer la première fondation à Darius, qui ne put l'achever ſuivant Hérodote, & que ceux qui ſont venus après lui, l'ont entretenu & continué, afin de mettre la Perſe à couvert des incurſions des Scythes. La plus fameuſe de ces incurſions eſt celle dans laquelle ces peuples s'emparèrent de l'Aſie, qu'ils enlevèrent aux Mèdes. Darius, dans le deſſein de leur ôter pour toujours les moyens d'y revenir, marche contre eux, & fait conſtruire dans les montagnes qui ſéparoient ſes États de ceux des barbares, pluſieurs murailles: ces murailles ne peuvent être que celles dont nous voyons les ruines. Voilà les véritables motifs de l'expédition de Darius, dont les détails géographiques ſervent à déterminer le pays des Budins vers la Circaſſie, & à l'entrée ſeptentrionale des gorges qui conduiſent en Perſe. Le déſert qu'Hérodote place au-deſſus, vers le ſeptentrion, doit être vers le nord-eſt; mais les Anciens n'étoient pas ſi exacts. Suivant Hérodote, les Budins *L. IV, p. 258.* ſont une nation nombreuſe, qui habite dans un pays rempli de toutes ſortes d'arbres. La ville principale, appelée *Gelone*, eſt bâtie en bois: on y voit des temples conſacrés aux Dieux de la Grèce, dans leſquels, de trois en trois ans, on célèbre des fêtes en l'honneur de Bacchus. Les habitans ſont originairement des Grecs qui ſe retirèrent chez les Budins; c'eſt pourquoi leur langage eſt un mélange de grec & de ſcythique. Les Budins ou les naturels du pays, diffèrent des Gelons & par la langue & par les mœurs: ils vivent comme les Nomades, & ſont les ſeuls dans cette contrée qui mangent leur vermine. Les Gelons cultivent la terre, recueillent du blé dont ils vivent, ont des jardins, & quoiqu'ils ne reſſemblent point aux Budins, les Grecs les confondent avec eux.

Il y a dans ce pays, un grand lac, environné de marécages & de roſeaux, dans lequel on pêche des loutres, des caſtors, &

d'autres animaux qui ont le muſeau carré. Leur peau ſert à faire des cuiraſſes, & leurs teſticules ſont propres pour quelques maladies.

Cette deſcription d'Hérodote eſt conforme au récit que les différens voyageurs modernes font du pays des Circaſſes & des Kubans, qui eſt très-fertile. Le grand lac n'eſt autre choſe que le Volga, qui dans ſon débordement ordinaire forme un lac d'une étendue immenſe. On y pêche entr'autres des ſaumons, des eſturgeons & des brochets d'une grandeur extraordinaire. On doit être étonné de trouver dans ces contrées, des colonies Grecques; cela prouve que nous ſommes bien éloignés de connoître les migrations des peuples.

Hiſt. des Tat. p. 22.

Il étoit important de fixer d'une manière inconteſtable, la demeure des Budins, & la ſituation du déſert qui étoit près de leur pays, parce qu'au-delà l'hiſtorien Grec ne dirige plus ſa route au nord; ainſi il ne faut pas remonter plus haut que l'endroit où Darius avoit intérêt de conſtruire la muraille dont j'ai parlé, c'eſt-à-dire le pays des Circaſſes, des Kubans & des autres peuples à l'eſt *(b)*.

Les Thyſſagètes. Les *Jyrcæ.*

Reprenons la route indiquée par l'hiſtorien Grec. A l'*orient* du déſert, ſont les Thyſſagètes qui habitent avec les *Jyrcæ:* ces Thyſſagètes conſéquemment doivent être ſitués ſur les deux bords du Volga, en s'étendant davantage à l'orient de ce fleuve, le long de la mer Caſpienne, dans les plaines du Captchac, qui vont juſqu'à la rivière d'Ili. Ce pays qu'Hérodote dit être un pays de plaines, l'eſt en effet, ſuivant le rapport de tous les voyageurs. On ſait combien ſont étendues les plaines du Captchac : ces Thyſſagètes étoient une nation très-nombreuſe. C'eſt encore à l'*orient* de cette contrée qu'il place des Scythes qui s'étoient ſéparés des Scythes Royaux : ces peuples doivent être à l'orient du lac Saiſſan & de la rivière d'Ili. Il eſt néceſſaire de ne point oublier qu'Hérodote dirige toujours ſa route vers l'orient, comme il l'a fait remarquer lui-même par les expreſſions πρὸς τὸν ἀπηλιώτην

(b) Haſius, dans une petite carte faite pour le règne de Darius, place les Budins dans le même endroit, & les Thyſſagètes à l'orient du Volga; il ſeroit à deſirer qu'il eût rendu compte de ces poſitions dans un Mémoire. M. Bayer les place également à l'orient du Tanaïs.

ἄνεμον pour les Thyſſagètes, & πρὸς τὸν νότον pour ces derniers Scythes : en conſéquence, nous ne devons pas nous écarter de cette direction dans le reſte de la route, lorſqu'il ſe contente de dire enſuite *au-delà* ou *plus loin*.

Parmi toutes les nations Tartares ou Scythiques, il y en a une qui eſt ſituée à l'orient des plaines du Captchac, ſur les bords de l'Irtiſch, & qui eſt diſtinguée des autres Tartares, tant de l'orient que de l'occident. Il en eſt fait mention dans les hiſtoriens Chinois, ſous le nom d'*Ou-ſun*, comme d'un peuple exiſtant dans ces contrées dès l'an 200 avant Jéſus-Chriſt. Il y a lieu de croire que c'eſt de cette nation dont parle Hérodote, & cela paroît d'autant plus vraiſemblable, qu'il ajoute que juſqu'à ces peuples tout le pays n'eſt que plaines, & que ce qui eſt au-delà, eſt rude & pierreux. En effet, depuis le Volga juſqu'en cet endroit, ce ne ſont que de vaſtes plaines. Les Anciens ſuivoient apparemment une route qui conſiſtoit à partir des environs des Palus-Méotides, à traverſer le Volga, & de-là, en ſuivant la mer Caſpienne, ſe rendre à Tharaz, enſuite vers la rivière d'Ili, où eſt Harcas, vers le nord : ce lieu eſt peut-être la demeure des *Jyrcæ* d'Hérodote. Ces peuples, voiſins des Thyſſagètes, ſeroient ſitués en conſéquence aux environs du lac Saiſſan, un peu au nord de la route; mais le pays devoit s'étendre vers le midi juſqu'aux montagnes, c'eſt-à-dire que les *Jyrcæ* étoient ſitués dans la partie orientale du Captchac, vers les ſources de l'Ili, où ſe terminent ces vaſtes plaines.

De-là on s'engage dans les montagnes, en traverſant le détroit de Conghez, & on arrive à Haraſcar, où l'on trouve le grand déſert de *Chamo* ou de ſable : cette route eſt celle que les voyageurs ſuivoient dans le VIe ſiècle de l'ère Chrétienne, & elle eſt conforme au récit d'Hérodote. Cet hiſtorien ne parle que de plaines pour le pays des Thyſſagètes & des Scythes que l'on rencontroit après eux : tout ce qui eſt au-delà, continue-t-il, eſt rude & pierreux; & il n'ajoute aucune expreſſion qui puiſſe faire changer la direction qu'il a indiquée précédemment vers l'orient. On reconnoîtra ici ce vaſte déſert qu'il faut traverſer pour parvenir à la Chine. Il dit en effet qu'on eſt obligé de voyager long temps dans ce pays, avant que d'arriver chez certains peuples qui habitent au pied de

Les Argippéens.

hautes montagnes: il nomme ces peuples *Argippéens*. Tous les pays qui s'étendent depuis ces peuples jusqu'à l'occident, sont connus, dit-il, non-seulement des Scythes qui vont y commercer, mais encore des Grecs qui trafiquent sur le Boristhène & le Pont-Euxin. Il ajoute qu'on se servoit dans le commerce que l'on faisoit avec eux, de sept interprètes, qui parloient chacun une langue différente. Hérodote ne doute point de l'existence de ces
T. IV, p. 145. Argippéens, comme les auteurs Anglois de l'Histoire universelle semblent vouloir le faire croire. Un long chemin toujours dirigé vers l'orient, à travers un terrein rude & pierreux, c'est-à-dire à travers le grand désert de Chamo, depuis Haraschar vers l'orient, jusqu'à de hautes montagnes, paroît nous conduire à celles qui environnent la Chine au nord & à l'occident. Les Argippéens qui sont au pied de ces montagnes, seroient donc les Chinois.

Si les détails géographiques conservés par Hérodote nous dirigent vers la Chine, ce qu'il dit des mœurs des Argippéens nous y fixe d'une manière plus particulière. Il en parle comme d'un peuple qui diffère de tous ceux dont il a fait mention auparavant:
L. IV, p. 232. les Argippéens, dit-il, sont naturellement chauves, ont le nez camus, & portent une longue barbe, ils ont une langue qui leur est particulière, mais ils sont habillés comme les Scythes; ils vivent des fruits de l'arbre appelé *pontique*, qui est à peu près de la hauteur du figuier, & dont le fruit a un noyau qui ressemble à une fève; quand il est mûr, ils le pressent & en expriment une liqueur noire & épaisse, nommée dans leur langue *askhy*, ἄσχυ, qu'ils mêlent avec du lait, ils boivent cette liqueur, & du marc ils en font une pâte qu'ils mangent, ils ont peu de bétail, parce qu'ils se soucient peu d'en nourrir; pendant l'hiver, chacun couche sous un arbre sur lequel ils étendent une espèce de couverture blanche; en été ils sont sans cette couverture; personne ne les outrage, parce qu'ils sont regardés comme sacrés, & qu'ils n'ont point d'armes; ils jugent des disputes de leurs voisins, & quiconque se retire chez eux, est en sûreté.

Ce n'est pas là le portrait d'un peuple Scythe, encore moins celui d'un peuple qui habiteroit sur les bords de la mer Glaciale, à l'extrémité septentrionale de la Russie; c'est plutôt celui d'un peuple

peuple doux, policé & reſpecté de ſes voiſins, qui demeure dans un pays tempéré, & ce portrait ſemble ne convenir qu'aux Chinois qui ſont ſitués à l'extrémité de la Scythie & du monde connu du temps d'Hérodote & avant lui; par-tout ailleurs dans la Scythie il n'a pu exiſter un peuple qui reſſemblât aux Argippéens; de tout temps il n'y a eu que des nomades, des pâtres & des chaſſeurs, qui vivoient ſoit dans les plaines, ſoit dans les forêts.

Après ces réflexions générales, arrêtons-nous un moment ſur tout ce détail d'Hérodote, & eſſayons de faire voir que toutes les circonſtances qu'il rapporte, conviennent à la Chine & à la nation Chinoiſe.

1.° Les Argippéens étoient au pied de hautes montagnes, au-delà d'un grand pays dont le terrein eſt rude & pierreux; la Chine eſt également ſituée à l'orient & au midi de très-hautes montagnes, & au-delà d'un vaſte déſert de ſable & pierreux, dont elle eſt ſéparée par ces mêmes montagnes du côté du couchant & du nord.

2.° Ces peuples ſont chauves & ont le nez camus. On ſait que les Chinois, en général, ont peu de poil; dans les premiers temps de la Monarchie, ils ont porté les cheveux longs, enſuite ils les ont raſés, & cela ſuffit pour qu'Hérodote les ait appelés *chauves*, φαλακροὶ. Nous ignorons en quel temps ils les ont coupés, on ſait ſeulement que cet uſage eſt très-ancien: quant à la barbe, que les Argippéens portoient fort longue, quoique les Chinois en aient peu, ils ont toujours été jaloux de la porter. Rien ne convient plus encore à ces peuples, qui ont tous le nez aſſez écraſé, que l'épithète de σιμοὶ ou de *camus*, que l'hiſtorien Grec donne aux Argippéens.

3.° Leur langue diffère de celle de leurs voiſins. La langue Chinoiſe eſt en effet une langue qui n'a aucun rapport avec celles de tous les autres peuples des environs, & Hérodote a bien raiſon de dire qu'ils ont une langue qui leur eſt particulière.

4.° Il dit que les Argippéens étoient habillés comme les Scythes. Quoique nous ignorions quel étoit alors l'habit des Scythes, il y a lieu de croire, à en juger par les ſiècles poſtérieurs, que les Chinois étoient habillés différemment de ces peuples; c'eſt une objection qui ſe préſente d'elle-même, mais qu'il eſt facile de

réſoudre. La Chine actuelle eſt un très-vaſte pays où, en général, les mœurs & les uſages ſont uniformes; il n'en étoit pas de même anciennement; elle étoit diviſée, du temps d'Hérodote, en une infinité de petits royaumes, & toutes les provinces frontières étoient habitées & par des Chinois, & par des peuples qui n'étoient pas encore devenus Chinois, mais qui leur étoient cependant ſoumis, & qui vivoient avec eux: tels étoient dans le *Chen-ſi* des peuples appelés *Pe-ma*, qui étoient établis dans les territoires de *Kung-tchang-fou* & de *Han-tchong-fou*, & ſoumis aux Princes du petit royaume de *Tſin*; ces peuples, qui faiſoient partie de la Chine, mais qui n'étoient pas encore entièrement civiliſés, pouvoient être habillés à la manière des Scythes, dont ils étoient également voiſins. Hérodote, qui n'étoit pas aſſez inſtruit pour faire cette diſtinction, a décrit tout-à-la-fois les mœurs des Chinois & ceux de quelques peuples moins policés qui vivoient dans la Chine, & particulièrement dans le *Chen-ſi*, province où arrivoient d'abord tous ceux qui venoient à la Chine par la Tartarie occidentale.

5.° La nourriture des Argippéens, dit Hérodote, eſt une eſpèce de liqueur noire & épaiſſe, tirée du fruit de l'arbre appelé *pontique*, qui eſt de la hauteur du figuier, & dont le marc fait encore une pâte qu'ils mangent: c'eſt apparemment l'arbre que les Chinois nomment *li-tchi*, qui ſe trouve dans les provinces de *Fo-kien*, de *Kuang-tung* & de *Kuang-ſi*; ſon fruit eſt de la groſſeur d'une datte; le noyau également long & dur, eſt couvert d'une chair molle, pleine d'eau, & d'un goût exquis; lorſqu'il ſe sèche, il devient noir & ridé comme nos prunes, la chair eſt renfermée dans une écorce. Le Père du Halde, de qui j'emprunte cette deſcription, dit qu'il n'y a guère de fruit ſur la terre, qu'on puiſſe comparer à celui-là, & la figure qu'il en a fait graver, a quelque reſſemblance avec la figue.

Du Halde, t. I, p. 19.

P. 171. T. II, p. 180.

6.° Ces peuples nourriſſent peu de bétail, continue Hérodote, c'eſt en quoi les Chinois diffèrent des Scythes; ils ne ſont ni paſteurs, ni nomades, il eſt inutile de s'arrêter à le prouver.

7.° Hérodote nous repréſente les Argippéens comme des peuples ſacrés, qui jugent les différends de leurs voiſins, qui aiment la paix, & dont le pays eſt un aſile que l'on n'oſe violer. Pline,

L. VI, c. 17.

en parlant des Sérès ou Chinois, dit : *Seres mites quidem, sed & ipsi feris persimiles, cætum reliquorum mortalium fugiunt, cùm commercia expectant.* Il ne leur reproche ici que cette aversion qu'ils ont pour les étrangers; Ammien Marcellin en parle d'une manière encore plus conforme à Hérodote. *Agunt autem ipsi quietiùs Seres, armorum semper & præliorum expertes, utque hominibus sedatis & placidis est otium voluptabile, nulli finitimorum molesti..... ipsi præter alios frugalissimi, pacatioris vitæ cultores, vitantes reliquorum mortalium cætus. Quumque ad coemenda fila vel quædam alia, fluvium transierint advenæ, nullâ sermonum vice propositarum rerum pretia solis oculis æstimantur.* On voit par-là que les Chinois étoient regardés par les Anciens, comme un peuple doux & paisible, ennemi de la guerre; ce caractère, qui est celui des Argippéens, ne peut convenir à aucun autre peuple de la Scythie; & les Chinois, d'après l'examen de leurs mœurs & de la situation de leur pays, semblent être les mêmes que les Argippéens. *Lib. XXIII, p. 491.*

Ainsi la Chine auroit été connue du temps d'Hérodote, par la route de Tartarie; mais il paroît, par le même historien, qu'on en avoit encore connoissance par la voie des Indes: c'est une nouvelle preuve qu'il n'est pas inutile d'ajouter à celles que j'ai déjà rapportées, elle servira encore à nous donner une idée plus juste de l'étendue des connoissances géographiques des Anciens du côté de l'Inde.

Hérodote, qui ignoroit l'étendue de la Chine, en a parlé, en décrivant la Scythie, sous le nom de pays des *Argippéens:* comme cet écrivain a aussi décrit les Indes, c'est-à-dire l'Asie méridionale, il devoit encore parler de la Chine, qui est à l'extrémité orientale, puisque ce pays s'étend du nord au sud, ou de l'Inde à la Scythie. Dans sa description des Indes, Hérodote ne donne aucun nom aux Chinois, il les confond avec les Indiens; mais il a caractérisé la Chine par la principale de ses productions, ignorant que ce qu'il dit ailleurs des Argippéens regardât la même nation; erreur qui est commune à plusieurs de ceux qui sont venus après lui, & que l'étendue de la Chine a occasionnée. En effet, Strabon parle des Sérès dans l'article de l'Inde; Pline les place parmi les Scythes. Souvent la Chine a été regardée comme formant deux

pays différens; c'eſt ainſi que nos premiers voyageurs en ont parlé, diſtinguant le Khatai du Mangi; nous avons ignoré long-temps que ce fût le même pays.

Hérod. l. III, p. 204. Hérodote, dans ſa deſcription de l'Inde, parle d'un pays abondant en or, & dans lequel on trouve *des arbres ſauvages, qui au lieu de fruit portent de la laine plus belle & meilleure que celle des brebis, & dont les habitans ſe font des habits.*

En général, la deſcription qu'Hérodote fait des Indes eſt très-abrégée & très-imparfaite; il étend ce pays juſqu'aux extrémités de l'orient, dit vaguement qu'il s'y trouve pluſieurs peuples qui parlent des langues différentes, & que plus on approche de l'orient, plus le pays eſt ſablonneux & déſert. Comme il ne diſtingue point toutes les différentes nations qui s'y trouvent, & qu'il ne rapporte que des circonſtances générales, il réſulte que tout ce qu'il dit n'appartient pas à un même peuple.

Cette laine dont il parle, qui croît ſur les arbres & dont les habitans ſe ſont des habits, eſt une circonſtance qui ne peut appartenir à aucune autre nation qu'aux Chinois, & à la ſoie qui croît particulièrement chez eux & non dans les autres contrées de l'Inde. La plupart des Anciens qui ont parlé des Sérès ont cru que la ſoie étoit produite ſur des arbres, & que c'étoit une laine très-fine qui croiſſoit ſur les feuilles: *Seres*, dit Pline, *lanicio ſylvarum nobiles, perfuſam aquâ depectentes frondium canitiem, unde geminus feminis noſtris labor, redordiendi fila rurſumque texendi.* Arrien, Méla, Solin, Ammien-Marcellin & une foule d'autres ont dit la même choſe: on peut conſulter à cet égard la Diſſertation de M. Mahudel ſur la ſoie.

Mém. de l'Académ. tome V.

Il réſulte de-là que cette production, qui eſt particulière à la Chine, qui ne ſe trouve point dans le reſte de l'Inde, puiſqu'elle ne nous a été connue qu'après le rétabliſſement du commerce avec la Chine, ſoit directement, ſoit indirectement; il réſulte, dis-je, que du temps d'Hérodote cette production étant connue, on a dû connoître le pays d'où elle venoit, c'eſt-à-dire la Chine. On ne peut ſoupçonner qu'Hérodote ſe ſoit trompé, & qu'il ait pris le coton pour la ſoie; le coton étoit connu dans le reſte de l'Aſie, & perſonne ne pouvoit s'y méprendre. Hérodote parle encore,

dans ſa deſcription de l'Inde, d'habits qui étoient faits d'écorce d'arbres; il les diſtingue, & s'ils avoient été les mêmes que ceux dont il s'agit, il en auroit fait mention; en un mot il s'exprime, au ſujet de cette laine produite ſur les arbres, comme on a parlé de la ſoie des Sérès: Hérodote a donc eu encore de la Chine des notions confuſes par l'Inde. Il devoit exiſter de ſon temps des Mémoires & des relations dans leſquels il en étoit fait mention, & probablement avec plus de détail; en les copiant il n'en a pris que ce qui lui convenoit. Ce qu'il dit du même pays, en parlant des Scythes, eſt plus étendu & plus caractériſé; la route qu'il indique depuis le Pont-Euxin, à travers la Tartarie, juſqu'à la Chine eſt exacte; c'eſt la même que celle que l'on prenoit dans les ſiècles ſuivans.

Après avoir ainſi décrit les Argippéens, avec leſquels les Scythes étoient en commerce, Hérodote ajoute quelques récits ſur des peuples qu'il place au-deſſus de ces Argippéens; mais en aſſurant que tous les pays ſont connus juſqu'à celui des Argippéens, il avoue qu'à l'égard de ce qui eſt au-deſſus de ces peuples, perſonne ne peut en parler avec certitude. Cependant, continue-t-il, on racontoit de ces pays d'*au-deſſus*, des choſes qu'il ne pouvoit croire; comme que les montagnes qui bordoient le pays des Argippéens, étoient habitées par des *Ægipodes* ou *hommes à pieds de chèvre;* qu'après avoir traverſé leur pays, on rencontroit d'autres peuples qui dormoient pendant ſix mois.

On voit manifeſtement qu'Hérodote parle ici de nations qui lui étoient inconnues, chez leſquelles cependant on avoit dû voyager: car ce qui lui paroît incroyable, s'eſt dit de tout temps, des peuples qui demeuroient aſſez avant dans le nord; ce qui prouve, pour le remarquer en paſſant, que tout ce qui précède, doit être placé plus au midi. Le nom d'*Ægipodes* ou d'*hommes à pieds de chèvre*, ne doit pas être pris dans un ſens littéral, mais doit déſigner ſeulement que ces peuples étoient fort légers à la courſe, comme on en trouve pluſieurs dans la Sibérie. C'eſt ainſi que chez toutes les anciennes nations, des bandes de peuples ont été déſignées par des noms d'animaux: cet uſage eſt très-fréquent chez les Américains; on le trouve même pratiqué dans l'Orient.

Le nom d'*Hévéens*, qui ſignifie des *ſerpens*, a été celui d'un peuple de la Phénicie : d'autres noms allégoriques ont été ainſi donnés à différens peuples, & ont rapport ou à quelques traits d'hiſtoire, ou au caractère ou à des qualités particulières d'une nation. Le nom d'*Ægipodes* donné à un peuple, ne doit donc point faire révoquer en doute l'exiſtence de ce peuple : ce devoit être une nation légère à la courſe, qui demeuroit au nord de la Chine, mais plus avant que les Arimaſpes, dont je parlerai dans la ſuite.

Après avoir traverſé le pays des Ægipodes, on trouvoit des peuples qui dormoient pendant ſix mois ; voilà ce qui révolte Hérodote, & ce qui prouve cependant qu'on avoit dès-lors quelques connoiſſances des peuples de la Sibérie, ſitués vers le nord.

L. III, c. 49. Marc Paul dit à peu près la même choſe de la même contrée, ſituée beaucoup au nord de la Chine & de la Tartarie Chinoiſe : il parle d'un pays de ténèbres placé bien avant dans le ſeptentrion, & dit que le ſoleil n'y paroît pas pendant une grande partie de l'année, & qu'il n'y a qu'une eſpèce de crépuſcule aſſez obſcur. Tout cela nous indique des pays bien avant dans le nord, où nous ſavons que pendant un temps les nuits ſont fort longues : ainſi il n'y a rien que de vraiſemblable dans le récit qu'Hérodote regarde comme fabuleux. Je placerois donc les Ægipodes qui ſont dans les montagnes qui bornent le pays des Argippéens, dans celles de la Tartarie, qui ſont au nord des Niu-tche & des Mongales, montagnes dont quelques rameaux ſe rapprochent de la Chine ; & au nord de ces Ægipodes, les peuples qui dorment ſix mois de l'année, dans le pays que Marc Paul appelle le *pays ténébreux* : c'eſt même à peu près la diviſion que ce voyageur a ſuivie. Après avoir parlé de tous les pays Tartares, il en indique deux autres

Cap. 48. au-delà vers le nord ; l'un qu'il appelle *pays inacceſſible*, à cauſe des boues & des glaces ; l'autre plus au nord, le *pays ténébreux* : ces deux pays ſont dans ce que nous appelons proprement la *Sibérie*, dont du temps d'Hérodote on racontoit des choſes qu'il ne pouvoit croire. Il réſulte toujours de-là qu'on en avoit quelque idée confuſe. Les géographes Chinois qui parlent d'un pays ſitué vers le lac Paikal, où les jours ſont très-courts, diſent, pour exprimer la durée de ces jours, que le ſoleil ſe lève & ſe couche

dans le peu de temps que l'on emploie pour faire cuire une poitrine de mouton, ce qui convient à ces pays ténébreux.

Hérodote ayant décrit tous les pays qui s'étendent depuis l'embouchure du Volga juſqu'à la Chine, a dit deux mots de ceux qui ſont plus au nord en Aſie, c'eſt-à-dire de la Sibérie; ainſi voilà tout ce qui peut concerner le nord de cette partie, où l'on ne peut placer ni les Argippéens, ni les Iſſédons, ni aucun des autres peuples qu'il décrit, parce qu'on les connoiſſoit davantage: tous ceux-ci doivent donc être plus dans le midi. Il nous reſte encore à déſigner la poſition des Iſſédons, des Arimaſpes & des Gryphons voiſins des Argippéens.

Je le répète, il faut examiner tout l'enſemble des récits d'Hérodote, pour juger des connoiſſances géographiques que l'on avoit de ſon temps, & pour le rectifier lorſqu'il ſe trompe. Ailleurs il a décrit la partie ſeptentrionale de l'Europe, ici celle de l'Aſie; il continue dans d'autres endroits cette Aſie, & parle des Indes. En le ſuivant ainſi, tous les pays ſe trouvent fixés où ils doivent être naturellement: mais revenons aux Argippéens.

Hérodote dit que leur pays eſt habité du côté de l'orient par les Iſſédons. Il eſt difficile de trouver un peuple au-delà de la Chine qui ſoit connu des Anciens; auſſi eſt-il viſible qu'Hérodote ſe trompe dans cet endroit: on voit qu'il copie la relation d'Ariſtée, qui ne nommant point les Argippéens, & ſe trouvant tout d'un coup tranſporté dans le pays des Iſſédons, place de ſuite les Arimaſpes. En conſéquence, Hérodote embarraſſé où il fixeroit la demeure de ces Iſſédons, dans la réunion qu'il a faite de la relation d'Ariſtée à la ſuite de ſon récit, a mis ces peuples après les Argippéens. Alors il continue ſon récit d'après Ariſtée, qui à la ſuite des Iſſédons met les Arimaſpes. Par-là les Iſſédons ſe trouvent placés dans Hérodote à l'orient des Argippéens; erreur dans laquelle peuvent tomber tous ceux qui font ainſi des extraits. Mais Hérodote fournit lui-même une preuve de cette faute, & le moyen de la rectifier, lorſqu'il dit ailleurs que les Iſſédons ſont ſitués vis-à-vis le pays des Maſſagètes: or ceux-ci étant dans les plaines du Captchac, à l'orient de la mer Caſpienne, les Iſſédons qui ſont vis-à-vis, doivent être avant les Argippéens, à l'occident

Les Iſſédons.

de la Chine, & c'eſt-là en effet que toute l'antiquité les a placés; ce qui prouve évidemment qu'Hérodote s'eſt trompé dans la liaiſon qu'il a faite de la relation qu'il ſuit d'abord, avec celle d'Ariſtée qu'il ſuit après. Ariſtée arrivé chez les Iſſédons, qui doivent être voiſins de la Chine, décrit en peu de mots, & ſans indiquer les points du Monde, nord, ſud, &c. les pays qui ſont au-delà des Iſſédons. Il s'exprime comme un voyageur qui étant vers *Hami*, marche vers l'eſt & enfin rentre dans la Chine par les frontières ſeptentrionales, après avoir traverſé une partie de la Tartarie: ainſi les Iſſédons ſont les peuples ſitués vers *So-tcheou*, *Cha-tcheou* & *Hami*, hors des frontières de la province de *Chen-ſi*, & dans la partie orientale du grand déſert qui eſt de ce côté. Plus de 200 ans avant Jéſus-Chriſt, il y avoit dans ces contrées, des peuples appelés *Yue-chi*, qui répondent par leur ſituation à celle des Iſſédons. En les plaçant ainſi, ils ſont, comme le dit Hérodote, vis-à-vis les Maſſagètes. D'ailleurs on ne peut trouver dans la Tartarie un peuple auquel ce qu'Hérodote rapporte des Argippéens, puiſſe convenir, ſi ces peuples étoient avant, c'eſt-à-dire à l'occident des Iſſédons. Mais ajoutons de nouvelles preuves qui confirmeront cette poſition.

Hiſt. des Huns, t. II, p. 40.

Dans la deſcription que j'ai donnée de la Tartarie, j'ai fait voir, d'après Ptolémée, qui a parlé avec exactitude de la Scythie, que ce que ce Géographe appelle *Iſſedon Serica*, étoit vers *So-tcheou*, à l'extrémité la plus occidentale du *Chen-ſi*, & *Iſſedon Scythica*, plus à l'occident & près d'Akſou en Tartarie. Ptolémée en fait des villes de la Scythie au-delà de l'Imaüs, & c'eſt à l'orient de cette Scythie, qu'il place la Serique ou la Chine; ainſi l'*Iſſedon* ou les Iſſédons doivent être à l'occident de la Chine: en effet, il étend les Iſſédons qui, ſelon lui, ſont une nation nombreuſe, depuis la Serique à l'orient, juſqu'aux montagnes nommées *Caſii* ou de Kaſchgar, qui ſont à l'occident: par-là ces peuples ſe trouvent voiſins des Maſſagètes. Du temps de Ptolémée, les Chinois étoient maîtres de tout ce pays, & l'*Iſſedon Scythica* étoit la réſidence du gouverneur Chinois, qui commandoit dans les pays nouvellement conquis du côté de Kaſchgar; l'*Iſſedon Serica* comprenoit les anciennes conquêtes des Chinois vers *So-tcheou*, à l'occident du *Chen-ſi*.

M.

M. d'Anville, dans ſa carte de l'ancien monde, a placé à peu près de même l'*Iſſedon Serica* vers *Cha-tcheou*, dans le déſert du côté de *Chen-ſi*, & l'*Iſſedon Scythica*, plus à l'occident vers Akſou; tous ces pays ſont ce que nous appelons aujourd'hui la petite Bukharie, qui s'étend depuis Kaſchgar juſqu'aux frontières de la Chine, & dans laquelle les Chinois ont fait de tout temps des conquêtes.

D'après cette diſcuſſion, on peut juger de la véritable ſituation des Iſſédons, qu'il faut placer vers *So-tcheou*, *Cha-tcheou*, *Hami*, &c. le long des montagnes qui ſéparent de la Tartarie le grand déſert, en un mot, dans ce que nous appelons la petite Bukharie, entre le pays des Maſſagètes, & la Serique ou la Chine.

Suivant Hérodote, les Iſſédons étoient un peuple juſte, mais barbare, puiſqu'ils coupoient par morceaux leurs parens morts, qu'ils en mangeoient la chair, mêlée avec d'autres viandes dans un grand feſtin; ils enchâſſoient la tête dans de l'or, & tous les ans ils lui offroient des ſacrifices. Hérodote ajoute que les femmes ſont auſſi robuſtes que les hommes; nous ne ſommes point aſſez inſtruits des mœurs des anciens habitans de ces pays, & nous ne pouvons en faire ici un parallèle, on aperçoit ſeulement que ces peuples ne reſſembloient pas entièrement aux Scythes, ce qui eſt vrai encore pour les peuples des environs d'Igour & de Hami, &c.

Le reſte de la deſcription de la Scythie dans Hérodote, paroît avoir été copié d'après la relation d'Ariſtée; tous les deux placent au-deſſus des Iſſédons des peuples nommés *Arimaſpes* ou Monocules, ainſi appelés probablement parce qu'ils étoient chaſſeurs ou excellens archers *(c)*, & qu'ils fermoient un œil pour tirer avec plus de juſteſſe; j'en ai parlé plus haut, ainſi il ne s'agit que de fixer leur demeure.

En général, ces premières relations ſont communément plus exactes que celles qui ont été faites après; Ariſtée & Hérodote n'ont nommé que les grandes nations, les Écrivains poſtérieurs ont voulu diſtinguer les peuplades qui compoſoient ces nations;

(c) L'épithète Ἀρειμασπίων, que leur donne Denys le Périégète, montre qu'ils avoient la réputation d'être guerriers; or la principale arme des Scythes étoit la flèche.

la multitude des noms qu'ils ont rapportés, ne ſert qu'à jeter de la confuſion dans leur récit; en ſe copiant les uns les autres, ils ont fait de nouvelles fautes dans les détails: ainſi je me borne au texte d'Hérodote, plus ſimple & plus clair, parce que cet Écrivain n'a indiqué que les grands peuples.

Les Arimaſpes. *Ariſtée, l. IV, p. 229, 233.*

Les Arimaſpes étant, comme le dit Ariſtée, au-deſſus des Iſſédons, & de plus un peuple chaſſeur & puiſſant, ne peuvent être que la grande nation des Scythes, connue depuis ſous le nom d'*Hiong-nou* chez les Chinois; ces peuples demeuroient au nord d'Igour, de *Hami*, de *So-tcheou* & de toute la Chine occidentale, depuis l'Irtiſch juſque bien avant vers l'orient, c'eſt-à-dire, juſqu'aux frontières de la Tartarie orientale. Dès l'an 200 avant J. C. ils formoient un empire très-puiſſant qui, pluſieurs ſiècles auparavant, avoit fait trembler la Chine; ils faiſoient des incurſions conſidérables chez tous leurs voiſins; ce qui confirme ce que dit Hérodote, ou plutôt Ariſtée, que ces Arimaſpes avoient chaſſé les Iſſédons; que ceux-ci, en conſéquence, avoient pouſſé en avant les Scythes Nomades, c'eſt-à-dire, ceux du Captchac; plaines dans leſquelles demeuroient les Thyſſagètes & les Maſſagètes, & que les incurſions de ces derniers avoient obligé les Cimmériens d'abandonner leur pays; c'eſt dans cette grande révolution que les Scythes, pourſuivant les Cimmériens, enlevèrent aux Mèdes l'empire qu'ils gardèrent pendant vingt-huit ans.

L. IV.

Si nous examinons l'ancienne hiſtoire de la Chine, nous y découvrons la puiſſance des Arimaſpes. On fixe l'invaſion des Scythes dans le VIIe ſiècle avant J. C. vers l'an 634: alors les Tartares, qui ſont au nord de la Chine, pénétroient juſque dans la capitale de cet Empire, & ils en avoient même chaſſé l'Empereur; ces Tartares, qui étoient ſi puiſſans, ont dû étendre leurs conquêtes dans la Tartarie, vers le pays d'Igour, qui de tout temps a été le théâtre de leurs expéditions: les Iſſédons, qui demeuroient dans ces environs, ont dû ſe retirer du côté de l'occident, vers le Captchac, & occaſionner par-là cette révolution dont il s'agit: les Scythes Nomades, pouſſés par les Iſſédons, traverſèrent le Volga, ſe répandirent du côté du Tanaïs; & les Cimmériens qu'ils chaſsèrent, ſe ſauvèrent du côté de Sinope; les

vainqueurs entrèrent en Médie, défirent Cyaxare Ier, roi des Mèdes, s'emparèrent de ſon empire, pénétrèrent juſque dans la Syrie & ſur les frontières de l'Égypte, d'où Pſammétique les éloigna à force de préſens : alors ces Scythes s'en retournèrent en Médie, où ils reſtèrent pendant vingt-huit ans. Ils ont fait à peu près la même incurſion que firent depuis Genghiskhan & Tamerlan, dont les armées ont inondé toute la Syrie.

Les Gryphons. *L. IV, p. 229.*

Mais revenons à la deſcription géographique d'Hérodote & d'Ariſtée. Au-delà ou *au-deſſus* des Arimaſpes, on place des Gryphons qui gardent des mines d'or : on voit bien qu'il s'agit ici de peuples qui vivent dans des montagnes dans leſquelles il y a des mines d'or. Ailleurs Hérodote, parlant du nord de l'Europe, dit qu'il y a beaucoup d'or, & il ajoute que cet or eſt enlevé aux Gryphons par les Arimaſpes : il paroît que les Anciens ont placé de ces monſtres par-tout où il y avoit des mines d'or. Hérodote, qui ne croyoit pas beaucoup qu'il exiſtât des peuples monocules, ou des Arimaſpes, ſemble les rapprocher ici de l'Europe ; on voit qu'il n'a eu que des relations aſſez obſcures de ces pays éloignés : au reſte les Arimaſpes, que j'ai placés dans le pays des Calmouks, pouvoient s'étendre par leurs courſes juſqu'aux frontières de l'Europe, comme ils le font encore, & y apporter de l'or, que l'on ſuppoſoit qu'ils enlevoient à des Gryphons. Quoi qu'il en ſoit, dans les plus anciens temps, ſuivant les Chinois, les Tartares de *Niu-tche*, qui ſont en effet au-delà des Arimaſpes, c'eſt-à-dire à l'eſt de ces peuples, demeuroient dans des cavernes & de profondes vallées où perſonne ne pouvoit pénétrer : pendant l'été ils étoient comme des oiſeaux, perchés ſur les arbres. Quant aux mines d'or, ce pays a toujours paſſé pour en avoir, puiſque l'on y trouve des rivières qui portent le nom d'*or ;* tel eſt le *Kin-choui-ho*, rivière de l'Eau d'or, qui ſe jette dans le Songari, & qui a fait donner aux peuples des environs, bien des ſiècles après le temps dont il s'agit, le nom de *Kin* en Chinois, & d'*Altoun* en Tartare, mots qui ſignifient *or :* leurs Princes étoient nommés *Altoun-khans* ou *Khans des montagnes d'or.* Ces dénominations prouvent que l'on croyoit que ce pays étoit riche en or, & cela ſuffit pour y avoir placé des Gryphons. Il y avoit encore dans *L. III, p. 207.*

la Tartarie, vers le lac Saïſſan, des monts Altaï ou monts d'or, dans leſquels on pouvoit ſuppoſer des Gryphons. Ainſi, ſoit qu'il s'agiſſe ici d'un peuple ou de monſtres, on voit que toutes les circonſtances actuelles s'accordent avec celles qui ont été rapportées par Hérodote & par Ariſtée : les Iſſédons, les Arimaſpes, les Gryphons, peuples voiſins de la Chine, étant connus d'Ariſtée, il réſulte de-là que les pays voiſins de la Chine l'étoient plus de trois cents quarante ans avant Hérodote, ce qui remonte à environ huit cents ans avant J. C.

Les Hyperboréens.

Enfin, dit Ariſtée, au-delà encore ſont les Hyperboréens, qui s'étendent juſqu'à la mer. Suivant Hérodote, les Scythes ne parlent point de ces peuples, & ce que les Iſſédons en diſent lui paroît incroyable : il ajoute que les Scythes n'en ſauroient parler que comme ils parlent des Arimaſpes ; d'où l'on peut conclure que les Scythes en avoient quelques connoiſſances confuſes, mais que les Iſſédons les connoiſſoient. Ces Hyperboréens ne devoient donc pas être abſolument éloignés de ces derniers ; or la ſituation de ceux-ci eſt connue, & on s'accorde à la fixer à l'occident de la Chine.

L. IV. Sans nier l'exiſtence des Hyperboréens, Hérodote dit ſeulement que s'il y a de tels peuples, c'eſt-à-dire des peuples qui ſoient au-delà du nord, il doit y en avoir de même qui ſoient au-delà du midi. Les Anciens, poſtérieurs à Hérodote, ont parlé des Hyperboréens avec tant de variété & tant d'incertitude, qu'on n'a pu parvenir encore à éclaircir ce point de Géographie ; je ne prétends pas le décider, mais propoſer ſeulement quelques conjectures.

Avant que d'entrer dans cette diſcuſſion, faiſons connoître d'abord les mœurs de ce peuple ſingulier. Ariſtée, qui les met par-delà le pays des Iſſédons & des Gryphons, dit qu'ils s'étendent juſqu'à la mer, qu'ils vivent en paix, ce qui eſt le contraire des Arimaſpes, des Iſſédons & des Gryphons.

Hérodote, poſtérieur à Ariſtée de plus de trois cents quarante ans, ne ſait à quoi s'en tenir ſur l'exiſtence des Hyperboréens ; la ſignification même de leur nom l'embarraſſe, parce qu'il ſuppoſe que ce doit être un peuple au-delà du nord : cependant il réſulte

de ſon récit, comme je l'ai déjà remarqué, qu'ils ſont voiſins des Iſſédons, & qu'ils en ſont connus. Enſuite il dit qu'Héſiode & Homère, dans ſes Épigones, ſuppoſé qu'il en ſoit l'auteur, ont parlé des Hyperboréens; puis il ajoute que les Déliens, qui en ſont beaucoup plus inſtruits, racontent que les Hyperboréens envoyèrent des offrandes à Délos par deux filles, nommées Hypéroché & Laodicé, qui étoient accompagnées de cinq hommes du pays; que dans la ſuite les Hyperboréens, fâchés de ce que ces envoyés n'étoient point revenus, ſe contentèrent de faire paſſer juſqu'à Délos leurs offrandes, en les remettant de peuple en peuple.

Les filles Hyperboréennes, & ceux qui les avoient accompagnées, reçurent, après leur mort, des eſpèces de ſacrifices à Délos; les filles de cette île, avant que de ſe marier, coupoient leurs cheveux & alloient les offrir ſur la ſépulture de ces étrangers. Les Déliens diſoient encore qu'avant ces deux filles il en étoit venu deux autres, Argis & Opis, ſous la conduite des mêmes hommes; qu'on célèbre à Délos des fêtes en leur honneur, en chantant des hymnes compoſées par le poëte Olen, de Lycie. Enfin, pour ne rien négliger de tout ce qu'Hérodote raconte, il ajoute encore qu'il ne parlera pas de la fable d'Abaris, qu'on dit être Hyperboréen, & qui, armé d'une flèche, avoit parcouru toute la terre ſans manger.

Les Écrivains qui ſont venus après Hérodote, ont beaucoup enchéri ſur ce récit. Pline qui ne ſait où les placer, & que nous verrons cependant s'accorder avec l'hiſtorien Grec, dit en parlant des Hyperboréens: *Gens felix, ſi credimus, quos Hyperboreos appellavêre, annoſo degit ævo, fabuloſis celebrata miraculis. Ibi creduntur eſſe cardines mundi, extremique ſiderum ambitus, ſemeſtri luce & unâ die ſolis averſi: non, ut imperiti dixere, ab æquinoctio verno in autumnum. Semel in anno ſolſtitio oriuntur iis ſoles, brumaque ſemel occidunt. Regio aprica, felici temperie, omni afflatu noxio carens. Domus iis nemora, lucique & Deorum cultus viritim, gregatimque, diſcordia ignota & ægritudo omnis. Mors non niſi ſatietate vitæ, epulatis delibutiſque ſenibus luxu, ex quâdam rupe in mare ſalientibus. Hoc genus ſepulturæ beatiſſimum.* Tout ce récit eſt beaucoup plus chargé que les premières relations: cependant L. IV, c. 12.

L. III, p. 207. on en trouve le fondement dans Hérodote, qui dit qu'aux extrémités de la terre, il y a une région très-agréable, qui produit tout ce qu'il y a de plus rare; mais ce qu'il ajoute enſuite, ſemble détruire toute idée que cette terre ſeroit vers le pôle. Il parle d'une grande plaine, ſituée en Aſie, environnée de toutes parts d'une montagne qui n'a que cinq ouvertures, & il la place dans le voiſinage des Khoraſmiens, des Hyrcaniens & de pluſieurs autres peuples de l'Aſie. Hérodote, faute ſouvent de connoître parfaitement le local, a mis de la confuſion dans ſes récits, & n'a pas toujours bien ſaiſi les relations qu'il copie. En me ſervant de lui pour corriger les autres, je ne prétends pas qu'il ſoit toujours exempt d'erreur.

Mais quel eſt ce peuple fortuné? Pour le connoître, ſuivons la route indiquée par Ariſtée. Un voyageur qui eſt dans le pays des Iſſédons, c'eſt-à-dire, comme nous l'avons vu, vers *Hami* ſur les frontières occidentales de la Chine, s'informe quels ſont les peuples voiſins, on lui répond que ce ſont les Arimaſpes, ſitués dans le pays des Mongales; que plus loin ſont les Gryphons, aujourd'hui les Tartares de *Niu-tche;* que plus loin encore, ſans indiquer de quel côté, on trouve les Hyperboréens, qui s'étendent juſqu'à la mer. Telle eſt la route que tiendroit un voyageur qui iroit de la Tartarie en Chine, où il entreroit par le nord du *Petcheli* & du *Chan-ſi*, provinces par leſquelles les Tartares faiſoient alors leurs incurſions. Les Argippéens ou Chinois, ſeroient donc les mêmes que les Hyperboréens. En effet, les Argippéens & les Hyperboréens ſont repréſentés l'un & l'autre comme un peuple pacifique & tous deux voiſins des Iſſédons.

Pline, qui parle très-confuſément de la Géographie de la Tartarie, parce qu'il veut entrer dans un trop grand détail, c'eſt-à-dire qu'il nomme beaucoup de peuples, ſans les caractériſer avec l'exactitude d'Hérodote, après avoir indiqué des peuples voiſins du Tanaïs, appelés *Mæotæ*, qui ont donné leur nom aux Palus,

L. IV, c. 12. dit: *Ultimique à tergo eorum Arimaſpi, mox Riphæi montes, & aſſiduo nivis caſu, pinnarum ſimilitudine, Pterophoros appellata regio: pars damnata à naturâ rerum, & denſâ merſa caligine: neque in alio quàm rigoris opere, gelidiſque aquilonis conceptaculis.*

Pone eos montes, ultraque aquilonem, gens felix, si credimus, quos Hyperboreos appellavere. Hérodote, comme on a dû l'observer, ne parle point des monts Riphées, soit à l'égard des Hyberboréens, soit à l'égard des Argippéens ou Arimphéens. Il dit seulement que ceux-ci sont au pied de hautes montagnes. Les monts Riphées, suivant l'opinion commune, sont placés vers le nord. Herberstein & après lui Mercator, pensent qu'ils répondent à cette chaîne de montagnes appelée *Poïas Semnoi*, qui s'étend du nord au sud, depuis la mer Glaciale jusqu'aux sources du Jaïck. Les Géographes ont adopté ensuite cette position. Pline semble leur donner plus d'étendue & les joindre au Caucase: en parlant de la Colchide, il dit: *Regio Colchica in quâ juga Caucasi ad Riphæos montes torquentur.* Strabon les regarde comme fabuleux, & tous ceux qui ont travaillé sur les Hyberboréens, ont placé différemment ces montagnes; ainsi leur situation dépend de celle des Hyperboréens, & est aussi peu certaine. On s'accorde communément à les fixer dans le nord en général. Il y a apparence que les Anciens ont ainsi nommé toutes les chaînes de montagnes qui sont au nord du Caucase & de la mer Caspienne, & qui s'étendent à l'orient; montagnes qu'ils connoissoient peu. L. VI, c. 5.

En rapportant les sentimens des Anciens sur la situation des Hyperboréens, Pline dit encore: *Quidam eos in primâ parte Asiæ littorum posuere, non in Europâ, qui sunt ibi similitudine & situs, Attacorûm nomine. Alii medios fecere eos inter utrumque solem, antipodum occasum exorientemque nostrum, quod fieri nullo modo potest, tam vasto mari interveniente.* Il ajoute: *Nec libet dubitare de gente eâ, cùm tot autores prodant, frugum primitias solitos Delon mittere Apollini.*

Tout ce récit de Pline s'accorde avec celui d'Hérodote & d'Aristée. On se rendoit dans ce pays par les Palus-Méotides. Bien loin au-delà étoient les Arimaspes. Ensuite viennent les monts Riphées, & une région très-froide & couverte de neige, ou, comme l'ont appelée les Anciens, *remplie de plumes, Pterophoros.* J'ai indiqué la situation que j'attribue aux Arimaspes; je prendrois donc les monts Riphées pour ces grandes chaînes de montagnes que l'on trouve vers le pays de *Niu-tche;* & la contrée nommée

Pterophoros, ſeroit cette Tartarie orientale où j'ai placé les Gryphons d'Hérodote, c'eſt-à-dire le pays de *Niu-tche*, qui eſt rempli de glaces & de neiges confondues ou comparées ici avec des plumes volantes. Derrière ces montagnes, ſont les Hyperboréens : c'eſt ainſi que s'exprimeroit un voyageur qui ſeroit en Tartarie ; mais en regardant le midi, alors les Hyperboréens ſe trouveroient être dans la Chine. Pline qui croyoit que l'on alloit toujours vers le nord, dit, *ultraque aquilonem ;* mais peut-il exiſter vers la mer Glaciale une contrée telle que celle dont il s'agit ? elle doit être ſituée en Aſie, puiſque les Arimaſpes & les Iſſédons ſont dans cette partie du monde. Comme on alloit de la Grèce chez les Hyperboréens, en remontant au nord par les Palus, ceux qui en ont parlé, n'indiquant point que de-là on tournoit à l'orient, comme Hérodote l'obſerve en deux endroits, on a cru que ces peuples étoient à l'extrémité du nord ; ce qui s'oppoſe à tout ce que l'on rapporte du bonheur & de la tranquillité des Hyperboréens. En les plaçant à l'extrémité de l'orient, comme il réſulte d'après Hérodote & Ariſtée, Pline ſera d'accord avec tout ce que l'on peut avoir de connoiſſances géographiques ſur les extrémités de l'Aſie.

C'eſt au pied des montagnes qui ſéparent la Chine de la Tartarie, que demeurent les Chinois, à l'extrémité du monde, vers l'orient, dans un pays agréable & fertile, qui s'étend juſqu'à la mer, & qui eſt ſemblable à celui qu'on a donné aux Hyperboréens. Enfin, ſuivant Pline, quelques-uns les ont confondus avec les Attacores, peuples placés dans la Chine, comme on le verra dans la ſuite.

L. VI, c. 13. Dans un autre endroit, revenant aux monts Riphées, il dit que les Arimphéens, qui ne diffèrent point des Hyperboréens, habitent au-delà de ces montagnes : *Ibique Arimphæos quoſdam accepimus, haud diſſimilem Hyperboreis gentem.* Solin, qui le *XXXI, 65.* copie, dit, *in Aſiâ, ad initium orientis æſtivi ;* & il nomme ces peuples *Riphéens (d).* Les Arimphéens ſont les Argippéens d'Hérodote : on peut s'en convaincre par le portrait que Pline en *L. VI, c. 13.* fait : *Sedes illis nemora*, dit-il, *alimenta baccæ, capillus juxta*

(d) On voit ici une confuſion entre *Arimphæi* & *Riphæi.*

fæminis.

fœminis, virisque in probro existimatur, ritus clementes; itaque sacros haberi narrant, inviolatosque esse etiam feris accolarum populis; nec ipsos modò, sed illos etiam qui ad eos perfugerint. On voit que Pline ne fait que copier ici ce qu'Hérodote a dit des Argippéens. Ces Arimphéens sont regardés comme sacrés, leur pays est un asile inviolable, ils ne font point cas de la chevelure, ils sont doux & tranquilles: tel est le portrait des Argippéens, qui est également celui des Chinois. On peut encore appliquer à ces derniers, ce que Solin dit de la situation des Arimphéens ou Riphéens, qu'ils sont *in Asiâ, ad initium orientis æstivi (e).* Voilà donc, suivant Pline, les Arimphéens ou Argippéens confondus avec les Hyperboréens: *haud dissimilem Hyperboreis gentem.* Les Argippéens étant les mêmes que les Chinois, ceux-ci doivent par conséquent être les Hyperboréens: cette conclusion nous est encore indiquée par Pline.

Cet Écrivain qui avoit placé les Issédons, les Arimaspes & les Arimphéens dans le nord de l'Europe, ainsi que les Hyperboréens, en décrivant la Scythie Asiatique, met les Issédons & les Arimaspes après les Massagètes, ce qui est plus exact; toute cette partie de la Géographie de Pline est dans la plus grande confusion: dans le même chapitre, parlant des Sérès ou Chinois, il place à la suite, & comme dépendante de cette nation, *gens hominum Attacorûm apricis ab omni noxio afflatu secluſa collibus; eâdem quàm Hyperborei degunt temperie,* plus haut il avoit dit: *qui sunt ibi similitudine & situs,* voilà les Hyperboréens, les Arimphéens ou Argippéens confondus avec les Sérès, ou au moins ressemblans aux Sérès, & dans un pays qui avoit la même situation & la même température que la Sérique: Pline nous apprend, à cette occasion, qu'Amometus avoit fait un traité particulier sur les peuples nommés *Attacores:* ces *Attacores* sont les mêmes que les *Ottorocoræ* dont parle Ptolémée, & que M. d'Anville a placés dans la Sérique. *L. VI, c. 17.*

C'est en décrivant le nord de l'Asie, que Diodore parle des Hyperboréens; il dit qu'Hecatée & quelques autres les placent *L. II.*

(e) Méla *(l. III, c. 5)* met les Hyperboréens en Asie: *In Asiatico littore, super aquilonem Riphæosque montes, sub ipso siderum cardine jacent, &c.*

au-delà de la Celtique, dans une île de l'Océan, du côté du septentrion; que Latone eſt née dans ce pays, & que c'eſt pour cette raiſon que les Hyperboréens chantent continuellement des hymnes en l'honneur d'Apollon: dans cette île, ajoute-t-il, eſt un temple ſuperbe, de forme ronde & toujours rempli d'offrandes qui ſont adreſſées à cette divinité; la ville qui lui eſt également conſacrée, eſt pleine de Muſiciens qui chantent ſes vertus & ſes bienfaits. Les Hyperboréens qui ont une langue particulière, ont toujours aimé les Grecs, particulièrement ceux d'Athènes & de Delos; pluſieurs Grecs ont porté des offrandes dans ce pays, & l'Hyperboréen Abaris paſſa anciennement en Grèce, pour renouveler l'ancienne alliance des Hyperboréens avec les Déliens: le Roi du pays eſt en même temps Prêtre, & il eſt de la famille des Boréades.

Dans ce récit, Diodore s'attache moins à faire connoître la ſituation du pays que les mœurs du peuple; il ſe contente de dire que quelques-uns les placent au nord de la Celtique, ce qui convient peu d'ailleurs à ce que l'on rapporte des Hyperboréens; nous remarquerons ſeulement que ſa deſcription vient après celle du Pont-Euxin, & que, comme on ſe rendoit dans cette contrée par le nord de la Grèce, Diodore s'eſt exprimé comme ceux qui ont cru que le reſte de la route étoit toujours au nord.

L. I, p. 61. Strabon, en parlant de ces peuples, cite Érathoſtène qui réfute le raiſonnement d'Hérodote, lequel avoit dit que s'il y a des Hyperboréens, il doit exiſter des Hypernotiens; il ne s'agit en cet endroit
L. II, p. 507. que d'une diſpute de mots; ailleurs Strabon dit que les plus anciens Grecs ont appelé les peuples qui ſont au-delà du Pont-Euxin, de l'Iſter & de la mer Adriatique, *Hyperboréens*, *Sauromates* & *Arimaſpes;* on voit que cet Écrivain ne dit rien de particulier, & que de ſon temps on ignoroit quels étoient les Hyperboréens, c'eſt à-dire, qu'on ne ſavoit plus alors à quel peuple ce nom avoit été donné dans l'antiquité, parce que ce peuple étoit connu ſous un autre nom.

L. V, c. 9. Ptolémée qui n'en eſt pas mieux inſtruit, les place dans les pays les plus inconnus, ſans s'expliquer davantage; je n'ai point rapporté ici les paſſages de Pindare, de Callimaque, ni ceux de

quelques autres Poëtes qui ont parlé des Hyperboréens; je me ſuis borné aux Géographes & aux Hiſtoriens, parce qu'ils ſont mieux inſtruits, ou que du moins ils entrent dans de plus grands détails. Je conclus de tout ce qui précède, qu'Ariſtée & Hérodote qui ont parlé des Hyperboréens, ont voulu par ce nom déſigner des peuples qui étoient au nord; mais leur récit paroît convenir beaucoup aux Chinois; rien ne répugne, en effet, que ces peuples aient porté ce nom, parce que les voyageurs qui ſe rendoient dans leur pays, allant d'abord du côté du nord juſque par-delà les Palus, cette première direction a ſuffi pour faire croire, comme je l'ai déjà obſervé, que tout le reſte de la route ſe faiſoit à peu près vers le nord. Dans l'incertitude où l'on a été ſur la véritable ſituation de ces peuples, on les a placés en différens endroits, & en conſéquence toutes les circonſtances que l'on rapporte à leur ſujet, ne peuvent pas être appliquées à une même nation: ainſi les filles Hyperboréennes qui venoient à Délos, ne partoient pas de la Chine, mais de quelque pays auquel on avoit encore donné le nom d'*Hyperboréen*.

D'après Pline & quelques autres Écrivains, il eſt conſtant que les Arimphéens ſont les mêmes que les Argippéens d'Hérodote; qu'on a confondu ces Arimphéens avec les Hyperboréens, & que quelques nations ſituées dans la Sérique ou la Chine, ont également été confondues avec ces mêmes Hyperboréens: de-là il ſemble devoir réſulter que les Sérès ou Chinois ſont les mêmes que les Argippéens, & ceux-ci les mêmes que les Hyperboréens, ou au moins que ſous ce nom, peut-être général & attribué à différens peuples, on a compris les Chinois; je finis par en donner une nouvelle preuve. Nous avons vu plus haut que Pline, en parlant des Hyperboréens, diſoit qu'ils ne mouroient que quand ils étoient las de vivre, & qu'ils vivoient pluſieurs ſiècles dans la paix & dans l'abondance. Un Géographe anonyme qui fleuriſſoit ſous Conſtance *(f)*, a fait le même portrait des Chinois; ils vivoient, dit-il, dans la plus grande félicité, ils n'étoient point ſujets aux infirmités, ils attendoient tranquillement la mort, ils en connoiſſoient même d'avance le moment, perſonne ne les

(f) Vetus orbis deſcriptio Græci ſcriptoris ſub Conſtantio & Conſtante.

pleuroit ; lorſqu'ils étoient ſur le point de mourir, ils ſe rendoient dans le tombeau qu'ils avoient préparé, en diſant adieu à tout le monde ; leur vie, ajoute-t-il, eſt de cent dix-huit ou de cent vingt ans. Il ſemble que ce Géographe ait copié ce que l'on diſoit des Hyperboréens ; Strabon donne auſſi aux Sérès ou Chinois plus de deux cents ans de vie : telles ſont les traditions des Anciens ſur les Sérès, qui ſemblent ſe confondre avec celles que l'on débitoit ſur les Hyperboréens.

Lib. XV, p. 701 & ſuiv.

Les détails géographiques que les Anciens nous ont laiſſés ſur ce ſujet, ne s'oppoſent pas à placer à la Chine une nation Hyperboréenne qui, d'après tout ce que l'on en a dit, ne peut être miſe dans le fond du nord, ni chez des peuples barbares ou Nomades : la ſeule difficulté qui paroiſſe s'oppoſer à ce ſentiment, eſt le préjugé où nous ſommes que les Anciens ne devoient pas avoir pouſſé leurs connoiſſances juſqu'à la Chine ; mais cette difficulté ne fera aucune impreſſion ſur ceux qui ſont inſtruits de l'hiſtoire de la Chine : elle nous apprend que les Chinois ont eu plus de relation qu'on ne penſe avec les peuples d'occident.

NEURI
BUDINI
Danapris
Lacus
Hypanis vel Bogus
Pyretus
Tyras vel Danaster
Samara
Gerrhum
Borysthenes
Olbia
Donec sive Tanais minor
THYSSAGETÆ
Rha ou Wolga
Tanais
Tanais
Lycus
Hyaris
Gerrhus
Agaris
MÆOTIS PALUS
HYLÆA
Carcine
Cremni
Dromos Achillis
Taphros
Bosporum Cimmerium
Darii Hystaspis
Portus Borysthenicus Ost.
Portus Sacrum Ost.
Ponti Ostia
ISTER
PONTUS
TAURICA
Hypanis
CASPIUM MARE
Iberia
Colchis
Pyla
CAUCASUS
Albaniæ Pyla
Derbend
EUXINUS
Rheon
Phasis
Cyrus

POUR le Mémoire de M.r D'ANVILLE, intitulé, Examen critique d'Hérodote sur ce qu'il rapporte de la Scythie.
Mémoires de l'Acad.e R.le des Belles-Lettres. T. XXXV. p. 573.

Stades, dont 10 font l'équivalent d'un Mille Romain, et de 750 au Degré.
500 1000 1500 2000 2500 3000

Stades, selon l'estime de Ptolémée de 500 au Degré.
500 1000 1500 2000 2500 3000

Lieues de 25. au Degré.
25 50 75 100

Gravé par Guil. Dela Haye.

EXAMEN CRITIQUE D'HÉRODOTE, SUR CE QU'IL RAPPORTE DE LA SCYTHIE.

Par M. D'ANVILLE.

JE crois être assujetti, comme par état, & plus étroitement que personne, à ce qui peut convenir aux circonstances locales, & positives, lorsqu'il s'agit d'appliquer, & de faire correspondre aux notions modernes, le détail que fournit l'ancienne Géographie. C'est avec ce sentiment que je me suis proposé d'examiner le détail que donne Hérodote sur la Scythie, ce qui fait la plus grande partie de son IVe livre. Le récit de l'expédition de Darius, fils d'Hystaspe, contre les Scythes, est accompagné d'une description de la contrée, où paroissent différentes nations, dont il avoit ouï parler plus ou moins distinctement. Pour ce qui est des faits historiques de l'expédition, si des fautes graves en Géographie se manifestent dans la description des lieux, on sera en droit de tenir pour suspect ce qui, dans le détail de ces faits, ne paroîtra pas convenable à des yeux ouverts sur le pays même. Ce pays est actuellement plus connu, & mieux figuré en quelques parties, qu'il ne l'étoit lorsque le savant M. Bayer a travaillé sur le même sujet.

Art. 101. Hérodote se renferme dans des limites en Scythie, prenant vingt journées de longueur sur la mer, & pareillement vingt journées de profondeur dans les terres; formant en quelque manière un carré, comme il s'en explique. Il divise le côté maritime en deux parties égales, & chacune de dix journées; la première, depuis l'Ister jusqu'au Borysthène; la seconde, depuis le Borysthène jusqu'au Palus-Méotide. Il a soin même de donner l'évaluation de ce qu'il appelle journée, la faisant de deux cents stades. Ainsi, ajoute-t-il, la traversée de la Scythie, dans l'une & dans l'autre manière de s'étendre, sera de quatre mille stades.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

M. Bayer déférant à ce rapport d'Hérodote, mais balançant entre deux différens ſtades, l'un d'après Ératoſthène, ſur le pied de ſept cents ſtades au degré, l'autre ſelon l'eſtime qui eſt propre à Ptolémée, ſur le pied de cinq cents, donne la préférence à celui-ci. Il n'a point vu que de ce principe il s'enſuivroit, que les dix journées qui ſéparent l'Iſter du Boryſthène, évaluées à deux mille ſtades, prendroient un excédant conſidérable ſur ce que la connoiſſance poſitive du local donne d'eſpace abſolu. Pour que M. Bayer ne ſe ſoit point mépris, il faut que l'Iſter plus méridional recule de manière à ne point laiſſer de largeur à la Mœſie, ou que le Boryſthène monte à une hauteur, par laquelle une partie de l'Ukraine ſe trouvera ſous la Mer Noire. Mais, l'évaluation du degré à cinq cents ſtades, par Ptolémée, eſt aſſez reconnue pour vicieuſe, puiſqu'on eſt aſſuré que la comparaiſon du plus étendu des ſtades avec le mille romain réduit le ſtade à la 600.me partie d'un degré. D'ailleurs, il étoit convenable de voir, dans le plus ancien des hiſtoriens, une meſure plutôt inférieure à l'autre qu'autrement, par la raiſon que poſtérieurement même à cet hiſtorien, on connoît l'uſage d'un ſtade plus foible de longueur que celui qui peut convenir à l'objet actuel. Quant au ſtade de ſept cents au degré, l'analyſe que j'ai communiquée à l'Académie, des opérations d'Ératoſthène pour la meſure de la Terre, fait trouver ſept cents cinquante ſtades dans l'eſpace du degré: & c'eſt préciſément à ces ſtades que ſe rapportent les marches que font les Dix-milles dans Xénophon.

Il eſt à remarquer, que la détermination d'une étendue particulière de pays en Scythie, dans Hérodote, eſt un préliminaire immédiat au détail qu'il veut donner de l'expédition de Darius
89. chez les Scythes. Pour mettre le pied dans leur pays, ce Prince fit jeter un pont ſur l'Iſter, à l'endroit, dit l'hiſtorien, où ce fleuve commence à ſe partager en pluſieurs bras, par leſquels nous ſavons qu'il forme ſes différentes embouchures. Cet emplacement d'un pont pour traverſer le Danube, fut le même dans une guerre entrepriſe contre la Pologne par le ſultan Oſman, en 1620. C'eſt donc de-là qu'il paroît convenable de prendre la meſure des dix journées juſqu'au Boryſthène; & il eſt bien certain qu'elle ſeroit

plus courte en la prenant des embouchures du fleuve, & même de la plus reculée à l'égard du Boryſthène, & qui étoit appelée *Sacrum oſtium.* Or, ce que donne le local en poſition oblique depuis le ſommet de l'île *Peuce*, aujourd'hui *Piczina*, que renferment les bouches du Danube, juſqu'au point le plus élevé du Pont-Euxin recevant le Dniéper ou Boryſthène, revient à deux degrés & deux tiers de degré en meſure priſe à l'ouverture du compas ſur la graduation de latitude, &, cette meſure d'eſpace convient en effet aux deux mille ſtades ſur le pied de ſept cents cinquante au degré. Il ne faut pas croire que ce rapport ſoit l'effet d'une convenance recherchée ou étudiée. Quel ſeroit l'état d'imperfection de la Géographie actuelle, ſi elle n'avoit d'autre moyen de détermination en cette partie, qu'une pareille combinaiſon d'après Hérodote? Diſons, qu'il eſt avantageux à cet ancien hiſtorien de ſe montrer conforme à cette analyſe d'eſpace; & que ſi on vouloit y rapporter les deux mille ſtades ſur le pied où les choiſit M. Bayer, ſavoir de cinq cents au degré, il faudroit courir la valeur de quatre degrés, au lieu de deux degrés & deux tiers.

Comme de deux diſtances qui ont la même définition d'étendue, il peut ſuffire d'en connoître une pour juger de l'autre, la diſtance ultérieure à l'égard du Boryſthène, & dont Hérodote fixe le terme au Palus-Méotide, ne prend que peu d'eſpace ſur ce Palus, au-delà d'une communication que le *Putris-palus*, ou *Gniloe-more* ſelon l'idiome Slavon, s'ouvre avec le Méotide; & bien-loin de courir juſqu'au Tanaïs, à ſon entrée dans le Méotide, il reſte plus d'eſpace pour arriver aux bouches de ce fleuve, qu'il n'y en a pour revenir au Boryſthène. Cependant, Hérodote ne ſauroit être ſoupçonné d'avoir cru le Méotide moins alongé qu'il ne l'eſt, diſant ailleurs que ce Palus n'eſt guère moins grand que le Pont-Euxin. Mais, il paroît fort convenable de ne pas ſe porter trop au loin, en ſuivant Darius dans ſon expédition de Scythie, ſi l'on fait à une des circonſtances principales de l'hiſtoire de cette expédition, toute l'attention que mérite cette circonſtance. Darius laiſſant à la garde du Pont ſur l'Iſter, les Ioniens qui avoient conſtruit ce pont pour le paſſage du fleuve, fixe le terme de ſon retour à ſoixante jours. Et par le diſcours que des Scythes tiennent

101.

86.

98.

133. à ces Ioniens, vers la fin de la campagne, & lorſque Darius eſt aſſez près de regagner ſon pont, on voit que les ſoixante jours n'étoient pas encore entièrement écoulés. On n'imagine pas, qu'une grande armée ait marché ſoixante jours de ſuite ſans aucun ſéjour.

87. Selon Hérodote, le fond de cette armée étoit de ſept cents mille hommes; & nous devons croire qu'elle étoit accompagnée de tout l'attirail & du faſte qu'un monarque Perſan & les Grands

124. de ſa ſuite traînoient après eux. D'ailleurs, il eſt dit que Darius s'arrêta pour conſtruire des châteaux. Dans ſa marche, l'ennemi fut preſque toujours peu éloigné; & cet ennemi bouchant les ſources & les puits, foulant le pâturage dans les campagnes, mettoit beaucoup de difficulté dans cette marche. Auſſi lit-on dans Strabon, que l'armée Perſane fut en riſque de périr de ſoif, dans ce qu'il appelle le *déſert des Gètes*, entre l'Iſter & le Tyras. Je doute que des perſonnes inſtruites dans la guerre, admettent trois cents lieues de route dans toute cette expédition.

Edit. Pariſ. 1620, pag. 305.

Après ces conſidérations générales, qui doivent avoir une grande influence dans l'étude qu'on peut faire d'Hérodote ſur la Scythie, je paſſerai à quelques circonſtances particulières. Le *Tyras* &

47. l'*Hypanis*, qu'en parlant des rivières de la Scythie, notre auteur nomme entre l'Iſter & le Boryſthène, ſont aſſez connus pour être le Dnieſter & le Bog, parce que dans les temps poſtérieurs, le Tyras a été appelé *Danaſter*, & que le nom de *Bogus* a prévalu ſur celui d'Hypanis. On ſait que la ſeconde de ces deux rivières ne ſe rendant point à la mer, eſt reçue par le Boryſthène, peu éloigné de ſon embouchure. Au confluent étoit une ville Grecque, nommée *Olbia*, c'eſt-à-dire l'*heureuſe*, que le fleuve faiſoit auſſi appeler *Boryſthènes*, & qui prend encore le nom de *Miletopolis* dans Pline, parce que c'étoit une colonie Miléſienne. Elle avoit été détruite par les Gètes, environ cent cinquante ans avant que Dion-Chryſoſtôme, exilé comme les autres Philoſophes par Domitien, en fît le lieu de ſa retraite; & on n'a pas de peine à croire ce qu'il dit, que le grec qu'on y parloit, étoit très-corrompu. Cette ville n'exiſte plus, & la ville moderne d'*Oczakow*, autrement *Ouzi*, tire ſon nom de l'emplacement qu'on lui a donné à la bouche même du fleuve, parce qu'*ouzi* & *os* ont

la

la même signification dans un dialecte ſlavon & en latin. Le fleuve ſe reſſerre en cet endroit, à la ſuite d'un large épanchement en forme de lagune, qu'on appelle *Limen*, & qu'il ſeroit mieux d'appeler Λίμνη, ſelon qu'il en eſt mention dans Conſtantin-Porphyrogénète. Je crois voir l'ancienne dénomination de Boryſthène dans le nom de *Bérézen*, que porte une petite île voiſine de la côte, en tirant vers le couchant à l'égard de l'embouchure, dont elle eſt diſtante de ſoixante ſtades, ſelon le Périple d'Arrien, quoique le nom n'y paroiſſe point. Ptolémée connoît une île ſous le nom préciſément de *Boryſthènes*, relatif à celui de *Bérézen*. Strabon & le Porphyrogénète parlent d'une île comme étant à l'embouchure du fleuve, & ſon nom dans l'auteur Byzantin, eſt celui d'Ἅγιος Ἀθανάσιος. *De Admin. Imp. c. 9.*

Hérodote n'a point eu connoiſſance des *Porowis* ou ſauts du Boryſthène. Méla n'en paroît point informé, en diſant de ce fleuve, par comparaiſon à d'autres de la Scythie, *placidior (defluit) quàm cæteri.* Et je n'en connois point de mention qui ſoit antérieure à celle qu'on trouve dans Conſtantin-Porphyrogénète : c'eſt ce qu'il appelle φραγμός, qu'on peut interpréter *munitio* ou barrière. Quoiqu'il n'en décrive que ſept, on en compte juſqu'à treize ſur les lieux, ſelon les belles cartes topographiques, & la deſcription par écrit de le Vaſſeur-Beauplan, ingénieur François fort habile, & conſtructeur d'un grand nombre de places, qui n'exiſtoient point en Ukraine il y a ſix vingts ans. Ces cataractes ſont le terme de la navigation, en remontant le fleuve. L'endroit où le Boryſthène ſe trouve navigable, ὁ Βορυσθένης ἐστὶ προσπλωτὸς, ſe nomme *Gerrhæ ;* & c'eſt, dit Hérodote, le plus reculé du pays qu'occupent les diverſes nations chez leſquelles eſt porté le corps d'un Roi défunt, pour être finalement inhumé avec grand appareil en ce lieu. On lit dans un autre endroit, que le Boryſthène eſt connu dans un eſpace de quarante jours de navigation juſqu'au lieu nommé *Gerrhum ;* & il importe de ſavoir, ſelon ce que preſcrit la connoiſſance poſitive du local, qu'on ne peut eſtimer la longueur de cette navigation, en y faiſant entrer plutôt plus que moins pour les circuits du fleuve, & juſqu'à la rencontre de la première des cataractes en montant, qu'environ quatre-vingts lieues. *Ubi ſuprà.* 53.

J'ai été curieux d'examiner sur la carte particulière, & en plusieurs feuilles, du cours du Dniéper, dressée par Beauplan, quel pourroit être le lieu correspondant à celui dont on vient de parler d'après Hérodote. Je remarque, qu'immédiatement au-dessous du dernier des treize Porowis, sur le côté d'un coude très-serré, où le fleuve, jusque-là fort embarrassé d'îles & de rochers, se trouve rassemblé dans un seul lit, & plus étroit qu'ailleurs, on lit: *Wielka Przeprawa Tatarska*, ce que je crois signifier en slavon, grand passage fréquenté par les Tartares: & en effet, Beauplan en parle dans sa description, comme du plus commode à traverser, avec l'avantage de fournir dans l'enfoncement du coude l'assiette d'une place qui seroit très-forte. Il est question de ce passage, & avec évidence, sous le nom de πέρημα τὸ Κερκέϊτ, dans le Porphyrogénète, comme étant au-dessous de la dernière cataracte, & celui que traversent les Patzinacites allant en guerre contre les Russes. L'île qu'il place immédiatement plus bas, sous le nom de Saint-Grégoire, se reconnoît également bien dans celle de Chortyca, qui se distingue, comme plus spacieuse qu'aucune autre, & jusqu'où Beauplan dit avoir vu par lui-même & dessiné le Borysthène. Au reste, cette partie du Dniéper en le remontant, & dont l'étendue est bien décidée, ne s'élevant pas jusqu'aux limites d'une estime de vingt journées de profondeur, on pourroit se croire en liberté de supposer une demeure plus reculée dans les terres à quelques-unes des nations dont il est parlé dans Hérodote. Mais, je tiens qu'il faut user en cela de grande réserve; & que comme il est convenable de partir de l'Ister, il n'en doit pas être de même du Borysthène, vu l'élévation de son embouchure au-dessus de l'Ister. Par le quarré auquel on a vu qu'Hérodote compare l'étendue de la Scythie, il paroît que cette différence de hauteur ne lui est pas connue, & qu'il suppose ces deux objets sur une même ligne, prolongée jusqu'au terme du quarré, sans changement de direction. Les connoissances de Ptolémée vont plus loin, & jusqu'aux sources d'un double Borysthène, l'un venant du nord, comme on connoît le Dniéper, l'autre qui ne sauroit être que le Prypec, venant du couchant pour joindre le Dniéper au-dessus de Kiof ou Kiovie, après avoir

Page 21.

traverſé la Poléſie. On a tout lieu d'être ſurpris que M. Bayer cite Miechovius, chanoine de Cracovie, pour dire que le Boryſthène ſort du diſtrict de Sandomir, & c'eſt apparemment une mépriſe. Car, les ſources du Dniéper dans la province de Smolensko, ſont à plus de deux cents lieues de ce diſtrict; & s'il eſt queſtion du Prypec, comme étant un Boryſthène, le canton de pays dont il ſort eſt diſtant de plus de cinquante lieues du même diſtrict.

Au-delà du Boryſthène, Hérodote nous donne un fleuve ſous le nom de *Panticapes*, dont, malgré les égards dûs à cet ancien Hiſtorien, on ne ſauroit ſe diſpenſer de nier l'exiſtence. Entre le Boryſthène & ce fleuve, dit-il, dans un eſpace de trois journées, 18.
habitent les Scythes Laboureurs, Γεωργοὶ; & ce fleuve traverſe 54.
le canton nommé *Hylæa*, pour ſe rendre dans le Boryſthène. Il nous fixe ſur ce canton, diſant qu'il eſt adjacent au *Dromos Achilleos*, & ajoutant qu'il eſt rempli d'arbres, ce qui le diſtingue 76.
bien d'une contrée plus reculée. Et ce qui eſt ainſi appelé la Courſe d'Achille, & décrit par pluſieurs Auteurs de l'antiquité, comme une bande de terre très-étroite, ſerrée entre le rivage de la mer & des lagunes, eſt très-mal figuré dans les cartes dont les Auteurs ont ignoré cette deſcription. Or, il eſt conſtant & avéré, qu'on ne trouve point de rivière, qui après avoir traverſé le terrein contigu à la péninſule du drome d'Achille, tombe dans le Dniéper. Les marches des armées Ruſſes dans les campagnes de 1736 & 1737, ſur leſquelles on a dreſſé des cartes par campemens journaliers, en faiſant route du Dniéper pour entrer dans la Crimée, n'ont point rencontré de rivière, forte ou foible, qui puiſſe tenir lieu du *Panticapes* d'Hérodote. Il y a des nuages répandus ſur ce *Panticapes* dès l'antiquité; il y eſt confondu avec l'*Hypanis*. On lit dans Pline: *Quidam Panticapen confluere infra Olbiam cum Boryſthene tradunt, diligentiores Hypanin*, ce qui n'empêche pas de trouver quelques lignes plus bas; *Hypanis per Hylæos & Nomados fluit.* La place donnée au *Panticapes* par Hérodote, eſt celle de l'*Hypanis* dans Ptolémée, avec la différence d'avoir ſon embouchure dans la mer, au lieu de joindre le Boryſthène. Ce n'eſt pourtant pas que ce qui peut tenir lieu de l'Hypanis ſur la *L. IV, c. 12.*

rive citérieure du Boryſthène ne ſe remarque dans Ptolémée; mais c'eſt ce qu'il donne pour une émanation du fleuve même. Cette diſcuſſion eſt bien propre à faire voir de la difficulté à débrouiller l'ancienne Géographie en quelques endroits. M. Bayer, à qui des cartes antérieures à celles des Ruſſes ne montroient pas plus le *Panticapes* d'Hérodote, que les cartes poſtérieures ne le montrent actuellement, prend le parti d'en faire la rivière de Samara, qui eſt trop conſidérable pour que le terme de *rivus* qu'il lui applique ſoit convenable. Mais, cette rivière de Samara eſt reçue par le Dniéper, avant que ce fleuve ſoit arrivé aux Porowis; par conſéquent au-delà de ce qu'Hérodote a connu du Boryſthène, comme on a vu ci-deſſus. Peut-on vouloir que le canton d'*Hylæa*, adjacent à la mer vers le Drome d'Achille, recule de 60 lieues dans les terres? Ne lit-on pas dans Pline: *Silveſtris regio Hylæum mare, quo alluitur, cognominavit!* Et comment M. Bayer, en prenant Samara pour *Panticapes*, a-t-il pu dire: *igitur haud longè à mari Panticapes abſuit!*

Ubi ſuprà.

55. 56.

À ce *Panticapes* dans Hérodote, ſuccède une autre rivière nommée *Hypacaris*. Il la fait ſortir d'un marais, & traverſer le pays des Scythes *Nomades*, pour ſe rendre dans la mer à *Carcine*, en bornant par ſa rive droite l'*Hylæa* & le *Dromos Achilleos*. On peut reconnoître cette rivière dans Ptolémée ſous le nom de *Carcinitis*. Mais, avant que de ſe rendre à la mer, l'*Hypacaris*, ſelon Hérodote, reçoit un autre fleuve, dont le nom eſt *Gerrhus*; & il y a bien quelque choſe à dire ſur ces rivières, qui, au défaut d'un *Panticapes*, qu'on ne trouve point, doivent paroître immédiatement à la ſuite du Boryſthène, & précéder l'Iſthme qui donne entrée dans la Cherſonèſe Taurique, ou la Crimée. Les cartes récentes, qui nous repréſentent le local, ne montrent que deux ruiſſeaux ou ravines, qui ſe joignent ſous le nom de *Calanza*, & qui après un très-court eſpace, rencontrent la mer, à l'endroit où l'on doit croire qu'exiſtoit *Carcine*. Il y a des cartes qui placent en ce lieu une ville ſous le nom de *Negropoli*, ce qui ſignifieroit ville noire, mais par une mépriſe à l'égard du nom de *Necro-pyla*, ou de porte mortuaire, qui dans les Auteurs Byzantins eſt propre au *ſinus Carcinites*, appelé aujourd'hui par

les Turcs *Olu-Degniz*, ou Mer morte. Mais, que dire, de ce que *Gerrhus* tire ſon nom dans Hérodote, du lieu juſqu'où le Boryſthène eſt connu ? C'eſt bien ce qu'on ne peut admettre, en conſidérant que l'obliquité du cours du Dniéper du nord-eſt au ſud-oueſt, dans un grand eſpace depuis les Porowis, & l'île dont il a été queſtion ſous le nom de *Chortyca*, intercepte le paſſage d'une rivière qui viendroit de ce lointain. Mais, que dire encore, de ce que les Scythes Nomades dans Hérodote, ſuccédant aux Scythes Laboureurs, occupent un eſpace de quatorze journées vers l'orient, juſqu'au fleuve *Gerrhus* ! Le *Gerrhus* dans Ptolémée, au lieu de précéder l'entrée de la Cherſonèſe, eſt ultérieur, & tombe dans le Palus plutôt que dans le Pont-Euxin; & on le reconnoîtroit dans ce que les Ruſſes nomment *Moloſznaja Wodi*, qui eſt une rivière de quelque conſidération, formant un long marécage en approchant du Palus. Mais, le reculement de ce *Gerrhus* ne ſuffiroit pas à beaucoup près aux quatorze journées que donne Hérodote. 56. 19.

Pour continuer de le ſuivre ſans interruption, il faut dire qu'au-delà du *Gerrhus* eſt une contrée qualifiée de royale, Βασιλήια, occupée par des Scythes qui traitent les autres d'eſclaves, ayant au midi la Taurique, & à l'orient le *Taphros* ou foſſé, & le port appelé *Cremni* ſur le Palus Méotide. *Taphros* eſt indubitablement ce qu'en langue Tartare on nomme *Pérékop*, & ce que les Turcs appellent *Or-capi*. Ce foſſé entre le fond du *ſinus Carcinites*, & une émanation du *Byces* ou *Sapra palus*, dont le nom actuel de *Gniloé-more*, eſt le même que *Sapra* en grec, ou *Putris palus* en latin, pourroit avoir été creuſé par cette race d'eſclaves, dont Hérodote fait l'hiſtoire, & qui au retour des Scythes, qu'un long ſéjour avoit retenus en Aſie, voulut, par un foſſé, les empêcher de rentrer dans un pays conquis ſur les Cimmériens. Ces Scythes, auxquels la domination qu'ils avoient exercée en Aſie donnoit une grande illuſtration, pouvoient bien être qualifiés de royaux. On trouve des *Baſilii* dans Strabon, mais qui ſemblent aſſociés aux *Iazyges*, nommés comme voiſins des *Tyrigetæ*, ou Gètes habitant ſur le Tyras ou Dnieſter, & ces *Iazyges* étoient Sarmates. Dans un temps poſtérieur à Hérodote, 20. 3 & 4. P. 306.

des *Iazyges* auront occupé les bords du Palus, comme ils y ſont placés par Ptolémée; & dans Ptolémée une nation, ſous le nom de *Baſilidæ*, paroît très-reculée dans le nord de la Sarmatie. Mais, il faut reconnoître en cela le mouvement qui a toujours agité les nations Scythiques & Sarmates, & leurs migrations. Ce qu'il eſt important de remarquer ici, c'eſt de s'y trouver fixé ſans équivoque par la correſpondance des lieux, au terme que prennent les circonſtances tirées juſqu'à préſent d'Hérodote. Et ce que je crois eſſentiel à la Géographie poſitive, conſiſte à pouvoir compter avec quelque certitude ſur la meſure d'eſpace, qui de l'entrée du Boryſthène nous conduit au Taphros, ou Or-capi. Entre autres inſtructions que j'ai recueillies ſur cet article, une carte manuſcrite venue de la Crimée, & que M. le Comte de Maurepas voulut bien me communiquer en 1737, carte où la diſtance des poſitions principales eſt cotée ſur des lignes tirées entre ces poſitions, m'indique celle du fort de Kil-burun, ſur une pointe baſſe oppoſée à Oczakow, juſqu'à Or-capi, ſur le pied de quarante lieues, qui prennent plus d'eſpace ſur les cartes que j'ai dreſſées, que n'en donnent les cartes Ruſſes.

Dans l'énumération que fait Hérodote des fleuves qui tombent,
47. dit-il, dans la mer, le *Tanaïs* eſt nommé le dernier, & à la ſuite
57. du *Gerrhus* immédiatement. Mais, il fait ailleurs mention de
123. quelques autres rivières, *Lycus, Oarus, Syrgis*, qui ſortent, comme il s'en explique, du pays qu'habite la nation des *Thyſſagetæ*, & traverſant celui des *Mæotæ*, vont ſe rendre dans le Palus-Méotide.
Lib. III, c. 5. Ptolémée nous indique, en effet, entre les rivières que reçoit le Palus, celle du nom de *Lycus:* & une autre, dont le nom eſt *Agarus* ſelon Ptolémée, entre *Lycus* & *Gerrhus*, pourroit être la même qu'*Oarus* d'après Hérodote. Pour ce qui eſt de *Syrgis*,
57. ce nom paroît être *Hyrgis* dans un autre endroit; & quoiqu'en cet endroit *Hyrgis* ſoit conduit dans le Tanaïs, un lieu dont le nom ſe lit *Hygris*, & placé ſur le même bord du Palus dans Ptolémée, ſe confondroit aiſément par ce nom avec l'*Hyrgis* d'Hérodote. On verra, dans la ſuite de ce Mémoire, qu'il peut être de quelque conſéquence de faire mention de ces rivières, & d'être informé qu'elles viennent des Thyſſagètes, & qu'elles

tombent dans le Palus. Mais, il doit être queſtion maintenant de jeter les yeux ſur ce qui peut donner quelque idée de l'emplacement de diverſes nations, dont il eſt parlé dans notre hiſtorien, & qui ont rapport à ce qui concerne l'expédition de Darius. Celles dont il a été mention précédemment, Scythes Laboureurs, Nomades, & Royaux, n'y entrent pour rien, & c'eſt néanmoins ſur ce qui les regarde qu'on croiroit être fixé plus préciſément.

On lit dans Hérodote, que de l'Iſter en remontant dans les 100.
terres, la première des nations ſur les limites de la Scythie, eſt celle des *Agathyrſi*, & qu'en ſuivant ces limites, les *Neuri* viennent après, puis les *Androphagi*, ou mangeurs d'hommes, finalement les *Melanchlæni*, ou vêtus de noir. L'emplacement de ces nations fait donc le terme de la Scythie; & c'eſt pour cette raiſon, qu'ayant eſtimé l'étendue de la contrée à vingt journées, il croit que cet éloignement convient à celle des nations qui dans leur ordre ſur 101.
ces limites y prend la dernière place. Mais, parce qu'il en parle ailleurs comme étant limitrophe vers le nord à l'égard des Scythes Royaux, qui nous ſont connus pour voiſins de la Taurique & du Taphros, il faut être retenu ſur l'eſtime qu'on peut faire de l'éloignement des *Melanchlæni* dans les terres. D'ailleurs, la narration que fait Hérodote de l'expédition de Darius, en circulant dans la Scythie, veut que les Scythes ayent attiré ſucceſſivement leur ennemi dans les cantons des *Melanchlæni*, des *Androphagi*, & des *Neuri*. Or, comment ſuppoſer, vu le peu de temps que dura cette expédition, que ces *Melanchlæni* fuſſent aſſez écartés de la mer la plus voiſine, pour que la diſtance puiſſe s'évaluer à environ cent trente lieues?

Le canton des *Neuri* tenoit au cours du *Tyras*. Ce canton étoit 51.
infeſté par des ſerpens, dont une quantité extraordinaire venue 105.
du déſert avoit obligé les *Neuri*, une génération avant l'expédition de Darius, de ſe retirer chez les *Budini*. Pline les place aux *L. IV, c. 12.*
ſources du Boryſthène, ce qui pouvoit être ainſi dans un autre ſiècle que celui d'Hérodote. Cet Hiſtorien parle des *Budini*, 108.
comme d'une grande & nombreuſe nation, ayant les yeux bleus, & la chevelure d'un blond ardent. Les *Budini* avoient une ville, dont les remparts & les édifices, tant publics que particuliers

123. étoient de bois, & l'hiſtoire rapporte qu'elle fut brûlée par Darius.
108. Cette ville ſe nommoit *Gélonus;* & un peuple Grec d'origine, & ſorti des établiſſemens voiſins de la mer, les *Géloni* s'étoient mêlés avec les *Budini*, qui avoient adopté un culte conforme à celui des Grecs, & parloient un langage moitié Scythique & moitié Grec, d'où venoit auſſi qu'on leur appliquoit impropre-
109. ment le nom de *Géloni*. Ils étoient néanmoins bien diſtingués en qualité de naturels du pays, & par leur condition de pâtres, au lieu que les *Géloni* s'occupoient de l'agriculture & du jardinage, différant même des *Budini* par la phyſionomie & par le teint. Toutes ces circonſtances, qui ſont fort curieuſes, nous ſont également fournies par Hérodote : & ce qu'il dit encore, que le pays des *Budini* produit des arbres de toute eſpèce, & que là où le pays en eſt le plus couvert, il y a un lac garni de roſeaux, où l'on prend des loutres & des caſtors, me paroît très-remarquable, en ce qu'il reſſemble ſingulièrement à un canton particulier, figuré en grand détail dans une des feuilles de la belle carte de Beauplan, ſur la gauche du cours du Boryſthène en remontant, & vers la hauteur de quarante-cinq degrés. Et je ne puis me refuſer de citer cette particularité, quoique je ſois fort éloigné de vouloir me livrer trop à la conjecture. Mais, on ne ſeroit point étonné, que les *Neuri* en même hauteur ſur le Tyras, euſſent eu les *Budini* pour voiſins. Il y a des *Bodini* dans Ptolémée au-deſſus des Baſtarnes & des Peucins, qui ont habité le pied des montagnes auxquelles le nom d'Alpes Baſtarniques a été donné, & le voiſinage de l'Iſter vers le Pont-Euxin. Dans la croyance que le Boryſthène devoit tirer ſon origine d'une montagne, comme tant d'autres grands fleuves, Ptolémée donne à cette montagne le nom de *Bodinus*. La nombreuſe nation des *Bodini*, adonnée à la vie paſtorale a pu s'étendre au loin; & on croit les *Géloni* devenir plus Sarmates qu'ils ne paroiſſent dans Hérodote, quand il en eſt parlé comme ſe peignant le corps, & même s'imprimant cette peinture dans la peau. Mais, en voyant des Grecs ſous ce nom de *Géloni* mêlés avec les *Budini*, on n'eſt point ſurpris que la langue que parlent les Lithuaniens ait des termes dérivés de la langue Grecque. Diſons finalement, que les *Budini* & les *Géloni* aſſocient.

aſſocient leurs armes à celles des Scythes, ſelon la narration d'Hérodote, contre Darius, tandis que les *Melanchlæni*, *Androphagi*, *Neuri*, refuſent leur ſecours; ce qui aſſurément renferme ces *Budini* & *Géloni* dans des limites peut-être plus étroites que les autres peuples, bien loin qu'on puiſſe les croire fort au dehors.

Quand avec les yeux fixés ſur les pays qu'ont traverſé les Grecs au ſervice de Cyrus le jeune, & dans le retour de leur expédition, on lit Xénophon, il y a bien quelques endroits où la conciliation du détail de la marche avec les circonſtances du local n'eſt pas ſans difficulté. L'hiſtorien étoit néanmoins de cette expédition; mais on peut croire que les longues harangues, par leſquelles la narration eſt trop interrompue, n'ont point été compoſées ſur le lieu, & que l'ouvrage a été rédigé à loiſir & après coup. Il n'y auroit donc rien de ſurprenant à trouver qu'Hérodote, qui n'a été informé de l'expédition de Darius en Scythie, dans un pays preſque inconnu, que par ouï-dire, ſe ſoit mépris ſur quelques points particuliers. N'a-t-on pas développé & mis en évidence, des erreurs dans la deſcription géographique de la contrée? Je ne crois pas qu'il ſoit poſſible d'admettre dans la marche de Darius, que ce Prince ait traverſé le Tanaïs. Si Darius parti de l'Iſter, s'eſt avancé juſqu'au point de traverſer le Tanaïs, pour de-là remonter dans l'intérieur du pays, comme il eſt dit expreſſément dans l'hiſtoire, y étant amené par une manœuvre des Scythes, chez les *Melanchlæni*, *Androphagi*, *Neuri*, ceux-ci dans l'occident de la Scythie, vers le haut du Dnieſter, & fort éloignés des premiers, les plus reculés vers l'orient, ce Prince ayant même pénétré chez les *Budini*, pour y exercer des actes d'hoſtilité, ſa marche ne peut être eſtimée moins de ſix cents lieues. Or, je demande, ſi dans un temps limité poſitivement à ſoixante jours, ſur leſquels il faut prendre le temps de conſtruire huit châteaux, indépendamment de quelques ſéjours, l'armée prodigieuſe d'un prince Aſiatique & faſtueux, que la diſette d'eau & des fourrages a fort incommodée, aura fait ſix cents lieues? La plus légère expérience dans la guerre en fait ſentir l'impoſſibilité.

J'ai obligation à un ſavant Confrère, de m'avoir donné occaſion de relire Hérodote ſur la Scythie. Un Mémoire de M. Bayer,

inséré dans le premier volume de l'Académie de Pétersbourg, fut pour moi, il y a long-temps, le motif d'une étude particulière sur le même sujet. Je ne puis dissimuler que j'ai été surpris de voir les *Budini*, dont il a été parlé, être transportés au pied du Caucase & en Circassie, dans un Mémoire communiqué à la Compagnie; de voir les châteaux construits par Darius dans son expédition contre les Scythes, être appliqués aux différentes gorges du Caucase, qui ont été fermées par des retranchemens particuliers, dans l'intervalle du Pont-Euxin jusqu'à la Mer Caspienne, près de Der-bend. Si nous avons trouvé que le passage du Tanaïs étoit hors de vraisemblance, comme fournissant une carrière excessive aux marches de Darius, l'éloignement où nous conduiroit cette suite de retranchemens au-delà du Tanaïs, dans une position oblique & plus méridionale de cinq degrés, vers le milieu de la longueur de la Mer Caspienne, ajoutera quatre cents lieues, parce qu'il faut après avoir conduit Darius jusque-là, l'en faire revenir, puisqu'il est sorti de la Scythie par le même endroit qu'il y étoit entré. Ces quatre cents lieues au-delà de six cents, en feront mille, qu'on n'admettra certainement point dans une expédition de deux mois. Les *Neuri*, qu'on a vu placés vers le haut du Dniester, &
105. qu'Hérodote dit s'être retirés chez les *Budini*, auront cherché cette retraite bien au loin, & au travers de plusieurs autres nations, si on les fait courir en Circassie, au pied du Caucase. Pline les maintient éloignés de plus de trois cents lieues, en les plaçant aux sources du Borysthène. Je ne sai si les cheveux roux & les yeux
108. bleus, qui distinguent les *Budini* dans Hérodote, conviennent aussi-bien aux habitans du Caucase, qu'à une nation d'un climat Germanique. Les Alains, dans un canton de la Circassie, ont bien la chevelure blonde, *crines mediocriter flavos*, selon le témoi-
Lib. XXXI. gnage d'Ammien-Marcellin, mais non pas *rutilam comam*, comme
In Agricolâ. Tacite s'exprime sur une nation, que par cette raison il croit Germanique d'origine.

Il y a aussi quelque difficulté par rapport aux huit châteaux
124. construits par Darius. On lit dans Hérodote, qu'il les avoit écartés les uns des autres de soixante stades, d'où il résulte qu'ils étoient renfermés dans un intervalle de quatre cents quatre-vingts stades,

dont on ne peut conclure qu'un eſpace d'environ ſeize lieues, ſur la meſure de ſtade qui a paru convenable. Cet eſpace eſt bien court pour que les pays ſitués au midi du Caucaſe fuſſent à couvert de l'invaſion des peuples ſeptentrionaux : car, à retrograder de Der-bend (paſſage le plus important à fermer par rapport à la Perſe) juſqu'au défilé de l'Ibérie, qui eſt décrit dans Pline, & dont le rempart m'a paru nommé *Honora-kert* dans un itinéraire Arménien, la diſtance ne peut s'eſtimer moins de cent lieues. Si Darius avoit voulu boucher ces paſſages, n'étoit-il pas plus à portée de le faire en partant immédiatement des provinces qui lui obéiſſoient, que de n'y arriver que par un circuit immenſe dans un pays ennemi, & en prenant à revers ces paſſages ? Quand les Romains ont élevé des remparts dans l'île Britannique, c'eſt par progreſſion de poſſeſſion, non pas en partant de ce qui étoit ultérieur. D'ailleurs, en quel endroit eſt-il queſtion dans Hérodote, de faire conſtruire des châteaux par Darius ? c'eſt après l'avoir amené ſur le fleuve *Oarus*, que nous avons vu être tiré du pays qu'occupoit la nation ſeptentrionale des Thyſſagètes, pour ſe rendre dans le Palus-Méotide. Darius ne prend pas même le temps d'achever entièrement la conſtruction de ſes châteaux, & il n'en ſubſiſtoit que des ruines dans un temps auſſi voiſin de Darius que celui dont parle Hérodote. Ainſi, on ne ſauroit dire que ceux qu'on a connus exiſter poſtérieurement dans les gorges du Caucaſe, ſoient ſon ouvrage.

L. VI, c. 11.

124.

123.

124.

Ce qui a fait juſqu'ici la matière de cet examen critique ſur ce qui regarde la Scythie dans Hérodote, eſt ce qui mérite d'être aſſez bien étudié, pour qu'on puiſſe démêler le plus ou le moins de convenance des faits & des circonſtances que rapporte cet ancien hiſtorien. Mais, la même conſidération ne doit pas s'étendre à quelques autres points particuliers & détachés, étrangers aux objets précédens, que la liaiſon qu'ils ont entr'eux, peut raſſembler ſous un même coup d'œil. On lit dans Hérodote, qu'au-delà des *Thyſſagetæ* & *Iurcæ*, nations contiguës, qui vivent de la chaſſe, eſt un pays pierreux & raboteux juſqu'à une nation qui habite au pied de montagnes très-hautes, chez laquelle les deux ſexes ſont chauves de naiſſance; nation vêtue à la manière des Scythes,

23.

tirant ſa nourriture d'un arbre particulier, faiſant ſa demeure ſous des arbres en toute ſaiſon, avec la ſeule différence de ſe couvrir d'une eſpèce de chapeau pendant l'hiver : cette nation eſt réputée ſacrée, à l'abri de toute vexation, deſtituée de toute eſpèce d'armes, l'arbitre de ſes voiſins, l'aſile des exilés. On lui donne le nom
24. d'*Argippæi*. Le pays juſque-là, dit Hérodote, eſt aſſez connu, parce que quelques Scythes, & même des Grecs des échelles du Pont-Euxin, font cette route. Ce qui eſt au-deſſus, en continuant le même récit, étant ſéparé par des montagnes inacceſſibles, eſt
25. inconnu. Cependant, au rapport de la nation chauve, au-delà de ces montagnes ſeroient des *Capripedes*, auxquels ſuccéderoit un pays où l'on dort ſix mois de l'année. Hérodote ajoute comme avéré, que le pays ſitué à l'orient de cette race chauve, eſt occupé par les *Iſſedones*.

J'ai de la peine à être tranſporté juſqu'en Chine par cette relation, dans laquelle il entre évidemment des circonſtances hors de vraiſemblance. Nous ſommes informés que le pays des Thyſſagètes, duquel part Hérodote pour parler des Argippéens, donne naiſſance à des rivières qui tombent dans le Palus-Méotide. La Géographie fournit ſoixante degrés de longitude, depuis l'entrée du Tanaïs dans le Palus, juſqu'au méridien de cent vingt degrés, qui ne fait qu'effleurer, pour ainſi dire, la frontière du Cheñ-ſi, la moins reculée des provinces de la Chine. Ces ſoixante degrés font un eſpace d'environ onze cents lieues, par la hauteur moyenne de l'entrée du Cheñ-ſi à quarante de latitude, & de l'embouchure du Tanaïs à quarante-ſept. J'avoue qu'une pareille diſtance en droite ligne, ſans les circuits d'une telle route, me paroît difficile à franchir, ſans rencontrer aucun objet intermédiaire. Si les Iſſédons
25. ſont plus avancés vers l'orient que les Argippéens, comme le dit formellement Hérodote, la demeure la plus lointaine qu'on puiſſe ſe flatter de connoître aux Iſſédons, eſt le pays d'Eygur, & ce pays étant moins oriental que la Chine, les Argippéens ne ſauroient être les Chinois. Les notions que l'on a des Chinois, ne les montrent pas logés ſous des arbres, comme dans une demeure fixe & permanente, & l'uniformité dans cette manière d'habiter, ne pourroit avoir lieu dans l'étendue d'une contrée vaſte. Si les Chinois

n'ont point une grande réputation de valeur dans la guerre, cela n'empêche pas que la nation ne ſoit armée. Je ne cherche point à fixer de lieu convenable aux Argippéens, & cela paroîtra même aſſez peu intéreſſant. Mais, ſi on prenoit cette eſpèce de nation ſacrée pour quelque ſociété de Brahmènes ou de Lamas, comparable à ce qu'on trouve dans le petit ouvrage intitulé *Expoſitio totius Mundi & gentium*, & dont j'ai parlé dans un Mémoire ſur la nation & le pontife des Gètes, l'application me paroîtroit plus vraiſemblable. *Tome XXV, p. 45.*

Les *Arimaſpi*, n'ayant qu'un œil, & du nom deſquels un conteur de fables, nommé *Ariſtéas de Proconnèſe*, avoit intitulé un poëme, ont plus d'une place dans la Scythie. Car, étant rangés entre les Celto-Scythes, ſelon Strabon, par les plus anciens qui en euſſent parlé, ils étoient plus Européens qu'Aſiatiques; & Pline y eſt conforme, en les faiſant contigus aux *Mæotæ* ſur les derrières. Si dans Hérodote il eſt dit qu'au rapport des Iſſédons, les Arimaſpes ſont au-deſſus d'eux, il faut opter entre des Iſſédons, que quelques auteurs de l'antiquité citent comme voiſins du Palus, & les Iſſédons plus reculés, dont il a été parlé ci-deſſus. Quant à des *Gryphi* ou Gryphons, qui gardent l'or, pour empêcher qu'il ne ſoit enlevé par les Arimaſpes, quoiqu'Hérodote les aſſocie dans le rapport que font les Iſſédons, on voit ailleurs que cet or ſemble appartenir à quelque contrée reculée dans le nord de l'Europe, ſelon Hérodote même. Comment donc haſarder que le Niu-tché, qui eſt le pays des Man-tcheou, actuellement dominans en Chine, reculé juſqu'à cent cinquante degrés de longitude, eſt la contrée convenable aux Gryphons, qu'il faut prendre pour des monſtres à reléguer au pays des fables? *L. XI, p. 507.* *Lib. IV, c. 12.* 27. *Lib. III, 116.*

Il n'y a rien de ſi équivoque que ce qui peut concerner des *Hyperboréens*. Par cette expreſſion de comparaiſon, les Numides en Afrique le ſeront à l'égard des Gétules, les Égyptiens par rapport à l'Éthiopie. Dans un temps où le nord de l'Europe étoit inconnu, des contrées ſituées au-deſſus du golfe Adriatique ont été données à des Hyperboréens. C'eſt à ceux-là qu'il convient d'attribuer par préférence les offrandes faites à Délos, puiſque ſelon le témoignage formel d'Hérodote, elles étoient conduites en 33.

touchant au golfe qu'on vient de nommer, à Dodone, qui les faiſoit paſſer au golfe Maliaque & en Eubée, pour être portées à Délos. Des Hyperboréens orientaux, comme ſeroient des Chinois, auroient fait une bien fauſſe route, au lieu de ſe rendre dans la baſſe Aſie, dont les ports ſur la mer Égée s'ouvrent vis-à-vis de Délos. Ce qui a été débité à l'avantage d'un peuple Hyperboréen, doit être regardé de même œil que les merveilles ſurnaturelles de ſon climat; & il ne conviendroit pas plus de faire la recherche d'une pareille contrée, que de celle qu'une peinture toute poëtique & ſans réalité, nous préſente dans Virgile:

Hîc ver aſſiduum, atque alienis menſibus æſtas,
Bis gravidæ pecudes, bis pomis utilis arbos.

Quand on a bien examiné tout ce que les monumens de l'antiquité fourniſſent à la Géographie, on eſt obligé de convenir que c'eſt à Ptolémée que ſont dûes les connoiſſances qui portent le plus loin dans l'orient. Si on lit ailleurs le nom de *Sérès*, c'eſt par lui ſeul qu'on connoît la *Sérique*. Il faut lui paſſer d'avoir donné aux eſpaces trop d'extenſion, & de prendre trop de longitude, en courant d'occident en orient: c'eſt un vice dominant dans ſa Géographie, trop bien reconnu pour être douteux. Mais, il eſt ſingulier de voir la Sérique de Ptolémée dans un rapport de circonſtances, ſoit rivières, ſoit régions, ſoit villes, plus ſenſible, nonobſtant ſes imperfections, qu'à l'égard de pluſieurs autres contrées vis-à-vis du local correſpondant: c'eſt ce que j'ai développé par une comparaiſon ſcrupuleuſe & ſuivie, non pas vague, l'accompagnant d'une carte figurée d'après Ptolémée, comme d'après les connoiſſances actuelles, dans un Mémoire donné à l'Académie, & inſéré dans le XXXIIe volume de ſes Mémoires. Limités partout ailleurs par le Gange, la Géographie de Ptolémée nous conduit au pays des *Sinæ*, inconnu tout autre part dans l'antiquité. En partant du Gange, une ſuite de lieux de proche en proche, ſe fait connoître avec trop d'évidence pour qu'il ſoit poſſible de s'y méprendre; & la réforme que l'Aſtronomie met dans la longitude de Ptolémée, achève la détermination. Un Mémoire poſtérieur à celui que je viens de citer, & propre à juſtifier ſur cette partie

comme ſur la précédente, la carte que j'ai publiée du Monde connu des Anciens, a été communiqué également à l'Académie, & eſt compris dans le même volume. Le genre d'étude & de travail attaché à la compoſition des cartes, fournit préciſément un moyen de fixer les objets avec plus de rigueur qu'ils ne ſont ſouvent conſidérés par les Savans, aux lumières deſquels je ſuis néanmoins très-diſpoſé de déférer, lorſqu'une ſévérité que donne la Géographie poſitive n'y mettra point de difficulté; & je terminerai ainſi ce commentaire géographique ſur un des grands morceaux de l'hiſtoire d'Hérodote.

MÉMOIRE
SUR LA MER ÉRYTHRÉE.

Par M. D'ANVILLE.

Lû le 25 Févr. 1766.

CE qu'on nomme actuellement la *Mer Rouge*, ou, ſi l'on uſe du terme grec, la *Mer Érythrée*, n'eſt qu'un golfe ſortant d'une vaſte étendue de mer, à laquelle appartient ſpécialement dans l'antiquité le nom d'*Erythræum ſive Rubrum mare*. L'opinion étoit que cette mer devoit ſon nom à un roi qui eſt appelé *Erythras*, que Strabon dit avoir été Perſan, & dont on vouloit que la ſépulture fût dans une île du Golfe Perſique, nommée *Ogyris*, qui a porté le nom de *Gerun* avant que celui d'*Ormus* lui ſoit devenu propre. La Compagnie a bien voulu entendre la lecture d'une deſcription du Golfe Arabique ou de la Mer Rouge d'aujourd'hui, à la ſuite des Mémoires ſur l'Égypte ancienne & moderne; & dans le volume XXX de l'Académie, le Golfe Perſique, émané comme l'Arabique de la Mer Érythrée, eſt la matière d'un ouvrage particulier. Mon deſſein n'étant point d'entrer dans un auſſi grand détail de circonſtances, en parlant de la Mer Érythrée, ſe borne principalement à en conſidérer l'étendue & les limites, relativement à la connoiſſance qu'avoit l'antiquité des terres dont cette mer baignoit les rivages. On en connoît une deſcription ſous le titre de Περίπλους, qui proprement veut dire *circum navigatio;* & celle

qu'on a du Pont-Euxin, par Arrien, eſt vraiſemblablement ce qui lui a fait attribuer un écrit intitulé de même, ſur la Mer Érythrée. La raiſon d'en douter, qui ne ſeroit fondée que ſur ce que le Périple de cette mer n'eſt pas conforme au détail que donne le même auteur, en parcourant le rivage Perſique, dans le livre intitulé Ἰνδικὰ, ne ſeroit pas déciſive, puiſque ſur les rivières de l'Inde, on peut remarquer dans ce livre quelque diverſité d'avec ce qu'Arrien rapporte comme hiſtorien dans le récit de l'expédition d'Alexandre. Mais, une diſcuſſion ſur l'auteur du Périple n'intéreſſe pas aſſez notre objet actuel, pour que je veuille m'y arrêter.

La notion générale qu'on a de la Mer Érythrée, c'eſt de s'étendre depuis la côte orientale de l'Afrique, le long de la côte méridionale de l'Aſie. Il s'agit donc de reconnoître le terme où ſe porte l'ancienne Géographie ſur l'une & ſur l'autre de ces côtes. Un Mémoire concernant l'Ophir, où les flottes de Salomon alloient chercher de l'or, m'a donné occaſion de rechercher quelle pouvoit être l'extrémité de ce que l'antiquité connoiſſoit ſur le rivage Africain. Le promontoire, ſous le nom d'*Aromata*, que l'on voit rangé dans Ptolémée comme étant le plus oriental de l'Afrique, en s'éloignant ainſi du détroit qui ſert d'entrée au Golfe Arabique, ne ſauroit être que le cap qui porte aujourd'hui le nom de *Guardafui*. Au-delà de ce cap, la plus reculée des villes que connoiſſe l'antiquité ſur cette bande maritime, & ſous le nom de *Rapta*, eſt déterminée par Ptolémée plus méridionale de treize degrés que le promontoire nommé *Aromata*, avec la circonſtance conforme au local, d'être en poſition divergente du midi vers le couchant à l'égard du promontoire. La différence de treize degrés dans la hauteur n'eſt pas donnée arbitrairement; elle eſt fondée ſur l'eſtime qu'en avoit faite un navigateur, comme Ptolémée s'en explique poſitivement, dans le chapitre 14 de ſes Prolégomènes. Or, la hauteur du cap Guardafui, bien connue de nos jours par environ onze degrés & demi, donne lieu de conclure celle de *Rapta* par un degré & demi de latitude méridionale. Si *Rapta*, dans Ptolémée, paſſe la ligne de ſept degrés, c'eſt pour avoir trop reculé dans le ſud le promontoire *Aromata*, en ne laiſſant que ſix degrés d'intervalle, au lieu de onze & demi, entre

entre ce promontoire & la Ligne équinoctiale; & il n'eſt pas à craindre que la Géographie actuelle ſoit démentie ſur ce point, & ſur beaucoup d'autres, par celle de Ptolémée.

Un fleuve, dans les divers bras duquel vers ſon embouchure on connoît aujourd'hui pluſieurs villes, rencontre préciſément la mer à la hauteur que prend la poſition de *Rapta*, de laquelle ce fleuve emprunte dans l'antiquité le nom de *Raptus*, & eſt ſuivi d'un promontoire appelé *Raptum*. Un autre promontoire plus reculé, ſous le nom de *Praſum*, comme s'il avoit été appelé *Cap-Verd*, eſt le point le plus auſtral de l'ancienne Géographie; & en conſéquence de l'emplacement qui convient à *Rapta*, il y a tout lieu de reconnoître la pointe de terre, qui a pris des navigateurs Portugais le nom de *Cabo Delgado*, ou de Cap Délié, par environ dix degrés de latitude ſud. L'île *Menuthias*, moins reculée vers le midi de pluſieurs degrés dans Ptolémée, ne peut ainſi ſe rapporter qu'à celle de Zanzibar, la principale des trois îles actuellement connues vis-à-vis du continent; & il ne conviendroit pas de ſe rendre trop rigoureux à l'égard de Ptolémée ſur une circonſtance particulière, qui eſt d'écarter la *Menuthias* au-delà de ce qu'on connoît d'eſpace entre Zanzibar & le continent. Les Géographes, qui dans leurs cartes ont tranſporté *Menuthias* à Madagaſcar, par un excès d'éloignement, pouvoient être retenus par l'analyſe d'eſpace convenable, à partir comme on a fait ici de Guardafui, puiſqu'en ces mêmes cartes ils reconnoiſſent ce cap pour être l'*Aromata*. Ptolémée ne donnant que dix-huit degrés de différence dans les hauteurs d'*Aromata* & de *Menuthias*, nous avons toutefois connoiſſance d'un intervalle de vingt-quatre degrés depuis le Guardafui juſqu'à la terre la plus ſeptentrionale de Madagaſcar. Enchérir ſur les eſpaces donnés par Ptolémée, au lieu d'y voir les poſitions généralement trop écartées, c'eſt peu connoître le fond de ſa Géographie, & le vice dominant du principe où il étoit, de prendre cinq cents ſtades pour meſure ſuffiſante à ce que vaut un degré de grand cercle, quoiqu'il ſoit avéré que ce degré en renferme ſix cents, & même ſept cents cinquante, ſelon différentes longueurs de ſtade. Que des hommes d'une profonde érudition, tels que Saumaiſe & Bochart, ayent pris Madagaſcar pour *Menuthias*,

la mépriſe doit moins ſurprendre de leur part, que de celle des auteurs de cartes géographiques, parce que la diſcuſſion que demandent les ouvrages de ce genre, eſt plus propre qu'une autre étude à faire conſidérer les objets d'aſſez près pour les fixer plus préciſément. Iſaac Voſſius, dans ſes notes ſur Méla, remarque bien que *Menuthias* n'eſt point Madagaſcar, & que ce doit être Zanzibar: mais, les fondemens de ſon opinion me ſont inconnus. Il faut dire, que la première notion qu'on ait de Madagaſcar eſt dûe à Marc-Pol, qui vivoit à la cour de Coblaï, petit-fils de Zinghiz-khan, vers la fin du XIIIe ſiècle.

Après avoir reconnu le terme Auſtral, ou Afriquain, du rivage qui borne la Mer Érythrée dans l'ancienne Géographie, paſſons au rivage Aſiatique & Oriental. C'eſt Ptolémée que nous avons à conſulter particulièrement ſur cet article: il nous porte au plus loin que s'étendent les notions géographiques de l'antiquité, avec un détail de circonſtances qui n'eſt dû qu'à lui. Mais, en convenant ainſi de ce qui eſt dû à Ptolémée, diſons en même temps, que c'eſt à ce terme de ſes connoiſſances que l'extenſion qu'il donne aux eſpaces ſe manifeſte avec le plus d'excès. Il me ſuffira pour le mettre en évidence, de rappeler quelques points principaux d'un Mémoire donné à l'Académie ſur les limites du Monde connu des Anciens au-delà du Gange. Ptolémée n'arrive à l'extrémité de ce qu'il embraſſe dans ſa Géographie en courant vers l'orient, qu'en rempliſſant l'hémiſphère ou cent quatre-vingts degrés de longitude. Dans cette courſe, il ne prend pas moins de cent quarante-huit à cent quarante-neuf degrés pour arriver au Gange, que les obſervations aſtronomiques de nos jours fixent à environ cent huit, à compter du méridien de la plus occidentale des Canaries, comme il compte également des îles Fortunées; & il en réſulte par une réduction proportionnelle, que les cent quatre-vingts degrés de Ptolémée ſe réduiſent à cent trente. Il ſeroit abſurde de donner aux régions d'au-delà du Gange, les quarante degrés dont il abonde en-deçà de ce fleuve, pour que l'eſpace où il ne prend que trente-un à trente-deux degrés, en prît plus de ſoixante dix.

Il eſt plus naturel de penſer, que les objets étant moins bien connus à proportion de leur éloignement, ce que Ptolémée prend

d'eſpace au-delà du Gange, pourroit être ſuſceptible de plus de réforme qu'il n'en éprouve dans une partie antérieure. De-là vient que le pays des Sines, juſqu'où il nous conduit, & qui n'eſt connu dans l'antiquité que par lui ſeul, tombe préciſément ſur une contrée qui ne s'étend en rigueur que juſqu'à la longitude de cent vingt-ſept degrés, au lieu que par la réduction proportionnelle rapportée ci-deſſus, les cent quatre-vingts degrés de Ptolémée pourroient s'évaluer juſqu'à cent trente. Ce n'eſt point une eſtime vague & arbitraire qui fait trouver ce pays des Sines, mais une chaîne de poſitions de proche en proche, avec des ſignes évidens de reconnoiſſance, & dans un détail que renferme le Mémoire dont j'ai parlé ci-deſſus. Entre ces poſitions, je me contenterai ici, en approchant aſſez près du but où nous tendons, de citer les lieux de *Zabæ* & de *Tingora*, donnés par Ptolémée comme étant ſéparés l'un de l'autre par une terre aſſez avancée en mer pour être appelée le *Grand promontoire*. Or, la Géographie actuelle nous montre ces lieux dans le rapport le plus marqué, de part & d'autre de la grande pointe qui termine la preſqu'île Malaïenne, avec les noms encore d'uſage de *Saber* ou *Saban*, & de *Tingoran*, qu'aſſurément on ne diſtinguera point de ceux qu'on lit dans Ptolémée. Et parce qu'un golfe qu'il appelle *Grand*, eſt ce qui ſuit immédiatement, ſelon lui, le grand promontoire, il eſt évident qu'il nous déſigne le Golfe de Siam, qui creuſe profondément les terres du continent ſur le côté oriental de la preſqu'île. Si l'on ajoute que la Géographie dans Ptolémée ne connoît point d'objet intermédiaire de ce golfe au pays des Sines, il en réſulte que la contrée qui ſuccède au golfe, c'eſt-à-dire Camboja, & ce qu'on nomme la *Cochinchine* par altération de *Kao-tſii-tſin*, eſt le pays des Sines. Il eſt même prouvé que ce qui dans les Géographes Orientaux porte également le nom de pays des Sines, prend le même emplacement, & eſt renfermé par l'Aſtronomie dans cette hauteur de climat. Une combinaiſon ſimple & facile de ces objets faiſant connoître leurs rapports, on a tout lieu d'être ſurpris de les voir étrangement déplacés dans les cartes, juſque-là que des îles, qui ne ſont connues que par Ptolémée, & comme renfermées dans le *ſinus Gangeticus*, que nous appelons *Golfe de Bengale*, rempliſſent en ces cartes, les

mers de l'orient, comprenant les Moluques & le Japon. Le Mémoire ſur les limites de l'ancien Monde, fournit ſur ce ſujet, un détail de preuves & de circonſtances que je ne répéterai point ici.

Il me reſte à parler de ce qu'il y a de plus ſingulier dans la Géographie de Ptolémée ſur la Mer Érythrée. Ptolémée s'éloignant de l'opinion la plus généralement établie chez les Anciens, que les terres ſont enveloppées par une continuité de mer, appelée d'un nom général l'*Océan*, ne borne point de cette manière le continent qu'il a prolongé vers l'orient: il le laiſſe indéterminé, comme pouvant avoir une continuation d'étendue au-delà de l'hémiſphère, dont il a rempli les cent quatre-vingts degrés; & cette circonſtance doit être regardée comme une des plus remarquables dans l'ancienne Géographie. Elle peut avoir donné lieu à la découverte du nouveau Monde. Cette découverte fut entrepriſe dans un temps où l'on n'avoit point encore de connoiſſance bien poſitive du terme oriental de l'Aſie, que la Géographie de Ptolémée faiſoit croire appartenir à un autre hémiſphère que celui que l'on ſe flattoit de connoître. Les Portugais venoient de ſe faire un grand nom en découvrant les Indes par la route de l'orient; & on imagina qu'en prenant celle de l'occident, on aborderoit le même pays par un autre côté. Car, d'où viendroit, ſans cette opinion, le nom d'*Inde occidentale* & d'*Indiens*, au continent de l'Amérique & à ſes habitans naturels? Je ne ſache pas que cette obſervation ait été faite d'après ce qui nous donne lieu de la faire ici.

On voit dans Ptolémée, la côte de l'extrémité de ſon continent au pays des Sines rabaiſſée juſque ſous la Ligne, au lieu de monter vers le nord. Il ajoute que cette côte s'étendant enſuite vers le couchant, va rejoindre celle de l'Afrique au midi du promontoire *Praſum*, qui donnoit à la mer voiſine le nom de *Praſodis*. Ainſi, la Mer Érythrée devient un baſſin dans Ptolémée; & parce que ſa Géographie avoit l'avantage d'être la plus univerſelle, & celui d'être figurée dans des cartes dreſſées d'après ſes tables par Agathodæmon, on ne ſera point ſurpris qu'elle ait été ſuivie ſur l'article dont il s'agit, avant qu'on ait été détrompé par la navigation, qui a ouvert le chemin juſqu'aux côtes méridionales de l'Aſie, en doublant l'extrémité de l'Afrique. L'Édriſi qui écrivoit

ſa Géographie vers le milieu du XIIe ſiècle, après s'être étendu ſur la côte Zengitane ou Africaine, au-delà de Ptolémée, en faiſant mention de la terre de Sofala, qui s'éloigne de la Ligne d'environ vingt degrés, amène la continuation de cette terre juſqu'au midi d'une mer orientale, qui ſous le nom de *Delaravi*, que lui donnent les Géographes Orientaux, baigne les rivages d'une partie de l'Inde très-reculée, vers le pays des Sines. Une carte curieuſe à examiner, dans la collection de *Geſta Dei per Francos*, & que j'ai déjà eu occaſion de citer, dans un Mémoire ſur le rempart de Gog & de Magog, prolonge la côte dont la Mer Érythrée ſeroit bornée vers le midi, juſqu'au-delà des parages du pays appelé *India magna*, en comprenant cette partie de la côte ſous le nom d'*Aſia*, à la ſuite du nom d'*Africa*, quoiqu'elle ne ſoit pas figurée vers ſon terme comme joignant préciſément le rivage du continent oriental. J'ai jugé que cette carte ne pouvoit être poſtérieure au XIIIe ſiècle, & une des raiſons qui me le perſuadent, c'eſt de n'y point voir encore ce que les notions que Marc-Pol avoit communiquées pouvoient y faire entrer, & notamment la grande île de Madagaſcar.

Neuvième partie du premier Climat.

On voit dans l'Édriſi une multitude d'îles, dont on entreprendroit aſſez vainement de faire le rapport à celles que la Géographie actuelle fait connoître d'une manière poſitive. Les *Robaihat*, dont il parle, pourroient être les Mal-dives, en ce qu'il les dit ſans nombre, & contiguës les unes aux autres. De plus, une grande île qui les ſuit, dont l'étendue vers l'orient eſt comparée à quatre mois de chemin, & qui ſous le nom de *Comr*, devance la mention qui eſt faite de Séren-dib, ſe rapporteroit au continent de la preſqu'île de l'Inde, empruntant ce nom de Comr de celui du cap *Comaria*, ou Comorin : & ſi l'on eſt prévenu que la langue Arabe, qui eſt celle du texte de l'Édriſi, n'a point de terme particulier pour diſtinguer une preſqu'île d'avec ce qui eſt île, y employant également le terme de *Gezira*, on n'eſt point ſurpris de voir cette terre de Comr citée comme une île. Dans Marc-Pol, il eſt mention de Comari comme d'une province de l'Inde. Les treize cents ſoixante-dix-huit îles placées, ſelon qu'en parle Ptolémée, au-devant de la Taprobane, ou de Séren-dib,

ne peuvent convenir qu'aux Mal-dives. Mais, une île qu'on auroit curioſité de connoître, parce qu'elle étoit peuplée de Chrétiens, tenant même le rang de métropole dans l'égliſe Neſtorienne, ſous le Catholicos de Chaldée ou de Séleucie ſur le Tigre, c'eſt Kotrobah. Ce qui eſt dit de ſa ſituation, ſoit dans l'Édriſi, ſoit ailleurs, à l'égard d'une île habitée par des ſinges, Géziral-al-Corud, & à ſoixante milles du rivage Africain, ne ſe diſtingue pas avec évidence dans les parages de cette mer, en s'éloignant vers le ſud de l'ancienne Dioſcoride, ou de Socotra, qui étoit auſſi devenue Chrétienne. Et ſi ce n'eſt pas la même île, à laquelle ſa proximité avec le continent de *Zingis*, appelé vulgairement *Zanguebar*, peut avoir communiqué le nom actuel de Zanzibar, je ne vois point d'ailleurs ce que c'eſt que Kotrobah. L'étendue de mille milles, que Marc-Pol attribue à Zanzibar, peut prendre quelque convenance à cette partie du continent, & ne convient point à ce qu'il appelle *une île ſous le même nom.* Quand il fait habiter cette terre par des idolâtres, c'eſt que les habitans naturels ſont des Éthiopiens, appelés *Kafers*, ou infidèles (comme n'étant pas Muſulmans) par les Mahométans que le commerce a établis dans les villes maritimes. Il faut dire que pluſieurs îles que l'on voit dans Ptolémée, plus au large & plus ſud que le promontoire *Aromata*, n'exiſtent point dans la Géographie actuelle.

Au reſte, que Ptolémée en faiſant tourner la côte d'Afrique vers l'orient, au lieu de la prolonger vers le midi, n'ait ainſi tenu aucun compte de quelques récits dont il devoit avoir connoiſſance, ſelon leſquels le continent de l'Afrique auroit été reconnu comme enveloppé au ſud par la mer, on ne ſauroit le lui reprocher, quoique les temps poſtérieurs aient procuré une notion du local favorable à ces récits. Rien n'étoit moins avéré que des faits qui ſont rapportés dans Pline. Ce qui eſt dit de la navigation du Carthaginois Hannon, que parti de Gadès il avoit pouſſé ſa navigation juſqu'au golfe Arabique, ſelon la relation que ce navigateur avoit écrite, eſt démenti par le Périple qui porte ſon nom, & qui paroît ſe borner à la partie du rivage Africain la plus avancée vers le couchant, à peu près dans les mêmes limites que Ptolémée fixe ſur le même rivage. Un Grec nommé Eudoxe, ſous Évergète II,

Lib. II, c. 17.

& fuyant Lathurus, s'étoit embarqué, au rapport de Cornélius Népos, sur le Golfe Arabique, & avoit été porté jusqu'à Gadès. Strabon, qui parle de plusieurs voyages attribués à cet Eudoxe, le traite de conteur de fables, & ne pouvoit à la vérité être fort disposé à lui donner créance, bornant ses propres connoissances en Géographie au détroit qui fait l'entrée du golfe Arabique, & croyant la terre inhabitable dans le voisinage de la Ligne. On trouve l'auteur du Périple de la mer Érythrée disposé à croire qu'au-delà de ce qu'il décrit sur la côte Africaine, l'Océan s'enfonce vers le couchant pour se joindre à la mer occidentale, mais c'est en convenant qu'on n'en a point de notion positive. Si l'on peut former quelque conjecture sur ce qui déterminoit Ptolémée, en bornant la Mer Érythrée vers le midi, d'admettre ainsi une terre Australe, qui auroit été contiguë à l'Afrique, c'est l'idée qu'on avoit des *Antichthones*, auxquels Méla fait occuper la zone tempérée méridionale : *Mediam*, en parlant des zones, *æstus infestat; frigus ultimas. Reliquæ habitabiles, paria agunt anni tempora, verùm non pariter. Antichthones alteram, nos alteram incolimus.* C'est à raison de cette position que Manilius, dans son poëme sur l'Astronomie, dit qu'en cette partie de la Terre, éclairée comme l'autre en même temps par un même Soleil, les corps célestes se couchent vers la gauche, & se lèvent vers la droite. Voici comme il s'explique sur ce sujet :

Lib. II.

Lib. I, cap. 2.

Astronom. l. I.

Altera pars Orbis sub aquis jacet, invia nobis,
Ignotæque hominum gentes, nec transita regna,
Commune ex uno lumen ducentia Sole,
Diversasque umbras, lævâque cadentia signa,
Et dextros ortus Cælo spectantia verso.

Considérer l'état de la Géographie en différens âges, ses progrès selon les temps, c'est, dans l'étude que demande cette science, un des objets les plus dignes de curiosité ; & ce qu'on nomme aujourd'hui la Mer des Indes, est un sujet assez recommandable par lui-même.

Degrés de parenté de M. LIVIUS DRUSUS LIBO.

L. SCRIBONIUS LIBO.

M. LIVIUS DRUSUS, Préteur 704,
par adoption. *par filiation naturelle.*

SCRIBONIE, femme d'OCTAVIEN.	L. SCRIBONIUS LIBO, Cos. 720.	M. LIVIUS DRUSUS LIBO, Cos. 739, auteur de la Médaille; mari de sa petite-nièce, fille de SEX. POMPEIUS & petite-fille de POMPÉE.	LIVIE, femme de TIBÉRIUS NÉRO, ensuite d'OCTAVIEN, eut du premier lit :
JULIE, femme d'AGRIPPA.	femme de SEX. POMPEIUS.		TIBÈRE, mari de VIPSANIA. / Le Grand DRUSUS.
CAÏUS & LUCIUS CÉSARS.	femme de M. LIVIUS DRUSUS LIBO, son grand-Oncle.		DRUSUS CÉSAR. / GERMANICUS.

LIBO DRUSUS, Préteur 769.

MÉMOIRE

MÉMOIRE
SUR
UNE MÉDAILLE D'ARGENT
DE M. LIVIUS DRUSUS LIBO.

Par M. DE LA NAUZE.

TÊTE d'un homme toute nue & sans légende. Revers, M. LIVI. L. F. DRVSVS. LIBO. EX. S. C. Chaise curule, avec la corne d'abondance à droite & une branche d'olivier à gauche. C'est une de ces médailles de famille Romaine, où d'un côté la tête toute nue représente un citoyen après sa mort, & où le type du revers désigne les symboles de sa magistrature, avec une légende, qui en exprimant le nom de l'auteur de la médaille, indique suffisamment le nom du Magistrat son parent, à l'honneur duquel elle est consacrée. Les Savans conviennent avec raison, que l'auteur de la pièce de monnoie, M. Livius Drusus Libo, Consul en l'an de Rome 739, étoit fils adoptif de M. Livius Drusus, Préteur en 704; ils veulent cependant que la tête soit celle du propre père, non du père adoptif, & que le propre père ait été L. Scribonius Libo, Consul en 720. Mais pour mieux éclaircir la médaille, & mieux connoître la personne de M. Livius Drusus Libo, il faut d'abord examiner quelle a été sa famille, & quels furent ses degrés de parenté. *Vaillant. Fam. Livia, 4.*

Famille de Drusus Libo. Le surnom *Libo* appartenoit à la famille Scribonia, comme le surnom *Drusus* à la famille Livia: l'auteur de la médaille étoit donc de la famille Scribonia par sa naissance, & de la famille Livia par adoption. Drusus *Libo* est ici pour Drusus *Scribonianus*, comme ailleurs Metellus *Scipio* pour Metellus *Cornelianus*, Cæpio *Brutus* pour Cæpio *Junianus*, & tant d'autres exemples pareils; les adoptés aimant mieux retenir le surnom de leur branche, quand elle étoit illustrée, que rappeler leur nom de famille plus vulgairement répandu.

Fils de Druſus Libo. Sous le règne de Tibère, en l'an 769, arriva la fin tragique d'un préteur de Rome, nommé auſſi *Druſus Libo* dans Paterculus, auteur contemporain, & *Libo Druſus* dans Tacite, par une inverſion très-ordinaire, à laquelle nous nous conformerons dans la ſuite de ce Mémoire, pour diſtinguer le Préteur d'avec le Conſul. Tacite ajoute que Libo Druſus étoit de la famille Scribonia, & qu'il avoit Pompée pour biſaïeul, Scribonie, autrefois femme d'Auguſte, pour tante paternelle, les Céſars pour couſins du côté des femmes. Il s'enſuit d'abord, que le Conſul de l'an 739 étoit père du Préteur de l'an 769, puiſqu'ils étoient tous deux de la même famille, qu'ils portoient les mêmes ſurnoms, & que l'intervalle de trente ans entre le conſulat de l'un & la préture de l'autre, répond à la durée ordinaire d'une génération. La filiation eſt d'autant plus certaine, qu'elle expliquera ſans le moindre embarras, les paroles citées de Tacite, qui ont mis à la torture les commentateurs de cet écrivain.

Paterc. II, 130.
Annal. II, 27.

Frère & ſœur de Druſus Libo. Le fils ayant eu pour tante paternelle Scribonie, mère de Julie & aïeule des Céſars Caïus & Lucius, on voit auſſitôt que Scribonie étoit ſœur du père, & que Libo Druſus avoit donc *amitam Scriboniam quæ quondam Auguſti conjux fuerat, conſobrinos Cæſares.* Scribonie fut encore, ſelon Dion, ſœur de L. Scribonius Libo, Conſul en 720 : le Conſul de 720 fut par conſéquent le frère & non le père du Conſul de 739 ; & la différence d'âge entre les deux frères doit avoir été conſidérable. L. Scribonius Libo, dont l'hiſtoire fait ſouvent mention, paroît être né vers 670, & Druſus Libo naquit vers 696, à juger de ſon âge par la règle de quarante-trois ans pour le conſulat. Leur père eſt indiqué ſur la médaille par le prénom de *Lucius* L. F. & il n'eſt connu dans l'hiſtoire par aucune action, ni par aucune magiſtrature : nouvelle raiſon pour adjuger la tête de la médaille au père adoptif qui avoit été Préteur en 704.

Dio, XLVIII, p. 366.

Petite nièce de Druſus Libo. L. Scribonius Libo, frère aîné de ce Conſul, & attaché à la mémoire de Pompée, ſe retira, comme tant d'autres citoyens, auprès de Sex. Pompéius en Sicile : il y conduiſit auſſi ſa fille, qu'il fit épouſer à ce fils de Pompée ;

Ibid. p. 380.

& Sex. Pompéius en eut vers 713 une fille, dont le mariage proposé l'an 715, avec Marcellus né en 712, fut sans aucun effet: Dion atteste toutes ces particularités. Voilà donc une petite nièce de Drusus Libo auteur de la médaille, & nous allons voir qu'elle devint sa femme; les mariages à ce degré de parenté n'étant point prohibés chez les Romains, & l'âge étant ici compétant pour le mari, plus âgé que la femme d'environ dix-sept années seulement, par tout ce qui vient d'être dit.

Femme de Drusus Libo. Pour entendre comment Libo Drusus, fils de ce Consul, avoit Pompée pour bisaïeul, *proavum Pompeium*, il faut de deux choses l'une, ou que le consul Drusus Libo ait été fils de Pompéia la fille de Pompée, ou qu'il ait épousé une petite fille du même Pompée. Mais la première hypothèse ne sauroit avoir lieu: Jule César demanda inutilement en mariage Pompéia, l'an 694, elle étoit déjà promise à Faustus fils du dictateur Sylla, & Faustus la laissa veuve avec des enfans, l'an 708. Auroit-elle épousé dans la suite Scribonius le père, à qui elle auroit donné pour fils Drusus Libo? cela est contre toute vraisemblance; le père, s'il avoit encore vécu pour lors, auroit été trop vieux marié, & le fils trop jeune Consul. Il faut donc chercher la femme de Drusus Libo, mère de Libo Drusus, parmi les petites filles de Pompée. L'histoire n'en connoît que deux, Fausta qui fut femme de M' Émilius Lépidus, & la fille de Sex. Pompéius, née en 713: c'est donc celle-ci que Drusus Libo son grand-oncle aura épousée; & le texte de Tacite sur les degrés de parenté de Libo Drusus, ne souffrira plus aucune difficulté.

Sueton. I, 27.

Hirt. B. Afric.

Circonstance de la fabrication de la médaille. Les médailles Romaines étoient souvent frappées par des Officiers monétaires, relativement à des jeux publics. Ce principe doit être sur-tout appliqué à des médailles de famille, qui réuniront les deux conditions, d'avoir été frappées pour un citoyen décédé, & par un citoyen qui soit connu d'ailleurs dans l'histoire, pour avoir effectivement donné des jeux publics. Telle est la médaille de Drusus Libo: le premier article, la mémoire de quelqu'un de mort, n'est point contesté; le second, une célébration de jeux publics, se

vérifiera par un ancien témoignage hiſtorique, où Libo doit s'entendre du même Druſus Libo, comme nous allons tâcher de l'expliquer.

Dans la courte énumération que Pline fait des édifices les plus ſomptueux de Rome, il finit par le Panthéon conſtruit par Agrippa, l'architecte Valérius ayant auparavant couvert le théâtre aux jeux de Libo: *Pantheon Jovi ultori ab Agrippa factum, cùm theatrum antè texerit Romæ Valerius Oſtienſis architectus ludis Libonis.* Ici le mot *antè* doit être pris pour *paulò antè*, par la raiſon que c'eſt un caractère chronologique, pour rapprocher, ſoit deux époques voiſines, ſoit, ce qui eſt équivalent, deux ouvrages du même architecte: ſans quoi le rapport de l'édifice d'un temple, avec les voiles d'un théâtre, ne ſauroit ſe comprendre. Le P. Hardouin, au contraire, a imaginé de faire remonter ces jeux de Libo à l'an 691, quoique Pline ait rapporté l'époque de l'uſage de couvrir les théâtres à la préture de Lentulus Spinther, en 694. Il eſt néceſſaire de renvoyer beaucoup plus bas les jeux de Libo, avec ſon théâtre couvert, puiſqu'ils précédèrent de peu la conſtruction du Panthéon, dont l'inſcription, ſubſiſtante encore aujourd'hui au frontiſpice de la Rotonde, marque le troiſième conſulat d'Agrippa, c'eſt-à-dire l'an 727. Les temps conviennent pour Druſus Libo, qui parvint depuis au conſulat en 739, & l'hiſtoire ne connoît point d'autre Libo que lui, qui puiſſe avoir célébré des jeux peu avant l'année 727, & frappé alors une médaille en qualité d'Officier monétaire.

Hiſt. Natur. XXXVI, 15.

Idem, XIX, 1.

La circonſtance des jeux funèbres paroît annoncée encore au revers de la médaille de Druſus Libo, par l'inſcription EX. S. C. On n'avoit pas beſoin de Sénatus-conſulte, obſerve M. Vaillant, pour marquer telles ou telles figures dans la fabrication des eſpèces: *Senatus-conſulto non opus fuit pro denario ſignando:* ces figures étoient ordinairement laiſſées au choix des Officiers monétaires. Mais il falloit un ordre ou une permiſſion du Sénat pour les cérémonies extraordinaires, comme les jeux funèbres, où les citoyens, en habit de deuil, interrompoient les affaires courantes pour s'occuper du ſpectacle de la fête. On ſait qu'entre autres décorations de ces ſortes de cérémonies, les ſymboles de la

Fam. Serg. 1.

magiſtrature du mort & ſon portrait en cire n'étoient pas oubliés. De-là les ſymboles de la préture de Druſus, une chaiſe curule, une corne d'abondance, une branche d'olivier, toutes réellement figurées à la pompe des jeux, & tranſportées de la décoration ſur la médaille; & de-là auſſi la tête du même Druſus, toute nue, ſur la médaille, comme ſur le portrait en cire.

Combien d'autres médailles, qui paroiſſent fort différentes de celle-ci, & qui demanderoient peut-être une ſemblable explication? je n'en citerai qu'un exemple. Cicéron parle des jeux funèbres que Fauſtus devoit donner en mémoire de ſon père Sylla; or Sylla, ſelon Plutarque, honoroit Vénus comme ſa divinité tutélaire, &, ſelon Dion, il portoit un anneau où étoient gravés trois trophées: auſſi voit-on ſur une médaille, d'un côté la tête de Vénus, avec le S. C. de l'autre côté trois trophées, & à l'exergue le monogramme de Fauſtus. En faut-il davantage pour faire entendre que Fauſtus repréſenta ces ornemens en grand dans la cérémonie funèbre, & qu'à cette occaſion il les tranſporta de la décoration ſur la médaille? Mais revenons à notre ſujet, & tâchons de montrer que Druſus, Préteur en 704, a été le même que Druſus père de Livie, laquelle naquit en 696.

Sull. 19. *In Sylla; p. 473.* *Dio. XLII, p. 193.* *Vaill. Fam. Cornel. 84.*

Le père de Livie, attaché au parti républicain pendant les guerres civiles, donna ſa fille en mariage à Tibérius Néro, qui, après avoir été partiſan de Céſar & comblé de ſes grâces, ne laiſſa pas, après la mort du Dictateur, arrivée en 710, d'opiner en plein Sénat pour des récompenſes en faveur de ſes meurtriers; & ce changement lui valut ſans doute la bienveillance de Druſus & la main de Livie, âgée alors de quinze ans, vers le commencement de l'an 711. Mais, dans le courant de la même année, le parti des Triumvirs ayant totalement prévalu dans la ville de Rome, Tibérius Néro mérita bientôt les faveurs des nouveaux maîtres, par une nouvelle défection, puiſque Tibère, ſon fils aîné, naquit à Rome, ſur le mont Palatin, en 712, & que Tibérius Néro lui-même fut Préteur à Rome en 713. Cependant Druſus ſon beau-père, mis dans la liſte des proſcrits à la fin de 711, s'étoit ſauvé à l'armée de la République en Macédoine, où, après la bataille de Philippes, il ſe tua dans ſa tente, à l'exemple de Caſſius

Sueton. III, 4. *Ibid. 5.* *Ibid. 4.* *Dio. XLVIII, p. 383.* *Paterc. II, 71.*

& de Brutus, en l'année 712. Voyons préſentement les indices de l'identité de ce Druſus avec le Préteur de l'an 704.

Cic. Fam. XI, 21. En 711, peu avant la proſcription de la même année, Druſus & Paulus, après la levée du ſiége de Mutine, font conſentir le Sénat à donner un décret, pour faire paſſer des légions de l'armée d'Octavien à l'armée de D. Brutus. Après cet éclat, Paulus fut proſcrit, & le Druſus compagnon de ſon zèle, doit avoir été le Druſus compagnon de ſa proſcription, c'eſt-à-dire le père de Livie. Ce fut auſſi le même que Druſus préteur en 704, année où, *Dio. XLI, p. 148.* ſelon Dion, Pompée avoit choiſi pour Magiſtrats les plus grands ennemis de Céſar. L'identité du Préteur & du père de Livie eſt donc ſuffiſamment indiquée par l'identité du nom, la ſimultanéité du temps, l'uniformité des ſentimens patriotiques : ce genre de preuves eſt univerſellement reçu dans les diſcuſſions généalogiques; & bien loin qu'il y ait ici des indications contraires à l'identité dont nous parlons, elles vont toutes à la favoriſer.

Les ouvrages de Cicéron parlent ſouvent de Druſus, dans des *Attic. IV, 15 & 16. Q. Fr. II, 16. Fam. VIII, 14. Attic. XI, 12 ſeqq.* années preſque conſécutives. En 700, Druſus eſt accuſé & renvoyé abſous; en 704, Druſus eſt nommé comme exerçant alors la juridiction de Préteur; en 709, Druſus ſonge à vendre ſes jardins, & Cicéron cherche à les acheter; en 711, les Sénateurs Druſus & Paulus ſe diſtinguent par leur zèle, comme nous venons de le remarquer. Dans tous ces endroits, c'eſt toujours le ſurnom *Druſus* ſans prénom & ſans nom, comme pour déſigner par-tout le même citoyen, & le ſeul Druſus qui eût de la célébrité dans la ville de Rome. S'il avoit été différent du père de Livie, celui-ci n'auroit donc été qu'un citoyen obſcur juſqu'au moment de ſa proſcription, à quoi il n'y a nulle apparence.

Les faſtes conſulaires, dreſſés par nos Savans modernes, donnent avec raiſon à Druſus préteur de 704, les titres de M. Livius *Dio. XLVIII, p. 383. Patercul. II, 71. Ibid. 75. Sueton. III, 2.* Druſus. Dion appelle auſſi le père de Livie, *Livius Druſus*, & Paterculus le nomme, tantôt *Druſus Livius* par inverſion, & tantôt *Druſus Claudianus*, parce qu'étant de la poſtérité de l'ancien Appius Claudius Pulcher, il fut adopté, dit Suétone, dans la famille Livia. Il faut qu'enſuite il ait pareillement adopté à ſon tour M. Livius Druſus Libo; & il n'eſt pas étonnant que le père

de Livie, ennemi comme il étoit des Triumvirs, proſcrit & fugitif, pendant que ſon gendre demeuroit dans Rome aſſervi à leur tyrannie, ait voulu, ſur-tout n'ayant point d'enfans mâles, tranſmettre ſon nom & ſes biens à la famille Scribonia, & particulièrement à la branche des Libo, dévouée aux intérêts de la République.

Telles ſont en faveur de l'identité propoſée, les raiſons plauſibles auxquelles on ne ſauroit, je crois, oppoſer ni aucun ancien témoignage contraire, ni même aucune conjecture tant ſoit peu fondée. Ainſi l'auteur de la médaille, Druſus Libo, qui par ſa propre ſœur Scribonie, fut beau-frère d'Octavien, le devint doublement par Livie, dont il fut frère adoptif; & ſon fils Libo Druſus, couſin germain de Julie, mère des deux Céſars, devint auſſi par cette adoption couſin au même degré, tant de Tibère père de Druſus Céſar, que du grand Druſus père de Germanicus. Tous ces divers degrés de parenté ſont tracés dans la figure généalogique, miſe à la tête de ce Mémoire.

OBSERVATIONS
SUR
LES MÉDAILLES ET SUR L'ÈRE D'ANTIOCHE
SUR LE SARUS,
APPELÉE AUSSI ADANA, EN CILICIE.

Seizième ſupplément aux Diſſertations du Cardinal Noris, ſur les époques des Syro-Macédoniens.

Par M. l'Abbé BELLEY.

21 Mai 1765.

LES rois Séleucides dominèrent ſur une grande partie de l'Aſie, tant en-deçà qu'au-delà de l'Euphrate, & donnèrent à pluſieurs villes le nom d'*Antioche*. La plus célèbre de toutes étoit Antioche ſur l'Oronte, capitale de la Syrie, & enſuite du département d'Orient. Étienne de Byzance compte juſqu'à treize villes qui portèrent le nom d'*Antioche*. La ſixième étoit en Cilicie ſur le Pyramus: Ἔκτη, Κιλικίας, ὑπὸ τῷ Πυράμῳ. Nous verrons bientôt que cette ville étoit ſur le Sarus, autre rivière du même pays.

On connoît juſqu'à préſent trois médailles de cette ville d'Antioche: la première décrite par Vaillant, de ſon cabinet, frappée en l'honneur d'Antiochus Épiphane, roi de Syrie, ſur laquelle on lit, ANTIOXEΩN ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΣΑΡΩΙ: le type eſt Jupiter aſſis.

Vaill. Num. Grac. p. 255.

La ſeconde eſt une médaille autonome, publiée du cabinet de M. Pellerin: on voit d'un côté une tête de femme voilée; au revers, un cheval marchant, avec l'inſcription ANTIOXEΩN ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΣΑΡΩΙ.

Rec. tome II, p. 161.

La troiſième médaille a été publiée par Vaillant, avec la tête de Marc Aurèle Céſar: au revers, Jupiter debout tient de la droite une patère, de la gauche une haſte; à ſes pieds un autel, avec l'inſcription ANTIOX. IEP. KAI ACYΛ. Π. ΣAPON. dans le champ POΔ. l'an 172. Ces médailles démontrent que cette ville

Vaill. p. 49.

ville d'Antioche étoit ſituée, non ſur le fleuve Pyramus, comme l'a cru Étienne de Byzance, mais ſur le fleuve Sarus.

La grande difficulté eſt de connoître la poſition préciſe d'Antioche ſur le Sarus : cette rivière traverſe l'ancienne Cilicie, du nord au ſud, depuis le mont Taurus juſqu'à la mer. On connoît ſur la même rivière, Adana, ville ancienne : il n'y en avoit point d'autre en Cilicie, ſur le Sarus, qui fût conſidérable ; & l'on juge avec raiſon, que cette Antioche & Adana étoient une ſeule & même ville, qui aura eu deux noms ; un très-ancien qui fut remplacé enſuite, pendant quelque temps, par celui d'*Antioche*, & qui cependant s'étant conſervé parmi les habitans du pays, aura ſubſiſté juſqu'aujourd'hui. On en voit des exemples dans pluſieurs autres villes de l'Orient. Je ne citerai que celui d'Anazarbe, auſſi en Cilicie, qui porta pendant pluſieurs ſiècles le nom de *Céſarée*, & a repris ſon ancien nom, qu'elle conſerve encore. Le P. Hardouin avoit cru que cette Antioche ſur le Sarus, étoit la ville de Comane en Cappadoce ; mais nous verrons bientôt que cette opinion eſt ſans aucun fondement. *Numiſm. ant. Select. Opuſcul. p. 19.*

Pour ſuivre quelque ordre dans cette diſcuſſion, 1.° je montrerai qu'Antioche ſur le Sarus & Adana étoient la même ville, dont j'établirai la vraie poſition.

2.° J'examinerai l'ancienneté de cette ville, les titres dont elle fut décorée ſous le nom d'*Antioche*, & l'ère qu'elle employa ſur ſes médailles.

3.° Je rapporterai le précis de ſon hiſtoire ſous la domination Romaine, & les titres qu'elle reçut des Empereurs.

4.° Nous jetterons un coup d'œil ſur ſes anciens monumens.

5.° Nous verrons un précis de ſon hiſtoire dans le moyen âge, & l'état actuel de cette ancienne ville.

I. Les Macédoniens, après Alexandre, fondèrent en Orient pluſieurs villes, & embellirent les anciennes ; ſouvent ils donnèrent à celles-ci un nom Macédonien & nouveau, qui ne fit pas toujours oublier l'ancien : pluſieurs villes eurent ainſi deux noms, comme je l'ai obſervé ci-deſſus, l'un qui fut donné & adopté par les Grecs, l'autre qui fut conſervé par les anciens habitans ; & il eſt ſouvent arrivé que le nom grec a ceſſé d'être en uſage, & que

l'ancien nom s'eſt toujours conſervé. Dans un grand nombre d'exemples, je n'en citerai que quelques-uns. La ville nommée Chalyb par les Syriens, & *Beræa* par les Grecs, ſe nomme encore *Halep;* Mabug, *Hierapolis, Membig;* Siſar, *Lariſſa, Chizar;* Hémath, *Epiphaneia, Hama;* Betſan, *Scythopolis, Beïſan;* Sepphoris, *Dio-Cæſarea, Safouria;* Rabbath-Ammon, *Philadelphia, Amman;* Moab, *Areopolis, Maab;* Aco, *Ptolemaïs, Acre;* Arca, *Cæſarea, Archis;* Abila, *Leucas, Abil,* &c.

Le point eſſentiel eſt de prouver qu'Antioche ſur le Sarus, eſt la même ville qu'Adana. 1.° Il eſt très-probable que cette Antioche a pris ſon nom d'*Antiochus-Épiphane:* ce Prince paſſa en Cilicie l'an 171 avant J. C. pour réduire les villes de Tarſe & de Mallus, qui s'étoient révoltées contre ſon gouvernement; dans ce temps-là, il donna le nom d'*Épiphanée* à la ville d'Æniandus du même pays, & le nom d'*Antioche* à la ville de Tarſe, qu'Étienne de Byzance appelle *la treizième ville du nom d'Antioche,* Τεσσαρδεκάτη, ἡ Ταρσός. Ce Prince combla de biens la ville d'Adana du même pays; il lui donna le nom d'*Antioche ſur le Sarus,* comme nous l'avons vu ſur la médaille qui fut frappée de ſon temps, pour la diſtinguer de Tarſe, qui étoit Antioche ſur le Cydnus. 2.° On voit par les médailles, qu'Antioche ſur le Sarus & Adana avoient la même Divinité tutélaire, Jupiter qui eſt repréſenté ſur les médailles d'Antioche, frappées ſous Antiochus-Épiphane & ſous Marc-Aurèle: on retrouve le même type ſur les médailles d'Adana, frappées ſous Caracalla & ſous Valérien. 3.° La fabrique des médailles d'Antioche ſur le Sarus, qui reſſemble à celle des médailles de Séleucie ſur le Calycadnus, démontre que ces médailles ont été fabriquées en Cilicie; d'où il réſulte qu'Antioche ſur le Sarus & Adana étoient une ſeule & même ville, d'autant plus qu'on ne connoît dans l'antiquité aucune autre ville ſur le Sarus, à qui tous ces caractères puiſſent convenir. 4.° Antioche ſur le Sarus étoit célèbre ſous le règne de Tite-Antonin: elle fit frapper alors la médaille dont on a parlé; elle étoit décorée de titres honorifiques. Ptolémée, qui écrivoit dans le même temps ſa Géographie, & qui eſt ſi exact dans le dénombrement des villes des provinces, ne nomme point celle-ci, qui

Machab. II, c. 4, v. 30. Froëlich. Ann. Syr. p. 46. Vaill. hiſt. reg. Syr. p. 167. Plin. V, 25.

étoit célèbre; c'eſt parce qu'elle avoit deux noms, l'un ancien & en uſage dans la ville, l'autre moderne, qu'elle avoit reçu des Macédoniens, & qui étoit employé ſur les monumens. Ptolémée la nommant *Adana*, du nom ancien & populaire, n'a point employé le nom moderne, & conſéquemment n'a point omis cette ville. J'ai rapporté un exemple ſemblable dans la diſſertation ſur la ville de Leucas en Cœlé-Syrie. Celle-ci avoit auſſi deux noms, l'ancien *Abila* & le nouveau *Leucas*. Ptolémée a omis le nom nouveau, qui étoit employé de ſon temps ſur les médailles, & ne ſe ſert que du nom d'*Abila*. Il eſt certain que les deux noms n'expriment qu'une ſeule & même ville. Je conclus qu'Antioche ſur le Sarus & Adana étoient également une ſeule & même ville: ce qui prouve enfin que c'étoit une ſeule ville, c'eſt qu'on trouve ſur les monumens, juſqu'à Tite-Antonin, le nom d'*Antioche ſur le Sarus* & non celui d'*Adana*, & que depuis le règne de Commode, on voit ſur les monumens le nom d'*Adana*, & celui d'*Antioche ſur le Sarus* n'y paroît plus.

Mém. Acad. tome XXXII, p. 695.

On ne conçoit pas comment le P. Hardouin a pu croire que cette ville d'Antioche ſur le Sarus étoit la ville de Comane en Cappadoce. Il eſt certain qu'Antiochus-Épiphane n'a eu aucune poſſeſſion en Cappadoce. Les rois de Syrie, après la défaite d'Antiochus le Grand par les Romains, furent privés de tous les pays qu'ils poſſédoient en-deçà du mont Taurus; conſéquemment Antiochus-Épiphane n'a pu réédifier la ville de Comane en Cappadoce, ni lui donner le nom d'*Antioche*. D'ailleurs Ariarathes V, qui étoit beau-frère d'Antiochus-Épiphane, ſon ami & ſon allié, régnoit alors en Cappadoce, & Antiochus n'avoit aucun pouvoir dans ce pays. La conjecture du P. Hardouin eſt donc haſardée & ſans aucun fondement.

T. L. Epitom. l. XLVI.
Vaill. Hiſt. Reg. Syr.

La ville d'Antioche ſur le Sarus étant la même que celle d'Adana, ſa poſition géographique n'eſt pas douteuſe. Les auteurs anciens & modernes en ont parlé, & ſur-tout les itinéraires ont placé la ville d'Adana à vingt-ſept milles Romains (neuf lieues) de Tarſe, & à dix-huit milles (ſix lieues) de Mopſueſte, aujourd'hui Meſſiſe. Le Sarus qui paſſe au levant & près des murs de cette ville, eſt

Xenoph. exped. Cyr. l. 1. Procop. lib. V, Ædif. cap. 5.

une groſſe rivière, moins large que le Pyramus; elle a cependant de largeur trois cents pieds Grecs, qui font environ quarante-ſept toiſes de Paris; elle eſt profonde, navigable, & porte de grands bateaux. Xénophon l'appelle Φάεγς: nous avons vu que les médailles la nomment Σάεγς. Tite-Live, Strabon, Pline, Appien, ont parlé de cette rivière. Elle a ſes ſources dans l'Anti-Taurus, que Procope appelle les *montagnes d'Arménie;* les Orientaux l'appellent la *montagne de Kormez:* elle paſſe par Comane en Cappadoce, arroſe la Cataonie, traverſe le mont Taurus, deſcend dans la plaine de Cilicie, & ſe décharge dans la Méditerranée, à une demi-journée de la ville d'Adana. Ce fut près de l'embouchure de cette rivière, que Tite-Live appelle *capita Sari*, que la flotte du roi Antiochus le Grand fut battue par une horrible tempête, l'an 196 avant J. C. & preſqu'entièrement détruite. Ce Prince ayant perdu un grand nombre d'hommes & de vaiſſeaux, fut obligé d'abandonner l'entrepriſe qu'il avoit formée ſur l'île de Cypre, contre le roi Ptolémée-Épiphane, & de ſe retirer en Syrie. Au reſte la ville d'Adana eſt ſituée dans une belle plaine, fertile & agréable. Son territoire produiſoit en abondance, des vins & des blés, comme on le voit ſur les médailles de cette ville, qui repréſentent Bacchus avec ſes attributs, le Génie de la ville, tenant à la main des épis de blé. Pendant l'hiver, l'air y eſt très-tempéré, & auſſi doux qu'ailleurs dans les beaux jours du printemps.

Procop. ibid.

Otter. Voyag. t. 1, p. 67.

Des Mouceaux, Le Bruyn, edit. in-4.° tome V, p. 434.

Tit. Livius, lib. XXXIII, c. 41.

Steph. Byzant. au mot Adana.

II. L'ancienneté de la ville d'Adana remonte à des temps inconnus & fabuleux. Les Grecs ont rapporté la fondation de cette ville à Adanus, fils du Ciel & de la Terre; un Général, appelé *Sarus*, donna ſon nom à la rivière voiſine de la ville: cette tradition, quoique fabuleuſe, prouve qu'Adana eſt une ville très-ancienne, dont on ignore les premiers temps hiſtoriques. Antiochus Épiphane lui donna le nom d'*Antioche;* ce Prince, zélé pour le culte des Grecs, y fit probablement conſtruire un temple de Jupiter, dont on voit la ſtatue ſur les médailles que la ville fit frapper, ſoit ſous le nom d'Antioche, ſoit ſous celui d'Adana; &, par vénération pour ce Dieu, il aura accordé à cette ville

les titres de Ἱερὰ & d'Ἄσυλος, qu'on lit encore sur les médailles. On a souvent expliqué ces titres dans nos Mémoires. Lorsqu'une ville étoit consacrée au culte d'une divinité, avec son territoire, les fruits & revenus de cette terre *sacrée* étoient destinés à l'entretien des temples, aux sacrifices & pour les Prêtres. Le titre d'*asile* étoit non-seulement honorable, mais utile ; une ville Ἄσυλος étoit inviolable, même en temps de guerre, & à couvert de toute incursion & de toute hostilité : on peut voir, sur ce dernier titre, Chishull, dans ses Antiquités Asiatiques.

Tome XXI, p. 421 & suiv. T. XXVIII, p. 557 & suiv.

La ville d'Antioche sur le Sarus employa pendant quelque temps une ère, d'où elle comptoit la suite de ses années. Vaillant fixe l'époque primitive de cette ère à l'an 734 de Rome, avant J. C. 20, à cause, dit-il, des priviléges qu'Auguste accorda à cette ville la même année, lors de son passage en Cilicie, comme il en accorda à la ville d'Anazarbe. Le P. Hardouin croit que le commencement de cette ère est de l'an 746 de Rome, comme celle d'Amasie, dit-il, ville voisine ; mais, je crois avoir prouvé dans un Mémoire précédent, que l'ère d'Anazarbe avoit commencé l'an 735 de Rome, avant J. C. 19 ; ainsi la date d'Antioche sur le Sarus, de l'an POB 172, sur la médaille de Marc Aurèle César à compter de l'an 735 de Rome, répond à l'année 906 de Rome, 153 de J. C. la quinzième année du règne de Tite Antonin. On ne s'arrête point à l'opinion du P. Hardouin, qui fixe le commencement de cette ère à l'an 746 de Rome ; il confond la ville d'Antioche sur le Sarus avec Comane, qui n'a aucun rapport avec la Cilicie.

Numism. Græc. p. 255.

Numm. ant. illustrat. Select. oper. p. 19.

Mém. Acad. tome XXXII, p. 707.

III. La ville d'Adana est peu connue dans l'histoire sous la république Romaine ; on trouve seulement qu'elle fut une des villes, dans lesquelles Pompée après la guerre des Pirates les renferma, pour les empêcher de continuer leurs courses sur la mer ; il leur ordonna, dit Appien, d'habiter les villes de Mallus, d'Adana & d'Épiphanée Ἄδανα καὶ Ἐπιφάνειαν συνῴκιζε ; la ville d'Adana souffrit beaucoup pendant la guerre civile qui suivit la mort de Jules César. L'an 711 de Rome, 43 avant J. C. Julius Cimber envoyé pour secourir Cassius, ayant forcé les défilés du mont

Bell. Mithrid. p. 394.

Taurus, se présenta devant la ville de Tarse, qui refusa de lui ouvrir ses portes & de lui fournir des vivres. Voyant qu'il ne pouvoit s'en rendre maître, il marcha promptement vers la Syrie. Après son départ les habitans de Tarse marchèrent à main armée contre la ville d'Adana qui étoit voisine, mais qui avoit toujours eu des différens avec eux, πρὸς τὰ Ἀδανὰ ὁμορά τε σφίσι καὶ διάφορα ἀεὶ ὄντα, ὥρμησαν, parce qu'ils prétendoient qu'elle favorisoit le parti de Cassius. Celui-ci en ayant été informé, envoya des secours & marcha en personne contre Tarse, qui fut obligée de se rendre, & de livrer tout l'or & l'argent quelle possédoit. Dans la suite les Triumvirs favorisèrent & protégèrent ouvertement la ville de Tarse; je ne trouve aucun autre fait dans l'histoire, concernant la ville d'Adana sous le haut empire.

Dio. Cassius, lib. XLVII, p. 345.

Cependant nous savons par les médailles, qu'elle reçut des Empereurs des grâces & des titres honorifiques, & obtint la permission de prendre les noms des Empereurs. Les villes grecques de l'Orient ambitionnoient ces sortes de titres, mais il ne leur étoit permis de les prendre qu'après en avoir obtenu la permission par arrêt du Sénat, au moins dans les premiers temps. Le Sénat, selon Dion Cassius, accordant aux villes des surnoms honorifiques, elles ne prenoient pas alors d'elles-mêmes & à leur volonté des listes de noms, καταλόγους ὀνομάτων, comme elles le faisoient de son temps, sous Sévère-Alexandre.

Idem, l. LIV, p. 537.

Mém. Acad. tome XXIV, p. 143.

L'Empereur Hadrien visita la plupart des provinces de l'empire, & combla de biens à son passage un grand nombre de villes; la ville d'Adana fut de ce nombre. Nous lisons, sur des médailles de Diaduménien, de Gordien III, de Trébonien-Galle & de Valérien le père, ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΑΔΑΝΕΩΝ; & nous apprenons, par une médaille d'Hadrien, que ce Prince passa effectivement par la Cilicie; on lit, sur une médaille de grand bronze, ADVENTVI AVG. CILICIAE; l'empereur Hadrien est représenté offrant un sacrifice, ayant auprès de lui une femme casquée, symbole de la Cilicie, qui tient de la main gauche un étendard. M. de Tillemont estime que ce passage de l'Empereur arriva l'an 124 de J. C.

Æ. I.

Tillem. Emp. II.

Maximin étoit un Prince fier & cruel; il s'étoit élevé à l'empire par le massacre de Sévère-Alexandre; cependant il fit des grâces & accorda des bienfaits à quelques villes; du moins nous voyons que la ville d'Adana prit, en son honneur & par reconnoissance, son nom, MAΞIMEINIANΩN AΔANEΩN, sur une médaille de grand bronze: au revers on voit une femme couronnée de tours, assise sur une colline, & à ses pieds l'image d'un fleuve; c'est le Sarus. *Herodian.* *Tiepol. t. II, p. 1035.*

Cette ville étoit assez considérable, par le nombre de ses habitans, pour mériter d'être décorée d'un siége épiscopal; elle eut des Évêques dès les premiers siècles de l'Église, on en peut voir la suite connue dans l'*Oriens Christianus* du P. le Quien: elle étoit sous la métropole de Tarse, & dépendoit du patriarchat d'Antioche. *Oriens Christ. tom. II.*

Adana éprouva apparemment, dans le IVe & le Ve siècle, des malheurs considérables; nous voyons qu'elle fut alors réduite à la simple qualité de bourgade, κώμη. Je ne puis attribuer ce désastre qu'aux incursions des Isaures, qui trouvant dans leurs montagnes un rempart capable de résister à toute la puissance Romaine, s'y tenoient quelque temps en repos, & puis en sortoient pour aller piller les pays voisins. Après plusieurs courses, ils assemblèrent toutes leurs forces l'an 353, & assiégèrent Séleucie sur la rivière de Calycadnus; c'étoit une grande ville, & la capitale du pays: on envoya contre eux trois légions, qui les chassèrent & les obligèrent de se renfermer dans leurs montagnes. Quelques années après, en 367, ils recommencèrent leurs courses, & s'étendirent jusque dans la Pamphylie & la Cilicie, & jusqu'aux frontières de Syrie. Leurs courses continuèrent encore pendant plusieurs années; ils ravagèrent plusieurs provinces de l'Empire l'an 404: mais je m'arrête à l'époque de l'an 367, dans laquelle je présume que ces barbares ravagèrent la Cilicie, & en particulier la ville d'Adana, qui fut réduite à une simple bourgade. *Tillem. Emp. t. IV, p. 388.* *Id. t. V, p. 903.*

Je trouve, dans plusieurs inscriptions, qu'Adana est qualifiée de Κώμη: Grutei rapporte une inscription d'Eusébie, jeune fille du bourg d'Adana, KΩMHC AΔANΩN, qui mourut à Trèves sous le huitième consulat d'Honorius, & sous le premier consulat *Grut. p. 1052, n.° 6.*

de Conſtantin, empereur dans les Gaules, le 12.e jour du mois *Panemus:*

ΕΝ ΥΠΑΤΕΙΑ ΟΝΩΡΙΟΥ
ΤΟ Η. ΚΑΙ ΚΩΝCΤΑΝΤΙΝΟΥ
ΤΟ Α. ΜΗΝΙ ΠΑΝΗΜΟΥ ΙΒ.
ΗΜΕΡΑ.

L'empereur Honorius fut Conſul, pour la huitième fois, l'an 409 de J. C. & eut pour collègue Théodoſe le jeune; mais dans les Gaules, où le tyran Conſtantin régnoit, on ſupprima le nom de Théodoſe pour y ſubſtituer celui de Conſtantin. Cette inſcription nous apprend encore que ce monument a été érigé par des Ciliciens établis à Trèves, & qui comptoient les mois à la manière de leur pays, & conſéquemment que dans la Cilicie on comptoit par mois Macédoniens; *Panemus* étoit le dixième mois, & commençoit le 1.er de juillet.

Murat. pag. MDCCCLXI. Muratori rapporte une autre inſcription trouvée à Rome; c'eſt une épitaphe d'une femme nommée *Emidabus,* épouſe de Caſſianus fils de Marius, du bourg d'Adana, ΚΩΜΗC ΑΔΑΝΩΝ. Cette ville reſta quelques ſiècles dans cet état de ruines; nous verrons dans la ſuite ſon rétabliſſement.

Nous allons rapporter quelques-unes de ſes antiquités.

IV. Ses monumens qui reſtent ſont des médailles, des inſcriptions, le pont ſur le fleuve Sarus, & l'ancien château de la ville.

Nous avons rapporté trois médailles de la ville d'Antioche ſur le Sarus; nous en connoiſſons pluſieurs de la même ville ſous le nom d'Adana, frappées en l'honneur de Commode, de Julia Domna, de Caracalla, de Plautille *(a)*, de Diaduménien, de Valérien le père & de Gallien.

Parmi les inſcriptions, j'en rapporte une que M. Otter copia

(a) On ne connoiſſoit point de médaille frappée, par les habitans d'Adana, en l'honneur de Plautille; M. Pellerin conſerve dans ſon cabinet un grand médaillon de bronze, qui repréſente d'un côté la tête de Plautille, avec l'inſcription ΦΟΥΛΟΥΙΑΝ ΠΛΑΥΤΙΑΔΑΝ CΕΒΑCΤΗΝ; de l'autre côté Caracalla & Plautille, debout, ſe donnent la main droite, en ſigne d'union & de mariage, avec ces mots: ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΑΔΑΝΕΩΝ.

ſur

sur le pont d'Adana, en 1737, & qu'il m'a communiquée; elle n'a point encore été publiée.

Γ. ΙΟΥΛΙΟC ΛΕΩΝΙ
ΔΗC ΑΘΗΝΑΙΟC CΤΡΑ
ΤΙΩΤΗC ΛΕΓΕΩΝΟC
ΙϚ. ΦΛ. ΦΙΡΜΗC. ΘΕΟΙC. ΚΑ
ΤΑΧΘΟΝΙΟΙC ΚΑΙ ΤΟΙC ΓΟΝΕΥ
CIN.

C. Julius Leonides Atheniensis miles Legionis XVI Flaviæ Firmæ, Diis inferis & parentibus: cette inscription mérite quelques notes sommaires.

Le soldat qui fit dresser le monument, C. Jul. Léonidès, étoit citoyen Romain, comme le prénom, le nom & le surnom le font connoître. *Leonides*, en dialecte dorique *Leonidas*. *Mém. Acad. t. III, p. 157.*

Le nom de Julius étoit commun dans plusieurs familles grecques, qui l'avoient pris en l'honneur de la famille *Julia:* il y avoit des Jules à Sardes, suivant les médailles de Septime-Sévère, & en d'autres villes.

Le nom de Λεγέων, pour désigner une légion, se trouve dans S.t Basile; il avoit été employé dans le texte grec de l'Évangile. *Orat. III; contr. Eunom. S. Marc, V, 9; S. Luc, VIII, 30.*

Les légions étoient distinguées par des nombres, I, II, III, &c. suivant l'ordre dans lequel elles avoient été levées, selon Dion Cassius. Le nom de la seizième légion, *leg. XVI*, se lit dans plusieurs inscriptions; elle se trouve parmi les légions de Marc-Antoine. La légion XVIe, *Flavia*, avoit pris son nom sans doute de l'empereur Flavius Vespasien; elle est nommée *Flavia Firma* sous Nerva & Trajan, *Flavia Fidelis* sous Tite-Antonin; elle est nommée encore *Flavia* sous Caracalla: on ne la retrouve plus parmi les légions que Dion Cassius rapporte sous Sévère-Alexandre, ni parmi celles dont les noms se lisent sur les médailles de Gallien. *Gruter, pag. CCCCLVIII, 3. Muratori, MXLIII, 3. Gruter, pag. CCCCXLIII, 6. Suet. in Vesp. n.° 1. Gruter, pag. CCCCXXVII, 11. P. CCCCXLI, 4. P. CCLXX, 6.*

Je renvoie le détail & une plus ample connoissance au savant Traité sur la légion Romaine.

Θεοῖς καταχθονίοις, *Diis inferis, Diis Manibus,* est une formule très-commune dans les anciennes inscriptions sépulcrales.

Mais je ne me ſouviens pas d'avoir vu ſur aucune inſcription, l'expreſſion Καὶ τοῖς Γονεῦσι, *parentibus:* elle eſt ſingulière. On ſait que les anciens Grecs & les Romains rendoient un culte & des honneurs à leurs parens morts. Ovide dans ſes Faſtes, dit:

Ovid. Faſt. l. II, v. 533.

Eſt honor & tumulis animas placare paternas,
Parvaque in extructas munera ferre pyras.
Hunc morem Æneas pietatis idoneus auctor
Attulit in terras, juſte Latine, tuas.

Laërt. X, 18. Diogène-Laërce, en rapportant le teſtament d'Épicure, dit que ce Philoſophe ordonne qu'on rende des honneurs à la mémoire de ſes parens: *Parentalia patri, matri, fratribus, fieri curent die ſolenni natali.*

Les honneurs qu'on rendoit aux parens morts, conſiſtoient en offrandes, en ſacrifices & en feſtins.

On connoît deux autres inſcriptions de la ville d'Adana, rapportées par Paul Lucas; mais elles ſont ſi mal copiées & ſi défigurées qu'on ne peut les expliquer.

La première ſur le tombeau d'une femme nommée Κυριάνα; *Cyriæna*, qui défend de mettre aucun corps d'une autre famille dans ce tombeau, à peine de payer une amende.

La ſeconde inſcription ſeroit plus curieuſe: elle eſt en vers & paroît avoir été dreſſée en l'honneur d'un citoyen riche & bienfaicteur de la ville. Il y eſt parlé du fleuve Cydnus, ΚΥΔΝΑΙΩΝ ΡΕΙΘΡΩΝ; de l'inondation de la rivière, apparemment du Sarus, ΠΟΤΑΜΟC ΠΛΗΘΩΩΝ; & du pont de la ville, ΑΥΤΟC ΤΗΝ ΔΕ ΓΕΦΥΡΑΝ ΑΝΑCΧΟΜΕΝΟC, *ipſe pontem extollens, elevans.* Peut-être s'agit-il de travaux faits au pont contre l'inondation: on ne peut rien aſſurer d'après l'inſcription ſi mal copiée.

Paul Lucas, Voy. ed. 1712, t. I, p. 349.

Le pont d'Adana, qui ſubſiſte encore, eſt d'une conſtruction admirable, ſuivant l'auteur de la Géographie écrite en langue Turque; il a quinze arches de pierre: c'eſt apparemment le pont qui fut rétabli par l'empereur Juſtinien, dans le VIe ſiècle, & dont parle Procope dans les Édifices. La ville d'Adana, dans tous

les temps, a été un grand paſſage pour aller des défilés du mont Taurus dans la Syrie. L'inſcription qu'a copiée M. Otter, & dont on a parlé ci-deſſus, a dû être placée ſur le pont, au temps de la réparation : ce pont eſt à l'extrémité d'Adana, du côté du midi; la rivière paſſe au pied des murailles. *L. V. c. 5.*

Sur ſes bords, eſt le château de la ville, bâti ſur une roche vive & de difficile accès. La médaille de Tiépolo, dont on a parlé ci-deſſus, repréſente la ſituation de ce château. Une femme couronnée de tours, eſt aſſiſe ſur une eſpèce de monticule, ayant à ſes pieds l'image d'un fleuve; c'eſt ainſi que les Médailles donnent quelquefois la deſcription figurée des lieux : ce château a environ trois à quatre cents pas de circuit; il eſt environné de deux enceintes; la première eſt flanquée de pluſieurs tours; de-là on entre dans la ſeconde, par une porte antique, couverte de groſſes barres de fer, attachées avec de gros clous taillés à pointes de diamans; l'intérieur eſt partagé en de petites rues, habitées par les ſoldats de la garniſon. L'an 1485, Bajazet II envoya une armée en Cilicie, fit réparer & fortifier le château d'Adana. L'an 1488, le ſultan d'Égypte s'empara des villes de Tarſe & d'Adana, & ruina le château de cette dernière ville. Deux ans après, la paix s'étant faite, le Sultan d'Égypte rendit au Turc les deux villes. Le château d'Adana, comme la plupart des places de la Turquie, eſt en très-mauvais état; on n'y voyoit au commencement de ce ſiècle, qu'une ſeule pièce de canon de fonte, d'environ deux livres de balles: il y a pluſieurs magaſins qui ſont vides. On voit dans ce château, une priſon affreuſe, de forme ronde comme un puits: elle a environ ſoixante pieds de circonférence, & quarante de profondeur. *Paul Lucas; p. 346.* *Leuncl. Annal. Turc. p. 334.*

V. La ville d'Adana, depuis le règne de Conſtantin, ainſi que la province de Cilicie, étoit dans le département du Comte d'Orient. La Cilicie fut partagée en deux provinces, ſous le règne de l'empereur Théodoſe le jeune, ſelon Malala. La première Cilicie étoit gouvernée par un Conſulaire, ſuivant la notice de Hiéroclès; elle comprenoit huit villes, dont Tarſe étoit la métropole; Adana tenoit le cinquième rang: cette forme de gouvernement ſubſiſta juſqu'au VIIIe ſiècle, que les Arabes Mahométans *Edit. Weſſel. p. 704.*

s'emparèrent de la Cilicie sur les empereurs Grecs. Vers l'an 780, Haron al Rasjid entra dans la Cilicie, s'en empara, d'où il fit des courses jusqu'au détroit de Constantinople, sous le calife Mohammed-Mahadis son père. Haron étant parvenu au califat, l'an 786 de J. C. entreprit de réédifier la ville d'Adana, qui depuis quelques siècles étoit dans un état de désolation. Son fils Mohammed-Mutasim étant devenu Calife l'an 833 de J. C. acheva les réparations de cette ville. Ses successeurs immédiats continuèrent de posséder la Cilicie; mais l'empire des Arabes s'étant affoibli sous le calife Arradi, les empereurs Grecs, Constantin & Romain, reprirent les villes de Tarse & d'Adana l'an 935.

Hist. Saracen. Elmacin. Géograph. Turc.

Les Grecs les possédèrent plus d'un siècle. Les Turcs Selgiucides ayant fait une grande invasion dans l'Asie mineure, prirent les deux villes & une grande partie de la Cilicie. Lorsque les Croisés, l'an 1097, arrivèrent à Tarse au mois d'août, les peuples de la Cilicie étoient Chrétiens, suivant Guillaume de Tyr: *Universa regio Christianos habens habitatores, Armenos videlicet & Græcos.* Les garnisons des villes & des châteaux étoient composées de Turcs de nation. Un corps de troupes détaché de la grande armée des Croisés s'étant avancé sous la conduite d'un Bourguignon nommé *Guelfe*, prit la ville d'Adana, qui étoit alors riche, abondante en toutes sortes de provisions, en troupeaux, blé, vin & huile, & autres commodités: *Urbem cui nomen Adana, auro & argento, gregibus & armentis, frumento, vino & oleo, & omni commoditate abundantem.* Les Croisés possédèrent peu de temps cette ville, & passèrent du côté d'Antioche l'an 503 de l'Hégire, 1109 de J. C. Suivant Abulpharaje, Tancrède, seigneur d'Antioche, occupa les villes de Tarse & d'Adana.

Gesta Dei, p. 677.

Suivant le même auteur, l'an 506 de l'Hégire, 1112 de J. C. mourut Basile Arménien, seigneur des défilés *(portarum)* de la Cilicie: il fut surnommé *Cug-Basil*, c'est-à-dire *Basile le Brigand*, parce qu'il s'étoit emparé de plusieurs châteaux & fortereſſes sur la frontière de Cilicie. Vers le même temps, plusieurs seigneurs Arméniens & Latins, s'établirent dans différentes places du même pays: ils sont qualifiés du titre de Barons, & payoient tribut au Sultan de Coni. Vers la fin du XIIe siècle,

Abulpher. t. II, p. 245.

deux frères, Arméniens d'origine, Rupin & Léon, étoient les plus puiſſans d'entre ces Seigneurs. Après la mort de Rupin, qui étoit l'aîné, Léon ou Livon ou Laoun, s'empara de toute la ſucceſſion, & devint un très-puiſſant Seigneur en terres, en poſſeſſion de villes & de châteaux. Il ne ſe contenta plus de la ſimple qualité de Baron, & ſollicita auprès de Henri VI, empereur d'Allemagne, le titre & la qualité de Roi, qui lui furent accordés: on lui envoya même une couronne & les autres ornemens royaux. Les États de ce Prince furent nommés dès-lors le *Royaume d'Arménie.* Il eut neuf ou dix ſucceſſeurs, dont les plus célèbres ſont Aithon Ier, connu dans le temps de la Croiſade de St Louis, en l'année 1248; Léon II, recommandable par ſa prudence, ſa ſageſſe & ſes excellentes qualités; Aithon II & pluſieurs autres. Le dernier Roi, de la maiſon de Luſignan, qui régnoit en Cypre, fut Léon V du nom, qui ayant été dépouillé de ſes États par le Caraman de Turquie, ſe réfugia en France, aſile ordinaire des Princes malheureux. Le roi Charles VI lui fournit tout ce qui étoit néceſſaire pour ſoutenir l'éclat de ſa dignité, & lui fit ériger après ſa mort, qui arriva l'an 1393, un monument qu'on voit encore aux Céleſtins de Paris.

Willebrand ab Oldenborg.

Vers l'an 1294, les Émirs dépendans du ſultan de Coni, ſe révoltèrent; Caraman, Turkman d'origine, s'empara de la Phrygie juſqu'aux montagnes de Cilicie: les Princes de Caramanie tentèrent pluſieurs fois de s'emparer du royaume d'Arménie; l'un d'eux, après le milieu du XIVe ſiècle, en fit la conquête ſur Léon V du nom; & ſes ſucceſſeurs poſſédèrent ce royaume environ un ſiècle. Mahomet II, ſultan des Turcs Ottomans, prit Pyr-Mahomet, prince de Caramanie, & le dépouilla d'une partie de ſes États. Le ſultan Bajazet II, en 1482, acheva de détruire l'État des Caramans, ayant fait priſonnier Haſſan-Beg, le dernier de leurs Sultans, qui mourut à Conſtantinople. Ainſi la ville de Tarſe, celle d'Adana & la Cilicie paſsèrent au pouvoir des Ottomans, qui les poſsèdent encore.

La ville d'Adana avoit reçu la religion Chrétienne dès les premiers ſiècles de l'Égliſe. Paulin, évêque de cette ville, aſſiſta au premier concile général de Nicée de l'an 325. Le P. le Quien

n'a pu retrouver que ſix ou ſept de ſes ſucceſſeurs, dont le dernier aſſiſta au ſixième concile général de l'an 680 : cependant on doit croire que les Évêques y furent conſervés ſous la domination des empereurs Grecs, & même ſous celle des Arabes, qui ne perſécutoient pas; les rois Chrétiens de la petite Arménie les y maintinrent. On trouve dans la notice imprimée à la ſuite de Guillaume de Tyr, que la métropole de Tarſe avoit cinq Suffragans, dont le troiſième étoit évêque de *Thina* pour Adana.

Galanus, hiſt. Armen. edit. an. 1686.

Les Turcs, les Sarraſins, ayant dévaſté la grande Arménie, au commencement du XIe ſiècle, le patriarche Arménien, qui réſidoit à Vagarſciabar dans la grande Arménie, transféra ſon ſiége ſur les terres de l'empire Romain, & l'établit à Sébaſte en Arménie. Dans la ſuite, le ſiége fut transféré dans la ville de Sis, ſituée en Cilicie, au nord-eſt d'Anazarbe, où il a ſubſiſté pendant pluſieurs ſiècles. Le patriarche & les évêques de la petite Arménie tentèrent pluſieurs fois de réunir les égliſes de ce royaume avec l'égliſe Romaine; & pour y parvenir, ils aſſemblèrent pluſieurs conciles nationaux.

On aſſembla un concile à Tarſe l'an 626 de l'ère Arménienne, de J. C. 1177. (L'ère particulière d'Arménie avoit commencé l'an 551 de l'ère Chrétienne). L'an 756 de l'ère Arménienne, de J. C. 1307, on aſſembla encore un concile national à Sis, auquel ſouſcrivirent trois Archevêques & pluſieurs Évêques, entr'autres ceux d'Anazarbe, d'Adana, d'Ajas, &c. Le roi Aithon II & ſon fils Léon III confirmèrent les actes du concile.

Les décrets de ce concile n'ayant point été exécutés, par la réſiſtance de pluſieurs Arméniens qui reſtoient attachés à l'héréſie des Eutychiens & à d'autres erreurs, le roi Oſcin aſſembla un autre concile l'an 1316 de J. C. pour confirmer les actes du concile de Sis : ce dernier concile fut aſſemblé dans la ville d'Adana, dans une égliſe voiſine du palais du Roi. Conſtantin, patriarche, les archevêques de Tarſe & de Sis, ſouſcrivirent aux actes, ainſi que quatorze Évêques, parmi leſquels ſe trouvèrent les évêques d'Adana, d'Anazarbe, de Mamuieſte (Mopſueſte) & l'évêque du Palais patriarchal.

Sous la domination des Turcs Caramans & des Turcs Ottomans,

la religion Chrétienne a beaucoup ſouffert dans ce pays: il n'y a plus dans la ville d'Adana aucune égliſe Chrétienne, pas même de la ſecte des Jacobites, qui s'eſt conſervée dans pluſieurs autres villes de l'empire Ottoman.

L'état actuel de la ville d'Adana, qu'on appelle *Adena*, eſt encore conſidérable; c'eſt une belle ville avec des ſaubourgs: elle eſt la capitale d'un pachalik ou gouvernement, qui s'étend dans toute l'ancienne Cilicie, qu'on appeloit *Cilicia campeſtris*. On voit dans cette ville de beaux édifices, une moſquée du premier ordre, un collége pour l'éducation de la jeuneſſe, un *Médreſeh (b)*. La rivière de Sarus, que les Arabes appellent *Seïhon*, coule au pied des murs; mais il y a dans la ville un très-grand nombre de fontaines. *Géograph. Turc.*

Au-deſſous du pont, du côté du couchant, on voit pluſieurs grandes roues, qui élèvent l'eau de la rivière dans des aquéducs qui la diſtribuent dans les différens quartiers. Nous avons déjà vu que l'air de cette ville eſt très-tempéré pendant l'hiver; on y voit dans toutes les ſaiſons des melons d'eau, des melons ordinaires, des grenades & toutes ſortes de légumes; mais l'été y eſt inſupportable. Dès la fin du mois d'avril les chaleurs y deviennent exceſſives, & l'air très-mal ſain; les habitans ſe retirent ſur des montagnes du Taurus, à douze ou quinze lieues, qu'on appelle *Ramadan ouglou (c)*; ils y paſſent environ ſix mois: ces hauteurs ſont couvertes d'arbres, & remplies de grottes & de ſources d'eau vive. Il ne reſte dans la ville que quelques marchands, dans leurs boutiques, pour le ſervice des paſſans, & les gardiens des différens quartiers. *Paul Luc.* *Otter, Voyag. t. 1, p. 68.* *Id. ibid. p. 66.* *Géograh. Turc.*

(b) Les *Médreſehs*, dans les villes de Turquie, ſont des eſpèces d'hôtels bien bâtis (*Leunclav. in Pandect.*), diſtribués en différens appartemens, où l'on reçoit les voyageurs de tout état, & indifféremment de toute religion, où ils ſont nourris & défrayés pendant trois jours: ces édifices ſont différens des Karavan-ſéraï, dans leſquels on ne fournit que le logement.

(c) Ces quartiers d'été, que les Turcs appellent *Yaïlakleri*, reſſemblent à des villes, & ont toutes les douceurs & toutes les commodités de la vie.

OBSERVATIONS
SUR LA MANIÈRE DONT LES HABITANS DE CÉSARÉE EN CAPPADOCE, COMPTOIENT LES ANNÉES DE RÈGNE DES EMPEREURS ROMAINS.

Par M. l'Abbé BELLEY.

1.er Juillet 1766. IL eſt quelquefois difficile de concilier des faits conſtans dans l'hiſtoire, avec des dates gravées ſur des monumens authentiques. Faut-il abandonner comme faux & ſuppoſés, les ouvrages des auteurs, & ne s'attacher qu'à l'expreſſion des monumens, comme l'ont tenté quelques modernes? Peut-on combattre les uns par les autres, ſe livrer au pyrrhoniſme, & détruire la certitude hiſtorique?

Des Savans ſenſés & éclairés, ont cherché depuis long-temps à concilier les Écrivains avec les monumens, & ont fait voir que la contradiction n'étoit qu'apparente, & qu'elle ne venoit que d'uſages particuliers.

On a trouvé que des dates marquées ſur des médailles, montroient des années de règne d'empereurs Romains, qui paroiſſoient contraires à des textes formels des auteurs anciens; mais on a fait voir que la différence ne venoit que de la manière différente de compter les années, en marquant une année nouvelle au premier jour des années civiles, ce qui augmentoit ſur les monumens le nombre des années de règnes quelquefois d'une & même de deux années.

Je me propoſe de rapporter ſuccinctement ce que les Savans ont dit de la manière de compter chez différens peuples & dans diverſes villes. 1.° Je parlerai de cet uſage chez les Juifs, les Égyptiens, & dans les villes d'Antioche de Syrie & de Laodicée ſur mer: j'y ajouterai l'uſage des habitans de Tyr, des habitans de Séleucie près des bouches de l'Oronte. 2.° J'examinerai l'uſage

l'uſage des habitans de Céſarée en Cappadoce; mais ſur-tout, je rappellerai la forme de l'année Cappadocienne, en quel temps elle devint fixe & correſpondante à l'année Julienne. 3.° Je montrerai que les habitans de Céſarée comptoient au commencement de leur année civile, une nouvelle année de règne des Empereurs. 4.° Nous verrons que cette manière ſingulière de compter des années de règne, n'a pas été ſans exemple en Occident, dans le moyen âge.

I. Le cardinal Noris, dans ſa lettre ſur une médaille d'Hérode Antipas, a remarqué, d'après Képler & le P. Pétau, que les Juifs comptoient les années de leurs Princes, du mois de Niſan qui précédoit l'avènement de ces Princes; de ſorte qu'ils comptoient une ſeconde année au premier de Niſan ſuivant, quelque peu de temps qu'ils euſſent régné auparavant: il le prouve par un paſſage de Josèphe, que je ne diſcute point afin d'abréger. Cet uſage eſt conſtaté par un paſſage exprès du Talmud, ſuivant la traduction de Buxtorf: *Prima dies menſis Niſan eſt novus annus Regum: annus ille eſt à quo numerare & ſupputare incipiebant annos regni Regum ſuorum in contractibus, chirographis & publicis omnibus inſtrumentis & diplomatibus, quæ ad annos & menſes Regis regnantis componebantur, adeò ut quamvis uno tantùm menſe, unâ hebdomade vel uno die ante Niſan in Regem electus & confirmatus fuerit, dies ille, hebdomas vel menſis pro integro anno reputati fuerint: & ſecundum regni ſui annum Niſan ille denuo inchoaverit.*

De Numm. Herod. Antip. p. 71, ed. Lipſ. an. 1696.

Not. Epiphan. ad Hæreſ. LI, Alog. p. 125.

L. XIV, c. 26.

Buxtorf. Synag. Jud. c. 17.

Samuel Petit a prouvé d'après les monumens des Juifs, qu'ils comptoient les années de règne des Princes étrangers, comme celles des empereurs Romains, du mois de Tiſri qui avoit précédé leur avènement, quand même il ne ſe ſeroit écoulé que quelques mois, & même un ſeul jour: *Obſervant Hebræi, Principum, qui Judæi non ſint, ſed exteri, annos ab antecedente Tiſri numerari, etiamſi aliquot ab illo menſibus iniiſſent, imò ſi vel unus tantùm dies explendus ſupereſſet; hæc eſt enim illorum regula: dies unus in fine anni pro anno numeratur;* & il cite en preuve le Talmud, qui dit préciſément la même choſe.

Eclog. Chron. c. 12, p. 47.

Ces principes, qui paroiſſent n'être pas douteux, peuvent ſervir à expliquer les dates d'années des Princes des Juifs, qui ſe trouvent

marquées sur les médailles de Philippe le Tétrarque, d'Hérode roi de Calcide, d'Hérode-Antipas, d'Agrippa Ier, & sur celles d'Agrippa le jeune. On pourroit peut-être même les employer pour expliquer les années de règne des anciens rois des Juifs.

Les Égyptiens suivoient aussi l'usage particulier de compter une nouvelle année de règne, au premier de Thoth, premier jour de leur année civile; en sorte qu'ils comptoient une seconde année au Thoth qui ouvroit une année nouvelle, quand même le Prince n'auroit régné que peu de temps auparavant.

Crit. ad ann. 69, n.° 3.

Le P. Pagi a observé que sans cette manière, on ne peut expliquer la date d'une seconde année sur les médailles Égyptiennes de Galba, ni la cinquième année d'Élagabale, gravée aussi sur les médailles Égyptiennes.

Le savant Philippe de la Torre, évêque d'Adria, dans sa dissertation sur les années d'Antonin-Élagabale, a rassemblé des autorités & différens exemples, & a montré que ce Prince ayant été proclamé Auguste le 16 mai 218, les Égyptiens ont compté au Thoth suivant, le 29 août de la même année, la seconde année de son règne L. B. & au Thoth le 29 août de l'année 221, la cinquième année L. Є. Ce Prince ayant été tué le 11 mars de l'an 222 de J. C. non-seulement il avoit atteint la cinquième année de son règne, suivant la façon de compter Égyptienne, il vécut même jusqu'au septième mois de cette année.

Mém. Acad. tome XIII, p. 437.

Le baron de la Bastie a suivi la même méthode, pour expliquer l'année huitième de l'empereur Probus, L. H. sur ses médailles frappées en Égypte. Le même usage des Égyptiens est prouvé dans différens autres Mémoires du recueil de l'Académie.

Le cardinal Noris a prouvé que les habitans d'Antioche & de Laodicée en Syrie, comptoient aussi une nouvelle année de règne au commencement de leur année civile: *A mense à quo annum ordiebantur, numerarunt, quod & de annis imperii Julii Cæsaris Antiochenses ac Laodicenses feciſſe in proximo volumine de epochis Syro-Macedonum demonſtravi.*

De Nummo Herod. Antip. p. 72.

À ces autorités & à ces exemples tirés des différens écrivains, j'ajoute l'usage particulier de la ville de Tyr. En expliquant deux médailles de cette ville, du cabinet de M. Pellerin, qui marquent

l'année vingt-unième KA. du règne de Trajan, j'ai montré dans une dissertation particulière sur la durée de l'empire de Trajan, que la ville de Tyr, au commencement de chaque année civile, comptoit une nouvelle année de règne. Trajan fut adopté par l'empereur Nerva, créé César & revêtu de la puissance Tribunitienne le 18 septembre de l'an 97 de J. C. le 19 d'octobre du mois suivant, premier jour de l'année civile de Tyr, les habitans comptèrent la seconde année de règne B. & le 19 octobre de l'an 116, ils comptèrent la vingt-unième année KA. Trajan mourut à Sélinonte en Cilicie, le 9 ou le 10 du mois d'août de l'année suivante 117, dans le neuvième mois & environ le vingt-unième jour de cette même vingt-unième année. Sans l'application de cet usage, on ne pourroit concilier les monumens avec la durée du règne de ce Prince, qui ne fut pas de vingt ans complets.

Mém. Acad. tome XXI, p. 442.

J'ajoute encore l'usage particulier des habitans de la ville de Séleucie, près des bouches de l'Oronte, qui comptoient pareillement une nouvelle année de règne au commencement de leur année civile. Nous avons vu, dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, un beau médaillon d'argent, frappé par les habitans de cette ville en l'honneur de Galba, la seconde année de son règne, ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ. Β. Galba n'avoit régné que neuf mois & treize jours, à compter même du 3 avril de l'an 68, jour auquel il fut proclamé Auguste en Espagne, du vivant de Néron; ou sept mois sept jours si l'on compte du jour de la mort de Néron, vers le 12 juin de la même année 68. Galba fut tué à Rome, par la garde Prétorienne, le 15 de janvier de l'année 69; on ne peut expliquer comment ce Prince atteignit la seconde année de son règne, si l'on ne suppose que les habitans de Séleucie auront compté une seconde année de règne au commencement de leur année civile, à l'automne qui suivit l'avènement de ce Prince à l'empire, c'est-à-dire que cette seconde année commença à l'automne de l'an 68 de J. C. ainsi ce Prince aura vécu jusqu'au quatrième mois de cette seconde année syrienne.

Ibid. t. XIX, p. 470.

Au reste, cette manière de compter une nouvelle année au commencement de chaque année civile n'étoit pas un usage sans fondement; à l'avènement des Empereurs, les villes de l'Orient

offroient des vœux & des ſacrifices; le premier jour de leur année civile elles renouvelloient ces cérémonies pour la perſonne de l'Empereur & pour la proſpérité de l'Empire. On voit ſur une médaille d'Anazarbe que les habitans de cette ville offrirent des ſacrifices, donnèrent des jeux & des ſpectacles en l'honneur de l'empereur Trajan-Dèce à ſon avènement, avec cette inſcription : ΕΤΟΥΣ ΙΕΡΟΥ ΝΕΟΥ ΠΡΩΤΟΥ de l'an 267. ΖΞC. de leur ère. Ces villes, à l'exemple des Romains, appeloient année nouvelle première, le jour de l'avènement des Princes, en quelque mois de l'année qu'il arrivât, comme Sénèque l'aſſure de l'avènement de Néron, & comme la médaille d'Anazarbe le prouve pour l'avènement de Trajan-Dèce. Et au commencement de l'année civile qui ſuivoit l'avènement, ils offroient les mêmes vœux, donnoient des ſpectacles & comptoient l'année ſeconde.

Pour conſtater de plus en plus cet uſage ſingulier de compter les années chez les nations, j'y ajoute encore l'exemple des Cappadociens, dont l'uſage fait l'objet principal de ce Mémoire.

II. L'année Cappadocienne étoit originairement compoſée de douze mois, chacun de trente jours, & de cinq épagomènes, qu'on ajoutoit à la fin du dernier mois, en tout de trois cents ſoixante-cinq jours : cette année étoit vague, plus courte d'un quart de jour que l'année ſolaire; elle remontoit d'un jour tous les quatre ans dans l'année ſolaire, & ne revenoit au même jour qu'après quatorze cents ſoixante ans. Les noms des mois Cappadociens ont été publiés par Henri Étienne, par Lilio Gregorio Giraldi; ils ont auſſi été donnés dans un manuſcrit de la bibliothèque de Coiſlin, dont le catalogue a été publié par D. Bernard de Montfaucon: on les trouve encore plus exactement dans l'Hémérologe manuſcrit de S.t Laurent à Florence, qui a été imprimé en Italie depuis quelques années. M. Fréret a donné un ſavant Mémoire ſur l'année vague Cappadocienne, imprimé dans le Recueil de l'Académie : j'y renvoie pour un plus grand détail. Ce Savant examine dans quel temps cette année fut rendue fixe & correſpondante à l'année Julienne. Il ſuppoſe qu'entre les années 51 & 69 de J. C. la Cappadoce ſe trouva livrée à l'avidité des Traitans, qui pour la facilité de leurs recouvremens,

Henr. Steph. Append. theſaur. ling. Græc. p. 225.

Lilio Girald. de Menſibus, p. 108.

Catal. Bibl. Coiſlin, cod. CCXXIV, p. 375.

Mem. t. XIX, p. 35.

& pour éviter les embarras qui pouvoient naître de la différence des deux années, firent établir dans la Cappadoce une année fixe, ſemblable pour le nombre de jours à l'année Julienne, & il penſe que cet arrangement ſe fit l'an 60 de J. C. Quoique je reſpecte l'érudition de M. Fréret, je ne puis admettre ſon opinion, qui n'eſt point appuyée ſur des preuves ſuffiſantes.

La Cappadoce fut réunie à l'empire Romain, & devint province l'an 17 de J. C. après la mort du roi Archélaüs. L'empereur Tibère mécontent de ce Prince, qui ne lui avoit rendu aucuns honneurs pendant ſon exil à Rhodes, lui fit écrire, par l'Impératrice ſa mère, de ſe rendre à Rome pour s'y juſtifier. Le Roi, quoique fort âgé & malade de la goutte, partit ſans différer; on forma contre lui divers chefs d'accuſation, auxquels il répondit en plein Sénat, & ne fut pas condamné: il mourut quelque temps après, ou de ſes infirmités, ou plutôt du traitement, indigne de ſon rang, qu'il avoit éprouvé. L'Empereur fit réunir à l'empire, par un arrêt du Sénat, la Cappadoce, & la fit adminiſtrer par un chevalier Romain: cette nouvelle province augmenta conſidérablement les revenus du fiſc, & Tibère diminua de moitié l'impôt du centième denier, ſur tout ce qui ſe vendoit, *rerum venalium.* Les domaines des rois de Cappadoce furent réunis au domaine Impérial; ils étoient encore employés, dans le bas Empire, pour la dépenſe & pour l'entretien de la maiſon de l'Empereur. Les loix Romaines parlent des *Prædia Tamiaca*, qui conſiſtoient en maiſons, terres labourables, prairies & vignes. Un Officier préſidoit à la culture de ces terres, commandoit aux colons, *homines Tamiaci*, faiſoit recueillir les revenus & les envoyoit à la cour. *Authenticæ, coll. IV, titul. 9, novella 30.*

Tibère fit de nouveaux établiſſemens dans cette province; il changea le nom de la ville capitale, *Mazaca*, ſurnommée *Euſebia*, & la nomma *Cæſarea*, en l'honneur de Céſar-Auguſte ſon père adoptif: Eusèbe rapporte ce changement de nom à une époque qui répond à l'année 20 de J. C. Ce Prince dut faire dans la province, qui étoit dans le partage Impérial, tous les établiſſemens néceſſaires, ſoit pour les tribunaux de juſtice, ſoit pour l'adminiſtration des finances. La forme de l'année vague n'étoit pas commode pour une adminiſtration fixe & invariable; il étoit difficile de

connoître l'échéance des délais judiciaires, & des termes marqués pour le payement des fermes publiques: je penſe donc que l'uſage d'une année fixe, correſpondante à l'année Julienne, fut établi dans la Cappadoce dès les premières années de la province, & probablement vers l'année 20 de J. C. qui eſt connue par les changemens que Tibère fit dans la Cappadoce. Il eſt difficile de croire que la province fut quarante ans ſans avoir une forme d'adminiſtration fixe & invariable.

D'ailleurs, tous les peuples ſoumis aux Romains furent contraints, les uns plus tôt, les autres plus tard, ou d'employer la forme de l'année Julienne, ou du moins d'accommoder la forme de leurs années particulières à celle de l'année Julienne. L'hémérologe de Florence donne les années de treize villes ou peuples correſpondantes, jour par jour, à l'année Romaine. La réformation de l'année Julienne commença le 1.er de janvier de l'an 709 Varronien, 45 avant l'ère Chrétienne. Pendant le ſecond Triumvirat, Domitius Dolabella ſoumit les trois provinces d'Eſpagne à Céſar Octavien. Le Sénat, en 715, confirma le partage fait entre Céſar & Antoine; l'Eſpagne fut adjugée à Céſar: l'année ſuivante, ces trois provinces admirent la forme des mois de l'année Julienne, & établirent une ère qui commença le 1.er janvier 716, 38 avant J. C. elle a été en uſage dans toute l'Eſpagne pendant pluſieurs ſiècles.

Les trois provinces de la Gaule avoient été conquiſes par Jules Céſar; mais les guerres civiles, qui furent preſque continuelles juſqu'à la bataille d'Actium, ne permirent pas au gouvernement d'y faire des établiſſemens fixes. Auguſte ayant été reconnu Empereur en 724, dès l'an 727 tint une aſſemblée générale à Narbonne, donna des règlemens aux trois provinces, & en fit le dénombrement pour la levée des tributs & des impoſitions: ce fut probablement dans cette aſſemblée que la forme de l'année Julienne fut introduite dans les Gaules.

Auguſte, après la bataille d'Actium, conquit en 724 la ville d'Alexandrie. Cinq ans après la conquête, le gouvernement Romain établit, ſuivant Théon, à Alexandrie, une année fixe, qui commença au 29 août de l'an 729; tous les quatre ans, on ajouta après les cinq jours épagomènes, un ſixième jour dans

l'année qui précédoit la biſſextile Julienne : cet établiſſement ſe fit l'an 729 de Rome.

La même année, Auguſte donna en échange de la Numidie au roi Juba, une partie de la Gétulie & les deux Mauritanies. La Numidie fut réduite en province la même année 729 de Rome, 25 avant J. C.

Après la mort de Ptolémée, dernier roi de Mauritanie, ce royaume fut réduit en province Romaine par l'empereur Claude, l'an 795 de Rome, 42 de J. C. & de cette époque on compta les années de cette province, qui étoient dans la forme de l'année Julienne, l'année commençant au premier de janvier. On lit ſur pluſieurs inſcriptions, publiées par le docteur Shaw, ANNO PROVINCIAE, &c.

Nous ignorons le temps précis où les autres provinces de l'Empire, la Grèce, la Bithynie, la proconſulaire d'Aſie, la Cilicie, la Syrie, &c. admirent une forme d'année correſpondante à la Julienne. Les exemples que j'ai rapportés, ſuffiſent pour montrer que la province de Cappadoce n'a pas dû être quarante ans ſans avoir une forme d'adminiſtration fixe.

Je crois devoir préſenter ici le plan de l'année Cappadocienne rendue fixe; je le donne d'après l'hémérologe de Florence.

Variantes tirées d'un manuſcrit de la Bibliothèque de Coiſlin, in-4°, n.° CCXXIV, du X.e ſiècle, page 375.

Manuſc. de Coiſlin.		*Hémérologe de Florence.*	
ΑΡΤΑΝΙΑ....	Le premier mois de l'année ſe nommoit ΑΤΤΑΝΟC, & commençoit le 12 décembre Julien.		
ΑΡΤΑΕΣΤΙΝ..	Le ſecond.....	ΑΡΤΗΥC.....	le 11 Janvier.
ΑΡΑΙΟΤΑΤΑ...	Le troiſième.....	ΑΔΡΑΟCΤΑΤΑ,	le 10 Février.
ΤΙΡΙΞ.....	Le quatrième.....	ΤΕΙΡΕΙ.....	le 12 Mars.
ΜΑΠΑΤΑ....	Le cinquième.....	ΑΜΑΡΠΑΤΑ,	le 11 Avril.
ΞΑΝΘΗΡΙ...	Le ſixième.....	ΞΑΝΘΙΚΟC..	le 11 Mai
ΜΙΘΡΙ.....	Le ſeptième.....	ΜΥΑΡ.....	le 10 Juin.
ΑΠΟΜΕΝΑΜΙ..	Le huitième.....	ΑΠΟΜΥΑΗ,	le 10 Juillet.
ΑΡΘΡΑ.....	Le neuvième.....	Α"ΘΡΑ.....	le 9 Août.
ΤΕΘΟΥΣΙΑ...	Le dixième.....	ΔΑΘΟΥCΑ...	le 8 Septembre.
ΩΣΜΟΝΙΑ...	Le onzième.....	ΘΕΜΑΝ.....	le 8 Octobre.
ΣΟΝΔΑΡΑ...	Le douzième & dern.	CΟΝΔΑ.....	le 7 Novembre.

Les cinq épagomènes commençoient le ſept de décembre Julien; & pour retenir les années dans un état fixe, on y ajoutoit un ſixième épagomène dans les années qui précédoient la biſſextile Julienne.

M. Fréret ni aucun autre auteur, n'ont rien dit de la manière dont les Cappadociens comptoient les années de règne des empereurs Romains; c'eſt l'objet de l'article ſuivant.

III. Nous avons vu que différentes nations & pluſieurs villes avoient une manière ſingulière de compter les années de règne, en comptant une nouvelle année le premier jour de leur année civile; les Cappadociens ſuivoient la même manière à l'égard des empereurs Romains: pour le prouver, je prends dans la ſuite impériale, deux exemples, les règnes d'Élagabale & de Gordien III.

M. Antonin, ſurnommé Élagabale, fut proclamé Empereur le 16 mai de l'an 218 de J. C. Macrin fut totalement défait dans une bataille près d'Antioche, le 7 juin de la même année; Élagabale fut tué le 11 mars de l'an 222; ſon règne par conſéquent ne fut que de trois ans neuf mois & quatre jours, à compter du jour de la défaite de Macrin, ſuivant Dion Caſſius; ἔτεσι τρισὶ καὶ μησὶν ἐννέα, καὶ ἡμέραις τέτρασιν; & tout au plus de trois ans neuf mois & vingt-cinq jours, ſi l'on compte du jour qu'il fut proclamé Empereur.

Dio Caſſius, lib. LXXII, p. 888. B.

Cependant on lit ſur des médailles frappées à Céſarée de Cappadoce, l'année cinquième du règne d'Élagabale, & ſur des médailles, avec la tête de ce Prince & avec celle de Sévère-Alexandre, décoré de la dignité de Céſar. On lit ſur un moyen bronze du cabinet de M. Pellerin, au revers de la tête d'Élagabale, l'inſcription ΜΗΤΡΟΠ. ΚΑΙCΑΡΙΑ ΝΕΩΚΟΡ. avec la date de l'année cinquième ЄΤ. Є. Le type eſt le mont Argée avec une caverne, ſymbole diſtinctif de la ville de Céſarée en Cappadoce, ſituée au pied de cette montagne.

On ne peut expliquer la date de cette médaille, qu'en ſuppoſant que les habitans de Céſarée auront compté la ſeconde année du règne d'Élagabale le 12 décembre Julien de l'an 218, premier jour de leur année civile, & la cinquième le 12 décembre de

de l'an 221. Élagabale fut tué le 11 mars de l'an 222, qui étoit le 30 du mois Cappadocien ADRAOSTATA, le troisième de leur année civile: ainsi, suivant la manière de compter des Cappadociens, Élagabale régna quatre ans & trois mois, & mourut à la fin du troisième mois de l'année cinquième.

L'an 221, c'est-à-dire la dernière année de la vie d'Élagabale, Mæsa, aïeule de ce Prince, qui prévoyoit qu'il finiroit bientôt malheureusement, lui persuada d'adopter son cousin Sévère-Alexandre, & de le créer César, quoiqu'il n'eût encore qu'environ douze ou treize ans. Élagabale le conduisit au Sénat & déclara qu'il l'adoptoit, & qu'il le créoit César & Consul avec lui, pour l'année suivante: tous ces titres furent confirmés par un arrêt du Sénat. Élagabale, pendant quelque temps, marqua de l'amitié pour Alexandre; mais comme ce jeune Prince avoit des inclinations tout opposées à celles de l'Empereur, il encourut sa disgrâce. Le Prince se repentit de l'avoir adopté, & voulut le faire périr; mais Alexandre né avec de bonnes qualités & très-bien élevé, étoit aimé de tout le monde autant qu'Élagabale en étoit détesté: celui-ci voulut l'attaquer à force ouverte, lui ôter le titre de César, & il tenta même de le faire tuer; les soldats coururent au palais pour défendre Alexandre; ainsi les desseins de l'Empereur ne réussirent pas. L'année suivante, 222, Élagabale avoit toujours le dessein de faire périr Alexandre, & fit courir le bruit qu'il étoit prêt de mourir; les soldats Prétoriens se mutinèrent & s'enfermèrent dans leur camp; Élagabale fut obligé de s'y rendre avec le jeune Alexandre, & il y fut tué avec sa mère Soæmias: le jeune César fut aussitôt proclamé Auguste, le 11 de mars de l'an 222.

Nous connoissons plusieurs médailles Romaines & Égyptiennes, avec des types différens, qui représentent la tête du jeune Alexandre César, nue & sans diadème:

INDVLGENTIA AVG. *AVR. Æ. Gr. B. M. B.*

PIETAS. *Æ.*

PONTIFEX. *Æ.*

PRINC. IVVENTVTIS. *Æ. M. B.*

décernèrent les honneurs du triomphe à l'Empereur. Tous ces avantages devinrent inutiles par l'ambition & par la perfidie de Philippe, principal Officier de l'armée, qui fit périr le ſage Miſithée, l'an 243. Philippe élevé à la dignité de Préfet du Prétoire, porta ſes vues juſqu'au trône; il voulut rendre Gordien odieux à ſon armée, en inſinuant qu'il cherchoit à la faire périr de faim dans un pays aride & ſtérile: cependant Gordien remporta encore une victoire ſur les ennemis, près de la ville de Reſaïne. Il revenoit victorieux, lorſqu'il périt près de la rive gauche de l'Euphrate, entre les villes de *Circeſium* & de *Dura*. Ses ſoldats lui élevèrent un tombeau qui ſubſiſtoit encore l'an de J. C. 363, lorſqu'Ammien Marcellin paſſa dans ce pays, à la ſuite de l'empereur Julien.

L'avènement de Gordien eſt fixé au 15 du mois de juillet de l'an 238; le temps de ſa mort n'eſt pas ſi clairement déterminé; pluſieurs chronologiſtes la mettent au mois de mars de l'an 244, d'autres quelques mois plus tard. On a encore dans le code de Juſtinien une loi de ce Prince, datée *ſeptimo Kalend. maias*, du 25 d'avril; probablement ce Prince fut tué dans le courant du mois de mai, au plus tard dans les derniers jours de ce mois, ou dans les premiers du mois de juin. On connoît une inſcription rapportée par Fabretti, dans laquelle on lit:

Cod. Juſtin. l. VI, tit. 21, leg. 21.

Inſcr. p. 339.

VICTORIAE. REDVCIS.
DD. NN. IMP. M. IVLII PHILIPPI
PII FELICIS AVG. ET. M. OTACI
LIAE SEVERAE CON
IVGI D. N. MILITES LEG. II.
PARTH. &c.

DEVO
TI. NVMINI MAIESTATI
QVE. EORVM. D. X. K. AVG. PERE
GRINO; ET AEMILIANO.

Cette inſcription eſt ſur un marbre des jardins du palais Barberin à Rome. Le ſavant évêque Philippe de la Torre l'a examinée, & a rétabli les lettres qui ſont fruſtes. Le monument fut érigé à Rome le 10 des kalendes d'août, le 23 de juillet, de l'an 244, ſous le conſulat de Peregrinus & d'Æmilianus, le jour même que l'on apprit à Rome la nouvelle de la mort de Gordien & de l'élévation de Philippe à l'empire. Et vu la grande diſtance de la Méſopotamie à Rome, ce Savant eſtime que cette nouvelle n'y eſt parvenue que deux mois après l'évènement, c'eſt-à-dire que Gordien avoit été tué dans le mois de mai précédent.

Ce témoignage qui eſt poſitif, lève les doutes des hiſtoriens. M. de Tillemont met la mort au mois de mars, d'autres au mois de mai, & quelques-uns encore plus tard. Nous avons parlé d'une loi de Gordien, datée du 25 avril. S'il eſt vrai, comme il eſt au moins très-probable, que Philippe eût été mis en pénitence à Pâques par S.t Babylas d'Antioche, à cauſe de la mort de Gordien, comme le rapportent Eusèbe, S.t Chryſoſtôme & quelques autres, on ne peut douter qu'il n'ait fait tuer Gordien avant le mois d'avril: la fête de Pâques fut célébrée cette année 244, le 14 d'avril.

Mais, pour l'objet que j'examine, il n'eſt pas néceſſaire de diſcuter ſi Gordien fut tué au printemps ou au mois de mai ſuivant; il ſuffit que Gordien ſoit mort avant le 15 de juillet, avant la fin de la ſixième année de ſon empire.

Il eſt prouvé par pluſieurs médailles de Gordien, que ce Prince vivoit encore la ſeptième année de ſon règne, ſuivant une manière particulière de compter. On connoît trois médailles de moyen bronze, frappées en l'honneur de Gordien, avec la légende MHTPO. KAICAP. ET. Z. ayant pour type une corbeille remplie d'épis. On en connoît deux autres de l'impératrice Tranquilline ſa femme, auſſi de moyen bronze, avec la même légende & le même type. Il eſt donc conſtant que Gordien vivoit encore l'année ſeptième de ſon règne, ET*ς*. Z.

On ne peut expliquer cette inſcription, qu'en ſuppoſant que les habitans de Céſarée en Cappadoce, auront compté une nouvelle année de règne des Empereurs, au commencement de leur année civile. Ce Prince ayant été proclamé Auguſte vers le 15

de juillet de l'an 238 de J. C. ils auront compté pendant environ ſix mois, ЄT. A. & le 12 décembre ſuivant, commencement de leur année civile, ils auront compté ЄT. B. & le 12 décembre de l'an 243, ЄT. Z. En ſuppoſant d'après l'inſcription de Rome, que ce Prince fut tué au mois de mai de l'an 244, il aura vécu juſqu'au cinquième mois de la ſeptième année de ſon règne, ſuivant la manière de compter dès Cappadociens, pendant leſquels cinq mois, on a eu le temps de fabriquer des monnoies de l'année ſeptième ЄT. Z.

Cet uſage qui a été ſuivi ſous les empereurs Romains, ſubſiſtoit ſans doute dans la Cappadoce, dès le temps de ſes Rois. On peut en faire l'application pour expliquer les médailles de ces Princes, ſur leſquelles les dates d'années ſont marquées, des rois Ariarathes V, VI, VII, VIII, Ariobarzane Ier, Ariobarzane III, Ariarathe Éverg. Philadelphe & Archélaüs dernier roi de Cappadoce. Il eſt facile de trouver par le calcul, le jour auquel commençoit une année Cappadocienne vague, correſpondante à l'année Julienne anticipée.

Je penſe que les autres villes de Cappadoce qui ont marqué des années de règne ſur leurs médailles des Empereurs, ſuivoient la manière de Céſarée la capitale. La ville de Tyane a fait graver ſur ſes monnoies, les années ſous un grand nombre de règnes des Empereurs, & en particulier, on lit l'année XVI. ЄT. IЄ. ſur une médaille de Caracalla, qui eſt comptée, ſans doute, de l'avènement de Septime Sévère, du mois de juin de l'an 193 de J. C. & l'année XVI de ce règne aura commencé le 12 décembre de l'an 211 de J. C.

Sur une médaille de Coropiſſus, ſituée ſur la frontière de Cappadoce & de Lycaonie, on voit d'un côté la tête d'Hadrien, & au revers la légende MHTPO. KOPOΠICCEΩN, frappée la dix-huitième année du règne de cet Empereur, L. HI. il faut remarquer que cette ville y prenoit le titre de métropole.

Peller. Rec. t. III, p. 249.

Nous avons vu des uſages de différentes nations & villes; il eſt prouvé qu'on peut y ajouter que les habitans de la ville de Céſarée en Cappadoce, comptoient pareillement une année nouvelle de règne au commencement de leur année civile: il

paroît que cet uſage même a été pratiqué en Occident dans le moyen âge.

IV. M. le comte Garampi publia à Rome, en 1749, une Diſſertation ſur une monnoie d'argent du pape Benoît III, dans laquelle il donne pluſieurs éclairciſſemens ſur l'hiſtoire des Papes, & une nouvelle réfutation de la fable de la papeſſe Jeanne. Entre pluſieurs points intéreſſans, que l'auteur a diſcutés par occaſion, on trouve que dans les chancelleries Impériales, & principalement pendant le IXe ſiècle, on comptoit quelquefois d'une manière particulière les années de règne, en marquant une nouvelle année au commencement de chaque année civile, de ſorte qu'un Prince, qui n'avoit régné que pendant quelques mois d'une année, comptoit la ſeconde année de règne au 1.er de janvier de l'année ſuivante, & ainſi des autres années de règne. On en trouve des exemples dans les diplomes de Louis le Débonnaire, de Lothaire ſon fils, de Henri Ier, d'Othon le Grand, de Henri II, de Conrad II, de Henri III, de Henri IV, & de Lothaire II: on peut y ajouter quelques autres exemples tirés des chartes des rois de France. On lit dans un diplome du roi Carloman, fils de Louis le Bègue, la date du mois de janvier, *Indictione XIIII, anno III Carlomani glorioſi regis.* L'indiction XIV marque l'an 881, qui n'étoit point la troiſième année de Carloman depuis la mort de Louis le Bègue, arrivée le 10 avril 879: il n'y a plus de difficulté ſi l'on compte la ſeconde année de Carloman le 1.er de janvier de l'an 880, la troiſième année aura commencé le 1.er de janvier de l'an 881.

OBSERVATIONS SUR LES MÉDAILLES ET SUR L'ÈRE D'HYRGALÉE, VILLE DE PHRYGIE.

Par M. l'Abbé BELLEY.

10 Mai 1765. DANS le nombre de Médailles dont j'ai eu l'honneur de préſenter l'explication à l'Académie, j'ai toujours préféré celles qui pouvoient donner de nouveaux éclairciſſemens ſur la Géographie & ſur la Chronologie.

On a publié en Angleterre deux médailles d'une ville dont la poſition géographique eſt juſqu'à préſent inconnue.

La première médaille eſt un moyen bronze du cabinet de Pembrocke. On voit d'un côté une tête de femme voilée, avec ces mots, ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ. Au reyers, on lit ΥΡΓΑΛΕΩΝ, avec

Cab. de Pemb. part. II.

avec le type d'un fleuve couché; à l'exergue, on voit ces trois lettres, ΤΗ Є.

La seconde médaille est un grand bronze du cabinet du duc de Devonshire, frappé en l'honneur de Julia Domna. On voit d'un côté la tête de cette Princesse avec le haut de sa robe sur les épaules, & la légende ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ CEBACT. Au revers, Cybèle ornée d'une tour, appuyée de la main gauche sur le *cymbalum*, a un lion à ses pieds: on lit ΕΠΙ ΙΟΥΛΙΟΥ ΑΔΡΑCΤΟΥ ΑΡΧΟ. ΥΡΓΑΛΑΙΩΝ, *sous Julius Adrastus, archonte de la ville d'Hyrgalée.* Haym, qui a publié cette médaille, dit qu'il n'a pu rien trouver sur cette ville dans les Géographes; que c'est la première fois qu'elle paroît sur les monumens antiques; que cependant, à en juger par la fabrique, la médaille a dû être frappée dans la Phrygie ou dans les pays voisins, & que c'est l'opinion du docteur Sherard, qui avoit porté cette médaille du Levant en Angleterre *(a)*. *Tesor. Britann. t. II, p. 239.*

Le baron de la Bastie parle de cette ville d'Hyrgalée dans le catalogue qu'il a donné à la fin de la Science des médailles, & dit qu'on en ignore la situation. *T. II, p. 432.*

L'explication de ces deux médailles peut être intéressante pour les Lettres. On voit que la ville Grecque qui les a fait frapper, étoit située sur une rivière: elle étoit gouvernée par un Conseil commun, ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ; son premier Magistrat avoit le titre d'Archonte; dans le compte des années, elle employoit une ère, & quelquefois elle les marquoit par la suite de ses Magistrats *éponymes*, à l'imitation d'un grand nombre de villes Grecques de l'Asie. Pour suivre quelque ordre dans cette discussion;

1.° Je rechercherai la position géographique de cette ville; 2.° j'examinerai quel étoit son gouvernement; 3.° quelle fut l'ère d'où procédoient les années marquées sur la première médaille; 4.° je rapporterai le précis de ce qui nous est connu de son histoire.

I. Il est difficile de fixer la position d'une ville dont les anciens

(a) Città della quale non ò posſuto trovare alcuna cosa nei Geografi; ed è la prima volta che comparisce sù i monumenti antichi: mi sembra per il lavoro che debba essere coniata o nella Frigia, o in quei contorni.

Géographes n'ont point parlé. Les médailles d'Hyrgalée nous donnent quelques lumières sur ce point: leur fabrique & le titre d'Archonte que portoit son premier Magistrat, montrent que la ville devoit être de la province proconsulaire d'Asie. Il est certain qu'un grand nombre de villes de cette province étoit gouverné par des Archontes. Cette province comprenoit la Phrygie, la Lydie & plusieurs autres contrées voisines: on ne trouve que dans la Phrygie un nom de ville qui ressemble à celui d'Hyrgalée. La Phrygie étoit un vaste pays, qui vers le temps de Constantin ou de ses enfans, fut partagé en deux provinces; l'une à l'orient, fut nommée *Salutaris*, à cause de ses bains d'eaux chaudes & médicinales, comme je le prouve dans un Mémoire particulier sur les diverses provinces de l'empire Romain qui portoient le nom de *Salutaris:* l'autre province de Phrygie, qui étoit à l'occident, portoit le nom de *Pacatienne*, dont l'étymologie est incertaine.

On trouve dans la notice d'Hiéroclès, entre les villes de la Phrygie salutaire, le nom d'ΑΥΡΑΧΑΕΙΑ, que je soupçonne être l'ΥΡΓΑΛΕΙΑ. Les noms propres des villes & des peuples ont été quelquefois étrangement défigurés par les anciens Géographes ou par leurs copistes, par Ptolémée lui-même, & sur-tout dans les Notices civiles & ecclésiastiques.

Entre plusieurs exemples, je n'en citerai que quatre de la même province, de la Phrygie Salutaire, tirés de la notice d'Hiéroclès.

ΔΗΜΟΥ ΛΥΚΑΩΝ, dans le manuscrit du Vatican ΛΙΚΑΩΝ.

ΔΗΜΟΥ ΑΥΡΑΚΛΕΙΑ, dans le concile de Chalcédoine Aquilas, nommé évêque d'Ἀυλοκρων, & ailleurs Ἀυεγκλέων.

ΔΗΜΟΥ ΑΛΑΜΑΣΣΟΥ, dans les actes du concile de Chalcédoine ΑΜΑΔΑΣΣΟΥ, par le changement du Λ en Δ, & par la permutation des lettres M & Δ.

ΔΗΜΟΥ ΠΡΟΠΝΙΑΣΑ, dans les actes du concile de Chalcédoine ΠΡΑΙΠΕΝΙΣΣΟΥ.

On voit, par ces exemples, que les noms d'une seule ville ou d'un seul peuple se trouvent changés; &, en particulier, on voit que le nom d'Ἀλαμάσσ a été changé en Ἀμαδάσσ; de même,

le nom d'Ἀγρακλεία est changé en Ἀυλοκρων, par la transposition des lettres ρ & κ.

Le P. Hardouin, dans l'édition des Conciles, rapporte encore d'autres variantes, comme Ἀβρήκλα & Ἀιρήκλων : &, en conséquence de ces transpositions, on voit clairement que le nom d'Ἀγρακλεία est altéré de celui d'Ὑργαλεία, nom véritable sur les médailles, dont l'*ethnique* est Ὑργαλεὺς, & Ὑργάλιος; comme d'Ἀντιοχεία, Ἀντιοχεὺς & Ἀντιόχιος, suivant Étienne de Byzance. *T. II, p. 654.*

Il s'agit de découvrir dans quelle partie de la Phrygie salutaire étoit située cette ville d'Hyrgalée. La Phrygie salutaire, en général, étoit un pays aride & sans rivières, excepté les environs d'Hiérapolis au midi, & la partie septentrionale aux environs de Dorylée, qui étoit arrosée de plusieurs rivières. On connoît les rivières de Bathys & de Thyaris, qui couloient dans la plaine de cette ville. Midæum, autre ville du même canton, avoit une rivière nommée Ἐλαθὴς sur une médaille du cabinet de M. Pellerin : ces rivières, & autres, se rendoient dans le Sangare; je pense que la ville d'Hyrgalée, située sur une rivière, étoit du même canton; ce qui confirme mon opinion, c'est que l'itinéraire d'Antonin place le lieu d'*Arcelaio*, qui approche encore davantage de celui d'Ὑργαλεία, à XXX milles de Dorylée & à XX milles de Germa. Le savant Wesseling, après avoir rejeté, d'après Surita, le changement d'*Arcelaio* en Ἀρχελαϊς, soupçonne, & ne l'assure pas, que cet *Arcelaio* est le même que le Δήμου Ἀγρακλεία d'Hiéroclès; il auroit parlé plus affirmativement s'il avoit eu sous les yeux nos deux médailles. *Cinnam. l. VI, c. 1.* *Edit. de Wesset. p. 202.* ΥΡΓΑΛΑΙΩΝ, ΑΡΚΕΛΑΙΟ. Archelaïs.

D'après ces différentes combinaisons, si le nom d'*Hyrgaleia* est effectivement altéré en celui d'*Arcelaio* de l'Itinéraire, & d'Ἀγρακλεία des Notices, sa position n'est plus indéterminée; elle se trouve fixée sur la route de Dorylée à Ancyre, à XXX milles de Dorylée & à XX milles de Germa.

Il faut dire un mot sur le nom de δῆμος, que l'on donne à cette ville. Il faut se rappeler que plusieurs cités de la province de l'Asie, portoient le nom de δῆμοι, parce que ces cantons étoient habités par bourgades, κωμηδὸν, & que souvent elles avoient pour capitale une ville qui n'étoit pas fort peuplée ni considérable. Outre

ces quatre Δῆμοι, que j'ai rapportés ci-dessus, on connoît en Lydie deux Δῆμοι célèbres, situés sur le Caystre, vers les montagnes appelées *Cilbiana juga*, d'où sort le Caystre. Les peuples qui habitoient sur la montagne étoient appelés Κιλβίανοι ἀνὼ, *Cilbiani superiores;* & ceux de la plaine, Κιλβιανοὶ κατὼ, *Cilbiani inferiores.* On connoît, dans la même vallée & au-dessous, les peuples Καυστριανοὶ, d'après une médaille du cabinet de M. Pellerin.

Strab. l. XIII, p. 629.

On en trouvera plusieurs autres exemples dans la province de Pamphylie, où la Notice nomme quatre autres Δῆμοι. Étienne de Byzance, en parlant de la ville d'Eucarpia, dans la Phrygie Salutaire, ne lui donne que le titre de Δῆμος.

Wessel. p. 679.

Au reste, ces Δῆμοι ou peuples, avoient souvent pour chef-lieu ou capitale, une ville: telle étoit celle d'Υργαλεία, comme on le voit par la première médaille, où la tête, symbole de la ville, est voilée. Nous allons voir quel étoit son gouvernement.

II. Le gouvernement des villes de la Proconsulaire étoit démocratique. Les Députés étoient tirés de la ville capitale & des principaux lieux du territoire, sur-tout dans les Δῆμοι. Le commun Conseil se nommoit IEPA BOYΛH: ce tribunal étoit sacré & inviolable; & ce titre s'entend du Sénat ou Conseil particulier des villes, comme M. le comte de Caylus l'a prouvé dans son Recueil d'antiquités, d'après une inscription de Cyzique. Dans l'Asie proconsulaire, ces Sénats étoient présidés par un premier Magistrat, qu'on nommoit quelquefois *Stratège* ou *Préteur*, & souvent *Archonte*. Nous avons déjà vu que le premier magistrat d'Hyrgalée étoit Archonte. Un particulier pouvoit arriver deux, trois & jusqu'à quatre fois à cette première dignité. Les Archontes étoient souvent *Éponymes*. On marquoit dans les archives la suite des années par les archontats. Nous avons encore en Europe, des ressemblances du gouvernement des Δῆμοι, dans quelques cantons Suisses, Uri, Appenzel & Schwitz, avec cette différence que ces Cantons sont souverains, & les Δῆμοι de la Proconsulaire étoient libres & autonomes, mais sous la domination des Romains. La ville d'Hyrgalée a varié dans la manière de compter les années: suivant la seconde médaille, elles les a comptées par les archontats, & suivant la première médaille, elle suivoit une ère.

T. II, p. 255.

III. Plusieurs villes d'Asie comptoient par années, qui dérivoient d'une ère ou d'une époque primitive, en Palestine, en Syrie, en Cilicie, dans le Pont, &c. & rarement dans la proconsulaire d'Asie. Jusqu'à présent on ne connoît que la ville de Hiéro-Césarée en Lydie, & la ville de Laodicée en Phrygie, qui aient suivi les années d'une ère. On lit sur plusieurs médailles de Caracalla, frappées à Laodicée, la date ΤΠΗ, 388, sur deux médaillons de bronze de Caracalla, & sur deux moyens bronzes du même Prince, tous de types différens & de différens cabinets. Vaillant a fixé l'époque primitive de cette ère à l'année 565 Varronienne de Rome, 189 avant J. C. lorsque les Romains accordèrent la liberté aux villes d'Asie, après la défaite d'Antiochus le Grand, dans les plaines de Magnésie du Sipyle: ce Prince ayant été vaincu par le consul L. Scipion, & son armée taillée en pièces, prit la fuite, & envoya des Ambassadeurs au Consul pour demander la paix; il lui fut ordonné d'abandonner tous les pays qu'il possédoit dans l'Asie, en-deçà du mont Taurus. Les ambassadeurs du Roi se rendirent à Rome l'année suivante: le traité fut arrêté par le Sénat & signé; & l'année d'après, dix Commissaires furent envoyés par le Sénat dans l'Asie, pour régler toutes les affaires de ce pays. Entr'autres articles, il fut décidé que toutes les villes de l'Asie qui avoient été tributaires du roi Attale, payeroient aussi tribut au roi Eumène son fils; que celles qui avoient été tributaires du roi Antiochus, seroient libres & exemptes de toute imposition: *Cæteræ civitates Asiæ quæ Attali stipendiariæ fuissent, eædem Eumeni vectigal penderent: quæ vectigales Antiochi fuissent, eæ liberæ atque immunes essent.* *Tit. Liv. l. XXXVII, c. 55.*

Polybe dit à peu près la même chose, que les villes *autonomes* de l'Asie, tributaires d'Antiochus, & qui étoient restées fidèles aux Romains, furent exemptées de toute imposition, ἀπέλυσαν τ φόρου: les autres, qui avoient pris le parti d'Antiochus, furent assujetties au roi Eumène. Cet évènement fut fort heureux pour les villes qui se trouvoient dans le cas favorable; elles dûrent établir une ère, à l'exemple de plusieurs villes de l'Asie, qui instituèrent des ères à l'occasion de semblables bienfaits des Romains, & dont on a rapporté plusieurs exemples dans nos Mémoires. Le *Polyb. Legat. XXXVI.*

traité de paix ayant été conclu l'an 565 de Rome, 189 avant J. C. les villes qui eurent part à ce bienfait, & qui voulurent établir une ère, la fixèrent à l'automne ſuivant de la même année. La ville de Laodicée en Phrygie a marqué ſur ſes médailles, frappées en l'honneur de Caracalla, ΤΠΗ, 388; laquelle année, à partir de l'an 189 avant J. C. tombe à l'an 199 de notre ère. Quelques Antiquaires ont voulu révoquer en doute cette ère, quoiqu'elle ſoit établie ſur quatre médailles différentes; mais s'il y avoit encore quelques doutes, ils ſe trouvent levés par notre première médaille d'Hyrgalée, ville auſſi de la province de Phrygie, qui porte la date de ΤΞϵ, 365, qui marque indubitablement une ère; à compter de l'automne de l'an 565 de Rome, 189 avant J. C. la date de l'an 365 tombe à l'année 929 Varronienne de Rome, 176 de J. C. la ſeizième du règne de Marc-Aurèle. Il nous reſte à dire quelque choſe de l'hiſtoire de cette ville.

IV. Le culte de Cybèle, dont le ſiége principal étoit à Peſſinonte en Galatie, s'étendit dans pluſieurs provinces voiſines, & principalement dans la Phrygie; ſuivant la ſeconde de nos médailles, le culte de cette Déeſſe étoit établi en particulier à Hyrgalée : cette ville abandonna le culte profane pour embraſſer la religion Chrétienne; nous voyons, par les actes du concile de Chalcédoine, qu'elle avoit un Évêque. Il fut défendu, par un *Can. VI.* canon du concile de Sardique, de l'an 347, d'établir un Évêque dans une bourgade, ou dans une petite ville qui pouvoit être adminiſtrée par un ſeul Prêtre: Μὴ ἐξεῖναι καθιςᾶν Ἐπίσκοπον ἔν τινι κώμῃ ἢ βραχείᾳ πόλει ἢ τινὶ καὶ εἷς Πρεσβύτερος ἐπαρκεῖ.

La ville d'Hyrgalée, avec ſon territoire, étoit aſſez conſidérable pour mériter d'être décorée d'un ſiége épiſcopal. On lit, dans les *Hard. Conc. t. II, p. 175.* actes du concile de Chalcédoine de l'an 451, le nom d'Aquilas, très-pieux Évêque de cette ville, Ἀκύλα τῦ εὐλαβεςάτυ τῆς Ἀυργκλεῶν πόλεως, où l'on voit que cette ville eſt qualifiée du titre de πόλεως; ainſi la capitale donnoit le nom au territoire de toute la cité: cet Évêque, trois ans auparavant, l'an 448, avoit aſſiſté & ſouſcrit au concile de Conſtantinople, dans lequel Eutychès fut convaincu d'héréſie devant Flavien de Conſtantinople

& Thalaſſius de Céſarée, Ἀνώλας τ Ἀυεϱκλέων πολέως. Cette ville épiſcopale auroit dû n'être pas omiſe dans la *Geographia ſacra* de Charles de Saint-Paul. Le P. le Quien la confond avec la ville d'*Abroſtola*, autre ville de Phrygie, dont il eſt fait mention dans Ptolémée & dans la table de Peutinger; mais *Abroſtola* ne peut être ni l'Ὑργαλεία des médailles, ni Ἀυεϱκλεία de la Notice, ni *Arkelaio* de l'Itinéraire, les conſonnes radicales R. K. L. ne ſe retrouvent point dans *Abroſtola;* d'ailleurs l'*Arkelaio* de l'Itinéraire étoit éloigné d'*Abroſtola* de plus de XL milles. Le P. le Quien a été trompé par Cellarius, qui, en parlant d'*Abroſtola*, dit que cette ville obſcure pourroit bien être le lieu ὁ Ἀϐεϱκλῶν de la Notice, mais il dit qu'il n'en ſait rien, *neſcio.* Le P. le Quien aſſure que c'eſt le même lieu, Ἀϐέϱκλα, *Abrocla nominatur.* Si Cellarius & le P. le Quien avoient connu nos médailles, ils n'auroient pas confondu des lieux totalement différens.

P. 242. Oriens Chriſt. t. I, p. 853.

J'ai eſſayé, dans ce Mémoire, de fixer la poſition géographique d'une ville grecque de l'Aſie, qui a été inconnue aux anciens Géographes, & dont le nom a été défiguré dans les Notices & dans les actes des Conciles. Nous avons vu que cette ville a varié dans la manière de compter l'ordre des temps; quelquefois elle a ſuivi les années d'une ère, & depuis elle a compté par la ſuite chronologique de ſes Magiſtrats. Ce Mémoire peut fournir une addition à la *Geographia ſacra*, & une correction à l'*Oriens Chriſtianus*, & donner l'explication d'un paſſage obſcur de l'itinéraire d'Antonin.

T. I, p. 853.

OBSERVATIONS
SUR
LES MÉDAILLES DE LA VILLE DE SÉBASTE, EN PHRYGIE.

Par M. l'Abbé BELLEY.

24 Juillet 1764.

PLUSIEURS villes d'Orient avoient pris ſous l'empire Romain, le nom de *Sébaſte*, en l'honneur des Empereurs: les plus célèbres étoient celles de Paleſtine, de Cilicie, du Pont, d'Arménie, de Galatie & de Phrygie. On n'a point encore publié de médailles Impériales de la Sébaſte de Phrygie; le précieux cabinet de M. Pellerin en contient trois, frappées ſous trois Empereurs, avec des types différens.

La première eſt un médaillon de bronze de Caracalla. On voit d'un côté la tête du Prince, jeune, couronnée de laurier, & l'inſcription ΑΥΤ. ΚΑΙ. Μ. ΑΥΡ. ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC, *l'empereur Céſar M. Aurèle Antonin:* le revers repréſente Mercure qui coupe la tête d'Argus & regarde Pallas armée de ſa lance & de l'égide, avec l'inſcription ΕΠΙ ΑΟΥ. ΑΜΕΞΑΛΙΟΥ ΑΝΤΩΝ. ΑΡΧ. *ſous l'Archontat de Lucius Amexalius Antoninus;* à l'exergue, CΕΒΑCΤΗΝΩΝ, *de la ville de Sébaſte. (a)*

Peller. t. III, pl. CXXXVI, n.° 7.

La ſeconde médaille eſt un moyen bronze de Géta. On lit autour de la tête nue du jeune Prince, Π. CΕΠ. ΓΕΤΑC ΚΑΙ. *P. Septimius Géta Céſar:* le type du revers eſt le dieu Lunus avec le bonnet recourbé à la Phrygienne & le croiſſant ſur les épaules, tenant d'une main une haſte & de l'autre une pomme de pin; on lit autour le mot CΕΒΑCΤΗΝΩΝ, *de la ville de Sébaſte.*

Peller. ibid. n.° 8.

Haym a publié dans le *Teſoro Britannico*, une médaille de la même ville, avec un revers préciſément le même, ſoit pour le type, ſoit pour l'arrangement des lettres de l'inſcription; mais du

T. II, p. 147.

(a) Depuis que ce Mémoire a été rédigé, M. le comte de Caylus a publié ce médaillon, *tome IV du Recueil des Antiquités, p. 158, planche LIV.*

côté

côté de la tête, on lit ΙΕΡΑ ϹΥΝΚΛΗΤΟϹ, *le ſacré Sénat*, autour de la tête d'un jeune homme couronné de laurier.

La troiſième médaille eſt auſſi un moyen bronze. On lit d'un coté, ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΝ. ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ, *l'empereur Céſar Marc Antoine Gordien*, autour de la tête du Prince couronné de laurier: le type du revers eſt Jupiter aſſis, qui tient d'une main la patère & de l'autre la haſte, avec le nom ϹЄΒΑϹΤΗΝΩΝ.

Ces médailles appartiennent à la ville de Sebaſte de Phrygie; le métal & le goût de la gravure, ne permettent pas d'en douter. Le titre d'*Archonte*, mais plus encore l'inſcription ΙЄΡΑ ϹΥΝΚΛΗΤΟϹ, indiquent que ces médailles ont été frappées dans une ville de la proconſulaire d'Aſie; & cette province n'avoit point d'autre ville du nom de Sebaſte que celle de Phrygie. Haym attribue à la Sebaſte de Galatie, la médaille qu'il a décrite du cabinet du duc de Devonshire; mais la Sebaſte de Galatie n'étoit pas différente de la ville d'Ancyre, dont les habitans prenoient le titre de ΣЄΒΑϹΤΗΝΩΝ ΤЄΚΤΟΣΑΓΩΝ, parce que leur ville étoit la capitale des Tectoſages, l'un des trois peuples Gaulois établis en Galatie, & auſſi pour marquer leur reconnoiſſance envers Auguſte, qui les avoit comblés de biens & de grâces: ce fut par le même motif que la ville d'Ancyre fit élever un temple, & graver le célèbre monument qui contient le détail de la vie & des exploits d'Auguſte. Cette ville, au temps de Caracalla, avoit repris ſon nom primitif d'*Ancyre*.

Les habitans de Sebaſte de Phrygie adoroient le Jupiter que les Grecs, de ce temps, appeloient ΠΕΙΟΣ, du mot latin *pius, miſéricordieux & bienfaiſant*, & ΦΙΛΙΟΣ, *ami*. Le Dieu repréſenté ſur les médailles, tient la patère; il ne paroît ni armé du foudre, ni accompagné de l'aigle prêt à exécuter ſes ordres de juſtice & de ſévérité. *Vaill. Numi Græc. p. 294.*

Le dieu *Lunus*, que les Grecs appeloient ΜΗΝ, ce Dieu mâle & femelle, conſacré par le paganiſme & adoré dans la plupart des villes de l'Orient, avoit probablement un temple dans la ville de Sebaſte de Phrygie: il eſt repréſenté ſur les médailles, avec les attributs ordinaires, dont le plus caractériſé eſt le croiſſant qu'il porte ſur ſes épaules. *Ibid. p. 296.*

Le type le plus ſingulier ſur les médailles de Sebaſte, eſt la repréſentation de la mort d'Argus décapité par Mercure: tout le monde connoît ce ſujet pris de la fable. L'ordonnance du tableau eſt belle & bien exécutée: le Dieu paroît avec ſes attributs, & regarde avec attention la déeſſe Pallas, dont il ſemble recevoir les conſeils & le courage néceſſaires pour l'exécution d'une entrepriſe ſi difficile. Je penſe que ce revers eſt pris d'après un monument qui ſubſiſtoit dans la ville, & peut-être dans un temple de Mercure.

Le gouvernement de la ville étoit démocratique, comme dans la plupart des villes de la proconſulaire d'Aſie. Auguſte avoit laiſſé cette province ſous la direction immédiate du Sénat & du peuple Romain. Les villes ſouvent ne mettoient point ſur leurs monnoies les têtes des Empereurs, mais elles y faiſoient graver des têtes qui étoient les ſymboles du Sénat & du peuple Romain, avec ces inſcriptions; ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ, *le ſacré Sénat*, ou ΙΕΡΟΣ ΔΗΜΟΣ, *le peuple ſacré*, ou même ΔΗΜΟΣ ΡΩΜΑΙΩΝ, *le peuple Romain*: mais les villes qui ſe flattoient d'avoir conſervé ſous la domination Romaine, une ſorte d'autonomie, faiſoient graver ſur leurs monnoies les ſymboles de leur Sénat & de leur peuple, avec ces inſcriptions, ΒΟΥΛΗ, ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ, *le Conſeil, le ſacré Conſeil*, & quelquefois ΔΗΜΟΣ & même ΙΕΡΟΣ ΔΗΜΟΣ, *le peuple ſacré*. La ville de Sebaſte étoit gouvernée, ſuivant ſes médailles, par des Archontes annuels, qui étoient à la tête du Conſeil public. La médaille rapportée par Haym, avec l'inſcription ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ, paroît avoir été frappée ſous le règne de Septime Sévère: ſon revers eſt le même que celui de la médaille de Géta Céſar.

Haym. t. II, p. 147.

L'ancienneté de la ville de Sebaſte doit remonter au règne d'Auguſte, peut-être même étoit-elle plus ancienne, & elle aura quitté ſon nom primitif pour prendre celui de l'Empereur. Quoi qu'il en ſoit, elle n'eſt connue dans l'hiſtoire que par ſes médailles & par les notices. Pline parle des *Sebaſteni* de Galatie; mais les *Sebaſteni* de Phrygie ſont connus par les médailles, ſous les règnes de Septime Sévère & de Gordien III. Les actes des conciles & les notices contiennent ſon hiſtoire ſous le bas Empire

L. V, c. 32.

Malala, Chron. part. 2, p. 8,

& dans le moyen âge. Depuis que la Phrygie eut été divisée, vers le temps de Constantin le Grand, en deux provinces, la ville de Sebaste, suivant la notice de Hiéroclès, fut compriſe dans la Phrygie Pacatienne; ſon Évêque dépendoit du métropolitain de Laodicée. Modeſtus, Évêque de cette ville, πόλεως Σεβαςῆς, aſſiſta au concile général de Chalcédoine de l'an 451, & ſouſcrivit avec les évêques de la Phrygie Pacatienne. Dans le ſiècle ſuivant, Anatolius, Évêque de la même ville, *Sebaſtenorum civitatis,* aſſiſta & ſouſcrivit au cinquième Concile général. Parmi les ſouſcriptions du concile de Conſtantinople de l'an 692, dit *in Trullo,* on trouve celle de Platon, évêque de Sébaſte de la Pacatienne, πόλεως Σεβαςῆς Παϰαπιανῆς. Léon, évêque de Sébaſte, Σεβαςείας, ſouſcrivit au ſeptième Concile général, parmi les Évêques de la même province. Euthyme, Évêque de cette ville, *Sebaſtæ,* aſſiſta au huitième Concile général; & Conſtantin de Sébaſte, Σεβαςῆς, ſe trouva au ſynode de Conſtantinople de l'an 879, pour le rétabliſſement de Photius. Enfin Théodore, Évêque de la même ville, *Sebaſtiæ,* compoſa, au xe ſiècle, une Chronique qui contenoit la vie & l'hiſtoire de Conſtantin-Porphyrogénète. Depuis ce temps, on ne trouve plus aucun monument de cette ville.

Notit. Hieroc. edit. Weſſeling. p. 667.

Oriens Chriſt. t. I, p. 805.

Doſith. l. III; de Hieroſ. c. 5.

OBSERVATIONS SUR LES MÉDAILLES DE LA VILLE DE CIDYESSUS, EN PHRYGIE.

Par M. l'Abbé BELLEY.

24 Juillet 1764.

ON n'avoit encore publié aucune médaille de cette ville; j'en connois quatre différentes, deux frappées sous Domitien, une sous Caracalla, & une sous Philippe le Père.

Pell. tome III, planche CXXV, n° 31.

La première, du cabinet de M. Pellerin, est un moyen bronze, sur lequel on voit d'un côté la tête de Domitien couronnée de laurier, & l'inscription ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ ΔΟΜΙΤΙΑΝΟΝ ΚΙΔΥΗΣΣΕΙΣ, *les habitans de Cidyessus honorent l'empereur Domitien;* & de l'autre côté une couronne de chêne, qui renferme l'inscription ΕΠΙ ΦΛΑΟΥΙΟΥ ΠΕΙΝΑΡΙΟΥ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ, & un monogramme; *sous le pontificat de Flavius Pinarius (a).*

La seconde médaille est un petit bronze du même cabinet, avec la tête de Domitien & les mêmes légendes; le type du revers est Jupiter assis, tenant de la droite une patère & de la gauche la haste.

La troisième médaille est un moyen bronze du cabinet de M. de Surbeck, qui a passé dans celui de M. le président de Cotte; il présente d'un côté la tête de Caracalla couronnée de laurier, avec la légende ΑΥ. Κ. Μ. ΑΥΡ. ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC, *l'empereur César M. Aurèle Antonin;* de l'autre côté Cybèle assise, tenant de la main droite une patère, la gauche appuyée sur le *tympanum*, & à ses pieds une tête de dragon, avec l'inscription ЄΠΙ ΑΡΧ. ΠΡΩ. ΠЄΙCΩΝΟC. ΚΙΔΥΗCCЄΩΝ, *sous Pison, premier archonte de la ville de Cidyessus.*

La quatrième médaille est un grand bronze, qui a été ainsi

(a) Il faut remarquer, sur cette médaille, le titre d'ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ écrit en entier.

décrit du cabinet de M. Gravier; d'un côté ΑΥΤ. Κ. Μ. Ι. ΦΙΛΙΠΠΟϹ. ϹЄ, *l'empereur César M. Jule-Philippe Auguſte*; de l'autre côté, Jupiter aſſis tient de la droite une patère, & de la gauche une haſte, avec l'inſcription ЄΠΙ. ΑΥΡ. ΟΥΑΡΟΥ. ΛΟΓΙϹΤΟΥ ΚΙΔΥΗϹϹЄΩΝ, *ſous Aurélius Varus, Logiſtès (b) de la ville de Cidyeſſus.*

Ces médailles nous font connoître une ville dont les anciens Géographes ont à peine fait mention. Je rechercherai d'abord la poſition de cette ville; les monumens nous feront connoître ſon culte religieux & ſes magiſtrats; les Notices civiles & eccléſiaſtiques donneront quelques notions ſur ſon hiſtoire dans le bas Empire & au moyen âge; je propoſerai enfin les corrections qu'on peut faire, d'après ces monumens, dans le texte de Ptolémée, dans les actes des Conciles & dans les Notices.

A l'inſpection des médailles on reconnoît, par le métal & la fabrique, qu'elles ont été frappées en Phrygie, ou dans quelque autre pays de la province proconſulaire d'Aſie; le titre d'Archonte, qu'on lit ſur la ſeconde médaille, indique encore la même poſition géographique de la ville de Cidyeſſus. Ptolémée eſt le ſeul Géographe ancien qui en faſſe mention, mais d'une manière obſcure, par l'altération du texte; il place au nord de la Phrygie, & ſur la frontière de Bithynie, une ville dont il nomme les habitans ΚΥΔΑΗΣΕΙΣ, ou, ſelon des manuſcrits, ΚΥΔΕΣΣΕΙΣ[a] & ΚΥΔΙΣΣΕΙΣ[b]. Hiéroclès met au nombre des villes de la Phrygie Pacatienne la ville de Cidyſſus, ΚΙΔΥΣΣΟΣ, qui eſt indubitablement la Cidyeſſus des médailles. En réuniſſant la graduation donnée par Ptolémée & la Notice, la ville de Cidyeſſus étoit ſituée dans la partie ſeptentrionale de la Phrygie, entre les villes de *Midæum* & de *Nacoleia*.

[a] *Coiſlin.*
[b] *Barberin. Edit. de Weſſ. p. 668.*

On voit, par le type de la troiſième médaille, que le culte de Cybèle, ſi commun en Phrygie, étoit établi à Cidyeſſus. Les habitans de cette ville rendoient auſſi un culte particulier à Jupiter,

(b) ΛΟΓΙϹΤΗϹ peut être le ſurnom d'Aurélius Varus, ou plutôt le nom d'un Magiſtrat de la ville, *Cenſor, Curator.* (*Voy. Polluc. Onom.*) Les *Logiſtæ* préſidoient aux comptes des deniers & des revenus publics: ce titre n'avoit point encore été remarqué ſur les médailles.

qui eſt repréſenté ſur la ſeconde médaille: la couronne de chêne, au revers de la première médaille, déſigne la ſolennité des jeux célébrés en l'honneur de cette divinité; & l'inſcription renfermée dans la couronne, nous apprend qu'un Pontife ou Grand-Prêtre, ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ, le premier miniſtre du temple de Jupiter, préſidoit à la célébration des jeux.

La ville de Cidyeſſus, ſuivant l'uſage établi dans preſque toutes les villes de la province proconſulaire d'Aſie, étoit gouvernée par un Sénat dont les Préſidens étoient appelés *Archontes.* J'ai établi dans la Diſſertation ſur la ville de Sardes, l'origine de cet uſage, qui s'eſt conſervé ſous les empereurs Romains. Le premier Archonte étoit éponyme, & la ſuite des Archontes inſcrits dans les archives de la ville, marquoit l'ordre & la ſucceſſion des années. La troiſième médaille fut frappée en l'honneur de Caracalla, ſous l'archontat de Piſon, ΕΠΙ ΑΡΧοντος ΠΡΩΤΥ ΠΕΙCΩΝΟC, vers l'an 198 de l'ère Chrétienne: le Prince y eſt repréſenté fort jeune. Je dis que le mot abrégé ΑΡΧ. doit ſe lire en entier ΑΡΧΟΝΤΟC, à cauſe du mot ΠΡΩΤΥ qui ſuit, comme on lit ſur pluſieurs autres médailles le mot ΑΡΧΩΝ. Α. ou ΠΡΩ., *premier Archonte.* On ne diſoit point ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΠΡΩΤΟΣ, *premier Pontife;* mais on trouve ſur les monumens ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ, ΜΕΓΑΣ, ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΜΕΓΙΣΤΟΣ, *grand Pontife, ſouverain Pontife.* Si on lit ſur les deux médailles de Domitien, ΕΠΙ ΦΛΑΟΥΙΟΥ ΠΕΙΝΑΡΙΟΥ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ, *ſous le pontife Flavius Pinarius,* on ne doit pas conclure que le pontife de Cidyeſſus fût éponyme; il s'enſuit ſeulement que ce Pinarius pontife, étoit en même temps premier Archonte de la ville. J'ai fait voir dans la Diſſertation ſur Sardes, que lorſque les Archontes ou Préteurs, étoient décorés du pontificat ou de l'aſiarchat, on marquoit quelquefois ſur les monumens le titre le plus éminent, comme de *Pontife* ou d'*Aſiarque,* ſans faire mention de l'archontat ou de la préture, qui étoient les ſeuls & véritables titres éponymes dans la ville: cependant il eſt certain que dans quelques villes de la proconſulaire d'Aſie, les Pontifes & quelquefois des Prêtreſſes étoient éponymes; mais je n'ai pas deſſein de traiter ici ce ſujet, qui mériteroit une Diſſertation particulière.

Mém. Acad. tome XVIII, p. 115.

L'hiſtoire de la ville de Cidyeſſus, qui n'eſt connue dans les écrivains, que par Ptolémée, ſous Hadrien & Tite-Antonin, remonte par les médailles au règne de Domitien, & deſcend juſqu'au temps de Philippe. Les actes des conciles & les notices nous donnent la ſuite de cette hiſtoire, ſous le bas Empire & dans le moyen âge: cette ville, depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme, fut décorée d'un ſiége épiſcopal; elle étoit de la Phrygie Pacatienne, & ſous la métropole de Laodicée, comme on le voit dans la notice de l'empereur Léon, & dans celle de Hiéroclès. Nunéchius, métropolitain de Laodicée, ſouſcrivit aux actes du concile de Chalcédoine, au nom des Évêques de ſa province, qui étoient abſens, parmi leſquels on trouve Héraclius de la ville de Cidiſſus, Ηεραλείθ πόλεως Κιδίσσ. André, évêque de la même ville, ſouſcrivit avec les évêques de Phrygie, au ſeptième concile général, aſſemblé en 787 contre les Iconoclaſtes: Ἀνδρέας ἀνάξιος ἐπίσκοπος Κίδισσσσ, au lieu de Κιδίσσ. Thomas, évêque de Cidiſſus, Θωμᾶς Κιδίσσ, aſſiſta au faux concile de Conſtantinople, de l'an 879, dans lequel le patriarche Photius fut rétabli, & les actes du huitième concile général furent annulés. Depuis cette époque, il ne ſe trouve plus aucun monument qui faſſe mention de la ville de Cidyeſſus. Je crois cependant qu'elle ſubſiſte encore, & que c'eſt le lieu que le géographe Turc appelle *Kedous*, ſitué dans le Pachalick d'Anadoli, près des ſources de l'Hermus; du moins ce lieu eſt dans une poſition qui répond à la partie de la Phrygie Pacatienne, voiſine de la Bithynie, où Ptolémée a placé *Cidyeſſus*. D'ailleurs *Kedous* eſt le même nom que Κίδυσσος, en retranchant la terminaiſon greque ος; mais *Kedous* ne peut être Κάδοι, *Cadi*. 1.° Les noms ſont différens. 2.° Kedous, ſitué près des ſources de l'Hermus, qui ſont aux environs de Dorylée, ſuivant Pline, *juxta Doryleum*, eſt bien éloigné de la poſition de Cadi, que Ptolémée place en Mœonie ou Lydie, ſur les confins, ἐν μεθορίοις, de la Myſie, de la Lydie & de la Phrygie; ce qui concilie les anciens auteurs. Strabon & les Notices placent Cadi en Phrygie, Étienne de Byzance en Myſie, & Ptolémée en Mœonie, qui, ſuivant ce Géographe, eſt la Lydie. 3.° Pline place Cadi dans la juridiction de Sardes, avec quatre autres villes, qui étoient

Orient. Chriſt. t. I, p. 801.

Act. 6 & 16.

toutes de la Lydie; donc Cadi étoit auſſi de la Lydie ou ſur ſes confins, comme le remarque Ptolémée. Mais de ces confins aux ſources de l'Hermus, il y a quinze ou vingt lieues. Cadi ſur les confins de la Lydie & de la Phrygie, n'étoit pas fort loin du cours & de la rive droite de l'Hermus; on lit ſur des médailles, ΚΑΔΟΗΝΩΝ ΕΡΜΟC: cette rivière paſſoit ſur le territoire de pluſieurs autres villes, qui ſont nommées ſur les médailles, de *Saittus*, de *Tabala*, de *Sardes*, de *Magnéſie*, de *Smyrne*, de *Tenénos* & de *Cume*. Cette explication fait aſſez connoître le prix & l'utilité des médailles pour la Géographie & l'Hiſtoire; elles ſervent encore à corriger le texte de Ptolémée, dans lequel on doit lire ΚΙΔΥΗΣΣΕΙΣ, au lieu de ΚΥΔΕΣΣΕΙΣ, ou de ΚΥΔΙΣΣΕΙΣ; puiſque les médailles frappées avant & depuis le temps de Ptolémée, donnent la première leçon. Je ne voudrois *Weſſel. p. 624.* pas cependant corriger le texte de Hiéroclès, qui écrivoit ſous le règne de Juſtinien. Il donne le nom de ΚΙΔΥCCOC, au lieu de ΚΙΔΥΗΣΣΟΣ. Le nom de la ville avoit pu être abrégé dans le VIe ſiècle, comme il eſt arrivé à pluſieurs autres noms de villes; mais on ne peut admettre les corrections de Holſténius *P. 668.* & de Weſſeling, qui prétendent qu'on doit lire ΚΥΔΙCCOC: les médailles font voir que la bonne leçon eſt ΚΙΔΥCCOC.

La médaille de Philippe, frappée à Cidyeſſus, & dont la deſcription a été donnée du cabinet de M. Gravier, paroît être *Numiſ. Græc. p. 162.* la même que celle que Vaillant a décrite, ΕΠ. ΑΡ. ΟΥΑΡΟΥ CΟΦΙCΤΟΥ ΚΗΒΗCCЄΩΝ: il auroit dû lire ΚΙΔΥΗCCЄΩΝ. On peut dire la même choſe du médaillon du cabinet du Grand Duc, frappé en l'honneur des deux Philippes, dont Vaillant rapporte ainſi la légende: ΕΠΙ ΑΥΡ. ΜΑΡΚΟΥ ΑΡΧ. ΠΡΩ. Το Β. ΚΗΒΗCCЄΩΝ. La ville de Cebeſſus ou Cabeſſus en Lycie, n'eſt connue que par Étienne de Byzance: on ne voit point que les Magiſtrats des villes de Lycie aient porté le titre d'Archontes: peut-être doit-on lire ſur le médaillon, ΚΙΔΥΗCCЄΩΝ; mais je ne veux rien aſſurer; il faudroit avoir ſous les yeux le monument, pour conſtater la vraie leçon de l'inſcription.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS SUR LE TITRE DE SALUTARIS, DONNÉ À PLUSIEURS PROVINCES DE L'EMPIRE ROMAIN.

Par M. l'Abbé BELLEY.

Assemblée publique du 14 Novemb. 1766.

ON trouve dans la notice de l'Empire, dans quelques autres Notices, & dans les actes de pluſieurs Conciles, que quelques provinces de l'empire Romain ont porté le titre de *Salutaris:* telles ſont la Paleſtine, *Palæſtina ſalutaris;* la Syrie, *Syria ſalutaris;* la Phrygie, *Phrygia ſalutaris;* la Galatie, *Galatia ſalutaris;* & enfin la Macédoine, *Macedonia ſalutaris.*

Perſonne n'a encore diſcuté les raiſons de cette dénomination, donnée à cinq provinces. Comme ce titre n'a commencé que depuis le règne de Conſtantin, qui le premier des Empereurs a profeſſé publiquement la religion Chrétienne, on ſeroit d'abord tenté de croire que ce titre a quelque rapport à cette Religion, qui s'étendit alors dans les provinces de l'Empire, en regardant l'établiſſement de l'Évangile comme l'annonce du ſalut à tous les peuples.

Mais cette opinion n'eſt pas vraiſemblable: la religion Chrétienne s'étoit répandue dans toutes les provinces de la domination Romaine; le titre de *Salutaris* n'auroit pas été limité à cinq provinces, dont quatre étoient en Aſie & une ſeule en Europe, dans un temps où le Chriſtianiſme étoit floriſſant en Italie, dans les Gaules, en Eſpagne, ſans parler de l'Afrique.

Le nom *Salutaris,* & dans le grec du moyen âge Σαλυταεία, donné à ces provinces, ne paroît pas avoir une origine ſi ſainte; il dérive évidemment du mot latin *ſalus,* qui, dans les bons auteurs, ſignifie preſque toujours *ſanté, conſervation, guériſon;* & en ce ſens les païens donnèrent le nom de *Salutaris* aux Dieux qu'ils invoquoient pour la ſanté & la guériſon des maladies. On lit, ſur une médaille de Fauſtine, l'inſcription adreſſée à Cybèle, MATRI DEVM SALVTARI; une autre à Jupiter,

Gruter, pag. MLXV, 5. Id. p. LXXX, 15.

JOVI SALVTARI; à Iſis, ISIDI SALVTARI; à Apollon, le dieu de la Médecine, APOLLINI SALVTARI. Sur pluſieurs médailles Impériales, les païens ont perſonnifié *la ſanté*, ils l'appeloient la déeſſe *Salus*; on la croyoit fille d'Eſculape: elle étoit repréſentée tenant d'une main un ſerpent, à qui elle donnoit à manger dans une patère qu'elle tenoit de l'autre. Le ſerpent étoit le ſymbole de la guériſon des maladies, parce qu'il change tous les ans de peau & ſe renouvelle, & que le malade, après ſa guériſon, ſemble renaître & prendre une nouvelle vie.

Differt. ſur la déeſſe Salus, *par M. de Boze, p. 9.*

La déeſſe *Salus* avoit un temple à Rome; la porte de la ville voiſine du temple ſe nommoit *ſalutaris*, ſuivant Feſtus: *porta ſalutaris, ab æde Salutis quæ ei proxima fuit.*

Les Grecs rendirent, dès les premiers temps, un culte à la ſanté ſous le nom d'Ὑγίεια. Les Athéniens, ſuivant le rhéteur Ariſtide, érigèrent un autel en l'honneur de Minerve Hygiéa, Ὑγιείας Ἀθηνᾶς βωμὸν ἱδρύσαντο. Pauſanias parle d'une ſtatue de Minerve Hygiéa placée dans la citadelle d'Athènes: on connoît pluſieurs médailles d'Athènes qui repréſentent Minerve avec le ſerpent; elle eſt même nommée MINERVA MEDICA dans les inſcriptions.

In Attic.

Haym, tome I, p. 170.

Gruter, pag. MLXVII, 3.

La ville de Pergame rendoit un culte particulier à Eſculape, & lui avoit fait élever un temple reſpecté de tout l'Orient: Ariſtide appelle ce dieu *Soter*, & dit que la ſtatue de la déeſſe Hygiéa étoit placée dans ce temple.

On ne voit pas encore le rapport qu'il pouvoit y avoir entre le culte de la déeſſe *Salus* & le nom de *Salutaris*, donné à certaines provinces. Un grand nombre de villes de l'Aſie honoroient cette Déeſſe, ou du moins elles l'ont fait repréſenter ſur leurs monnoies. Les Romains lui rendoient un culte, comme on le voit ſur pluſieurs médailles latines. Le titre de *Salutaris* devroit donc ſe trouver dans un plus grand nombre de provinces.

M. de Boze, Differt.

Je ſoupçonne depuis long-temps, & c'étoit auſſi le ſentiment de Pancirole, que le titre de *Salutaris* a été donné à certaines provinces à cauſe de leurs eaux chaudes & médicinales, qui opéroient la guériſon de pluſieurs maladies; mais cette opinion, toute probable qu'elle étoit, demandoit une preuve; je la trouve ſur une médaille de Tibériade, que le cardinal Noris a fait graver

du cabinet du Grand-Duc, & qu'il a rapportée dans son ouvrage *de Epochis Syro-Macedonum.* La ville de Tibériade avoit dans son voisinage, du côté du midi, des eaux chaudes, qui ont été célébrées par les auteurs, tant anciens que modernes. Suivant Josèphe il y avoit une fontaine d'eaux chaudes, propres à la guérison des maladies, πηγὴ θερμῶν ὑδάτων πρὸς ἄνεσιν ἐπιτήδειος, & cette fontaine s'appeloit, dans la langue du pays, *Ammaüs*, qui signifie des *thermes* ou des bains chauds; Ἀμμαοῦς, μεθερμηνευομένη δὲ Ἀμμαοῦς, θερμὰ λέγοιτ' ἄν. Le nom Ammaüs dérive du mot hébreu חַמַּם, *khamam. caluit, incaluit.* Pline parle aussi de ces eaux: *Tiberias, aquis calidis salubris.* La médaille de Tibériade a été frappée à l'honneur de l'empereur Trajan; on lit au revers ΚΛΑΥΔΙΟΤΙΒΕΡΙέων, avec la date de l'année 81 de l'ère de Tibériade, ΕΤϒς ΑΠ. le type est la déesse *Salus*, tenant de la main droite un serpent & de l'autre une patère; elle est assise sur une colline, du pied de laquelle sort une fontaine abondante. Il est vraisemblable, par cette médaille, que le nom de *salutaire* a été donné à cette fontaine d'eau chaude; aussi Pline l'appelle-t-il *salubris;* & Ammien-Marcellin, parlant d'autres fontaines pareilles, dit: *Aquæ suâpte naturâ calentes ad usus aptæ multiplicium medelarum.*

Diss. V, c. 6.

L. IV, de Bell. cap. 2.

Geog. Sac. p. 848.

L. V, c. 15.

Amm. l. XIV, c. 8.

Ainsi il est vraisemblable que le nom de *Salutaris* a été donné à une province à cause de ses eaux chaudes & médicinales. Comme il s'est fait un partage de plusieurs provinces depuis le règne de Constantin, on a donné le nom de *Salutaris* à une nouvelle province, à cause de ses bains, pour la distinguer de l'ancienne. Il nous reste à parler sommairement des cinq provinces qui ont porté le nom de *Salutaris;* je les parcourrai d'orient en occident.

I. *Palæstina salutaris.* La Palestine, ainsi nommée des Philistins, qui habitoient une partie de son territoire sur la Méditerranée, fut aussi nommée *Judée*, à cause des Juifs qui l'habitoient: ce pays, situé à l'orient & au couchant du Jourdain, eut premièrement ses Rois; ensuite il fut réuni à la province de Syrie, & gouverné d'abord par un *Procurateur;* puis il eut des Gouverneurs particuliers. Après que l'empereur Trajan eut conquis les villes de Pétra & de Bostres en Arabie, la ville de Pétra, avec un ample territoire de l'Arabie, fut réunie à la Palestine, & fut

soumise à un seul Gouverneur, qui avoit le titre de *Legatus pro Prætore.* Plusieurs monumens font mention de ces Gouverneurs, qui prirent aussi le titre de Consulaires : cette forme de gouvernement subsista jusqu'au règne de Théodose le Grand. Sous le règne d'Arcadius, la province de Palestine fut partagée en trois; la première Palestine avoit pour métropole la ville de Césarée; la seconde Palestine étoit sous la métropole de Scythopolis; & la troisième Palestine avoit pour métropole la ville de Pétra, & comprenoit dix villes; dans les Notices rapportées par Reland, il s'en trouve plus de dix : elle s'étendoit depuis le lac Asphaltite jusqu'à la mer Rouge; elle fut nommée *Salutaris.* S.t Jérôme parlant de cette province (il écrivoit l'an 411 de J. C.) disoit: *Provincia, ante non grande tempus, ex divisione præsidum Palæstinæ, Salutaris est dicta.* Elle est nommée aussi Σαλυταία dans les actes du concile d'Éphèse : cette province fut formée presque entière des villes de l'Arabie; on y joignit des territoires détachés de la Palestine, & c'est pour cette raison que cette nouvelle province fut appellée *Palestine;* on y ajouta entr'autres la ville de Callirhoé, enclavée dans le territoire de Moab, cité de l'Arabie. La troisième Palestine avoit plusieurs bains d'eaux chaudes, qui lui ont donné le nom de *Salutaris;* les plus célèbres étoient ceux de Callirhoé près du lac Asphaltite. Pline en parle: *Est calidus fons medicæ salubritatis Callirhoë, aquarum gloriam ipso nomine præferens :* ces eaux étoient salutaires & agréables à boire. Hérode le Grand, dans sa dernière maladie, suivant Josèphe, s'y fit transporter : θερμοῖς τοῖς κατ' Καλλιρόην αὐτὸν παρεδίδου, ἅπερ εἰς μὲν τὴν ἄλλην ἀρετὴν ὠφέλιμα ἐστιν.

Notis, p. 473.

Quæst. sup. Genes. ad cap. 21.

L. V, cap. 16.

L. XVII, c. 8.

La saison des eaux amenoit un grand nombre d'étrangers à la ville de Callirhoé; il paroît même que des marchands d'Antioche s'y étoient établis. M. Pellerin a très-bien jugé que les médailles qui portent l'inscription ANTIOXEΩN TΩN ΕΠΙ ΚΑΛΛΙΡΟΗΙ, avoient été frappées par la Société de marchands d'Antioche établis à Callirhoé pour leur commerce. De même les marchands d'Antioche établis pour leur commerce à Ptolémaïde en Phénicie, firent frapper des monnoies avec la légende ANTIOXEΩN TΩN ΕΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΔΙ; leur

Rec. Médaill. t. II, p. 250.

forme & leur fabrique, comme l'a remarqué M. Pellerin, reſſemblent aux médailles de Callirhoé.

II. *Syria ſalutaris.* La Syrie fut conquiſe par Pompée l'an 690 de Rome, ſur Tigrane, roi d'Arménie; il ne la rendit point aux Séleucides, qui en avoient été dépouillés, mais il la réduiſit en province: cette province fut d'abord d'une vaſte étendue; elle comprenoit la Syrie ſupérieure, la Cœléſyrie, la Phénicie & enſuite la Paleſtine, & étoit gouvernée par des Lieutenans Propréteurs. Dans la ſuite, ſous le règne d'Adrien, on en détacha la Phénicie, qui fut enſuite ſouſdiviſée en deux provinces. Du temps de l'empereur Conſtantin, on ſépara encore de la Syrie, la province Euphratéſienne, dont Hiérapolis fut la métropole. La province de Syrie, qui avoit pour métropole Antioche, fut partagée en deux provinces, ſous le règne de Théodoſe le jeune, ſuivant Malala. La ſeconde Syrie eut pour métropole la ville d'Apamée, & contenoit huit villes: elle fut nommée *Salutaris*, à cauſe de ſes bains chauds, qui ſe trouvoient dans les montagnes ſituées entre l'Oronte & la mer. Je ne connois aucun Auteur, ni ancien ni moderne, qui ait donné la poſition de ces eaux; je ſoupçonne qu'elles étoient aux environs de la ville de Raphanée, & que ce nom a été donné à la ville, à cauſe des guériſons qui s'y opéroient. La racine *rapha*, רָפָא, ſignifie *ſanavit, curavit*; en y ajoutant la lettre paragogique *noun* & la finale *he*, on a le nom *Rephaneh*, qui veut dire *la ville des guériſons*, en latin *urbs ſalutaris*: ce lieu ſe nomme encore *Rephaneh* à quelque diſtance du château de Barin.

III. *Phrygia ſalutaris.* Les Phrygiens étoient une très-ancienne nation. Sous le règne des Séleucides, pluſieurs villes étoient libres. Après la défaite d'Antiochus le Grand, les Romains cédèrent la Phrygie à Eumène, roi de Pergame, à l'exception des villes qui n'avoient point pris les armes, & qui furent déclarées libres & exemptes de toute impoſition, ſuivant Polybe & Tite-Live. La Phrygie paſſa au pouvoir des Romains, par le teſtament d'Attale, dernier roi de Pergame, l'an 621 de Rome, avant J. C. 133. Dans la ſuite, une partie de la Phrygie fut compriſe dans le département de Cilicie; enſuite elle fut réunie à la province

proconſulaire d'Aſie: cette forme de gouvernement ſubſiſta juſqu'au règne de Conſtantin. On partagea la province Proconſulaire en pluſieurs provinces, qui eurent chacune leur Gouverneur particulier. La Phrygie fut partagée en deux provinces: la première, nommée *Pacatienne*, avoit pour métropole la ville de Laodicée; elle contenoit, ſuivant Hiéroclès, trente-neuf villes, & avoit pour Gouverneur un *Præſes*. La ſeconde Phrygie étoit ſous la métropole de Synnades, & comprenoit vingt-trois villes; elle étoit auſſi gouvernée par un *Præſes*. Pour la diſtinguer de la première, elle fut ſurnommée *Salutaris*: cette province s'étendoit au nord & à l'eſt de la première Phrygie, & en particulier vers les villes de Dorylée, de Nacoléa & de Midæum. On croit que la ville de Dorylée eſt celle que les Turcs appellent maintenant *Eski-cheher*, c'eſt-à-dire *la vieille ville*. En effet, les diſtances données par les itinéraires Romains, & comparées avec les routes des voyageurs modernes, prouvent que la poſition de Dorylée, relativement aux villes de Nicée, de Cotyæum & d'Ancyre, s'accorde aſſez bien avec les diſtances modernes d'Eski-cheher à Iſnik, à Kutayé & à Angora. La ville d'Eski-cheher eſt pleine de belles fontaines; toutes ſont d'eaux chaudes: il y a auſſi cinq bains de ces eaux, dont un paroît antique; c'eſt un dôme ſoutenu par de belles colonnes de jaſpe, & bâti de marbre depuis les fondemens.

Edit. Weſſel. p. 664.

Ibid. p. 676.

Paul Lucas, Voyag. tome I, p. 131, édit. 1712.

Voyag. tome I.

M. Otter, qui a paſſé dans ce pays en 1737, dit qu'à une petite diſtance de cette ville, il y a des bains dont l'eau eſt ſi chaude à la ſource, qu'on ne peut en ſupporter la chaleur; mais on la laiſſe refroidir dans les baſſins où l'on prend les bains. Entre cette ville & Sidy-Gazi, qui eſt un bourg éloigné de huit heures de chemin, il y a des ſources d'eaux chaudes, ſur leſquelles on ramaſſe de l'huile.

IV. *Galatia ſalutaris.* La Galatie, habitée par les Galates, d'origine Gauloiſe, a été un royaume qui fut réduit en province Romaine par Auguſte, l'an 729 de Rome, le vingt-cinquième avant J. C. Elle fut gouvernée par des Lieutenans Propréteurs, dont je parle dans un autre Mémoire ſur la ville d'Ancyre: cette forme de gouvernement ſubſiſta juſqu'au partage qui fut fait des grandes provinces en pluſieurs parties. La province de Galatie, ſous le règne de Théodoſe le Grand, fut partagée en deux. La

Malala.

première Galatie avoit pour métropole Ancyre, & contenoit sept villes, suivant la notice d'Hiéroclès. Le P. le Quien, dans son *Oriens Christ.* en nomme dix.

La seconde Galatie, pour la distinguer de la première, fut nommée *Salutaris*, à cause de ses bains d'eaux chaudes: elle étoit sous la métropole de Pessinonte, & contenoit neuf villes. Un de ces bains étoit voisin de la ville de Μυρικίων, & étoit si célèbre qu'on appella la ville Θερμαὶ. On voit par les actes du concile de Chalcédoine, que Myricion & Therma étoient une seule & même ville. Je soupçonne que ces bains subsistent encore du côté de Beï-Bazar, à douze ou quatorze heures de chemin au sud-ouest de la ville d'Ancyre, sur la grande route qui conduit à la ville de Bourse. On croit qu'il y avoit encore des bains près de la ville de Germa, qui est nommée aussi Γερμοκολώνεια dans les Notices, parce qu'elle devint colonie Romaine: dans la suite des temps, elle fut appelée Μυριάγγελοι, qui étoit un lieu de grande dévotion sous le Christianisme. Théophane dit que l'empereur Justinien s'y rendit à cause d'un vœu: χάριν εὐχῆς ἐν τοῖς Μυριάγγελοις ἦγεν ἐν Γερμίοις πόλει ἡ Γαλατίας. Les Chrétiens de ce pays attribuoient à l'archange S.t Michel la guérison de plusieurs maladies.

Geog. Turc.

Theoph. pag. 203.

Niceph. l. VII, c. 50; l. VIII, c. 4.

V. *Macedonia salutaris.* La Macédoine a été un royaume florissant en Europe, principalement sous les règnes de Philippe & d'Alexandre. Après la défaite de Persée, le dernier Roi, l'an de Rome 586, avant J. C. 168, le consul Paul-Émile partagea le royaume nouvellement conquis, en quatre parties ou régions: la première avoit pour chef-lieu Amphipolis; la seconde, Thessalonique; la troisième, Pella; & la quatrième, Pélagonie. Ce fut dans ces quatre villes que les peuples de chaque département eurent ordre de s'assembler par leurs Députés, de porter leurs tributs, & de créer leurs Magistrats. Paul-Émile, avec les commissaires Romains, régla que les Macédoniens seroient libres, conserveroient leurs villes, & qu'ils créeroient tous les ans de nouveaux Magistrats: mais ils ne profitèrent pas de leur liberté; ils suivirent Andriscus & d'autres aventuriers qui se disoient fils de Persée; la Macédoine fut réduite en province, c'est-à-dire traitée en pays de conquête.

T. Liv. XLV, 29, 30.

La province de Macédoine fut gouvernée par un Proconsul; ensuite par un Préteur. Sous Auguste, elle étoit province du Sénat, & avoit pour Gouverneur un Proconsul; sous le règne de Tibère, elle repassa au pouvoir de l'Empereur; elle retourna en la puissance du Sénat, sous le règne de Claude, qui remit l'Achaïe & la Macédoine sous le gouvernement des Proconsuls. Après le règne de Constantin, la Macédoine passa sous le gouvernement du Préfet du prétoire de l'Illyrie orientale, & fut partagée en deux provinces. La première Macédoine fut gouvernée par un Consulaire: elle avoit pour métropole Thessalonique & comprenoit trente-deux villes.

Dio. Cassius, p. 503. C. D.
Tac. Ann. I, c. 77.
Suet. in Claud, c. 25.
Not. Hierocl. Wess. p. 638.

La seconde Macédoine fut nommée *Salutaris*, à cause de ses eaux minérales: elle s'étendoit dans la partie supérieure de la Macédoine, du côté des montagnes qui séparoient cette province de la partie de la Mœsie supérieure, qui fut nommée ensuite *Dardanie;* elle étoit sous la métropole de Stobi, & comprenoit huit villes. La ville de Stobi succéda en dignité à la ville de Pélagonie, & devint très-illustre; elle reçut une colonie Romaine, suivant Pline, *oppidum Stobi civium Romanorum*, & dans le Digeste, au titre *de Censibus, Stovenses juris Italici sunt*, & elle est nommée sur les médailles MVNICIP. STOBENSIVM. Le nom de cette ville est altéré dans les manuscrits d'Hiéroclès, où elle est appelée ΣΤΟΛΟΙ. Constantin-Porphyrogénète la nomme de même. Les montagnes qui séparoient la Dardanie de la Macédoine avoient beaucoup de mines & des eaux minérales. La table de Peutinger marque des eaux au-delà de ces montagnes, du côté de la ville de Scupi, dans un lieu appelé *Aquæ*. La partie de la Macédoine voisine de ces montagnes devoit avoir aussi des bains. Dans la partie orientale, du côté de Philippopoli, il existe un lieu appelé *Bagni*, habité de Grecs, de Turcs & de quelques Juifs, où il y a des bains chauds très-renommés.

Wess. p. 647.
Plin. lib. IV, c. 10.
Leg. ult.
De Themat. l. II.
Voyag. d'Ant. Romiti, en Italien.

On a vu, dans ce Mémoire, la raison de la dénomination de *Salutaris*, donnée à cinq provinces, & on a trouvé, dans ces provinces, les lieux renommés par leurs bains & leurs eaux minérales.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS
SUR
L'OBÉLISQUE INTERPRÉTÉ PAR HERMAPION.

Par M. GIBERT.

ON trouve dans le dix-ſeptième livre d'Ammien-Marcellin, une interprétation grecque de l'inſcription qui étoit gravée en caractères hiéroglyphiques, ſur un des obéliſques qu'on voyoit de ſon temps à Rome: il la rapporte à l'occaſion de l'obéliſque que Conſtance y fit apporter d'Égypte, & élever dans le grand cirque, ſous la ſeconde préfecture d'Orphitus en 357. *Les flatteurs*, dit Ammien, *ne ceſſoient, ſuivant leur coutume, de ſouffler aux oreilles de Conſtance, qu'Auguſte ayant fait tranſporter d'Héliopolis à Rome deux obéliſques, dont l'un fut placé dans le grand cirque, l'autre dans le champ de Mars, n'avoit oſé eſſayer de déplacer celui qui venoit d'être apporté, étant effrayé de la difficulté qu'il y auroit à remuer une ſi grande maſſe. Que ceux qui l'ignorent, apprennent que l'ancien Empereur qui fit tranſporter les autres obéliſques, ne toucha point à celui-ci, parce qu'il étoit ſpécialement dédié au Soleil, & qu'enfermé dans l'enceinte d'un temple, c'étoit la plus remarquable des choſes auxquelles il étoit interdit de toucher. Conſtantin, ſans s'embarraſſer de cela, & croyant avec raiſon ne pas pécher contre la Religion, s'il ôtoit cette merveille d'un temple particulier, pour la conſacrer à Rome, c'eſt-à-dire dans le temple du monde entier, fit enlever cette maſſe énorme du lieu où elle étoit.* L'hiſtorien raconte enſuite qu'elle fut amenée par le Nil juſqu'à Alexandrie, & que Conſtantin étant mort pendant que l'on conſtruiſoit le bâtiment qui devoit la tranſporter, Conſtance acheva ce qu'il avoit entrepris, fit conduire l'obéliſque à Rome, & le plaça dans le grand cirque. Il décrit les travaux qu'il fallut faire pour dreſſer, dit-il, cette montagne couverte d'hiéroglyphes en ſa place. *Depuis*, continue-t-il, *on en a encore tranſporté quelques autres, dont un a été élevé dans le*

Lû le 20 Août 1765.

Vatican, un ſecond dans les jardins de Saluſte, deux ſur le monument d'Auguſte. Quant à l'inſcription qui eſt gravée en caractères hiéroglyphiques ſur l'ancien obéliſque que nous voyons dans le cirque, nous en donnons ici l'interprétation grecque d'après le livre d'Hermapion.

Une première queſtion eſt de ſavoir qui eſt cet Hermapion, dont on ne lit le nom que dans ce paſſage d'Ammien; on l'ignore entièrement. On pourroit conjecturer que le livre dont il s'agit, eſt un ouvrage du grammairien Apion, qui vivoit ſous Tibère & ſous Claude, & contre qui Josèphe a écrit; car il ſe pourroit faire que la première ſyllabe du nom d'Hermapion ne déſignât autre choſe que la qualité de grammairien ou d'interprète que prenoit Apion, ou que ce fût un exemple de l'ancien uſage des écrivains Égyptiens, de mettre leurs livres ſous le nom d'Hermès ou Mercure: ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'Apion eſt un des auteurs dont Pline emploie les extraits dans le livre où il décrit les obéliſques, & rapporte pluſieurs traits des inſcriptions gravées ſur ces fameux monumens.

Une queſtion plus intéreſſante eſt de ſavoir auquel des deux obéliſques, de celui d'Auguſte ou de celui de Conſtance, s'applique l'interprétation d'Hermapion : cette queſtion partage les Savans. Ceux qui la donnent à l'obéliſque d'Auguſte, ſe fondent ſur ce qu'il s'agit de l'inſcription qui eſt ſur l'obéliſque ancien, *in obeliſco veteri ;* ils croient que cette déſignation eſt en oppoſition avec celle qu'Ammien avoit donnée, un peu auparavant, de celui de Conſtance, l'appelant l'obéliſque nouvellement apporté, *recèns advectum :* ils prétendent auſſi que l'épithète ancien, *veteri,* eſt analogue avec la qualité d'ancien Empereur, *veterem Principem,* qu'il avoit donnée à Auguſte, & ramène à l'obéliſque de ce Prince. Mais ceux qui tiennent l'opinion contraire, diſent que comme c'eſt l'obéliſque de Conſtance qui fait l'objet principal du récit d'Ammien, il eſt naturel de penſer que c'eſt auſſi celui dont il a rapporté l'inſcription, plutôt que celle de l'obéliſque d'Auguſte, dont il ne parle qu'en paſſant & pour mieux faire connoître celui-ci; & quant à l'épithète d'*ancien,* ils diſent qu'elle eſt relative au temps où cet obéliſque avoit été taillé, & non au temps où il avoit été apporté à Rome, & que ſi Ammien eût voulu le

caractériſer par le temps de ſon tranſport, il auroit dit *olim advectum*, comme il a dit *recèns advectum.*

Kircher eſt le premier de ceux qui ont appliqué l'interprétation d'Hermapion à l'obéliſque d'Auguſte; Marsham a combattu ſon opinion, & ſoutenu qu'elle étoit contraire au témoignage d'Ammien, *qui rem ſui temporis tradidit.*

M. Bouchard, de cette Académie, le ſavant auteur du Panthéon égyptien & d'autres ont adopté l'opinion de Marsham; mais M. Bianchini a remis en vogue celle de Kircher, & M. Léonard de Malpenne, qui eſt du même avis, prétend que les vers qu'on liſoit ſur la baſe de l'obéliſque de Conſtance, proſcrivent ſans reſſource l'opinion de Marsham; car il eſt dit, ſuivant lui, dans ces vers, que Conſtantin l'avoit tiré de Thèbes: or il eſt conſtant que l'inſcription interprétée per Hermapion appartient à un obéliſque qui étoit à Héliopolis; donc on ne peut, dit-il, l'appliquer à l'obéliſque de Conſtance.

Ce raiſonnement pèche dans ſon principe, car 1.° les vers qu'on y allègue, ne ſignifient proprement autre choſe ſinon que cet obéliſque avoit été taillé originairement dans les carrières de Thèbes, *cæſa Thebis de rupe revellit;* ce qui eſt vrai de tous les obéliſques, quelque part qu'ils fuſſent placés, car ils avoient tous été taillés dans les carrières de la Thébaïde, comme Pline nous en avertit expreſſément. 2.° Quand même ces vers porteroient que Conſtantin l'avoit tiré de Thèbes, cela ne prouveroit encore rien dans le dõute, parce que Thèbes ſe dit ſouvent, & ſur-tout par les Poëtes, pour l'Égypte en général, & qu'ainſi l'auteur de ces vers pourroit bien n'avoir entendu autre choſe, par cette expreſſion emphatique, ſinon que Conſtantin l'avoit fait venir d'Égypte.

Mais, dit-on, Pline l'appelle expreſſément l'*obéliſque de Thèbes;* car dans le titre du chapitre 9 du livre XXXVI il eſt annoncé en ces termes, *de obeliſco Thebaico;* & d'ailleurs, au chapitre 8, il avoit dit que Rameſsès l'avoit élevé hors d'Héliopolis: en effet, après avoir nommé cette ville comme celle où avoient été les premiers obéliſques, voulant parler de celui-ci, il dit que Rameſsès étant ſorti de-là, *idem digreſſus inde*, l'éleva dans le palais de Mneuis.

Je réponds que les titres des chapitres 8 & 9 du livre XXXVI ſont évidemment défectueux dans les anciennes éditions de Pline; le titre du chapitre 8 annonce qu'il y ſera parlé des marbres, *alabaſtrites, Lydium & Alabandinum*, & ne dit rien du *Thebaicum*, dont il eſt cependant auſſi traité, & même plus au long que des autres. Le titre du chapitre 9 annonce qu'il y ſera parlé *de obeliſco Thebaico*, en quoi il y a deux fautes; l'une que Pline ayant déjà dit ce qu'il y avoit de plus eſſentiel à dire ſur cet obéliſque, dans le chapitre 8, n'en dit rien dans le chapitre 9 qui vaille la peine de l'annoncer: la ſeconde, qu'en ſuppoſant qu'il ait voulu dire que cet obéliſque étoit à Thèbes, il auroit dû écrire *Thebano*, & non pas *Thebaico*.

Je dis même que la diviſion de ces deux chapitres n'eſt pas exacte, car coupant en deux, ſans aucune raiſon, la deſcription de l'obéliſque de Rameſsès, elle en met la principale partie dans le chapitre 8, où elle n'eſt pas annoncée, & le reſte ſeulement dans le chapitre 9, où elle eſt promiſe.

Ces obſervations ſont juſtifiées par les éditions de Pline du P. Hardouin, où le *Thebaico* du titre du chapitre 9 eſt replacé dans le titre du chapitre précédent, & s'y rapporte à *marmore* ou *lapide*, & non pas à *obeliſco*. On lit de plus, dans la préface de ces éditions, que les titres qui y ſont rétablis d'après pluſieurs manuſcrits, ſont les véritables titres donnés par Pline, & que ceux qu'on liſoit dans les éditions précédentes, étoient l'ouvrage des éditeurs. Ainſi point d'*obeliſco Thebaico* dans Pline.

Pour les mots du chap. 8, *idem digreſſus inde*, qui ſemblent ſignifier que Rameſsès quitta Héliopolis, pour aller élever ailleurs ſon obéliſque, s'ils ont en effet cette ſignification, ils ne peuvent ſe concilier avec ce qui ſuit, qu'il l'éleva dans le palais de Mneuis, *ubi fuit regia Mneuidis poſuit alium;* car il eſt conſtant que le palais de Mneuis étoit à Héliopolis, & faiſoit partie du temple du Soleil, comme le dit Strabon. Je ſais que quelques Modernes corrigent *Mneuidis* dans le texte de Pline, & y ſubſtituent *Memnonis;* mais d'un côté, cette correction n'a d'autre fondement que leur hypothèſe, & n'eſt autoriſée par aucun manuſcrit ni par aucune édition; de l'autre, il peut ſe faire que

le vrai ſens des mots *digreſſus inde*, ne ſoit pas que Rameſsès quitta Héliopolis; il peut ſe faire qu'il y ait quelque faute qui nous dérobe ce que Pline a voulu dire; il pourroit auſſi être arrivé que Pline ayant lû que cet obéliſque étoit dans le palais de Mneuis, eût pris ce palais de Mneuis pour un lieu différent d'Héliopolis, & ce ne ſeroit pas la ſeule faute de ce genre où il ſeroit tombé. Par toutes ces conſidérations, je ne vois pas que ſur l'unique fondement des mots *digreſſus inde*, on puiſſe ſubſtituer enſuite *Memnonis* à *Mneuidis*.

Mais laiſſant là tout ce qui peut tenir à des conjectures, la queſtion dont il s'agit, ſe décide par un fait certain & conſtant; c'eſt que l'interprétation d'Hermapion appartient à un obéliſque que Rameſsès avoit ſpécialement dédié au Soleil. Or de cela ſeul il ſuit que cet obéliſque n'eſt point celui qu'Auguſte fit placer dans le grand cirque, puiſque celui-ci, au rapport de Pline, avoit été élevé par le roi *Senneſertée*, ſous le règne duquel Pythagore alla en Égypte: *Is autem obeliſcus quem divus Auguſtus in circo magno ſtatuit, exciſus eſt à rege Senneſerteo, quo regnante Pythagoras in Egypto fuit;* & que de plus il contenoit, non des éloges de Rameſsès ou de quelqu'autre Prince que ce fût, mais, comme Pline l'aſſure encore formellement, les principes de la philoſophie Égyptienne, *rerum naturæ interpretationem Egyptiorum philoſophiâ*. Voilà, je crois, une preuve ſans replique, que l'interprétation d'Hermapion ne peut ſe rapporter à l'obéliſque d'Auguſte.

Pline dit que Rameſsès vivoit au temps de la guerre de Troie: les fragmens de Manéthon le placent au temps où les Iſraëlites ſortirent d'Égypte; ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable que Rameſsès eſt le nom d'une des villes qu'ils bâtirent au Prince qui régnoit alors en Égypte, ſuivant le témoignage exprès de l'Écriture. Cela poſé, il n'eſt pas difficile de retrouver dans l'inſcription de l'obéliſque, des indices de la perſécution qu'il fit eſſuyer aux Hébreux; du moins il me ſemble qu'on y applique fort naturellement ce qu'elle porte, que Rameſsès acheva & embellit Héliopolis, qu'il enrichit le temple d'Ammon des biens du Phénicien, & délivra l'Égypte de l'étranger qu'il vainquit. Héliopolis, ſuivant la verſion des Septante, fut bâtie par les

Joſ. contr. App. lib. 1.

Hébreux, auſſi-bien que Pithom & Rameſsès; & même quelques écrivains Juifs, entr'autres Abénesra, prennent dans l'Écriture, Rameſsès pour Héliopolis. On liſoit auſſi dans les hiſtoires d'Égypte, que Moyſe étoit d'Héliopolis, qu'il y avoit conſtruit le premier des temples fermés, & élevé des colonnes (ce ſont des obéliſques) dans des eſpèces de baſſins, où l'ombre de ces colonnes tomboit & tournoit comme le ſoleil. Les biens du Phénicien & l'étranger défait par Rameſsès, s'entendent ſans effort des biens des Hébreux & de leur expulſion: car les Hébreux, qui n'avoient point encore de nom propre national, n'étoient alors communément déſignés que par le nom de *Cananéens*, qui répond à celui de *Phéniciens*, ou par le nom d'*Hébreux*, qui répond à celui d'*étrangers*. On voit dans la Genèſe, que les enfans de Jacob en arrivant en Égypte, ne ſe firent connoître eux-mêmes que comme étant du pays de Canaan; d'où il ſuit que les Égyptiens ne pouvoient mieux les déſigner que par le nom de *Cananéens* ou de *Phéniciens;* & c'eſt eux en effet que l'on retrouve ſous le nom de *paſteurs Phéniciens* dans Manéthon, ſuivant Josèphe. Je ne doute donc pas qu'on ne doive ajouter cette inſcription aux témoignages que l'antiquité prophane rend à Moyſe & aux livres fondamentaux de notre religion.

Joſ. Ant. Jud.

Geneſe, c. 42, verſ. 7 & 13; & chap. 47, verſ. 31.

Elle eſt gravée, comme on a dit, en caractères hiéroglyphiques, & il me reſte à dire ici quelque choſe de l'écriture Égyptienne.

Cet art ingénieux dont nous nous ſervons pour faire connoître aux autres nos penſées, par le moyen des figures tracées ou gravées, que nous expoſons à leurs yeux, l'écriture en un mot, peut être de deux ſortes, *alphabétique* & *ſymbolique:* j'appelle *alphabétique* celle dans laquelle, par un certain nombre de caractères différemment combinés, on repréſente les ſons & les mots auxquels nous attachons nos idées; la *ſymbolique* eſt celle dans laquelle nous nous communiquons nos idées par des figures de choſes naturelles ou artificielles connues.

L'écriture ſe diviſe auſſi en *curiologique* & en *tropique* ou *figurée:* l'écriture *curiologique* eſt celle dont les ſignes & les expreſſions ſe prennent ſimplement dans leur ſignification propre & naturelle; la *tropique* ou *figurée* eſt celle dont les ſignes ou expreſſions ſe

prennent allégoriquement, & sont des espèces d'emblèmes, qui signifient à l'esprit autre chose que ce qu'ils représentent aux yeux.

Hérodote dit que les Égyptiens se servoient de deux sortes de lettres, & qu'on appeloit les unes *sacrées*, les autres *vulgaires* : διφασίοισι δὲ γράμμασι χρέωνται καὶ τὰ μὲν αὐτῶν ἱερά, τὰ δὲ δημοτικὰ καλέεται. Clément d'Alexandrie, dans le détail qu'il fait de l'éducation des enfans Égyptiens, distingue trois espèces d'écritures qu'on leur apprenoit : l'*épistolographique*, par laquelle on commençoit; l'*hiératique*, qu'on leur montroit ensuite; & enfin l'*hiéroglyphique*. Cette distinction n'a rien de contraire à la division d'Hérodote : l'*épistolographique* de Clément est celle à laquelle s'appliquent les lettres qu'Hérodote appelle *vulgaires*; l'*hiératique* & l'*hiéroglyphique* se rapportent l'une & l'autre aux lettres *sacrées*, & sont également comprises sous leur dénomination, comme le prouve la seule composition de leur nom.

Avant que d'aller plus loin, il est bon de remarquer que c'est mal-à-propos que M. Warburton reproche à Clément d'Alexandrie, comme une erreur, l'ordre qu'il a suivi, en nommant d'abord l'*épistolographique*, & finissant par l'*hiéroglyphique*, parce que, selon ce savant Anglois, l'*hiéroglyphique* étoit la plus ancienne & la plus grossière, au lieu que Clément d'Alexandrie, par cet arrangement, annonce qu'elle est la plus récente & la plus parfaite. Sans examiner ici ni si l'*hiéroglyphique* a en effet devancé l'*épistolographique*, & si elle suppose moins d'art, il suffira d'observer, pour écarter ce reproche, qu'il ne s'agit pas, dans Clément d'Alexandrie, de marquer l'origine & les progrès des écritures égyptiennes, mais d'exposer l'ordre dans lequel les Égyptiens en faisoient apprendre les principes à leurs élèves, οἱ παρ' Αἰγυπτίοις παιδευόμενοι . . . . πρῶτον σημαντάνουσιν; & cet ordre on doit croire qu'il en étoit instruit autant que personne, étant Égyptien, demeurant en Égypte, & vivant dans le 11.e siècle de l'ère Chrétienne.

Il dit donc que les Égyptiens enseignoient d'abord l'écriture *épistolographique*, ensuite l'*hiératique*, en dernier lieu & pour complément de cette étude, ὑφάτου καὶ τελευταίαν, l'*hiéroglyphique*.

Il se contente de nommer l'*épistolographique*, sans en rien dire de plus : c'étoit, comme je crois, l'écriture courante de la langue

vulgaire qui ſervoit dans le commerce ordinaire de la vie; elle étoit probablement *curiologique*, & conſiſtoit dans les lettres alphabétiques qui compoſoient les mots de la langue.

Il ne dit, de l'écriture *hiératique* ou *ſacerdotale*, autre choſe ſinon que c'étoit celle qu'employoient les écrivains ſacrés, ἡ λεγομένη ὑπὸ τῶν ἱερογραμματέων. Je penſe qu'il entend encore ſous ce nom une écriture *curiologique* & *alphabéthique*, ſavoir l'écriture courante de la langue ſacrée; car perſonne n'ignore que les Égyptiens avoient une langue ſacrée différente de leur langue vulgaire; il eſt donc naturel de ſuppoſer qu'elle avoit ſon alphabet propre, dont étoit compoſée l'écriture *hiératique* dont il s'agit.

Clément d'Alexandrie s'étend davantage ſur l'écriture *hiéroglyphique;* il en diſtingue d'abord deux eſpèces, l'une alphabétique, l'autre ſymbolique, ἧς ἡ μὲν ἐστι δι' ἀλφαβήτου στοιχείων κυκλολογικὴ ἡ δὲ συμβολική.

Quelques critiques ſont choqués de trouver dans Clément d'Alexandrie, une écriture *hiéroglyphique-alphabétique*, comme s'il étoit contraire à l'eſſence des hiéroglyphes de former un alphabet: ils prétendent que le mot d'*hiéroglyphe* eſt toujours employé par les Anciens, pour ſignifier des caractères de choſes, par oppoſition à des caractères de mots; c'eſt pourquoi ils font violence au texte de Clément d'Alexandrie, pour en changer le ſens naturel & grammatical. Je me tiens à ce ſens qui me paroît juſte: ce qui caractériſe les hiéroglyphes, n'eſt pas la nature de la choſe à laquelle on les applique, mais leur propre nature, qui eſt d'être, comme le ſignifie le nom même d'*hiéroglyphe*, des figures d'animaux & d'autres choſes, tant naturelles qu'artificielles, gravées ou ſculptées; en ſorte que ces figures ſont toujours des hiéroglyphes, ſoit qu'on en faſſe un alphabet, & qu'elles tiennent lieu des lettres dont on compoſe les mots, ſoit qu'on les emploie en ſymboles, & qu'elles repréſentent des idées: par exemple, la figure d'un *Ibis*, gravée ſur un monument, ſera toujours un hiéroglyphe, ſoit qu'il faille l'y prendre comme lettre alphabétique (car, au rapport de Plutarque, c'en étoit une & même la première de toutes, τὸ γραμμάτων στοῖχον ἴβιν γράφουσιν), ſoit qu'on l'y prenne pour le ſymbole du cœur.

Je

Je ſuis convaincu, nonobſtant les démonſtrations qu'on croit avoir du contraire, que les lettres de l'écriture courante des Égyptiens, ſoit vulgaire, ſoit ſacerdotale, ne conſiſtoient que dans des traits ou lignes différemment combinés, ſans aucun rapport certain & ſenſible à quelque hiéroglyphe que ce ſoit; mais ils avoient un alphabet formé d'hiéroglyphes décidés, comme le prouve l'exemple de l'Ibis que j'ai cité; & c'eſt dans cet alphabet que conſiſtoit la première eſpèce d'écriture hiéroglyphique de Clément, qui étoit alphabétique & curiologique.

Il ſous-diviſe l'écriture ſymbolique en trois eſpèces, l'une *curiologique*, l'autre *tropique*, & la troiſième *énigmatique*.

La *curiologique* conſiſte dans une imitation figurative de la choſe qu'on veut exprimer, κυκλολογεῖται κατὰ μίμησιν, comme lorſqu'on ſe ſert d'un rond pour exprimer le Soleil, ou d'un croiſſant pour déſigner la Lune: c'eſt Clément qui en donne lui-même ces exemples. Quoique cette écriture ait pu être celle des premiers hommes & des peuples ſauvages, quoiqu'elle fût peut-être en uſage en Égypte avant aucune autre, ce que je ne voudrois pas pourtant affirmer, il n'en faut pas conclure qu'elle ait ſervi aux Égyptiens de degrés pour les conduire à l'écriture alphabétique; ils ont appris celle-ci des Phéniciens, ou plutôt des Hébreux pendant leur ſéjour en Égypte, comme je pourrai l'établir ailleurs.

L'eſpèce d'écriture hiéroglyphique-ſymbolique, que Clément d'Alexandrie appelle *tropique*, conſiſtoit, ſi j'entends bien l'explication qu'il en donne, à déſigner par la figure d'une choſe qui avoit de certaines propriétés, une autre choſe qui avoit des propriétés ſemblables ou analogues, comme, par exemple, Dieu par un faucon; car comme les Égyptiens croyoient que les propriétés du faucon étoient la fécondité, la longue vie & un certain rapport avec le Soleil, ils ſe ſervoient de la figure du faucon pour déſigner Dieu qui produit toutes choſes, qui eſt éternel, & dont ils regardoient le Soleil comme la plus parfaite image. Je tire cet exemple d'Orus, car Clément d'Alexandrie n'en donne aucun; il avertit ſeulement que c'eſt de cette manière que les Égyptiens gravoient ſur leurs monumens, ἀναγράφουσιν δὲ τὰ ἀναγλύφα,

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA PISA

les fables ou discours théologiques dans lesquels ils transmettoient les louanges de leurs Rois, τὰς τ βασιλέων ἐπαίνας θεολογικοῖς μύθοις παραδιδόντες.

Les hiéroglyphes *symboliques-énigmatiques* consistoient à représenter des choses qui n'avoient de rapport avec celles qu'on vouloit désigner, que par les allégories qu'on faisoit des habitudes des unes aux habitudes des autres; ainsi on désignoit le Soleil en représentant un scarabée, qui ayant formé une boule de fiente de bœuf ou de vache *(a)*, la roule en sens contraire de sa marche, parce que le Soleil tourne d'orient en occident, tandis que le Monde est emporté d'occident en orient: de même, ils désignoient les autres astres, à cause de l'obliquité de leurs cours, en représentant des serpens, à cause des replis de leur corps.

Porphyre parlant des connoissances que Pythagore acquit en Égypte, dit qu'il y apprit trois sortes d'écritures, l'*épistolique*, l'*hiéroglyphique* & la *symbolique*. Il ne suit pas, sans doute, la même division que Clément d'Alexandrie; mais si on y veut bien faire attention, on trouvera aisément que celle qu'il suit rentre dans celle de Clément d'Alexandrie.

Sous le nom d'*épistolique*, Porphyre comprend, comme je crois, également l'*épistolographique* & l'*hiératique* ou sacerdotale de Clément. Par *épistolographique*, Clément n'a voulu désigner que l'écriture dont on se servoit communément dans le commerce de la vie, & où l'on suivoit l'alphabet de la langue vulgaire, & il l'a distinguée de l'écriture que les Prêtres empruntoient de l'alphabet de la langue sacrée. Par *épistolique*, Porphyre a entendu indistinctement toute écriture courante, soit qu'on y employât les lettres vulgaires ou les lettres sacrées.

Sous le nom d'écriture *hiéroglyphique*, Porphyre ne comprend que la *curiologique-alphabétique*, qui est celle que Clément compte pour la première espèce d'écriture *hiéroglyphique*; Porphyre, dis-je, la comprend seule sous le nom d'écriture *hiéroglyphique*, & il fait un troisième genre d'écriture de la *symbolique*, dont Clément

(a) M. Warburthon, & son traducteur, paroissent n'avoir rien entendu à tout ceci.

fait une seconde espèce d'écriture *hiéroglyphique*. Au fond il décrit la *symbolique* comme Clément d'Alexandrie, à cela près qu'il n'en fait que deux espèces, au lieu que Clément en compte trois : la première espèce est celle où l'on s'exprime au propre, en indiquant les choses qu'on veut désigner par des figures qui les imitent ou qui les représentent, comme quand on indique le Soleil par un rond, la Lune par un croissant, ainsi que j'ai déjà dit. Les expressions de Clément d'Alexandrie à ce sujet sont κυκλογλυφικῶς καὶ μίμησιν. On lit dans Porphyre, au même sujet, κοινογλυφικῶν καὶ μίμησιν; où κοινογλυφικῶν est évidemment une faute pour κυκλογλυφικῶν; la faute est même d'autant plus sensible, & d'autant plus facile à corriger, que ce mot y est mis en opposition avec ἀλληγορικῶν : il est aisé après cela d'apprécier & la version d'Holstenius en cet endroit, & la critique que M. de Malpenne en a voulu faire, dans sa traduction de l'essai de M. Warburthon sur les hiéroglyphes.

Porphyre met pour une seconde espèce d'écriture *symbolique*, celle qui désigne les choses qu'on veut exprimer par des figures allégoriques ou énigmatiques, & il ne distingue point les simples tropes des énigmes, soit qu'il n'en ait pas bien compris la différence, soit que cette différence lui ait paru trop légère pour en former une espèce particulière.

Si l'interprétation que les Anciens nous ont laissée de l'inscription hiéroglyphique du temple de Saïs est juste, il en faudra conclure que les Égyptiens confondoient ou mêloient quelquefois ensemble différentes sortes d'écritures. On voyoit, dans cette inscription, un enfant, un vieillard, un faucon, un poisson & un cheval marin; & cela signifioit, dit-on, *vous qui naissez & vous qui mourez, Dieu hait l'impudence :* ces mots, *vous qui naissez & vous qui mourez*, étoient exprimés par l'enfant & le vieillard, qui sont évidemment des symboles *curiologiques* ou propres, l'un de ceux qui entrent dans le monde, l'autre de ceux qui en sortent; le faucon signifiant *Dieu*, est un symbole tropique; le poisson pour signifier la *haine*, & le cheval marin pour désigner l'*impudence*, sont certainement des emblèmes énigmatiques. *Plut. de Is. & Osir. p. 363.*

Aussi Warburthon s'est-il étrangement trompé, en rangeant

indiſtinctement cette inſcription dans la claſſe des hiéroglyphes propres : au propre, un faucon ne préſente qu'un faucon, un poiſſon, qu'un poiſſon, un cheval marin, qu'un cheval marin : c'eſt au figuré ſeulement qu'on peut déſigner la divinité par un faucon : ce n'eſt qu'énigmatiquement qu'on peut indiquer la haine par un poiſſon, en faiſant alluſion à l'horreur que les Égyptiens avoient pour la chair de poiſſon dans leurs ſacrifices ; & l'impudence par un cheval marin, en faiſant alluſion à la manière dont cet animal traite ceux dont il a reçu le jour.

Plut. ibid. & p. 65 & 81.

CHARTE DE L'AN M. CLIII,

QUI PROUVE

QU'ADALBERT, COMTE DE HABSPOURG,

BISAÏEUL DE L'EMPEREUR RODOLPHE I.ER,

ÉTOIT FILS DE WERNER, COMTE DE HABSPOURG;

Avec une Dissertation historique & critique.

Par M. le Baron DE ZUR-LAUBEN.

Lû en Mai 1764.

IL y a deux cents ans qu'on étoit fort dans le goût des généalogies chimériques. Lazius observe que de son temps (en 1555) toutes les maisons d'Allemagne se piquoient d'une ancienneté qui remontoit à l'époque de la prise de Troie. Sandoval *(a)*, historien de Charles-Quint, compta dans la généalogie de cet Empereur, cent vingt générations depuis Adam jusqu'à ce Prince. Je m'étonne que cet auteur ait été omis par Jean-Louis Schonleben *(b)*, dans l'examen qu'il a fait de vingt opinions différentes sur l'origine de *l'auguste maison d'Autriche.* Avant le P. Vignier, quelques auteurs *(c)* avoient déjà proposé dans leurs ouvrages, l'opinion qui rapporte l'origine de cette Maison à Athic, duc d'Alsace, mort vers 690. Je n'examinerai pas le système du P. Vignier *(d)*, qui dérive les maisons de Lorraine, d'Autriche & de Bade, de l'ancienne maison d'Alsace; son système a été approfondi &

De Migrat. Gent. p. 545.

(a) Historia de la vida y Hechos del Emperador Carlos V, authore Prudencio de Sandoval, obispo de Pampelona, tom. I, initio.

(b) Dissertatio polemica de prima origine domûs Habspurgo-Austriacæ. Laubaci, 1680.

(c) Gebvilerus, de vita Sanctæ Odiliæ, en Allemand. *Lazius, de Migrat. gent.* lib. VIII, pp. 493—496. *Guillimann. Habsburg*, lib. I, c. III, p. 21, nova editio, Tiguri, 1737. *Gabrielis Bucelini, Germaniæ Topo-chrono-stemmato-graphicæ*, t. I, p. 38, &c. Francofurti ad Mœnum, 1699; & t. II, *Histor. Agilolfing.* p. 356, 358, &c. Ulmæ, 1662, in-fol. fig.

(d) La véritable origine des maisons d'Alsace, de Lorraine, d'Autriche, de Bade, &c. par le P. Jérôme Vignier, Prêtre de l'Oratoire.

plus ou moins adopté par Eccard *(e)*, Dom Herrgott *(f)* & M. Schoepflin *(g)*; je remarquerai seulement que la filiation de la maison d'Autriche, depuis Gontran *le Riche*, comte en Argeu, qui vivoit dans le xe siècle, jusqu'à Werner, fils d'Othon comte de Habspourg, est prouvée par les actes & l'histoire de l'abbaye de Muri en Suisse: ces actes, dont les originaux existent encore en partie, avoient été transcrits par un anonyme, moine de Muri, qui écrivoit vers le milieu du XIIe siècle, l'histoire de son monastère. Fridolin Kopp, moine & depuis abbé de Muri, & prince du saint empire Romain, donna en 1750, une édition correcte de ces actes, à la suite de son ouvrage *(h)*, *Vindiciæ actorum Murensium*. On trouve à la tête de ces actes, une généalogie des comtes de Habspourg, qui paroît avoir été écrite par deux religieux de Muri; l'un est vraisemblablement le même qui composa l'histoire de ce monastère vers l'an 1150, & l'autre que l'on croit avoir vécu vers le milieu du XIIIe siècle On observe en effet par la forme *(i)* de cette généalogie, qu'elle a été dressée par deux auteurs différens: c'est dans cette généalogie qu'on trouve un degré des comtes de Habspourg énoncé d'une manière assez obscure, & sur lequel plusieurs Modernes ont répandu beaucoup de nuages. Péiresk[a], Théodore & Jacques Godefroi *(k)*, Antoine Dominici[b], Dom Mabillon[c] & Frédéric Hahn[d], ont même inféré du texte de cette généalogie, que la maison des

[a] *Vita Peireskii, auctore Petro Gassendo.*
[b] *Assert. Gall. contra Chifflet. p. 164.*
[c] *Itiner. Germ. p. 24; & Analect. l. IV, p. 22.*
[d] *Hist. Imperat. Germ. part. II, §. 7, p. 265.*

(e) Origines Habspurgo-Austriacæ auctore Jo. Georgio Eccardo.

(f) Genealogia diplomatica augustæ gentis Habspurgicæ, Viennæ-Austriæ, 1737. M. de Foncemagne, de notre Académie, a donné des extraits curieux de ce livre dans le Journal des Savans *(1740, Mars, Avril & Juin)*: les observations critiques dont il les a accompagnés, jettent beaucoup de lumière sur l'origine de la maison d'Habspourg, dérivée de celle d'Alsace.

(g) Alsatia illustrata, tom. II, p. 464 & seq. *Ejusdem Historia Zaringo-Badensis*, tom. I.

(h) In-4.° fig. Typis principalis monasterii Murensis. L'illustre Auteur de cet ouvrage est mort le 17 août 1757, âgé de soixante-sept ans; il étoit natif de Rhinfelden, l'une des quatre villes forestières.

(i) Les degrés de filiation jusqu'à *Idem Wernherus*, sont désignés par les noms des femmes, & les degrés suivans commencent par les noms des mâles.

(k) De la vraie origine de la Maison d'Autriche, par Théodore Godefroi. *De jure Præcedentiæ*, part. I, p. 73. *Auctore Jac. Godofredo.*

comtes de Habſpourg, fondateurs de l'abbaye de Muri, s'étoit éteinte dans la maiſon des comtes de Thierſtein, au XIIe ſiècle, & qu'ainſi la maiſon impériale de Habſpourg-Autriche deſcendoit par mâles, des comtes de Thierſtein, & ſeulement par femmes, des comtes de Habſpourg, qui reconnoiſſoient pour tige Gontran dit *le Riche*, comte en Argeu dans le xe ſiècle.

Voici le texte obſcur de la généalogie des comtes de Habſpourg.

Iſta eſt genealogia (l) noſtrorum Principum. Theodricus dux Lotharingorum & Chouno comes de Rinfelden (m) fratres fuerunt.

(l). Si je ne craignois d'être prolixe, je pourrois juſtifier la plupart de ces degrés généalogiques par des titres ou les autorités des Hiſtoriens contemporains. Les doutes que Dom Herrgott a voulu faire naître ſur quelques-uns de ces degrés, ne me paroiſſent pas admiſſibles : ils offrent, il eſt vrai, du ſpécieux, mais la ſaine critique en montre l'illuſion.

(m) L'origine des Comtes de *Rinfelden* n'a pas été encore éclaircie. La diſſertation de Jean-Samuel Strauſſ *(Diſſertatio de Rudolpho Suevico Anti-Cæſare. Halæ maj. 1745., recuſa)* n'en lève pas les difficultés. Lazius *(de migrat. Gent. lib. VIII, p. 490, 557 & 562)* en a écrit des fables. L'anonyme de Muri nous apprend *(Acta fundationis Murenſ. monaſt. pp. 4, 8 & 10, edit Koppiana)* que Cunon, comte de *Rinfelden*, père de Rodolf, roi des Romains, étoit frère utérin de Théodoric, duc de Lorraine, d'Ide de Lorraine, mariée à Radeboton, comte d'Habſpourg, & de Werner, évêque de Straſbourg, qui mourut à Conſtantinople en 1028; ce dernier étoit frère de Radeboton, mari d'Ide, mais né d'un autre lit. Le plus ancien Nécrologe de l'abbaye des Dames de Zurich, Ordre de Saint-Benoît, parle de Cunon de *Rhinfelden*[a]. L'empereur Henri V confirma *(Herrgott, geneal. Habſburg, t. II, probat. p. 138)*, en 1125, à Straſbourg, une donation faite vers l'an 1075, au monaſtère de Saint-Blaiſe, en préſence de Rudolf, *duc de Rinvelden :* c'étoit le même Rudolf qui, de duc de Souabe ou d'*Allemannie*, fut depuis élu, en 1077, *Anti-Céſar* contre ſon beau-frère l'empereur Henri IV; il eſt auſſi appelé de *Rinvelden*, de *Rinfelden* & de *Rinveldon* par l'Annaliſte Saxon[b], qui vivoit en 1139; par Burcard, moine de Saint-Gall *(de caſib. S. Gall. cap. 7, pag. 67, inter ſcriptores rer. Alaman. Goldaſti, tom. I, part. I)*, qui écrivoit en 1166; & par l'auteur de la chronique d'Uſperg *(Chronicum abbatis Urſpergenſis, p. 232)*. L'Anti-Céſar Rudolf avoit auſſi un frère, *Adelberon (Lamberti Schafnab. ad ann. 1065 & 1070)*, mort en 1070, évêque de Worms, & une tante paternelle[c] *(Amita) Adélaïde*, mariée à Luder, comte de Staden, & mère d'Udon, marquis de Brandebourg, qui bleſſa en 1075, dans une

[a] *Waltherus, famulus Domini Chunonis de Rhinfelden, in ſignum ſervitutis huic Monaſterio annuatim VI den. cenſus.* Naucler dit, dans ſa Chronique *(p. 961), Rudolphus comes, filius Cunonis, nobiliſſimi de* Rhynfelden, *dux (Sueviæ), præficitur anno 1048*.

[b] *Ad ann. 1056 & 1077, pag. 490 & 539, inter ſcriptores corporis medii ævi, colligente Eccardo, tom. I. Chronica regia S. Pantaleonis, ad ann. 1057, p. 905*, ibidem.

[c] *Bruno, hiſt. bell. Saxon. p. 115, apud Freherum, tom. I. Scriptor. rer. Germanic. Annaliſta Saxo. ad ann. 1056, Albertus Stadenſis.*

Horum ſoror fuit Ita comitiſſa de Habſpurg, reperatrix hujus Murenſis cenobii. Genuit autem Theodricus Gerhardum ducem. Ille verò genuit Gerhardum de Egisheim patrem Uodelrici & Sthephani. Chouno comes de Rinfelden genuit Ruodolfum regem. Et ille genuit Agnetem matrem Cuonradi ducis. Ita de Habſpurg genuit Wernherum (n) comitem & Richenzam ſororem ejus de Lentzburg. Wernherus

bataille ſon couſin-germain *(conſobrinum ſuum)* le duc Rudolf. Il faut conſulter, ſur les enfans de ce Duc, l'hiſtoire diplomatique de la maiſon de *Zeringen-Baden, (Tom. I, pp. 51, 68—73, 84 & 85)*, écrite par M. Schœpflin. L'annaliſte Saxon *(ad an. 1056 & 1077)*, & l'abbé d'Uſperg *(Chronic. p. 235)*, appellent ce Duc, Souabe d'origine, *Indigenæ Sueviæ* ou *Suevus*. Le comté de Rhinfelden, aujourd'hui l'une des quatre villes foreſtières, étoit compris dans le duché d'Allemannie ou de Souabe. Scheidius ſoutient *(Origin. Guelficæ, tom. II, pp. 214 & 215)* que la grand'mère paternelle de Rudolf étoit la fille de Cunon, comte d'Œningen. Il exiſte à Zurich, dans l'archive de l'abbaye ſécularisée des Bénédictines, un acte de Rodolf, duc de Souabe *(Rodolphus, Suevorum dux)*, avec un ſceau ovale, qui repréſente ce Prince à cheval. Cet acte a été publié en partie par Hottinger[a]; ce Savant le croyoit de l'an 1003, parce que réellement on y lit à la fin, *Actum eſt autem anno Dominicæ Incarnationis M. III.° anno regni ejuſdem Imperatoris (Henrici) VIIII, II nonis maii.* Mais l'écrivain de cet acte avoit oublié de placer LX entre la date numéraire *M* & celle de *III.°* En effet, la neuvième année du règne de l'empereur Henri IV, depuis qu'il avoit été couronné à Aix-la-Chapelle, en 1054, comme Roi déſigné du vivant de ſon père, tomboit en 1063; cet acte eſt donc du 6 mai 1063. M. Schinz[b], dépoſitaire des archives de la République de Zurich, nous montra cet acte en décembre 1762, avec pluſieurs autres titres des ducs de Souabe. Henri IV eſt appelé *Empereur* dans l'acte du duc Rudolf, par anticipation, tout Roi des Romains étant déſigné futur Empereur.

(n) L'anonyme de Muri *(editio Koppiana, p. 29)* place au 3 des ides de novembre 1096 la mort de Wernher, comte de Habſpourg, *Avoué* du monaſtère de Muri, & père d'Othon. Il rapporte auſſi *(page 26)* au 2 des calendes de janvier, même année, la mort du bienheureux Luitfrid *(beato fine quievit)*, abbé de Muri, ancien moine de Saint-Blaiſe, qu'il appelle *vir valdè religioſus, ac monaſtice vite inſtitutor probatiſſimus.* Ces paſſages éclairciſſent le texte de la chronique de Bertold de Conſtance, qui vivoit en 1099, & qui a placé de même à l'an 1096 *(Chronic. ad ann. 1096, p. 376, apud Urſtiſium, tom. I, inter ſcriptores rerum German.)*, au 3 des ides de novembre, la mort du comte Wernher, & celle de Luitfrid, abbé du monaſtère de Saint-Martin (c'eſt-à-dire de Muri, dédié à Saint-Martin). Il eſt vrai que Berthold fixe la mort de ce dernier aux 2 des calendes de mai; mais peut-être liſoit-on,

[a] *Specul. Tigur. pp. 216 & 219, Tiguri, 1737, in-12. Manuſc. acta abbatiſſana Erhardi Durſteler, pp. 28 & 29*, où ſe trouve la copie complète de cette charte.

[b] Auteur d'un excellent Traité ſur l'origine & les diverſes révolutions du commerce de Zurich, imprimé en allemand, à Zurich, en 1763.

dans

Wernherus genuit Ottonem & Itam de Tierſtein. Otto genuit Wernherum & Adelheidem de Huneburg. Richenza de Lentzburg genuit Arnoldum, Chouno comitem, Wernherum de Baden. Ruodolfus genuit Humbertum, Uodalricum, Arnoldum, Ruodolfum & ſorores eorum. Arnoldus etiam de Baden filius Richenze de Lentzburg genuit Rihenzam de Chiburg. Ita de Tierſtein ſive Homberg genuit Wernherum & Ruodolfum de Habſpurg. Idem Wernherus genuit Adelberctum, Gertrudem de Mumpelgard, Richenzam de Fierrito. Alberctus per Itam comitiſſam de Pfullendorf filiam ſororis ducis Welph genuit Ruodolfum & comitiſſam de Linigen, &c.

Je n'examinerai pas ici chacun des degrés énoncés dans cette généalogie ; je me bornerai à celui de *Wernher*, fils d'Othon comte de Habſpourg, frère d'Adélaïde *de Huneburg*, & neveu d'Ide *de Thierſtein*, qui étoit ſa tante paternelle, & avoit épouſé un comte *de Thierſtein*. Le texte de la généalogie paroît ici altéré *(o)* : l'anonyme qui l'a dreſſé, dit, quelques lignes plus bas, qu'Ide *de Thierſtein* ou *de Homberg*, fut mère de *Wernher* & de *Rodolf de Habſpurg ;* il auroit dû les appeler *Wernher* & *Rodolf de Thierſtein* ou *de Homberg*. On trouve en effet dans des chartes du temps où Ide vivoit, *Wernher, comte de Thierſtein*, nommé dans un titre *(p)* de 1130, & *Rodolf, comte de Thierſtein*, témoin d'un acte *(q)* du chapitre de Zurich, de l'an 1114 ; on trouve auſſi *Wernher, comte de Homberg*, dans des actes *(r)*

dans l'original, *ſecundo cal. januarii*, au lieu de *maii*. Voici le paſſage : *Anno 1096, Wernherus comes obiit tertio idus novembris. Luitfridus ſanctæ recordationis abbas de monaſterio S.ti Martini, jam penè triginta annis mundo crucifixus, in ſenectute bona, plenus dierum obiit ſecundo cal. maii.* Dom Herrgott, & Dom Herr ſon apologiſte, n'ont pas cité ces paſſages juſtificatifs du texte de l'anonyme de Muri.

(o) Cette altération vient vraiſemblablement de la faute du copiſte, qui tranſcrivit les actes de Muri dans le XIII.e ſiècle. Il oublie de même de marquer, parmi les enfans de *Richenza de Lenzbourg*, après *Chuno*, le comte Rudolf de Lenzbourg, quoiqu'à la ligne ſuivante il rapporte la poſtérité de *Ruodolf*, qui eut pour enfans *Humbert, Uodalric, Arnold* & *Ruodolf*, tous comtes de Lenzburg.

(p) Urſtiſ. chron. Baſileenſe, lib. 1, c. 5, p. 17. Jean-Henri Hottinger, *tom. VIII, hiſt. Eccleſ. pp. 1177 & 1178. Schœpfl. hiſt. Zaringo-Badenſ. tom. V, pp. 72—74.*

(q) Hotting. ibid. p. 1165—1168. Urſtiſ. ibid.

(r) Herrgott, geneal. diplomatica Habſburgic. tom. II, cod. probation. n.o CXCIX, p. 139 & 140, & n.o CCI,

de 1125, en faveur des abbayes de Saint-Blaiſe & d'Engelberg; & *Rudolf, comte de Homberg*, témoin d'un diplome *(ſ)* de Conrad III, roi des Romains, paſſé à Straſbourg le 8 juillet 1144, & accordé au monaſtère d'Einſidlen (en Suiſſe). Les châteaux de *Thierſtein* & de *Homberg* étoient tous deux ſitués dans le Frickthal, & très-voiſins l'un de l'autre, puiſqu'ils n'étoient ſéparés que par une profonde vallée: *Thierſtein* étoit dans la paroiſſe de Frick *(t)*, & *Homberg* près du village de Weitnau. Urſtiſius, hiſtorien de Bâle dans le XVIe ſiècle, a donné les généalogies des comtes de Thierſtein & de Homberg: ces deux Maiſons n'avoient dans leurs poſſeſſions rien de commun avec les comtes de Habſpourg; leurs noms, leurs titres, leurs armoiries en étoient très-différens. Les comtes de Thierſtein s'éteignirent en 1519; ceux de Homberg avoient déjà pris fin en 1329 ou 1330. Il faut auſſi obſerver qu'on ne trouve *Rudolf, comte de Habſpourg*, dans aucune charte antérieure à l'an 1199; que ce Comte étoit fils d'*Adalbert*, & par conſéquent petit-fils de *Wernher;* & que ſi des diplomes de ce ſiècle nomment *Wernher comte de Habſpourg*, ils doivent ſe rapporter à *Wernher, fils d'Othon comte de Habſpourg, & père d'Adalbert comte de Habſpourg:* c'eſt dans ce même ſens qu'il faut entendre *Idem Wernherus genuit Adelberctum..... Idem*, ce pronom ſe rapporte à Wernher fils d'Othon, dont le généalogiſte de Muri avoit parlé quelques lignes plus haut, mais dont il n'avoit pas déſigné la poſtérité, ayant voulu auparavant ſpécifier celle de ſa grande-tante paternelle, *Richenza*, mariée au comte de Lenzbourg, & celle de ſa tante paternelle, *Ide*, mariée au comte de Thierſtein ou de Homberg: cette explication, toute naturelle, eſt d'ailleurs fondée ſur deux titres, dont l'un a été inſéré dans le récit hiſtorique

Chron. Baſileenſe, l. I, c. 5, p. 16 & 35.

p. 143—145. Voy. auſſi le *n.° CCXX, p. 165—167.*

(ſ) Ægidii Tſchudii chron. Helvet. P. I, pp. 68 & 69. Franciſci Guillimanni, de epiſcopis Argentinenſibus, p. 240 & 241. Chriſtoph. Hartmanni, Annales Heremi Deiparæ, p. 205. Libertas Einſidlenſis, inter documenta, p. 52—56. Herrgott, Habſburg. t. II, cod. probat. n.° CCXXIII, p. 170.

(t) Le bailli de Frick ſe nomme encore aujourd'hui *bailli de Homberg*, en allemand, *der Homberger Vogt.*

de l'anonyme de Muri, & l'autre eſt celui qui a donné lieu à cette Diſſertation.

Suivant l'anonyme de Muri, qui écrivoit vers le milieu du XIIe ſiècle, Othon *(u)*, comte de Habſpourg, avoit été tué le 7 novembre, la ſeconde année après l'élection d'Udalric, abbé de Muri, qui avoit été élu en 1108; Othon fut donc tué vers 1111. La généalogie placée à la tête des actes de Muri, porte que le comte Othon eut pour fils *Wernher.* L'anonyme Moine, qui rédigea ces actes vers 1150, rapporte un acte ſans date, mais dreſſé du temps de Herman, évêque de Conſtance, & de Cunon, abbé de Muri, au ſujet de la dédicace de l'égliſe de Boſwil *(x)* (diſtante d'une lieue de Muri) qui avoit été conſacrée par cet Évêque. L'acte dit que *lorſque le Curé actuel viendroit à mourir, la chapelle d'en haut de Boſwil appartiendra, ſans aucune exception, au monaſtère de Muri, à qui elle avoit été donnée précédemment par le comte Othon, père de Wernher comte de Habſpourg, ce Comte en ayant fait la donation ſur l'autel de Saint-Martin, dans l'égliſe abbatiale de Muri,* UT IMPLEATUR HEC CONDITIO, PRO QUA TRADITA EST PRIÙS IN ALTARE SANCTI MARTINI AB COMITE OTTONE, PARENTE WERNHERI COMITIS DE HABSPURG. On ſait qu'Hermann fut évêque de Conſtance depuis 1139 juſqu'à ſa mort en 1165, & que Cunon, abbé de Muri, gouverna ce monaſtère depuis 1145 juſqu'en 1166. Dom Herrgott place la dédicace de l'égliſe de Boſwil vers l'an 1145; mais c'eſt auſſi le ſeul acte qu'il a rapporté pour prouver que Wernher, comte de Habſpourg, étoit fils d'Othon, qui avoit été tué en 1111 : ce ſavant Religieux ne juſtifie même par aucun

(u) La chronique de Zwifalten, abbaye ſituée en Souabe, diocèſe de Conſtance, près d'Ulm, rapporte qu'Ulric, abbé de ce monaſtère, vendit pour ſoixante-dix marcs d'argent, à la Comteſſe femme d'*Otton, comte de Habechiſburg*, la terre de *Dietikoven*, que l'empereur Henri V avoit adjugée à ce monaſtère. Cet Otton étoit le même comte de Habſpourg qui fut tué vers 1111, ſous l'empire de Henri V. La chronique de Zwifalten a été compoſée par deux différens auteurs, entre les années 1089 & 1148. *Cruſius, Annal. Suev. P. II, p. 285. Origin. Guelficarum, lib. VI, p. 284, authoribus Leibnitz, Eccardo & Scheidio, tom. II.*

(x) La collation de cette Égliſe appartient encore aujourd'hui à l'abbaye de Muri.

titre, que Wernher, comte de Habſpourg, fût père d'Adalbert; lequel, ſuivant un acte authentique, étoit biſaïeul de l'empereur Rodolf Ier. Dom Herrgott, quoique porté à déprimer le témoignage des deux anonymes de Muri, eſt obligé d'y avoir ſouvent recours, & particulièrement pour établir la filiation d'Adalbert. En vain offre-t-il au lecteur, des actes qui font mention de *Wernher* ou *Adalbert*, comtes de Habſpourg, aucun de ces actes ne nous apprend qu'Adalbert étoit fils de Wernher, & par conſéquent petit-fils d'Othon, comte de Habſpourg: auſſi, ſans la découverte de l'acte dont je joins la copie à cette Diſſertation, on n'auroit d'autre ſecours pour fixer la filiation d'Adalbert, que le texte hiſtorique du généalogiſte de Muri. M. Schœpflin n'a pu même citer aucune autre autorité ſur ce degré, que celle de cet anonyme.

Alſat. illuſtr. t. II, p. 472.

Voici la date des chartes où paroiſſent ſéparément *Wernher* ou *Adalbert*, comtes de Habſpourg. Je commencerai par les actes qu'on lit dans l'ouvrage diplomatique de Dom Herrgott.

Conrad III, roi des Romains, étant à Straſbourg le 10 avril 1141, termina par une tranſaction *(y)* le différent entre l'évêque de Bâle & le monaſtère de Saint-Blaiſe, ſur le droit d'*Advocatie*. Parmi les témoins de ce diplome, immédiatement après les Ducs, & à la tête des Comtes, eſt nommé *Wernherus, comes de* HABISBURC.

Dans un autre diplome *(z)* du même Conrad, qui confirmoit la fondation du monaſtère de Salem, autrement *Salmanſchwiler*, diocèſe de Conſtance, en 1142, paroît comme témoin *Wernherus, comes de Habecheſburc*.

Les comtes de Habſpourg étoient *avoués* ou protecteurs de l'abbaye de Muri. Dom Herrgott a tiré des archives de ce monaſtère, un acte *(a)* écrit vers l'an 1168, ratifié par Othon, évêque de Conſtance, à la prière de *W.* abbé de Muri, & du comte *Adelbert*, avoué, *advocatus*, de ce monaſtère. Othon fut évêque

(y) Herrgott, codex probat. geneal. Habſburg. n.° CCXX, pp. 165—167.

(z) Herrgott, ibid. n.° CCXXI, p. 167 & 168.

(a) Herrgott, ibid. n.° CCXXXVIII, pag. 186. Dominicus Tſchudi, abbas Murenſis, genealog. Habſpurg. p. 72. Eccard. orig. Habſb. prob. XLVI, pag. 243.

de Conſtance depuis 1165 juſqu'en 1169; Werner étoit abbé de Muri depuis 1166 juſque vers 1177; le nécrologe de ce monaſtère place ſon anniverſaire au 7 avril.

Albert *(b)*, comte de *Habesburg*, landgrave d'Alſace, confirma la fondation du monaſtère de Saint-Trudpert *(c)*, faite par ſes ancêtres en la Forêt-noire, diocèſe de Conſtance: cet acte eſt daté de Straſbourg 1186. C'eſt ici le plus ancien titre, ſuivant M. Schœpflin, où un comte de Habſpourg ſe ſoit qualifié *Landgrave d'Alſace.* Le ſceau qui pend au bas de la charte de Saint-Trudpert, offre un Chevalier armé de toutes pièces, tenant une épée nue dans la main droite & un bouclier au bras gauche. On voit ſur le bouclier, un *lion ſaillant*, qui eſt l'ancien écu des comtes de Habſpourg. La tête du Chevalier eſt couverte d'un héaume grillé. On lit à l'entour de ce ſceau: *SIGIL. ALBERTI. COM. DE. HABESBC. ET LANGRAVII. ALSACIE.* Dom Herrgott & M. Schœpflin ont fait graver ce ſceau. Il ne faut pas ici oublier le *cornet de Chaſſeur* ou *de Tournois*, qui eſt conſervé dans le cabinet des médailles de l'Empereur, à Vienne, & ſur lequel on lit en caractères gothiques: *NOTUM: SIT. OMNIBUS. Cornu. iſtud. aſpicientibus. quod. Comes. Albertus. Alſatienſis. Lantgravius. de Habiſpurc. natus. ſacris. reliquiis. Cornu. iſtud. ditavit. Hec. acta. ſunt. anno. M. C. XC. VIIII.* Ce cornet *(d)* étoit anciennement gardé dans le tréſor de l'égliſe abbatiale de Muri; mais en 1702, mon grand-oncle paternel *(e)*, abbé de Muri, qui venoit d'être élevé par l'empereur Léopold, à la dignité de *Prince du ſaint empire Romain*, fit préſent de ce monument au cabinet des médailles du Prince ſon bienfaicteur. M. Schœpflin, & avant lui Fridolin Kopp *(f)*, prince-abbé de Muri, ont fait graver ce

Alſat. illuſtr. tom. II, p. 471, & 514.

Geneal. Habſb. t. I, p. 157. Alſat. illuſtr. t. II, p. 512.

(b) Albert ou *Adalbert*, c'eſt le même nom.

(c) Herrgott, codex probat. généal. Habſb. n.° CCXLVII, p. 197—200.

(d) Les Bollandiſtes ont fait graver un cornet, conſervé en Flandre, dans l'abbaye de Ninove, & qui a preſque la même forme que celui de Muri: ce cornet eſt de l'an 1171; il renferme des reliques de S.t Corneille & S.t Cyprien. *Acta Sanctorum ſeptembris, tom. IV, p. 772. Antuerpiæ, 1753, in-fol.*

(e) Placide, libre baron de Thurn & Geſtelenburg-Zur-Lauben.

(f) Vindiciæ actorum Murenſium, pag. 157 & 287. On trouve auſſi l'inſcription de ce cornet dans le livre

cornet, qui eſt d'ivoire, & ſur lequel on voit ſculpté un veneur pointant ſon dard contre une biche attaquée par un chien. M. Schœpflin a encore rapporté deux autres ſceaux d'Albert, comte de *Habeſburc* & landgrave d'Alſace: l'un de ces ſceaux ſe trouve attaché à une charte de l'abbaye d'Engelberg, de l'an 1199.

Alſat. illuſtr. tom. II, p. 499 & 512.

Aux chartes de Dom Herrgott, qui ne concluent en rien pour la filiation de Werner & d'Adalbert, comtes de Habſpourg, ajoutons quelques autres actes que ce Savant n'a pas rapportés, & dans leſquels on trouve les noms de ces Comtes.

Beringarius ou *Berengarus, comes Habſburgi*, paroît avec Thierri, comte de Montbéliard, dans le diplome *(g)* par lequel l'empereur Henri V ſe réconcilioit, en 1122, avec le pape Calixte II. *Beringarius* ou *Berengarus* dénote ici *Werinharius* ou *Werenharius*.

Dans le diplome de Conrad III *(h)*, roi des Romains, en faveur du monaſtère de Corbie en Allemagne, daté de Spire 1150, on trouve parmi les témoins, Frédéric, duc de Souabe & d'Alſace; Hermann, marquis de Baden, *Wernherus, comes de Havekleſpurch* (par l'impéritie des copiſtes au lieu de *Habeſpurg*); Othelric, comte de *Lenzemburch*, il faudroit auſſi lire *Lenzenburg* ou *Lenzburg;* les Comtes de ce nom étoient voiſins & alliés des comtes de Habſpourg.

Le diplome de Frédéric Ier *(i)*, roi des Romains, en faveur du monaſtère Ériſtein, près de Straſbourg, fut dreſſé le 12 juillet 1153, en préſence de Burcard, évêque de Straſbourg, & de pluſieurs Grands de l'empire; entr'autres de *Wernerus, comes de Havegeſburgk;* de Hugues, comte de *Thvingen;* & de Louis, comte de *Werdeneberg:* le premier de ces Seigneurs étoit comte de *Habeſburg;* le ſecond, de *Tubingen;* & le troiſième, de

qui a pour titre, *Murus & Antemurale, pag. 38*, imprimé en l'abbaye de Muri, 1720, *in-4°*, fig. en Allemand.

(g) Guillimanni Habſburgiaca, p. 237, 238, nova edit. Tiguri, 1737, in-8°. Buchelii notæ ad Hedam. Gallia Chriſtiana, vetus tom. I. p. 831, 832. Dumont, Corps diplomatique, tom. I, P. 1, p. 66.

(h) Dom Martenne, *Collect. veterum ſcriptorum & monumentorum hiſtoricor. tom. II, pag. 607 — 610.*

(i) Guillimann. Habſburg. p. 262. Beſoldi Theſaur. pract. tom. I, p. 73. Schœpflin, *Hiſtoria Zaringo-Badenſis, tom. V, pag. 102 — 104.*

Werdenberg ; tous Comtes dont les terres étoient en Suiſſe & en Souabe.

On trouve dans les antiquités de Vienne, par Jean de Boſco & par Jean le Lièvre *(k)*, & dans l'hiſtoire du Dauphiné, par M. de Valbonnais, un diplome de Frédéric Ier, roi des Romains, en faveur de Hugues, archevêque de Vienne, daté de Worms 1153, la ſeconde année du règne de ce Prince, à pareil jour qu'Arnold, chancelier de Frédéric, roi des Romains, avoit été élu archevêque de Mayence : parmi les témoins ſont Frédéric, fils du roi Conrad, duc de Souabe & d'Alſace; Henri, duc de Saxe; Henri, duc de Bavière; *Bertaudus (l), duc Briſcovie* (c'eſt Bertolf de Zeringen, duc de Briſgau); Olric, comte de *Lanſceborg* ou *Lantzborg*, au lieu de *Lentzbourg ; Garnerius, comes* de *Badana* (c'étoit Werner, comte de Baden en Argeu, le même qui paroît à la tête de l'acte qu'on rapportera à la fin de cette Diſſertation) : le témoin qui ſuit Garnier, comte de Baden, eſt nommé *Garnerius, comes* de *Alſatia ;* ce ne peut être que Werner, comte de Habſpourg, père d'Adalbert, *landgrave* ou comte provincial de la haute Alſace; car il ſeroit difficile d'attribuer à un autre Werner qu'au comte de Habſpourg, le nom qu'on lit à la fin du diplome de Frédéric Barberouſſe. M. Schœpflin a ignoré cet acte, dans l'énumération qu'il a faite des *comtes* ou *landgraves* de la haute Alſace, procréés de la maiſon de Habſpourg. Il place avant Albert, comte de Habſpourg, landgrave d'Alſace en 1186, ſon grand-père Othon, qui fut tué en 1111, & que le nécrologe de l'abbaye d'Einſidlen appelle *comes de Alſatia.* M. Schœpflin fait ſuccéder à Othon, dans le comté de la haute Alſace, ſon frère Adelbert, comte de Habſpourg, qui mourut ſans enfans en 1140, & qui étoit par conſéquent grand-oncle paternel d'Adalbert, fils du comte Werner. Les comtes de la baſſe Alſace, qui étoient de la maiſon des comtes

P. 84 & 85, Biblioth. Floriacenſis. Tom. I, p. 138.

Alſatia, illuſtr. tom. II, p. 498 & 499.

(k) Hiſt. de l'antiquité & ſainteté de la cité de Vienne en la Gaule Celtique, p. 341, 342.

(l) M de Valbonnais lit, *Bertaudus dux Briſgoandie, comites Olricus de Lantzborg, Galnerius de Bada, Galnerius de Alſacia. Datum Garnacie* (au lieu de *Wormacie*), *eadem die qua Arnaudus Cancellarius Regis fuit electus in Mogunt. archiepiſcopum.* Le Lièvre liſoit *Garnaciæ.*

de Dagſbourg, portèrent auſſi le titre de *comes de Alſatia (m)*; longues années avant que de prendre la qualité de *landgrave* ou *comte Provincial;* dignité dont l'étymologie vient de deux mots Tudeſques, *land,* pays; & *grave,* comte. On voit que les comtes de Habſpourg, quoique comtes ou landgraves de la haute Alſace, ſe nommoient ſouvent *comtes de Habſpourg,* ſans prendre la qualité de *landgraves* d'*Alſace;* quelquefois auſſi ils ſe ſignoient *comtes* d'*Alſace*, ſans la dénomination préliminaire de *comte de Habſpourg:* ce ne fut que vers la fin du XIIe ſiècle qu'ils prirent à la fois les deux titres.

Preuves, t. I, p. 93. M. de Valbonnais a rapporté, dans l'hiſtoire du Dauphiné, un diplome de l'empereur Frédéric Ier, donné au château de Reverul, le 13 janvier 1155, en faveur de Gui, dauphin & comte de Grenoble : parmi les témoins ſont Ulric, comte de *Lenzebierch* (c'eſt Lentzbourg en Suiſſe), & *Warnerus, comes de Haveſburch;* ce nom eſt ici eſtropié, il faudroit lire *Habeſburch.*

Le 17 août 1156, l'empereur Frédéric Ier, étant à Colmar; confirma à l'évêque de Verdun la donation du comté de cette ville *(n)*, en préſence de Burcard, évêque de Straſbourg; Ortleb, évêque de Bâle; Helolph ou Hetolf, abbé de Murbach; Bertolf, duc (de Zéringen); Mathieu, duc de Lorraine; Otton, comte Palatin (du Rhin); Rodolf, comte; Ulric, comte, (ces deux ſeigneurs étoient comtes de Lenzbourg, un acte de 1130 *(o)* en parle); les autres témoins du diplome de 1156, étoient Hermann,

(m) Sigbertus comes de Alſatia, paroît dans un diplome de Lothaire III, roi des Romains, daté de Bâle le 6 février 1130, & rapporté par Jean-Henri Hottinger *(Hiſt. Eccleſiaſt. t. VIII, p. 1177, 1178)*. Ce Sigbert, qui étoit comte de la baſſe Alſace, mourut en 1150. M. Schœpflin en fait mention *(Alſat. illuſt. t. II, pag. 520)*. *Hugo, comes de Alſats*, eſt nommé dans une charte de 1153, rapportée par Spon *(Hiſt. de Genève, t. III, p. 10—13)*. Ce Hugues étoit fils de Folmar, comte de Metz & de *Dagiſbourg*. M. Schœpflin en parle *(Alſat. illuſt. t. II, p. 486, 487)*.

(n) Jean du Tillet, *Recueil des rangs des Grands de France, p. 28. Supplement. Mabillonii ad libr. de Diplomat. pag. 100.* Dom Calmet, *Hiſtoire eccléſ. & civile de Lorraine, tom. II. Preuves, pag. CCCL, CCCLI. Hiſt. eccléſ. & civile de Verdun, par un Chanoine de cette ville. Preuves, p. 12, 13.*

(o) Hottinger, t. VIII, p. 1177, 1178. Schœpflin, Hiſt. Zaringo-Badenſis, tom. V, pag. 72—74.

marquis

marquis (de Baden); *Warner (p)*, comte (que je ſoupçonne avoir été ou comte de Habſpourg ou comte de Baden) Théodoric, comte (de Montbéliard), &c.

Le célèbre Muratori a inſéré dans ſes Antiquités d'Italie *(q)*, un diplome de l'empereur Frédéric Ier, daté du territoire de Rimini *(r)* dans la Romagne, le 23 avril 1167, par lequel ce Prince inveſtiſſoit de la *marche de Gui, le marquis Henri:* à la tête des témoins eſt nommé Bertolf, duc de Zéringen, & immédiatement après les Ducs, paroît *comes Warnerus de Havckeſburg;* c'étoit Werner, comte de *Habeſburg* ou *Habſpurg.*

On trouve, à la fin des actes de la fondation de Muri, une donation du comte *Adelbert* en faveur de ce monaſtère: la charte eſt ſans date, mais elle concerne *Adelbert*, comte de Habſpourg. Cette fin des actes de Muri eſt d'une main plus récente que celle de l'anonyme qui en avoit rédigé la première partie, vers l'an 1150; au reſte, ce ſecond continuateur étoit contemporain du premier anonyme. Le nécrologe de Muri place au 25 novembre de l'an 1199 la mort d'Adelbert, comte de Habſpourg, landgrave d'Alſace, dit le Riche, *Dives.*

La généalogie placée à la tête des actes de Muri, porte qu'*Albert, comte de Habſpourg*, eut de ſon mariage avec *Ide, comteſſe de Pfullendorf, fille de la ſœur du duc Welf, Rudolf, comte de Habſpourg, & une fille mariée au comte de Linigen* ou Linange. Il eſt étonnant que Dom Herrgott n'ait pas détaillé l'importance de cette alliance; en voici le précis: Henri, duc de Bavière, dit *le Noir*, qui mourut en 1126, laiſſa de ſon mariage avec Wulfhilde, fille de *Magnus*, duc de Saxe; & de Sophie, ſœur de Colomann, roi d'Hongrie, trois fils & quatre filles; ſavoir, 1.° Conrad, moine de l'ordre de Cîteaux; 2.° *Henri* dit *le Superbe*, duc de Bavière & de Saxe, marquis de la Toſcane,

(p) Le comte *Wernher* fut auſſi témoin d'un diplome de l'empereur Frédéric, daté de Pavie le 27 novembre 1163, & expédié en faveur du monaſtère de Saint-Sauveur de Breſcia: il y eſt nommé avec pluſieurs autres comtes de l'Allemagne. *Bullar. Caſinenſe, tom. II, pag. 179, 180. Colligente D. Cornelio Margarino.*

(q) Antiquit. Ital. t. I, diſſert. VI, pag. 317. Schœpflin, Hiſt. Zaringo-Badenſis, tom. I, pag. 141.

(r) Datum in territorio Arimienſi, IX kal. maii 1167.

qui mourut en 1139, père de Henri dit *le Lion*, duc de Bavière & de Saxe, dont descend la maison de Brunswick; 3.° *Welf* dit *l'ancien*, *senior*, duc de Bavière, né en 1115, qui eut en partage les terres d'Italie, de la succession de la comtesse Mathilde, & qui mourut en 1191, ayant eu de son mariage avec *Vta*, fille de Godefroi, comte palatin de Calbe, Welf dit *le jeune*, *junior*, qui mourut à Rome en 1167; 4.° *Judith*, mariée à Frédéric *le borgne*, *monoculus*, duc de Souabe, dont elle eut l'empereur Frédéric I.er, & Judith-Berthe, femme de Matthieu, duc de Lorraine; 5.° *Sophie*, mariée en premières nôces à Berthold, duc de Zeringen, & en secondes à Léopold, marquis de Stirie; 6.° *Mathilde*, mariée en premières nôces à Théopold, marquis de Vohébourg, & en secondes à Gebhard, comte de Sulzbach; & 7.° *Wulfhild*, mariée à Rudolf, comte de Pfullendorf en Souabe. Tous ces degrés sont justifiés par le témoignage des Historiens du temps *(s)*. Rudolf, comte de Pfullendorf, fils d'Ulric, mourut dans la Palestine, en 1180; il avoit hérité du comté de Bregentz par sa mère Élisabeth comtesse de Bregentz; il avoit eu de son mariage avec Wulfhild de Bavière, Berthold comte de Bregentz & de Pfullendorf, mort dans sa jeunesse à Rome, en 1167, & deux filles *Élisabeth* & *Ita*, la première mariée à Hugues comte Palatin de Tubingen, & la seconde à Adalbert, comte de Habspourg. Pistorius *(t)* & Bucelin ont donnés la généalogie des comtes de Bregentz. Rudolf, comte de *Fullendorf*, paroît avec Hartmann comte de *Chyburg* (Kibourg) dans un diplome de l'empereur Frédéric I.er, daté du château *(u)* de Lenzbourg le 20 février 1173, & donné en faveur du monastère d'Interlachen. Il fut *avoué* de l'abbaye de Saint-Gall. Burcard *(x)*,

Constantia Stemmatograph. p. 30.

Schæpfl. histor. Zaringo-Badens. t. V, p. 114, 116, in-4.° fig.

(s) Originum Guelficarum, liber VI, pag. 264 & seq. Authoribus Leibnitz, Eccardo & Scheidio, t. II. Rodulphus comes Fulledor (il faut lire *Pfullendorf*) fut en 1159 témoin d'un diplome de l'empereur Frédéric, en faveur de diverses villes de Lombardie. *Ughelli Italia sacra, tom. IV, pag. 523—525, in-fol. fig.*

(t) Chronicon Constantiense, p. 647, inter vet. VI script. rer. Germanic.

(u) Data apud castrum Lenceburg, X kal. martii.

(x) De Casibus monasterii S. Galli, cap. IX, p. 71 & 133, apud Goldastum, tom. I, parte I, Script. rer. Alamannic. Appendix ad Hepidanni Cœnobitæ S. Galli annales, tom. I, parte I, apud eundem Goldastum, inter Script. rerum Alaman.

Moine de ce monaſtère, qui vivoit en 1166, en parle; pluſieurs auteurs *(y)* l'ont nommé, *comte de Bregentz*, parce qu'il avoit hérité de la Comté de ce nom.

Il eſt ſurprenant que Dom Herrgott & ſon défenſeur Dom Heer, tous deux religieux de Saint-Blaiſe, n'aient pas eu recours à la chronique d'Otton, Moine de la même abbaye, qui vivoit en 1210, pour juſtifier le texte de l'anonyme de Muri, ſur le mariage d'Albert comte de Habſpourg avec la comteſſe de Pfullendorff. Ils y euſſent trouvé *(z)* ſous l'an 1167, que *Rudolf comte de Pfullendorf (a)*, beau-frère *(ſororius)* de *Rudolf*, comte de Bregentz, ayant déclaré héritier de toutes ſes terres l'empereur Frédéric Ier, ce Prince donna en échange à *Albert comte de Habſburch*, qui avoit épouſé la fille du comte *Rudolf*, le comté de Zurich, l'*avouerie* de l'abbaye de Seckingen, & les terres qu'il avoit acquiſes de la maiſon de *Biedertan*. L'Empereur donna à Frédéric ſon ſecond fils, duc de Souabe, les terres de *Rudolf comte de Pfullendorf*. La chronique d'Otton de Saint-Blaiſe rapporte les intrigues dont ce Prince s'étoit ſervi pour obtenir la ſucceſſion de pluſieurs maiſons du duché d'*Allemannie* ou de Souabe, qui n'avoient pas d'héritiers du nom. Parmi ces Maiſons eſt nommée celle de *Lentzeburch*, je veux dire *des comtes de Lenzbourg*, qui s'éteignirent vers 1173.

Nous allons préſentement offrir le précis de l'acte de 1153, qui prouve qu'Adalbert étoit fils de Werner, comte de Habſpourg. Cet acte, ignoré d'Eccard, de Dom Herrgott & de M. Schœpflin, étoit connu de Jean-Henri Hottinger, de Zurich; ce Savant

(y) Annaliſta Saxo, p. 615, t. I. Corpus hiſtoricum medii ævi, colligente Eccardo. Chronicum abbatis Vſpergenſis, p. 289. Anonym. monac. Weingartenſis, de Guelfis.

(z) Ottonis de S. Blaſio, ad lib. VII Chronici Ottonis Friſingenſis appendix, p. 207 & 208, t. I, inter Hiſtoricos illuſtres Germaniæ, auctore Urſtiſio.

(a) Rudolfus comes de Phullendorf, ſororius comitis Rudolfi de Bregantia, omnia prædia ſua hæredis loco Imperatori tradidit. Pro his Imperator Alberto comiti de Habſburch, qui filiam comitis Rudolfi in matrimonio habebat, conceſſit Turicenſem comitatum & advocatiam Seckingenſis eccleſiæ, cùm prædiis conqueſitis de Biedertan, &c. Nam Fridérico, qui ſecundus natu erat filiorum ducatu Sueviæ cùm hæreditate Welfonis (ſenioris, qui, amiſſo filio, illi dederat ducatum Spoleti, marchiam Tuſciæ, principatum Sardiniæ), & prædiis Rudolfi comitis de Phullendorf, conceſſo, &c.

en avoit inséré un long fragment dans son *Speculum Helveticum (b)*, ouvrage qui fut imprimé pour la première fois à Zurich, en 1665. Nous avons depuis obtenu communication de la copie entière de cet acte, qui se trouve en original dans les archives de l'Abbaye sécularisée des dames de Zurich, ordre de Saint-Benoît; l'Abbaye de ce nom avoit été fondée par Louis le Germanique, fils de l'empereur Louis le Débonnaire, & l'Abbesse qui étoit princesse du Saint-Empire, faisoit battre monnoie plusieurs siècles avant que Zurich obtînt ce privilége. M. Erhard Dursteler, ancien pasteur de Horgen, sur le lac de Zurich, a copié l'acte de 1153 d'après l'original, & l'a inséré dans la collection manuscrite des Chartes de l'abbaye de Zurich: ce vieillard octogénaire *(c)*, qui depuis son enfance a consacré ses veilles à l'étude de l'histoire de sa patrie, a eu l'amitié de nous communiquer ses trésors littéraires, & entr'autres la copie de l'acte dont nous allons donner l'extrait.

Acta Abbatiss. pag. 32 & 33. in-fol.

Wernher comte de Baden, obtint de Mechtilde, abbesse de Zurich, de faire défricher un terrein, situé au mont Albis, (entre Zurich & Zoug) pour le posséder sa vie durant, sous une redevance annuelle, payable à l'abbaye de Zurich; bien entendu qu'après sa mort la possession entière de ce terrein reviendroit à ce Monastère, s'il n'avoit pas d'enfans de femme légitime, *nisi forte ex legitima conjuge liberos gignere ne contigerit.* Wernher comte de Baden, parloit de ses frères dans cet acte en termes généraux. Il le scella de son anneau, à Zurich, sur la place du palais Imperial, le 30 mai 1153; indiction première, la seconde année du règne de Frédéric roi des Romains, en présence de Chunon, frère dudit comte Wernher, & en présence d'Adalbert fils de Wernher comte de *Hapespurch*, de Walther de Rotenbourg & de Walther d'Eschibach. Les autres témoins

(b) Pag. 233—235, in-12. Ce livre des Antiquités de Zurich, a été réimprimé en cette ville, l'an 1737: c'est à la *page 233* de cette dernière édition, qu'on trouve la charte de 1153.

(c) Il est mort à Zurich, en mars 1766, généralement estimé & regretté. On peut voir dans la *Bibliothèque de la Suisse*, par M. de Haller fils, l'énumération de toutes les différentes collections de M. Dursteler sur l'Histoire du canton de Zurich.

de cet acte furent les officiers de la Cour du comte Wernher de Baden & plusieurs bourgeois de la ville de Zurich. Tel est le précis de cet acte, dont nous joignons ici la copie avec des notes topographiques & généalogiques; les dates sont justes. Frédéric Barberousse, duc de Souabe & d'Alsace, avoit été élu roi des Romains à Francfort le 5 mars 1152, & couronné à Aix-la-Chapelle le dimanche *lætare*, même an, suivant Othon de Frisingen dans la vie de ce Prince *(d)*, ainsi la seconde année de son règne avoit commencé au 5 mars 1153. Pâques tomboit cette année au 19 avril; l'indiction *première* est exacte, Wernher comte de Baden est qualifié dans l'acte *legitimus Advocatus*. Ce Comte étoit en effet *Avoué* ou Protecteur de la ville de Zurich au nom de l'Empire. Dom Herrgott a rapporté un acte daté de Zurich le 8 décembre 1155, muni du sceau de Wernher, *Warnherus Marchio & advocatus de Baden*. Cet acte confirmoit une donation faite au monastère du mont de Zurich le 8 décembre même année 1155, en présence du comte & avoué *Warnherus de Baden* & de son frère *Chuno, presente comite & advocato Warnhero de Baden & fratre suo Chonone (e)*.

Tom. II, n.° CCXXXI, p. 178.

Si je ne craignois de déplaire par la prolixité des observations, je rechercherois l'origine du titre de *Marquis, Marchio*, donné à Wernher comte de Baden, & je prouverois peut-être qu'il le dut *(f)* au gouvernement du marquisat de la Toscane *, ou

* *Marchia Tusciæ*, la marche de la Toscane.

(d) De gestis Friderici, lib. II, cap. 3, pag. 23. Idem, *Chronic. lib. VII, cap. ultimo, pag. 90, ibid.*

(e) Dom Herrgott a rapporté, *t. II, n.° CCXXIV, p. 172*, un acte du 29 octobre 1145, concernant le monastère du Mont de Zurich; on y lit: *Confirmatum in fisco Turegiensis aulæ, sub comite Werinhero, ipso presidente.* Ce comte Wernher est le même qui paroît dans un diplome de Conrad III, roi des Romains, daté de Francfort en 1147: cet acte concerne le couvent des religieuses de *Keminade*, assujetti à l'abbaye de Corbie ou Corwei. Parmi les témoins, sont nommés Conrad, duc de Zeringen; Hermann, marquis de Baden *(marchio de Bada)*; Wernher, comte de Baden *(comes de Bathen)*; Uthelric, comte de *Lentzenburch*, &c. *Historia nobilis Virginum collegii Visbeccensis, authore Christiano Francisco Paullino, p. 57—64. Francofurti ad Mœnum.* Voyez aussi *Falcke, tradit. Corbei, p. 906—908. Schaten, Annal. Paderborn, lib. VIII, pag. 771. Ludewig Reliq. manusc. tom. VII, pag. 511.*

(f) L'histoire nous apprend que plusieurs nobles de la Souabe & de l'Alsace, que les Empereurs de la maison de *Hohen-Stauffen*, envoyoient comme leurs Vicaires en Italie, pour gouverner les terres de la succession

de quelqu'autre province d'Italie, dont il avoit été pourvu par l'Empereur. Ulric, comte de Lenzbourg, frère de Werner, porta auſſi le titre de *Marquis*. Le nécrologe du chapitre de Munſter en Argeu, qui rappelle les comtes de Lenzbourg, fondateurs & bienfaicteurs de cette Égliſe, place au 8 octobre l'anniverſaire du marquis *Ulric*, *Ulricus bonus & ſummus Marchio, obiit VIII oct.* Il eſt parlé d'*Ulric* ou *Udelric*, marquis de Toſcane; *Vodolricus Marchio de Tuſcia*, dans Othon de Friſingen, dans Ammirato, dans la vie de la célèbre comteſſe Mathilde, par François Fiorentini *(g)*, & dans la nouvelle édition de l'*Italia Sacra*, par Nicolas Coléti *(h)*; & ces hiſtoriens nous apprennent qu'il gouverna la Toſcane en qualité de *Marquis*, depuis 1139 juſqu'en 1151; ils en rapportent même des actes. Othon de Friſingen *(i)* dit qu'il fit la guerre aux habitans de Sienne.

Herrgott, t. III, p. 850.

Chron. l. VII, c. XXIX, pag. LXXXIII.

Lib. I, p. 53, ad ann. 1144.

Voici une inſcription du marquis Udalric:

Hunc librum Pauli doctoris denique ſummi
Scripturis totum ſimul auro eboreque paratum,
Marchio Vdalricus tibi, Criſte, ſanxit in uſum,
Qui poſt hanc vitam mereatur habere quietem.

On lit cette inſcription en caractères du XIIe ſiècle, à la tête d'un livre des Épitres de Saint Paul, à l'uſage de tous les dimanches & fêtes de l'année, qui eſt certainement du IXe ou X.^e ſiècle, & qui eſt conſervé dans le tréſor du chapitre de Munſter en Argeu, canton de Lucerne. M. de Durler, prevôt de cet illuſtre

de la comteſſe Mathilde, prirent les titres de Duc, de Marquis, & qu'à leur retour en Allemagne, ils les conſervèrent. Le titre de *Duc* donné à la maiſon d'Urſlingen, partoit de la même ſource. *Origines Guelficæ, t. II, p. 384. Authoribus Leibn. Eccardo & Scheidio. Hanov. 1751, in-fol. fig.*

(g) Memorie di Maltida la gran Conteſſa, p. 349, fig.

(h) T. V, p. 63. *Herimannus, palatinus comes Reni; Udalricus, marchio Tuſciæ; Herimannus, marchio Veronæ;* témoins du diplome de Conrad III, roi des Romains, à Ratiſbonne en 1151, en faveur du monaſtère de Saint-Nicolas de Rivoalti, près Veniſe. *Bullarium Caſinenſe, tom. II, pp. 168 & 169.*

(i) Lib. VII, cap. 29. Alberici, monachi Trium-fontium, Chron. pars II, ad ann. 1142 & 1143, pp. 297, 298, 300 & 301, ex edit. Leibnitii.

Chapitre, a eu l'amitié de me le communiquer : ce manuſcrit eſt un *in-4.°* ſur parchemin ; il eſt couvert d'ivoire d'un côté & de parchemin de l'autre ; on en aura détaché dans la ſuite la plaque d'or, qui couvroit ce côté ; ſur la face, qui eſt d'ivoire, on y voit ſculptées huit têtes de Prophètes, d'Apôtres & de Pères de l'Égliſe, avec leurs noms, & au milieu d'eux le Sauveur du Monde, tenant un livre ouvert, où on lit : A ω. Le manteau qui couvre l'épaule droite d'Ézéchiel eſt marqué d'une fleur-de-lis : ce livre d'Épitres, qui commence à Noël, avoit été fait originairement à l'uſage de quelque abbaye. Entr'autres fêtes, on y en trouve une marquée, *In depoſitione Sancti Benedicti.* Celle de S.t Michel y eſt auſſi rapportée : cet Archange eſt honoré à Munſter comme le Patron tutélaire du chapitre. Il exiſte dans le même tréſor, un autre manuſcrit, mais pas auſſi ancien que le précédent ; c'eſt un livre d'Évangiles pour toute l'année. Le caractère paroît être de la fin du xv.e ſiècle : il eſt écrit ſur velin, chargé de ſuperbes vignettes d'or, variées d'azur, & ornées de ciſelure, de fleurs & d'oiſeaux. Sa couverture eſt d'un côté, d'argent fleur-de-liſé d'or, & de l'autre elle eſt émaillée, offrant le Sauveur du monde entre les quatre Évangéliſtes. On voit à l'entour les douze Apôtres, la Mère de Dieu & S.t Michel terraſſant le Dragon. Cette couverture eſt ornée de dix gros ſaphirs & d'autres petites pierres précieuſes ; les crochets ſont même chargés chacun de trois pierres. On y lit à la première page, les mêmes vers que nous venons de rapporter ſur le marquis *Udalric ;* mais ces vers ſont précédés du titre ſuivant : *In-fol.*

Epitaphium argenteis inſculptum aſſoris marginibus
Epiſtolaris libri quem Vdalricus marchio de Lentzburg
Chriſto ſanxit & Michaëli.
Hunc librum Pauli doctoris denique ſummi
Scripturis totum, &c.

Caſpar Lang, auteur d'une hiſtoire eccléſiaſtique de la Suiſſe, a cru que ce Marquis étoit Ulric, comte de Lenzbourg, ſecond *T. I, p. 732 & 733, en allem. in-fol.*

fondateur de Munſter, qui vivoit en 1036; mais ce premier Ulric ne porta jamais le titre de *Marquis.* Celui dont il eſt ici queſtion étoit Ulric, comte de Lenzbourg, qui vivoit ſous l'empire de Conrad III & de Frédéric Barberouſſe, qui avoit été un temps marquis ou gouverneur de la Toſcane, & qui fut le dernier mâle de ſon nom.

Dom Herrgott *(k)* avoit placé *Warnherus, marchio & advocatus de Baden,* dans le nombre des marquis de Baden, de la branche de *Hachberg;* mais M. Schœpflin n'en fait aucune mention dans la généalogie diplomatique qu'il a donnée des marquis ou margraves de Baden.

Dom Jean-Baptiſte Wieland, religieux de Muri, a laiſſé un ouvrage *(l)* poſthume, dans lequel défendant la critique du défunt prince-abbé de Muri, Fridolin Kopp, il répond avec ſolidité aux nouvelles objections que Dom Héer, moine de Saint-Blaiſe, & confrère de Dom Herrgott, avoit avancées dans ſon *Anonymus Murenſis denudatus (m).* Il a inſéré dans ſa réponſe, une généalogie diplomatique des comtes de Lenzbourg & de Baden en Argeu; & il a ſoutenu, contre le ſentiment de Dom Herrgott, que ces Comtes étoient tous d'une même Maiſon, qui reconnoiſſoit pour auteur, un comte de Lentzbourg & de Baden, aïeul d'Arnold, comte de Baden & de Lentzbourg, qui fut mari de Richenza, comteſſe de Habſpourg, en 1050. C'eſt dans cette généalogie qu'il juſtifie par un acte du 11 août 1127, concernant l'abbaye de Schennis, que *Werner*, comte de Baden (petit-fils d'Arnold), avoit trois frères, *Udalric* & *Arnold* ſes aînés, & *Chuno* ſon puiné. Ce Werner eſt le même qui paroît

Page 152.

(k) Geneal. diplomat. Haſb. t. III. Tabula nominum ad calcem.

(l) Il a été imprimé en 1765, *in-4°*, à Baden, en Suiſſe, chez Caſpar Joſef Baldinger, ſous le titre: *Vindiciæ vindiciarum Koppianarum, ac proinde etiam actorum Murenſium adversùs D. P. Ruſtenum Heer, Bibliothecarium San-Blaſianum, adornatæ à P. Joanne-Baptiſta Wieland, monacho Murenſi, opus poſthumum.* L'auteur, natif de Rhinfelden, l'une des quatre villes foreſtières, eſt mort en l'abbaye de Muri, le 22 novembre 1763, âgé de trente-deux ans.

(m) Friburgi Briſgoviæ, 1755, in-4°, fig. ſous ce titre: *Anonymus Murenſis denudatus & ad locum ſuum reſtitutus, ſeu Acta fundationis principalis monaſt. Murenſis; denuo examinata, & auctori ſuo adſcripta.*

avec

avec ſon frère *Chuno*, à la tête de l'acte de 1153 *(n)*, qui prouve la filiation d'Adalbert, comte de Habſpourg. Il étoit néceſſaire de donner ces notions; elles ajoutent une plus grande authenticité à la Charte de 1153.

Nous finirons cette Diſſertation, en obſervant qu'avec le ſecours des Actes de Muri, la généalogie des comtes de Habſpourg eſt prouvée depuis Gontran, qui vivoit au x.e ſiècle, juſqu'à Werner, fils d'Othon comte de Habſpourg; que la découverte de l'acte de 1153, décide qu'Adalbert, comte de Habſpourg, étoit fils du comte Werner; & que depuis Adalbert juſqu'à l'empereur Rodolf Ier, les degrés ſont prouvés par un ſeul acte *(o)* de l'abbaye de Wettingen en Suiſſe, indépendamment d'autres actes. Rodolf, comte de Habſpourg, landgrave d'Alſace, & depuis Empereur, rappelle en effet dans cette Charte, datée de 1259, que ſon père ſe nommoit le comte Albert, ſon aïeul le comte Rodolf, & ſon biſaïeul le comte Albert. J'oſe eſpérer que cette Diſſertation ſur la généalogie d'une Maiſon qui a joué un ſi grand rôle dans l'Univers, perſuadera le public, que ſi dans un temps, les Godefroi, les Blondel, ont tenté de jeter des nuages ſur la généalogie des comtes de Habſpourg, auteurs d'une Maiſon qui a donné ſeize Empereurs à l'Allemagne, leur aigreur ne partoit pas toujours du principe de rivalité qui régnoit alors entre les deux

(n) Dom Wiéland n'a pas néanmoins connu l'acte de 1153, qui a donné lieu à cette Diſſertation, ni le diplome de Conrad III, roi des Romains, daté de Spire le 4 janvier 1146, & rapporté par pluſieurs Auteurs *, dans lequel on trouve, parmi les témoins, *Udalricus comes de Lenceburg, & Warnherus, frater ejus.* Ce diplome concerne l'*advocatie* du monaſtère de Saint-Maximin de Trèves: il eſt conſervé dans les archives de cette abbaye. On trouve dans le *Bullarium Caſinenſe, tom. II, pp. 153 — 157*, un diplome de l'empereur Lothaire II, daté d'Aquin l'an 1137, & concernant la dépoſition de Raynald, abbé du Mont-Caſſin: parmi les témoins de cet acte ſont nommés *Voernicherus, Guidaricus de Lenzeburg.* Le copiſte Italien aura ainſi eſtropié les noms allemands *Vernherus & Uldaricus de Lenzeburg.* L'édition de l'*Italia ſacra*, par *Ughelli*, eſt auſſi pleine d'erreurs typographiques ſur les noms étrangers.

* *Franciſci Guillimanni, de epiſc. Argentinenſ. liber commentarius, pag. 241 & 242.* André Ducheſne, *Preuves de l'hiſt. de la maiſ. de Luxemb. p. 41. Gall. Chriſt. vet. opus fratrum Sammarthan. t. I, p. 727 & 728.* Dom Calmet, *Hiſt. eccléſ. & civ. de Lorraine, t. II, Preuv. pp. 326 & 327.* Jean Bertholet, Jéſuite, *Hiſt. eccléſ. & civile du duché de Luxembourg & comté de Chiny, tome IV, Preuves, p. 12 & 13.*

(o) Herrgott, t. II, n.° CCCCXXXI. Fridolin Kopp, Vindic. actor. Murenſ. p. 284 & ſeq.

premières Puiſſances de l'Europe : ces Savans ne connoiſſoient pas tous les actes qui ont été publiés depuis leur mort, par Eccard, Dom Herrgott & M. Schœpflin, ni l'acte de 1153, qui fait l'objet de ce Mémoire. Auſſi le défaut de preuves ſur quelques degrés des ancêtres de l'empereur Rodolf Ier, ne manquoit-il pas de prêter aux Généalogiſtes étrangers, des prétextes pour diminuer l'ancienneté de la maiſon de Habſpourg. On ne peut douter que les Comtes de ce nom & leurs ancêtres ne fuſſent des Seigneurs très-puiſſans & Princes de l'Empire, pluſieurs ſiècles avant que Rodolf Ier, leur deſcendant, fût élu Empereur en 1273 ; & ſi cet Empereur *(p)* écrivoit aux abbés de l'ordre de Citeaux, aſſemblés en chapitre, qu'*il n'oublioit pas que la Bonté divine l'avoit élevé d'un état humble au faîte des grandeurs, & avoit changé la maiſon de ſes pères en palais magnifiques (q)*, c'eſt un ſentiment de modeſtie & de piété, digne d'un grand Prince, & qui ne donne aucune atteinte à la nobleſſe de ſa naiſſance.

CHARTE DE M. CLIII.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Notum ſit omnibus Chriſti Fidelibus, tam futuris quàm preſentibus. Qualiter ego Wernherus comes de Baden apud M. (r), abbatiſſam cenobii ſanctorum martyrum Felicis & Regule honeſtis precibus impetravi, ut quoddam predium in monte qui vulgò Albis (ſ) dicitur, ſitum, à prefato cenobio juſtè & legaliter eo die inter cetera predia poſſeſſum, antea quidem incultum excolerem, & humanis uſibus aptum redderem, & quaſi nemoroſum & ſilveſtre, ratione novalium,

(p) Abbas Joannes Seifridus, in arbore Aniciana. Didacus de Lequile, in annal. & actis pietatis auguſt. domus Habſpurgo-Auſtriac. p. 69, pars prior. Le Gendre, marquis de Saint-Aubin, *Antiquités de la maiſon de France, p. 402.*

(q) Attendentes, quòd manus Altiſſimi de tam humilis loci Tugurio, ad tam celſa, tam faſtigioſa palatia nos provexit.

(r) M. ſignifie ici *Mechildem*, Méchilde; elle eſt nommée *Mathildis abbatiſſa* dans un acte de 1145, rapporté par Hottinger *(Specul. Tigurin. novæ edit. p. 232)*, où il eſt parlé de Conrad, duc de Zéringen, & de Wernher de Baden, avoué-gouverneur de Zurich, *advocatus prefectus.*

(ſ) Montagne du canton de Zurich, entre Zurich & le canton de Zoug, le long de laquelle coule la rivière de Sil, du côté du levant.

in agriculturam converterem, hoc pacto immutabiliter interpoſito, ut decem ſolidos Thuregenſis (t) monete & pellem cervinam loco cenſus pro perceptis indè fructibus Abbatiſſe annuatim perſolverem. Hoc autem precipuè fieri ſperans in remiſſionem peccatorum meorum & ad ſalutem anime mee profuturum, ſi hoc faciens conditionem prefati Monaſterii meliorem redderem. Nihilominùs meâ auctoritate conſtituens ne quiſquam fratrum meorum (u) vel quilibet propinquorum mei ſanguinis, jam natus vel adhuc naſciturus, poſt obitum meum aliquod jus ſucceſſionis pretendens predicto feudo meo, aliquo ingenio, quaſi meo nomine manum imponere preſumat; ſed poſt obitum meum, cum cunctis que ibidem reperta fuerint, in animalibus, in edificiis vel in quacunque ſuppellectile, cum omni jure quo à me vivo poſſeſſa fuerunt, libera & abſque contradictione ad jus & dominium prefati Monaſterii pertineant, niſi fortè ex legitima conjuge liberos gignere me contigerit. Et ut noſtra conſtitutio futuris temporibus firme auctoritatis robur obtineat, hanc cautionem annuli noſtri impreſſione ſignavimus.

Ego verò Wernherus vice Notarii recognovi, anno Dominice Incarnationis milleſimo centeſimo quinquageſimo tertio, indictione prima, III kal. junii, feria ſeptima, regnante Sereniſſimo Rege Friderico, ſecundo anno regni ipſius, preſcripto comite Wernhero legitimo exiſtente Advocato (x). Teſtibus ſubſcriptis preſentibus:

(t) Zurich eſt appelé, dans une inſcription Romaine, *ſtatio Turicenſis;* elle a été trouvée dans la ville de Zurich, en creuſant un terrein, & on la voit dans la ſalle de la Bibliothèque publique. L'anonyme géographe de Ravenne, qui vivoit au VIIe ſiècle, fait mention de *Ziurichi;* les actes du moyen âge nomment Zurich *Thuricum, Duregum, Thuregum.* Glarean a été le premier qui, dans le XVIe ſiècle, lui ait donné le nom de *Tigurum;* ce Poëte croyoit que Zurich avoit été la capitale du *pagus Tigurinus,* dont il eſt parlé dans Céſar. Il eſt vraiſemblable que les Romains ont appelé *Tigurini* un peuple qui ſe nommoit *Turigini.* Ce qui eſt certain, c'eſt que Zurich prenoit encore le titre de *civitas Thuricenſis,* dans ſes monnoies de 1512.

(u) Les frères de Werner, ſavoir *Udalric* & *Arnolf* ſes aînés, & *Chuno* ſon puîné, ſont marqués dans l'acte de l'abbaye de Schennis, en date du 11 août 1127, rapporté par Tſchudi *(Chron. Helvetic. P. I, p. 61, ad ann. 1127),* & par Dom Herrgott, *Geneal. Habſburg. t. II, n.° CCIX, p. 152.*

(x) Le Préfet-gouverneur impérial de Zurich, étoit en même temps *Avoué* ou Protecteur du chapitre de Saint-Félix & Sainte-Régule, & de l'abbaye des Dames Bénédictines de cette ville. *Hottinger, Speculum Tigurinum, pp. 22 & 23.*

Chunone fratre Comitis (y), Adalberto filio Comitis W. de Habeſpurch, Waltero de Rotenburch (z), Waltero de Heſchibach (a). Miniſterialibus (b) verò ejuſdem Comitis W. de Baden, Henrico de Arneſtow (c), Hartmanno de Beinuuilare (d). Thuregienſium verò

(y) Chuno, frère du comte Werner, eſt nommé dans l'acte de Schennis de 1127, & dans une charte du 8 décembre 1155, rapportée par Dom Herrgott.

(z) Les barons de Rotenbourg poſſédoient, entr'autres terres, le château de ce nom, au canton de Lucerne; Arnold, l'un d'eux, étoit ſénéchal ou maître-d'hôtel de Conrard III, roi des Romains, *Arnoldus de Rotenburch, dapifer,* comme on le voit par un diplome, daté de Spire l'an 1150, en faveur du monaſtère de Corbie. Werner, comte de *Havekleſperch* (Habſpourg), & Othelric, comte de *Lenzenburch,* étoient auſſi témoins de ce diplome, qu'on trouve dans la collection de Dom Martenne, *Tome II, pp. 607 & 610.*

(a) Les barons d'Eſchenbach, alliés par le ſang aux comtes de Habſpourg, fondateurs des abbayes de Cappel & de Fraventhal, étoient très-puiſſans en Suiſſe; le dernier fut proſcrit, pour avoir trempé dans la conſpiration qui coûta la vie à l'empereur Albert Ier. *Walther de Eſchibach,* dont parle l'acte de 1153, reparoît encore dans un acte daté du château de Lenzbourg, en 1173, rapporté par M. Schœpflin *(Hiſtoria Zaringo-Badenſis, tom. V. pp. 114—116),* & dans un autre acte, du 29 août 1187, rapporté par Dom Herrgott, *Tom. II, Geneal. Habſburg, n.° CCL, p. 201.*

(b) Werner, comte de Baden, avoit, dans le nombre des Officiers de ſa maiſon, pluſieurs Gentilshommes. Son nom eſt ici marqué par abréviation, *miniſterialibus verò ejuſdem comitis W. de Baden;* il eſt nommé, à la tête de l'acte, ſans abréviation, *Wernherus, comes de Baden.* Cette obſervation prouve que *W.* déſigne *Wernher,* comte de Habſpourg, dans l'endroit de la charte où il eſt dit, *Adalberto, filio comitis W. de Habeſpurch. Wernher* ou *Warner,* comte de Habſpourg, vivoit encore à la fin d'avril 1167, comme nous l'apprend un acte rapporté par Muratori *(Antiq. Ital. tom. I, diſſert. VI, p. 317).* Il ne vivoit plus en 1168, comme on peut le conjecturer par un acte que l'on aſſigne à cette année, & par lequel Otton, évêque de Conſtance, ſucceſſeur d'Herman, confirmoit à l'abbaye de Muri la donation de la chapelle de Boſwil, à la prière de Wernher, abbé de Muri, & du comte Adelbert, Avoué de ce monaſtère *(Kopp, Vindiciæ actor. Murenſ. pp. 258, 259, 272, 274 & 276. Heer, anonymus Murenſ. p. 342).* Cet Adelbert étoit fils de Wernher, comte de Habſpourg, ainſi que le prouve la charte de 1153, qui a donné lieu à cette Diſſertation.

(c) Ariſtauw ou *Ariſtow,* aujourd'hui hameau dans la paroiſſe de l'abbaye de Muri, & dont la baſſe juridiction appartient à ce monaſtère. Les nobles d'Ariſtow firent, en 1321, pluſieurs donations à l'abbaye des Bénédictines de Hermetſchwil. *Leu, Dict. hiſtor. de Suiſſe, tome I, pp. 338 & 339.*

(d) Les nobles de Beinweil ou Beywil, ſont comptés dans le nombre des bienfaicteurs de l'abbaye de Wettingen, ordre de Citeaux, dans le comté de Baden en Argeu. *Necrolog. Wetting. ap. Herrgott, Geneal. Habſburg. tom. III, p. 840.*

Burgenſibus (e) his ſcilicet, Henrico Tribuno, Rudolpho Monetario, Rudolpho Theloneario, Purchardo Nigro, Rudolpho Platino, Rudolpho Decimario, Adelberone Wallo, Purchardo Albo, Udalrico Chaſto, Ottone, Udalrico, Purchardo Schiphilinis, Rudolpho de Novo foro, & W. fratre ejus, Henrico de Stadelhoven, Heberhardo de Rumelanc, Heberhardo de Mure, Udalrico filio Thucde, Udalrico filio Orthliebi. Actum autem eſt Thuregi, in loco Imperialis palatii (f) feliciter. Amen.

(e) Les noms des bourgeois de Zurich, dans l'acte de 1153, ſont la plupart rappelés dans l'acte du 8 décembre 1155, rapporté par Dom Herrgott *(Geneal. Habſburg. vol. II, n.° CCXXXI, p. 178)*, preſque tous iſſus de familles nobles ou patriciennes de cette ville, dont on trouve des extraits généalogiques dans le *Memorabilia Tigurina* par Bluntſchli, & dans le Dictionnaire hiſtorique de la Suiſſe par M. Leu, bourguemaître de la république de Zurich. L'acte de 1155, publié par Dom Herrgott, fait en effet mention de *Purchardus Niger*, en allemand *Schwartz*; de *Purchardus Albus*, en allemand *Wyſſ*; *Burchardus Saphiliggini* ou *Schiphilini*, en allemand *Schaeffli* ou *Schifflein*; *Dedalricus filius Orthliepi*, en allemand *Ortlieb*. Il y avoit alors à Zurich, parmi les principales familles de la ville, les *Zunfftmeiſter*, en latin *Tribuni*; les *Munzer*, en latin *Monetarii*; les *Zoller*, en latin *Thelonarii*; les *Platini*, en allemand *von Platten*; les *Zechender*, en latin *Decimarii*; les *Wallo*, les *Caſto* ou *Caſtor*, en allemand *Biper* ou *Piper*; les *de Novo foro*, en allemand *von Nümarckt*; les *de Stadelhofen*, les *de Rumlang*, les *de Muri*. Un acte de 1145, rapporté par Hottinger *(Speculum Tigurinum, p. 234)*, parle d'Eberhard de Rumlang, de Henri de Stadelhoven & de Rudolf *de Novo foro*.

(f) Le *palais impérial* ou château, réſidence des Gouverneurs, étoit bâti dans Zurich, ſur la place dite aujourd'hui *Lindenhoff*. Eberhard, évêque de Conſtance, parle de ce château, dans un acte de 1271, & dit qu'il étoit détruit depuis un temps immémorial, avec la chapelle impériale qui y étoit annexée *(Hottinger Speculum Tigurinum, p. 204)*: auſſi l'acte de 1153 ne porte pas *Actum Thuregi in imperiali palatio*, mais *in loco imperialis palatii*.

ÉCLAIRCISSEMENS SUR L'HISTOIRE DE L'EMPEREUR OTHON IV, AUPARAVANT DUC D'AQUITAINE ET COMTE DE POITIERS.

Par M. BONAMY.

Lû au mois d'Août 1766.

OTHON IV, si célèbre dans notre histoire par l'inimitié qui régna entre lui & Philippe-Auguste, & par la perte de la bataille de Bouvines, semble être un Prince ignoré de nos historiens anciens & modernes, sous la qualité de duc d'Aquitaine & de comte de Poitiers; ce n'est qu'à l'aide de quelques titres, donnés en son nom, qu'on peut se convaincre qu'il a en effet gouverné ces provinces.

Fils de Henri duc de Bavière & de Saxe, surnommé le Lion, qui paroît avoir été lié d'amitié avec Louis le Jeune, comme on le voit par des lettres qu'il lui écrivit, Othon n'imita pas l'attachement de son père pour la France; il aima mieux seconder l'animosité de Richard roi d'Angleterre son oncle, contre Philippe-Auguste: aussi celui-ci voua-t-il une haine irréconciliable à Othon, tant qu'il vécut; il embrassa le parti de ses deux compétiteurs à l'empire, qui ne permirent pas à Othon de jouir d'un règne tranquille.

Marq. Fréher.

Mais comment un prince Allemand a-t-il pu s'établir en France, y être décoré des titres de duc d'Aquitaine & de comte de Poitou; y exercer tous les droits attachés à ces titres, & combien de temps a duré cette principauté? C'est un point de notre histoire qui m'a paru digne d'être éclairci; d'autant plus que les auteurs modernes qui en ont parlé, tels que Bouchet [a] & Besly [b], le donnent comme une découverte qu'ils ont faite, & qu'en dernier lieu les auteurs du *Gallia Christiana* [c], après avoir cité plusieurs lettres qu'Othon donnoit pour les provinces qui lui étoient soumises,

[a] *Ann. d'Aquit. fol. v.° 85.*
[b] *Hist. de Poitou, page 92.*
[c] *Gall. Christ. t. II, p. 1072.*

remarquent que ces lettres ſemblent prouver que ce qu'a avancé Beſly, touchant la qualité de duc d'Aquitaine, qu'il donne à Othon, pourroit bien avoir quelque fondement. Mais tous ces auteurs ne ſont entrés dans aucun détail à ce ſujet; c'eſt donc, comme l'on voit, une matière à diſcuter que celle de la ſeigneurie d'Othon ſur quelques provinces du royaume de France.

Jean Bouchet, qui travailloit à ſes Annales d'Aquitaine, en 1545, a donné à la tête de ſon ouvrage deux liſtes des ducs d'Aquitaine & des comtes de Poitou; mais il n'y fait point entrer le duc Othon; & dans le corps de ſon ouvrage, après avoir dit, qu'en 1199, Alienor veuve d'Henri II, roi d'Angleterre jouiſſoit du duché d'Aquitaine & du comté de Poitou; l'auteur ajoute : « Toutesfois je trouve en ceci quelque contrariété, parce que j'ai vu une ancienne pancarte en forme authentique, par laquelle appert que vacant l'évêché de Poitiers, ouquel Anarus (c'eſt Ademar ou Aimard de Peirat) étoit élu, Otto duc d'Aquitaine & comte de Poictou, lors étant en ſon châtel de Monſtereulbonyn, près Poictiers, en préſence de Geoffroi de Luſignan & autres, donna l'office de tailleur de la monnoie dudit Poictiers à un quidam nommé èſdites lettres : ſur quoi je me trouve fort perplex, parce que je ne trouve par aucunes chroniques, qu'oudit tems, devant ne depuis, y ait eu aucun Otto duc d'Aquitaine ne comte de Poitou, & qu'il appert par toutes les chroniques de France & d'Angleterre, que ladite Alienor étoit ducheſſe d'Aquitaine & comteſſe de Poitou, & que ledit Richard ſon fils s'intituloit ſemblablement duc d'Aquitaine & comte de Poitou, depuis qu'il fut fiancé avec la fille du comte de Barcelonne, juſques à ſon decès, & en ay veu pluſieurs cartes & lettres authentiques de la mère & du fils, ainſi intitulées.

Fol. v.° 88, éd. de 1557, à Poitiers.

Le tout bien vu & conſidéré, on pourroit conjecturer qu'il y a eu un Otto qui s'eſt dit & porté duc d'Aquitaine & comte de Poitou, & pour l'entendre convient préſuppoſer ce que nous avons dit deſſus, que la tierce-fille dudit feu roi Henri d'Angleterre & de ladite Alienor, fut mariée avec le duc de Saxonie, dont vint un fils nommé *Otto*, qui fut Empereur, l'an 1208, ſelon la chronique *Bernardi Guidonis*, & vint avec ledit roi Richard

» ſon oncle quand il fut délivré des mains de l'Empereur, & que » leſdits Richard & Alienor l'entretindrent oudit an 1197 en » France, & lui baillèrent ledit duché d'Aquitaine & comté de » Poitou pour ſon état, & qu'il les tint juſques en l'an 1199, » qu'il fut mandé par les Saxons & Allemands pour être Empereur, » lequel empire il eut à grand peine du temps du pape Clément III de ce nom. »

Bouchet ſe trompe ici, ce n'eſt pas ſous le pontificat de Clément III, mort le 25 mars 1191; mais ſous celui d'Innocent III, qui fut élevé ſur le ſiége de Rome en 1198.

Je ne m'arrêterai pas à faire la critique de quelques autres erreurs qui ſont dans ce récit; elles ſe trouveront relevées dans la ſuite; je remarquerai ſeulement, que quoique ce que dit Jean Bouchet ſoit véritable, il ne le donne cependant que comme une conjecture; ainſi il ne faut pas s'étonner de ce que Beſly raconte dans l'hiſtoire de Poitou, à l'occaſion d'un procès dévolu, dit-il, au Parlement de Paris depuis peu *, pour raiſon du monaſtère de Saint-Léonard des Chaumes au pays d'Aunis, dont Eudes ou Othon étoit fondateur; l'on produiſit quelques titres qui faiſoient mention du comte & duc Othon, & qui furent argués de fauſſeté, ſous prétexte que les Annales de Bouchet ne parlent pas d'Othon duc de Guienne; mais Beſly remarque qu'il y eut deux ducs Othon, & que le ſecond étoit petit-fils de la reine Alienor de Guienne; & pour le prouver, il cite une charte de l'abbaye de la Couronne, où il eſt parlé de l'élection d'Ademar à l'évêché de Poitiers, que les évêques n'osèrent conſacrer par la crainte d'Othon comte de Poitou. Beſly marque cette élection à l'an 1217; en quoi il ſe trompe, elle eſt de l'an 1197, & il eſt encore moins fondé à mettre le mariage de la mère d'Othon à l'an 1179, comme on le va voir; entrons dans le détail de la vie de ce Prince :

Hiſt. de Poitou, page 92.

* C'étoit vers l'an 1645.

Othon n'étoit que le troiſième fils de Henri duc de Bavière & de Saxe, & de Mathilde, fille de Henri II, roi d'Angleterre. On a vu que Jean Bouchet la fait *tierce-fille* de ce Roi; mais Matthieu Pâris, mieux inſtruit que Bouchet, dit qu'elle étoit ſa fille aînée. Ce fut Renaud, archevêque de Cologne, qui vint la demander

Matth. Pâris, à l'an 1165, page 73.

demander en mariage au nom du duc de Saxe en 1165. Selon le même auteur, *accepturus in conjugem Mathildem filiam regis primogenitam Henrico duci Saxoniæ.* Ce qui eſt atteſté auſſi par Nicolas Trivet, autre hiſtorien Anglois qui nous apprend de plus que Mathilde ne paſſa en Allemagne qu'en 1168. Les auteurs Allemands, comme Imhof, Meibomius & Vitriarius mettent ce mariage un an plus tôt, & lorſque Henri duc de Saxe alla dans la Terre-ſainte en 1172. Trivet l'appelle *Sororius regis Anglorum junioris (a).* Ce n'étoit donc pas en 1179, comme le dit Beſly, que le mariage de Mathilde fut accompli. Au reſte, il eſt eſſentiel d'inſiſter ſur la date de cette alliance, pour n'être point en contradiction avec deux titres que je vais rapporter.

Chron. Triveti, Spicileg. in fol. t. III, p. 155. & 157.

Henri duc de Saxe eut de ſon mariage ſix enfans, deux filles & quatre garçons; ſavoir, Henri qui fut comte Palatin du Rhin par ſa femme, qui prit auſſi le titre de duc de Saxe après la mort de ſon père en 1195; le ſecond nommé Ludère mourut à Auſbourg en 1190; le troiſième Othon IV empereur, & le quatrième Guillaume, ſeigneur de Brunſwic & de Lunebourg érigés en duché, ſelon quelques auteurs, par Othon IV. En quoi ils ſe ſont trompés, car il eſt certain que ce fut l'empereur Frédéric II, qui érigea ces ſeigneuries en duché, l'an 1235, en faveur d'Othon de Brunſwic, ſurnommé l'Enfant, fils de Guillaume & neveu de l'empereur Othon IV. C'étoient les ſeuls États qui étoient reſtés à leur père après qu'il eut été dépouillé de ſes duchés de Bavière & de Saxe, en 1180 *(b),* par l'empereur Frédéric Barberouſſe, qui l'avoit fait mettre au ban de l'empire, dans une diète convoquée à Wurſbourg, *Herbipoli;* ce Prince, ainſi dépouillé vint implorer la protection de Henri II, roi d'Angleterre ſon beau-père, & obtint dans la ſuite les villes de Brunſwic & de Lunebourg qui étoient ſes biens patrimoniaux. [On verra, à la fin de ce Mémoire *(1),* une note au ſujet de ces biens].

Vitriar. illuſtr. p. 379, in-4.°

Voy. les lettr. de cette érect. dans l'apol. d'Othon, par Meibomius.

(a) C'étoit Henri ſurnommé *au court mantel,* déclaré Roi du vivant de Henri II ſon père, & qui mourut avant lui.

(b) Chron. Elwâgenſe, ap. Marq. Freher, p. 455; & Annal. Godefridi, ibidem, pag. 247; & Alberic. Chron. p. 400, edit. Hannov. 1698, in-4°; & Syntagma de conſtructione Cœnobii Gandeſiani, autore Henrico Bodone, monacho Benedictino, p. 505. Tom. II rerum German. edit. Meibom. in-fol.

Ce fut pendant qu'il étoit encore en poſſeſſion de la Bavière & de la Saxe, qu'il écrivit à Louis le Jeune, une lettre (2) pleine d'affection & de ſentimens de reconnoiſſance, de ce qu'il avoit reçu & retenu avec bonté auprès de lui, ſon fils encore enfant, qu'il lui avoit envoyé (c); ce qui ne peut guère s'entendre que de Henri ſon fils aîné, ſes trois autres enfans étant encore trop jeunes pour un pareil voyage en 1178 ou 1179: car cette lettre ne peut guère avoir été écrite que ces années-là, eu égard au mariage de Henri & de Mathilde en 1167.

Voy. les notes, à la fin de ce Mém.

Nous ne ſavons pas en quelle année Othon, le troiſième des fils de Henri le Lion, vint en France. Meibomius, dans l'apologie qu'il a faite de ce Prince, croit qu'il y eſt venu dès le temps que ſon père fut chaſſé de ſes États par l'empereur Frédéric Barberouſſe, en 1180: *Occaſione exilii parentum deductus in Gallias, vixit apud avunculum Ricardum, comitem Pictavienſem.* Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il y vint plus tôt que ne le dit Bouchet, qui veut que ce fut ſon oncle Richard, roi d'Angleterre, qui l'amena d'Allemagne avec lui, lorſqu'il ſortit en 1194, de la priſon où le détenoit l'empereur Henri VI, à qui le duc d'Autriche Léopold l'avoit livré: ce Prince l'avoit pris ſur ſes terres, où Richard paſſoit déguiſé à ſon retour de la Croiſade.

Après les diſputes qu'il y avoit eues entre Philippe-Auguſte & Richard, depuis que ce dernier étoit monté ſur le trône, & les démêlés qui obligèrent Philippe de quitter la Paleſtine, pour revenir en France avant Richard, la priſon d'un ſi terrible ennemi ne pouvoit manquer de cauſer de la joie à la Cour de France;

(c) Henri le Lion n'eſt pas le ſeul Prince étranger qui ait envoyé ſes enfans à la cour de Louis VII, pour y recevoir de l'éducation & étudier les ſciences à Paris; on voit, par les lettres de remercîment d'un landgrave d'Allemagne, des ſénateurs de la ville de Rome, d'un conſul des Romains, de Guillaume, marquis de Montférat, & d'autres, avec quelle confiance ces Princes & Seigneurs étrangers adreſſoient à Louis le Jeune leurs enfans, pour être ſous ſa protection pendant leur ſéjour en France. *Voyez le Recueil des lettres concernant le règne de Louis VII, dans le tome IV des hiſtoriens de Ducheſne, pag. 650, 704, 714, 716 & 717.*

Dans la ſuite, le prince Charles, fils de Jean, roi de Bohême, depuis Empereur ſous le nom de Charles IV, vint, âgé de ſept ans, à la cour de Charles le Bel ſon oncle, pour y être inſtruit; c'eſt ce que cet Empereur nous apprend dans ſa vie, écrite par lui-même.

auſſi l'empereur Henri VI ſe hâta-t-il d'en mander la nouvelle, avec toutes les circonſtances de cette priſe, comme d'un évènement qui intéreſſoit également les deux Princes: *Cùm itaque*, écrit-il au roi Philippe, *in noſtrâ nunc habeatur poteſtate (inimicus imperii noſtri & turbator regni tui) & ipſe ſemper tuæ moleſtiæ & turbationibus operam præſtiterit, ea quæ præmiſimus nobilitati tuæ inſinuare curavimus, ſcientes ea dilectioni tuæ beneplacita exiſtere & animo tuo uberrimam importare lætitiam.* *Rymer, tome I. p. 23, ad ann. 1192.*

Une preuve qu'Othon n'attendit pas à venir en France après que Richard fut ſorti de priſon en 1194, c'eſt qu'il étoit dans le Poitou avant que ce Prince & Philippe-Auguſte partiſſent pour la Croiſade en 1190; car ce fut cette année-là qu'Othon rendit hommage à Guillaume, évêque de Poitiers, pour les terres de Sivray, l'Iſle-Jourdain & du Daurat: cette preſtation ſe fit dans un prieuré appelé *Habitus Boamundi*, ſitué dans le bourg de Voëc en Poitou. Le titre concernant cet hommage, eſt dans le cartulaire de l'évêché de Poitiers, & a été donné par le P. Labbe *(3)*: il eſt daté de l'an 1190, dans le temps que Philippe-Auguſte & Richard ſe préparoient à leur voyage d'Outremer; l'évêque de Poitiers y donne au prince Othon la qualité de *nobilis adoleſcens*. *Mélang. curieux, in-4.° p. 627. Voy. les notes, à la fin de ce Mém.*

Il eſt bien certain, comme on le voit par ce titre, qu'Othon étoit établi en France avant l'an 1190, & qu'il y poſſédoit en propre des ſeigneuries, ſoit que Richard ſon oncle les lui eût données, ſoit qu'elles lui fuſſent venues de la dot de ſa mère Mathilde d'Angleterre, morte en 1188, de la douleur qu'elle avoit conçue de la mort de ſon père Henri II, décédé la même année. Cet acte d'hommage au reſte auroit bien pu faire croire à Meibomius & à d'autres auteurs Allemands, qu'Othon étoit comte de Poitiers dès l'an 1190. *Matth. Pâris, ad ann. 1188, p. 107.*

Roger de Hoveden rapporte à cette année la donation du comté d'Yorck, que Richard fit à ſon neveu. Un grand nombre des vaſſaux de ce comté, lui rendirent hommage & lui prêtèrent ſerment de fidélité comme à leur Seigneur immédiat, mais d'autres refuſèrent de le faire juſqu'à ce qu'ils euſſent appris de la bouche du Roi, quelle étoit ſa volonté. Ce refus ayant cauſé des *Part. 2.ª Annal.*

difficultés, Richard, pour dédommager Othon du comté d'Yorck, lui donna celui de Poitiers : *Unde factum eſt quòd Rex dedit eidem Othoni comitatum Pictavis in commutationem comitatûs Eboraci.* Il faut que ces difficultés aient été levées par la ſuite, puiſque le même auteur ſuppoſe qu'Othon avoit poſſédé en même temps ces deux comtés.

Matth. Pâris, ad ann. 1200.

Mais le titre concernant l'hommage fait par Othon à l'évêque de Poitiers, ne donnant pas à ce Prince la qualité de *comte de Poitiers*, il ne l'étoit pas encore alors; & je ne vois pas d'apparence qu'il l'ait été pendant le voyage du roi Richard à la Terre-ſainte, qui dura quatre ans, car il ne revint en Angleterre, comme je l'ai dit, qu'au commencement de l'année 1194; & l'année ſuivante, au mois de novembre, ce Prince étant ſur le point de livrer bataille au roi Philippe-Auguſte, il changea ſubitement de diſpoſition, & vint avec quelques Seigneurs trouver le Roi, campé auprès d'Iſſoudun, où il lui fit hommage du comté de Poitiers : *ubi coram omnibus, pro ducatu Normanniæ, & comitatu Pictavenſium & Andegavenſium, hominium regi Philippo fecit.*

Rig. Ducheſne, tome V, p. 39.

Ce ſeroit inutilement qu'on chercheroit dans les hiſtoriens de ce temps-là, François & Anglois, des lumières ſur l'année où Othon fut fait comte de Poitiers & duc d'Aquitaine; ils n'en font pas mention; ou s'ils en parlent ſous cette dénomination, ce n'eſt, pour ainſi dire, qu'en paſſant *(4)* : c'eſt donc aux titres qu'il faut avoir recours au défaut d'hiſtoriens; ces pièces authentiques nous inſtruiront ſur les qualités de duc d'Aquitaine & de comte de Poitou, que l'empereur Othon porta en France juſqu'au temps qu'il en ſortit pour aller ſe faire couronner à Aix-la-Chapelle.

Voy. les notes, à la fin de ce Mém.

Quoiqu'on ne puiſſe douter de ces deux qualités dans la perſonne d'Othon, on ne trouve point qu'il ait fait hommage à Philippe-Auguſte pour l'Aquitaine & le Poitou, comme il ſembleroit qu'il auroit dû faire, ſi le roi Richard & ſa mère Aliénor lui euſſent laiſſé la propriété de ces provinces: ce qui pourroit encore faire croire qu'ils ne s'en étoient pas deſſaiſis, & qu'ils n'en avoient donné que le ſimple gouvernement, c'eſt l'expreſſion dont ſe ſert Jean-ſans-terre dans une lettre où il confirme à l'abbaye

de Charoux une rente qu'Othon lui avoit accordée: *Mandamus vobis*, dit ce Prince au sénéchal de Poitou, *quòd habere faciatis abbati & monachis ecclesiæ sanctæ Mariæ de Chaurrun quinquaginta libras redditûs de Pictaviâ quas dilectus nepos noster dominus Otho, dum haberet* BALLIVAM PICTAVIÆ, *eis dedit in Rupellâ & in Olerone, &c.* Mais il ne faut point entendre le mot *balliva*, d'une simple administration; & l'on va voir par les titres suivans, qu'Othon commandoit en Souverain dans l'Aquitaine & le Poitou; qu'il étoit reconnu en cette qualité par les Papes, les rois de France & d'Angleterre, & les autres Princes. Quant au silence des historiens sur la prestation d'hommage à Philippe-Auguste, ce défaut ne prouve pas que la souveraineté d'Othon sur les provinces de France que le roi Richard lui avoit cédées, ne fût pas réelle; il suffisoit que Richard lui-même se fût acquitté de ce devoir, & qu'il eût reconnu la suzeraineté du Roi pour lui & pour Othon, devenu arrière-vassal de la couronne de France. En effet, l'on verra dans la suite, qu'Aliénor s'étant saisie de l'Aquitaine & du Poitou, après le départ d'Othon, comme d'un bien patrimonial, elle en fit hommage au Roi, & qu'ayant donné le Poitou à Jean-sans-terre son fils, ce ne fut pas au Roi que ce Prince rendit hommage pour cette province, mais à sa mère, qui en avoit auparavant reconnu Philippe-Auguste pour suzerain.

Rymer, tome I, p. 45, col. 1.

Quelque idée, au reste, qu'on veuille attacher aux titres de *duc d'Aquitaine* & de *comte de Poitou*, dont Othon se trouve décoré dans tous les titres qui nous restent de lui, il est certain qu'il ne les prenoit pas encore en 1195. Cette année-là Richard, roi d'Angleterre, fit hommage de ces provinces, en son nom, au roi Philippe-Auguste; & dès l'an 1191 il avoit fait avec le même Roi, à Messine en Sicile, une convention, par laquelle Philippe-Auguste accorde au roi Richard que s'il a deux héritiers mâles, le premier tiendra de Philippe, *in capite*, toutes les provinces qu'il avoit en France, & que l'autre n'auroit que l'une de ces trois baronies; savoir la Normandie, ou l'Anjou & le Maine, ou-bien l'Aquitaine & le Poitou: par un autre article, Richard se reconnoît homme-lige de Philippe, pour toutes les provinces

qu'il poſſédoit dans le royaume; ce qui me ſemble prouver qu'il n'avoit point établi, avant ſon départ pour la Croiſade, Othon duc d'Aquitaine & comte de Poitou. En effet, tous les actes concernant ces deux provinces, pendant l'abſence de Richard, ſont toujours datés du gouvernement de Richard, & non de celui d'Othon : ce ne peut donc être qu'en 1196 au plus tôt, qu'il fut fait duc d'Aquitaine & comte de Poitou. Il ſemble que le P. Daniel l'a penſé ainſi; car ayant parlé de la mort de l'empereur Henri VI, arrivée en 1197, il dit que Richard avoit donné, l'année précédente, à Othon l'inveſtiture du comté de Poitiers; mais comme il dit cela en paſſant, ſans aucune réflexion ni citation, ſon autorité ſeule ne peut nous fixer ſur cette date.

Nous ſaurions quand cette principauté a préciſément commencé, ſi deux lettres que nous avons de lui, & qui ſont datées *anno comitatûs mei primo*, avoient marqué l'année; mais l'on n'y trouve que la date du mois. Elles commencent toutes les deux ainſi : *Otho, dux Aquitaniæ, comes Pictaviæ, &c.* La première, datée de Soubiſe le 8 mars, concerne l'abbaye de Sablonceaux; Othon y parle en Souverain : *Sciatis*, dit-il, *me conceſſiſſe & præſenti cartâ confirmaſſe R. abbati & fratribus de Sabluncellis, pro amore Dei, pro ſalute animæ meæ & parentum meorum, omnes eleemoſinas, dona, conceſſiones, quas ſuis prædeceſſoribus ante me fecerunt comites Pictavenſes..... in vendendo res ſuas & emendo alienas, nihil ab eis exigatur..... confirmo prædictis fratribus, ſicut continetur in cartâ ſecundi Willelmi, comitis Pictavienſis, atavi mei, duas maſuras in foreſtâ meâ..... & nemus quod Lemeum dicitur..... ampliùs confirmo eis annuam levatam anguillarum in fluvio Carantonæ, à civitate Xantonicâ uſque ad caſtrum Merplins.* Il veut que les bourgeois de Saintes, qui faiſoient cette pêche par ordre du Comte, la faſſent maintenant aux ordres des Religieux. Othon décharge tous les hôtes des Moines, d'aller à la guerre & de tout impôt. *Rurſus confirmo eis quadraginta ſolidos publicæ monetæ, quos eis reddendos præcepit avunculus meus Ricardus, rex Angliæ, per manus præpoſiti de Rochelâ, ſingulis annis. Ut autem hæc mea conceſſio & confirmatio ſtabilis perpetuò maneat inconcuſſa, eam litteris annotari feci & ſigilli mei munimine*

Gallia Chriſt. t. II, p. 447 des preuves, & pag. 1400 de l'hiſtoire.

roborari. Teſtibus Gaufredo de la Cela, ſeneſcallo Pictavienſi, &c. multis aliis. Apud Sulbiſiam, octavo die martii, comitatûs mei anno primo.

La ſeconde lettre d'Othon eſt une confirmation de tous les priviléges & des libertés que le roi Richard avoit accordés à l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes; elle eſt datée de Benon, le 12 mars, *anno comitatûs mei primo.*

Les auteurs du *Gallia Chriſtiana* citent encore une lettre d'Othon, ſans date d'année, par laquelle il donne, en qualité de duc d'Aquitaine, aux Templiers, les moulins de la Rochelle. *T. II, p. 1072.*

Pour ce qui eſt des deux années ſuivantes, 1197 & 1198, il n'y a plus de difficulté.

Le pape Céleſtin V ayant canoniſé, le 1.er mai 1197, S.t Geraud, fondateur de l'abbaye de Grand-Selve, il adreſſa une lettre à Othon, duc d'Aquitaine & comte de Poitou, pour l'exhorter à faire rendre à ce nouveau Saint, le culte qui lui étoit dû: ce fut en conſéquence qu'Othon écrivit à tous les Archevêques, Évêques & Prélats de ſes États, de célébrer cette fête le 21 juin *(5)*. Il établit des foires & des marchés en faveur de ceux qui feroient ce pélerinage, & leur promet une entière ſûreté pour l'allée & le retour. *Voy. les notes à la fin de ce Mém.*

Rien ne prouve encore davantage le pouvoir d'Othon, dans les provinces qui lui étoient ſoumiſes, que ce qui eſt rapporté dans un titre de l'abbaye de la Couronne, au ſujet de l'élection de deux Évêques, que le Clergé & le peuple avoient choiſis; Raymond de Châteauneuf, pour Périgueux, & Adhémar de Péirat, pour Poitiers. L'archevêque de Bourdeaux, & les évêques d'Angoulême, de Saintes & de Cahors, & non de *Chartres*, comme le dit Beſly, s'étoient aſſemblés à l'abbaye de la Couronne pour procéder au ſacre des deux Évêques élus: ils ne trouvèrent point de difficulté quant à l'évêque de Périgueux, mais il n'en fut pas de même de celui de Poitiers; Adhémar de Péirat, malgré ſa douceur, avoit encouru la diſgrâce d'Othon, ainſi que celle du roi Richard, à l'inſtigation du Doyen & de quelques Chanoines du Chapitre: les Évêques conſécrateurs n'osèrent donc ſacrer

Gallia Chriſt. t. II, p. 1181. Adhémar, contre les ordres d'Othon, *propter inhibitionem & metum Othonis, comitis Pictavienſis, conſecrari non potuit.* Adhémar alla à Rome, où le pape Innocent III, ayant confirmé ſon élection, le renvoya dans ſon diocèſe; mais il fut empoiſonné à ſon retour, ſon épiſcopat n'ayant duré que ſix ſemaines. C'eſt ſans doute une faute d'impreſſion dans Beſly, d'avoir mis cette élection à l'an 1217; elle eſt ſûrement de l'an 1197, de même qu'un acte de donation fait par un Chevalier, ſeigneur de Chauceraye, à *Idem, tom. II, p. 856.* l'abbaye de Saint-Maixant, dont la date eſt ainſi marquée, *anno Incarnationis Verbi 1197. Philippo rege Francorum, Ricardo rege Anglorum, Othone comite Pictavenſium & duce Aquitanorum.*

Cette année ſe paſſa dans une guerre continuelle entre les deux rois de France & d'Angleterre. Richard avoit fait un traité avec Baudouin, comte de Flandre & de Haynault, par lequel les deux *Rymer, tome I, p. 30, col. 2.* Princes promettoient de ſe ſecourir mutuellement, ſi Philippe les attaquoit, & de ne point faire de paix avec lui, que d'un commun accord. Ces conventions furent ſignées par les Seigneurs du parti des deux Princes contractans; & à la tête de ceux qui jurèrent l'obſervation du traité pour le roi Richard, ſe trouve le *Ibidem, tome I, p. 31, col. 2.* comte Othon, *Otho, comes Pictaviæ.* Il eſt encore nommé parmi les témoins qui ſignèrent l'échange que Gaultier, archevêque de Rouen, fit d'Andeli pour Dieppe & d'autres terres en Normandie, le 17 octobre 1197. Richard avoit ſenti la néceſſité de fortifier Andeli, pour fermer aux François l'entrée de la Normandie, du côté du Vexin, comme il étoit arrivé cette année-là, où dans une attaque il avoit mis en fuite Philippe-Auguſte. Richard écrivit le 30 ſeptembre, à l'évêque de Durham (*epiſcopum Dunelmenſem*) une lettre où il entre dans le détail de ſa victoire: il y rapporte avec complaiſance, qu'il avoit fait boire au roi Philippe-Auguſte, de l'eau de la rivière d'Epte; qu'il avoit renverſé de ſa lance, Matthieu de Montmorency, Alain de Rouſſi & Foulques de Gilerval, qu'il avoit fait lui-même priſonnier; qu'il y avoit eu vingt chevaliers de noyés & plus de cent de pris. Le roi Philippe en effet avoit couru riſque de la vie, parce que s'enfuyant avec précipitation, pour ſe réfugier dans Giſors, le pont

pont de la rivière d'Epte avoit fondu ſous lui, & il étoit tombé dans l'eau, dont on eut bien de la peine à le retirer *(d)*.

Matthieu Pâris place cette victoire à l'an 1198; mais le recueil de Rymer où eſt la lettre dont je viens de parler, la met à l'année précédente. Tandis que Richard faiſoit la guerre au Roi, Othon, comte de Poitiers, ravageoit les provinces voiſines du Poitou, brûloit & pilloit les égliſes, comme s'en plaint Philippe-Auguſte dans une lettre à Innocent III, dont je parlerai. *Matth. Pâris, p. 136, col. 1.*

Si l'on s'en rapportoit au témoignage de Matthieu Pâris, il faudroit croire que Philippe-Auguſte ſentant la ſupériorité de Richard ſur lui, s'étoit adreſſé au Pape, pour engager Richard à ſe prêter à des propoſitions de paix. Nous avons en effet deux lettres de ce Pontife, où il engage ces deux Princes à en venir à une pacification: elles ſont écrites de Rome, le dernier du mois de mai 1198; & c'eſt quelques mois après que fut fait le traité d'Iſſoudun. *Rymer, tome I, page 32, col. 1, & 2.*

Mais l'intérêt que Richard prenoit à l'élévation de ſon neveu Othon, le porta, ſelon Matthieu Pâris, à condeſcendre plus volontiers qu'il n'auroit fait dans un autre temps, aux exhortations du Pape. L'empereur Henri VI étoit mort au mois de ſeptembre 1197, & n'avoit laiſſé qu'un fils fort jeune, qui fut dans la ſuite le ſecond compétiteur à l'Empire, contre lequel Othon IV, comte de Poitiers, eut à lutter. Tandis que Richard tâchoit d'engager le plus de partiſans qu'il pouvoit en faveur de ſon neveu, Philippe-Auguſte faiſoit un traité avec Philippe de Suabe, frère de Henri VI, qui avoit été élu roi des Romains par les plus grands princes de l'Empire. Philippe-Auguſte avoit ſenti combien il lui étoit important d'empêcher que toutes les forces de l'Empire ne fuſſent réunies ſur la tête d'Othon, & n'augmentaſſent celles d'un auſſi redoutable ennemi que l'étoit Richard, maître d'une grande partie de ſon royaume. *Matth. Pâris, p. 136, col. 2, à l'an 1198.*

(d) Ipſe autem, dit Richard à l'évêque de Durham, *cum gente ſuâ deſcendit versùs Giſortium, & nos cum in fugam converſum, & gentem ſuam in tantâ diſtrictione poſuimus in portam Giſortii, quòd pons fractus eſt ſub illis & rex Franciæ, ut audivimus, bibit de riveriâ, & alii milites uſque ad viginti ſubmerſi ſunt. Nos autem ibi cum unâ lanceâ proſtravimus Matthæum de Mummeranci & Alanum de Ruſci & Fulconem de Gilerval, & captos detinuimus.* Rymer, tome I, p. 31, col. 1.

Adolphe, archevêque de Cologne, que Philippe de Suabe avoit d'abord tenté d'engager dans son parti, étoit à la tête de celui qui favorisoit Othon *(e)*, avec tous les Princes qui possédoient des terres en-deçà du Rhin & qui relevoient de l'Empire, & en particulier avec le duc de Brabant: Baudouin, comte de Flandre & de Haynault, s'étoit joint aussi à eux.

Rymer, tome I, p. 37, col. 1.

Richard, qui avoit besoin du Pape pour faire réussir l'élection d'Othon, emprunta deux mille cent vingt-cinq marcs d'argent, d'un banquier de Plaisance & de ses associés, qui livrèrent cette somme aux évêques d'Angers & de Bangor, & à Étienne Ridel: elle servit à gagner les officiers de la cour de Rome; car c'est l'usage que le roi d'Angleterre en vouloit faire, comme on l'apprend de la promesse que Jean-sans-terre son successeur fit à ces Banquiers, d'acquitter cette dette en plusieurs payemens, parce que Richard la devoit encore lorsqu'il mourut: *Ad negocium karissimi nepotis nostri regis Othonis in curiâ Romanâ faciendum.*

Tout ce que j'ai dit, se passa pendant l'année 1198, dans laquelle on voit toujours Othon agir comme duc d'Aquitaine.

Gallia Christ. t. II, p. 1114, & 463 des preuves.

Un chevalier de Poitou, nommé *Arnauld Jemo*, ayant donné la terre du Deffens à Guillaume Funel, abbé de Saint-Étienne de Vaux, l'acte de la donation en fut daté ainsi: *anno 1198, Innocentio III papâ, Ricardo rege Angliæ, Ottone ducatum Aquitaniæ feliciter gubernante, Henrico episcopo Santonense.*

Il faut donc entendre du commencement de l'année 1199, qui se comptoit aussi 1198 jusqu'à Pâques, les auteurs qui placent le sacre d'Othon, à Aix-la-chapelle, en 1198; car il est bien certain qu'il étoit en France le 29 décembre de cette année-ci, comme il est aisé de s'en convaincre par une charte de ce Prince datée de ce jour-là, & de son séjour à Benon: elle concerne les habitans de l'île d'Oleron, à qui il accorde des priviléges. Je la rapporterai toute entière, parce que c'est le dernier acte de la seigneurie d'Othon sur l'Aquitaine & le Poitou que j'aie trouvé *(6)*.

Voy. les notes, à la fin de ce Mémoire.

(e) Habito consilio (archiepiscopus Colonienſis) Ottonem comitem Pictaviæ, filium Henrici, quondam ducis Saxoniæ, in Regem elegit. Annal. Godefridi, monachi Colonienſ. apud Marquard Freher. in-fol. p. 264.

Il faut avouer que cet acte n'annonce guère un Prince qui veut quitter ſes États pour n'y plus revenir ; car le départ d'Othon, pour retourner en Allemagne, a dû ſe faire un mois ou ſix ſemaines après la date de cette lettre, s'il a été ſacré à Aix-la-chapelle en 1198, ou 1199 ſelon notre manière de compter. Peut-être le roi Richard vouloit-il qu'Othon conſervât encore l'Aquitaine après ſon élection à l'Empire, ou-bien eſpéroit-il par-là cacher à Philippe-Auguſte ſes menées pour la réuſſite de cette affaire. Ce que je dis ici de l'intention où étoit Richard de continuer à Othon, quoiqu'élu roi des Romains, la propriété des provinces qu'il lui avoit données, n'eſt pas ſans fondement ; les auteurs Allemands l'ont penſé ainſi, comme on le verra dans un moment. Quoi qu'il en ſoit, il paroît que Philippe-Auguſte n'appréhendoit pas beaucoup l'élévation d'Othon, depuis le traité qu'il avoit conclu avec le nouveau roi des Romains, Philippe de Suabe, le 29 juin 1198 ; ce traité commence ainſi :

Philippus Romanorum rex, ſemper auguſtus. Notum, &c. quòd propter dilectionem quam mutuò habuerunt erga dominum Philippum regem Francorum genitor noſter Fridericus & Henricus frater noſter piæ recordationis, Romanorum imperatores ; hanc confederationem propter bonum pacis & publicam utilitatem, cum chariſſimo amico noſtro Philippo, illuſtri rege Francorum, duximus ineundam in hunc modum ; quòd nos eidem adjutores erimus nominatim contra Ricardum, regem Angliæ, & comitem Othonem, nepotem ipſius, & Balduinum, comitem Flandriæ, & Adolphum, archiepiſcopum Coloniæ, & contra omnes alios inimicos ejus, &c. On convient encore que le roi de France pourra ſe venger du comte de Flandre, en attaquant même ſes terres qui relevoient de l'Empire. Philippe de Suabe jura, entre les mains de Névelon, évêque de Soiſſons, l'obſervation du traité, & promit qu'auſſitôt après ſon couronnement, il renouvelleroit toutes les conventions faites, & les confirmeroit par ſon ſceau. *Rymer, tome I, p. 34, col. 2.*

Ce Prince étoit ſoutenu par les prélats & les princes de la Franconie, de la Saxe, de la Bohème, de la Bavière, de la Suabe & de la Turinge, qui aſſiſtèrent à ſon ſacre à Mayence. Arnold, abbé de Lubec, qui a continué la chronique des Slaves, *Chron. Slavor. lib. VI, cap. 2.*

commencée par le prêtre Helmod, dit que ce fut dans cette occaſion que le duc de Bohème fut élevé à la royauté.

Pour ce qui eſt d'Othon, quoique favoriſé par le pape Innocent, il n'avoit pour lui que Henri ſon frère, comte Palatin du Rhin, & quelques princes d'Allemagne en petit nombre; *& cùm ſola Colonia,* dit Arnold, *& pars quædam Weſtphaliæ Othoni faveret, totum robur imperii Philippo adhærebat.* Ce fut à Cologne qu'il fut élu roi des Romains, pendant qu'il étoit encore dans le Poitou: *in Pictavio adhuc conſtitutum,* dit le même hiſtorien, *in regem & Romani imperii principem elegerunt.*

Chron. Slavor. lib. VI, cap. 1.

Les députés des princes Allemands lui apportèrent le diplome de ſon élection, & il partit avec eux pour ſe rendre à Cologne, emportant avec lui les tréſors que ſon oncle Richard lui avoit donnés; *nec defuit inter iſta benevolentia avunculi ſui Ricardi, regis Angliæ, cum maximis copiis theſaurorum ad tantam vocationem eum ampliſſimè commovendo.*

Lorſque les députés arrivèrent, les deux rois, de France & d'Angleterre, vivoient en paix depuis le traité d'Iſſoudun; ainſi Othon obtint facilement de Philippe-Auguſte un ſauf-conduit pour traverſer la France. Ses équipages étoient nombreux, & il avoit entr'autres cinquante chevaux, *quinquaginta dextrarii,* qui portoient cent cinquante mille marcs d'argent, que le roi Richard ſon oncle lui avoit donnés. Sans doute qu'il y avoit des voitures, outre ces chevaux de main, pour porter les équipages d'Othon, & une partie de cet argent, dont le fardeau auroit été trop peſant pour les dextriers ſeuls.

Il paroît, ſelon l'abbé de Lubec, qu'on n'avoit pas bonne opinion de l'élection du comte de Poitiers, dont on faiſoit même des plaiſanteries, pluſieurs perſonnes ne pouvant s'imaginer qu'il pût jamais monter ſur le trône Impérial; « il n'y eut pas, dit le même » auteur, juſqu'au noble roi de France qui ne ſe moquât, comme les autres, de ce Prince: » *Quid dixerim de nobili rege Franciæ, qui nec cum aliis à ſubſannatione temperavit!* « Lorſqu'Othon, » ajoute-t-il, fut appelé du Poitou par les princes d'Allemagne, pour » être Roi, & qu'il paſſoit par la France avec un ſauf-conduit, il » vint ſaluer le Roi, & dans une des conférences qu'ils eurent

enſemble, le roi de France lui demanda ſi ce qu'il avoit entendu « dire de ſon élévation à l'Empire étoit véritable? à quoi Othon « repartit qu'il n'y avoit rien de plus vrai, mais qu'il remettoit la « réuſſite de cette affaire entre les mains de Dieu: » *Oh! ne croyez pas*, lui dit le Roi, *qu'une dignité ſi relevée ſoit pour vous; ſi la Saxe ſeule ſe décide en votre faveur, je n'exige de vous qu'un de vos dextriers, & je vous promets de mon côté, ſi vous êtes jamais élevé à l'Empire, de vous donner les trois meilleures villes de mon royaume, Paris, Étampes & Orléans.* Othon, ſelon notre auteur, donna au Roi le dextrier qu'il lui demandoit; apparemment qu'il s'imaginoit que la Saxe, que ſon père & ſes ancêtres avoient poſſédée, prendroit ſon parti. Albert Krantz, dans ſon ouvrage intitulé *Saxonia*, fait auſſi mention de cette eſpèce de gageure de Philippe & d'Othon, dont parle Adolf, abbé de Lubec; & la ſuite des évènemens fit voir que Philippe-Auguſte avoit aſſez bien auguré ſur le peu de proſpérité du règne d'Othon. *L. VII, c. 29.*

Ce Prince étant arrivé à Cologne, ſon élection y fut confirmée dans une aſſemblée des Princes qui l'avoient déjà reconnu. On penſa enſuite à la cérémonie du ſacre, qui devoit ſe faire à Aix-la-chapelle, le ſiége de l'empire de Charlemagne; mais cette ville ne vouloit pas reconnoître Othon, de ſorte qu'on fut obligé de la réduire par force à obéir à ce Prince, qui y fut couronné après un ſiége qui dura ſix ſemaines. *Hic itaque Otto, comes Piclavorum, Leodium venit in quadrageſimâ hujus anni..... In die verò Pentecoſtes coronatur in Regem Aquiſgrani.* Il comprit alors combien les tréſors de Richard lui étoient néceſſaires, car les dépenſes ſeules de ce ſiége lui coûtèrent ſoixante-dix mille marcs d'argent. *Alberici Chron. in-4.° p. 414. Voyez encore la Chron. d'Andr. dans le Spicil. t. II, p. 829, in-fol. Chron. Slavor. lib. VI, cap. 1.*

Adolphe, archevêque de Cologne, aſſiſté de quelques évêques d'Allemagne, ayant ſacré Othon, ces Évêques, avec les Princes de leur parti, auxquels ſe joignit le duc de Brabant, écrivirent au pape Innocent III une lettre, dans laquelle ils le ſupplient de confirmer leur élection; ils la regardent comme l'effet d'une permiſſion particulière de Dieu, qui ayant choiſi parmi les frères de David celui qui étoit le plus jeune, leur avoit inſpiré d'aller chercher dans un pays étranger un Prince pour gouverner l'Empire; *Rymer, tome I, p. 84, col. 1.*

Placuit ei (Deo) qui... David fratribus juniorem de poſtfœtantes accepit.... ſereniſſimum dominum Othonem, quondam Henrici ducis filium, ad regimen Romani imperii de terrâ peregrinationis ſuæ ex inopinatò offerre nobis. Ils prient le Pape de contraindre, par ſon autorité & par les cenſures eccléſiaſtiques, les Princes qui avoient élu Philippe de Suabe, à ſe réunir à eux, & à prêter ſerment de fidélité à Othon, au nom duquel ils s'engagent de ſoutenir les droits de l'égliſe Romaine.

Il ne paroît pas, par les pièces qui ſont dans le recueil de Rymer, que le Pape ait agi, en faveur d'Othon, avec autant de vigueur que l'auroient deſiré ſes partiſans; auſſi peut-on dire que ſon compétiteur régna ſeul en Allemagne tant qu'il vécut, & c'eſt pour cela que les hiſtoriens ne commencent le règne d'Othon qu'à l'an 1208, lorſque Philippe de Suabe ayant été aſſaſſiné, la neuvième année de ſon empire, tous les princes d'Allemagne ſe réunirent, & reconnurent Othon pour Empereur.

Le roi Richard avoit épuiſé ſes finances pour établir ſon neveu ſur le trône impérial, & c'étoit pour s'indemniſer qu'il avoit envoyé des députés à Innocent III, pour l'engager à contraindre Philippe de Suabe, comme poſſeſſeur des tréſors de l'empereur Henri VI ſon frère, & tuteur de Frédéric ſon neveu, fils de Henri, de rendre la rançon qu'on avoit exigée de lui à ſon retour de la Croiſade, quoiqu'il fût, en qualité de Croiſé, ſous la protection particulière de l'Égliſe Romaine. Les mêmes députés avoient ordre auſſi d'exiger que le fils de Léopold, duc d'Autriche, remît la rançon extorquée par ſon père, qui avoit ordonné par ſon teſtament, que cet argent ſeroit rendu au roi Richard. Le Pape, qui favoriſoit Othon, écrivit au roi d'Angleterre, qu'il avoit commis les archevêques de Magdebourg & de Salzbourg, pour obliger les deux Princes à la reſtitution, ſous peine d'encourir la ſévérité des loix de l'Égliſe & l'excommunication. Ces menaces n'épouventèrent pas apparemment les détenteurs des rançons; & ſi le duc d'Autriche en particulier reſtitua la ſomme qu'on lui demandoit, ce ne fut pas du vivant de Richard, qui mourut quelques mois après l'élection de ſon neveu.

Rymer, tome I, p. 32, col. 1.

La mort de ce Prince, l'un des plus grands rois que l'Angleterre

ait eu, fut une perte irréparable pour Othon. Jean-ſans-terre ſon frère, qui lui ſuccéda dans ſes États, hérita auſſi de ſon amour & de ſon affection pour le nouveau roi des Romains; mais il n'hérita pas de ſes grandes qualités, de la nobleſſe de ſes ſentimens, de ſon courage & de ſa bravoure, & ſur-tout de l'amour de ſes ſujets; & c'étoit tout cela qui étoit néceſſaire pour être en état de ſoutenir Othon ſur le trône, & pour parer aux attaques de la politique & du génie ſupérieur de Philippe-Auguſte dans l'art du gouvernement. Il n'eſt pas de mon objet d'entrer dans le détail des démêlés de ces deux Princes; mais il n'eſt pas poſſible que ceux qui liront avec attention les pièces du recueil de Rymer, & qui les compareront avec les hiſtoriens du temps, ne conviennent que la querelle d'Othon & l'ardeur de Jean-ſans-terre à le ſoutenir, n'aient été la principale cauſe des malheurs de ce Prince, & de la facilité que trouva Philippe-Auguſte à s'emparer de la plus grande partie des provinces que les Anglois avoient en France.

Les auteurs Allemands & Roger de Hoveden, hiſtorien Anglois, ſuppoſent qu'Othon, lorſqu'il quitta la France, étoit toujours reſté propriétaire du duché d'Aquitaine & du comté de Poitou, parce que, ſelon Meibomius, c'étoit à titre d'hérédité que le roi Richard les lui avoit donnés, ainſi que le comté d'Yorc en Angleterre. *Ricardus regno Angliæ potitus*, dit Meibomius, *tantopere Othonem dilexit, ut duos potentes & amplos comitatus, Pictavienſem in Aquitaniâ Galliæ provinciâ, Eboracenſem apud Brigantes in Angliâ, hereditario jure poſſidendos vivus valenſque ei donavit.* Il ne faut pas s'étonner après cela, que l'auteur de la chronique de Halberſtad ait avancé qu'Othon, pour avoir de quoi contenter l'avidité de ſes Électeurs, vendit à Richard le comté de Poitou, dont il tira une ſomme d'argent qu'il leur donna: *Otto pecuniam ab avunculo ſuo, Anglicorum rege, pro comitiâ ſuâ datam, Electoribus ſuis, quod ſitiverant erogavit.*

Meibom. apol. Othon. tom. III, rerum Germanic. p. 155.

Leibnitz, t. II, ſcript. Brunſvic.

Si l'on joint ce que dit ici cette chronique, avec ce que j'ai rapporté ci-devant des mouvemens que ſe donna Richard pour faire réuſſir l'élection de ſon neveu, & de l'argent qu'il répandit dans Rome, on s'étonnera que Meibomius prétende qu'il n'en fut pas de l'élection d'Othon comme de celle de ſon compétiteur

Philippe de Suabe : celui-ci, ſelon cet apologiſte, gagna par des dons, des préſens & des largeſſes, les princes de l'Empire qui ſuivirent ſon parti ; mais pour l'élection d'Othon, on n'y remarqua ni manèges, ni brigues, ni témoignages d'ambition : *De Ottone nihil horum commemoratur ; fuitque omnis ambitionis ac prenſationis expers ejus electio.*

Si la vente du comté de Poitou dont parle la chronique d'Halberſtad, a eu lieu, on pourroit regarder les cent cinquante mille marcs d'argent que Richard donna à Othon pour ſon voyage, comme une partie du payement de la vente, mais non pas la totalité ; car Othon, après la mort de Richard, envoya demander encore à Jean-ſans-terre le comté de Poitou, dont par conſéquent il ſe regardoit toujours comme propriétaire.

Mais la reine Aliénor, ſa grand'mère, n'en penſoit pas de même, puiſqu'immédiatement après la mort de Richard, arrivée le 6 avril 1199, elle ſe rendit maîtreſſe de l'Aquitaine & du Poitou, comme d'un bien patrimonial, & qu'elle en fit à Tours, hommage à Philippe-Auguſte.

Chronic. Nang. ad ann. 1199 ; & Rigord, pag. 41. Ducheſne, tome V.

Dès le mois de mai ſuivant, elle donna des lettres, datées de Niort, comme ducheſſe d'Aquitaine, pour confirmer un don fait par Othon à l'abbaye de la Grâce-de-ſainte-Marie : ces lettres ſont adreſſées aux Archevêques, Évêques, Comtes & Barons. *Sciatis*, dit-elle, *nos conceſſiſſe & præſenti cartâ confirmaſſe abbatiæ de Gratiâ-ſanctæ-Mariæ, quæ eſt filia abbatiæ Gratiæ-Dei, donum quod eidem Abbatiæ fecit Otho nepos noſter, tunc dux Aquitaniæ & comes Pictavienſis, quam fundavit kariſſimus filius noſter Ricardus, Dei gratiâ quondam venerabilis rex Angliæ.* Nous avons encore deux autres lettres de cette Princeſſe, datées d'Andely en 1199, en faveur des habitans de l'île d'Oleron ; elles ſont adreſſées, comme la précédente, à tous les ſeigneurs eccléſiaſtiques & laïcs de l'Aquitaine. Par la première, elle aſſure à perpétuité, à la commune d'Andely, les libertés & les coutumes anciennes dont elle avoit joui.

Gall. Chriſtian. tom. II, p. 389 des preuves.

Rymer, tome I, p. 35, col. 2.

Par la ſeconde, elle confirme aux habitans de l'île d'Oleron en général, tous leurs priviléges : ſavoir, de contracter des mariages à leur volonté ; de donner des tuteurs à leurs enfans, garçons

Idem, tome I, p. 36, col. 1.

garçons & filles; de diſpoſer de leurs biens par teſtament; de vendre leur vin, ſel & autres denrées, ſans aucun empêchement: enfin elle abolit pour toujours les mauvaiſes coutumes impoſées aux habitans d'Oleron, depuis ſon mariage avec Henri II.

Ces lettres d'Aliénor, prouvent qu'elle ſuppoſoit que la principauté d'Othon ſur l'Aquitaine & le Poitou, avoit fini à ſon départ de France, ou au moins à la mort du roi Richard. Il ſemble que ces provinces auroient dû revenir à Jean-ſans-terre, & non à ſa mère; mais nous apprenons par une lettre de ce Prince, qu'il avoit confirmé à Aliénor la poſſeſſion du Poitou avec ſes appartenances, pour les tenir tant qu'elle vivroit ou tant qu'elle voudroit les conſerver; & que cette Princeſſe, après les lui avoir enſuite remiſes comme à ſon héritier naturel, en avoit reçu l'hommage qu'il lui en avoit rendu: cette convention étoit telle qu'Aliénor reſtoit véritablement comteſſe de Poitou, à condition néanmoins de n'en rien diſtraire ſans la volonté & le conſentement de ſon fils. *Rymer, tome I, p. 36, col. 1.*

Dès les premiers mois de ſon règne, Jean-ſans-terre avoit renouvelé les traités que ſon prédéceſſeur avoit faits avec Baudouin comte de Flandre, & Renaud comte de Boulogne, contre la France; il s'étoit auſſi aſſuré des principaux ſeigneurs d'Aquitaine, qui lui avoient fait hommage-lige; & ce fut le 25 du mois d'août, qu'il promit à Rouen, de payer les deux mille cent vingt-cinq marcs d'argent dont j'ai parlé, & que le roi Richard avoit empruntés des banquiers de Plaiſance, pour gagner la Cour de Rome en faveur d'Othon: le premier payement devoit s'en faire à l'Échiquier d'Angleterre, à la fête de S.t Michel 29 ſeptembre 1199, après le couronnement du Roi. *Id. ibid. tome I, pag. 36 & 37.*

Les Anglois devoient ſentir à quoi les alloit expoſer pour les levées d'argent, la réſolution que Jean-ſans-terre avoit priſe de ſoutenir Othon; & il ſentoit lui-même combien il avoit beſoin de vivre en paix avec Philippe-Auguſte, dans les commencemens d'un règne qui paroiſſoit orageux.

Il fit donc un traité de paix au Goulet, *apud Guleton*, près Gaillon, au mois de mai 1200: ce traité n'étoit que la confirmation de celui que le roi Richard avoit fait avec Philippe-Auguſte, *Id. ibid. tome I, pag. 37 & 38.*

à Iſſoudun, en 1198, à l'exception de quelques articles ajoutés, retranchés ou changés. Jean reconnut qu'il tiendroit du Roi toutes les provinces du royaume, aux mêmes conditions que ſon père & ſon frère les avoient tenues; qu'il lui payeroit pour le droit de rachat, vingt mille marcs ſterlings, à treize ſous quatre deniers le marc; que le comte de Flandre feroit hommage-lige à Philippe-Auguſte, de toutes les terres qui relevoient de la France: mais un article qui mérite attention, & que Jean ſans-terre n'avoit ſûrement pas envie d'obſerver, c'eſt celui qui regarde Othon. *In conventionibus iſtis*, dit Philippe-Auguſte, *regi Angliæ habemus conventionem quòd ipſe nepoti ſuo Othoni nullum auxilium faciet, nec per pecuniam, nec per milites, nec per gentem, nec per ſe, nec per alium, niſi per conſilium & aſſenſum noſtrum.* Les Seigneurs des deux royaumes jurèrent l'obſervation du traité, avec promeſſe de la part des Anglois qui avoient des fiefs en France, d'embraſſer le parti de Philippe, ſi le roi d'Angleterre enfraignoit le traité; & les François promirent de même de défendre le roi Jean, ſi la rupture venoit du côté de Philippe.

Je paſſe ſous ſilence d'autres articles du traité, qui ne regardent pas l'hiſtoire d'Othon; & l'on peut voir dans les auteurs du temps, les prétextes ou les raiſons alléguées par les deux Rois pour recommencer une guerre qui ne fut pas à l'avantage du roi Jean.

Mais à peine ce traité fut-il conclu, qu'on vit arriver en Angleterre les deux frères du roi des Romains, Henri, duc de Saxe, & Guillaume de Wincheſtre, comme l'appelle Roger de Hoveden. Othon les avoit députés au roi Jean, pour lui redemander les comtés d'York & de Poitiers, qu'il tenoit du don que Richard ſon oncle lui en avoit fait; mais Jean s'excuſa de ſatisfaire à cette demande, à cauſe du ſerment qu'il venoit de faire au roi de France, de ne donner aucun ſecours à Othon contre Philippe de Suabe: *Otto, rex Allemannorum, electus Romanorum imperator, miſit Henricum, duxem Saxoniæ, & Willelmum Wintonienſem, fratres ſuos, ad Johannem, regem Angliæ, avunculum ſuum, petens ab eo comitatum Eboraci & comitatum Pictavis, quos Ricardus, rex Angliæ, ei dederat..... ſed Johannes, rex*

Rog. de Hoved. ad ann. 1200, fol. v.° 456.

Angliæ, nihil horum quæ petebat, facere volebat, propter jusjurandum quod juraverat regi Franciæ, videlicet quòd nullum auxilium faceret Othoni contra ducem Sueviæ.

Il eut apparemment plus d'égard à une lettre du pape Innocent III, qu'il reçut dans le même temps, par laquelle ce Pontife le conjuroit de donner à Othon l'argent que le roi Richard lui avoit légué par ſon teſtament *(7)*; c'étoit, ſelon deux hiſtoriens Anglois, Roger de Hoveden & Nicolas Trivet, les trois quarts de ſon tréſor. Le Pape lui repréſentoit qu'il ſe déshonoreroit en refuſant de s'acquitter de cette dette, à l'égard d'un Prince qu'il devoit généreuſement & gratuitement combler de bienfaits, ſur-tout dans des circonſtances qui requéroient qu'il le ſecourût; c'eſt pourquoi il l'exhortoit de donner promptement & avec joie aux envoyés d'Othon l'argent qu'ils demandoient: *Ne debitum ei negare in derogationem tui nominis videaris, cui teneris gratis etiam beneficia plurima liberaliter elargiri, rogamus Serenitatem regiam & exhortamur in Domino quatenus pecuniam quam inclitæ recordationis Ricardus, rex Anglorum, frater tuus (Ottoni) teſtamento legavit, pro tot & tantis neceſſitatibus quæ incumbunt eidem, nuntiis ejus tam hilariter quàm celeriter largiaris.*

Rog. de Hoved. fol. verſo 449: Nicol. Triveti, ad ann. 1199, p. 177, col. 2. T. III du Spicil. de d'Achéry, in-fol.

Voy. les notes, à la fin de ce Mém.

Les brouilleries ayant donc recommencé entre les deux Rois, par la rupture de leur dernier traité, Jean-ſans-terre n'avoit plus de prétexte pour refuſer de ſatisfaire aux demandes d'Othon: néanmoins il ne lui rendit pas les comtés de Poitou & d'Yorck; ce qui pourroit faire croire que toutes les ſommes d'argent qu'il lui envoya dans la ſuite, n'étoient qu'un dédommagement des comtés qu'il retenoit.

Quoi qu'il en ſoit, il manda à ſes ſujets d'Angleterre, que ce n'étoit pas de ſa part que la paix avoit été troublée; il leur envoya l'archevêque de Cantorberi & l'évêque d'Éli, qu'il avoit députés à Philippe, pour lui faire des propoſitions pacifiques, qu'il avoit rejetées avec hauteur, quoiqu'il lui eût témoigné beaucoup de ſoumiſſion: *Ipſi autem vobis exponent quantam humilitatem & quantam menſuram ei obtulimus, & quantam & qualem in eo ſemper invenerunt ſuperbiam, & qualiter contra formam pacis inter nos factæ & firmatæ manifeſtè venit.*

Rymer, tome I, p. 39.

Rymer, tome 1, p. 41, col. 2.

La guerre étant ainſi déclarée entre les deux Rois, Jean-ſans-terre écrivit à tous les chevaliers de Flandre, de Haynault & du Brabant, de ſe diſpoſer à le venir ſecourir, leur promettant de les récompenſer, en terre & en argent, des ſervices qu'ils lui rendroient: ſa lettre étoit datée de Gournai, le 27 mai 1202. Au mois de juillet ſuivant, il s'adreſſa à tous les abbés de l'ordre de Cîteaux, pour leur emprunter de l'argent dont il avoit beſoin, dans la néceſſité où il ſe trouvoit d'empêcher que le roi de France ne lui enlevât l'héritage de ſes pères: c'eſt que Philippe-Auguſte attaquoit alors la Normandie. Mais le roi Jean prenoit bien mal ſon temps, car les Ciſterciens étoient alors, ſelon Matthieu Pâris, preſſés par le pape Innocent III, qui, pour cacher ſon avarice, leur demandoit auſſi de l'argent, ſous le prétexte de l'employer pour la Croiſade. C'étoit trop pour le roi d'Angleterre, d'avoir en même temps à défendre ſes poſſeſſions de France, & de vouloir ſoutenir Othon en Allemagne, qu'il ne pouvoit aſſiſter que foiblement, comme il le reconnoît dans une lettre qu'il écrivoit à l'archevêque de Cantorbery, le 8 ſeptembre de cette année: cette lettre eſt adreſſée à ce Prélat & à tout le Clergé de ſa province; Jean les prie de l'aider de leurs biens, pour maintenir ſon cher & vénérable neveu, le roi des Romains, ſur le trône Impérial, & de dépoſer dans la maiſon des Templiers de Londres, l'argent qu'ils pourront lui donner. Il leur fait enviſager les avantages qui réſulteroient de la réuſſite de cette affaire, parce que l'Angleterre étant unie avec l'Empire, ils ſe ſoutiendroient mutuellement contre leur ancien ennemi, dont la ruſe & la fineſſe avoient été un obſtacle à la promotion d'Othon: c'eſt avec douleur qu'il reconnoît n'avoir pu lui donner tous les ſecours que ſon affection pour lui exigeoit; *Cujus (Othonis) antiqui hoſtis dudum præpediti verſutiâ, promotioni inſiſtere eidem quâ tenebamur & debuimus affectione ſubvenire, quod dolentes dicimus, minùs planè potuimus:* qu'au reſte le Pape ſoutenant l'élévation d'Othon, il étoit de l'intérêt de l'égliſe d'Angleterre, pour ſa propre tranquillité, de ſe trouver réunie avec l'égliſe Romaine, qui deſiroit ſpécialement l'élévation de ce Prince, *quæ ejuſdem Othonis promotionem ſpecialiùs affectat.* Ce fut dès-lors que Jean-ſans-terre commença d'aliéner de lui tous

Ibid. pag. 41 & 42.

Matth. Pâris, p. 145, ad ann. 1202.

Rymer, tome 1, p. 41.

ſes ſujets, par des levées d'argent que ſes beſoins preſſans ne firent que multiplier dans la ſuite. Othon, plein de reconnoiſſance pour ſon oncle, auroit bien voulu le ſecourir dans l'embarras où il ſe trouvoit : il ſe ſoutenoit toujours, malgré la ſupériorité de ſon compétiteur, ſur lequel il avoit même remporté quelques avantages. Il en écrivit au roi d'Angleterre, *étant*, dit-il, *bien perſuadé que ſes proſpérités contribuent à ſon bonheur, puiſque leurs intérêts ſont communs :* c'eſt pourquoi il le prie de lui marquer s'il juge à propos, dans les circonſtances préſentes & dans la réſolution où il eſt de le ſecourir, qu'il faſſe une trève *(f)* d'un ou de deux ans avec le duc de Suabe, ſon couſin & ſon compétiteur, afin que, pendant ce temps-là, lui & ſon frère Henri, duc de Saxe, puſſent attaquer le royaume de France, en y entrant ſoit du côté de Cambrai, ſoit du côté de Reims : *Nos & frater noſter, dux Saxoniæ, aut verſùs partes Remenſes, aut verſùs partes Cameracenſes parati ſumus proficiſci.* Je ne ſais ſi Jean-ſans-terre accepta les propoſitions d'Othon, au moins les hiſtoriens ne diſent pas qu'il ait fait alors aucune incurſion en France, ni une diverſion qui eût retardé les progrès de Philippe-Auguſte en Normandie. *Rymer, tome I, p. 42.*

Ce Prince ne négligeoit rien pour procurer à Philippe de Suabe tous les ſecours qui dépendoient de lui, & pour reſſerrer de plus en plus les liens qui les uniſſoient enſemble. Le pape Innocent III lui écrivit à ce ſujet une lettre pour lui en faire des reproches, & pour ſe plaindre en même temps de ce que ſes gens avoient attaqué les terres de l'évêque de Cambrai, & s'étoient emparé de ſes biens ; il lui ordonne de les faire rendre, & de réparer les injures faites à un Évêque pour qui il paroiſſoit avoir conçu une haine particulière *(g)*. Le Roi lui répondit qu'il avoit été mal informé ; que ni lui, ni ſes gens n'avoient rien pris à l'évêque

(f) Godefroy, dans ſa Chronique, à l'an 1206, *page 276*, après avoir parlé de la défaite d'Othon par Philippe de Suabe, dit : *Poſt hæc ambo Reges mediante Henrico de Kalinthin, familiare colloquium juxta Coloniam habuerunt ; ſed quid ſimul conſulerint vel conſiliati fuerint, non omnibus illo in tempore innotuit.* Voy. l'apologie d'Othon par Meibomius, qui cite *Otho de S.^to Blaſio*, auteur allemand, qui dit la même choſe que Godefroy. *Rerum Germanic. tom. III, p. 121.*

(g) Regiſt. 7 du Tréſor des chartes, p. 81 ; & reg. 8, fol. verſo 51. Elle eſt auſſi imprimée tome Ier de l'*Ampliſſ. collect.* du P. Martenne, p. 1079.

de Cambrai, & qu'il n'avoit aucune réparation à lui faire : que c'étoit ſans fondement qu'il l'accuſoit d'avoir de la haine contre lui, parce qu'il ne haïſſoit aucun Prêtre, & ne voudroit lui faire du mal, ſur-tout ſi c'étoit un Évêque qui fût Prêtre, comme étoit l'évêque de Cambrai : *Ad illud autem quod nobis mandaſtis, quòd epiſcopum Cameracenſem odio habemus; vobis reſpondemus, quòd nos nullum Sacerdotem odio habemus, nec alicui Sacerdoti malum faceremus, maximè illi qui eſt Epiſcopus & Sacerdos.*

Philippe-Auguſte pouvoit avoir des raiſons de ne point aimer cet évêque de Cambrai; c'étoit Jean de Béthune, ſeigneur de Choques, qui avoit embraſſé le parti d'Othon dès le temps qu'il avoit été couronné à Aix-la-chapelle, & qui le ſuivit en Italie, lorſqu'il y alla prendre la couronne impériale : mais il ne lui fut pas fidèle juſqu'à la fin; car après que ce Prince eut été battu à la bataille de Bouvines, en 1214, il fit hommage & prêta ſerment de fidélité, l'année ſuivante, à Frédéric, compétiteur d'Othon, dans l'aſſemblée ſolennelle d'Aix-la-chapelle, où il fut couronné. Frédéric lui confirma la régale & les droits qui lui avoient été accordés par les Empereurs ſes prédéceſſeurs, & même par Othon, dans le temps qu'il étoit catholique, c'eſt-à-dire qu'il étoit dans les bonnes grâces d'Innocent III : *Quæ ipſe vel anteceſſores ſui, ab anteceſſoribus noſtris Regibus vel Imperatoribus, tam Othone, dum eſſet Catholicus, quàm aliis obtinuerant.* Frédéric le traite de Prince, & l'appelle ſon couſin, dans les lettres qu'il lui accorda à cette occaſion : *Dilectus & fidelis Princeps & conſanguineus noſter Johannes Cameracenſis epiſcopus.*

Preuves de la maiſ. de Béthune, par Ducheſne, pag. 56 & ſuiv. & page 157 de l'hiſtoire.

Quant aux plaintes ſur ſon attachement aux intérêts de Philippe de Suabe, Philippe-Auguſte le prend ſur un ton plus ferme avec le Pape. « Vous nous reprochez, dit-il, d'avoir abandonné les » ſentimens d'amitié que nous avions pour vous, & de leur pré- » férer l'amitié de Philippe, roi d'Allemagne; mais ſoyez ſûr que » l'amitié que nous lui portons, ne vous eſt point contraire, quoique » nous ayons été ſollicités pluſieurs fois d'agir contre vous : nous » ſommes même à préſent éloignés de cette penſée; & Dieu veuille » vous mettre dans le cœur de ne pas nous obliger à embraſſer le » parti de perſonne contre vous. Au reſte, apprenez que nous avons

le droit de faire alliance avec tous ceux qui s'oppoſent aux deſſeins « du roi Othon, & qui ſe déclarent ſes ennemis; car le même « Othon, pendant qu'il étoit *comte de Poitou*, a brûlé & ravagé « les terres & les égliſes de notre royaume, & il ne nous en a fait « aucune ſatisfaction; auſſi, après les maux qu'il nous a cauſés, nous « n'avons fait ni paix ni trèves avec lui; & dans le dernier traité de « paix que nous avons conclu avec Jean, roi d'Angleterre, nous avons « exclu formellement Othon de ce traité: vous ne devez donc pas « vous étonner que nous l'ayons pris en haine, car il n'y a que « Dieu qui puiſſe nous mettre dans le cœur d'aimer ceux qui nous « font du mal: » *Cæterùm noveritis quòd omnibus illis de jure confœderari poſſumus, qui regem Othonem inquietant, & ei adverſantur: idem enim Otho, dum eſſet comes Pictaviæ, terram noſtram & eccleſias terræ noſtræ combuſſit, & deprædatus eſt; nec poſteà nobis exinde ſatisfecit, neque nos treugam aut pacem poſt illa malefacta habuimus, & quando cum Joanne, rege Angliæ, pacem habuimus, ipſum a pace illâ excluſimus; unde mirari non debetis, ſi nos ipſum odio habebamus; ſolus enim Deus nobis poteſt inſpirare ut malefactores noſtros diligamus.*

Dieu n'inſpira pas les années ſuivantes à Philippe-Auguſte l'amour de ſes ennemis; car il continua de dépouiller Jean-ſans-terre des États qu'il poſſédoit dans ſon royaume, & de ſoutenir le compétiteur d'Othon: ce Prince, ſelon Trivet, étoit venu lui-même en Angleterre, en 1207, pour trouver quelque reſſource à ſa diſette. Ce fut pour ſubvenir à ſes beſoins que Jean leva ſur ſes ſujets, clercs & laïcs, la treizième partie des biens de ſon royaume, dont il fit part à ſon neveu, qui s'en retourna en Allemagne. Godefroy, moine de Cologne, auteur contemporain, confirme ce récit: *Otto rex .... à rege Angliæ, avunculo ſuo, & cunctis ejus Baronibus ſuis cum magno honore ſuſcipitur, & per aliquod tempus detinetur, & poſtea dimiſſus ab eodem, acceptâ magnâ pecuniâ, revertitur (h).*

Nicol. Trivet, à l'an 1207. Spicileg. in-fol. t. III, p. 181.

Annal. Godefr. apud Marquard Freher. p. 276.

L'année ſuivante, 1208, Philippe de Suabe ayant été aſſaſſiné,

(h) Matthieu Pâris, qui rapporte le voyage d'Othon en Angleterre à l'an 1208, fait monter à cinq mille marcs d'argent la ſomme que Jean-ſans-terre lui donna, *page 154, col. 2.*

comme je l'ai déjà dit, laiſſa Othon unique poſſeſſeur de l'Empire, par la réunion de tous les Princes qui le reconnurent. Il n'y eut pas juſqu'à Raymond, comte de Toulouſe, qui, malgré les avis & les prières de Philippe-Auguſte, ne s'empreſsât auſſi de reconnoître Othon pour la Provence & de ſe liguer avec lui. Il lui donna encore, l'année ſuivante 1209, une nouvelle preuve de ſon attachement, en le nommant, conjointement avec Philippe-Auguſte, tuteur de ſon fils, par ſon teſtament du mois de ſeptembre; & ordonna, par le même acte, que ſi ſon fils mouroit ſans enfans légitimes, toutes les terres qu'il avoit au-delà du Rhône, ſous la domination de l'empereur des Allemands, *Theutonicorum*, demeureroient à ce Prince, comme toutes celles qui relevoient du royaume de France, appartiendroient au roi Philippe.

Hiſt. de Languedoc, par D. Vaiſſette, t. III, p. 158 & 239.

Idem ibidem, p. 215 & 216 des preuves.

Il ſemble qu'un évènement auſſi favorable pour Othon, que celui de la mort de Philippe de Suabe, auroit dû donner du répit au roi Jean dans ſes malheurs, & l'aider à appaiſer les troubles de ſon royaume, & à ſe défendre contre Philippe-Auguſte. Jean s'y attendoit en effet, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit à tous les princes de l'Empire, eccléſiaſtiques & ſéculiers: il leur repréſente que depuis qu'il eſt ſur le trône il a donné pluſieurs fois des ſecours à Othon, de façon qu'il a été à charge à ſon royaume, & qu'il ſeroit temps à préſent de l'en récompenſer, & de faire en ſorte qu'ils puſſent ſe ſecourir mutuellement. Mais Othon, qui ſe voyoit ſans contradicteur à la tête de l'Empire, crut qu'il étoit plus à propos de s'en aller en Italie, afin d'y être couronné par le Pape. C'étoit ſans doute pour avoir de quoi faire ce voyage, qu'il avoit envoyé Henri de Saxe ſon frère, en Angleterre pour en rapporter de l'argent; ce que Jean lui accorda libéralement en 1209. Henri s'en retourna en diligence, avec de grandes ſommes, retrouver l'Empereur, qui partit ſur la fin de cette année pour Rome, où il fut couronné par Innocent III. Mais le règne d'Othon ne fut pas long-temps paiſible; ſans entrer dans le détail de ce que rapportent les hiſtoriens, il me ſuffira de dire que l'Empereur ayant été attaquer Fridéric roi de Sicile, fils de Henri VI, pour le dépouiller de ſes États, il s'empara en même temps de pluſieurs terres & villes que le Pape prétendoit appartenir

Rymer, tome I, p. 49.

Matth. Pâris, à l'an 1209, p. 158, col. 2.

à

à l'Égliſe; Othon ayant refuſé de les rendre, il fut excommunié, & chaſſé d'Italie en 1210 par un nouveau compétiteur, qu'Innocent III lui ſuſcita: c'étoit le même Fridéric, qui paſſa, avec l'approbation du Pape, en Allemagne, qui fut pour la ſeconde fois le théâtre d'une guerre civile, les deux Princes ayant chacun leurs partiſans.

Ce fut un nouveau fardeau pour le roi d'Angleterre, haï, mépriſé & abandonné de ſes ſujets, par les vexations dont il les accabloit, & ſur-tout des Eccléſiaſtiques, qui firent retentir leurs cris juſqu'à Rome; l'archevêque de Cantorbery & d'autres ſeigneurs Anglois s'étoient réfugiés en France: enfin le roi Jean fut excommunié par Innocent III, comme l'avoit été l'empereur Othon. Celui-ci, dans la détreſſe où il ſe trouvoit, avoit envoyé, à ſon retour en Allemagne, des députés au roi d'Angleterre, ſa ſeule reſſource, pour implorer ſon ſecours, & pour le prier de lui envoyer de l'argent, & d'en donner une partie au comte de Boulogne & à Simon ſon frère, qui en avoient beſoin, parce que Philippe-Auguſte les avoit bannis de ſon royaume. *Rymer, tome I, p. 53.* *Chron. Nang. ad ann. 1212.*

Le roi Jean manda, par une lettre du 18 janvier 1212, à Othon, qu'il avoit remis à ſes députés huit mille cinq cents marcs d'argent, avec les cinq cents marcs qu'Othon avoit empruntés d'un Banquier de Londres, & que ſes députés pouvoient donner eux-mêmes au comte de Boulogne ce qu'ils jugeroient à propos, ſans qu'il s'en mêlât. *Rymer, id. ibid.*

Les malheurs du roi d'Angleterre furent portés à leur comble l'année ſuivante: à peine, ſelon Matthieu Pâris, avoit-il ſept Chevaliers qui le ſuiviſſent: il n'oſoit faire de levées pour mettre ſes ſujets à la raiſon, dans la crainte d'être abandonné de ſes troupes. Réduit aux dernières extrémités, il fut enfin obligé de s'humilier ſous la main toute-puiſſante du Pape, dont le Légat, Nicolas, évêque de Tuſculum, commandoit preſque en ſouverain dans ſon royaume. Innocent III avoit donné avis à Philippe-Auguſte de l'arrivée de ce Légat, par une lettre de cette année 1213, dans laquelle il l'exhortoit à ſe réconcilier avec le roi Jean; & par une autre, il avoit mandé à tous les ſeigneurs & barons d'Angleterre, qu'il n'avoit député le Légat que pour rétablir la *Rymer, tome I, pag. 56 & 57.*

paix entre le Roi & ses sujets, & qu'ayant donné l'absolution au Roi, il l'avoit chargé de les exhorter à lui obéir fidèlement, & à lui prêter tous les secours dont il auroit besoin.

Rymer, tome I, p. 55.

Le roi Jean fit donc sa paix avec tous les archevêques, évêques & gens d'église de ses États; il dit, dans ses lettres, qu'il a promis & juré d'observer en bonne foi toutes les conditions prescrites par le légat du Pape, & de réparer tous les torts pour lesquels le Pape l'avoit excommunié. Quelques jours après, le 24 mai 1213, il fit une paix particulière avec l'archevêque de Cantorbery, à qui il permit de revenir en Angleterre.

Idem, tome I, pag. 57, 58 & 59.

Ce fut pour se réconcilier entièrement avec le Pape, qu'il lui prêta, le 13 octobre, dans l'église de Saint-Paul de Londres, cet étrange & indigne serment de fidélité, qui prouve seul l'état déplorable où étoit réduit le roi Jean, ce Prince si haut & si fier. Il déclare donc par ces lettres patentes *(aureâ bullâ nostrâ)*, qu'il donne ses royaumes d'Angleterre & d'Irlande au Pape & à l'Église Romaine, *cum omni jure ac pertinentiis suis, pro remissione omnium peccatorum nostrorum, & totius generis nostri, tam pro vivis quàm pro defunctis, & amodò illa à Deo & ab Ecclesiâ Romanâ, tanquam feodarius recipientes & tenentes, in præsentiâ venerabilis patris nostri domini Nicholai Tusculani episcopi..... fidelitatem exindè domino nostro papæ Innocentio, ejusque Catholicis successoribus, ac Ecclesiæ Romanæ, secundùm subscriptam formam fecimus & juravimus; & homagium etiam ligium, pro prædictis regnis, Deo & sanctis apostolis Petro & Paulo, & Ecclesiæ Romanæ, & eidem domino nostro papæ Innocentio, per manus prædicti Legati, loco & vice domini Papæ, recipientis, publicè fecimus; successores & hæredes nostros de uxore nostrâ in perpetuum obligantes, ut simili modo summo Pontifici qui pro tempore fuerit, & Ecclesiæ Romanæ, sine contradictione, debeant fidelitatem præstare & homagium recognoscere.* Le Roi déclare que si ses successeurs manquent de se conformer à la teneur de cet acte, ils seront déchus de leur droit à ses royaumes; & en signe de vassalité, il donne, indépendamment du denier de S.t Pierre *(i)*, à l'Église Romaine

(i) Innocent III écrivit, le 5 des calendes de février 1214, une lettre à son Légat, Nicolas, évêque de Tusculum, par laquelle il lui mande

mille marcs ſterlings tous les ans, ſept cents marcs pour l'Angleterre & trois cents pour l'Irlande.

En conſéquence de la ſoumiſſion du roi Jean, le Pape, comme ſeigneur ſuzerain de l'Angleterre, ordonna par des lettres du V des calendes de novembre, aux archevêques, évêques & abbés, d'obéir fidèlement au Roi ; & afin que ſes ſujets en général ne puſſent ſe ſervir à ſon préjudice, des lettres & autres écrits émanés de la cour de Rome contre lui, il manda à ſon Légat de les brûler ou les déchirer, en ſorte qu'il n'en reſtât aucun veſtige.

Les troubles de l'Angleterre étant ainſi appaiſés, le Roi ne ſongea plus qu'à ſe concerter avec l'empereur Othon, ſur les moyens de ſe venger de leur ennemi commun, Philippe-Auguſte. On ſait que ce Prince, depuis dix ans, n'avoit ceſſé d'attaquer les États que le roi Jean poſſédoit en France, en qualité de vaſſal de la Couronne. Le meurtre d'Artur ſon neveu, duc de Bretagne, dont on le regardoit comme l'auteur, avoit donné lieu à un arrêt de la Cour des Pairs, qui confiſquoit ſes États : c'étoit en conſéquence de cet arrêt, que Philippe s'étoit emparé de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine & d'une grande partie du Poitou; telle étoit la ſituation des deux royaumes, de France & d'Angleterre, en 1213.

Le roi Jean employa le reſte de cette année, à faire tous les préparatifs néceſſaires pour attaquer la France l'année ſuivante. On a vu ci-devant, que les comtes de Flandre & de Boulogne s'étoient engagés par des traités particuliers, de ſe joindre à lui. Pluſieurs ſeigneurs du Poitou avoient paru vouloir l'abandonner; mais il ſe reconcilia avec eux. Il écrivit à Raymond, comte de Toulouſe, pour l'exhorter à perſiſter dans ſon alliance, avec promeſſe d'aller inceſſamment à ſon ſecours : *parati cum poſſe noſtro & navigio magno, ad veniendum ad vos, ad conſulendum & auxiliandum vobis & aliis amicis & fidelibus noſtris.* Il députa en même temps l'évêque de Norvic & Guillaume, comte de Saliſbéry,

Rymer, tome I, p. 57 & ſuiv.

de faire rendre aux évêques d'Angleterre plus de mille marcs d'argent du denier de S.t Pierre, qu'ils s'étoient appropriés, parce que c'étoit à eux que le Pape donnoit la commiſſion de le lever, chacun dans leur diocèſe; il ſe plaint qu'il n'en a reçu que trois cents; ce qui ſuppoſe que ce denier montoit tous les ans à plus de treize cents marcs. *Rymer, tome I, p. 60, col. 1.*

à l'empereur Othon, avec des instructions secrètes sur le plan de leurs opérations, tant du côté de la Flandre, où Othon & ses adhérans devoient agir, que du côté du Poitou, où le roi Jean devoit débarquer avec une nombreuse flotte. Ce Prince n'étoit pas cependant si tranquille, sur la paix qu'il avoit faite avec ses sujets d'Angleterre, qu'il n'y appréhendât de nouveaux troubles pendant son absence. Renaud, comte de Boulogne, étoit passé dans ce royaume pour hâter les préparatifs; il encouragea le roi Jean à soutenir la guerre contre Philippe-Auguste, par la vue des Princes ligués contre la France, qui lui rendroient la victoire facile. Guillaume le Breton, dans sa Philippide, prête, dans cette occasion, à Renaud un discours que je rapporte d'autant plus volontiers que ce Poëte, Albéric des Trois-Fontaines & la chronique d'Andres *(k)*, sont les seuls de nos auteurs françois anciens où j'aie trouvé l'empereur Othon nommé avec le titre de comte de Poitiers. Voici donc ce que dit Renaud au roi Jean:

Chron. Andrens. monaster. Spicil. t. II, p. 849, col. 1, in-fol.

Nec labor iste gravis, faveat cum Flandria nobis,
Ferranduſque comes, & cum Saxone Lovanus,
Et Pictavorum manus invictiſſima bello,
Theutonicuſque furor & laudatiſſimus armis
Otho nepos veſter, ſolus qui præſidet orbi,
Romanum imperium per bella potenter adeptus;
Qui Pictavenſem comitatum *tam benè rexit,*
Saxonumque tenet patriâ ditione ducatum.

Rymer, tome I, p. 59.

Le roi Jean se disposa donc à passer en France, & il étoit à Porstmouth, rendez-vous de sa flotte, le 1.er de février 1214; mais avant que de s'embarquer, il écrivit à tous les archevêques, évêques, abbés, comtes & barons, pour leur annoncer qu'il avoit mis son royaume sous la protection du Pape & de son Légat. Son arrivée à la Rochelle fut suivie de quelques succès, dont il fit part à ses sujets, par deux lettres datées de la Rochelle le 8 mars.

(k) Duchesne, *tome V, p. 201.* Voy. aussi Alberic. *p. 400, 412 & 414, tom. II, Accession. histeric. Hannov. 1698, in-4.°* & Guill. abbé d'Andres, dans sa Chron. *Spicil. t. II, p. 829, col. 1, in-fol.*

Mais les prospérités de ce Prince ne furent pas de longue durée; l'on sait de quelle manière le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, mit fin à la joie que le roi Jean mandoit avoir causée à ses partisans par ses exploits, & à la confusion dont, disoit-il, ses ennemis avoient été couverts. *Rymer, tome I, p. 60, col. 1.*

Ce malheureux Roi se trouvoit dans de tristes circonstances; les barons d'Angleterre recommençoient leurs plaintes à la cour de Rome, où ils avoient leurs émissaires, & où se portoient les affaires du royaume comme au tribunal du suzerain de l'Angleterre; ils demandoient que le Roi leur conservât les droits & les libertés que les anciens Rois leur avoient accordés, & que Jean s'étoit engagé par serment de rétablir. Ils prétendoient que c'étoit à eux que le Pape étoit redevable des revenus annuels & des honneurs auxquels l'Angleterre s'étoit obligée envers la cour de Rome, & de la soumission que le Roi lui avoit jurée, non de son bon gré, ni pour la dévotion qu'il eût au Saint-Siége, mais y étant contraint par eux: aussi protestent-ils au Pape qu'ils sont disposés à lui obéir, & à s'opposer hardiment au Roi, pour la défense de la liberté de l'Église. On prétendoit encore à Rome que ce Prince devoit donner des avis & des secours plus efficaces à l'empereur Othon; que la disette d'argent où il étoit, empêchoit d'attirer à son parti un grand nombre de Princes qui desiroient de s'y réunir.

Tels étoient les discours que l'on tenoit à Rome au sujet du roi d'Angleterre, & que lui mandoit un clerc qu'il y avoit envoyé pour veiller à ses intérêts. *Idem ibidem; pag. 60 & 61.*

Ce Prince étoit repassé dans son royaume au mois d'Avril, & il y reçut une lettre d'Innocent III, qui le pressoit de faire une trève avec Philippe-Auguste, sur laquelle, en cas de contestation, il se réservoit de décider en Souverain arbitre. Le roi Jean déféra aux avis du Pape, comme il paroît par deux lettres écrites à Philippe: la première du 27 avril, par laquelle il lui mande qu'il lui envoie des Députés avec des instructions pour traiter avec lui; elle commence par ces mots, *Karissimo suo, si placet, Philippo Dei gratiâ Francorum Regi, Joannes eâdem gratiâ Rex, &c.* *Ibid. p. 60.*

Dans la seconde du 2 mai, il lui annonce qu'il a donné à *Id. ibid.*

Pierre de Joigny ſon envoyé, un ſauf-conduit pour ſe rendre en Angleterre; elle eſt adreſſée, *Kariſſimo Domino ſuo Philippo Dei gratiâ Regi Francorum, Joannes, &c.*

Cette trève que le Pape deſiroit n'eut pas lieu; le temps preſſoit; l'empereur Othon s'avançoit vers la Flandre à la tête d'une armée de cent cinquante mille hommes, & le roi Jean, qui vouloit attaquer la France du côté du Poitou, ne ſongea plus qu'à faire une trève avec ſes Barons, après laquelle il s'embarqua pour la Rochelle. Il remporta encore quelques avantages ſur les François dans cette ſeconde expédition, il en fit part aux juſticiers d'Angleterre, afin qu'ils ſe réjouiſſent avec lui de ce qu'il attaquoit ſon ennemi capital ſur ſes propres terres: *Nunc autem, gratiâ Dei data eſt nobis opportunitas, ut extra Pictaviam in Capitalem inimicum noſtrum Regem Francorum inſurgamus, & hæc vobis mandamus ut de ſucceſſibus noſtris gaudeatis.* Il aſſiégeoit alors le château de la Roche-aux-moines ſur la Loire; ce fut-là où le prince Louis vint attaquer les Anglois, ſi bruſquement, que le roi Jean fut obligé d'abandonner ſon camp, ſes tentes, ſes machines de guerre & une partie de ſon armée, qui fut taillée en pièces ou noyée dans la Loire. Des auteurs diſent qu'il fit dix-huit lieues *(l)* tout d'une traite dans ſa fuite. Il ne ſongea plus à revenir; car quelques jours après, on lui apporta la nouvelle de la perte de la bataille de Bouvines.

Rymer, tome I, p. 64, col. 2.

Comme ce n'eſt pas l'hiſtoire de ce temps-là qui fait l'objet de mon Mémoire, je n'entrerai point dans le détail de cette célèbre journée, qui a fait tant d'honneur aux François & à Philippe-Auguſte en particulier; il me ſuffira de dire que ce grand Roi, après avoir donné la bénédiction à ſa Chevalerie *(m)*, ſe mit à la tête de ſes troupes, qui, à peine faiſoient la moitié de celles de l'empereur Othon, & fit voir pendant ce combat ſanglant, qui dura depuis midi juſqu'au ſoir, le 25 juillet 1214, une bravoure héroïque, qui mit ſa vie en danger : Othon dut ſon ſalut à la fuite.

(l) Chronic. Alberic. *Equitavit die illo viginti quatuor milliaria*, p. 477.

(m) Rigord Ducheſne, tome V, p. 49; & Alberic. p. 479. *Petierunt milites à Rege benedictionem; ipſe autem manu elevatâ oravit eis benedictionem à Deo & ſtatim tubæ inſonuerunt, &c.*

Si cette victoire mit le comble à la gloire de Philippe-Auguſte, elle fut un coup accablant pour ſes deux ennemis, dont elle renverſa toutes les eſpérances. Le roi Jean engagea le Pape à lui procurer une trève avec la France, & Philippe voulut bien l'accorder pour cinq ans : elle fut arrêtée à Chinon au mois de Septembre de cette année, & l'acte authentique ſcellé du ſceau de Philippe-Auguſte en fut remis à l'évêque de Vincheſtre, le jeudi avant la fête de la Touſſaint. *Rymer, tome 1, pag. 62, 63 & 64.*

Mais cette trève ne mit point fin aux malheurs du roi d'Angleterre. De retour dans ſon royaume, il y trouva de nouveaux troubles excités par ſes Barons qui en vinrent juſqu'à le déclarer déchu de la royauté. Malgré l'excommunication que le Pape avoit lancée, contr'eux, ils appelèrent Louis, fils de Philippe-Auguſte, pour régner ſur l'Angleterre ; & le roi Jean eut avant ſa mort, arrivée le 19 octobre 1216, la douleur de voir ce Prince, reconnu & couronné dans l'égliſe de Saint-Paul de Londres.

Je me ſuis peut-être trop étendu ſur ce qui concerne le roi Jean ; mais je l'ai regardé comme le principal ſoutien de l'empereur Othon, & comme ne faiſant, pour ainſi dire, avec lui qu'une ſeule perſonne par l'affection qui les uniſſoit enſemble. Je pourrois me diſpenſer maintenant de parler de la courte durée du triomphe de Louis, dont tout le monde eſt inſtruit, ſi je ne me croyois obligé de faire une remarque au ſujet du traité qui le priva de ſa nouvelle royauté, & lui accorda la liberté de revenir en France ; tous les barons Anglois, ayant reconnu pour leur Roi le jeune Henri III, fils aîné du roi Jean.

Matthieu Pâris & les hiſtoriens Anglois ont avancé que le prince Louis, par un des articles du traité, s'étoit engagé de faire tout ſon poſſible auprès du Roi ſon père, pour faire rétablir le roi d'Angleterre en tous ſes droits au-delà de la mer, & que lui, quand il ſeroit un jour ſur le trône, lui feroit juſtice là-deſſus. C'eſt la traduction que donne le P. Daniel des paroles de Matthieu Pâris : *quòd pro poſſe ſuo Patrem ſuum Philippum induceret ut Henrico Anglorum Regi redderet omnia jura ſua in partibus tranſmarinis, & cum Rex foret, ipſe in pace dimitteret.* Ce que Mézeray explique ainſi : « Que Louis feroit tous ſes efforts pour obliger *Matth. Pâris, ad ann. 1217, p. 207.*

» le Roi ſon père à rendre à Henri III toutes les terres de France » qui avoient été conquiſes ſur le roi Jean; & s'il ne pouvoit pas » obtenir cela de lui, il engageoit ſa foi, qu'il en feroit raiſon lui-même, lorſqu'il viendroit à la Couronne ».

C'étoit-là en effet le ſens que les Anglois devoient donner aux paroles de Matthieu Pâris; mais il paroît que nos deux hiſtoriens François n'avoient pas lû le traité, & qu'ils s'en ſont rapportés à l'hiſtorien Anglois.

Rymer, tome I, p. 74; & dans le Spicil. in-fol. t. III, p. 586.

Ce traité eſt imprimé tout entier dans le recueil de Rymer & dans d'autres auteurs, & l'on eſt bien étonné de n'y pas trouver un ſeul mot qui ait trait à la reſtitution des terres de France, ni aux droits que le roi Henri réclamoit au-delà de la mer: il n'y eſt abſolument parlé que des promeſſes que Louis fait de reſtituer les places dont lui ou ſes partiſans s'étoient emparés dans le royaume d'Angleterre & dans les îles qui en dépendent; de délivrer les Anglois du ſerment de fidélité qu'ils lui avoient prêté, & enfin de ne plus revenir en Angleterre. Quant aux autres articles, comme celui de l'invitation au roi d'Écoſſe & au prince de Galles, d'accéder au traité, s'ils le jugeoient à propos, ils ne regardent la France en aucune manière. Il n'y a rien davantage dans le projet du traité, qui fut envoyé d'abord par les barons

P. 206, col. 2.

Anglois au prince Louis, afin, dit Matthieu Pâris, qu'il vît ſi les conditions lui agréeroient: ce projet eſt imprimé en entier dans

T. I, p. 857.

le *Theſaurus Anecdotorum* du P. Martenne.

Mais revenons à l'empereur Othon, que j'ai eu principalement en vue dans mon Mémoire. Nous l'avons laiſſé s'enfuyant de la bataille de Bouvines, où il penſa deux fois être pris: il dut à la vigueur de ſon cheval, de s'être tiré d'entre les bras de Guillaume des Barres, qui l'avoit ſaiſi au corps, comme il s'enfuyoit. Il ſe retira à Brunſwic, où, depuis cette fatale journée, il eut pendant quatre ans, le temps de méditer ſur les malheurs qui avoient troublé ſa vie.

Par le traité que Philippe-Auguſte venoit de conclure avec Jean-ſans-terre, il étoit dit que les deux Rois pouvoient donner du ſecours à celui des contendans dont ils avoient épouſé les intérêts, ſans être réputés avoir rompu la trève: mais quel ſecours

Othon

Othon pouvoit-il attendre du roi d'Angleterre, assez embarrassé lui-même à se défendre contre ses propres sujets? Frédéric, roi des Romains, n'eut pas plutôt appris la défaite d'Othon, qu'il accourut à Aix-la-chapelle, où il se fit couronner une seconde fois, l'ayant déjà été auparavant à Mayence, du consentement du Pape. Othon ne s'occupa plus dans sa retraite, qu'à conserver ses partisans, &, s'il étoit possible, à en acquérir de nouveaux, comme l'y exhortoit le roi Jean, quelques mois avant sa mort. Le comte de Loss, *comes Lossensis*, prétendoit avoir des droits sur le comté de Hollande & sur d'autres seigneuries; & il offroit d'embrasser le parti d'Othon, pourvu qu'il voulût reconnoître & appuyer ses droits *(n)*: c'est à quoi le roi d'Angleterre tâchoit d'engager son neveu, par la vue des malheurs qui les assiégeoient tous deux. La lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, commence ainsi: *Karissimo nepoti suo Othoni, Dei gratiâ Romanorum Imperatori & semper Augusto, Johannes, &c. Spiritum consilii & fortitudinis..... Si (comes Lossensis) ad fidem vestram redeat, Magnitudini vestræ bonâ fide consulendum duximus, & movendum, rogantes, quatenus respicientes persecutionem vestram & nostram quibus undique vallamur, ipsum ad fidem vestram revocare & in gratiam vestram recipere studeatis..... super jure suo de comitatu Hollandiæ exaudire tanto libentiùs tenemini, quanto comes Wilekinus cum Lodowico inimico Dei & Ecclesiæ, ad perpetuam exheredationem nostram, regnum nostrum Angliæ præsumptuosiùs sit ingressus.*

Nicol. Trivet, Spicileg. in-fol. t. III, p. 184, col. 2.

Il y eut encore quelques mouvemens en Allemagne, qui donnèrent lieu à des guerres après la bataille de Bouvines; & ce n'est que des deux années qu'Othon survécut à Jean-sans-terre, qu'il faut entendre ce que dit Nicolas Trivet, de la vie tranquille & privée que mena cet Empereur jusqu'à sa mort *(o)*, le 15 mai

Gobelin, Person. ætat. VI, c. 63.

(n) Rymer, tome I, p. 71, col. 1. Voy. les Annal. du moine Godefroy. Marq. Freher. p. 274, ad ann. 1203. *Theodoricus comes Hollandiæ moritur, & traditur comiti de Los provincia cum filiâ suâ. Quod graviter ferens Willelmus frater ejus (Theodorici) congregatis militibus, eundem Comitem de Hollandiâ expulit & filiam fratris abstulit.*

(o) Spicil. in-fol. tome III, p. 184. *Otho adversante sibi fortunâ, post bellum quod ad Bovinas commissum est, in Saxoniam reversus, privatam vitam toto ævo suo duxit in ducatu qui sibi jure hereditario competebat.*

1218. Ayant fait appeler l'évêque d'Hildesheim au château de Hartzeberg près de Brunſwic, il ſe fit abſoudre de ſa rébellion contre l'Égliſe, c'eſt-à-dire contre la cour de Rome, & mourut avec de grands ſentimens de piété. Telle fut la fin d'un Prince dont la vie paroît n'avoir été qu'un tiſſu de peines, de malheurs & d'afflictions: *Hujus imperium* (dit Meibomius ſon apologiſte) *annorum quidem tantùm viginti fuit & unius, ſed ærumnis, miſeriis & acerbitatibus continuis refertum ac plenum. Quod enim fuerit infortunium, quæ calamitas cujus ille immunis vixerit!* Mais c'eſt à tort que le même auteur met au nombre des afflictions de l'empereur Othon, le peu d'amour que Jean-ſans-terre lui témoigna, en refuſant de lui reſtituer ſon héritage, & les legs que Richard lui avoit laiſſés: *Avunculi ſui regis Angliæ in denegandâ hereditate & legatis debitis* ἀφορία. On a vu que le roi Jean ne ceſſa de lui fournir l'argent dont il avoit beſoin *(8)*.

Annal. Godefr. Colon. ad ann. 1218, apud Marq. Freher. p. 288.

Voy. les notes, à la fin de ce Mémoire.

Othon ne laiſſa pas de poſtérité. Henri ſon frère aîné, comte palatin du Rhin, qui jouiſſoit d'une grande conſidération dans l'Empire, mourut en 1227, ne laiſſant que des filles: ainſi ce fut Guillaume, le quatrième fils de Henri le Lion, qui continua l'illuſtre maiſon de Brunſwic.

En commençant mes recherches pour la compoſition du Mémoire que je viens de lire, je n'avois eu intention que de prouver la principauté d'Othon ſur l'Aquitaine & le Poitou, & pour cela il n'y avoit qu'à faire paſſer en revue les autorités que m'ont fournies les titres & les auteurs que j'ai conſultés, ce qui n'auroit produit qu'une compilation peu intéreſſante. Ces autorités ayant rapport à différens temps, & à des circonſtances particulières de la vie d'Othon, j'ai cru pouvoir les enchâſſer, pour ainſi dire, dans un précis de l'hiſtoire de ce Prince, fondé ſur des preuves qui parlent toujours de lui comme duc d'Aquitaine & comte de Poitou. Par-là il me ſemble que je ſuis parvenu au but que je m'étois d'abord propoſé, c'eſt-à-dire de prouver:

1.° Que ce Prince vint tout jeune en France, après le banniſſement de ſon père, & la confiſcation des biens allodiaux de la maiſon de Brunſwic:

2.° Qu'il étoit dans le Poitou en 1190, puiſque cette année-là

il rendit à l'évêque de Poitiers, qui l'appelle *nobilis adoleſcens*, un hommage pour Sivray, l'île Jourdain & le Dorat, qui lui appartenoient:

3.° Qu'il n'a pu être fait duc d'Aquitaine & comte de Poitou qu'en 1196 au plus tôt, parce qu'auparavant on ne trouve aucun acte qui lui donne ces qualités, & que les lettres que nous avons pour ces provinces, ſont au nom du roi Richard:

4.° Que par les titres de duc d'Aquitaine & de comte de Poitou, il ne faut pas entendre un ſimple gouvernement, mais la propriété de ces provinces données à Othon, *jure hereditario*, comme le dit Meibomius, & comme les auteurs Anglois & Allemands l'ont ſuppoſé. Car ſi Othon n'avoit poſſédé le comté de Poitou que comme gouverneur amovible, de quel droit auroit-il envoyé ſes frères au roi Jean pour lui demander, ſelon Roger de Hoveden, la reſtitution des comtés de Poitou & d'Yorke, que Richard avoit donnés à Othon? Quel droit Othon avoit-il, s'il n'étoit pas propriétaire du Poitou, de le vendre à ſon oncle Richard, afin d'avoir de quoi ſatisfaire l'avidité des Électeurs qui l'avoient élevé à l'Empire? c'eſt ce qu'on lit dans la chronique d'Halberſtad, imprimée parmi les écrivains de Brunſwic, donnés par Léibnitz. Que pouvoit entendre Gervais de Tilbéry, dans le diſcours qu'il adreſſe à Othon, lorſqu'il lui dit: *partis Aquitanicæ regni Francorum dominium geſſiſti!*

Enfin, quoique j'aie héſité d'abord à affirmer qu'Othon fut ſeigneur propriétaire des provinces dont je parle, à cauſe d'une expreſſion dont ſe ſert Jean-ſans-terre, dans une lettre que j'ai rapportée, où ce Prince qualifie la domination d'Othon, ſur le Poitou, de gouvernement, *balliva Pictaviæ;* cependant les hiſtoriens & les lettres que j'ai citées de cet Empereur, où il parle en maître, comme auroit pu faire le roi Richard, m'ont paru concourir à prouver qu'il étoit propriétaire de l'Aquitaine, & par conſéquent du Poitou, qui en faiſoit partie alors. C'eſt pour cela qu'un acte concernant la donation de la terre du Deffens, ſituée en Poitou, eſt datée *Ottone ducatum Aquitaniæ feliciter gubernante.*

Quant à l'objection qu'on pourroit me faire contre la propriété d'Othon, ſur ce que ce Prince dit dans ſes lettres en faveur des

habitans d'Oleron: *Volo autem & ſtatuo ut hoc privilegium cum aſſenſu & voluntate domini Regis avunculi mei factum, &c.* Je n'aurois autre choſe à répondre, ſinon que c'eſt une formule uſitée dans tous les actes des vaſſaux, exprimée ou ſouſentendue: elle eſt fondée ſur ce qu'un Seigneur de terres ne pouvoit y faire aucun changement, y accorder des droits & des prérogatives, ſans l'aveu & la volonté de celui dont il relevoit, & quelquefois même ſans le conſentement des particuliers qui pouvoient avoir intérêt à la choſe. Louis le Gros accordant un droit de pêche aux religieux de Saint-Magloire, dit qu'il le fait, *cum voluntate filii noſtri Philippi in Regem coronati.* Quand cette formule de conſentement ne ſe trouve point exprimée dans les lettres d'un vaſſal, il faut toujours ſuppoſer que ſon ſuzerain a donné en particulier ſes lettres d'autoriſation.

Je ne voudrois cependant pas ſoutenir, comme font les auteurs que je viens de citer, qu'Othon eût encore conſervé ſon droit de propriété ſur les provinces de France, après ſon élection; parce que je ne vois pas comment pouvoir concilier ce ſentiment avec le teſtament de Richard, par lequel ce Prince, ſelon Trivet, inſtitue pour héritier univerſel de tous ſes États, ſon frère, *regni ac omnium terrarum ſuarum, teſtamento ſuo deſignavit heredem*, & ne laiſſe à ſon neveu Othon, qu'une partie de ſes tréſors: auſſi le pape Innocent III, dans une lettre qu'il écrit au roi Jean en faveur d'Othon, n'exige-t-il de lui que l'argent que Richard lui avoit légué par ſon teſtament.

Spicileg. t. III, in-fol. p. 177, col. 2.

J'aurois pu ajouter à ce Mémoire, qui n'eſt déjà que trop long, quelques diſcuſſions ſur l'érection de Brunſwic & de Lunébourg en duché: je l'ai attribuée à l'empereur Othon, d'après quelques auteurs Allemands; mais les plus célèbres d'entr'eux, tels qu'Albert Crantzius, Henri Meibomius, Vitriarius & Pfeffinger, diſent que c'eſt l'empereur Frédéric II qui, en 1235, érigea en duché, pour Othon ſurnommé *l'Enfant*, neveu de l'empereur Othon, les ſeigneuries de Brunſwic, de Lunébourg & d'autres villes, qui étoient des biens allodiaux de la maiſon de Saxe. On trouve les lettres de cette érection dans l'apologie d'Othon par Meibomius. Au reſte, tous ces auteurs & pluſieurs autres que je pourrois

Meibom. Rer. German. t. III, p. 146. Voy. la note (1) ci-après.

nommer, en parlant de l'empereur Othon, font toujours mention de ſa qualité de comte de Poitou ; il y en a même qui le déſignent par le ſurnom de *Poitiers*, comme Herman Cornerus dans ſa chronique: *Otho IV* DE POITIERS, *filius Henrici Leonis Magni, Romanorum imperator (p).* Pfeffinger, dans ſes notes ſur Vitriarius, dit qu'on lit ſur une table ancienne, qui eſt dans l'égliſe de S.t Blaiſe à Brunſwic, auprès du tombeau de Henri le Lion, qu'en 1218, mourut à Hartzbourg, le très-puiſſant empereur Othon IV.e du nom, ſeigneur de Brunſwic, fils du duc Henri le Lion, & qu'il fut inhumé dans l'égliſe de S.t Blaiſe à Brunſwic. *Page 148.*

(p) Corneri, Chronic. p. 814, in-fol. du recueil d'Eccard, intitulé *Corpus hiſtoricum medii ævi.* Lipſiæ, 1723.

NOTES.

(1) J'AI promis, au commencement de ce Mémoire, de parler des biens allodiaux qui avoient appartenus à Henri le Lion, & je m'en acquitte ici en le finiſſant. Les biens que les ancêtres de ce Prince avoient poſſédés étoient ſitués, ſuivant Meibomius, dans l'ancienne Saxe, au-delà du Wéſer & de la Heſſe juſqu'à l'Elbe ; Stade, Zell, Lunébourg & Brunſwic, avec leurs territoires, en étoient les lieux principaux : ils en avoient encore ſur les deux bords du Rhin. Henri le Lion ayant été dépouillé, comme je l'ai dit, non-ſeulement de la Saxe & de la Bavière, fiefs de l'Empire, mais encore de tous ſes biens patrimoniaux, par l'empereur Frédéric I.er, il fut obligé, pour vivre en paix avec l'empereur Henri VI, fils de Frédéric I.er, de ſe contenter des ſeigneuries de Brunſwic & de Lunébourg, & d'abandonner ſes autres biens à ſes ennemis. Henri le Lion étant mort en 1195, ſes trois enfans, Henri, comte Palatin ; Othon, depuis Empereur ; & Guillaume, gouvernèrent pendant quelque temps le patrimoine de leur père par indivis, & puis le partagèrent entr'eux : Henri eut la ville de Stade & ſes dépendances ; la ville de Brunſwic fut le lot d'Othon, & Lunébourg échut à Guillaume. Après la mort de l'empereur Othon IV, ſans enfans, ſon frère aîné ſe ſaiſit de Brunſwic, qu'il gouverna juſqu'à ſa mort, arrivée en 1227 : il ne laiſſa de ſa femme Agnès, fille de Conrad, comte palatin du Rhin, que deux filles ; ſavoir Agnès, mariée à Otton, duc de Bavière ; & Gertrude, qui épouſa Henri, marquis de Bade. Ces deux gendres de Henri, comte Palatin, vendirent pour une ſomme modique, à l'empereur Frédéric II, *Albert Krantzius, l. VII, p. 206.*

Sur les biens allodiaux de la maiſon de Brunſwic.

les droits qu'ils prétendoient avoir sur la seigneurie de Brunswic; mais Otton, surnommé l'*Enfant*, fils de Guillaume & neveu de l'empereur Othon IV, seigneur de Lunébourg, soufrant impatiemment cette vente, s'empara de Brunswic, ce qui excita une guerre dans cette partie de l'Allemagne, pendant laquelle Otton fut chassé de cette ville, & fait prisonnier dans une bataille qu'il livra conjointement avec Valdemar II, roi de Danemarck son oncle, contre Gérard, archevêque de Brême; Albert, duc de Saxe; Adolphe, comte de Schawembourg; & Henri, comte de Swérin, qui fit Otton prisonnier. Mais ce Prince étant sorti de sa prison, reprit Brunswic & tous ses autres biens allodiaux, à l'exception de Stade & de son territoire, qu'il ne put retirer des mains de l'archevêque de Brême. Enfin l'empereur Frédéric II ayant indiqué à Mayence, en 1235, une assemblée des princes de l'Empire, Otton vint s'y jeter aux pieds de l'Empereur, lui demanda pardon des offenses qu'il auroit pu commettre contre lui, & remit à sa disposition tous ses biens allodiaux. Frédéric, touché de la soumission d'Otton, les lui rendit, en les érigeant en duché, comme fiefs de l'Empire: *Quapropter*, dit l'Empereur, dans ses lettres d'érection*, *cum consilio, assensu, & assistentiâ Principum, civitatem Brunswic, & castrum Luneborch, cum omnibus castris, hominibus, & pertinentiis suis univimus & creavimus inde ducatum, & imperiali auctoritate dictum consanguineum nostrum Ottonem ducem & principem facientes, Ducatum ipsum in feodum Imperii ei concessimus, ad hæredes suos filios & filias hæreditariè devolvendum.* On voit par-là qu'Otton-l'Enfant a été le premier duc de Brunswic & de Lunébourg, & qu'avant lui ces seigneuries n'étoient décorées d'aucun titre de duché ou de comté: ainsi Trivet, historien Anglois, qui écrivoit après cette érection, ne s'exprime pas exactement, lorsque parlant de la retraite d'Othon IV à Brunswic, après la bataille de Bouvines, il dit: *privatam vitam toto ævo suo duxit* IN DUCATU *qui sibi jure hæreditario competebat.* Les enfans de Henri le Lion se sont appelés ducs de Saxe parce que leur père avoit possédé cette province, mais non ducs de Brunswic & de Lunébourg. *Voyez* Albert Krantzius, *lib. VII, pag. 200 & 204*, & Vitriarius, *Illustrat. à Pfeffingero, p. 379.*

* Ces lettres sont du 21 août 1235.

(2) On ne sera pas fâché de voir le style de cette lettre, qui se trouve dans un volume de Marquard Fréher, parmi des lettres de l'empereur Frédéric Ier. *Excellentissimo Regi Francorum Ludovico, Henricus, Dei gratiâ dux Bavariæ atque Saxoniæ, intimum servitium cum sincerissimâ dilectione, Domine, & vos & omnia quæ penes vos sunt, penitus ad velle Dei stare, & omni prosperitate & virtute florere, intimo corde adoptamus; & nos ad omne preceptum vestrum semper paratos esse certum habetote, idque rogo de nobis existimare, quod de intimo & fidelissimo*

Pag. 309, in-fol.

amico vestro. Excellentiæ vestræ ingentes gratiarum actiones referimus, quòd fidelissimi vestri filium, quem per presentem portitorem litterarum dilectæ Majestati vestræ transmisimus, uti decuit virtutem vestram, & clementer accepistis & clementiùs hactenus tenuistis. Unde (ut verum fatear) perennem in corde meo pepigistis mansionem. Rogo igitur Excellentiam vestram, sub respectu totius servitii nostri & bonâ memoriâ intimæ amicitiæ, ut si quid in omni ditione meâ est, quod Excellentiæ vestræ placeat, ipse imperetis, & si quos habetis pueros, quos vel terram nostram vel linguam addiscere vultis, nobis transmittatis, in quibus hilarè & abunde vobis ostendemus, quàm gratam acceperimus virtutis vestræ benevolentiam. Igitur quæ bono jam celebrata sunt studio, optimo, rogo, peragantur exitu, & jam præfatum puerum & præsentem nuncium nostrum, omni occasione posthabitâ, per regnum vestrum autoritate vestrâ conduci præcipientes, eos nobis transmittatis. Cette lettre est aussi imprimée dans le quatrième volume des Historiens de Ducheſne, *page 710.*

Acte de l'hommage fait par Othon à l'évêque de Poitiers.

(3) Omnibus Christi Fidelibus præsentem paginam inspecturis. Willelmus, Dei gratiâ Pictavensis ecclesiæ humilis Sacerdos, in perpetuum salutem. Approbatæ consuetudinis esse dignoscitur ut quod dignum memoriâ geritur, litterarum cautioni commendetur. Quocirca præsenti paginâ duximus annotandum, quòd cùm essemus apud Voec, in domo virorum religiosorum de habitu Boamundi, Otto nobilis adolescens, filius nobilis viri ducis Saxoniæ, liberaliter & benignè fecit nobis hominium, propter Siuraicum castrum & castellaniam, propter castrum insulæ Jordanis & castellaniam, & propter castrum Daurati & ea quæ habet in burgo Daurati comes Marchiæ. Hæc omnia fuerunt nominata & expressa. Fecit quoque nobis tunc idem Otto hominium in generali de omnibus illis rebus quas comes Marchiæ solet & debet tenere de episcopo Pictavensi. Ut autem hæc perpetuam obtineant firmitatem, sigilli nostri robur apposuimus, & capituli nostri sigillo fecimus roborari, anno ab Incarnatione Domini 1190, inclytis regibus Franciæ & Angliæ, Philippo & Richardo, Hierosolymam proficiscentibus. Actum est hoc apud Habitum, istis præsentibus & videntibus Airaudo priore habitûs & quibusdam suis confratribus, &c.

(4) Les auteurs anciens, comme Rigord, Matthieu Pâris, Nicolas Trivet, qui ont eu occaſion de parler de l'empereur Othon, n'en font aucune mention en qualité de comte de Poitiers; & parmi les hiſtoriens modernes, Mézeray, le Gendre, Veſly, Rapin-Toyras & autres, ont gardé le même ſilence: il n'y a que Roger de Hoveden & Albéric des Trois-fontaines, qui en aient fait mention; auxquels il faut ajouter Guillaume le Breton, qui en dit un mot dans ſa Philippide. Je ne vois que le P. Daniel parmi les modernes, qui ait parlé en paſſant, de l'inveſtiture du comté de Poitiers, donné

à Othon par le roi Richard. Il n'en eſt pas de même des auteurs Allemands, anciens & modernes; ils parlent tous de la principauté d'Othon ſur le duché d'Aquitaine & ſur le comté de Poitiers: ils l'appellent ſimplement *le comte Othon*, & quelquefois *Othon de Poitiers*. On peut conſulter en particulier les auteurs ſuivans : Conradus de Fabariâ, *de Caſibus Sancti Galli*, dans le recueil de Goldaſt, intitulé *Res Alamanicæ*. Alb. Krantzius, dans ſa *Saxonia*. *Hermani Corneri Chronic.* dans le recueil d'Eccard, intitulé *Corpus hiſtoricum medii ævi*. *Regiſtrum de negotio Imperii*. *Chronic. Halberſtadenſe, tom. II. Script. Brunſvicenſium de Leibnits*. *Chronicon Metenſe, tom. I, Labbeano, ad an. 1198*. *Chronicon Godofredi, Colonienſis monachi*. *Otia Imperialia Gervaſii Tilberienſis*. *Chronic. Slavorum, Arnoldi Lubeckenſ. abbatis*. *Oliverii, Hiſtoria regum Terræ-ſanctæ*. *Golſcheri, Geſta Archiepiſcoporum Trevirenſ.* Et parmi les modernes, *Henric. Meibomius, Apologia Othonis*. *Jacob. Will. Imhof, Notitia ſacri Romani Imperii*. *Vitriarius illuſtratus, ſeu Inſtitutiones Juris publici Romano-Germanici, notis auctæ à Joh. Friderico Pfeffingero, Gothæ, 1698, in-4°.* Et ſur-tout l'*Introduction à l'hiſtoire de l'Empire & des Empereurs, de Simon-Frideric Lahn, profeſſeur à Helmſtad:* cet ouvrage eſt écrit en allemand, mais il eſt accompagné de notes ſavantes & pleines d'érudition, en latin, ſix fois plus étendues que le texte; il a été imprimé à Leipſic, en 1721, deux volumes *in-4°.*

Theſ. anecdot. Martenne, t. I, p. 666.

(5) Otho, dux Aquitaniæ, comes Pictavis, venerabilibus viris Archiepiſcopis & Epiſcopis, aliarumque Eccleſiarum Prælatis in ducatu Aquitaniæ conſtitutis, ſalutem. Sciatis quòd dominus Papa ſignificavit mihi per litteras ſuas, ſanctum Geraldum..... ab Eccleſiâ Romanâ canoniſatum..... ipſiuſque feſtum cum devoto laudis obſequio Romæ ſolemniter celebratum eſſe, mandans mihi quatenus feſtos ejus..... devotè celebrem, eundemque Dei Sanctum ſincerâ colam & venerer devotione, atque alios exemplo & hortatu meo ad hoc ipſum inducam. Mandatum ergo apoſtolicum..... reverenter amplectens, rogo vos quatenus in ſynodis veſtris, & in eccleſiis & conventibus hoc ipſum Fidelibus vobis commiſſis.... denuncietis faciendum & diligenter obſervandum..... Omnibus autem quicumque ad viſitandum ſanctum corpus ejus & ad dies feſtos ipſius, ſive ad feriam & nundinas venerint, quas concedo eidem monaſterio penitus liberas, & ibi conſtituo celebrandas..... univerſis præſto ſecuritatem eundo & redeundo.

Rymer, tome I, p. 34, col. 1, & Leibnitz, Script. Brunſ. ic. p. 878.

(6) Otho, dux Aquitaniæ, comes Pictaviæ, omnibus tam futuris quàm præſentibus ad quos litteræ iſtæ pervenerint, ſalutem. Sciatis pro certo me dediſſe in perpetuum, & præſenti cartâ privilegialiter conceſſiſſe omnibus hominibus, tam divitibus quàm pauperibus & heredibus eorum, quòd ego

& succeſſores mei, ipſis & eorum hæredibus, in puellis vel viduis, totius inſulæ Oleronis, nuptiis tradendis, in ballio pupillorum & viduarum & poſſeſſionum ad ipſos pertinentium ſaiſiendo, ſale & vino Proborum hominum capiendo, in poſſeſſionibus ſine liberorum procreatione decedentium occupandis; etiam aliis violentis hujuſmodi impedimentis quæ apud Oleronem à Principibus olim ſolebant fieri, nullam vim vel moleſtiam deinceps inferemus, nec inferri ab aliquo permittemus; ſalvis tamen & retentis juſtis conſuetudinibus & ſervitiis noſtris, quæ apud Oleronem prædeceſſoribus noſtris & mihi, ratione dominii, conſueverunt (evenire).

Volo autem & ſtatuo, ut hoc privilegium, cum aſſenſu & voluntate domini Regis avunculi mei factum, univerſis hominibus de Olerone & eorum hæredibus, ſicut ſuperiùs eſt annotatum, illæſum & inconcuſſum perpetualiter obſervetur. Nec ulli hominum liceat illud infringere vel ei auſu temerario derogare. Quod utique privilegium, ut perpetuum robur & auctoritatem obtineat, ego ſigilli mei impreſſione feci has litteras inſigniri. Teſtibus domino Gaufrido, comite Perticenſi..... Gaufrido de Cellâ, tunc ſeneſcallo Pictaviæ & Vaſconiæ..... Ogerio Sonereco, præpoſito Moſterolii & multis aliis. Anno Incarnati Verbi milleſimo centeſimo nonageſimo octavo, XXIX die decembris. Apud Benaon.

(7) Le P. Barre, dans ſon hiſtoire d'Allemagne *, cite dans une note Roger de Hoveden, comme ayant dit *que Richard avoit laiſſé à Othon les comtés d'Yorck & de Poitou, avec les deux tiers de ſon tréſor.* Sur le teſtament du roi Richard. * Tome V, p. 514.

C'eſt ce qu'on ne lit point dans l'hiſtorien Anglois; car Roger ne dit pas qu'il ait été fait mention, dans le teſtament du roi Richard, de la donation de ces comtés à Othon, il n'en parle point du tout; mais ſeulement de la portion de ſon tréſor qu'il lui légua, & cette portion n'étoit pas les deux tiers, comme le dit le P. Barre, mais les trois quarts avec ſes joyaux, puiſqu'il en donna la quatrième partie à ſes ſerviteurs & aux pauvres: ſelon ce récit le roi Jean n'eut aucune part à ce tréſor.

Voici les termes de Roger de Hoveden, au *fol. verſo 449* de la ſeconde partie de ſes Annales, imprimées dans un recueil d'hiſtoriens Anglois, intitulé *Rerum Anglicarum ſcriptores poſt Bedam præcipui.* Londini, 1596, in-fol. *Cùm autem rex (Richardus) de vitâ deſperaret, diviſit Johanni fratri ſuo regnum Angliæ & omnes alias terras ſuas, & fecit fieri prædicto Johanni fidelitates ab illis qui aderant, & præcepit ut traderentur ei caſtella ſua: & tres partes theſauri ſui, & omnia baubella ſua diviſit Othoni nepoti ſuo regi Allemannorum; & quartam partem theſauri ſui præcepit ſervientibus ſuis & pauperibus diſtribui.* Le P. Barre n'avoit aſſurément pas lu l'auteur qu'il cite; peut-être a-t-il cru pouvoir conclure, de la demande que les deux frères d'Othon vinrent faire des comtés d'Yorck & de Poitiers,

après la mort de Richard, que ce Prince les avoit laissés par son testament à Othon; mais j'ai prouvé que c'étoit de son vivant qu'il les lui avoit donnés. Au reste, Roger de Hoveden, comme on vient de le voir, ne dit rien de ce que le P. Barre lui fait dire, & Nicolas Trivet n'en dit pas davantage; il s'exprime presque dans les mêmes termes que Roger, en parlant de ce testament: *Prolem verò*, dit-il, *non habens (Richardus) Joannem fratrem suum regni ac terrarum suarum omnium testamento suo designavit hæredem, thesauri verò sui tres partes Othoni nepoti suo in regem Romanorum jam coronato contulit, reliquam servientibus suis pauperibusque divisit.* Pour ce qui est de Matthieu Pâris, qui ne parle point d'Othon en qualité de comte de Poitiers, il ne fait nulle mention du testament du roi Richard.

Spicil. tom. III, p. 177, col. 2.

(8) Meibomius est obligé de l'avouer lui-même, car après avoir cité la chronique d'Halberstad, qui dit qu'Othon vendit son comté, il ajoute: *Rerum Anglicarum scriptores venditionis nullam faciunt mentionem: exportatam ex Angliâ in Germaniam ingentem pecuniæ vim non dissimulant, uti nec nostrates.*

Page 156.

SOMMES données à Othon, Empereur, par les rois Richard & Jean.

2125 marcs, donnés par Richard aux Officiers de la cour de Rome..... *page 714.*

150000 marcs, donnés à Othon par Richard à son départ de France..... *page 716.*

5000 marcs, donnés à Othon par le roi Jean, lorsqu'il alla en Angleterre, en 1208. *page 727.*

8500 marcs, donnés aux députés envoyés par Othon, en 1212..... *page 729.*

ce qui fait... 165625 marcs, qui étant multipliés par 50[l]

font..... 8281250[l] huit millions deux cents quatre-vingt-un mille deux cents cinquante livres de notre monnoie.

L'empereur Othon ayant envoyé son frère Henri, en 1209, demander de l'argent au roi Jean pour son voyage de Rome, le roi Jean lui en donna. Matthieu Pâris, qui dit que la somme étoit considérable, ne la spécifie pas.

Voyez ci-dessus, page 728.

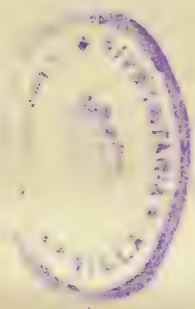

Isle des Princes
ECHELLE DE TOISES.
500
1000
Echelle à corriger par la précédente.
500
1000
EIUP
Blachernes
Tersana
Cassim-Pacha
Palais de France
Top-hana
PERA
GALATA
BOSPHORE
SCUTARI
Tour
LE PORT
Seraï Bournou
Kiosk
CONSTANTINOPLE
Porte Dorée
SERAÏ
Ste Sophie
Kadi-keui
ou Chalcedoine
Sabactana
les Sept Tours
PROPONTIDE

MÉMOIRE
SUR
L'ÉTENDUE DE CONSTANTINOPLE, COMPARÉE À CELLE DE PARIS.

Par M. D'ANVILLE.

Lû le 15 Juin 1764.

LES villes, qui par leur rang & par une puiſſance de longue durée, ſe ſont élevées fort au-deſſus des autres, prennent dans l'imagination une étendue qui peut ſurpaſſer la réalité. On diſpute ſouvent dans la comparaiſon qu'on veut faire des villes qui paroiſſent rivales par leur étendue. Il faut une dimenſion poſitive du ſol pour fixer l'opinion convenable en pareil ſujet. Les notes de Pancirole, ſur la deſcription de Conſtantinople qui accompagne la Notice de l'Empire, & ce que Gyllius, & M. Du Cange, ont diſcuté avec beaucoup de recherches dans des ouvrages concernant cette ville ſpécialement, ne décident point ce que je me propoſe pour objet dans ce Mémoire.

Gyll. Topogr. urb. Conſtantin. Cangii, Conſtantinop. Chriſt.

Nous avons pluſieurs plans de Conſtantinople. Celui qui a été publié dans la relation du voyage de M. Deshaies, envoyé au Levant par le roi Louis XIII, n'eſt point ſans mérite, nonobſtant le défaut de n'avoir point ſon échelle particulière. Un Ingénieur François, nommé de Combes, ayant joint à une carte du Boſphore, qui eſt au dépôt de la Marine, un plan de Conſtantinople, & ce plan ayant ſervi de modèle à celui que D. Banduri a inſéré dans ſon *Imperium Orientale :* la trace fort circonſtanciée du circuit de Conſtantinople, & de ſa forme triangulaire, entre la Propontide & le *Chryſo-ceras*, ou le port, ſont ſous les yeux du public. L'emplacement de la ville, & des lieux voiſins, paroiſſent aſſez bien figurés dans une carte du Boſphore, miſe au jour par Homann à Nurenberg, & qui pour le fond eſt la même que celle du ſieur de Combes, que D. Banduri a pris ſoin de faire graver ainſi que le plan. Une autre carte, gravée à

Augſbourg par Seutter, eſt moins régulière, tant à l'égard de Conſtantinople que du Boſphore : & ce qu'il y a de plus répréhenſible encore, eſt un morceau ſur les mêmes objets, publié à Londres par Jean Rocque en 1742.

Sur le plan qu'il eſt libre à chacun de conſulter dans l'*Imperium Orientale*, on voit une échelle donnée en toiſes, de manière à ne laiſſer en apparence aucune matière à difficulté, pour ſavoir à quoi s'en tenir ſur ce dont il eſt queſtion. Mais, il m'eſt arrivé plus d'une fois, & avec déplaiſir, de reconnoître de l'infidélité dans des verges d'échelle. Et comme on a peine à ſe perſuader, qu'il ait été libre à un étranger d'appliquer la meſure de la chaîne aux murs de Conſtantinople ; l'évaluation de l'échelle du plan n'étant pas vraiſemblablement celle d'une meſure priſe en rigueur, pourroit n'être que le réſultat d'une eſtime, fondée ſur quelque élément ou principe inſuffiſant ou défectueux.

Chap. 15. L'attention que j'ai donnée à ce que Thévenot, qu'un eſprit de curioſité a fait voyager, rapporte dans ſon premier voyage, qu'on ſe trompe en croyant que Conſtantinople ſoit plus grand que Paris; & une eſtime du temps qui lui a ſuffi pour longer en cheminant à pied deux des côtés du triangle que forme Conſtantinople, ont été une première raiſon d'avoir pour ſuſpecte la juſteſſe de l'échelle appliquée au plan du ſieur de Combes. On conviendra d'abord, que la comparaiſon à l'égard de Paris, qu'un voyageur exact faiſoit en 1655, a pris beaucoup d'avantage par les accroiſſemens que Paris a reçus depuis plus d'un ſiècle.

En partant de la proximité du Kiosk du Sérail, & en cheminant le long du port, toujours au dehors des murailles, puis du côté de terre juſqu'aux Sept-tours, Thévenot & un autre François qui l'accompagnoit, y ont employé une heure & trois quarts juſtes, & ſur les montres qu'ils portoient l'un & l'autre. Le Kiosk eſt ſur le rivage du port, vis-à-vis de l'angle oriental de Galata, à peu de diſtance de l'*Acropolis*, ou de la pointe de l'ancienne Byzance, par laquelle le port eſt ſéparé de la Propontide ; & on ſait que les Sept-tours ſont appuyées d'un autre côté ſur le rivage de la Propontide. Ainſi, cette marche répond à deux des côtés du triangle, le premier complet, à peu de choſe

près, en ſuivant le port, & le ſecond vers la terre, & qui regarde le couchant, depuis l'enfoncement du port juſqu'à la Propontide.

Il m'a paru de quelque conſéquence pour la Géographie en général d'étudier ce que peut valoir la *marche d'un homme de pied*, ſoit en comptant ſes *Pas*, ſoit en tenant compte du *Temps* qu'on mettoit à cheminer. De l'expérience que j'ai cherché à acquérir ſur ce ſujet il a réſulté, qu'un homme de la taille commune, ſavoir d'environ 5 pieds 4 pouces, ce qui égale au moins 5 pieds 10 pouces Romains, hauteur de ſtature fixée pour le ſoldat dans la milice Romaine, faiſoit environ 2500 pas en 20 minutes, ou 7500 dans l'heure entière. Le Pas commun d'un homme de la ſtature conforme à ce qui précède, eſt d'environ 22 pouces; & par une évaluation de la longueur propre ſpécialement au *Pied naturel*, & qui revient à 1088 dixièmes de ligne du Pied de Paris, ou 9 pouces & environ une ligne, comme cette évaluation eſt donnée dans un Eſſai ſur les Meſures itinéraires, qui a paru en 1751, (& poſtérieurement dans un Traité plus complet, publié en 1769) les deux pieds & demi dont ſe compoſe le *Pas commun*, s'évalueront à 22 pouces 8 lignes, & le calcul d'une heure de marche ſera d'environ 2400 toiſes. Dans une eſpèce d'analyſe de la marche du ſoldat Romain, d'après l'indication qu'en donne Végèce, j'ai fait voir dans le volume XXV de l'Académie, que cette marche renfermée dans la durée d'une heure aſtronomique, ſe bornoit à 2400 toiſes. Mais, ayant invité une perſonne intelligente, & dont la hauteur de taille eſt de 5 pieds 6 à 7 pouces, de faire quelques épreuves ſur ce ſujet, ſon réſultat a été de compter environ 600 pas dans la durée de 5 minutes, & de trouver que l'eſpace de 100 pas valoit à peu près 35 toiſes, donc environ 210 toiſes pour 5 minutes, & 2500 de compte rond, ou peu de choſe de plus, pour l'heure entière. Dans le deſſein où il faut être de ne point riſquer d'aller trop avant en corrigeant l'échelle du plan du ſieur de Combes, nous préférerons ici entre les deux eſtimes données de la marche d'une heure, la plus forte, ou 2500 plutôt que 2400.

Lib. I, cap. 26. Hiſt. p. 187.

Selon l'échelle définie en toiſes ſur le plan dont il s'agit, la trace au dehors des murailles de Conſtantinople, depuis la pointe

de Byzance & le long du port, puis en quittant le rivage du port pour ſuivre l'enceinte qui s'étend juſqu'à la Propontide, fournit 5500 toiſes de bon compte, comme il eſt libre à toute perſonne d'en prendre la meſure. Or, les ſept quarts d'heure juſtes, qui ont ſuffi à Thévenot pour cheminer à pied ſur cette trace, ne donnent à raiſon de 2500 toiſes par heure, que 4375 toiſes, ou 4400 de compte rond, à quoi nous conſentirons volontiers d'ajouter une centaine de toiſes, pour ſuppléer à ce que le point de partance de Thévenot dans la proximité du Kiosk donne de moins qu'à partir préciſément de la pointe du Sérail ou de Byzance. Mais en ſomme, 4500 toiſes ſont très-ſenſiblement au-deſſous de 5500: & pour admettre ces 5500 toiſes au lieu de 4500, il faudroit ſuppoſer contre la vraiſemblance, que la marche d'une heure excéderoit d'environ 600 toiſes l'évaluation portée juſqu'à 2500.

Au reſte, qu'on ne ſoit point ſurpris que je ne balance point entre ces meſures différentes, ſur le parti que je crois convenable. Nous ſommes informés d'une manière poſitive, qu'un voyageur très-diſtingué dans le nombre de ceux qu'on peut citer avec plus de confiance, a fait par un pur motif de curioſité, en ſept quarts d'heure préciſément, une longueur de chemin qui ne peut s'eſtimer valoir cinq à ſix mille toiſes, comme les donne une échelle de toiſes, dont les moyens de détermination & de longueur nous ſont inconnus. Il n'y a rien de plus délicat, & qui tire plus à conſéquence, dans l'uſage qu'on peut vouloir faire d'un plan comme d'une carte, que la meſure d'échelle, de même que ce qui décide de la manière d'orienter l'objet: & il faut regarder comme un avantage dans le cas préſent, que le vice d'une échelle ſoit aſſez conſidérable pour être aperçu diſtinctement.

Mais, il y a plus qu'une forte préſomption, pour être aſſuré, que l'échelle du plan pèche par l'excès qu'elle donne à la meſure de l'enceinte de Conſtantinople. La deſcription de cette ville ſans nom d'auteur, qui ainſi que celle de Rome eſt jointe à la Notice de l'Empire, & qu'on reconnoît avoir été faite ſous Arcadius & Honorius, nous apprend; que l'étendue de Conſtantinople, ſur la longueur en droite-ligne, depuis la porte Dorée, juſqu'à l'extrémité oppoſée ſur la mer, *longitudo Urbis, à portâ Aureâ,*

uſque ad littus maris, directâ lineâ, eſt de 14075 pieds, *pedum quatuordecim millia ſeptuaginta quinque*, en toutes lettres. La porte ici mentionnée étoit ouverte du côté de la terre, dans la douzième région de la ville.

Il eſt à propos d'obſerver, que cette meſure ſe rapporte, ſans qu'on en puiſſe douter, à un temps où Conſtantinople avoit acquis ſa plus grande étendue. On lit dans Zoſime, que Conſtantin ne recula les murs de la ville qu'il conſtruiſit, qu'à quinze ſtades de l'ancien mur de Byzance; & ces quinze ſtades joints à l'emplacement du Sérail, que l'on fait occuper & remplir celui de Byzance, ne prendroient que les deux tiers ou environ, de la longueur actuelle de Conſtantinople, ſelon l'échelle du plan. Mais, le nombre des habitans s'étant fort accru, ce fut une néceſſité de reculer l'enceinte dans les terres, & au-delà du terme où la ville étoit renfermée plus étroitement par ſon port & par la Propontide. C'eſt ce qui fut exécuté ſous Théodoſe le jeune, comme on l'apprend de Socrate, & en l'an 447, c'eſt-à-dire 110 ans après la mort de Conſtantin. La clôture des Blakhernes, en la quinzième année du règne d'Héraclius, ſelon le *Chronicon Paſchale*, ou l'an 625, n'a point fait un agrandiſſement de quelque conſidération, ne formant qu'une encognure ſur le rivage du port, & qu'il eſt aiſé de diſtinguer d'avec l'alignement abſolu de l'enceinte. Ainſi, il ſeroit ſuperflu de fonder quelque difficulté ſur la ſuppoſition d'une étendue de Conſtantinople au-delà de celle qui eſt déterminée par les faits.

L. III, p. 686.

Lib. VII, c. 13.

Venons maintenant à l'évaluation de la longueur qui nous eſt donnée de Conſtantinople. Il ſemble au premier coup d'œil, que c'eſt au pied Grec qu'il convient d'aſſujettir la meſure de cette longueur. Le pied Grec, de la manière dont il eſt connu dans l'antiquité, étoit au pied Romain comme 25 eſt à 24, puiſque ſelon les définitions données, 600 pieds Grecs qui compoſoient la longueur du Stade Olympique, renfermoient 625 pieds Romains. Et à raiſon de l'évaluation qui eſt propre au pied Romain, en le comparant à 1306 parties du pied de Paris, diviſé en 1440, le pied Grec revient à 1360 de ces parties, & ſe trouve ainſi être au pied de Paris comme 17 eſt à 18.

En conſéquence de cette proportion, les 14075 pieds de la longueur de Conſtantinople ſe réduiſent à 13293 pieds François, ou 2215 toiſes & demie. Or, que donne en cet eſpace l'échelle que porte le plan du ſieur de Combe? 2800 toiſes à bonne meſure. Je combine enſuite ce qu'une meſure analogue à l'eſtime qui a été faite d'après le rapport de Thévenot, paroît donner, & je trouve un peu moins de 2300 toiſes. Cette meſure eſt donc préférable à celle qui réſulte de l'échelle du plan.

Mais, ſi l'on vouloit ſoupçonner d'inſuffiſance la meſure de l'ancien pied Grec, & douter que l'on ſoit bien fondé d'en faire l'application à une dimenſion de Conſtantinople ſous les empereurs d'Orient, je ferai part de ce que des recherches m'ont procuré de plus convenable. On lit dans Évagre, que l'élévation intérieure de la baſilique de Sainte-Sophie, depuis le pavé juſqu'à la voûte du dôme, eſt de 180 pieds. Un auteur Oriental, Ibn Maruph, donne la même hauteur de 78 grandes coudées, nommées Hashémides. Et ſelon Édouard Bernard, ſavant Anglois, auteur d'un traité des Poids & Meſures, le module de la coudée Hashémide que porte un manuſcrit d'Oxford, revient à 28 pouces 9 lignes du pied Anglois, ce qui égale, à peu de choſe près, 27 pouces du pied de Paris. On pourroit vouloir définir la meſure de cette coudée d'après la dimenſion en longueur & largeur, qu'Ibn Maruph a donnée de Sainte-Sophie, ſavoir 101 coudées d'une part, & 93 & demie de l'autre. Car, les mêmes eſpaces ont leur échelle en meſures qui nous ſont propres, non-ſeulement dans Grelot, qui a deſſiné Sainte-Sophie, mais encore dans un autre plan, dont M. du Cange a enrichi ſon ouvrage ſur Conſtantinople. Ce plan ſeroit même pour l'objet dont il s'agit, préférable à celui de Grelot, tant parce qu'il eſt à plus grand point d'échelle, que parce que cette échelle eſt diviſée en pieds avec plus de préciſion que celle de Grelot ne l'eſt en toiſes. On meſure environ 238 pieds dans la longueur, 213 dans la largeur. En conſéquence de la longueur, qui ſe borne à 101 coudées dans l'indication du Marrufide, la coudée iroit à 28 pouces 3 lignes, plutôt plus que moins: la largeur prenant 93 coudées & demie, la coudée baiſſeroit à 27 pouces 3 lignes & une

Lib. IV, c. 31.

une fraction. Mais, il ne faut point diſſimuler, que ces variétés ſont trouver plus de certitude dans la meſure poſitive du module de cette coudée: & ſi dans l'élévation de Sainte-Sophie à 78 coudées, il n'entre que 180 pieds juſtes, ſelon le rapport d'Évagre; la coudée évaluée à 27 pouces du pied de Paris, fournit au pied dont parle Évagre, 11 pouces 8 lignes & deux cinquièmes de ligne. Or, cette meſure de pied prend un excédant de 4 lignes & deux cinquièmes ſur la meſure antérieure du pied Grec. Et en la préférant pour ce qui concerne la longueur de Conſtantinople, donnée, comme on l'a vu, de 14075 pieds, il en réſulte 164677 pouces, ou 13723 pieds, ou 2287 toiſes. Cette évaluation ne paroît-elle pas toute faite pour ſervir de preuve à la meſure d'eſpace déterminée ci-deſſus, ſavoir d'un peu moins de 2300 toiſes? Cette meſure d'eſpace eſt préciſément ce qu'une échelle fixée dans ſes limites par l'eſtimation précédente de la marche de Thévenot ſur deux des côtés du triangle de Conſtantinople, fait rencontrer. Et cet accord de combinaiſon permet-il quelque doute ſur le vice de l'échelle que porte le plan du ſieur de Combes, en donnant 2800 toiſes au lieu de 2300?

La mer battant en quelques endroits le pied des murs de Conſtantinople, ſur le côté qui borde la Propontide, ne permet point d'achever le circuit de la ville en cheminant au dehors de ces murs. Mais, la meſure de ce troiſième côté du triangle que forme Conſtantinople, & ce que la trace de l'enceinte depuis les Sept-tours juſqu'à la pointe du Sérail donne de longueur, ſe conclura de celle qui eſt connue ſur les deux autres côtés: & parce que celui-ci ſurpaſſe chacun de ces côtés par ſon étendue, ſa meſure particulière fournit 3300 toiſes, qui en renferment au moins 4000 de l'échelle du plan. J'ai trouvé que le plan de la relation de M. Deshaies feroit cette partie un peu plus courte par rapport à celle qui ſuit le rivage du port.

L'évaluation de ce côté appuyé ſur le port, & de celui qui ferme la ville du côté de la terre, ayant été donnée de 4500 toiſes, & le dernier, par analogie de meſure, étant de 3300, le circuit entier de Conſtantinople eſt donné de 7800 toiſes. Il ſeroit porté juſqu'à 9500 par l'échelle que nous avons reconnue

être infidèle & exceſſive dans ſa meſure. On pourroit ſoupçonner que cet excès auroit ſa cauſe dans la manière dont le circuit de Conſtantinople eſt communément eſtimé, depuis 13 juſqu'à 16 & même 18 milles. Le nombre de 13 eſt le plus général, & ſe peut admettre comme on va voir ci-après. Whéler, voyageur exact & fort habile, parle du compte de 15 milles, mais il s'en tient à 13. Si l'on joint à Conſtantinople Galata au-delà du port, Péra au-deſſus de Galata, Top-hana ou la maiſon de canons ſur le Boſphore, Caſſim-Pacha & Terſana ſur le port au-deſſus de Galata; ſi l'on enveloppe les faubourgs d'Eïup & de Sabactana, l'un près des Blachernes, l'autre ſur la Propontide; il n'eſt pas douteux que la jonction de ces parties extérieures à l'égard de l'enceinte, ne donne un circuit plus conſidérable que celui de l'enceinte même. Ce ſera le moyen d'admettre les 111 ſtades que l'hiſtorien Chalcondyle donne à l'étendue de Conſtantinople. Car, de ce nombre de ſtades il réſulte en effet 16 milles Grecs, le mille Grec étant limité à 7 ſtades. Quoique par ce nombre de ſtades, on puiſſe conclure 660 toiſes pour la longueur du mille Grec, l'uſage l'a réduit au point de n'être comparable qu'à environ un quart de nos lieues communes. On peut recourir au Mémoire que j'ai donné à l'Académie en 1756, ſur l'Helleſpont ou le Détroit des Dardanelles, pour connoître que les milles de l'eſtime ordinaire roulent ſur environ 600 toiſes. Or, le compte de 13 milles ſur le pied de 600 toiſes pour un mille, fournit 7800 toiſes; & c'eſt en effet de 7800 toiſes que le circuit de Conſtantinople eſt donné ci-deſſus.

T. XXVIII, p. 318.

L'excès de meſure ſur ce circuit attribue à l'aire ou ſurface de la ville moitié en ſus au-delà de ce qui lui appartient en réalité. Guillaume Sanſon, de qui nous avons une carte du Boſphore, que l'on peut dire être élégante, & d'après la deſcription de Gyllius, *ex indagationibus Petri Cyllii*, paroît avoir eu pour modèle dans la configuration & l'emplacement de Conſtantinople, le plan que la relation du voyage de M. Deshaies lui fourniſſoit. Ce plan n'eſt point muni d'une échelle, & la verge de ſtades & de milles, dont les titres ſont inſcrits ſur la carte, y eſt omiſe. Mais, la graduation qui borde les côtés de la carte eſt une échelle; & la

trace du circuit de Conſtantinople conſume dans cette carte 20 minutes de la graduation de latitude, dont il réſulteroit 19000 toiſes. L'étendue de la ville en longueur, que nous avons trouvée d'environ 2300 toiſes, équivaut 6 minutes & deux tiers de la même graduation, ce qui donneroit un calcul de 6300 toiſes. C'étoit un moyen d'attribuer à l'aire de Conſtantinople preſque huit fois autant de place que cette ville n'en occupe.

Il falloit être aſſuré de pouvoir uſer du compas avec confiance ſur le plan de Conſtantinople, pour être en état de faire une juſte comparaiſon de l'étendue de cette ville avec l'étendue de Paris. Pour remplir cet objet, que je me ſuis propoſé dans ce Mémoire, j'ai diviſé le plan de Conſtantinople en quarreaux de 50 toiſes en quarré, les réduiſant à ce petit eſpace, pour pouvoir mieux entrer dans tous les replis d'une figure irrégulière. Tout le ſol de la ville, ou ce qu'elle occupe de ſurface, m'a fait compter environ 850 de ces quarreaux.

Il falloit enſuite en uſer de même avec Paris. Et comme il étoit naturel, en ne prenant Conſtantinople que dans l'enceinte de ſes murs uniquement, de ne prendre de Paris que ce qui compoſe la ville d'une manière plus arrondie, & ſans les grands accompagnemens qui paroiſſent extérieurs à l'égard de cet arrondiſſement; je me borne ſur la droite du cours de la rivière, aux boulevards qui environnent la ville en forme de demi-cercle. Sur la rive gauche, je prends pour limite une ligne tirée de la porte Saint-Bernard ſur la maiſon de Saint-Victor, & qui coupe enſuite le Jardin du Roi, pour renfermer les Gobelins; qui des Gobelins tend à la barrière au dehors de laquelle eſt l'Obſervatoire; & de cette barrière, en ſuivant les murs des Chartreux & du Luxembourg, tend à l'encognure extérieure des Incurables, pour de-là ſe rendre à la hauteur de l'égliſe des Invalides; & de cette hauteur, en laiſſant en dehors l'hôtel des Invalides, rejoint le bord de la rivière, à 200 toiſes plus bas que l'endroit où ſur le rivage oppoſé ſe termine le Jardin des Tuileries.

Ce que j'ôte à Paris par cette circonſcription formeroit une ville, qui ſeroit par l'étendue rivale de Paris même. L'eſpace reſſerré entre la porte Saint-Antoine & la porte Saint-Honoré n'eſt

que de 1900 toiſes, & on en compte 3700 à peu de choſe près en droite-ligne, entre la barrière du faubourg Saint-Antoine & la barrière du Roule. Dans les acceſſoires de Conſtantinople, dont j'ai fait une énumération, on ne trouveroit point de quoi faire pencher la balance en faveur de cette ville.

Les limites dans leſquelles je renferme Paris, ne fourniſſent point une dimenſion de terrein qui égale celle d'environ 2300 toiſes, que la longueur de Conſtantinople nous a fait trouver entre la pointe de Byzance & la porte Dorée. Car, encore que l'eſpace entre la porte Saint-Martin & la barrière de l'Obſervatoire ſoit plus grand que de la porte Saint-Antoine à la porte Saint-Honoré, le plan que l'on peut croire le plus exactement levé, celui de l'abbé de la Grive, ne donne que 2000 toiſes au plus en droite ligne. Mais, l'emplacement de Paris eſt d'une forme arrondie; au lieu que celui de Conſtantinople dans ſa forme triangulaire, eſt fort étroit en plus de la moitié de ſa longueur, & réduit à environ 500 toiſes de largeur moyenne en cette moitié de longueur. Ainſi, ne ſoyons point ſurpris qu'on puiſſe compter juſqu'à 1160 quarreaux de 50 toiſes en quarré dans l'étendue de Paris, au lieu de 850 que donne l'étendue de Conſtantinople. Ce qu'il y a de différence entre le plus & le moins n'eſt pas peu conſidérable; & Paris eſt à Conſtantinople comme onze ou à peu près eſt à huit. C'étoit donc avec raiſon, qu'un voyageur exact & ſur les lieux, jugeoit il y a plus de cent ans, que l'étendue de Conſtantinople n'égaloit pas celle de Paris. L'échelle du plan du ſieur de Combes étoit propre au contraire à faire eſtimer Conſtantinople d'un douzième plus grand que Paris.

En comparant les deux villes ſous un autre point de vue que la ſurface du ſol, on pourroit vouloir obſerver, que le produit du terrein contenu dans Paris renferme de grands eſpaces occupés par des jardins, que le lit même de la rivière s'y trouve enveloppé. Mais, cette obſervation, qui auroit pour objet de diminuer un emplacement d'habitations, ne porteroit point à Paris un préjudice notable par rapport à Conſtantinople, où des maiſons de quatre, cinq, ſix étages, ſont inconnues. Conſtantinople n'eſt pas ſans édifices publics & ſpacieux. Et la curioſité m'a porté à rechercher

ce que l'eſpace qu'occupe le Sérail avec ſes jardins pouvoit prendre ſur l'étendue de Conſtantinople. Il m'a paru valoir environ 64 des quarreaux employés dans la meſure du plan. Ces quarreaux étant de 50 toiſes en quarré, fourniſſent 2500 toiſes en ſuperficie, & les 64 quarreaux donnent un calcul de 160000 toiſes. Meſurant enſuite le quarré long des Tuileries, y compris les cours, 166 toiſes de largeur ſur 420 de longueur, & la ſomme de toiſes produite par ces dimenſions étant de 69720 toiſes, on voit que les Tuileries ne prennent pas dans Paris la moitié de l'eſpace que le Sérail occupe dans Conſtantinople. Le jardin du Luxembourg joint aux Tuileries ne ſuffiroit pas à égaler cet eſpace du Sérail, qui remplit celui de l'ancienne Byzance.

Il étoit indiſpenſable d'accompagner ce Mémoire d'un plan qui mit l'objet ſous les yeux. On y trouvera avec une échelle de toiſes corrigée, une autre verge d'échelle ſelon la proportion qui diſtingue l'échelle du plan du ſieur de Combes d'avec une échelle plus convenable. Cette diſcuſſion ſur l'étendue de Conſtantinople a donné lieu à quelques conſidérations particulières ſur des meſures, dont l'analyſe peut être d'une utilité, qui ne ſe borne pas à ce que le ſujet du préſent Mémoire paroît renfermer en lui-même.

RÉFLEXIONS
SUR
LA LECTURE DES ANCIENS ACTES;
ET SUR
LA NÉCESSITÉ DE CONSULTER LES ORIGINAUX.

Par M. BONAMY.

Assemblée publique de la S.t Martin 1765.

ON s'est convaincu depuis deux cents ans, que les historiens seuls ne suffisoient pas pour nous instruire dans la connoissance de l'histoire. On a voulu savoir si les auteurs, même contemporains, étoient de sûrs garans des faits qu'ils avançoient, & sur quoi ils les appuyoient: c'est cette espèce d'incrédulité qui nous a procuré ces recueils immenses d'actes en tout genre, que nous avons aujourd'hui, & que nous devons aux Perard, aux Besly, aux Duchesne, aux d'Achery, aux Mabillon, aux Martenne, aux Baluze, aux Rimer, & à plusieurs autres, tant François qu'Étrangers; de sorte qu'avec ces secours on est en état de faire, pour ainsi dire, rendre compte aux historiens, de ce qu'ils disent sur les faits, les mœurs, les loix, les usages & les coutumes du temps dont ils parlent. Car ce n'a pas toujours été pour les lecteurs une raison de croire un fait, qu'il fût attesté par un grand nombre d'auteurs: on a appréhendé de se tromper en s'en rapportant à leur seule autorité. De-là ces histoires générales & particulières, accompagnées de compilations d'actes & de preuves justificatives, qui multiplient les volumes, & occasionnent des répétitions fréquentes des mêmes actes. C'est aujourd'hui un goût dominant, que celui des actes originaux; il n'est plus permis d'avancer des faits sans les accompagner de cette sorte de preuves: l'ardeur des auteurs à les multiplier, n'a plus besoin d'être encouragée; on desireroit plutôt quelquefois de la modérer & d'y mettre des bornes.

Pour me renfermer ici dans ce qui regarde notre histoire de

France, tant civile qu'eccléſiaſtique, ſur-tout celle de la troiſième race de nos Rois, je puis aſſurer qu'on a imprimé preſque tous les titres qui la concernent : il ne s'agiroit que de ſavoir où trouver ces titres dans les différens ouvrages où ils ſont employés; & c'eſt à quoi ſerviroit la table par matière du ſimple intitulé de ces pièces, avec le renvoi aux pages des livres où elles ſe trouvent, que M. Secouſſe avoit entrepriſe.

Mais ce n'eſt pas encore aſſez pour tranquilliſer les ſcrupules de ceux qui veulent toujours procéder avec ſûreté dans leurs opérations, d'avoir ces titres imprimés; les fautes qu'ils y rencontrent quelquefois, leur font naturellement deſirer de voir les originaux, & ils ont raiſon: car, pour peu que l'on ait été en état de comparer les imprimés avec les manuſcrits, on voit que les copiſtes ſont ſouvent tombés dans des fautes groſſières & quelquefois ridicules.

Il ſeroit donc à ſouhaiter que toutes les pièces que nous avons imprimées, l'euſſent été avec exactitude; & pour cela il auroit fallu que les copiſtes qui ont tranſcrit les originaux, euſſent été aſſez habiles pour lire les manuſcrits, & pour entendre les matières qui y étoient traitées, ou au moins que les auteurs qui les ont employés, les euſſent relûes attentivement avec eux: mais il n'eſt guère poſſible de ſoutenir conſtamment l'ennui d'un pareil travail. Cependant c'eſt faute d'avoir des copiſtes intelligens, ou faute d'être en état ſoi-même de les corriger, que l'on met ſouvent les lecteurs dans la néceſſité de recourir aux originaux, lorſqu'il s'agit de conſtater un fait ou d'éclaircir une matière. Pour cela, il faut ſavoir les lire, & avoir des connoiſſances aſſez étendues des matières qui y ſont traitées. Si les ouvrages étoient écrits en toutes lettres, il n'y auroit qu'à apprendre ces lettres dans les alphabets qui ont été faits pour chacun des ſiècles dont ſont les manuſcrits; car les écritures ont varié, & les lettres du XVe & du XVIe ſiècles, ne ſont plus les mêmes que celles du XIIe & des ſuivans. Mais il ne ſuffiroit pas de connoître ces lettres des différens temps, ſi l'on ne connoiſſoit encore les abréviations qui étoient en uſage pour compléter les mots. Sur quoi il faut remarquer qu'on peut ſe former un alphabet des abrégés uſités

depuis le XII.e siècle jusqu'au XV.e; parce que ces abrégés n'étoient point arbitraires, comme on pourroit se l'imaginer. Ce n'est que vers les XV.e & XVI.e siècles que le gothique s'étant introduit, les abrégés se confondirent & se réduisirent à quelques tirets au-dessus des syllabes, que les copistes inventèrent à leur volonté; mais dans les siècles antérieurs, ils étoient constamment les mêmes, & les copistes étoient exacts à les employer sans les changer. Il en étoit de ces abrégés comme des notes de Tiron, qu'on a mises à la fin du recueil de Gruter, qui ne varioient pas à la volonté des copistes. Ceux qui possédoient cet art, s'appeloient *Notaires* chez les Romains. Ces notes valant chacune un ou plusieurs mots, ils écrivoient si vîte qu'ils n'avoient point de peine à suivre la parole dans les discours les plus animés; c'est ce que Martial a exprimé dans ces deux vers:

L. XIV, 206.

Currant verba licet, manus est velocior illis;
Nondum lingua suum, dextra peregit opus.

Prolegomen. in Isaïam.

Dictamus hæc, dit S.t Jérôme, *non scribimus; currente Notariorum manu, currit oratio.*

Aussi les Grecs appeloient-ils ces *Notaires* ταχυγράφοι & ὀξυγράφοι, comme ils nommoient χαλιγράφοι, les Libraires, *Librarii*, ceux qui écrivoient en toutes lettres les ouvrages que les Notaires avoient écrits en notes. Ces deux arts de l'écriture étoient tout différens; car, comme on le lit dans le Digeste, les notes n'étoient pas des lettres de l'alphabet latin: *Notis scriptæ tabulæ non continentur edicto, quia notas litteras non esse, Pedius libro vicesimo quinto ad edictum scribit. Aliud est notis*, dit le jurisconsulte Julius Paulus, *dictare testamentum, aliud perscribere; nam perscribi dicuntur verba quæ litteris omnibus exarantur.*

L. XXXVII, tit. 1, §. 6.

Lib. VI, §. 2; lib. XL.

Ces auteurs distinguent, comme l'on voit, les notes, *notæ*; σημεῖα, des lettres, *litteræ*, γράμματα. En conséquence de cette décision, ceux qui ont écrit sur cette matière, sont persuadés que les notes ne sont pas des lettres, mais des signes purement arbitraires dans leur origine; c'est le sentiment de M. l'abbé Carpentier dans sa préface sur les notes Tironiennes: *Quænam litterarum, vocumque ita descriptarum cum notis suis cohærentia! De his silent scriptores;*

Scriptores ; nec mirum, illas enim ad arbitrium conflctas opinor.
Cependant les ſavans Bénédictins, auteurs de la Diplomatique, croient que c'eſt à la perſuaſion où l'on a été que les notes Tironiennes ne ſont pas des lettres, qu'il faut attribuer le peu de progrès que l'on a fait dans la connoiſſance de l'ancienne Tachygraphie. Perſonne en effet ne diſconviendra que parmi les notes Tironiennes on n'en trouve quelques-unes qui reſſemblent à des lettres antiques de l'alphabet latin : mais il me ſemble qu'on n'en eſt pas plus avancé pour avoir fait cette découverte. Il faudroit que dans toutes ces notes, il y eût au moins quelques lettres bien marquées, ſauf à ſuppléer des abrégés, pour faire ſignifier aux notes des mots entiers. Mais ce n'eſt pas ainſi que l'entendent les auteurs de la Diplomatique; car ils prétendent que les notes de Tiron ſont des abréviations ordinaires; des ſigles ou lettres uniques, ſignifiant un mot; des monogrammes; de ſimples liaiſons de lettres; des mélanges de lettres grecques avec les latines; des poſitions & des renverſemens de caractères latins, en toutes ſortes de ſens; des retranchemens de portions d'une même lettre, dont une partie ſignifiera une lettre, & l'autre en repréſentera une autre; des lettres majuſcules & minuſcules mêlées avec les curſives; enfin des ſignes arbitraires introduits anciennement dans l'écriture pour abréger, & d'autres plus nouvellement inventés; & voilà, diſent nos ſavans Bénédictins, les vraies ſources où il faut chercher l'origine des notes de Tiron. On ne parviendra jamais, ſelon eux, à les connoître, en ſe contentant de rechercher leur ſignification dans quelques anciens manuſcrits où elles ſont rendues en latin, & d'en compoſer des liſtes alphabétiques, ſans expliquer ni comment ni pourquoi telles ou telles figures ont la valeur des lettres qu'elles expriment, & des mots qu'on leur fait ſignifier.

T. III, p. 572.

T. III, p. 574.

P. 572.

Il n'y avoit que les auteurs de la Diplomatique qui fuſſent en état de débrouiller ce cahos, & d'en expliquer le mécaniſme. Mais les bornes de leur ouvrage ne leur ont pas permis d'entreprendre ce long & pénible travail, qui auroit tourné à l'avantage de la république des Lettres, à cauſe d'un grand nombre d'ouvrages, & de diplomes de nos Rois & des Empereurs, qui ſont écrits en notes Tironiennes.

P. 586.

Olymp. 193, ann. 4. Eusèbe, dans sa Chronique, en attribue l'invention à Tiron, affranchi de Cicéron, qui se servoit de lui pour écrire. Aulu-Gelle en parle avec éloge: *Fuit,* dit-il, *ingenio eleganti & haud quaquam rerum litterarumque veterum indoctus; eoque ab ineunte ætate liberaliter instituto, adminiculatore & quasi administratore, in studiis litterarum, Cicerone usus est.* *Lib. VII, c. 3.*

Ce que dit Eusèbe, touchant l'inventeur des notes, est confirmé par ce que rapporte Plutarque, dans la vie de Caton d'Utique, où, au sujet du discours que Caton prononça dans l'affaire de Catilina, il dit que de toutes les oraisons de Caton on n'a conservé que celle-là seule, parce que Cicéron, l'année de son consulat, avoit choisi les copistes les plus habiles & les plus célèbres pour la promptitude & la légèreté de la main, & leur avoit enseigné à écrire par des notes & des abréviations, qui dans de petits traits renfermoient la valeur de plusieurs lettres: Τοῦτον μόνον, ὧν Κάτων εἶπεν, διασώζεσθαι φασὶ τὸν λόγον· Κικέρωνος τῷ ὑπάτῳ, τὰς διαφερούσας ὀξύτητι τ γραφέων, σημεῖα προδιδαξάντος, ἐν μικροῖς καὶ βραχέσι τύποις, πολλῶν γραμμάτων ἔχοντα δύναμιν.

Il ne faut pas confondre, comme ont fait quelques Auteurs, les Notaires avec les Écrivains, qu'on nommoit *Singularii, Siglarii:* les caractères dont ceux-ci se servoient étoient véritablement les lettres de l'alphabet, mais dont chacune signifioit un mot; & ces lettres s'appeloient *sigla,* abrégé de *singula,* comme on a dit *vincla, secla,* pour *vincula* & *secula.*

Il suffit de rapporter quelques exemples de ces deux manières d'écrire, pour faire connoître la différence des signes dont les Notaires & les Siglaires se servoient. Les mots *Senatus populusque Romanus,* qui s'écrivoient par *S. P. Q. R.* étoient rendus en notes par ce signe . Le mot *senatûs consultum,* qu'on abrégeoit par *S. C.* s'écrivoit en notes par ce signe . Les mots *dolus malus abesto,* qui se trouvent écrits dans les Loix par *D. M. A.* sont écrits en notes par ce signe . Si l'on veut voir d'autres exemples de ces deux manières d'écrire, on peut consulter le livre de Dausquéius, intitulé *Ortographia latini sermonis vetus & nova,* & les auteurs de la Diplomatique, qui se sont aussi fort étendus sur ces notes: mais il faut lire en particulier un livre *Part. I, p. 198, in-fol.*

imprimé à Hanovre en 1754, *in-4°*, intitulé *Danielis Eberhardi Baringii clavis Diplomatica*, où, entre plusieurs traités, il y a une dissertation *de Notariis*, par M. de Goebel.

Il n'en est pas des abrégés de nos manuscrits comme de ces notes, dont chacune signifioit un mot entier. Dans tous les actes concernant notre histoire que j'ai vus, les mots en général y sont abrégés de façon qu'il reste toujours quelques lettres du mot abrégé, & parmi ces marques d'abréviation, je n'en ai trouvé que quelques-unes qui puissent être comparées aux notes des Anciens; parce qu'elles ne ressemblent à aucune lettre de notre alphabet. Tel est le signe qui est à la tête des mots qui commencent par la syllabe *com* ou *con*, *comprendre*, *conquérir*, dont la première syllabe est figurée par le chiffre arabe *9*, ou, si l'on veut, par un ɔ renversé, *9prendre*, *9quérir*. Le même signe se met encore à la fin des mots pour la syllabe *us*, mais alors il est un peu élevé au-dessus de la lettre qui le précède, comme *prim⁹*, *Domin⁹*. Telle est encore la manière d'écrire *est*, avec deux points séparés par une ligne horizontale $\frac{\cdot}{\cdot}$. Il y a peu de mots abrégés par une seule lettre, si ce ne sont les monosyllabes, les prépositions, les conjonctions, les adverbes: mais, en général, on écrit plusieurs lettres du mot. Quelquefois on ne laisse que des consonnes avec les signes d'abréviation, comme dans le mot *contractum*, qu'on écrit ainsi *9ctm;* d'autres fois on ne laisse que des voyelles, comme *communie*, *9ie*. Je n'entreprendrai point d'entrer ici dans le détail des différentes abréviations qu'on rencontre dans les manuscrits; on peut consulter les auteurs que j'ai cités ci-dessus, & sur-tout le volume de M. Baring, où l'on trouvera une liste des abréviations par ordre alphabétique. Elle est utile pour en avoir une idée, & elle le seroit encore davantage s'il y avoit plus d'ordre & moins de répétitions: mais comme ces abréviations sont la plupart faites sur des pièces écrites en Allemagne, les lettres y sont quelquefois un peu différentes des nôtres. Le plus sûr pour ceux qui sont obligés de lire les anciens actes, seroit de se former à eux-mêmes une pareille liste d'après la lecture des pièces originales.

J'ai dit ci-dessus que ces abrégés étoient constamment les mêmes dans les actes, & les autres monumens écrits en latin ou en françois

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

depuis le XIIe siècle jusqu'aux XVe & XVIe siècles, que l'écriture gothique s'introduisit, & que les abrégés se confondirent & se réduisirent à quelques tirets au-dessus des syllabes. Mais il n'en étoit pas ainsi dans les XIIe & XIIIe siècles; les abrégés, dans ces temps, étoient uniformes: ceux qui les croiroient arbitraires, s'exposeroient à donner aux mots des significations qu'ils n'ont pas. Nous pouvons apporter en preuves les premières éditions des livres qui ont été imprimés avec les mêmes abrégés que les manuscrits d'après lesquels on les figuroit; de sorte que ces premières éditions, pour le dire en passant, sont précieuses, en ce qu'elles peuvent tenir lieu des manuscrits qu'elles représentent; & la lecture en est utile pour se familiariser dans celle des manuscrits, les abrégés y étant invariablement les mêmes depuis l'origine de l'Imprimerie jusque bien avant dans le XVIe siècle. Il n'y a qu'à consulter le premier livre de cette espèce pour s'en convaincre. On y trouvera toujours que la lettre *p̃*, avec un tiret dessus, est pour *per;* que la même lettre avec un tiret dessus en cette forme *p̃*, se met pour *præ;* qu'avec un signe en forme de *c* ou de *s*, qui en coupe le jambage de cette manière ꝓ ꝑ, elle signifie *pro; quando* s'écrit *qñ*, *quoniam* par *qñ*, *undè* par *uñ*, & *verum* par *uñ;* de même que *est*, troisième personne du verbe *sum*, se trouve figurée par ⸗. C'est faute d'avoir fait ces remarques, & de n'avoir aucun principe sur la lecture des anciens actes, ou pour les avoir lûs avec trop de précipitation, qu'on rencontre des fautes si considérables dans quelques ouvrages. On n'accusera assurément pas les nouveaux éditeurs du Glossaire de du Cange de n'avoir pas su lire les manuscrits anciens; cependant, faute de faire attention aux abrégés dont sont accompagnés les mots, ils nous donnent un verbe dont la signification les embarrasse beaucoup; c'est le verbe *ondere: Verbum*, disent-ils, *fictum ab Anglico* UNDER, *seu Belgico* ONDER, *sub, subter; at non satis certâ mihi notione.* Ensuite ils citent une charte de Henri II, roi d'Angleterre, où l'on trouve en effet ce prétendu verbe *ondere.* On lit dans cette charte, rapportée par Brussel, ces mots: *Si aliquis tenens de nobis feodum laicum moriatur, & vicecomes vel alius Baillivus noster* ONDAT *litteras nostras patentes de submonitione nostrâ, &c.*

Tome II, p. 4.

Mais si l'on avoit fait attention à la manière dont ce mot est écrit dans les manuscrits, avec un tiret sur la première syllabe, ou que l'on eût consulté l'une de ces premières éditions dont j'ai parlé, M. Brussel n'auroit pas fait imprimer *ONDAT*, en se contentant de remarquer à la marge, qu'on lit ainsi dans le registre d'où il l'a tiré, & les éditeurs n'en auroient pas été chercher l'origine dans l'anglois ou dans le belgique. Car il n'y a qu'à ouvrir le premier livre imprimé, on y verra par-tout le verbe *ostendere, ostendo, ostendis, ostendit*, &c. écrit conformément aux manuscrits, *õndere, õndo, õndis, õndit*. Ainsi *ondat* n'est ni un mot anglois ni un mot belgique; c'est *ostendat*.

C'est par un semblable défaut d'attention que le célèbre M. du Cange s'est trouvé obligé d'avouer qu'il ignoroit la signification du mot *demosmatæ*, qu'il lit dans une charte de l'an 1205, où les Enquêteurs rendent compte des biens-fonds soumis au droit de dixmes: *Item diximus per sacramentum, quòd non vidimus.... quòd aliquis redderet decimas de feriis, aut de geneslis, aut de foscis, ubi priùs fuerant demosmatæ.* M. du Cange croit qu'au lieu de *foscis*, il faut lire *froscis*, lieux déserts, incultes, appelés dans quelques Coutumes, *fros, froux, friche*. Quand au mot *demosmatæ*, il ne sait ce qu'il signifie: *Sed quid DEMOSMATÆ vox sonet, fateor mihi ignotum, nisi legendum sit domûs dirutæ.* Mais ces difficultés disparoissent à la lecture de ce titre, qui est dans le registre de Guarin, à la bibliothèque du Roi, où on lit bien distinctement & sans abréviation, *aut de boscis ubi priùs fuerant elemosinatæ*. Il n'est plus nécessaire alors de changer, comme fait M. du Cange, *foscis* en *froscis;* & il est aisé de voir comment un copiste qui n'entendoit pas le mot *elemosinatæ*, a pu le transformer en *demosmatæ*. *In verbo* Froceus.

Ces exemples suffisent pour faire voir l'embarras où l'on se trouve souvent à la lecture des titres imprimés, & la nécessité d'avoir recours aux originaux. J'ajouterai cependant encore une bévue assez singulière, qui se trouve à la fin d'une lettre de Louis VI en faveur des bourgeois de Paris, dans l'ordonnance de Louis XIV, de 1672, pour la ville de Paris.

On sait que les lettres de nos Rois, après la date de l'année

de leur règne, finiſſoient par cette formule, *aſſantibus in palatio noſtro, quorum nomina ſubtitulata ſunt & ſigna.* On mettoit enſuite les noms des Grands-officiers de la Couronne, précédés d'une *S.* qui ſignifioit *ſignum.* Mais le copiſte & l'éditeur ont cru que cette *S.* vouloit dire *Sanctus ;* en conſéquence ils ont fait trois Saints des trois Grands-officiers de la Couronne qui ont ſigné la lettre de Louis le Gros, où leurs noms ſe trouvent ainſi en toutes lettres: *Sancti Radulphi Dapiferi, Viromandorum Comitis ; Sancti Hugonis Conſtabularii ; Sancti Hugonis Camerarii.*

Ces ſigles ou lettres uniques, qui ſignifient un mot, demandent de l'attention de la part du lecteur, lorſqu'elles ſe rencontrent dans nos cartulaires; car ſouvent les noms propres d'hommes & de lieux, n'y ſont déſignés que par la première lettre du mot: par exemple, le double *W* peut également ſignifier *Willelmus* & *Walterus.* M. Bruſſel cite une lettre d'un archevêque de Rouen, qu'il nomme *Willelmus ;* mais en 1195, qui eſt la date de la lettre, c'étoit Gauthier *Waltherus* qui étoit Archevêque de cette ville *(a).*

Lorſque le nom d'un Prince qui ſe trouve à la tête d'une lettre, a été auſſi le nom d'autres Rois ou Princes qui l'ont porté, alors ce n'eſt pas ſeulement par la date qu'il faut ſe décider, mais encore par le contexte de la lettre. M. de Laurière, dans le premier volume des Ordonnances, en cite une *(b)* de l'an 1319, & dit qu'elle a été attribuée mal-à-propos à Philippe le Bel, & qu'elle eſt de Philippe le Long; mais il s'eſt trompé, pour n'avoir pas fait attention que le Roi, auteur de cette ordonnance, y parle de ſon fils comme étant duc de Normandie, ce qui ne peut convenir qu'à Philippe de Valois. Une autre preuve que cette ordonnance n'eſt pas de Philippe le Long, c'eſt que le Roi qui l'a donnée, ne s'intitule que *Roi de France :* or les trois fils de Philippe le Bel ont toujours pris le titre de *Roi de France & de Navarre,* & Philippe de Valois lui-même, pendant ſa régence, s'intituloit

(a) Il s'appeloit *Walterus de Conſtantiis.* Voyez les 124, 125, 138 & 141.e lettres de Pierre de Blois, & les conciles de Normandie du P. Beſſin, *pag. 94, in-fol.*

(b) Page 679. Elle eſt datée du 25 février 1318; c'eſt l'an 1319, ſelon notre manière de compter, mais cette date eſt fauſſe.

régent les royaumes de France & de Navarre. Ce fut au commencement de son règne qu'il rendit, du consentement des Grands, le royaume de Navarre à Jeanne, fille unique de Louis Hutin, épouse de Philippe, comte d'Évreux.

Quant aux noms des lieux désignés par une lettre simple ou par plusieurs, avec des abrégés, ce sont les personnes & les cantons que la pièce regarde, qui peuvent servir à faire reconnoître les noms de bourgs, de villages & de châteaux; mais il est nécessaire sur-tout d'avoir des cartes détaillées des provinces, pour y retrouver, avec facilité, des lieux peu ou point connus, & que les dictionnaires géographiques n'indiquent pas toujours. Si notre savant & respectable Confrère, M. Secousse, avoit pu faire usage de ses yeux, il n'auroit eu qu'à les jeter sur la première carte, pour y voir des lieux dont il est obligé d'avouer qu'il ne connoît pas la position : c'est pour n'avoir pas été en état de lire par lui-même quelques-unes des pièces qui sont dans le recueil des Ordonnances, auquel il a travaillé avec tant d'ardeur & d'utilité pour le public, qu'il s'est trouvé embarrassé sur des endroits qui ne devoient pas l'arrêter. Dans son huitième volume, *Page 93.* il rapporte une lettre d'un Édouard, roi d'Angleterre, qui finit ainsi : *Datum apud Condomium, per manum Cancellarii nostri, venerabilis Patris H. Ruthen. & Vellen. Episcopi, 4.ª die mensis madii, anni regni nostri XVII.* « Il n'est pas possible, dit M. Secousse, de marquer quel est ce roi d'Angleterre ; car les trois Rois du « nom d'Édouard, qui ont régné de suite, depuis 1272 jusqu'en « 1377, ont tous les trois été plus de dix-sept ans sur le trône. « On ne peut pas non plus tirer d'éclaircissement du nom de « l'évêque de Rhodez désigné par la lettre *H;* car dans la liste des « Évêques de cette ville, qui est dans la nouvelle édition du *Gallia* « *Christiana*, il n'y a point d'Évêque qui ait siégé pendant le règne « de ces trois Édouards, dont le nom commence par une *H*, & « duquel il soit dit qu'il ait été Évêque d'une autre ville, & qu'il « ait été chancelier du roi d'Angleterre. Peut-être, ajoute M. Secousse, « *Ruthen* ne signifie-t-il point *Ruthenensis.* On trouve dans le « dictionnaire de Mathy, *Ruthin*, bourg de la principauté de «

» Galles en Angleterre; mais il n'eſt point dit que ce ſoit un évêché. Je n'ai rien pu trouver ſur le lieu nommé *Vellen.* »

Qui s'imagineroit que tant d'embarras ne vient que d'avoir mal lû un ſeul mot? M. Secouſſe devoit trouver extraordinaire qu'un évêque de la ville de Rhodez, qui n'a jamais été ſoumiſe aux Anglois, eût été chancelier d'un roi d'Angleterre; auſſi ne s'agit-il pas de Rhodez, mais de Bath, ville du comté de Sommerſet en Angleterre, nommée en latin *Bathonia.* Du temps de Henri Ier, Jean de Villette, évêque de Vels, tranſporta à Bath, le ſiége épiſcopal; & depuis ce temps, ceux qui lui ſuccédèrent, unirent le titre d'évêque de Bath à celui de Vels, & s'intitulèrent *Bathonienſis & Vellenſis epiſcopus*, & en abrégé *Bathon. & Vellen.* comme M. Secouſſe auroit dû lire. On peut conſulter à ce ſujet le *Monaſticon Anglicanum (c).* Au reſte, on ſent combien il eſt aiſé dans l'écriture, de confondre *Ruthen.* avec *Bathon.* Cet évêque de Bath & de Vels, chancelier d'Angleterre, accompagna Édouard Ier, pendant un ſéjour de plus de trois années que ce Prince fit en France; & ce fut lui qui porta la parole lorſqu'Édouard rendit, en 1286, ſon hommage à Paris, au roi Philippe le Bel. L'acte daté de Condom, la dix-ſeptième année du règne d'Édouard, rapporté par M. Secouſſe, eſt de l'an 1289.

J'en ai dit aſſez, ce me ſemble, pour prouver que s'il eſt néceſſaire de conſulter les originaux, il faut auſſi être attentif à les bien lire.

(c) *Tom. I, p. 185, col. 1.* Voyez auſſi l'*Anglia ſacra*, édit. de Londres, 1691, *in-fol. pars 1^a^, p. 566*, où ce Chancelier eſt nommé *Robertus Burnell.* Dans le recueil de Rymer, il eſt toujours nommé *Robert:* ainſi ſon nom ne commençoit pas par une *H.*

SECOND MÉMOIRE
HISTORIQUE ET CRITIQUE
SUR LES LOMBARDS.

Par M. GAILLARD.

SELON le plan annoncé dans le premier Mémoire, celui-ci doit présenter les Lombards dans leur état le plus floriſſant. Ils vont quitter la Pannonie, ils vont s'établir en Italie: toujours errans juſqu'alors, s'avançant toujours ſans s'étendre, parce qu'ils abandonnoient ſans retour les pays qu'ils laiſſoient derrière eux; ils vont enfin ſe fixer & réunir leurs nouvelles conquêtes en un corps d'empire: ils n'avoient ſu que conquérir, ils vont apprendre à conſerver, à jouir, à gouverner; l'Italie ſubjuguée charmera ſes farouches vainqueurs, leur inſpirera le goût de la propriété, polira inſenſiblement leurs mœurs, & les accoutumera du moins à joindre l'autorité des loix à la force des armes. Lû le 21 Août 1764.

Nous les avons laiſſés en Pannonie, vainqueurs des Gépides, ſous Alboin, l'un de leurs plus illuſtres Rois, auquel étoit réſervée la gloire de les introduire en Italie.

Établiſſement des Lombards en Italie.

Les Lombards étoient devenus le peuple le plus puiſſant de la Germanie. L'Empire les craignoit & recherchoit leur alliance: Juſtinien leur avoit abandonné la Pannonie, pour qu'ils ſerviſſent de barrière à l'Italie contre les autres peuples barbares; il avoit fourni des ſecours aux Lombards contre les Gépides: les Lombards en avoient fourni à leur tour à Juſtinien contre les Goths; ils avoient aidé Narsès, ce grand Général de l'Empire, à écraſer Totila: Procope leur reproche même, dès cette première expédition en Italie, des violences que Paul Diacre diſſimule, & qui commencèrent à les rendre également odieux & redoutables aux Romains. *Guerre des Goths, l. III.*

Voici à quelle occaſion les Lombards retournèrent en Italie pour s'y établir.

Paul Diacre, l. II, c. 5. Narsès étoit devenu ſuſpect pour avoir été trop utile; ſes conquêtes & les richeſſes qu'elles lui avoient procurées, avoient excité l'envie; les Romains, qui le haïſſoient, le perdirent dans l'eſprit de Juſtin II, neveu & ſucceſſeur de Juſtinien, & ſur-tout de l'impératrice Sophie. Juſtin crut trop aiſément qu'un mot ſuffiroit pour perdre un homme tel que Narsès; il le rappela, & envoya Longin pour commander à ſa place en Italie, ſous le nouveau titre d'Exarque. L'indiſcrète & ſuperbe Sophie, joignant l'inſulte à l'injuſtice, écrit à Narsès : *Hâtez votre retour; les femmes vous attendent dans le Gynécée pour filer avec vous; venez leur diſtribuer la laine, c'eſt l'emploi d'un eunuque (a).* Le fier Narsès lui répond : *Je vais vous ourdir une trame que vous ne démêlerez de votre vie (b).* Il ſe retire à Naples, plein de fureur & ne reſpirant que vengeance; il appelle ces Lombards qui avoient déjà vaincu avec lui : *Quittez*, leur dit-il, *vos pauvres campagnes de Pannonie; venez partager avec moi les délices de cette fertile Italie (c).* Une pareille propoſition flattoit un peuple guerrier & un Prince avide de conquêtes. Alboin la reçut avec tranſport; telle eſt du moins la tradition la plus générale ſur l'arrivée des Lombards en Italie. Elle n'eſt pourtant pas ſans difficultés : elle a été combattue par le cardinal Baronius & par Adrien de Valois; mais ils ne s'accordent point entre eux. Baronius rejette le récit tout entier, & nie juſqu'à la diſgrâce de Narsès; Adrien de Valois croit cette diſgrâce réelle & rejette tout le reſte. Il faut diſcuter leurs opinions.

Opinion du cardinal Baronius.

Annal. Eccleſ. ann. 567. Les auteurs qui ont rapporté l'hiſtoire de la diſgrâce de Narsès vivoient long-temps après ce Général; au contraire, le poëte

(a) *Ut eum puellis in Gynecæo facerent penſa dividere.* Paul Diacre, l. II, c. 5, & alii paſſim.

(b) *Talem ſe eidem telam orditurum, qualem ipſa dum viveret, detexere non poſſet.* Ibid. & alii paſſim.

(c) *Ut pauperrima Pannoniæ rura defererent; & ad Italiam, cunctis refertam divitiis poſſidendam venirent.* Ibid.

Corippus, ſon contemporain, le repréſente comme comblé d'honneurs à la cour de Juſtin II, au commencement de l'empire de ce Prince; de ſorte qu'il paroît que Narsès étoit revenu à Conſtantinople dès le temps de Juſtinien; &, comme rien n'annonce qu'il ſoit retourné en Italie ſous Juſtin II, l'hiſtoire de ſon rappel ſous Juſtin & Sophie tombe d'elle-même.

Mais les Savans diſtinguent trois Narsès, contemporains, tous trois célèbres, tous trois Perſarméniens, tous trois attachés aux empereurs de Conſtantinople: l'Eunuque, qui eſt le plus connu; un autre Narsès, frère d'Aratius & d'Iſaaces, dont parle Procope; enfin un troiſième dont parle Théophylacte, dans l'hiſtoire de l'empereur Maurice, & dont Théophane parle beaucoup auſſi, ſous Juſtin II, ſous Tibère, ſous Maurice, & enfin ſous Phocas, qui le fit brûler. *Guerre des Goths, l. II, ch. 13.*

Or, de ces trois Narsès, ce ne peut être le premier dont Corippus ait parlé, dans le poëme qu'il a fait à la louange de Juſtin II; il y peint un jeune homme d'une beauté frappante, d'une parure recherchée & aſſortie à ſa figure; l'eunuque Narsès étoit dans l'extrême vieilleſſe: ce n'eſt pas non plus le ſecond Narsès que Corippus a peint, dans la fleur de la jeuneſſe & dans l'éclat de la faveur ſous l'empire de Juſtin, car nous apprenons de Procope qu'il fut tué ſous l'empire de Juſtinien, dans la guerre des Perſes: reſte donc que ce ſoit du troiſième Narsès que Corippus ait parlé. *Liv. III & IV.* *Liv. II de la guerre des Perſes, c. 25.*

Théophane, à la vérité, n'a pas formellement diſtingué ce troiſième Narsès du premier; mais comment ce Narsès, que la foule des hiſtoriens nous repréſente comme extrêmement âgé dès le commencement du règne de Juſtin, auroit-il pu prolonger ſa carrière juſqu'à l'empire de Phocas? D'ailleurs, tout ce qu'on lui voit faire ſous Juſtin, ſous Tibère, ſous Maurice & ſous Phocas, dans Théophane, convient bien mieux à ce jeune homme, dont Corippus a parlé, qu'au Général de Juſtinien. Enfin Théophane & Théophylacte s'accordent dans tout ce qu'ils racontent de Narsès ſous l'empire de Maurice; or Théophylacte appelle Narsès Νεώτερος, ce mot peut-il convenir au vieux guerrier, qui ſous Juſtinien avoit ſi long-temps rempli l'Italie de la gloire de ſon

nom? Il paroît donc certain qu'il y a eu trois Narsès, que les vers de Corippus ne conviennent qu'au troisième, qu'ils ne peuvent s'appliquer à l'eunuque Narsès, & qu'on ne peut rien conclure du témoignage de Corippus contre la disgrâce de l'eunuque Narsès sous Justin & Sophie.

Il n'est pas vrai non plus que les historiens qui ont rapporté cette disgrâce fussent si éloignés du temps de Narsès: Marius, évêque d'Avanche, & Isidore de Séville, qui la rapportent, étoient tous deux ses contemporains. Le P. Pagi parle d'une Chronique manuscrite de Mellitus, où le même fait est rapporté: or ce Mellitus déclare lui-même qu'il écrivoit la cinquième année de l'empire d'Héraclius, par conséquent au commencement du VIIe siècle. Les autres auteurs, tels que Frédegaire, Paul Diacre, l'auteur du pontifical de Ravenne, Aimoin, Sigébert, Hermannus Contractus, ont continué cette tradition, qui a été adoptée par Sigonius & par les plus habiles critiques.

Ad ann. 567.

Mais ni Théophane, ni Cédrène, ni Zonare, ni aucun auteur Grec n'a parlé de cette disgrâce de Narsès.

Cela n'est pas étonnant, aucun d'eux ne parle de l'irruption des Lombards en Italie; d'ailleurs, ce sont ces auteurs Grecs, & non les auteurs Latins, qui ont écrit trop long-temps après Narsès pour que leur silence sur sa disgrâce puisse tirer à conséquence. Le témoignage des auteurs Latins est positif, il est clair, & ces auteurs, dont quelques-uns étoient contemporains de Narsès, ont été plus à portée d'être instruits des liaisons de ce Général avec les Lombards que les Grecs, qui ont écrit long-temps après Narsès, & qui se sont fort peu occupés des affaires des Lombards.

Rer. Francic. & Il, lib. IX.

Opinion d'Adrien de Valois.

Cet auteur croit à la disgrâce de Narsès sous Justin, parce que Marius l'atteste; mais il ne croit point à la lettre de l'Impératrice, ni à la réponse de Narsès, ni au crime imputé à ce Général, d'avoir appelé les Lombards en Italie, parce que ni Marius, ni Gregoire de Tours, ni Évagre, auteurs contemporains, n'en ont rien dit.

Mais leur silence peut-il détruire le témoignage positif d'Isidore

de Séville, de Mellitus, auteurs à peu près contemporains, & de pluſieurs autres écrivains, poſtérieurs à la vérité, mais qui s'étant occupés principalement de l'hiſtoire des Lombards, peuvent avoir écrit d'après des monumens authentiques qui ne nous ſont point parvenus?

Adrien de Valois appuie ſon doute ſur quelques autres raiſonnemens. Eſt-il vraiſemblable, dit-il, que l'Impératrice Sophie ait parlé de laines & de fuſeaux à un homme tel que Narsès? eſt-il vraiſemblable qu'elle lui ait fait un tel outrage?

Il eſt toujours vraiſemblable que les hommes, que les Princes, & ſur-tout que les femmes faſſent de grandes ſautes.

Mais peut-on croire que Narsès ſe ſoit oublié juſqu'à menacer l'Impératrice?

Tout eſt croyable lorſque les paſſions ſont une fois enflammées.

Mais, ſelon Paul Diacre & ſelon la foule des hiſtoriens Latins, Narsès, après tous ces prétendus outrages reçus & rendus, reſta paiſiblement en Italie; il reſta même à Rome, parmi ces ennemis qui l'avoient détruit dans l'eſprit de Juſtin & de Sophie: comment ces ennemis ne le livroient-ils pas à l'Empereur? comment Longin ne l'envoyoit-il pas enchaîné à Conſtantinople, pour y recevoir le châtiment de ſon inſolence & de ſa perfidie? Il y a plus, il mourut à Rome, & ſon corps, tranſporté à Conſtantinople, y fut enterré avec pompe. Eût-on rendu ces honneurs à la mémoire d'un traître, d'un ennemi public?

Baronius avoit déjà fait valoir ces raiſons, qu'Adrien de Valois anime du feu de ſon éloquence ordinaire; mais Anaſtaſe le Bibliothécaire nous fournit la réponſe à toutes ces objections. Il nous apprend que le reſſentiment de Narsès dura peu; que le pape Jean III courut à Naples auſſitôt que Narsès s'y fut retiré, qu'il écouta ſes plaintes, qu'il le conſola, qu'il le calma, & qu'à force d'inſtances il fut le ramener à Rome; il paroît qu'il ſe chargea de le juſtifier auprès de l'Empereur: le reſte ſe ſuppoſe aiſément. Narsès étant rentré dans le devoir, & le Pape répondant de lui à l'Empereur, on oublia un premier mouvement, pardonnable peut-être au mérite outragé; on laiſſa Narsès vivre à Rome en particulier paiſible: il mourut; on ne ſe ſouvint plus que de ſes

Annal. Eccleſ. ann. 567.
Vie du Pape Jean III.

ſervices, & de l'Empire agrandi par ſes victoires; il eût été affreux de troubler la cendre d'un tel homme: une juſte colère l'avoit égaré un inſtant, mais il avoit vécu citoyen utile & il étoit mort ſujet fidèle.

Il paroît donc, malgré Baronius & Adrien de Valois, que rien n'autoriſe à rejeter le récit des auteurs Latins, ſoit ſur la diſgrâce de Narsès, ſoit ſur l'invitation qu'il fit aux Lombards de venir s'établir en Italie.

L. II, c. 11. Paul Diacre ne parle plus de Narsès que pour rapporter ſa mort, dont il ne fixe point l'époque. Bianchi, dans ſon commentaire ſur Paul Diacre, dit que Narsès mourut l'an 568 ou 569, peu de temps après avoir appelé les Lombards. Anaſtaſe le Bibliothécaire dit que Narsès revenu à Rome, y mourut *poſt multum temporis.* Bianchi lit, *non poſt multum temporis.* En effet, nous apprenons du ſavant Garde * de la bibliothèque Ambroſienne de Milan, qui a commenté Sigonius, que c'eſt par corruption que les éditions d'Anaſtaſe portent *poſt multum temporis*, & que cette erreur a été corrigée dans la collection de Muratori, d'après un manuſcrit de la bibliothèque Ambroſienne. Cette correction rend le paſſage d'Anaſtaſe conforme au texte de Paul Diacre: *Narſes verò de Campaniâ Romam regreſſus, ibidem non poſt multum tempus ex hâc luce ſubtractus eſt.*

* Antonius Saxius.

L. II, c. 11.

Il eſt vrai qu'Anaſtaſe ajoute: *Eodem tempore Joannes papa & ipſe mortuus eſt.* Or ce Pape ne mourut que pluſieurs années après, dans un temps où les Lombards avoient bien avancé la conquête de l'Italie; mais il paroît (& c'eſt le ſentiment du ſavant commentateur de Sigonius) que ces mots, *eodem tempore*, au lieu deſquels Anaſtaſe pouvoit aiſément mettre *eodem anno*, ſi Jean III & Narsès étoient morts la même année, embraſſent un certain nombre d'années qu'Anaſtaſe rapporte à un même temps. Sigonius place auſſi la mort de Narsès avant l'irruption des Lombards en Italie.

Quoi qu'il en ſoit, les Lombards & les autres peuples leurs aſſociés ne dûrent qu'à eux-mêmes la conquête de cette contrée; Narsès n'eut aucune part aux exploits dont il leur avoit inſpiré l'idée; ce point eſt le ſeul qui importe ici à la gloire des Lombards.

Alboin, leur Roi, avant de s'engager dans l'Italie, fit avec les Huns ou Avares ſes alliés, un traité dont l'exécution eut pu ſouffrir quelques difficultés; il leur laiſſa la Pannonie, à condition que les Huns la rendroient aux Lombards, ſi ceux-ci ne pouvoient s'établir en Italie. *Paul Diacre, l. II, c. 7.*

Les Lombards emmenèrent avec eux leurs femmes, leurs enfans & toutes leurs richeſſes, dépouilles des nations Germaniques qu'ils avoient vaincues. Pluſieurs de ces Nations, mêlées avec leurs vainqueurs, les ſuivirent dans l'expédition d'Italie; plus de vingt mille Saxons y menèrent auſſi leurs femmes & leurs enfans: il y avoit outre cela, parmi les Lombards, des Gépides, des Bulgares, des Sarmates, &c. C'eſt à ce mélange de quelques peuples encore païens avec les Lombards, déjà Chrétiens pour la plupart, mais fort peu animés de l'eſprit du Chriſtianiſme, & d'ailleurs Arriens, qu'il faut principalement imputer ces profanations des égliſes, cette oppreſſion des Eccléſiaſtiques, toutes ces violences impies qui accompagnèrent l'établiſſement des Lombards en Italie, & que S.t Gregoire le Grand déplore avec tant d'amertume dans ſes lettres. *Id. ibid. c. 25 & 26.*

Alboin étant arrivé avec ſon armée ſur les confins de l'Italie, prit plaiſir à contempler du haut d'une montagne les contrées qu'il dévoroit déjà dans ſon cœur; il s'anime encore par ce ſpectacle à les conquérir; il deſcend, il s'empare du Frioul, province importante par ſa ſituation entre la Pannonie & l'Italie; il en donne le gouvernement à Giſulphe ſon neveu, qui s'y établit avec un certain nombre de familles, choiſies parmi les plus nobles & les plus vaillantes des Lombards. Cette précaution étoit néceſſaire, ſoit pour faciliter les conquêtes qu'on alloit entreprendre, ſoit pour aſſurer la retraite en cas de mauvais ſuccès, ſoit pour fermer aux autres peuples barbares l'entrée de l'Italie. Tout étoit changé, les Lombards voyoient naître un nouvel ordre de choſes; ce n'étoit plus, comme en Germanie, une ſimple guerre de plaine, où une bataille décidoit la querelle, & procuroit au vainqueur la poſſeſſion momentanée d'un pays tout ouvert, qu'il ne pouvoit conſerver que par la terreur de ſon nom ou par de nouveaux combats. Il falloit faire une guerre plus ſavante dans ſes opérations, plus ſolide *Ibid. c. 26.* *Ibid. c. 27.*

dans ſes ſuccès; une guerre de ſiéges, où après avoir conquis des places qui réſiſtoient, des places fortifiées & défendues à la manière du temps, il falloit les contenir par des garniſons, pour empêcher qu'elles ne retournaſſent à leurs anciens maîtres; il falloit mettre les diverſes provinces ſous l'autorité de Ducs ou Gouverneurs, qui dans la ſuite affectèrent l'indépendance. La Puiſſance qu'on alloit combattre n'étoit pas de celles qu'on détruit ou qu'on diſſipe par une ou deux batailles, elle avoit des reſſources qu'il falloit toujours craindre & prévenir. Les victoires des Béliſaire & des Narsès venoient de la rendre formidable, & de lui aſſurer l'Italie par la ruine des Goths, vainqueurs des Hérules, qui avoient détruit l'empire d'Occident. Une ſuite d'Empereurs tels que Juſtinien, & de Généraux tels que Béliſaire & Narsès, eut pu réunir à l'empire d'Orient toutes les provinces qui avoient formé l'empire d'Occident; mais Juſtin ne ſut pas même conſerver les conquêtes de ſon prédéceſſeur, & Longin, qui avoit remplacé Narsès, n'en avoit point les talens.

L'Italie venoit d'ailleurs d'être affoiblie & dépeuplée par la peſte & par la famine.

Rome n'étoit point comptée alors parmi les Puiſſances du ſiècle, mais elle pouvoit beaucoup par ſes exhortations, par ſes prières, & par les exemples de vertu qu'elle donnoit à toute la Chrétienté. Les Papes devoient naturellement être plus favorables aux empereurs Grecs qu'aux Lombards.

La puiſſance des François, qui devoit détruire un jour celle des Lombards & rétablir l'empire d'Occident, étoit alors trop diviſée pour être bien redoutable; les quatre fils de Clotaire avoient partagé ſes États, une diſcorde perpétuelle étoit la ſuite de ce partage: les Lombards avoient d'autant moins à craindre de leur part, qu'Alboin étoit le beau-frère des quatre rois François.

Paul Diacre, l. II, c. 10. Ce fut dans ces conjonctures qu'Alboin entra ſur les terres de la Vénétie; à ſon arrivée Paul ou Paulin, patriarche d'Aquilée, s'enfuit dans l'île de Grado, avec tous ſes tréſors, n'oſant ou ne daignant pas recourir à la modération & à l'équité d'Alboin. Félix, *Ibid. c. 12.* évêque de Tréviſe, ſe trouva bien d'avoir pris ce dernier parti; Alboin reſpecta le tréſor de ſon égliſe, & en confirma les priviléges: il

il vouloit faire aimer ſon joug; il étoit naturellement juſte & généreux, & ſi ſon armée n'eût été compoſée que de Lombards, s'il eût eu ſur elle une autorité ſans bornes, il eût vraiſemblablement empêché les violences que l'Italie a reprochées à ces barbares.

Alboin ayant pris Vicence, Vérone & preſque toutes les autres places de la Vénétie, entra dans Milan, & pénétra dans la Ligurie, qu'il ſoumit preſque toute entière à la réſerve des places maritimes. L'archevêque de Milan, Honorat, ſuivant l'exemple du patriarche d'Aquilée, s'étoit enfui à Gènes. *Paul Diacre, l. II, c. 14.* *C. 25.*

Alboin partagea enſuite ſon armée en deux corps, dont l'un fit le ſiége de Pavie, & l'autre ſe partageant encore en différens pelotons, parcouroit l'Italie dans tous les ſens, pénétroit par la Tuſcie ou Toſcane juſqu'aux portes de Rome, alloit de l'autre côté effrayer Ravenne, & ſubjuguoit tout le pays renfermé entre ces deux places: ce fut alors ſans doute que ces pelotons épars, étant moins expoſés aux regards d'Alboin, qui ne pouvoit être par-tout, commirent impunément le plus de violences. L'hiſtoire ne nous dit point quelles meſures prenoit Longin pour arrêter ce torrent, elle parle ſeulement de quelques retranchemens qu'il fit autour de Ravenne; elle repréſente d'ailleurs les Romains comme conſternés, & incapables de réſiſter à ce troiſième fléau, qui conſommoit l'ouvrage de la famine & de la peſte. Quelques places retardèrent pourtant la courſe du vainqueur; la ſeule ville de Pavie eut la gloire de l'arrêter pendant trois ans & quelques mois. Alboin, dit-on, indigné d'une ſi longue réſiſtance, avoit juré de paſſer tous les habitans au fil de l'épée: Paul Diacre prétend qu'il fallut un miracle pour le ramener à des ſentimens humains; que ſon cheval s'étant abattu ſous la porte de la ville, y reſta immobile, ſans que ni les fouets, ni les éperons puſſent le faire relever; qu'alors un des Lombards de la ſuite d'Alboin lui conſeilla de révoquer ſon vœu cruel, ce qu'il fit, & qu'à l'inſtant le cheval ſe leva de lui-même & entra. Quoi qu'il en ſoit, il eſt ſûr qu'Alboin ſignala ſon entrée dans Pavie par la clémence, par la bonté; & que grâce à ſon caractère bienfaiſant, la tyrannie des Lombards en Italie eut d'heureuſes prémices. *C. 26.* *C. 27.*

Royaume des Lombards.

Alboin, premier Roi.

Il paroît qu'Alboin fixa le ſiége du royaume des Lombards à Pavie. Son règne fut de trois ans & ſix mois : il l'employa tout entier à conquérir & à rendre heureux les peuples conquis. Sa mort fut le crime de ſa femme & un malheur pour l'Italie. Les circonſtances de cette mort ſont propres à faire connoître les mœurs de cette nation encore trop barbare.

Paul Diacre, l. II, c. 28.

On a dit dans le premier Mémoire, qu'Alboin, après avoir tué de ſa main, dans une bataille, Cunimond, roi des Gépides, avoit épouſé Roſemonde ſa fille : cette union forcée d'une captive avec le vainqueur & le meurtrier de ſon père, dut avoir peu de douceur pour Roſemonde ; & Alboin eut l'imprudence de lui rappeler d'une manière cruelle, les raiſons qu'elle avoit de le haïr. Il avoit fait du crâne de Cunimond, un vaſe à boire, ſelon l'uſage barbare des nations Scythiques & Germaniques. Un jour, étant à Vérone, dans un grand feſtin, il voulut faire l'eſſai de cette fatale coupe, & il obligea Roſemonde d'y boire : *Buvez gaiment*, lui dit-il, *avec votre père (d).* Si Roſemonde avoit pardonné la mort de Cunimond, elle ne put pardonner l'uſage qu'Alboin lui faiſoit faire de ces affreuſes & reſpectables dépouilles : dès-lors elle jura ſa mort. Mais ce qui caractériſe plus particulièrement les mœurs Gépides & Lombardes, ce ſont les étranges moyens qu'employa Roſemonde pour le perdre. Elle fit entrer dans ſes vues un officier du Roi, nommé Helmige, qui même avoit été nourri avec lui. Helmige engagea Roſemonde à faire part de ſon projet à un homme d'une force ſurnaturelle & d'une audace éprouvée, nommé Pérédée : celui-ci en eut aſſez d'horreur pour s'y refuſer, mais non pour en avertir Alboin. Pérédée entretenoit un commerce de galanterie avec une des femmes * de Roſemonde : la Reine prit ſa place, & trompa Pérédée à la faveur de la nuit ; elle ne laiſſa durer ſon erreur qu'autant qu'il le falloit pour qu'il ſe rendît coupable : *Reconnois Roſemonde*, lui dit-elle

* Veſtiaria.

(d) Ut cum patre ſuo lætanter biberet.

alors, *& vois quel eſt déſormais ton ſort; choiſis de mourir de la main du tyran ou de l'immoler; après l'outrage que tu viens de lui faire, ta perte eſt infaillible ſi tu ne le préviens (e).* Pérédée ſe regardant comme enchaîné au crime, conſentit à tout: les trois conjurés prirent leurs meſures. Roſemonde eut ſoin d'écarter toutes les armes, & pendant qu'Alboin dormoit, elle attacha ſi fortement ſon épée au chevet du lit, qu'elle lui en ôta entièrement l'uſage; alors elle introduiſit les meurtriers dans ſa chambre. Alboin s'éveille, voit des aſſaſſins fondre ſur lui, met la main ſur ſon épée, ſent qu'elle réſiſte & qu'il eſt trahi; il ne s'abandonne pas lui-même, il ſaiſit un *eſcabeau* *, avec lequel il ſe défend quelque temps; mais il ſuccombe enfin, il expire percé de coups.

* Scabellò ſuppedaneo.

Gregoire de Tours, qui n'eſt pas toujours bien inſtruit des affaires des Lombards, dit qu'Alboin fut empoiſonné par Roſemonde, qui avoit conçu pour un autre homme qu'il ne nomme point, une paſſion criminelle. Paul Diacre, Lombard, inſtruit de l'hiſtoire de ſon pays par les monumens & par la tradition, ayant eu ſous les yeux l'hiſtoire de Secundus de Trente (autre Lombard, mort en 615, lequel pouvoit avoir vu Alboin) mérite plus de foi que Gregoire de Tours ſur cet article.

La douleur & l'indignation univerſelle qu'excita la mort d'Alboin, forcèrent les meurtriers à la fuite, après qu'Helmige ayant épouſé Roſemonde, qui, ce ſemble, auroit dû épouſer plutôt Pérédée, eut tenté vainement de recueillir le prix de ſon crime, en s'emparant du trône. Les Lombards révoltés vouloient le faire périr; Roſemonde le ſauva, & ce fut pour ſa perte; elle étoit entrée dans une carrière de crimes & de malheurs d'où il ne lui fut plus poſſible de ſortir. Elle ſe mit avec ſon nouvel époux ſous la protection de l'exarque Longin, qui leur donna un aſile à Ravenne. Helmige & Roſemonde s'étoient emparés des tréſors d'Alboin; ſoit que ces tréſors tentaſſent la cupidité de Longin, ſoit qu'il crût que le titre de mari de Roſemonde lui fourniroit des moyens plus ſûrs de ſemer la diſcorde parmi les

Paul Diacre, l. II, c. 29.

(e) Nequaquam, ut putas, ſed ego Roſemunda ſum, inquit: certè nunc talem rem, Peredeo, perpetratam habes, ut aut tu Alboin interficias, aut ipſe te ſuo gladio extinguat.

Lombards, chez qui la Reine pouvoit avoir un parti, il lui fit la propoſition de ſe défaire d'Helmige & de l'épouſer. Toutes les paſſions entroient facilement dans l'ame de Roſemonde; elle avoit immolé ſon premier mari à la vengeance, elle ſacrifia le ſecond à l'ambition : cette femme fut le modèle des Frédégondes & des Brunehauts; mais il eſt remarquable que tous ſes crimes aient commencé par un ſentiment vif de piété filiale. Elle préſente à Helmige, au ſortir du bain, un breuvage empoiſonné; le poiſon produiſit aſſez promptement ſon effet pour qu'Helmige s'en aperçût & forçât, l'épée à la main, Roſemonde de boire le reſte. C'eſt ainſi que les meurtriers d'Alboin prirent eux-mêmes le ſoin de le venger.

L. II, c. 30. Quant à Pérédée, on dit, mais Paul Diacre ne l'affirme pas, qu'il avoit ſuivi Helmige & Roſemonde dans leur fuite, & qu'il fut envoyé par Longin à Conſtantinople, avec Albſuinde fille d'Alboin. Le reſte de l'hiſtoire de Pérédée ſemble avoir été imaginé d'après celle de Samſon, avec quelques changemens. Il déchire en pièces, dans un ſpectacle public, en préſence de l'Empereur, un lion d'une grandeur énorme : ſa hardieſſe & ſa force le font redouter; on lui crève les yeux. Pour s'en venger, il demande à révéler à l'Empereur, un ſecret important; l'Empereur n'oſe courir les riſques d'un entretien particulier avec lui, & ſe contente de lui envoyer deux de ſes plus intimes confidens; ils s'approchent, alors Pérédée tire deux poignards qu'il tenoit cachés, & fait tomber à ſes pieds ces deux Seigneurs. On ignore ſon châtiment & la ſuite de ſes aventures. Marius, en rapportant la mort d'Alboin, ne parle même que d'Helmige, & ne nomme point Pérédée ; l'auteur du Pontifical de Ravenne n'en dit rien non plus.

CLEPH, ſecond Roi.

Paul Diacre; ibid. c. 31. Alboin étant mort ſans enfans mâles, les Lombards aſſemblés à Pavie, élurent Cleph pour leur Roi. Son règne violent & injuſte, ne fut que de dix-huit mois; il mourut aſſaſſiné par un de ſes domeſtiques. Il étoit de la race de Béléos : c'eſt le nom qui eſt donné à cette race dans le prologue des loix de Rotharis.

INTERRÈGNE.

Il y eut enſuite un interrègne de dix ans, pendant lequel trente ou trente-cinq Ducs diviſèrent l'État entr'eux, chacun s'étant rendu Souverain du pays dont il étoit Gouverneur. Frédegaire ne compte que douze Ducs; mais il eſt encore moins inſtruit que Gregoire de Tours, des affaires des Lombards. Cette anarchie n'arrêta point leurs progrès; ils achevèrent de conquérir une grande partie de l'Italie, mais ils achevèrent auſſi de rendre le nom Lombard odieux par les violences qu'exerçoient à l'envi ces différentes hordes de barbares: ce fut ſur-tout alors que l'Italie pleura ſes temples pillés, ſes Prêtres égorgés, ſes Saints livrés au martyre, ſes femmes violées, ſes villes ruinées, & qu'elle reſſentit tous les maux que la barbarie ſans frein & ſans loi ſe plaît à accumuler ſur la foibleſſe. *Paul Diacre, l. II, c. 32.* *Chronic. c. 45.*

Les Lombards ne bornèrent point leurs fureurs à l'Italie, ils firent des excurſions juſqu'en France, dans les États de Gontran, roi de Bourgogne; ils vainquirent & tuèrent Amatus ſon Général, firent un carnage horrible de François, & retournèrent en Italie chargés de butin. Le ſuccès de cette première expédition les engagea bientôt dans une ſeconde. Mummole, ſucceſſeur d'Amatus, vint à leur rencontre, aux environs d'Embrun, & les tailla en pièces: ceux qui purent échapper, reprirent promptement la route de l'Italie. Une troiſième expédition qu'ils tentèrent, ſous la conduite de trois de leurs Ducs, Amo, Zaban & Rhodanus, n'eut pas un meilleur ſuccès: ils pillèrent les environs de Marſeille, de Valence & de Grenoble; mais ſurpris par le vigilant & actif Mummole, ils furent obligés d'abandonner preſque tout leur butin, trop heureux d'échapper eux-mêmes aux François, qui les ſuivirent juſque dans l'Italie, & leur enlevèrent le Trentin. On eſt ordinairement plus fort ſur ſes propres foyers que par-tout ailleurs; les Lombards reprirent le Trentin, & chaſsèrent les François de l'Italie auſſi aiſément que les François les avoient chaſſés des Gaules. *Paul Diacre, l. III, c. 30.* *C. 40.* *C. 8.* *C. 9.*

C'étoit une mauvaiſe politique aux Lombards, d'attaquer la France, avant que l'Italie fût entièrement ſoumiſe; c'étoit multiplier

mal-à-propos leurs ennemis; c'étoit unir d'intérêt les François avec l'Empire; c'étoit les inviter à paſſer les Monts, & à venir attaquer les Lombards vers le nord de l'Italie, tandis que l'exarque de Ravenne les preſſeroit de ſon côté: auſſi verra-t-on dans la ſuite, les François ſe liguer ſouvent contre les Lombards avec les Empereurs & les Papes, quoique l'intérêt commun fût peut-être de ſe réunir contre l'Empire. Les ennemis naturels, les ſeuls vrais ennemis des Lombards, étoient les empereurs Grecs, auxquels il falloit enlever l'exarchat de Ravenne & tout ce qui leur reſtoit en Italie. Cette imprudente diverſion des forces des Lombards en France, étoit l'effet du partage du royaume entre les Ducs: ces Ducs, ſouverains & indépendans, vouloient étendre chacun leur petit État; ceux qui n'étoient pas à portée de s'agrandir aux dépens de l'Empire, vouloient s'enrichir aux dépens de la France, & s'ils ne pouvoient y faire d'établiſſement, ils vouloient du moins y faire du butin. La Lombardie entière, réunie ſous un Roi, eût tendu plus directement à ſon but: ſous Alboin ni ſous Cleph, on ne l'avoit point vue s'égarer dans ces expéditions peu réfléchies; & ſous les Rois ſuivans, on la voit ſouvent ſe défendre contre la France, jamais l'attaquer.

Les Lombards ſentirent les inconvéniens d'une adminiſtration qui diviſant leur puiſſance en une multitude de petites ſouverainetés, l'anéantiſſoit dès ſa naiſſance. Au bout de dix ans, ils rétablirent la royauté; mais cette autorité paſſagère des Ducs, eut des ſuites qui ſe firent toujours ſentir: le gouvernement devint féodal; la royauté eut toujours à diſputer pour rentrer dans ſes droits; & ſi les Ducs ne furent plus abſolus ni tout-à-fait indépendans, ils furent toujours trop puiſſans & trop peu ſoumis.

Paul Diacre, l. III, c. 16.

Arrêtons-nous ici pour fixer la chronologie des principaux évènemens qu'on vient de voir, tels que le départ d'Alboin pour l'Italie, ſon entrée à Milan, le commencement du royaume des Lombards, la priſe de Pavie, la mort d'Alboin, le règne de Cleph, la diviſion de l'État entre les Ducs, le rétabliſſement de la royauté.

Paul Diacre fixe très-diſtinctement l'époque du départ pour l'Italie au 2 avril * 568, lendemain de la fête de Pâques.

* Menſe Aprili.

Sigebert le rapporte à la même année; les monumens s'accordent avec cette date. S.t Gregoire le Grand écrivant, en 595, à Conſtantine, femme de Maurice, lui dit: *Il y a déjà vingt-ſept ans que nous vivons parmi les glaives des Lombards (f).* En 603, dans une lettre à Phocas, il ſe plaint que les incurſions des Lombards durent depuis trente-cinq ans *(g)*. Mais les autres époques ne ſont pas auſſi faciles à fixer.

Paul Diacre, après avoir parlé de la conquête de la Vénétie, ajoute: *Alboin igitur Liguriam introiens, indictione ingrediente tertiâ, tertio nonas ſeptembris.... Mediolanum ingreſſus eſt. Dehinc univerſas Liguriæ civitates cepit, &c.* L. II, c. 24.

Ticinenſis eo tempore civitas ultra tres annos obſidionem perferens, ſe fortiter continuit. C. 26.

At verò Ticinenſis civitas poſt tres annos & aliquot menſes obſidionem perferens, tandem ſe Alboin & Langobardis obſidentibus tradidit. C. 27.

Qui Rex poſtquàm in Italiâ tres annos & ſex menſes regnavit... interemptus eſt. C. 28.

Il paroît, par ces calculs, qu'Alboin mit dix-ſept mois à parcourir le Frioul, & à ſoumettre une partie de la Vénétie; qu'il entra dans la Ligurie au mois de ſeptembre 569; qu'alors il fit ſon entrée à Milan, & forma le ſiége de Pavie, qui dura plus de trois ans.

Mais en quelle année commence le royaume des Lombards en Italie? eſt-ce à leur arrivée, en 568? eſt-ce à leur entrée dans Milan, en 569? eſt-ce à la réduction de Pavie, en 572 ou 573? Dans le premier cas, il faudra placer la mort d'Alboin en 571; dans le ſecond, en 573; dans le troiſième, en 576.

Le commentateur de Sigonius, dont nous avons parlé, a voulu donner un point fixe à la chronologie de Paul Diacre, relativement à ces époques; il ſe fonde ſur ce paſſage: *Per hos Langobardorum duces ſeptimo anno ab adventu Alboin.... Italia ex maximâ parte* L. II, c. 32.

(f) Viginti autem jam & ſeptem annos ducimus quòd inter Langobardorum gladios vivimus. Lib. V, ep. 21, edit. Benedictin.

(g) Qualiter enim quotidianis gladiis & quantis Langobardorum incurſionibus ecce jam per triginta quinque annorum longitudinem premimur. Lib. XIII, ep. 38, edit. Benedict.

capta, &c. Il observe que Paul Diacre vient de marquer le commencement de la tyrannie de ces Ducs; il en conclut que cette conquête appartient à la première année de leur gouvernement: or, comme on sait d'un côté la durée du règne de Cleph, de l'autre l'époque de l'arrivée des Lombards en Italie, il est aisé d'assigner celle de la mort d'Alboin.

Mais rien n'annonce que les ducs des Lombards aient fait leurs conquêtes en Italie dès la première année de leur administration; on apprend seulement, par ce passage, qu'ils les firent la septième année à compter de l'arrivée des Lombards; mais le rapport de cette année avec celle de l'administration des Ducs n'est point marqué, & bien loin que cette septième année puisse servir à fixer celle de la mort d'Alboin, il faudroit savoir celle de la mort d'Alboin pour pouvoir fixer cette septième année relativement à l'administration des Ducs.

Les auteurs Grecs du bas Empire ne servent de rien pour nous guider ici, à peine parlent-ils des Lombards.

Parmi les Latins, Marius & l'abbé de Biclare, auteurs contemporains, leveroient toute difficulté s'ils étoient d'accord entr'eux. Marius fixe la mort d'Alboin en la ve indiction, c'est-à-dire en 572. L'abbé de Biclare la place à la septième année de l'empire de Justin, & il fait commencer l'empire de Justin sous la xve indiction, c'est-à-dire en 566; car Justinien mourut au mois de novembre 566, & la xve indiction étoit commencée du mois de septembre de la même année. La septième année de Justin commençoit donc au mois de novembre 572; mais comme on sait d'ailleurs, par le Pontifical de Ravenne, qu'Alboin mourut au mois de juin, il est clair que ce fut en 573; ce qui se rapporte assez au calcul de Paul Diacre, en comptant les trois ans & demi du règne d'Alboin de son entrée dans Milan, en 569.

Sigebert ne place la mort d'Alboin qu'en 574.

Hermannus Contractus dit qu'Alboin entra dans Pavie en 571; qu'il en fit la capitale de son royaume; qu'à compter de ce temps, il régna trois ans & six mois en Italie, & qu'il mourut en 574. Le P. Pagi trouve que c'est bien prendre le sens de Paul Diacre. Ne se trompe-t-il pas? Paul Diacre dit que le siége de Pavie dura

trois

trois ans & quelques mois; ſi donc on ne compte que de la priſe de Pavie le règne d'Alboin, qui dura encore trois ans & demi ſelon Paul Diacre, voilà déjà près de ſept ans depuis l'entrée d'Alboin en Ligurie; mais il n'y entra que dix-ſept mois après ſon arrivée en Italie, & le royaume de Cleph dura dix-huit autres mois : comment tout cela s'accorderoit-il avec le paſſage où Paul Diacre dit que les Ducs firent la conquête de l'Italie la ſeptième année après l'arrivée des Lombards?

Nous croyons donc que Sigonius a mieux entendu Paul Diacre, & l'a mieux concilié avec les autres autorités, en comptant les années du règne d'Alboin du temps de ſon entrée dans Milan.

Camille Pérégrini, dans ſon hiſtoire des princes Lombards, s'eſt élevé contre cette opinion ; mais D. Bacchini, dans ſes diſſertations ſur le Pontifical de Ravenne, l'a défendue. Sigonius ne ſe trompe que ſur l'époque de l'entrée d'Alboin dans Milan, qu'il place au mois de ſeptembre 570. Paul Diacre dit, *indictione ingrediente tertiâ*, ce qui déſigne le mois de ſeptembre 569, où commençoit la IIIe indiction. Par une ſuite naturelle de cette erreur, Sigonius place la mort d'Alboin en 574, au lieu de 573 qui paroît être ſa véritable date, ſelon l'abbé Biclare & Paul Diacre.

Le Pontifical de Ravenne dit que les Lombards aſſiégèrent Pavie la cinquième année de l'empire de Juſtin; cette cinquième année commençoit au mois de novembre 569, ſelon le Pontifical de Ravenne, qui fait commencer l'empire de Juſtin en 565 au lieu de 566. Paul Diacre dit que les Lombards entrèrent dans la Ligurie au mois de ſeptembre 569, & que vers le même temps ils aſſiégèrent Pavie. D. Bacchini demande que ce ſiége ait été différé juſqu'après le mois de novembre, afin que la cinquième année de l'empire de Juſtin ait été commencée; alors Agnellus, auteur du Pontifical, ſera d'accord avec Paul Diacre ſur l'époque du ſiége de Pavie; ils s'accorderont auſſi ſur celle de la mort d'Alboin, car le Pontifical de Ravenne la place au mois de juin de la huitième année de l'empire de Juſtin, c'eſt-à-dire de l'année 573. Ainſi Pavie, aſſiégé au mois de décembre 569, aura été pris les premiers mois de l'année 573, & Alboin aura été aſſaſſiné

au mois de juin de la même année; ce qui concilieroit l'abbé de Biclare, Paul Diacre & l'auteur du Pontifical de Ravenne.

Il ne paroît pas que l'opinion de Baronius, qui place la mort d'Alboin en 571, puiſſe ſe ſoutenir. Pérégrini donne pourtant quelque couleur à ce ſyſtème; il ſuppoſe que Paul Diacre, en diſant qu'Alboin régna trois ans & demi en Italie, a voulu donner la ſomme totale du temps qu'il avoit régné ſur les Lombards en Italie, par oppoſition avec le temps qu'il avoit régné ſur eux en Pannonie. Mais il eſt clair qu'Alboin vécut plus de trois ans & demi en Italie, puiſque le ſeul ſiége de Pavie l'y occupa preſque tout ce temps-là, & que ce ſiége n'avoit pu commencer qu'environ deux ans après ſon arrivée en Italie.

On peut donc choiſir de placer la mort d'Alboin, ou en 572 avec Marius, ou en 573 avec l'abbé Biclare, auteur contemporain auſſi-bien que Marius, & qui de plus s'accorde avec Paul Diacre, l'auteur le plus inſtruit des affaires des Lombards, & avec l'auteur du Pontifical de Ravenne, lequel fixant le jour précis de la mort d'Alboin, a l'air plus inſtruit que les autres. Par ces raiſons, nous préférons l'époque de 573 à celle de 572.

Pour pouſſer ce calcul juſqu'au dernier degré de préciſion, nous ne négligerons pas de réſoudre une difficulté, peut-être minutieuſe, puiſqu'elle ne roule que ſur quelques mois de différence. L'entrée d'Alboin dans Milan paroît une époque plus propre que le ſiége de Pavie, à marquer le commencement du règne d'Alboin: ce n'eſt pourtant qu'en comptant du ſiége de Pavie au mois de décembre 569, qu'on trouve exactement trois ans & demi juſqu'au mois de juin 573, époque de la mort d'Alboin; ſi on compte de l'entrée dans Milan au mois de ſeptembre 569, on aura trois ans & huit ou neuf mois.

Ne pourroit-on pas dire que par ces mots, *Alboin Liguriam introiens, indictione ingrediente tertiâ, tertio nonas ſeptembris..... Mediolanum ingreſſus eſt,* Paul Diacre ne donne la date que de l'entrée dans la Ligurie, & non de l'entrée dans Milan, qui peut être du même temps que le commencement du ſiége de Pavie?

Ainſi, pour fixer toutes les époques, les Lombards partirent de la Pannonie le 2 avril 568; ils entrèrent dans la Ligurie le

3 ſeptembre 569, & dans Milan, ou ce même jour ou au mois de décembre ſuivant; & c'eſt du jour de cette entrée dans Milan, ou du commencement du ſiége de Pavie, qui la ſuivit de près, que commencent les trois ans & ſix mois du règne d'Alboin: Pavie fut pris au commencement de 573, & Alboin mourut cette même année, le 28 juin, *4.° calendas julii.*

Depuis la mort d'Alboin, la chronologie eſt claire: le règne de Cleph, qui n'eſt que de dix-huit mois, doit finir avec l'année 574; le gouvernement des Ducs ſe forme en 575, & la royauté eſt rétablie en 585.

RÉTABLISSEMENT de la ROYAUTÉ.

AUTHARIS, troiſième Roi.

Ce fut Autharis, fils de Cleph, que les Lombards élurent pour leur troiſième Roi. Rien ne prouve mieux combien le pouvoir diviſé eſt à charge à ceux même qui le partagent, que la facilité avec laquelle tous les Ducs conſentirent au rétabliſſement de la royauté, & voulurent contribuer de la moitié de leurs biens, pour maintenir la dignité royale dans l'éclat qui lui convenoit. *Paul Diacre; l. III, c. 16.*

Autharis, leur nouveau Roi, joignoit à la valeur & aux talens militaires d'Alboin, une galanterie héroïque, digne d'un autre ſiècle; & ce qui vaut mieux que la valeur & que la galanterie, il étoit juſte & aimoit ſes peuples. Son premier ſoin fut de les faire jouir de la paix & de la ſûreté, deux biens dont ils avoient toujours été privés ſous le gouvernement des Ducs. Les hiſtoriens remarquent avec admiration, que ſous ſon règne, la force n'opprimoit plus, la foibleſſe ne trahiſſoit plus; que les brigandages avoient entièrement ceſſé; que le libre voyageur & le paiſible citoyen ne craignoient plus d'outrages. C'étoit peut-être chez les Lombards qu'il falloit chercher alors le modèle d'un gouvernement ſage & doux; mais on peut voir par les éloges même qu'on donnoit à ce gouvernement, quel avoit été le ſort des Lombards ſous leurs trente tyrans, & combien ils auroient été incapables de réſiſter aux forces de l'Empire, s'ils n'euſſent promptement rétabli la royauté. *Idem, ibidem.*

La mauvaiſe politique de ces Ducs, en irritant les François, avoit averti les Empereurs de rechercher l'alliance de ceux-ci. *Paul Diacre, l. III, c. 17.* Maurice envoya de l'argent à Childebert, fils de Sigebert & de Brunehaut, pour l'engager à faire une irruption contre les Lombards en Italie: Childebert y entra en effet avec une armée innombrable; les Lombards renfermés dans les places fortes, le laiſsèrent courir & ravager les campagnes; Autharis ſe hâta de le renvoyer avec des préſens, & d'en obtenir la paix. L'Empereur trompé dans ſes eſpérances, envoya redemander ſon argent à Childebert, qui ne daigna pas lui faire de réponſe.

Quelque temps après, Ingonde, ſœur de Childebert & veuve de S.t Herminigilde, étant tombée avec ſon fils, en la puiſſance *C. 22.* de l'Empereur, il exigea, pour prix de leur liberté, que Childebert attaquât de nouveau les Lombards, ce qu'il fit: mais tandis que les Lombards étoient en marche pour le combattre, les François & les Allemands dont l'armée de Childebert étoit compoſée, prirent querelle & retournèrent chez eux ſans le moindre butin.

Dans l'intervalle de l'une à l'autre de ces deux expéditions, Autharis avoit châtié un Duc rebelle, nommé Droctulphe, qui *C. 18.* avoit pris le parti de l'Empereur. Ce Duc étoit d'une famille Suève: tombé, dès ſon enfance, entre les mains des Lombards, il leur devoit ſon éducation, ſa fortune, ſes honneurs. Sa bonne mine & apparemment quelques talens, l'avoient fait élever à la dignité de Duc; malgré tant de bienfaits, je ne ſais quelle honte de ſon ancienne captivité, honte qui tenoit peut-être aux mœurs de ces peuples barbares, le rendoit ſecrettement l'irréconciliable ennemi des Lombards; il ſaiſit la première occaſion *de ſe venger d'eux (h)*, dit Paul Diacre, diſons plutôt d'être ingrat & de les punir de leurs bienfaits; il ſe vendit aux Empereurs, il s'empara pour eux, de Berſello ſur le Pô; mais Autharis l'y força & l'obligea de chercher un aſile à Ravenne, où par ſon zèle à défendre juſqu'à ſa mort, l'Exarchat contre les Lombards, il mérita *C. 19.* que la reconnoiſſance des habitans de Ravenne lui érigeât un magnifique tombeau dans l'égliſe de Saint-Vital, avec une

(h) Occaſionem ulciſcendæ ſuæ captivitatis.

épitaphe où on lui fait un mérite d'avoir été le perſécuteur de la nation qui l'avoit adopté:

Vaſtator gentis adfuit ipſe ſuæ;

tant les actions des hommes changent de face ſelon l'intérêt de celui qui les apprécie!

Autharis ſoumit l'Iſtrie, & aſſiégea dans une île du lac de Côme *(i)*, un ancien lieutenant de Narsès; il l'en chaſſa, & s'empara des tréſors immenſes que les villes voiſines avoient dépoſés dans cette île, comme dans un poſte inattaquable; il fit enſuite la paix pour trois ans, avec le patrice Smaragde, ſucceſſeur de Longin dans l'exarchat de Ravenne.

Voulant auſſi s'aſſurer d'une paix durable avec Childebert, il lui fit demander en mariage Clodeſinde ſa ſœur. Childebert la lui promit, & lui manqua de parole; puis craignant ſon reſſentiment, il ſe hâta de le prévenir: il mena une armée en Italie, après avoir mandé à l'empereur Maurice, qu'il alloit enfin, ſelon ſes deſirs, exterminer cette odieuſe nation Lombarde. Autharis forcé de combattre l'injuſte ennemi qu'il n'avoit pu appaiſer, remporta une des plus mémorables victoires dont on eût entendu parler depuis long-temps *(k)*: à peine quelques miſérables reſtes de l'armée Françoiſe purent-ils regagner leur patrie. Childebert voulut prendre ſa revanche; ayant reçu des nouvelles de l'Empereur, qui l'aſſuroit qu'il étoit prêt de le joindre en Italie, il ſe hâta d'y retourner avec une armée qu'il partagea en pelotons ſous la conduite de divers Chefs. Les uns allèrent camper aux environs de Milan; d'autres allèrent à Plaiſance, à Vérone; d'autres prirent quelques forts dans le Trentin. Le ſage Autharis laiſſa ce torrent s'écouler; il ſe contenta de renfermer ſes troupes dans les places fortes, & d'obſerver la marche de ſes ennemis, pour ſaiſir l'occaſion de les ſurprendre: ceux-ci attendoient toujours l'Empereur, ils l'attendirent en vain, les ſignaux qu'il avoit promis ne parurent point. L'exceſſive chaleur de ce climat, auquel les

Paul Diacre, l. III, c. 27.

C. 28.

C. 30.

(i) In inſulâ Amacinâ ſive *Cumacinâ.* Paul Diacre, lib. III, cap. 26.
Sermo eſt de inſulâ in Lario lacu, 20 mill. paſſ. ab urbe Como. Bianchi, Comment. ſur Paul Diacre.

(k) Quanta nuſquam alibi memoratur.

François n'étoient point accoutumés, leur devint bientôt insupportable; la dyssenterie fit parmi eux des ravages qui les obligèrent à la retraite: la famine vint encore rendre cette retraite également nécessaire & pénible; ils furent forcés de vendre d'abord leurs habits, ensuite leurs armes, pour pouvoir subsister jusqu'aux frontières de France, où ils arrivèrent demi-morts de faim, de fatigue & de maladie.

Autharis, content d'en avoir délivré son pays, se garda bien d'entrer en France sur leurs traces; il ne songea qu'à s'affermir & à s'agrandir en Italie: il envoya des Ambassadeurs à Gontran, pour l'engager à détourner Childebert son neveu de ces expéditions, qui lui avoient si mal réussi. Gontran reçut les Ambassadeurs d'Autharis comme ceux d'un grand Roi, mais il les renvoya, pour la paix, à Childebert, ne voulant pas abuser de l'ascendant que ses bienfaits & son expérience pouvoient lui donner sur ce jeune Prince.

Paul Diacre, l. III, c. 33.

Autharis ayant perdu l'espérance de devenir le beau-frère de Childebert, envoya une ambassade à Garibald *, duc ou roi des Bajoariens ou Bavarois, pour lui demander Theudelinde sa fille en mariage: il fut agréé avec joie. Frédegaire dit que Theudelinde avoit été promise à Childebert, mais que Brunehaut, mère de ce Prince, le détourna de cette alliance. Les talens & les vertus que Theudelinde fit éclater sur le trône des Lombards, peuvent servir à expliquer la conduite de Brunehaut dans cette occasion. Autharis en profita. Il assaisonna sa demande de traits de galanterie qui paroissent peindre plus son caractère particulier que les mœurs de sa nation. Il envoya à Garibald une autre ambassade, dont le chef étoit un vieillard vénérable; le second Ambassadeur, un jeune homme d'une taille avantageuse, d'une figure noble & touchante ornée d'une belle chevelure blonde *(l)*: la suite des Ambassadeurs étoit choisie parmi les plus discrets & les plus fidèles sujets. Lorsque le chef de l'ambassade en eut exposé l'objet, le second Ambassadeur prit la parole, & dit: *Le Roi Autharis mon maître (m), impatient de connoître la Princesse qui lui est destinée, veut avant tout la voir*

*C. 29. * Garibaldi Regis.*

(l) Juvenili ætate floridus, staturâ decens, candido crine perfusus.

(m) Dominus meus Authari rex, me propriè ob hoc direxit, ut vestram filiam, ipsius sponsam, quæ nostra domina futura est, debeam conspicere, ut qualis ejus forma sit, meo valeam domino certiùs nuntiare.

par mes yeux; il m'a chargé de lui mander ſans déguiſement ſi ſa beauté répond à ce que la renommée en publie. Garibald fait venir ſa fille; à ſa vue le jeune Ambaſſadeur s'écrie: *Oui, elle eſt digne de régner ſur nous. Permettez que dès ce moment nous la reconnoiſſions pour notre Reine, & que nous recevions la coupe de ſa main, pour gage de ſon union avec notre maître (n).* Garibald y conſentit. La Princeſſe préſenta d'abord la coupe au chef de l'ambaſſade, puis au jeune Ambaſſadeur, qui en la lui rendant lui prit la main, & baiſa auſſitôt la ſienne parce qu'elle avoit touché celle de la Princeſſe *(o)*. Tout cela ſe fit avec tant d'adreſſe & de promptitude que perſonne ne s'en aperçut. La Princeſſe rougit & ſe tut en public, par confuſion ou par timidité, mais en particulier elle fit confidence à ſa nourrice de ce qui s'étoit paſſé. *Nul autre que le Roi votre époux,* répondit la nourrice, *n'eût oſé prendre une telle liberté; auſſi tout dans cet Ambaſſadeur annonce un grand Roi & un Prince aimable, tel qu'on nous a peint Autharis; cependant ne révélez point ce ſecret, de peur d'irriter votre père ſi ma conjecture étoit fauſſe (p).* Elle ne l'étoit point, la nourrice avoit bien deviné. Le faux Ambaſſadeur retournant en Italie, accompagné de Bavarois qui le reconduiſoient par honneur juſqu'à la frontière, ſe dreſſe tout-à-coup ſur ſes étriers, lance de toute ſa force, contre un arbre qui ſe trouvoit ſur la route, une hache qu'il tenoit à la main, la hache reſte enfoncée dans l'arbre; *c'eſt avec cette ſûreté,* dit-il, *qu'Autharis lance tous ſes traits (q).* Les Bavarois alors le reconnurent pour Autharis. On ſe ſépara ſur la frontière; il rentra dans ſes États, laiſſant les Bavarois charmés de ſa galanterie, de ſon adreſſe & de ſon agilité, qualités qui diſtinguoient alors un héros. Theudelinde arriva peu de temps après en Italie, avec Gundoald ſon frère. Autharis vint à ſa rencontre,

(n) Quia talem veſtræ filiæ perſonam cernimus, ut eam meritò noſtram Reginam fieri optemus, ſi placet veſtræ poteſtati de ejus manu, ſicut nobis poſtea factura eſt, vini poculum ſumere prævoptamus.

(o) Ejus manum, nemine animadvertente, digito tetigit, dextramque ſuam ſibi à fronte per naſum ac faciem produxit.

(p) Iſte niſi ipſe Rex & ſponſus tuus eſſet, te omnino tangere non auderet. Sed interim ſileamus, ne hoc patri tuo fiat cognitum. Re enim verâ digna perſona eſt quæ tenere debeat regnum & tuo ſociari conjugio.

(q) Talem Authari feritam facere ſolet.

& elle reconnut avec plaiſir dans un époux, qui la combloit d'égards & d'honneurs, ce même Ambaſſadeur qui lui avoit un peu manqué de reſpect en Bavière. Autharis ne vécut pas long-temps depuis ſon mariage; ſon règne glorieux & fortuné ne fut que de ſix ans.

C. 34. Paul Diacre dit qu'on diſoit qu'il avoit été empoiſonné; il n'accuſe ni ſa femme, ni ſon ſucceſſeur: qui donc pouvoit avoir intérêt de faire périr un tel Prince? Ce ſoupçon vague, qui ne tombe ſur perſonne, prouve ſeulement le regret qu'avoient les Lombards de ſe voir enlever à la fleur de l'âge ce Prince chéri, digne de l'être, à la gloire duquel il paroît n'avoir manqué qu'un plus vaſte empire & un plus long règne.

Sa veuve s'étoit rendue ſi agréable aux Lombards dans le peu de temps qu'elle avoit régné ſur eux, qu'ils voulurent continuer de vivre ſous ſes loix, & qu'ils promirent de reconnoître pour Roi celui d'entre les Lombards qu'elle choiſiroit pour mari. Theudelinde ſentit qu'elle étoit chargée du bonheur de la Nation, elle répondit par le plus digne choix à une confiance ſi flatteuſe; elle prit conſeil, non de ſon cœur ni de ſes yeux, mais des ſages de la Nation; ils s'accordèrent à nommer Agilulphe, duc de Turin, homme plein de talens pour la guerre & pour le gouvernement. Theudelinde le nomma d'autant plus volontiers, qu'il étoit parent d'Autharis. Le roi Rotharis, dans le prologue de

Chronic. c. 34. ſes loix, dit qu'il étoit Thuringien d'origine, & il donne à ſa race le nom d'*Anauvat*. Frédegaire dit qu'il étoit fils d'Autharis, ce qui eſt démenti par tous les monumens de l'hiſtoire des Lombards. Theudelinde mande Agilulphe, & va elle-même au-devant de lui juſqu'à Laumelle; quand il fut en ſa préſence, elle ſe fit apporter une coupe pleine de vin, en but, & lui préſenta le reſte à boire. Agilulphe en recevant la coupe, fit ce qu'avoit fait Autharis, il baiſa la main de la Reine, qui rougiſſant avec décence & ſouriant avec grâce, l'embraſſa & lui dit: *Vos vertus, & les cœurs des Lombards vous donnent aujourd'hui le trône & ma main (r)*; quelque temps après, il fut proclamé Roi à Milan.

(r) Regina cum rubore ſubridens, non debere ſibi manum oſculari, ait, quem oſculum ſibi ad os jungere oporteret.

AGILULPHE,

AGILULPHE, quatrième Roi.

Le premier ſoin d'Agilulphe ſur le trône, fut d'échanger ou de racheter les priſonniers que les François avoient faits dans leurs diverſes expéditions en Italie. Quelques Ducs, ou rébelles ou même traîtres & coupables d'intelligence avec l'Empire, vouloient troubler ſon règne; ils les ſoumit tous, & par un mélange prudent de clémence & de ſévérité; pardonnant aux rébelles, puniſſant les traîtres, il affermit la paix au-dedans, & réunit la Nation contre l'ennemi étranger. *Paul Diacre, l. IV, c. 1.* *C. 3, & 14.*

Romain, qui avoit remplacé Smaragde dans l'exarchat de Ravenne, avoit à la faveur des troubles, ſurpris quelques places entre Ravenne & Rome; Agilulphe fit la paix avec lui; il la fit auſſi avec les enfans de Childebert & avec le Cagan ou Roi des Huns, qui ſe rendoit alors redoutable à tous ſes voiſins. Mais la paix avec l'Empire ne pouvoit jamais être qu'une courte trève; des intérêts trop eſſentiels diviſoient les Romains & les Lombards. La guerre recommença bientôt ſous Gallicin, nouvel Exarque. La fille d'Agilulphe étant tombée entre ſes mains avec ſon mari Godeſcale, ce fut un motif de plus pour rendre la guerre vive & ſanglante. Agilulphe chercha par-tout à ſuſciter des ennemis à l'Empire; il s'unit d'une alliance étroite avec le roi des Huns, il lui envoya même des ouvriers pour conſtruire des vaiſſeaux, avec leſquels le Cagan s'empara d'une Iſle dépendante de la Thrace *(ſſ)*. Le roi des Huns embraſſa les intérêts d'Agilulphe avec tant d'ardeur qu'il envoya dire aux François d'entretenir la paix avec les Lombards, s'ils vouloient avoir la paix avec les Huns; en même temps les Lombards, les Huns & les Slaves réunis mirent tout à feu & à ſang dans l'Iſtrie, où apparemment les Romains avoient fait quelques conquêtes depuis qu'Autharis l'avoit ſoumiſe. Les Lombards brûlèrent auſſi Padoue, qu'ils n'avoient encore pu réduire depuis leur arrivée en Italie; ils prirent Crémone, Mantoue, la fortereſſe de Vulturnia; Berſello pris autrefois par Autharis, étoit retourné à l'Empire; la garniſon Romaine qui le défendoit, effrayée des ſuccès rapides des Lombards, s'enfuit à *C. 8.* *C. 14.* *C. 13.* *C. 21.* *C. 25.* *C. 24, 26.* *C. 29.*

(ſſ) Inſulam quandam in Thraciâ.

leur approche, ayant mis le feu à la place. L'empereur voyant
Paul Diacre, l. IV, c. 26. l'exarchat reſſerré par toutes ces conquêtes, crut être mal ſervi par Gallicin; il le rappela & rétablit Smaragde dans la dignité d'Exarque: celui-ci crut ne pouvoir conſerver les poſſeſſions qui reſtoient aux Romains, qu'en ſe hâtant de conclure une trêve avec Agilulphe, & de lui rendre ſa fille, ſon gendre, avec leurs enfans & tout ce qui leur appartenoit. Cette trêve fut enſuite renouvelée
C. 33. ſous Phocas pour un an, moyennant une ſomme conſidérable qu'Agilulphe reçut de l'Exarque; & à l'expiration de cette trêve, Agilulphe ayant conquis quelques places en Toſcane, l'Exarque ſe hâta de conclure pour trois ans une nouvelle trêve, qui fut renouvelée d'année en année pendant tout le règne d'Agilulphe.

Les hiſtoriens du moyen âge ne ſongent guère à lier les faits qu'ils racontent; ils nous ont montré les Huns intimement unis
C. 38. avec les Lombards, tout-à-coup ils nous les montrent infeſtant la Lombardie, ſans nous inſtruire des cauſes ni des prétextes de la rupture: mais ces nations barbares s'embarraſſoient aſſez peu de prétextes, & trouvoient toujours dans l'amour du pillage, des cauſes de guerre ſuffiſantes. Une multitude effroyable de Huns ſe répand donc tout-à-coup ſur les frontières de la Vénétie; le brave Giſulphe, duc de Frioul, neveu d'Alboin, & chargé par lui du gouvernement du Frioul, comme on l'a vu plus haut, raſſemble à la hâte une poignée de Lombards, avec leſquels il eſſaie de ſe défendre; le nombre l'accable, il eſt maſſacré avec preſque toute ſa troupe. Romilde ſa veuve ſembla d'abord vouloir ſervir la patrie avec plus de zèle & plus de courage qu'on n'en attend ordinairement d'une femme: elle raſſemble dans la ville de Friuli les reſtes échappés au fer des Huns, les veuves & les enfans de ceux qui avoient péri dans le combat; elle s'enferme dans la place avec eux & avec ſa famille, compoſée de deux jeunes gens nommés Taſo & Cato, de deux enfans nommés Radoald & Grimoald, & de deux filles, nommées, l'une Appa, l'autre Gaila. Romilde paroiſſoit réſolue à ſe défendre juſqu'à la dernière extrémité; mais un de ces évènemens plus communs dans la fable ou dans les romans que dans l'hiſtoire, la fit changer de deſſein. Le roi des Huns étoit venu reconnoître lui-même la

place; il tournoit autour des murs, ſuivi d'un nombreux détachement de cavalerie, tandis que le reſte de ſon armée, répandu au loin dans la campagne, livroit tout le Frioul aux flammes & au pillage. Romilde prit trop de plaiſir à conſidérer ſon ennemi: la jeuneſſe de ce Prince, ſa bonne mine, la grâce avec laquelle il manioit ſon cheval & ſes armes, firent une ſi forte impreſſion ſur cette femme trop ſenſible, qu'elle oublia ce qu'elle devoit à ſa patrie, à ſes enfans, à la mémoire de ſon mari, à ſes propres engagemens; elle envoie propoſer au roi des Huns de l'épouſer, offrant à ce prix de lui remettre la place avec tout ce qu'elle renfermoit. Le Cagan eut horreur de la perfide & profita de la perfidie: admis dans la place, il ſe montra bientôt auſſi perfide & plus barbare que Romilde. Il ſembla d'abord vouloir lui tenir parole, mais c'étoit la cruelle équivoque des Sabins à l'égard de la fille de Tarpéius. Le Cagan paſſa une nuit avec Romilde, comme pour former l'union qu'il lui avoit promiſe; il la livra la nuit ſuivante, à la plus horrible proſtitution; il ordonne à douze de ſes ſoldats, de la tourmenter par tout ce que la débauche peut avoir de violent & d'infame; le lendemain, ayant fait planter un grand pieu au milieu de la campagne, il fit empaler cette malheureuſe; & ajoutant à cet affreux ſupplice, une affreuſe raillerie, *voilà*, lui dit-il, *le mari qu'il te faut (t)*. Quel caractère & quelles mœurs! Si telles étoient les mœurs des habitans de la Pannonie, il faut avouer que celles des Lombards s'étoient bien adoucies en Italie; depuis Roſemonde, on ne voit plus rien parmi eux qui reſſemble à de telles horreurs: cette monſtrueuſe ingratitude envers une femme entraînée au crime par une paſſion dont les excès inſpirent plus de pitié que de colère, fut ſuivie d'une perfidie plus monſtrueuſe encore envers les Lombards. Quand les Huns avoient été introduits dans la ville, ils avoient craint que le déſeſpoir ne donnât aux Lombards trahis, la force de ſe défendre; ils leur avoient promis la captivité la plus douce & des

(t) *Propter jusjurandum, ſicut ei ſpoponderat, nocte unâ quaſi in matrimonio habuit, noviſſimâ verò duodecim Avaribus tradidit, qui eam per totam noctem vicibus ſibi ſuccedentes libidine vexarent. Poſtmodum quoque palum in medio campo configi præcipiens, eandem in ejus acumine inſeri mandavit, hæc inſuper exprobrando, inquiens, talem te dignum eſt maritum habere.*

établiſſemens avantageux dans la Pannonie : ſur cette eſpérance, les Lombards s'étoient rendus. Les Huns, après avoir pillé & brûlé la ville ſans réſiſtance, égorgèrent indignement tous les priſonniers (autre horreur dont les Lombards n'étoient déjà plus capables) & traînèrent en captivité les femmes & les enfans.

Les enfans de Giſulphe & de Romilde ſurent échapper à ce ſort. Les deux filles trompèrent par un ſtratagème vertueux, la barbare incontinence des Huns; elles ſe couvrirent le ſein de la chair de poulet crue, qui s'étant échauffée & pourrie, exhaloit une odeur infecte; les Huns en furent rebutés, & le bruit courut parmi eux, que toutes les Lombardes étoient puantes *(u)*. Ces deux filles furent vendues comme eſclaves; mais après avoir éprouvé divers périls & diverſes fortunes, elles reçurent le prix de leur vertu, ayant été mariées ſelon leur naiſſance & leur rang, l'une à un roi des Allemands, l'autre à un prince de Bavière.

Quant à leurs quatre frères, lorſqu'ils virent la réſolution que les Huns avoient priſe d'égorger les priſonniers, ils ſaiſirent l'inſtant de monter à cheval & de fuir à toute bride: ils crurent que Grimoald, le plus jeune d'entr'eux, n'auroit pas la force de ſe tenir à cheval pour les ſuivre, & n'enviſageant rien de plus affreux pour lui que l'eſclavage chez ces peuples parjures, un des quatre frères alloit par pitié le délivrer de la vie; déjà il avoit le bras levé pour frapper, l'enfant ſe mit à pleurer & à crier qu'on ne le tuât pas & qu'il ſuivroit bien; ſon frère fut attendri, il le jeta ſur un cheval ſans ſelle & l'inſtruiſit de la manière de s'y tenir: cependant les Huns les pourſuivoient à vue; les trois frères aînés leur échappèrent, mais le petit Grimoald tomba entre les mains d'un de leurs chefs, qui voyant ſon enfance & ſa jolie figure, ſentit une indigne joie de cette priſe *(x)*: elle fut courte. Grimoald à qui on avoit inſpiré la plus forte horreur pour la captivité,

(u) Crudorum pullorum carnes ſibi inter mammas ſub faſciâ poſuerunt, quæ ex calore putrefactæ odorem fœtidum exhalabant. Cumque eas vellent Avares contingere, non ſuſtinentes fœtorem, putabant eas naturaliter ita fœtere, procul ab eis cum execratione recedentes, atque dicentes, omnes Langobardas fœtidas eſſe.

(x) Deque tam nobili prædâ exultaret (erat enim ipſe puerulus eleganti formâ, micantibus oculis, lacteo crine perfuſus).

voulut s'y soustraire ou périr : son tyran marchoit devant lui ; l'enfant tire son épée, & recueillant le peu de force que son âge lui permettoit *, il fit tomber sur la tête de son ennemi, un coup assez violent pour la lui fendre & faire sauter la cervelle ; s'en étant ainsi débarrassé, il courut rejoindre ses frères, qu'il combla de joie par sa présence & par le récit de son aventure.

* Quantulo annisu valuit.

De ces quatre frères, les deux aînés, Taso & Cato, qui, après le départ des Huns, s'étoient remis en possession du duché de leur père, furent tués par la trahison d'un patrice Romain, nommé Gregoire, qui, sous couleur d'alliance & d'amitié, les attira hors de leur duché dans une place dont il étoit le maître. Par leur mort, le duché de Frioul sembloit devoir appartenir à Radoald & à Grimoald leurs frères ; mais Grasulphe leur oncle, frère de Gisulphe, s'en empara. Ses neveux ne voulant point vivre sous l'autorité d'un homme qu'ils regardoient comme l'usurpateur de leur bien, quittèrent le Frioul & allèrent s'établir dans le duché de Bénévent, auprès du duc Arichis, qui avoit été leur gouverneur, & qui les reçut en père. Le fils d'Arichis, nommé Aïo, étoit devenu insensé, très-naturellement peut-être, mais Paul Diacre aime mieux croire que c'étoit l'effet d'un philtre, que les Romains lui avoient donné à Ravenne. Arichis, en mourant, recommanda Radoald & Grimoald à ses sujets : *ils sont*, leur dit-il, *bien plus dignes de vous gouverner que mon malheureux fils.* Ce fut pourtant ce fils qui lui succéda ; la reconnoissance que Radoald & Grimoald devoient au père, leur fit chérir & respecter Aïo comme leur frère aîné, malgré la foiblesse de son esprit ; ils ne voulurent que l'honneur d'être ses premiers sujets, & le servirent avec beaucoup de zèle. Aïo fut tué au bout de dix-sept mois par les Slaves, qui avoient fait une irruption dans son duché. Radoald vengea sa mort sur ces barbares, les chassa du duché de Bénévent, qu'il gouverna pendant cinq ans avec gloire, & dans lequel il eut pour successeur son frère Grimoald. Celui-ci étoit destiné à une plus grande fortune encore, mais le reste de ses aventures n'appartient plus à ce Mémoire ; on le verra, dans le Mémoire suivant, monter sur le trône des Lombards & régner avec éclat.

Paul Diacre, l. IV, c. 40.

C. 41.

C. 45.

C. 46.

C. 48.

Nous n'avons pas voulu interrompre l'hiſtoire de cette intéreſſante famille des ducs de Frioul, quoique pluſieurs des évènemens que nous venons de rapporter, ne ſoient plus du temps d'Agilulphe, qui mourut peu d'années après l'irruption des Huns dans le Frioul, au bout de vingt-cinq ans de règne & de gloire.

Paul Diacre, l. IV, c. 42 & 43.

Peu de temps avant ſa mort, il étoit arrivé une aventure aſſez extraordinaire: ce Gondoald frère de la reine Theudelinde, & qui l'avoit accompagnée en Lombardie lorſqu'elle étoit venue épouſer Rotharis, fut trouvé mort & percé d'un trait, ſans qu'on ait pu connoître l'auteur de ce coup. Frédegaire l'attribue au Roi & à Theudelinde même, ou à leurs partiſans: Gondoald, ſelon lui, étoit trop chéri des Lombards; ſon crédit alarma ſa ſœur & ſon beau-frère, qui s'en défirent. La vertu d'Agilulphe & la piété de Theudelinde rendent ce crime peu croyable; ou il auroit fallu, comme l'ont remarqué d'habiles critiques, que Gondoald les y eût forcés par ſes brigues & ſes cabales. Un parent d'Autharis, nommé Anſul, avoit été ainſi aſſaſſiné ſous le règne d'Autharis même, ſans qu'on eût ſu comment ni par qui.

Chronic. c. 34.

Bianchi. Comment. ſur Paul Diacre. Murat. tome I.

Paul Diacre, l. III, c. 29.

L. IV, c. 31.

Agilulphe avoit pris la précaution d'aſſocier à la couronne Adaloald ſon fils preſque dès ſa naiſſance (uſage pratiqué depuis par les premiers rois de France de la troiſième Race); il le laiſſa en mourant paiſible poſſeſſeur du trône, ſous la tutelle de Theudelinde ſa mère, toujours chère & reſpectable aux Lombards.

C. 43.

ADALOALD, cinquième Roi.

Adaloald étant devenu inſenſé, fut dépoſé au bout de dix ans; & Arioald fut élevé ſur le trône: voilà tout ce qu'en dit Paul Diacre. Ce récit ſuccinct & réduit, pour ainſi dire, aux faits élémentaires, vaut peut-être mieux que toutes les circonſtances dont il a plu à Frédegaire d'embellir le ſien. Il commence par ſe tromper, en diſant que la quarantième année du règne de Clotaire II, roi de France, l'empereur Maurice envoya en ambaſſade, au roi des Lombards, un habile empoiſonneur nommé Eusèbe: cette quarantième année du règne de Clotaire II étoit l'an 624; alors ce n'étoit plus Maurice qui occupoit le trône Impérial, ce n'étoit plus même Phocas, c'étoit Héraclius. Frédegaire

Chron. ch. 49.

ne ſe trompe peut-être pas moins, lorſqu'il ajoute que cet Eusèbe ayant trouvé Adaloald au bain, le frotta d'un certain onguent *(y)* dont l'effet fut de lui ſoumettre ſi aveuglément l'eſprit d'Adaloald, qu'il ne pouvoit rien faire que par ſon conſeil: cet Ambaſſadeur d'une Puiſſance ennemie, ne manqua pas de conſeiller au roi des Lombards toutes les imprudences & toutes les folies capables de bouleverſer ſon royaume; il lui conſeilla de maſſacrer tous les Grands de la Lombardie, ce qui ayant été promptement exécuté ſur douze d'entre eux, ſans cauſe & ſans prétexte, avertit les autres de défendre leur vie contre un Roi furieux; on le dépoſa donc, & peu de temps après il fut empoiſonné.

On peut choiſir entre le récit de Frédegaire & celui de Paul Diacre; l'un eſt plus piquant & plus développé, l'autre eſt plus ſec, & par cela même peut-être plus vrai: au reſte, on peut réunir les deux récits, car l'un ne dément pas l'autre; mais la vertu de cet onguent d'Eusèbe eſt un peu étrange.

Baronius conjecture, avec beaucoup d'apparence de raiſon, que Theudelinde étoit morte lorſque ſon fils fut dépoſé. *Ad ann. 626.*

C'eſt ici le lieu d'examiner, s'il eſt vrai que les Lombards aient été tributaires des François, depuis les incurſions faites par les Ducs dans les États du roi de Bourgogne juſqu'au règne d'Agilulphe ou d'Adaloald, qui affranchit, dit-on, les Lombards de ce tribut. Paul Diacre n'en dit rien, mais il peut avoir voulu diſſimuler un fait qui donnoit trop de ſupériorité à la France ſur ſa nation. C'eſt Frédegaire, &, d'après lui, Aimoin & Sigebert de Gemblours, qui rapportent ce fait; mais le récit de Frédegaire contient pluſieurs traits ou ridicules ou évidemment faux, que le ſavant Adrien de Valois a très-bien relevés. Frédegaire dit que les Lombards avoient douze Ducs au lieu de trente-cinq; que ces douze Ducs, qui gouvernèrent, ſelon lui, pendant douze ans, envoyèrent douze Ambaſſadeurs à l'empereur Maurice, douze à Gontran & à Childebert; que ces douze derniers Ambaſſadeurs payèrent, pour les douze Ducs, douze mille pièces d'or aux deux rois François. L'affectation puérile de ce rapport de douze eſt marquée dans le récit de Frédegaire; on y trouve auſſi des propoſitions *Fredeg. Chron. c. 45.*

(y) Inunctus in balneo neſcio quibus unguentis.

bien étranges : l'Auteur prétend que quand les Lombards voulurent rétablir la royauté, il leur fallut la permiſſion de Gontran & de Childebert pour ce changement. Enfin ce récit contient des anachroniſmes. Frédegaire dit, que ce tribut ceſſa ſous Agilulphe, par un traité qu'il fit avec Clotaire II, la trente-quatrième année du règne de ce Prince ; cette trente-quatrième année étoit l'an 618. Or Agilulphe qui n'étoit point fils d'Autharis, comme le dit Paul Diacre, étoit mort dès 616, & c'étoit Adaloald qui régnoit alors en Lombardie.

Mais toutes ces fautes doivent-elles faire rejeter entièrement le récit de Frédegaire ? Adrien de Valois ne le croit pas. En effet, ſi Frédegaire n'eſt pas bien inſtruit des affaires des Lombards, il l'eſt ordinairement aſſez bien des affaires des François. Au reſte, Adrien de Valois fait une diſtinction très-raiſonnable entre Gontran & Childebert pour ce qui concerne ce tribut. Il obſerve, que ſi ce tribut a eu lieu, ç'a été pour punir les Lombards de leurs incurſions en France ſous leurs Ducs ; mais ces incurſions furent toujours faites dans les États de Gontran, roi de Bourgogne, jamais dans ceux de Childebert roi d'Auſtraſie ; ce fut donc Gontran & non Childebert, qui impoſa ce tribut aux ducs Lombards ; les Rois qui ſuccédèrent aux Ducs, bornant ſagement leurs vues politiques au ſoin de s'affermir & de s'agrandir en Italie, purent continuer de payer ce tribut pour entretenir la paix avec les rois de Bourgogne leurs voiſins ; mais il n'y a pas d'apparence qu'Autharis payât tribut à Childebert, qui pendant l'eſpace de peu d'années fit en Lombardie juſqu'à quatre irruptions & toutes malheureuſes. Pour Gontran, on le voit toujours vivre en paix avec Autharis & ſe refuſer à toutes les invitations que Childebert ſon neveu lui faiſoit de porter la guerre en Lombardie. Le tribut qu'il recevoit des Lombards pouvoit être la cauſe de cette neutralité ſi fidèlement obſervée entre Autharis & Childebert. Celui-ci ayant ſuccédé aux États de Gontran, peut avoir reçu ce tribut à ſon tour ; en effet, depuis la mort de Gontran, on ne le voit plus rien entreprendre contre les Lombards, quoique par l'acquiſition du royaume de Bourgogne, il fût devenu leur voiſin. Ce tribut peut avoir continué ſous ſes fils & ſous Clotaire II, qui

qui réunit tout l'empire François. On ne voit rien du moins qui démente formellement ſur ce point le témoignage formel de Frédegaire, adopté par Sigonius & par Adrien de Valois. Comme nous ne trouvons nulle part cette queſtion, traitée avec autant de lumière & de ſolidité que dans Adrien de Valois, nous croyons devoir nous en tenir à ſon avis: ſi ce tribut ne ceſſa que la trente-quatrième année du règne de Clotaire II, ce fut Adaloald qui procura ce bienfait à la nation Lombarde; ſi ce fut Agilulphe, comme le dit Frédegaire, le tribut avoit ceſſé avant la trente-quatrième année du règne de Clotaire. Frédegaire dit que le roi des Lombards avoit corrompu par des préſens les trois principaux Miniſtres de Clotaire II, Warnachaire maire du Palais en Bourgogne, Gondeland en Neuſtrie, Chuchus en Auſtraſie. Mille pièces d'or diſtribuées à chacun d'eux, les ayant mis dans les intérêts des Lombards, ils engagèrent Clotaire à ſe déſiſter du tribut annuel, moyennant trente-ſix mille pièces d'or que les Lombards payèrent ſur le champ; trop heureux de racheter ainſi une redevance perpétuelle par une ſimple avance de trois années.

Rer. Francicar. lib. XVIII.

ARIOALD, ſixième Roi.

Paul Diacre avoue qu'il ne ſait rien du règne d'Arioald, ſi ce n'eſt qu'il dura environ douze ans.

Paul Diacre, l. IV, c. 43.

Nous apprenons du prologue des loix de Rotharis, qu'Arioald étoit de la race de Canpus; nous apprenons de Frédegaire qu'il étoit duc de Turin, du même Frédegaire & de Jonas, auteur contemporain, qu'il épouſa Gundeberge, ſœur d'Adaloald, fille d'Agilulphe & de Theudelinde; mariage qui paroît avoir eu pour objet de fortifier ſes droits, & de conſoler la race d'Agilulphe.

Chronic. c. 49.

C'eſt vraiſemblablement par erreur que Paul Diacre dit que Gundeberge épouſa Rodoald, fils de Rotharis: le règne d'Adaloald, ſelon Paul Diacre lui-même, ayant duré dix ans, celui d'Arioald douze, celui de Rotharis plus de ſeize; & Rodoald, ſelon le même Paul Diacre, n'ayant épouſé Gundeberge qu'après être monté ſur le trône, elle devoit être un peu avancée en âge, il devoit ſur-tout y avoir une grande diſproportion d'âge entre la fille d'Agilulphe

L. IV, c. 49.

& le fils de Rotharis. D'ailleurs Frédegaire dit qu'après la mort d'Arioald Gundeberge épousa non Rodoald, qui n'étoit pas encore né, mais Rotharis son père; & il paroît que Rodoald, au lieu d'être son mari, étoit son fils. Frédegaire mérite ici la préférence sur Paul Diacre, parce que son récit s'accorde mieux avec celui de Jonas, auteur contemporain.

Arioald étoit Arrien, Adaloald étoit Catholique; le pape Honorius devoit être du parti de ce dernier dans l'affaire de sa déposition; il voulut engager Isacius, exarque de Ravenne à faire quelques efforts pour rétablir Adaloald; mais Isacius crut qu'il étoit plus sage & plus sûr d'entretenir la paix avec le nouveau Roi. Jonas raconte quelques violences d'Arioald contre les Catholiques, il fait cependant le plus grand éloge de ses vertus. Le *Ad ann. 626.* P. Pagi, prétend qu'Adaloald fut rétabli sur le trône, & que Rotharis lui succéda immédiatement; mais cette opinion n'a pas fait fortune, elle est trop fortement démentie par les textes de Frédegaire & de Paul Diacre.

ROTHARIS, septième Roi.

Paul Diacre, l. IV, c. 44. Arioald étant mort sans enfans, eut pour successeur Rotharis, de la race d'Arodus; ce fut un grand Roi, un vaillant Capitaine, *Chronic. c. 70.* un sage Législateur. Frédegaire dit qu'il étoit duc de Bresse, & qu'il dut la Couronne au choix de Gundeberge, comme Agilulphe au choix de Theudelinde: en ce cas Theudelinde & Gundeberge savoient également bien choisir, & la nation Lombarde leur a dû deux de ses meilleurs Rois.

Paul Diacre, l. IV, c. 47. Aussi belliqueux qu'ami de la justice, Rotharis recula les bornes de la Lombardie & humilia l'Empire; il s'empara de toutes les places maritimes de la Ligurie depuis Luna en Toscane jusqu'aux confins de la France; il prit aussi Opiterge, aujourd'hui Oderzo, qui gênoit la communication de Trévise avec le Frioul; il défit les Romains & les Ravennates en bataille rangée dans les environs de Modène *(z)*; il leur tua huit mille hommes, & mit le reste en déroute. Tels sont les monumens de sa valeur, ceux de sa sagesse subsistent encore dans les loix qu'il a portées; nous

(z) Ad fluvium Æmiliæ, qui Scultenna dicitur.

nous réſervons d'en parler dans une addition à notre premier plan, addition que l'abondance des matières rend indiſpenſable, & dont nous rendrons compte tout-à-l'heure.

Arrêtons-nous ici pour reprendre le fil de la chronologie, depuis le rétabliſſement de la Royauté :

La ſomme des années de chaque règne étant donnée par Paul Diacre, il ne paroît pas d'abord qu'il puiſſe y avoir de difficulté? Autharis élu vers l'an 585, règne ſix ans; Agilulphe lui ſuccède donc vers l'an 590, il règne vingt-cinq ans, meurt en 614 ou 615; Adaloald ſon fils eſt dépoſé au bout de dix ans vers 625; Arioald règne environ douze ans & Rotharis parvenu au trône vers 636 ou 637, meurt vers l'an 652 ou 653, au bout de ſeize ans & quatre mois de règne.

Mais quelques paſſages du même Paul Diacre, répandent d'aſſez grands nuages ſur cette chronologie. Il nous montre Autharis, vers la fin de ſon règne, faiſant la conquête du Bénévent & de toutes les contrées adjacentes, juſqu'à l'extrémité de la Calabre, du côté de la Sicile; dans le chapitre ſuivant, il dit que le premier duc de Bénévent, nommé Zotton, qui paroît avoir été créé Duc d'après cette conquête, gouverna ce duché vingt ans; il rapporte ſa mort ſous Agilulphe, & dit qu'il eut pour ſucceſſeur Arigis ou Arichis, dont il rapporte la mort vers le commencement du règne de Rotharis, en ajoutant qu'il avoit poſſédé le duché pendant cinquante ans : il faudroit donc pouvoir trouver depuis la fin du règne d'Autharis juſqu'au commencement du règne de Rotharis, un eſpace de ſoixante-dix ans, ce qui eſt abſolument impoſſible.

L. III, c. 33.

L. IV, c. 19.

Après avoir lû ce qu'ont écrit ſur cette difficulté, Antoine Caraccioli [a], Camille Pérégrini [b], D. Bacchini [c], voici la ſolution que nous trouvons la plus ſatisfaiſante; c'eſt principalement Antoine Carraccioli qui nous la fournit.

[a] *Propyl. ad 4. Chronologos.*
[b] *Diſſertat. de Ducatu Benev.*
[c] *Diſſertat. de æſtate Petri Senioris.*

Paul Diacre dit qu'Autharis vint par Spolète juſqu'à Bénévent, *per Spoletum Beneventum perveniſſe*, & qu'il prit ce pays, *eandemque regionem cepiſſe*; quel pays? le pays de Bénévent, mais non pas Bénévent même: il paroît qu'il entra dans Bénévent comme dans une ville de ſa domination; il faut donc ſuppoſer que Bénévent

appartenoit dèslors aux Lombards, & que Zotton en étoit déjà Duc. Paul Diacre ne dit pas que Zotton ait été créé alors Duc de Bénévent, ni qu'il l'ait été par Autharis. Il eſt vrai que l'ordre dans lequel il rapporte les faits, étoit propre à faire naître cette erreur; auſſi Lazius croit-il que Zotton fut créé duc de Bénévent par Autharis, & cite-t-il Paul Diacre pour ſon garant. Sigonius & quelques autres l'ont entendu de la même manière, & ont cru qu'avant Autharis, les Lombards n'avoient point encore pénétré dans le Samnium, dans la Lucanie & dans la Calabre; il faut bien qu'ils aient tort, car, ſelon ce calcul, il eſt impoſſible de trouver les vingt années de Zotton; on a en effet une époque certaine ſur Arichis, ſucceſſeur de Zotton. Une lettre du pape S.t Gregoire nous apprend qu'il étoit déjà duc de Bénévent en 592; les vingt années de Zotton étoient donc expirées alors; il faut donc remonter juſqu'à l'année 571 ou 572, pour trouver l'époque de l'établiſſement du duché de Bénévent: auſſi eſt-ce à l'année 571 que Léon d'Oſtie fixe cet établiſſement; car il dit que la ville de Bénévent, lorſqu'elle fut priſe en 891, par le patrice Symbaticius, avoit été gouvernée par des Ducs, pendant trois cents vingt ans, ce qui nous renvoie à l'année 571. Hérempert eſt à peu près d'accord ſur ce point avec Léon d'Oſtie; il rapporte l'établiſſement du duché de Bénévent à l'an 568: ainſi tous deux croient que le duché de Bénévent fut établi comme la plupart des autres duchés, peu de temps après l'arrivée des Lombards en Italie; mais Léon d'Oſtie, qui place l'établiſſement du duché de Bénévent en 571, paroît plus croyable, en ce qu'il donne le temps aux Lombards de faire des conquêtes éloignées, qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'ils aient faites dès la première année de leur arrivée en Italie.

De Migrat. Gent. lib. XII.

L. II, ep. 46, edit. Benedictin. ad Joann. epiſc. Ravenn.

Hiſt. Monaſt. Caſin.

De geſt. Princ. Benevent.

C'eſt donc en 571 ou environ, que Zotton fut fait duc de Bénévent; il mourut vers 591. Arichis ſon ſucceſſeur, gouverna le duché pendant cinquante ans, & mourut vers 641, une des premières années du règne de Rhotaris.

Ainſi la chronologie des ducs de Bénévent ne contredit point dans Paul Diacre, celle des rois des Lombards.

Il reſte pourtant encore dans la chronologie de Paul Diacre, une

difficulté qui me paroît si forte que je me contenterai de l'exposer, sans entreprendre de la résoudre. Paul Diacre dit qu'Arichis avoit été gouverneur de Radoald & de Grimoald, enfans de Gisulphe, duc du Frioul, & de Romilde. Il falloit que c'eût été avant qu'Arichis fût duc de Bénévent, c'est-à-dire avant 591; il falloit qu'avant cette époque, Grimoald eût été en âge d'avoir un gouverneur. Le même Paul Diacre place l'irruption des Huns dans le Frioul, & la mort de Gisulphe & de Romilde, vers le temps de la mort de Phocas & du couronnement d'Héraclius, c'est-à-dire vers l'an 610: il dit qu'alors Radoald & Grimoald étoient encore dans l'enfance, *adhuc in puerili ætate*, par opposition avec leurs deux aînés qui étoient déjà dans l'adolescence, *jam adolescentes;* il appelle toujours Grimoald dans ce récit, *puer, puerulus:* ses frères le jugeoient trop petit & trop foible, *utpote parvulum*, pour pouvoir se tenir à cheval. Comment tout cela peut-il convenir en 610, à un enfant qui avoit un gouverneur avant 591? Arichis mourant, recommande à ses sujets Radoald & Grimoald, *jam florem juventutis habentes;* il y avoit alors plus de cinquante ans que ces gens qu'on avoue enfin être parvenus à la fleur de la jeunesse, n'avoient plus de gouverneur, puisqu'Arichis avoit été cinquante ans duc de Bénévent. Aïo, fils d'Arichis, survécut son père, d'un an & cinq mois. Radoald lui succède au duché, qu'il gouverne pendant cinq ans, & qu'il laisse en mourant à Grimoald. Celui-ci le possède pendant vingt-cinq ans; neuf ans avant sa mort, il devient roi des Lombards: il devoit avoir alors près de quatre-vingts ans; ce qui ne l'empêche pas de se marier, d'avoir des enfans, de remplir son règne par des actions de courage & de vigueur, qui ne conviennent qu'à la force de l'âge: il meurt enfin, non de vieillesse ni de maladie, mais d'un accident. Ni Paul Diacre ni aucun autre auteur, ne prononce le mot de vieillesse, en parlant du règne de Grimoald & de sa mort: toute la difficulté naît ici de ce qu'Arichis a été gouverneur de Grimoald. Retranchez ces trois mots, *suum quondam pædagogum*, ou expliquez-les de manière qu'Arichis ait pu être en même temps duc de Bénévent & gouverneur de Grimoald, tout s'arrange de soi-même. Si en 610, époque de l'irruption des Huns dans le Frioul,

L. IV, c. 41.

L. IV, c. 38.

C. 45.

Grimoald étoit dans la plus tendre enfance, comme le dit Paul Diacre, on a bien pu dire qu'il étoit encore dans la fleur de la jeuneſſe, à la mort d'Arichis, en 641 ; & vingt-deux ans après, il a pu ſe marier, avoir des enfans & régner avec gloire; il a pu mourir en 671, au bout de neuf ans de règne, ſans que ſon âge méritât d'être remarqué. Mais comment interpréter ces trois mots, *ſuum quondam pædagogum*, ou ſur quelle autorité les retrancher?

Nous terminons ce Mémoire à la mort de Rotharis, que nous regardons comme le terme de la grandeur des Lombards & l'époque de leur décadence. De ce moment, nous voyons, pour ainſi dire, fermenter ſourdement le germe de leur ruine: ils auront pourtant encore de grands Princes, qui ajouteront à la ſageſſe de leurs loix, à la gloire de leurs armes; ils auront des règnes brillans, mais agités, & qui ne retraceront plus cette paix heureuſe des règnes d'Autharis, d'Agilulphe & de Rotharis. Je vois dans ce qui me reſte à parcourir de leur hiſtoire, des diviſions, principe preſqu'infaillible de décadence; des Grands révoltés, des peuples inconſtans, l'ordre de la ſucceſſion interverti, le trône quelquefois partagé; des Rois légitimes chaſſés de ce trône, puis rétablis & toujours mal affermis; des tyrans heureux, les forces des citoyens tournées contre eux-mêmes & devenues moins actives contre l'ennemi étranger; à travers tout cela, des traits de génie, de grandeur & de courage; des momens brillans, des reſtes de gloire encore impoſans.

L'hiſtoire de ces peuples barbares & ignorés, eſt beaucoup plus féconde qu'on ne le croiroit; l'hiſtoire des peuples policés offre moins de ces traits ſinguliers & frappans, de ces grands crimes & de ces grands malheurs, dont la ſcène tragique aime à s'emparer pour en faire la leçon éternelle des hommes. Les caractères & les aventures de Roſemonde & de Romilde ſont de ce genre. Grimoald & Pertharite, dont on verra les règnes dans le Mémoire ſuivant, ont exercé le génie de Corneille: le déguiſement d'Autharis a pu faire naître l'idée du déguiſement d'Iarbe dans *Didon*. En général, la Nature chez les peuples barbares conſerve mieux ſon énergie; ſes traits ſont plus marqués, ſes paſſions plus vraies & leur action plus terrible.

En écartant le merveilleux, l'inutile, le ſuperſtitieux, les faits incroyables, les miracles ſans preuves & ſans objet, le fatras des épiſodes dont Paul Diacre ſurcharge ſon hiſtoire, il reſte beaucoup de faits dignes de foi & d'attention. La multitude & l'importance de ceux qui me reſtent à rapporter, m'obligent d'ajouter à mon premier plan, ſans le changer. Ce plan s'agrandit en s'exécutant; je ſens, comme dit Tite-Live, *Quicquid progredior, in vaſtiorem me altitudinem ac velut profundum invehi, & creſcere penè opus quod prima quæque perficiendo, minui videbatur.* Je n'ai pu m'arrêter à certains uſages des Lombards qui méritoient d'être obſervés; je n'ai point marqué les révolutions diverſes qu'éprouva chez eux la Religion; je n'ai pas dit un mot de leurs loix: tous ces objets demandent à être diſcutés avec plus d'étendue que je ne pouvois leur en donner dans ce ſecond Mémoire; je me propoſe donc, après avoir expoſé dans le troiſième, la gradation ſucceſſive de la décadence des Lombards, d'ajouter un quatrième & dernier Mémoire, où je traiterai en particulier de leur religion, de leurs loix, de leurs arts, de leurs mœurs & de leurs uſages.

Lib. XXXI, ſub init.

Fin du Tome trente-cinquième.

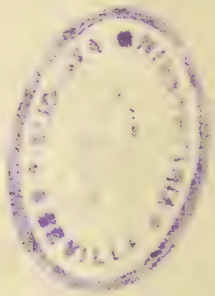

colorchecker CLASSIC
calibrite
mm